BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Canada. Parlement. Sénat.
J Comité spécial sur la
103 pauvreté, 1968/69.
H72 Délibérations.
1968/69
P3
A1 DATE NAME - NOM
MAR 2 1 1976 RELIURE B. du P.

J
103
H72
1968/69
P3
A1

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 1

SÉANCE DU MARDI 22 AVRIL 1969

TÉMOINS:

M. D. L. McQueen, directeur du Conseil économique du Canada. Mlle J. Podoluk, statisticienne, Bureau fédéral de la statistique.

29758-1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll
Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Président suppléant*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier, (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le secrétaire du Comité,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS–VERBAL

Le mardi 22 avril 1969

En conformité de l'avis d'ajournement, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: les honorables sénateurs Croll (*président*), Bélisle, Carter, Cook, Eudes, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck.

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus: M. D. L. McQueen, directeur du Conseil économique du Canada. (*La biographie de M. McQueen suit le procès-verbal*) Mlle J. Podoluk, statisticienne, Bureau fédéral de la Statistique.

Il est décidé qu'un mémoire et des graphiques qu'a présentés M. McQueen soient imprimés à titre d'appendices A et B respectivement.

A midi et 20 minutes, le Comité s'ajourne au jeudi suivant 24 avril, à 9 heures et demie du matin.

ATTESTÉ.

Le chef adjoint de la Direction des comités,
John A. Hinds.

BIOGRAPHIE

David L. McQueen, né à Saskatoon (Saskatchewan), le 25 décembre 1926. Études: Écoles de Saskatoon, à Kingston (Ont.), à l'Université du Manitoba, à Winnipeg (Man.) (baccalauréat en commerce, en 1947) et à l'Université Queen's (M.A., en 1948); *London School of Economics* (D.Ph. en 1952). Employé au Service des recherches de la Banque du Canada, de 1952 à 1955, et au Conseil économique du Canada depuis 1965. Nommé directeur du Conseil économique du Canada en 1968. Avec Yves Dubé et J. E. Howes, coauteur de l'étude intitulée *Housing and Social Capital*, pour la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada; a aussi collaboré aux études intitulées *La planification économique dans un État fédératif*, Presses de l'Université Laval, 1965, et *Wages, Prices and Economic Policy* (John H. G. Crispo, éditeur), Toronto, 1968. En avril 1969, M. McQueen a été nommé vice-président du Conseil économique du Canada.

COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 22 avril 1969

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur David A. Croll.

Le président: La séance est ouverte.

Membres du Comité, je vous souhaite la bienvenue. Je suis heureux que vous soyez ici et que nous commencions notre travail ensemble. Certains membres du Comité ont eu de la difficulté à revenir à Ottawa. J'ai reçu quelques appels téléphoniques et il semble que le transport ne soit pas aussi bon qu'il le serait, si les appareils d'Air Canada voyageaient aujourd'hui. Mais le retour a lieu et certains de nos membres arriveront avant que nous terminions notre séance; d'autres seront ici dans un jour ou deux.

Pour nous placer dans l'ambiance voulue, pour que tous sachent bien qu'elle est notre tâche, j'ai préparé un bref exposé dans lequel je tâche de traiter la question qui est familière à la plupart d'entre nous, mais pas à tous. Pendant quelques instants, je dirai quelle forme prendra notre étude, quels principes nous appliquerons et quels objectifs nous viserons.

Le Sénat s'est engagé dans une étude très importante et très complexe. Il a demandé à notre Comité d'entreprendre un voyage vers une destination connue: la fin de la pauvreté au Canada. La pauvreté est le plus grand défi que notre pays ait à relever en ce moment. Ce n'est pas une chose nouvelle, car elle existe au Canada depuis longtemps, elle est incrustée et enracinée dans notre terroir. Certains l'acceptent; d'autres n'en font aucun cas.

Vous savez aussi bien que moi que les efforts déjà tentés pour mettre fin à la pauvreté n'ont pas été couronnés de succès. Mais nous ne pouvons nous permettre de faillir à la grande tâche qui nous est confiée. Notre Comité a pour fonction de recueillir de la documentation et de fournir des renseignements. Nous devons établir quelle sera la portée de son travail et faire des propositions utiles. Nous partons le cœur léger, remplis de bons vœux et de grands espoirs et nous avons tous les appuis voulus pour aider l'autre Canada. La tâche ne sera ni aisée ni rapide; mais notre détermination est sans réserve. Le moins que nous puissions accomplir, ce sera de redonner espoir à l'autre Canada.

Les membres du Comité ont une compétence exceptionnelle. Notre Comité représente bien tout le pays, chaque province et tous les secteurs de la vie canadienne. Un grand nombre de ses membres ont connu la pauvreté et tous ont été en contact constant avec elle.

Nous avons de l'expérience et des antécédents. Nous sommes originaires des mêmes villes et villages et nous parlons la même langue et partageons les mêmes inquiétudes. Nous tous, membres du Comité, avons en ce moment l'occasion rêvée de venir en aide à nos compatriotes canadiens.

Il est parfaitement dans l'ordre que le Conseil économique du Canada, à qui les Canadiens doivent tant pour ses études relatives à la pauvreté, présente le premier mémoire. Dans son cinquième *Exposé annuel*, le Conseil dit que le Sénat devrait étudier la question de la pauvreté. Vous constaterez par le programme qui vous est présenté que des ministères de l'État et des organismes apparentés suivront le Conseil. Les exposés que nous entendrons devraient nous donner à tous un bon point de départ. Comme le disait ce matin le coprésident, ce sera «une formation en cours d'emploi».

D'ici l'ajournement pour les vacances d'été, nous devrions acquérir une bonne connaissance de l'ampleur du problème et des efforts que fait le gouvernement pour y trouver une solution, pour le faire disparaître. En tant qu'organisme de documentation, nos séances feront voir davantage ce qu'est la pauvreté. Le public sera mieux au courant de la situation grâce à l'étude approfondie que nous ferons des changements qui se produisent dans les mesures aptes à satisfaire aux besoins des pauvres et l'on saura davantage quelles réalisations sont obtenues par l'application des programmes officiels, qui ont peut-être donné de bons résultats, à un moment donné; mais sont-ils encore efficaces aujourd'hui? En outre, notre étude constituera un examen des techniques sociales visant à reconnaître si les mesures d'ordre social sont satisfaisantes. Nous devons encourager un dialogue national.

Je ne sais comment on peut guérir la pauvreté. Elle ne peut être guérie sans argent; et pourtant, l'argent à lui seul ne peut guérir la pauvreté. Il faut recourir à toutes nos ressources nationales et humaines, faire preuve de toute l'ingéniosité dont nous sommes capables.

Au cours de notre étude, nous devrons faire la revue des organismes, des régimes, des idées, des objectifs, des techniques, des programmes et des doctrines qui

existent. Il semble n'exister présentement aucune réponse facile, aucun moyen rapide ou peu dispendieux de régler le problème. Il est bien trop tard pour rafistoler ou rapiécer ce que nous avons actuellement, parce que tout tombera encore une fois en pièces; d'ailleurs, nous ne pouvons ni ne devons faire du replâtrage.

Jusqu'ici, il s'est fait bien des choses. Le comité du programme s'est réuni souvent; nous avons pris certaines décisions dont vous serez mis au courant. On a organisé un petit personnel qui relève du directeur, M. Fred Joyce, qui se trouve à ma gauche, et nous avons obtenu des bureaux dans l'immeuble Victoria, de l'autre côté de la rue, en face de l'édifice de l'Ouest.

Un certain nombre de membres de notre personnel se trouvent ici. Assis là se trouvent M. Tom Philbrook, M. Richard Lord, M. Michael Clague et M. Charles Askwith. A l'exception de M. Lord, tous ont été membres de la fonction publique. M. Lord est un Québécois dans le plein sens du mot.

Le programme provisoire de nos séances devrait nous conduire jusqu'à la mi-juillet, époque où, semble-t-il, commencera la période des vacances.

Au début d'avril, le directeur est allé à Washington, ainsi qu'à l'Université du Wisconsin. A Washington, il a rencontré le directeur de l'*Office of Economic Opportunity*, et, à l'Université du Wisconsin, il a visité l'Institut de recherches sur la pauvreté. Il est prévu qu'une étude approfondie sera faite au sujet des deux programmes en question, afin qu'il soit possible de bénéficier de leurs réussites et d'éviter leurs erreurs. Ces études ont été rendues possibles en grande partie grâce à l'ambassade canadienne et, en particulier, grâce à l'aide de notre attaché pour les questions ouvrières, M. Pat Conroy, qui est bien au courant de la question et qui connaît la plupart des personnes en cause.

Pour bien étudier ce qui se fait aux États-Unis, il nous faudra des chercheurs avertis. Nous en obtiendrons en mai, juin, juillet et août, alors que les universités seront fermées pour les vacances.

Le projet-pilote du New Jersey au sujet du revenu garanti, qui met en cause quelque 3,000 familles, est réalisé sous l'égide de l'Institut de recherches sur la pauvreté aux États-Unis, à l'Université du Wisconsin; une équipe dynamique de 52 personnes comprenant les meilleurs économistes, sociologues et autres spécialistes qui soient s'occupe du projet. Nous souhaitons bonne chance à cette équipe.

Deux membres de notre personnel sont allés d'une extrémité à l'autre de notre pays: l'un est parti de la Colombie-Britannique et l'autre de Terre-Neuve. Ils ont rencontré des chefs de groupements étudiants, de groupements organisés de lutte à la pauvreté et de groupements de locataires, des animateurs sociaux, des chefs des groupes indiens et métis; ils sont allés dans toutes les provinces. Ils voulaient rencontrer ces gens pour se rendre compte de l'attitude qu'ils auraient au sujet de l'étude que nous entreprenions, pour voir s'ils y participeraient. La réponse a été très favorable. On a une grande confiance dans notre Comité et l'on s'attend à de grandes réalisations de sa part.

Comme nous l'avons déjà fait sans doute, arrêtons-nous un instant au problème qui se pose. Nous nous sommes tous demandé par où nous allions commencer, car la question est tellement vaste. Il faut bien commencer quelque part; allons-y donc pour les personnes en cause. J'ai pris sur moi de faire une répartition approximative. Je vous invite à concentrer votre attention sur les catégories que je vais énoncer et cela vous aidera, je pense, à envisager la question dans sa véritable perspective.

La première catégorie est bien celle des désavantagés. Ils ne sont pas dans le courant principal de la vie canadienne; ils ne sont pas de ceux qui font la concurrence dans notre population active. Ce sont les infirmes, les invalides, les aveugles, les malades mentaux, les malades chroniques, les vieillards. Il y a aussi les mères de famille et les jeunes enfants. On a là un fort groupe de personnes. Même aujourd'hui, nous savons que toutes ces personnes ont besoin de plus d'argent et de plus de services qu'elles n'en ont. Ces personnes représentent à peu près 25 p. 100 de celles qui contribuent au problème de la pauvreté chez nous. Je ne donne pas cette proportion comme étant absolument exacte.

Une deuxième catégorie est celle du pauvre qui travaille, celui qui est presque réduit à l'état de pauvreté, le pauvre de la campagne. Ces gens travaillent à plein temps, à temps réduit ou pendant une certaine saison et ils ont de grosses familles à élever. Souvent, même la mère travaille. Ces pauvres gagnent de petits salaires et ils n'ont pas de spécialités. Ils ne sont tout simplement pas capables de se tirer d'affaire. Ils ont une petite terre au sol pauvre, un logement misérable et un outillage minable. Les difficultés ne manquent pas pour ceux-là aussi. C'est le groupe le plus nombreux. La moitié de ceux que frappe le problème de la pauvreté se trouve dans les deux catégories que j'ai mentionnées.

Il y en a une autre catégorie, les assistés sociaux invétérés. Ils n'ont pas de talent; ils souffrent de maladies chroniques; certains d'entre eux sont pauvres de nature; ce sont les pauvres par héritage, par atavisme. Chez eux on trouve un quatrième génération de gens vivant de secours direct; certains d'entre eux ne comprennent pas la valeur morale du travail et ils sont ce qu'ils sont tout naturellement. Ce groupe compte pour environ 25 p. 100 de l'ensemble. Vous avez donc là une répartition approximative et vous pourrez, au fur et à mesure que nous entendrons des témoignages, vous faire une idée personnelle de la situation.

Nous voulons intéresser autant que possible des Canadiens de toutes les couches sociales. Un grand nombre n'ont jamais été auparavant invités à donner leur avis sur la question. Nous voulons entendre les

pauvres, les gens de profession, les représentants des gouvernements des provinces et des municipalités, les organismes nationaux, les syndicats ouvriers, les fédérations d'agriculteurs, les Chambres de commerce, les groupements sociaux et organismes de bien-être social, en un mot, toutes les organisations et tous les particuliers qui auront quelque chose à dire. Il se peut fort bien que nous constations que nous avons trouvé une source riche de renseignements en poursuivant le dialogue avec nos compatriotes canadiens.

En tant que membres du Comité, nous avons une promesse à tenir: faire en sorte que la vie de nos compatriotes moins fortunés soit plus agréable dans une société riche. L'autre Canada, celui qui nous intéresse tout particulièrement, doit être ramené au bercail.

On m'a souvent demandé ce que désire le pauvre. Le pauvre désire ce que désirait le riche quand il était pauvre. C'est à peu près la seule réponse que je puis donner pour le moment.

J'ai pensé que les idées que je viens d'énoncer vous indiqueraient à grands traits l'orientation que prendrait notre travail.

Nous commencerons ce matin par entendre le représentant du Conseil économique du Canada. M. D. L. McQueen est à ma droite et, après lui, se trouve Mme Gail Stewart. Sont également présents Mlle Angela Julien, M. Morris Heath et Mlle Jennie Podoluk, qui nous a beaucoup aidés dans d'autres occasions au sujet des vieillards. M. J. Barry Lacombe est également ici.

M. David McQueen est directeur du Conseil économique du Canada. Vous avez tous sa biographie qui paraîtra au compte rendu. Je veux seulement dire qu'il a d'excellents antécédents. A l'automne, il sera président du département de l'économie du collège Glendon, à l'Université York, et il m'assure, ce que vous serez assurément heureux de savoir, que la question de la pauvreté lui tiendra à tout jamais à coeur et qu'il tâchera de trouver autant d'appuis que possible à l'université en faveur d'une campagne pour lutter contre la pauvreté.

Accepte-t-on que le mémoire du Conseil économique du Canada paraisse en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui?

Des voix: Entendu!

(*Le texte du mémoire paraît à l'appendice A.*)

M. D. L. McQueen, directeur du Conseil économique du Canada: Monsieur le président et honorables sénateurs, c'est vraiment un honneur pour le Conseil économique d'être invité à comparaître comme premier témoin à la séance d'ouverture du Comité spécial de la pauvreté. C'est un honneur que le Conseil apprécie beaucoup, étant donné l'intérêt spécial qu'il porte au sujet.

Au cours de vos délibérations, vous vous occuperez d'un des plus importants problèmes auxquels la société canadienne doit faire face, un problème qui a une influence pénétrante sur nos institutions et sur notre mode de vie, qui se pose même si beaucoup de gens ne le savent pas, dans à peu près toutes les localités du pays.

Le Conseil économique est relativement nouveau venu dans la question de la pauvreté. Nous nous y intéressons effectivement depuis que nous avons préparé le cinquième *Exposé annuel.* Je ne dis pas cela pour parer l'aiguillon de vos questions, ni pour vous inciter à nous traiter avec ménagements. Nous avons le sentiment d'avoir contribué à éveiller le public à cette question, à en parler, et nous avons l'intention de continuer à faire notre part; mais il va de soi qu'on ne saurait dire que nous sommes une source de beaucoup de connaissances au sujet de la pauvreté au Canada. D'ailleurs, la connaissance à cet égard est éparse et enchevêtrée de façon surprenante. Il est difficile d'en faire un tout de quelque valeur pour ceux qui ont à dresser les programmes, sans compter qu'une grande partie des renseignements nécessaires n'existent pas présentement au Canada. Il reste à les déceler et nous espérons que vos travaux y contribueront dans une certaine mesure. Le conseil est bien loin de connaître toutes les réponses; au moins, nous savons que nous avons des questions très à propos que nous pouvons vous demander de poser aux autres témoins.

Avant de nous présenter ici aujourd'hui, nous vous avons fait parvenir un mémoire écrit au nom du Conseil économique; nous avons accompagné ce mémoire de trois documents: une réimpression du sixième chapitre du cinquième *Exposé annuel,* qui portait le titre: *Le problème de la pauvreté;* à cela s'ajoutait des tableaux statistiques destinés à compléter le sixième chapitre et des notes destinées à servir pour une allocution que notre président, M. A. J. R. Smith, a prononcée le 3 décembre dernier à la conférence sur les droits de l'homme, à Ottawa. Avant que nous terminions notre témoignage, nous vous remettrons un ou deux autres documents, dont une bibliographie très à point pour celui qui veut faire des lectures sur la question de la pauvreté. Selon nous, cela vous sera très utile.

Nous avons pensé que notre exposé d'ouverture, aujourd'hui, pourrait se borner à une définition de la pauvreté et à une analyse de ce qui caractérise le pauvre et que nous garderions pour l'exposé d'ouverture de jeudi certaines remarques concernant les

remèdes destinés à supprimer la pauvreté et les lignes de conduite officielles qu'on pourrait adopter à ce sujet.

Dans le cinquième *Exposé annuel* publié l'automne dernier, le Conseil indique l'ampleur de la pauvreté au Canada, comment elle se présente. Nous avons tâché d'énoncer certains critères généraux au sujet de la ligne de conduite à adopter pour faire servir les ressources déjà engagées au règlement de ce problème et à la mise en œuvre de nouveaux programmes.

Après avoir analysé toutes les données et tous les textes relatifs à ce problème, le Conseil a constaté que la pauvreté est beaucoup plus répandue au Canada que bien des Canadiens ne le croient. Nous avons décidé que, faisant état de sa réputation et de son autorité, le Conseil étudierait la mesure dans laquelle existe la pauvreté chez nous. Il ne s'agit pas d'une étude particulièrement nouvelle. Les proportions approximatives que nous avons constatées étaient déjà connues d'un bon nombre de chercheurs qui ont fait des études à ce sujet; ce que nous voulions, c'était d'amener le grand public à s'intéresser davantage à ces chiffres et à les discuter, en faisant en sorte que notre organisme les prenne à son compte.

Le premier travail du Conseil a consisté surtout en des exposés descriptifs, une enquête générale sur la partie de notre peuple au sujet de laquelle il était possible de dire qu'elle n'a pas suffisamment accès aux biens, services et conditions de vie dont dispose le reste de la population et qui représentent ce qu'on peut appeler l'essentiel d'un niveau de vie minimum acceptable.

Quiconque dirait que l'entrée du Conseil dans le domaine de la pauvreté était une tentative facile d'obtenir la manchette se tromperait grandement. Nous n'avions aucun doute sur la question de savoir s'il était à propos et légitime pour nous de nous occuper de cette question. Et, à mesure que le travail avançait, ni les membres du Conseil, ni le personnel du Conseil n'ont eu de doute quant au sens de leur engagement. Notre droit de nous occuper de cette question, si je puis m'exprimer ainsi, est implicitement énoncé dans la loi même qui établit le Conseil. Voici un court extrait de l'article 9 de la Loi sur le Conseil économique du Canada:

> . . . afin que le pays puisse connaître un rythme accéléré et soutenu d'expansion économique et que tous les Canadiens puissent participer à la hausse du niveau de vie . . .

Pour montrer comment nous avons compris notre sens de l'engagement, permettez-moi de soulever suffisamment le voile du secret qui entoure normalement les délibérations du Conseil pour vous dire que les discussions qui ont eu lieu sur cette question ont été les plus vives dont je puisse me rappeler. Vous savez sans doute que le Conseil est composé d'éléments divers, que ses membres viennent de différentes professions et de divers groupes de la collectivité. Nous comptons, parmi nos membres, des industriels, des chefs ouvriers, des représentants des organisations agricoles, des représentants des consommateurs et des représentants du public en général. La discussion a été très vive. Les chiffres que le personnel a soumis au Conseil ont été l'objet de questions très précises. Finalement, l'engagement pris était très explicite. En fait, on demandait au personnel d'insister sur le problème en rédigeant ce qui est devenu le chapitre 6 du cinquième *Exposé annuel.*

Le Conseil se sent donc parfaitement engagé. Il continuera son travail dans ce domaine, il continuera à faire des recommandations et, je le dis bien franchement, à pousser les choses.

Je puis peut-être me contenter de repasser certains points saillants du mémoire que nous vous avons remis. Dans les premiers passages, nous indiquons certaines choses que, à notre avis, le Comité peut accomplir, s'il le désire, pour faciliter l'étude, la compréhension et la solution du problème de la pauvreté au Canada. Vous pourriez, pensons-nous, établir un colloque durable auquel participerait le public et qui ferait comprendre aux Canadiens quelles conséquences a la pauvreté pour notre pays. Il nous semble aussi que, grâce à votre personnel de recherches peu nombreux, il est vrai, mais très compétent en la matière, vous pourriez combler certaines lacunes particulièrement graves dans les connaissances que nous avons de la pauvreté au Canada. Enfin, il nous semble que vous pourriez contribuer largement à établir dans le public un courant d'opinion qui, sur le plan politique, inciterait davantage à adopter des programmes de lutte contre la pauvreté qui seraient mieux avisés que ce qui existe aujourd'hui.

Nous faisons aussi remarquer dans notre mémoire que la pauvreté, de nos jours, diffère plutôt de celle que beaucoup d'entre nous ont connue à l'époque du chômage massif de la grande crise des années 30. Aujourd'hui, la pauvreté frappe un petit nombre de gens, pour ainsi dire. Elle n'est pas aussi apparente qu'autrefois. A la vérité, bon nombre d'entre nous ont été portés, au début de l'après-guerre, à oublier qu'elle existait ou à penser qu'elle n'existait à peu près pas, que, vu notre situation relativement bonne parmi les pays industrialisés du monde en ce qui avait trait à

l'emploi et à l'accroissement économique, la pauvreté était un bien petit problème chez nous, à supposer qu'il continuât à exister. Mais, vers la fin des années 50, certains écrivains du Canada et des États-Unis ont commencé à nous faire comprendre que notre abondance n'était pas partagée comme elle l'aurait dû et que, dans certaines régions et pour certains groupes de population, le problème de la pauvreté demeurait très actuel.

A ce propos, on peut mentionner ce que dit de la pauvreté John Kenneth Galbraith dans son livre intitulé *The Affluent Society*, et aussi l'étude plus en profondeur que Michael Harrintgton a faite de la question dans *The Other America.*

J'ai remarqué tantôt que le sénateur Croll a parlé de «l'autre Canada». Notre travail indique certainement que l'expression s'applique aussi bien au Canada qu'aux États-Unis, bien que, cela va sans dire, le problème de la pauvreté se pose différemment ici que chez nos voisins.

Notre mémoire indique aussi quel genre d'organisme est le Conseil économique, quelles sont ses méthodes de travail et comment il en est venu à s'intéresser à la question de la pauvreté. Nous l'abordons en vertu de ce que nous pouvons appeler le cinquième objectif. Vous savez sans doute que le Conseil économique a établi un certain nombre d'objectifs principaux relativement à l'économie canadienne. L'un d'eux est la répartition équitable de l'augmentation des revenus; c'est un objectif qui découle implicitement des termes de la mesure législative créant le Conseil. L'étude de cette question de la répartition équitable de l'augmentation des revenus en fonction de l'expansion régionale nous a sans cesse convaincus que tout cela n'était pas suffisant, qu'il fallait envisager d'autres aspects de la répartition des revenus. Nous avons été ainsi amenés à considérer les problèmes de la pauvreté et c'est ce que nous avons commencé à faire dans le cinquième *Exposé annuel.*

Nous avons alors eu l'impression (et cette impression est maintenant plus forte que jamais) que la pauvreté constitue un problème en soi. Elle ne constitue pas un secteur d'un autre problème, du développement régional, par exemple. Il ne s'agit pas seulement d'une question de bien-être social ou de maintien du revenu. La pauvreté s'imbrique sur certaines de ces questions; mais elle a ses caractéristiques particulières et, si nous oublions cela, si nous ne considérons pas la pauvreté comme un problème en soi, notre pays ne prendra pas les décisions qui s'imposent pour améliorer notre organisme social et la faire disparaître.

On dit aussi dans le mémoire quelles recherches ont été faites pour en venir aux conclusions énoncées dans le cinquième *Exposé annuel* au sujet de la pauvreté. Il y est dit comment on en est arrivé à établir ce qu'on a appelé les critères de la pauvreté. Je reviendrai là-dessus avant de vous faire voir un certain nombre de graphiques relatifs à la pauvreté. Je veux vous rappeler le passage du mémoire où il est dit comment ces critères de la pauvreté se traduisent en fonction du pouvoir d'achat du dollar en 1968. Nous avons considéré que le coût de la vie a augmenté depuis 1961, année de base de beaucoup de données statistiques que nous donnons. Nous avons mis à date les critères de la pauvreté, de sorte que, en fonction du pouvoir d'achat du dollar de 1968, on a les chiffres suivants: $1,800 par année pour un célibataire, $3,000 par année pour une famille de deux personnes, $3,600 pour une famille de trois personnes, $4,200 pour une famille de quatre personnes et $4,800 pour une famille de cinq personnes. Je ne pense pas que ces critères de la pauvreté soient particulièrement généreux, si l'on me permet cette expression. Certains critères de ce genre ont été établis au Canada et aux États-Unis et, dans bien des cas, ils ont été établis à un niveau plus élevé que ceux que je viens de mentionner.

Nous avons constaté que l'établissement de ces critères était fort utile. C'était procéder de façon arbitraire, nous le savions, et nous ne doutions pas que notre façon sommaire d'établir ces critères devrait céder le pas à une méthode beaucoup plus scientifique et approfondie tendant à établir ce que doit être le niveau de vie minimum au Canada. Toutefois, même s'ils n'étaient que sommaires, ces critères de la pauvreté nous ont permis de faire des énoncés utiles, non seulement en ce qui a trait au problème général que pose la pauvreté au Canada, mais aussi au sujet de certaines de ses caractéristiques. A notre avis, certaines de ces caractéristiques ont un sens particulier pour nous tous en ce qui a trait à nos programmes sociaux ou de bien-être social, à tous nos programmes qui, de quelque façon que ce soit, contribuent à la disparition de la pauvreté au Canada. Mais, encore une fois, je pense que le meilleur moment de parler de certaines de ces conclusions sera quand nous examinerons les graphiques eux-mêmes.

Nous parlons aussi dans notre mémoire de nos projets de recherches. Il va de soi que nous serons en mesure de répondre à vos questions à ce sujet. Au fond, la première partie de notre tâche (attirer l'attention d'une façon qui ne laisse aucun doute sur l'existence d'un grave problème de pauvreté au Canada) est maintenant accomplie, au moins en ce qui nous concerne, et nous envisageons maintenant l'accomplissement de fonctions plus précises et un peu plus spécialisées. Nous fiant au bon vieux principe économique de la spécialisation et de la division des tâches, nous tâchons de nous en tenir tout particulièrement

aux aspects du problème de la pauvreté à l'égard desquels nous pouvons être d'un apport utile, compte tenu des moyens dont nous disposons, sans toutefois doubler le travail que d'autres accompliront.

Toutefois, nous serions enchantés de vous voir considérer comme étant une partie importante de vos travaux la poursuite de la tâche que nous avons essayé d'accomplir dans notre cinquième *Exposé annuel*, c'est-à-dire faire comprendre qu'il existe vraiment un problème de la pauvreté au Canada. A mon sens, il importe beaucoup qu'on n'oublie pas l'existence de cette question, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à un certain point après qu'eut été lancé l'initiative prometteuse du Secrétariat spécial de la planification qui relevait du conseil privé. Il semblait alors que nous étions sur le point d'aborder d'une façon utile et prometteuse la question de la pauvreté au Canada; mais quelque chose a cloché. Nous ne savons au juste ce qui a fait défaut. Beaucoup de résultats obtenus grâce aux travaux de recherches du Secrétariat spécial de la planification sont encore disponibles; ils seraient très utiles et fort à propos; un grand nombre de ceux qui ont participé à ce travail s'occupent encore de domaines apparentés à la question de la pauvreté et les connaissances qu'ils ont acquises portent donc leurs fruits. Cependant, il nous faut maintenir la question à l'ordre du jour et ne pas permettre qu'elle retourne au néant, comme cela s'est fait au milieu des années 60.

Nous avons trouvé très difficile (ce sera la même chose pour vous) de constater comment, un peu partout à travers le pays, le réseau complexe de nos programmes sociaux permet ou non d'atteindre le pauvre. Vous verrez qu'il vous faudra être tenaces et que vous devrez poser maintes et maintes fois la même question. L'une des choses importantes que vous pourrez accomplir sera de rompre cette attitude silencieuse chez le pauvre. Comme nous le signalons dans les premiers passages de notre chapitre sur la pauvreté, les pauvres, pour des raisons diverses qui ne dépendent pas d'eux, sont portés à parler peu. Ils ne sont pas beaucoup au courant, toute comparaison gardée, des méthodes courantes pour la prise des décisions politiques, de la façon dont certains groupes font la prise des décisions politiques, de la façon dont certains groupes font valoir leurs intérêts et s'expriment de telle sorte que, grâce aux programmes politiques, leurs intérêts se trouvent sauvegardés. Il vous faudra atteindre le pauvre et le faire parler, l'amener à considérer de façon utile en quoi consistent ses problèmes. C'est quelque chose de très important, parce que les pauvres peuvent nous dire bien des choses sur ce qui ne va pas dans notre organisation actuelle au sujet de la lutte contre la pauvreté; ils diront pourquoi ils ne font pas ce que nous supposons souvent qu'ils font. Cette «participation» plus efficace sera un aspect très important de votre travail.

Naturellement, il y aura aussi la recherche des renseignements. Le manque de renseignements est l'un des aspects ou des sujets dont il faut sans cesse tenir compte dans l'étude de ce problème. On s'en rend de plus en plus compte au fur et à mesure qu'on avance dans cette étude. La réponse que nous ont donnée maints travailleurs sociaux et d'autres personnes intéressées à travers le pays a été assez émouvante en un sens. «Dieu soit loué, nous a-t-on dit sans cesse, voilà que quelqu'un d'important parle de cette question. Il est temps que quelque chose se fasse.» Ces travailleurs ont l'impression d'œuvrer dans l'isolement; ils n'ont pas de contacts avec ceux qui font le même travail qu'eux et ils ne prennent pas connaissance des renseignements dont ils auraient besoin pour mieux accomplir leur travail. Ils se sont montrés enthousiastes au sujet de notre initiative et ils le sont aussi au sujet de la vôtre. Ces personnes auront beaucoup de choses à vous dire.

Il est intéressant de remarquer que, depuis la publication du cinquième *Exposé annuel*, le Conseil a été vivement incité à être effectivement un service d'échange de renseignements dans le domaine de la lutte contre la pauvreté au Canada. C'est une fonction que nous ne saurions bien remplir, si ce n'est dans une faible partie. Toutefois, nous savons par expérience qu'il est très nécessaire d'établir un service d'échange de renseignements de cette sorte. C'était aussi l'une des choses que nous promettait le Secrétariat spécial de la planification du conseil privé. Il devait servir à échanger les renseignements et à être un moyen très utile pour ceux qui s'occupaient de la lutte contre la pauvreté de savoir ce qui se faisait ailleurs, afin d'en tirer des leçons instructives. D'autres voulaient se faire conduire par la main à travers le labyrinthe (veuillez m'en croire, il s'agit d'un labyrinthe) des programmes de l'État fédéral visant la pauvreté. J'imagine donc que vous tiendrez au premier rang de vos préoccupations la nécessité d'être bien renseignés.

Nous avons également constaté, ainsi que l'a observé le sénateur Croll dans ses remarques du début, que la pauvreté n'est pas un problème unique. Les pauvres appartiennent à diverses catégories. Le problème ne se pose pas comme une seule chose: il constitue un ensemble de problèmes. Cependant, nous avons trouvé très utile de le grouper sous un titre unique, la pauvreté, et de vouloir énoncer comme but bien précis l'élimination de la pauvreté. Nous avons constaté que cela permet de mieux organiser nos concepts. Autre chose très importante, c'est qu'on concentre de la sorte l'effort intellectuel nécessaire. Plusieurs branches de la connaissance concernent la pauvreté. On doit avoir recours non seulement à l'économique, mais

aussi à la sociologie, au service social, aux sciences politiques, à l'anthropologie et à un grand nombre d'autres disciplines des sciences sociales. Le porblème, c'est de rassembler en faisceau toutes ces branches de la connaissance, pour pouvoir s'en servir comme un tout. C'est l'expérience que nous avons connue, par exemple, lorsque nous avons élaboré notre programme de recherche sur l'épanouissement des enfants en bas âge, et les expériences qui s'y rattachent, en relation avec la pauvreté. Nous pourrons peut-être revenir à ce sujet au cours de l'interrogatoire, mais, pour le moment, je veux souligner que, pour pousser nos recherches dans ce domaine, nous avons réuni un groupe très diversifié de personnes appartenant à toutes sortes de disciplines: éducateurs, psychologues, sociologues, économistes, etc. On pouvait réellement sentir, au sein de ce groupe, comment le problème de la pauvreté rapprochait ces personnes, éveillait leur enthousiasme, et leur faisait vraiment prendre conscience du fait qu'elles faisaient face à un problème intéressant véritablement plusieurs disciplines, problème à la solution duquel elles pourraient toutes apporter leur contribution. Il était très intéressant d'assister à ce phénomène.

L'une des choses que vous devrez faire, d'après moi, c'est examiner comment ces différentes branches de la connaissance peuvent s'attaquer d'une façon plus efficace au problème que vous étudiez. A l'heure actuelle, aucune université canadienne, par exemple, ne possède un institut polyvalent, pour l'étude de la pauvreté. Voilà une question à laquelle vous pourriez peut-être accorder une certaine attention.

J'ai dit, il y a un instant, que la pauvreté, de nos jours, diffère de celle des années trente. A l'heure actuelle, le phénomène de la pauvreté existe au milieu de l'abondance; le problème est plus réduit et, en quelque sorte, moins visible, mais il n'en est pas moins réel. On m'a dit, en privé, que l'initiative qu'a prise le Conseil de soulever la question de la guerre à la pauvreté, à ce moment-ci, est peut-être, en un sens, peu judicieuse et inopportune. On pense, je crois, aux fortes pressions qui s'exercent, présentement, dans le sens d'un contrôle plus serré des dépenses croissantes du gouvernement, dans notre pays. Bien sûr, il s'agit là d'un véritable problème, problème de priorités, mais dire que, parce que cette situation existe, nous devons, d'une manière ou de l'autre, limiter notre étude d'un grave problème social, que, parce que les dépenses du gouvernement soulèvent des difficultés, nous devons pour le moment passer sous silence les problèmes des membres les plus démunies de notre société, est, je crois inacceptable. Je crois que nous devons envisager bien en face le problème administratif immédiat qui se pose à beaucoup de nos technocrates, au sein du gouvernement. Ils subissent de fortes pressions pour qu'on ralentisse la hausse générale des dépenses du gouvernement. A l'échelon fédéral, en particulier, ils ont connu l'expérience frustrante d'examiner tout l'éventail des dépenses du gouvernement, et de découvrir combien d'entre elles sont, d'une façon ou de l'autre, d'une nature contractuelle, liées par des accords à long terme. Plusieurs dépenses peuvent, par exemple, s'inscrire dans les accords à frais partagés conclus avec les provinces, ou être liées par les dispositions d'une loi, de sorte qu'on ne peut pas les modifier à court terme. Pour plusieurs, aussi, il y a le facteur inhérent de la croissance démographique, qui entraîne leur croissance d'une année à l'autre. Cela signifie que l'administrateur qui veut ralentir la hausse des dépenses gouvernementales découvre qu'il existe un large secteur des dépenses fédérales où son action est très limitée, du moins à court terme. La plupart de ses efforts doivent se concentrer sur une proportion plutôt faible de l'ensemble des dépenses.

Outre cela, on estime que certains paiements de transfert, et autres mesures de bien-être, sont parmi les éléments les plus immuables et les plus absolus de cette situation. Je crois que le sentiment de frustration, parfaitement compréhensible, n'a rien à voir avec le fait qu'on a tendance à croire que, lorsque les finances de l'État sont dans une situation vraiment serrée, nous devrions oublier un peu la pauvreté. Je crois cependant, sauf votre respect, que ce n'est pas là une façon convenable d'organiser et d'étudier les priorités sociales et gouvernementales de notre pays. Je crois que plusieurs des personnes qui estiment qu'on devrait, pour le moment, ralentir quelque peu l'étude de la pauvreté, considèrent la lutte à la pauvreté comme étant essentiellement une forme de charité, quelque chose qu'on fait dans la mesure où on peut se le permettre, mais qu'on a tendance à limiter, tout particulièrement quand on s'aperçoit qu'on est dans une situation financière assez difficile. On croit, peut-être, que dépenser des fonds publics pour lutter contre la pauvreté n'est pas aussi «productif», en un sens, que la recherche scientifique, ou quelque chose comme cela. Je crois que cette opinion, dans la mesure où elle existe, ignore quelques-unes des idées nouvelles

les plus importantes, et les plus actuelles, sur la pauvreté. Cette façon de penser n'est pas le propre seulement des économistes, mais aussi d'autres personnes.

Quelles raisons avons-nous de vouloir supprimer la pauvreté dans notre pays? Je suppose que les raisons les premières sont notre sentiment de l'existence d'une situation injuste, et notre sens de la charité et de la compassion. Ce sont des éléments très importants de notre volonté de supprimer la pauvreté, mais il y a quelque chose d'autre aussi. Un autre aspect, si on le comprend bien, aura beaucoup de répercussion politique: la pauvreté est, entre autres, un gaspillage massif qu'on peut éviter, gaspillage de possibilités humaines. Une bonne partie de la pauvreté que nous voyons reflète vraiment notre incapacité passée à développer certaines possibilités humaines autant que nous aurions pu le faire, ce qui a pour conséquence de nous faire subir de fortes pertes économiques. Nous ne subissons pas seulement la perte la plus visible, celle qu'entraînent les palliatifs que nous devons prendre parce que nous n'avons pas su jouer notre rôle, par le passé, et les pertes qu'entraînent le coût des institutions de bien-être, les paiements de transfert, et diverses autres mesures que nous devons prendre à cause de notre inaction passée, mais aussi le coût, moins visible, de la contribution que plusieurs des pauvres d'aujourd'hui auraient pu apporter à la société et à l'économie canadiennes, si nous avions mieux rempli notre tâche.

Il est très important de bien tenir compte de cet aspect de la pauvreté, car, ainsi, la lutte à la pauvreté prendra plus facilement la place qui lui revient dans l'étude des priorités sociales et gouvernementales.

Les priorités ont de l'importance, et je crois qu'il est tout à fait juste que le Conseil du Trésor, par exemple, ou tout organisme qui se préoccupe du contrôle des dépenses publiques, pose des questions franches et directes sur la guerre à la pauvreté, sur ce que cette lutte est censée faire, comment elle va le faire, et quand elle va atteindre les objectifs que vous lui avez fixés. Vous allez vraisemblablement découvrir, si vous étudiez certaines mesures sociales et de lutte à la pauvreté de notre pays, que les réponses à certaines de ces questions sont loin d'être aussi précises qu'elles devraient l'être, que nous ne savons pas vraiment vers quoi doivent s'orienter ces mesures, ou combien de temps il nous faudra pour réaliser nos objectifs. L'une des choses les plus importantes que nous devons donc faire, c'est d'analyser nos politiques, et les problèmes auxquels nous nous attaquons, pour que nous puissions donner des réponses beaucoup plus précises à ces questions et dire quel est l'objectif de telle ou telle mesure, que l'objectif final est l'élimination de la pauvreté, et qu'il existe aussi d'autres objectifs secondaires.

Quand on peut faire cela, on peut alors faire face aux fonctionnaires du Conseil du Trésor et réclamer avec beaucoup plus de force, pour ces politiques, les moyens d'action nécessaires. Il est donc très important de tenir compte de cet aspect économique, de cet aspect perte, de la pauvreté, sans oublier d'autres aspects pertinents. Nous réussirons alors à créer une nouvelle situation où la lutte à la pauvreté occupera la place qui lui revient dans l'échelle des priorités.

Messieurs les sénateurs, avant d'en venir aux graphiques que nous aimerions vous montrer, graphiques qui, je crois, résument assez bien quelques-unes des conclusions principales qui se dégagent des travaux que nous avons effectués pour notre Cinquième exposé annuel, j'aimerais dire un mot sur la définition de ce que nous appelons «le seuil de la pauvreté».

Inévitablement, c'est une opération très arbitraire. Vous pouvez contester les limites de notre seuil, ou pratiquement toutes les limites qu'on peut tracer, que la méthode soit scientifique ou pseudo-scientifique. Néanmoins, nous sommes convaincus que ce travail est nécessaire. Il nous aide à mieux fixer nos politiques, entre autres choses.

Le tracé des limites de la pauvreté pourrait avoir trois grands objectifs. Tout d'abord, découvrir les membres de la société, dont les ressources ne peuvent satisfaire les besoins. Deuxièmement, fixer un niveau minimum au-dessous duquel aucune famille ne peut se suffire à elle-même, en fonction de son revenu. Les personnes âgées en sont un bon exemple. Troisièmement, fixer un objectif qui permette d'évaluer les progrès accomplis par la lutte à la pauvreté.

On peut tracer différentes sortes de limites à la pauvreté, selon les objectifs immédiats. On peut les tracer tout simplement d'après les revenus, ou on peut tenir compte d'autres aspects de la situation familiale ou individuelle. On peut tenir compte des biens, d'une part, et des dettes, d'autre part; on peut aussi faire entrer dans le calcul, d'une façon plus précise, les besoins de certains types de familles ou d'individus. On peut découper les limites de la pauvreté selon les variations que connaissent l'importance et la composi-

tion des familles, et selon le facteur géographique. On peut tenir compte des inégalités régionales qui existent à travers le pays, et ainsi de suite. Mais, bien sûr, toute limite de la pauvreté sera toujours arbitraire.

Dans certaines circonstances, il peut être utile de distinguer entre les niveaux de revenus et de dépenses des familles, qu'on pourrait rattacher au niveau de vie minimum, modeste et suffisant. On peut vouloir tracer des limites peu élevées à la pauvreté, qui ne touchent qu'à l'essentiel. Dans d'autres circonstances, on peut vouloir ajouter divers articles de dépenses familiales «arbitraires», et qui ont trait à la politique qui vous intéresse à ce moment-là.

Je ne crois pas qu'on devrait permettre à cette étude détaillée des diverses limites de la pauvreté qui peuvent exister, des divers niveaux qu'on peut établir, d'obscurcir l'ensemble du problème. Peu importe comment on le découpe au point de vue statistique, il existe là un problème très vaste et très important. Le tracé des limites de la pauvreté, aussi arbitraires qu'elles soient, nous permet de dégager certaines caractéristiques importantes pour les solutions que nous commençons à apporter au problème.

Peut-être serait-il temps, monsieur le président, de montrer quelques graphiques.

(*Voir appendice «B»*)

M. McQueen: Je ferai quelques remarques générales au sujet des renseignements sur lesquels se fondent ces graphiques. Nous avons pu tirer ces renseignements des données du recensement de 1961, grâce à l'aide très importante que nous a fournie le Bureau fédéral de la statistique, grâce notamment aux travaux de Mlle Jenny Podoluk et de Mme Gail Oja, qui nous accompagnent aujourd'hui.

Bien sûr, ce serait mieux si nous avions des statistiques encore plus à jour sur la pauvreté. Je crois que le fait qu'il n'existe pas de statistiques plus complètes et plus à jour met en lumière, en partie, le peu d'attention que nous avons accordé aux problèmes de la distribution des revenus et de la pauvreté, dans notre pays, par le passé. Si vous étudiez les statistiques d'un pays, vous pouvez souvent avoir une idée assez juste des questions que les gens croyaient importantes et de celles qu'ils ont négligées. Je crois que c'est ici le cas.

Toutefois, nous avons ces renseignements très précieux tirés des données du recensement de 1961. Le groupe de population dont il est question ici est le groupe non agricole. Nous avons dû laisser de côté la population agricole, parce qu'il existe dans ce secteur des problèmes très spéciaux, quand il s'agit de calculer les revenus. Nos renseignements sur les pauvres que compte la population non agricole sont très incomplets, mais ils le sont encore davantage pour ce qui est de la population agricole à faible revenu, au Canada.

Nous étudions donc ici la population non agricole, population qui, cependant, comprend un grand nombre de ruraux, tels que pêcheurs, bûcherons, et habitants de petits hameaux et villages, à travers le pays.

Le premier graphique porte sur les familles à faible revenu, qui se situent au-dessous du seuil da la pauvreté, dont j'ai fait mention, et sur lequel vous trouverez plus de renseignements dans notre mémoire, et autres documents. A gauche du graphique, on voit le nombre de pauvres, à droite, l'incidence qu'on peut exprimer en probabilités. Ainsi, si vous preniez au hasard une personne âgée de moins de 65 ans, disons, vous découvririez qu'elle est pauvre, et qu'elle se situe au-dessous du seuil de la pauvreté. L'un des points que nous voulons le plus faire ressortir dans notre mémoire, c'est qu'on doit distinguer entre les chiffres et l'incidence et ne pas se laisser tromper par les chiffres de cette incidence, même s'ils sont importants, car cela déséquilibrerait totalement la lutte à la pauvreté.

Nous étudions donc la pauvreté en fonction des groupes d'âges, et vous découvrirez, en étudiant les chiffres de l'incidence, que, si le chef de famille est âgé de 65 ans ou plus, les chances que cette famille soit pauvre sont beaucoup plus grandes que si le chef de famille est âgé de moins de 65 ans. Mais, et ce "mais" est très important, si vous regardez les chiffres absolus, à gauche du graphique, vous allez vous rendre compte qu'une lutte à la pauvreté axée uniquement sur les personnes âgées ignorerait une très large partie de l'ensemble de la population à faible revenu de notre pays. Le *nombre* réel de familles pauvres dépasse de beaucoup celui des familles qui ont un chef de famille âgé de moins de 65 ans.

Il y a toute une série de graphiques. Ce matin, le sénateur Croll a fait allusion aux familles dont le chef est une femme: femme dont le mari est mort, femme qui est séparée, divorcée ou qui a quitté son foyer, etc. Ici encore, vous allez remarquer que l'incidence de la pauvreté est beaucoup plus forte lorsque le chef de famille est une femme. Mais, une fois encore, n'oubliez

pas les chiffres, à gauche du graphique. En fait, la plupart de nos familles pauvres ont un chef de famille masculin.

Le sénateur Roebuck: Quels sont ces chiffres, à gauche, auxquels vous faites allusion?

M. McQueen: Il s'agit du nombre de familles, en milliers, monsieur le sénateur, sur la ligne du bas, à gauche. Vous voyez les chiffres "100, 200 . . .", etc.

Le sénateur Roebuck: Qu'est-ce qu'ils signifient?

M. McQueen: Ils signifient que le nombre de familles à faible revenu dont le chef est un homme est d'environ 800,000 ou l'était en 1961, alors que le nombre de familles à faible revenu dont le chef est une femme est de seulement 120,000, environ.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Peut-on comparer ces deux graphiques?

M. McQueen: Je ne sais pas, mais nous pouvons revenir au premier graphique.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Il semblerait y avoir une augmentation ou une diminution du nombre de familles à faible revenu, selon ces deux graphiques.

M. McQueen: Ce n'est pas une augmentation ou une diminution, monsieur le sénateur. Il s'agit simplement du nombre de familles à faible revenu, à un moment donné.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Mais il y a une différence de 100,000 dans les chiffres à gauche.

M. McQueen: Cela est dû à un chevauchement. Nous croisons les caractéristiques, ici. Nous prenons le nombre total de familles à faible revenu et le ventillons selon l'âge du chef de famille, dans un graphique, et selon le sexe du chef de famille, dans l'autre. C'est ce qui explique la différence dans les chiffres, à gauche.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je comprends.

M. McQueen: Ici encore, dans le troisième graphique, nous avons un point particulièrement important à soulever. Nous y avons divisé le pays en grandes régions géographiques. Si vous regardez les chiffres de l'incidence, à droite, vous verrez que vos chances d'être pauvre sont beaucoup plus grandes si vous vivez dans les provinces atlantiques que, par exemple, si vous vivez en Ontario, dans les Prairies, ou en Colombie-Britanique. Pour ce qui est du Québec, il est important de noter qu'il existe des différences très marquées, dans l'incidence de la pauvreté, entre les diverses parties de la province. Au point de vue économique, et certainement au point de vue de l'incidence de la pauvreté, l'Est du Québec diffère beaucoup de l'Ouest, de sorte que, si on pouvait isoler l'Est du Québec, notamment le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, on obtiendrait une incidence semblable à celle qui existe dans les provinces atlantiques.

Le problème qui se pose ici, c'est que les gens savent que l'incidence de la pauvreté est plus grande dans l'Est du pays, et qu'ils en viennent à la conclusion que, si nous avons une gamme de politiques devant favoriser l'expansion économique de l'Est du Canada, nous allons mener une guerre assez efficace à la pauvreté. Mais voilà! A gauche du graphique, vous voyez le nombre réel de personnes vivant dans la pauvreté. Voyez le nombre considérable de pauvres que vous trouvez, par exemple, en Ontario. Le fait est qu'un grand nombre de nos pauvres ne vivent pas à l'extrémité est du pays. Il y en a beaucoup en Ontario, beaucoup dans la région de Toronto. Il est vrai que la pauvreté n'y connaît pas les taux d'incidence que vous trouverez dans certaines des régions les plus défavorisées des provinces Maritimes, mais la pauvreté y existe, et sa présence se fait sentir. Un ensemble relativement simple de politiques d'expansion régionale, élaboré en fonction de régions plutôt vastes, ne va pas régler le problème, et nous croyons qu'il est très important de ne pas oublier cela, face à l'évolution actuelle de certaines de nos politiques d'expansion économique.

Dans le graphique suivant, nous répartissons la population à faible revenu selon son domicile: les zones métropolitaines, les autres zones urbaines et les zones rurales. Permettez-moi de vous rappeler, une fois encore, que les statistiques que nous avons pu obtenir ne nous ont pas permis d'y inclure la population agricole, où l'incidence de la pauvreté, nous le savons, est très élevée, se situant probablement aux environs de 50 p. 100, du moins en 1961. Elle a peut-être connu une certaine baisse depuis lors, mais nous ne pouvons nous en assurer. Rappelez-vous seulement que nous n'avons pu tenir compte de cette population agricole. Mais un bon nombre de ruraux n'en figurent pas moins dans ce graphique.

Une fois encore, l'incidence suit une courbe bien définie: elle est plus faible dans les zones métropolitaines, plus élevée dans les autres zones urbaines, et très élevée dans les zones rurales, près de la moitié plus. Mais il ne faut pas en conclure que la plupart de nos pauvres vivent dans les zones rurales. Si vous regardez à gauche du graphique, vous verrez qu'un très grand nombre de familles à faible revenu vivent dans les zones métropolitaines. Autrement dit, le problème de la pauvreté existe aussi à Montréal et à Toronto, et il ne faut pas l'oublier.

Selon nous, le graphique qui suit est très important, car il contient des renseignements qui corrigent cette impression, largement répandue dans le public selon laquelle la plupart de nos pauvres ne travaillent pas, reçoivent du secours, bénificient d'une assistance publique quelconque, et nous devons les voir à travers ce prisme. Bien sûr, il est vrai qu'en fonction de l'incidence, si vous ne faites pas partie de la force ouvrière, si vous n'avez pas travaillé au cours de l'année, vous avez de très bonnes chances d'être pauvre. De fait, il y a fort à parier que vous vivez grâce à des paiements de transfert quelconques: allocations familiales, pensions de vieillesse, etc. Ce sont là vos principales sources de revenu. J'ai simplifié le tableau, bien entendu, mais cela en donne une idée générale.

Mais une fois de plus, si vous regardez à gauche du graphique, vous verrez qu'en nombre absolu la majorité des chefs de familles pauves, majorité assez considérable, travaillent. Ils font partie de la force ouvrière. Ils ont parfois du travail, de toute façon. Le problème, c'est que leur emploi ne leur assure pas un revenu suffisant. Ce sont ces gens, notamment, que la structure actuelle de nos politiques n'atteint pas efficacement. Elle ne fait que commencer à les atteindre plus efficacement. Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, en Saskatchewan, par exemple, on commence à peine à atteindre certains des pauvres qui travaillent, en vertu de cette loi.

Le sénateur Cook: Cette force ouvrière n'est pas organisée, n'est-ce pas?

M. McQueen: Elle l'est certainement moins. La majeure partie de la main-d'œuvre organisée se situe au-dessus du seuil de la pauvreté, que nous avons établi, et un trait important de la pauvreté, c'est que plusieurs pauvres travaillent dans des industries, des usines et des fabriques où, cela est typique, il n'y a pas d'organisation. Le pourcentage de pauvres appartenant à des organisations ouvrières est beaucoup plus faible que chez les autres travailleurs. Certains travailleurs à faible revenu sont membres de syndicats, mais la majorité des ouvriers qui appartiennent à ces organisations se situent au-dessus du seuil de la pauvreté.

Une autre particularité significative de la population à faible revenu du Canada, c'est le degré d'instruction. Nous avons analysé cet aspect en profondeur, tout en étudiant divers traits propres aux pauvres, pour en dégager le plus important. Nous avons découvert que l'instruction, à maints égards, est l'un des plus importants. Ici, vous remarquerez que l'incidence et les chiffres absolus sont passablement analogues. Vos chances d'être pauvre sont assez minimes si vous avez un diplôme universitaire. Elles sont plus grandes si vous n'avez pas dépassé le niveau secondaire, et si vous n'avez reçu aucune instruction, ou seulement une instruction élémentaire, alors vos chances d'être pauvre sont encore plus grandes, soit quelque 38 p. 100. En chiffres absolus, vous verrez que la grande majorité des chefs de familles à faible revenu ont reçu, au mieux, une certaine instruction élémentaire, ou même, n'ont reçu aucune instruction.

Il est intéressant de voir ce qui arrive à l'incidence et aux chiffres quand on étudie les familles à faible revenu en fonction du nombre de personnes, dans la famille, qui gagnent un revenu. Comme vous pouvez le constater, selon l'incidence, les chances qu'a une famille d'être pauvre lorsqu'aucune personne ne gagne un revenu, sont très élevées, soit 80 p. 100. Si un membre de la famille gagne un revenu, l'incidence tombe à 30 p. 100, et si deux ou plusieurs personnes gagnent un revenu, il y a encore une forte baisse de l'incidence. En chiffres absolus, comme vous pouvez le voir à gauche du graphique, la majorité des familles pauvres n'ont qu'un seul membre qui gagne un revenu.

Le sénateur Roebuck: Mais on indique 100 p. 100 pour une seule personne gagnant un revenu. Plusieurs personnes ont sûrement des moyens qui leur permettent de se situer au-dessus du seuil de la pauvreté, même si elles ne gagnent pas vraiment un revenu.

M. McQueen: En effet, monsieur le sénateur. Cela s'arrête à 80 p. 100. Il y a 20 p. 100 de familles, dont aucun membre ne gagne un revenu, qui se situent au-dessus du seuil de la pauvreté.

Le sénateur Bélisle: Quand on parle d'une personne gagnant un revenu il peut s'agir du mari ou de la femme?

M. McQueen: Pour cette catégorie-ci, il s'agit du membre de la famille qui gagne un revenu, peu importe qu'il soit du sexe masculin ou féminin.

L'une des choses que vous ne devez pas oublier ici, c'est que, lorsque vous dites qu'une famille vit au-

dessous du seuil de la pauvreté, elle ne vit pas nécessairement juste au-dessous du seuil, elle peut vivre très au-dessous. Le revenu moyen de la population à faible revenu se situe bien au-dessous du seuil de la pauvreté. On a tracé ce graphique en fonction de la valeur du dollar, en 1961, et nous ne l'avons pas modifié pour suivre la courbe du coût de la vie, depuis lors, mais nous croyons que, si on traçait une graphique semblable aujourd'hui, celui-ci indiquerait des moyennes se situant bien au-dessous du seuil de la pauvreté. Si vous lisez ce graphique de gauche à droite, vous pouvez constater l'écart qui existe entre entre le revenu moyen et le seuil de la pauvreté.

Le graphique qui suit a une certaine importance, étant donné qu'il indique la portée du rôle que les soi-disant paiements de transfert, notamment l'assurance-chômage, les allocations familiales, la pension de sécurité de la vieillesse, etc., jouent dans la structure du revenu du pauvre. Vous remarquerez aussi les variations qui existent en fonction de l'importance de la famille. La proportion des paiements de transfert (la partie noire de chaque colonne) est plus élevée pour les personnes hors familles. Elle est quelque peu moins élevée pour les familles de deux personnes. Beaucoup de personnes âgées pauvres se rangent dans ces deux groupes, car elles dépendent pour beaucoup de la pension de veillesse. Vous remarquerez que le degré de dépendance des paiements de transfert tombe lorsqu'on en vient aux familles à faible revenu de trois personnes, et même davantage dans les familles de quatre personnes, mais qu'il s'élève de nouveaux quand on arrive aux familles de cinq personnes ou plus. L'une des raisons qui expliquent cela, c'est que, dans les familles plus nombreuses, les allocations familiales jouent un plus grand rôle quant au revenu total.

Pour continuer sur cette question des paiements de transfert, nous avons ici un graphique qui étudie la composition des paiements de transfert à la population à faible revenu, et qui fait ressortir un point que je mentionnais, il y a un instant. A gauche du graphique, on voir que, dans le cas des personnes hors famille et des familles de deux personnes, la partie noire de la colonne démontre que les allocations familiales ne jouent aucun rôle dans le premier cas, et un très petit rôle dans le cas des familles de deux personnes. Vous remarquerez que c'est la pension de vieillesse qui forme la plus grande partie des paiements de transfert, ici. Mais lorsqu'on arrive aux familles plus nombreuses, l'importance relative de la pension de vieillesse diminue, alors que celle des allocations familiales s'accroît considérablement.

Le sénateur Cook: Cela comprend tous les paiements de transfert de l'État?

M. McQueen: Tous les paiements de transfert, tel que l'assurance-chômage, et autres prestations que prévoit le régime d'assistance publique du Canada: les allocations familiales, les allocations aux mères nécessiteuses, et ce genre de choses.

Le sénateur Cook: S'agit-il seulement des prestations accordées par le gouvernement fédéral?

M. McQueen: Non, il s'agit ici de tous les échelons de gouvernement, monsieur le sénateur. Le graphique suivant est une simplification qui, selon nous, pourrait vous intéresser. Nous avons parlé, il y a un instant, des paiements de transfert. Je crois que plusieurs Canadiens pensent que les paiements de transfert vont surtout aux pauvres. Mais tel n'est pas le cas. Beaucoup de paiements de transfert sont versés aux non-pauvres. En fait, plus de paiements de transfert, en 1961, sont allés aux personnes vivant au-dessus du seuil de la pauvreté qu'à celles vivant au-dessous. Voilà ce que signifie la première colonne, au haut du graphique. La partie pointillée de la colonne du haut représente les paiements de transfert qu'on a versés aux personnes qui, même sans recevoir ces paiements, ne seraient pas encore pauvres. Par contre la partie blanche, au milieu de la colonne, représente les paiements de transfert qu'on a versés aux personnes qui se seraient situées au-dessous du seuil de la pauvreté si elles n'avaient pas reçu ces paiements. Il s'agit ici du groupe que les paiements de transfert ont fait passer au-dessus du seuil de la pauvreté.

Le président: C'est le quart du total?

M. McQueen: Moins du quart.

Le président: Je crois que vous auriez dû le dire, car les membres du Comité ont quelques idées là-dessus.

M. McQueen: Nous pourrions certainement vous donner les chiffres, monsieur le sénateur, qui ont servi à tracer ce graphique.

Vous pourriez, en outre, vous demander ceci: si on prend tous ces paiements de transfert qu'on a versés aux non-pauvres, aux personnes qui n'auraient pas été pauvres, même si on ne leur avait pas versé ces paiements de transfert, jusqu'à quel point cela aurait-il contribué à combler le "gouffre de la pauvreté", au Canada? Ce graphique est assez simpliste, et je ne voudrais pas que vous en tiriez une conclusion pour recommander une politique particulière, mais il donne un point de vue intéressant sur les dimensions de notre problème. Si vous appliquez la partie pointillée de la colonne du haut sur la colonne du bas, vous allez découvrir que, si vous enlevez ces paiements aux non-pauvres, soit à ceux qui ne seraient pas encore pauvres même s'ils ne touchaient pas ces paiements, et que

vous les ajoutez aux paiements versés aux pauvres, vous aurez encore un manque très prononcé, si vous avez pour objectif de faire passer tout le monde au-dessus du seuil de la pauvreté, simplement au moyen des paiements de transfert. Le problème aurait quand même été considérable, même si vous aviez réussi à transformer complètement la nature des paiements de transfert de cette façon.

Le sénateur Cook: Est-ce que la dernière ligne présente toujours le nombre de familles?

M. McQueen: Non, ces chiffres expriment des millions de dollars. Nous aurions dû l'indiquer, je m'excuse.

Le président: Vous dites donc en fait, et c'est la conclusion que j'en tire, peut-être à tort, que le petit carré blanc indique que l'argent nous revient, malgré que ce soit un paiement de transfert.

M. McQueen: Les paiements de transfert nous reviennent de bien des façons. Ils s'ajoutent au revenu des gens qui sont imposés de diverses façons, par des impôts directs ou indirects, et ainsi de suite. Un paiement de transfert représente en fait une opération grâce à laquelle le gouvernement prélève l'impôt, sans se servir de cet argent pour acheter des biens ou des services. Il le transfère plutôt simplement à d'autres gens et même, dans certains cas, à la même personne. C'est en partie ainsi que fonctionne notre système d'allocations familiales. Le gouvernement prélève l'impôt et toutes les familles dont les enfants sont d'âge et de statut réglementaires reçoivent l'allocation familiale. On tient compte évidemment des frais d'administration, mais l'argent ne fait essentiellement qu'entrer et sortir.

Le président: Mais pendant que l'argent ne fait qu'entrer et sortir, certains soutiennent qu'un certain montant est entièrement recouvré de ceux qui n'en ont pas besoin.

M. McQueen: On ne saurait dire entièrement. Il faut étudier la structure de l'impôt sur le revenu. On recouvre plus de certaines personnes.

Le président: Mais est-ce que vous ne vous y êtes jamais arrêté pour vous demander: Est-ce que nous recouvrons l'argent ou non grâce à l'impôt? Vous êtes tout à fait libre de proposer toutes sortes d'hypothèses, et depuis 1961, la vôtre vaut bien celle d'un autre.

M. McQueen: Nous parlons de très fortes sommes d'argent, et nous devrons étudier ce problème encore afin de vous fournir une réponse définitive.

Le sénateur Quart: Monsieur McQueen, est-ce que la sécurité de vieillesse entre dans cette catégorie?

M. McQueen: Ceux qui m'appuient, du moins j'espère qu'ils m'appuient, pourront me reprendre à ce sujet, mais je crois que la sécurité de vieillesse compte comme un paiement de transfert, mais non pas les pensions déboursées au titre d'un régime à contribution. La pension de la sécurité de vieillesse de $75 en ferait partie, oui.

Le président: Vous êtes encore en 1961 lorsque vous parlez de $75.

M. McQueen: J'avais oublié le supplément.

Le président: Il nous permet de vivre, vous savez.

M. McQueen: Je n'aurais pas pu choisir pire personne devant qui commettre cette erreur.

Le sénateur Cook: D'après ces calculs, dois-je conclure que le déficit serait de 800 millions de dollars?

M. McQueen: Oui. Si vous voulez avoir le déficit net, il semble qu'il serait environ de cet ordre, la partie blanche sur le graphique.

Il est assez intéressant de noter, en passant, que, exprimé en dollars, ce déficit n'a pas changé tellement depuis 1961. Si l'on tient compte de la hausse du coût de la vie, il présente même une baisse, sinon il est à peu près le même en dollars courants de façon très générale.

Vous vous rendrez enfin compte, d'après notre mémoire et notre chapitre, que nous avons adopté l'attitude que la façon la plus efficace d'aborder le problème de la pauvreté n'était pas d'y voir un problème découlant surtout et directement de la distribution du revenu. Nous avons plutôt entrepris d'établir des seuils de pauvreté, après quoi nous avons demandé aux gens d'examiner la situation des familles qui vivent en deçà de ces seuils et de se demander si cette situation est tolérable. Néanmoins, je crois qu'il est utile d'avoir une idée de l'inégalité que présente la distribution du revenu au Canada. La distribution du revenu est évidemment inégale jusqu'à un certain point dans tous les pays, mais elle l'est plus dans certains pays que dans d'autres. Il est bon de se rappeler quelle était la situation au Canada, en 1961, et il n'y a pas lieu de croire qu'elle a tellement changé depuis. Vous voyez qu'en 1961, 20 p. 100 du revenu total, nous l'avons exprimé par un secteur du cercle du côté gauche, était partagé entre les familles les plus nanties qui ne représentent que 8 p. 100 des familles.

Le sénateur Carter: Est-ce que vous parlez de revenu du travail?

M. McQueen: De l'ensemble des revenus et non pas nets d'impôt. Plus bas, on voit à l'autre extrémité de l'échelle que seulement 6.6 p. 100 du revenu, un secteur beaucoup plus petit du cercle, allait aux familles les plus pauvres, soit 20 p. 100 des familles. Si vous comparez les deux secteurs du cercle, et les petits points, à la droite, qui représentent le nombre de familles, vous aurez une idée frappante de la situation. Il aurait évidemment été préférable de vous présenter ces données sur des revenus nets d'impôt, mais il est extrêmement difficile de le faire par des statistiques. Nous avons toutefois indiqué dans notre Exposé les impôts payés proportionnellement par familles selon le groupe de revenu; vous trouverez cela dans la documentation qu'on vous a remise. Il en découle, même en tenant compte de la structure progressive de l'impôt sur le revenu, que vous constaterez des inégalités très fortes du genre que nous avons tenté de porter à votre attention.

Le sénateur Roebuck: Quelle partie du revenu ce 20 p. 100 représenterait-il? Qui sont les mieux nantis? Combien reçoivent-ils?

M. McQueen: Je suis un peu mal en point de vous répondre, sénateur, en ce sens que le revenu moyen de chacun des groupes pour lequel j'ai des chiffres est exprimé en termes de 1965, de sorte qu'il y aurait un écart par rapport à 1961. Mais je vais tenter de vous donner une idée. Nous disposons de plus de statistiques pour le 20 p. 100 des familles les plus pauvres qui paraissent au bas du graphique. Leur revenu moyen en 1965 était de $2,263, et ce n'est pas net d'impôt.

Le sénateur Roebuck: C'est donc dire que leur revenu varierait entre $1,800 et environ $4,000?

M. McQueen: C'est exact; dans une gamme de ce genre.

Je ne puis vous donner un chiffre parallèle à celui qui parait au haut du graphique, mais disons que le revenu moyen du 20 p. 100 des familles les plus riches, en 1965, était de $13,016. Le revenu moyen des familles à faible revenu était, en 1965, de $2,263, tandis que le revenu moyen des familles à revenu élevé était de $13,016. Les autres familles se situent évidemment entre ces deux extrémités.

Le sénateur Roebuck: Oui, mais ce sont des chiffres globaux. Combien les gens les plus riches reçoivent-ils?

M. McQueen: Je ne puis vous dire, en ce moment, ce que le 8 p. 100 des familles les plus riches recevaient. Je peux seulement vous le dire pour le cinquième des familles. Je pourrais obtenir ces chiffres pour vous et vous les communiquer jeudi.

Le sénateur Roebuck: Donnez-nous le chiffre pour le cinquième des familles les plus riches.

M. McQueen: Les familles touchaient, en moyenne, $13,000 par année. C'est la moyenne du groupe qui s'étend évidemment sur une vaste gamme. Il comprend des gens dont le revenu annuel est de $100,000 et d'autres dont le revenu annuel est de $10,000. Je crois que jeudi nous pourrons vous fournir un tableau plus détaillé où vous trouverez réponse à toutes vos questions à ce sujet.

Le sénateur Roebuck: Est-ce que l'ensemble du cercle représente le revenu national brut du Canada?

M. McQueen: Oui, l'ensemble des revenus personnels, et les secteurs représentent la partie de ces revenus qui revenait à chaque groupe de familles. Monsieur le président et messieurs les sénateurs, je crois que ces graphiques nous ont permis de vous communiquer certains aspects particuliers des caractéristiques de la pauvreté au Canada qui nous ont semblé importants, et, peut-être, de susciter des questions de votre part.

En terminant, je voudrais ajouter que je lisais ce matin un livre de George Orwell que j'estime beaucoup. Le livre, intitulé *The Road to Wigan Pier*, traite de la pauvreté et des classes sociales. On y lit, à un moment donné:

> Il m'a semblé alors, et il me semble encore parfois d'ailleurs, que l'injustice économique disparaîtra dès que nous voudrons qu'elle disparaisse, pas avant, et si nous voulons vraiment qu'elle disparaisse, peu importe la méthode qu'on adoptera.

Je ne suis peut-être pas entièrement d'accord car je crois que la méthode adoptée importe dans une certaine mesure, surtout à la lumière de ce que nous savons à l'heure actuelle sur les lignes de conduites et de la façon de les évaluer. Il n'en demeure pas moins que ce que dit Orwell est très vrai, qu'il faut absolument vouloir éliminer l'injustice économique. C'est une condition *sine qua non.*

Monsieur le président, honorables sénateurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est pour nous un grand honneur de comparaître devant ce comité du Sénat du Canada.

Vous vous adressez à un problème important. Vous vous y adressez d'une façon sérieuse. Vous vous dirigez, comme l'a dit l'honorable sénateur Croll, vers un but défini: l'élimination de la pauvreté au Canada.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter bonne chance.

Le président: Vous vous souviendrez qu'au début de son exposé, Monsieur McQueen a dit qu'il traiterait des définitions et des dimensions de la pauvreté. S'il ne peut pas répondre à toutes les questions que vous lui poserez aujourd'hui, il y répondra jeudi. Je vous exhorte donc à lui poser dès aujourd'hui toutes les questions que vous désirez poser, car si vous attendez jusqu'à jeudi, et qu'à ce moment là il ne soit pas en mesure de vous donner la réponse, vous devrez attendre jusqu'à ce qu'il comparaisse de nouveau plus tard.

Le sénateur Carter: Vu les remarques du témoin, je crois qu'il serait bon de parler d'abord des seuils de pauvreté. Avez-vous établi vos seuils de pauvreté selon les niveaux de vie minimum pour les familles de différentes tailles?

M. McQueen: Oui.

Le sénateur Carter: Vous avez ensuite décidé arbitrairement que 70 p. 100 du revenu est consacré à l'alimentation, au logement et au vêtement?

M. McQueen: Oui.

Le sénateur Carter: Vous ne parlez pas des combustibles, qui est pourtant un élément de dépenses très important, et surtout au Canada. Est-ce que les combustibles sont compris dans le logement?

M. McQueen: Je ne le crois pas, monsieur le sénateur.

Le sénateur Carter: Il faut donc déduire les combustibles de l'autre 30 p. 100 du revenu.

M. McQueen: Peut-être que Mlle Podoluk pourrait nous renseigner au sujet des combustibles.

Mlle J. Podoluk, statisticienne, Bureau fédéral de la statistique: Oui, les combustibles sont compris dans le logement.

M. McQueen: Je m'excuse.

Le sénateur Carter: Je me demande donc ce qui vous a amené à conclure que 70 p. 100 du revenu est consacré à ces trois éléments de dépenses. Comment est-ce que ce chiffre se compare avec ceux des États-Unis et des autres pays?

M. McQueen: Je crois que c'est en partie à partir de l'expérience de ces pays, de leurs efforts pour établir les seuils de pauvreté, que nous avons accepté le chiffre de 70 p. 100. Je crois qu'il est bon de remarquer qu'un des seuils de pauvreté le plus utilisé et le plus répandu aux États-Unis est établi grâce à la méthode dite Orshansky qui ne tient compte que de la partie du revenu de la famille consacrée à l'alimentation. Les vêtements et le logement n'entrent même pas en ligne de compte. C'est donc à la lumière d'autres travaux de ce genre et d'analyses des budgets des familles, car nous disposions de beaucoup de renseignements sur les dépenses habituelles des familles selon les différents niveaux de revenu, c'est donc essentiellement à partir de ce genre d'exercice, et à la lumière de comparaisons avec d'autres seuils de pauvreté, que nous avons finalement établi les seuils auxquels nous sommes arrivés. Nous nous rendons tout à fait compte que c'est une façon très arbitraire de procéder et nous avons d'ailleurs recommandé que les niveaux de vie minimum pour le Canada soient établis, à l'avenir, selon une méthode beaucoup plus minutieuse qui tiendrait compte en particulier d'un grand nombre d'autres facteurs qui influencent le revenu et les dépenses des familles. Mais il nous fallait des seuils que nous pouvions établir en peu de temps, et je crois que ce que nous avons obtenu suffisait pour les fins à lesquelles nous songions les utiliser. Toutefois, ce ne serait pas suffisant pour le genre d'exercice dans lequel nous croyons qu'il faudra recourir à des seuils de revenu à l'avenir.

Le sénateur Carter: Ce travail a été fait en 1961.

M. McQueen: Oui, en termes de 1961.

Le sénateur Carter: Est-ce que vous avez entrepris de reprendre ces chiffres depuis?

M. McQueen: Non, monsieur le sénateur. Comme nous l'indiquons dans le mémoire présenté au Comité, nous avons seulement mis ces seuils à jour par rapport aux hausses du coût de la vie. Nous avons cru comprendre, à la suite d'une déclaration du premier ministre relevée dans le *Hansard* du 16 septembre dernier, que le gouvernement entreprend actuellement d'établir les niveaux de vie minimum pour le Canada. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas été plus loin en ce sens. Il est certain que le Bureau fédéral de la statistique fait d'autres travaux par rapport à l'analyse des données sur le revenu de 1967, mais comme le gouvernement avait exprimé l'intention de prendre en main cet exercice, en vue d'établir les seuils selon une méthode beaucoup plus scientifique, nous y avons renoncé.

Le sénateur Carter: Est-ce que le Conseil Économique a étudié d'autres aspects de la pauvreté à part sa dimension économique?

M. McQueen: Oui, certainement, monsieur le sénateur, dans la mesure de notre compétence, mais nous sommes avant tout des économistes et nous nous étions rendu compte, dès le début de ce travail, qu'il exige également d'autres compétences, celles du sociologue, du travailleur social, de l'anthropologiste, du spécialiste en science politique, et ainsi de suite. Nous nous sommes évidemment efforcés de prendre en considération des aspects non économiques de la pauvreté, mais nous sommes convaincus que la lutte contre la

pauvreté exige la participation de toutes les disciplines. J'espère que vous aurez l'occasion d'entendre, comme je ne doute pas que vous en aurez l'occasion au cours des séances du Comité, les représentants des autres disciplines afin d'avoir une meilleure idée de ce qu'elles peuvent contribuer.

Le sénateur Carter: Dans votre mémoire, vous semblez dire que les programmes de bien-être ne parviendront pas à résoudre ce problème, ce qui veut dire que nous devons trouver le moyen d'amener un plus grand nombre de ces personnes à participer à la production. Vous avez parlé du gaspillage économique que représentent ces gens qui n'y participent pas. Sur le graphique, vous nous avez indiqué les 600,000 familles qui sont pauvres parce qu'elles n'ont pas l'éducation ou la compétence voulue. Je me demande donc s'il n'est pas trop tard pour amener ces personnes à participer à la production. Nous entrons maintenant dans l'ère post-industrielle au cours de laquelle le nombre d'emplois disponibles pour ce groupe diminuera, même si nous leur donnons une éducation ou que nous leur permettons d'acquérir des compétences. Est-il, par conséquent, valable d'insister sur cet aspect de la solution? Est-ce qu'il n'est pas déjà trop tard pour cela?

M. McQueen: Il faut évidemment étudier chaque cas en particulier. Je dirais deux choses à ce sujet. Le nombre total de familles sur les graphiques est plutôt de l'ordre de 900,000. J'insiste sur le fait que les graphiques ne représentent pas un effort pour démontrer que la pauvreté est causée par tel ou tel facteur en particulier. Les graphiques portent sur les caractéristiques des pauvres; ils nous disent que la plupart des pauvres n'ont qu'une éducation élémentaire ou moins, ou pas d'éducation du tout. Je ne crois pas qu'il soit valable, cependant, d'en conclure que la pauvreté de ce groupe découle du fait que ces personnes sont sans éducation. Les causes en sont beaucoup plus compliquées et obscures. Il est évident que ces politiques adoptées pour la lutte contre la pauvreté en vertu desquelles on s'efforce de développer et de relever leur potentiel de revenu ne réussiront que s'il existe un potentiel réel. Pour certaines personnes plus âgées de la population active, il est certain qu'il est beaucoup plus difficile d'acquérir une nouvelle compétence. Ce n'est pas du tout impossible, mais beaucoup plus difficile. Il est plus difficile d'amener ces personnes au point où leur potentiel de revenu sera réel, c'est-à-dire qu'elles correspondent à la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail. Il se peut fort bien qu'à l'égard de ce groupe, il serait préférable de penser plutôt en termes de maintenir le niveau de revenu d'une façon ou d'une autre, et notamment par les paiements de transfert. Toutefois, si vous considérez les enfants de ces familles, c'est tout autre chose. Les adolescents présentent un plus grand potentiel de revenu, et il faudrait insister davantage, dans leur cas, sur des aspects comme l'éducation, la formation, l'épanouissement de la personne et le développement.

Une des choses que nous avons appris au cours de notre travail dans ce domaine, bien qu'il ait été de courte durée, c'est qu'il est impossible d'établir des lignes de partage claires et définitives. Il est impossible de faire le partage clair et définitif entre ce qui relève de l'assistance sociale et ce qui n'en relève pas, entre maintenir le niveau de revenu et les autres façons de lutter contre la pauvreté. Les deux travaillent de paire. Permettez-moi de vous donner un exemple. Dans le cas d'une famille dont vous désirez permettre à certains membres de suivre des cours de recyclage de façon à ce que leur compétence corresponde à la demande du marché du travail, il sera peut-être nécessaire, cependant, d'assurer cette famille d'un niveau de revenu constant avant de pouvoir le faire. Si vous n'assurez pas la famille d'un revenu constant, il est possible qu'ils ne pourront pas participer au programme de recyclage. Ce genre de situation se présente très souvent, où il faut, dans des proportions diverses, maintenir quelque peu le niveau de revenu de la famille ou autre chose.

Le sénateur Carter: Je ne vous comprends pas très bien. Vous dites qu'environ 20 p. 100 de la population vit en-deçà du seuil de la pauvreté. Admettons que 10 p. 100 soient des personnes âgées sur qui le marché du travail ne compte plus. Comment allons-nous éviter le gaspillage économique à moins que nous puissions les amener à participer à la production? Et je ne vois pas comment nous pouvons les amener à participer s'il n'y a pas d'emplois.

M. McQueen: Votre remarque est extrêmement valable et importante, et j'aurais peut-être dû insister davantage sur cet aspect au cours de mon exposé préliminaire ce matin. Lorsqu'on s'attaque à la pauvreté, les résultats dépendent de la situation économique en générale. C'est-à-dire qu'à moins qu'elle soit saine et présente une expansion économique et un niveau élevé d'emploi, il serait impossible d'attendre des résultats plus que médiocres des dispositifs de lutte contre la pauvreté. Il est extrêmement important que le nombre d'emplois offerts par l'économie soit suffisamment élevé. Il ne faut jamais l'oublier.

Le sénateur Carter: En tant que pays exportateur, le Canada doit concurrencer et faire face à une très forte concurrence de la part des États-Unis et des pays dont la structure des salaires est moins élevée et qui jouissent de beaucoup d'autres avantages. Comment pouvons-nous concurrencer sans recourir le plus possible à l'automatisation? Et plus nous recourons à l'automatisation, plus le nombre d'emplois disponibles diminue.

M. McQueen: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, monsieur le sénateur. L'expérience a démontré,

et particulièrement depuis 1960-1961, que même en ayant recours à l'automatisation, le nombre d'emplois ne diminue pas. C'est-à-dire que si des pays comme les États-Unis et le Canada adoptent les lignes de conduite qui s'imposent dans les domaines fiscal, monétaire et autres pour favoriser l'expansion économique du pays, nous aurons une situation où l'automatisation, de nouvelles immobilisations qui remplaceront bien souvent la main-d'œuvre, sera accompagnée d'une montée en flèche du nombre d'emplois disponibles au sein de l'économie. Dans ce genre de situation, l'automatisation signifie uniquement, et je parle en termes très généraux, que certains devront changer d'emploi. C'est d'ailleurs ce qu'on prédit de plus en plus pour chacun d'entre nous, qu'au cours de notre vie active nous devrons accepter de réorienter notre carrière.

Le président: Comme vous le faites.

M. McQueen: Oui. Après tout, il ne faut pas oublier que l'automatisation remonte déjà à la révolution industrielle. Je crois qu'une des principales raisons pour lesquelles nous sommes plus conscients de l'automatisation aujourd'hui, c'est que, dans le passé, on considérait avant tout l'automatisation comme une menace pour l'homme qui travaillait sur la chaîne de production, le manœuvre. A l'heure actuelle, comme les ordinateurs remplacent graduellement les employés de bureau et les collets blancs, la menace se fait sentir sur la classe moyenne, un groupe social beaucoup plus instruit et qui s'exprime davantage. Je crois que c'est une des raisons pour lesquelles l'inquiétude du public à l'égard de l'automatisation semble s'être accentuée.

Je répète cependant qu'il faut étudier l'expérience économique qui a donné des résultats satisfaisants depuis le début des années soixante et qui indique que nous pouvons automatiser tout en assurant suffisamment d'emplois.

Le sénateur Carter: J'aurais beaucoup d'autres questions à poser, mais je vais m'arrêter après celle-ci. Vous avez dit que nous ne nous portons pas plus mal depuis la révolution industrielle. C'est seulement parce que nous avons réduit la semaine de travail de façon à avoir autant d'emplois que la population active compte de personnes. Mais il n'y a que tant d'heures dans une semaine, et à force de raccourcir la semaine de travail, il n'en reste plus un moment donné. Je conçois que vous puissiez extrapoler ce processus pour encore cinq ou dix ans, mais vous ne pouvez pas le faire jusqu'à la fin des temps, car il n'y a pas suffisamment d'heures dans une semaine pour le faire. Je prends pour acquis que vous n'êtes pas d'accord avec les économistes qui croient que d'ici 30 ans, en l'an 2000, il faudra payer 70 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne pour qu'elle ne travaille pas. Vous n'êtes pas d'accord avec cette théorie?

M. McQueen: Non, je ne prévois pas une telle éventualité, monsieur le sénateur. Je crois que nous pouvons très bien continuer à réduire la semaine de travail quelque peu. Lorsqu'on décide de réduire la semaine de travail, on décide en réalité de toucher le fruit de notre économie sous une autre forme. On peut en toucher le fruit sous forme d'une production accrue de biens et de services, ou sous forme de loisirs accrus. Nous avons choisi de réduire la semaine de travail et d'accroître les heures de loisirs. Je ne saurais, cependant, accepter cette prévision de chômage massif d'ici l'an 2000. Je crois que si vous étudiez l'économie, vous constaterez qu'à mesure que les processus de production de biens dans un secteur de l'économie, dans la fabrication, par exemple, sont automatisés, il se produit une multiplication parallèle des emplois dans les industries de service. Ces industries représentent maintenant plus de la moitié des emplois disponibles dans l'économie. J'ai l'impression que ce genre de processus va continuer. Certaines choses seront automatisées, mais on créera d'autres emplois dans d'autres secteurs, à condition que la demande exerce suffisamment de pressions au sein de l'économie. Certains de ces nouveaux emplois seront créés par les mêmes machines qui nous inquiètent. Je crois que quiconque a travaillé à l'automatisation d'un processus saura certainement le nombre d'emplois supplémentaires que crée l'installation d'un ordinateur pour ceux qui ont la formation voulue.

Le président: Le sénateur Fournier est le premier sur ma liste, et ensuite le sénateur Roebuck.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, on a déjà répondu à certaines des questions que je voulais poser. Dans votre Cinquième exposé annuel, sur le problème de la pauvreté, la première phrase commence ainsi: «ses victimes se comptent non pas par milliers, mais par millions». Je trouve cette déclaration étonnante et je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites «par millions», car personne n'a pu établir exactement où se trouve le seuil de la pauvreté. Je ne vous demande pas de nous le dire immédiatement, mais je crois qu'il faudrait en reparler plus tard, car nous parlons des pauvres et nous ne savons pas exactement qui ils sont.

Je voudrais attirer l'attention du Comité sur ce qui fait que les gens sont pauvres. Je suis d'avis que le coût de la vie a contribué à accroître le nombre élevé de familles pauvres. Je crois également que la facilité avec laquelle on peut obtenir de l'assistance sociale a augmenté le nombre des soi-disants pauvres au Canada par milliers. Je ne dirai pas des millions. Je suis convaincu et je sais, de fait, qu'un grand nombre de soi-disants pauvres obtiennent actuellement beaucoup plus d'aide financière que vous ne l'indiquez dans votre rapport. Même des gens dont le revenu dépasse les chiffres que vous avez indiqués reçoivent de l'assistance sociale aujourd'hui.

A mon avis, l'assistance sociale est devenue la malédiction du pays. J'espère que ce Comité étudiera cette question soigneusement lorsque le moment sera venu. On gaspille de l'argent lorsqu'on le donne à des gens qui ne peuvent pas maîtriser leurs dépenses; je crois que c'est un des problèmes en cause.

Je crois que vous constaterez que les gens que j'appelle «pauvres» ne dépensent pas d'argent à la légère, et que chaque dollar qu'on leur donnera sera dépensé judicieusement. Mais il y a des gens, dans toutes les parties du Canada, qui abusent de ce genre de chose. Je crois que c'est un des problèmes qui se pose aujourd'hui, les personnes qui sont capables mais qui refusent de travailler. Bon nombre d'entre eux ont reçu une formation de mécanicien, de plombier, d'électricien, ou de cheminot. Leur situation est devenue tellement confortable et paisible qu'ils disent qu'ils ne peuvent pas se permettre de travailler. En restant à la maison, ils obtiennent $50 ou $60 par semaine, tandis que s'ils travaillaient ils ne gagneraient que $70 ou $75 par semaine. Ils ont l'impression qu'ils ne travailleraient que pour $10 ou $20 par semaine, et ils restent à la maison. Ces gens se comptent par milliers, dans tout le pays, et la situation devient grave. C'est ce qui ronge vraiment le pays.

C'est tout ce que je peux dire. J'en reparlerai plus tard. Je ne pose pas une question, je ne fais que verser au compte rendu une opinion qu'on pourra étudier lorsque le moment sera venu.

Le président: Monsieur McQueen veut faire un commentaire.

M. McQueen: Monsieur le sénateur, je crois que vous avez soulevé un certain nombre de problèmes importants que le Comité devra aborder au cours de ses travaux. Permettez-moi seulement de mentionner qu'il nous a également semblé, au début, difficile à croire qu'on puisse parler de millions de pauvres, mais au fur et à mesure que nous nous sommes familiarisés avec les données, que nous avons posé des questions à leur sujet et que nous avons pu évaluer leur certitude, les membres de notre conseil ont du admettre l'évidence. Il ne fait aucun doute pour nous qu'ils se comptent par millions. Il est vrai qu'on puisse mettre en doute où se trouve exactement le seuil de la pauvreté, et la façon de l'établir, mais le groupe, composé de membres très disparates, du Conseil économique est arrivé à la conclusion que l'ordre de grandeur que nous avions établi était à peu près exact.

Vous avez également parlé des abus du système d'assistance sociale. Je crois qu'il faut faire une distinction pour ce qui est de savoir si les paiements de transfert ou les autres fonds soi-disants destinés à la lutte contre la pauvreté sont versés à des gens qui n'en ont pas vraiment besoin. Ce genre de situation découle du fait que nos lois sont ainsi rédigées et que notre système d'assistance sociale est ainsi établi. Mais il faut faire une distinction vis-à-vis de cette autre situation d'abus non dissimulé de la part de gens qui reçoivent des paiements ou des prestations sans y être admissibles. Nous avons très peu de renseignements précis et concrets à l'égard de ce genre de situations, et j'espère que c'est une des choses sur laquelle le Comité pourra mettre le doigt.

Nous avons toutefois l'impression, après avoir étudié les différents renseignements que nous avons pu recueillir aux États-Unis et au Canada, qu'il se peut fort bien que la proportion d'abus avec intention criminelle, si on peut l'appeler ainsi, ne soit pas plus élevée que la proportion de ceux, par exemple, qui font une fausse déclaration d'impôt, ou quelque chose du genre. L'ordre de grandeur serait assez faible. Toutefois, il serait extrêmement utile si le Comité, au cours de ses audiences dans les diverses parties du pays, interrogeait les gens à ce sujet et s'efforçait d'établir avec un peu plus de certitude ce qu'il en est.

Votre intervention semble laisser l'impression générale qu'il faudrait étudier soigneusement toute la structure de nos politiques actuelles d'assistance sociale et autres politiques connexes, examiner leurs objectifs, et voir si ces politiques servent à réaliser les objectifs. Je vous appuierais entièrement dans cette démarche.

Le sénateur Robichaud: Vous avez parlé des usages démodés et des gens qui paient l'impôt sur le revenu. Je ne crois pas que la plupart d'entre eux ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Le président: Je crois que le chiffre est comparable. Ce à quoi M. McQueen faisait allusion, je crois, c'est que le gouvernement américain, harassé par ce genre de plaintes, a fait faire une étude très complète et coûteuse, pour l'ensemble des États-Unis, d'où est sorti un chiffre qui représente à peu près la proportion de fraude, mais ce chiffre était à peu près le même que la proportion de ceux qui trichent à l'égard de l'impôt sur le revenu, la taxe de vente, l'assurance-chômage, et ainsi de suite. Autrement dit, il s'agit de l'Américain ordinaire à tous les points de vue. Il triche un peu, comme tout le monde, mais la proportion est très faible.

Le sénateur Robichaud: Il y a des gens qui se croient intelligents au Canada également.

Le président: La moyenne est à peu près la même au Canada.

Le sénateur Bélisle: Puis-je poser une question complémentaire?

Le président: Nous avons à notre disposition tout le temps nécessaire. Chaque sénateur pourra revenir sur un sujet et poser des questions supplémentaires. Nous avons aujourd'hui en M. McQueen une très bonne source d'informations et nous devrions en profiter. Le sénateur Roebuck.

Le sénateur Roebuck: Je n'ai qu'une observation à formuler; elle découle des propos qu'a tenus le sénateur Carter au sujet de l'automation. J'allais dire que nous, en tant que nation exportatrice, devons être en mesure de soutenir la concurrence à l'étranger pour que se maintienne notre emploi, sans nécessairement rechercher de plus gros profits, mais uniquement pour conserver ce que nous avons; et encore faut-il que nous disposions du meilleur équipement qui soit. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. Je voudrais, plus tard, rendre hommage au témoin et au Conseil, mais pas pour le moment.

Le sénateur Robichaud: Pourquoi pas maintenant?

Le sénateur Roebuck: D'accord, maintenant. Je crois qu'il convient de consigner au dossier la satisfaction que nous éprouvons devant le courage qu'a manifesté le Conseil en divulguant ces choses. Plusieurs auraient voulu passer cet aspect du problème sous silence, mais le Conseil l'a fait ressortir.

Je peux, dans mes observations signaler votre nom, monsieur le président, pour l'initiative dont vous avez fait preuve. Le Conseil a été le premier à prendre l'initiative et c'est pourquoi nous sommes à étudier ce problème. J'espère que nous pourrons véritablement aller au fond des choses.

Le Conseil mérite notre appui et nous devrions le lui signifier, ce que je fais illico, reconnaissant son courage et le travail qu'il a accomplit jusqu'ici. J'insiste particulièrement sur l'engagement qu'a pris le Conseil, selon lequel son travail à cet égard ne fait que commencer, et que l'enquête se poursuivra.

L'exposé qu'a présenté aujourd'hui M. McQueen a été merveilleux, ce fut un délice dont nous reconnaissons la valeur et je m'empresse de le proclamer. Je le remercie en mon nom et en celui de tous ceux qui sont ici présents.

Le président: Sénateur Roebuck, comme d'habitude, vous exprimez les sentiments des membres du Comité.

Le sénateur McGrand: Si je ne m'abuse, vous revenez jeudi poursuivre l'interrogatoire?

M. McQueen: Oui, monsieur.

Le sénateur McGrand: Je voudrais enchaîner sur les propos qu'a tenus le sénateur Carter au sujet de l'automation et de l'emploi intégral. Est-ce pour maintenir le plein emploi que trop souvent nous utilisons à peine un article pour ensuite le mettre au rancart? Cela s'appelle, si je ne me trompe, de l'obsolescence encastrée. On le fait au moyen d'une demande par la pression. Vous avez parlé de la demande par la pression. Est-ce que cette obsolescence encastrée, ou la demande par la pression, ne conduit pas à la pauvreté? Je comprends que vous ne pouvez peut-être pas répondre à cette question aujourd'hui, mais vous pourriez peut-être le faire jeudi?

M. McQueen: Je peux essayer, dès maintenant, sénateur. Au sujet de l'obsolescence, disons d'abord qu'elle peut être assez utile. Par exemple, prenons les couches jetables, que de nombreuses mères trouvent utiles et bienfaisantes; ces couches sont toutefois en elles-mêmes obsolescentes. Il importe d'abord que le consommateur *soit au courant* de l'obsolescence vraisemblable d'un article. C'est à cet égard que nous ne répondons peut-être pas au besoin. Le consommateur doit être en mesure de choisir, de savoir qu'un tel article ne durera qu'un certain temps, alors qu'un autre pourra durer plus longtemps. Il est alors en mesure de comparer les avantages et les prix avant de prendre une décision.

Je suis d'avis que l'obsolescence ne devrait pas être un secret. Il faut soumettre à des épreuves un plus grand nombre de produits et nous devons savoir jusqu'à quel point l'article que nous achetons peut devenir désuet.

Je ne peux comprendre que tout ce processus conduise à un chômage plus considérable. Sans nier que l'automation puisse créer des problèmes très importants d'ordre économique, ces problèmes ont surtout trait à des transformations industrielles, au transfert des ressources d'une ligne de production à une autre, et se rattachent au recyclage des travailleurs déplacés par l'automation. Ce sont là de véritables problèmes auxquels, pour l'essor total de notre économie, il importe de se consacrer.

Je ne peut absolument pas me rallier à l'idée que l'automatisation et les immobilisations nous conduiront à une sorte de désastre. Je ne peux trouver dans notre activité économique des signes avant-coureurs d'une telle catastrophe.

Le sénateur McGrand: Je crois que nous différons d'opinions. Ayant lu certains livres de Vance Packard, dont «Waste Makers» entre autres, il est clair que

certaines personnes savent qu'en disposant de certaines choses, après les avoir utilisées durant un certain temps, elles disposent d'un certain nombre d'heures de travail et d'un certain montant d'argent. Je comprends bien le cas des couches jetables et du papier-mouchoir. Je ne parle pas de ces choses, je parle des choses que l'on gaspille véritablement. Le gaspillage engendre le besoin et lorsque le besoin s'accentue, nous avons la pauvreté. C'est l'idée que j'aurais voulu vous voir développer.

M. McQueen: Fort bien.

Le président: J'ai sous les yeux les noms des sénateurs Bélisle et Cook.

Le sénateur Bélisle: Connaissant les frais de scolarité qu'exigent aujourd'hui les collèges et les universités, le Conseil économique s'est-il arrêté à établir le coût de l'entretien d'une famille ou d'une personne, sa vie durant, par l'assistance sociale? Et si ce chiffre existe, pouvez-vous nous dire si nous avons tout simplement permis à cette famille ou à cet individu de subsister aux niveau de la pauvreté?

M. McQueen: J'imagine qu'un tel calcul serait possible, à la condition de l'établir d'après le régime d'assistance sociale qui existe dans un milieu et dans une province donné. On pourrait voir si un tel calcul est possible: il a été établi aux États-Unis, il y a quelques année. Prenant le cas d'une personne de 17 ans qui recevrait en permanence une assistance sociale durant un nombre d'années conforme aux tables de mortalité, on est arrivé à déterminer qu'il en coûterait au gouvernement environ $140,000 en débours d'ordre financier seulement. En vérité, il est d'autres coûts dont on ne tient pas compte, par exemple, celui qui a trait à la production de cette personne si notre régime avait pu mieux la préparer à jouer un rôle dans notre économie et notre société. Mais nous pouvons assurément tenter d'établir une estimation à cet égard.

Le sénateur Bélisle: Sachant que la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies stipule que chaque individu a le droit de jouir d'un niveau de vie qui assure convenablement à sa famille et à lui-même la santé et le bien-être, le Conseil économique est-il d'avis qu'à l'heure actuelle, des Canadiens sont privés du droit à une existence qui dépasse le niveau de la pauvreté?

M. McQueen: Dans son étude de la pauvreté, le Conseil n'a jamais tenu compte de la Déclaration des Nations Unies. Je ne peux donc pas me prononcer en leur nom. Mais je peux fort bien préciser que le Conseil économique trouve inacceptable le degré de pauvreté où vivent quelques millions de Canadiens. Tout ce que je suis autorisé à faire pour le moment, c'est de proposer que la déclaration que je viens de faire soit placée aux côtés de la Déclaration des Nations Unies.

Le sénateur Bélisle: Je suis tout à fait d'accord avec la première partie de votre déclaration.

Le sénateur Cook: Je conclus des graphiques que, sans augmenter les dépenses, on pourrait alléger le fardeau des pauvres par une meilleure répartition des paiements de péréquation.

M. McQueen: Les données statistiques d'un des graphiques que nous avons présentés porteraient évidemment, sénateur, à une telle conclusion. Mais j'ai bien pris soin, avant de les présenter, d'expliquer qu'aucun de ces graphiques porte en lui la recommandation d'une politique particulière. Toutefois, je conviens que votre question soulève des problèmes d'une extrême importance. En effet, elle donne lieu à la question de savoir jusqu'à quel point notre régime actuel de bien-être est orienté vers les pauvres et jusqu'à quel point il pourrait être accentué dans ce sens-là. Elle place aussi en apposition les programmes sélectifs et les programmes d'ordre universel; les programmes qui, en premier lieu, dirigent un flot de dépenses vers un groupement donné de la collectivité–les pauvres. De même soulève-t-elle l'à-propos de politiques d'une nature plus universelle en vertu desquelles on peut recouvrer certains montants des membres mieux nantis de la collectivité au moyen des impôts.

Je ne voudrais pas, pour le moment, me prononcer là-dessus de façon à laisser entrevoir le choix d'une solution plutôt qu'une autre. Je vous dis toutefois que vous serez aux prises avec ce problème tout le long de votre enquête, et qu'il n'est pas facile à résoudre.

Le président: C'est le plus brûlant problème auquel le gouvernement doit faire face, à l'heure actuelle. Je dois dire que vous nous l'avez signalé d'excellente façon.

Le sénateur Cook: On arrive alors au problème de la sélection, n'est-ce pas?

M. McQueen: Naturellement. Il est à votre porte.

Le sénateur Cook: L'enquête sur les ressources serait-elle un désavantage?

M. McQueen: Il y a enquête sur les ressources et enquête sur les ressources. Il y a aussi ce que s'appelle

l'enquête sur les besoins ou l'enquête sur les revenus. Ceux-ci, dans l'ordre pratique, semblent plus acceptables que d'autres. En définitive, en ce temps-ci de l'année, nous sommes tous soumis à une enquête sur les revenus lorsque l'on remplit certaine formule à laquelle on joint peut-être une certaine somme d'argent. A mon avis, vous prêterez attention à l'éventail des soi-disant enquêtes sur les ressources avant de vous prononcer définitivement à leur égard.

Une chose très intéressante a lieu, à l'heure actuelle, aux États-Unis au sujet de certains programmes fédéraux. On s'apprête à substituer une nouvelle enquête à la forme traditionnelle de l'enquête sur les ressources en vertu de laquelle un travailleur social ou un fonctionnaire attitré rend visite à une famille et fait rapport sur l'estimation de ses biens, et le reste. Il s'agit de remplacer cette méthode par une simple déclaration qui ressemble à celle de l'impôt sur le revenu.

Le président: Ou celle que requiert la sécurité de la vieillesse.

M. McQueen: Exactement. Les faits démontreraient que cette méthode réussit assez bien. Des abus se glisseront sans toutefois être nombreux; ainsi pourront être évités les frais onéreux qu'entrainent les enquêtes auprès des gens.

C'est là une autre chose qui retiendra assurément votre attention.

Le sénateur Cook: Jusqu'ici, nous croyons que les sommes d'argent dépensées à des fins d'éducation ont été profitables.

M. McQueen: Le Conseil a conclu évidemment à d'autres égards que notre croissance économique, nos méthodes et notre système d'enseignement laissaient à désirer; que l'insuffisance de notre production, surtout dans l'entre-deux-guerres, peut expliquer l'écart considérable de la productivité entre les Américains et nous. Il ne fait aucun doute que l'éducation joue un rôle prépondérant dans la guerre à la pauvreté: c'est bien là un remède qu'il va falloir étudier.

Mais il ne faut pas se contenter de dire qu'il nous faut des études plus poussées; il s'agit de savoir jusqu'à quel point et comment. Ce sont là des questions qu'on doit se poser. On doit s'interroger aussi aux fins de savoir si l'on tient assez compte de l'instruction qu'on procure à l'enfant, à compter de sa naissance jusqu'à son entrée à l'école. L'acuité de ce problème augmente à vue d'œil et nous devrons y prêter plus d'attention. D'ailleurs, vous aurez remarqué que, dans notre mémoire, nous disons que nous patronons un projet de recherche à ce sujet, conjointement avec l'Institut Vanier.

Le sénateur Cook: Convenez-vous que le cas d'une personne sans travail mais instruite est plus facile à régler pour lui éviter la pire pauvreté?

M. McQueen: Je crois que cela est absolument vrai, sénateur. Lorsque l'automation déplace un homme en lui imposant un recyclage . . .

Le sénateur Cook: Ou une femme.

M. McQueen: Ou une femme, le recyclage est alors beaucoup plus facile lorsque l'instruction de base existe. C'est vrai sans aucun doute.

Le président: Une question qui découle de celles qu'a posées le sénateur Cook. Sans que vous exprimiez votre avis, disons que vous visitez un collège et qu'un collégien vous demande d'exposer le pour et le contre de la sélectivité vis-à-vis l'universalité. Que lui répondriez-vous? Vous pouvez nous répondre jeudi seulement, sans exprimer votre opinion, et tout en prenant votre temps.

M. McQueen: Cela pourrait bien servir, sénateur, à ouvrir le débat jeudi.

Le président: Fort bien. Point n'est besoin de nous dire maintenant ce que vous en pensez.

Le sénateur Fergusson: Monsieur le président, c'est peut-être parce que je viens des provinces de l'Atlantique que je m'intéresse tant à l'aménagement rural prévu aux termes de la Loi canadienne sur la main-d'œuvre. On s'en préoccupe présentement. Je voudrais savoir si le Conseil prétend, ou si vous-même, monsieur, prétendez qu'on pourra enrayer la pauvreté dans ces régions ou du moins l'éliminer en partie en vertu des programmes prévus dans cette loi?

M. McQueen: A mon avis, sénateur Fergusson, je n'ai pas qualité pour me prononcer sur la valeur de ces programmes, dont certains se distinguent de ceux qu'on a déjà entrepris. Lorsque comparaîtront des

représentants du nouveau ministère de l'Expansion régionale, ils seront mieux en mesure de se prononcer sur leur valeur. Je peux toutefois préciser que les programmes d'aménagement rural ont subi d'importantes modifications au cours de ces dernières années. Une importante critique à cet égard a été publiée dans une étude spéciale du Conseil économique, qui avait été rédigée par les soins de Helen Buckley et Eva Tihanyi. Certains aspects de cette étude indiquent comment ces programmes pourront arriver à enrayer la pauvreté des régions rurales.

Le sénateur Fergusson: Je voudrais enchaîner sur ce qu'a dit le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) et la réponse que lui a donnée M. McQueen au sujet de ceux qui préfèrent demeurer à la maison et recevoir l'aide du bien-être plutôt que de travailler à bas salaires. M. McQueen a alors répondu que ceux-ci ne sont pas plus nombreux que les fraudeurs du fisc. Or comment définit-on la fraude? Celui qui peut, de plein droit, retirer plus de ces lois que d'un travail moins bien rémunéré se rend-il coupable de fraude lorsqu'il peut ainsi en profiter?

M. McQueen: Assurément, il ne s'agit pas là de fraude, dont j'ai donné une définition plutôt restrictive. Je voulais parler d'une personne qui profite d'avantages que la loi ne lui accorde pas.

Le sénateur Fergusson: On critique tellement nos lois qui permettent de telles fraudes, dans le sens que vous l'entendez. Croyez-vous que nos programmes actuels de bien-être encouragent un tel état de choses?

M. McQueen: On nous a vraiment fait rapport de personnes qui recevaient plus en secours qu'en salaires ou gages que leur procurait leur métier. Des travailleurs sociaux de Toronto et d'Ottawa, par exemple, on fait rapport de cas assez nombreux où certaines personnes touchent des salaires inférieurs à ce qu'elles pourraient recevoir en secours. C'est une coutume assez répandue. Pourtant, nous ne sommes pas aussi indolents ou si peu orgueilleux qu'on serait porté à le croire. Le hic, c'est que les personnes concernées ne peuvent que toucher un salaire aussi bas: il faudrait les former pour qu'elles puissent gagner davantage. Le fait de travailler est déjà un signe encourageant. Aussi longtemps, toutefois, qu'elles sont dans la population active, aussi longtemps sont meilleures nos chances d'améliorer leur sort.

Le sénateur Fergusson: Je ne suis pas d'accord, là-dessus, avec le sénateur Fournier. J'ai confiance au peuple et je crois qu'en général, il préfère travailler plutôt que de toucher des secours qui lui rapporteraient plus d'argent. Je veux que l'on me comprenne bien sur cette question, mais je me demande si, dans leur forme actuelle, nos programmes de bien-être n'encouragent pas les gens à agir de la sorte?

M. McQueen: Ici encore, je voudrais que des personnes plus au courant que moi des problèmes d'ordre social puissent se prononcer à cet égard. Toutefois, dans notre système, on ne peut éviter des cas où l'on manque de courage. Prenons, par exemple, le cas de ceux qui vivent dans des maisons subventionnées. Si une telle personne accepte un emploi, elle s'expose à perdre son droit à l'habitation subventionnée et sera, en outre, taxée à 100 p. 100, sinon plus, sur son revenu supplémentaire. C'est évidemment mauvais. Tout mécanisme de bien-être ou de lutte contre la pauvreté devrait prévoir un encouragement à ceux qui veulent gagner leur pain. Je suis certain que vous entendrez beaucoup parler de ce problème au cours de vos délibérations.

Le sénateur Pearson: Je me reporte aux données que le mémoire du Conseil contient à la page 6, au bas du deuxième paragraphe, et, de même, au paragraphe au bas de la page 108 du Cinquième Exposé Annuel, où vous, sinon quelqu'un d'autre, indiquez qu'on s'est arrêté à $1,800 par année, pour un célibataire, et à $3,000 par année, pour une famille de deux, et le reste.

M. McQueen: Oui.

Le sénateur Pearson: Une personne seule touche $1,800 et deux $3,000: le chiffre est donc réduit à $1,500 par personne.

M. McQueen: Oui.

Le sénateur Pearson: Ensuite, on mentionne $3,600 pour une famille de trois, réduisant ainsi le montant à $1,200 par personne. Puis, on arrive à $1,050 par personne, dans le cas d'une famille de quatre, à $960 par personne, pour une famille de cinq.

M. McQueen: Excusez-moi. Pouvez-vous me dire à quelle page vous êtes?

Le sénateur Pearson: A la page 6 du Mémoire, au deuxième paragraphe, près du bas de la page.

Ensuite, nous passons au Cinquième Exposé Annuel, à la page 108, au dernier paragraphe.

M. McQueen: D'accord.

Le sénateur Pearson: On trouve là des revenus inférieurs à ceux-ci. On mentionne $1,500, c'est-à-dire $300 de moins que $1,800.

M. McQueen: Oui.

Le sénateur Pearson: Puis on arrive à $2,500 pour deux, soit $500 de moins, dans chaque cas. Puis, ainsi de suite, où l'écart s'accentue en fonction du nombre de personnes que compte la famille.

M. McQueen: Nous avons ici, à mon avis, deux choses distinctes: tout d'abord, la contradiction apparente entre le chapitre de l'Exposé et la page 6 de notre Mémoire. Nous avons cru qu'il convenait de consigner dans notre Mémoire des chiffres conformes à la situation actuelle; or, pour les adapter au coût de la vie depuis 1961, nous avons indiqué un montant de $1,800 par an pour les célibataires, à comparer à $1,500 qui représente une différence de $300, laquelle tient compte de l'augmentation du coût de la vie depuis 1961. L'écart que nous indiquons va de $1,800 par an, pour un célibataire, à $1,200, pour une famille de deux personnes. Cela veut dire essentiellement que même si deux personnes ne peuvent pas vivre à aussi bon compte qu'une seule, elle peuvent quand même vivre à meilleur marché que deux, si vous me comprenez bien. De là, à partir d'une famille de deux personnes, les chiffres de notre Mémoire vont jusqu'à $600 par enfant.

Le sénateur Pearson: Mais n'en coûte-t-il pas autant qu'une grande personne lorsqu'une famille compte des adolescents? L'entretien d'un enfant de 18 ans coûte aussi cher que celui d'un adulte, n'est-ce-pas?

M. McQueen: L'entretien des adolescents coûte véritablement plus cher. Nous parlons, j'imagine, de moyenne; nos chiffres présupposent une moyenne d'âge par enfant.

Le sénateur Pearson: Vous ne savez pas d'où viennent ces chiffres?

M. McQueen: Nous connaissons évidemment la source de ces données. Et si vous le désirez, Mlle Podoluk pourrait venir vous les expliquer.

Le sénateur Pearson: Nous lui en saurions gré.

M. McQueen: Je l'invite donc à s'avancer.

Mlle Podoluk: Comme l'a indiqué M. McQueen, nos données sont plutôt rudimentaires. Dans leurs études sur la pauvreté, les Américains, par exemple, ont approfondi le sujet, en tenant compte de l'âge et du sexe des personnes d'une famille. Les données des Américains, si je ne m'abuse, ont été établies en relation avec 120 agencements possibles de personnes dans les membres d'une famille. Si nous avions agi de la même manière, nous serions vraisemblablement arrivés à un chiffre inférieur à $600. Si nos chiffres avaient tenu compte d'un bébé, ils auraient alors été inférieurs à ceux d'un adolescent. Notre estimation se fonde sur une moyenne. Les Américains, par exemple, ont indiqué que l'accroissement d'une famille exige en moyenne qu'un montant de $500 par personne vienne s'ajouter au revenu de la famille.

Le sénateur Pearson: Autrement dit, à mesure que les enfants grandissent, le revenu de la famille doit faire l'objet d'un examen pour établir le montant de l'augmentation?

Mlle Podoluk: Oui. Une famille de quatre personnes comptant deux adolescents a besoin d'un revenu minimum supérieur à une autre qui compterait deux enfants âgés d'un an et trois ans. Cela est bien vrai.

Le sénateur Pearson: Merci.

Le sénateur Quart: Vu mon manque d'expérience, je connais peu de choses sur ce sujet. Et je ne suis pas économiste; même si je peux rendre service à notre économie par le goût que j'ai de dépenser de l'argent. Dans le cours de cette enquête, je me ferai en quelque sorte l'avocate du diable. Je me bornerai à formuler des observations qui pourront fort bien n'ajouter que peu de choses à nos délibérations.

Des nombreuses conversations que j'ai eues avec plusieurs personnes depuis plusieurs années, je retiens que nous devrions exhorter les employeurs à ne pas exiger de doctorat (Ph.D.) d'une personne qu'on cherche à embaucher comme concierge. Je mentionne le cas d'une personne démoralisée que je connais. Son instruction est passable,—diplôme d'une école secondaire et peut-être un peu plus,—mais à chaque fois que cet individu fait une demande d'emploi, il trouve qu'on exige tant de titres de compétence qu'il n'y est pas admissible. A l'heure actuelle, il est homme de service dans un club privé et pourtant, ses aptitudes lui permettraient de trouver mieux. Les employeurs devront, à mon avis, mettre de l'eau dans leur vin, sans quoi ils vont créer du chômage.

Il m'a été donné déjà de chercher à trouver des emplois d'été aux étudiants. Je suis membre d'un club de femmes qui engage quelque 18 ou 19 personnes. Nous avons nos problèmes. Évidemment, les étudiants dont les parents jouissent de certaines influences, ou qui sont politiciens, trouvent des occasions d'emploi. Et pourtant, les parents de ces enfants peuvent fort bien se tirer d'affaires. La faute repose donc sur les employeurs qui ne tiennent pas compte des cas particuliers. D'ailleurs, je ne crois pas qu'il faille tout payer pour les étudiants. Ma famille,—et je compte qu'il en sera ainsi pour mes petits-enfants,—ne demande rien à personne. Ma famille a soldé la note de l'éducation de nos enfants. On agit trop tendrement en ne forçant pas les parents qui le peuvent à payer. Voilà un autre grief. Les parents d'étudiants qui entrent dans la population active peuvent défrayer le coût des études universitaires de leurs enfants. Autrement, n'encourageons-nous pas le chômage? D'où la nécessité d'exhorter les employeurs à embaucher ceux qui sont dans le besoin.

Ma troisième doléance concerne l'organisme connu sous les vocables de *Canada Manpower*. Même si les employés de cette entreprise sont très gentils, ils sont très souvent incapables de vous trouver une servante, une serveuse ou un homme de service. J'ai exprimé, l'an dernier, mes doutes quant à la raison d'être même de cette entreprise. En cela, je vous réitère que je me fais l'avocate du diable. Pourquoi maintenir un bureau si l'on ne peut même pas vous trouver une serveuse ou un employé du même genre? La Légion canadienne a pu nous trouver un homme de service, alors que le *Canada Manpower* nous promettait de trouver quelqu'un sans ne jamais le faire. L'*Office Overload* a trouvé un jardinier à notre club de femmes dont j'ai parlé, mais jamais le *Canada Manpower*. Alors, pourquoi tant de chômage? Je sais que la réponse ne relève pas de vous, monsieur McQueen, mais je voudrais que quelqu'un puisse me répondre.

Le président: Des représentants du *Canada Manpower* comparaitront.

Le sénateur Quart: Fort bien. J'ai d'ailleurs déjà exprimé, l'an dernier, mes doléances.

Le président: Lorsqu'ils comparaitront, vous pourrez leur dire votre façon de penser!

Le sénateur Quart: Je voulais tout simplement m'exprimer à cet égard.

Le président: Votre voix est une musique à nos oreilles.

M. McQueen: Vous avez soulevé des points importants au sujet de la population active canadienne, sénateur Quart. Ces questions, à mon sens, se rattachent notamment à la pauvreté. Vous faites allusion à un principe important lorsque vous dites qu'un employeur ne devrait pas exiger un doctorat lorsqu'il a besoin d'un concierge. Mais il y a plus: l'employeur ne devrait pas non plus assumer le rôle d'un travailleur social.

Le sénateur Quart: J'en conviens.

M. McQueen: Il ne devrait pas non plus donner de l'emploi à quelqu'un sous prétexte qu'il en a plus besoin qu'un autre. A tout prendre, les choses vont mieux lorsque les employeurs choisissent les employés en fonction de leurs intérêts économiques. On a signalé récemment, aux États-Unis, que des expériences concernant la création d'emplois pour les chômeurs endurcis n'ont pas été, pour plusieurs employeurs, des décisions qui se conformaient à leurs propres intérêts.

Certains d'entre eux, par exemple, ont considéré l'instruction comme une sorte de camouflage pour engager celui-ci plutôt que celui-là, sans trop tenir compte des aptitudes requises par l'emploi dont ils négligeaient l'importance. Aux États-Unis, en certains cas, on a considéré ce qui semblait être une vacance. Qu'on me permette de beaucoup simplifier. Disons qu'un poste d'environ $12,000 est vacant. En analysant sérieusement le poste même, on trouvera peut-être que deux personnes, dont les aptitudes sont moindres, pourraient l'occuper à un traitement annuel de $6,000. Je cite un cas extrême. Il s'ensuit quand même que nous apprenons beaucoup de choses quant aux modalités d'embauchage en fonction des aptitudes requises. Ce problème, en définitive, doit faire l'objet d'une étude très sérieuse.

Quant aux emplois d'été des étudiants, je pense que nous agirions indûment envers l'effectif ouvrier si nous refusions un emploi d'été aux enfants de parents bien nantis. Vous avez, toutefois, soulevé un point important en disant qu'à l'égard de notre effectif ouvrier on agit par déformation professionnelle. A ce titre, notre exploitation est injuste. Tel que vous le dites, l'étudiant jouissant d'influences et de bonnes relations a évidemment plus de chance d'obtenir un emploi que celui qui ne jouit pas de tels avantages. Cette coutume est pas mal répandue dans le monde du travail. Vous remarquerez que, très souvent, les pauvres, entre autres désavantages, et pour des raisons bien com-

préhensibles, connaissent moins bien que d'autres les occasions d'emploi qui s'offrent à eux, surtout quand elles se présentent dans un milieu qui est quelque peu éloigné de leur propre milieu. Une personne qui est plus à l'aise a généralement de meilleures relations et sources d'information, et elle le sait quand une vacance se produit. Elle a donc un avantage.

A mon avis, l'un des moyens de lutter contre la pauvreté consiste à placer les ouvriers handicapés dans une position qui leur permette de «jouer», sur le marché du travail, mieux que les autres l'instrument qui sert à apparier gens et emplois. Là encore je crois que vous devez vous adresser au ministère de la Main-d'œuvre.

Quant à votre troisième question, je n'ai rien de mieux à vous suggérer que de la poser au ministère de la Main-d'œuvre.

Le sénateur Kinnear: Je vous remercie.

Le sénateur Inman: Il y a une question, monsieur le président, qui m'intéresse vivement. Nous savons tous qu'il existe divers degrés de pauvreté, je voudrais que vous me disiez, monsieur McQueen, quand vous avez fait vos études, où vous avez découvert la pauvreté la plus totale; en ville ou à la campagne? Cela m'intéresse parce que je viens d'une province rurale.

M. McQueen: Sénateur Inman, on a constaté que c'est dans les régions rurales que la pauvreté est le plus répandue et atteint le plus fort pourcentage de la population. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je m'empresse d'ajouter, cependant, que si le mal de la pauvreté à Montréal ou Toronto est beaucoup moins virulent que dans le Nord du Nouveau-Brunswick ou en Gaspésie, les pauvres y sont quand même très nombreux et ne devraient pas être oubliés. N'oublions pas non plus qu'il y a un problème de la pauvreté même dans les régions opulentes de notre pays.

Le sénateur Inman: A propos du degré de pauvreté dans la classe rurale, pourriez-vous me dire si cette pauvreté est en général aussi répandue qu'on le dit?

M. McQueen: Je crois que c'est là une réalité dont l'importance doit être prise en considération lorsqu'il s'agit de tracer des lignes de démarcation entre les différents degrés de pauvreté. Vous devez tenir compte des circonstances différentes dans lesquelles vivent les ruraux. Il ne faut pas oublier par exemple que les gens de la campagne peuvent produire leurs propres aliments et très souvent vous constaterez que leur maison leur appartient, et ce n'est pas un mince avantage. On trouve des différences de ce genre entre les gens des villes et de la campagne, et il faudra absolument en tenir compte lorsqu'il s'agira de déterminer les différents cercles concentriques qui représentent autant de degrés dans la pauvreté.

Le sénateur Carter: Je voudrais reprendre la suite des questions du sénateur Inman. Cette ébauche que vous nous avez montrée plus tôt, indiquant le nombre de régions métropolitaines dans ce qu'on pourrait appeler des zones fortement industrialisées, vous avez signalé à leur sujet que l'industrialisation des régions sous-développées au Canada n'est pas nécessairement le remède à la pauvreté. Comment expliquez-vous toute cette pauvreté dans une région fortement industrialisée et quelle en est la raison principale?

M. McQueen: Tout d'abord, sénateur, je désire qu'il soit bien compris que je ne suis pas contre l'industrialisation des régions en voie de développement, bien au contraire. Il y a un bon moment que j'attends l'occasion de déclarer que les programmes d'aménagement régional sont une partie de la réponse à la pauvreté, mais qu'ils sont loin d'être toute la réponse.

Comment peut-on expliquer l'existence de la pauvreté dans des zones fortement industrialisées? Je suppose que la réponse est multiple. On y trouve des gens qui, pour une raison ou une autre, sont désavantagés, car ils ne peuvent faire partie de l'effectif de la main-d'œuvre. Une autre chose que l'on découvre, c'est qu'une bonne partie de la pauvreté dans les villes est d'origine rurale, qu'un grand nombre de pauvres dans les régions métropolitaines sont des gens qui vivaient autrefois sur des fermes dans des circonstances si pénibles qu'ils ont décidé de déménager. Trop souvent, hélas! ils découvrent en arrivant à la ville qu'ils n'ont pas assez d'instruction et de compétence technique pour trouver un emploi convenable, et désormais ils échouent dans la confrérie des miséreux de la ville. C'est de cette façon surtout que la plaie de la pauvreté urbaine s'installe dans notre pays, comme elle a gangrené les États-Unis. Je n'affirmerais pas, cependant, qu'une bonne partie de la pauvreté dans les villes n'est pas d'origine urbaine.

Le sénateur Carter: J'ai été fort intéressé par l'autre graphique que vous nous avez montré, celui de la main-d'œuvre, qui compte pour 20 p. 100 des pauvres. Votre graphique indique quelque 550,000 familles. Combien parmi ces quelque 600,000 familles sont classées parmi les 20 p. 100 de déshérités? Si vous commencez à élever le niveau de vie de ces gens au-dessus du niveau de la pauvreté . . . Apparemment, ces gens travaillent, et ils travaillent pour d'autres humains, mais leur salaire ne suffit pas.

M. McQueen: C'est exactement cela.

Le sénateur Carter: Comment voir clair dans tout ça? Pourquoi leur salaire ne suffit-il pas? Est-il proportionné à leur productivité? La réponse consis-

te-t-elle à augmenter la productivité des pauvres ou celle de leurs patrons? Comment pourrait-on démêler un tel imbroglio? Je crois que le sénateur Cook a rappelé le fait qu'ils ne sont pas organisés, qu'ils ne font pas partie des syndicats ouvriers et par conséquent n'ont pas de pouvoir de négociation. Si vous réussissez à élever leur niveau de revenu, n'élèverez-vous pas par voie de conséquence le coût de la vie et n'aggraverez-vous pas ainsi la plaie de la pauvreté chez d'autres?

M. McQueen: Je ne le crois pas, sénateur, car en augmentant leur revenu vous augmenteriez aussi leur productivité. Leur revenu serait plus élevé, bien sûr, mais leur rendement le serait aussi, ce qui se traduirait par une somme plus considérable de marchandises à acheter. Le niveau monte sur les deux tableaux simultanément, et c'est pourquoi je ne crois pas qu'il en résulte une tendance inflationniste accrue. Il se peut que la rééducation des ouvriers entraine des dépenses, mais c'est là un élément normal de votre politique d'éducation des adultes. Mais si vous parvenez réellement à accroître leurs revenus, alors vous pourrez dire que vous avez accompli quelque chose de positif parce que vous aurez augmenté leur productivité, et, à ce moment-là, ils commanderont des salaires plus élevés parce qu'ils produiront davantage.

Le sénateur Carter: Le Conseil économique a-t-il fait des recherches pour déterminer pourquoi le revenu de ces gens est si bas? S'ils font un travail rémunéré, pourquoi leur salaire n'est-il pas suffisant pour leur permettre de vivre décemment?

M. McQueen: Il est très difficile de répondre directement à cette question. Vous pouvez répéter les analyses en profondeur que nous avons faites de ces données sur la pauvreté à l'occasion de la Cinquième revue annuelle. Chez les ouvriers qui travaillent pour des salaires de famine, vous décelez certains traits qui vous permettent de tirer certaines conclusions. Vous pouvez découvrir que le niveau d'instruction est la cause déterminante de cet état de choses. Dans d'autres cas, vous pouvez découvrir d'autres facteurs. Peut-être l'individu en cause ne peut-il travailler qu'à temps partiel; peut-être s'agit-il d'une mère de famille.

Le sénateur Carter: Voici un graphique qui vise les ouvriers à temps partiel. Ceux dont je veux parler travaillent à plein temps. Vous aviez un autre graphique montrant les travailleurs à temps partiel qui vivent dans un dénuement plus complet. Mais ce sont les ouvriers du groupe des 20 p. 100 qui travaillent à plein temps toute l'année. Mais s'il est incapable de gagner sa vie à l'ère actuelle d'abondance et de prospérité, il y a quelque chose qui ne va pas chez cet ouvrier du point de vue de la productivité ou quelque chose qui ne tourne pas rond dans l'industrie qui l'emploie. Où donc est le problème? Est-il chez le travailleur ou chez ses employeurs?

Le président: C'est justement l'une des décisions que vous aurez à prendre avant que notre Comité ne termine ses travaux. Monsieur McQueen peut peut-être nous aider à cet égard.

M. McQueen: A mon avis, dans le cas d'un travailleur pauvre, on est tenté d'attribuer son triste sort au manque d'éducation et de formation technique. Il peut exister ailleurs ou dans une autre industrie des emplois mieux rémunérés pour ces gens, c'est-à-dire à des salaires parfaitement justifiés, mais ils ignorent l'existence de ces vacances. Ou encore, il se peut qu'ils ne puissent trouver l'aide nécessaire pour transporter leur famille là où se trouvent les occasions d'emploi mieux rémunéré. Il ne faut pas non plus oublier cet aspect particulier de la question.

Dans un sens, je suppose que les industries à bas salaires et à faible productivité constituent un problème qui leur est propre. Vous voudriez, je suppose, étudier ces industries particulières afin de découvrir ce qui a donné naissance à un tel état de choses, et vous demander si telle ou telle industrie devrait fermer ses portes plutôt que de s'obstiner à végéter, ou encore si on devrait y remplacer la main-d'œuvre par des capitaux ou, enfin, si une décision quelconque de ce genre ne contribuerait pas à améliorer la productivité. La productivité n'intéresse pas que le travailleur; elle intéresse tout le contexte économique, c'est-à-dire la compagnie, les administrateurs, le coefficient de rendement de l'usine. Si la productivité est faible, ce n'est pas nécessairement le travailleur qu'il faut blâmer. La faute peut être répartie sur plus d'un facteur. Vous avez là un problème très grave, mais il est réel et pertinent.

Le sénateur Carter: Ce pourrait fort bien être la faute des directeurs.

Le président: C'est ce qu'il prétend. Pendant que nous étudions cette question, monsieur McQueen, croyez-vous qu'on en arrivera un jour à subventionner ce genre d'industrie?

M. McQueen: Eh bien, étant donné qu'il s'agit d'une industrie qui paie de très bas salaires, on peut supposer qu'elle n'est que marginale et ne fait que végéter.

Le président: Le problème de nos ouvriers pauvres qui travaillent a des dimensions incommensurables. En fait il est à la grandeur même du pays. Cependant, ce ne sont pas tous des cas marginaux. On réussit à survivre, mais au prix de privations. Industrie et travailleurs réussissent tant bien que mal à vivoter, mais le problème est réel. Que pouvons-nous faire?

Le sénateur Cook: Pourriez-vous primer les salaires?

Le président: Vous voulez dire: élever le salaire minimum?

Le sénateur Cook: Pourriez-vous, non pas subventionner l'industrie, mais primer le salaire des travailleurs? Si, par exemple, un ouvrier gagne $1 l'heure, vous lui payez $1.20.

Le président: Je n'ai fait qu'évoquer la possibilité d'accorder des subventions. Je m'en tenais aux seules généralités. M. McQueen n'est pas trop sûr lui-même des possibilités dans ce domaine. Pourriez-vous méditer là-dessus jusqu'à jeudi?

M. McQueen: Nous y avons déjà pensé, mais c'est un problème difficile. Peut-être devrions-nous y réfléchir encore et vous faire part du résultat de nos réflexions jeudi. A vrai dire, vous faites face à deux problèmes distincts. Nous aborderons celui-ci jeudi.

Le président: Il nous tarde d'avoir votre avis sur ce sujet.

Quelqu'un a-t-il d'autres questions? Il y a deux choses dont je voudrais demander à M. McQueen de nous entretenir lorsqu'il reviendra jeudi. Je vous serais reconnaissant de nous faire une évaluation précise du nombre de gens qui appartiendraient vraisemblablement à la catégorie des handicapés et à la catégorie des femmes qui sont à la tête d'une famille. Veuillez faire de votre mieux à l'égard des autres également, car, autrement, nous aurons de la difficulté à tirer une conclusion.

Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Roebuck: Monsieur le président, je voudrais dire quelque chose au sujet de jeudi. Jusqu'ici nous avons abordé plusieurs sujets. M. McQueen a déclaré que l'instruction ne compte pas beaucoup sur le marché du travail s'il n'y a pas d'offres d'emploi. Mais l'essentiel de notre affaire, d'après moi, ce n'est pas que nous accordions plus ou moins d'aide, mais que nous créions plus d'emplois, que nous mettions mieux en valeur nos ressources naturelles et qu'ainsi nous en arrivions à améliorer notre économie. L'instruction en soi n'est pas la solution. Je préconise l'instruction, naturellement, tout comme une plus grande somme de connaissances techniques, mais même avec notre effectif de main-d'œuvre le plus compétent au monde, un très grand nombre de nos ouvriers spécialisés sont présentement en chômage. Le sénateur Quart a dit une chose très vraie lorsqu'il a déclaré que «vous n'avez pas besoin d'un B.A. lorsqu'il s'agit d'embaucher un concierge». Je n'ignore pas, naturellement, que parfois les employeurs répondent à leur façon, qui est simple et honnête, en disant que lorsque vous prenez quelqu'un à votre emploi et que vous lui confiez un travail de peu d'importance, vous espérez pouvoir lui donner de l'avancement plus tard et lui confier un travail plus important et plus difficile et que, pour cette raison vous choisissez quelqu'un qui a une bonne instruction. Mais la question de l'instruction et des années de scolarité n'est pas en soi la solution à notre problème. Elle signifie simplement que ceux qui ont le moins d'instruction sont les éternels laissés-pour-compte.

Peut-être pourrez-vous jeudi nous faire part de vos réflexions sur la question de l'emploi et de l'amélioration de la situation dans ce domaine, car, si vous aviez plus d'emplois à offrir que de chômeurs en quête d'un emploi, vous auriez alors moins de chômeurs. Je reviens sur ce point capital, à savoir qu'à mon avis, ce qu'il faut c'est de créer des emplois et faire en sorte que, grâce à notre économie, on encourage les industries à créer de nouveaux emplois, après quoi on n'a plus qu'à laisser jouer la concurrence pour régler les salaires et les conditions de travail. Je ne doute pas que si vous tentez de toutes vos forces de résoudre ce problème, vous ne puissiez nous être d'un précieux secours.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je n'ai qu'un humble souhait à formuler, et c'est que jeudi M. McQueen puisse amplifier certains points dans son exposé sur les diverses juridictions, nous apporter de nouvelles idées sur la lutte à la pauvreté, de nouveaux moyens qui n'ont rien à voir avec les programmes d'assistance sociale.

Le président: J'espère pour ma part que vous pourrez nous entretenir jeudi du fardeau économique qu'est la pauvreté, abstraction faite de l'assistance sociale. Vous avez aussi parlé, à ce sujet, d'une «prise de conscience de la possibilité d'une agitation sociale». Nous en avons eu des échos d'un peu partout du pays par nos deux émissaires qui ont parcouru le Canada. Ils m'ont soumis leur rapport hier, mais je suis un peu sceptique. J'aimerais connaître vos vues sur ce problème de première grandeur.

Messieurs, nous siégeons depuis 9 heures 30 et je désire vous remercier non seulement d'être venus, mais aussi de l'intérêt et de l'inquiétude que vous avez manifestés. Je remercie tout particulièrement M. McQueen pour les renseignements si précieux qu'il nous donne et qui s'avéreront si utiles au cours de notre étude.

Le sénateur Roebuck, au nom du Comité, vous a fait part de notre profonde reconnaissance, et je tiens à vous exprimer moi aussi notre appréciation. Nous attendrons avec impatience les réponses à nos questions jeudi prochain. Nous allons lire le compte rendu de nos délibérations et vous inviterons à aborder quelques autres sujets importants. Donc, si vous êtes d'accord, nous lèverons la séance. Je vous remercie de tout coeur.

La séance est levée.

APPENDICE A

MÉMOIRE
AU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT
SUR LA PAUVRETÉ
AVRIL 1969

Soumis par

Le Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada se réjouit de la création du Comité spécial du sénat sur la pauvreté et apprécie l'honneur d'être le premier organisme appelé à déposer devant ledit Comité. Il ne saurait y avoir de doute quant à l'importance, pour la société et l'économie canadiennes, du problème mis à l'étude par le Comité et à l'opportunité de l'initiative du sénat.

La création du Comité sénatorial est l'une des recommandations précises formulées par le Conseil économique au chapitre sur la pauvreté dans la Cinquième revue annuelle du Conseil. Se fondant sur ses propres travaux préliminaires, le Conseil a jugé qu'il était devenu nécessaire que d'autres institutions effectuent une analyse de la pauvreté, surtout si l'une de ces institutions est dotée des moyens de recherche et des pouvoirs d'entreprendre une enquête publique. Le Comité ainsi créé répond admirablement à ces exigences.

Le Comité est autorisé à contribuer de trois façons à cette importante étude. Premièrement, grâce à la collaboration des témoins des services de l'État et des particuliers ainsi qu'aux média d'information, il peut diriger un colloque public prolongé qui fera prendre conscience aux Canadiens de la gravité et des conséquences de la pauvreté dans notre pays. Deuxièmement, avec l'aide de témoins et de son propre personnel de recherche, il peut combler des lacunes cruciales, en matière de connaissances, qui compromettent l'analyse objective de la pauvreté et les politiques destinées à la supprimer. Enfin, le Comité peut contribuer énormément à la prise de conscience du public de la nécessité d'une structure mieux assise et plus fonctionnelle de politique de dépaupérisation que celles qui ont cours en ce moment.

L'inquiétude à l'égard de la pauvreté n'est pas un phénomène nouveau, naturellement. On en trouve des manifestations à l'époque biblique et même à des époques encore plus lointaines. Parfois, cette inquiétude est pessimiste et résignée, car elle en est venue à accréditer le lieu commun qui veut qu'il y ait toujours des pauvres parmi nous; parfois, au contraire, on s'est pris à espérer que disparaîtrait une fois pour toutes cette plaie socio-économique, ainsi qu'on a pu le voir ces dernières années lorsqu'un président des États-Unis lia son administration par un engagement solennel à faire disparaître la pauvreté de son pays. Il est intéressant de relire ce passage d'une œuvre de l'un des grands économistes classiques, Alfred Marshall, qui date de la fin du dix-neuvième siècle, au sujet des progrès continus des classes ouvrières anglaises:

> «. . . (Je me demande) s'il est vraiment impossible que tous les humains fassent leur entrée dans le monde avec une chance égale de mener une vie décente, exempte des souffrances qu'engendre la pauvreté et des influences inhibitrices du labeur mécanique éreintant; et cette question prend la vedette à la faveur de l'agitation et de l'inquiétude de notre temps.
>
> «L'économique est incapable de répondre pleinement à cette question. En fait, la réponse dépend partiellement des aptitudes morales et politiques de la nature humaine et, sur ces questions l'économiste n'a aucun moyen d'information; il doit imiter les autres et deviner tant bien que mal. Mais la réponse est subordonnée dans une grande mesure aux faits et aux déductions, qui sont du domaine de l'économique; et c'est cela qui donne aux études économiques leur principal et unique intérêt.»[1]

Au cours de la dernière génération, les préoccupations des économistes et même du public en général consistaient à préserver la société de la vague de pauvreté qui découlait du chômage généralisé dont le monde a été témoin au cours de la dépression universelle des années 1930. Grâce à l'amélioration des outils servant à stabiliser l'économie, nous avons été préservés de ce genre de pauvreté épidémique au cours de la période d'après-guerre. A compter de 1950, cependant, il est devenu de plus en plus évident que l'expansion économique générale en Amérique du Nord n'avait pas supprimé certains îlots persistants de pauvreté. Ce phénomène a été signalé dans l'ouvrage de John Kenneth Galbraith, intitulé «*The Affluent Society*» et devint plus tard le thème du célèbre exposé de Micheal Barrington, intitulé «*The Other America*». Depuis lors, le sujet a été le leitmotiv de prédilection dans les discussions publiques aux États-Unis, surtout à cause de son association avec d'autres questions de grande importance, comme la lutte pour obtenir un statut économique, social et politique intégral pour les Noirs.

Entre-temps, il devint manifeste qu'il existait un problème persistant de la pauvreté au Canada qui ressemblait étrangement à celui qui sévissait aux États-Unis, même s'il y avait de légères différences. Un moyen de résoudre ce problème a été la création, par le gouvernement fédéral, en 1965, d'un Secrétariat spécial de la planification du Conseil privé, afin de coordonner les politiques de dépaupérisation. Le Secrétariat a été absorbé par le Conseil privé en 1968 et ses fonctions abolies ou assumées par d'autres ministères, mais avec la publication de la Cinquième revue annuelle du Conseil économique et la création subséquente du Comité spécial du sénat, la persistance de la pauvreté à l'état épidémique au Canada reprit la vedette sur la place publique.

Le Conseil économique du Canada est un organisme consultatif indépendant établi par une loi fédérale en 1963. Ses membres, au nombre de 28, représentent assez bien les divers groupes de la société. Il jouit d'une liberté à peu près complète pour la publication de ses travaux et de ses études, et il en a usé abondamment pour se prononcer de façon positive sur plusieurs questions visant les politiques du gouvernement. La Loi qui a créé le Conseil l'autorise à s'occuper des programmes à moyen et long terme dans l'économie canadienne et à assumer certaines fonctions plus spécifiques. L'une de ses tâches principales a consisté à élaborer et clarifier certains objectifs dans l'intérêt de l'économie canadienne et de trouver le moyen d'atteindre ces objectifs simultanément.

Étant donné la prédilection traditionnelle de l'économique pour les divers aspects de la pauvreté, il était inévitable que le Conseil affronte un jour cet important problème. Au surplus, une confrontation était elle aussi inévitable à cause de la portée de l'un des objectifs élaborés par le Conseil, qui exige une distribution équitable des revenus à la hausse au Canada. Dans ses revues précédentes, le Conseil s'était penché sur les inégalités *régionales* dans la répartition du revenu, mais lorsque parut la

cinquième revue, il était devenu désirable et opportun de scruter d'autres aspects de la question.

La procédure normale suivie par le Conseil consiste à tenir des discussions sur la base de documents rédigés par son propre personnel de recherche ou, à l'occasion, par des experts de l'extérieur. Dans le cas à l'étude, le Conseil a obtenu une abondante documentation sur l'existence d'une crise économique d'envergure au Canada. D'après une évaluation pondérée faite à cette occasion, un Canadien sur cinq vivait alors dans la pauvreté. Les conséquences de cet état de choses s'étendaient comme une immense tache d'huile à tous les paliers de l'économie, y compris un certain nombre des éléments, comme le développement régional et l'éducation, qui avaient retenu plus tôt l'attention du Conseil. Parmi les facteurs qui ont contribué à accroître l'inquiétude du Conseil, il y a lieu de signaler la perspective d'un malaise social résultant des privations généralisées. Ce danger, ajouté à d'autres considérations, a conduit à la publication d'un message de toute urgence dans la *Cinquième revue annuelle,* qui a eu son écho et sa confirmation dans bien des milieux, à la grande satisfaction du Conseil, au cours des sept derniers mois. Il est donc évident que l'immense majorité du public partage la conviction du Conseil qu'il est nécessaire que l'on passe à l'action orientée et efficace.

Recherches en matière pauvreté à l'occasion de la cinquième revue annuelle

La recherche en matière de pauvreté pour les fins de la *Cinquième revue annuelle* a été appelée simplement la première étape d'un programme ininterrompu, auquel on espérait que beaucoup d'organisations collaboreraient avec le Conseil. Pour commencer, on a jugé utile de faire appel à la statistique pour l'ensemble du problème. Naturellement, la statistique en soi est un outil qui ne répond pas tout à fait au besoin, car il faut en arriver à bien comprendre le phénomène social complexe qu'est la pauvreté, qui groupe de nombreux aspects, sans compter ses caractéristiques facilement mesurables, qu'il est nécessaire de distinguer et d'apprécier instantanément puis traiter à l'ordinateur. Mais la statistique fournit une idée générale de l'envergure du problème ainsi que certaines indications des caractéristiques générales de la population à faible revenu. Cette dernière soulève d'importantes questions sur la politique et fournit en même temps un point de repère utile pour les travaux à venir.

Mais avant de pouvoir mesurer statistiquement la pauvreté, il fallait la définir. C'est ici que les choses se compliquaient. La pauvreté est une notion relative, et les acceptions courantes du terme varient dans le temps et l'espace. La pauvreté de nos jours n'est pas la pauvreté qui a affligé le monde pendant la crise mondiale des années '30; et la pauvreté actuelle au Canada n'est pas la même que celle des pays en voie de développement dans le Sud-Est de l'Asie. Le problème d'aujourd'hui au Canada est celui du dénuement du petit nombre au milieu d'une abondance relative. Cette réalité peut-elle se définir comme le degré d'inégalité dans la répartition globale du revenu et de la richesse? Il surgit ici une grande difficulté, à savoir que bien que les économistes puissent fournir des renseignements utiles sur les facteurs qui ont présidé à la répartition du revenu et de la richesse et qu'ils puissent dire quelque chose au sujet des répercussions économiques possibles sur cette répartition, ils demeurent incapables de déterminer quelle forme particulière de répartition pourrait être appelée juste et convenable. Et si les économistes ne savent trop comment en sortir, il y a gros à parier que le public n'est guère plus avancé. Au vrai, il serait extraordinairement difficile de réaliser l'unanimité sur ce qui pourrait être la justice et l'équité de la répartition globale du revenu au Canada à l'heure actuelle.

Mais il ne serait pas aussi difficile d'obtenir l'unanimité sur ce qui, dans les années '60, constituait un bas niveau de vie inacceptable au Canada. Telle est la voie qu'a choisie le Conseil économique, et la preuve que tout a bien marché pour les fins de la discussion publique et de l'élaboration des politiques, c'est que le Conseil lui-même, tout organisme représentatif mixe qu'il fût, a réussi à obtenir un consensus sur la définition et les critères basés sur cette méthode.

En conséquence, l'expression «pauvreté» signifie «accès insuffisant à certains biens, services, et conditions de vie accessibles à chacun et qui ont fini par être acceptés comme la base d'un niveau de vie minimum qui soit décent». Ainsi exprimée, la définition soulève de nombreuses questions, dont la plupart pourraient faire l'objet d'un débat interminable et stérile. Au lieu d'engager un tel débat, le Conseil a préféré élaborer une définition suffisamment simple du mot «pauvreté» pour qu'il soit possible au public de

la juger et de l'apprécier en fonction de l'expérience économique quotidienne de chacun. On peut donc dire que l'évaluation faisait vraiment partie de la définition.

Il y a lieu de décrire succinctement la méthode d'évaluation. Avec le concours inappréciable du Bureau fédéral de la statistique, des fonctionnaires du Conseil économique ont pu réunir et analyser certains groupes de données spéciales sur le revenu provenant du recensement de 1961. On a aussi utilisé des données plus à jour provenant du relevé de 1965 effectué par le Bureau relativement au revenu et aux dépenses des familles. Cette statistique classe la population canadienne non agricole d'après le revenu et quelques autres caractéristiques comme l'âge, le sexe et le degré d'instruction des chefs de familles; la région géographique de leur résidence; et le lieu de leur résidence (district métropolitain, urbain et rural).

Sur la foi des informations recueillies sur la façon de dépenser des familles, on a tracé les «courbes de niveau» de la pauvreté pour les individus et les familles plus ou moins nombreuses. On a pris pour acquis au départ, pour les fins de l'évaluation, qu'une famille ou un individu qui dépense plus de 70 p. 100 de son revenu total pour les aliments, le vêtement et le logement appartient au groupe à faible revenu qui est, par conséquent, exposé à souffrir de la pauvreté. Pour diverses raisons techniques, on fait des suppositions de ce genre très fréquemment au début d'une analyse à grande échelle de la pauvreté. La meilleure façon de déterminer si elles sont suffisamment valables pour servir les fins recherchées consiste à établir les «cotes» pauvreté/revenu qui en résultent et à les examiner à la lumière de l'expérience personnelle. Les «cotes» tracées dans la Revue sont en dollars de 1961; exprimées en dollars du pouvoir d'achat de 1968, elles représentent $1,800 par année pour un célibataire, $3,000 pour une famille de deux personnes, $3,600 pour une famille de trois, $4,200 pour une famille de quatre, et $4,800 pour une famille de cinq personnes. On peut reconnaître que l'erreur est faible du côté de la générosité.

Quelles réalités importantes au sujet du problème de la pauvreté au Canada le tracé de ces courbes révèle-t-il? On trouvera au chapitre 6 de la Cinquième revue annuelle, annexé au présent mémoire, le texte d'une étude assez poussée, accompagnée de tableaux et de graphiques. On y trouvera aussi une autre étude sur les pauvres: ceux qui travaillent

au moins une partie de l'année, mais ne gagnent pas assez pour mettre leur famille au-dessus de la ligne de pauvreté. Dans le contexte de notre structure actuelle des politiques sociales, ce groupe est oublié à bien des égards.

Planification de la recherche future

A la fin de son étude sur la pauvreté dans la Cinquième revue annuelle, le Conseil économique s'exprime ainsi:

[*Texte*]

> «Quant à nous, nous entendons poursuivre nos travaux sur le problème de la pauvreté au Canada et faire rapport de nos constatations dans des Exposés subséquents. Nous ferons tout en notre pouvoir pour coordonner ces travaux avec les nouvelles recherches qui, nous l'espérons, seront faites par d'autres.»

[*Traduction*]

Depuis la parution de la Cinquième revue, des fonctionnaires du Conseil ont cherché par différents moyens à mieux comprendre la pauvreté au Canada et certains éléments des politiques inventées pour tâcher d'éliminer cette plaie. Ce problème est de toute évidence très difficile à régler, car il présente de nombreuses facettes, ce qui veut dire qu'on ne saurait espérer une victoire facile et rapide. Il faut comprendre que la mise en jeu de ressources bien des fois supérieures à celles qui sont à la disposition du Conseil sera nécessaire si l'on veut trouver des remèdes spécifiques et efficaces. C'est devant la perspective de l'ampleur de la tâche que le Conseil a décidé d'inviter d'autres institutions à faire leur part dans ce domaine et d'offrir d'imbriquer ses propres travaux sur la pauvreté et ceux de ces autres institutions.

Nous avons donc délibérement cherché à éviter, autant que possible, les domaines où œuvrent déjà les autres institutions et services de l'État. Ainsi, nous n'avons pas tenté d'enquêter en profondeur sur les propositions de revenu annuel garanti ni d'entreprendre des études sur le budget familial qui seraient nécessaires pour remplacer les «courbes de la pauvreté» de la Cinquième revue annuelle par des estimations pertinentes des niveaux de vie minimums à la grandeur du Canada. Nous croyons que ces deux opérations sont essentielles à l'édification d'une meilleure structure de

politiques de dépaupérisation, mais le gouvernement fédéral a fait état des implications des politiques énoncées dans le discours qu'a prononcé le docteur A. J. R. Smith, président du Conseil économique, à la Conférence sur les droits de l'homme en décembre 1968. Ce document est également annexé au mémoire.

Quoi qu'il en soit, on peut faire ici même une mention à grands traits d'une implication particulièrement importante d'une politique qui découle de l'analyse faite par le Conseil. Elle a trait à la nécessité absolue, si l'on veut élaborer une bonne politique, de maintenir une distinction nette entre les répercussions de la pauvreté et le nombre total de gens qui vivent dans la pauvreté. Il saute aux yeux que l'irréversibilité de la pauvreté au Canada, c'est-à-dire la probabilité qu'un tel soit pauvre, est beaucoup plus certaine dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Est du Québec; dans les régions rurales, dans les réserves indiennes et esquimaudes ainsi que dans les agglomérations de Métis; dans les familles dont la mère est veuve, divorcée et abandonnée; et dans les familles dont le père ne fait pas partie de l'effectif de la main-d'œuvre parce qu'il est trop vieux ou pour d'autres raisons. Il ressort clairement de ce qui précède que toute une kyrielle de mesures économiques et sociales serait indispensable pour atténuer la pauvreté au Canada, savoir: programmes bien structurés d'aménagement régional dans les parties les plus orientales du Canada; des mesures spéciales destinées à améliorer le sort des Indiens, des Esquimaux et de Métis; des garderies d'enfants; des programmes d'assistance sociale à l'intention de ceux qui sont trop vieux ou incapables de travailler.

Les chiffres publiés par le Conseil indiquent cependant que bien que toutes les mesures susmentionnées soient très opportunes, un programme qui ne comprendrait que ces mesures laisserait probablement de côté un très grand nombre de personnes à faible revenu. Les incidences peuvent être illusoires. L'incidence de la pauvreté dans le Toronto métropolitain est sans doute bien inférieure à la moyenne nationale; mais le Toronto métropolitain est très populeux et par conséquent compte des familles et des individus pauvres. En laissant les incidences de côté et en s'en tenant au seul nombre, on découvre certaines réalités importantes, notamment: que le gros de notre armée de pauvres habite la ville, qu'une bonne moitié de ces pauvres vit à l'Ouest de la rivière Outaouais et que la plupart des familles pauvres ont à leur tête un père qui n'a pas atteint 65 ans. Si

surprenant que ce soit, les chefs de la plupart des familles pauvres sont dans l'effectif de la main-d'œuvre. Quoi qu'il en soit, nous songeons à entreprendre, de concert avec l'Institut Vanier de la famille, une étude sur la tendre enfance. Le but de cette étude est de faire le point sur nos connaissances actuelles relativement à l'expérience et au développement du jeune enfant et, tout particulièrement, sur la relation qui pourrait exister entre l'expérience de l'âge tendre et la pauvreté.

Plusieurs des travaux entrepris par le Conseil depuis la Cinquième revue n'en sont encore qu'à la toute première étape et il ne serait pas utile de rédiger un rapport à leur sujet en ce moment. On nous a donné à entendre qu'il se peut que le Conseil ait l'occasion de revenir devant votre Comité plus tard au cours de l'année pour vous entretenir de ces travaux. En attendant, il serait peut-être intéressant pour le Comité de connaître l'orientation que nous entendons donner à nos travaux, même si nous ne pouvons nous étendre longuement sur ce sujet pour le moment.

Le prix que coûte la pauvreté à la société ne peut nous laisser indifférents, et c'est pourquoi nous avons eu la curiosité d'essayer de déterminer la nature et l'énormité de ces coûts. Par voie de conséquence, nous avons aussi examiné les répercussions de la pauvreté chez les humains. Les travaux du présent Comité sénatorial et les témoignages qu'apporteront les familles qui sont maintenant classées dans la catégorie des pauvres contribueront énormément à faire comprendre au public le sort cruel qui échoit à ces familles. Entretemps, il ressort de nos explorations plus poussées, (dont quelques-unes relèvent de la statistique, tandis que d'autres étaient de véritables enquêtes sur le vif) qu'au moins une famille sur cinq mène une existence qui n'a rien de commun avec notre conception actuelle de la vie normale dans les famille canadiennes.

Certaines autres activités du Comité au cours des derniers mois sont plutôt accessoires en ce qu'elles visaient en partie à recueillir les renseignements et les connaissances nécessaires à la mise à exécution des travaux mieux charpentés que nous entreprendrons plus tard. Plus nous avançons dans nos travaux, cependant, et plus fort devient notre sentiment que la pauvreté n'est pas un problème qu'une institution laissée à elle-même peut résoudre de façon permanente et que même ceux qui œuvrent dans notre discipline s'efforcent en vain de le régler si le public ne les épaule pas. Pour éliminer la pauvreté au Canada, il va falloir l'unité et la détermination des efforts de beaucoup de

monde et d'institutions, mais il faudra avant tout que les gouvernements à tous les paliers organisent et dirigent l'attaque. Il faudra encore et surtout la compréhension du public et ce «réalisme humanitaire» cher au coeur des membres du Conseil.

CONCLUSION

La création du Comité spécial est une suite heureuse au mouvement que le Conseil économique a délibérément déclenché par son étude de la pauvreté dans la Cinquième revue annuelle. Le Comité n'a pas à mettre en doute l'importance du problème auquel il s'attaque ni à se demander si son initiative arrive au bon moment. Si le temps présent est malheureusement émaillé de difficultés dans les finances du gouvernement en général, il se prête cependant de façon admirable à l'éclosion d'idées nouvelles sur la pauvreté et les politiques destinées à la supprimer. On se rend de plus en plus compte que la pauvreté n'est pas seulement un problème de bien-être que les politiques sociales traditionnelles sont appelées à régler dans une grande mesure, si importantes que ces politiques soient encore. A divers paliers juridictionnels, on expérimente de nouvelles formules de dépaupérisation à des échelles variables. Certaines de ces mesures visent à améliorer le régime de bien-être social tandis que d'autres essaient de nouveaux programmes non axés sur le bien-être social. Au Canada, aux États-Unis et ailleurs, les résultats sont à la portée de ceux qui ont la sagesse d'en tirer parti. En bref, il se peut que les Canadiens, même avec la collaboration des gouvernements et des diverses organisations humanitaires, ne puissent faire tout ce qu'ils voudraient faire pour extirper la pauvreté de leur milieu. Il est cependant une chose certaine: ils ont trouvé là une excellente occasion d'accroître considérablement l'efficacité de ce qu'ils entreprennent.

ÂGE DU CHEF DE FAMILLE ET FAIBLE REVENU, 1961

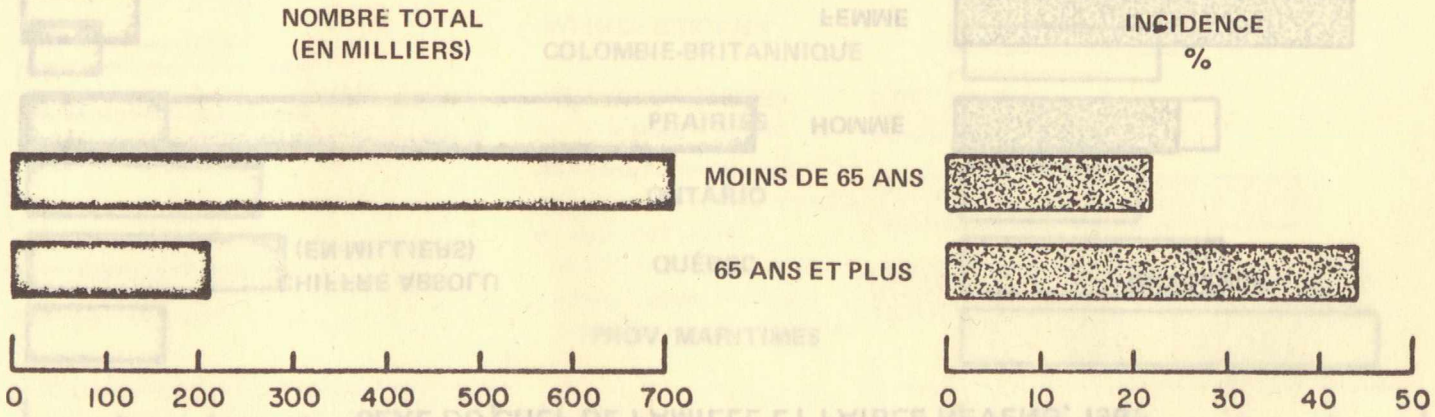

SEXE DU CHEF DE FAMILLE ET FAIBLE REVENU, 1961

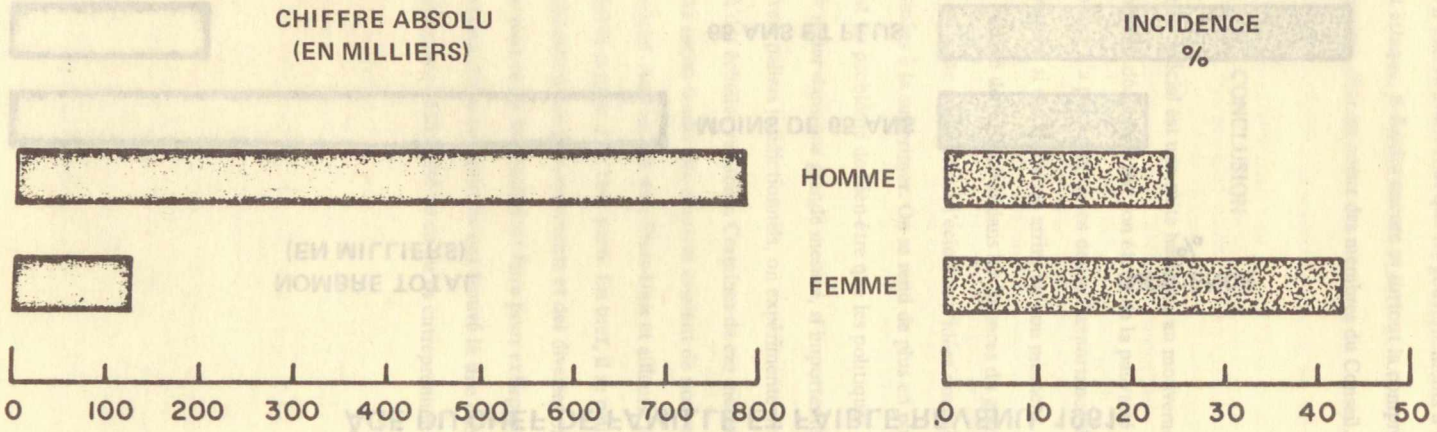

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES FAMILLES PAUVRES, 1961

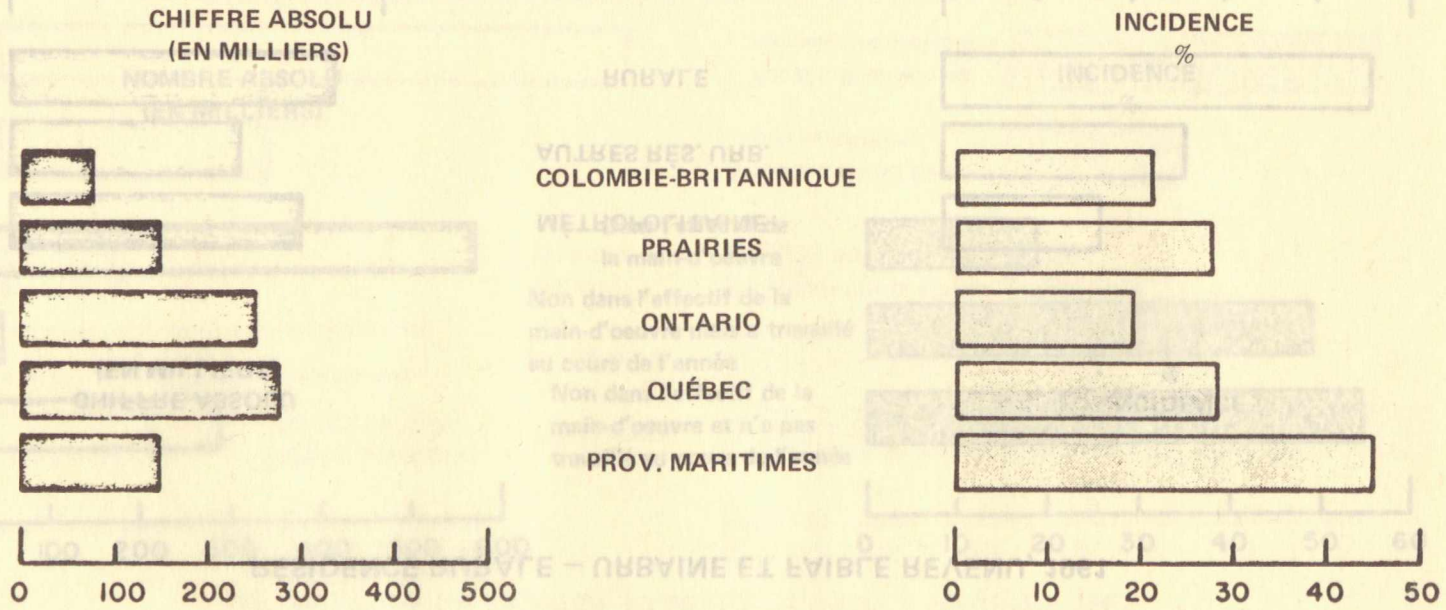

RÉSIDENCE RURALE – URBAINE ET FAIBLE REVENU, 1961

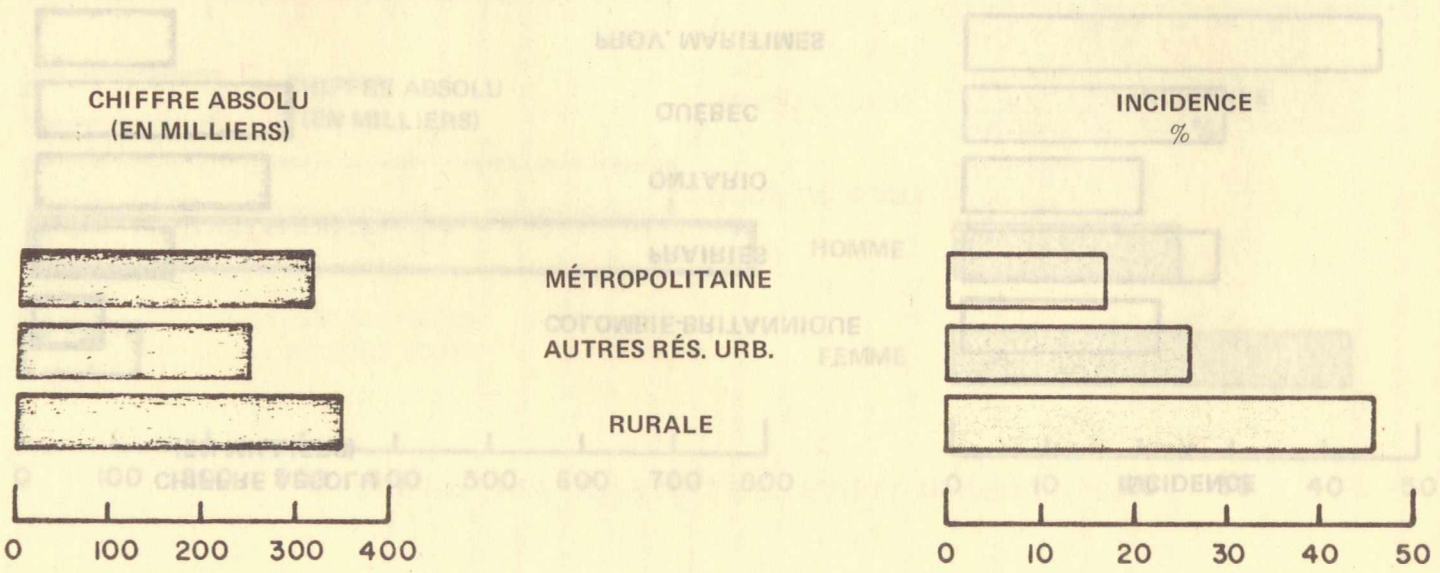

STATUT PROFESSIONNEL DU CHEF DE FAMILLE ET FAIBLE REVENU, 1961

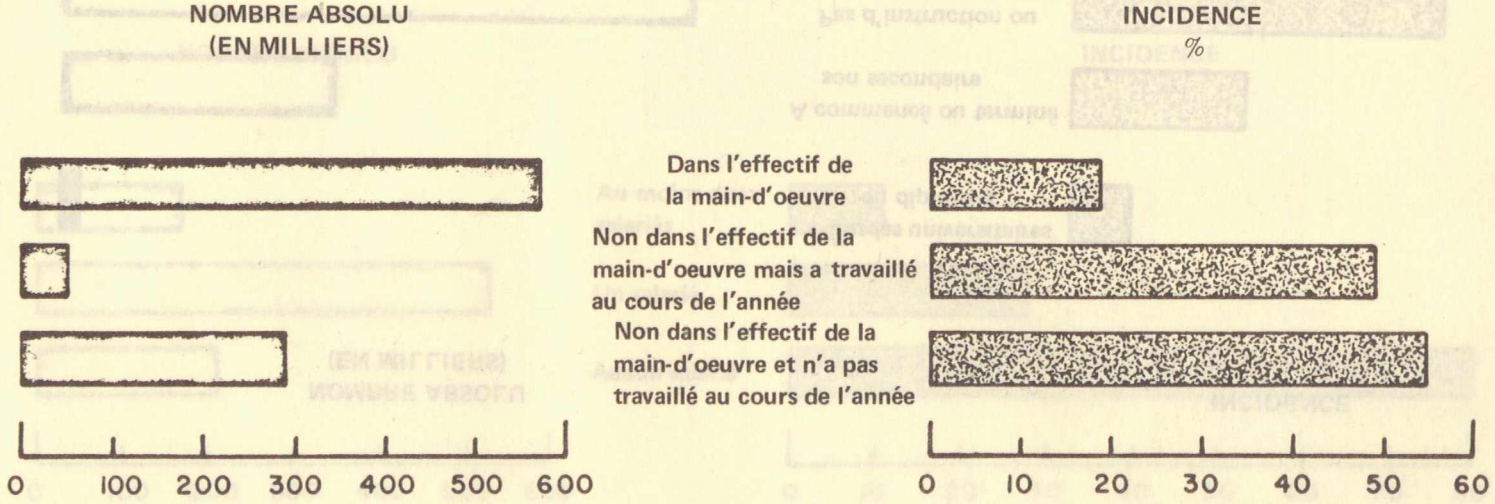

29758–4

INSTRUCTION DU CHEF DE FAMILLE ET FAIBLE REVENU, 1961

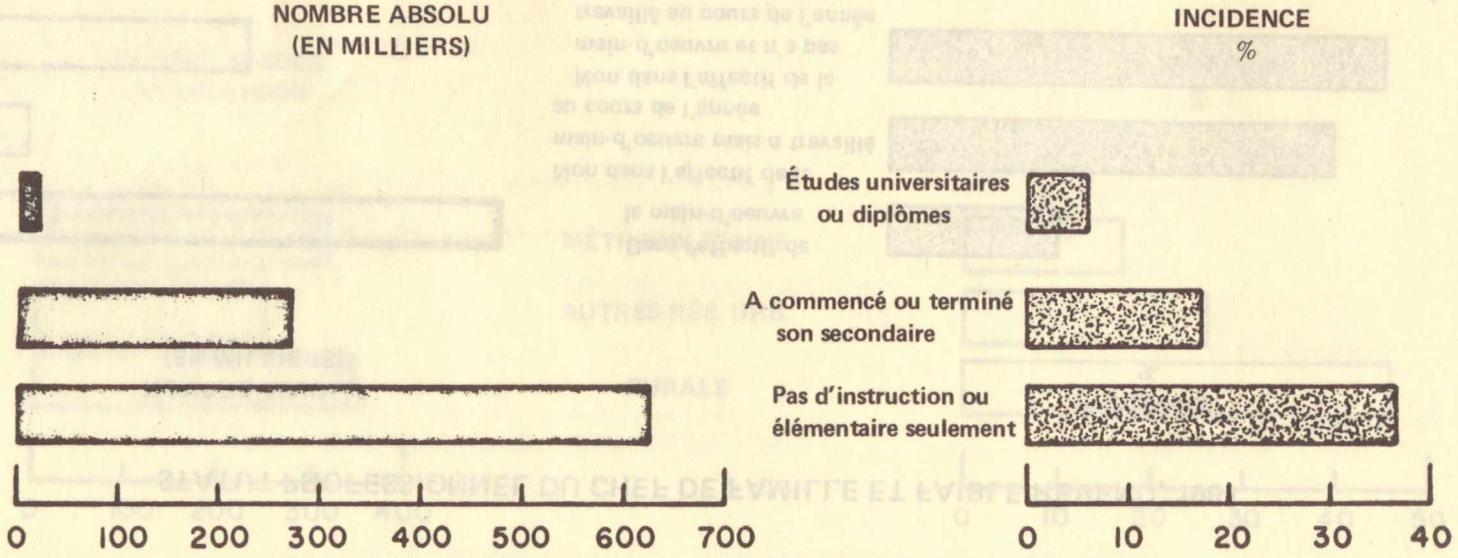

NOMBRE DE SALARIÉS DANS LA FAMILLE ET FAIBLE REVENU, 1961

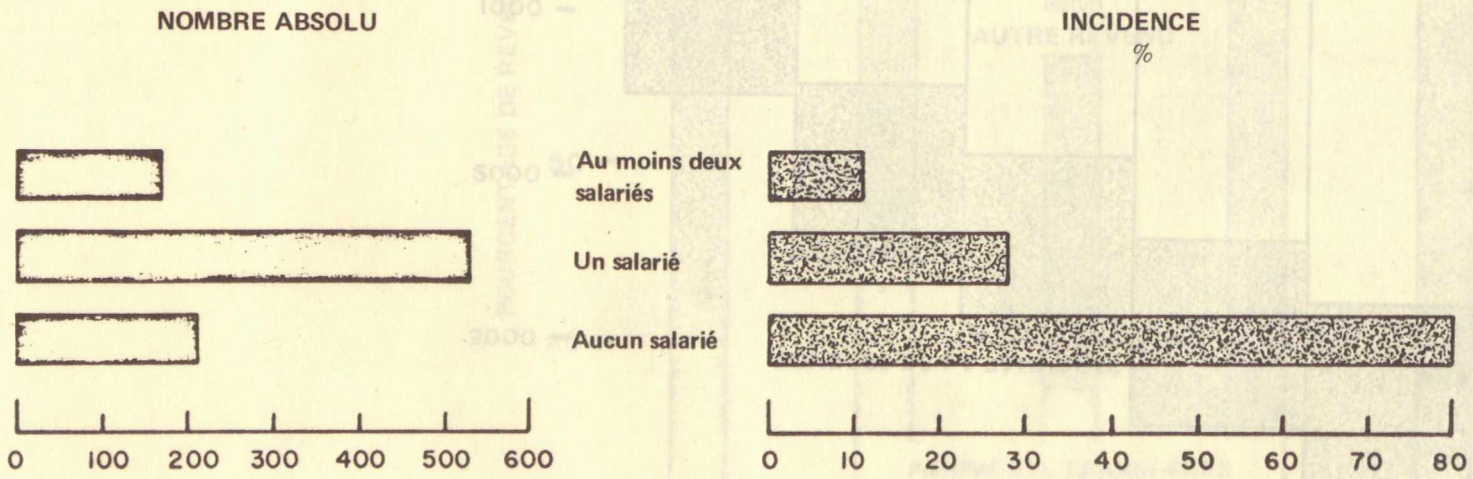

COURBES DE NIVEAU DE LA PAUVRETÉ PLUS REVENU MOYEN DES FAMILLES AU-DESSOUS DES COURBES DE LA PAUVRETÉ (DOLLARS de 1961)

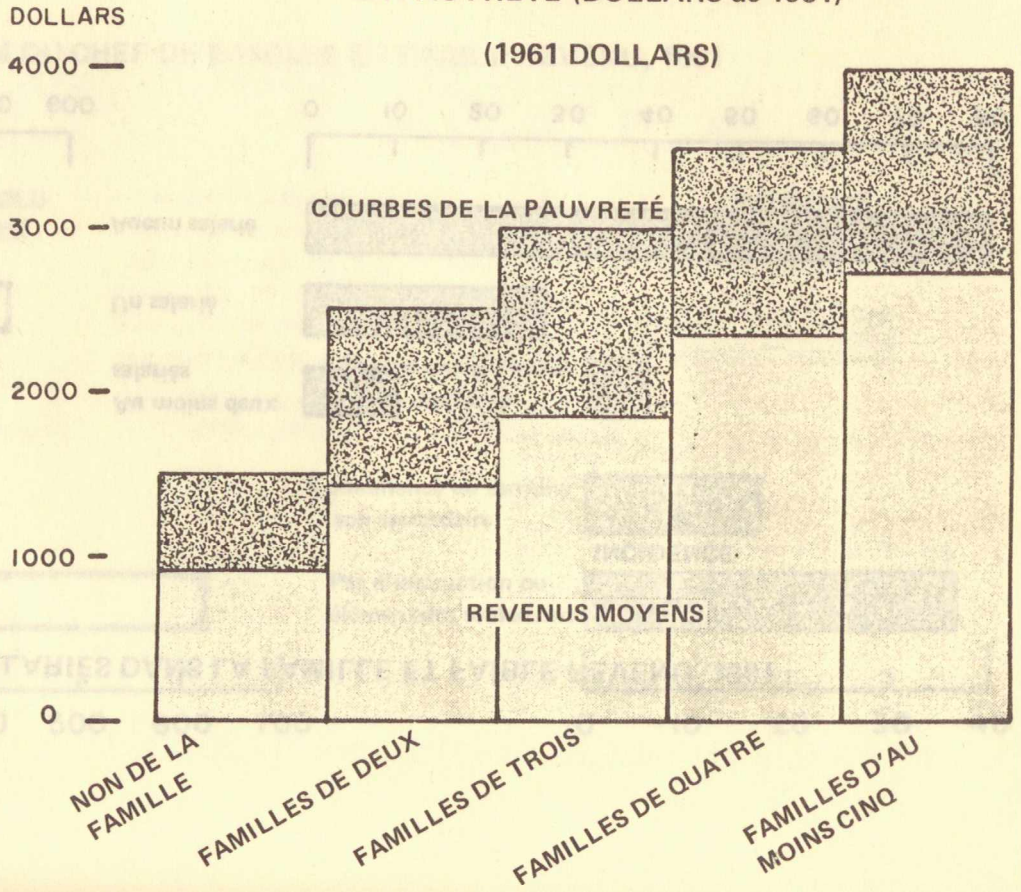

SOURCES DE REVENU DES PAUVRES, 1961

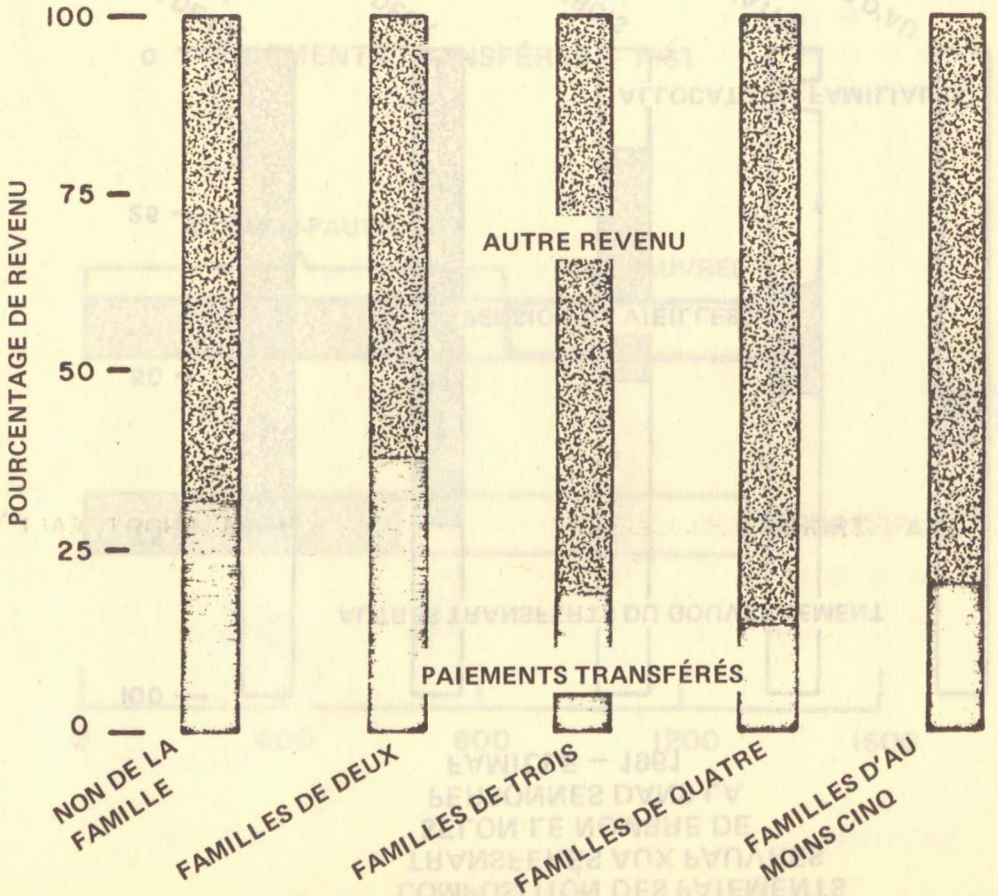

COMPOSITION DES PAIEMENTS TRANSFÉRÉS AUX PAUVRES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES DANS LA FAMILLE – 1961

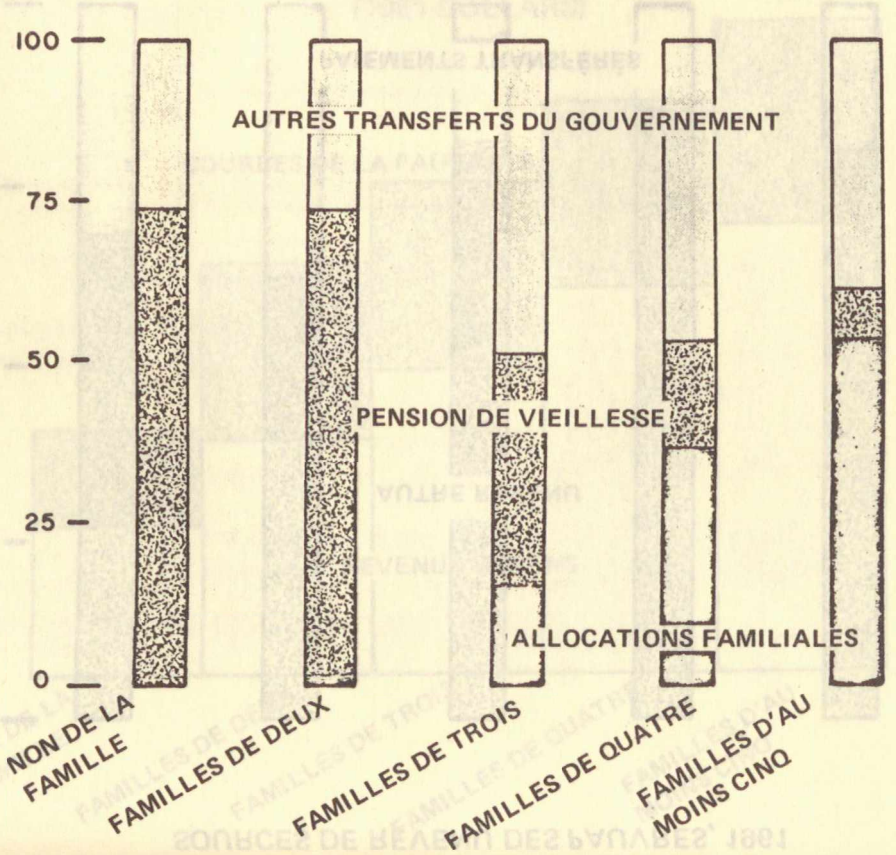

PAIEMENTS TRANSFÉRÉS – 1961

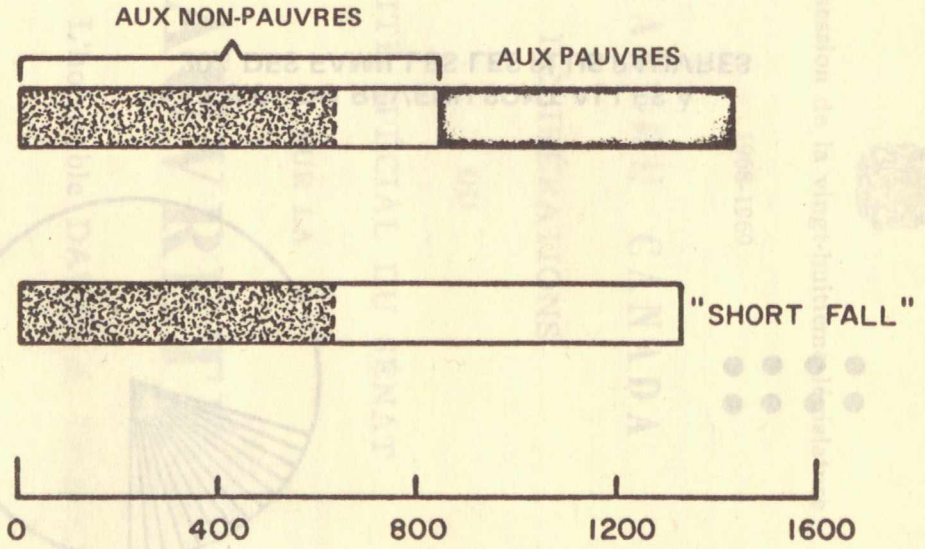

EN 1961 20% DU REVENU SONT ALLÉS À 8% DES FAMILLES LES PLUS RICHES

REVENU
%

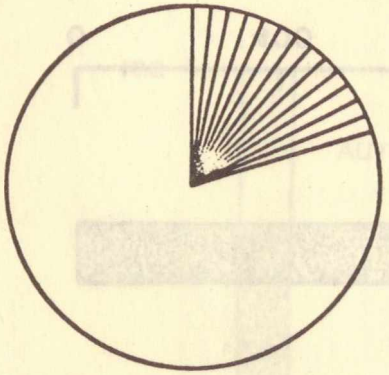

FAMILLES
%

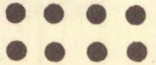

ET 6.6% DU REVENU SONT ALLÉS À 20% DES FAMILLES LES PLUS PAUVRES

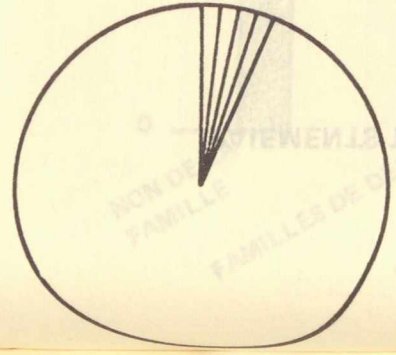

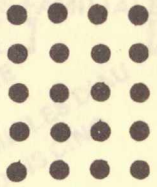

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 2

SÉANCE DU JEUDI 24 AVRIL 1969

TÉMOINS:

M. D. L. McQueen, directeur du Conseil économique du Canada. Mme G. Stewart, membre du personnel du Conseil économique du Canada. Mlle J. Podoluck, statisticienne, Bureau fédéral de la statistique.

29760—1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll.

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Vice-Président*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 Membres)

(Quorum 6)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés, nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (Madawaska-Restigouche), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (Antigonish-Guysborough), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

29760—1½

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 24 avril 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: les honorables sénateurs Croll (*Président*), Carter, Cook, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier(*Madawaska-Restigouche*), Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart et Roebuck.

Aussi présents: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

M. D. L. McQueen, directeur du Conseil économique du Canada.

Mme G. Stewart, membre du personnel du Conseil économique du Canada.

Mlle J. Podoluck, statisticienne, Bureau fédéral de la statistique.

A midi et 15 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le chef adjoint de la Direction des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 24 avril 1969.

Le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures 30 du matin.

Le sénateur David A. Croll (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, avant que le docteur McQueen prenne la parole et examine certaines solutions qui ont été mises de l'avant et autres questions laissées en suspens, je vous signale que notre prochaine réunion aura lieu à la Bibliothèque nationale, où vous pourrez visionner certains films illustrant des conditions où la pauvreté apparaît dans toute sa crudité. Ce sont d'excellents films présumément parmi les meilleurs, puisqu'ils ont été primés. Vous recevrez un avis aujourd'hui même. Un véhicule vous attendra à la porte du Sénat, pour vous y ramener à l'issue de la présentation. Tel est notre programme pour mardi et jeudi. J'ai raison de croire qu'il s'agit de films importants qui projetteront un éclairage fort utile sur le problème qui nous occupe.

Je m'excuse de ce que vous dussiez siéger dans des locaux différents, mais nous n'y pouvons rien. Chaque comité doit suivre un roulement des lieux de réunions et attendre son tour d'occuper la salle à l'étage supérieur, la salle 356-S, la salle où nous sommes, la salle 256-S et la salle de lecture du Sénat. Ce sont des locaux que nous jugeons convenables. Je vous rappelle donc de veiller à ne pas vous présenter à la salle d'un autre comité.

Sénateur Fergusson: Monsieur le président, je reconnais que nous devons attendre notre tour, mais j'espère que les témoins tiendront compte du fait que l'acoustique est très mauvaise dans cette salle.

Le président: En effet, il faut parler haut. Le sénateur a tout à fait raison.

Je prie maintenant le docteur McQueen de faire un exposé liminaire.

M. D. L. McQueen (directeur du Conseil économique du Canada): Monsieur le président, honorables sénateurs. Le sénateur Croll a eu l'obligeance, en votre nom, de nous permettre de faire un nouvel exposé liminaire, à l'occasion de notre seconde apparition devant vous. Je crains d'avoir fait une déclaration indûment longue mardi. Je m'en tiendrai donc aujourd'hui à un exposé assez court, afin de laisser plus de temps pour les questions.

Mardi nous nous étions proposé surtout de faire état de l'ampleur du problème de la pauvreté au Canada et de faire voir certaines de ses conséquences pour la population à faible revenu. Tout au long de mon exposé, aussi bien qu'au cours du dialogue sous forme de questions et réponses qui l'a suivi, il a été longuement question du processus employé pour déterminer ce que représente le «seuil de la pauvreté» et comment le Conseil économique est arrivé à prédire de façon estimative qu'au milieu des années 60, peut-être un cinquième de la population canadienne, soit près de quatre millions d'individus, pourraient être considérés comme vivant dans un état de pauvreté. Nous avons également tenté de souligner l'importance trop souvent méconnue des travailleurs pauvres, les pauvres des centres urbains et les pauvres qui habitent l'Ontario ou d'autres régions où la moyenne de revenu élevée par individu tend à masquer le très grand nombre de gens et de familles dont le niveau de vie demeure en deçà du seuil de la pauvreté. Nous avons apporté une ou deux conclusions tirées de notre analyse qui pourraient permettre de formuler des politiques visant à éliminer la pauvreté.

L'un des aspects qui se dégagent des chiffres que je viens de mentionner est que la notion que les pauvres sont principalement les assistés sociaux est fausse dans bien des cas. Un grand nombre de nos pauvres ne reçoivent pour toute forme d'assistance sociale que les allocations familiales. Ce sont les travailleurs pauvres qui bien qu'ils fassent partie des effectifs de main-d'œuvre touchent un revenu insuffisant.

Nous avons pensé qu'aujourd'hui, si vous le permettez, nous nous attacherions à discuter des remèdes de nature à pallier à la pauvreté—c'est-à-dire la formulation, la mise en pratique et l'évaluation de politiques orientées vers la lutte contre la pauvreté. Je dirai d'abord quelques mots de ces politiques, en m'appuyant sur les recherches encore très limitées menées par le Conseil, pour tenter ensuite d'épuiser certains sujets restés en plan lors de la séance de mardi. Un dernier mot de cette entrée en matière: au

cours des pourparlers entre le sénateur Croll et le Conseil économique, il a été convenu que nous nous présenterions devant vous encore une fois à l'automne, plus particulièrement si nos recherches au cours des prochains mois devaient produire des données valables selon nos critères habituels d'évaluation, et qu'il nous apparaisse qu'elles puissent s'avérer utiles à la poursuite de vos travaux. Il se peut donc que ce soit aujourd'hui la dernière occasion qui s'offre à vous de nous interroger.

Il est à peu près certain que le Comité prend connaissance des politiques visant à combattre la pauvreté au Canada de trois sources principales: des témoignages des administrateurs, des travailleurs sociaux et autres qui sont directement responsables de la formulation de ces politiques et de leur mise en application; du témoignage de ceux qui sont directement touchés par ces politiques, c'est-à-dire les pauvres eux-mêmes; enfin, de la recherche menée pour le compte du Comité, soit par son propre personnel, soit par des recherchistes de l'extérieur engagés par contrat. Le Conseil économique, pour le moment, a très peu à ajouter à ce que vous connaissez déjà de la complexité des modalités de l'assistance sociale et autres politiques en vigueur au Canada dans la lutte contre la pauvreté. Mais il se peut que cet état de fait soit presque un avantage, puisqu'au début de vos travaux certaines idées générales sont susceptibles d'être plus utiles et plus vivifiantes qu'une surabondance de détails concernant l'application de politiques. Je me dois d'ajouter que ces idées ne sont pas pour autant fantaisistes; notre personnel s'efforce avec diligence d'en vérifier le bien-fondé par divers moyens, en fonction de situations concrètes. Mais, comme vous, nous ne faisons que marquer un départ.

Il est une chose toutefois que nous avons découverte: c'est que de se donner comme but ultime de supprimer la pauvreté entraîne une transformation profonde de la manière de concevoir la vie. Cet objectif impose de faire une analyse critique et une synthèse de diverses politiques entre lesquelles il n'avait paru jusque là exister que des rapport assez mal définis. Cet examen nous pousse à nous interroger à nouveau, surtout sur les objectifs des politiques actuelles et à reconnaître que les objectifs de certaines politiques existantes, assez mal définis au départ, sont devenus encore moins précis avec le temps. Il fait ressortir plus clairement certaines contradictions entre les objectifs visés par diverses politiques, et ainsi de suite. Si la «lutte contre la pauvreté» n'a que ce seul mérite—et nous avons raison d'espérer qu'elle mènera à des résultats bien plus valables—elle a au moins celui d'orienter la réflexion, la recherche et la formulation des politiques dans des perspectives nouvelles qui permettent d'espérer. Nous commençons à nous rendre compte que certaines politiques ne sont pas que des normes passives—une simple façon de répondre au désir profond de la société de pratiquer la charité—mais qu'elles constituent de fait des facteurs de changement.

Dans l'état actuel de nos connaissances, quelles devraient être les composantes d'un régime de politiques d'ensemble pour combattre la pauvreté? Au cours de la discussion lors de la séance de mardi, plusieurs sénateurs ont insisté sur la nécessité de créer un nombre suffisant d'emplois dans l'économie canadienne comme moyen efficace de réduire la pauvreté. Je suis entièrement d'accord avec ce point de vue; j'irai même plus loin et j'ajouterai qu'à moins de pouvoir maintenir un haut niveau d'emploi, jumelé à une croissance rapide de l'économie, tout programme tendant à faire disparaître la pauvreté, quel qu'il soit, n'a guère de chance de réussir. C'est là un «cliché», mais qui rejoint l'essence même du problème qui nous affronte. Pour cette raison, il vaut d'être souvent répété. Des politiques visant à assurer un haut volume d'emploi et une croissance rapide de l'économie sont des impératifs au cœur même des mesures à prendre pour supprimer la pauvreté. A moins qu'il ne soit satisfait à ces deux conditions, aucune autre mesure ne sera vraiment effective; en remplissant ces deux conditions par contre, un climat est créé qui permet à d'autres politiques de porter fruit.

La divergence de vues qui s'est fait jour mardi tient à la question de savoir avec quel optimisme l'on peut croire que se maintiendra l'accroissement soutenu du nombre des emplois dans l'économie canadienne, même face à la cadence rapide à laquelle s'automatisent de nombreuses techniques de production. Je pense que certains sénateurs sont moins confiants que je ne le suis à cet égard. Il me semble, pour ma part, à la lumière de l'expérience récente de divers pays, qu'une économie industrielle fondée sur les progrès de la technologie que nous connaissons et jouissant d'une croissance rapide sous la forte pression des besoins des consommateurs, sans pour autant risquer de devenir inflationniste, offre des possibilités vraiment extraordinaires de créer des emplois. Il est indiscutable que le processus entraîne aussi une perte d'emplois à un rythme qui peut paraître alarmant. Que sont devenus le forgeron et le marchand de glace de jadis? A tout prendre, l'aspect négatif du processus—la perte d'emplois—est largement compensé par sa capacité de faire nai-

tre un grand nombre d'emplois dans les métiers et professions actuels, sans compter la naissance de multiples occupations nouvelles dont certaines paraissent certainement étranges de prime abord. Qui avait entendu parler de programmeurs et d'analystes de systèmes en 1946? A vrai dire un grand nombre de gens, à cette époque, ignoraient même quelle était la nature des fonctions d'un économiste. C'était une époque à la fois plus simple et plus sereine.

Mon optimisme dans ce domaine est inspiré en partie par l'expérience récente de pays industriels, et en partie par le fait que nous savons que nous disposons des moyens—surtout dans le champ des politiques fiscale et monétaire—de façonner des politiques permettant de maintenir un haut niveau d'emploi en regard de la croissance rapide du marché de la main-d'œuvre. Nous savons comment faire fonctionner une économie qui sait créer de nouveaux emplois plus rapidement qu'elle ne fait disparaître les anciens.

Il ne faudrait pas imaginer, cependant, qu'il n'existe plus de problèmes graves à cet égard. Il serait assez facile de maintenir un haut niveau d'emploi si c'était là notre seul objectif économique. Mais il s'en trouve d'autres et, ainsi que l'a répété maintes fois le Conseil économique, le secret est d'atteindre tous les objectifs majeurs simultanément.

Dans notre troisième revue annuelle, nous nous sommes attachés, par exemple, à faire ressortir le difficile problème que pose le maintien d'un haut niveau d'emploi et d'une stabilité raisonnable des prix. Ce problème n'a cessé de se poser au Canada. Notre expérience depuis deux ou trois ans ne nous en a rendus que plus conscients.

Diverses solutions ont été tentées. Rappelons-nous, toutefois, que dans cette conjoncture il n'existe pas de panacée. Nous devons persister dans nos efforts et inventer des solutions nouvelles. Conscient lui aussi du fait qu'il n'existe pas de panacée, le Conseil économique, dans sa troisième revue annuelle, a quand même tenu à proposer certaines mesures et à formuler certaines recommandations en vue de trancher ce dilemme—en d'autres termes, de résoudre ce conflit d'objectifs. Je suis heureux de pouvoir affirmer que certaines de ces suggestions semblent avoir eu une certaine influence sur le déroulement des événements qui ont suivi, mais certaines autres n'ont pas encore eu de suite. Nous persistons à espérer qu'elles seront éventuellement adoptées et que la logique et la pertinence qui les caractérisent finiront par se faire jour.

Voici le problème: il s'agit moins de réaliser un haut niveau d'emploi que de réconcilier un haut niveau d'emploi avec d'autres objectifs économiques.

Il n'y a pas à cacher non plus qu'une économie qui détruit des emplois à une cadence accélérée, même si elle en fait naître d'autres encore plus rapidement, suscite des problèmes d'adaptation et de mutation, surtout en ce qui touche les effectifs humains. Il importe donc d'avoir une main-d'œuvre et des politiques qui permettent à cette mutation de s'opérer sans heurt et avec le moins de malaise et de souffrance possible. A ce chapitre, notre politique de main-d'œuvre revêt une importance capitale.

C'est là par bonheur l'un des domaines—et, hélas! ils ne sont pas tellement nombreux—où certaines politiques contribuent à la réalisation du même coup de plus d'un objectif économique et à la solution de plus d'un seul problème. Les politiques régissant la main-d'œuvre ont une incidence marquée sur la solution de l'énigme que présente le maintien d'un haut niveau d'emploi et d'une stabilité raisonnable des prix; en même temps elles sont susceptibles de contribuer à réduire la pauvreté.

J'ai fait allusion plus tôt au nœud du problème d'instituer un régime de mesures pour combattre la pauvreté—le rouage essentiel que constituent les «grands leviers» de l'économie, soit les politiques qui doivent assurer un niveau d'emploi suffisamment élevé en même temps qu'un fort taux de croissance économique. Pour les fins de la discussion, je prends pour acquis que ces problèmes ont été résolus. Je vous demande ensuite d'imaginer une économie canadienne qui remplisse les conditions fondamentales d'un haut niveau d'emploi et d'une rapide croissance économique; et de songer aux politiques complémentaires qu'exige la lutte contre la pauvreté.

Il est vrai qu'une économie en croissance rapide, une économie offrant un niveau élevé d'emploi, finira avec le temps par arracher les gens à la pauvreté et à leur apporter le niveau de vie que connaît la majeure partie de la société. Ce phénomène ne manquera pas de se produire, mais il ne se produira pas assez rapidement pour satisfaire aux aspirations de changement social et économique qui se manifestent aujourd'hui. C'est pourquoi il faut mettre en place des politiques complémentaires. Ces mesures sont aussi appelées à servir ceux qui ne sont pas en mesure de participer directement à la production.

Nous avons pensé qu'il serait peut-être utile pour les fins de notre discussion, ce matin, ainsi que pour l'étude des problèmes que le Comité a abordée, de tenter d'établir un schème de classification de ces politiques

complémentaires qui s'imposent dans la lutte contre la pauvreté—mais dans le cadre d'une économie à haut niveau d'emploi et en état de rapide croissance. La classification adoptée ne satisfait pas pleinement (comme nous avons pu nous en rendre compte dans le cours de nos travaux), mais elle semble être la meilleure pour le moment. Il s'agit d'une classification empruntée à l'arsenal de mesures mises en œuvre pour combattre la pauvreté aux États-Unis, et elle inclut, je pense, certaines des politiques que vous avez examinées et qui correspondent aux grands objectifs vers lesquels devraient tendre nos politiques.

Sénateur Carter: Monsieur le président, je n'ai pas très bien saisi ce que le témoin vient de dire; quelques mots m'ont échappé et je ne sais ce à quoi il fait allusion.

M. McQueen: Je vais reprendre la fin de ce que j'ai dit, sénateur. Je disais qu'il serait peut-être utile pour les fins de notre discussion, ce matin, de même que pour les travaux du Comité, de tenter de vous communiquer une classification—une classification quadripartite—des politiques jugées nécessaires dans la lutte contre la pauvreté; des politiques autres que les «grands leviers» de la politique fiscale et de la politique monétaire que j'ai mentionnées il y a quelques instants.

J'ai ajouté que cette classifiation n'était pas entièrement satisfaisante. Nous aimerions pouvoir en élaborer une meilleure éventuellement, mais en attendant celle-ci nous a utilement servis.

La première catégorie de politiques que nous pourrions examiner a trait aux programmes de soutien des revenus. Vous connaissez certains des principaux programmes en vigueur au Canada dans ce domaine: assistance chômage, assistance aux personnes âgées, plusieurs programmes sous le régime du Plan d'assistance du Canada, les allocations familiales et autres. Sont inclus dans cette catégorie des programmes visant à aider surtout ceux qui n'ont qu'une faible ou même aucune possibilité de gagner—ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas sur le marché du travail, et dont les conditions de vie exigent que leur soit assuré un soutien de revenus.

Dans le cas de ce groupe d'individus, le soutien des revenus est avant tout une mesure statique, mais susceptible à la fois de jouer un rôle plus dynamique. Dans la pratique, je dois le dire, les démarcations entre les diverses catégories ne sont pas aussi nettement définies. Je vous cite un exemple. Dans le cas d'une famille pauvre, il peut être hautement souhaitable que le chef de famille, son fils, ou même les deux, reçoivent une instruction ou une formation plus poussée dans le but de rehausser leurs capacités. Par ailleurs, au cours de cette période, il faut pourvoir au soutien de la famille. Voici une application dynamique des programmes de soutien des revenus. Ils s'insèrent dans le processus ayant pour objet de faire sortir les gens de la pauvreté.

La catégorie des mesures de soutien des revenus embrasse, bien entendu, certaines des théories nouvelles couramment discutées, telles les démo-subventions universelles, l'impôt négatif sur le revenu et un nouveau mécanisme signalé dans diverses publications sous le vocable d'impôt sur le revenu créditeur. Je vous donne cursivement une définition de «démo-subvention universelle». Elle consiste essentiellement en un paiement fait par le gouvernement à chaque individu, sans exception, correspondant à un niveau de revenus qui se situe au seuil de la pauvreté. Toute la population reçoit ce paiement du gouvernement. De cette façon, on arrive à créer une situation où personne ne touche moins qu'un certain niveau de revenus.

Mais, il y a plus. La démo-subvention universelle est recouvrable par le truchement de l'impôt selon des modalités affectant différemment les riches et les pauvres.

L'impôt négatif sur le revenu, tel que proposé à l'origine par Milton Friedman—je ne sais s'il fut le premier à en faire état, mais il est sûrement le plus éminent de ceux qui ont mis cette théorie de l'avant—est fondé sur le principe que les gens qui sont pauvres au point de ne pas payer d'impôt, ont dans un sens des exemptions qu'ils n'utilisent pas. Nous qui payons l'impôt avons droit à certaines exemptions de base, lesquelles, bien entendu, augmentent selon le nombre des personnes à charge; nous bénéficions de ce fait dans le calcul de notre impôt. L'idée de Milton Friedman est de verser aux pauvres un certain pourcentage de leurs exemptions non-utilisées.

Il s'est heurté dans l'application de sa théorie au problème de conserver à son système un incitant à chercher du travail. Pour entretenir cette motivation, il a conçu son impôt négatif sur le revenu de telle façon que le gouvernement ne verserait à la famille pauvre que la moitié de la différence entre la somme des exemptions inutilisées et le revenu de la famille.

On peut considérer cette formule comme un système d'impôt à deux sens d'après lequel, au-delà d'un certain niveau, l'individu est assujetti à l'impôt, tandis qu'en deçà de ce

niveau, une certaine somme lui est payée par le gouvernement.

L'impôt sur le revenu créditeur—une fort intéressante théorie qui a fait son apparition dans un article de James Tobin dans un ouvrage intitulé *Agenda for the Nation*—ne s'inspire pas du régime des exemptions, mais implique un crédit monétaire fixe accordé à chaque individu et intégré à un système de taxation extrêmement simplifié sans progression de taux; il s'agit d'un taux fixe équivalent au tiers du revenu. Il peut être facilement modifié pour y introduire une progression des taux aux paliers plus élevés de revenus.

Voici donc quelques théories qui sont mises en discussion et dont vous entendrez sûrement parler plus à fond au cours des séances à venir.

Nous venons donc de voir la première des quatre catégories de politiques que j'ai l'intention de vous proposer. La deuxième des catégories de mesures nécessaires pour combattre la pauvreté touche certains programmes relatifs à la main-d'œuvre.

Le programme visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre instauré par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en est probablement le meilleur exemple. C'est un programme qui aide les travailleurs à passer d'un emploi à un autre comme l'exige une économie dynamique comme la nôtre.

La troisième catégorie qui, jusqu'à un certain point, regarde aussi la main-d'œuvre comprend les programmes de perfectionnement des travailleurs. Cela peut embrasser un bon nombre de programmes de formation et d'instruction afin que les travailleurs soient plus en mesure d'occuper des emplois rémunérateurs.

Enfin, une catégorie qui prend de plus en plus d'importance dans la lutte contre la pauvreté, est celle qui comprend les programmes visant à améliorer le milieu communautaire. Une partie de votre lutte contre la pauvreté doit se faire dans ce milieu. J'ai parlé de différentes choses que vous pouvez faire pour les individus mais, dans certains cas, il vous faut faire quelque chose pour la localité ou la région.

Ainsi, l'insuffisance dans un secteur de certains services communautaires comme les écoles, les centres de loisirs, ou autres choses de ce genre, peut être à la source de la pauvreté dans ce milieu. Dans cette catégorie, on peut inclure un certain nombre de programmes destinés à développer le milieu; des programmes visant à améliorer l'agriculture ou à promouvoir la construction d'habitations ou autres choses de cette nature.

Dans le même ordre d'idées, un des faits nouveaux les plus intéressants est ce genre de programme où les intéressés participent eux-mêmes aux discussions des projets visant à améliorer le sort de leur collectivité. Nous en avons un exemple dans ce qui a été fait dans le Bas-Saint-Laurent lors de l'élaboration d'un programme d'expansion économique pour cette région où le problème de la pauvreté était de toute évidence très sérieux.

Je vous ai exposé une classification de programmes. Permettez-moi d'en répéter les noms: le revenu de soutien, les programmes concernant la main-d'œuvre, les programmes de perfectionnement des travailleurs et les programmes d'amélioration des milieux communautaires. Les noms seuls vous indiquent bien dans quelle direction doit porter votre lutte contre la pauvreté.

J'insiste une fois de plus sur le fait que les lignes de démarcation entre ces catégories de programmes sont loin d'être bien définies. Dans de nombreux cas, peut-être même dans la plupart des cas, il faudra mettre en œuvre un ou plusieurs de ces programmes pour atteindre l'objectif recherché.

Vous allez étudier un grand nombre de mesures destinées à combattre la pauvreté dans ce pays; cette classification pourra sans doute vous aider à les bien situer.

Je pense que le Comité peut faire beaucoup en étudiant attentivement au moins les plus importantes mesures destinées à combattre la pauvreté dans notre pays. A mon avis, la méthode la plus logique serait de demander aux administrateurs (qui, en certains cas, en sont aussi les initiateurs) quels étaient les véritables objectifs de ces programmes, les moyens à leur disposition pour leur mise en œuvre et ainsi de suite. Et puis, quand vous parcourrez le pays, vous aurez l'occasion de demander à ceux qui retirent quelques avantages de ces programmes, qu'est-ce qu'ils en pensent. Le résultat devrait être très intéressant.

Je voudrais dire un mot des diverses questions que vous pourriez poser au cours de cette enquête. Vous vous dites peut-être qu'il est facile à un représentant du Conseil économique qui n'a qu'un rôle consultatif de suggérer quoi demander à des gens qui ont de lourdes responsabilités administratives. Je répondrai d'abord qu'une des tâches du Conseil économique consiste précisément à harceler, à prêcher, même au point de se rendre impopulaire parfois; et ensuite, que ces questions sont trop importantes pour ne pas être

posées. Voici donc quelques questions que vous devriez demander au sujet de tous ces programmes visant à combattre la pauvreté, que ce soit les programmes d'allocations familiales ou de pension aux personnes âgées, les programmes concernant la main-d'œuvre ou l'amélioration de la collectivité, ou tout autre. Vous devriez demander: Quel était l'objectif initial de ce programme? Est-ce toujours le même aujourd'hui? Jusqu'à quel point ce programme contribue-t-il à réduire la pauvreté au pays? Combien coûte maintenant la mise en œuvre de ce programme? Combien coûtera-t-il plus tard si les modalités de son application restent inchangées? A quels gens s'adresse-t-il? Quels sont ceux qui en profitent et quel est leur nombre? Où habitent-ils? Quel bien en retirent-ils? Comment le savez-vous? Quels avantages en retirent les bénéficiaires? Quels en sont les avantages pour la société en général? Y aurait-il une meilleure méthode pour l'appliquer? Pourrait-on atteindre le même objectif à meilleur compte? Y aurait-il un moyen plus rapide d'atteindre la même fin?

Je vous recommande fortement de ne pas vous laisser émouvoir au cours de votre travail. La compassion est certainement nécessaire à ceux qui veulent travailler efficacement dans ce domaine; mais la sentimentalité est un écueil à éviter. C'est une des raisons pour lesquelles on a évité dans le passé de poser certaines questions brutales mais nécessaires au sujet des programmes de bien-être ou des programmes visant à combattre la pauvreté. Poser les questions difficiles est peut-être le meilleur moyen de rendre service en définitive. Quelquefois, il arrivera que vous serez convaincus à l'avance qu'on ne pourra pas répondre correctement à vos questions. Posez les quand même. Il est très important que l'on comprenne qu'il est nécessaire de poser ces questions. Si nous persistons à les poser, les réponses viendront et en plusieurs cas, ce seront des réponses accompagnées de chiffres pertinents.

Dans cette partie de mes remarques, vous allez percevoir une esquisse de la philosophie des systèmes de planification des budgets que l'on rencontre évidemment au gouvernement fédéral et à d'autres paliers de gouvernement. C'est sous cet angle qu'il faut aborder l'étude des programmes visant à combattre la pauvreté; en agissant ainsi, vous rendrez service au pays.

Comme je l'ai dit mardi, une fois cette enquête terminée, vous aurez une meilleure idée de l'utilité de certains programmes, des avantages qu'ils procurent aux pauvres et à la société. Avec tous ces renseignements, vous serez plus en mesure de recommander les améliorations qui s'imposent dans la mise en œuvre de ces programmes.

Je me rends compte que je ne ménage pas les suggestions. Permettez-moi quand même d'indiquer un ou deux points qu'il serait utile d'explorer au cours de votre travail.

Il y a d'abord les programmes visant à assurer un revenu minimal. Je suis certain que vous allez étudier attentivement la démo-subvention universelle et l'impôt négatif sur le revenu ou les autres mesures de ce genre et en peser les avantages ou les inconvénients.

Je crois aussi que votre enquête devrait s'étendre au Régime d'assistance publique du Canada. C'est une mesure législative importante et, à plus d'un titre, très progressive. En principe, du moins, c'était un grand pas en avant en ce qui concerne la politique sociale de notre pays. Cependant, comme il s'agit d'un programme appliqué conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, vous allez constater que son application ne correspond pas toujours exactement à ce que vous pouvez lire dans le texte de loi. Il serait bien important de savoir quels sont les résultats de l'application de ce programme d'assistance. Comment est-il appliqué? En tire-t-on tous les avantages possibles? Sinon, pourquoi? Quels obstacles rencontre-t-on? Combien de personnes en profitent? A-t-on atteint l'objectif initial qui l'avait justifié? En faisant tout cela, vous auriez accompli un travail extrêmement utile.

Vous voudrez peut-être regarder de plus près les programmes concernant la main-d'œuvre. Ces programmes intéressent grandement le Conseil économique parce qu'il nous a fallu insister beaucoup pour obtenir la création d'un ministère de la Main-d'œuvre ici. Ce sont des mesures très importantes; elles nous permettent de tenter de résoudre les problèmes économiques les plus difficiles de notre société industrielle, de maintenir l'emploi à un haut niveau et d'assurer une stabilité raisonnable des prix. Ces mesures sont importantes pour atteindre ces fins, elles le sont aussi pour lutter contre la pauvreté. Ce sont des programmes relativement nouveaux, mais ils sont en œuvre depuis suffisamment longtemps pour vous permettre d'en constater les résultats, d'apprendre des intéressés quel genre de service ils reçoivent des centres canadiens de la main-d'œuvre; et, si quelque

chose ne va pas, qu'est-ce qui devrait être fait à ce sujet.

Une dernière suggestion, je crois bien que vous voudrez scruter les cas où ces divers programmes peuvent quelquefois s'opposer les uns aux autres. Par exemple, un certain programme peut être la cause qu'un individu ne cherche plus de travail. Il serait très utile d'en savoir plus à ce sujet, de même que dans les cas de chevauchement ou les cas où le programme n'est pas appliqué pour les fins auxquelles il était destiné. Nous savons peu de choses actuellement sur ces cas, mais nous serions très heureux quand même de collaborer avec votre personnel en lui suggérant où regarder pour découvrir les problèmes de ce genre.

Cela complète mes remarques sur les voies et moyens pour classer les politiques et les questions qu'il conviendrait de poser pour mieux connaître leurs effets.

Maintenant, je voudrais revenir aux questions restées en suspens lors de la séance de mardi et vous donner les renseignements que nous avons pu recueillir.

Votre président, le sénateur Croll, nous avait demandé quelques statistiques concernant les handicapés. Par exemple, combien de nos pauvres peuvent être désignés comme étant des invalides, des aveugles, des mères de famille avec de jeunes enfants, et ainsi de suite. Je vais vous donner quelques chiffres, mais ils ne correspondent pas à ceux du 5e Rapport annuel. Il serait peut-être possible d'obtenir des chiffres plus précis, mais il faudrait un peu plus de temps. Pour bien comprendre l'importance relative des chiffres que je vais vous donner, il faut se rappeler que dans le Rapport annuel, à la page 111, on mentionne qu'en 1961, le nombre de familles à bas revenus s'élevait à 916,000; ce qui représentait environ 4 millions de personnes. Maintenant, le nombre d'invalides était de 51,000 et le nombre d'aveugles de 9,000. Vous ne trouverez pas ces chiffres dans le Rapport annuel; ce sont des chiffres que nous nous sommes procurés pour la réunion de ce matin; il sera certainement possible après la séance d'en faire part aux fonctionnaires du Comité.

Le sénateur Carter: Est-ce que se sont des personnes seules ou des chefs de famille?

M. McQueen: Ce sont des personnes seules. C'est le seul moyen de les dénombrer. Je n'en suis pas certain, mais nous pourrons peut-être plus tard établir le nombre des personnes seules et le nombre des chefs de famille; mais il était impossible de le faire en 48 heures.

Un autre groupe qui nous préoccupe, c'est celui des mères ayant un ou plusieurs enfants de moins de seize ans. Voici des chiffres pour l'année 1961: personnes ayant un emploi, environ 100,000; personnes en chômage, mais en quête d'un emploi, environ 13,000; celles qui sont sans emploi et qui n'en recherchent pas, environ 93,000.

Le sénateur Pearson: Ce sont des femmes?

M. McQueen: Des femmes ayant à leur charge un ou plusieurs enfants de moins de seize ans.

Le sénateur Pearson: Moins de seize ans. Ceux qui ont seize ans peuvent travailler.

M. McQueen: C'est possible; mais cela dépend des lois régissant la fréquentation scolaire.

Le sénateur Carter: Votre dernier chiffre était 93,000?

M. McQueen: Oui, c'est exact.

Le sénateur Fergusson: Je m'en excuse, mais je n'ai pas bien compris la distinction entre ceux que vous avez désignés comme étant sans emploi et ceux qui ne faisaient plus partie de la population active.

M. McQueen: C'est une question pertinente, sénateur, parce que la distinction est subtile. Notre méthode de calculer le nombre d'individus occupant un emploi et le nombre de chômeurs est basée sur un échantillonnage; on demande aux gens choisis s'ils travaillent au cours d'une semaine donnée; s'ils répondent qu'ils sont sans emploi, ils doivent alors répondre à une autre question, à savoir, s'ils cherchent du travail; s'ils répondent oui, alors ils sont classés comme étant sans emploi; s'ils répondent qu'ils ne cherchent pas de travail, alors ils sont considérés comme ne faisant plus partie de la population active.

Le sénateur Fergusson: Merci.

M. McQueen: Parmi les chômeurs, nous voulons aussi savoir combien d'hommes âgés de moins de 65 ans ont une famille à leur charge. Ces chiffres peuvent varier beaucoup au cours d'un certain cycle d'activités; ainsi, vers le milieu de 1961, les affaires allaient plutôt au ralenti. Cette année-là, le nombre des hommes de moins de 65 ans sans emploi s'élevait à 99,000. Le nombre de ces hommes ne faisant plus partie de la population active s'élevait à 88,000. Néanmoins, ces 88,000 hommes et les 93,000 femmes dans le même cas ne devaient pas être considérés comme ne pouvant plus réintégrer la population active. Ce sont souvent des gens vivant dans une région où sévit un chômage sérieux et qui, pour un certain temps du moins, ont renoncé à chercher un emploi.

Je crois, sénateur, que cela couvre les catégories de personnes qui vous intéressaient. Je comprends que cela ne répond pas tout à fait à votre question; il nous sera peut-être possible d'obtenir des chiffres plus précis en travaillant de concert avec vos fonctionnaires. En attendant, cela vous donne une idée de l'importance relative de ces divers groupes.

Le président: Cela nous sera utile.

M. McQueen: On nous avait aussi demandé quelles étaient les sommes versées dans l'économie canadienne; nous avons ici des chiffres pour 1961 et 1967, en milliards de dollars. Ce sont les sommes versées par les gouvernements de tous les paliers. Nous avons soustrait trois catétories de paiements qui ont peu de relation avec le niveau de vie; ce sont les intérêts sur les dettes publiques, les subventions aux universités et aux institutions non commerciales. Nous arrivons ainsi à un total de 2,400 millions de dollars pour 1961 et de 3,800 millions de dollars pour 1967. Je sais que vous n'oublierez pas qu'une partie de ces sommes va à des gens qui ne sont pas des gagne-petit, comme le démontrait un de nos tableaux l'autre jour.

Le sénateur Roebuck nous avait demandé quelques chiffres sur la distribution des revenus. 8 p. 100 des familles ayant les revenus les plus élevés, se partageaient 20 p. 100 du revenu total. Ce groupe de 8 p. 100 comprenait 290,000 familles et le 20 p. 100 qu'elles se partageaient était de 5 milliards 700 millions de dollars. La moyenne de leurs revenus était de 19,659 dollars.

On avait aussi demandé à combien pouvait s'élever le coût de l'entretien d'une personne vivant des allocations d'assistance, étant entendu qu'elle ne retirait aucun autre revenu au cours de sa vie. Incidemment, mardi, je vous avais donné des chiffres inexacts. J'avais dit qu'aux États-Unis, il en coûtait 175,000 dollars pour soutenir un individu à partir de l'âge de 17 ans jusqu'à sa mort, acceptant comme base une vie de durée moyenne. Après vérification, j'ai constaté que ce n'était que 140,000 dollars.

Nous avons fait le même calcul pour un homme vivant au Canada, à partir de l'âge de 20 ans, en escomptant aussi une longueur de vie normale. Nous avons supposé qu'il se marierait et aurait une petite famille, tenant aussi compte de divers autres facteurs et de la nature des allocations qu'il pourrait recevoir. Nous avons ainsi obtenu un total de 134,000 dollars pour une période de 45 ans.

Vous devez vous souvenir du contexte de cette question. Nous nous préoccupions du coût de la pauvreté au pays. Les chiffres que je viens de vous citer ne représentent que le coût de l'assistance accordée; mais vous vous rappelez que nous avions aussi parlé des coûts non apparents comme l'absence de productivité, la non-utilisation de ressources humaines, enfin tout ce que l'économie de la société perdait parce que nous n'avions pas réussi à mieux utiliser le potentiel que cet homme représentait.

On nous avait aussi demandé ce qu'il faudrait faire pour que les personnes âgées puissent rendre encore des services à la société. Il est assez difficile de répondre à cette question, parce qu'il faudrait d'abord s'entendre sur le genre de services qu'elles pourraient rendre. Serait-ce une certaine participation à la vie économique de la société? Nous connaissons des cas où des personnes âgées ont continué à effectuer un certain travail, quelquefois très utile; mais on doit surtout considérer la possibilité d'assurer un revenu suffisant et des loisirs convenables pour ces gens, y compris, en certains cas, des occupations bénévoles de types différents. On peut faire plusieurs choses en ce domaine et vous n'êtes pas sans connaître certaines initiatives intéressantes qui sont survenues dernièrement, par exemple, l'utilisation d'administrateurs retraités dans l'exécution de notre programme d'aide aux pays étrangers. On les envoie dans les pays en voie de développement pour faire profiter la population de l'a-

vantage d'une expérience acquise en une longue vie de travail. Telles sont quelques-unes des choses que vous devrez examiner.

Le sujet des causes de la pauvreté a été aussi soulevé, ainsi que la distinction qui s'impose entre les caractéristiques d'une population de gagne-petit et les causes de la pauvreté. La discussion engagée, l'autre jour, a peut-être embrassé une bonne partie de ces considérations. Un des points à noter, c'est que même si vous avez établi à votre gré la cause de la pauvreté d'une personne, cela ne vous fournit pas nécessairement le moyen propre à corriger cet état de choses. La cause peut se rattacher au passé et être de nature irrémédiable, comme le serait le niveau d'instruction de base que l'intéressé a reçue. En ce cas, il faut chercher ailleurs la solution.

Une question fort importante qu'on a soulevée, la dernière fois, et au sujet de laquelle vous désirerez obtenir des précisions, j'en suis sûr, c'est la sélectivité opposée à l'universalité dans le domaine des programmes de la lutte contre la pauvreté. Une chose que je recommande dès le début, c'est l'opportunité de ne pas conclure trop vite à cet égard, de n'être pas trop catégorique ou dogmatique, ou de s'imaginer qu'il faut trancher la question de façon absolue dans un sens ou un autre.

Définissons d'abord ce que nous entendons par programme universel et programme sélectif. Un programme universel, c'est quelque chose comme les allocations familiales que l'on verse à toutes les personnes classées dans certaines catégories de la population, abstraction faite de leurs ressources, leur richesse, le revenu familial ou autres facteurs de ce genre. Tous les parents ayant des enfants d'un certain âge les touchent. On peut qualifier ces bénéfices d'universels, comme les pensions pour la sécurité de la vieillesse, versées à tout le monde, passé un certain âge. Ce sont des exemples de programmes de portée universelle.

Par contre, on peut définir les programmes sélectifs comme des programmes qui s'appliquent à un groupe de population plus rigoureusement défini, des programmes souvent marqués par des critériums d'admissibilité joliment complexes. Ce sont souvent des programmes dont on ne saurait dire à priori quels en seront les bénéficiaires. Un enquêteur sociologue en ce domaine devra peut-être arrêter la dédision. Une bonne mesure de pouvoir discrétionnaire peut régir la désignation des assujettis ou non-assujettis à un programme. Un programme sélectif s'adresse typiquement à un groupe de la société plus petit, bien défini.

Dans notre discussion, mardi, il est apparu clairement qu'en principe un programme universel peut devenir sélectif aussi, si on l'exécute conjointement avec le régime fiscal. C'est-à-dire, vous pouvez établir une allocation à tous, puis recouvrer le montant versé des gens à l'aise, par le moyen de l'impôt sur le revenu.

Vous constaterez au cours de votre travail que, pour certains genres de programmes de lutte contre la pauvreté, la sélectivité paraît le meilleur moyen. En d'autres cas, l'universalité semble préférable.

Comme vous le savez, l'objection qu'on soulève le plus souvent contre les programmes universels, c'est que de ce fait l'État verse de l'argent à des gens qui n'en ont vraiment pas besoin. Cependant, nous avons indiqué tout à l'heure que le régime fiscal assure toujours au gouvernement le moyen de recouvrer l'argent des gens qui n'en ont vraiment pas besoin.

Il nous faut ramener sur le tapis la question de la vérification des moyens d'existence. Une des caractéristiques des programmes sélectifs, c'est qu'ils impliquent quelque vérification des moyens d'existence pour déterminer qui aura droit aux avantages prévus par le programme. Néanmoins, j'ai cherché à démontrer, mardi dernier, qu'il y a vérification des ressources et vérifications des ressources. Il y en a de très désagréables et répugnantes, mais d'autres qu'on a employées avec succès ne semblent pas présenter ces traits. Comme de juste, notre déclaration annuelle d'impôt comporte une certaine vérification des ressources de chacun.

Dans mes réflexions sur ce problème, il m'a paru—et sur ce point je semblerai très présomptueux en qualité d'économiste s'adressant à des gens qui sont dans la politique, dans la vie publique,—que vous ne sauriez ignorer certains aspects importants en faisant votre choix entre sélectivité et universalité. Vous aurez à considérer quel genre de système universel ou sélectif plaira le plus aux électeurs. Quel système est le plus acceptable au point de vue politique? Lequel exigera probablement la plus grande affectation de deniers publics pour combattre la pauvreté? Le problème se pose surtout à l'égard d'un programme universel que l'on transforme en système sélectif pour recouvrer de grandes sommes d'argent au moyen d'impôts. Le pro-

cessus de recouvrement comporte un danger; il peut perturber et bouleverser le régime fiscal en contraignant les contribuables à présenter une déclaration d'impôt extrêmement compliquée. C'est une conséquence condamnable et que vous devez éviter, si possible, car il importe beaucoup qu'une cédule d'impôt soit claire et la logique du système devrait être raisonnablement apparente aux yeux du contribuable.

Les programmes universels soulèvent une autre difficulté, même si le gouvernement récupère une bonne partie de ce qu'il a déboursé: l'impression est créée que le gouvernement gonfle considérablement son importance dans l'économie.

Les gens calculent les dépenses globales de l'État, y compris les mutations de paiements, comme représentant un pourcentage du produit national brut, et ils diront: «Le gouvernement grossit, il devient énorme, il prend trop d'importance», en dépit du fait qu'une bonne partie de l'argent que le gouvernement touche en taxes s'en va sous des formes telles que les allocations familiales. Finalement...

Le président: Passez-vous à un autre sujet?

M. McQueen: J'allais le faire.

Le président: Avant que vous quittiez le sujet, voici ce qui m'embarrasse. Je saisis exactement, ainsi que le comité, je le sais, la porté de votre exposé, mais quel effet produira sur le public canadien le fait d'avoir des gens qui bénéficient des allocations familiales, tandis que d'autres ne les touchent pas? Je pense à la séparation des classes que nous n'avons pas au Canada et que l'on voit d'un mauvais œil en certains pays. Quel effet cela produira-t-il sur nous?

M. McQueen: Comme de juste, pareille situation existe à l'égard d'un bon nombre de programmes. La conscience de distinctions de classes que suscitent les programmes sélectifs dépend dans une large mesure du mode de réalisation. Il est possible d'user de tact et de considération dans l'exécution d'un programme sélectif. On peut procéder en douceur de manière à ne pas claironner partout qu'un particulier ou une famille bénéficie d'assistance sociale.

Pour illustrer les impairs qui peuvent se produire, on nous a signalé un cas se rapportant à la distribution d'un certain article, je ne me rappelle plus lequel, aux enfants de familles assistées, cas où l'annonce suivante fut faite par le moyen de communication d'une école: «Nous prions les enfants des familles assistées de se rendre à tel ou tel bureau». Quelle humiliation pour les enfants en cause obligés de se lever devant leur camarades pour sortir de la classe!

Le président: J'ai autre chose en l'idée. Je pense à un club de bridge féminin où à une réunion d'amis d'une église ou de quelque autre groupe où au cours de la conversation l'un dit: «Je touche une allocation familiale», tandis qu'un autre dit qu'il n'en touche pas. C'est à une situation de ce genre que je pensais.

M. McQueen: J'avais en l'esprit à peu près la même chose. Nous voulons certes que les bénéficiaires d'assistance sociale passent pour y avoir droit, et qu'on ne considère pas la chose comme une simple faveur, mais comme un droit.

L'autre aspect du raisonnement est l'attitude prise par bien des gens: nous devrions utiliser nos ressources limitées pour aider ceux qui sont dans le besoin. C'est l'argument le plus typiquement employé en faveur des programmes sélectifs.

Le sénateur Fergusson: Puis-je poser une question? D'après monsieur McQueen certaines vérifications des ressources financières sont répugnantes, tandis que d'autres ne le seraient pas. Je n'en connais pas qui ne soient pas répugnantes. Pouvez-vous m'en indiquer?

M. McQueen: J'en crois votre expérience en ce domaine, monsieur le sénateur, mais un genre de vérification de ressources financières non répugnant qui vient tout de suite à l'esprit, c'est le régime de simple déclaration en usage dans plusieurs états des États-Unis. Son utilisation se répand. Le système paraît pratique. Il ne semble pas donner lieu à beaucoup d'abus et il évite tout à fait l'humiliation de voir un enquêteur venir chez vous scruter votre train de vie et vous presser de questions sur votre mode d'existence et vos dépenses.

Le sénateur Fergusson: C'est ainsi qu'on procède pour le revenu supplémentaire garanti.

M. McQueen: Si je comprends bien, son octroi repose sur une simple déclaration.

Le président: Il en est ainsi.

Le sénateur Fergusson: On y trouve aussi à redire.

Le président: Comme monsieur McQueen l'a indiqué, à cette époque de l'année où nous remettons nos formules d'impôt, tout le monde récrimine.

M. McQueen: C'est peut-être l'un des aspects que vous serez le plus intéressé à examiner, monsieur le sénateur, lorsque quelques-uns des pauvres paraîtront devant vous.

On m'a signalé une étude faite au Wisconsin, et dont il ressort que les pauvres eux-mêmes ne trouvent pas tellement à redire à l'examen des moyens d'existence. Si on leur accorde la faculté de choisir, ils préfèrent des allocations suffisantes. Cette considération prime l'inconvénient qu'ils peuvent relever dans la vérification des ressources financières.

Cet aspect plus ample de l'octroi d'aide à ceux qui en ont le plus besoin sera présent à votre esprit, durant toutes les séances, j'en suis sûr. A notre sens, il n'y a pas de réponse facile, tranchée, à priori.

Le président: Bien entendu, notre loi sur la sécurité de la vieillesse combine les deux systèmes, ce qui constitue le meilleur exemple, car il tire le meilleur des deux. Puis, nous avons la sélectivité.

M. McQueen: C'est exact. La sélectivité en plus de l'universalité.

M. McQueen: Parfaitement.

Le président: C'est le meilleur exemple que l'on possède, mais la grande question controversée qui s'élève dans notre esprit, que nous l'admettions ou non, est celle-ci à l'heure actuelle: faut-il octroyer les allocations familiales à tous ceux qui remplissent les conditions prescrites, ou seulement à ceux qui en ont besoin? Je connais votre façon de voir et qui est marquée au coin du bon sens. Vous dites en même temps que nous devons envisager l'aspect politique de la chose.

M. McQueen: Assurément.

Le président: Et bien entendu, c'est ce que les hommes politiques devront faire. Aucun cas où l'on ait réduit ou abrogé les allocations durant les quarante ans que j'ai passés dans la politique n'est venu à ma connaissance. Veuillez m'en signaler un. Vous en connaissez peut-être; moi, pas.

M. McQueen: J'espère vous avoir donné une certaine idée...

Le président: Vous l'avez fait.

M. McQueen: ...de quelques-unes des considérations opposées de part et d'autre.

Le sénateur Pearson: Il y a réduction dans le cas des enfants qui cessent de toucher les allocations à un certain âge. En l'espèce, le père n'encaisse plus le chèque qui lui permettait d'aller à la taverne.

Le président: D'accord, mais cela était prévu dès l'établissement du projet. Mais par contre une augmentation se produit avec le vieillissement des enfants. Vous vous rappellerez peut-être que, dans la province de Québec, le gouvernement va plus loin, il augmente les allocations.

Le sénateur Pearson: Oui.

Le président: Poursuivez, monsieur McQueen.

M. McQueen: Je regrette de n'avoir pas tenu la promesse d'être bref que j'avais donnée ce matin. Permettez-moi d'aborder une autre question majeure que nous sommes convenus de n'examiner qu'aujourd'hui. C'est le problème qu'on appelle le subventionnement des industries à bas salaires. Un problème mis au jour dans la discussion sur les statistiques, dont il ressort qu'une partie considérable de nos pauvres sont des salariés ne gagnant pas assez pour dépasser le niveau de la pauvreté.

Ici encore, voici une question à propos de laquelle il importe beaucoup de se garder d'être trop tranchant. Il faut par-dessus tout se concentrer sur le bien-être des gens eux-mêmes, et ce qu'on peut faire pour les élever au-dessus du niveau de la pauvreté.

Il faut se rappeler que ces gagne-petit nous éclairent sur notre économie, sur l'aptitude à gagner de l'argent qu'ils ont reçue du régime. Ce qui importe à long terme, c'est de les tirer de la pauvreté, de manière qu'ils puissent entrer dans le courant principal de l'économie et s'y maintenir.

On a suggéré plusieurs solutions rapides au problème des salariés pauvres. L'une serait de majorer le salaire minimum, un point. De majorer le salaire minimum jusqu'au degré correspondant à la pauvreté, et cela devrait régler la situation. Néanmoins, bien que les raccords dans le système soient assez lâches pour que nombre des industries qui emploient ces gens puissent de quelque façon améliorer leur efficacité et payer des salaires plus élevés

à ces gens, d'autres en seront certainement incapables. Vous devez donc faire face à la conséquence suivante: Si vous majorez le salaire minimum, *sans plus*, vous allez accroître le chômage.

Il existe peut-être d'autres mesures politiques de nature à diminuer le chômage, mais il faut se rappeler cet aspect des choses.

Je dois mentionner que le Conseil économique n'a pas étudié la question du salaire minimum comme telle, de sorte que je ne puis vraiment vous dire quelle sera votre attitude. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il s'agit d'une question fort controversée. Il y a plusieurs arguments qu'on peut employer et qu'on emploie en faveur de la chose, des arguments qui se rattachent peut-être plutôt au genre de structure industrielle que nous devrions avoir dans un pays comme le Canada. Ces arguments fondés sur l'idée que le salaire minimum en soi aide beaucoup les pauvres sont peut-être parmi les moins convaincants qui soient. Un grand nombre d'économistes ne partagent pas une telle façon de voir. Ils soutiennent au contraire, qu'en comptant sur ce moyen on peut de fait desservir les pauvres. Je me contente d'attirer votre attention sur cette contestation.

La majoration du salaire minimum ne va pas vraiment au nœud du problème: l'accroissement de la puissance de production de ces personnes, afin qu'elles puissent entrer définitivement dans le courant principal de l'économie.

Comme de juste, l'établissement d'une allocation à tous ou d'un impôt général sur le revenu, qui aurait pour conséquence d'augmenter le revenu des gens jusqu'au niveau de la pauvreté, que le bénéficiaire ait un emploi ou non, tirerait aussi en un sens ces gens du besoin. Cela ferait naître sans doute l'accusation qu'on subventionne ainsi une industrie à bas salaires. Je ne sache pas qu'il soit légitime d'y voir un subventionnement car si on raisonnait ainsi, on pourrait soutenir que les allocations familiales équivalent jusqu'à un certain point à subventionner une industrie où les salaires sont peu élevés.

Je le répète, la raison profonde pour laquelle on peut se demander si l'opération décrite fournit une solution adéquate au problème, c'est qu'elle ne touche pas le sous-développement de la puissance de production de ces personnes.

Il faut tenir compte d'autres considérations. Si vous envisagez un tel moyen comme une majoration marquée du salaire minimum, ce qui causera probablement l'euthanasie rapide de plusieurs maisons dans l'industrie à salaires peu élevés, vous devrez vous rappeler que certains secteurs de cette industrie, particulièrement le secteur services, constitue une source très importante d'emplois à temps partiel pour les femmes mariées désireuses, pour des raisons très valides, de compléter ainsi le revenu familial. Vous devez tenir compte de ce facteur: qu'allez-vous faire au sujet de ces personnes?

Vous devrez tenir compte du fait que certaines de ces industries qui payent de faibles salaires peuvent constituer le principal soutien de collectivités entières. Et si votre politique prévoit l'élimination graduelle de telles industries, force vous sera d'envisager la solution du problème, de vous occuper de ces collectivités et de chercher d'autres emplois pour leur population.

En raccourci, il faudra vous attaquer à ce problème avec toute une série de mesures. Il n'existe pas de mesure unique à l'égard du problème des salariés pauvres. Il faut certes y faire face et la meilleure règle à suivre, c'est de s'attacher au bien-être à long terme des intéressés eux-mêmes. Quel est le meilleur moyen pour les élever au-dessus du niveau de la pauvreté, à les maintenir à ce degré et à les intégrer dans le principal courant de l'économie?

En ce qui regarde les industries à bas salaires, vous pouvez envisager la chose comme un problème distinct. Vous pouvez vous demander quels genres d'industries conviennent le mieux au Canada, combien de ces industries pourraient, à leur avantage et à celui du pays, refaire la structure de leurs opérations. Certaines d'entre elles pourraient accroître leur capital de manière à devenir graduellement des industries où les salaires dépassent le niveau de la pauvreté.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de solution facile.

Encore une fois, je m'excuse d'avoir parlé si longuement, mais cela provient en partie de l'à-propos des questions que vous avez soumises mardi dernier.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous en recevrez peut-être d'autres, avant de nous quitter.

M. McQueen: C'est exact.

Le président: Sénateur Carter.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'ai tellement de questions à poser que je ne sais plus où commencer. M. McQueen a bien répondu à certaines questions, mais il a omis de traiter de certains sujets que j'ai mentionnés mardi.

Monsieur McQueen, vous avez parlé de divers domaines de compétence, de nouvelles idées sur la dépaupérisation et de nouvelles méthodes excluant l'assistance sociale. Je n'ai pas compris tout cela en vous écoutant ce matin.

M. McQueen: Lorsque nous avons parlé de «domaines de compétence», nous pensions à certaines provinces et municipalités du Canada. Nous pensions aussi à certains États des États-Unis. C'était là le sens de l'expression «domaine de compétence».

Citons, comme exemple de nouvelles méthodes, le recours par l'État du New Jersey, à titre d'essai, au paiement d'un impôt négatif sur le revenu, suggéré par l'*Institute for Poverty Research* de l'Université du Wisconsin. On a dit qu'en payant un impôt négatif sur le revenu l'on réduirait l'urgence qui pousse les gens à rechercher du travail. Ces chercheurs ont posé la question: «Ne faudrait-il pas voir si c'est vrai?» Voilà une situation où l'on utilise la méthode expérimentale.

Il y a encore l'expérience très enrichissante obtenue grâce à la mise en route du régime d'expansion économique dans les régions de Gaspé et du Bas Saint-Laurent, où l'on a utilisé les techniques dites d'animation sociale. Cette méthode comporte la participation des intéressés à l'élaboration des nouveaux programmes. Un schéma ou un plan initial est ébauché par une équipe pluridisciplinaire de spécialistes. Ensuite, on le présente à la population par divers moyens, soit par les organes d'information et par les comités spéciaux organisés par toute la région. Les planificateurs ont ainsi l'occasion d'entendre ce que pensent de leurs programmes de dépaupérisation les gens mêmes à qui ces programmes s'adressent. Grâce à ce système, les planificateurs obtiennent beaucoup de renseignements utiles. Ils reviennent à leurs bureaux, revisent leurs plans, puis retournent consulter les intéressés. Cette méthode semble avoir été très fructueuse. Elle a fait surgir de nouvelles idées et de nouvelles méthodes auxquelles les planificateurs n'auraient pas songé s'ils avaient travaillé dans un quasi-isolement.

On a noté un autre exemple très intéressant encore tout dernièrement, soit un programme qui prévoit la coordination des services d'assistance sociale et de dépaupérisation de la Ville d'Edmonton. J'aimerais demander à ma collègue, Mme Stewart, de vous en parler un peu, car je crois que vous serez alors mieux en mesure d'interroger les intéressés au cours de vos pérégrinations.

Madame G. Stewart, Conseil économique du Canada: Vu notre travail, nous tâchons de nous aboucher avec ceux qui sont en train de développer et d'essayer de nouvelles méthodes. C'est ainsi que nous avons eu l'occasion de parler au maire Dent d'Edmonton et d'apprendre que depuis deux ans là-bas les représentants des organismes bénévoles, de la municipalité et du gouvernement provincial se réunissent pour discuter d'une chose qui les préoccupe au plus haut point: l'immense appareil que constitue leurs programmes d'assistance sociale ne rejoint pas efficacement les gens, surtout ceux qui sont le plus pressés par le besoin. Ils se sont concertés et ont résolu de laisser tomber leur dévotion à l'égard de programmes particuliers et aussi tout protectionnisme les entourant parfois, pour chercher sincèrement à coordonner le tout au niveau du quartier, là où tous les services d'organismes privés et publics peuvent être conjugués. Nous avons trouvé utile que le maire Dent nous dise qu'il s'est senti frustré lorsque, voulant coordonner les efforts de ces organismes avec ceux du gouvernement fédéral dans le cadre de ses programmes d'assistance sociale, il n'a pu trouver aucun organisme fédéral qui puisse coordonner tous les programmes d'expansion économique du gouvernement fédéral.

Nous lui avons demandé si nous pouvions citer cet exemple et il a dit «oui», car il avait été extrêmement frustrant de ne pouvoir coordonner efficacement au niveau local le faisceau d'efforts du gouvernement fédéral, et cela, en grande partie, parce qu'il n'y avait pas au sein du gouvernement fédéral d'organisme ou de groupe de personnes chargé de ce genre de coordination.

Ce n'est pas là un cas isolé; on pourrait évidemment en citer beaucoup d'autres. Ils démontrent qu'il se passe quelque chose de nouveau. C'est que, au lieu de voir nos politiques d'assistance sociale jouer le rôle de

mesures d'urgence pour combler les plus grands besoins, nous les voyons soudain comme un élément d'un vaste système qui agit sur les intéressés, lesquels se développent, du moins en partie, selon l'orientation de ces programmes. Nous n'avons pu déterminer l'ampleur de cette influence ni la mesure de coordination nécessaire entre les divers paliers de gouvernement et les divers organismes intéressés au sein d'un même gouvernement. Mais le Conseil, vu l'intérêt qu'il porte à la dépaupérisation, attache beaucoup d'importance à cette orientation, c'est-à-dire à l'adoption de politiques faites pour les gens au lieu d'avoir diverses politiques relatives aux gens à faibles revenus et de traiter, par exemple, du logement séparément de l'aspect santé, d'occasions d'emploi séparément du bien-être social. Nous envisageons ces politiques comme un ensemble qui influence les familles. En fait, nous vous citons l'exemple du maire Dent à titre d'illustration de ce que vous allez sans doute découvrir plusieurs fois; nous l'avons trouvé très intéressant en ce sens que c'est un début qui promet beaucoup vu que ce genre de coordination est très difficile. Les barrières traditionnelles ne manquent pas entre les ministères et entre les paliers de gouvernement, mais cette orientation nouvelle promet beaucoup et les intéressés pourront en bénéficier largement.

On a bien identifié et noté les obstacles qui empêchent de dispenser les services pertinents de façon efficace. Le sénateur Martin en a parlé au cours du débat antérieur à la réunion du Comité. A notre avis, l'exemple cité est particulièrement intéressant; on pourrait peut-être en tirer parti dès maintenant.

Le sénateur Everett: Madame Stewart, comment s'effectuerait au juste cette coordination des services? Au niveau de la famille où seraient coordonnés tous les divers...

Madame Stewart: On ne le sait pas précisément. C'est-à-dire qu'on est prêt à en faire l'essai mais, d'après les renseignements que m'a fournis le maire Dent, ce n'est pas encore en vigueur. Il doit nous fournir d'autres renseignements à ce sujet. Mais, naturellement, dans chacune de ces sphères, la tendance a été de passer des services très spécialisés aux services familiaux, puis de coordonner les services des spécialistes au niveau de la famille. Le principe est de réunir tous ces services sur place dans le quartier où ils seront accessibles aux gens qui ont besoin d'aide, ce qui se révélerait beaucoup plus efficace.

Le sénateur Everett: A mon avis, cela ressemble au régime en vigueur à St. Paul, au Minnesota. C'est de cela que vous voulez parler?

Madame Stewart: Je ne sais pas si l'on s'est inspiré de ce régime-là ou si c'est tout simplement le résultat d'une frustration et de l'impression qu'on avait de ne pas parvenir à aider les intéressés.

Le sénateur Everett: Sans remonter à l'origine, en définitive ce sera...

Madame Stewart: ...assez semblable du point de vue de la méthode, j'imagine, bien que je ne suis pas très au courant du régime de St. Paul.

Le sénateur Everett: L'un des témoins pourrait-il nous dire si le régime de St. Paul a donné effectivement de bons résultats? Si je me rappelle bien, il est en vigueur depuis dix ou douze ans, de sorte qu'on devrait avoir acquis considérablement d'expérience à ce sujet.

M. McQueen: Je regrette, sénateur Everett, que nous ne puissions le faire dès maintenant. Nous pourrons certes nous renseigner à ce sujet au cours de l'une de nos visites régulières à l'Institute of Poverty Research de l'Université du Wisconsin, l'une de nos principales sources de renseignements sur les programmes américains. Ce sont des gens qui sont prêts à parler des faillites aussi bien que des succès.

Le sénateur Everett: Je crois qu'à Winnipeg on a fait l'essai du régime de St. Paul sous l'égide de la Children's Aid Society, mais on l'a abandonné. Je ne sais vraiment pas pourquoi, mais je le mentionne en passant. Le régime d'Edmonton et celui de St. Paul sont très intéressants, surtout la coordination des services grâce à laquelle on évite le chevauchement.

M. McQueen: Je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur ce sujet, mais je crois que le comité aimerait qu'on lui cite d'autres exemples de coordination de services. Je songe au programme «New Start» mis sur pied dans diverses régions septentrionales des Prairies et dans les Maritimes. Il est en vigueur par exemple, dans la région de Prince Albert, et lors de votre voyage dans

l'Ouest vous voudrez sans doute vous renseigner à ce sujet.

Le sénateur Carter: Mardi, vous nous avez fourni des graphiques et des chiffres, monsieur, mais ils datent tous de 1961, soit d'environ huit ans.

M. McQueen: En effet, sénateur, et personne n'en est plus peiné que nous, mais nos chiffres sur l'incidence de la pauvreté au Canada sont relativement plus récents. Ce chiffre d'un cinquième date de 1965, mais nous avons certainement besoins de chiffres plus récents dans ce domaine.

Je souhaiterais que les enquêtes du Bureau fédéral de la statistique sur les revenus des familles soient plus étayées. Parfois elles portent non seulement sur les revenus mais aussi sur les biens et les dettes. Il y a aussi des enquêtes portant sur les dépenses des familles.

Malheureusement, comme certaines enquêtes sont basées sur un échantillonnage très restreint, dès que nous voulons des renseignements au sujet des faibles revenus de telle province ou de telle région, on est incapable de nous les fournir faute des données suffisantes qui nous permettraient de tirer facilement des conclusions.

Je crois que ces enquêtes du BFS pourraient se révéler très utiles si elles nous fournissaient le moyen de déterminer à quel point nous en sommes rendus quant à l'élimination graduelle de la pauvreté chez nous.

Le président: Mademoiselle Podoluk, vous avez entendu des témoignages et des chiffres sur la situation qui nous préoccupe. Avez-vous des statistiques susceptibles de nous aider?

Mademoiselle J. Podoluk, Bureau Fédéral de la statistique: Nous savons que nos échantillonnages sont trop restreints. Je dois cependant faire remarquer au Comité qu'au printemps dernier nous avons fait une enquête sur les revenus de 1967, utilisant un échantillon beaucoup plus vaste. Nous avons visité 30,000 ménages et nous avons posé des questions sur l'expérience acquise au travail, par exemple, de sorte que nous avons recueilli de nouvelles données statistiques. Dans ce cas, nous avons utilisé un échantillon plus vaste parce que nous savions que l'on s'intéressait à la pauvreté et que l'on aurait besoin de données plus précises sur chaque région. Ainsi, lorsque nous aurons reçu les résultats de cette enquête,—les premiers rapports paraîtront vraisemblablement dans environ deux mois—nous pourrons dans une large mesure mettre à jour les chiffres de 1961.

Je ne sais pas si nous pourrons obtenir de bons résultats à l'échelle des provinces, mais nous aurons au moins des données beaucoup plus valables à l'échelle des régions. Nous avons certainement l'intention de faire en sorte que les statistiques de 1967 servent à mieux analyser le problème, et j'ai déjà dit officieusement à M. Joyce que nous sommes prêts à rencontrer les membres de ce comité pour déterminer quelles analyses de la situation de 1967, nous pourrions faire.

Naturellement, nous nous attendons à des changements importants quant aux caractéristiques, car les statistiques de 1967, par exemple, seront les premières a refléter l'incidence des suppléments tendant à garantir un revenu annuel aux personnes âgées. Plus tard, nous aurons aussi des statistiques pour 1969.

A compter de 1969, le B.F.S. aura des données sur les revenus annuels et le recensement de 1971 tiendra compte, lui aussi, des revenus.

A compter de 1965 on a aussi améliorié ces relevés en y incorporant les familles des agriculteurs, de sorte que, depuis 1965, nos enquêtes donnent une image précise de la nation: nous n'excluons plus personne.

Le sénateur Carter: Je me demande toutefois si vous pourrez mettre à jour les données que nous avons déjà reçues de façon à nous faire voir les tendances. Lorsque vous parlerez de 1968 ou de 1969, votre base sera-t-elle différente, de façon à rendre toute comparaison impossible?

Mademoiselle Podoluk: Je ne sais pas si nous pourrons avoir des données relatives à toutes les caractéristiques. Nous pourrons probablement mettre à jour certaines caractéristiques comme le nombre de familles à faibles revenus dont le chef est une femme au regard de celles dont le chef est un homme, déterminer le nombre de ces familles en Ontario et dans les provinces Atlantiques. Nous devrions pouvoir mettre à jour certaines données essentielles, certaines données de base. Par ailleurs, les statistiques sur les professions ne seront peut-être pas justes, car nos renseignements sur les professions ne seront peut-être pas aussi précis. Sous beaucoup de chapitres, toutefois, je crois que nous pourrons rajeunir les données.

Le président: Monsieur McGrand voulait poser une question.

Le sénateur McGrand: Au cours de la décennie de 1951 à 1961, y a-t-il eu une augmentation ou une diminution du pourcentage des gens se trouvant au-dessous du seuil de la

pauvreté? Et encore, pouvez-vous nous dire si le seuil de la pauvreté a monté depuis 1961 jusqu'à maintenant?

M. McQueen: Oui, docteur, nous avons fait certains calculs, partant des graphiques de 1961 sur la pauvreté pour en faire l'extension, (en tenant compte, bien sûr, de la fluctuation des prix) jusqu'à 1951, et jusqu'à 1965 pour le futur.

Nous avons trouvé que, parmi les familles autres que celles des agriculteurs, le facteur pauvreté est passé de 44 p. 100 en 1951, à 26 p. 100 en 1961, et à 20 p. 100 environ en 1965. Cela n'a pas été ajusté à cause de l'addition du très grand nombre de...

Le sénateur McGrand: 20 p. 100 en 1965?

M. McQueen: C'est exact, en ce qui a trait aux familles qui n'étaient pas sur des fermes, c'est-à-dire tout près de la proportion que nous avons donnée, soit un cinquième pour tout le pays, y compris les familles agricoles. Si l'on conserve les mêmes lignes de démarcation, on constate une diminution considérable au cours de la période.

Le sénateur Everett: Ce dernier chiffre est-il basé sur des dollars réels?

M. McQueen: Oui; nous en avons réduit la valeur de façon à tenir compte du changement du coût de la vie au cours de la période.

Le sénateur Roebuck: A-t-on cherché à découvrir pourquoi ces chiffres sont si différents d'une année à l'autre? Qu'est-ce qui a causé la fluctuation?

M. McQueen: Sénateur, nous ne faisons que commencer notre travail là-dessus. C'est une chose qu'il est très difficile d'établir, car il devient évident tout de suite que beaucoup de variables économiques entrent en jeu.

Par exemple, nous avons tenté d'établir dans quelle mesure cette réduction de la pauvreté pourrait être attribuée à des variations du taux de chômage et dans quelle mesure au développement de l'économie canadienne en général au cours de la période qui nous occupe.

Le sénateur Roebuck: En d'autres mots, le nombre des emplois par rapport au nombre des personnes a varié au cours de ces années.

M. McQueen: Il a certainement varié. Le nombre des emplois par rapport au nombre des personnes donne naturellement le pourcentage de l'emploi. Parfois, c'est ce que l'on recherche et parfois on en tire le pourcentage du chômage. Pendant cette période, il y a eu de grandes variations du taux de chômage. Il était très bas en 1951, très haut en 1961 et de nouveau assez bas en 1965. Pendant toute cette période aussi, l'économie du Canada s'est développée sur presque toute la ligne et cela aussi tend à faire baisser la proportion des pauvres. Nous n'avons pas réussi à déterminer de façon convaincante lequel des deux facteurs mentionnés a été le plus important. Cette étude nous a fait penser que le développement économique a joué un rôle peut-être un peu plus important que l'abaissement du taux de chômage pour réduire la pauvreté pendant la période de 1961 à 1965, mais nous ne voudrions pas du tout que l'on nous attribue cette conclusion comme définitive. Il y a encore du travail à faire. A ce sujet, on utilise des techniques tenant des mathématiques et l'on se dit: «Ceci a été produit par le jeu de divers facteurs. Nous allons les mesurer et déterminer lequel a joué le rôle le plus important.

Le sénateur Roebuck: Si nous savions quels étaient ces facteurs, cela nous éclairerait beaucoup.

M. McQueen: Parlons de la période s'étendant de 1961 à 1965, la plus récente. Au début, c'est une période où le taux de chômage est élevé, où le développement économique est assez lent. Ensuite, il y a accélération du développement économique et le taux de chômage baisse, ce qui veut dire, évidemment, que beaucoup de gens sont ramenés au travail. Cela va certainement avoir une incidence sur la pauvreté. Il y a aussi le phénomène du développement économique, lequel fait augmenter régulièrement les revenus des Canadiens à mesure que l'économie, dans son ensemble, devient plus productive.

Bien sûr, les revenus n'augmentent pas tous au même taux. Comme nous le savons tous, il y en a qui augmentent beaucoup plus vite que d'autres.

Il n'est que convenable de mentionner aussi qu'au cours de cette même période, notre système de paiements d'appoint a été modifié substantiellement, et surtout dans le domaine des pensions aux personnes âgées. Cela aussi, naturellement, a eu une incidence sur la pauvreté en permettant à certaines personnes de dépasser le seuil.

Enfin, je m'efforce de vous peindre le tableau d'un processus d'expansion économique, un processus très favorable sous certains aspects, tendant à réduire le taux de pauvreté au pays. Pour continuer ce que je disais ce

matin si nous pouvons maintenir cette conjoncture—expansion de l'économie, augmentation du nombre d'emplois, croissance économique, taux élevé d'emploi—nous pourrons nous attendre à une diminution constante de la pauvreté, pourvu que nous continuions à employer les mêmes termes dans notre définition de la pauvreté.

Il y a toutefois des moyens d'appliquer d'autres politiques—politiques de main-d'œuvre, d'amélioration de la condition humaine, etc.—pour accélérer le processus.

Le sénateur Pearson: Une question supplémentaire. Les paiements d'appoint peuvent-ils aider certaines personnes à obtenir du travail?

Le docteur McQueen: C'est tout à fait exact. Si les personnes peuvent obtenir des emplois viables et permanents grâce aux paiements d'appoint, c'est que ceux-ci leur permettent de recevoir d'abord une instruction et une formation suffisantes.

Prenons par exemple le cas d'une famille pauvre sans revenu suffisant. Le fils de seize ans sera fortement tenté d'abandonner l'école à la première occasion et d'aller gagner un peu d'argent qu'il ajoutera au revenu familial. C'est évidemment une décision à courte vue. Elle implique pour lui le risque de rester toute sa vie un ouvrier peu spécialisé voué au chômage permanent. Il risque de rester dans la catégorie des pauvres. Si, d'autre part, cette famille bénéficiait au bon moment d'une source de revenu, l'adolescent resterait à l'école et, à la longue, son sort serait beaucoup plus satisfaisant.

Voilà comment ces paiements d'appoint peuvent parfois jouer un rôle dynamique dans l'économie, non pas un rôle statique pour assurer un certain niveau de vie, mais pour aider à abolir la pauvreté à l'avenir. Voilà qui est très important.

Le président: Docteur McGrand, vous avez commencé cette série de questions.

Le sénateur McGrand: Je veux y faire suite. Le niveau de pauvreté dépend, pour ainsi dire, du niveau de croissance économique. Si notre niveau de pauvreté s'abaisse, est-ce grâce à l'augmentation du produit national brut ou à d'autres facteurs comme les prestations d'assistance sociale?

Le docteur McQueen: Je dois dire tout d'abord, sénateur, que le niveau de pauvreté lui-même ne varie pas. C'est le nombre des personnes vivant au-dessous de ce niveau qui change.

Le sénateur McGrand: C'est ce que je voulais dire précisément: le nombre de personnes.

Le docteur McQueen: Les statistiques révèlent certainement qu'une augmentation assez rapide du PNB fait baisser le nombre des pauvres. Ce nombre baisse en cas d'essor économique.

Le sénateur McGrand: Vous avez décrit, avec beaucoup d'à-propos, le cas du garçon de seize ans qui abandonne les classes pour contribuer au revenu familial. A-t-on fait des recherches sur ces cas qui aggravent le problème?

Le docteur McQueen: Je ne saurais tout de suite vous nommer une étude précise, mais je suis certain que ces cas ont fait l'objet d'abondants travaux aux États-Unis, et au Canada aussi dans une certaine mesure.

On peut retracer l'historique d'emploi des gens en les classant d'abord selon le nombre d'années de scolarité, et on remarque sans faute la même tendance.

Le sénateur McGrand: J'aimerais, comme première étape de ce travail, déterminer la cause de la pauvreté.

Le président: Et le témoin a expliqué que c'était là une des causes. Sénateur Everett, vous avez une question supplémentaire à poser.

Le sénateur Everett: Ce chiffre est assez spectaculaire, une baisse de 41 à 20. Il s'agit évidemment d'une moyenne nationale. Possédez-vous des chiffres régionaux, et sont-ils aussi spectaculaires?

Le docteur McQueen: Mademoiselle Podoluk a peut-être apporté quelques chiffres. Sinon, nous pourrions vous les fournir un peu plus tard. C'est une baisse spectaculaire, en effet, mais on doit tenir compte de deux facteurs. Nous avons fait certains calculs pour notre propre gouverne en établissant des prospectives et, si l'on pose certaines hypothèses, on aboutit à des cas de pauvreté moins nombreux mais assez importants pour les dix prochaines années. On doit se rappeler aussi que, lorsqu'on réduit le pourcentage de la pauvreté, on se heurte à des problèmes de plus en plus ardus.

Le sénateur Everett: On arrive à un noyau.

Le docteur McQueen: L'image ne me sourit pas, mais disons qu'il devient beaucoup plus difficile de suivre une politique.

Autre facteur cependant: Il est normal pour une société qui a déterminé et accepté certains niveaux de pauvreté, de réexaminer ces niveaux de temps à autre. La conception de la pauvreté, selon la définition traditionnelle, évoluera avec le temps. Vers l'année 1970 ou 1975, il nous faudra peut-être réexaminer la question de savoir ce qui, dans le contexte de cette époque, constitue un niveau inacceptable de dénuement. L'avenir, voilà un autre facteur dont il faut tenir compte.

Le sénateur Everett: Vous avez peut-être pendant que j'étais absent, examiné ce problème régional.

Le président: Non, pas du tout.

Le sénateur Everett: Vous examiniez la question d'universalité et de sélectivité.

Le docteur McQueen: Oui.

Le sénateur Everett: A-t-on raison de soutenir que l'universalité ne tient pas compte des problèmes régionaux; elle rend impossible l'exécution du programme sur le plan régional?

Prenons par exemple, le cas d'un vieillard de la région inter-lacs qui reçoit soixante-quinze dollars par mois sous forme de pension de vieillesse et mène une vie décente alors que ce serait impossible à Toronto. Est-ce un argument qui rejette le principe de l'universalité?

Le docteur McQueen: Il y a certains programmes—et les programmes d'aménagement régional viennent tout de suite à l'esprit—qui exigent qu'on établisse des distinctions régionales à travers le pays. Ce programme peut être conçu selon les besoins d'une région donnée et sera exécuté uniquement dans cette région.

Je crois d'ailleurs que vous avez fait ressortir un facteur que nous voulions établir en citant l'exemple d'une personne de la région des Lacs qui pourrait mieux vivre avec soixante-quinze dollars par mois qu'un citoyen de Winnipeg. On tient à remplacer ces niveaux nationaux de pauvreté arbitraires que nous avons établis par un calcul plus scientifique du niveau de vie minimum dans le pays. On doit, par exemple, envisager la possibilité qu'un niveau minimum de vie dans la région des Lacs puisse exiger un revenu différent à Winnipeg.

Le sénateur Everett: Prétendez-vous alors qu'un programme universel puisse être appliqué sur le plan régional? Peut-on faire fluctuer les allocations familiales selon qu'elles sont versées de la région des Lacs, à Terre-Neuve ou à Toronto?

Le docteur McQueen: Je peux me figurer, sénateur, que cela entraînerait un cauchemar bureaucratique. On commence à se heurter à des problèmes politiques graves lorsqu'on introduit de tels éléments discriminatoires dans la lutte à la pauvreté.

Le sénateur Everett: Je l'admets.

Le docteur McQueen: Si l'on doit pratiquer la discrimination, on doit pour ce faire, invoquer des raisons particulièrement convaincantes.

Le sénateur Everett: Je l'admets, mais d'autre part, je vois mal comment on pourrait éviter ce problème en tentant d'éliminer la pauvreté tout comme en tentant d'éliminer le chômage: il faut appliquer le remède sur le plan régional quand son application est impossible sur le plan national.

Le docteur McQueen: L'exemple du chômage reflète bien la situation: il faut des critères universels aussi bien que des critères régionaux. C'est-à-dire que si le chômage présente un problème grave au Canada, le remède, entre autres, serait d'utiliser les grands instruments stratégiques ou d'intensifier la demande globale. Voilà, si vous le préférez, la stratégie universelle qu'on doit adopter tout d'abord. C'est après qu'on doit se pencher sur les conditions particulières de chômage dans des régions données comme les provinces Atlantiques. Voilà un exemple très instructif dans ce cas précis.

Le président: Mademoiselle Podoluk, pouvez-vous donner des chiffres régionaux?

Mlle Podoluk: Oui, j'ai quelques chiffres approximatifs que nous avons déterminés. C'est un calcul grossier qui ne tient pas compte non plus des familles rurales. Nous avons utilisé les critères établis en 1961, mais modifiés pour refléter les fluctuations de prix et nous avons calculé que, dans les provinces Atlantiques, les cas de pauvreté baisseront de 70 p. 100 à 35 p. 100; au Québec, de 47 p. 100 à 23.2 p. 100; en Ontario, de 33 p. 100 à 13.4 p. 100; dans les Prairies, de 49.4 p. 100 à 21.3 p. 100; en Colombie-Britannique, de 39.8 p. 100 à 15.2 p. 100.

Le président: Ce sont des chiffres intéressants. Avez-vous dit 70 p. 100 dans les Maritimes?

Mlle Podoluk: De 70 à 35. La baisse est de la moitié dans les Maritimes et dans le Qué-

bec, et l'Ontario accuse une plus grande baisse, soit de 33 à 13; les Prairies, de 49 à 21 approximativement.

La sénatrice Fergusson: Ces chiffres me semblent extraordinaires pour les Maritimes.

Le président: Extraordinairement encourageants, vous vouliez dire, sénatrice?

La sénatrice Fergusson: Cela me réjouit, mais je n'en suis pas convaincue.

Le sénateur McGrand: Je n'ai pas ressenti ce choc.

Mlle Podoluk: Comme vous le savez, nous avons pris comme base de calcul 2,500 dollars pour une famille de deux personnes et de 3,000 dollars pour trois personnes etc. En appliquant ces critères et en tenant compte de la valeur du dollar en 1951, nous avons, pour cette année-là, par exemple, utilisé un chiffre plus bas à cause du niveau des prix; en appliquant ensuite cette somme à la répartition des revenus établis en 1951, on trouve que la proportion des familles situées au-dessous du niveau de pauvreté établi en 1951 est de 70 p. 100 dans les provinces Atlantiques, de 47 p. 100 au Québec, de 33 p. 100 en Ontario, d'un peu plus de 49 p. 100 dans les Prairies et d'environ 40 p. 100 en Colombie-Britannique.

En transposant pour l'année 1965, les chiffres sont de 35 p. 100 dans les provinces Atlantiques, de 23 p. 100 au Québec, de 13 p. 100 en Ontario, de 21 p. 100 dans les Prairies et de 15 p. 100 en Colombie-Britannique.

Le président: Sénateur Fournier, étiez-vous sur ce sujet?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Pas tout à fait.

Le président: Voyez-vous, sénatrice Fergusson, vous avez pu, après deux sessions au Comité de la pauvreté, améliorer les conditions dans les Maritimes.

Le sénateur Inman: A quoi attribuez-vous ce changement? En avez-vous une idée?

Le président: Cette question devrait s'adresser à quelqu'un d'autre. Il en parle depuis quelque temps. C'est l'homme qui fournit les réponses. Il a les chiffres pour vous. Avez-vous une autre question à poser?

Le sénateur Carter: Oui. Je me demande si le Conseil a pu déterminer le coût de notre programme d'assistance sociale. Je ne parle pas du coût indirect en temps et en perte de production, mais le coût en dollars.

J'ai consulté le Livre bleu de l'année dernière pour la troisième année consécutive, et j'ai calculé que les versements fédéraux ajoutés aux contributions provinciales aux programmes à frais partagés se chiffraient à plus de trois milliards de dollars. Puis l'Association des fabricants canadiens a fait des calculs plus détaillés et a tenu compte des versements municipaux et, ainsi, elle a trouvé le chiffre de plus de cinq milliards, presque six milliards de dollars.

Je me demande si dans vos études vous avez un moyen de vérifier ces deux calculs et si on a déterminé le coût de l'administration de ces programmes, car il est clair que si le programme coûte cinq milliards et que l'administration en absorbe 20 p. 100, on pourrait économiser un milliard de dollars grâce à de meilleures méthodes administratives.

Le docteur McQueen: Si nous hésitons à citer trop de chiffres sur les dépenses gouvernementales dans ce domaine (je vous ai cité ce matin certains chiffres à propos des paiements d'appoint) c'est qu'il est très difficile de définir ce qui est et ce qui n'est pas un programme d'assistance sociale.

Nous avons dressé diverses listes de politiques fédérales s'appliquant à la pauvreté. C'est une entreprise très difficile, car à bien observer cette politique, on constate qu'elle vise à un autre but que l'abolition de la pauvreté, même si elle peut y contribuer indirectement. Il est extrêmement pénible de choisir parmi les politiques à garder ou à exclure.

Ainsi, je vous ai déjà cité certains chiffres à propos des paiements d'appoint au sein de l'économie. J'ai des chiffres plus anciens, extraits de la publication du BFS, Statistiques sur les finances publiques, pour l'année financière finissant vers le 31 décembre 1964. Pour vous donner une idée de leur ampleur, on voit 1.4 milliard de dollars consacrés au programme dit «de santé» dans la publication, puis 2.2 milliards de dollars de plus pour des dépenses de «Bien-être social». Ce sont les dépenses globales de tous les niveaux de gouvernement, et c'est le seul document qui fournit, pour tous les paliers, des chiffres présentés de façon comparative. Il s'agit une fois de plus de l'année financière se terminant vers le 31 décembre 1964. Dans la plupart des

cas, la date serait plutôt le 31 mars 1965, sauf pour certaines municipalités. On arrive finalement à un total de 3.7 milliards de dollars.

Voilà le genre de chiffres qu'on peut obtenir, mais que nous indiquent-ils? Il y a d'autres politiques, comme la plupart de nos politiques de main-d'œuvre, qu'on n'inclue pas dans «bien-être social», et nous devons aussi les englober. C'est en tenant compte de ces politiques qui ne relèvent ni de la santé ni du bien-être social qu'on peut obtenir des chiffres de cinq ou de six milliards de dollars.

Il faut aussi tenir compte des augmentations intervenues depuis 1964.

Dans nos travaux, nous n'avons pas pu distinguer clairement les frais administratifs des autres frais de ces programmes. Vous pouvez vous renseigner énormément là-dessus en interrogeant les témoins des ministères et organismes compétents.

Enfin, sénateur, j'hésite beaucoup à vous donner un chiffre catégorique des sommes qu'on consacre à la lutte contre la pauvreté au pays. Je n'en sais rien.

Le sénateur Carter: Diriez-vous que le chiffre de 3.7 milliards de dollars est un minimum?

Le docteur McQueen: Ce chiffre, pour ainsi dire, ne révèle que les dépenses faites en 1964 par tous les niveaux du gouvernement pour la santé et le bien-être social.

Le docteur Cook: Une tranche de ce chiffre serait absorbée par des gens qui ne sont pas pauvres et une forte proportion par les pensions de vieillesse.

Le docteur McQueen: Voilà une difficulté à laquelle on se heurte. Voilà pourquoi nous n'avons pas fait un étalage généreux de statistiques sur les dépenses gouvernementales. Nous espérons pouvoir un jour établir ces chiffres et déterminer avec plus de précision les politiques qui visent plutôt à combattre la pauvreté et choisir les chiffres pertinents, et pouvoir aussi distinguer les frais administratifs des autres frais. Nous ne pouvons pas le faire maintenant.

Le président: Sénateur Inman, avez-vous une question à poser?

Le sénateur Inman: Oui. La question que je viens de lui poser. Pouvez-vous me dire à quoi est dû, dans les Maritimes, la différence entre les 70 p. 100...

Le docteur McQueen: Excusez-moi. Quels étaient ces chiffres?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Les chiffres pour les Maritimes, la baisse 70 à 35 p. 100.

Le docteur McQueen: De 70 p. 100 en 1951 à 35 p. 100.

La sénatrice Fergusson: C'étaient les chiffres pour les provinces Atlantiques.

Le docteur McQueen: C'est en effet une baisse assez spectaculaire. Je ne puis que dire pour le moment que cette baisse est due en partie à l'influence des courants généraux de l'économie—les forces d'expansion—et que cette baisse, sur une période assez longue, de 1951 à 1965, serait due en partie aux modifications de certains paiements d'appoint notamment des pensions de vieillesse. Cette période particulière de 1951 à 1965 a vu une escalade énorme des pensions. Ces forces combinées ont causé cette évolution. Nous n'avons pas, je l'avoue, examiné en profondeur cette évolution dans une région quelconque.

Le sénateur Cook: On remarque une amélioration énorme à Terre-Neuve aussi. En 1951, Terre-Neuve ne faisait partie du Canada que depuis deux ans. En 1965, on peut constater une baisse notable de ces cas à Terre-Neuve pendant cette période.

Le président: Une baisse notable de quels cas?

Le sénateur Cook: Une baisse notable des cas de pauvreté à Terre-Neuve de 1951 à 1965, comme le révèlent les chiffres pour les provinces Atlantiques.

Le sénateur McGrand: Cette baisse n'est pas due à la croissance économique des Maritimes. C'est aux paiements d'appoint, etc.

Le docteur McQueen: C'est exact. Lorsqu'on évalue l'évolution dans les Maritimes et dans l'économie de la région Atlantique pendant cette période, on doit tenir compte d'autres facteurs que le seul pourcentage des pauvres. On doit observer l'évolution du revenu par tête, par exemple, qui présente un tableau moins favorable, comme l'ont démontré d'autres ouvrages du Conseil. L'écart entre le revenu moyen du particulier dans la région Atlantique et dans le reste du Canada s'est maintenu au cours des ans. Il ne semble

pas s'être rétréci de beaucoup. Voilà un problème que nous avons longuement examiné.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je l'admets. C'est toujours un facteur qu'on ne devrait pas négliger, à savoir que les provinces Atlantiques connaissent le plus fort taux de chômage.

Le docteur McQueen: C'est exact.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Ce qui va à l'encontre de ce dont nous parlons. Je l'admets.

Je voulais savoir, monsieur le président, si le Conseil peut nous fournir le nombre d'assistés sociaux au Canada, en 1968, par province?

Le docteur McQueen: Sénateur, je dois vous demander ce que vous entendez par «assistés sociaux»?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Ceux qui reçoivent l'assistance sociale de n'importe quelle source.

Le docteur McQueen: Je ne voudrais pas argumenter sur les détails, mais nous devrons déterminer ce qu'on entend par programme d'assistance sociale. Tous ceux qui ont des enfants reçoivent des allocations familiales. Ce n'est pas ce qui nous préoccupe.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Pour moi, les pensions de vieillesse, les allocations familiales ne sont pas de l'assistance sociale. Je les exclus. Je parle des personnes qui reçoivent de certains bureaux soixante, quatre-vingt ou cent dollars. C'est de ceux-là que je parle. Combien y a-t-il de Canadiens vivant au-dessus du niveau de pauvreté qui touchent de l'assistance sociale, non pas ceux qui sont au-dessous de ce niveau, car ils y ont droit, comme les veufs, les invalides etc. Je l'admets. J'aimerais qu'on me dise, le moment venu, le nombre de personnes qui touchent de l'assistance sociale au Canada et qui vivent au-dessus du niveau de pauvreté.

Le sénateur McGrand: Je peux risquer une explication. Autrefois, au Nouveau-Brunswick, celui qui ne pouvait pas gagner sa vie et demandait de l'assistance était un pauvre qui vivait de l'assistance municipale versée par la paroisse. On a supprimé cette formule, il y a quelques années, et l'homme fut inscrit à l'assistance sociale (j'ignore l'expression exacte) versée par la province plutôt que par la municipalité, et cet homme n'est plus considéré comme un indigent. Ce sont ces cas que vous avez peut-être à l'esprit.

Le président: Pas tout à fait.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Pas ces cas-là.

Le sénateur McGrand: Il y a des indigents qui touchaient l'assistance municipale et cela, il y a à peine sept, huit ou dix ans.

Le président: Pourriez-vous mieux poser votre question, sénateur?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je ne me préoccupe pas de ceux qui sont vraiment pauvres et qui touchent des prestations. J'aimerais connaître le nombre de ceux qui tirent l'assistance sociale d'une source ou d'une autre et qui vivent au-dessus du niveau de pauvreté.

Le président: Il est évident que s'il vit au-dessus du niveau de pauvreté, il ne devrait pas bénéficier de l'assistance sociale.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): C'est là le hic.

Le président: Il ne devrait pas vivre de l'assistance sociale, sauf à certaines époques, à la suite d'une longue période de chômage. Comment est-ce possible, bien que le docteur McQueen nous ait cité des cas—et j'en connais aussi—de personnes qui ont accepté de travailler à des salaires plus bas que les sommes qu'elles recevraient de l'assistance sociale. Votre question m'a intrigué un peu.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): J'y reviendrai plus tard, dans des circonstances différentes.

Le docteur McQueen: Il y a d'une part des chiffres sur les dépenses sociales des différents paliers de gouvernement. Certains de ces gouvernements peuvent vous dire le nombre de personnes qui recevaient des prestations. Mais nous nous sommes fondés sur une autre série de chiffres à propos du nombre des gagne-petit au Canada. Nous avons pu les ventiler et déterminer les facteurs importants de ces bas revenus, et le rôle joué par les paiements d'appoint et autres secours, mais je suis certain que ces chiffres ne permettent pas de répondre à la question de savoir combien de personnes aidées par les municipalités ne sont pas pauvres. Je doute qu'on puisse en ce moment, obtenir un chiffre global de ces cas au Canada. Certaines municipalités peuvent vous en donner une idée si on leur explique ce qu'est le niveau de

pauvreté, d'autres ne le pourraient pas. On ne saurait pas de quoi il retourne. J'ignore, pour le moment, le nombre des assistés sociaux qui ne sont pas pauvres.

Je vous rappellerai aussi, sénateur, qu'il y a bon nombre de personnes qui vivent au-dessous du niveau de pauvreté et qui ne bénéficient pas de l'assistance sociale. Nous ne devrions pas les perdre de vue et nous devrons, dans notre raisonnement, éviter de croire que les pauvres équivalent aux assistés sociaux. Notre analyse nous a permis de remarquer que cette image n'est pas exacte. Il y a de nombreux pauvres qui ne sont pas des assistés sociaux dans le sens que nous attachons maintenant à cette expression.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je dois ajouter un dernier mot avant de conclure. Je conviens tout à fait avec vous que nous devrions nous préoccuper de ceux qui vivent au-dessous du niveau de pauvreté, mais il nous faut aussi nous préoccuper de l'autre catégorie, c'est alors que nous pourrions récupérer ces sommes à la longue.

La sénatrice Quart: Ce ne sont que de simples suggestions, mais je pourrais vous citer des cas où elles ont porté fruit.

Madame Stewart, je voudrais savoir si, à Edmonton, le maire ou le responsable qui a convoqué une assemblée pour coordonner les divers services, a invité les associations bénévoles?

Madame Stewart: Oui. C'était une des raisons qui attirait notre intérêt.

La sénatrice Quart: J'ai été toute ma vie travailleuse bénévole, et je ne suis pas travailleuse sociale; je n'ai aucun titre. Mais, pendant la guerre, dans la ville de Québec, et aux environs aussi, nous avions détaché des organismes bénévoles (surtout des auxiliaires de régiment) auprès de l'état major, et cela ne coûtait rien au gouvernement; et ces associations bénévoles, associations féminines plutôt (ce n'est pas pour ravaler le rôle des hommes qui avaient de plus lourdes préoccupations) ont exploré les possibilités de trouver des emplois pour compléter les allocations familiales qui, à l'époque, vous le savez bien, étaient dérisoires.

On a constaté que certaines régions étaient privées de services de garde-bébé et on a lancé un tel service. Je pourrais vous citer le nom que porte ce service aujourd'hui qui fonctionne comme un organisme desservant la ville de Québec, mais il a été lancé par les auxiliaires.

Dans un autre cas, une femme avait perdu son mari—il était prisonnier de querre à Hong Kong et est mort peu après—et a ouvert une petite épicerie genre *délicatessen* dans sa propre maison. Cette entreprise a été fondée par les bénévoles qui étaient les auxiliaires au régiment.

Ce serait magnifique de fonder aujourd'hui, à Ottawa, un service de garde-bébés permettant aux jeunes couples de sortir et d'employer les gardes-bébés, mais où commencer? Faudrait-il choisir le moment où notre Comité fera l'enquête? Les statistiques me paraissent froides, mais je sais qu'il y a beaucoup d'emploie dans ces domaines, dans la couture par exemple; on n'a qu'à se rappeler l'exemple des fameux magasins Lane Bryant aux États-Unis qui ont été fondés par une femme qui voulait compléter le revenu familial et qui disait «Personne ne pourvoit aux besoins des femmes enceintes.» Vous voyez quels services on assure de nos jours aux femmes grandes, petites ou grasses. Voyez ce qu'on fait de nos jours. Mais qui en a proposé l'idée? Pourrions-nous (ces remarques peuvent être irrecevables) appliquer un programme d'orientation professionnelle dans le cadre de cette proposition? Je serais ravie de le faire moi-même.

On a parlé de la Gaspésie. J'ignore si vous avez entendu parler de cette région, mais je l'ai mentionnée, et c'est une région admirable. Mais personne ne l'a aménagée. J'ai proposé aux sénateurs Bourget, Langlois et Flynn de se réunir tous les trois. Cette région attend son développement, mais qui va l'amorcer?

Mme Stewart: Votre argument fait ressortir des questions importantes à propos des rôles très utiles de ce Comité. Il pourrait entre autres diffuser des renseignements à propos de ces choses sans s'éloigner du contexte de la pauvreté et, en outre, vous avez abordé une nouvelle discipline qui émerge dans le domaine de la pauvreté parmi les recherchistes de cette question, et c'est la création de carrières professionnelles pour les pauvres. Ce sujet a fait l'objet d'un certain nombre d'ouvrages comme «*New Careers for the Poor*», «*Up from Poverty*», pour ne citer que ces deux là, où on propose d'ouvrir certaines carrières qui pourraient attirer ceux qui possèdent le talent approprié. Il s'agit

parfois de métiers courants dans l'industrie, mais il y a aussi des services communautaires ou de nouvelles industries de services que vous avez évoquées. Ce sujet reviendra, j'en suis sûre, plus d'une fois au cours de vos travaux et c'est une proposition viable.

La sénatrice Quart: Cela est très difficile à mettre en œuvre.

Le président: Docteur McQueen, vous avez, je crois, traité la question du coût économique de la pauvreté. J'ai remarqué un passage dans votre mémoire. Vous parlez, à la page 4, de la prise de conscience du danger d'agitation sociale. C'est un danger qui menace le monde ainsi que notre pays, et cette mise en garde, émanant de votre organisme, m'a fait dresser l'oreille.

Le docteur McQueen: Sénateur, on doit être très prudent en commentant cette question. Il faut éviter de paraître jouer le rôle d'un instigateur. Je ne veux pas prétendre que l'existence de la pauvreté a récemment été la cause directe d'événements violents dans notre pays, et j'espère que je n'en verrai jamais. Mais nous devons nous rappeler qu'autrefois, dans les années trente, il se produisait certains incidents qui découlaient de la pauvreté—bien plus grave—qui sévissait alors. Ceci s'est produit; et nous avons remarqué aussi que le recours à la violence pour attirer l'attention sur les problèmes ou pour essayer de les régler a été utilisé aux États-Unis et ailleurs.

Dans ces circonstances, il serait dangereux de s'abstenir de régler de façon vigoureuse et déterminée ce problème majeur de notre société.

L'agitation sociale n'épouse pas toujours la forme de violence qui fait les manchettes des journaux. Elle peut prendre la forme plus modérée de l'aliénation—le sens de non collaboration—et susciter une distinction entre «ils» et «nous», «ils ne feront rien pour nous et ainsi nous refuserons de collaborer avec eux». L'agitation sociale peut prendre cette forme mitigée.

Nous parlions de danger et c'est le mot que nous avons employé. Une prise de conscience de ce danger, qui existe à mes yeux, doit nous inciter à réduire la pauvreté dans ce pays.

Le président: C'est une puissante mise en garde. C'est un signe d'alarme.

Pourriez-vous identifier un secteur du peuple qui s'estime défavorisé par rapport à d'autres.

Le docteur McQueen: Je ne saurais le faire, sénateur. Je n'ai ni les contacts, ni l'expérience pour ce faire, mais d'autres témoins pourraient mieux vous renseigner là-dessus. J'hésite gravement à identifier un secteur par peur d'être mal interprété.

Le sénateur Roebuck: J'aimerais savoir si vous avez examiné la situation dans d'autres pays. Par exemple, à quoi se chiffre le pourcentage de ceux qui vivent au-dessous du niveau de pauvreté en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Angleterre et dans les pays scandinaves? Ces pays ont beaucoup de choses à nous apprendre. J'aimerais savoir en quoi on peut comparer leur situation à la nôtre et pourquoi une telle situation existe.

Je félicite le docteur McQueen et ses collaborateurs des renseignements qu'ils ont obtenus et soumis à notre attention; mais je suis un peu déçu que, dans les deux dernières séances, ils se soient contentés de nous demander de reconnaître l'importance de l'emploi. C'est déjà reconnu, mais on se contente de cette reconnaissance. Nous devrions nous renseigner davantage sur les pays étrangers.

Le docteur McQueen: Sénateur, nous avons examiné avec soin le bilan des efforts réalisés dans un seul pays étranger, les États-Unis. Lorsque nous faisions des recherches et d'autres travaux pour rédiger le chapitre sur la pauvreté dans notre cinquième exposé annuel, nous avons invité, à Ottawa, pour un colloque à huis clos marqué au coin de la franchise et de la simplicité, deux personnes qui ont participé, aux États-Unis, à la lutte contre la pauvreté, dès son début. Nous avons eu d'excellents entretiens avec elles; elles nous ont parlé de leurs succès et de leurs échecs, et nous avons profité des leçons qu'elles nous ont données en nous mettant en garde contre certaines décisions et certaines façons d'aborder les problèmes. Depuis lors, nous tenons à suivre de près l'évolution rapide de ce sujet aux États-Unis.

Je dois avouer que nous n'avons pas pu, jusqu'ici, examiner la situation dans les pays que vous avez cités. Bon nombre d'entre eux appliquent des mesures sociales qui sont considérées comme assez avant-gardistes. Vous avez raison de dire que leur expérience nous serait très utile.

Nous sommes quelquefois paralysés par un manque de moyens. Nous avons dû jusqu'ici faire les efforts pour lesquels nous étions le mieux qualifiés.

Il serait très difficile d'établir un niveau de pauvreté uniforme pour tous les pays, c'est-à-dire pour les États-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Suède. Je doute que cela puisse se faire, car nous remarquons que la pauvreté est une chose relative qu'on doit examiner dans le contexte de toute une société, de l'économie, du niveau de développement économique en question.

Ces pays ont beaucoup de choses à nous apprendre quant aux politiques et aux innovations dans les politiques.

Dans nos recommandations, nous avons fait plus que proposer des politiques pour assurer le plein emploi. Nous tentions ce matin de classifier certaines politiques auxiliaires additionnelles grâce auxquelles on peut lutter contre la pauvreté, les politiques de main-d'œuvre, d'amélioration de la condition humaine, etc. Je fais remarquer que les Suédois appliquent un des programmes de main-d'œuvre les plus avancés et les plus importants du monde, et on pourrait certainement profiter de cet exemple.

Le sénateur Roebuck: D'ici à votre prochaine comparution à l'automne, car, sauf erreur, nous ne suspendons pas nos relations avec le Conseil, je vous l'assure, peut-être d'ici-là, pourrait-on compiler certains renseignements là-dessus, car ce serait très intéressant.

Le docteur McQueen: Nous ne ménagerons aucun effort pour améliorer nos connaissances dans ce domaine. C'est une question de principe, mais je vous conseillerais aussi d'interroger à ce sujet les représentants des ministères fédéraux. Je suis certain que, dans certains cas, ils ont fait des études pour comparer diverses politiques nationales.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait, par exemple, vous renseigner sur la nature et l'application du régime d'allocations familiales de différents pays et vous donner d'autres renseignements similaires. Il y a des sources inépuisables de renseignements que vous pourriez explorer au cours des prochains mois.

Le président: Y-a-t-il d'autres questions qu'on aimerait poser ou d'autres commentaires qu'on aimerait faire?

Le sénateur Roebuck: Je propose l'ajournement.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): J'appuie la motion.

Le président: Le docteur McQueen dit qu'il ne peut que nous souhaiter «bonne chance», ce dont nous le remercions.

Au nom du Comité, je déclare à Mme Stewart et à Mlle Podoluk qu'elles nous ont fait un brillant exposé. Vous pouvez remarquer l'intérêt et l'impression que vous avez suscités au Comité. Je ne puis que dire que vos efforts vous ont fait inviter à revenir à l'automne, espérons-le, après le prochain exposé du Conseil.

Au nom du Comité je vous remercie de vos documents, de vos efforts et de vos renseignements. Vos remarques éclaireront énormément nos études. Merci beaucoup.

La séance est levée.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 6 MAI 1969

TÉMOINS:

Citoyenneté, secrétariat d'État: Dr. Frederick E. Walden, chef des services des recherches sociales et de l'éducation des adultes. M. Anselme J. Cormier, directeur exécutif.

29762—1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Deputy Chairman*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier, (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

29762—1½

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 6 mai 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9h30 du matin.

Présents: Les honorables Sénateurs: Croll (*président*), Carter, Bélisle, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck, Sparrow.

Aussi présents: M. Russell E. Hopkins, greffier juridique et conseiller parlementaire. M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

Direction de la citoyenneté, secrétariat d'État, D. Frederick E. Walden, chef des services des recherches sociales et de l'éducation des adultes.

M. Anselme J. Cormier, directeur exécutif.

(*Des notes biographiques suivent le présent procès-verbal.*)

Nous faisons imprimer, à titre d'appendice "C" au compte rendu, le mémoire présenté par les témoins.

A midi et vingt minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi prochain, 8 mai, à 9h30 du matin.

Le chef adjoint de la Direction des Comités,
John A. Hinds

NOTES BIOGRAPHIQUES

Frederick E. Walden: Né à Picton, Ontario, en 1924. Sert dans la Marine Royale Canadienne pendant la Seconde Guerre mondiale. Étudie à l'Université de Colombie-Britannique, à l'Université de Toronto, et à l'Université de Maryland. A occupé des postes d'enseignement, de design des systèmes d'information, et de projets de design et d'application pour le *Office of Economic Opportunity* aux États-Unis. Depuis septembre 1968, il est chef des services des recherches sociales et de l'éducation des adultes au sein de la Direction de l'Enregistrement de la Citoyenneté du ministère du Secrétariat d'État.

Anselme J. Cormier: Né à Cheticamp, Nouvelle-Écosse, en 1924. Étudie à l'Université Saint-François-Xavier et l'Université d'Alberta. Expérience étendue dans le domaine de l'extension universitaire, fonctions de liaison auprès de la Direction de l'Enregistrement de la Citoyenneté et de la Commission du Centenaire, où il a été chef de la Division culturelle. Possède une expérience considérable de travail au sein de et avec les associations bénévoles, y compris le Comité de planification maritime coopérative, le Comité consultatif de la coopération (Nouveau-Brunswick), président de la Commission mixte de planification de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes, et président de l'Année internationale de coopération (Canada). Est actuellement directeur exécutif de la Direction de l'Enregistrement de la Citoyenneté du ministère du Secrétariat d'État.

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, mardi 6 mai 1969

Le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté s'est réuni ce jour à 9h30 du matin.

Le sénateur David A. Croll (*président*) préside.

Le Président: Messieurs les sénateurs, le dossier que nous étudierons aujourd'hui a été préparé par le secrétariat d'État. Il nous sera présenté par M. Frederick E. Walden. M. Walden a étudié à l'Université de Colombie-Britannique, l'Université de Toronto et l'Université de Maryland. Il a acquis une certaine expérience au sein du *Office of Economic Opportunity* aux États-Unis. Depuis septembre 1968, il est chef des services de recherches sociales et d'éducation des adultes à la Direction de la citoyenneté du ministère du secrétariat d'État.

M. Walden est accompagné de M. Anselme J. Cormier. M. Cormier a étudié à l'Université Saint-François-Xavier et à l'Université de l'Alberta. Il possède une vaste expérience dans le domaine de l'extension universitaire. Il est à l'heure actuelle directeur exécutif de la Direction de la citoyenneté du ministère du secrétariat d'État.

M. Frederick E. Walden, chef des services de la recherche sociale et de l'éducation des adultes, direction de la citoyenneté du ministère du secrétariat d'État: Monsieur le président messieurs les sénateurs, je vais vous exposer le dossier paragraphe par paragraphe, mais n'hésitez pas à me poser des questions chaque fois que vous l'estimerez souhaitable. Je voudrais faire précéder mes remarques sur le dossier proprement dit d'un bref commentaire pour le situer dans le contexte du ministère du secrétariat d'État et de l'attitude adoptée par notre ministre, M. Pelletier, en ce qui concerne les aspects culturels de la vie canadienne.

L'une des difficultés a toujours été que lorsque nous examinons la culture ou lorsque nous en parlons, cela a toujours été assez brumeux, très général, très vague, et l'on nous a accusé, peut-être à bon droit, soit de ne pas comprendre ce dont nous parlons, soit de ne pas parvenir à toucher le concret.

Bien que le dossier soit d'une nature très générale, il contient peut-être certaines notions que vous voudrez creuser davantage. Notre ministre tient pour une nécessité primordiale que nous devons mettre à la disposition du grand public les moyens d'expression culturelle nécessaires pour obtenir la participation du plus grand nombre possible de citoyens, à la fois comme créateurs et comme consommateurs, et en outre que la justice distributive s'applique aussi bien aux richesses de l'esprit qu'aux richesses matérielles. A diverses reprises, lorsqu'il s'est exprimé en public, il a fait remarquer qu'il y a dans notre pays des régions entières qui sont privées de toute vie culturelle du fait de leur très bas niveau économique. Je crois comprendre que c'est précisément cette situation qui doit faire l'objet de l'attention de ce comité. Nous nous sommes donc efforcés d'examiner la pauvreté en tant qu'ensemble de conditions, qui ne sont pas seulement économiques, mais plus spécialement dans les domaines socio-culturel et économique; que pouvons-nous saisir dans cet ensemble complexe de conditions? Sur quoi pouvons-nous faire porter nos recherches? Où pouvons-nous espérer trouver les connaissances et les renseignements? Comment pouvons-nous organiser tout cela en un assaut qui ait un sens et qui porte des fruits?

J'ai fait remarquer que l'expression "culture de pauvreté" est une expression dangereuse. Elle est peut-être frappante, mais je préfère l'expression "ensemble de conditions" plutôt que celui de "culture de pauvreté". Je pense que cette dernière expression est trop grossière, soit pour la recherche, soit même pour penser simplement la chose en termes appropriés.

J'ai examiné, ou me suis efforcé d'examiner, la nature de la pauvreté en tant que gamme de comportements à l'intérieur desquels j'ai essayé de mettre en lumière un certain nombre de ces types de comportements de gens qui se trouvent au sein de ces conditions de pauvreté.

J'ai également proposé une attitude directrice, qui n'a rien de complexe. Il s'agit simplement d'une façon de faire ressortir divers facteurs, et de s'efforcer de découvrir l'action réciproque de ces facteurs, en tenant compte de chacun d'entre eux. Nous nous sommes efforcés de définir certains des éléments d'un véritable assaut contre la pauvreté. J'ai mentionné plus particulièrement que l'un des domaines qui m'intéresse le plus est l'absence de renseignements organisés, dans toute l'acception matérielle de ce terme, à l'intérieur des services gouvernementaux. Et cela ne s'applique pas uniquement à la pauvreté.

Je crois devoir reconnaître ici en toute équité que cela représente pour moi bien plus qu'un simple violon d'Ingres. Aussi, si je me laissais emporter trop loin par cette propension, je compte sur vous pour me ramener au sujet qui nous intéresse tous. Mais je crois véritablement que c'est là une question vitale. Et nous avons formulé un certain nombre de suggestions, qui ne doivent être considérées que comme des suggestions.

Je crois devoir également préciser que, en tant que ministère, hors de tout contexte général, nous n'avons aucun programme organisé traitant de la pauvreté. Et de même, par ailleurs, nous avons de nombreux programmes dans lesquels on chercherait en vain cet élément. Lorsque nous traitons du domaine du développement social, nous nous penchons inévitablement sur des gens qui vivent dans ces ensembles de conditions.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, le témoin vient de nous parler de l'étude à laquelle il s'est livré, et de tous les renseignements qu'il s'est efforcé de recueillir. Depuis combien de temps se livre-t-il à cette étude? S'agit-il d'années?

M. Walden: Non. Je dois reconnaître en toute franchise que mon expérience dans ce domaine ne remonte qu'aux six ou huit derniers mois. Néanmoins, et bien que nous ne nous soyons pas livrés pendant des années à une étude consciente et constante, nous estimons cependant, dans le contexte de notre comparution devant ce comité, que nous avons acquis par nos programmes une certaine expérience dans la façon de traiter cet élément, bien que nous n'ayons pas fait porter directement les programmes sur la question de la pauvreté.

Le sénateur Hastings: Monsieur Walden, êtes-vous l'auteur du dossier?

M. Walden: Oui.

Le sénateur Hastings: Dans le chapitre 1 de votre dossier, vous dites que ce qui fait l'objet de l'enquête de notre comité, à savoir la pauvreté, est considéré par votre ministère comme hautement prioritaire. Dans le chapitre 2, vous dites que c'est le travail de votre ministère. Je passe maintenant au chapitre 13 où vous dites que le ministère ne souhaite pas, pour l'instant, faire des commentaires sur ses programmes contre la pauvreté. Dans le chapitre 15, vous dites que les connaissances dont on dispose sont trop dispersées à travers divers ministères gouvernementaux. Au chapitre 16, vous dites que votre ministère n'a pas connaissance de programmes mis au point et appliqués par d'autres ministères coopérant avec le vôtre.

Je me demande pourquoi nous, en tant que comité, n'avons pas bénéficié de votre travail, si cette question est vraiment considérée par votre ministère comme hautement prioritaire.

M. Walden: Ce que j'ai essayé de vous faire comprendre, c'est que le problème de la pauvreté est hautement prioritaire dans notre ministère en ce sens que nous le considérons comme un aspect très important du travail que nous accomplissons, du travail général de notre ministère. Je vais essayer de le faire mieux comprendre. Presque tous les programmes que nous avons dû mener, soit parmi les gens peu évolués ou les groupes ethniques qui se sont constitués dans notre communauté, etc., ont comporté cet élément. Je pense que ce serait vous fournir des renseignements inexacts que de vous laisser croire que nous avons véritablement fait porter nos efforts sur ce problème de la pauvreté en soi, mais il reste une préoccupation toujours présente.

Lorsque nous traitons de problèmes sociaux, on n'est pas très éloigné d'en déterminer les aspects économiques sous l'angle de la conséquence immédiate de la pauvreté.

Le sénateur Hastings: Vous n'avez pas de programme.

M. Walden: Nous n'avons pas de programmes spécialement et uniquement consacrés à la pauvreté c'est un fait.

Cependant, ce que je me suis efforcé de faire ressortir dans le deuxième paragraphe c'est que la préoccupation essentielle du dossier, à savoir la façon dont il convient d'aborder l'aspect socio-culturel, est le souci primordial de notre ministère, par opposition à ces complexités que sont soit le faible niveau de revenu ou le pourquoi de cet état de choses, ou les mesures monétaires, ou l'impôt sur le revenu — bref, toutes choses, de ce genre. Lorsqu'il s'agit de notre ignorance des programmes, au sein du gouvernement dans son ensemble, qui ont été lancés par divers ministères et qui ont recours à un ensemble de connaissances commun, les recherches ne m'ont pas permis de découvrir ce genre de choses. Je ne dis pas que, si on me donnait trois ou quatre mois de plus, je ne finirais pas par y parvenir, et ceci ne doit pas s'entendre comme une accusation mais simplement comme une constatation à l'appui du sentiment que j'ai, particulièrement en ce qui concerne la pauvreté, qu'il doit exister de la documentation quelque part. On prétend que quelqu'un doit avoir approfondi quelques-unes de ces questions, mais la question est de savoir où s'adresser et quelle attitude il convient d'adopter.

Personnellement — et je parle ici en tant que Canadien, je tiens à le préciser — c'est quelque chose de débilitant, dès le départ, cette longue recherche simplement pour parvenir à localiser les renseignements.

Le sénateur Hastings: Cela est certainement quelque chose qui nous intéresse, qui rentre dans le cadre de notre mandat. Il faut que nous trouvions. Et c'est pourquoi j'espérais que vous pourriez nous dire ce que l'on accomplissait au sein de votre ministère.

A la page 7 de votre dossier, au paragraphe 17(4), vous faites la déclaration suivante:

> Le secteur privé a déjà des institutions de cette sorte et le gouvernement pourrait aisément établir sans tarder des relations avec elles.

Pourriez-vous nous préciser, par quelques exemples, de quelles institutions vous parlez?

M. Walden: Un des exemples qui me vient à l'esprit est le *Institute for Behavioural Research* de l'Université York. C'est l'une de celles auxquelles je me réfère ici. Un grand nombre d'universités ont des instituts dont l'importance varie, mais qui sont généralement petits. Ces instituts étudient les divers aspects des sciences sociales et du comportement. Nous sommes en contact, par exemple, avec environ 300 d'entre eux. Nous ne dépensons par d'argent pour la recherche; nous n'avons pas d'argent à dépenser dans ce domaine. Ce n'est d'ailleurs pas tellement mauvais. Dans notre cas, en particulier, ça nous oblige à regarder autour de nous, pour chercher à découvrir ce qui a été fait. Un grand nombre de ces instituts se trouvent aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, etc., mais il me semble, et je dois préciser ici qu'il s'agit d'une remarque personnelle, que nous avons vraiment besoin d'une organisation ou d'un institut de ce genre sous l'égide du gouvernement fédéral. Cela n'exclurait pas un Conseil national des sciences sociales, ou quelque chose de ce genre. Il serait utilisé dans le cadre du gouvernement et éviterait une énorme quantité de double emploi et permettrait en outre de disposer de toute une gamme de recherches. A l'heure actuelle, il n'existe aucune façon organisée de découvrir ce que l'on cherche.

Il se trouve que je connais les chercheurs de certains autres ministères et si je connais bien la question — je ne pense pas qu'il s'agisse d'une chose intentionnelle, ni qu'il y ait quoi que ce soit de secret là-dedans, et il se trouve que nous avons tous le même sentiment à cet égard — nous estimons que si nous ne pouvons pas disposer d'une modeste somme de $10,000 ou $20,000 pour découvrir tout ce qui nous intéresse sur un sujet particulier, il n'y a pas d'autre moyen pour nous d'y parvenir. Nous pourrons peut-être découvrir quelques vérités par hasard, mais j'estime que cela n'est pas suffisant.

Le sénateur Hastings: De quelle façon la direction de la citoyenneté utilise-t-elle ces centres?

M. Walden: Ma foi, pour chaque aspect particulier qui surgit; supposons par exemple qu'à telle réunion d'un groupe donné on voie surgir le terme "aliénation" — et c'est un terme qui est en train de devenir très répandu, bien que du point de vue de la recherche j'estime qu'il est plutôt grossier et composé d'éléments contradictoires — mais en supposant que nous voulons en savoir davantage à ce propos, et découvrir de quoi ce terme est fait, plutôt que d'organiser un programme de recherche à l'intérieur du ministère ou de recruter une équipe de dix ou quinze chercheurs, nous savons parfaitement qu'il existe déjà un ensemble de recherches réalisées qui concernent l'aliénation. Comme nous connaissons ces différents instituts, nous nous mettons simplement en contact avec eux et nous leur posons la question; s'ils disposent d'un système mécanisé ou automatisé, nous posons notre question à ce système, et leur personnel nous fait parvenir la documentation la plus récente concernant les recherches menées sur l'aliénation. Je pense que cela est bon, je ne pense pas que nous ayons besoin de plus que cela. Il nous faudrait une équipe de quarante ou cinquante chercheurs pour couvrir entièrement le domaine déjà couvert par tous ces spécialistes d'un bout à l'autre du continent.

Le sénateur Hastings: Au paragraphe 5 de la même page, vous mentionnez l'importance de la participation et de l'engagement, et vous dites ensuite ". . . l'expérience des fonctionnaires de ce ministère en matière de programmes et de travaux sur place . . ." Quels programmes avez-vous dans lesquels une place est faite à l'engagement.?

M. Walden: Je pense que M. Cormier pourrait peut-être vous fournir plus de détails que moi. Je connais la chose dans les grandes lignes, mais M. Cormier a acquis une expérience considérable dans ce domaine.

M. Anselme J. Cormier, directeur exécutif de la direction de la citoyenneté du ministère du sécretariat d'État: Je pense que l'attitude de notre Direction a été mise au point aux environs de 1950, lors de la création du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il faut que je vous fasse ici un bref aperçu historique, afin de vous donner le recul nécessaire et de mieux mettre en lumière ce que nous faisons effectivement.

En 1950, lors de la création du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, notre direction a été chargée de contribuer à assurer la bonne intégration des immigrants à la vie canadienne. C'était l'époque où le Canada venait de se lancer dans une politique d'immigration, et je pense qu'à cette époque il doit y avoir eu deux principales lignes de conduite. L'une d'entre elles aurait été de recruter un grand nombre d'enquêteurs sociaux, afin de s'assurer que les immigrants soient placés dans des conditions aussi favorables que possible, et, pour recourir à une image, de les prendre par la main pour les conduire à l'école, à l'église, et vers les autres institutions communautaires avec lesquelles ils devaient se familiariser pour s'intégrer véritablement à la vie canadienne.

L'attitude adoptée à l'époque par la direction, et qui était basée sur des théories et des pratiques de sciences sociales très éprouvées était que la tâche d'intégrer les immigrants, et de les aider à s'intégrer à la vie canadienne, incombait en premier lieu aux Canadiens eux-mêmes, au sein des collectivités où se trouvaient les immigrants, le rôle du gouvernement n'étant que de fournir son interprétation et son assistance, mais pas d'intervenir directement. C'est pourquoi le ministère a pris à l'époque, avec l'accord des provinces, des dispositions aux termes desquelles des classes d'enseignement linguistique et d'initiation à la citoyenneté seraient mises à la disposition des immigrants, après quoi le ministère s'est retiré. Il a également adopté cette attitude à l'égard de la collectivité, en ce sens que les agences communautaires, églises, associations familiales et associations scolaires, en bref tous les types d'organisations communautaires s'intéressant au sort

des nouveaux venus, devraient elles-mêmes mettre au point leurs propres programmes, et susciter le climat dans lequel les immigrants pourraient le plus aisément s'adapter et s'intégrer. Le rôle du ministère se borna alors à aider les organisations collectives dans l'accomplissement de cette tâche. Ceci est évidemment une attitude radicalement différente.

Le résultat fut que des centaines et des milliers d'organisations, dans tout le Canada, proposèrent une multitude de projets expérimentaux, destinés à aider les immigrants à s'adapter à la vie canadienne. La direction mit alors au point une attitude quadruple: tout d'abord, elle fournit des conseils techniques, en ce sens que des conseils en matière de programme furent fournis par la nomination d'agents de liaison, qui recevaient eux-mêmes un entraînement en sciences sociales et en organisations collectives, qui ne traiteraient pas directement des cas individuels, mais qui coopéreraient avec les organisations collectives pour les aider à définir le type de programme nécessaire à la réalisation de ce processus.

Le second aspect de l'attitude du ministère consista en un système de petites subventions expérimentales destinées à permettre aux organisations de mettre au point de nouveaux types de projets.

Le troisième aspect de l'attitude du ministère fut la création d'un fond de recherches modeste, pour permettre à certaines collectivités de procéder à la collecte de données et à leur analyse, afin de déterminer ce dont ils avaient besoin pour remplir leurs tâches, tandis que le quatrième aspect de l'attitude ministérielle fut la fourniture de matériel documentaire, films, et toutes autres choses de ce genre.

Vers 1956, cette attitude avait donné d'assez bons résultats pour que la Direction des affaires indiennes de l'époque s'adresse à la Direction de la citoyenneté pour lui demander de l'aider à faire front à un nouveau phénomène social, l'arrivée des Indiens dans les collectivités urbaines. Cela avait débuté particulièrement dans les provinces de l'Ouest, où les réserves indiennes craquaient dans leurs limites trop étroites, et où les Indiens affluaient par groupes compacts dans les villes, dans 99.9 p. 100 des cas par les quartiers mal famés, parce que c'était le seul moyen leur permettant d'y entrer.

La Direction des affaires indiennes avait de tous temps administré les réserves, et c'était là un phénomène qu'elle ne pouvait comprendre à l'époque. C'est pourquoi elle s'est adressée à nous pour nous demander des renseignements sur notre propre attitude, afin de l'adapter aux problèmes indiens. Nous avons ainsi mis au point pour les Indiens la méthode que nous avions déjà utilisée à l'égard des immigrants, et nous sommes intervenus pour fournir de l'interprétation, des conseils, pour déterminer les gens à qui il convenait de s'adresser—et ici encore, c'était presque toujours les mêmes gens, les organisations sociales travaillant en commun avec les églises, avec les municipalités et les provinces à la mise au point de programmes destinés à résoudre ce problème.

Le senateur Hastings: Celui de l'assimilation?

M. Cormier: Oui. Maintenant que je vous ai dit comment les choses ont commencé, peut-être pourrais-je en venir à aujourd'hui. De nos jours, la Direction a toujours recours à la même attitude, l'adaptation à la collectivité canadienne, plutôt qu'à la mise au point de programmes que l'on chercherait à imposer à la collectivité. En faisant appel à la collectivité canadienne, nous suivons les principaux domaines de préoccupation: la participation des immigrants, l'intégration des immigrants, la participation des Indiens, etc.

Le sénateur Pearson: Votre expérience en matière d'affaires indiennes, de 1956 jusqu'à maintenant, ne semble pas avoir été très réussie, parce qu'il semble bien que les Indiens vivent dans les régions urbaines de l'Ouest dans des conditions aussi mauvaises que celles qu'ils ont toujours connues; en fait, on peut même dire que leurs conditions de vie sont pires qu'auparavant.

M. Cormier: Cela pourrait fort bien provenir du fait que le problème, en lui-même, a pris des proportions nouvelles . . .

Le sénateur Pearson: Quel problème?

M. Cormier: L'arrivée des Indiens dans les régions urbaines n'a cessé de s'amplifier. Je pense, d'après ce que j'ai pu lire dans la presse—tout au moins d'après ce que j'ai lu dans *The Citizen*—que le gouvernement est actuellement sur le point de proclamer sa politique en matière d'affaires indiennes, mais il faut que nous fassions une distinction entre la Direction des affaires indiennes et notre propre Direction, parce que nous n'avons aucune responsabilité légale, nous, en ce qui concerne les Indiens; nous essayons simplement d'aider les collectivités à faciliter leur absorption.

Le sénateur Pearson: Puisque ce système n'a pas donné de bons résultats avec les Indiens, pourquoi en donnerait-il de meilleurs en ce qui concerne la pauvreté?

M. Walden: Je pense qu'il y a ici une différence assez subtile. Je crois que tout dépend de l'endroit où l'on se trouve. Je pense, quant à moi, que les mesures prises ont été efficaces.

Le sénateur Pearson: A la Direction de la citoyenneté?

M. Walden: Je fais allusion aux événements de la semaine dernière. Je pense que la démonstration des Indiens a dû montrer qu'ils en sont maintenant arrivés au point d'être organisés, et qu'ils ont relevé le défi. En d'autres termes, nous n'avions vraiment pas d'argent, bien que nous soyons en mesure de donner $2,000, $4,000, $5,000 à des centres d'amitié, pour l'aide initiale, etc. Je pense qu'il existe ici une très subtile différence, et que c'est une question d'interprétation, mais pour moi l'événement de la semaine dernière est significatif—et je ne dirais pas

que c'est à la suite du travail que nous avons fait pour les Indiens, mais je crois cependant qu'on pourrait déceler certains rapports ici. C'est cela que nous voulons faire. Nous voulons que les gens prennent leurs affaires en main.

Le sénateur Pearson: Nous devrons attendre et réserver notre jugement là-dessus.

Le Président: Ne serait-il pas plus juste de dire que ce qui s'est passé la semaine dernière est le résultat de l'incapacité des ministères à traiter avec les Indiens, qui, en désespoir de cause, prennent sur eux de forcer les choses pour obtenir des résultats concrets?

M. Walden: C'est bien cela, et ils savaient *comment* arriver à forcer les choses.

Le Président: Je veux établir une distinction qui me paraît assez juste. A la lumière de ce que nous avons appris ici, les autres sénateurs et moi-même, nous partageons l'avis du sénateur Pearson sur la situation des Indiens. Il dit que les méthodes employées par le ministère pour s'occuper des immigrants semblent avoir obtenu du succès alors que les mêmes méthodes appliquées aux Indiens n'ont pas réussi.

M. Cormier: Je devrais peut-être terminer mon exposé. Vous permettez que j'ajoute quelque chose à ces propos?

Le Président: Allez-y.

M. Cormier: A première vue, ce raisonnement paraît juste, car il porte sur ce qui se voit, sur ce qui saute aux yeux. D'autre part, il faut rappeler que le rôle de notre Direction n'est pas de tirer un voile sur les problèmes sociaux pour le compte du gouvernement. Notre rôle est de collaborer avec les œuvres et organismes locaux, d'accumuler de la documentation, de faire communiquer les intéressés entre eux; bien souvent, notre travail portera un groupe à nous signaler certains problèmes sociaux particulièrement intolérables. Notre façon d'aborder le problème des Indiens a eu pour résultat d'éveiller l'intérêt d'un nombre croissant d'associations canadiennes sur le sort des Indiens, et de fructueuses discussions s'en sont suivies, ainsi que notre politique d'aide aux organismes nationaux (indigènes), qui consiste à leur accorder de faibles subventions afin de les aider à vivre, à s'organiser et à se développer, au long des années, jusqu'à constituer un groupe canadien influent. Les Indiens du Canada, par l'intermédiaire de leurs organismes provinciaux et nationaux, ont maintenant voix au chapitre. Nous l'avons fait à un moment où les autres ministères, les affaires indiennes en particulier, se demandaient si c'était bien là la chose à faire; et nous, nous ne pouvions concevoir d'aider les Indiens à résoudre leurs problèmes autrement qu'en les mettant de la partie. De sorte qu'aujourd'hui les problèmes des Indiens ne sont pas plus graves qu'il y a 10 ans, mais sont toujours là, et de plus en plus de gens en ont conscience, particulièrement les Indiens. Ils sont de moins en moins satisfaits des conditions qui leur sont faites et ils savent de mieux en mieux exprimer leur mécontentement. Grâce à notre programme, et aidés par les provinces et les différentes localités, nous avons établi des centres d'amitié en vue d'aider les Indiens à entrer dans la collectivité.

Le Président: Vous avez dit vous être occupé des problèmes des Indiens—car c'est là que réside une part du problème de la pauvreté—pendant au moins dix ans; est-ce exact?

M. Cormier: Oui.

Le Président: Vous connaissez donc bien la pauvreté. Quand on connaît les Indiens un tant soit peu, on connaît la pauvreté. Vous avez dix années d'expérience. Est-ce exact?

M. Cormier: Oui.

Le Président: Comment alors pouvez-vous présenter aux sénateurs un mémoire qui dit ce qui suit:

> Le ministère, en ce moment, ne veut pas faire de commentaires détaillés sur les programmes destinés à combattre la pauvreté, ni sur les mesures exposées dans le guide du Comité.

Si chacun adopte cette attitude, où trouverons-nous ces renseignements? Dites-le-moi. N'êtes-vous pas ici précisément pour apporter vos commentaires sur la pauvreté telle que vous l'avez vue?

M. Cormier: Nous les apportons, nos commentaires, sur la pauvreté telle que nous la voyons. Peut-être discutons-nous en ce moment parce que nos définitions des termes sont différentes. Je vous dirai ce que je crois être le nœud du problème en ce qui concerne la pauvreté. Je suis d'avis que le centre de la question, le point critique dans la manière de traiter le problème de la pauvreté, de la part des gouvernements, c'est d'abord de comprendre la pauvreté. La pauvreté est un phénomène mal compris, et il faudrait qu'il soit compris d'une façon claire et opérante. Voilà pour le premier point.

Le second, une fois bien comprises la pauvreté et ses différentes manifestations suivant les situations et les régions, c'est qu'il faut étudier la namière dont le gouvernement pourra le mieux s'engager à combattre la pauvreté. J'irai plus loin encore; je suis d'avis que traditionnellement, le gouvernement a abordé le problème de la pauvreté d'un strict point de vue économique. Après tout, nous sortons à

peine des époques où la pauvreté était considérée comme un problème d'économie pure et simple. Les facteurs autres qu'économiques, dans le domaine de la pauvreté, ne nous sont apparus que ces toutes dernières années. Nous devons donc, d'abord, comprendre la pauvreté, puis passer à l'action.

Par le passé, nous avons vu la pauvreté comme un phénomène purement économique, et nous avons conçu et tracé des programmes destinés à en atténuer les causes économiques, ce qui nous a valu toutes sortes de déceptions, nos programmes ne tenant pas compte de quantité d'autres éléments.

Le Président: Voulez-vous dire qu'il est possible de faire disparaître la pauvreté sans d'abord et avant tout nous attaquer aux facteurs d'ordre économique? Voulez-vous dire qu'il existe une manière essentielle d'aborder ce problème qui ne soit pas de l'économie?

M. Walden: Oui, certainement.

Le Président: Allez-y, alors.

M. Walden: Je crois avoir signalé ce facteur dans le mémoire. Quand il ne s'agit que de trouver de l'argent, on le trouve. Au Canada, l'argent peut se trouver quel que soit le taux d'intérêt. Il y en a, de l'argent. C'est la même chose aux États-Unis, bien que les proportions soient différentes. A l'occasion de ses programmes, l'*Office of Economic Opportunity* en est venu à la même conclusion: une distribution de millions, qu'il s'agisse de 5, de 50 ou de 500, reste totalement inefficace. Si j'étais pauvre, vivant dans les conditions que je vous ai décrites, et qu'il m'arrivait $1,000, je me paierais une cuite.

Le Président: Vous feriez partie de la faible minorité qui le dépenserait ainsi, pour prendre une cuite, car le dossier général des pauvres gens ne révèle que très peu de cas de ce genre.

M. Walden: Je ne dis pas que tous le dépenseraient ainsi. Je veux dire que je ne saurais comment m'y prendre pour dépenser cet argent d'une manière intelligente. Tel est, je crois, le cycle que nous rencontrons. Je ne veux pas que l'on me fasse dire que tous les pauvres vivant dans des conditions semblables prendraient les mille dollars pour se payer une cuite. Je dis qu'il y a bien des chances pour que je ne sache pas comment me servir de cette somme. En outre, je ne me sentirais pas particulièrement engagé, et si l'on me donnait $1,000, je me demanderais pourquoi je n'en ai pas reçu $2,000, et j'entreprendrais une marche de protestation pour obtenir $2,000, ou bien encore $5,000.

Quand on pose certaines situations, on recueille toujours un certain genre de réactions, et ce sont les seules réactions que la plupart des gens aperçoivent.

D'autre part, ce que nous devrions faire — et c'est là l'essentiel de notre argument — c'est d'examiner chaque aspect de la question et non pas seulement l'aspect économique, de telle sorte que les personnes vivant ces situations aient l'impression de participer au règlement de leurs propres problèmes. Du coup, les chances de réussite du programme d'ensemble sont bien améliorées.

Je ne veux pas du tout donner à entendre que l'aspect économique n'a rien de fondamental dans ce problème. Je veux dire que, si nous n'envisageons que cet aspect-là, sans nous occuper en même temps des autres facteurs, et que nous travaillions avec les intéressés sans leur montrer notre compréhension profonde, il me semble que nos programmes n'aboutiront pas à grand-chose. En ce moment, nous élaborons des programmes et nous déterminons certaines exigences. Si telle localité semble répondre à ces exigences, elle obtient de l'argent. Si les intéressés sont intelligents, — et nombre d'entre eux le sont, — ils s'organiseront pour satisfaire aux exigences prescrites mais d'une manière superficielle, et ils obtiendront l'argent bien qu'en réalité ils soient dépourvus du développement requis pour profiter à plein du programme et pour participer à son élaboration. En d'autres termes, je veux dire qu'il ne devrait pas y avoir de programmes.

Le Président: Vous êtes l'une des personnes qui ont quelque expérience de la région des Appalaches, aux États-Unis, qui est bien la région où se trouvent les plus pauvres parmi les pauvres. Supposons un moment que le Comité se soit mis d'accord sur les trois principes de base de l'élimination de la pauvreté, soit l'argent, les services et la bonne attitude à prendre; que diriez-vous?

M. Walden: Je tiens l'aspect argent comme acquis. Supposons qu'il y a de l'argent. Croyez-le ou non, — et on a l'impression de proférer une hérésie, — l'argent, nous l'avons. Je ne dirai par s'il est bien ou mal dépensé, car là-dessus nous avons chacun notre avis; cependant, les programmes qui . . .

Le Président: Parlons des services.

M. Walden: Je suis d'avis que les services, nous les avons aussi. Le gouvernement possède un potentiel de services énorme, qui cependant ne sont pas coordonnés. En ce moment, au niveau des localités, ces services sont doublés. Les localités ne font que commencer à apprendre à s'en servir.

Je recevais ce matin une lettre de Vancouver, ville à laquelle je suis bien attaché, y ayant vécu un bon moment; et je puis vous dire qu'il sort au moins des idées, de l'Ouest. Cette lettre fait état d'un modèle socio-économique de planification du bien être destiné au Vancouver métropolitain. Nous commençons à voir, pour le moins, que nous travaillons ensemble avec un certain degré de confiance. J'ai l'impression que pareille confiance vient tout juste de faire son apparition dans les ministères du gouvernement au niveau de l'organisation. Je ne parle pas des échelons supérieurs, mais j'espère que là aussi le même phénomène se manifeste. Il nous faut aller au-delà du verbiage. Il nous faut dépasser le stade où chacun prétend que "certainement, nous collaborons", etc., etc. En ce moment, il n'y a guère de collaboration.

Voilà mon opinion à moi, après huit mois d'expérience; la situation est telle parce que les services sont figés à l'intérieur des programmes. Nous n'avons pas appris à réagir à la réalité. On a abusé du mot "flexibilité", mais je le trouve ici tout à fait à sa place.

Le Président: Monsieur Walden, la question était la suivante: en supposant que le Comité soit d'accord quant aux trois moyens à prendre pour enrayer la pauvreté, quels sont vos commentaires et vos critiques? Laissons de côté la question de savoir d'où viendra l'argent. Nous supposerons que le gouvernement aura l'argent nécessaire au moment voulu. Prenons le point de vue du particulier. Nous affirmons qu'un homme vivant dans la pauvreté a besoin d'argent, de services, et aussi d'une attitude différente, afin qu'il puisse s'extraire lui-même du monde de la pauvreté. Voilà de quoi il a besoin. Passons sur ce qu'il nous faudrait. Que dites-vous de cela? Vous avez l'expérience de ces milieux pauvres; vous avez plusieurs années de service au sein du ministère.

M. Walden: Vous voulez que je précise les services?

Le Président: Que pensez-vous que nous ayons raté? De quoi ont-ils besoin, et comment l'envisagez-vous?

Le sénateur Quart: Est-ce que la question de l'emploi et celle des possibilités d'emploi ne seraient pas liées à la question des attitudes?

Le Président: Oui. De l'attitude à l'égard des services.

M. Cormier: Voulez-vous des commentaires tout de suite?

Le Président: A votre goût. Vous pouvez apporter des commentaires à tout moment de votre choix.

M. Cormier: Nous avons l'argent, nous avons les services, et à mon avis, nous sommes devant un problème d'attitudes, comme vous le disiez, monsieur le sénateur, et cela comporte toutes sortes d'aspects, comme l'éducation, et bien d'autres. Nous avons de l'argent. Supposons, en tous cas, que nous en ayons. Il n'y a pas si longtemps que le Secrétariat des plans spéciaux, qui avait été mis sur pied en vue d'étudier la pauvreté à la suite d'une enquête sur les services fédéraux, a découvert 117 programmes fédéraux différents, tous destinés à soulager la pauvreté. Je n'ai pas les statistiques sous les yeux; je dis 117, mais ce n'est peut-être pas tout à fait exact. D'une manière ou d'une autre, le problème de la pauvreté augmentait au Canada. On découvrit que certains programmes en cours de préparation s'étaient laissé enfermer dans un genre de camisole de force sur le plan du fonctionnement, et qu'ils n'atteignaient pas les gens qui en avaient besoin. Le problème se pose au niveau de la distribution des services; les attitudes ne se divisent pas, ce qui pose à la fois le problème des attitudes de ceux qui font l'objet des programmes contre la pauvreté et de ceux qui les organisent. Ceux qui exécutent les programmes contre la pauvreté ont l'impression que le phénomène de la pauvreté peut s'évaluer à la lecture de rapports et que, d'une tour d'ivoire, on peut tout régler.

Le Président: Vous dites que cela ne peut se faire?

M. Cormier: Cela ne peut se faire, même si certains sont persuadés du contraire.

Le Président: Pourquoi n'avez-vous pas dit cela dans votre mémoire—que nous ne faisions que jouer avec les mots? Pourquoi ne pas nous l'avoir dit dans votre mémoire? Nous comptons sur vous pour nous renseigner. Nous voulons savoir ce qui se passe. Dans votre mémoire, vous auriez dû nous dire: "Vous autres, vous ne vous y prenez pas de la bonne manière. Vous n'êtes pas du tout dans la réalité". Le mémoire qui vient le dit. J'ai lu le mémoire suivant, et il l'affirme très clairement.

Le sénateur Pearson: J'ai lu le mémoire qui nous est proposé en ce moment, et je m'y suis tout de suite opposé. Ce mémoire prêche du haut d'une tour d'ivoire. Il explique au Comité ce qu'il aura à faire lorsqu'il se mettra en frais d'aller découvrir ce qu'est la pauvreté. En réalité, le Comité fera lui-même ses propres découvertes. Il y a des centaines d'années que la pauvreté est ici parmi nous, et personne n'a encore réussi à résoudre ce problème. Il est inutile d'apporter au Comité un mémoire de ce genre, car il ne fait que refléter une attitude de tour d'ivoire. Il nous faut sortir de notre milieu et découvrir ces choses-là par nous-mêmes. Après, nous trouverons des solutions.

Le sénateur Hastings: Je suis d'accord avec le sénateur Pearson. J'ai mis 45 ans à maîtriser la langue anglaise, et maintenant je travaille la langue française. J'ai peiné une soirée entière, dictionnaire en main, pour lire ce mémoire. Je ne comprends pas pourquoi vous n'auriez pas pu nous le donner dans l'anglais que vous venez de nous servir, et que nous comprenons, pour nous expliquer les programmes qu'entreprend votre ministère, ce qui nous aiderait. Est-ce encore une tour d'ivoire? J'ai lu le livre de Douglas Ross intitulé *Robert Kennedy: Apostle of Change.*

M. Cormier: A propos du mémoire, je vous dirai ceci, étant donné que j'ai eu quelque chose à voir aux débuts de tout ce travail. C'est certain que je comprends votre sentiment de frustration. Si le temps nous en est accordé, il nous sera possible de répondre à la question du président; nous pouvons revenir avec des propositions concrètes. Toutefois, pour commencer, nous avons préféré élaborer un cadre d'ensemble à l'intérieur duquel nous pourrions étudier la pauvreté. Nous nous y sommes pris ainsi parce que nous avions l'impression très nette que l'étude de la pauvreté ne devait pas être entreprise avant que nous n'ayons consacré un certain temps à mesurer l'étendue du problème de la pauvreté, vu ses aspects multiples, et que nous n'ayons aussi élaboré au départ un genre de cadre conceptuel. Nous ne prétendons pas avoir trouvé la recette définitive de la façon de procéder. Nous avons eu très peu de temps. Nous aurions aimé disposer de deux ou trois mois pour être en mesure d'apporter des propositions concrètes. Si c'est cela que vous cherchez, nous pourrions revenir.

Le sénateur Hastings: J'espère que vous reviendrez.

Le Président: Nous les inviterons à revenir.

Le sénateur Hastings: Et que le mémoire sera rédigé soit en anglais, soit en français.

M. Cormier: Il y a un autre problème. Étant donné que nous sommes d'un service du gouvernement, lorsque nous parlons pauvreté en termes concrets,—et ici encore je suis d'accord avec votre point de vue,—nous souffrons de certaines inhibitions.

Le sénateur Pearson: Des inhibitions?

M. Cormier: Nous avons des inhibitions en ce sens que nous n'arrivons pas à envisager la pauvreté d'une manière scientifique sans conclure que certaines des attitudes du gouvernement concernant la pauvreté ne sont pas fondées sur les meilleurs principes possibles.

Le sénateur Hastings: Mais c'est justement cela que vous avez le devoir de nous dire. C'est pour entendre cela que nous sommes ici.

M. Cormier: Nous sommes inhibés.

Le Président: Chacun se retient de dire toute sa pensée. Vous le faites, et la pauvreté continue à faire son chemin. Chacun s'est bien amusé, et le Comité a été bien occupé. Mais à quoi tout cela sert-il? Nous sommes ici pour nous attaquer à ce problème. Nous avons, dans notre Comité, des hommes qui possèdent des années et des années d'expérience; ils connaissent la pauvreté, ils l'ont même vécue. Nous essayons de faire quelque chose. Quelques-uns d'entre nous avançons en âge, et peut-être nous est-il donné une dernière chance de jouer là un rôle particulièrement utile. Je prends là, bien sûr, le point de vue du président. Si les gens viennent ici avec le sentiment que "nous ne pouvons pas parler de ceci, ni de cela, parce que nous blesserions quelqu'un", c'est très mauvais.

Le sénateur Hastings: Pourrais-je faire porter les questions sur un sujet un peu différent? Je voudrais des précisions sur l'article 22, à la page 10, où il est dit:

> . . . songer à établir des pensionnats pour les enfants d'âge pré-scolaire, des centres de voisinage . . .

Proposez-vous par là un genre de tutelle?

M. Walden: Non.

Le sénateur Hastings: Il me semble que le meilleur espoir pour le pays, et pour ces enfants, comme pour n'importe quel enfant d'ailleurs, c'est qu'ils soient élevés à l'intérieur des cadres d'une famille. Le pire que l'on puisse imaginer au monde serait bien de confier ces enfants à des institutions.

M. Walden: C'est exactement ce que je voulais dire en parlant des "orphelinats". Ces écoles seraient conçues d'une tout autre manière. En d'autres termes, il ne s'agirait pas d'écoles de protection et de garde. Autant que possible, on y trouverait une atmosphère familiale. Il en existe à Baltimore et à Philadelphie, et je les connais particulièrement bien. Naturellement, on s'occuperait de l'enfant pendant qu'il est là, mais en s'efforçant surtout de créer une atmosphère de maison familiale, où il trouverait de la peinture, de la lecture, des films, des pièces de théâtre, et d'autres activités de ce genre. Il ne s'agirait pas du tout de séquestration. Le principe,

c'est de donner à l'enfant cet enrichissement culturel qui, pour nous, va de soi.

Le sénateur Hastings: En vue de briser le noyau familial? Nous briserons le noyau familial?

M. Walden: Voilà un point qu'il faut traiter avec infiniment de délicatesse. Si nous nous y prenons lentement, le noyau familial . . .

Le sénateur Hastings: La structure familiale.

M. Walden: La structure familiale est d'avance dans un équilibre très précaire. Je ne veux pas dire que nous devions faire quoi que ce soit pour la faire basculer exprès, ou pour la détruire ou la menacer.

Le sénateur Hastings: Non?

M. Walden: Non, car très souvent, et même dans la plupart des cas, la mère, ou celui des parents qui ne travaille pas, emménage avec l'enfant. Dans ces écoles particulières, il y a des unités familiales. Très souvent, les parents eux-mêmes viennent, écoutent les histoires et tout ce qui se dit en petit groupe, et ils apprennent eux aussi. Cela se passe dans les régions irrémissiblement pauvres. C'est difficile, mais les parents y participent.

Les écoles particulières sont loin d'être parfaites. C'est quelque chose de nouveau, et il ne s'agit certainement pas de briser le noyau familial, mais bien plutôt de le soutenir dans l'espérance en entraînant tous ses membres.

Le Président: Le sénateur Carter, le sénateur Fergusson et le sénateur Fournier ont des questions à poser.

Le sénateur Hastings: Une très brève question encore. Combien de temps avez-vous passé avec l'*Office of Economic Opportunity*?

M. Walden: J'ai travaillé à différents contrats pour eux durant les deux années que j'ai passées aux États-Unis. Je ne faisais pas partie de l'Office comme tel.

Le sénateur Carter: Vous êtes chef du Département des recherches sociales. Votre mémoire indique que, dans une large mesure, la pauvreté au Canada est due à des attitudes. Est-ce que votre Direction, ou bien vous-même, avez fait des recherches sur l'attitude paternaliste en ce qui concerne la pauvreté ou bien encore sur l'attitude que j'appellerai de délinquence communautaire? Avez-vous étudié les répercussions de ces deux attitudes, et avez-vous songé à ce qu'il faudrait faire à cet égard?

M. Walden: Si vous voulez parler de recherche du genre scientifique, je vous répondrai que non, car nous faisons nos recherches les pieds dans le concret. Nous avons fait une recherche active, mais je dirais que nous parlons plutôt d'expérience que sur la base de recherches pures. Nous avons cependant pris connaissance de rapports sur des recherches faites par d'autres, par les universités, en particulier, et nous avons lu ce qui s'est publié.

Le sénateur Carter: Considérez-vous le paternalisme comme un élément important de la situation?

M. Walden: Oui, bien sûr. Il s'agit justement de l'une des idées énoncées par M. Cormier. Le paternalisme prend des formes variées. Peut-être nous imaginons-nous ne pas être paternalistes; cependant, lorsque nous élaborons des programmes sans solliciter en cours de route la collaboration des intéressés eux-mêmes, nous faisons une sorte de paternalisme contemporain, que le terme nous plaise ou non.

Le sénateur Carter: Vous avez élaboré des programmes bien à vous. L'avez-vous fait en vue d'éviter ce paternalisme?

M. Walden: Nous avons ce que nous appelons des programmes par domaines, et non pas des programmes fixes comme tels. Nous cherchons à aider les gens à résoudre eux-mêmes leurs problèmes.

M. Cormier: Tous ces programmes impliquent une part de discussion et de participation de la part des consommateurs ainsi que d'autres services.

Le sénateur Carter: Etes-vous d'avis que nos multiples programmes, — il a été question de 117, je crois, — tels qu'ils sont conçus, contribuent à créer un certain paternalisme?

M. Walden: A mon avis à moi, oui, certainement.

Le Président: M. Cormier a parlé du manuel du secrétaire des plans spéciaux. En voici un exemplaire, Vous en aurez chacun un exemplaire demain. Je ne le fais pas figurer avec les témoignages, car il est en voie de révision, et dans deux mois nous aurons la version la plus récente. Celui-ci remonte à 1967. Il s'agit des programmes "renseignez les gens sur la pauvreté". Au Parlement, on ne le connaît même pas.

Le sénateur Carter: Monsieur Cormier, il y a quelques minutes vous avez parlé de quatre points des programmes.

M. Cormier: De quatre manières d'aborder la question.

Le sénateur Carter: Si je comprends bien, vous pensiez d'abord aux immigrants?

M. Cormier: A cette époque, le groupe le plus important se composait d'immigrants. Nos manières d'aborder la question, et nos programmes, issus de l'expérience des années, ont fait bonne figure dans toute espèce de programmes d'animation sociale où il fallait porter une collectivité à résoudre ses problèmes en lui donnant aide et conseils, sans pour autant l'étouffer sous notre aide financière.

Le sénateur Hastings: En les assimilant.

M. Cormier: En les amenant à participer.

Le sénateur Hastings: Pas à la pauvreté.

Le sénateur Carter: Avez-vous fait de la recherche sociale? Sinon, à votre avis, où en sont les choses en ce qui concerne les immigrants? Est-ce que la plupart des immigrants qui arrivent au Canada sont pauvres? Augmentent-ils la pauveté au Canada? Sinon, pourquoi?

M. Cormier: Voilà une question dont le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration traiterait avec plus de compétence que moi. Je puis vous donner quelques indications. C'est contraire aux faits, je crois, de dire qu'ils viennent tous au Canada pauvres. L'ensemble des immigrants a apporté au Canada de grandes ressources. Cependant, un grand nombre d'entre eux arrivent au Canada avec presque rien. Des recherches sur les immigrants ont montré que, du point de vue économique, de l'établissement économique, ils réussissent beaucoup mieux, peut-être deux fois mieux (si ma mémoire est bonne) qu'un échantillonnage de Canadiens. Divers facteurs expliquent sans doute ce fait. D'abord, ils sont triés sur le volet avant le départ. On ne peut pas trier ainsi les Canadiens avant leur naissance, mais les immigrants, nous les choisissons, et nous éliminons ainsi très probablement ceux qui pourraient s'avérer peu satisfaisants. Voilà l'un des facteurs.

Les immigrants ont aussi une motivation plus grande pour le travail bien fait et l'établissement économique, car ils ne comptent que sur eux-mêmes. Ils veulent à tout prix renforcer leur position économique, alors que bien des gens d'ici se contentent de ce qu'ils ont et de ce qu'ils sont.

Le sénateur Carter: Je voudrais revenir à mon premier point, à ce que j'appellerais la délinquence communautaire, ou encore l'indifférence communautaire. Je suis de l'une des provinces les plus pauvres du Canada. A peu près tout le monde est pauvre là-bas. J'ai vu nombre de gens venir au Canada comme immigrants, des Juifs, des Juifs polonais, des Juifs ukrainiens. Ils arrivaient à Terre-Neuve sans le sou. En trois ou quatre ans, ils n'étaient plus pauvres. Ils n'étaient pas riches non plus, mais ils gagnaient leur vie et contribuaient à la vie de la communauté. Je les ai observés, et j'ai constaté que dans le cas d'un Juif, par exemple, toute la communauté juive lui apporte son appui; chacun l'aide à démarrer, jusqu'à ce qu'il se suffise à lui-même. A son tour, il aide le suivant.

Les Chinois font de même. J'ai vu arriver bien des Chinois, qui aussitôt ont été pris en charge par la communauté chinoise. Les autres membres de la collectivité n'ont pas ainsi le souci de leurs frères; ils n'en prennent pas la responsabilité. Ne pensez-vous pas que, dans une grande mesure, la pauvreté est affaire de responsabilité communautaire?

M. Walden: Oui.

Le sénateur Carter: C'est bien davantage une responsabilité communautaire qu'une responsabilité gouvernementale. Comment peut-on arriver à susciter, au sein d'une collectivité normale, les attitudes justes qui aboutiront aux manières de faire des Juifs et des Chinois à cet égard?

M. Cormier: Je pense qu'on en revient toujours au problème des attitudes et de la participation des ministères. Je pense que la collectivité sera prête à faire quelque chose pour régler ses propres problèmes lorsqu'il y aura une participation réelle et des programmes destinés à soulager ces problèmes. Il arrive souvent que les programmes ne correspondent ni à la vie de telle collectivité en particulier, ni à ses besoins. La collectivité se plaint alors et demande telle chose, alors que le programme en prévoit telle autre. C'est comme de faire à quelqu'un une sorte de gâteau qu'il n'aime pas.

Je connais le cas d'un groupe de gens qui désiraient participer à un projet nécessitant une subvention de $1,000. Cette aide n'a pu être trouvée nulle part du côté du gouvernement, parce qu'aucun des programmes ne prévoyait que cette somme pourrait être dépensée de cette manière-là. Mais au même moment le gouvernement a pu offrir $50,000 pour le lancement d'un autre projet communautaire. Seulement, ce n'était pas ce projet-là que désirait la collectivité dont il s'agit. Nous risquons de planifier sans la participation de collectivité donc notre

action finit par ne pas répondre à ses besoins, à ses efforts et à ses aspirations.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): N'est-ce pas ce que nous reprochons aux bureaucrates qui organisent pour les localités des programmes qu'elles ne veulent pas et qui ne font l'objet d'aucune consultation et que les gens sont contraints d'accepter de gré ou de force?

M. Cormier: Ce n'est qu'un simple problème qui découle de la bureaucratie. Il faudra intensifier nos efforts et adopter de nouvelles méthodes en vue de surmonter ces obstacles.

Le sénateur Carter: Cela ne se ramène-t-il pas à une divergence de vues en ce sens qu'une fois c'est un programme communautaire et une autre fois un programme gouvernemental? N'est-ce pas au gouvernement qu'il incombe de tirer un pauvre de la misère?

M. Walden: C'est possible au départ, mais sans employer le mot "paternaliste," il faudra aider les gens à s'aider eux-mêmes. Il faudra trouver l'argent quelque part. Si l'on adoptait une philosophie sociale autre que le darwinisme — ce qui, selon moi, ne saurait exister au Canada — nous pourrions faire un placement, pour ainsi dire, susceptible d'être productif. Mais je doute qu'une collectivité puisse s'épanouir sans le secours de l'État.

Comme l'a expliqué M. Cormier, cet effort n'exige pas des sommes considérables mais des hommes compétents qui collaborent avec d'autres sur les lieux. Il s'agit d'un niveau particulier car cela exige l'éducation, la formation des adultes et l'utilisation des média. Je voulais soutenir que toute la collectivité doit mobiliser ses ressources de façon à pouvoir utiliser les sommes que nous pouvons fournir.

Le sénateur Carter: Mais n'avez-vous pas dit dans votre mémoire que tous ces efforts seront vains faute d'une bonne philosophie.

M. Walden: C'est exact.

Le sénateur Carter: Comment commencer?

M. Walden: Qu'on commence avec la méthode que nous proposons plutôt que d'annoncer que le comité a examiné la question compte tenu des ressources du gouvernement et que nous appliquons un certain nombre de programmes qui peuvent régler la situation. Je ne prétends pas que ce soit votre intention, nullement; mais vous devriez plutôt commencer, ce que vous ferez sûrement, par vous adresser à des gens des localités, selon le plan que vous avez. C'est une méthode très sage car elle vous permettra de recueillir les réactions du public. Certaines personnes n'ont même pas le sentiment de vivre dans la pauvreté.

Cependant, pour revenir à la situation à Terre-Neuve, quelqu'un peut se sentir prospère pendant quelque temps en touchant un revenu de $3,000 par année. Tout est relatif. L'immigrant, pour sa part, va habiter une localité dans des circonstances adverses qu'il connaît bien et il s'acharnera au travail sachant que c'est la seule façon de réussir, alors que ceux qui vivent dans ces conditions continuent de les accepter et aussi longtemps qu'ils peuvent manger ils ne savent pas comment s'aider, alors que l'immigrant le sait.

Le sénateur Carter: C'est exact. Je voulais expliquer, et voilà pourquoi j'ai choisi ma propre province, que les gens tentent de voler de leurs propres ailes alors qu'une personne de l'extérieur peut prospérer en bénéficiant d'un certain secours. Le résident ordinaire de la région ignore les chances offertes et c'est parce que le gouvernement, à cause de sa philosophie sociale, l'encourage à laisser son sort à la discrétion d'un autre.

M. Walden: J'admets qu'il faille enrayer certaines influences historiques mais le point de départ doit être la localité. Je soutiens que l'argent, pour le moment, est un facteur secondaire car si nous pouvons déterminer des méthodes d'action, nous trouverons l'argent.

Le sénateur Carter: Avez-vous, dans vos recherches sociales, tenté de découvrir ce que font les localités elles-mêmes pour extirper ce problème?

M. Walden: Oui.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous faire part de vos conclusions?

M. Walden: Elles sont si diverses qu'elles varient d'une localité à une autre. Il est extrêmement difficile de généraliser.

Le Président: Les collectivités font-elles des efforts?

M. Walden: Oui.

Le président: Citez-en donc quelques uns.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): J'ignore combien de sénateurs étaient membres du comité de l'Immigration...

Le Président: J'en étais.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Mais nous avons constaté que la communauté italienne aidait beaucoup ses nouveaux venus.

Le Président: Mais le sénateur Carter a raison. J'admets que la communauté italienne a fait venir quelque deux cents milliers d'Italiens, les a intégrés et les a fait sentir chez-eux. Ils ont été pour Toronto et pour le Canada l'apport le plus précieux depuis longtemps. Mais je demande si les municipalités du pays ont fait des efforts, c'est des collectivités que nous traitons. Tentent-elles de soulager la pauvreté en leur sein? Si oui, nommez-en une ou plusieurs. Je n'en connais pas une seule et nos collaborateurs se sont rendus sur place pour converser avec des groupes à travers le pays.

Nous avons reçu hier un rapport indiquant que nous avons communiqué avec ces groupes dans l'Est comme dans l'Ouest. Ce sont des gens sincères qui sont pauvres en ressources mais riches en bonne volonté.

Le sénateur Carter: MM. Walden et Cormier ont dit plus tôt qu'ils ont tenté de mobiliser des associations comme les chambres de commerce des diverses collectivités. Vous avez parlé d'associations et j'en conclue qu'il en existe dans la collectivité et que vous tentez de les mobiliser, de les unir pour qu'elles consacrent leurs efforts à ce problème particulier. Où avez-vous fait cet effort et à quoi a-t-il abouti?

Le docteur Walden: Nous l'avons fait dans presque tous les centres du Canada. Les résultats sont toujours favorables mais je répète que c'est extrêmement difficile parce que nous pressentons toujours les pouvoirs publics aux divers niveaux et une municipalité peut répondre qu'elle n'a pas d'argent. A Vancouver par exemple, nous avons tenté de jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser la chambre de commerce, les organismes bénévoles, les cercles philanthropiques etc., ainsi que les résidents. Nous nous penchons non seulement sur la pauvreté mais sur les différents aspects de la vie sociale de la collectivité; mais là où les gens se sont dévoués eux-mêmes, pas seulement des associations, mais de simples particuliers, les programmes ont porté fruit. Ils se mobilisent graduellement et certaines initiatives prises au sein de la collectivité ont abouti.

Le sénateur Carter: N'est-ce pas vrai que ces efforts ne sont que des secours supplémentaires? On perçoit des fonds et on distribue des secours. Chaque petit problème entraîne des déboursés additionnels. Mais on ne s'acharne pas sur le problème décrit dans votre mémoire.

Le Président: Le sénateur Carter tente d'expliquer qu'il s'agit de "cataplasmes". Mais vous pouvez nous trouver un meilleur mot.

M. Walden: C'est peut-être vrai, sauf que les gens finissent par apprendre à collaborer et à s'organiser, à mes yeux tout au moins, après cette étape ils peuvent progresser. Mais cette première étape est indispensable.

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, le paragraphe 22 de la page 10 du mémoire parle du *Higher Horizons Project* à New York. J'ignore tout de ce programme mais je suppose qu'il comprend certaines initiatives énumérées plus bas.

J'ai observé il y a quelques années à New York certaines initiatives entreprises en faveur des vieillards. C'était avant que le Canada fasse quelque chose. Bon nombre de ces initiatives étaient admirables et elles ont été adoptées depuis au Canada. Nous pourrions peut-être nous inspirer une nouvelle fois de New York si nous étions plus renseignés sur ce projet, et déterminer s'il a été une réussite, et dans quelle mesure.

M. Walden: Je dois admettre que je ne connais pas tous les détails de ce projet. En effet, mes remarques reposent sur une visite d'une semaine et sur la réaction des responsables de ce projet.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Quand était-ce?

M. Walden: Au printemps de l'année dernière, il y a à peu près un an.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): J'ai posé cette question parce que ce soir à 10h.30 au canal 7 de Plattsburgh, on parlera à l'émission Scope du bien-être social à New York. Cette émission vaut peut-être la peine d'être vue.

M. Walden: Je ne veux pas vous donner l'impression de tout connaître mais leurs programmes peuvent, selon moi, nous apprendre que des efforts gigantesques risquent d'entraîner des erreurs gigantesques. Nous devrions examiner ces choses d'un œil critique. Le *Higher Horizons Project* était une tentative organisée visant à permettre à un plus grand nombre de jeunes et d'enfants de toutes les communautés de New York de se renseigner sur les aspects culturels de New York et sur la ville de New York en général.

On a constaté que de nombreux enfants n'avaient jamais visité les divers quartiers de New York. Ils n'avaient certainement pas visité les musées et autres institutions similaires. Ce programme alors s'est développé car dès que ces enfants avaient découvert ces institutions ils voulaient en parler. Cela a ouvert de nouveaux horizons. Ainsi on a invité des volontaires provenant surtout des écoles secondaires. On a constaté que l'écolier adolescent, était l'animateur idéal parce qu'il ne subissait pas encore le conflit des générations, pour ainsi dire. On a alors amorcé un programme d'animation qui consistait à établir des dialogues. Il a fallu inclure ensuite différents programmes secondaires. Le campisme par exemple, etc.

Au fond, ce projet n'a jamais été évalué d'une façon digne de ce nom. Il ne s'agit que d'improvisation. Ce programme, à l'époque, n'avait fait l'objet d'aucune évaluation. On a peut-être comblé cette lacune depuis lors.

Toutefois, s'il s'agissait d'ouvrir le monde à ces enfants, on a pu atteindre le gros de cet objectif.

Je pourrais, si vous le désirez, me renseigner davantage au sujet du *Higher Horizons Project.*

Le Président: Ca va. Nous en chargerons des membres du Comité.

La sénatrice Fergusson: Comme, selon vous, vous avez utilisé pour les Indiens la même formule que pour les immigrants, dois-je conclure qu'elle n'a pas si bien résusi?

M. Cormier: Au contraire. Mais nous avions affaire à des gens totalement différents. Nous avons appliqué d'autres modalités mais sans compromettre le succès du programme. Il a réussi dans ce sens qu'en commençant notre action dans les collectivités indiennes, nous avons dû mobiliser de nombreux non-indiens et leur faire comprendre qu'ils doivent se dévouer pour les Indiens et nous avons réussi à susciter parmi les Indiens un intérêt tel qu'ils ont contraint le gouvernement à reévaluer son ancienne politique à leur égard. Nous pouvons considérer cela comme un succès. Nous ne nous en attirons pas tout le mérite, mais nous avons participé à cet effort. On a dû se montrer pessimiste pour que des mesures concrètes soient prises.

La sénatrice Fergusson: J'ai une autre question à poser; les associations communautaires ont-elles eu une réaction aussi favorable au problème des Indiens qu'au problème des immigrants?

M. Cormier: Oui.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, à l'instar de mes collègues, je pense que ce mémoire nous laisse sur notre faim. Que le témoin ne pense pas que nous ravalons le mémoire et les efforts qu'ils y ont consacrés. Pas du tout. Ils ont toutefois annoncé qu'ils reviendraient et j'espère qu'ils se rappeleront que notre Comité veut se renseigner. Nous voulons des faits. Peu nous importe les statistiques que nous avons déjà obtenues d'autres sources. Si vous avez de nouvelles solutions à offrir, faites-le par écrit. Nous ne promettons pas de les accepter mais de les étudier. Voilà le rôle de ce Comité. J'aurai d'autres questions à vous poser à votre retour.

Un de nos principaux problèmes au Canada c'est le mauvais emploi des mesures de bien-être. Ce Comité a reçu une énorme publicité à cause de ses efforts pour réduire la pauvreté au Canada, mais nous devons éviter d'élever une barrière entre ceux qui travaillent et les assistés sociaux. Nous ferions erreur. C'est grâce au travail que nous pouvons édifier le Canada et non par des mesures de bien-être. Nous ne devons pas négliger ceux qui travaillent. Cela dit, toutefois, je tiens à établir que je ne m'en prends pas à ceux qui reçoivent l'assistance sociale lorsqu'ils le méritent. Je ne m'oppose pas aux pensions de vieillesse, aux allocations familiales et autres prestations similaires. Mais je m'oppose aux abus de l'assistance sociale. Nous parlons de pénurie d'argent mais une assistance-sociale excessive absorbe nos ressources et voilà qui est très dangereux. Même dans ma propre province il y a des abus du régime de bien-être social qui sont absolument

consternants. Il en est certainement de même dans tout le pays. Certaines personnes peuvent gagner $85 ou $90 par semaine mais ils préfèrent toucher l'assistance sociale plutôt que de travailler.

C'est une situation grave. J'espère que vous l'examinerez et que vous nous présenterez votre rapport.

M. Walden: Nous ne sommes pas en mesure de faire un tel effort. Nos fonds ne nous permettent pas d'enquêter sur les abus du bien-être social. Ces tâches nous seraient impossibles. Je dois accepter qu'il y a des abus et ils sont inévitables dans les conditions actuelles que nous versions $1,000 ou $50,000. Nous devons tolérer certains abus et espérer les réduire. Voilà où nous voulions en venir. Si le Comité se préoccupait seulement des questions économiques et financières, ses efforts seraient vains tout comme ceux de tout organisme agissant de la même façon. Nous devons admettre qu'il s'agit d'un placement social plutôt que de bien-être social.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Le Conseil économique, lorsqu'il témoignait ici, et je n'adhère pas à toutes ses opinions, a dit qu'il y avait plus d'un million de pauvres au Canada. Mais il n'a pas défini ce qu'il entendait par le mot "pauvre". Mais votre mémoire a fait ressortir quelque chose d'inédit. C'est à la page 2 au paragraphe 5 et je cite:

> Si nous voulons parler d'une norme minimale de consommation, la pauvreté ne sera plus définie en fonction du revenu que touche une famille, mais en fonction de ce qu'elle dépense au chapitre des nécessités de la vie.

Et bien quelles sont les nécessités de la vie?

M. Walden: J'ai énuméré, ou j'ai tenté de le faire, une variété de définitions de la pauvreté. Toutes celles du paragraphe 5 varient. Une nécessité pour quelqu'un peut être un luxe pour un autre, ou vice-versa. On ne saurait s'inspirer d'une telle définition pour s'attaquer au problème.

M. Cormier: C'est le sens que vous attachez à la description.

M. Walden: C'est dans ce contexte que j'ai expliqué qu'il y a différentes solutions ou différentes descriptions.

J'en conviens avec vous que cette tâche est impossible car les avis sont partagés. Cela est intrigant. Le pauvre est-il celui qui habite un taudis ou celui qui conduit une Cadillac vieille de deux ou trois ans, mais Cadillac quand même, qui consomme une énorme quantité d'essence; mais celui qui décide de payer des intérêts énormes pour acheter cette vieille Cadillac, le fait parce qu'il y tient.

Comportement n'est pas logique à nos yeux mais cette voiture, son propriétaire y tient.

Nous devrions essayer de découvrir pourquoi les gens agissent de telle façon.

Si nous ne comprenons pas ces motifs, nous ne pouvons pas attaquer ce problème.

Le Président: Vous savez ce que c'est que de vivre au-dessus de ses moyens. C'est une philosophie de la classe moyenne, n'est-ce pas?

M. Walden: C'est beaucoup plus que cela.

Le Président: Est-ce une question de statut? De quoi s'agit-il?

M. Walden: C'est la même raison pour laquelle certaines gens pratiquent les sports. Il s'agit de combler un certain vide. Ils s'efforcent d'atteindre une certaine excellence et ils en tirent une satisfaction, une assurance. C'est comme une dame qui achète un nouveau chapeau, elle en est plus satisfaite. C'est un problème qui mériterait des recherches.

Le Président: J'aimerais vous dire quelque chose. Notre mission est assez vaste. Nous n'allons pas faire des recherches pour savoir pourquoi un homme achète une Cadillac d'occasion. Nous avons autre chose à faire.

M. Walden: Je ne propose pas cette tâche pour le Comité mais si l'on ne travaille pas dans ce cadre, il ne sera question que des aspects financiers de la pauvreté.

Le Président: Non, je vous ai exposé le raisonnement de notre Comité. Je vous ai demandé si notre raisonnement sur les questions d'argent, de service et d'attitude était bien orienté. Je vous ai posé cette question parce que vous avez une certaine expérience dans ce domaine. Je conclus de votre réponse que nous sommes sur la bonne voie?

M. Walden: Oui.

Le Président: Alors, nous pouvons admettre que nous allons dans la bonne direction?

M. Walden: Oui.

Le Président: Alors nous aurions raison, au Comité, de conclure qu'un pauvre qui achète une Cadillac pour épater les autres, est un idiot.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Non.

M. Walden: Non, pas tout à fait.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Il veut une chose, il veut atteindre un but. Qu'il possède sa Cadillac tout comme le voisin. Qu'il boive tout l'alcool qu'il veut.

Le Président: J'ai parlé de "statut" mais il n'était pas d'accord. J'ai dit "vivre au-dessus de ses moyens" et il n'était pas d'accord. Vous avez collaboré à ce service pendant longtemps. Quels média pouvons-nous utiliser pour renseigner les gens sur notre Comité, sur nos efforts et sur le problème?

M. Walden: Je ne vois pas de média.

Le Président: Il y a des média ici. Vous serez cité demain matin.

M. Walden: En toute déférence à l'endroit du quatrième pouvoir, je regrette de dire que pour moi c'est du déjà vu.

Le Président: Mais vous en avez parlé dans votre mémoire.

M. Walden: Oui. Nous n'avons pas des choses extrêmement importantes à dire, mais, pour ma part, la discussion de ce matin a été très intéressante. Elle peut se révéler utile mais on devrait la filmer et la présenter aux gens des collectivités dont vous demandez les opinions et qui vivent dans un état de "pauvreté."

Il faut établir un dialogue avec eux. Ils ont le sentiment que le gouvernement n'en a cure et voilà un comité constitué de personnes très occupées qui se préoccupent de leur sort. On devrait pouvoir diffuser la discussion que nous avons eu ce matin sur ce problème.

Nous parlons des renseignements que nous obtenons et si nous parlons des organes d'information, on doit fournir des renseignements.

Le Président: Qu'entendez-vous par là?

M. Walden: Des renseignements provenant du Comité.

Le Président: A destination des organes d'information?

M. Walden: Oui. Je ne prétends que ce soit une tâche agréable mais si vous pouvez établir un tel dialogue par voie des média, vous allez certainement vous attaquer à ce problème et les gens le comprendront et voilà qui est extrêmement important.

Le sénateur Hastings: Monsieur Walden, vous dites à la page 8:

> Nous sommes heureux de dire au Comité qu'un de nos fonctionnaires régionaux des provinces Maritimes a déjà préparé, à l'intention des membres du Comité, des bandes magnétoscopiques dont le déroulement prend environ trente-cinq heures. Ces bandes font voir l'avis de nombreuses personnes de cette région qui vivent dans l'état de pauvreté.

Comment avons-nous pu obtenir 35 heures de bandes visuelles?

M. Walden: Nous les avons.

Le sénateur Hastings: Grâce à quel programme?

M. Walden: Aucun programme. Il est notre agent régional et il fait des films au moyen d'une caméra portative Sony. C'est un matériel très rudimentaire mais il l'utilise dans d'autres domaines et ayant appris la visite du Comité sénatorial et comme il se préoccupe de la pauvreté dans cette région, il a voulu faire ce film.

Le sénateur Hastings: Ne collaborait-il pas à un programme de votre ministère?

M. Walden: Pas à un programme mais il est notre agent régional là-bas.

M. Cormier: Notre ministère tient à rassembler et à rationaliser les questions plutôt qu'à en faire des mythes. Nous voulons examiner une question, peser le pour et le contre, aborder le nœud de la question, l'exposer et le faire comprendre. Voilà pourquoi il a fait ce film.

Le sénateur Hastings: Sur la pauvreté?

M. Walden: Sur les gens qui vivent dans la pauvreté.

M. Cormier: Sur les gens qui vivent dans la pauvreté.

Le sénateur Hastings: Quand pourrez-vous présenter ces scènes?

M. Cormier: On peut organiser une séance.

M. Walden: Sauf erreur, le Comité ou certains de ses membres seront à Halifax.

Le sénateur Hastings: Je le sais, mais vous m'avez dit que vous tenez à aborder les questions et à diffuser.

M. Cormier: Oui, à diffuser les questions.

Le sénateur Hastings: Sur la pauvreté?

M. Cormier: Oui. Nous n'avons pas de programme contre la pauvreté, mais nous travaillons dans les collectivités frappées par la pauvreté.

M. Walden: Nous avons fait cet effort en pensant au Comité.

Le Président: Sénateur Hastings, notre rapport indique que dans l'Est comme dans l'Ouest on demande aux membres de la collectivité d'approcher les responsables de la lutte contre la pauvreté. J'ai appris qu'ils ont fait un enregistrement sur magnétophone sachant que nous ne pouvions pas voir toutes les choses, alors ils pourront nous présenter des discussions avec des pauvres dans les deux régions.

En effet, ils voulaient acheter des magnétophones. Je les ai conseillé d'y renoncer mais les responsables là-bas font cet effort pour nous.

Le sénateur Hastings: Je le sais, monsieur le président, mais j'ai estimé que le document pourrait évoquer un programme et je vous ai demandé si vous êtes au courant d'un programme?

M. Cormier: Si vous demandiez au Secrétaire d'État ou à son sous-ministre si le Ministère applique un programme contre la pauvreté, la réponse serait non. Le Conseil du Trésor ne nous a jamais donné des sommes pour combattre la pauverté. Nous secourons les aveugles et les immigrants qui vivent dans la pauvreté.

Ce n'est pas un programme contre la pauvreté. Nous tentons de les faire participer à l'auto-assistance et de faire comprendre leurs problèmes aux membres de la collectivité qui peuvent les aider et les accueillir. Voilà pourquoi nous ne prétendons pas que ce soit un programme contre la pauvreté mais nous nous penchons sur des questions de pauvreté. J'espère ne pas avoir l'impression de me dérober à la question.

Le sénateur Hastings: Non. J'ai cru que vous pourriez évoquer certains de vos programmes.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Qui verra ces films? Allez-vous les présenter au Comité avant notre visite dans ces régions? Nous gagnerons à en connaître les antécédents avant, pas après, si nous avons le temps.

Le Président: Lorsque nous visiterons ces régions, sénateur Fournier, nous pourrons commencer à voir les films sur les lieux. Nous pouvons réserver du temps à cette fin.

M. Cormier: M. Joyce pourra communiquer avec nous.

Le Président: Il le fera; il a entendu la conversation.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je pense que ce serait utile au Comité.

M. Cormier: Monsieur le président, j'aimerais faire un commentaire. De toute ma carrière de promoteur social contre la pauvreté et d'autres désavantages, il y a un facteur qu'on a pas évoqué ce matin, que je n'ai pas découvert et que personne, à ma connaissance, n'a découvert. Comment approcher de façon organisée et rationnelle les groupes les plus défavorisés.

Si je m'engageais envers vous à visiter un certain nombre de collectivités canadiennes et à les faire participer à des programmes d'auto-assistance, je pourrais obtenir un certain succès à la fin de l'année mais certaines collectivités ont vécu si longtemps dans l'aliénation et dans la pauvreté qu'elles échappent à toutes les méthodes jusqu'ici conçues.

Le sénateur O'Leary admettra que le mouvement auquel nous avons collaboré à Antigonish, le programme le plus dynamique depuis trente ans, a obtenu des résultats spectaculaires. Cependant, s'il y a toute une série de collectivités qui on pu voler de leurs propres ailes et qui sont maintenant en pleine vitalité il y a aussi des collectivités réfractaires qui n'ont pas bien accueilli cette méthode.

Je ne vois pas qu'on ait pris des mesures récemment pour atteindre ces collectivités.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur Cormier, je pense que dans chacune de ces régions, vous constaterez que s'il n'y a pas un chef, vous n'aurez pas de succès. Le succès d'une entreprise dépend du chef, d'un ou deux hommes de la communauté. Si vous n'avez pas ces deux hommes, vous échouez.

M. Cormier: Ce que vous dites est très vrai, et j'ajouterai que nous prenons pour acquis que toutes les collectivités peuvent produire un leadership dans X mois ou X années, tandis que certaines de ces collectivités ont peut-être une telle tradition de défaitisme, etc., que nous espérons trop vite la formation d'un leadership chez elles.

Elles ne réagissent pas aussi vite que certaines collectivités voisines aux méthodes que nous employons. Autrefois, on avait tendance à les oublier, en les considérant comme des cas désespérés. Peut-être que nous avons laissé de côté un grand nombre de collectivités enracinées dans la pauvreté, que nous les avons abandonnées, alors qu'il leur eût fallu peut-être cinq ans pour arriver au stade que nous voulions.

Résultat: nous n'avons finalement rien découvert. Nous savons seulement que nos méthodes n'ont pas réussi dans un délai donné.

Le Président: Permettez-moi de dire ceci. Nous voulons d'abord et avant tout faire justice à votre ministère et vous donner l'occasion de vous faire justice à vous-mêmes, parce que vous êtes un ministère de "réflexion". Peut-être avez-vous mal compris ce que nous voulions exactement; donc on vous demande aujourd'hui de revenir ici après une période de trois mois. Nous allons vous donner un délai plus précis.

Je ne vous critique pas, croyez-moi, si je vous demande de ne pas, dans votre prochain mémoire, parler d'écologie humaine ou d'analyse de départ. Ce sera mieux si vous vous exprimez en langage ordinaire, et nous laissez étudier la question de cette façon.

En outre, tandis que nous en parlons, monsieur Cormier, vous savez quelque chose des collectivités enracinées dans la pauvreté. Nous aimerions apprendre à leur sujet. Parfois, elles sont offensées d'être mises en évidence. Donnez-nous un mémoire confidentiel sur les collectivités enracinées dans la pauvreté. Il n'ira pas dans le public, mais nous voulons savoir, pour notre propre gouverne. Vous pouvez le faire sans difficulté; vous pouvez dire le fond de votre pensée.

Et quant à vous, monsieur, nous aimerions que vous nous donniez tous les renseignements que vous pourrez sur le *Higher Horizons Project*, sous forme de mémoire.

En outre, vous parlez, au paragraphe 4, de l'expérience des États-Unis, où manquait une notion fondamentale communément admise. Vous avez eu une expérience très utile du côté américain. Nous aimerions un mémoire là-dessus. Ces deux mémoires iront dans le compte rendu. C'est tout ce que je puis demander.

Le sénateur Roebuck: J'aimerais dire quelque chose. J'ai été un auditeur très attentif jusqu'ici. Je lis à la première page de votre mémoire:

> La pauvreté n'est pas seulement l'absence des biens matériels, mais elle est le manque d'occasions de partager les bien sociaux.
> . . . l'élément économique est l'une de ces nombreuses conditions.
> . . . le rôle important que l'économique joue et doit jouer en la matière.

C'est dire que vous reconnaissez, jusqu'à un certain point du moins, l'influence que le facteur économique peut avoir sur la situation.

Je suppose que vous admettrez avec moi que le remède véritable à la pauvreté est une augmentation du nombre des emplois, n'est-ce pas? Ce n'est pas dit en termes savants, mais c'est le genre de langage dont le président a parlé. Simplement plus d'emplois.

M. Walden: Non.

Le sénateur Roebuck: Il y a naturellement le facteur individuel; il y a des gens qui ne veulent pas travailler. Il y en a qui ne peuvent pas travailler. Ainsi que l'a dit Mme Fergusson au cours de nos discussions, il y a la veuve et ses enfants. Il y a les pauvres qui sont toujours parmi nous et le seront toujours parce qu'ils ne sont pas capables de se protéger eux-mêmes ou de pourvoir à leurs besoins.

Nous admettons qu'il y a deux aspects, mais n'avez-vous pas constaté, au cours de votre longue expérience, que lorsque les emplois abondent, il y a moins de pauvreté involontaire? La pauvreté volontaire est autre chose; je ne suis pas tellement intéressé à la pauvreté volontaire. Si quelqu'un ne travaille pas, le livre de la sagesse dit qu'il ne devrait pas manger. Il s'agit ici de ceux qui ne peuvent pas travailler. C'est une partie de notre enquête.

Quant à la personnalité des gens, cela n'est qu'un aspect de la question, selon moi. Je m'intéresse beaucoup plus aux conditions économiques que d'essayer simplement d'analyser la différence qu'il y a entre des gens qui ne peuvent pas travailler avec leurs mains, avec leurs pieds ou avec leur tête. Ce sont là des conditions sur lesquelles nous n'avons vraiment aucun pouvoir.

Je suis membre du comité qui s'occupe des affaires médicales et là nous essayons d'agir à cet égard, mais nous parlons actuellement de la pauvreté.

Il y a deux aspects à la question, cela ne fait aucun doute. Il y a le manque d'emplois. Allez au B.F.S. et on vous dira combien de milliers de personnes attendent un emploi et ne peuvent en obtenir un.

Je me demande si vous avez fait des travaux là-dessus.

J'exprime la chose de la façon suivante: nous voulons des emplois, et en plus grand nombre. Avez-vous examiné la question?

M. Walden: Encore une fois, je dois dire: seulement en tant que facteur parmi une foule d'autres. Notre ministère ne s'y est pas penché particulièrement et n'en a pas fait l'objet d'un programme, mais avec certains des propos que j'ai tenus, qu'est-ce que j'ai à perdre maintenant?

Je pense que ce qui se passe quand nous parlons des emplois, c'est que tous, nous en savons tellement peu sur les répercussions sociales de la technologie que c'en est dramatique.

Le sénateur Roebuck: Oh oui, mais la technologie n'est qu'un outil parmi d'autres.

M. Walden: Mais c'est un outil, monsieur, qui a des effets profonds sur notre société aujourd'hui. Nous n'avons pas eu les moyens financiers voulus. J'ai rassemblé certaines études faites sur le sujet. La plupart sont connues mais à mon avis, il y a quelque chose de plus important que le simple nombre des emplois: c'est le déplacement qui s'est fait dans les sortes d'emplois disponibles.

J'estime que nous courons le danger d'essayer de créer des emplois simplement pour faire travailler les gens, ou quelque chose du genre. Nous entendons parler de "loisirs" et nous ne savons pas quel sens nous donnons à ce mot, et je l'ignore moi-même en ce moment, mais je soutiens que cette question du travail et des loisirs est un facteur; ce l'est certainement pour les médecins. Ce que nous disons ici, je pense, c'est qu'il y a beaucoup de choses que nous ignorons et qu'il nous *faut* savoir pour entreprendre la tâche.

Le sénateur Roebuck: Avez-vous lu certains classiques sur l'économique? Connaissez-vous la loi de la rente foncière de Ricardo, et la loi des salaires que George énonce dans son livre *Progress in Poverty* (Progrès et pauvreté)?

M. Walden: Oui.

Le sénateur Roebuck: Nous sommes censés étudier la pauvreté. L'ouvrage de George *Progress in Poverty* est l'un des plus grands livres qui soient. A l'exception des œuvres de Karl Marx, il a eu une plus forte diffusion que tous les autres livres d'économique réunis. L'avez-vous lu?

M. Walden: Oui, mais c'est du 19e siècle.

Le sénateur Roebuck: Non, ce n'est pas le cas.

M. Walden: Je ne veux pas dire que ce n'est pas utile de le lire, pour avoir un perspective, mais nous n'avons pas sitôt commencé à soigner les maux de la première révolution industrielle que la deuxième nous tombe dessus. Je ne pense pas que nous soyons en désaccord, en un sens. Je dis: oui, des emplois à tout prix, mais je ne pense pas que la la chose soit aussi simple que cela, qu'il suffise de dire: des emplois, et d'en donner une liste.

Le sénateur Roebuck: Vous voulez dire que ce n'est pas tout, mais vous admettez sûrement que c'est un facteur très, très important, n'est-ce pas?

M. Walden: C'est un facteur très important. Je pense qu'un emploi qui a du sens est quelque chose de très intéressant, et je préfère cette expression au mot emploi. A mon avis une étude sur l'évolution des espèces d'emplois disponibles serait importante, si on me permet la suggestion.

Dans quel sens se fait le déplacement? Evidemment du côté des industries de service, du côté des services, dans le sens, par exemple, du domaine médico-technique des services de soutien, et ainsi de suite. Même à l'intérieur de chaque profession ou catégorie de service, il y a eu des déplacements du tout au tout.

Si nous décidons d'aborder le terrain mouvant de l'organisation sociale, nous devrons, je pense, étudier tout le domaine de l'automatisation, et ainsi de suite. A mon avis, nombre d'opinions sur le sujet sont en quelque sorte exagérées, mais je soutiens que cette situation touche non seulement à la pauvreté mais à l'organisation globale de la société.

Je m'excuse de sembler pontifier là-dessus; c'est que je vois tellement de facteurs influant sur cet ensemble complexe qu'est la pauvreté et qui touchent en même temps à la société tout entière. Peut-être que nous éduquons en réalité nos enfants en vue d'un avenir qui n'est pas le bon, à plusieurs égards.

Le sénateur Roebuck: J'ai connu des gens qui ne pouvaient pas voir la forêt parce qu'ils ne voyaient que des arbres. Je crains que ce ne soit parfois le cas chez certains qui étudient des questions de ce genre. Ils se penchent sur un grand nombre de questions secondaires qui sont peut-être importantes mais qui ne vont pas du tout au fond des choses et ne nous conduisent nulle part.

Vous revenez dans six mois, n'est-ce pas?

Le Président: Un jour.

M. Walden: Si vous me le permettez, j'en serais très heureux.

Le sénateur Roebuck: Réfléchissez un peu à cette question du chômage et à la façon par laquelle on y remédie. Ce que nous devrions suggérer, si nous suggérons quelque chose . . . car si nous ne nous penchons pas sur la question et que nous la mettons de côté et parlons simplement des variations humaines entre hommes et femmes et ainsi de suite et, comme vous dites, de technologie et des autres sujets de votre étude, j'ignore leur nombre nous n'irons nulle part. Nous devons les aborder tous, nous devons nous pencher sur ces sujets, mais nous devons étudier ce sujet très important, celui de l'économique des emplois.

M. Cormier: Monsieur le président, il y a quelque chose que je devrais dire avant que nous partions: notre sous-ministre adjoint, M. Charles Lussier, est entré, et nous étions tellement occupés par la discussion que je n'ai pas eu la chance de le présenter: M. Charles Lussier.

Le Président: On a beaucoup parlé de revenu garanti. Etes-vous en mseure de nous donner quelques opinions sur la question suivante: pourquoi ne verserait-on pas un revenu garanti aux défavorisés? Je parle des infirmes, des aveugles, de ceux qui ne font plus partie de la main-d'œuvre active. Avez-vous sur le sujet des opinions que vous aimeriez exprimer?

M. Cormier: J'ai abouti à la conclusion qu'à la prochaine génération, une société automatisée, une société post-industrielle comme le Canada, arrivera au point où elle devra payer une porportion considérable de ses citoyens à ne pas travailler. Je ne suis pas un spécialiste habilité à dire si cela se fera par l'entremise du revenu annuel garanti ou non, mais il faudra payer les gens à ne pas travailler, pour que la production soit consommée et pour d'autres raisons.

Je prédis que lorsque cela arrivera et qu'on aura le revenu annuel garanti, ou peu importe la formule, nous aurons encore le problème de la pauvreté tout comme aujourd'hui. Les gens pourront avoir un revenu annuel garanti, mais cela ne veut pas dire qu'ils auront appris, pas plus qu'ils ne le savent aujourd'hui, à s'occuper de leur milieu social et à y faire face.

Le Président: Voulez-vous dire que peu importe ce que nous ferons, nous n'allons vraiment rien régler?

M. Cormier: Pas du tout.

Le Président: Qu'est-ce que nous pouvons régler alors?

M. Cormier: Je pense que vous avez mal compris ce point; nous revenons à la thèse que nous avons présentée durant toute la matinée. Il y a de l'argent; peut-être n'est-il pas distribué de la meilleure façon possible à l'heure actuelle. Ce qui doit changer, ce sont nos services et nos attitudes. Nous devons trouver de nouvelles méthodes, que nous n'avons pas encore découvertes.

La société canadienne, par ses collectivités, doit trouver de nouveaux moyens d'ouvrir toutes sortes de voies à ceux qu'on n'a pas, jusqu'ici, intéressés à cet effort, ou qui n'ont pas eu la chance de participer à toutes les activités de la société.

Le Président: Parlons-en et soyons réalistes. Voici un homme qui vit dans une petite ville, travaille une pleine semaine de 40 heures; c'est un homme travaillant, qui a une bonne famille, qui touche $50 ou $60 nets par semaine pour nourrir cinq enfants en bas âge. C'est un ouvrier pauvre; il gagne $50 par semaine.

Le sénateur Roebuck: Voilà pourquoi je veux plus d'emplois, pour que la concurrence augmente son salaire.

Le Président: Que faisons-nous pour lui? Comment l'aidons-nous à résoudre son problème? Il ne gagnera pas plus d'argent dans cette région. C'est tout ce qu'il peut toucher. Les salaires minimaux sont aussi élevés qu'ils peuvent être.

M. Cormier: C'est là que nous avons un problème, monsieur le sénateur.

J'ai un frère dans un village de pêche de l'île du Cap-Breton qui a un revenu de $3,600 par année, en comptant les allocations familiales et tout le reste. Il a cinq enfants, dont l'un est à l'université; les autres sont tous à l'école. Il va tous les envoyer à l'université d'une façon ou d'une autre, avec l'aide de certains programmes gouvernementaux dont il sait profiter et avec l'aide de la coopérative de crédit. Il tient énormément à y arriver. Ce n'est pas un homme pauvre. Il est beaucoup plus riche que certaines personnes qui font $8,000 à Toronto.

Le Président: Voyons bien l'angle sous lequel nous étudions la question. Certains individus, les Cormier certainement, ont toujours su se débrouiller. C'est ainsi que vous en êtes arrivé là où vous êtes, vous aussi, et c'est ainsi que la plupart d'entre nous l'ont fait également.

Or, selon la définition que le Conseil économique donne de la pauvreté, nous devons admettre qu'à l'heure actuelle, 50 p. 100 des pauvres sont des pauvres qui travaillent. C'est un pourcentage qui vient de moi, mais je ne suis pas tellement loin de la vérité. Il y a 25 p. 100 des pauvres qui sont des défavorisés ou des femmes chefs de famille, 50 p. 100 qui sont des travailleurs, et 25 p. 100 qui sont dans la pauvreté enracinée. J'admets que ce groupe est dans une situation pénible, mais je parlerai des deux autres.

J'ai posé la question, et vous n'étiez pas prêt à y répondre, mais quand nous parlons du pauvre qui

travaille, je vous demande: que faisons-nous pour lui? Cinquante p. 100 de nos pauvres sont dans cette catégorie: les quasi-pauvres, comme nous les appelons. Ce ne sont pas tous des agriculteurs. Certains agriculteurs, avec un revenu de $2,000 par année, sont tout à fait heureux. Ils ont d'autres avantages. Je ne parle pas de ces gens-là; je parle surtout du pauvre qui travaille dans l'industrie. Que faites-vous pour ces familles, pour les amener au niveau d'une vie décente qui dépasse ce que nous considérons que comme la ligne de pauvreté? Vous ne suggérez pas que nous subventionnions l'industrie, n'est-ce pas? Non, vous ne le suggérez pas. Que faisons-nous alors?

M. Cormier: Je dois dire que je l'ignore.

M. Walden: J'allais répondre, monsieur le sénateur, que je ne m'oppose pas à ce qu'on se penche là-dessus: le travail, les emplois, les revenus, et il se pourrait bien que parmi l'ensemble des moyens que les économistes, par exemple, pourraient recommander et ont effectivement à leur disposition, la formule du revenu garanti soit à exclure. A mon avis, le problème qui se pose ici, c'est que les situations difficiles tendent à se crystalliser.

Revenons à l'absence de tout sens de compétition ou d'engagement; c'est là le danger. Je préférerais que ce même argent leur soit versé mais en relation avec un programme d'éducation. J'emploie le terme au sens large: éducation du consommateur, éducation sur les affaires, comment employer cet argent; en plus, les payer pour se recycler dans un emploi qui leur permettra d'accéder au monde du travail en train de s'implanter au Canada.

Le Président: Ce que je voulais qu'il dise, et j'attendais que quelqu'un le dise, c'est qu'il n'y a pas grand chose que nous puissions faire pour lui, mais nous pouvons faire beaucoup pour les enfants. Nous pouvons aller le voir et lui dire: "Faites instruire ce garçon et tant qu'il ira à l'école et étudiera bien, nous lui donnerons $15 par semaine. Faites instruire cette fille jusqu'à l'université inclusivement. Nous allons continuer à leur verser chaque semaine un montant raisonnable et les instruire."

Certains veulent une autre sorte de formation, mais de toute façon, nous continuerons à pourvoir aux besoins de la famille pour éviter que les enfants aillent sur le marché du travail sans spécialité et qu'ils se retrouvent en chômage cinq ans plus tard alors qu'il faudra dépenser $80 par semaine pour les former.

C'est ce qui arrive, mais je voulais que ces mots viennent de vos gens, non de moi. Certes, je sais qu'ils connaissent cette situation, mais c'est le genre de propos que nous voulons entendre de vous, messieurs, parce qu'ils viennent alors de gens bien informés.

Permettez-moi de bien vous préciser une autre chose: il n'y a personne autour de cette table qui croie que le revenu garanti réglera tout. Le revenu garanti doit s'accompagner de services et d'une certaine attitude. Il doit toujours y avoir des services avec le revenu, et ce n'est qu'un commencement. Donc, ne vous méprenez pas sur nos paroles.

M. Walden: Non, ce n'est pas ce que je veux donner à entendre. Effectivement, pour continuer dans cet ordre d'idée, je crois qu'au Japon il existe un système assez avancé pour combiner les études et le travail. Je ne sais pas trop qui a lancé le programme mais les industries elles-mêmes l'ont adopté.

Je ne pense pas que le programme vise à faire de tous les électriciens de l'usine des ingénieurs électriciens ou des chercheurs, mais c'est, je pense, un programme de perfectionnement constant par lequel les employés avancent au fur et à mesure que progresse les techniques de leur industrie.

Le Président: Les Américains le font aussi. S'il se passe quelque chose au Japon, le président est autorisé à envoyer dans ce pays tout membre du Comité parlant le Japonais, pour en faire l'étude.

Le sénateur Hastings: On peut lire à la page 8 de votre mémoire:

> Notre ministère est d'avis que la culture doit être à la disposition de tous les Canadiens et que tous ceux qui veulent y participer doivent en avoir les moyens. Cette conception doit s'étendre à l'information concernant le Canada et les Canadiens. Nous sommes d'avis qu'il faudrait établir au Canada des Centres de renseignements qui seraient dotés d'appareils de télécommunications dernier cri destinés à transmettre. . .

(**Traduction**)

Et ainsi de suite. Vous avez parlé d'engagement communautaire. Est-ce que cette idée est le résultat de l'engagement communautaire, ou est-ce une idée qui a pris naissance ici, à Ottawa?

M. Walden: Pour l'instant, ce n'est évidemment qu'une idée, mais l'un de nos problèmes est indiscutablement celui des communications. Même si vous trouvez dans une communauté quelqu'un qui veut prendre connaissance des programmes disponibles, ce type ne sait pas où aller. Certes, vous comme moi, nous dirions qu'on peut trouver dans les pages jaunes la liste des organismes du gouvernement fédéral, et ainsi de suite, mais les choses ne fonctionnent pas de cette façon. Nous admettons nous-mêmes que dans toute agglomération les services

fédéraux sont dispersés et ces gens ou bien ignorent tout simplement les programmes qui sont à leur disposition ou bien ignorent comment parvenir à se renseigner là-dessus.

En d'autres termes, si nous restons assis dans nos différents bureaux, nous représentons quoi . . . 20 ministères fédéraux ou plus, mais nous sommes parsemés dans un grand centre comme, disons, Vancouver. C'est très difficile pour le citoyen, je pense en particulier à ces gens dont nous parlons, à ces citoyens, de finir par découvrir ce que le gouvernement a effectivement à leur offrir. Ou bien il arrivera que quelqu'un prenne son courage à deux mains et se présente à l'un de nos bureaux, et reçoive comme réponse: "Ma foi, vous n'êtes pas organisé; quel est le nom de votre organisation? Avez-vous un programme en marche? Avez-vous une organisation établie en bonne et due forme?"

Voilà un autre problème, maintenant que nous en parlons: tant qu'un groupe de citoyens ne sont pas en effet organisés et que leur organisation n'a pas une certaine expérience, le problème demeure. Nous donnons de l'argent, par exemple, et j'ouvre ici, si vous me le permettez, une parenthèse. Nous sommes actuellement obligés de vérifier très soigneusement des organisations déjà établies et qui fonctionnent depuis des années.

Les petits montants d'argent que nous leur donnons pourraient fort bien, à mon avis, être affectés à ce genre de choses, et ainsi de suite.

Je pense qu'il est nécessaire d'instituer des bureaux centraux où les gens sauront qu'ils peuvent trouver les renseignements qu'ils cherchent sur le gouvernement ou sur d'autres sujets sur lesquels ces bureaux seront renseignés.

Nous disons qu'il y a un manque de communications, mais c'est là le genre d'initiative concrète qui pourrait constituer un début de solution. On pourrait répartir ces centres dans tout le pays et les doter de tous les moyens techniques dont nous disposons. Le monde des affaires est organisé de cette façon, avec le Télex, et ainsi de suite.

Cependant ce n'est, je le répète, qu'une suggestion sur la façon de favoriser les communications.

Le sénateur Hastings: Est-ce que, selon vous, les quelque 500 centres de la main-d'œuvre du Canada ne jouent pas ce rôle?

M. Walden: Non. Je ne veux pas dire qu'ils ne jouent pas leur rôle, mais il y a des choses qui ne sont pas de leur domaine.

J'estime que nous avons besoin d'un regroupement global. Le citoyen ne dit pas: ceci est du domaine de la main-d'œuvre, ceci est du domaine de la santé et du bien-être social. Je suis ici depuis dix mois et il arrive que j'ai de la difficulté à trouver à quel ministère il convient de m'adresser. Donc, que dire de ceux qui sont à l'autre bout de la ligne? Ils sont dans la plus complète obscurité.

Le sénateur Hastings: Il me semble que si un chômeur ayant besoin d'assistance sociale se rend dans un centre de main-d'œuvre, il trouvera là des conseillers pour l'aider, pour l'orienter.

M. Walden: Cela peut constituer un début, mais il lui faut d'autres renseignements, à part ceux qui relèvent du ministère de la Main-d'œuvre.

Le sénateur Hastings: Je pense que le ministère de la Main-d'œuvre se charge de le faire.

Le sénateur Sparrow: Je vous dirai que non.

Le Président: Vous avez parfaitement raison, monsieur le sénateur Sparrow, il ne le fait pas.

Le sénateur Hastings: Nous ferions mieux de convoquer ici le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. Walden: Je suggère que vous convoquiez tous les intéressés.

Le Président: C'est assez difficile d'obtenir des renseignements à Ottawa.

M. Walden: Précisément.

M. Cormier: Je pense qu'il y a un phénomène et un principe qui ressortent de cet échange de vues: dans notre société, il y a un cercle vicieux. Il existe des programmes gouvernementaux mais les gens qui les utilisent sont ceux qui en ont le moins besoin. Ce sont des gens qui sont assez évolués pour pouvoir former des organisations efficaces, pour pouvoir écrire des mémoires, pour savoir comment atteindre leur député. Ils savent comment faire les choses; mais quant à ce groupe particulier de pauvres gens qui ne sont pas organisés, on ne s'occupe jamais de leur problème. C'est donc, en un sens, un cercle vicieux.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): C'est une chose que je crois personnellement: dans ces régions pauvres, nous n'atteignons pas en réalité les pauvres gens. Nous traitons avec leurs représentants, ou quelqu'un qui a du travail. Pour que le Comité atteigne ces gens, il faudra, je pense, le faire après les heures de classe, ou le dimanche. Comment pouvons-nous les atteindre?

M. Cormier: En d'autres termes, quelle est leur situation? comment pouvons-nous les aider?

Le Président: Puisque nous abordons la question, d'après votre expérience, peut-on dire que les experts sur la pauvreté, ce sont les pauvres eux-mêmes?

M. Walden: Si tel est le cas, que Dieu leur vienne en aide. Non, je pense qu'il faut certainement mettre à contribution plusieurs personnes, monsieur. Vous, du Comité, faites appel à la contribution que peuvent apporter des gens comme moi ou les membres de notre service de recherches. Il faut une mise en commun, mais il est certain que c'est chez les gens qui vivent dans ces régions qu'on trouvera les données de la situation.

M. Cormier: Je pense qu'il y a une chose qu'on peut dire ici: même si les pauvres ne peuvent eux-mêmes résoudre tous leurs problèmes, car s'ils le pouvaient, ils l'auraient fait déjà, il est impensable d'espérer parvenir à une notion réaliste de la pauvreté et aux moyens de l'alléger sans la participation des pauvres.

Le Président: Nous avions l'intention d'agir en ce sens, c'était dans nos premiers projets. Mais le problème est le suivant: comment voir les pauvres, comment arriver jusqu'à eux. Il est inutile de convoquer 200 pauvres à une assemblée pour essayer de connaître la situation. Vous avez dit, messieurs, que vous avez parlé aux pauvres et que vous les avez enregistrés: c'est là une méthode. On pourra aussi parvenir à ce contact par des visites.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Ma question s'adresse à vous, monsieur le président. Vous avez demandé à M. Walden s'il pourrait donner des exemples de municipalités qui appuient des programmes d'engagement communautaire. Aviez-vous quelque chose de particulier en tête lorsque vous avez posé cette question? Croyez-vous que les municipalités devraient participer à ces efforts?

Le Président: Oui, je crois fermement que les municipalités devraient intéresser les gens aux efforts de la communauté. C'est surtout des organismes indépendants œuvrant au sein des municipalités qui font le travail.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Il s'agit d'organisations bénévoles. Croyez-vous que les municipalités devraient elles-mêmes faire ce travail?

Le Président: Oui. Les municipalités devraient donner la direction voulue. Le problème est en partie le leur.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je pensais au danger que M. Cormier a mentionné déjà: si les municipalités s'engagent dans ce travail, cette assistance officielle ne présente-t-elle pas un danger? Autrement dit, une chose pourrait être bonne pour une collectivité, mais la municipalité ne la connaîtrait pas nécessairement, et à un certain moment, il faudrait évidemment de l'argent. Peut-être qu'elles entreprendraient des programmes qui ne seraient d'aucune utilité. Voilà ce à quoi je pensais.

Le Président: Oui, c'est une possibilité. Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Lussier, y a-t-il quelque chose que vous aimeriez dire?

M. Charles Lussier, sous-secrétaire d'État adjoint: Non, merci. Je ne suis qu'un observateur.

Le Président: Permettez-moi de dire, au nom du Comité, que ce fut une matinée de travail approfondi. Nous sommes très sérieux à propos de ce problème de la pauvreté. Si nous ne pensions pas que vous, messieurs, êtes compétents et très versés sur la question, nous n'aurions pas pris la peine de vous poser des questions qui étaient passablement fouillées et qui nous ont permis d'obtenir une bonne somme de renseignements. Ce n'est pas du tout une critique que je vous fais. Vous allez étudier de nouveau le problème de la pauvreté et nous anticipons que le résultat de cette deuxième étude nous sera encore plus utile.

Au nom du Comité, je vous remercie et vous assure que vous nous avez été très utiles en répondant à nos questions. Nous espérons vous revoir bientôt. Merci.

La séance est levée.

APPENDICE C

MÉMOIRE DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT PRÉSENTÉ AU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT CONCERNANT LA PAUVRETÉ

Introduction

1. Le ministère du secrétariat d'État a une obligation fondamentale et un mandat qui l'obligent à améliorer le régime de vie de tous les Canadiens. Voilà pourquoi le ministère accorde un ordre de priorité très élevé à l'enquête que poursuit votre Comité.

2. L'objectif auquel vise notre mémoire indique sur quoi se concentrent les inquiétudes et le travail du ministère. Comme l'a fait remarquer le Conseil économique, dans son dernier exposé: "La pauvreté n'est pas seulement l'absence des biens matériels, mais elle est le manque d'occasions de partager les biens sociaux." Nous parlerons de la pauvreté sociale et culturelle et notre ministère espère que son étude aidera le Comité dans l'accomplissement de sa tâche difficile.

3. Notre mémoire établit comme prémisse fondamentale que la pauvreté est faite d'un ensemble complexe de conditions; l'élément économique est l'une de ces nombreuses conditions. Si le problème se ramenait à une question économique, l'effort principal du Comité consisterait alors à trouver les moyens de susciter la richesse et d'en assurer la distribution. On dira que l'interaction de nombreux aspects de la pauvreté est trop difficile à saisir et à régler pour qu'on puisse se contenter de porter son attention sur un seul de ces aspects. Ce n'est pas à dire que le ministère se laisse impressionner par le rôle important que l'économique joue et doit jouer en la matière, ni qu'il demeure insensible en face de ce rôle.

4. *Nature et formes de la pauvreté*

Dans cette première partie de notre étude, nous voulons démontrer la nécessité d'un accord général sur ce qu'est la pauvreté et ses paramètres. Nous savons par l'expérience des États-Unis que des concepts fondés sur des définitions diverses sur le plan de l'exécution, mais qui faisaient abstraction d'une idée fondamentale commune, ont conduit à l'adoption de programmes orientés vers des buts disparates entraînant la dispersion des ressources, des actions conçues dans des desseins opposés, d'où il s'en est suivi beaucoup d'échecs.

5. Si l'on définit la pauvreté comme étant un certain niveau de revenu annuel en dessous duquel les "besoins minimums" ne peuvent être satisfaits, le revenu annuel garanti serait alors la solution du problème. Si l'on conçoit la pauvreté comme un terme ayant un sens relatif en vertu duquel le pauvre est celui qui se trouve moins bien partagé que le reste de la population, nous parlons alors d'une répartition plus équitable du revenu. Si nous voulons parler d'une norme minimale de consommation, la pauvreté ne sera plus définie en fonction du revenu que touche une famille, mais en fonction de ce qu'elle dépense au chapitre des nécessités de la vie. Nous voulons peut-être dire, en parlant de la pauvreté, qu'il s'agit d'un état psychologique de désespérance et d'apathie qui ne se rattache pas tout particulièrement à un niveau quelconque de revenu. Nous voulons peut-être dire aussi, en parlant de la pauvreté, qu'il s'agit du genre de culture qui, selon certains, caractérise les régions où le revenu est faible, et, dans ce cas, ce genre de culture peut-il être éliminé tout simplement en mettant plus d'argent à la disposition des habitants de ces régions?

6. La pauvreté est un terme dans lequel on inclut d'habitude une gamme de conditions, de problèmes, de manières d'agir qui, selon un ensemble de lieux et d'époques, tendent à empiéter les uns sur les autres et à se consolider mutuellement. Si nous considérons la pauvreté de cette façon, nous serons en mesure d'en étudier la nature et les formes d'une façon systématique et complète.

7. Si elle est envisagée comme étant la gamme des choses qui tendent à consolider les insuffisances, le chômage, un manque d'instruction, une santé déficiente, un manque de motivation, une vie familiale instable, les inégalités de traitement, et le reste, la pauvreté devient alors un ensemble de conditions qui rendent ses victimes incapables de participer à la vie de notre société. Ces personnes sont incapables de faire face aux problèmes qu'elles doivent affronter.

8. En tant qu'un ensemble de conditions, la pauvreté ne doit pas être considérée comme étant "une culture de la pauvreté", une série de conditions comme celles-là s'appliquant universellement à toutes les personnes ou groupes qui, dirait-on, se classent dans une catégorie générale. Il y a et il y aura des différences dans la réunion "des ensembles de choses existant dans des séries de conditions", selon l'époque, le lieu, l'intensité de chaque élément, et ainsi de suite.

9. En même temps, il y a certaines manières d'agir, en société ou en particulier, qui ressortent des études faites au sujet de la pauvreté. Celles que nous indiquons ici ne sont qu'une énumération: peu

de discipline personnelle, peut d'aptitude ou de renoncement au plaisir, incapacité ou absence apparente de volonté de prévoir ou de se fixer des objectifs à longue portée, tendance à la légèreté, absence de comportement satisfaisant, apathie, refus devant ses responsabilités, agressivité envers les institutions et les groupes considérés ou choisis comme étant des "punisseurs", délinquance et criminalité, choix des sports et des prouesses physiques, religion rudimentaire, taux élevé des défections à l'école ou aux cours de formation, faible niveau d'hygiène et taux élevé des maladies, absence de vie en société, peu d'estime pour la collectivité, forte proportion de foyers brisés, peu d'estime pour l'instruction et les organisations scolaires, faibles ambitions ou aspirations, troubles de la personnalité et malformation, forte impression d'être en marge de la société, de vivre sans espoir, d'être aux crochets de la société, de ne pas être indépendant.

10. Bien que cette liste soit longue, elle n'est pas complète. Mais elle permet de se faire une idée, grâce aussi à de nombreux travaux de recherches, de la façon dont la culture sociale se trouve ruinée dans la collectivité. La désorganisation chez les particuliers et dans la société se traduit par des sentiments de crainte, de suspicion, de faillite et souvent de haine d'un groupe envers l'autre. Si l'on prend la famille comme unité d'étude, elle devient un organisme instable. Les parents reçoivent peu d'appui de la société en général dans laquelle les enfants voient la situation qu'occupent leurs parents dans l'échelle sociale et économique, et constatent combien ils sont impuissants en face de cette société et de ses institutions. La violence au sein des familles représente un effort pour dire combien le rôle de la famille est rendu si difficile à cause des conditions découlant de la situation existant dans un tel milieu. Comme résultat, on a une collectivité aux prises avec une situation pathologique que représentent le crime et sa maladie.

11. Les manières d'agir que choisissent ceux qui le trouvent dans une telle situation ou qui se présentent à eux ne sont pas celles qu'approuvent le plus grand nombre des membres de notre société. Mais, pour les dépourvus, elles sont les seules sur lesquelles ils peuvent se rabattre. Cependant, encore une fois, ces manières d'être ne doivent pas être désignées comme représentant la véritable culture ou la sous-culture de tous ceux, personnes ou groupes, qui, selon nous, vivent dans la pauvreté. Même si elles peuvent être le fil conducteur constituant les paramètres de l'idée même de la pauvreté, il n'y a pas homogénéité parmi ceux qui s'insèrent de façon générale à l'intérieur de ces paramètres. Pour certaines gens, cet ensemble de conditions constitue seulement une "voie d'évitement" qui leur offre les possibilités de s'évader vers d'autres horizons. Il y a aussi ceux que nous avons indiqué comme constituant le groupe "restant", qui n'ont pas de telles possibilités pour le moment, qui souffrent de désespérance et d'anomie, qui ne voient pas d'autre choix s'offrir à eux.

12. Considérée en tant que mélange de conditions multiples influant les unes sur les autres, la pauvreté est évidemment un état ou une situation en vertu desquels des personnes sont pour une grande part incapables de bénéficier de leur vie culturelle ou d'y participer. C'est pourquoi l'accroissement ou la diminution de ces conditions au Canada ne peut se réaliser de façon importante que lorsqu'on établit des indices permettant de reconnaître l'ensemble complexe de ces conditions. Selon le temps ou le lieu, on constatera, parmi des gens appartenant à des groupes différents et dont les antécédents personnels diffèrent, que chaque condition peut être cause et effet, pour peu qu'on les rattache à d'autres conditions. Il faut évidemment établir une norme pour orienter les recherches, prendre les décisions et les mesures qui s'imposeront en vue du traitement de la pauvreté. En outre, cette norme doit tenir compte des conditions et des éléments dont est faite la pauvreté et qui sont d'ordre économique, physique, psychologique, social et culturel, de même que de tout ce que comporte le contexte du temps et de l'espace.

13. *Programmes actuels*

Le ministère ne veut pas, pour le moment, entrer dans le détail des programmes et mesures visant à lutter contre la pauvreté, tels que les énonce le guide de travail du Comité. Toutefois, il espère que les remarques qu'il veut maintenant formuler dans cette partie de son mémoire seront utiles pour l'étude du Comité.

14. Bien que des mesures fragmentaires puissent être nécessaires pour fournir une aide immédiate, il faudra prendre des dispositions d'une portée plus lointaine et plus complète, si l'on veut s'attaquer effectivement aux conditions dont découle la pauvreté.

15. On considère que les connaissances obtenues grâce à l'expérience et aux recherches sont trop fragmentaires, incomplètes ou différentielles ou trop dispersées parmi les divers ministères de l'État et les organismes privés. Nous ne savons pas exactement ce qui est connu ou ce qu'on sait des conditions relatives à la pauvreté.

16. Notre ministère ne sait rien des programmes conçus et mis en œuvre grâce à la collaboration des ministères sur le plan de l'exécution au palier financier.

17. *Propositions*

(1) L'étude de la pauvreté en tant que problème humain doit être entreprise en fonction de l'œcologie humain. Dans de telles enquêtes, il faut tenir compte, aux premières étapes assurément, de tous les éléments qui peuvent influer sur la situation. Il faut aborder la question dans son ensemble. Envisager le

sujet en procédant par secteurs dont on restreint la portée ne peut qu'entraîner une perte de temps, d'efforts et d'argent.

Une compréhensivité rigoureuse et systématique est nécessaire dans toutes les phases d'une attaque contre le problème de la pauvreté, depuis les premières analyses jusqu'à la conception des programmes, aux lignes de conduite générales, aux méthodes d'organisation, à la préparation et à l'exécution des programmes, à leur évaluation et à leur modification au moyen des systèmes asservis et des nouvelles recherches.

(2) Par exemple, l'examen initial de la pauvreté devrait ne pas passer sous silence les répercussions sociales de la technologie et devrait tenir compte des techniques médicales, des moyens de transport (en particulier, de l'automobile en ce qui a trait à la situation exaspérante que pose le chaos urbain) et de la pollution qui, sur notre continent, à cause des déchets en provenance de maintes industries, gâte l'œcologie de certaines régions. Il faut aussi considérer les changements fondamentaux survenus dans l'instruction en vue de la rendre plus appropriée aux changements rapides survenus dans le travail et les loisirs. Il faut effectuer des enquêtes sur le milieu urbain bien longtemps avant d'entreprendre le réaménagement et la réorganisation de nos villes. Les bouleversements et les disettes d'eau peuvent être de bien faibles précurseurs des désastres qui nous attendent peut-être.

(3) Pour avoir assez longtemps d'avance les connaissances, le fruit des recherches et les renseignements nécessaires, pour être en mesure de concevoir les lignes de conduite et les programmes qui s'imposent, il faut absolument disposer d'une "ligne DEW sociale", un observatoire de prompte alerte sociale (dans le temps). Autrement, d'ici vingt ans, l'écart qui sépare la connaissance du problème et la mise en œuvre des solutions à apporter (au moins les solutions approximatives) deviendra de plus en plus large. Le télescope d'un tel observatoire devrait d'ores et déjà être fixé sur trois techniques déjà très avancées et toutes trois rattachés à un examen des conditions relatives à la pauvreté; il s'agit de la biologie, de la cybernétique et de la technologie sociale. Il est actuellement d'une importance extrême que se fassent de concert la préparation des programmes des organismes gouvernementaux, l'étude des sciences médicales et sociales, l'étude du comportement humain et l'utilisation des ordinateurs.

(4) Que cet "observatoire" soit créé ou non, il n'en reste pas moins que le gouvernement a évidemment à prévoir sans retard une institution distincte qui rendra ce service. Le secteur privé a déjà des institutions de cette sorte et le gouvernement pourrait aisément établir sans tarder des relations avec elles. Bien modestement, la Direction de la citoyenneté du secrétariat d'État étudie la possibilité d'utiliser ces centres; mais il faut que cette connaissance soit à la disposition de tous les ministères. Un centre de recherches sociales, qui aurait aussi un service d'information, pourrait être le premier pas que votre Comité ferait en vue de l'organisation d'une étude systématique. Il est également certain que la pauvreté représente le sujet le plus urgent sur lequel le centre pourrait faire porter son activité.

(5) Le perfectionnement est la clef du succès dans les entreprises concernant le citoyen qui a de l'amour-propre. Non pas qu'on veuille susciter une polémique, mais il est sûr que l'observation et l'expérience dans l'application des programmes et dans l'activité extérieure des fonctionnaires de notre ministère (et l'expérience d'autres organismes engagés dans des travaux semblables peut assurément être invoquée à l'appui) confirment la valeur d'un tel énoncé. Il faut encourager dès maintenant ceux qui vivent dans l'état de pauvreté à participer à l'activité, à s'y engager. Les programmes et projets "expérimentaux", en vertu desquels le "client" n'a pas participé à l'activité, ne s'est pas engagé, ont fait faillite et continueront à faire faillite. Il faut consacrer beaucoup de temps, d'énergie et de talent à cette entreprise; mais il s'agit d'un placement qui rapporte d'excellents dividendes. La moindre mesure destinée à permettre aux pauvres de se tirer d'affaire eux-mêmes est un gain en vue de la solution du problème. Ce procédé nécessite une action constante "sur place", dans la collectivité en "voie de perfectionnement". La confiance et le sens d'accomplir une tâche commune doivent être le fondement sur lequel tout programme fructueux sera établi.

(6) Il est peut-être trop tôt pour en dire davantage sur la question de l'organisation, mais notre mais notre ministère est très heureux de mettre toujours à la disposition du Comité les avis des membres de la Direction de la citoyenneté qui ont une longue expérience dans ce domaine, au sujet, par exemple, des organisations, des groupements, des secteurs et des collectivités. Nous sommes heureux de dire au Comité qu'un de nos fonctionnaires régionaux des provinces Maritimes a déjà préparé, à l'intention des membres du Comité, des bandes magnétoscopiques dont le déroulement prend environ trente-cinq heures. Ces bandes font voir l'avis des nombreuses personnes de cette région qui vivent dans l'état de pauvreté.

(7) Notre ministère est d'avis que la culture doit être à la disposition de tous les Canadiens et que tous ceux qui veulent y participer doivent en avoir les moyens. Cette conception soit s'étendre à l'information *concernant* le Canada et les Canadiens. Nous sommes d'avis qu'il faudrait établir au Canada des Centres de renseignements qui seraient dotés d'appareils de télécommunications dernier cri destinés à transmettre les renseignements que demanderait n'importe quel citoyen. On pourrait prévoir le moyen de relier ensemble les bibliothèques, les centres de recherches et les ministères du gouvernement aux divers paliers. De plus, le ministère est disposé à

participer pleinement à la préparation de programmes tendant à susciter une nouvelle conception du milieu dans les collectivités canadiennes. Pour lutter contre les conditions entraînant la déperdition culturelle aussi bien qu'économique et politique, dans notre pays, il faut prévoir plus d'espaces libres (des parcs) où les habitants pourront davantage se livrer à la poursuite de leurs passe-temps, à la pratique de l'artisanat et du sport, à la lecture et à toutes les formes de récréation saine et de vie de l'esprit. Les Centres de soins diurnes peuvent très bien se situer dans ces espaces d'ensemble qui donneront à tous ceux qui vivent dans un tel milieu plus riche le sens de participer à la vie collective. Il faut des centres culturels mobiles.

(8) Notre ministère incite le Comité à recourir aux services des moyens d'information (télévision, radio, films), dans le domaine qui est de sa compétence, en vue de trouver la solution au problème de la pauvreté. Des discussions de la part de gens informés étant faites par l'entremise de ces moyens d'information entraîneront la participation de tous ceux qui doivent s'occuper de la tâche envisagée ici. Le manque de culture dépend pour une part du "manque d'information" et le ministère espère que les membres du Comité rechercheront les avis et l'assistance de ceux qui s'y connaissent dans le domaine des communications.

18. *Conclusion*

Notre ministère, de même que les membres du Comité, ne peut accepter que l'établissement de couches sociales, culturelles et économiques au Canada se ramène à une partie nulle dans laquelle certains groupes doivent toujours être perdants.

19. Nous savons bien que la recherche des solutions à apporter à de telles conditions oblige à intervenir dans des manières de faire qui sont profondément ancrées dans notre organisme social, à intervenir dans la vie de certains alors que de tout temps ils ont été laissés à eux-mêmes. Cette intervention signifie qu'on brise le cercle vicieux en vertu duquel les familles des "classes inférieures" produisent des adultes de classe inférieure qui, à leur tour, sont à la source d'une autre génération. Une telle intervention signifie aussi l'examen des comportements économiques et sociaux qui aident à maintenir cette vie et cette existence familiale de degré inférieur.

20. Il est possible, semble-t-il, d'aborder ce comportement de deux façons principales: en passant par l'individu ou par l'organisation. Il est très probable qu'il faut tenir compte des deux à la fois, étant donné que les motivations et les aspirations des particuliers se rattachent directement à l'institution dont ils font partie. En outre, compte tenu des remarques déjà formulées dans notre mémoire, tout changement effectué dans une partie de l'organisme social aura des répercussions sur les autres parties.

21. Même si nous préconisons une analyse systématique de la question, ou le brolisme, dans le cas qui nous occuper, il est entendu que nous insistons pour dire que les programmes à appliquer sur le plan national doivent tenir compte des divergences internes et des différences régionales et reconnaître l'importance de la participation sans retard de ceux à qui s'appliqueront sans doute ces programmes, qui en subiront les effets.

22. Le ministère est d'avis que des programmes amélioratifs comme le *Higher Horizons Project* de la ville de New-York sont de ceux sur lesquels il faut davantage compter. Il se peut que bien des Canadiens aient encore trop présents à l'esprit ce à quoi l'on pense quand il est question des "orphelinats"; mais il y a lieu de songer à établir des pensionnats pour les enfants d'âge pré-scolaire, des centres de voisinage que fréquenteraient les enfants pendant huit à dix heures par jour, où ils trouveraient un milieu culturel susceptible de leur ouvrir de nouveaux horizons. De même, on pourrait prendre des dispositions avec les autorités éducatives pour prolonger la fréquentation scolaire, sous la direction d'éducateurs spéciaux, comme mesure pour compenser la scolarité.

23. Quant à l'intervention sur le plan social, l'existence d'une "classe inférieure" démunie dans notre société constitue un anachronisme à l'époque actuelle, alors qu'aucune fonction spéciale ne peut être confiée, dans la répartition générale du travail, à un fort groupe de travailleurs non spécialisés et peut évolués comme membres de notre société. On ne saurait songer à nier que le gouvernement a une raison fondamentale, après avoir pesé les avantages et les désavantages sociaux de cette question, de proposer et de mettre en œuvre des solutions au problème de la pauvreté, ce problème qui comporte une inquiétude humaine pour tous les Canadiens.

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 4

SÉANCE DU JEUDI 8 MAI 1969

TÉMOINS:

Représentant la Compagnie des jeunes Canadiens: M. Claude Vidal, directeur de l'exécutif; M. Ian Hamilton, directeur de l'information; M. Charles Long, du personnel s'occupant du programme à Ottawa.

20254—1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, président suppléant*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

20254—1½

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 28 novembre 1958:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et à procéder au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 23 janvier 1959:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Lamoïs propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (Madawaska-Restigouche), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (Antigonish-Guysborough), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 8 mai 1969.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à neuf heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll (*président*), Cook, Eudes, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Lefrançois, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck, Sparrow. (12)

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur de la recherche, du personnel du Comité.

La Compagnie des jeunes Canadiens présente un «Rapport d'introduction» qu'elle a préparé, et il est décidé de le faire imprimer à titre d'appendice «D» au compte rendu de ce jour.

Les témoins suivants, représentant la Compagnie des jeunes Canadiens, sont entendus:

M. Claude Vidal, directeur de l'exécutif.

M. Ian Hamilton, directeur de l'information.

M. Charles Long, du personnel s'occupant du programme à Ottawa.

(*Des renseignements biographiques au sujet de ces témoins se trouvent à la suite de ce Procès-verbal*).

Le Comité s'ajourne à 12 h. 05 jusqu'au mardi 13 mai 1969 à 9 h. 30 du matin.

ATTESTÉ:

Le greffier intérimaire du Comité,
M. E. W. Innes.

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES

Représentants de la Compagnie des jeunes Canadiens:

Vidal, Claude: Directeur exécutif de la Compagnie. Linguiste, M. Vidal a obtenu un baccalauréat ès Arts et une maîtrise ès Arts de l'Université de Montréal. Il a travaillé pendant plusieurs années au sein du système d'éducation de Montréal avant de devenir directeur de l'École des Beaux-Arts.

Hamilton, Ian: Directeur de l'information. M. Hamilton a travaillé à titre de journaliste à Regina et à Calgary, avant de devenir membre de la Compagnie à Toronto. Il s'est plus tard rendu à Ottawa. Il est membre de la Compagnie depuis 18 mois.

Long, Charles: Membre du personnel qui s'occupe du programme à Ottawa. A étudié l'administration au *Case Institute* à Cleveland, et a terminé son travail en économie et en politique à l'Université de Queensland. M. Long a dirigé le programme d'un centre communautaire de l'OEO à Appalachia avant de devenir membre de la Compagnie l'an dernier.

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 8 mai 1969

Le Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté se réunit ce matin à 9 h. 30.

Le sénateur David A. Croll (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Nous avons quorum. Les personnes qui doivent témoigner représentent la Compagnie des jeunes Canadiens. Si vous le permettez, je vais commencer par déposer le mémoire pour qu'il soit inscrit au procés-verbal.

(*Voir l'Appendice «D» du présent procès-verbal*).

Le sénateur Hastings: D'accord.

Le président: Assis à ma droite, vous trouvez M. Claude Vidal, directeur exécutif de la Compagnie, qui possède un baccalauréat ès Arts et une maîtrise ès Arts de l'Université de Montréal. Il a travaillé pendant de longues années dans le monde de l'éducation au Québec.

Puis, vous trouvez M. Ian Hamilton, directeur de l'information, qui était journaliste avant de faire partie du personnel de la Compagnie, depuis déjà dix-huit mois.

Enfin, vous avez M. Charles Long, qui a étudié les sciences de l'administration au *Case Institute* de Cleveland et a terminé ses études en économie et en politique à l'Université de Queensland. Il a acquis son expérience dans l'entreprise Appalachia avant de devenir employé de la Compagnie.

M. Vidal va commencer, vous fournira quelques antécédents et expliquera un peu le mémoire. Nous nous adresserons ensuite à MM. Hamilton et Long. Vous avez la parole, monsieur Vidal.

Le sénateur Fergusson: Mme Husband sera-t-elle présente?

M. Vidal: Elle ne peut pas venir.

M. Hamilton: La grève du personnel des compagnies d'aviation.

Le sénateur Fergusson: J'ai remarqué que son nom paraissait sur la liste des représentants.

Le sénateur Roebuck: Où est M. Daniels?

M. Hamilton: C'est la même situation pour lui, il se trouve à Yellowknife.

Le sénateur Roebuck: Il est bien loin.

Le président: Tous deux ont participé à la rédaction du mémoire, mais je ne savais pas qui viendrait.

M. Claude Vidal (directeur de l'exécutif de la Compagnie des jeunes Canadiens): Monsieur le président, je préfère m'exprimer en français pour commencer, car cette langue m'est plus familière, et je poursuivrai en anglais.

[*Texte*]

Monsieur le président, si vous remarquez, cette première soumission est une soumission préliminaire comme l'indique notre titre, et elle a donc été préparée à la demande même du secrétariat de votre comité—du secrétariat permanent de votre comité—dans le but de venir rapidement vous donner une idée globale de la position de la Compagnie des jeunes Canadiens en face des problèmes aussi importants que ceux qui sont énumérés ici. Et c'est pourquoi nous avons hâtivement, et dans moins d'un mois, mis sur pied un comité susceptible de représenter les différents intérêts, les différentes valeurs qui sont dans notre Compagnie. C'est pourquoi vous avez un comité composé de personnes venant à la fois de l'est, du nord et de l'ouest de ce pays.

Ce premier travail préliminaire—comme je viens de le mentionner—avait pour but, si vous voulez, d'étendre notre champ d'action à un travail plus en profondeur, un travail qui devra durer une partie de notre année, parce qu'on espère que ce travail préliminaire va vous intéresser de façon telle que vous allez nous réinviter à l'automne; chaque chapitre sera alors développé, circonstancié, contextualisé et appuyé sur des bases, donc une recherche à plus long terme. C'est le deuxième point.

Le premier point: présenter un travail préliminaire. Le deuxième point; développer ce travail préliminaire; et, troisièmement, nous avions,—avec les gens de notre secrétariat toujours,—mis sur pied un réseau d'information parce que, vous savez, la Compagnie comprend 38 projets situés à l'extrême est, dans l'Île du Cap Breton, et à l'extrême ouest, à Alert Bay en Colombie-Canadienne. Ces projets doivent être intéressés à préparer et à donner une vision plus locale, plus particulière des problèmes de la pauvreté sur des bases où elle se titue. C'étaient les grands objectifs de notre travail.

La Compagnie des jeunes Canadiens existe depuis 1966 et est en train de continuer le travail tel que prescrit dans la loi qui l'a créée; elle comprend environ 190 volontaires répartis dans 38 projets, et travaille dans diverses municipalités à travers le Canada. Elle s'intéresse davantage aux défavorisés.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous vous remercions ainsi que votre secrétariat d'avoir pensé à nous inviter.

[*Traduction*]

Le président: Je désire vous faire remarquer que nous avons changé de pièce parce que l'autre pièce n'était pas équipée pour l'interprétation. Cette pièce-ci équipée, mais il n'y a pas d'interprète. Je ne peux rien y faire pour le moment.

M. Vidal: Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir invité la Compagnie des jeunes Canadiens à présenter ce Rapport d'introduction. Le mot «d'introduction» est important ici, car c'est à la suite de l'invitation des membres de votre secrétariat permanent que nous avons soumis ce rapport d'introduction.

Nous avons eu une réunion le mois dernier, je pense, et notre première idée était de vous faire connaître notre façon de voir la pauvreté et d'y réagir. La deuxième partie de ce que nous nous proposions de vous dire était de vous expliquer que cette première introduction n'avait pour but que de stimuler votre intérêt pour ce problème, afin que vous puissiez nous inviter à nouveau en septembre prochain lorsque nous serions en mesure de présenter d'une façon plus circonstanciée, plus précise et plus élaborée les idées que nous vous exposions ici.

La troisième raison pour laquelle nous avons accepté de venir devant vous était que l'existence même de la Compagnie reposant sur des projets et étant orientée vers des initiatives précises, celle-ci entreprend les travaux d'un bout à l'autre du Canada, à partir du Cap-Breton jusqu'à Alert Bay en Colombie-Britannique. Notre but est d'obtenir des renseignements sur une base très localisée et particularisée pour vous donner une meilleure idée de ce qu'est la pauvreté pour nous, jeunes canadiens, qui travaillons à insuffler et à créer un changement de climat social au Canada.

Ce mémoire a donc été préparé et rédigé par des fonctionnaires de notre bureau d'Ottawa pour vous donner une idée du caractère représentatif du rapport. Le comité de rédaction était présidé par M. Ian Hamilton, du service de l'information, et M. Charles Long l'a aidé à titre de secrétaire. Ils ont également été aidés par Mme Elaine Husband, qui faisait partie du personnel sur place de Calgary, et, lors de nos rénions, se trouvait aussi M. Stan Daniels, un Indien du Canada, qui s'est offert volontairement pour nous prêter main-forte; M. Jim Littleton de notre bureau nous a également aidés.

Nous avons aussi invité des gens de Montréal à lire le document: M. Ed Smith de l'A.C.E.F. de Montréal; et M. Jean Le Roy qui travaille pour nous dans le centre-ville de Montréal.

La Compagnie est à l'œuvre depuis 1966 et atteint les objectifs qui ont été définis dans la loi qui l'a créée. Nous avons maintenant un personnel d'environ 190 volontaires, comme je vous l'ai dit, qui œuvrent de l'est à l'ouest surtout auprès de groupes défavorisés répartis dans 38 entreprises différentes. Ces projets concernent la pauvreté, les problèmes du logement, comme vous pourrez le lire dans le mémoire, touchent aux problèmes économiques et à ceux de l'éducation familiale; ils vont des problèmes scolaires à ceux de la réorganisation des travailleurs, jusqu'à un certain point. Nous en avons fait la liste dans notre mémoire et, si vous avez des questions je vous demanderais de bien vouloir les poser, en fait, aux personnes qui ont préparé le mémoire MM. Hamilton et Long.

Le président: Monsieur Hamilton, avez-vous quelque chose à dire avant d'aborder les questions?

M. Hamilton: Je vais laisser la parole à Charles.

Le président: Très bien, monsieur Long.

M. Long: Je crois que nous devrions d'abord mentionner que nous ne prétendons pas vraiment parler au nom des nécessiteux. En fait, le point central de notre rapport, c'est qu'il est temps que les pauvres se fassent entendre eux-mêmes, et ils commencent à le faire. Ce qui légitime notre présence ici n'est pas le fait que nous soyons les porte-parole des pauvres, mais le fait que nous avons travaillé avec les nécessiteux et que nous avons appris certaines choses au sujet de la pauvreté.

Nous ne voyons pas que l'aspect économique de la pauvreté, mais ses aspects sociaux et culturels. Notre mémoire souligne ces points d'une façon assez détaillée et, comme l'a mentionné M. Vidal, nous serions heureux de vous expliquer plus au long n'importe quel de ces thèmes à une date ultérieure.

Nous nous sommes étendus assez longuement dans le mémoire sur la philosophie de la pauvreté. Une des choses dont nous avons constaté la présence dans tout le Canada c'est que les gens se sont habitués à l'échec. Lorsqu'un homme ne réussit pas dans ses études, dans son travail ou dans sa vie matrimoniale, il finit par s'attendre à la faillite; et lorsque des gens lui offrent une solution à ses problèmes, cette solution ne lui en paraît pas

une, mais lui apparaît comme une autre occasion de faillite, et il lui est plus pénible de prendre le risque d'échouer encore une fois que d'avoir la chance d'améliorer son sort.

Dans un tel contexte, nous apercevons de nombreuses différences entre la pauvreté que nous connaissons dans les années 1960 au Canada et le genre de pauvreté que plusieurs d'entre vous avez connu de si près dans les années 1930, pendant la crise économique.

Durant la crise, la pauvreté a atteint tellement de personnes qu'elle a été considérée et comprise comme une faillite du système et non pas comme un échec personnel des individus concernés. Aujourd'hui, la société a convaincu les pauvres que ce sont leurs échecs comme hommes qui sont causes de leurs problèmes, et elle soutient que le système sous le régime duquel ils vivent est une réussite, et que ce sont eux qui ont dévié du système. Cet élément de reproches faits à soi-même par le pauvre, si vous le voulez, rend la situation toute autre que celle d'il y a trente ans.

L'autre distinction importante que nous faisons entre la pauvreté des années 1960 et celle des années 1930, c'est qu'il faut concevoir la pauvreté comme une condition relative. Un nécessiteux dans une société pauvre peut souffrir autant de la faim qu'un nécessiteux dans une société riche, mais il se voit d'un autre œil. L'homme qui est entouré d'abondance, souffre d'un appauvrissement de la personnalité et de l'esprit, ce qui n'était guère le fait des pauvres au cours de la crise. Pendant celle-ci les gens jugeaient la société d'après ce qu'ils en voyaient autour d'eux, c'est-à-dire leur voisinage, leur ville; mais les pauvres d'aujourd'hui jugent que la société doit être comme celle qui leur apparaît sur leur écran de télévision—une vie d'abondance, et par ce jeu de la relativité ils se voient comme étant d'autant plus pauvres; par le truchement de cette même télévision, ils sont convaincus que la société est une réussite, puisque c'est le cas pour ces gens, et les pauvres se disent que ce sont eux qui ont fait fausse route. Ils ont l'impression qu'il leur manque quelque chose pour réussir. Voilà le genre de différence, ce que nous appelons la philosophie de la pauvreté, aspect que nous avons essayé de faire valoir dans notre mémoire.

Nous avons soulevé quelques questions sur la façon dont notre société et notre gouvernement ont essayé de s'occuper de la pauvreté dans le passé; parce que nous avons spécialisé nos programmes, nous avons partagé les problèmes de l'homme dans des boîtes bien compartimentées et nous avons tenté de les résoudre individuellement, plutôt que de considérer les problèmes de l'homme tout entier. Nous avons réduit les hommes à un état de dépendance, dans lequel ils ont été invités à éviter de prendre leurs responsabilités, à mettre de côté leur fierté et leur initiative qui leur auraient permis d'agir comme des hommes. Cet état de dépendance a beaucoup contribué à maintenir le pauvre à un niveau d'existence inférieur à celui de la simple subsistance.

La dernière critique que nous voulons formuler au sujet de la façon dont on a abordé le problème par le passé, c'est l'importance qu'on a donnée à l'agence ou au fonctionnarisme plutôt qu'au client. Nous citons la très juste observation de M. Movnihan qui a dit que nous avons en somme nourri les chevaux pour nourrir les moineaux.

A moins que mes collègues n'aient quelque chose à ajouter, j'aimerais que nous passions à la période des questions sur ce pont.

Le président: Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Hamilton: Non, c'est très bien.

Le président: Voulez-vous commencer?

Le sénateur Hastings: Oui, monsieur le président. Au nom de tous les membres du Comité, je désire remercier la Compagnie des jeunes Canadiens de leur mémoire très intéressant et qui ne nous laisse pas indifférent.

Il y a deux ou trois aspects, évidemment, sur lesquels j'aimerais obtenir plus d'éclaircissements, mais je dois dire—et je pense parler ici au nom de chaque membre du Comité—que nous ne considérions par ce sujet comme une autre étude, comme vous l'avez mentionné. Les Comités du Sénat, par leur travail dans le passé, ont obtenu des résultats, et je crois que nous sommes bien décidé à en obtenir au moyen de ce Comité.

Personnellement, j'accepte votre défi de me mêler aux pauvres et de partager leur manière de vivre, en m'efforçant de les connaître davantage et j'ai l'intention d'agir ainsi dans l'avenir dans la province d'Alberta.

Je vous demanderais de développer davantage ce que vous dites à la page...en ce qui a tait aux programmes de réhabilitation que vous avez critiqués en disant:

> Ce pays a besoin de combien de coiffeurs, de barbiers et d'opérateurs de machinerie lourde?

Nous dépensons $750,000 cette année pour la recherche relative à la main-d'œuvre; nous versons $2,000,000 pour le recyclage des gens. Puis, il y a d'autres formes de recyclage que nous faisons sous le régime des lois visant à la réadaptation. Est-ce que tout cela est condamné à la faillite? Que considérez-vous comme des emplois serviles: des coiffeuses, des barbiers, des opérateurs de machines lourdres? Je ne suis pas de votre avis et je voudrais que nous m'expliquiez ce que vous

entendez par un emploi servile; et est-ce que ce programme de recyclage est destiné à la faillite, comme vous l'avez soutenu?

M. Hamilton: Par «emplois serviles», nous voulons dire des emplois qui le sont par comparaison avec le reste de la société: à savoir, si vous prenez un homme sans emploi, un homme pauvre, on ne pense jamais à étuquer l'esprit de cet homme, on ne se demande jamais si cet homme ne serait pas apte à devenir un professeur, un sociologue; mais automatiquement, à cause de sa situation économique ou à cause de sa situation culturelle, la seule formation dont on le juge capable c'est celle de barbier, de coiffeuse ou d'opérateur de machines lourdes. On ne pense jamais à former l'esprit de cet homme, parce qu'automitiquement on le juge peu intelligent, à cause de sa situation économique et culturelle.

Voilà ce à quoi nous nous objectons. Nos objections sont nées de la connaissance personnelle que nous avons de ces programmes. Je connais personnellement l'existence de deux programmes pour des opérateurs de machines lourdes, par exemple. Un de ces programmes a été introduit dans le nord du Manitoba, où le gouvernement a offert un cours de dix semaines à l'intention des opérateurs de machines lourdes. Le gouvernement a choisi des personnes et leur a fait suivre le cours. Dans l'intervalle, la compagnie qui avait besoin d'opérateurs de machines lourdes s'est mise à la recherche et a retenu les services d'opérateurs. Ces derniers étaient capables de conduire des tracteurs au bout d'une semaine. Cela indique que qu'il ne s'agissait plus là seulement d'un cours de six semaines; la compagnie embauchait ces gens et leur faisait suivre les cours. Je ne comprends pas pourquoi on agit ainsi.

J'ai en connaissance d'un cours en Saskatchewan qui a été fréquenté par de nombreux indigènes, dont quelques-uns se sont classés dans les dix premiers, mais aucun d'eux n'a obtenu un emploi. Le programme ne les a aidés d'aucune façon. Ils ne pouvaient pas obtenir d'emplois, un point c'est tout.

Il y a autre chose. Il semble exister un sentiment au sien d'un grand nombre d'agences, de gouvernements et chez le peuple en général, que les gens doivent travailler. Une des choses importantes qui nous frappe, c'est que nous arrivons à une ère de technologie où l'homme producteur devra devenir l'homme consommateur, et qu'il n'existera plus autant d'emplois qu'on le voudrait. C'est peut-être le bon moment de commencer à examiner des champs d'action qui nous permettraient d'orienter les gens vers la création, afin d'aider la société autrement que par le travail. Voilà un aspect que nous voudrions voir le Comité étudier.

Le président: Prenez un moment pour expliquer ce point plus à fond. Cela nous intéresse, car nous sommes le produit de l'école du travail. Ce changement soudain nous surprend. Nous avons l'impression d'avoir manqué quelque chose. Prenez quelques minutes pour nous expliquer votre point de vue, si vous le voulez bien, ou préférez-vous y revenir plus tard? C'est à vous de décider.

M. Hamilton: Je passe la parole à M. Long.

Le président: A vous, monsieur Long.

M. Long: Je pense que notre société a considéré le travail comme quelque chose de vertueux; la production comme quelque chose qui doit être fait. On peut se demandner si cette conception nous vient de l'éthique de Calvin ou d'Adam Smith, mais je crois que nos jeunes gens d'aujourd'hui en particulier, commencent à s'apercevoir qu'avec le niveau technologique que nous avons atteint, bon nombre de nos emplois d'aujourd'hui ont été créés simplement pour continuer à faire travailler les gens. Nos syndicats ouvriers s'efforcent depuis des années de ralentir le mouvement technologique, afin de se conserver suffisamment d'emplois. Mais nous pourrions nous servir de cette technologie pour produire les biens dont nous avons besoin, sans avoir recours à tous les hommes qui se dépensent pour le produire, et ces hommes pourraient être libérés de ce qui a été accepté comme la soi-disant vertu du travail, à la Calvin et à l'Adam Smith.

Voici ce que nous aimerions que le Comité se demande: pourquoi devons-nous accepter un emploi pour tous comme solution à la pauvreté? Si vous acceptez notre système tel qu'il est actuellement, tout le monde ne peut pas avoir un emploi. Si nous atteignions le plein emploi, mesdames et messieurs, je crains que notre système de libre entreprise subirait une inflation telle que le système serait menacé par l'intérieur. La libre entreprise a besoin d'un certain montant de chômage pour bien fonctionner. Alors pourquoi ne pas accepter cette situation, à savoir que le chômage fait partie du système; que le chômage dans bien des cas a créé la pauvreté? Si nous pouvions alors accepter le chômage comme quelque chose qui est présent à demeure, et pas seulement quelque chose qui est présent, mais quelque chose que nous devrions même rechercher...

Le sénateur Cook: Qu'arriverait-il alors?

M. Long: Qu'arriverait-il aux chômeurs ou au système, ou autre chose...

Le sénateur Cook: Qu'arriverait-il aux chômeurs d'abord qui ne leur arrive pas dans le moment?

M. Long: Nous avons proposé le concept du revenu garanti.

Le sénateur Pearson: Si vous donnez un emploi à ces jeunes, ou à quelque personne que ce soit qui est sans emploi, qu'est-ce qui peut les empêcher de se former l'esprit après cela, c'est-à-dire d'avancer et de suivre des cours pendant qu'ils ont un emploi? Leur emploi leur donne une chance de s'élever et de gagner leur vie.

M. Long: On obtient le même résultat avec le revenu annuel garanti.

Le sénateur Pearson: Rien ne les empêche d'aller étudier pendant leurs loisirs.

M. Hamilton: J'ai toujours considéré l'égalité des chances comme l'un des principes fondamentaux d'une société démocratique et en particulier de la société canadienne. Les chances de s'instruire ne sont pas égales.

Le sénateur Pearson: Non, c'est juste.

M. Hamilton: Alors, pourquoi dirions-nous aux pauvres: «Écoutez, vous n'avez certainement pas des chances égales, mais nous nous attendons maintenant à ce que vous les obteniez vous-mêmes, ces chances égales. Nous les avons données à ceux qui possèdent, mais vous, les dépourvus, vous devez les obtenir par vous-mêmes. Nous ne sommes pas intéressés à vous aider.»

Le président: Mais, monsieur Hamilton, la tradition et l'histoire du pays sont là pour dire, et ce n'est pas mauvais non plus, qu'en général ces gens qui n'ont pas cette égalité de chances dont vous parlez avec raison, je l'admets, ont toujours augmenté leur instruction de bien des manières et par leurs propres moyens. Dans ce domaine, les résultats ont été beaucoup plus positifs que négatifs et cela a été bon pour le pays et pour la population. Pourquoi le niez-vous?

M. Hamilton: Je ne le nie pas. Tant mieux pour ceux qui peuvent le faire, mais pourquoi les obligerions-nous à le faire? Faut-il qu'ils soient forcés de le faire? Ne devrions-nous pas nous empresser de leur donner de l'aide avant qu'ils n'en viennent là?

Le sénateur Roebuck: Monsieur le président, je rejette entièrement cette façon d'aborder le problème. A mes yeux, l'idée de blâmer les pauvres de leur pauvreté et d'oublier toutes les circonstances qui les ont rendus pauvres est une fausse philosophie, une philosophie très confortable pour nous qui n'avons pas à vivre ainsi, mais absolument fausse, stérile et désespérante. Si le Comité accepte une philosophie semblable, il est voué à l'échec au départ. Dire que l'ineptie des pauvres rend compte de leur pauvreté, c'est fermer les yeux sur les faits. Les deux causes sont liées ensemble: le chômage, les dures lois du marché de la main-d'œuvre et l'incompétence de ceux qui restent au dehors sont liés ensemble dans un seul et même système, une cause réagissant sur l'autre. Naturellement, une personne dénuée d'initiative et d'instruction et portant toutes les marques de la pauvreté est condamnée à échouer dans la concurrence intense que notre système nous présente actuellement; elle va rester en bas, sur le dernier barreau de l'échelle, mais dire qu'elle est entièrement responsable de sa condition, c'est fermer les yeux sur les faits.

M. Long: Monsieur le sénateur, si vous me permettez de le dire, ce n'est pas du tout ce que nous prétendons.

Le sénateur Roebuck: Cela revient au même.

Le président: Quel est votre point de vue?

M. Long: Nous disions que c'est ainsi qu'on amène les pauvres à se voir eux-mêmes, des gens qui ne sont pas dans la bonne voie. Nous n'admettons pas cela.

Le président: Nous vous avons compris.

M. Long: Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, monsieur le sénateur, et nous soutenons justement que cela fait partie de la philosophie des pauvres, de la psychologie de la pauvreté. C'est pourquoi il s'en trouve parfois qui hésitent à tenter de nouveau leur chance, qui hésitent à prendre la décision de retourner à l'école, parce que la société que ce soit ou non par ses journaux et ses autres moyens d'expression, leur répète sans cesse: «Si vous ne travaillez pas, c'est que vous avez quelque chose en vous qui ne va pas». Beaucoup de pauvres, mais pas tous, finissent pas se courber et dire: «Ce doit être vrai.» Nous rejetons entièrement cette idée. Nous ne voyons pas des êtres sans buts dans les pauvres.

Le sénateur Roebuck: Mais vous voulez tout de même une armée de chômeurs pour que le système actuel continue de fonctionner.

M. Hamilton: Non monsieur.

Le sénateur Roebuck: C'est pourtant ce que vous avez dit.

M. Hamilton: Ce que vous disons, c'est que nous sommes parvenus à un point dans l'histoire où la technologie devient si efficace que nous gardons des emplois que nous n'avons pas besoin de garder; que l'homme producteur doit devenir l'homme consommateur. C'est un changement qu'il nous faudra faire éventuellement. Pourquoi ne pas commencer à préparer maintenant ce changement en faisant des expériences dans la voie de ce changement? Nous pourrions sûrement donner des occupations créatrices à ceux qui ne peuvent pas se trouver un emploi, de façon qu'ils soient utiles pour la société, même s'ils ne font pas ce que nous considérons comme du travail.

Le sénateur Roebuck: Ce que vous voulez, en somme, c'est trouver plus d'emplois.

M. Hamilton: Non, nous voulons libérer les gens.

Le président: Pour les loisirs. C'est l'expression.

M. Long: Les loisirs ou...

Le président: Permettez-moi d'expliquer. Dans la nouvelle théorie, quand on parle du revenu garanti, qui vous est naturellement familier, on fait intervenir la théorie de la cybernétique, l'impuissance à fournir des emplois à tous ceux qui ont besoin d'un emploi; par conséquent, il y aura un grand nombre de gens qui auront des loisirs. Notre tâche consiste à voir à ce qu'ils fassent un usage utile de leurs loisirs à leur propre manière, intellectuellement ou autrement; telle est la théorie.

M. Long: C'est exact.

Le sénateur Roebuck: Vous acceptez donc l'idée que les oisifs pauvres coudoient les oisifs riches.

Le président: Ce qu'ils veulent, c'est que les oisifs qui sont pauvres jouissent de leur oisiveté tout comme les oisifs qui sont riches. Or, cela n'est pas injuste.

M. Hamilton: C'est exact.

Le président: Le sénateur Sparrow.

Le sénateur Sparrow: Je voudrais avoir un peu plus de renseignements sur la Compagnie des jeunes Canadiens. Quelle est sa mission? Qu'est-ce qu'elle essaie de faire et dans quels régimes travaille-t-elle? Elle semble avoir des idées très précises sur la pauvreté, sur la technologie et sur quel devrait être le sort de ces gens à l'avenir.

Je me demande si ses membres acquièrent leur expérience et leurs connaissances en travaillant dans la réalité ou bien s'ils tirent tout de la théorie et des livres. Les domaines qu'il nous faut explorer sont les domaines de la réalité.

Le président: Du réalisme.

Le sénateur Sparrow: Du réalisme. Et je me demande si la Compagnie des jeunes Canadiens, telle qu'elle est représentée ici, a cueilli ses renseignements et ses idées sur le terrain.

M. Hamilton: Les trois recommandations que nous faisons viennent toutes de l'expérience acquise sur le terrain. La Compagnie existe depuis 1965; elle est à l'œuvre sur le terrain depuis 1966. Nous avons un crédo très simple et il s'énonce ainsi: «Les hommes doivent participer aux décisions qui les touchent».

Le sénateur Pearson: Depuis quand vous occupez-vous de la pauvreté?

M. Hamilton: Depuis le début. Comme M. Vidal l'a dit, nous travaillons d'un bout du pays à l'autre. Je pourrais vous donner quelques exemples régionaux particuliers si cela vous intéresse. A Montréal...

Le président: Ils s'intéressent aux régions parce qu'ils s'occupent de tout le Canada. Dites-en quelques mots.

M. Hamilton: Au cap Breton, nous nous occupons des mineurs de charbon qui sont sans emploi, des jeunes qui veulent quitter le cap Breton pour venir dans des régions comme celle de Toronto parce qu'ils pensent qu'ils pourront y trouver du travail.

A Montréal, nous nous occupons des groupements ouvriers, de l'éducation des adultes, des budgets familiaux et de la rénovation urbaine dans les quartiers à petit revenu. A Ottawa, nous collaborons avec l'Association des droits de l'homme en vue de réaliser un autre projet de construction d'habitations. Nous avons aidé à faire fonctionner un école gratuite, l'*Everdale Free School*, dans la banlieue de Toronto, mais là notre engagement se termine en septembre. A Toronto même, nous travaillons au sein de la colonie italienne et parmi les jeunes.

Dans le nord-ouest de l'Ontario, nous nous occupons des indigènes, Indiens et métis. Dans le nord-ouest de la Saskatchewan, des Indiens et des métis; à Calgary, nous travaillons à la reconstruction d'un quartier de familles à revenus modiques. Nous allons maintenant plus loin que cela; nous travaillons avec des groupes de citoyens qui veulent avoir vraiment voix dans la politique du gouvernement municipal. Dans le nord de l'Alberta, nous nous occupons des Indiens et des métis.

Le sénateur Hastings: A quel endroit dans le nord de l'Alberta?

M. Hamilton: Au Petit Lac des Esclaves, à Faust et dans la région. Au Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, nous travaillons avec les Esquimaux et les Indiens; en Colombie-Britannique, nous travaillons avec les jeunes à Penticton; avec les indigènes dans le nord de la Colombie-Britannique, à Alert Bay. A Vancouver, nous nous sommes occupés de la construction d'habitations par les pouvoirs publics et de tous les problèmes connexes. Dans le quartier où nous étions, 80 p. 100 des familles occupant des habitations construites par la ville n'avaient plus, comme chef de famille, que le père ou la mère, le plus souvent la mère. Nous avons aussi travaillé auprès des jeunes et à la réalisation d'un projet de rénovation urbaine.

Le sénateur Hastings: Combien d'hommes avez-vous au travail en Alberta?

M. Hamilton: En Alberta, nous avons douze volontaires.

Le sénateur Fergusson: Y en a-t-il d'autres dans les provinces atlantiques?

M. Hamilton: Non.

Le sénateur Fergusson: Ailleurs qu'au cap Breton?

M. Hamilton: Non, mais dans nos projets d'expansion nous avons l'intention de pénétrer dans le nord-est du Nouveau-Brunswick.

Notre façon de procéder est différente de celle du gouvernement ou des autres groupements, en ce sens qu'en arrivant dans un collectivité nous passons beaucoup de temps à ne rien faire de plus que parler aux gens et rencontrer des gens afin de connaître les problèmes de l'endroit. Puis une fois les problèmes identifiés, il s'agit d'aider les gens à s'organiser pour affronter leurs propres problèmes et produire leurs propres solutions. Nous ne nous présentons jamais en disant: «Voici votre problème et voici comment vous allez le résoudre.» Nous arrivons et nous disons: «Quel est votre problème?» Puis, quand le problème a été identifié, nous disons: «Comment pensez-vous que vous pouvez rédoudre votre problème?» Nous avons eu des succès et nous avons eu des échecs.

Le sénateur Cook: Pourriez-vous nous parler de certains de vos succès?

M. Hamilton: Il y en a pour qui les résultats que nous considérons comme des succès ne sont pas des succès.

Le premier exemple est Calgary. Nous avons envoyé un volontaire dans le quartier du parc Victoria à Calgary; c'est une zone de dix rues dans un sens et de huit dans l'autre, où l'on rencontre nombre de races et où les revenus sont bas d'après les normes de l'Ouest, mais sûrement pas d'après les normes de l'Est.

La commission du «Stampede» de Calgary avait besoin de plus d'espace pour le «Stampede» et présenta une requête en expropriation. Le conseil municipal accéda à la requête. La population du quartier en fut bouleversée. Dans toute zone à petits revenus, une maison représente les économies d'une vie; c'est ce qui reste après 40 ans de travail. Il y avait là beaucoup de vieux. Ils décidèrent qu'ils ne se laisseraient pas exproprier sans livrer bataille. Notre volontaire les aida donc à s'organiser et ils engagèrent la bataille en présentant des mémoires au conseil municipal, en protestant auprès des hommes politiques et en ayant recours à tous les moyens possibles pour empêcher l'expropriation. Ils réussirent finalement à l'empêcher par une action politique assez complexe, ce qui est intéressant, car il s'agissait d'un quartier à petits revenus, peuplé de pauvres gens; pourtant, ils ont réussi à prouver qu'ils pouvaient s'organiser et qu'ils avaient assez d'intelligence et de raffinement pour triompher de la commission du «Stampede» de Calgary, composée d'un très impressionnant groupe d'hommes.

Le sénateur Pearson: Quelle sorte d'accueil recevez-vous quand vous arrivez dans un endroit avec un seul homme?

M. Hamilton: Tout dépend de ce volontaire. Certains volontaires créent une impression favorable dès leur arrivée. Dans tout endroit, il y a toujours deux côtés; toute question a deux côtés. Allez à Calgary et parlez de nous au maire; il nous déteste; il n'a rien de bon à dire sur notre compte, il n'a rien de bon à dire sur le compte des gens de Victoria Park. Cependant, allez parler aux gens de Victoria Park; ils nous aiment.

Le sénateur Hastings: Monsieur Bernie...

M. Hamilton: Bernie Muzeen.

Le sénateur Hastings: Il faisait quelque chose de plus; il était avec les jeunes.

M. Hamilton: Il s'occupait aussi des jeunes, oui.

Le sénateur Hastings: Un travail très digne d'éloges.

M. Hamilton: Oui, sans doute. Nous avons des volontaires qui, en arrivant, commencent à dire aux gens ce qu'ils devraient faire et la réaction est toujours négative; nous finissons toujours par perdre ces volontaires. Si nous ne les retirons pas, la population les congédie.

D'autre part, du côté positif, nous avons des volontaires qui vont simplement frapper aux portes, rencontrer les gens et leur parler; graduellement, ils se font accepter par la collectivité et finissent par en faire partie. C'est le côté positif.

M. Vidal: Permettez-moi de mentionner un autre genre de succès que nous avons eu à Montréal auprès de l'ACEF, qui est un groupe émané des syndicats ouvriers, les associations de travailleurs comme *G. of C., G. of C.F.*, etc. Là, nous essayons d'aider les particuliers aux prises avec des difficultés financières; nous les aidons à lire un contrat et à savoir ce qu'est un contrat. Vous savez qu'en général les gagne-petit peuvent devenir des proies faciles parce qu'ils n'ont pas tout lu. Tout récemment, nous avons porté cela à l'attention du ministère de l'Éducation de la province de Québec et la loi régissant l'éducation professionnelle sera changée. Nous visons là en particulier le colporteur d'enseignement qui dit: «Je vais vous enseigner l'anglais en deux semaines» et qui fait signer un contrat. C'est un grand succès obtenu en travaillant avec des citoyens invités à signer des contrats. Ceux-ci obtiennent une explication avec le concours du volontaire, qui a la formation voulue, car la fonction de l'ACEF est d'éduquer. Et puis la loi de toute la province a été modifiée et ce n'est pas seulement un groupe qui en bénéficiera.

Le sénateur Cook: Monsieur le président, je crois que ce sont là deux succès dignes de mention et je félicite la Compagnie.

M. Vidal: J'en ai d'autres. Vous avez mentionné le cap Breton, où nous avons un point de rencontre avec la jeunesse. Les jeunes étudiants du cap Breton, qui doutent de ce que l'avenir leur réserve au cap Breton après leur sortie de l'école secondaire, où veulent-ils aller? Ils veulent aller à Montréal, à Toronto, à Winnipeg ou à Calgary. Ils se préparent à partir, mais à partir vers quoi? Aussi nous avons là un volontaire qui a son enseigne sur rue et qui reçoit ces jeunes. Nous les mettons au courant de tous les emplois offerts dans les grandes villes et il s'efforce de les préparer.

Le président: Ne peuvent-ils pas obtenir ce service des bureaux de placement?

M. Vidal: S'ils peuvent l'obtenir des bureaux de placement? Quand vous avez 16 ou 17 ans, vous vous adressez d'habitude à quelqu'un de 19 ou 20 ans. Chez nous, on peut arrêter avant ou après la classe et la façon de communiquer est...

Le président: Plus personnelle.

M. Vidal: Oui, plus personnelle, mais j'ajoute qu'il y a aussi un lien rendant les communications plus faciles, car le volontaire est un homme qui vient lui-même d'une grande ville, qui a vécu dans une grande ville et qui parfois y retourne pour essayer de voir ce qui arrive à ceux de ses clients qui, rendus à Toronto, ne savent pas où aller et qui, comme on dit, font la queue pour «la soupe».

Le sénateur Cook: Je n'ai pas l'intention de critiquer. Je crois que ce sont là de fort bonnes choses, mais elles visent à mettre fin à l'exploitation, ce qui, en quelque sorte, est négatif. Vous faites une proposition générale et j'applaudis, car dans le cas de la tentative d'expropriation, vous l'avez fait échouer. Quelle est la deuxième proposition?

M. Vidal: L'ACEF, l'éducation des gens.

Le sénateur Cook: Faire cesser l'exploitation par les contrats, mais vous faites une recommandation générale au sujet d'un revenu garanti, recommandation qui est très large. D'après votre expérience, avez-vous d'autres recommandations pratiques à faire?

M. Long: Pour le Comité ou pour la nation?

Le sénateur Cook: Pour le Comité, qui les transmettra à la nation.

M. Long: Eh bien, très sérieusement, je dis que nous ne parlons pas au nom des pauvres; nous croyons que les pauvres doivent parler pour eux-mêmes. Notre recommandation au Comité est que chacun de vous, sans la protection de son titre de sénateur, aille chez le pauvre monde et vous aurez toute l'aide que nous pouvons fournir sur place, en servant d'intermédiaires par exemple.

Le sénateur Fergusson: Allez faire un séjour d'une certaine durée ou une simple visite?

M. Long: Trois jours, quatre jours, une semaine.

M. Hamilton: Une journée.

M. Long: Comme il vous plaira.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Que dites-vous de ceux d'entre nous qui ont vécu de cette façon et qui ont connu cette condition toute leur vie? Combien de temps nous faudra-t-il? Je suis de ceux-là.

M. Long: Entrez dans un bureau de placement, dites que vous avez fait votre 8e année, que vous avez 50 ans, que le dos vous fait souffrir et que vous voulez un emploi.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): J'ai vécu toute ma vie avec des gens semblables et j'ai vécu moi-même ce genre de vie.

Le président: Monsieur Long, vous parlez de l'homme qui a sa 8e année, qui a 50 ans, qui a mal au dos et qui veut un emploi. Nous ne voyons peut-être pas souvent cet homme, mais nous entendons parler de lui. La Compagnie des jeunes Canadiens a l'expérience de ces choses et les a vus de ses propres yeux, de sorte qu'elle peut dire aux sénateurs ce qu'ils devraient faire. Faites-nous part de votre expérience. Nous avons une idée de ce qu'il nous faut faire, mais faites-nous bénéficier de vos connaissances et de votre expérience. Mettez vos cartes sur la table.

M. Long: Nos deux recommandations sont: (1) un revenu annuel garanti pour mettre fin à ce que nous appelons la pauvreté économique; et (2) des subventions directes aux groupements locaux, aux groupements qui travaillent sur place, de façon qu'ils puissent planifier et réaliser leur propre développement avec leurs propres objectifs.

Le président: Fort bien. Passons au point suivant. Vous savez fort bien qu'on fait l'essai aux États-Unis depuis quelques temps des organisations collectives locales.

M. Long: Oui, mais avec de très graves exceptions.

Le président: Vous voulez dire de très graves échecs, n'est-ce pas?

M. Long: Oui.

Le président: Oui, bien sûr, et c'est exactement ce à quoi je veux en venir. Le comité, savez-vous, n'est pas ignorant de ce qui se passe dans le monde. Le sénateur O'Leary vient de vous dire qu'il a connu la pauvreté il y a des années et qu'il a monté. Nous avons tous été pauvres par ici et nous avons probablement joui plus que d'autres de notre pauvreté. Quand vous commencez par recommander un revenu annuel garanti, le président est d'accord avec vous, mais le président sait et les sénateurs savent que nous en savons si peu à l'heure actuelle sur la façon de faire réussir cette réforme qu'il nous faudra faire beaucoup plus de recherches et d'études sur la question. Cela, nous le savons. Êtes-vous d'accord?

M. Long: Oui monsieur.

Le président: Par conséquent, le Comité a chargé le professeur James Cutt... Est-ce que vous connaissez ce nom?

M. Long: Oui monsieur.

Le président: C'est le meilleur homme que nous pouvions trouver au Canada pour étudier le revenu annuel garanti. Nous l'envoyons à Washington, nous l'envoyons au Wisconsin, et au New Jersey cet été et il fera une étude sur le revenu annuel garanti, puis il l'expliquera au Comité. Croyez-vous que ce sera un progrès.

M. Long: Oui monsieur.

Le président: C'est tout ce que nous pouvons faire. Par conséquent, quand vous parlez du revenu annuel garanti au sens général, vous n'apportez aucune preuve à l'appui, parce qu'il serait impossible pour vous en ce moment de le faire.

Puis, quand vous parlez de donner de l'argent aux pauvres de nos villes pour qu'ils s'occupent d'eux-mêmes et qu'ils utilisent leur propre initiative, sous prétexte que les pauvres connaissent mieux la pauvreté que le reste d'entre nous—ce qui est fort vrai—il nous faut jeter un coup d'œil sur ce qui s'est passé ailleurs dans des circonstances semblables.

M. Long: Oui monsieur.

Le président: Nous avons examiné les essais tentés aux États-Unis et nous avons découvert qu'il y avait beaucoup plus d'échecs que de succès. Vous êtes d'accord?

M. Long: Oui et c'est précisément pourquoi nous n'avons pas fait cette recommandation sans dire qu'il faudrait prendre bien garde que cet argent soit donné à de véritables organisations collectives et non pas à ceux qui se sont arrogé le titre de chefs des pauvres.

Le sénateur Hastings: Monsieur Long, vous dites qu'il y a actuellement de véritables organisations collectives?

M. Long: Oui, monsieur.

Le sénateur Hastings: Où sont-elle et quelles sont-elles?

M. Long: Il y a *ATAK* à Kingston, *NOW* à Calgary, le *Black United Front* à Halifax, l'Association des Indiens d'Armstrong et des groupements d'étudiants dans tout le pays.

Le sénateur Hastings: Revenons à Kingston. Pouvez-vous me dire ce qui se fait là?

M. Hamilton: Il y a une très grave crise du logement à Kingston, où ce n'est plus seulement le mauvais état des maisons, mais l'absence de maisons qu'on déplore. Par exemple, une famille est arrivée à Kingston cette année et s'est installée dans une cabane de baigneurs. On en est là. Nombre d'habitations existantes sont tout à fait lamentables et les loyers sont exhorbitants. Pour un taudis, pour un petit logement d'une ou deux pièces, il faut payer $75 par mois.

Une de nos bénévoles, Mlle Joan Newman, a commencé sur plusieurs fronts à organiser les gens intéressés à l'habitation. Elle devait éventuellement démissionner comme membre de la Compagnie, mais elle a continué d'organiser ce travail et nous avons trouvé un autre volontaire qui y participe. L'*ATAK* est vraiment un groupement de la collectivité, qui s'est organisé et qui a ouvert la bataille pour des habitations. Le maire de Kingston ne pouvait aller nulle part sans les trouver devant lui et se faire demander s'il s'occupait de la question. Au cours des élections fédérales, tous les candidats de la région durent parler de la crise du logement; ils ne pouvaient pas éluder la question. Le groupe a continué de lutter pour des habitations. Maintenant, il paraît rarement un numéro du *Whig Standard* de Kingston sans qu'il y soit question de l'habitation, ce qui est un changement complet par rapport à l'an dernier.

Ensuite, le groupe a présenté des candidats aux élections municipales et Mlle Newman a été élue au conseil municipal. Le groupe a ses représentants dans le comité municipal du logement. C'est un groupe très compétent, issue de la collectivité.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Est-ce qu'il a des résultats à montrer?

Le sénateur Cook: De nouvelles maisons?

M. Hamilton: Non. On se rend compte qu'il faudra du temps, mais le groupe a tout de même réussi à mettre le public au courant du problème, alors qu'il ne l'était pas auparavant. C'est un premier pas.

Le sénateur Roebuck: Ce que vous dites en ce moment me plaît, car c'est à l'opposé de la façon dont M. Long aborde la question. Vous ne blâmez pas ces gens de vivre dans une telle dégradation et vous ne leur reprochez pas des défauts quelconques.

M. Hamilton: Mais non, bien sûr.

Le sénateur Roebuck: Autrement dit, les individus qui sont pauvres le sont à cause d'un ensemble de conditions qui s'ajoutent à l'ineptie, au manque d'éducation et à différentes autres raisons.

Je tiens à dire, afin de ne pas être mal compris, que j'approuve ce que vous faites en essayant de relever le niveau moral, intellectuel et physique des gens avec qui vous travaillez. C'est un travail admirable, un bon travail. Je suis pour ce revenu annuel garanti si nous pouvons le maintenir. J'entrevois certaines difficultés, mais je crois que ce serait une belle amélioration comparée à la situation insensée dans laquelle nous vivons, entourés de gens qui sont dans la misère, la plupart d'entre eux, mais non pas tous, sans que ce soit de leur faute. S'il faut nous résigner aux conditions actuelles, le revenu annuel garanti serait une grande réforme. Cependant, je ne peux pas me faire quand vous blâmez les pauvres de leur pauvreté.

M. Long: Je crois, monsieur le sénateur, que nous ne nous entendons pas encore.

Le sénateur Roebuck: J'espère que vous avez raison.

Le président: Allez-y. Donnez-nous un exemple.

Le sénateur Hastings: Ne pourrions-nous pas en rester simplement à l'*ATAK*? Comment pensez-vous que nous pourrions les aider?

M. Hamilton: L'*ATAK* a certaines idées sur la façon de résoudre le problème de l'habitation. Avouons franchement qu'elle a besoin d'argent pour continuer de s'organiser; elle a besoin d'argent pour se stabiliser; elle a besoin d'argent pour pouvoir commencer à élaborer ses plans, établir ses programmes et, ensuite, pour les réaliser, s'ils sont réalisables.

Nous proposons qu'on fournisse de l'argent à ces organisations collectives pour l'établissement d'un programme, pour les études, pour l'élaboration des plans, pour le choix de leurs propres objectifs et de leur propre calendier, sans que rien ne leur soit imposé. Cela fait, une fois leurs plans dressés, on pourrait faire intervenir un autre groupement collectif ayant connu une situation semblable, qui examinerait le programme et dirait s'il est réalisable.

Nous voulons que le gouvernement et les organismes gouvernementaux restent à l'écart autant que possible. Nous voulons qu'ils donnent de l'argent sans faire beaucoup plus, car si le gouvernement est au niveau de l'approbation, il veut inévitablement imposer ses volontés. Il ne dira pas à ces gens: «C'est une bonne idée. Nous ne sommes aucunement d'accord avec vous, mais voici l'argent quand même».

Nous voudrions un mécanisme permettant à d'autres groupements collectifs d'intervenir. Il y aurait là un processus d'éducation pour les autres groupements, qui verraient comment d'autres s'en tirent bien, et l'on aurait deux résultats bienfaisants. Faites intervenir ces gens et laissez les étudier les propositions; si si les propositions sont réalisables, ils les approuveront et le gouvernement donnera l'argent.

M. Long: Permettez-moi de répondre au sénateur Croll, qui a parlé de l'échec des subventions directes accordées pour les programmes collectifs aux États-Unis. J'ai moi-même une certaine expérience de ces programmes et, à mon avis, une des raisons de leur échec, c'est que ces subventions étaient accordées à ce qu'on appelle les agences CAP, c'est-à-dire les agences du Programme d'action collective, qui étaient dirigées par un conseil d'administration composé, comme le voulait la loi, pour un tiers d'hommes politiques, pour un tiers de représentants des agences et pour un tiers des pauvres. Par conséquent, toute activité prévue par ces programmes qui pouvait aliéner les hommes politiques était empêchée; toute activité qui pouvait aliéner une agence ou lui déplaire était empêchée. Dans la plupart des cas, l'inefficacité en résultait.

Le président: Que proposez-vous?

M. Long: C'est précisément pourquoi, dans notre rapport, nous proposons que l'argent soit donné aux organisations collectives véritables sans aucune intervention de la part de ceux qui se sont nommés eux-mêmes chefs des pauvres.

Cela implique, naturellement, qu'il faudra déterminer avec soin si ces organismes communautaires sont vraiment représentatifs. Si nous tenons à mettre sur pied une institution réellement démocratique nous devrions scruter le groupe qui sollicite des fonds et nous poser la question: «Cet organisme représente-t-il, oui ou non, les pauvres». Ce recoupement devrait être laissé à des pauvres d'autres localités qui possèdent une organisation ayant le même but.

Le sénateur Quart: Puis-je poser une question, monsieur le président? Je suis entièrement d'accord avec votre désir d'écarter les organismes communautaires à ce niveau, les agences gouvernementales et ainsi de suite; mais je me demande quel mode d'action vous avez en vue ou quel ordre de priorité vous entendez fixer pour les diverses localités.

Vous faudra-t-il attendre d'être invités par une collectivité à venir travailler avec elle, ou par les autorités provinciales; ou votre intervention suivra-t-elle votre évaluation des besoins à l'échelle nationale? Comment avez-vous l'intention d'agir.

Vous n'ignorez pas, comme nous non plus, que d'après certains journaux, qui ont peut-être exagéré, que vous avez été fait l'objet de critiques en maints endroits; par contre, votre exposé, ce matin, m'a redonné confiance en votre groupe; bien que j'aie déclaré préalablement au Sénat qu'à mon sens vous étiez pour le Canada un très utile moyen d'action, j'avoue que mon enthousiasme s'est quelque peu refroidi lorsque j'ai lu dans les journaux que certains de vos collaborateurs prenaient part à des manifestations contestataires et autres démonstrations de ce genre. Vous avez certainement eu une très mauvaise presse à un certain moment.

Devez-vous attendre l'invitation d'une collectivité avant d'entrer en action, ou des autorités provinciales, ou quoi?

M. Hamilton: C'est juste, nous devons d'abord être invités. Les autorités provinciales n'ont pas juridiction sur nous, car nous représentons une société de la Couronne, une émanation du gouvernement fédéral. Lorsque nous sommes invités par un comité nous faisons une évaluation sérieuse de la situation. «Pourquoi avez-vous besoin de nous?»

Sénateur Roebuck: Lorsque vous parlez de collectivité, voulez-vous dire le maire, le conseil?

M. Hamilton: Habituellement, non.

Sénateur Roebuck: Qui transmet l'invitation?

M. Long: Ce peut être le maire ou un prêtre, un organisme communautaire comme l'ATAK, en somme l'invitation peut nous parvenir de n'importe qui.

M. Hamilton: Un syndicat de travailleurs.

Le président: M. Hamilton, une telle invitation vous est-elle jamais faite par le maire, car d'après ce que vous avez dit ce matin, vous constituez un groupe d'agitateurs assez sujets à caution pour un maire.

M. Hamilton: Le maire de Halifax est un homme éclairé et il a eu des choses fort aimables à dire sur notre compte. Il a déclaré qu'il serait heureux de nous accueillir en tout temps.

Sénateur Hastings: Quel est le sentiment du premier ministre de la Saskatchewan?

M. Hamilton: Nous avons eu de nombreux malentendus avec M. Thatcher, mais nous l'avons rencontré à plusieurs reprises ainsi que le ministre de la jeunesse dans son gouvernement, et nous avons rétabli pas mal de choses. Ils ne savaient pas trop ce que nous faisions et nous sommes allés le leur dire; ils ont alors reconnu notre action. La situation a été tirée au clair.

Sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je veux poursuivre un peu plus loin la question de l'ATAK dans la ville de Kingston. Par exemple, votre organisme a-t-il réussi à découvrir les faits dans le passé à Kingston (une situation qui persiste probablement encore) et a-t-il réussi à y apporter remède? Je songe au manque de conscience des propriétaires et d'autres personnes—peut-être devrais-je m'abstenir d'identifier ces gens par catégories, mais je passerai outre car j'en connais certains,— par exemple des étudiants qui ont acheté ou loué des propriétés, pour les souslouer à des prix excessifs. Est-ce que ces faits sont étalés au grand jour, étudiés et corrigés?

M. Hamilton: Ils sont certainement mis à découvert. Des recherches sérieuses d'ATAK ont porté sur les conditions d'habitation à Kingston et cet organisme est en mesure de produire les faits. Par contre, lorsque vous confrontez un propriétaire, preuve en main, et lui dites: «Vous manquez de conscience» et qu'il vous répond: «D'accord, mais je n'ai pas l'intention de changer d'attitude», il est peu de choses que vous puissiez faire.

Leur principal espoir est de pouvoir agir démocratiquement en portant les problèmes à l'attention du public et de rallier assez de gens autour d'eux ou d'obtenir le pouvoir politique de redresser les torts.

Sénateur Quart: Lorsque vous avez établi qu'il existe une situation indésirable et que vous désirez faire des suggestions pour y remédier, vous adressez-vous alors au conseil municipal?

M. Long: En tant que Compagnie?

Sénateur Quart: Oui.

M. Long: Non, nous sommes des auxiliaires et non des dirigeants. Notre tâche est d'aider la collectivité à s'organiser de façon à ce qu'elle arrive à se donner des chefs et porter ses griefs par la suite à l'attention du conseil municipal.

Sénateur Quart: Vous ne communiquez jamais vos vues au conseil municipal ou à quelque groupe régional?

M. Long: Jamais au nom de la collectivité: il arrive que nous le fassions occasionnellement, à titre privé, mais lorsque la collectivité décide de parler, elle le fait pour elle-même, pour ses citoyens et non à travers nous.

Sénateur Quart: Je sais bien, mais je me demande, puisque la Compagnie des Jeunes Canadiens est un organisme créé par l'État, (je n'en suis pas certaine, mais j'exprime ici mon avis), ne serait-il pas opportun et utile que vous communiquiez vos vues non seulement au groupe communautaire, mais en même temps au conseil municipal ou à un groupe au niveau de la municipalité?

M. Hamilton: La démarcation entre la juridiction fédérale et la juridiction provinciale à cet égard est assez ténue. Une société de la Couronne qui s'aviserait de dire en Colombie-Britannique que le système d'éducation est au-dessous de tout enfreindrait alors la juridiction provinciale.

Sénateur Quart: Sans aller jusque-là, bien entendu, ne pourriez-vous pas signaler le besoin d'habitations là où un tel besoin existe et donner ainsi un certain élan aux organismes communautaires au niveau de la masse, que vous vous proposez de constituer?

M. Vidal: C'est ce que nous avons fait parfois. Je vous signale un cas que j'ai pu observer à Saint-Jérôme, province de Québec, où les volontaires furent invités à organiser les travailleurs non-syndiqués et à tenter de résoudre certains problèmes d'ordre économique qui sévissaient dans la région. Un comité de citoyens fut mis sur pied, et c'est ce comité, aidé de nos volontaires, qui porta la situation à l'attention du public. Le Comité de citoyens réussit finalement à convaincre le gouvernement fédéral que Saint-Jérôme devrait être une région désignée. Depuis lors de nouvelles industries sont venues s'y établir et les problèmes économiques, sans vouloir dire qu'ils ont été résolus une fois pour toutes, ont quand même été atténués.

Les individus des régions du nord qui jusqu'alors avaient coutume de se rendre à Saint-Jérôme et d'y rester une fin de semaine avant de reprendre la route de Montréal, y restent à demeure aujourd'hui. Du fait de l'implantation de nouvelles industries, d'un afflux de population, d'investissements accrus, le climat des relations entre le patronat et les travailleurs s'est amélioré.

Maintenant les volontaires sont en train de porter à l'attention de la population de Saint-Jérôme—comme je l'ai appris par le rapport publié par un volontaire dans le journal local—l'état de l'habitation: en effet, l'arrivée d'une population de passage venue du nord-ouest québécois et des régions au nord de Saint-Jérôme a fait naître un nouveau problème. Grâce à de telles initiatives le groupe de citoyens élargit son champ d'action, se fixe de nouveaux objectifs et se renouvelle.

L'article du journal bien documenté, explique la situation du logement, en indique les causes et ainsi de suite, a été préparé par la Compagnie, mais la diffusion en a été assurée par les citoyens eux-mêmes. Nous les avons aidés à déterminer quelle est la prochaine démarche à entreprendre pour promouvoir le développement de la région.

M. Long: Sénateur, j'aimerais revenir à votre question, il y a un moment, par laquelle vous demandiez pourquoi la Compagnie ne tente pas occasionnellement de faire des représentations aux corps publics. Cela rejoint très étroitement ce dont nous avons parlé plus tôt—la psychologie du pauvre. Nous envisageons cet aspect non seulement du point de vue constitutionnel, comme l'a indiqué M. Hamilton, mais aussi comme un élément stratégique important.

Ceux qui vivent depuis longtemps dans la pauvreté, s'attendent rarement à pouvoir faire prévaloir leur point de vue; il est rare qu'ils mobilisent spontanément une volonté collective. La Compagnie pourrait bien dire: «Nous parlerons en votre nom, ou nous ferons les représentations que de droit pour vous»: cela permettrait peut-être de résoudre le problème à court terme, mais ce geste n'opérerait aucune transformation de la manière d'agir de ces gens.

Si vous me le permettez, je vous citerai un exemple. Nous œuvrons à un projet dans le secteur nord-ouest de la province de la Saskatchewan impliquant un certain nombre de gens qui ont quitté un village parce que les allocations de bien-être leur ont été supprimées. Pour assurer leur subsistance ils prenaient des lièvres au collet, parfois jusqu'à 35 milles du village. Incapables de laisser leurs enfants au village ils les amenaient avec eux, ce qui veut dire que de 35 à 50 enfants furent retirés de l'école. Ces métis, installés dans des cabanes en bordure de chemin, avaient retiré leurs enfants de l'école parce que le lieu où ils étaient venus s'installer était le seul où ils pouvaient attraper assez de lièvres pour survivre.

Lorsque nos volontaires les abordèrent pour la première fois et eurent su gagner leur confiance, la phrase qui revenait sans cesse dans leurs propos était: «Nous aimerions bien que nos petits retournent à l'école. Nous voudrions qu'ils soient éduqués afin de ne pas avoir à piéger des lièvres pour vivre, à l'âge de 40 ans, comme nous. Comment allons-nous pouvoir les remettre à l'école?»

L'une des solutions mises de l'avant était de mettre en service un autobus scolaire. S'ils avaient un autobus leurs enfants pourraient fréquenter l'école. A ce stade il eut été facile pour la Compagnie de faire des représentations au niveau officiel et d'obtenir un autobus pour ces gens. Par ailleurs ce fut un processus beaucoup plus long et laborieux, mais combien plus enrichissant, que de les convaincre et de leur dire: «Vous croyez que la solution est un autobus scolaire, eh bien entreprenez les démarches nécessaires et nous vous aiderons». Il fallut beaucoup plus de temps pour en arriver là, mais en fin de compte les intéressés préparèrent de longs mémoires pour expliquer pourquoi ils désiraient que leurs enfants aillent à l'école et pourquoi ils ne pouvaient habiter le village, et le reste. Les pétitions eurent leur point de départ au niveau de la localité, et les fonctionnaires auraient pu les aviser que leur demande était vouée à l'insuccès à ce niveau «car vous ne rencontrerez aucune sympathie dans la localité». Nos volontaires auraient pu effectivement leur dire cela, mais ils n'en firent rien. Les gens s'étaient dit nous allons d'abord tenter notre chance au niveau de la localité ce à quoi nos volontaires leur répondirent: «Bien, nous allons vous aider». Leur démarche échoua au niveau local. Ils continuèrent à s'adresser à un niveau de juridiction plus élevé, puis à un autre, de sorte qu'au bout de six mois ils obtinrent un autobus scolaire. Ils auraient pu l'obtenir en un mois si nos volontaires s'étaient interposés en leur nom, mais d'avoir mis six mois pour réussir a opéré une transformation extraordinaire chez ces gens qui s'accordent à dire aujourd'hui: «Nous pouvons accomplir quelque chose par nous-mêmes, si nous nous organisons nous pouvons réussir. Nous pouvons nous liguer et résoudre nos problèmes.» Et c'est cette réalisation qui compte en définitive et non l'obtention d'un autobus scolaire.

Le président: Permettez-moi de me reporter au dernier paragraphe de la page 9 de votre mémoire parce que certains membres de notre personnel me soufflaient quelque chose à l'oreille. Je ne leur ai pas prêté trop attention car je ne suis pas suffisamment informé. Que voulez-vous que nous retenions du passage en question?

M. Hamilton: Au dernier paragraphe de la page 9 nous tentons de faire entendre que les pauvres sont terriblement frustrés par un milieu bien nanti au sein duquel tout le monde a de l'argent: ils regardent les programmes de télévision et la publicité leur crie partout les mérites de nouvelles voitures par les panneaux-réclame. Ils rentrent chez eux pleins de frustration et songent à l'avenir qui se dessine pour leur enfants. Ils aspirent à un avenir meilleur pour leurs enfants et pour eux-mêmes et ils se sentent frustrés. Et puis, il y a toute une nouvelle génération de jeunes...

Le président: Que dites-vous à la page 10?

M. Hamilton: Nous disons que la trame de la vie change très rapidement: qu'alors qu'il fut un temps où les gens savaient se contenter des promesses des gouvernements et d'attendre que ceux-ci agissent, cela ne leur suffit plus aujourd'hui. Aujourd'hui les gens disent aux gouvernements: «Voilà ce que nous voulons et pour quand. Si vous êtes incapables de vous exécuter nous nous débarrasserons de vous». Ils disent aux échevins, aux maires et aux députés: «Nous allons vous élire et nous allons vous surveiller. Si vous votez contre un projet de loi, nous voulons savoir pourquoi». Ils tentent de donner un sens aux belles paroles: ils tentent de cerner le sens de la réalité en fonction de leur propre existence. Ils reconnaissent qu'ils vivent dans un pays démocratique gouverné par l'intermédiaire des élus du peuple. Ils acceptent cela mais ils s'efforcent de rendre le gouvernement plus efficace en exerçant sur lui toutes les pressions dont ils sont capables; s'ils n'arrivent pas à leur fins par l'intermédiaire de leurs représentants, ils s'adressent alors à l'opinion publique. Les Indiens de Cornwall ont obstrué le pont parce que le gouvernement fédéral se refusait à agir. Ils considéraient que le traité avait été violé par le gouvernement et ils voulaient que le gouvernement agisse. Le gouvernement refusa d'agir et c'est alors qu'ils se tournèrent vers le public et protestèrent en obstruant le pont, et ils obtinrent dans une certaine mesure gain de cause.

Mais ce qui reste de l'incident c'est que l'opinion a été alertée et sait qu'un traité a été violé. Les Indiens ont reçu l'appui de la population de toute la partie du nord des États-Unis et d'une bonne part du Canada. C'est cela qui compte.

Le président: Mais vous laissez entendre qu'il y avait amertume, haine et un esprit de violence—je n'ai pas entendu cette expression—mais j'ai appris qu'il y existait beaucoup de rancœur de la part de certaines de ces gens. Est-ce exact?

M. Hamilton: Oui.

Le président: Où?

M. Hamilton: Le phénomène est peut-être encore un fait isolé, d'assez peu d'importance pour le moment, mais il va s'accentuant. Le Canada a pris l'habitude de suivre la voie des États-Unis en toutes choses, éventuellement, et nous finissons par subir les mêmes effets ici. La violence remonte déjà à quatre ou cinq ans aux États-Unis et il nous apparaît tout à fait pensable qu'elle se produise ici, car il se trouve des minorités qui sont victimes de discrimination. Nos Indiens sont aussi mal traités que le sont les Noirs aux États-Unis. Les chefs de file tels que Howard Adam sont des militants; ils haïssent les Blancs en général dans bien des cas, et pour cause. Au fur et à mesure qu'on leur ferme de plus en plus fréquemment les portes au nez, au rythme où s'accroît l'apathie du public et que persiste celle des politiciens, vers qui voulez-vous qu'ils se tournent? Il ne leur reste rien. Le seul refuge est dans l'amertume, la haine et la violence. C'est là leur dernier recours et ils sont poussés lentement dans cette voie qui demeure la seule solution à leurs yeux.

Sénateur Sparrow: J'apprécie hautement ce que vous avez dit quant à l'importance d'encourager les gens à s'aider eux-mêmes plutôt que de leur venir directement en aide. C'est une saine philosophie et j'avoue que je ne savais pas que c'était là votre manière d'agir. Ceci s'applique avec plus de force encore à la population indienne du Canada. Les Indiens ont assurément fait de grands progrès au cours des derniers 18 mois, probablement beaucoup plus grands que je ne l'aurais cru possible. Quelqu'un les encourage à s'affirmer et cela est bien. Le crime le plus abominable sur le plan économique et culturel est celui qu'ont perpétré à l'endroit de la population indienne du Canada tous les gouvernements au cours de notre histoire. Le résultat a été de ravaler les Indiens, et l'on peut dire que la population indienne a fait l'objet d'une forme de génocide au plan de l'ethnicité. Si vous pouvez faire tendre vos efforts dans le sens que vous avez indiqué, vos labeurs seront fructueux parce qu'ils découlent d'une planification réfléchie.

J'aimerais vous poser une question. Qui, au sein de votre groupe, détermine quels sont les groupes défavorisés? Quels sont vos critères? Au fait, avant que nous nous quittions aujourd'hui j'aimerais savoir quels sont spécifiquement ceux que vous considérez comme défavorisés au Canada. Vous avez mentionné les Indiens et d'autres, mais je voudrais que vous nous indiquiez ce qui, à votre avis, constitue la pauvreté dite économique. Vous avez proposé un revenu annuel assuré, et je crois que l'idée fait son chemin en Amérique du Nord, mais à votre avis qu'est-ce que la pauvreté économique et quel niveau de revenu annuel garanti proposez-vous à l'heure actuelle? Il est facile de dire sans réflexion: «Bien, il nous faut un revenu annuel assuré», mais quel doit être le montant de ce revenu assuré et sur quelle base doit-il être calculé?

M. Hamilton: Sénateur, tout chiffre que nous pourrions citer ne serait qu'une grossière estimation, car je vous rappelle que notre mémoire n'est qu'un document préliminaire. Notre but était de vous faire part de ces concepts et s'ils avaient l'heur de rallier votre approbation, nous espérions que vous nous permettriez de revenir devant vous. Notre intention est de consulter les groupes communautaires et nos volontaires et de leur laisser le soin d'arrêter les modalités.

Je sais que j'élude votre question mais il serait très présomptueux de ma part que de tenter d'y répondre. J'ignore quelle conception se font les groupes communautaires d'un revenu annuel assuré. J'ai moi-même une idée mais je ne sais si c'est aussi la leur et j'estime qu'ils sont en meilleure posture pour en discuter que je ne le suis.

Sénateur Sparrow: Pourriez-vous dire quels sont ceux que vous considérez comme défavorisés au Canada?

M. Hamilton: Du point de vue économique les défavorisés sont faciles à identifier. Chaque ville présente son secteur délabré: un grand nombre de petites collectivités rurales, certains groupes ethniques, tels qu'Indiens, Eskimos et Métis. Un très grand nombre d'immigrants sont défavorisés du fait d'une pernicieuse discrimination à leur endroit. Les Italiens de Toronto en sont un exemple. Certains jeunes, à notre avis, sont défavorisés. Désirez-vous en ajouter d'autres?

M. Long: Je tiens à répéter que nous acceptons la définition de la pauvreté telle qu'énoncée par le Conseil économique du Canada:

> Dans les sociétés industrielles développées, on considère de plus en plus la pauvreté non pas comme un manque des choses essentielles à la vie mais comme l'accès insuffisant à certains biens, services et aux conditions de vie qui sont accessibles à d'autres et qui sont considérés comme la base d'un standard de vie acceptable.

Sénateur Roebuck: Je la cherchais justement. A quelle page apparaît-elle?

M. Hamilton: Page 3, premier paragraphe.

M. Long: Cela nous reporte à quelque chose que j'ai dit plus tôt, que la pauvreté est une condition relative et que si nous disions carrément qu'un revenu de $3,000 est suffisant pour permettre à n'importe qui de vivre au Canada, cela n'aurait à peu près aucun sens

puisque la pauvreté est une condition qui tient aux circonstances de chacun. On pourrait dire qu'un individu qui gagne $3,000 dans le nord de la Saskatchewan est un homme riche, mais celui qui a un revenu de $3,000 à Toronto vit dans une situation assez dégradante.

M. Hamilton: Nous aimerons revenir devant vous éventuellement et approfondir cette question avec vous.

Sénateur Sparrow: Vous avez dit que le concept est «produire et consommer», alors que la société d'aujourd'hui affirme qu'il faut «produire pour consommer». Vous insinuez que nous arrivons rapidement à un stage où il n'y aura plus un nombre d'emplois suffisant, soit trop de gens pour produire. Ceci me paraît une fausse notion du fait que la société doit toujours, à mon sens, produire et consommer, de sorte que nous devons reviser notre conception de ce que l'on qualifie par le mot produire.

Dans votre optique, prétendez-vous que produire veut dire travailler pour $50 par semaine? Est-ce cela que produire? Je ne conçois pas la production de cette façon. Je pense, par exemple, qu'un musicien est un producteur.

M. Hamilton: C'est ce que nous maintenons.

Sénateur Sparrow: Il consomme la production de quelqu'un d'autre, mais il est producteur. Nous devons élaborer un système, je crois, dans lequel tous seront producteurs. Le problème auquel nous devons faire face aujourd'hui tient à ce que beaucoup de nos gens ne sont pas producteurs, sous une forme ou sous une autre. On ne peut empêcher les gens de faire quelque chose; ils doivent trouver un débouché quelconque à leurs énergies; car nous avons tous des énergies pour produire ou reproduire, de sorte que si nous arrivions à trouver le moyen de faire produire ces gens et que nous leur assurions un certain revenu, en même temps nous améliorerions leur condition, je crois que nous pourrions probablement résoudre le problème. Mais nous ne le résoudrons pas en disant simplement: «Tiens, voici de l'argent. Restez assis sur votre derrière, en somme. Ne faites rien, mais ne nous embêtez pas».

M. Long: Je connais un métis du nord de la Saskatchewan, sénateur, qui est un artiste assez remarquable et que les gens de la localité accusent ouvertement de n'être qu'un Indien fainéant. J'ai appris cela d'autres personnes car je n'étais pas sur les lieux. On s'est efforcé d'en faire un producteur en tant qu'artiste, au sens commercial, afin qu'il puisse pourvoir à ses besoins par son art, mais parce qu'il ne travaille pas à la papeterie et qu'il passe son temps à peindre plutôt qu'à couper des billes on le traite d'«Indien fainéant» et cet homme vit dans une condition dégradante. Je crois que nous sommes entièeremnt d'accord.

Sénateur Sparrow: Je songeais également au fait que la majorité des gens, la classe ouvrière du Canada, travaillent douze mois ou onze mois par an, et ils se plaisent à chasser et à pêcher durant un mois, tandis que l'Indien est satisfait de travailler durant un mois et de s'adonner à la chasse et à la pêche pendant les onze autres mois. Je ne trouve rien à redire à cela, car je me rends compte que c'est là son mode de vie. Pourtant nous décourageons ce comportement. S'il arrive à produire de cette manière et qu'il jouisse de l'existence en produisant pour la société, si nous pouvons réaliser cette condition, je ne m'objecte aucunement à cette manière de voir.

M. Long: Quiconque doit assurer sa subsistance par la chasse et la pêche conviendra que c'est un dur labeur.

Sénateur Sparrow: C'est juste, ce devient alors un travail.

Le président: Dites-moi, à la page 12, je pense, que vous laissez entendre qu'il faille s'occuper de la pauvreté du point de vue économique avant tout et que l'aspect culturel et social vient en second lieu. Le groupe que nous avons entendu jeudi a répondu «non» à la même question. Quel est votre avis?

M. Hamilton: Je crois que nous dirions «non» nous aussi. J'espère que nous n'avons pas laissé l'impression contraire. Nous considérons qu'il faut s'attaquer aux deux aspects du problème presque simultanément.

Voici un exemple spécifique. Les Indiens qui vivent dans les réserves jouissent d'une vie culturelle et sociale, mais ils n'ont aucune vie économique. On les amène à la ville et on leur trouve un emploi. Ils acquièrent une certaine stabilité économique, mais au prix de leur vie culturelle et sociale. Il faudra envisager tous ces aspects comme un tout, et trouver des solutions aux problèmes de l'homme tout entier, car ces aspects sont partie intégrante de sa vie. On ne saurait traiter telle ou telle partie: il faut les traiter toutes du même coup. J'espère que c'est ce que vous aurez compris de nos propos.

Le président: Eh bien, certains de nous sommes d'avis que ce dont les pauvres ont besoin c'est d'argent, de services et d'une certaine aptitude. Qu'avez-vous à dire là-dessus?

Sénateur Roebuck: Et, je me permets d'ajouter, aussi la possibilité de gagner.

Le président: Oui, la possibilité de gagner. Voulez-vous nous faire part de vos commentaires sur ce point de vue?

M. Hamilton: Je ferai un commencement de réponse et laisserai à Charles le soin de la compléter. Ils ont besoin d'argent, bien sûr; ils ont aussi besoin de services, mais il devrait leur être loisible de déterminer eux-mêmes le genre de services dont ils ont besoin. Actuellement les services que reçoivent les pauvres leur sont imposés, ce qui, de notre point de vue, est tout à fait mauvais. Les pauvres devraient pouvoir décider ce dont ils ont besoin.

Sénateur Cook: Quels services leur sont imposés actuellement?

M. Hamilton: Prenons le bien-être social comme exemple. Je ne prétends pas que l'argent leur soit imposé, car ils ont un besoin criant d'argent, mais l'agent du bien-être social l'est assurément. Celui-ci visite leurs foyers, critique la façon dont il est entretenu et critique leur manière de vivre. Ceci constitue une imposition. En échange de l'argent qu'ils dispensent, ces fonctionnaires s'arrogent le droit de critiquer et trouvent là l'occasion de faire parade de leur talent de psychologues en herbe.

Sénateur Cook: Peut-être parce que c'est nécessaire.

M. Long: Mais mal venu.

M. Hamilton: Nous avons parlé de valeurs et de niveau de vie. Tout cela est une question individuelle. Vous pouvez rencontrer deux riches individus dont les foyers sont impeccables, avec une bonne qui préfère faire la vaisselle à six heures et une autre, à neuf heures. Si vous arrivez à sept heures et que la vaisselle soit faite, vous êtes impressionné favorablement. Si vous pénétrez dans l'autre foyer à sept heures et demi et que la vaisselle ne soit pas faite vous en gardez une impression défavorable. De quel droit peut-on se permettre de dire: «Votre vaisselle devrait être faite, votre plancher devrait être balayé à 10 heures ce matin?» Voilà le nœud de cette question.

M. Vidal: Je pourrais ajouter un autre commentaire. Il arrive occasionnellement que les valeurs culturelles d'un groupe ou d'un type de civilisation au Canada (choses que j'ai moi-même observées), puissent surprendre un volontaire issu d'un autre milieu, dont les normes de vie au plan économique sont nettement établies, comme, par exemple, la ville où nous sommes. Le volontaire rencontre des gens qu'il tente d'aider à identifier leurs besoins. Il découvre un niveau de vie que ces groupes devraient s'efforcer d'atteindre. Par contre ces gens, comme il est facile de le constater ont leur manière à eux de construire leur maison, de préparer les aliments, de même que leur propre régime de travail qui fait que certains ne voient le soleil qu'à quatre heures de l'après-midi. Ce volontaire est porté à leur dire: «Mais, attention, vous n'avez pas ceci, vous n'avez pas cela», et ainsi de suite. Les gens ne comprennent pas et ils n'ont pas le sentiment de manquer de quoi que ce soit. A nos yeux ce sont des gens que nous considérerions comme pauvres, alors qu'en fait ils possèdent des valeurs culturelles plus fortes et plus précieuses que tout ce que la technologie pourrait leur apporter.

Comme l'a dit M. Hamilton tout le problème consiste à se rapprocher de ces gens, à chercher les moyens de les aider à s'épanouir au sein du milieu dans lequel ils vivent, et que des gens sortis d'autres couches de la société considèrent comme pauvres. Le problème est là—établir un mode de vie enrichissant qui sache respecter les valeurs culturelles, la richesse spirituelle, en même temps que rehausser les conditions de vie du groupe sur le plan physique et matériel. C'est là une question, à mon avis, qu'il y a lieu d'approfondir.

Il se trouve des gens pour dire, comme nous, que «certains individus se plaisent à ce donner mutuellement des conseils». C'est là un aspect qu'il nous faudra probablement étudier sérieusement au sein même de la Compagnie. Le volontaire peut-il vraiment se rendre compte que ces gens vivent de leurs propres valeurs, que ce soit sur le plan de la vie de famille, le régime alimentaire, la façon de se vêtir, la manière de peindre leurs maisons ou autres manifestations? Est-ce que le volontaire peut amener ces gens à identifier leurs besoins de croissance, de renouvellement? Nous aurons toujours ce problème, je pense, avec les pauvres.

On vous a déjà donné des exemples. Je me souviens qu'il y a quatre ans, j'animais un programme d'éducation des adultes qui était un effort pour instruire des travailleurs mis en chômage par l'automatisation. Parmi le groupe il y en avait plus de 54 qui n'avaient pas terminé leur septième année et avaient probablement commencé à travailler après avoir complété la cinquième ou sixième année. La majorité était des femmes qui avaient travaillé dans une manufacture. Après avoir fait le même travail pendant vingt ans, en l'espace d'un mois, elles venaient de perdre leur gagne-pain. Que faire?

Nous décidâmes d'élaborer un programme en vue d'une importante manifestation civique qui devait avoir lieu deux ans plus tard: nous allions les former comme serveuses de tables. De fait après avoir terminé leur entraînement elles obtinrent leur diplôme et toutes furent heureuses.

Mais cette manifestation, vous le savez tous, ne devait durer que douze mois et le processus devait recommencer à nouveau, vu un excédent dans le nombre de serveuses. En trois ans, la structure économique de toute la région s'est modifiée. Je ne parlerai pas des valeurs qu'apporte la civilisation, mais je crois bien que c'est là le nœud gordien du problème: il nous faut désormais atteindre un essor économique fondé sur les valeurs des civilisations, là où elles se trouvent. Nous avons ici des groupements appartenant à plusieurs civilisations. Nous avons des gens qui ont un mode de vie différent, soit dans les Maritimes, dans l'Ouest, au Québec ou ailleurs. Et je crois que c'est là le problème crucial.

Le président: Ce que vous venez de dire, à mon avis, est véritablement important. Lorsque l'Imperial Tobacco jugea à propos de s'automatiser, des femmes qui étaient à son service depuis de nombreuses années, se sont trouvées du jour au lendemain à ne rien faire. On a alors convenu de les recycler, s'interrogeant toutefois quant à la formation à leur procurer. Ayant consulté l'Expo, on a convenu «qu'on aurait besoin de serveuses»; alors on les forma en conséquence. Elles travaillèrent ainsi durant une année et, à la fin de l'Expo, on s'est encore demandé «s'il fallait les recycler de nouveau, puisque nous devions leur trouver du travail». En outre, de telles choses se produisent tous les jours, sans que nous en ayons des exemples aussi frappants sous les yeux. C'est l'essence même de ses propos qu'il a tenus, qui sont fort importants et que nous allons devoir étudier aussi longtemps que nous serons membres du Comité.

Le sénateur Fergusson: Je m'excuse, monsieur le président, puisque je dois m'absenter, mais auparavant, je veux souligner tout le plaisir que j'ai eu d'entendre ces témoins parce que j'ai toujours entretenu beaucoup de sympathie envers la Compagnie des Jeunes Canadiens, même durant les jours où la publicité assombrissait leur œuvre. J'ai cru à la véritable nécessité de leur existence.

Je m'exprime ainsi peut-être parce que j'ai toujours été étroitement liée au travail de l'UNICEF qui, dans d'autres pays, s'efforce de montrer à la population comment elle peut s'aider elle-même. Et je me suis rendue compte que c'est bien l'objectif que poursuit la Compagnie des Jeunes Canadiens.

J'imagine que je fais partie d'un groupement, comme quelques autres parmi vous d'ailleurs, que l'on dédaigne parce qu'on les considère des «dévoués» aux causes des organismes bénévoles et qui ont confiance dans les campagnes de charité (encore que je ne m'accorde pas avec ce que dit le mémoire au sujet de ces campagnes). A moins de nouvelles preuves, je ne peux souscrire à l'idée que le travail de ces gens serait faux. Je n'accepte pas non plus ce que vous dites à la page 3, si je ne m'abuse, que les campagnes amorcées par les gouvernements et les organismes dans le passé étaient vouées à l'insuccès; et j'ajoute que vous concluez à la faillite de ces campagnes. Je ne suis pas de cet avis.

Toutefois, je confesse que je suis assez large d'esprit et entièrement dévouée aux objectifs que poursuit le Comité au point de modifier mes propres vues, si nous pouvons arriver à procurer de meilleures conditions de vie à ceux qui vivent dans la pauvreté. Je suis tout à fait disposée à agir ainsi. Mais pour cela, il faudra qu'on m'apporte d'autres preuves que les déclarations déjà faites.

J'ai été intimement mêlée à certaines de ces choses. J'ai participé à l'administration des allocations familiales et à celle de la sécurité de la vieillesse dans ma province. J'en étais la responsable et j'ai vu tout le grand bien que ces mesures ont apporté à ceux que la pauvreté affligeait. Elles n'ont assurément pas réglé le problème, mais elles s'inspiraient de bonnes intentions. Je crois que le législateur n'agit pas en hypocrite ou avec cynisme lorsqu'il adopte de semblables lois. A mon avis, ces mesures ont fait beaucoup de bien, même s'il en est parmi vous qui me diront le contraire.

Il est une autre idée que je voudrais faire ressortir. Vous parlez d'organismes formés par des gens du peuple. Mais à mon avis, plusieurs organismes bénévoles actuels sont constitués de gens du peuple. Et lorsque vous faites allusion aux chefs auto-déterminés, il n'en reste pas moins que les chefs de tels organismes sont élus. Qu'est-ce que ça peut bien faire si un groupement une fois formé élit un président et reçoit l'argent qu'on lui attribue? Comment cela se distinguerait-il des organismes bénévoles actuels?

M. Long: Puis-je répondre brièvement à cela? Nous sommes d'avis que les organismes bénévoles sont constitués de gens qui n'ont pas besoin des services qu'ils dispensent. En d'autres termes, ces gens sont des donneurs plutôt que des receveurs; et c'est tout à leur honneur.

Nous prétendons que ces œuvres ont failli, sénateur, parce que, l'ayant souligné antérieurement par un exemple, les organismes bénévoles ont aidé les pauvres en leur procurant un autobus scolaire, sans pour cela modifier leur état ou leur situation. Le don d'un autobus scolaire est fort louable, mais il en faut beaucoup plus.

Le sénateur Roebuck: Tout de même, les enfants ont eu l'occasion de s'instruire.

M. Long: D'accord.

Le sénateur Roebuck: Ne conviendrait-il pas mieux de dire que tous les efforts dont vous avez parlé n'ont pas été couronnés d'un succès total?

M. Long: Oui.

Le sénateur Roebuck: Le succès de ces œuvres a été incomplet; il en est ainsi à l'égard de chacune d'entre elles. J'imagine qu'il convient de nous acclimater aux imperfections de notre société humaine en raison du fait que les personnes ne sont pas des machines. Une machine peut produire avec un succès total, mais rarement l'homme qui toutefois, lui, peut dépasser la machine.

Le président: Avez-vous d'autres choses à ajouter aux propos qu'a tenus le sénateur Fergusson, monsieur Hamilton?

M. Hamilton: Je veux tout simplement enchaîner sur ce que Charles a dit. Nous précisons à la dernière page que nous ne prétendons pas que toutes les agences et tous les experts sont sans valeur. Nous disons que plusieurs doivent modifier leurs vues de façon à mieux les adapter aux nouvelles conceptions des pauvres; nous sommes d'avis que plusieurs d'entre eux pourront le faire. Le besoin d'experts existera toujours, comme le besoin de professionnels dans le domaine des services. Nous considérons définitivement que les agences ont un rôle à jouer dans les services à rendre à la population. Mais nous continuons de prétendre que la pauvreté continue d'exister, et que les agences, les experts et le gouvernement ont eu l'occasion d'y palier. Donnons aux pauvres l'occasion de voir à leur problèmes; donnons-leur accès aux agences, aux experts et aux gouvernements, dans une entreprise coopérative où ils pourront prendre l'initiative des mesures requises et les planifier eux-mêmes. Il importe que, conformément à cette initiative, ils tracent eux-mêmes leur programme et apportent leur énergie à son exécution. Voilà ce que nous voulons dire.

Nous croyons que le Comité aura à faire un choix. Le Comité devra décider s'il marchera avec les agences et les experts ou si, marchant avec les pauvres, il aidera ceux qui vivent de la pauvreté; car c'est bien là ce qu'ils font et c'est bien cela que nous faisons. Nous gagnons notre vie avec la pauvreté et les agences, les experts et les professionnels vivent de la pauvreté. Vous devez déterminer si vous allez placer votre confiance dans les pauvres ou dans les agences et les experts. C'est le choix que vous avez à faire.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Le problème n'est pas aussi simple.

M. Hamilton: Peut-être en est-il ainsi; mais le temps est venu pour que les pauvres se fassent entendre et qu'ils se mettent à planifier leur propre programme.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): J'en conviens.

M. Hamilton: C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président: Passe encore de verser dans l'absolutisme, monsieur Hamilton; mais ne croyez-vous pas que le Comité peut également faire un autre choix? Celui d'avoir recours aux meilleurs experts et aux meilleures personnes volontaires en collaboration avec les pauvres?

M. Hamilton: Je préférerais que vous ayiez recours aux pauvres et que vous constituiez les experts et les agences en corporation selon les besoins des pauvres. Ceux-ci auront besoin d'aide, ne pouvant tout faire eux-mêmes. Ils auront besoin des experts, ils auront besoin des agences; mais, à mon avis, les agences et les experts devraient agir à la demande des pauvres et non pas ceux-ci aux demandes des autres.

Le sénateur Cook: Ce que vous dites, *grosso modo*, c'est que les chefs, ceux qui par chance, par profession ou autrement le sont devenus, n'ont qu'à passer l'argent à ceux qui, par malchance peut-être, ne sont pas devenus chefs. En d'autres termes, l'argent que possèdent les «possédants» doit passer «aux déshérités» qui pourront en disposer à leur guise.

M. Hamilton: Nous ne versons pas dans un tel absolutisme. Il faudra des contrôles, des vérifications comme il faudra de l'aide.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Et l'on trouve des chefs dans les groupements de pauvres.

M. Hamilton: Oui.

Le sénateur Fergusson: Comment allez-vous prévoir les vérifications puisque vous dites que le gouvernement n'a rien à y voir? Qui se chargera de la vérification?

M. Hamilton: Nous avons proposé de recourir à d'autres groupements de la collectivité. Puisqu'il s'agit d'éducation, ceux-ci font preuve de compréhension et de confiance. Ils connaissent bien les problèmes pertinents parce qu'ils les ont vécus eux-mêmes.

Le sénateur Roebuck: A la page 19, la dernière de votre mémoire, vous prétendez que nous ne tentons pas d'enrayer la pauvreté, que le remède viendra de ceux qu'elle frappe. Mon expérience est tout autre. L'histoire nous enseigne que la plupart des grandes réformes qui ont allégé le fardeau de l'humanité ne proviennent pas des pauvres eux-mêmes, mais plutôt de la couche intelligente des classes moyennes à qui nous devons la plupart des mesures progressives d'ordre social, politique et économique. Les pauvres ne peuvent pas se sortir eux-mêmes du marasme.

M. Hamilton: C'est pourquoi nous comptons encore des pauvres, sénateur; c'est pourquoi la pauvreté existe encore.

Le sénateur Roebuck: Non, c'est pourquoi ces personnes en particulier ont peut-être été choisies pour être pauvres. Si elles avaient été plus habiles que leurs voisins, elles ne seraient peut-être pas pauvres, ce seraient plutôt leurs voisins qui le seraient.

M. Long: Ce que nous avons offert aux pauvres, en vérité, sénateur, c'est la sujétion. Je ne mets pas en doute la sincérité de ceux qui ont fait ces offres, je ne doute pas des motifs qui ont inspiré les agences ou du beau travail des organismes bénévoles.

Le sénateur Roebuck: Assurément, ce ne sont pas des pauvres.

M. Long: Ces personnes ont offert un service, mais en le faisant, elles ont engendré la sujétion. Lorsqu'une agence se rend chez une famille pour lui dire: «Fort bien, nous allons régler vos problèmes d'ordre financier, de même que ceux qui concernent la santé de vos enfants et l'endroit de votre travail; en outre, notre travailleur social vous dira combien de paires de chaussures vos enfants ont besoin par an», elle ravit à ces gens le soin de prendre elles-mêmes des décisions. Il s'ensuit que l'initiative disparaît, le souci du devoir s'amenuise et la famille devient assujettie au système. A moins de reconnaître la vaillance de notre Brave Nouveau Monde, je renie dans tous ces aspects l'idée de sujétion et proclame que notre pays ne résoudra ses problèmes qu'en aidant la population à devenir indépendante.

Le président: Fort bien, monsieur Long, mais nous n'avons rien à voir à la sujétion.

M. Long: Précisément.

Le président: Le principe de notre système n'est pas la sujétion. Nous procurons au peuple les besoins fondamentaux. Nous nous efforçons d'établir ce qu'il nous faut faire en plus pour que ce peuple puisse gagner sa vie. Nous ne prônons pas la sujétion.

M. Long: C'est quand même là le résultat inévitable.

Le président: En vérité, si vous poussez plus loin votre raisonnement, vous trouverez que nous sommes tous les deux soumis à quelque chose, vous à moi et moi à vous. Votre traitement et le mien viennent du gouvernement: nous sommes donc déjà assujettis à quelque chose.

Le sénateur Cook: J'ajoute qu'aujourd'hui, au regard de l'histoire, la sujétion existe de moins en moins dans le monde.

Le président: Le sénateur Quart.

Le sénateur Quart: Je veux m'efforcer d'établir un lien entre ce qu'a déclaré le sénateur Fergusson et ces trois messieurs qui apportent à leur théorie une défense excellente. Je m'y accorde en principe, mais je me dois quand même de défendre le travail des organismes bénévoles accompli au cours des ans et surtout durant les années de guerre. Les temps ont tellement changé qu'à mon avis, la participation des pauvres est maintenant souhaitable. Mais quelle appellation allez-vous donner? Les «Comités de Citoyens», c'est la désignation la plus commune, celle qui était du moins en vigueur durant la guerre et sous laquelle on groupait tous les organismes bénévoles. Quelle appellation vous donnez-vous? S'oppose-t-on à la formation de comités communautaires, ou quel que soit le nom qu'on leur donne ou que leur donne les agences bénévoles? L'échec serait désastreux puisque vous n'avez pas vous-mêmes réussi tout à fait à instituer des organismes communautaires et leur donner un caractère permanent. Par contre, les organismes bénévoles, à l'échelle de la nation pour la plupart, assurent la permanence; l'un faillit-il à la tâche qu'un autre peut prendre la relève. A-t-on fait opposition à votre projet? Croyez-vous qu'il serait souhaitable, une fois les organismes communautaires fondés (formés de pauvres ou non), de les intégrer aux organismes bénévoles pour constituer un groupement plus vaste qu'on désignerait véritables comités de citoyens, ou conseil de coordination ou de quelque chose du même genre? Les

organismes bénévoles se sont-ils opposés à votre façon de voir?

M. Hamilton: La réaction n'est pas la même partout au pays. Dans certaines villes, la collaboration est excellente entre les organismes bénévoles, la population et la Compagnie. Ordinairement, les agences souscrivent à nos idées, nous offrent leur aide et nous prient de la demander.

Le sénateur Quart: Fort bien.

M. Hamilton: Telle est la situation. Nous ne condamnons pas les agences qui procurent un service puisque, Dieu le sait, elles ont été les seuls groupements au service des pauvres depuis des années. Toutefois, nous critiquons les agences parce qu'elles jouent un rôle de premier plan au lieu d'un rôle de soutien. Nous croyons qu'elles doivent tendre à protéger, à encourager et à aider, non pas à dominer. Pour promouvoir le respect de l'obligation, il faut en accorder à la population; puis, nous pourrons parler d'indépendance.

Le sénateur Quart: Aider les pauvres à s'aider eux-mêmes.

M. Hamilton: Oui. Dans certains domaines, les agences ont été pour nous cause de difficultés.

Le sénateur Quart: Avez-vous trouvé un nom spécial pour vos comités?

M. Hamilton: Non. «ATAK» en est un. «NOW» en est un autre. Ils sortent tout simplement de la collectivité ou sont issus de problèmes.

Le sénateur Quart: N'attrape-t-on pas plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre?

M. Long: Ces lettres tiennent lieu de «Association—Tenants—Action—Kingston».

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Formulant tout d'abord une première déclaration, je dis que votre mémoire me plaît. Pour des raisons évidentes, nous ne pouvons traiter de certaines de vos recommandations—le président l'a déclaré—notamment celle qui touche le salaire annuel garanti. C'est dommage, mais nous pourrions peut-être y revenir plus tard.

M. Hamilton: Je l'espère.

M. Long: Je le souhaite.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Votre mémoire fourmille de mises en garde vis-à-vis du Comité. Il en est une que je veux faire ressortir, comme l'a fait, si je ne m'abuse, le sénateur Fergusson; au bas de la page 17, laissant de côté ce qui précède, vous dites:

> Le Comité doit obtenir la confiance des indigents...

J'espère que nous acceptons cette déclaration avec le même esprit qui l'a inspirée, celui qui nous a guidés en commençant notre étude.

> ...sans pour cela réprimander tous ceux qui ont tenté,... de régler le problème.

A mon avis, c'est justement ce qu'a tenté de vous dire, messieurs, le sénateur Fergusson: porter la même attention aux agences bénévoles qu'à ceux qui s'efforcent d'accomplir un travail «quelque mauvaises et mal orientées qu'aient été leurs tentatives».

Il me semble—et je crois qu'il en était ainsi pour l'un des témoins qui ont comparu hier—que ceux qui instituent des lignes de conduite, doivent prendre les décisions. Et les organismes communautaires ne prennent des décisions qu'après une étude de leurs propres besoins et l'assurance que leurs décisions comportent une importance particulière pour la collectivité. Mais les parrains des lignes de conduite n'ont rien ajouter à leur programme qui réponde à un tel besoin. Vous avez parlé d'argent, d'argent qui manque un peu partout; or, à un certain endroit, vous dites que la pauvreté économique ne peut s'enrayer qu'avec de l'argent.

M. Hamilton: C'est exact.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Or l'argent manque. C'est bien ce que vous vouliez dire, n'est-ce-pas?

M. Hamilton: Oui.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): J'accepte ce point de vue sur lequel on a appuyé au cours de la séance de mardi et celle d'aujourd'hui. Il convient que nous en tenions compte. En d'autres termes, nous avons peut-être placé la charrue devant les bœufs.

Je ne défends pas ici les politiciens. Mais vous conviendrez, j'en suis sûr, qu'un bon politicien préfère compter sur une bonne organisation, ou sur des organismes formés de personnes représentatives comme vous dites, constitués de personnes qui ont besoin d'aide.

M. Hamilton: D'accord.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): En conséquence j'ajoute: «Considérez les politiciens avec plus de gentillesse». Je ne

sais trop quelle est mon allégeance à l'heure actuelle, mais ayant eu de l'expérience en ce domaine, j'aimais bien pouvoir compter sur les idées qui me venaient de groupements organisés qui connaissaient leurs besoins plutôt que sur celui-ci ou celui-là, aux idées divergeantes. C'est tout ce que je voulais dire.

Le sénateur Sparrow: On parle d'organismes communautaires bénévoles, voulant signifier par là la Croix-Rouge, la Société du Cancer, l'Association des enfants inadaptés et le reste. Mais quant à l'objet de notre étude, la pauvreté, on oublie que les Indiens, les Métis, les Esquimaux ne comptent aucun groupement bénévole pour leur aider, du moins aucun à caractère national ou d'une telle importance. A mon avis, seule la Compagnie des Jeunes Canadiens s'est intéressée à eux, sous réserve du gouvernement et du ministère des Affaires indiennes ou du Bien-être social. Jusqu'à tout dernièrement, je ne connaissais aucun organisme communautaire dévoué «simplement à la pauvreté ou uniquement aux Indiens». Cela n'est-il pas vrai à certains égards?

M. Long: A l'exception de l'Église.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Qu'est-ce à dire des coopératives, surtout dans l'Est canadien et dans l'Ouest si vous voulez?

Le président: Le sénateur Hastings a une question à poser.

Le sénateur Hastings: Deux courtes questions simplement. A la page 8, vous parlez du programme «Newstart». Qu'est-ce à dire?

M. Long: Puis-je vous le dire en secret, monsieur?

Le sénateur Hastings: Est-ce bien celui auquel je pense?

M. Long: Probablement.

Le sénateur Hastings: Puis-je vous demander où vous avez puisé votre renseignement?

M. Long: M'étant rendu sur les lieux en janvier dernier, j'ai interrogé le personnel.

Le sénateur Hastings: Quant à la page 7 du mémoire, la Compagnie des Jeunes Canadiens est-elle d'avis que l'argent affecté aux programmes de réadaptation tend à laisser les pauvres à leur place?

M. Hamilton: Oui, mais sans préméditation; c'est bien ce qui se produit. On craint les pauvres. Plusieurs en effet les craignent. Plusieurs ne veulent pas fréquenter les taudis, où vivent les pauvres, les dégénérés moralement et physiquement. L'état de leur santé est intolérable: ils boivent beaucoup et n'ont jamais entendu parler de la pilule anovulante. C'est l'impression générale que l'on répand sur leur compte.

Le président: Qu'ils connaissent ou non la pilule anovulante, cela ne m'intéresse guère.

M. Hamilton: Je ne prétends pas que cela vous ennuie, mais plusieurs personnes s'en préoccupent.

Le président: Pourquoi la population se tourmenterait-elle à ce sujet? A l'heure actuelle, vous nous dites des choses que j'ignore et, pourtant, je crois bien connaître mon pays. Je ne peux m'imaginer que des gens parlent des pauvres comme vous le faites. A mon avis, ils ne s'intéressent guère aux pauvres. Mais je ne pense pas qu'ils ressentent ce que vous dites à leur sujet.

Le sénateur Hastings: Je m'explique mal ce que vous dites; surtout quand on affecte un milliard à des écoles de formation professionnelle, à former 300,000 personnes par an à force de millions, dans le dessein de leur procurer l'occasion de partager les bienfaits d'une société opulente! Comment prétendre qu'on les garde dans la pauvreté?

M. Long: Précisément, par l'idée que j'ai essayé de répandre antérieurement à l'effet que nous offrons la sujétion à cette population. A mesure que des personnes comptent sur les bienfaits d'un organisme, elles ne peuvent sortir de leur marasme, à moins qu'elles n'agissent comme on le fait dans notre brave nouveau monde, dans lequel on leur offre tout et dans lequel elles acceptent que d'autres prennent des décisions en leur nom.

Le sénateur Pearson: Comment le salaire garanti réglerait-il le problème?

M. Long: Cet argent leur conférerait une responsabilité. Un salaire annuel garanti affranchirait le rôle du travailleur social qui leur dit le nombre de paires de chaussures dont leurs enfants ont besoin et le nombre de fois qu'il convient de nettoyer leur chambre de bain.

Le sénateur Pearson: Comment ce salaire les sortiraient-ils des bas-fonds où ils sont enlisés. Comment les sortir de là?

M. Long: Le pauvre pourrait alors manger ce qu'il a lui-même acheté: il aura pris une décision.

Le sénateur Pearson: Les services de bien-être lui ont donné de l'argent sans que cela ne modifie sa situation. Avec le salaire garanti, il compterait de nouveau sur l'aumône du gouvernement.

M. Hamilton: Mais le salaire annuel garanti ne pourrait pas être confisqué alors que le bien-être peut l'être. C'est la chose essentielle qu'il ne faut pas oublier.

Le président: En définitive, il nous dit que le test des moyens n'existerait pas. Ce salaire lui serait acquis de droit.

Le sénateur Hastings: Lorsque nous procurons à un homme de 45 ans l'occasion de suivre un cours de 52 semaines pour améliorer ses aptitudes et son standard de vie, nous le plaçons en sujétion?

M. Long: Non, d'une certaine façon, vous le rendez indépendant. Je reconnais que vous avez raison à cet égard.

Le sénateur Hastings: Alors, comment se fait-il que, par notre action, nous en faisons un pauvre?

M. Long: Dans les programmes de recyclage, notre homme a très peu à dire, quant à la formation qu'il recevra et quant à ses talents. Dans l'exemple que j'ai donné de l'artiste, le gouvernement était bien disposé à le recycler comme classeur de bois, mais lui voulait rester artiste. Il pouvait évidemment abandonner son art et devenir assujetti à la fabrique de papier, devenir assujetti à ce que les autres lui ordonnaient. Mais dans l'exercice de son indépendance, il faut le laisser libre de poursuivre son art.

Le sénateur Hastings: Même si les artistes ne sont pas en demande?

M. Long: Quelle demande y a-t-il pour les coupeurs de bois?

Le président: Monsieur Long, il ne nous est pas donné de faire tout ce que l'on veut dans la vie. Tous, il nous a fallu modifier nos ambitions et accepter des compromis. L'homme dont vous parlez pourrait fort bien être excellent dans le bois tout en étant mauvais artiste. Comment puis-je le savoir?

Le sénateur Cook: Qui saurait le dire? Dira-t-il lui-même ou un autre le dira-t-il pour lui qu'il sera artiste?

Le président: Je pourrais vous citer des douzaines de cas où les gens disent: «Je veux faire ceci et pas autre chose». Mais la vie n'est pas ainsi faite; autrement tout le monde aspirerait à devenir sénateur.

M. Long: A titre d'individu, on me considère aujourd'hui comme poète. Mais alors, il faudrait, si j'étais poète, que j'accepte de vivre autrement qu'avec les atours de l'affluence que me procurerait un poste dans le fonctionnarisme. Si je voulais véritablement être poète, il me faudrait faire ce sacrifice, mais du moins, je suis libre de faire un choix, cependant cette liberté n'est pas acquise à tous.

M. Hamilton: Revenant au recyclage dont nous avons parlé antérieurement, la première considération est de trouver un emploi à un homme. On ne tient jamais compte du fait que son quotient intellectuel peut atteindre les 180 ou qu'il pourrait fréquenter l'université, dans le dessein de devenir quelqu'un. On semble se limiter à dire: «Vous allez faire ceci ou cela».

Le président: Cette critique était de mise il y a six mois ou un an. C'est ainsi qu'on a commencé, en disant à celui-ci: «Vous serez ferblantier» parce que nous en avons besoin. De même en fut-il des briqueteurs et autres. Puis, on a constaté qu'on faisait erreur. N'avez-vous pas, dans vos voyages à travers le pays, constaté que nous nous étions réformés et que nous n'agissons plus ainsi maintenant? Ou suis-je dans l'erreur?

M. Hamilton: Vous ne vous trompez peut-être pas et, en l'occurrence, des félicitations sont d'usage.

Le sénateur Sparrow: Il est un point à retenir en parlant de main-d'œuvre. Je sais que certains se rendant au Centre de main-d'œuvre ont été interrogés au sujet de leur formation. Et lorsque cette formation manquait, on leur a dit: Nous n'avons rien à vous offrir. Nous allons vous déplacer puisque nous n'avons rien qui vous convienne au Centre. Vous pourriez devenir boueur ou autre chose de semblable, mais c'est tout ce que nous avons à vous offrir». Et lorsque le postulant a une formation, alors seulement il peut aller de l'avant. Mais qui doit leur procurer cette formation?

M. Long: Si nous acceptons la notion que tous doivent être des producteurs au sens commercial du mot.

Le président: Nous n'admettons rien, mais n'avez-vous pas à apprendre aux gens à utiliser les loisirs?

M. Long: Assurément, vous leur en offrez les moyens.

Le président: Si on continue à donner la même formation que jusqu'ici, cela aboutira à fournir aux gens des loisirs et non des positions, et voilà notre problème. En ce qui regarde la formation, il est très difficile pour nous de préciser quel genre de formation il faudrait donner à un particulier, et nous commettons un tas de bévues.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, je dois d'abord m'excuser de mon retard. Pour votre gouverne, je dirai que j'ai franchi 600 milles depuis hier soir, dans mon désir d'assister à la séance.

Lecture faite du rapport, je suis sûr que c'est l'un des plus féconds qu'il m'ait été donné de lire jusqu'ici. Je me demande si vous l'avez démoli.

Le sénateur Pearson: Pas du tout.

Le président: Ils font leur propre exposé des choses.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): C'est vraiment un bon rapport, et je tiens à remercier ces jeunes gens d'avoir présenté un rapport plus constructif que les précédents.

Nous parlons de formation. Je me demande si ces messieurs peuvent, par l'intermédiaire d'un relevé en l'espèce, suivre le sénateur Pearson. Quand les gens s'adressent au service de la main-d'œuvre, on leur répond parfois: «Vous manquez de formation. Quel genre de travail voudriez-vous faire?» L'intéressé n'a jamais accordé une pensée au problème de la formation et on lui offre des métiers de briqueteur, de maçon, de menuisier, d'électricien, sans qu'il ait la moindre idée des difficultés à venir et souvent, sans posséder la moindre aptitude. On dit: «Je pense que vous feriez un bon briqueteur» à un homme qu'attire le métier d'électricien, ou «un bon mécanicien pour autos» à un homme qui aimerait devenir barbier. Le centre de main-d'œuvre offre quelques métiers: «Nous pourrions placer quelques mécaniciens, si nous les avions.» Fort bien, le jeune homme acquiesce et suit le cours de mécanicien d'une durée d'un an. Et à la fin de l'année il constate l'absence d'emplois à pourvoir dans ce métier. Il parcourt le pays pendant une trentaine de jours sans trouver d'emploi. Il retourne au Centre de main-d'œuvre pour dire: «J'ai choisi un mauvais métier. Je voudrais être un électricien.» Il suit un cours en électricité. Au bout d'un an, il constate qu'il n'existe pas d'emplois en ce métier, et il choisit le métier de maçon ou de barbier. Je sais qu'en certains endroits des gens ont déjà suivi trois cours et sont à en suivre un quatrième entièrement aux frais de l'État. Quelqu'un a dû donner de mauvaises directives.

Autre chose, dans ma région, des gens mis à la retraite à l'âge de 65 ans ou même à l'âge de 70 ans suivent aujourd'hui des cours. A quelles fins? Ils ne trouveront pas d'emploi, parce que la société les a rejetés, à cause de leur âge, non à cause de leur manque d'habilité. Pénible situation. L'unique raison pour laquelle ils suivent des cours—je parle de ma région—c'est à cause de l'allocation hebdomadaire de $50, plus une allocation de $20 pour frais de déplacement, s'ils demeurent à cinq ou six milles de l'école, tout cela aux frais de l'État. Je me demande quel bénéfice ils vont retirer d'une pareille formation. Ils ne fréquentent pas l'école pour s'instruire. Ils ne se font pas faute de convenir qu'ils y vont pour retirer de l'argent. C'est un grave état de choses. Je ne connais pas de solution, mais je voudrais savoir si, dans vos déplacements pour faire vos relevés, vous faites des constatations de ce genre.

M. Hamilton: J'ai déjà dit que nous savons, en ce qui regarde les programmes de formation, qu'en certains cas on forme des gens qui ne trouveront pas d'emploi.

Le président: Le sénateur Fournier parle de retraités de plus de 65 ans, lesquels je suppose, je ne discuterai pas la chose, reçoivent une formation, alors qu'ils resteront sans position.

M. Long: Ou peut-être que, vu l'insuffisance de leurs revenus, en qualité de vieilles gens, ils ne peuvent pas faire autrement, pour obtenir un supplément.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je veux bien, et j'admets que la modicité de leurs ressources les y contraint, mais cela ne saurait durer toujours et ils ne recevront pas une formation pendant 15 ans. Quand ils prennent leur retraite à 65 ans, ils comptent vivre encore 15 ans tout au plus. Cela ne résoudra pas le problème, tout en aidant.

Le président: Quinze ans au Nouveau-Brunswick, peut-être, mais pas dans le reste du pays.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Cela ne tardera guère.

Le sénateur Quart: Dois-je comprendre que les gens n'ont qu'à dire au service de la main-d'œuvre: «Je veux être un électricien?» N'y a-t-il pas là quelque orienteur professionnel?

Le président: Bien entendu. Dans les premiers jours, un fonctionnaire fait prendre à l'intéressé un test d'aptitude, d'orientation professionnelle et examine la possibilité de lui trouver ensuite un emploi. La semaine prochaine, Tom Kent sera ici pour vous fournir des explications.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je savais qu'au début le choix s'opérait avec l'aide d'orienteurs professionnels capables de bien apprécier les aptitudes de jeunes gens ou d'hommes faits à devenir électriciens ou autre chose. Soudain, on a enlevé cette tâche au service d'orientation professionnelle qui possède l'expérience et les connaissances en la matière, pour la confier au centre de main-d'œuvre. Et si vous voulez m'en croire, ce service est loin d'être outillé et prêt à remplir ces fonctions.

Le président: Vous savez ce qui est arrivé, n'est-ce pas? Le fédéral payait aux gouvernements provinciaux les frais de ce service. Puis la bisbille a éclaté au sujet de tels ou tels frais, tout s'est effondré et il a fallu revenir au centre de main-d'œuvre. Voilà ce qui est arrivé. Le centre de main-d'œuvre a dit qu'il se chargerait de la chose. C'est un état de choses déplorable, mais c'est le centre de main-d'œuvre qui est le plus apte à accomplir la tâche.

Permettez-moi de poser une question. On a prétendu devant ce Comité qu'on ne remédiera jamais à la pauvreté sans argent, et que l'argent seul n'y remédiera pas. Qu'en dites-vous? Vous n'avez pas paru d'accord.

M. Hamilton: Sans doute l'argent remédiera à la pauvreté économique, mais non à la pauvreté sociale et culturelle.

Le président: Avez-vous relevé le problème de la femme chef de famille?

M. Hamilton: Oui.

Le président: Quelle est l'importance de ce problème?

M. Long: Surtout dans les régions urbaines et c'est un problème sérieux plutôt d'ordre social et psychologique. Comme vous le savez, on peut régler l'aspect économique du problème au moyen d'allocations familiales ou enfin par le revenu familial garanti, mais le problème psychologique existe, surtout dans une famille où il y a un enfant mâle sans père sur qui prendre modèle.

Le président: Qu'est-ce qui lui manque le plus?

M. Long: A la progéniture ou à la famille?

Le président: A la famille. Je parle de l'épouse, de la femme qui a plusieurs enfants.

M. Long: Le plus souvent l'argent. J'ai constaté des cas où l'assistance sociale ne joue pas, lorsqu'il y a dans la maison un homme capable de remplir un emploi. Autrement dit, en des cas où un fonctionnaire considérait que le mari était en mesure de travailler, l'assistance sociale a été supprimée en certaines régions du pays, que l'homme pût trouver un emploi ou non. Ainsi, si le père n'est pas là, l'assistance sociale est accordée.

Le président: Nous sommes au courant des perquisitions faites pour voir si le père n'est pas là et ainsi de suite. Je parle de la femme chef de famille, et vous dites que c'est un problème important?

M. Long: Ce que je veux dire, c'est que si une famille avait de l'argent sous forme de salaire familial garanti, nous ne verrions pas la rupture qu'amènent les difficultés financières.

Le président: Fort bien. Partons de là. Quelles ont été vos constatations à l'égard des personnes qu'on ne saurait recycler et incapables de trouver du travail? Avez-vous rencontré de ces cas?

M. Hamilton: Parlez-vous des arriérés mentaux?

Le président: Je parle des infirmes et des arriérés mentaux, des gens de santé débile, ou atteints de maladies chroniques et ainsi de suite. Avez-vous rencontré de ces cas?

M. Hamilton: Nous avons un projet à l'égard des handicapés, avec l'aide d'une personne qui a offert ses services.

Le président: Vous n'êtes pas très renseigné à cet égard?

M. Hamilton: Non.

Le président: Quelle est votre expérience à l'égard des gagne-petit? Il s'agit de l'homme qui travaille d'arrache-pied toute la semaine. Son salaire équivaut à la normale dans la région, mais il a une famille nombreuse et il a peine à se tirer d'affaire. D'après vos constatations, ce groupe est-il important?

M. Long: Il est très considérable.

Le président: Comment lui venez-vous en aide?

M. Long: Par l'organisation, la méthode employée pour tous.

Le président: Qu'entendez-vous par organisation? Qu'organisez-vous?

M. Long: L'amélioration de sa condition. Si vous le désirez, je puis vous indiquer des cas.

Le président: Il habite un village ou une ville, il gagne le salaire ordinaire, attaché à son genre de travail. Il a une femme et cinq petits enfants. Comment lui venez-vous en aide? Que faites-vous pour l'aider?

M. Long: Le cas qui m'est le plus familier est celui d'une localité où une scierie fournit les moyens de subsistance. Les employés touchent de $70 à $80 par semaine de soixante à soixante-dix heures. C'est un salaire au-dessous du salaire minimum établi. Ces ouvriers sont allés demander un supplément à l'assistance sociale. On leur objecta qu'ils travaillaient à plein temps, ce qui les embarrassa. Isolément, ils n'avaient pas le moyen de réclamer un juste salaire, mais en se groupant ils surmontèrent leur crainte et portèrent leur cause devant les tribunaux. Les propriétaires de la scierie furent contraints de leur payer au moins le salaire minimum, ainsi que les arrérages pour le temps où ils purent établir qu'ils avaient travaillé. Ces pères de familles nombreuses virent leur condition améliorée.

Le président: Supposons qu'un ouvrier gagne 25 pour 100 de plus que le salaire minimum, travaille la semaine entière, pour $50 par semaine, le salaire régulier. Il a une femme et cinq enfants. Que faites-vous pour l'aider?

M. Long: Notre programme de l'Association des consommateurs à Montréal s'applique à l'autre aspect de la question du revenu. Il y a l'argent qu'on reçoit et l'argent qu'on débourse. Cet organisme s'occupe de l'argent qu'on débourse et accomplit une œuvre éducative. Elle renseigne le public sur l'art d'établir un budget, sur le coût du crédit à la consommation et les moyens de consommer économiquement.

Le président: Oui, mais que pouvez-vous apprendre à un Torontois ou un Montréalais de l'un ou l'autre sexe ayant un salaire de $60 par semaine, qu'il n'ait déjà expérimenté et appris en 40 ans? Que pouvez-vous lui apprendre de l'aspect économique de l'achat? Ces gens ont pratiqué cela toute leur vie sans pouvoir sortir de la classe des presque pauvres. Comment les aidez-vous?

M. Hamilton: A mon sens, la seule aide possible que je puisse voir au point de vue strictement économique, c'est l'argent. Nous n'en avons pas à leur donner.

Le président: Je suis en quête d'idées. Je sais que vous n'avez pas d'argent.

M. Vidal: La première chose à faire, c'est de faire comprendre la situation à ces gens, comme je l'ai déjà dit. Nous parlons de formation et de recyclage et de femmes chefs de famille. En l'espèce, le problème impliquait le langage suivant de la part des dirigeants: «Oui, nous sommes prêts à embaucher les femmes obligées de reprendre un emploi.» Fort bien, mais vous n'êtes pas sans savoir que les femmes ont des enfants à la maison à partir de l'ouverture des classes, et le reste de la famille, lorsqu'il y a des classes du soir. Comment établir alors un horaire souple dans un régime où 10,000 instituteurs ont un contrat de travail et ainsi de suite, alors que vous dites: «Nous allons modifier le contrat, l'an prochain, nous allons en assouplir les clauses?» Comment concilierez-vous les choses en disant: «Il faut d'abord servir les enfants qui grandissent et remplaceront les adultes, et faire un investissement axé sur l'avenir?»

Ce que nous cherchons à réaliser, d'après ce que j'ai vu, c'est d'éclairer les gens, même s'ils n'ont qu'un salaire de $60 pour vivre, sur leurs besoins, leurs chances de succès et la possibilité de progresser. Peuvent-ils faire aller de pair la croissance culturelle et le progrès économique? C'est ce que nous nous efforçons d'accomplir. C'est en tâchant de leur faire saisir par eux-mêmes ce qu'ils sont et quelles sont leurs possibilités, que nous obtenons d'habitude des résultats.

M. Long: Monsieur le président, cela se rattache à l'un de nos vœux consignés dans le mémoire et implique l'octroi de subventions à des organisations populaires. Dans les localités où les gens sont mécontents de leur condition économique, nous voudrions les voir s'organiser et obtenir les fonds requis pour les aider de façon à établir leurs propres solutions. Leur solution se trouvera peut-être dans le syndicalisme, comme ce fut le cas fort efficacement pour les électriciens et les plombiers. Il se peut que leur solution soit la coo-

pérative de logement ou la coopérative d'achat de denrées alimentaires. Mais c'est à eux de concevoir et d'établir ces solutions et de les réaliser. L'aide que nous pouvons leur fournir, ce sont les fonds requis pour l'aménagement de l'organisation qui leur servira à régler leurs propres problèmes.

M. Vidal: Le groupe en question que nous avons aidé quant à l'établissement d'un budget, et d'un plan d'achat et à l'interprétation d'un contrat, et ainsi de suite, envisage maintenant une autre étape et un effort coopératif et entend se lancer dans l'achat et la vente de terrains. Il a atteint un niveau supérieur de compréhension de ses intérêts, de croissance et de progrès culturel. Si vous leur aviez parlé, il y a cinq ans, ils auraient dit: «Non, j'achète tel appareil et j'en paierai le coût au cours des prochaines vingt années», sans même se rendre compte si c'était un bon marché, et ainsi de suite. Depuis, ayant appris à faire un meilleur usage de leurs $60, ils disent maintenant qu'ils peuvent en tirer un meilleur profit, et qu'ils sont capables de prendre leurs propres décisions et coopérativement. J'ai assisté à leur dernière réunion annuelle et leur prochain projet consiste à placer eux-mêmes des fonds. Ce groupe habite dans un centre-ville.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Selon vous, l'éducation du consommateur n'est peut-être pas aussi difficile à réaliser que le prétend M. le président. Elle est possible.

M. Vidal: Elle est difficilement réalisable. Pour revenir aux femmes chefs de famille désireuses de se recycler, elles sont occupées tout le jour et une partie de la soirée. Qui va surveiller les enfants, car elles n'ont pas les moyens d'embaucher une gardienne? Certaines d'entre elles avaient un emploi de secrétaire voici cinq ou six ans, et en reprenant un emploi, elles trouvent un nouveau système et une nouvelle machine. Les nouvelles machines installées en certaines écoles sont destinées à certaines catégories d'étudiants. Quand leur en ouvre-t-on l'accès?

Cela s'effectue d'ordinaire par la voie du dialogue. L'école et le Centre de main-d'œuvre sont-ils disposés à regrouper ces gens, ou avec l'aide de nos volontaires pourra-t-on les regrouper et les conduire au Centre de main-d'œuvre et à l'école, et engager une discussion aux fins, mettons d'ouvrir ces écoles de 2 heures à 5, le samedi après-midi. C'est au sein de la communauté que réside le nœud du problème.

Il y en a qui diront: «Que veulent ces gens? Pourquoi nous embêtent-ils? Le samedi est congé pour tout le monde.»

Quand je parle du système culturel d'un groupe, je ne parle pas des gens qui vont entendre des quatuors ou des quintettes ou qui vivent en communion avec l'art, mais des traditions d'un groupe. Je le répète, il est difficile de s'écarter de la tradition dans un processus de croissance, et il résulte de la confusion ou une réaction pour des choses futiles. On peut dire: «Assurément, nous allons aider ces quinze femmes de ce pâté de maisons en ouvrant une école». C'est facile, mais dans la pratique, vous constatez que des tensions surgissent de tous les côtés, et souvent les gens disent: «Allons suivre ce cours, je n'en ai pas besoin, mais il se donne.»

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Ma question est double. On a déjà répondu à la première partie. Je voudrais donner l'illustration suivante indiquant que ce problème se pose pour notre jeunesse. Supposons que deux familles de cinq enfants, ayant un revenu hebdomadaire de $80, vivent côte à côte. Un des pères de famille vit confortablement, possède une petite maison et a peut-être mille dollars à la banque, un vrai Canadien. Son voisin dans la même situation avec le même emploi, ne peut se tirer d'affaire. Il est toujours dans l'embarras, toujours endetté, et tire toujours le diable par la queue.

La réponse que vous avez donnée me convainc que l'éducation du consommateur est l'un des problèmes à résoudre. Je ne sais si vous avez jamais suivi une femme disposant d'une allocation d'assistance de $50 pour ses emplettes dans un grand magasin d'aliments, pour voir ce qu'elle achète, des choses que vous et moi n'aurions pas les moyens d'acheter. Je l'ai fait maintes fois, me tenant à une certaine distance. La façon d'acheter de ces personnes provient de ce que l'argent leur est fourni, elles choisissent ce qu'il y a de meilleur. L'éducation du consommateur viendrait ici à propos.

On n'a pas abord le deuxième aspect de ma question. Les deux hommes en question atteignent l'âge de 65 ans, l'âge de retraite, et ils ont tous deux été à l'emploi de la même compagnie. Celui qui a mille dollars à la banque et une petite maison ne peut obtenir de secours du service de l'assistance. On lui dit qu'il lui faut tout dépenser. «Vendez votre

petite maison, retirez chaque sou que vous avez à la banque et puis venez nous voir.» Entrez dans la maison du guignard qui ne se tire pas d'affaire et vous verrez des douzaines de canettes et bouteilles de bière vides. C'est la raison pour laquelle il a été pauvre toute sa vie. A l'âge de la retraite, le service de l'assistance l'accueille. «Entrez, mon ami, nous vous aiderons.» Je dénonce depuis vingt ans cette disparité de traitement. J'ai vu ce cas nombre de fois. C'est fort injuste pour l'homme qui a fait des épargnes, qui a fait des sacrifices pour faire instruire ses enfants, qui a travaillé fort et s'est imposé beaucoup de privations. A l'âge de 65 ans, il a une petite maison et un millier de dollars à la banque, mais il ne saurait obtenir d'aide; force lui est de dépenser tout son avoir. L'autre, grand buveur au cours des ans, est assuré d'obtenir de l'aide, il n'a qu'à la demander, et il peut finir ses jours sans souci.

Le président: Que répondez-vous à cela?

M. Hamilton: Tout ce que vous pouvez faire, c'est modifier le régime. Il doit être équitable pour tous.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Quand vous dites qu'il faut changer le régime...

M. Long: Le revenu annuel garanti dont nous parlons fournit ce moyen sans examen des moyens de subsistance. La réponse est fort simple.

Le sénateur Quart: Monsieur le président, je voudrais poser une autre question au sujet de la même personne ayant le même salaire, le même nombre d'enfants, les mêmes caractéristiques et le reste. Vous-a-til été donné de travailler avec des aides familiales? Je ne pense pas qu'une organisation existe dans toutes les provinces. J'ai causé avec ces gens dans l'Ontario, au sujet de leur organisation, et j'ai cherché à les faire adhérer à notre œuvre. J'ai lu leurs rapports et leur travail m'intéresse beaucoup. C'est un organisme d'État, je pense. Je ne suis pas tout à fait au courant mais je pense que ces femmes vont suivre des cours et touchent une rémunération en ce faisant. Puis elles retournent dans leur localité et sont chargées d'enseigner aux ménagères, aux épouses et aux mères, à faire la cuisine, à coudre, à acheter rationnellement, à établir un budget et ainsi de suite. D'après les rapports qu'elles présentent, auxquels j'ajoute foi, et j'ai causé avec plusieurs d'entre elles, elles font vraiment œuvre utile en communiquant leurs connaissances aux autres, sans être des expertes au sens strict du mot. Certaines d'entre elles ont pu fréquenter ou non l'école primaire supérieure, mais elles sont allées suivre ces cours et on leur a accordé une allocation pour les encourager à suivre le soir ces cours au collège Algonquin. Les avez-vous rencontrées?

M. Hamilton: Non.

Le président: Je ne crois pas qu'on en trouve en dehors de l'Ontario.

Le sénateur Quart: Je ne crois pas.

Le sénateur Pearson: On en trouve en Saskatchewan.

Le président: Qui accomplit le travail, l'*I.O.D.E*

Le sénateur Pearson: Non, cela relève de la communauté.

Le président: En Ontario aussi.

Le sénateur Quart: En Ontario particulièrement. Elles font un très bon travail.

M. Long: Je répondrai que si telle est la solution arrêtée par une communauté, c'est fort bien.

Le président: Il ne s'agit pas d'une solution venant des pauvres, mais d'assistance aux pauvres...

Le sénateur Quart: Oui.

Le président: Une solution émanant d'experts et de spécialistes.

Nous vous invitons à revenir rendre témoignage devant le Comité. Nous sommes très satisfaits de ce que vous avez accompli jusqu'ici, vous avez fait de la bonne besogne, mais ce n'est qu'un travail préliminaire, vous le savez. Il nous faut de plus grandes précisions de votre part. Vous êtes de la partie et les cas individuels sont intéressants, mais ils ne prouvent pas grand-chose.

Le sénateur Pearson: Sauf, s'il y en a plusieurs.

Le président: D'après tous les indices, 20 p. 100 de notre population est au-dessous du niveau de la pauvrété, soit quelque quatre millions de personnes. A peu près de 20 à 25 p. 100 de ce groupe sont des personnes désavantagéés: infirmes, aveugles, bénéficiaires d'indemnités, gens incapables de travailler

pour cause de maladie, des gens qu'on ne saurait recycler, qui ne peuvent rien faire, hors du courant de la vie à ce point de vue. La moitié des personnes au-dessous du niveau de la pauvrété, chose qui semble vous avoir échappé jusqu'ici, sont des pauvres qui travaillent, les pauvres en marge de la société. Ils constituent un groupe fort important, parce que vous pouvez faire beaucoup pour eux et qu'ils peuvent s'aider beaucoup.

Vingt-cinq ou vingt pour 100 sont des irrécupérables, de ces guignards dont M. Long parle, des gens qui échouent en tout, pour ainsi dire nés pour être pauvres. Vous les connaissez. Nous voulons recueillir vos commentaires sur ces catégories de gens, et il peut y en avoir d'autres. Nous voudrions avoir la certitude que vous mettez un peu l'accent sur ces catégories dans vos enquêtes, pour pouvoir nous indiquer ensuite ce qu'il faut faire à l'égard de ces différentes gens.

Comme vous le voyez, monsieur Long, le Comité se montre compréhensif mais il n'est pas facile de nous convaincre, ni de convaincre le peuple canadien qu'il faut faire litière de la morale du travail. Nous ne sommes pas encore disposés à l'admettre, non plus que le pays. Si vous cherchez à inculquer votre façon de voir en l'appuyant sur votre refus de reconnaître l'éthique du travail, vous semez une telle confusion dans l'esprit des gens qu'ils disent: «Ils veulent que tous reçoivent une certaine somme sans travailler.»

M. Long: C'est pourquoi nous voulons revenir pour fournir d'autres précisions.

Le président: Il faut que vous reveniez et soyez plus convaincants. Non que vous n'ayez pas fait un bon travail, mais il faut tirer un peu les choses au net.

Le sénateur Quart: Vous avez été merveilleux.

Le président: Vous devez nous apporter des éclaircissements sur ce point.

Le sénateur Quart: Vous nous avez dit la vérité.

M. Hamilton: Pouvons-nous vous inviter de nouveau à visiter les pauvres et à causer avec eux?

Le président: Vous n'avez pas à le faire. Le premier jour où nous nous sommes mis à l'œuvre, nous avons projeté de visiter les pauvres. Quoi qu'il en soit, M. Joyce, notre directeur et son personnel sont sans cesse en relation avec vous et savent ce que vous faites. Nous verrons les pauvres, n'ayez crainte.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je pense qu'il a parlé des irrécupérables (the core).

Le président: Non, des pauvres. Nous les visiterons, mais ce n'est pas aussi facile que vous le dites. Il faut de la méthode car il ne sert à rien d'aller chez eux, quand tout est arrangé d'avance.

M. Hamilton: C'est ce que nous voulons éviter.

Le président: Je visite les pauvres depuis quarante ans et je sais de quoi il retourne, ainsi que nombre de sénateurs. Nous ne manquons pas d'expérience.

Avez-vous d'autres questions à poser ou des remarques à faire? Si non, je tiens à préciser combien nous avons été heureux de vous avoir ici ce matin. Nous n'acquiesçons peut-être pas à tout ce que vous avez dit, mais vous l'avez dit, et c'est ce qui importe.

Le sénateur Quart: C'est cela.

Le président: Et il est à peu près temps que les gens commencent à s'exprimer. Nous nous efforçons d'intéresser et de faire intervenir le peuple canadien et des exposés comme le vôtre aideront à amorcer le dialogue et la discussion. Merci beaucoup.

—Le Comité s'ajourne.

ANNEXE «D»

RAPPORT PRÉLIMINAIRE AU COMITÉ DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Index

a) Attributions de la Compagnie
b) Qu'est-ce que la Pauvreté?
c) Philosophie de la pauvreté et du système de Bien-être à l'heure actuelle
d) Ce qui peut se produire
e) Nos recommandations
f) Obstacles Politiques
g) Résumé

A) *Les attributions de la Compagnie*

La Compagnie des jeunes Canadiens est une société de la Couronne qui a pour but de provoquer des changements sociaux. Elle a pour fonctions de rendre la population consciente de ses droits et de l'aider à s'organiser afin d'utiliser pleinement les structures démocratiques pour lui permettre ces droits.

Il est important de souligner que la Compagnie, en aucun temps, ne décide de ce que doit faire ou pas la communauté. Nous sommes d'avis que les membres d'une communauté sont conscients de leurs problèmes et de leurs besoins. Notre travail, dans ce contexte, est d'offrir à ces personnes différentes façons de résoudre leurs problèmes et de les aider à mettre en œuvre les méthodes qu'elles auront choisies.

Nous travaillons avec les pauvres du Canada—dans les domaines sociaux, culturels et/ou économiques. En Colombie-Britannique, la compagnie s'occupe de projets domiciliaires publics et de leurs habitants. La majorité de ces derniers sont des femmes seules qui ont la responsabilité d'une famille. Nous travaillons avec les indigènes et les Métis du Nord canadien, ce qui comprend les régions septentrionales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario, ainsi que les territoires du Nord-Ouest. Dans les grandes villes comme Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa et Montréal, nos volontaires travaillent au sein de la population urbaine et sont engagés dans la lutte pour la rénovation urbaine.

L'âme de la Compagnie, ce sont ses volontaires. A l'heure actuelle, nous avons 195 volontaires qui représentent un profil de la jeunesse canadienne. Nous les plaçons dans des milieux qui leur sont généralement étrangers et ils doivent s'y adapter. Ils reçoivent un salaire moyen de $200 par mois.

Voilà brièvement les méthodes de travail de la Compagnie et les endroits où elle opère. Les opinions qui suivent sont celles de nos volontaires et, plus important encore, des milieux où ils travaillent.

B) *Qu'est-ce que la pauvreté?*

Dans sa cinquième revue annuelle, le Conseil Économique du Canada donne la définition suivante de la pauvreté:

«Dans les sociétés industrielles développées, on considère de plus en plus la pauvreté non pas comme un manque des choses essentielles à la vie mais comme l'accès insuffisant à certains biens, services et aux conditions de vie qui sont accessibles à d'autres et qui sont considérés comme la base d'un standard de vie acceptable.»

Nous sommes d'accord avec cette définition et nous voyons trois sortes de pauvretés: sociale, culturelle et économique qui se confondent pour causer des problèmes si complexes que les programmes mis en place par les gouvernements et les agences ont été jusqu'ici voués à l'échec.

C) *Philosophie de la pauvreté et le système de Bien-être à l'heure actuelle:*

La pauvreté économique est la définition généralement acceptée et elle a été étudiée et documentée en profondeur; il n'y a pas à convaincre le Canadien intelligent qu'elle existe, qu'elle est répandue et qu'elle est tout à fait inacceptable. Les causes de la pauvreté économique sont discutables et nous y reviendrons plus tard.

La pauvreté est plus qu'une réalité économique de la vie à laquelle doivent faire face les indigents: elle constitue en fait un mode de vie qui impose des conditions culturelles et sociales aussi bien que la misère matérielle. L'imposition de la pauvreté culturelle détruit nécessairement la culture qui existait à des périodes plus prospères. Ainsi, l'Indien et l'Esquimau, qui sont victimes de notre système économique, ont perdu bien plus que leur gagne-pain et leur richesse relative des temps passés. Ils ont perdu également leurs valeurs culturelles, religieuses, linguistiques, artistiques ainsi que leur amour-propre. La cause de cette perte ne découle pas de vices

dans ces cultures mais plutôt du fait que lorsque la pauvreté est imposée comme mode de vie, elle ne permet pas de déviation à sa propre culture. Il n'y a pas de faille inhérente au système indigène de vie en coopérative, mais lorsqu'un indigène est forcé par les circonstances économiques de faire concurrence à ses semblables pour les quelques dollars disponibles sur la réserve, les anciennes valeurs sont perdues. Lorsque les enfants indigènes ne sont pas récompensés à l'école pour parler leur langue, celle-ci est perdue. Lorsqu'il n'y a plus d'argent dans la réserve et que le père déménage à la ville, il laisse derrière lui ses limitations culturelles et économiques. L'ancienne richesse culturelle n'est pas retrouvée facilement lorsque l'aisance est revenue.

L'effet le plus notoire de la pauvreté sur la personnalité est que l'indigent devient conditionné à l'échec. Lorsqu'un homme échoue à l'école, dans son mariage ou son travail—que ces échecs soient dus à sa personalité ou à son état—il apprend vite à s'attendre aux échecs. Ce n'est pas que l'échec devienne facile à accepter. Les indigents cessent tout simplement de s'exposer à des situations qui peuvent entraîner un nouvel insuccès. On ne peut s'attendre qu'un homme qui a toujours vécu dans la pauvreté «saute» sur une chance d'améliorer sa situation, en participant par exemple à un programme de recyclage. Pour lui, cela ne constitue qu'un nouveau risque d'échec qui pourrait détruire le peu d'amour-propre qui lui reste. Ce phénomène a été une des plus grandes causes de déception pour les lignes de bienfaisance du passé.

L'espoir, un des stimulants essentiels à l'homme, s'acquiert tout d'abord au sein de la famille; si cet espoir est continuellement déçu, il est rare que l'enfant se fixe des buts élevés. Ainsi la pauvreté devient-elle un état qui se transmet de père en fils et se perpétue-t-elle. C'est également une des principales différences entre la pauvreté d'aujourd'hui et celle de la dépression. Pour la plupart, la pauvreté à cette époque était une imposition récente. Elle n'était pas considérée comme un échec personnel mais comme un échec du système. Les pauvres conservaient leur amour-propre et l'espoir de temps meilleurs et, par conséquent, ne se décourageaient pas. Les indigents d'aujourd'hui sont nés pauvres, comme leurs pères et souvent leurs grands-pères. Notre société riche leur rappelle constamment que leurs lacunes personnelles et non celles du système social ont créé la situation dans laquelle ils se trouvent. L'échec tue l'amour-propre, l'échec répété crée l'expectative de l'échec et cela ne peut mener à l'ambition.

Une autre différence importante entre la pauvreté des années soixante et celle des années trente est que la pauvreté est un état relatif. Un homme pauvre dans une société pauvre diffère énormément d'un pauvre dans une société riche. Même si les deux ont le ventre vide, le dernier souffre d'une pauvreté spirituelle qu'ignore le premier. Au contraire de l'indigent des années trente, celui des années soixante est sous l'impression que le système a réussi alors qu'il a échoué. En plus, les indigents des années trente établissaient un rapport entre leur condition et la société environnante. Les pauvres d'aujourd'hui établissent un rapport entre leur condition et celle qu'on leur fait admirer sur le petit écran. Nul moyen de concilier le contraste entre le rêve publicitaire et la réalité du spectateur et la marge s'accentue toujours pour devenir une force décourageante.

Notre système actuel de Bien-être social fait plus pour perpétuer l'état de pauvreté que pour l'alléger. Il crée et renforce la dépendance totale des bénéficiaires envers les agences qui leur viennent en aide. Celles-ci établissent les règlements et posent les conditions. Le receveur, en échange d'une subsistance qui garantit sa pauvreté, renonce à son indépendance, ses responsabilités, son amour-propre, son ambition. Sa vie est morcellée et régie par des règlements établis au sein d'un mystérieux labyrinthe bureaucratique: peut-on s'étonner que le pauvre perde son identité et soit vite incapable d'agir par lui-même? Notre système ne sauve ni n'aide la vie—il la divise et en récolte les morceaux.

Même les soi-disant programmes de réhabilitation gardent, par inadvertance, les pauvres à leur place. Combien ce pays a-t-il besoin de coiffeurs, de barbiers et d'opérateurs de machinerie lourde? Nos progrès technologiques exigeront-ils que ces personnes soient recyclées à intervalles réguliers? Il semble que peu d'emplois soient disponibles aux diplômés de ces programmes et que peu de gens persistent à les suivre. Pourquoi ces soi-disant programmes de réhabilitation entraînent-ils les gens à des travaux serviles pour laisser de côté leur épanouissement spirituel? Par exemple: les pauvres eux-mêmes sont les véritables experts en pauvreté. Pourtant, on ne les a jamais payés pour étudier la pauvreté, on ne les a jamais payés pour faire partie de comités et en discuter, on ne les a jamais payés pour faire des recherches sur le sujet et on ne les a jamais payés pour administrer des programmes contre la pauvreté. Un exemple flagrant est le programme «Newstart», mis sur pied il y a deux ans dans une région peuplée en majorité d'Indiens et

de Métis très pauvres. Après un an et demi, le programme avait un personnel composé de 47 spécialistes appartenant aux classes moyennes et avait entraîné 12 personnes, dont un seul indien. Si la recherche est le but de ces programmes, pourquoi ne pas former les pauvres à faire cette recherche? Faire passer l'argent voué à ces programmes par des experts dans l'espoir qu'il atteindra un jour les pauvres, c'est donner de l'avoine à un cheval pour nourrir les moineaux.

D) *Ce qui peut se produire*:

Ce genre de programmes et les raisons qui ont conduit à leur établissement ont placé les pauvres du Canada dans une situation qui ne sera corrigée que par des mesures énergiques, car les indigents n'ont guère confiance en plusieurs programmes actuellement en cours.

Pour la première fois, les pauvres se rendent compte qu'ils sont traités comme des êtres inférieurs, sauf lorsque des raisons de convenance exigent le contraire. Par exemple, en temps d'élections, à tous les niveaux politiques, on imagine des programmes d'aide aux indigents dans l'espoir de s'assurer leur vote, qui représente une portion substantielle de l'électorat. Une fois les élections passées, les pauvres doivent se tenir cois et oublier les promesses qui leur ont été faites.

Nous ne voulons pas faire preuve de sévérité excessive à l'endroit des politiciens mais nous refusons d'approuver la façon dont ils se sont servis des pauvres pour parvenir à leurs fins. Il est triste de voir que, dans plusieurs cas, ils ont l'impression d'avoir réussi à résoudre le problème de la pauvreté. De telles illusions sont dangereuses.

Ce comité doit se rendre compte que les pauvres n'acceptent plus ces rationalisations. Ils constituent une minorité frustrée qui devient de plus en plus militante. Ils commencent à s'organiser et à tirer parti de leur nombre. Il y a deux ans, des mouvements de ce genre étaient rares au Canada mais ils sont maintenant chose courante. Les gens bloquent les ponts, combattent l'administration municipale, demandent à leurs représentant élus d'assumer leurs responsabilités envers eux; ils sont conscients d'être les plus aptes à prendre leurs problèmes en mains.

Le gouvernement doit agir vite. Les pauvres du Canada veulent des changements de leur vivant. Ils veulent des progrès. Ils veulent l'égalité. Ils veulent l'espoir pour l'avenir de leurs enfants. Si cela est impossible, si les réformes sont trop lentes à venir, ils auront recours à la rancune, la haine et la violence et nous devrons alors accepter les conséquences de notre inaction.

Ce que se produit maintenant ne disparaîtra pas et ne peut être acheté. Le problème grandit et continuera de grandir, grâce à l'idéalisme de nos jeunes qui sont dégoûtés de l'hypocrisie et du cynisme de notre société. Les pauvres commencent à se faire entendre et font l'expérience de choses qu'ils ignoraient posséder, comme le pouvoir. Ils ne sont plus satisfaits d'attendre les événements, ils veulent les provoquer.

E) *Nos recommandations*

1. La Compagnie recommande tout d'abord que le Comité du Sénat sur la pauvreté fasse l'expérience de la pauvreté. S'asseoir autour d'une table et entendre l'avis de soi-disant experts n'est qu'un exercice intellectuel. Même si vous appelez des pauvres devant vous, vous ne ferez rien pour gagner leur confiance car vous leur direz en fait ceci: «Bien sûr nous nous préoccupons de la pauvreté, mais pas assez pour nous rendre sur les lieux et en faire l'expérience». Vous les amènerez d'ailleurs dans un milieu qui leur est étranger. D'autre part, faire la tournée des taudis en groupe, accompagnés de bureaucrates ou de représentants d'agences privées est la meilleure façon de ne voir que ce que les bureaucrates et les agences veulent bien que vous voyiez.

Nous disons à nos volontaires qu'ils ne peuvent comprendre sans expérience. Nous leur disons que s'ils veulent changer la vie dans les taudis, ils doivent y vivre et se rendre compte des conditions qui y règnent. Nous vous disons la même chose. A moins que vous soyez prêts à visiter et à parler avec les gens, il vous sera impossible de comprendre le problème et de faire des recommandations pertinentes.

Si ce comité veut gagner la confiance des pauvres gens, s'il veut vraiment voir ce qu'est la pauvreté, ses membres devront visiter les régions déshéritées en tant qu'individus. Parlez aux pauvres chez eux. Si vous vous êtes engagés à régler le problème de la pauvreté, cette demande n'est pas excessive.

La Compagnie est disposée à vous apporter toute l'aide possible. Nous pouvons vous dire où aller et comment agir. Nos volontaires vous aideront dans la mesure de leurs moyens.

2. Nous recommandons également un revenu national garanti. Nous avons parlé de la pauvreté dans le sens social, économique et culturel. Le revenu national garanti est le seul moyen logique de trouver une solution à la pauvreté économique. A l'heure actuelle, les fonds du gouvernement vont aux conserveries de poisson plutôt qu'aux pêcheurs; aux affaires indiennes plutôt qu'aux indiens; aux

agences plutôt qu'aux individus. Changez ce courant. Le seul remède à la pauvreté économique, c'est l'argent. La seule source d'argent vient de ceux qui en ont. Ceci peut signifier une restructuration de nos bases fiscales et économiques et si c'est le seul moyen de mettre fin à la pauvreté économique, il doit être utilisé.

3. Notre troisième recommandation est que des fonds soient alloués aux communautés pour leur développement social et culturel et que ces fonds soient administrés en partie par la communauté qui en a besoin.

Jusqu'ici, des programmes fragmentaires contre la pauvreté ont été imposés par les gouvernements et gérés par les agences. Ces programmes étaient évidemment les bienvenus puisqu'il n'y avait pas de choix. Il est temps de dire qu'ils ont échoué et que des méthodes entièrement nouvelles doivent être adoptées.

On croit généralement que les personnes qui vivent dans la pauvreté sont sans emploi parce qu'elles ne sont pas qualifiées. Elles sont pourtant les plus qualifiées dans le domaine puisqu'elles ont des années d'expérience de la pauvreté. Pourquoi ne pas reconnaître qu'elles ont conscience de leurs problèmes et la façon de les résoudre.

Nous envisageons un groupe communautaire, ayant des représentants dûment élus, qui soumettrait au gouvernement un programme de développement communautaire. Les fonds pour réaliser ce programme doivent être alloués directement au consommateur et au client. Il faut se méfier des intérêts établis—agences, églises, hiérarchie communautaire et soi-disant représentants du peuple. Il faut s'assurer que le programme a été conçu directement par le peuple.

Nous sommes également d'avis que toutes les agences et les gouvernements doivent se tenir à l'écart des stages d'approbation et de réalisation. Utilisons, dans les mêmes circonstances, des individus d'autres communautés pour vérifier la praticabilité des programmes envisagés. Ceci mettra en marche un procédé de connaissance et d'échanges d'opinions et permettra d'obtenir une évaluation juste et compréhensive.

Ces évaluations seront utiles aussi à ceux qui voyageront. Un entourage statique tue: les pauvres doivent se rendre compte du mode de vie d'autres communautés. La mobilité est un processus d'éducation.

La Compagnie considère cette dernière recommandation comme la seule mesure pouvant éliminer efficacement la pauvreté sociale et culturelle. D'un côté, elle permet aux habitants d'une communauté de déterminer leur propre sort et leur mode de vie, ce qui est la seule base de permanence. D'autre part, elle élimine les programmes imposés et manipulés et permet de réduire et/ou d'éliminer les agences qui travaillent actuellement dans ce domaine.

Plusieurs personnes sont effrayées par l'idée même de contrôler leur propre vie. La plupart manquent de confiance en soi et craignent de se déplacer par elles-mêmes. Les agences jouent sur ces sentiments en offrant la dépendance mais peu d'amélioration et aucun changement à la situation.

Nous sommes d'avis que les programmes fragmentaires ont échoué depuis des années et continueront d'échouer. Il existe actuellement nombre d'organisations locales qui sont pleinement capables de réaliser les recommandations que nous avons proposées. Si elles réussissent, vous aurez alors un groupe de personnes indépendantes, libres et responsables qui n'auront bientôt plus besoin de tant d'aide.

F) *Obstacles politiques:*

Nous sommes d'avis que les gouvernements et les agences à tous les niveaux doivent renoncer à contrôler les pauvres et leur donner des responsabilités et de l'argent. Nous admettons que cela est difficile à réaliser, notamment pour le gouvernement fédéral, et nous aimerions vous exposer ce qui pourrait affecter l'opinion gouvernementale sur cette recommandation.

1) Plusieurs personnes, tant au sein du gouvernement qu'à l'extérieur, croient que les pauvres sont absolument incapables de s'aider eux-mêmes. Cette croyance persiste en dépit du fait qu'on fait suffisamment confiance aux indigents pour élire et réélire nos députés. Nous avons mentionné plus haut les organismes locaux qui existent. Nous demandons que la confiance que les pauvres accordent aux gouvernements soit réciproque.

2) Nous avons ensuite ceux qui savent que les pauvres peuvent s'aider eux-mêmes mais qui craignent leur réussite. A présent, le pauvre est le pilier du statu quo puisqu'il en dépend. Si on lui accorde responsabilités et liberté, il pourrait rejeter le statu quo et ceci pourrait entraîner des changements d'ordre purement politique. Les pauvres sont, depuis des années, considérés comme des non-votants mais nous sommes persuadés que leur conscience politique se développera en fonction de leur intérêt et de leur engagement.

3) Le gouvernement doit se préparer à une réaction violente de la part des agences gouvernementales et privées. Les agences, qui sont puissantes, sont convaincues qu'elles combattent pour les pauvres. C'est là du pater-

nalisme flagrant et il est douteux que les agences et leurs partisans soient convaincus que les pauvres peuvent mieux réussir que les soi-disant experts. La campagne de charité en est un exemple. Elle recueille des fonds en se basant sur l'objectif qu'elle croit pouvoir atteindre et non en fonction des besoins. C'est le temps de l'année où nombre d'hommes d'affaires, pris de remords, donnent temps et argent à la communauté. Les directeurs de ces campagnes sont des personnes qui ignorent tout des problèmes de la communauté et pourtant, ce sont eux qui décident où ira l'argent. De cette façon, ils entravent l'action gouvernementale puisque leur existence sert d'excuse à la non-intervention du gouvernement.

G) *Résumé*

La pauvreté a été étudiée par le passé. En fait, le mot étude n'est pas assez fort. Elle a été disséquée par plusieurs gouvernements, agences et des milliers d'étudiants d'université. Quels ont été les résultats de ces multiples études? Nuls. La pauvreté existe toujours et elle est toujours une honte.

Plusieurs membres de la Compagnie sont d'avis que le temps des études est terminé et qu'il faut passer à l'action. Nombre de pauvres sont du même avis: ils n'ont plus le temps d'être patients. Ils le sont depuis trop longtemps. Ils ont permis aux agences et aux gouvernements de les utiliser comme cobayes et ont vu un programme après l'autre les laisser dans la même situation, ce qui ajoute encore à leurs déceptions. Ils sont de moins en moins consentants à accepter cet état de choses et on ne peut les en blâmer.

Le comité du Sénat sur la pauvreté a une tâche difficile, même dans des circonstances normales, et, de nos jours, les circonstances normales se font rares. Le Comité doit obtenir la confiance des indigents sans pour cela réprimander tous ceux qui ont tenté, même de façon maladroite, de régler le problème. C'est maintenant une question de choix. Un choix qui relève du comité. Il sera en faveur des pauvres ou il écoutera ceux qui vivent aux dépens des pauvres.

Les indigents doivent faire face aux réalités de la vie. Ils se soucient peu des débats sur la constitution ou des amendements constitutionnels. Ils ne sont pas intéressés de savoir si le logement doit relever des autorités municipales, provinciales ou fédérales. Les rats de leurs taudis sont un problème plus immédiat et c'est sur ces problèmes que le comité doit se pencher.

La Compagnie des Jeunes Canadiens ne parle pas au nom des pauvres. Ils peuvent parler et agir pour eux-mêmes. Nous vous demandons seulement de leur en donner l'occasion. Si vous en êtes incapables, ou si vous êtes réticents à le faire, l'étude entreprise par le comité sera comme toutes les autres. La pauvreté persistera jusqu'à ce que les indigents décident de prendre les choses en mains. Les jours de délibérés et d'études seront alors terminés.

Nous n'affirmons pas que les experts et toutes les agences sont inutiles. Nous affirmons toutefois qu'il y a un besoin urgent pour plusieurs d'entre eux de s'adapter au nouvel esprit des pauvres et plusieurs en sont capables.

Nous aurons toujours besoin d'experts et de spécialistes pour certains services. Nous avons le devoir de fournir la meilleure formation possible afin d'attirer les personnes les plus compétentes dans le domaine humanitaire.

Il est important toutefois de rappeler que les spécialistes devraient être disponibles sur demande afin de fournir certains services mais non pas pour mettre fin à la pauvreté. Le remède ne peut venir que de ceux qui sont touchés. Les services rendront évidemment le remède plus accessible.

La contribution la plus valable des spécialistes sera de faciliter, non de diriger. Ceci implique un changement de leur rôle actuel mais ce changement pourrait apporter des résultats bénéfiques.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 5

SÉANCE DU MARDI 13 MAI 1969

TÉMOINS:

Du *ministère de l'Expansion économique régionale:* M. W.-J. Lavigne, sous-ministre adjoint (stimulants), en sa qualité d'ex-commissaire de l'Office d'aménagement régional; *et* M. E. P. Weeks, sous-ministre adjoint (mise en œuvre), à titre d'ancien directeur de l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Président suppléant*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés, nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

20256—1½

PROCÈS-VERBAL

MARDI 13 mai 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll (*président*), Cook, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), McGrand, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Quart et Roebuck. (8)

Aussi présent: M. Frederick Joyce, directeur des recherchistes du Comité.

Les mémoires suivants sont présentés. (*a*) Une analyse des effets sur la pauvreté du programme de l'Office d'aménagement régional. (*b*) Un mémoire de l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

Sur une proposition,

Il est ordonné que ces deux documents soient imprimés en appendice («E» et «F») au compte rendu d'aujourd'hui.

Les témoins suivants sont entendus:

M. W.-J. Lavigne, sous-ministre adjoint (stimulants), ministère de l'Expansion économique régionale, en sa qualité d'ex-commissaire de l'Office d'aménagement régional; et

M. E. P. Weeks, sous-ministre adjoint (mise en œuvre), ministère de l'Expansion économique régionale, à titre d'ancien directeur de l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

(*On trouvera à la suite du procès-verbal des notes biographiques concernant ces deux témoins.*)

A midi et 35 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire suppléant du Comité,
E. W. Innes.

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. W.-J. Lavigne a été nommé commissaire de l'Agence du Développement régional au ministère de l'Industrie en novembre 1963. Diplômé de l'Université de Toronto, il a servi comme capitaine dans le Corps d'intendance de l'Armée caandienne, de 1942 à 1945.

Avant de joindre le ministère de l'Industrie, M. Lavigne était à l'emploi de la Shawinigan Water and Power Company, à Montréal, où il a occupé plusieurs postes importants, dont plusieurs années à titre de directeur du département de l'expansion industrielle. Il a été directeur de l'Association pour la planification communautaire du Canada et de l'Institut agricole du Canada et président de l'Association des commissaires industriels de la province de Québec et membre du Conseil américain du développement industriel.

M. Lavigne a été récemment nommé sous-ministre adjoint, division des stimulants, au nouveau ministère de l'Expansion économique régionale.

Weeks, Ernest Poole, né à Mount Stewart, Île-du-Prince-Édouard, le 12 janvier 1912; en 1933, il a obtenu son B.A. à l'université Mount Allison (avec «Mention en sciences économiques»); boursier Rhodes en 1933, M.A., B. Litt.,D. Phil. à l'université d'Oxford. Le 1er avril 1969, il est nommé sous-ministre adjoint (Mise en œuvre), ministère de l'Expansion économique régionale; le 1er mars 1963, administrateur, le 31 mars 1969, au Bureau de développement de la région de l'Atlantique; de 1954 à 1963, il est directeur des études économiques au ministère des Travaux publics; de 1951 à 1954, il est directeur des sciences économiques et des statistiques au ministère de la Production de défense; de 1950 à 1951, directeur intérimaire des relations commerciales internationales au ministère du Commerce; de 1948 à 1950, il est adjoint exécutif du sous-ministre adjoint du ministère du Commerce et membre du secrétariat du Bureau du Conseil privé; de 1946 à 1948, il est chef de la Division des études régionales, Direction de la recherche économique, ministère de la Reconstruction et de l'Approvisionnement; il occupait le même poste lors de sa mutation au ministère du Commerce.

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, mardi 13 mai 1969

Le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Le sénateur David A. Croll (*président*) occupe le fauteuil présidentiel.

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Nous avons le quorum; je vous remercie d'être ici ce matin, même si le Sénat ne siège pas aujourd'hui.

Ce matin, nous avons avec nous des représentants du ministère de l'Expansion économique régionale, de l'OAR, de l'ARDA et de FODER,—on vous donnera plus tard la signification de ces sigles; nous entendrons M. W.-J. Lavigne, sous-ministre adjoint, Division des stimulants, au ministère de l'Expansion économique régionale, qui nous parlera en sa qualité d'ex-commissaire de l'Office d'aménagement régional; puis M. E. P. Weeks, sous-ministre adjoint (élaboration des programmes) de l'Expansion économique régionale, à titre d'ancien directeur de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Nous avons aussi avec nous M. André Saumier, sous-ministre adjoint (élaboration des programmes) au ministère de l'Expansion économique régionale, en tant qu'ancien sous-ministre adjoint, Direction du développement rural, au ministère des Forêts et du Développement rural.

Vous avez des exemplaires des mémoires de M. Lavigne et de M. Weeks. Vous avez aussi un exemplaire en français de celui de M. Saumier, qui nous a été remis hier. Nous avons demandé qu'il soit traduit; ce travail devrait être terminé cet après-midi. Nous n'entendrons M. Saumier que jeudi, même si des exemplaires de son mémoire vous seront remis cet après-midi comme je viens de vous le dire.

Il est proposé que le mémoire présenté par M. Lavigne, une analyse des effets sur la pauvreté du programme de l'Office d'aménagement régional, soit annexé au compte rendu des délibérations. Est-ce accepté?

Des voix: Accepté.

Le président: Le mémoire de M. E. P. Weeks, intitulé «Mémoire de l'Office d'expansion économique de la région atlantique au Comité du Sénat sur la pauvreté», sera aussi annexé au compte rendu.

Des voix: Accepté.

(*Voir les appendices «E» et «F» pour le texte de ces mémoires*).

Le mémoire de M. Saumier ne sera pas versé au dossier aujourd'hui, parce qu'alors nous aurions un autre problème de traduction; nous le ferons jeudi.

Le sénateur Fergusson: Les témoins doivent-ils faire un exposé?

Le président: Oui. M. Lavigne fera d'abord un exposé, puis vous pourrez l'interroger; ensuite, il en sera de même avec M. Weeks.

M. W.-J. Lavigne, sous-ministre adjoint, Division des stimulants, ministère de l'Expansion économique régionale: Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis très honoré d'avoir été invité à vous faire part de mes remarques en ce qui concerne le programme de l'Office d'aménagement régional et de ses effets sur les régions sous-développées.

Je dois dire au départ que le programme ne visait pas surtout le problème de la pauvreté, mais celui du chômage. Vous vous souvenez qu'à la fin des années 50, nous étions en période de récession et que tous les gouvernements étaient très préoccupés de l'augmentation du nombre des chômeurs qui atteignait en 1961 une moyenne nationale de 7,2 p. 100, ce qui veut dire qu'en certaines régions du Canada ce pourcentage était beaucoup plus élevé. Ainsi, en 1963, le nouveau gouvernement a présenté un nouveau programme visant à réduire le chômage dans certaines régions du Canada; à la fin de l'été de 1963, le gouvernement a créé non seulement le ministère de l'Industrie, mais aussi, à l'intérieur de ce ministère, l'Agence de développement régional, avec un programme d'exemption de taxe afin d'encourager l'industrie à s'établir dans ce qu'on appelait alors les régions les moins favorisées du pays.

Il avait alors été décidé de choisir les régions devant bénéficier de ces stimulants en se basant sur le nombre de chômeurs pendant l'été, parce qu'on était d'avis que si le nombre de travailleurs sans emploi était élevé durant

cette saison à certains endroits, alors qu'ailleurs au Canada c'est le temps où ce nombre est normalement à son plus bas, ces régions avaient certainement besoin d'aide pour attirer des industries qui assureraient des emplois. Ainsi nous avons établi des critères pour ces régions où le nombre de ceux qui étaient sans emploi de mai à octobre était trop élevé. Les stimulants offerts consistaient en une exemption de taxe de trois ans et le paiement d'allocations proportionnelles aux sommes investies en machinerie, équipement et immeubles.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je m'excuse de vous interrompre, je voudrais savoir ce que vous entendez par exemption de taxe? J'ai lu cela, mais je n'en ai pas saisi la signification.

M. Lavigne: C'est une exemption de payer l'impôt sur le revenu des sociétés. Autrement dit, une compagnie entreprenant une production commerciale ne sera pas tenue de payer l'impôt sur le revenu des sociétés pendant les trois premières années.

Le sénateur Fergusson: Est-ce toujours trois ans?

M. Lavigne: Auparavant, oui. Nous avions reconnu dans tout le pays 35 régions qui pouvaient bénéficier de ce privilège; toutes, sauf une, étaient à l'est des Grands lacs; celle qui était à l'ouest des Grands lacs était la région de Blairmore en Alberta. Remarquez que lorsque je parle de régions, dans ce contexte-ci, je parle des régions déterminés par le Service national de placement. Ce sont des régions où le Service national de placement a des bureaux au service des personnes sans emploi, et leur en trouve quand la chose est possible.

Le programme a continué ainsi pendant deux ans, de 1963 à 1965, quand le gouvernement a décidé de réviser le programme parce qu'on s'était rendu compte que même si près de 300 compagnies en avaient profité et construit des usines dans plusieurs de ces 35 régions, les stimulants ne semblaient pas suffisants. Il était certain qu'il y avait plus que 35 régions par tout le pays qui avaient besoin de ce genre d'aide; on en est venu à la conclusion que les encouragements accordés n'étaient pas suffisants pour assurer les résultats attendus. Les nouvelles entreprises réalisent rarement des bénéfices durant les trois premières années; ainsi, plusieurs sociétés, surtout les plus petites, n'escomptaient aucun profit, même avec les avantages offerts, à investir dans de nouvelles entreprises à cause des importants déboursés nécessaires pour le fonds de roulement, la formation de la main-d'œuvre et la mise en marché de leurs produits.

Ainsi, en 1965, on nous a demandé de réviser tout le programme et de suggérer les changements ou les améliorations que nous jugerions utiles. A la fin de 1965, le gouvernement a proposé un nouveau programme de stimulants pour ce que nous appelons maintenant les «régions désignées». L'accent restait encore sur la création d'emplois. Cependant, les critères étaient basés non plus uniquement sur le haut pourcentage de chômeurs, mais aussi sur le faible revenu des familles non agricoles et la distribution du revenu; en cela, je crois que nous touchons jusqu'à un certain point à la question de la pauvreté.

Le sénateur Roebuck: Quels étaient les nouveaux stimulants proposés par le Gouvernement en 1965?

M. Lavigne: Ils consistaient en subventions en argent. L'exemption de taxe était abandonnée et le gouvernement proposait un régime de subventions en argent. La nouvelle mesure prévoyait le paiement en argent du tiers des premiers 250,000 dollars investis dans des immobilisations, 25 p. 100 des montants entre 250,000 et un million de dollars et 20 p. 100 des sommes plus élevées investies en immobilisations, jusqu'à concurrence d'un paiement maximum de 5 millions de dollars.

En plus de ces subventions en argent comptant, qui n'étaient pas imposables parce qu'il n'était pas obligatoire de les soustraire du montant sur lequel la compagnie pouvait calculer sa dépréciation, le Gouvernement offrait aussi des amortissements accélérés s'élevant à 50 p. 100 du coût de la machinerie et de tout l'équipement et à 20 p. 100 du coût des immeubles. En passant, disons que cela peut représenter pour une entreprise moyenne un don en argent variant de 5 à 15 p. 100 de la valeur des immobilisations, selon la rentabilité de l'entreprise.

Le gouvernement offrait ainsi une généreuse allocation afin d'encourager l'industrie à s'établir dans l'une ou l'autre des 65 régions désignées dans les diverses provinces du pays. Le programme est maintenant en vigueur depuis près de 4 ans et, jusqu'ici, les investissements prévus pour de nouvelles usines dans ces régions s'élèvent à quelque 2,612 millions de dollars et le nombre d'emplois prévus est d'environ 65,000.

Revenons aux critères dont je parlais avant de répondre à cette dernière question. Ces critères sont basés non uniquement sur le chômage mais aussi sur le revenu et la distribution du revenu. Nous ne considérons plus le chômage au cours de l'été mais plutôt le

pourcentage moyen de chômage au cours de toute l'année et même au cours d'une période de cinq ans. Nous ne considérons pas seulement le nombre de chômeurs à un moment quelconque, nous regardons plutôt l'indice général de l'emploi en nous basant sur une période de cinq ans.

Le président: Vous faites allusion au tableau n° 3, n'est-ce pas?

M. Lavigne: Oui, monsieur le sénateur.

Le président: Ce que vous voulez dire, c'est que de 1963 à 1969, soit un peu moins de six ans, le nombre d'emplois créés s'élève à 65,035?

M. Lavigne: Oui.

Le président: Et cela a coûté en subventions 335 millions de dollars?

M. Lavigne: Oui.

Le président: C'est la part payée le gouvernement?

M. Lavigne: Oui, et la somme totale investie dans la construction d'usines s'élève à 2 milliards 600 millions de dollars.

Le président: Mais cela est du capital privé.

M. Lavigne: Oui.

Le président: Ainsi, il y a eu des investissements privés de 2 milliards de dollars pour 335 millions en subventions et en exemptions de taxe?

M. Lavigne: Non, en subventions seulement; nous ignorons le coût du programme d'exemption de taxe.

Le président: Et à la suite de ces investissements, vous dites que nous avons obtenu 65,000 nouveaux emplois que vous pouvez vraiment identifier au cours de cette période?

M. Lavigne: En effet, monsieur le président. Je dois ajouter que lorsque je dis que les stimulants ont coûté plus de 335 millions de dollars, il faut comprendre qu'en ce qui concerne les exemptions de taxe, il nous faut accepter les chiffres obtenus des compagnies. Il nous est impossible de vérifier ce que peut valoir une exemption de taxe à une compagnie. Nous devons accepter les estimations que nous fournissent les compagnies; ces chiffres peuvent ne pas être exacts.

Le président: Mais le coût des subventions est exact?

M. Lavigne: Oui.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous dites que 65,000 nouveaux emplois ont été créés dans ces 65 régions. Comment pouvez-vous les compter? Permettez-moi un exemple pour plus de clarté. Prenons une petite industrie employant 50 personnes; avec votre aide, cette industrie agrandit son usine et emploie ensuite 75 personnes. Dans un tel cas, calculez-vous 25 nouveaux emplois ou 75?

M. Lavigne: Vous obtenez ainsi 25 nouveaux emplois. Je répète que dans la plupart des cas, le nombre d'emplois indiqué est une estimation que nous avons obtenue des compagnies quand elles ont sollicité une subvention ou une exemption de taxe. Nous ne comptons que les nouveaux emplois dans les usines; nous ne comptons pas les emplois qui peuvent être par ricochet créés dans le secteur tertiaire ou dans les services. Comme vous le savez, un emploi créé dans une usine peut amener la création de deux ou trois autres emplois dans les services; plus les usines emploient d'ouvriers, plus vous aurez de tailleurs, d'employés dans les stations-service, de coiffeurs, etc; c'est l'effet de la boule de neige.

Le président: Pour revenir à ce tableau, comment expliquez-vous la disproportion dans les résultats? Par exemple, au Nouveau-Brunswick, la valeur des stimulants a été approximativement de 40 millions de dollars; en Ontario, elle a aussi été d'environ 40 millions de dollars; mais, le nombre d'emplois créés en Ontario a été de 16,000 et au Nouveau-Brunswick, de 7,000 seulement, soit à peu près la moitié. Il vous en a coûté deux fois plus qu'en Ontario pour créer un emploi au Nouveau-Brunswick.

M. Lavigne: C'est une question très importante. Cela dépend du genre d'industries établies dans la région. Au Nouveau-Brunswick, c'était des industries d'un genre particulier. A *Belledune Point*, par exemple, la *New Brunswick Mining Smelting Corporation* a installé un complexe chimique comprenant une fonderie, une usine de souffre et une usine de préparation d'engrais chimiques. Vous vous souvenez que j'ai dit que la subvention maximum versée pour l'établissement d'une nouvelle usine était de 5 millions de dollars. Si vous avez trois usines importantes à 5 millions de dollars chacune, cela fait 15 millions de dollars; or une usine de produits chimiques doit être très mécanisée et exige des capitaux considérables. C'est ce qui est arrivé au Nouveau-Brunswick où on a installé de grandes usines qui ont nécessité des investissements importants et en même temps des subventions élevées; tandis qu'en Ontario, on a obtenu un plus grand nombre d'industries plus modestes dans les zones désignées, qui ont bénéficié de subventions moins importantes, mais qui dans l'ensemble emploient plus de monde.

Vous allez remarquer dans le mémoire qu'il est question de Brantford qui a été considérée comme région désignée durant un an seulement, soit de 1965 à 1966, et où 23 entreprises se sont installées. Ces entreprises ont exigé des investissements de l'ordre de 24 millions de dollars et ont créé 1,900 nouveaux emplois. Ainsi, cette région a obtenu un bon nombre de petites industries exigeant une nombreuse main-d'œuvre; cette région n'a été considérée «désignée» que durant une seule année. Il en a été ainsi de Cornwall et de Sain-Jean, Québec; tandis qu'au Nouveau-Brunswick nous avons eu des industries plus considérables exigeant des investissements plus importants, des usines de pâtes et papiers, des fonderies et autres.

Le président: Prenons le Manitoba où les subventions se chiffreraient à environ 31 millions de dollars, ce qui est à peu près 25 p. 100 de moins que pour le Nouveau-Brunswick, mais avec la moitié moins d'emplois.

M. Lavigne: C'est encore pour les mêmes raisons. Tout dépend du genre d'industries qui s'établissent dans la région. Si ma mémoire est fidèle, il y avait au moins deux grandes industries qui nécessitaient de gros investissements: une grande usine d'engrais chimiques presque entièrement automatisée et une distillerie qui, à part la ligne d'embouteillage, emploie très peu de gens. Cependant, des usines de ce genre pouvaient bénéficier de subventions de 5 millions de dollars. La même réponse vaut pour tous les cas de ce genre.

Le président: Puisque nous parlons de ce sujet, diriez-vous que sans l'aide apportée par ce programme, cette région ne se serait pas éventuellement relevée quand même?

M. Lavigne: Je dirais que le programme a été très efficace dans la plupart des régions désignées. Je voudrais vous citer le cas de la région située au sud de la baie Georgienne, qui est peut-être un exemple exceptionnel des bons effets du programme; il indique néanmoins jusqu'à quel point un tel programme peut être efficace. Il ne faut pas oublier que l'aide apportée par le Gouvernement aux industries qui vont s'établir dans ces régions s'élève approximativement à 40 p. 100 du coût de leur installation. C'est beaucoup. Ce territoire situé au sud de la baie Georgienne comprend trois régions administratives des centres de main-d'œuvre du Canada; elles ont été reconnues comme «régions désignées» en 1965; ce sont Midland, Owen Sound et Collingwood. Je suis certain que vous vous souvenez presque tous que cette partie de l'Ontario était vraiment dans une situation économique stagnante et que pendant des années il n'y a eu à peu près aucune activité industrielle. On ne pouvait compter que sur l'industrie du bois et la construction et la réparation des navires, cette dernière industrie allant en déclinant. La région n'attirait aucune industrie et il y avait beaucoup de chômeurs.

Le sénateur Roebuck: Il y avait quelques manufactures de meubles.

M. Lavigne: Oui, c'est vrai, monsieur, il y avait quelques manufactures de meubles. La région a été désignée de 1965 à la fin de 1967. L'an dernier, nous avons fait faire une étude des résultats obtenus. J'admets qu'il était un peu tôt pour faire une telle étude, car le Gouvernement avait accordé une autre année de délai aux compagnies pour leur permettre de commencer leur production afin de bénéficier des subventions; c'était réellement un peu tôt, en 1968, pour entreprendre une étude des effets sur l'emploi. Nous espérons cependant être en mesure de poursuivre plus tard cette étude afin de voir quels seront les effets de ce programme au début des années 70.

Je vous rappelle que dans ces trois régions au sud de la baie Georgienne près de 80 millions de dollars ont été investis par l'entreprise privée dans de nouvelles usines, ce qui a créé plus de 2,000 nouveaux emplois dans ces trois localités et leurs environs. Les nouvelles entreprises établies dans cette région sont étroitement liées aux industries de l'automobile et de l'électronique.

Le président: A-t-il été question de parité? Cela semble en vogue à l'heure actuelle.

M. Lavigne: Il en a été question là-bas. Malheureusement, cela ne facilite pas les choses. Il est vrai que les nouvelles industries étaient pour la plupart liées à l'industrie de l'automobile et à celle de l'électronique. Il est intéressant de noter que le salaire annuel payé par ces nouvelles industries est près de 1,300 dollars plus élevé que le salaire annuel moyen payé antérieurement par les industries existantes de la région. Autrement dit, le programme a non seulement créé plus de 2,000 nouveaux emplois dans ces localités, mais il a de plus relevé le niveau des salaires de près de 1,300 dollars par an.

Le président: Je suppose que c'est parce que l'on a formé des syndicats dans cette région.

M. Lavigne: Exactement. Non seulement ils ont eu les usines, ils ont également eu les unions. Comme conséquence, non seulement les nouvelles usines ont été obligées de payer les salaires courants, mais les anciennes industries aussi ont dû réviser leurs échelles de salaires pour les relever au même niveau que les autres.

Le sénateur Roebuck: C'est peut-être à vous qu'elles doivent d'être maintenant en mesure de payer ces salaires.

M. Lavigne: J'imagine que cela aussi s'est produit. Je dois dire que dans le cas de l'Ontario, et particulièrement en ce qui regarde le sud de la baie Georgienne et Windsor, Chatham et Wallaceburg, qui furent aussi désignées pendant une brève période, le programme de l'industrie automobile et celui de l'ADA constituèrent un tandem très efficace. Les compagnies d'automobiles ont décidé d'installer de nouvelles usines afin de bénéficier de l'accord sur l'automobile aussi bien que du programme de l'ADA. Cela est vrai de l'Ontario, mais pas nécessairement d'autres provinces.

En tout cas, nous estimons que d'ici 1970 le programme de l'ADA aura créé environ 5,000 nouveaux emplois et une augmentation au chapitre des salaires de plus de 20 millions de dollars dans la région du sud de la baie Georgienne, qui n'avait pas progressé du tout pendant les dix ou vingt ans précédant sa désignation. Je crois qu'il faut admettre que ce programme a produit des résultats appréciables lorsque l'on tient compte des chiffres que cette étude des effets a fait ressortir.

Le président: Avez-vous quelque chose de semblable ailleurs qu'en Ontario, province qui aurait peut-être pu se passer de cette aide, même si elle en a profité. Il faut admettre qu'elle en a tiré des avantages. Parlez-nous des autres régions, voulez-vous?

M. Lavigne: Monsieur le président, nous avons fait faire une étude des effets au Nouveau-Brunswick et une autre à Terre-Neuve. Je suppose que c'est là le genre de province qui vous intéresse.

Le président: Oui.

M. Lavigne: Malheureusement, les gens qui ont fait l'étude des effets n'ont pas tous procédé de la même façon, ou n'ont pas utilisé tous la même méthodologie. Le professeur Larsen de l'Université du Nouveau-Brunswick, chargé de l'étude au Nouveau-Brunswick, a fait le travail d'une manière un peu différente. Dans le sud de la baie Georgienne, il s'agissait d'une population dépassant un peu les 100,000 dans les régions que j'ai nommées. Au Nouveau-Brunswick, le professeur Larsen a étudié le programme en fonction d'une population dépassant les 600,000. Je crois qu'il faut admettre que, lorsque l'on étudie un programme de ce genre par rapport à une population très importante comme celle-là, les effets vont être certainement plus dispersés. Parce que la totalité du Nouveau-Brunswick, sauf Fredericton et Saint John, fut désignée aux termes du programme, le résultat de ce programme fut une dispersion d'environ 49 usines à travers toute la province.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, le témoin vient de mentionner que Fredericton et Saint John n'ont pas été choisies comme régions désignées. Ils se sont battu dans ces régions pour l'obtenir, pendant trois ans, sans qu'on le leur accorde. Ce n'est que trente jours avant une élection générale qu'il y a eu désignation.

Le président: Vous ne voulez pas dire, sénateur Fournier,...

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je ne dis rien. Je pense. Je mentionne des faits.

M. Lavigne: Monsieur le président, si vous permettez que j'ajoute quelque chose à ce que le sénateur vient de dire. C'est le 28 avril, il y a environ un mois, que le gouvernement a désigné Halifax, Saint John, Dartmouth et Fredericton, quatre villes. En fait, M. Trudeau, dans un discours, au mois de juin dernier, à Halifax, il me semble, a promis que ces quatre agglomérations des provinces de l'Atlantique seraient désignées. Comme je l'ai mentionné, le gouvernement a fait cette désignation il y a un mois. M. Marchand, notre ministre, a désigné les quatre agglomérations en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés par la nouvelle loi qui a créé le ministère de l'Expansion économique régionale. Je dois admettre que vous avez raison à ce sujet, monsieur le sénateur. Nous considérons toutes les demandes et tous les projets au sujet desquels nous avons reçu des demandes depuis le 25 septembre de l'an dernier, parce que c'est à ce moment que notre ministre a annoncé à la Chambre que tout projet lancé dans ces quatre agglomérations pourrait être soumis en vue d'obtenir les avantages puisqu'il avait l'intention de faire désigner ces agglomérations.

Le sénateur Roebuck: Avant de quitter la région de la péninsule de Bruce, permettez que je résume un peu ce que vous nous avez dit. Les avantages fiscaux ne s'appliquaient pas à votre programme de travail, n'est-ce pas?

M. Lavigne: En effet, monsieur.

Le sénateur Roebuck: Les seuls stimulants utilisables dans cette région, à partir de 1965, étaient ces subventions en espèces?

M. Lavigne: En effet, monsieur.

Le sénateur Roebuck: Il n'y avait rien d'autre que les subventions en espèces?

M. Lavigne: En effet.

Le sénateur Roebuck: Il y avait deux chiffres dans le total. Je n'ai pas bien saisi quel était le grand total. Un chiffre était trois cent trente-cinq millions. Cela ne comprenait pas tout, n'est-ce pas?

M. Lavigne: Je n'ai pas les chiffres qui montreraient combien a été versé à titre de subventions aux usines qui se sont établies dans la péninsule de Bruce ou dans le sud de la baie Georgienne. On ne les retrouve pas dans l'étude des effets parce que les gens qui faisaient l'étude ne savaient pas combien le Gouvernement avait versé à titre de subventions dans cette région. Je peux vous fournir les chiffres si vous voulez.

Le sénateur Roebuck: Faites donc, s'il vous plaît.

M. Lavigne: Permettriez-vous que je le fasse plus tard? Je vous les trouverai.

Le sénateur Roebuck: Bon, cela ira. Cette dépense a produit 65,000 nouveaux emplois.

M. Lavigne: Non, monsieur, pas dans le sud de la baie Georgienne. Au sud de la baie Georgienne, le nombre des nouveaux emplois était de plus de 2,000.

Le président: Deux mille deux cents.

M. Lavigne: Deuf mille deux cent vingt-deux.

Le sénateur Roebuck: Je vois. Merci.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Comment le professeur Larsen a-t-il fait pour en arriver à certaines régions désignées? Qu'est-ce qu'il a fait? Dites-le nous en bref, je vous prie. Comment a-t-il fait pour en arriver aux régions?

M. Lavigne: Si je comprends bien votre question, vous demandez comment nous avons choisi les régions qui seraient désignées. C'est bien cela?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Oui.

M. Lavigne: D'abord, on a tenu compte du niveau de chômage. Était automatiquement désignée toute région où le taux de chômage était, par exemple, deux fois plus élevé que le taux moyen du Canada. Était aussi désignée toute région où le taux de chômage était une fois et demie plus élevé que le taux moyen du Canada et où les possibilités d'emploi étaient nulles ou à la baisse. Était aussi désignée toute région où le revenu familial moyen non-agricole était de moins de 4,250 dollars par an. Était encore désignée toute région où 40 pour cent des familles gagnaient moins de 3,000 dollars par an. C'est là le genre de critères que nous avons utilisés dans la définition des régions où les stimulants seraient disponibles. Depuis 1965, après avoir rassemblé toutes les statistiques, on a désigné 65 régions, ainsi que 16 comtés et divisions du recensement. Je signale, et vous allez vous le rappeler, qu'au début nous utilisions des régions établies en fonction du service national de placement, soit en réalité des régions créées pour les fins du marché du travail, et qu'à compter de 1965, alors que l'assurance-chômage et le service national de placement se sont séparés, les régions sont devenues les Centres de main-d'œuvre du Canada. Ce sont là les régions que nous avons utilisées comme unités géographiques, ainsi que les divisions pour fins de recensement et les comités adjacents à ces centres de main-d'œuvre dans les cas où ils rencontraient les normes que je viens de décrire.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous avez mentionné qu'après avoir rassemblé les statistiques vous en arrivez à une décision, qu'un groupe est éliminé et un autre accepté. Avant cela, est-ce que l'on consulte les gens de l'endroit sur ce qu'il faut faire?

M. Lavigne: Pas les gens de l'endroit, mais en 1965, avant que le Gouvernement n'établisse le système des subventions en espèces, toutes les provinces ont été consultées au sujet des critères qu'il faudrait employer, mais non pas les régions qui seraient désignées. On a consulté toutes les provinces au sujet de l'utilisation de ces critères et au sujet du genre de stimulants qu'il faudrait offrir aux industries, avant que le Gouvernement ne présente ce programme.

Le sénateur Roebuck: A-t-il été prévu ou proposé qu'elles offrent des stimulants?

M. Lavigne: C'est une chose que nous n'avons pas poussée, mais certaines provinces ont présenté leur propre programme de stimulants. Plus tard, les provinces de l'Ontario et du Québec ont toutes deux établi des programmes d'encouragement et d'autres provinces ont créé des agences de développement industriel qui devaient non seulement encourager le développement industriel mais aussi collaborer en matière de financement et d'établissement de nouvelles usines.

Le sénateur Roebuck: En Ontario, est-ce qu'on offrait des avantages fiscaux?

M. Lavigne: Ce n'était pas un programme d'avantages fiscaux, monsieur. Il était basé sur des prêts qui peuvent devenir non-remboursables. A toute compagnie qui veut s'établir dans une région que l'Ontario veut

développer, non pas une région que nous avons désignée, la province offre un prêt que la compagnie n'aura pas à rembourser si la compagnie fonctionne pendant au moins cinq ans. Le programme est encore en vigueur.

Au Québec, le Gouvernement a divisé la province en trois grandes régions et a établi un programme qui est encore en vigueur et se trouve composé d'un rabais de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés, ou d'une partie, 3 pour cent, de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés; et il faut se rappeler que l'impôt provincial sur le revenu des sociétés, au Québec, est de 12 pour cent, de sorte que c'est 3 pour cent de 12 pour cent, et enfin d'un programme de subventions en espèces.

La région métropolitaine de Montréal a été désignée relativement au stimulant minimum, c'est-à-dire le rabais de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. Il y a encore une vaste région qui comprend une grande partie du nord du Québec, le Lac Saint-Jean, la Péninsule de Gaspé, où la Province est disposée à verser des subventions de 40 pour cent. La formule prévoit 40 pour cent, 25 pour cent et 20 pour cent, pour des investissements de sommes identiques à celles que j'ai décrites relativement au programme fédéral. C'est 40 pour cent du premier quart de million investi, 25 pour cent des trois quarts de million suivants et 20 pour cent de tout excédent. Mais il y a un maximum et un minimum dans le programme du Québec: on ne subventionne aucun programme de moins de 50,000 dollars et l'on n'offre rien au-delà de 500,000 dollars en encouragement à l'égard d'un projet quelconque, alors que le Gouvernement fédéral offre un stimulant à l'égard de tout projet en particulier pouvant aller jusqu'à 5 millions. Voilà la différence.

Le président: Monsieur Lavigne, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est que les provinces riches, l'Ontario et le Québec, peuvent payer et offrent toutes deux des subventions. Nous nous occupons de pauvreté. Qu'est-ce qui s'est produit dans les provinces pauvres?

M. Lavigne: Je ne peux que dire qu'à mon avis il est heureux que le Gouvernement fédéral ait un programme de stimulants, car c'est la seule chose qui fasse contrepoids à l'effort de développement industriel qui se dépense dans les provinces riches, l'Ontario et le Québec. Le Gouvernement fédéral a maintenant désigné toute la partie est du Canada, à partir de Québec, où le fédéral s'efforce d'attirer des industries en offrant un formidable ensemble d'avantages.

Le président: Lesquels n'étaient pas disponibles avant maintenant?

M. Lavigne: En effet, monsieur.

Le président: Je ne veux pas discuter des politiques avec vous, mais nous sommes en 1969. Nous avons commencé à utiliser ces stimulants en 1965. Les conditions dans cette région n'ont vraiment pas beaucoup changé, étant peut-être un peu meilleures, peut-être un peu pires. Qu'est-ce qui a empêché pendant quatre ans que l'on se déplace vers cette région?

M. Lavigne: Je ne peux pas, monsieur le président, vous dire que je suis d'avis qu'il n'y a pas eu de déplacement vers cette région. En effet, les tableaux annexés au texte de cette déclaration vous feront voir que des centaines de nouveaux projets ont été lancés dans les Provinces de l'Atlantique. Ce travail a fait dépenser beaucoup d'argent et a donné naissance à un grand nombre d'emplois. Je crois que, vu la période écoulée depuis l'inauguration de ce programme, ses résultats sont très appréciables. Le ministre a laissé entendre qu'il va probablement modifier le programme pour le rendre plus efficace à certains égards,—du moins, c'est ce qu'il a dit en Chambre,—mais je ne dirais pas qu'il n'y a pas eu de déplacement vers l'est du pays. Nous avons sûrement été témoins de progrès considérables. En fait, il a été dit que le programme a causé un excès de développement dans certaines industries de base comme la pâte et le papier. Je ne pense pas que l'on puisse dire qu'il n'y a pas eu de déplacement.

Le président: Voici ce que je veux dire. Il n'y a peut-être pas eu le déplacement impressionnant qu'il y a eu vers d'autres parties du pays, le déplacement impressionnant vers ces autres régions. Vous venez de nous dire que Halifax et d'autres endroits viennent d'être reconnus comme régions sous-développées pour les fins de la loi, n'est-ce pas?

M. Lavigne: Si vous le permettez, j'aimerais corriger cela. Le programme n'est pas entièrement orienté en fonction de la pauvreté: il est axé sur le chômage mais il se trouve par ricochet à combattre l'incidence de la pauvreté. Je ne crois pas que l'on puisse dire que Halifax et St. John sont sous-développées. Halifax était et est encore, je crois, parmi les villes du Canada qui se développent le plus rapidement de toutes, lorsque l'on fait la comparaison.

Si Halifax a été récemment désignée, tout comme St. John, Fredericton et Dartmouth, c'est que le Gouvernement a décidé de reconnaître qu'il sera peut-être possible d'accélérer le développement en désignant, non seulement de grandes régions mais aussi des endroits qui sont au centre des affaires et du

développement, si vous voulez, dans les environs desquels il y a beaucoup de chômage. En d'autres mots, il s'agit de reconnaître que les centres qui ont ce qui est nécessaire pour se développer devraient peut-être bénéficier d'une désignation afin que l'on fournisse du travail aux chômeurs qui se trouvent aux environs de ces centres. C'est une nouvelle façon de voir les choses.

Le sénateur Cook: Afin de compléter le tableau, vous nous avez dit ce que les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont fait pour attirer des industries. N'est-il pas vrai que tous les gouvernements des Provinces de l'Atlantique ont beaucoup fait pour tâcher d'obtenir des industries et toutes sortes de bénéfices, dans la mesure du possible, afin d'attirer des industries?

M. Lavigne: Absolument, monsieur. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, ils ont le I.E.L., Industrial Estates Limited, l'une des organisations canadiennes les plus actives, qui fait un travail magnifique, en s'occupant de développement industriel en Nouvelle-Écosse. Le Nouveau-Brunswick a une société de développement industriel.

Le sénateur McGrand: Quelles industries se sont établies au Nouveau-Brunswick? Pourriez-vous les énumérer?

M. Lavigne: Je pourrais vous fournir une liste, monsieur, mais tout de suite, de mémoire, je dirais qu'il y a l'industrie de la pâte et du papier, le travail du bois et beaucoup d'entreprises alimentaires. En fait, c'est là une des industries les plus populaires qui se soient développées dans la partie est du pays. Il y a aussi les grandes usines de produits chimiques de Belledune Point, dont j'ai déjà parlé, des fonderies, et ainsi de suite. Au Nouveau-Brunswick on fait aussi la préparation du poisson. Si vous le voulez, je pourrai fournir une liste exacte des industries.

Le sénateur Roebuck: Monsieur Lavigne, acceptez-vous la conclusion du groupe d'étude de l'Université du Nouveau-Brunswick, à savoir que le programme est insuffisant si l'on envisage un relèvement de toute l'économie de la province? Il dit qu'il faudrait encore plusieurs autres instruments au niveau des politiques. N'est-il pas vrai que ces programmes, bien que très considérables en eux-mêmes, sont néanmoins très petits lorsqu'on les mesures à la taille de toute l'économie d'une province? Quelles nouvelles politiques avez-vous à l'étude? Le mémoire emploie le mot «plusieurs».

M. Lavigne: Monsieur, je suis porté à endosser les conclusions des chercheurs à ce sujet. Cela n'est qu'un des outils parmi tout un ensemble d'outils qu'il faut utiliser pour relever l'économie de toute une province.

Le sénateur Roebuck: Si le programme n'utilise que des subventions, ou, comme en Ontario, que des prêts, cela va exiger beaucoup d'argent, n'est-ce pas, quand il va s'agir de relever toute l'économie d'une province?

M. Lavigne: Je le crois, monsieur. Oui, je suis d'accord là-dessus.

Le sénateur Roebuck: Il y a d'autres outils qu'il faut utiliser alors.

M. Lavigne: Oui, monsieur, assurément.

Le sénateur Roebuck: Pouvez-vous en mentionner quelques-uns?

M. Lavigne: Je suppose qu'une des choses qui sautent aux yeux quant aux Maritimes est encore le problème des transports. Qu'est-ce que nous allons faire au sujet de ce problème? C'est une autre facette du problème du développement industriel.

Le sénateur Roebuck: Nous avons beaucoup fait de ce côté-là.

M. Lavigne: Il nous faut reconnaître que les provinces de l'Atlantique sont loin des grands marchés du Canada et des États-Unis. Lorsqu'on est loin des grands marchés, les transports constituent un problème clé, et dans les provinces de l'Atlantique, c'est là un problème clé.

Le sénateur Roebuck: Est-ce que le problème du logement n'est pas important aussi?

M. Lavigne: Oui, monsieur. Toutefois, vu la dispersion des usines attirées au Nouveau-Brunswick par ce programme... Je suppose que, dans un sens, il est heureux que l'effet du programme n'ait pas été concentré de façon à provoquer une crise du logement dans un endroit en particulier, mais je dirais comme vous, monsieur, que le logement est un autre facteur.

Le sénateur Roebuck: Et les taxes municipales comptent aussi.

M. Lavigne: En effet.

Le sénateur Fergusson: A la lecture du mémoire, je vois qu'on y parle de la main-d'œuvre non spécialisée du Nouveau-Brunswick. Apparemment, nous y manquons de gens qui puissent administrer. Est-ce là aussi un de nos problèmes sérieux, et pourquoi sont-ils moins spécialisés au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs?

M. Lavigne: Je ne crois pas qu'il faille blâmer le Nouveau-Brunswick sur la base des résultats de l'étude que nous présentons dans le mémoire. Il est tout simplement arrivé que nous avons choisi trois régions différentes pour y faire faire une étude des effets obtenus, et nous avons choisi le Nouveau-Brunswick tout simplement parce que nous voulions choisir une région dans les provinces de l'Atlantique.

Je crois qu'il est vrai que dans la plupart des régions désignées pour les fins de ces sti-

mulants, il y a un grand nombre de personnes qui n'ont pas de métier et n'ont jamais été initiées à un travail industriel, puisque ce sont d'anciens agriculteurs, bûcherons ou pêcheurs qui n'ont jamais eu l'occasion de travailler dans des usines et, par conséquent, n'ont jamais appris à faire un travail particulier. Mais il faut remarquer que la plupart d'entre eux l'apprennent facilement et n'ont besoin que de l'occasion d'être initiés.

Dans un bon nombre des usines établies dans les régions désignées, on a instauré des programmes de formation avec l'assistance des gouvernements provinciaux et fédéral, et beaucoup des industries ont elles-mêmes payé le coût de la formation des gens embauchés pour travailler dans leurs usines.

Le sénateur Fergusson: Est-ce que cette formation dans l'usine a réussi à produire des travailleurs compétents?

M. Lavigne: Oui, monsieur le sénateur, cela réussit, et même très bien. Au début, il y a beaucoup de roulement de personnel, jusqu'à ce que l'on ait trouvé les gens qui peuvent s'adapter et sont prêts à s'astreindre à une journée de huit heures de travail dans une usine. On peut trouver l'affirmation étrange, mais tous ne peuvent pas s'adapter à un travail qui les garde à l'intérieur pendant huit heures par jour, alors qu'ils ont passé la plus grande partie de leur vie à travailler dans une ferme ou dans le bois ou à pêcher dans un bateau. Par conséquent, lorsqu'une nouvelle usine s'implante dans une région désignée, il y a beaucoup de changement parmi le personnel pendant la période initiale. Les administrateurs savent choisir les gens qui vont pouvoir s'adapter au travail et être formés; en général, la formation dans les usines a bien réussi.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, il est très intéressant d'obtenir de M. Lavigne une liste des nouvelles industries qui se sont installées au Nouveau-Brunswick. Mais il serait plus intéressant d'obtenir avec cela une liste des industries qui y ont fermé leurs portes.

M. Lavigne: Je peux vous donner une liste des industries qui se sont installées au Nouveau-Brunswick, monsieur, mais je ne peux produire une liste des industries qui y ont fermé leurs portes, parce que, et je suis heureux de le dire, nous n'en avons pas.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous devriez en avoir.

M. Lavigne: Je suis heureux de pouvoir dire que nous n'avons pas d'industrie qui a fermé ses portes, de sorte que je ne peux pas fournir une telle liste.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Bon. Je ne vais pas vous contredire maintenant, mais je vais contredire quelqu'un, car il y a des industries qui ont fermé leurs portes au Nouveau-Brunswick.

Le président: Il vient de dire qu'il n'y en a pas eu.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je vis au Nouveau-Brunswick et je dis qu'il y en a eu.

M. Lavigne: Ce que j'affirme n'est pas qu'aucune industrie n'a fermé ses portes au Nouveau-Brunswick. Ce que je dis, et je le répète, c'est qu'il me fait plaisir que dans ce programme fédéral de stimulants offerts pour attirer des industries dans les régions désignées nous n'en avons pas eu une qui ait fait faillite.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous n'incluez sûrement pas le Nouveau-Brunswick en ce moment, n'est-ce pas?

M. Lavigne: Oui. Toutes les régions désignées sont comprises. Absolument.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je ne discuterai pas, mais je dois dire que je ne suis pas heureux de certains de ces programmes, car je vis au Nouveau-Brunswick et on nous a peut-être donné trop de publicité, et la méthode choisie n'était pas bonne, car nous attendons encore les résultats. Je suis en mesure de parler de la partie nord du Nouveau-Brunswick, où la plupart des gens ne sont pas satisfaits. Je connais bien la situation le long des côtes de la Gaspésie. On n'est pas satisfait, là. Et les gens attendent encore autour de Rimouski. Combien longtemps devront-ils attendre? Pendant ce temps quelqu'un est en train de se bâtir une tour d'ivoire.

J'ai ici un exemplaire de la revue *Monetary Times* d'avril 1969. Il contient un article de quatre pages au sujet de ADA, ARDA et FODER.

Je voudrais qu'un paragraphe de cet article figure au compte rendu, parce qu'il parle justement de ADA:

> Parmi ses autres faiblesses, on a découvert que ADA est une façon magnifiquement inefficace de créer de nouveaux emplois. Chaque nouvel emploi créé au Canada a coûté un total de $36,959, dont environ un quart est sorti du trésor fédéral. En certaines provinces, les chiffres étaient astronomiques. Le coût de chaque nouvel emploi créé par ADA en Alberta est l'incroyable somme de $117,995.

M. Lavigne: J'aimerais corriger cela, monsieur le sénateur. Quelle livraison est-ce?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): C'est la livraison d'avril, la dernière.

M. Lavigne: Je veux corriger cette déclaration relativement au coût des emplois. En fait, le coût moyen des emplois créés par ce programme dépasse un peu les 5,000 dollars. Je

ne sais pas où le *Monetary Times* a pris ses chiffres. En réalité, d'après nos dossiers, le coût moyen par emploi, dans ce programme, a été d'un peu plus de 5,000 dollars.

Le sénateur Cook: Ces 5,000 dollars constituent le coût vis-à-vis du programme et non pas le coût total.

M. Lavigne: C'est ce que la création de l'emploi a coûté au gouvernement.

Le sénateur Cook: Alors cela ferait environ $20,000 par emploi.

M. Lavigne: Je ne vois pas bien où vous voulez en venir, monsieur le sénateur.

Le sénateur Cook: Avez-vous dit que le gouvernement a contribué un quart du coût total?

M. Lavigne: Non, c'est l'article qui le dit. Moi, pas. Je dis que ce n'est pas exact. Effectivement, chaque emploi a coûté beaucoup plus à l'entreprise privée. Le coût peut atteindre les $40,000 ou $60,000 par emploi. Mais cela n'a pas coûté autant au gouvernement.

J'aimerais faire remarquer qu'à la page 11 de mon mémoire nous indiquons que les enquêteurs de l'Université du Nouveau-Brunswick ont souligné que ADA avait aidé 49 nouvelles industries du Nouveau-Brunswick qui paient un total de 14.8 millions de dollars en traitements et salaires. C'est là une augmentation nette de 14.8 millions de dollars en traitements et salaires pour le Nouveau-Brunswick, qui est venue du programme.

Le président: Permettez que je suggère maintenant que vous continuiez encore quinze minutes, après quoi nous écouterons M. Weeks. Ensuite, nous pourrons vous interroger tous les deux en même temps. En fait, vous serez interchangeables pendant quelque temps.

Le sénateur O'Leary: (Antigonish-Guysborough): Est-ce que ces trois études ont été commencées par votre agence? Et pourriez-vous nous donner d'abord le coût à long terme de ces études?

M. Lavigne: Je pourrai vous obtenir les chiffres exacts, mais, si ma mémoire est fidèle, elles coûtent de $20,000 à $30,000 chacune.

Le sénateur Roebuck: De quelles études parlons-nous?

M. Lavigne: Il s'agissait de trois études, monsieur. Si vous voulez bien que nous retournions au Nouveau-Brunswick pour un instant; je crois que, même si l'on a critiqué l'effet du programme, comme je l'ai fait remarquer au début, les enquêteurs qui ont fait l'étude au Nouveau-Brunswick ont examiné l'effet du programme par rapport à l'économie totale de la province, et, je l'ai souligné plus tard, ce programme n'est qu'un des outils parmi tout un ensemble de moyens que le gouvernement utilise afin de soulager la pauvreté et améliorer l'économie de la province. Il est bien possible que le programme n'ait pas accompli tout ce qu'on en attendait au Nouveau-Brunswick. Je crois qu'il a beaucoup contribué à améliorer la situation. Puisqu'il a créé plus de 2,000 emplois pour les citoyens de l'endroit et une liste de paie de près de 15 millions de dollars par année, sûrement il a produit un effet. Mais, évidemment le résultat est perdu dans l'économie totale de la province, et c'est là la différence entre l'étude du Nouveau-Brunswick et celle du sud de la baie Georgienne, car cette dernière ne traitait que de trois agglomérations et non pas de l'économie de toute une province.

Le président: Parlez-nous donc de l'étude de Terre-Neuve.

M. Lavigne: Ce sont des professeurs de l'Université Memorial qui ont entrepris de faire celle de Terre-Neuve, et ici encore, la méthodologie a différé, comme le point de vue était différent. Ils ont voulu examiner l'interdépendance existant entre treize types différents d'industries de fabrication implantée à Terre-Neuve et c'est ce qu'ils ont fait. Pour ceux d'entre vous qui ne verraient pas très bien ce que l'on entend par ce terme d'interdépendance en langage de développement industriel, permettez que j'ajoute que les gens qui s'occupent de développement industriel s'y intéressent beaucoup parce que l'on peut souvent amener une industrie dans une région et ainsi, indirectement, attirer d'autres industries, soit à cause des matières premières dont elle a besoin, soit à cause des produits finis qu'elle produit. Par exemple, à Windsor, Wallaceburg et Chatham, un lien s'est établi avec l'industrie de l'automobile pour autant qu'il faut faire des lampes, des pneus, des essieux et bien d'autres choses pour produire un véhicule automobile. Alors, quand les économistes parlent d'interdépendance et de liens entre diverses industries, c'est de cela qu'il s'agit, soit les industries nécessaires à la fourniture des pièces composantes ou des matières premières dont a besoin l'industrie clé et ces autres industries qui viennent après l'industrie clé telles que l'emballage et l'empaquetage pour le marché des produits de l'industrie clé. Dans une province, soit Terre-Neuve, les enquêteurs s'intéressaient à cette question d'interdépendance des industries connexes et ils ont choisi 13 industries établies à Terre-Neuve; en utilisant diverses techniques, ils ont étudié les enchaînements qui se sont produits. Naturellement, il faut admettre qu'ils ont examiné un nombre limité d'industries pour autant qu'ils n'en ont choisi que treize.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Pourquoi n'en ont-ils choisi que treize?

M. Lavigne: Je n'ai pas la réponse, mais nous ne voulions pas leur dire comment faire leur travail. Après tout, nous les embauchions pour qu'ils fassent une étude sur les résultats produits par le programme.

Le sénateur Roebuck: Il devait y avoir à Terre-Neuve un nombre d'industries plutôt limité.

M. Lavigne: Si vous vous référez au troisième tableau, vous y verrez que l'on a reçu 38 demandes en tout pour l'établissement de nouvelles usines ou l'agrandissement d'usines à Terre-Neuve. Les enquêteurs ont surtout travaillé dans l'industrie du poisson et, à la page 13, vous verrez avec intérêt, je crois, qu'ils ont pu établir que les six usines qu'ils ont analysées avaient une production de 12.5 millions de dollars par an. Sur le plan de l'emploi, ils ont noté que ces six usines fournissent plus de mille emplois chez eux, ce qui représente en plus 2,700 emplois additionnels dans l'économie de Terre-Neuve dont la moitié dans l'industrie de la pêche. Cela veut dire que, pour chaque emploi créé dans une usine de transformation du poisson, on crée plus de trois autres emplois dans l'économie de Terre-Neuve. Voilà qui est très intéressant, et sur le plan du revenu, l'on a calculé que le revenu global de l'industrie du poisson s'établit à 2 millions par année et qu'elle apporte à l'économie générale un revenu additionnel de 8 millions par année. Voilà qui est très important pour une province telle que Terre-Neuve et pour une industrie telle que celle de la pêche. Voilà donc un autre type d'étude qui comporte une préoccupation particulière, cherchant à démontrer que les liens interindustriels sont très importants pour un programme de développement industriel de ce genre.

Le président: A ce point-ci, je suis un peu perplexe devant les mémoires qui me sont soumis. J'ai lu celui de M. Weeks et j'en ai retiré l'impression qu'il voudrait que l'on en arrive à supprimer les pêcheurs. Par ailleurs, dans votre mémoire, vous cherchez à rendre les choses plus faciles pour eux. Monsieur Weeks, je vous donnerai l'occasion un peu plus tard de faire valoir votre point de vue.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): M. Weeks voudrait que les pêcheurs puissent s'améliorer.

Le sénateur Cook: S'ils pouvaient s'unir pour vendre leurs poissons, les choses seraient meilleures pour eux.

Le sénateur Roebuck: Je suis tout à fait de l'avis de M. Lavigne.

M. Lavigne: Je ne désire pas engager un débat avec mon collègue, M Weeks. Je sais que le président aimerait nous opposer et probablement nous voir engager un débat, mais nous essayons de créer des emplois pour les pêcheurs en chômage, et M. Weeks, je suppose, a certainement un autre objectif en tête. Je vais le laisser expliquer les raisons de son travail là-bas. J'ai expliqué assez mon mémoire, monsieur le président.

Le président: Nous allons maintenant entendre M. Weeks nous donner un résumé de son travail et puis discuterons ce travail avec lui. Ensuite, une fois qu'il aura terminé, les deux témoins pourront être questionnés; et si nous pouvons les engager dans une controverse, tant mieux.

M. E. P. Weeks: sous-ministre adjoint (mise en œuvre), ministère de l'Expansion économique régionale: Monsieur le président, honorables sénateurs, je crois que je pourrai résumer ce que j'ai à dire sur le thème proposé en le divisant en trois points: a) La croissance économique est absolument essentielle si l'on veut combattre la pauvreté; b) L'infrastructure, au sens le plus large, est un prérequis absolu.

Le président: Qu'est-ce que c'est que cela?

M. Weeks: L'infrastructure est l'ensemble de tous les aménagements, y compris les aménagements éducationnels. Elle constitue un facteur fondamental si l'on veut créer un milieu favorable au développement industriel. Quant au troisième point, il s'agit du principe qui veut que la création des possibilités d'emploi et l'assurance que les gens pourront profiter de ces possibilités d'emplois doivent suivre une planification raisonnable et une politique d'ordre général.

Je proposerais que nous étudiions le cas l'Office d'expansion économique de la région atlantique en cherchant à savoir pourquoi cet Office a été établi, quelles ont été ses activités et pourquoi il a eu ces activités et en étudiant enfin certains des résultats obtenus grâce aux études effectuées par cet Office.

Comme vous le savez tous, l'Office a d'abord été institué par une loi du Parlement au mois de décembre 1962. A ce moment-là, l'Office était fondé pour agir tout simplement comme organisme consultatif. En juillet 1963, la loi qui établissait l'Office a été modifiée considérablement en ce sens qu'elle lui accorda un fonds de 100 millions de dollars et que, en plus de cela, on demanda à l'Office de préparer un plan de développement économique complet pour la région de l'Atlantique, en collaboration avec le Conseil économique du Canada et d'autres agences gouvernementales.

L'Office connut, si l'on peut dire, de nouveaux développements qui prirent la forme suivante: deux crédits spéciaux formant un total de 55 millions de dollars pour construire une route lui furent votés, l'un en 1965 et l'autre en 1967; on vota de plus un autre crédit de 2 millions pour lui permettre d'aider le gouvernement provincial dans le cas de

l'aciérie de Sydney; et, enfin, on lui vota un crédit supplémentaire de $1,750,000 pour essayer de corriger la situation déplorable que connaissait Bell Island par suite de la fermeture des mines de fer de Bell Island. C'est ainsi que le Bureau a pu bénéficier, si l'on peut dire, d'un budget total de $208,750,000.

Au 31 mars 1969, c'est-à-dire jusqu'au moment de ce que l'on pourrait appeler sa «disparition», l'Office avait pris des engagements pour environ 190 millions et avait dépensé quelque 140 millions, depuis le début de son existence, c'est-à-dire environ six ans, et avait eu des fonds à sa disposition depuis environ 5 ans et demi.

Quant aux raisons qui ont prévalu à la fondation de cet Office, je crois qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il n'a pas été fondé fondamentalement dans un but de guerre à la pauvreté, mais foncièrement comme organisme ayant en vue le développement économique. Les raisons qui, d'après moi, ont prévalu à la fondation de l'Office comprennent en particulier le fait que le revenu per capita de cette région était d'environ d'un tiers inférieur à la moyenne nationale et que le chômage y était de 50 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale; qu'il n'était pas évident qu'une croissance activée de l'économie au niveau national n'était pas suffisante pour résoudre les problèmes que cette région connaissait au niveau régional; et aussi, je crois, l'on avait considéré que si nous devions agir sur les éléments fondamentaux de croissance et de développement économique, nous devrions d'abord créer une atmosphère générale favorable à la croissance économique dans la région de l'Atlantique.

Le sénateur Roebuck: Lorsque vous mentionnez la région de l'Atlantique, est-ce que vous voulez dire les trois provinces?

M. Weeks: Non, les quatre provinces, c'est-à-dire les trois provinces maritimes plus Terre-Neuve. Je crois que l'on peut dire que, géographiquement, la péninsule de la Gaspésie fait partie de la région de l'Atlantique, mais actuellement on ne pense qu'à ces quatre provinces, quoique je crois bien que l'on doive admettre qu'il y a plus de différences, à bien des points de vue, entre Terre-Neuve et les Maritimes qu'il n'en existe entre le Nouveau-Brunswick, disons, et la Gaspésie; mais aux fins de notre travail, c'est la région qui nous occupe.

L'Office d'expansion économique de la région atlantique n'a pas seulement animé des projets tendant à améliorer la situation économique, mais il s'est occupé d'un grand nombre d'aspects de l'économie régionale. Il était évident, pour les membres de l'Office que le développement économique et les mesures contre la pauvreté devraient aller de pair et se faire dans l'harmonie; il est aussi évident que si l'on veut accéder à une certaine justice sociale, sans laquelle il est impossible de résoudre des problèmes de pauvreté, on ne peut obtenir cette justice sociale si l'on n'a pas d'emplois à offrir. On ne pourra pas attirer les gens, disons, en dehors des régions marginales de l'industrie primaire, leur faire quitter les secteurs marginaux de l'industrie primaire pour leur faire prendre un nouvel emploi ou bien pour faire changer leur mode de vie si on ne leur offre pas en fin de compte, de nouveaux emplois. A ce point de vue, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Il faut créer des emplois pour attirer les gens hors de leur misère. Mais, de la même façon, si après avoir créé des emplois, on ne prend pas des mesures pour attirer des gens pour occuper ces emplois, l'effort est perdu. En bref, ces deux entreprises, la création d'emplois et les mesures contre la pauvreté, doivent marcher la main dans la main et d'une façon parallèle; et si on insiste, il peut paraître nécessaire de donner un peu plus d'importance aux possibilités d'emploi qu'au facteur attrait.

J'aimerais ajouter et insister sur le fait qu'il y a, d'après moi, une différence considérable entre la pauvreté dans une région prospère comme le sud de l'Ontario et les poches de pauvreté dans des régions telles que la région de l'Atlantique.

La région de l'Atlantique fait face à un double problème. Il faut à la fois créer de l'emploi et encourager les gens à saisir ces emplois, tandis que dans une région comme le sud de l'Ontario, les possibilités d'emploi existent déjà, c'est-à-dire qu'une partie du travail est déjà fait. Dans le sud de l'Ontario, on doit concentrer son effort à informer les gens sur les possibilités d'emploi qui existent déjà.

Le président: Monsieur Weeks, vous avez parlé de pauvreté, puis vous avez dit que, dans le sud de l'Ontario, les gens ont du travail.

M. Weeks: Non, ce que je dis, c'est qu'il y a beaucoup plus de possibilités de travail dans le sud de l'Ontario. Voilà ce que je veux dire. Le problème consiste à attirer les gens hors des régions pauvres pour qu'ils puissent profiter des possibilités d'emploi actuellement existantes. Il y a déjà des possibilités d'emploi dans cette région. Dans la région de l'Atlantique, vous avez à faire face aux deux situations. Vous devez créer des possibilités d'emploi et vous devez prendre des mesures sociales et autres qui vont encourager les gens à sortir de leur région pauvre pour profiter de ces possibilités d'emploi. C'est un double travail à faire dans la région de l'Atlantique.

En somme la situation peut se résumer dans les termes suivants: «A celui qui a déjà, donnons davantage; et celui qui n'a rien, enlevons-lui le peu qu'il a déjà».

Avant de dire ce que l'Office d'expansion économique de la région atlantique fait, ou a fait, il serait peut-être bon que je mentionne ici les causes de l'arrêt de la croissance économique dans la région de l'Atlantique, causes qui ressortent des diverses études effectuées par l'Office. Je pourrais peut-être les mentionner très brièvement, monsieur le président.

Le président: Oui, et prenez tout votre temps pour le faire. C'est là un point très important pour nous.

M. Weeks: Je crois qu'il y a six ou huit facteurs qui expliquent la situation. Le premier facteur ou le facteur «a» est constitué par les ressources naturelles de la région. Il y a dans la région de l'Atlantique certaines ressources naturelles qui sont suffisantes. Je pense ici au minerai de fer dans le Labrador, et aux métaux de base dans les régions du nord du Nouveau-Brunswick et dans certaines parties de Terre-Neuve. Le potentiel en ressources forestières est tel qu'avec une bonne administration forestière on pourrait penser à une expansion dans ce domaine. Voilà deux ressources acceptables. Cependant, la pêche le long des côtes, sans vouloir offenser personne, n'est pas véritablement prospère. L'agriculture, malgré ce que pensent beaucoup de gens, n'est pas non plus une ressource très riche. Originaire de l'Île du Prince-Édouard moi-même, je suis très au courant de la situation et de ce que l'on pourrait faire avec certaines régions agricoles de la région de l'Atlantique.

Nous savons tous très bien que le charbon a été une ressource naturelle très importante et a constitué une industrie très prospère à une certaine période, mais c'est une industrie qui passe actuellement par une période de réajustement considérable.

Trop d'habitants des provinces de l'Atlantique travaillent dans des industries primaires déficitaires, et même dans certaines de ces industries primaires déficitaires on pourrait améliorer considérablement la direction. Ce que je veux dire, en fait, c'est que la base des ressources naturelles de la région de l'Atlantique n'est pas très riche.

Le sénateur Roebuck: On y a accès aux marchés d'Europe et, jusqu'à un certain point, aux marchés des États-Unis.

M. Weeks: Oui. Je crois que c'est surtout vrai dans le cas de l'industrie du bois d'œuvre. Vous vous souvenez qu'à un certain moment...

Le sénateur Roebuck: Que faites-vous de l'industrie de la pomme?

M. Weeks: Comme vous le savez, avant la guerre, les expéditions de pommes étaient considérables. Après la guerre, l'industrie de la pomme, si je me souviens bien, a connu certaines difficultés particulièrement à produire le type de pomme acceptable par le marché du Royaume-Uni, et elle connut aussi des difficultés de devises sur ce marché. Les pomiculteurs, comme vous le savez, monsieur le sénateur, ont connu une période de réajustement au cours de laquelle, en partie avec l'aide du gouvernement, ils ont dû arracher de vieux pommiers et planter de nouveaux types d'arbres qui produiraient une pomme pouvant satisfaire la demande du marché actuel. Il n'y a pas longtemps, ils ont connu diverses difficultés, en partie, je crois, à cause de la dévaluation de la livre sterling qui a provoqué une concurrence accrue de la part de certains pays européens dont la monnaie était ajustée à la nouvelle livre sterling. L'industrie de la pomme, je crois devoir le noter, est entrée dans une nouvelle phase. C'est ainsi que près des trois-quarts de sa production sert à fabriquer du jus de pomme et de la compote de pomme qui a un marché intérieur assez considérable.

Vous savez aussi que pendant plusieurs années, la mine de fer de Bell Island a expédié du minerai en Europe, mais à cause de développements techniques récents et parce que son minerai n'est plus compétitif sur le plan de la qualité à cause des nouvelles techniques de fabrication de l'acier, la mine a dû fermer, et cela a créé une situation extrêmement difficile.

L'industrie du charbon du Cap Breton est en train de se rationaliser très rapidement. On a laissé entendre que la Société de développement du Cap-Breton pourrait ouvrir une nouvelle mine, mais de toute façon cela voudrait dire une production de charbon réduite mais probablement sur une base plus satisfaisante.

Les signes les plus encourageants dans les ressources naturelles se trouvent, je crois, dans les métaux de base, et mon collègue en a parlé. Je pense aux récents développements du nord du Nouveau-Brunswick. Il y a aussi un très grand potentiel de métaux de base à Terre-Neuve et, sans aucun doute, on y intensifiera les travaux d'exploration. Nous connaissons tous le minerai de fer du Labrador qui a joué un très grand rôle au cours des dernières années.

Je crois que l'on peut dire de plus que l'industrie de la pâte et du papier est une ressource qui a un avenir très prometteur. Au seul Nouveau-Brunswick, par exemple, d'après les études de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, on croit qu'il serait possible, au cours de la prochaine décade, de doubler la production de la pâte et du papier.

L'industrie forestière par ailleurs (par industrie forestière nous entendons celle du

bois-d'œuvre) devra passer par une période de rationalisation très intense parce qu'il y a trop de petites entreprises qui ne peuvent produire selon des normes de qualité et des prix compétitifs.

Je pourrais peut-être maintenant en arriver à mon facteur «b», qui semble arriver très longtemps après le facteur «a», et par facteur «b», j'entends les dimensions et l'aspect géographique de la région. Permettez-moi d'expliquer ce que je veux dire ici. La population de la région de l'Atlantique est trop faible pour constituer un marché local significatif. Comme vous le savez, le marché est en fonction à la fois du nombre d'individus et de leurs revenus. Il y a dans cette région trop peu d'habitants, avec des revenus trop faibles, pour qu'ils puissent constituer un marché local intéressant.

Il faut enfin souligner le point qui a déjà été mentionné par M. Lavigne, c'est-à-dire que la population de la région de l'Atlantique est trop dispersée et qu'on n'y trouve pas de grandes concentrations urbaines. Les villes de Halifax, de Saint-Jean et de St. John's sont les trois plus grosses agglomérations, et la plus grande d'entre elles, Halifax-Dartmouth, n'a qu'une population de l'ordre de 200,000. Il n'y a pas de centres importants qui puissent servir de points d'attraction pour la grande industrie. Il est donc très évident, d'après ce qui précède, que si l'on veut encourager un développement industriel important qui soit aussi viable à la longue, ce développement doit se faire autant que possible dans les régions qui offrent un milieu favorable.

Mon facteur «c» concerne la localisation en périphérie, dont a aussi fait mention mon collègue, et les problèmes que représentent les frais de transport. Il a été démontré que nous ne devrions pas surestimer le coût du transport lorsque l'on établit le coût d'un produit. Il est évident que le transport est un élément important mais ce n'est pas de toute façon un élément capital. En effet, il ne faut pas perdre de vue les autres éléments tels que les méthodes de commercialisation, la productivité de la main-d'œuvre, les méthodes de direction et tout autre facteur de ce genre. Il ne faut pas s'imaginer qu'en résolvant le problème du transport, même si on le pouvait, nous aurions par le fait même trouvé une solution à tous les problèmes de la région de l'Atlantique. Supposons que nous puissions résoudre le problème du transport et le réduire au pourcentage du coût du produit qu'il doit avoir, nous n'aurions pas résolu tous les problèmes d'industrialisation de la région de l'Atlantique, loin de là. Ce n'est pas seulement le problème des distances qui est important dans la région de l'Atlantique, c'est aussi le problème du coût et de la fonction des différents modes de transport. Il n'y a pas actuellement de concurrence suffisante entre les différents modes de transport; c'est-à-dire entre le transport par camions et le transport par chemin de fer. Une des raisons à cela, c'est qu'on n'y possède pas encore un réseau adéquat de voies de communication qui peuvent servir toute l'année. Ce que je veux dire par cela, c'est que, comme vous le savez, et moi je le sais très bien étant originaire des Maritimes, nous n'avons pas seulement besoin d'une bonne route pavée, mais nous avons besoin aussi d'une route pour la circulation lourde, douze mois par année. Si nous avons un réseau routier qui ne peut recevoir la circulation lourde, pendant deux ou trois mois par année, nous n'avons pas une concurrence réelle entre le transport routier et le transport ferroviaire. Cela tombe sous le sens. Voilà l'un des points sur lequel je voudrais donner plus de détails, car plus tard, si je ne parle pas trop longtemps à propos de cela, je voudrais revenir à cette question qui a joué un rôle très important au cours de nos discussions.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Est-ce que, comme vous le soulignez, l'absence d'un réseau routier qui puisse permettre la circulation toute l'année est le seul point qui fasse qu'il n'y a pas de véritable concurrence?

M. Weeks: Non. Je dis que c'est l'un des éléments.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Un élément?

M. Weeks: Un élément, et un élément important. Je sais bien, évidemment, qu'il y a d'autres éléments à considérer. Par exemple, il y a la question de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes, des subsides inter-régionaux. Il y a beaucoup de choses que nous pourrions dire à propos du transport.

Une des questions qu'a mentionnées M. Lavigne, c'est celle de la productivité de la main-d'œuvre. Il n'y a aucun doute que la productivité de la main-d'œuvre est plus faible dans la région de l'Atlantique, et il y a plusieurs raisons à cela. Une de ces raisons, et nous devons l'admettre, c'est le niveau d'instruction pris dans son sens le plus large. Des enquêtes menées par l'Office d'expansion économique de la région atlantique indiquent que le niveau de l'instruction, si l'on en juge par le nombre de ceux qui abandonnent l'école en cours de route, par la qualité des professeurs, et par l'état des écoles et tout le reste, se compare très mal aux autres régions du Canada. Si, au départ, l'instruction primaire n'est pas suffisante, nous voyons tout de suite les difficultés que cela fait surgir au niveau de la formation professionnelle. Dans bien des cas, si j'ai bien compris la situation, il est très difficile d'entreprendre un pro-

gramme de formation professionnelle sans avoir d'abord une dixième année. Par conséquent, ce facteur, l'éducation et la formation dans le sens le plus large, est un élément fondamental dans la région de l'Atlantique. En fait, certaines personnes le considèrent comme un élément absolument fondamental.

En passant, je pourrais mentionner, si on me le permet, un article que certains d'entre vous ont peut-être lu la semaine dernière dans le *Globe and Mail Weekly Magazine* intitulé: «Maritimer Migrants—white socks in the big city». Je ne veux pas dire que c'est là un cas type, mais c'est le cas d'un jeune homme qui vient de l'Île du Prince-Édouard pour chercher du travail à Toronto. Partout où il va, on lui demande s'il peut faire de la soudure, et il doit avouer que non; il dit qu'il n'a pas fini sa dixième année, qu'il a commencé à étudier la soudure mais qu'il a dû laisser l'école de soudure parce que son professeur lui a fait remarquer qu'il n'avait pas grand succès dans ses études. On lui a demandé s'il connaissait quelque chose en menuiserie ou dans le travail de la ferblanterie, et il a dû admettre que non. Partout où il est allé, ce qui fut très évident, c'est qu'il n'avait pas la formation de base pour accepter des emplois valables. A la fin, évidemment, il est retourné à l'Île du Prince-Édouard.

Le président: Il voulait devenir pilote de voitures de course.

M. Weeks: Je pense qu'il voulait faire de la course automobile.

Le président: J'ai lu cet article.

M. Weeks: Cela soulève des points fondamentaux.

Le président: Très juste. Vous avez raison, veuillez continuer.

M. Weeks: Permettez-moi de vous donner l'exemple d'un facteur qui touche à la productivité générale de la main-d'œuvre dans la région de l'Atlantique, et ce facteur, c'est l'émigration; l'émigration touche surtout les jeunes, ceux qui sont pleins d'ardeur et généralement ceux qui ont la meilleure instruction; ils quittent la région et ne reviennent plus. Cette tendance n'est pas généralisée, mais ça constitue une perte de main-d'œuvre assez considérable. Si nous avions une émigration balancée, c'est-à-dire qui est le fait du grand-père et de la grand-mère jusqu'à un tout petit bébé d'un an, cela serait supportable. Mais ce qui arrive, c'est qu'il y a une tendance à ce que l'émigration se fasse surtout dans la partie la plus active de la population, ce qui a pour conséquence que la population qui reste dans les provinces de l'Atlantique est de plus en plus déséquilibrée, si je puis dire.

Un autre élément important, c'est le haut degré de travail saisonnier, la très grande concentration de main-d'œuvre dans des industries primaires qui connaissent un haut degré de travail saisonnier, telles que les pêcheries, l'agriculture et, moins maintenant qu'auparavant, l'industrie forestière. Il y a aussi le manque de spécialisation. Il n'y a pas assez de grandes industries dans la région de l'Atlantique. On pourrait mentionner la qualité de la direction des industries. Ce n'est pas seulement une question de productivité de la main-d'œuvre; il y a aussi la direction qui pourrait être améliorée.

En fait, il se pourrait bien que l'une des causes les plus importantes de la faiblesse de la productivité de la main-d'œuvre soit le manque de motivation. A moins que vous soyez motivé, vous n'avez pas le désir d'apprendre et de vous adapter, disons, à la mobilité nécessaire à la fois sur le plan du métier et sur le plan géographique. Sans instruction, il n'y a aucun moyen de trouver du travail. Par conséquent, à la base même de la situation présente, il y a un élément fort important, à mon avis, que nous ne pouvons pas ignorer, l'élément motivation qui est, au sens le plus large, une fonction de l'éducation.

Le président: Motivation en vue de quoi?

M. Weeks: En vue du désir d'apprendre.

Le président: Mais monsieur, lorsque vous parlez du désir d'apprendre, il vous faut être convainquant. Je suis de ceux-là qui croient que s'il y a un désir d'apprendre, c'est bien dans les provinces Maritimes qu'on peut le trouver. Est-ce que vous croyez que je me trompe?

M. Weeks: Ce que je dirais, c'est ceci. On dit souvent des gens des Maritimes qu'ils sont bons ou mauvais; ils ne sont pas entre les deux. Je crois que nous avons, en fait, d'un côté un certain groupe qui a un désir très profond d'apprendre, ce qui fait que dans les provinces atlantiques, nous avons toujours une proportion très élevée d'universitaires si on la compare au chiffre de la population. D'un autre côté, il y a aussi un groupe qui, peut-être indépendamment de sa volonté, n'a pas eu l'occasion de se former et chez qui on trouve une tendance à ne pas terminer leurs études. Les enquêtes que nous avons faites nous ont révélé qu'il y a énormément de jeunes qui abandonnent leurs études après la sixième année. Si je peux, monsieur le président, je voudrais mentionner un autre point que je n'ai pas mentionné jusqu'ici et sur lequel j'aimerais insister un peu. C'est que l'une des enquêtes que nous avons faites nous a montré que les facteurs d'environnement et les attitudes à la maison, de même que dans le milieu social, ont plus de poids pour décider les étudiants à rester à l'école que n'en ont les qualités professionnelles des professeurs et leurs efforts pour rendre l'étude inté-

ressante. Bref, un des éléments fort importants de la motivation réside dans le milieu social. On a remarqué cela de façon très frappante dans certaines régions rurales. Dans diverses parties de Terre-Neuve et dans divers autres milieux, la situation change, heureusement. Je crois que le Sénateur Fournier serait d'accord avec moi pour dire que dans le nord du Nouveau-Brunswick le milieu social a toujours été très important et qu'il change, fort heureusement.

Le président: Monsieur, vous nous avez parlé d'une attitude vis-à-vis de la pauvreté. Nous n'avons pas encore pris de décision. Nous nous attachons à chercher ce que le pauvre désire et nous croyons que c'est de l'argent, des services et une certaine attitude devant la vie.

M. Weeks: Oui.

Le président: Cela nous est apparu rapidement et vous vous êtes étendu là-dessus. Cela est parfait, j'en suis très heureux. Naturellement, lorsque vous parlez de ceux qui abandonnent leurs études, est-ce que vous ne vous avancez pas à ce moment-là sur un terrain un peu glissant? Est-ce que le jeune qui quitte les études aussitôt que possible ne le fait pas en vue de trouver du travail pour apporter de l'argent à la maison?

M. Weeks: Je crois que c'est un peu plus complexe que cela. Parfois, il quitte ses études parce qu'il ne veut tout simplement pas étudier.

Le président: Aucun de nous n'aime étudier.

M. Weeks: C'est vrai. Une autre des raisons pourrait être le sentiment que peut-être les avantages à la longue de rester à l'école ne sont pas suffisants pour l'effort que ça représente. Lorsqu'il voit devant lui deux ou trois années difficiles et pénibles, il peut trouver un travail rémunérateur. Comme vous le dites, il peut aussi avoir le sentiment qu'il est préférable d'avoir un travail raisonnable immédiatement et d'éviter les affres de l'étude que put connaître Napoléon en 1812.

Le président: Ce n'est pas parce que je n'aime pas vous entendre, parce qu'actuellement vous parlez le même langage que le Comité, mais ce que je voudrais vraiment savoir, c'est comment arrêter cela.

M. Weeks: C'est-à-dire...

Le président: Comment empêcher un tel garçon d'abandonner ses études.

M. Weeks: Je répète que je ne prétends pas être un expert en éducation. Mais j'imagine qu'il y a au moins deux éléments très importants. Le premier, c'est que le professeur peut insister pour dire à son élève qu'il vit dans un type de société où il y a de moins en moins de place pour ceux qui n'ont pas de connaissances avancées ou de métier, et qu'il est fort important que cette réalité soit communiquée très clairement à l'élève. Je crois que le second point, c'est qu'il devrait exister dans le milieu social, une attitude et une atmosphère qui puissent faire comprendre aux jeunes qu'il ne peut pas y avoir d'avenir pour eux, à moins qu'ils ne reçoivent une certaine formation pour cela. Il faut que ce milieu soit le milieu social dans lequel ils vivent, et ce milieu doit comprendre la maison, les amis et les camarades. Il faut aussi que ce milieu soit constitué par l'atmosphère à l'école et que les professeurs soient en mesure de faire sentir cette atmosphère aux élèves. Il est sûr que ce qu'il y a de plus important encore dans toute cette situation, c'est de faire comprendre qu'il n'y a plus de place, dans notre nouvelle société, pour quelqu'un qui n'a pas une formation technique valable.

L'histoire de notre jeune homme qui est venu de l'Île du Prince-Édouard illustre très clairement que la seule réponse à laquelle peut s'attendre celui qui n'est pas spécialisé d'une façon ou d'une autre, cette seule réponse, c'est «non, non, non».

Le président: Monsieur, veuillez me dire ce que vous pensez de cet exemple. Ce jeune homme laisse l'école parce que sa famille a besoin d'argent et il se trouve du travail. Cinq ans plus tard, il abandonne son emploi et quitte le marché du travail. Il se présente à un bureau de la main-d'œuvre; il n'a aucune formation et il n'a pas pu se trouver de travail. Après une demi-douzaine de tests d'aptitude, ou enfin, après les tests nécessaires, nous nous engageons à le payer $50, $60 ou $70 par semaine pour le recycler. Voici ma question: où nous sommes-nous trompés? A ce moment-là, nous sommes prêts à dépenser des sommes presque illimitées pour l'aider à se trouver du travail. Qu'est-ce que nous avons fait de mal? Comment mettre fin à cette situation et la corriger au départ? Est-ce que nous dépensons notre argent aux mauvais endroits?

M. Weeks: C'est lorsqu'il est à l'école qu'il doit recevoir sa formation de base. Il faut lui donner suffisamment de formation de base pour qu'il soit capable de manœuvrer dans la vie et j'aimerais sur ce point-ci vous donner un exemple. A mon avis, ce n'est pas seulement le fait qu'il n'y a pas d'occasion de travail pour ceux qui n'ont pas de formation, mais c'est aussi le fait que la société et les méthodes de production changent tellement rapidement qu'un jeune homme doit être capable de manœuvrer et de changer d'emploi et de changer sa formation au moins une demi-douzaine de fois. Il lui faut une formation de base.

Le président: Monsieur, si nous estimons que nous sommes capables de le faire, où devons-nous commencer? Permettez-moi de vous dire comment je vois la situation pour le moment. Prenons le cas d'une famille pauvre dont le père travaille et gagne autant qu'il peut. Ils ont cinq enfants. Est-ce que le gouvernement est justifié de se présenter à lui et de lui dire qu'aussi longtemps que ses enfants continuent à aller à l'école, nous allons leur donner $15 par semaine pour leur entretien. S'ils continuent d'aller à l'école, et s'ils réussissent leurs examens, nous pouvons leur donner $20 par semaine. Ce sont des chiffres symboliques que je donne ici. Nous faisons cela pour lui fournir un foyer et permettre aux jeunes de continuer leur instruction. A quoi nous engageons-nous en faisant cela et pourquoi n'agissons-nous pas de cette façon-là?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): J'ai une question à poser.

Le président: Nous sommes en plein dialogue et je dois le mener jusqu'au bout. J'ai un homme d'expérience avec moi et je veux profiter de cette expérience.

M. Weeks: Il m'apparaît, monsieur le président, que nous avons là un problème double. D'abord, il nous faut un potentiel de travail pour les jeunes que nous formons et que nous gardons à l'école.

Le président: Il s'agit de les former pour des postes qui leur conviendront.

M. Weeks: J'aimerais penser que nous arriverons un jour à ce qu'il ne soit plus nécessaire de payer un jeune pour qu'il continue à étudier et à demeurer à l'école et qu'il possédera lui-même une motivation suffisante. Est-ce que vous proposez que l'État devrait continuer à les payer pour qu'ils restent à l'école?

Le président: Je veux dire que ces gens sont pauvres et qu'ils ne peuvent se permettre de l'envoyer à l'école.

M. Weeks: Je présume que nous en arriverons au point où les écoles, comme dans la région de l'Atlantique à l'heure actuelle, seront à la disposition des jeunes jusqu'à la fin du cours secondaire et que tous les enfants, dans les villes comme dans les régions rurales, pourront fréquenter l'école. Je crois que cela devrait arriver, mais il me semble que deux éléments entrent en jeu.

Je me permets de revenir sur le point de la motivation de prime abord, car un jeune homme doit être convaincu qu'il est mieux pour lui de continuer ses études. Vous dites que vous les payez. L'important c'est qu'il ait la volonté de continuer à étudier.

Le président: Ne le payez que s'il réussit ses cours.

M. Weeks: Il doit avoir la volonté de réussir, non seulement parce que vous le payez. Ce sera une des raisons peut-être, mais il doit être convaincu que la réussite scolaire est importante pour son avenir dans 10, 15 ou 20 ans. La motivation doit avoir été plus profonde que la simple pensée de gagner un salaire de $70 ou de $80.

Le président: Je reviendrai sur ce sujet.

Le sénateur McGrand: Vous avez parlé tout à l'heure des métaux de base. J'ai eu l'impression que ces métaux de base avaient une grande signification pour le Nouveau-Brunswick. Vous avez parlé du Labrador et vous êtes revenu au Nouveau-Brunswick, parlant à nouveau des métaux de base. La plus grande entreprise est la Brunswick Mine, dans la région la plus pauvre du Nouveau-Brunswick. Combien d'emplois ont été créés? En avez-vous une idée? Ce n'est que la moitié de ma question.

M. Weeks: Je pourrai vous le dire dans quelques instants, monsieur le sénateur, car M. Saumier a apporté un rapport qui concerne la partie nord-est du Nouveau-Brunswick où l'on trouve le nombre d'emplois. Je me rappelle en avoir noté deux ou trois milliers.

Le sénateur McGrand: Voici pourquoi j'en parle. Tout le monde semble mettre l'accent sur les métaux de base pour l'avenir des mines. Peut-être n'y aura-t-il aucun autre développement minier dans cette région. Ils ont eu la chance de trouver celui-là il y a plus de vingt ans et ils n'ont qu'une seule mine. Mais autrefois le Nouveau-Brunswick était couvert de forêts dans une proportion de 80 à 85 p. 100 et la province tirait ses richesses de ses forêts. Je ne sais pas pourquoi on n'insiste pas plus sur le développement de la forêt comme source d'emploi et de formation de la main-d'œuvre, car il faut former les gens aux travaux dans le domaine forestier plutôt que dans celui du laminage des métaux et des métiers de ce genre. Nous semblons oublier les arbres, qui pourtant sont bien visibles, et nous parlons de choses que nous ne pouvons voir, la richesse enfouie dans le sol. J'aimerais que vous nous parliez un peu de cette situation puisque vous y avez certainement réfléchi.

M. Weeks: Tout d'abord, je vais m'en reporter aux emplois dans les mines. Selon le rapport que M. Saumier vient de me remettre, le nombre d'emplois dans les mines est d'environ 2,400. Vous aviez dit, monsieur le sénateur, qu'il s'agissait de la Brunswick Mining and Smelting Company Limited. Je peux préciser que sur ces 2,400 emplois, 950 sont à la Brunswick Mining and Smelting et le reste sont à Health Steele Mines Ltd., Nigadoo River Mines Ltd., East Coast Smelting

and Chemical Co. Ltd., et Belledune Fertilizers Ltd.

Le sénateur McGrand: Incluez-vous les gens qui travaillent à l'usine de fertilisants?

Je croyais que la Brunswick Mining and Smelting fournissait un plus grand nombre d'emplois.

M. Weeks: Puis-je rappeler, monsieur le sénateur, qu'il faut ajouter à ces 2,400 emplois ceux des services connexes.

Le sénateur McGrand: Mais la même chose s'est produite dans une industrie du bois bien développée, dans l'exploitation forestière. J'en parle car un des pays les plus heureux du globe est la Suède où l'équivalent d'ARDA est établi depuis plusieurs années et où l'on tire le meilleur parti possible de la forêt. Il me semble que si le Nouveau-Brunswick avait eu cette idée depuis une ou deux générations, le Nouveau-Brunswick pourrait devenir d'ici quelques années la Suède de l'Amérique du Nord.

M. Weeks: Je vous ferai remarquer, monsieur le président, que dans le rapport sur la forêt publié par l'Office d'expansion économique de la région atlantique, au moment où il existait encore en février, on note qu'une bonne gestion forestière et une utilisation efficace des ressources du Nouveau-Brunswick permettraient de doubler le rendement de l'industrie forestière, en particulier dans le domaine des pâtes et papiers. Un autre facteur dont il faut tenir compte dans le domaine forestier, c'est que pour assurer le développement efficace de l'industrie des scieries, il faut au préalable traverser une longue période de rationalisation.

Le sénateur McGrand: Je connais les scieries, mais si l'on consacrait une partie de ces millions de dollars au développement du domaine forestier plutôt qu'à l'usine de fertilisants de Dorchester Cape?

M. Weeks: Avant de passer à l'usine de fertilisants de Dorchester Cape, puis-je ajouter que dans cette région il existe 2,800 emplois comme je l'ai déjà dit. 2,600 personnes y sont employées dans l'industrie des pâtes et papier et la question ne se pose pas quant au rôle de cette industrie. En ce qui concerne l'usine de Dorchester Cape, je crois qu'elle est inactive à l'heure actuelle.

Le sénateur McGrand: Qui a eu cette idée de toute façon?

M. Weeks: Tout ce que je peux dire c'est qu'il s'agit d'un projet formulé par l'intermédiaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Je ne crois pas être vraiment en mesure de préciser quel individu au gouvernement du Nouveau-Brunswick en est responsable, au départ.

Le sénateur McGrand: Ce fut une tentative d'amener des richesses dans la région, ainsi que du travail, en y créant une industrie non basée en réalité sur l'utilisation économique d'un produit du Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi je parle d'une tentative de consacrer de l'argent à quelque chose qui n'est pas propre au Nouveau-Brunswick plutôt qu'à la forêt d'où proviennent nos richesses depuis toujours.

M. Weeks: Vous ai-je bien compris? Voulez-vous dire que vous n'êtes pas en faveur, admettons, du développement des industries qui ne seraient pas basées sur les ressources locales?

Le sénateur McGrand: Qu'entendez-vous par là? Je crois comprendre qu'on est à construire une usine près de St-Andrews où l'on amène le thon de la côte d'Amérique du Sud par le Canal de Panama pour le mettre en conserve. S'agit-il de ce genre d'industries?

M. Weeks: Nous devons certainement admettre qu'elle n'est pas basée sur une ressource locale. Puis-je me permettre quelques explications? Parlons d'une chose plus évidente. Vous avez parlé de la forêt. C'est évidemment une industrie locale, car elle est bien enracinée dans le sol de la région. Supposons que nous avons différentes industries de traitement du métal. Celles-ci ne seraient pas locales, car elles ne seraient pas basées sur l'industrie de l'acier au Nouveau-Brunswick ni sur aucun produit local. On ne se servirait que des talents et de la capacité des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick, du capital d'où qu'il vienne, et peut-être d'un port comme St-Jean.

Je présume, monsieur le sénateur, que vous êtes en faveur de la promotion des industries non basées sur des produits locaux, pour autant qu'elles sont viables à long terme.

Le sénateur McGrand: En effet.

M. Weeks: Je suis d'accord. Maintenant, monsieur le président, je devrais peut-être terminer mes commentaires généraux et nous pourrions revenir aux questions.

Le sénateur Roebuck: Auparavant, j'aimerais demander où en est la situation en ce qui concerne les forêts. Sont-elles toutes octroyées à des compagnies d'exploitation forestière? Quel pourcentage est encore entre les mains de la province? Y a-t-il des forêts en voie de développement?

M. Weeks: Si je me souviens bien, la plupart des terres de la Couronne sont louées à l'heure actuelle.

Le sénateur Roebuck: Et les locataires n'utilisent pas leurs pouvoirs.

M. Weeks: Non, les locataires n'utilisent pas les forêts au maximum. Je crois que les compagnies ont l'intention de se développer plus

tard. Un fait certain, c'est qu'à l'heure actuelle les forêts restent raisonnablement intactes et que nous n'avons pas de problèmes comme les vers rongeurs des épinettes et ce genre de choses.

Le sénateur Roebuck: Savez-vous si ces locataires paient pour les concessions qu'ils détiennent?

Le sénateur McGrand: Ils paient un certain montant par mille carré.

M. Weeks: En effet.

Le sénateur Roebuck: Est-ce payé à l'année?

M. Weeks: Je n'ai pas les chiffres.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Ils paient très peu.

Le sénateur Roebuck: Ils paient tellement peu que cela ne constitue pas vraiment un stimulant.

Le président: Monsieur Weeks, veuillez prendre dix minutes et terminer votre mémoire.

M. Weeks: J'aimerais placer l'activité de l'Office d'expansion économique de la région atlantique dans une certaine perspective en terminant la liste que j'ai établie des causes de la lenteur de la croissance économique. J'ajoute en passant qu'il serait possible d'améliorer l'élan de la direction et des entrepreneurs dans la région de l'Atlantique. Il y a aussi la disponibilité du capital qui cause des difficultés dans cette région. Les investissements ne sont pas aussi importants qu'ils devraient l'être et, à leur tour, ils sont en fonction de la rentabilité que l'on peut attendre des industries.

Pour en revenir aux programmes et aux politiques de l'Office, je dois ajouter qu'il a reconnu dès le départ la nécessité d'une planification économique d'ensemble et que ses membres en sont venus à la conclusion réaliste qu'avec un capital de 100 millions, somme qui a par la suite été augmentée, ils ne pouvaient rester inactifs et attendre plusieurs années l'élaboration des plans. Ils ont donc décidé de se lancer dans les domaines où les besoins sont évidents et où il y avait une lacune du côté de l'investissement, lacune non comblée par ADA, ARDA, FODER ou d'autres agences gouvernementales et, en certains cas, des agences provinciales. Les membres de l'Office ont donc décidé qu'ils devaient mousser les domaines compatibles avec le désir des provinces. On décida, en se fondant sur ces éléments, que l'on devait agir au niveau de l'infrastructure de base.

J'aimerais donner quelques détails sur l'interprétation de cette infrastructure; c'est un concept voulant qu'au départ il faille un certain cadre physique pour pouvoir attirer l'industrie. Je crois que mon collègue, M. Lavigne, admettra qu'il n'est pas suffisant d'avoir des stimulants; le milieu doit être approprié pour permettre aux industries de se développer de façon satisfaisante. L'Office a donc décidé d'agir sur l'infrastructure dans le sens le plus large du terme.

L'énergie électrique fut l'un des premiers champs d'action; je veux parler de l'énergie électrique représentée d'une façon typique par Mactaquac, au Nouveau-Brunswick, Baie d'Espoir à Terre-Neuve ou, comme l'appellent les Terreneuviens, «Bay Despair» et la centrale de Trenton, en Nouvelle-Écosse.

Le deuxième champ d'action fut les grandes routes, car si l'on se base sur le concept dont j'ai parlé tout à l'heure, il est fondamental d'avoir à sa disposition un réseau de base de routes ouvertes toute l'année; des parcs industriels, le tout basé sur le principe que dans les centres assez importants de la région de l'Atlantique il faut offrir des terrains adéquats, munis des services voulus, sur lesquels peut s'installer l'industrie.

Le sénateur Roebuck: A un prix qui peut être payé.

M. Weeks: A un prix abordable. Il y a ensuite l'eau et lorsque je parle d'eau, je devrais mentionner en passant, en rapport avec certains commentaires de mon collègue, qu'un élément très important dans l'entretien et la survivance de l'industrie du poisson à Terre-Neuve a été l'eau fournie par l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Vous vous souviendrez probablement qu'à ce sujet le gouvernement fédéral avait décidé, en 1964 ou 1965, d'élever considérablement les normes fixées pour l'eau pour que l'exportation du poisson puisse continuer. La plupart des usines ne pouvaient répondre à ces normes. L'Office fit installer des canalisations d'eau à une très vaste échelle en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et, dans une certaine mesure, au Nouveau-Brunswick. Le Sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) sait que nous avons beaucoup travaillé chez Caraquet Shipping Industries. Nous sommes partis du principe que dans les centres éloignés, surtout, nous pourrions aider les citoyens en construisant des canalisations d'eau à une telle échelle pour que les habitants puissent s'y brancher à leurs frais. Nous assurions donc par la même occasion les services d'eau aux centres.

Nous sommes ensuite passés à un autre élément de l'infrastructure qui peut ne pas vous frapper de prime abord comme une interprétation correcte du mot: la recherche. Nous étions d'avis que la recherche appliquée était un élément fondamental dans le genre d'infrastructure qui allait être nécessaire pour attirer l'industrie, particulièrement l'industrie en expansion. Nous avons donc établi des installations de recherche en Nouvelle-Écosse,

pour la Fondation de recherche de la Nouvelle-Écosse, et au Nouveau-Brunswick, pour le Conseil de productivité et de recherche du Nouveau-Brunswick. Nous avons également fait des arrangements avec l'Université du Nouveau-Brunswick pour les aider à construire des immeubles et des installations permettant le travail des chercheurs à l'échelon post-universitaire Nous avons cru également qu'il s'agissait là d'un élément fondamental puisque nous avons une telle foi dans le domaine de l'éducation. Nous avons amorcé, bien que la construction n'ait pas encore débuté, des travaux de génie à l'Université Memorial de Terre-Neuve et nous nous occupons en ce moment—et quand je dis en ce moment cette question a été transmise au nouveau service—d'un aquatron à l'Université Dalhousie.

Donc, notre programme d'infrastructure a progressé en ce sens.

Vous êtes en droit de vous demander quels en sont les effets; bien sûr il m'est impossible de citer un chiffre exact d'emplois comme l'a fait mon collègue. Cela m'est impossible uniquement parce que l'infrastructure est une fondation de par sa nature. On dit qu'une maison vaut ce que valent ses fondations et il est difficile de dire avec exactitude combien d'emplois ont été créés par la construction d'une route toutes saisons, de concert avec la province, entre Halifax et Truro. Néanmoins, il est évident qu'il fallait une route ouverte à longueur d'année entre Halifax et Truro.

Il faut aussi comprendre qu'une bonne partie de nos travaux d'infrastructure n'a été terminée que l'an dernier et que d'autres sont encore en cours. Par exemple, les centrales de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick n'ont été parachevées qu'il y a un an. Toutefois, je peux affirmer que l'amélioration est énorme dans le domaine de l'énergie, tout autant du côté des compagnies d'électricité que de l'équilibre. De bonnes percées ont été faites dans les routes ouvertes en toutes saisons; des terrains industriels sont disponibles dans les grandes villes. Ceux d'entre vous qui connaissent Moncton apprécieront le fait que le parc industriel de Moncton est présentement presque couvert de bâtisses. Les installations de recherche provinciales viennent à peine d'être parachevées et l'immeuble de la Fondation de recherche de la Nouvelle-Écosse, à Dartmouth, n'ouvrira que cet automne. Mais tout est en bonne voie et aura des répercussions. Il est difficile de donner des détails sur les usines de traitement du poisson, mais je crois que l'aide à ces usines dépend très fortement de notre alimentation en eau. Il est difficile de parler d'amélioration dans ces usines à cause de l'état fort dépressif de l'industrie de la pêche.

Le président: Nous nous intéressons beaucoup au développement, mais notre principale préoccupation à ce Comité est la pauvreté. Nous aimerions y venir et poser des questions sur cet aspect de la situation.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, à propos de ce que vous venez de déclarer, je crois que nous arriverons à la pauvreté à la suite de ma question. Examinons un instant la situation d'un garçon dans une rue de Toronto, qui cherche du travail. Présumons qu'il est dans la vingtaine et qu'il cherche de porte en porte, étant incapable de trouver du travail parce qu'il n'a pas de métier. N'oublions pas pendant ce temps que nous avons dépensé dans ce pays, depuis 10 ans, plus d'un milliard de dollars pour les écoles de métiers bien équipées et munies de professeurs compétents, partout au Canada. Ce sont les meilleures du genre. Et pourtant en 1969 nous avons encore un jeune homme qui cherche du travail parce qu'il n'a pas de métier. Il faut connaître la raison de cette situation. Je suis un peu au courant puisque j'ai déjà été instituteur, comme vous le savez. Une des raisons de cet état de choses, c'est que depuis bien longtemps nous formons des chefs et nous oublions les aides. Revenons un instant à ce garçon de 19 ans; il a quitté l'école pour plusieurs raisons, peut-être pour aider sa famille ou peut-être n'était-il pas satisfait de l'école. Quelle que soit cette raison, il a quitté l'école en 6e année et cela, depuis trois ans. Donc, à 19 ans, il constate que la vie est difficile. Admettons qu'une de ces écoles est établie et qu'il se dise «je vais apprendre un métier». Il en fait la demande au directeur qui lui remet une formule de demande qu'il remplit et renvoie. Le directeur regarde la formule en disant «vous n'avez terminé que votre 6e, nous ne pouvons rien faire pour vous sauf vous renvoyer à l'école élémentaire pour que vous puissiez parfaire votre instruction jusqu'à la 12e année». C'est là la partie la plus ridicule du système. Ce garçon a 19 ans et il devra faire 6 ans d'école élémentaire avant d'arriver en 12e pour être accepté dans une école de métiers. Cela signifie qu'il aura environ 25 ans. La situation est donc impossible, et en réalité nous lui fermons la porte.

M. Weeks: En effet, cela peut arriver.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Cela arrive souvent. C'est l'une des faiblesses du système. A 25 ans, il n'apprendra pas avec la même facilité qu'à 18 ans. Ne parlons plus de l'erreur qu'il a commise en quittant l'école aussi tôt. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour l'aider à faire fructifier ses capacités. Comme je viens de le dire, nos écoles visent trop haut.

Les directeurs de ces écoles sont isolés dans des tours d'ivoire et rêvent aux résultats

qu'ils obtiendront. Chacun veut avoir la meilleure école et obtenir les meilleurs résultats; c'est pourquoi ils ne tiennent pas à s'occuper d'un garçon qui a quitté l'école en 6e. Celui-ci est écarté parce que le système veut que nous formions des meneurs—nous voulons des experts mécaniciens, des électriciens et des experts en électronique. Mais comme je l'ai dit, nous oublions les aides. Pour ma part, je ne crois pas qu'il soit nécessaire, et cela ne l'a jamais été, qu'un garçon ait terminé sa 12e année pour devenir coiffeur.

M. Weeks: C'est vrai.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Et je ne suis pas convaincu du tout que la 12e année soit nécessaire pour devenir maçon, mécanicien ou électricien. Un garçon peut très bien devenir expert électricien même s'il a quitté l'école en 6e, s'il reçoit la formation voulue, et si quelqu'un est là pour surveiller son travail. N'oublions pas que nous ne pouvons pas toujours former des chefs. Nos universités se remplissent graduellement d'un océan à l'autre et il en résulte que plusieurs occupations sont délaissées.

Le président: Laissons les commenter maintenant. Je suis d'accord avec vous, mais j'aimerais entendre ce qu'ils ont à dire.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Il y a des années, alors que j'étais professeur, nous avions des ateliers généraux où nous occupions les garçons de 14, 15 et 16 ans qui avaient quitté l'école secondaire en cours de route et même d'autres qui n'avaient terminé que leur 3e année. Ils venaient nous voir, car ils ne pouvaient faire autre chose. En certains cas, ils étaient en 3e depuis quatre ans, mais nous considérions qu'ils étaient de bons citoyens canadiens ayant droit de gagner leur vie et nous devions les aider à tirer parti de leurs capacités. Nous avions décidé que s'ils n'étaient capables que de balayer les rues, nous devions nous assurer que deux ans plus tard ils seraient au moins de bons balayeurs de rues. En plus de leur enseigner à le devenir, nous leur enseignions aussi la propreté et le civisme. Quand un graçon faisait preuve d'une aptitude particulière, on l'envoyait de l'atelier général à un atelier de métiers et il passait ensuite à une école de métiers, où on l'orientait. Cette méthode était utile, mais cela ne se fait plus. Tout le monde doit avoir terminé sa 12e et je crois que c'est une grosse erreur.

M. Weeks: Je me demande s'il n'y a pas un point où nous devrions faire une distinction entre ceux qui iront passablement plus loin, et dans ce cas on pourrait exiger la 12e. On pourrait peut-être établir un deuxième échelon et repenser peut-être le principe d'une norme où la 6e pourrait suffire. Mais bien sûr, on peut arriver à un point où il n'est pas possible de faire grand chose. Je crois, pour parler comme tout le monde, que si l'on n'a pas fait la 4e, on est presque illettré. Je crois qu'on n'est pas en mesure de pouvoir lire et comprendre suffisamment pour apprendre autre chose. Je pense qu'il faudrait viser à un niveau plus élevé que celui des illettrés, peut-être la 6e. Je me demande si on ne pourrait pas examiner le genre de travail qu'on peut raisonnablement donner à une personne ayant terminé au moins sa 6e année et ensuite le genre d'emploi qu'on peut procurer à ceux qui ont terminé ou moins la 12e. Nous avons dans cette ville une école, Highland Park High School, école technique qui se consacre à la formation aux métiers de base des jeunes dont plusieurs n'ont pas dépassé le niveau de la 6e.

Il n'y a pas très longtemps, je parlais avec un des responsables de cette école. Il est convaincu qu'on peut susciter de la motivation et de l'intérêt chez de nombreux jeunes qui ont quitté l'école après la 6e. Il m'a dit que les trois-quarts des jeunes de cette école réussissaient à trouver du travail. Pourtant ils n'avaient pas terminé leur 12e, mais la 6e. Cependant, ils avaient suffisamment d'instruction pour pouvoir apprendre un minimum. J'ai vu certains de leurs travaux: certains travaux de laminage du métal étaient très réussis, ainsi que le travail de menuiserie. Il me semble que nous devrions exploiter ces talents.

Un point dont il faut se rappeler, et je reviens à la psychologie que j'ai mentionnée plus tôt, c'est que ce jeune, après la 6e année—et les raisons pour lesquelles il a quitté l'école en 6e peuvent varier—croit qu'il est réellement dans une mauvaise passe; nous avons là une situation sociale très mauvaise, ainsi qu'une vilaine situation du point de vue du chômage. Je crois que votre point de vue porte à réfléchir.

Je voudrais parler comme vous des coiffeurs qui doivent avoir terminé la 12e année. Je me rappelle être passé chez un coiffeur l'autre jour; après avoir fait son travail, le coiffeur lui-même m'a dit qu'il n'avait jamais été à l'école, mais je trouvais qu'il faisait du bon travail, même si mes cheveux sont rares. Son assistante était une jeune fille et je lui ai demandé quel cours elle suivait. Il m'a répondu que tout d'abord, elle devait avoir terminé sa 12e et faire ensuite deux ans d'apprentissage. Je ne sais pas, mais je crois qu'elle travaillait assez bien, à en juger par mon voisin. Pourtant le coiffeur aussi faisait du bon travail. Cela illustre ce que vous venez de décrire. Nous ne devons pas en arriver au point où nous mettons de côté bien des gens qui ne possèdent pas la 12e ou qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas motivés ou n'ont pas le temps de rattraper six ans d'école.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je ne dis pas le contraire. Je siégeais à un comité du Sénat, il y a quelque temps—je ne me rappelle plus lequel—où nous parlions d'éducation. Une association de coiffeurs nous avait recommandé d'appuyer le gouvernement pour que tous les apprentis aient terminé leur 12e. Je m'y suis opposé vigoureusement. Ils ont présenté l'argument de l'infection et des choses du genre. Je leur ai demandé combien de personnes étaient mortes au Canada de telles causes. Ils ont dû admettre qu'ils ne faisaient qu'essayer de protéger leur propre occupation; ils avaient peur qu'un trop grand nombre de personnes entrent dans le métier. Dans plusieurs cas, votre gouvernement et mon gouvernement ont été influencés par des gens qui font de telles suggestions, et nous sommes partiellement à blâmer car nous avons consenti à bien des choses.

Le sénateur Cook: Monsieur Weeks, croyez-vous que la pauvreté à la maison est la principale raison pour laquelle la majorité des enfants quittent l'école?

M. Weeks: Je me réfère à un relevé que nous avions fait en détail, à Terre-Neuve. J'ajoute que l'universitaire qui l'a effectué pour nous a essayé de peser les facteurs et qu'il a placé plus de poids dans les attitudes au foyer, les facteurs d'environnement au foyer que sur les capacités des professeurs et les installations scolaires. Je crois que cela s'applique aussi aux Indiens...

Le président: Monsieur, pourriez-vous cesser de sauter de Terre-Neuve aux Indiens? Je crois que vous n'avez pas répondu à sa question. Je crois que vous vous dérobez très habilement, mais veuillez répondre à la question.

M. Weeks: Mais si j'ai bien compris votre question, vous m'avez demandé des précisions sur le facteur de l'environnement.

Le sénateur Cook: Non, j'ai demandé si la pauvreté au foyer était la principale raison?

M. Weeks: Oui, lorsque je parlais de l'environnement, je parlais des attitudes au foyer. Je pourrais remonter plus loin et ajouter qu'il s'agissait de foyers frappés par la pauvreté.

Le sénateur Cook: Est-ce la cause du départ d'une grande proportion d'élèves?

M. Weeks: Oui, je crois que oui, car les rapports sont étroits entre le niveau d'instruction des parents et la pauvreté dans laquelle ils se trouvent. C'est donc un élément important, surtout à Terre-Neuve.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Monsieur Weeks, les questions que je vais poser ont directement trait à la pauvreté. A la page 7 de votre mémoire, lorsqu'on parle du bois et de l'industrie forestière dont le sénateur McGrand a montré l'importance au Nouveau-Brunswick—je crois que nous pouvons appliquer cette remarque aux Maritimes en général—vous déclarez que l'industrie du bois n'a pu faire face à la concurrence que par les bas salaires payés à ses employés.

J'ai trois courtes questions à poser. Tout d'abord, les bas salaires dont vous parlez sont-ils réels ou relatifs, et relatifs aux autres industries ou à d'autres régions du Canada? Je vais vous poser les deux autres questions car elles sont courtes. Voici ma deuxième question: Ces bas salaires sont-ils applicables à la dérivation d'un produit du bois ou à son traitement—par exemple dans les usines de pâtes? Et troisièmement, diriez-vous que la seule raison pour laquelle l'industrie du bois est concurrentielle dans la région de l'Atlantique, c'est à cause des bas salaires?

M. Weeks: Non, c'est inexact.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je croyais que ce n'était pas là votre intention, car il faut tenir compte également des facteurs du produit brut.

M. Weeks: Puis-je répondre dans l'ordre inverse, (c), (b) et (a)?

Le président: Très bien.

M. Weeks: Il est certain que les bas salaires ne forment qu'un élément, mais il faut admettre qu'il n'est pas le seul. Il y a aussi un trop grand nombre de petites entreprises. L'efficacité de l'usine est aussi un élément important, il va s'en dire; il ne s'agit donc pas uniquement des bas salaires.

En ce qui concerne les salaires, ceux des usines de pâtes et papier de la région de l'Atlantique sont presque aussi bons que n'importe où ailleurs au Canada. Ce dont nous parlons, c'est des travailleurs dans les bois. Je dirais même que ce sont les salaires en général. Pour en revenir à la question «a», les salaires sont relatifs aux autres industries de la région de l'Atlantique et des autres régions.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Comme suite à cette question, mon-

sieur Weeks, au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'Office l'a constaté, nous n'avons que cinq sociétés importantes de pâte à papier, qui possèdent je ne sais quel pourcentage des terres, mais au moins 90 p. 100 de la forêt.

M. Weeks: Ou qui les louent.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Oui, elles les possèdent ou les louent, selon le cas. Mais alors qu'y pouvez-vous et qu'y puis-je, moi, lorsqu'elles louent des propriétés et les entourent d'une clôture? Êtes-vous d'avis qu'elles ont accès à de trop vastes étendues?

M. Weeks: C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, car ce n'est pas tant une affaire d'étendue que de qualité d'exploitation. Là est le nœud du problème. Sur la base du rapport que nous avons commandé, je suis d'avis qu'il y a moyen de faire davantage dans la forêt. Les sociétés de pâte et papier sont d'accord là-dessus. Le Nouveau-Brunswick a connu, depuis cinq à dix ans, une expansion très importante des activités de cette industrie. La courbe monte de façon régulière, et je ne crois pas que l'on puisse reprocher à aucune des firmes concernées une progression trop lente. Nous devrions plutôt les encourager à continuer. L'une des raisons qui ont contribué à l'expansion de l'industrie de la pâte et du papier est justement le rôle de M. Lavigne au sein de l'ADA.

M. Lavigne: C'est juste.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): J'ai une dernière question à poser à M. Weeks. Il n'est pas obligé d'y répondre, s'il ne le désire pas.

M. Weeks: Ce sera un plaisir pour moi.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche: L'Office a-t-il investi de l'argent dans les installations de Dorchester et dans les installations de pisciculture du parc Champlain, dans le comté de Charlotte?

M. Weeks: Permettez-moi...

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je vous en prie, répondez-moi par un oui ou par un non.

M. Weeks: Très bien. Vous me demandez si nous avons investi de l'argent dans les installations de Dorchester et dans les installations piscicoles du parc Champlain, du comté de Charlotte. Dans le premier cas, c'est oui, et dans le second, c'est non.

Le président: Monsieur, à la lecture de votre mémoire (je vous demanderais de me corriger si je me trompe; ne me laissez pas me fourvoyer), il me semble que vous donnez à entendre qu'il y a, dans les provinces de l'Atlantique, une culture de la pauvreté, introuvable ailleurs au Canada. C'est l'impression que me laisse la lecture de votre mémoire.

M. Weeks: Je voulais montrer que la longue histoire du développement de la région atlantique ne l'a jamais amenée à rattraper le reste du pays. Les problèmes d'émigration, d'éducation, d'investissements insuffisants, les problèmes de gestion, etc., ont tous contribué à créer une situation dans laquelle ce que les provinces atlantiques ont réussi de mieux a été d'empêcher la disparité de s'accentuer davantage. Je ne veux pas dire que l'écart financier pourra jamais être comblé entièrement. Je ne crois pas que ce soit possible. A mon avis, ce que nous avons de plus important à faire, c'est de concentrer nos efforts pour créer de plus en plus d'emplois dans cette région en vue de contrer les effets atrophiants des migrations, qui présentent un problème très sérieux. Je ne veux pas dire non plus que toute migration vers l'extérieur doive nécessairement cesser complètement, mais nous devrions nous efforcer de la diminuer en créant autour de la situation de l'embauche un climat tel, dans l'éducation et la préparation à la mobilité à l'intérieur de la région, que l'embauche s'ensuive graduellement. Ce que nous voulons pour la région de l'Atlantique, ce sont de meilleures possibilités d'emploi et de meilleures conditions pour les personnes qui bénéficieront de ces emplois. En d'autres termes, l'étincelle d'espoir de l'avenir réside dans les possibilités d'emploi, auxquelles s'ajouteront l'éducation, la formation professionnelle, la motivation, etc., pour que chacun profite des possibilités.

Le sénateur Croll: Tout cela pourrait s'appliquer à n'importe quelle partie du Canada.

M. Weeks: Oui, le principe vaut partout, mais nous devons l'appliquer avec plus d'énergie encore dans la région de l'Atlantique.

Le sénateur Fergusson: J'aime bien penser aux personnes, et non pas à la motivation dont vous parlez. Peut-être les gens ne veulent-ils pas tout ce qu'on prétend leur offrir. Est-ce que vous savez si c'est bien cela qu'ils désirent? A la première page de votre mémoire, vous dites que la pauvreté est à la fois relative et absolue. Nous sommes peut-être d'accord là-dessus; on nous l'a répété si souvent. Cependant, vous parlez des provinces Maritimes, et à la page 7, vous dites que la pêche côtière est un instrument de pauvreté, et qu'il en va de même, en général, dans le domaine de l'agriculture. Est-ce que ces gens qui réussissent à gagner leur vie, bien que

très pauvrement, ont le goût d'abandonner leur mode d'existence pour faire quelque chose que vous, vous jugez meilleur pour l'économie du pays?

M. Weeks: Monsieur le sénateur, vous touchez là un point de philosophie extrêmement important. Vous me permettrez de l'exposer ainsi: si certaines personnes se plaisent dans un certain genre de vie supposant un revenu modeste ou même assez bas, et qu'ils soient heureux ainsi, il n'y a certainement pas lieu de les en priver, pourvu toujours qu'ils en acceptent les conséquences. Si quelqu'un veut bien gérer une ferme de 50 acres avec de l'équipement insuffisant, se tire d'affaires avec un revenu de $1,000 à $1,500 par année, et consent aux conséquences de ce revenu minime, alors, tout est bien. Pourquoi ne pas continuer?

Le sénateur Fergusson: Celui qui est satisfait de son sort ne vit pas réellement dans la pauvreté.

M. Weeks: Vous trouverez sans doute des personnes âgées qui veulent bien accepter les conséquences d'un niveau de vie extrêmement réduit. Quelques-uns des pêcheurs en eaux côtières de Terre-Neuve font un revenu total, au comptant, de $1,500 par an, et d'autres ne gagnent pas plus de $500. Il se peut que quelques-uns acceptent pareil genre de vie, mais nous devons nous demander si c'est nécessairement celui que leurs enfants veulent en partage.

C'est un principe fondamental que, si les gens tiennent à un genre de vie particulier, et qu'ils en acceptent les inconvénients, c'est leur affaire. Je tenais à dire qu'on ne peut compter que la génération suivante consentira à vivre de la même façon.

Le président: Mais comment allumer chez la nouvelle génération l'étincelle qui lui fera désirer un meilleur genre de vie?

M. Weeks: Là aussi, monsieur le président, je m'aventure dans un domaine qui n'est pas de ma compétence, mais j'aurais cru que, grâce aux moyens de communications modernes—et nous avons constaté que la télévision est rendue jusque dans les milieux les plus pauvres—de plus en plus de jeunes ne peuvent ignorer comment vivent les autres. Les communications terrestres et par voie aérienne les mettent de plus en plus au courant de ce qui se passe ailleurs. Je croyais que cela, en soi, était suffisant pour déclencher un certain malaise et des exigences plus prononcées.

Le sénateur Cook: S'ils sont toujours devant la télé, ils voient bien davantage comment meurent les gens que leur façon de vivre.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Et il ne leur reste pas de temps pour travailler.

Le sénateur Fergusson: A la page 7, vous dites:

> Le but de la ligne de conduite est de fournir des solutions de rechange à ceux qui se consacrent à ces industries: tout d'abord à ceux qui voudraient continuer d'occuper les secteurs primaires mais sur une plus grande échelle et dans des industries plus rentables, il faudrait procéder au groupement de plusieurs petites unités...

Ces propositions ont-elles été mises à l'essai, et se sont-elles avérées efficaces?

M. Weeks: Je voudrais d'abord signaler un détail important. Les mesures ne sont pas contraignantes. Cependant, ce qui se passe dans le domaine agricole, dans tout le pays, et dans le monde entier en fait, c'est que les petites unités disparaissent parce qu'elles sont absorbées par les cultivateurs qui restent dans le jeu. Il est juste de dire (et M. Saumier ajoutera ses commentaires à ce propos) que l'ARDA a fait des efforts pour consolider l'étendue arable des petites unités en vue de créer des fermes plus grandes.

Le sénateur Fergusson: Je demande ceci: cette consolidation s'est-elle réalisée, dans les provinces de l'Atlantique? Si oui, l'expérience a-t-elle réussi?

M. Weeks: L'expérience se poursuit dans les provinces de l'Atlantique, que les provinces y contribuent ou non financièrement.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche: Il serait intéressant de savoir pourquoi et où.

Le sénateur Fergusson: J'aimerais bien savoir où.

M. Weeks: En Nouvelles-Écosse. Beaucoup aussi dans l'île du Prince-Édouard, où les grandes cultures de pommes de terre en absorbent de plus petites. J'ai des parents qui ont acquis des fermes voisines des leurs à mesure que des gens âgés les quittaient. Lorsque les gens âgés abandonnent leurs petites fermes et que leurs enfants ne veulent pas suivre leurs traces, les cultivateurs des environs font l'acquisition de ces fermes.

Le sénateur McGrand: J'aimerais savoir combien de fermes sont ainsi passées en d'autres mains au Nouveau-Brunswick, dans les comtés de Gloucester et de Restigouche. Que s'est-il passé, dans ces endroits, grâce à l'ARDA ou à FODER? Que s'est-il réellement passé? Combien de gens ont été touchés?

Le président: Ces détails vous seront donnés jeudi matin lorsque M. Saumier sera ici. C'est son domaine propre.

Le sénateur Fergusson: Je voudrais poser une autre question. Je ne sais pas si M. Weeks pourra me répondre. Au bas de la page 7, vous dites:

[*Texte*]

> . .troisièmement, une reraite devancée constitue une alternative aux membres plus âgés du monde ouvrier qui ne retireront vraisemblablement aucun avantage du recyclage ou du déplacement.

Que deviendront-ils lorsqu'ils seront à l'âge de la retraite? Il faut qu'il leur reste une raison de vivre.

M. Weeks: Je vais vous donner deux exemples. M. Saumier voudra certainement s'attarder sur ce point. D'après certaines dispositions des programmes de FODER, les cultivateurs ayant dépassé l'âge de 60 ans qui désiraient vendre leurs terres et se retirer touchaient une pension de $2,400, je crois. Le deuxième exemple est celui d'un mineur du cap Breton dont une disposition du programme DEVCO prévoit qu'il pourra se retirer tôt et avec une pension de retraite.

Le sénateur Fergusson: Avec tout juste de quoi subsister.

M. Weeks: C'est cela.

Le sénateur Fergusson: Et rien d'autre. Pourtant, l'argent n'est pas tout.

M. Weeks: Mais non! Cela signifie qu'aux termes des programmes ARDA et FODER, si je comprends bien, l'intéressé peut garder sa maison, plus deux ou trois acres de terre. Cela ne veut pas dire qu'il ne reçoit que $2,400 et qu'il est ensuite obligé de se chercher un appartement à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Cook: Il y a d'excellents programmes. A la page 3, cependant, il est question de 1,040 demandes, pour une valeur de 335 millions de dollars d'encouragements et un investissement total de 2,612 millions de dollars. Pourriez-vous nous dire combien de ces 1,040 requérants n'auraient jamais pu se lancer sans l'aide du programme en question? Je sais qu'ils sont situés dans les régions désignées, mais à part cela, combien y en a-t-il, pensez-vous, qui n'auraient jamais entrepris quoi que ce soit sans l'aide du programme?

M. Lavigne: Je dirais entre un tiers et 45 p. 100. Je ne puis affirmer qu'aucun n'aurait réussi à se lancer, ni à améliorer une entreprise déjà existante. Ils auraient probablement réussi, mais pas à l'endroit où ils l'ont fait. Je dirais qu'entre le tiers et la moitié d'entre eux ont été influencés par le programme dans le choix de l'endroit où ils se sont installés. Le résultat majeur du programme a été de faire sortir de l'ombre des projets qui moisissaient sur les tablettes des sociétés, dont certaines rêvaient de fabriquer des produits nouveaux, mais attendaient des jours meilleurs, un marché mieux développé ou une situation financière plus avantageuse. Les raisons de remettre à plus tard étaient nombreuses.

Le sénateur Cook: Les idées étaient bonnes, mais l'exécution difficile.

M. Lavigne: Difficile à ce moment-là. L'avènement du programme leur a apporté l'encouragement voulu pour se lancer, puisqu'il prévoyait le paiement d'une partie du capital nécessaire; les plans sont descendus des tablettes, et leurs auteurs se sont mis à produire des choses qu'ils n'auraient pu produire autrement.

Le sénateur Cook: Le programme est-il encore mis en œuvre?

M. Lavigne: Oui.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Un jour, peut-être arriverons-nous à comprendre par quelle formule vous en êtes venu au chiffre de $5,000.

Le président: $5,000 par emploi?

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Par possibilité d'emploi.

M. Lavigne: La formule est simple. Nous sommes partis de la somme que le gouvernement s'engageait à verser en subvention, et nous avons calculé le nombre d'emplois à créer dans les usines que nous entendions établir ou agrandir. Nous avons publié ces chiffres. Il s'agit en général de $5,750 par emploi. Le calcul est simple.

Le président: J'ai cru vous entendre dire qu'à chaque emploi créé correspondaient un emploi et demi ou deux emplois dans d'autres industries, connexes d'une manière ou d'une autre.

Le sénateur Fergusson: Les industries des services.

Le président: En général, cela n'est-il pas vrai?

M. Lavigne: C'est variable, ainsi que les études l'indiquent. Je disais plus tôt que, dans le sud de la baie Georgienne, il était trop tôt, avec un an seulement de recul, pour faire des études, alors que la région a été retirée de la liste et que toutes les industries ne sont pas encore parvenues à la production commerciale. Cependant, bien que nous nous y prenions un peu vite, nous voulons mesurer dès le début les résultats du programme et en suivre l'évolution jusqu'au début des années 70. Je crois que dans ce cas, le multiplicateur était de 0.3 environ, de sorte que pour 100 emplois industriels créés il y en avait 30 autres dans le secteur des services. A Terre-Neuve, la proportion était de trois pour un. En d'autres termes, pour chaque emploi créé dans une poissonnerie, trois autres apparaissaient dans une industrie connexe. Aux États-Unis, le ministère du Commerce emploie un multiplicateur de trois pour un, c'est-à-dire trois emplois dans les industries des services pour un dans l'industrie manufacturière. En général, il s'agit là d'un calcul assez juste. Dans deux ou trois ans, lorsque les manufactures du sud de la baie Georgienne seront en pleine production, nous serons davantage en mesure d'apprécier la valeur de nos multiplicateurs.

Au tableau 3, nous donnons le nombre de demandes actives, pour lesquelles les compagnies sont déjà assurées de recevoir une subvention, et celles qui sont encore à l'étude. Nous avons reçu plus de 1,600 demandes et nous avons dû en refuser quelques-unes. Dans certains cas aussi, les firmes ont retiré leurs demandes, ou bien encore nous avons jugé la firme non admissible à la subvention parce que son projet ne concordait pas avec la loi et ses règlements. Les demandes figurant dans ce tableau sont des demandes actives de firmes déjà en activité, ou bien en voie de construction, ou bien encore au stade des plans d'architecte.

Le président: Les plans BDA, ADA et ARDA fonctionnent depuis quelques années déjà dans la région de l'Atlantique. Quel en est le succès?

M. Weeks: Vous voulez que je vous en parle?

Le président: Permettez-moi alors de vous poser une autre question.

M. Weeks: Je pourrais peut-être vous répondre partiellement.

Le président: Je ne veux pas que vous soyez mal vu de vos collègues. Alors permettez-moi une autre question.

M. Lavigne: Il l'est déjà, mal vu de ses collègues, monsieur le président.

Le président: Très bien, soyez donc plus mal vu encore.

M. Weeks: Je veux parler à présent de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Le rôle de l'Office dans cette région est double. D'abord, il a créé un milieu physique qui préparera les voies aux stimulants industriels des années à venir, climat qu'il fallait créer de toute façon, et nous y sommes allés rondement. Ensuite, les études entreprises par l'Office, dont vous avez vu quelques-unes (sur l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, les mines, qui seront rendues publiques cette semaine, ainsi que sur l'éducation et les ressources hydrauliques, un peu plus tard) ne représentent que le sommet de l'iceberg. Il se fait des quantités énormes d'analyses de base et de recherches sur la région atlantique. Ces données s'avéreront d'un intérêt fondamental, à la fois pour les gouvernements provinciaux et fédéral, dans l'élaboration des mesures à prendre au cours des années à venir.

Le président: S'il réussit, pourquoi le gouvernement en a-t-il changé l'orientation et les buts?

M. Weeks: Il y a, à mon avis, un point très important, et je suis certain que mes collègues sont d'accord avec moi. L'un des principes que nous avions admis à l'Office était que notre travail au niveau de l'infrastructure ne faisait que combler un vide et que, dans l'avenir, le développement devrait se faire sur une base globale et mettre en œuvre tous les moyens d'action. Il serait tout à fait sensé de lier le point de vue du développement industriel à celui du développement rural et de l'infrastructure, dans une grande vue d'ensemble. Je crois que le gouvernement se dirigeait vers une position où il envisagerait sous tous ses aspects la solution des problèmes particuliers.

J'aimerais mentionner un dernier point. L'Office n'a pas empiété sur les domaines des autres organismes. Nous avons toujours posé en principe que nous ne devions pas accomplir des tâches que d'autres peuvent ou devraient accomplir.

Le président: Cela ne nous concerne en rien. Ce n'est pas notre souci que de savoir qui accomplit la tâche, pourvu qu'elle s'accomplisse.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Les doubles emplois nous concernent, pourtant.

Le sénateur Fergusson: Puis-je poser une question?

Le président: Allez-y.

Le sénateur Fergusson: Nous avons eu des témoins ici qui n'étaient pas du tout d'accord pour que des sommes d'argent soient données aux entreprises et aux industries, grâce aux programmes du gouvernement, dans le but de mettre obstacle à la pauvreté. Ils auraient préféré que l'on donne cet argent directement aux pauvres, pour que ceux-ci en usent à leur gré. Qu'en dites-vous?

M. Weeks: Faites vos commentaires. Je donnerai les miens ensuite.

M. Lavigne: Puis-je dire quelque chose à ce sujet?

Le président: Certainement.

M. Lavigne: L'Office d'aménagement régional fonctionnait depuis six ans, depuis 1963. Pendant ce laps de temps, 300 nouvelles usines ont été construites, ou bien encore des usines déjà existantes ont été agrandies, ce qui a créé 22,000 emplois dans les quatre provinces de l'Atlantique. L'industrie privée a investi quelque 900 millions dans ces entreprises, qui coûteront au gouvernement plus de 105 millions de dollars de subventions. Je ne crois vraiment pas, monsieur le sénateur, que ces sommes, si elles avaient été distribuées aux pauvres, auraient été utilisées d'une façon aussi productive.

Le sénateur Fergusson: Nous voulons enrayer la pauvreté, et non pas nous employer à mettre sur pied des industries.

M. Weeks: Permettez-moi d'apporter un autre point de vue. Si nous avions pris l'argent et l'avions distribué directement aux pauvres, comme le suggéraient certains témoins, nous n'aurions certainement pas attaqué le problème à la base. Il est toujours possible de distribuer beaucoup d'argent, et c'est très bien. Cependant, une fois cet argent dissipé, le problème reste entier. N'est-ce pas plutôt notre but d'utiliser l'argent de façon à créer des emplois et une atmosphère de croissance économique capables de tirer la population de la pauvreté de manière permanente? N'est-ce pas de cette façon que vous souhaitez voir se dépenser l'argent? S'il ne s'agit que de le siphonner, en dix ans, tout l'argent aura été dépensé. Nous sommes d'avis qu'il faut concentrer l'argent sur deux points fondamentaux; créer des emplois et développer l'éducation et la motivation.

Le président: Si vous avez lu les témoignages du Comité, vous constaterez que M. McQueen indiquait une diminution des revenus dans les provinces pauvres par rapport aux provinces riches, depuis quelques années. Il parlait de 10 ans. Avez-vous fait cette constatation?

M. Weeks: Il n'y a pas tellement de changement. Si l'on considère le revenu per capita, le rapport du Conseil économique du Canada indique une évolution à peu près parallèle.

Le sénateur Cook: Ne parlait-il pas du fait que de plus en plus de gens ont franchi le seuil de la pauvreté?

Le président: En effet, sénateur Cook. Vous connaissez notre problème. Je n'ai pas à vous l'expliquer. Je n'ai que cinq minutes à vous donner, monsieur Lavigne, et cinq minutes à M. Weeks.

Le sénateur Roebuck: Et environ deux minutes à moi?

Le président: Prenez tout le temps qu'il vous faut. Il y a beaucoup de temps pour vous. Je voudrais que tous deux vous me disiez quel doit être notre objectif et ce que nous devrions faire en vue de remplir nos obligations et accomplir notre tâche envers les pauvres.

M. Lavigne: Monsieur le président, vous me flattez lorsque vous me demandez mon avis sur ce que vous et votre Comité devez vous efforcer de découvrir. Je ne prétends pas être une compétence pour résoudre des problèmes aussi difficiles. Je travaille dans un domaine plutôt restreint. Je suis d'avis que les programmes de développement industriel sont très importants dans les régions de sous-emploi et de revenus insuffisants, et les résultats obtenus jusqu'ici en démontrent l'efficacité. Tout porte à croire que notre ministre, loin d'abandonner ces programmes, entend les élargir et les rendre plus efficaces. Bien entendu, ce n'est là que l'un des instruments utilisés dans la lutte contre le chômage et pour l'amélioration des niveaux des salaires dans les régions défavorisées.

Il faut y ajouter l'éducation, la formation professionnelle, l'amélioration des structures sociales et du milieu, ainsi que les agréments de la vie auxquels les gens tiennent. Après avoir écouté M. Weeks, et lorsque vous aurez entendu M. Saumier, je suis certain que vous saurez apprécier le nouveau service, non seulement à cause des programmes existants, mais aussi à cause des programmes en prépa-

ration et qui seront développés dans l'avenir; le service concentre ses efforts sur la solution du problème, et je suis convaincu personnellement que les résultats suivront. Pas dans un bref délai, bien sûr, car la pauvreté, le chômage et les disparités ne peuvent être surmontés rapidement. Il faudra du temps, mais nous sommes dans la bonne voie. C'est là le seul commentaire que j'aie à faire.

Le président: Merci.

M. Weeks: Je veux résumer ce que j'ai à dire en le subdivisant en a), b), c), d). a) Je trouve très important que nous comprenions bien quelles sont les causes réelles de la pauvreté. Ces causes peuvent ne pas être absolument évidentes, et elles peuvent être différentes d'une partie du pays à l'autre. Dans certains cas, les causes tiennent à des facteurs traditionnels; ailleurs, ce sera l'isolement, et ailleurs encore il s'agira du déclin de l'industrie traditionnelle. Il peut s'agir aussi de niveaux d'éducation et de formation professionnelle particulièrement bas, qui ont créé un milieu, puis un cycle dont il n'est plus possible de sortir. Donc, il faut d'abord établir les causes.

Le deuxième point qui me paraît essentiel, et qui revient, comme vous avez pu le noter, dans la plupart de mes commentaires, c'est la nécessaire motivation menant au changement. Il est impossible d'aller bien loin à moins que les gens n'aient le goût de l'amélioration, et par là j'entends aussi bien le goût d'améliorer leur milieu. Leur milieu intellectuel aussi bien que physique.

Le c) de mon exposé, qu'a rappelé M. Lavigne, concerne les possibilités d'emploi de préférence à proximité des centres pauvres. Permettez-moi de faire la démonstration de ce point en disant que le cas auquel nous avons tous deux fait allusion, et dont faisait état le *Globe and Mail Weekly Magazine*, n'est qu'un cas parmi d'autres. Voilà un homme qui partait de son milieu de l'Île du Prince-Édouard pour s'en aller dans le milieu torontois. Il lui aurait probablement été plus facile de s'adapter au milieu de Saint-Jean qu'à celui de Toronto. De même, si l'on pense aux Terre-Neuviens et à l'île Bell, il est préférable de ne pas éloigner les gens de Terre-Neuve.

Les dispositions visant à faire trouver des emplois dans la région même ne sont peut-être pas toujours réalisables. Nous ne voulons pas que les gens viennent à la recherche d'emplois là où ce n'est pas possible, ou que les emplois ont disparu, ce qui nous pose toutes sortes de problèmes.

Mon point d) porte sur la nécessité, dans les endroits où il n'est pas possible de créer des industries, même à longue échéance, de développer la formation technique et la préparation morale—et j'insiste particulièrement sur la préparation morale—vis-à-vis la nécessité du déplacement.

Un dernier aspect est la création d'une atmosphère favorable dans les régions où vont, ou devraient aller, les gens. De toute évidence, au Canada, la tendance est à une concentration plus grande dans les grands centres urbains. Ces milieux urbains devraient s'efforcer de devenir tels que les gens y vivent heureux. Dans bien des cas, les gens quittent les Maritimes pour s'établir à Toronto. L'un des grands problèmes est de leur trouver un milieu où ils se sentent chez eux, heureux et contents.

Je peux même citer un cas qui s'est passé au Nouveau-Brunswick (le sénateur Fournier le connaît peut-être), celui des travailleurs qui sont partis d'Allardville, dans l'est du Nouveau-Brunswick, pour les chantiers maritimes de Saint-Jean. Cette expérience n'a pas eu de succès car les travailleurs, peu à l'aise dans ce nouveau milieu, s'y sont trouvés malheureux et ont dû retourner à un niveau de vie inférieur.

Pour terminer, je veux insister sur la nécessité, pour résoudre le problème de la pauvreté, de créer un milieu au sein duquel les gens seront heureux dans les régions où ils devront trouver de l'emploi.

Le président: Comment arrive-t-on à créer un tel milieu?

M. Weeks: Voilà qu'il me faudrait devenir sociologue! Cependant, je suis impressionné par ce grave problème de notre société moderne qu'est la tendance à la dépersonnalisation. Les sociologues et les politiciens savent peut-être comment créer, dans les grandes villes, des groupes de bon voisinage où les gens ont conscience d'appartenir à un groupe, où ils cessent d'être des numéros.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Lorsque vous parlez de milieu, et d'Allardville, la réponse est simple. Ils se disent: «Pourquoi travailler, pourquoi ne pas profiter plutôt de l'assistance sociale?»

M. Weeks: Ceci m'amène à un autre point, et j'apporterai un autre exemple, si vous me le permettez. On offrit à un homme de l'Île du Prince-Édouard d'aller travailler dans les champs de pommes de terre. Il répondit que non, parce qu'il était pêcheur. On lui fit alors observer que la saison de la pêche était passée et qu'il ne pourrait pêcher avant mai. Il a dit qu'il vivait de ses indemnités

d'assurance-chômage et se demandait à quoi bon travailler. Il y a là un problème de motivation.

Le sénateur Roebuck: Je tiens à féliciter ces messieurs des admirables exposés qu'ils nous ont donnés et de leur analyse très intelligente de la situation. Cette réunion a été très intéressante, et l'une des meilleures que nous ayons eues. Elle a été très instructive. Les témoins ont bien mis en évidence les avantages des stimulants qui favorisent le développement de l'industrie.

Il est tout de même malheureux que ces stimulants ne soient pas applicables à l'ensemble de l'économie. Comme je l'ai souligné dans une question, il faudrait d'énormes quantités d'argent s'il fallait encourager par des subventions du gouvernement tous les secteurs de la population active à accomplir leur tâche. Cela ne serait pas une façon normale de faire le travail. Cette politique ne saurait être appliquée généralement ou indéfiniment pour régler une fois pour toutes le problème que nous étudions, celui de la pauvreté.

Il est certain que la seule manière de résoudre ce problème est de multiplier les emplois, comme l'ont souligné ces messieurs, dans une proportion somme toute assez restreinte.

Nous devons comprendre que l'industrie est l'application du travail humain aux richesses naturelles. Messieurs, vous n'avez rien dit sur la disponibilité des ressources et vous sembliez éviter la question. Ce fut le cas lorsque nous avons parlé des forêts: nous avons appris que 80 p. 100 des forêts du Nouveau-Brunswick sont louées à des entreprises privées et qu'elles restent, chaque année, pratiquement improductives. L'on a admis qu'il fallait créer d'autres stimulants en plus de ceux que vous proposiez. L'un d'entre eux est certainement la disponibilité des richesses naturelles, à un prix qui permettra de les exploiter utilement. Vous n'en avez pas du tout parlé. Par conséquent, tout en vous adressant mes plus chaleureuses félicitations pour la présentation et la qualité intellectuelle de votre exposé, et tout en félicitant même le gouvernement, qui s'efforce de créer des emplois—ces quelques milliers d'emplois, qui sont une bonne chose, et également, côté enseignement, la formation de travailleurs qualifiés en vertu du même programme—j'ajouterai qu'il ne s'agit là que d'une partie du problème. C'est la combinaison des deux qui, en définitive, nous tirera de l'abîme du désespoir où nous nous trouvons actuellement, du fait qu'un nombre considérable de citoyens du pays, d'un océan à l'autre, sont concentrés, dans des proportions excessives, en certains centres. Le Conseil économique a précisé que c'était le cas de toutes les provinces. Notre problème n'a pas seulement trait aux îlots de chômage; il s'agit de prendre des dispositions pour que les emplois existent en nombre suffisant pour tout le monde. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci, messieurs, pour votre exposé intéressant et très acceptable.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Monsieur Weeks, quand votre étude sur les ports de pleine eau a-t-elle été publiée?

M. Weeks: Dans le courant de la dernière quinzaine.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): L'a-t-on distribuée?

M. Weeks: Elle est disponible, et je crois qu'on l'a effectivement distribuée à tout le monde.

Le président: Au nom du Comité, permettez-moi de vous exprimer notre intérêt et nos remerciements pour votre mémoire et pour la manière dont vous avez répondu aux questions. Vous nous avez été très utiles. Merci.

Je tiens à remercier également les membres du Comité qui ont consenti à venir ici bien que le Sénat ne siège pas, afin de poursuivre la tâche ardue qu'il nous reste à faire.

Je rappelle que jeudi nous nous attendons à avoir MM. Saumier et Kent.

La séance est levée.

ANNEXE «E»

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Mémoire sur les travaux relatifs au programme de l'Office d'aménagement régional et ses effets sur la pauvreté

présenté par

M. W.-J. Lavigne, sous-ministre adjoint Division des stimulants, ministère de l'Expansion économique régionale, 161 ouest, avenue Laurier, Ottawa 4 (Ontario)

Monsieur le président, monsieurs les sénateurs,

1. Je tiens tout d'abord à vous dire combien je suis honoré d'être invité ici et d'avoir l'occasion de vous exposer quelques-unes de mes opinions en ce qui concerne le programme de l'Office d'aménagement régional et ses effets sur la pauvreté à l'échelle régionale. Dans mes observations préliminaires, je tiens à rappeler que le programme d'aménagement régional a subi d'importants changements depuis son lancement en 1963. Bien que l'Office disparaisse avec la création du ministère de l'Expansion économique régionale, le ministère représente pour ainsi dire une autre étape dans l'évolution du programme des stimulants à l'industrie.

2. Je parlerai de l'évolution du programme de l'Office d'aménagement régional pour deux raisons:

3. Premièrement, je crois que les changements résultant des dispositions du programme en particulier et des critiques et des réactions du public en général sont la preuve que les attitudes et les procédés concernant l'élaboration des politiques sont sains.

4. Deuxièmement—et cela touche plus directement notre sujet—je crois qu'il importe que l'on soit au courant de la manière dont le programme évolue, car il devient alors possible d'évaluer ses effets sur la pauvreté.

5. Si l'on fait l'examen rétrospectif de cette évolution, on remarque au moins trois changements fondamentaux dans le programme de l'ADA, depuis son lancement en juillet 1963 jusqu'à l'heure actuelle. Deux de ces changements ont trait au mode de sélection des régions désignées. L'autre changement fondamental se rapporte au genre de stimulant. Je fais une distinction entre le mode de sélection des régions désignées et le genre de stimulant pour des raisons bien évidentes. Le critère de sélection des régions est très important parce qu'il détermine les secteurs où les stimulants sont accordés. D'autre part, le genre de stimulant que l'on accorde a quelque rapport avec l'encouragement offert à l'industrie. Le genre de stimulant est en quelque sorte l'instrument dont on se sert pour expédier les travaux une fois que les régions qui doivent bénéficier d'une aide ont été choisies.

6. Au début du programme, en 1963, le principal critère de sélection des régions désignées était la gravité du chômage. Pour reprendre les déclarations de M. Drury sur le sujet, faites lors d'autres séances du Comité, la loi concernant l'aménagement régional a été élaborée et mise à exécution à une époque où le chômage était très élevé. A ce moment-là, la situation s'expliquait en partie par la récession de 1957 et celle de 1961, alors que la proportion nationale des chômeurs était officiellement de 7.2 p. 100 et celle de certaines régions bien plus haute encore. Étant donnée cette situation, le programme de l'Office d'aménagement régional prit naturellement naissance en raison de deux circonstances particulières: premièrement, les îlots de chômage et, deuxièmement, l'importance de l'industrie secondaire comme moyen d'encourager l'activité économique et le plein emploi.

7. La désignation initiale des régions n'était fondée que sur des critères d'emploi et de chômage. En somme, une région était désignée si, compte tenu des conditions du chômage saisonnier, elle était classée par le ministère du Travail parmi les régions ayant un surplus de main-d'œuvre. Les premières désignations ont touché 35 Centres nationaux, de placement, dans des localités comme Windsor, Brantford, Cornwall, en Ontario, et Saint-Jean au Québec. Il y avait 13 régions désignées dans les provinces atlantiques et seulement une dans l'Ouest. La phase initiale du programme coïncidait avec l'octroi de stimulants comme le dégrèvement fiscal.

8. On s'est rendu compte assez vite que le programme donnait des résultats considérables dans certaines régions. Par suite d'une révision subséquente, en 1964, il fut établi

que la situation de l'emploi dans les régions de Brantford, Pembroke et Saint-Jean s'était considérablement améliorée, et en conséquence, ces régions cessèrent d'être des secteurs désignés. Pendant la courte période où la région de Brantford fut désignée, on nous a rapporté la mise en œuvre de 23 programmes représentant au total quelque 24 millions de dollars d'investissements et plus de 1,900 emplois. A Saint-Jean, au Québec, 14 programmes ont été mis en œuvre avec succès en vertu du plan d'aménagement régional, ce qui représente une mise de fonds de plus de 19 millions de dollars et la création de plus de 1,250 emplois. Dans la région de Windsor, qui cessait d'être région désignée un an plus tard, on a réussi à mettre en œuvre 34 programmes représentant plus de 71 millions de dollars d'investissements et plus de 2,840 emplois.

9. Le mode de sélection des régions a subi un important changement en 1965. Le critère de la gravité du chômage a été retenu, mais d'autres critères comme l'insuffisance des revenus, la distribution de fréquence des faibles revenus et la faible augmentation de l'emploi sont entrés en ligne de compte. Cette fois-ci, le critère du chômage devenait secondaire et le principe de sélection des régions consistait à choisir celles où se manifestait une tension économique anormale par rapport à la moyenne nationale.

10. En vertu des nouveaux dritères, 65 Centres nationaux de placement ont été désignés, ainsi que 16 comtés ou divisions de recensement. La répartition des centres et des comtés désignés était la suivante: 25 dans les provinces atlantiques, 25 au Québec, 10 en Ontario et 20 dans l'Ouest. Au même moment, le gouvernement décidait de remplacer l'ancien dégrèvement fiscal par des subventions d'équipement. A cet égard, M. Drury a expliqué que l'expérience a démontré que le dégrèvement fiscal profitait surtout aux entreprises qui étaient en mesure de réaliser des bénéfices dès le début de leur mise en marche. Les autres entreprises doivent s'ouvrir des marchés et amortir leurs dépenses pendant les premières années et leurs profits pendant ces années-là sont donc très limités. D'ailleurs, on s'est aperçu que les petites entreprises en particulier éprouvaient quelque difficulté à assumer les frais de leur établissement. On a pensé que les nouvelles subventions non seulement se révèleraient plus efficaces, mais encore permettraient au gouvernement d'évaluer plus précisément le coût du programme. Dans les années qui ont suivi, nous nous sommes rendu compte que ce raisonnement s'était généralement révélé exact.

11. Lorsque le programme fut révisé en 1967, la partie sud de la baie Georgienne, en Ontario, cessa d'être une région désignée; je reparlerai plus tard des résultats obtenus dans cette région. Des changements mineurs ont été apportés aux critères de sélection des régions désignées lors de la révision de 1967; cependant, le mode d'attribution des subventions est resté fondamentalement le même depuis 1965, jusqu'à la fusion récente de l'Office d'aménagement régional au ministère de l'Expansion économique régionale par notre ministre, M. Jean Marchand.

12. Pour terminer cet aperçu de l'historique notons que ce programme cédera probablement sa place aux programmes plus extensifs et plus complets qu'a annoncés le ministre de l'Expansion économique régionale. Le 28 avril, M. Jean Marchand annonçait que les régions des Centres de main-dœuvre du Canada de Halifax-Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, et de Saint-Jean et Fredericton, au Nouveau-Brunswick, étaient désignées aux fins du programme de stimulants au développement industriel. C'est là le premier usage qu'on a fait des pouvoirs de désignation prévus par la loi qui établissait le nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. Celle-ci est importante car elle marque une autre étape fondamentale dans le mode de sélection des régions. Le nouveau critère de désignation des régions place les grands centres nantis d'un potentiel de développement économique plus important et d'un taux de croissance plus élevé sur le même pied que les régions qui éprouvent un malaise économique.

13. Pendant les six dernières années, nous avons recueilli une quantité considérable de renseignements sur le programme de l'ADA, qui a été administré de différentes manières, selon les besoins de développement industriel et selon la situation géographique. Je pourrais vous donner de nombreux chiffres sur ce programme. J'ai cependant préféré annexer trois tableaux de statistiques qui vous donneront une vue d'ensemble du programme jusqu'au 31 mars 1969. Le premier tableau a trait aux programmes qui ont reçu l'aide du gouvernement en vertu du plan de dégrèvement fiscal. Le second concerne les programmes qui ont reçu des subventions gouvernementales. Le troisième tableau comprend les deux programmes ci-dessus, en plus des applications supplémentaires pour lesquelles les programmes étaient encore considérés en vigueur le 31 mars 1969.

14. Bien que ces tableaux donnent une idée générale du programme, de l'importance des investissements et du nombre considérable d'emplois créés, ils ne répondent pas à bon nombre de questions précises qui, j'en suis sûr, intéressent votre Comité. C'est-à-dire qu'ils n'expliquent pas précisément la manière dont le programme a créé des emplois pour les chômeurs et qu'ils ne font pas état de l'amélioration de la situation financière des chômeurs partiels. Il n'est pas davantage possible, d'après ces statistiques générales, de savoir jusqu'à quel point les emplois créés ont été attribués à des personnes de la région plutôt qu'à des gens de l'extérieur.

15. Bien que nous n'ayons jamais eu un personnel de recherche très nombreux, nous nous sommes constamment préoccupé du fonctionnement du programme de stimulants et de ses effets sur les régions désignées. Par exemple, au printemps 1966, nous avons patronné quatre études distinctes ayant pour but de mesurer les effets du programme d'aménagement régional dans certaines régions désignées. Ces études devaient s'étendre sur deux ans et ont été attribuées par contrat à quatre universités—trois dans les provinces atlantiques et une en Ontario. Nous les avons entreprises en sachant très bien qu'à ce moment-là il était prématuré de vouloir évaluer les effets précis du programme de l'ADA dans telle ou telle région. C'était le cas en particulier pour les provinces atlantiques, dont la majorité des régions n'avaient été désignées qu'en 1965. Nous savions qu'à cause des délais nécessaires à la construction des usines, seulement un petit nombre de bénéficiaires du programme allaient avoir le temps de commencer la production commerciale au moment de l'étude. D'autre part, nous avons pensé qu'il était important d'anticiper et, si possible, d'enregistrer les effets du programme d'aménagement régional, et de faire des prévisions.

16. Les mêmes jalons ont été posés pour chacune des quatre études. Dans chaque cas, les recherchistes devaient évaluer les conséquences économiques, primaires et secondaires, du programme d'aménagement régional dans la région désignée, calculer les multiplicateurs d'emplois locaux, régionaux et nationaux en tant qu'ils avaient trait aux industries bénéficiaires du programme de stimulants, et étudier les rapports d'entrées et de sorties des entreprises assistées, non seulement en ce qui concerne le secteur désigné, mais encore la région, le pays tout entier, et même les rapports avec les pays étrangers. Sur les quatre études que nous avons attribuées, trois sont maintenant terminées et nous disposons de rapports préliminaires.

17. Pendant le reste de mon exposé, je tâcherai de résumer les conclusions de ces trois études. Avant d'en arriver là, j'aimerais ajouter quelques commentaires à leur sujet. Premièrement, étant donné le caractère confidentiel de nos relations avec les entreprises bénéficiaires, nous n'avons pu fournir qu'une quantité limitée de renseignements aux universités en question. Par conséquent, les conclusions de ces études représentent des enquêtes de grande envergure qu'elles ont elles-mêmes entreprises. Deuxièmement, nous avons non seulement noté, d'après ces études, une différence dans les effets du programme de l'ADA pour chaque secteur géographique, mais nous avons remarqué que les recherchistes ont employé des méthodologies quelque peu différentes et ont enrichi leurs rapports de leur propre expérience et de leurs opinions.

18. L'étude effectuée en Ontario portait sur les effets du programme d'aménagement régional dans la région sud de la baie Georgienne. Elle a été faite par MM. Yeates et Lloyd, tous deux professeurs au département de Géographie de l'Université Queen's. Pendant la durée de l'étude, les recherchistes ont effectué sur place une enquête approfondie au cours des mois d'été 1966, qu'ils ont reprise en 1967. L'étude était axée sur les régions désignées correspondant aux secteurs des Centres de main-d'œuvre du Canada de Midland, de Collingwood et d'Owen Sound. A titre de comparaison, les recherchistes ont également étudié un secteur périphérique s'étendant sur 25 milles de large le long de la limite sud de la région désignée.

19. Dans le cadre de leur étude, les recherchistes ont également analysé la situation économique de la région de la baie Georgienne avant qu'elle ne soit désignée. Ils se sont rendu compte que la région était beaucoup moins dynamique que le secteur périphérique au sud, qui, à son tour, l'était moins que l'ensemble de l'Ontario. Ils ont constaté qu'au début la tendance économique générale indiquait que la région désignée était relativement pauvre, que sa population vieillissait, que le taux du chômage y était élevé, et qu'elle reposait sur une activité industrielle passablement alourdie par les vieilles industries du bois. La partie est de la région étudiée manifestait cependant certaines tendances d'évolution par suite de la construction de l'autoroute 400 qui relie ce secteur à Toronto.

20. En mai 1968, grâce à l'impulsion du programme de l'ADA, plus de 80 millions de dollars d'investissements s'étaient déversés dans le secteur désigné de la baie Georgienne. Les recherchistes constatent que cet apport de capitaux a diversifié la structure fondamen-

tale de l'industrie du secteur, tout en y apportant la promesse d'un développement industriel rapide. La plupart des nouveaux investissements se sont faits dans l'industrie de l'automobile et de l'électronique.

21. Les effets des nouveaux investissements sur la disponibilité des emplois ont été remarquables. Les emplois directement créés au sein des entreprises aidées par l'ADA se chiffraient, en août 1967, à 2,222. Ce chiffre est suffisamment grand pour bouleverser la structure de l'activité industrielle des régions désignées. Les recherchistes se sont rendu compte que les nouveaux emplois étaient fortement concentrés dans les industries liées aux secteurs de croissance rapide de l'économie nord-américaine, à savoir l'automobile et l'électronique. Une bonne partie des nouveaux emplois créés grâce au programme portent sur les carrières féminines, pour lesquelles les offres d'emploi étaient, là aussi, limitées. De plus, cette augmentation du nombre d'emplois a touché bon nombre de spécialités, masculines et féminines. Les nouvelles entreprises et les usines réaménagées ont également offert des emplois beaucoup plus rémunérateurs qu'auparavant. Dans les nouvelles usines, la moyenne annuelle des salaires était de $4,060, dans les usines réaménagées de $3,530; mais dans les industries qui n'ont pas bénéficié d'une aide, le chiffre correspondant était de $2,760. Les recherchistes estiment que d'ici 1970 les effets directs du programme se traduiront par le doublement du total des salaires versés en 1964 dans la région désignée. En 1970, le programme de l'ADA aura abouti à la création de 5,000 nouveaux emplois, à une augmentation des salaires de plus de 20 millions de dollars; le revenu fiscal des autorités municipales s'accroîtra alors d'un million de dollars.

22. En achetant leurs biens et services, les entreprises bénéficiaires du programme exercent indirectement un effet sur les autres entreprises non bénéficiaires de la région désignée et de l'extérieur. Au moment de l'étude, les emplois créés indirectement dans les autres entreprises industrielles et dans la région désignée n'étaient qu'au nombre de 7, mais les effets indirects immédiats du programme sur l'emploi dans des entreprises situées ailleurs en Amérique du Nord étaient de l'ordre de 686 emplois. Dans l'industrie manufacturière seulement, l'effet multiplicateur du programme de l'ADA dans la région désignée était, pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, de 0.31. L'on pense que ces avantages indirects sont allés en grande partie à Toronto, au sud-ouest de l'Ontario et au nord-est des États-Unis. On estime à cet égard que les investissements consécutifs à l'application du programme d'aménagement régional au secteur sud de la baie Georgienne ont contribué à créer 337 nouveaux emplois dans l'industrie manufacturière de l'Ontario; 85 dans le reste du Canada et 264 aux États-Unis. Cependant, avec le temps, et grâce au développement probable de nouveaux rapports, la région désignée exercera—espère-t-on—un effet multiplicateur total encore plus grand.

23. L'une des principales conséquences du programme d'aménagement régional sur les taux de salaire a été l'apparition, au cœur de la région, d'un noyau d'industries qui offrent des salaires comparables à ceux que l'on trouve dans les régions plus industrialisées de l'Ontario. Cet effet, ajouté à l'accroissement considérable de la demande de main-d'œuvre, et la pénurie de main-d'œuvre qui s'ensuivit, a provoqué une hausse des taux de salaire dans les autres industries. En conséquence, il y a eu une pénurie temporaire de main-d'œuvre en raison du manque d'habitations à loyer modique. Cette pénurie de logements a empêché les travailleurs de déménager dans les villes de la région désignée pour profiter des occasions d'emploi. Du point de vue de l'agencement spatial, le programme a eu pour effet d'accélérer la concentration des industries manufacturières et des populations de travailleurs dans les agglomérations d'Owen Sound, Collingwood et Midland. Les centres moins importants, à l'exception de Port Elgin et Meaford, ont peu bénéficié, directement, des nouvelles industries, en ce qui concerne l'emploi.

24. Quant au secteur tertiaire, il a été difficile d'évaluer les effets indirects du programme de l'ADA. La méthode analytique employée laisse cependant croire que l'effet sera considérable sur les services et sur les marchés de détail de la région, et sur l'emploi dans ce secteur. Les recherchistes ont estimé qu'à longue échéance, les emplois du secteur tertiaire s'accroîtront d'environ 647 emplois dans la région désignée, ce qui représenterait un facteur multiplicateur évalué à 0.3 pour ce secteur de l'activité économique.

25. En somme, l'analyse a montré qu'au bout de deux ans seulement les changements qui ont eu lieu sont si profonds que la région peut d'ores et déjà être considérée comme faisant partie du noyau de la vie économique et industrielle du Canada plutôt que comme une région d'importance secondaire. Bien qu'il soit fortement probable que la région eût été absorbée dans ce noyau d'ici dix ans, il ne fait aucun doute pour les recherchistes que le programme de l'ADA a été le catalyseur qui a provoqué ce changement en un cinquième du temps nécessaire. Dans ce monde en rapide

évolution, cette accélération est d'une importance vitale, particulièrement pour les habitants de la région.

26. L'évaluation du programme de l'ADA dans la région de la baie Georgienne, en Ontario, diffère de beaucoup de l'évaluation qu'on en a faite au Nouveau-Brunswick. L'étude du programme, au Nouveau-Brunswick, a été effectuée par M. Larsen, professeur au département d'économie de l'Université du Nouveau-Brunswick. La différence fondamentale entre les deux études s'explique en partie par le fait que l'équipe de l'Université Queen's a évalué le programme de l'ADA dans un secteur relativement restreint ayant une population d'environ 110,000 habitants. Par contre, l'Université du Nouveau-Brunswick a évalué les effets du programme sur l'ensemble de l'économie provinciale et sur une population de plus de 616,000 habitants. Cependant, une différence encore plus grande entre les études est la proximité et l'éloignement respectifs des deux régions des grands marchés du centre du Canada. La région de la baie Georgienne, bien qu'ayant été jadis considérée comme économiquement faible, a tout de même l'avantage d'être située au seuil des grands marchés industriels du sud de l'Ontario. Le Nouveau-Brunswick, d'autre part, ne représente pas en lui-même un grand marché et n'a pas non plus directement accès aux grands marchés.

27. L'équipe de recherche du Nouveau-Brunswick appuie la plupart de ses découvertes sur l'étude de 49 usines qui ont bénéficié de l'aide de l'ADA. Ce chiffre représente un peu moins de la moitié des demandes de participation que nous avons reçues de cette province.

28. Contrairement aux conclusions de l'étude de la région sud de la baie Georgienne, les recherchistes du Nouveau-Brunswick notent une dispersion marquée des entreprises qui ont bénéficié du programme, chacune des régions désignées de la province en ayant une ou plus. En général, la situation des entreprises est étroitement liée aux ressources de la région. Par exemple, les usines qui se sont installées dans la région de Bathurst sont presque toutes liées aux gisements de métaux de base découverts dans ce secteur. Les usines qui se sont établies ou développées dans la région de Woodstock avaient pratiquement toutes quelque rapport direct ou indirect avec les forêts ou l'agriculture. Le développement de l'industrie des produits chimiques a été largement associé à l'agriculture et aux pâtes et papiers. La majorité des usines de produits chimiques ne font que mélanger et distribuer les produits chimiques et les engrais. Les nouvelles raffineries de métaux constituent évidemment de nouveaux éléments dans la structure économique et ont déjà établi certains rapports avec d'autres industries. Cependant, contrairement à l'équipe de chercheurs de la baie Georgienne, les recherchistes n'ont rien trouvé qui semble indiquer que les entreprises bénéficiaires aient provoqué un changement radical dans la structure traditionnelle de l'économie de la province.

29. La dispersion assez prononcée des usines a créé certaines difficultés. Les recherchistes ont constaté que dans la majorité des entreprises qui avaient bénéficié du programme, il y avait un très grand nombre de travailleurs non spécialisés. Beaucoup d'entreprises ont déclaré que les régions en question n'étaient pas en mesure de fournir en quantité suffisante la main-d'œuvre spécialisée ou à demi-qualifiée. Presque cent pour cent du recrutement à l'extérieur de ces régions portaient sur la main-d'œuvre spécialisée, les cadres d'entreprise et les techniciens. Le niveau général de compétence de la main-d'œuvre semble avoir baissé dans les régions où se sont installées en grand nombre les industries des conserveries et de transformation du bois, qui emploient surtout de la main-d'œuvre non spécialisée. Cet état de choses est en contradiction avec les objectifs souvent cités du développement économique en général, voulant que le perfectionnement de la main-d'œuvre découle automatiquement du changement de la structure industrielle, peu à peu diversifiée en des activités mieux estimées. Par contre, comme le font remarquer les recherchistes, cet aspect négatif comporte ses avantages, car, à court terme, les industries qui ont besoin de main-d'œuvre non spécialisée peuvent employer une partie des îlots résiduels de chômage. Cet effet positif a cependant été atténué du fait que dans ces industries, la demande de main-d'œuvre est saisonnière et que les taux de salaire moyens sont particulièrement proches du minimum permis.

30. Dans l'ensemble des 49 entreprises bénéficiaires du programme d'aménagement régional, 14.8 millions de dollars ont été versés en traitements et en salaires pendant la dernière année financière. En tenant compte du fait que certains emplois avaient en fait été substitués à d'autres qui existaient déjà, les recherches estiment que l'accroissement net des salaires et des traitements se chiffre à 13 millions de dollars. On s'est rendu compte qu'en moyenne, les taux de salaire et de traitement dans les entreprises bénéficiaires du programme étaient supérieurs aux moyennes de tous les secteurs d'activité de l'industrie manufacturière du Nouveau-Brunswick. Cependant, les taux d'accroissement des salaires et traitements pour l'ensemble de l'indus-

trie manufacturière du Nouveau-Brunswick entre 1963 et 1966 étaient inférieurs aux taux nationaux correspondants. Par conséquent, même si l'application du programme de l'ADA a contribué à un redressement, les effets n'ont pas été suffisamment forts pour diminuer la différence qui existe entre la moyenne nationale des revenus et celle du Nouveau-Brunswick.

31. En ce qui concerne les emplois créés, les recherchistes ont tiré des conclusions comparables. Ils ont constaté que les entreprises bénéficiaires du programme avaient attiré 293 employés de l'extérieur de la province, et 2,235 travailleurs de la région. En comparant ces chiffres à une émigration de la main-d'œuvre, entre 1963 et 1967, estimée à près de 10,000 départs, ils en viennent à la conclusion que, même si les stimulants de l'ADA ont eu un effet positif sur l'emploi, ils n'ont pas été assez considérables pour enrayer le flot de l'émigration.

32. Dans leurs conclusions, les recherchistes ont formulé de brèves observations et opinions au sujet du programme de l'ADA. Ils l'ont fait en envisageant le programme du point de vue de l'économie provinciale. Ils ont signalé que la disponibilité des capitaux sous forme de stimulants à l'industrie constituait le principal instrument pour appliquer la ligne de conduite du programme de l'ADA. Ils croyaient que même si cela peut se révéler suffisant pour soulager le chômage dans le Canada central le problème de développement intéressant la plus grande partie de la région atlantique exige un «remède» plus élaboré. Ils ont déclaré que la situation économique actuelle à l'intérieur de la région n'offre que des occasions restreintes aux individus les mieux formés et les plus intéressés au progrès. Cette condition découle de l'émigration et constitue un affaiblissement de la ressource humaine de base, le facteur le plus important du phénomène de croissance. D'après eux, la situation ne pourra s'améliorer que si on établit ou provoque un milieu de concurrence à l'aide d'institutions modernes, efficaces et souples. Ils ont aussi rappelé que les stimulants du programme de l'ADA avaient conduit à une dispersion considérable des industries dans les milieux ruraux et que ces industries avaient plus tard découvert l'insuffisance des services et des rapports industriels. La main-d'œuvre expérimentée se faisait souvent rare aussi dans ces régions. Ils ont déclaré que la dispersion des industries dans un arrière-pays insuffisamment peuplé peut avoir un effet négatif sur le mode de croissance de l'économie provinciale en ne produisant pas des effets puissants de relations, en affichant des résultats d'une faible démonstration et en ne produisant pas les changements structuraux nécessaires dans la technologie et les institutions. Ils ont signalé que les entrepreneurs semblent se faire rares dans la province. Ils ont également déclaré que le taux ralenti d'urbanisation est responsable de l'absence d'expansion économique adéquate et ils ont recommandé la création de pôles de croissance qui provoqueraient l'offre et la demande, contribuant ainsi à l'extension du marché intérieur dans sa production et sa consommation de biens industriels.

33. L'étude du programme ADA, à Terre-Neuve, était dirigée par les professeurs Hurwitz, Cho et Weisser, tous du département d'Économie de l'Université Memorial. Ils ont étudié en détail les relations interindustrielles émanant de 13 sortes d'industries. Ces industries représentent 19 sociétés qui avaient soit reçu de l'aide de l'ADA ou avaient présenté une demande à cet effet. En utilisant l'économétrie, les recherchistes ont non seulement réussi à retracer le flot des services dans les différentes industries, mais ils ont pu établir des projections au sujet de la production, de l'emploi et du revenu produits par ces industries. Même si le nombre des industries qu'ils ont étudiées est trop considérable pour en faire une étude détaillée, je voudrais vous donner un exemple en rapport avec l'effet possible produit par six usines de transformation du poisson.

34. Dans leur analyse, les recherchistes ont signalé bien à propos les deux sortes de dépenses se rapportant à l'expansion des industries. L'une de ces dépenses était les dépenses «sur place». C'est la phase de construction. Les dépenses de construction s'ajoutent aux frais d'immobilisation de la province et produisent un revenu pour les ouvriers de la construction, ce qui, du même coup, multiplie les effets à travers toute la province. C'est une espèce «d'injection» dans l'économie locale. L'effet des revenus retirés des ventes annuelles de cette industrie est bien différent. Si nous rapprochons cela du montant donné chaque année en salaire, l'effet de l'industrie se fait sentir tant et aussi longtemps que les ventes continuent et que l'industrie poursuit son exploitation. Les professeurs de l'Université Memorial se sont attachés tout particulièrement à ce dernier genre d'effets.

35. Dans le cas des usines de transformation du poisson, la plus grande partie de la matière première nécessaire était des produits primaires qui se trouvaient tous sur les lieux. Les recherchistes ont établi que les six usines analysées avaient une production totale de 12 millions et demi de dollars par an. Dans certains cas, les produits de ces usines devenaient la matière première d'autres usines, destinée à d'autres transformations, et ces

produits étaient alors soumis à la hausse au niveau du détail et du gros. L'effet total de l'expansion sur l'économie s'établissait à quelque 14.8 millions de dollars par an.

36. Au point de vue de l'emploi, les recherchistes ont constaté que les six industries offraient directement 1,168 postes. En retour, cela amenait 2,735 emplois additionnels dans l'économie, dont plus de la moitié se situait dans l'industrie de la pêche. Dans ce cas, la proportion de l'emploi a atteint un niveau exceptionnellement élevé de 3.3. C'est-à-dire que pour chaque emploi créé dans l'usine, on retrouvait 3.3 emplois additionnels à l'extérieur. Au point de vue revenu, les salaires dans cette industrie atteignaient 1.8 million de dollars, le revenu annuel additionnel dans l'économie atteignant 8.6 millions.

37. L'importance considérable de l'emploi et des revenus amenés par d'autres industries était moins impressionnante que dans le cas mentionné plus tôt mais affichait néanmoins des gains significatifs des économies provinciales et régionales.

38. En guise de conclusion, je peux déclarer que les résultats des études sur les effets du programme ADA que j'ai présentés ici recoupent mes propres observations de ce programme. En agissant de la sorte, j'ai tenté d'être bien franc et de soulever les points les plus importants que vous trouverez sans doute reliés au travail de votre Comité. Sans adopter une attitude négative vis-à-vis du programme ADA, l'étude poursuivie par l'Université du Nouveau-Brunswick a insisté sur l'incapacité du programme à relever l'économie provinciale dans son entier. Cela évidemment ne prête pas à discussion. Il faut plusieurs autres instruments administratifs pour assurer le succès d'une tâche aussi considérable.

39. Dans le contexte des problèmes nombreux et variés de la pauvreté, le programme ADA ne peut exercer d'effet direct que sur les individus qui sont déjà capables de participer au marché du travail. Les malades, les infirmes et les autres handicapés sont évidemment en dehors de ce domaine dans la mesure où des programmes comme ceux de l'ADA consolident l'économie de base de certaines collectivités et contribuent ainsi indirectement au bien-être.

40. Dans ce court mémoire, j'ai tenté de vous souligner les changements qui se sont produits dans le choix des régions désignées. Il est admis que le programme s'adressait aux régions dont l'économie était particulièrement affectée. J'ai également tenté de vous fournir la preuve des effets de ce programme dans certaines régions. Je sais que mon mémoire laisse nombre de questions sans réponse. Même avec les renseignements détaillés que nous possédons maintenant, le plus que l'on puisse faire est d'avoir une petite idée de l'ampleur avec laquelle ce programme s'attaque aux problèmes de la pauvreté. Pour ma part, je sais qu'il s'agit d'un programme très actif. J'ai vu et j'ai senti les effets des collectivités qui ont bénéficié de l'industrialisation. En tenant compte des ramifications compliquées du programme et du besoin constant d'amélioration, je vous soumets que l'usage de stimulants pour l'installation d'industries constitue un instrument très puissant pour préparer le développement économique et, en conséquence, la création de nouveaux débouchés pour ceux qui sont employables mais pauvres.

Renvois:

M. H. Yeates et P. E. Lloyd, *A Study of the Impact of the Area Development Agency Program in the Southern Georgian Bay Area, Ontario, Université Queen's, Octobre 1968.*

Rapports préliminaires (diffusion restreinte) H. K. Larsen, *A Study of the Economic Impact Generated by ADA—Assisted Manufacturing Plants Located in the Province of New Brunswick. Université du Nouveau-Brunswick, Mars 1969.*

N. Hurwitz, Y. R. Cho et M. Weisser, *Area Development Agency Impact Study in Newfoundland and Labrador, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, Mars 1969.*

TABLEAU I

ÉTABLISSEMENTS AYANT DROIT AU DÉGRÈVEMENT FISCAL EN VERTU DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

du 31 décembre 1963 au 31 mars 1969[1]

Province	Nombre de requérants	Capitaux investis, total	Nombre d'emplois
		En dollars	
Terre-Neuve	3	8,073,000	395
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—
Nouvelle-Écosse	16	61,346,000	1,826
Nouveau-Brunswick	12	9,207,000	445
Québec	40	82,832,000	2,619
Ontario	98	226,397,000	8,736
Manitoba	4	1,439,000	450
Saskatchewan	—	—	—
Alberta	2	1,585,000	112
Colombie-Britannique	4	2,040,000	186
CANADA	179	392,919,000	14,769

[1] Préliminaire. La valeur de l'exemption fiscale n'est pas disponible.

Office d'aménagement régional—Ministère de l'Expansion économique régionale.

TABLEAU 2

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DES SUBVENTIONS EN VERTU DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

de juillet 1965 au 31 mars 1969[1]

Province	Nombre de requérants	Capitaux investis, total	Nombre d'emplois	Stimulants de l'ADA, approximation[2]
		En dollars		En dollars
Terre-Neuve	7	42,697,000	539	5,283,400
Île-du-Prince-Édouard	6	1,077,000	89	308,450
Nouvelle-Écosse	34	24,009,000	1,724	5,547,634
Nouveau-Brunswick	33	32,184,000	1,971	7,507,901
Québec	76	108,147,000	4,180	19,141,233
Ontario	42	105,631,000	4,675	23,298,051
Manitoba	18	40,447,000	524	9,799,832
Saskatchewan	14	60,149,000	562	5,698,433
Alberta	5	512,000	97	132,833
Colombie-Britannique	19	7,466,000	575	2,011,792
CANADA	254	422,319,000	14,936	78,729,559

[1] Préliminaire.

[2] Les stimulants sont habituellement versés aux sociétés pendant une période de trois ans.

Office d'aménagement régional—Ministère de l'Expansion économique régionale.

TABLEAU 3

DEMANDES PRÉSENTÉES À L'OFFICE D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL, DÉGRÈVEMENT FISCAL ET SUBVENTIONS[1]

de décembre 1963 au 31 mars 1969

Province	Nombre de requérants	Capitaux investis, total	Nombre d'emplois	Valeur approximative des stimulants (Subventions seulement)
		$000		$
Terre-Neuve	38	219,924	4,028	25,874,624
Île-du-Prince-Édouard	24	5,818	971	1,585,555
Nouvelle-Écosse	131	374,660	8,841	38,656,380
Nouveau-Brunswick	108	297,121	7,861	39,433,845
Québec	289	800,110	16,934	96,803,400
Ontario	220	420,946	16,974	42,990,574
Manitoba	87	155,493	3,162	31,526,238
Saskatchewan	34	87,503	1,423	11,774,685
Alberta	21	76,326	954	12,209,806
Colombie-Britannique	79	116,109	3,172	24,914,848
A venir	9	58,959	715	9,660,300
CANADA	1,040	2,612,969	65,035	335,430,265

[1]Préliminaire. Les renseignements sont tirés des demandes d'aide faites en vertu de la loi. Les demandes considérées excluent les rejets, les retraits et les suspensions. L'estimation des placements totaux et les possibilités anticipées d'emplois représentent les intentions des requérants. La valeur des stimulants de l'ADA comprend l'estimation de la totalité des dégrèvements fiscaux et des subventions accordées d'après les déclarations des requérants individuels. En vertu du programme, les subventions font habituellement l'objet de trois versements annuels une fois que le projet a atteint le stade de la production commerciale.

Office d'aménagement régional—Ministère de l'Expansion économique régionale.

APPENDICE «F»

Mémoire présenté par M. E. P. Weeks

Sous-ministre adjoint (mise en œuvre)
Ministère de l'Expansion
économique régionale;
ancien administrateur du Bureau de
développement
de la région atlantique.

Mémoire présenté au comité du Sénat
sur la pauvreté par
l'Office d'expansion économique de
la région atlantique.

Introduction

1. En décembre 1962, une loi du Parlement établissait l'Office d'expansion économique de la région atlantique, agence semi-autonome formée de citoyens donnant leurs services à titre bénévole pour faire enquête sur les mesures et projets destinés à stimuler la croissance et le développement économique de la région atlantique du Canada. Il devait agir simplement à titre d'agence-conseil auprès du ministre. Un amendement à la loi, en juillet 1963, a apporté une modification fondamentale dans la nature même de l'Office en établissant le Fonds de développement de la région de l'Atlantique au montant de 100 millions de dollars (porté plus tard à 150 millions) destiné à financer des programmes et des projets qui contribueraient au développement de l'économie de la région, qui ne pouvait pas obtenir de ressources financières ailleurs. L'Office se vit aussi confier la responsabilité de préparer, en consultation avec le Conseil économique du Canada, un «plan général coordonné» pour la région. Deux crédits spéciaux se chiffrant à un total de 55 millions, pour le développement du réseau routier, ont porté le Fonds à $208,750,000, si on y ajoute les 2 millions pour aider la Nouvelle-Écosse dans le cas de l'aciérie de Sydney et les $1,750,000 destinés à Terre-Neuve, aux prises avec le problème de l'île Bell. Au 31 mars 1969, quand la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique a été abrogée et que le ministère de l'Expansion économique régionale a assumé ces responsabilités, l'Office avait déjà engagé quelque 190 millions de dollars et en avait dépensé 140 millions.

Pauvreté et développement régional

2. Votre Comité a dû entendre dire bien des fois que la pauvreté peut être relative ou absolue. Même si la quantité de pauvreté absolue des provinces atlantiques—en ce sens qu'il y a carence de nourriture, de logements, de vêtements et de soins médicaux—est probablement plus considérable que dans toute autre région du pays; il semble bien, sur une base individuelle, que la position économique relative de la région atlantique vis-à-vis du reste du Canada a provoqué ce mécontentement généralisé qui a forcé le gouvernement fédéral à établir l'Office d'expansion économique de la région atlantique et d'autres programmes régionaux de développement. Les arguments à l'appui d'une aide fédérale spéciale à cette région ne reposaient pas tellement sur l'existence d'une pauvreté absolue, mais sur le fait que le revenu individuel dans la région était d'un tiers inférieur à la moyenne nationale, en plus d'un taux de chômage deux fois supérieur à cette moyenne. Il s'agissait donc d'insister d'abord sur la croissance et le développement économique plus que sur un soulagement direct de la pauvreté.

3. Dans son troisième exposé annuel, le Conseil économique du Canada en venait à la conclusion que «l'accroissement de l'économie au niveau national fournit un milieu nécessaire et favorable, mais il n'est pas de lui-même suffisant pour justifier les améliorations majeures dans un développement économique régionalement équilibré». C'est là qu'est apparue la nécessité de programmes comme celui de l'Office d'expansion économique de la région atlantique pour compléter les politiques touchant la croissance économique nationale. Du même coup, en aidant à relever le niveau général de l'économie dans la région atlantique, l'Office pourrait réussir à faire disparaitre un peu de pauvreté dans cette région. En théorie, il serait peut-être possible pour l'Office et d'autres programmes fédéraux et provinciaux de développement de répondre aux griefs de la région au sujet du prétendu «écart de revenu» et du chômage plus accentué qu'ailleurs, mais sans produire d'effet considérable sur la pauvreté absolue dont les ilôts échapperaient en de nombreux endroits à la plupart des nouvelles possibilités d'emploi amenées dans une société technologique moderne.

4. L'Office ne se préoccupait pas seulement de fournir des stimulants à l'économie régionale pour créer de nouveaux emplois, son mandat le forçait également à enquêter sur les causes profondes de la croissance économique ralentie et à recommander des mesures pour amener un développement solide et à long terme. Cela portait nécessairement l'Office à enquêter sur tous les aspects de la vie économique de la région et, par extension, sur plusieurs domaines de la vie sociale également.

5. Les études de l'Office ont conduit à la conclusion que les programmes de développement régional dans les provinces de l'Atlantique doivent être étroitement liés aux mesures contre la pauvreté et vice-versa. Cela n'existe peut-être pas dans d'autres régions du Canada où l'on trouve des ilôts de pauvreté à l'intérieur d'une économie régionale vigoureuse. En de telles régions, il peut être possible de séparer le problème de la pauvreté de la situation économique en général et de se concentrer plus ou moins exclusivement sur les causes complexes de la pauvreté. La situation est différente dans les provinces de l'Atlantique. Les ilôts de pauvreté dans des régions prospères reflètent généralement le manque d'habileté ou de volonté de la part des individus ou des groupes à participer à l'économie de la société ou de la région pour des raisons de mauvaise santé, des handicaps physiques ou mentaux, une instruction ou une habileté professionnelle inadéquate, un milieu familial ou social malheureux. D'autre part, dans des régions pauvres, ces faiblesses personnelles ou communes sont accrues et partiellement créées par l'incapacité même de l'économie à offrir un nombre suffisant d'emplois à un niveau de salaire qui fournit un niveau de vie normal. Ainsi, même si certaines manifestations et conclusions sont identiques—un cycle continu de sous-éducation, de sous-développement général de possibilité humaine, la perte de mobilité, le manque de motivation et d'initiative tant chez l'employé que chez les entrepreneurs, le départ des éléments de population les mieux préparés et les plus vigoureux de la société locale—la solution peut se révéler bien différente et certainement plus ardue dans une région plus pauvre.

6. Le programme en œuvre dans la région atlantique est un ensemble de retards économiques où tous les éléments de cause à effet produisent des résultats réciproques de consolidation mutuelle, rendant les mesures partielles ou individuelles grandement inopérantes. Évidemment, pour briser ce cycle de la pauvreté qui engendre la pauvreté, on doit accorder beaucoup d'attention à la création de nouveaux emplois en même temps qu'aux mesures pour encourager une adaptation sociale appropriée.

L'Est du Québec et la région atlantique

7. Même si l'on a traditionnellement considéré les quatre provinces de l'Atlantique comme formant l'une des cinq régions économiques du Canada, il devient de plus en plus apparent que les régions économiques ne peuvent suivre la simple délimitation des frontières provinciales. Dans un discours récemment prononcé devant le club Richelieu de Montréal, M. Gérard Filion, écrivain et homme d'affaires, disait: «La province de Québec est à la fois bien et mal située au point de vue du développement économique. En réalité, il existe deux provinces de Québec, celle de l'Ouest reposant sur Montréal, dynamique et prospère. Quoiqu'on en dise, la région de Montréal se mesure bien au dynamisme de la région de Toronto. Les deux villes se sont développées au même rythme et le niveau de vie ne varie pas tellement d'un endroit à l'autre. L'autre province de Québec, celle de l'est, appartient à la région atlantique et partage son sort: taux de croissance ralenti, chômage élevé, désertion des jeunes et manque de dynamisme des institutions publiques et de l'entreprise privée».

8. A cause de l'existence de ces «deux Québec», celui de l'est, partageant plusieurs des problèmes économiques des provinces de l'Atlantique, M. Jean Marchand, ministre de l'Expansion économique régionale, a déclaré que la région de «Trois-Rivières à St. John's» recevrait l'attention prioritaire de son nouveau ministère. M. Marchand a également déclaré clairement que les programmes de développement régional devaient avoir une portée générale: «Nous ne parlons pas seulement de placements industriels, mais aussi de tout le processus de développement, au sujet de l'éducation, des motivations changeantes, de la mobilité, de la formation, des placements de capitaux, des installations d'égouts, de la direction locale et de tout le reste. C'est seulement si ces travaux correspondent aux nouveaux placements que nous pourrons obtenir les changements permanents que nous désirons».

9. Dans ce mémoire, l'expression «région atlantique» s'emploie dans le sens traditionnel et restreint des provinces de l'Atlantique, mais la plupart des remarques, sinon toutes, s'appliquent également à l'est du Québec.

Programmes et politiques de l'Office d'expansion économique de la région atlantique

10. Alors que les responsabilités de l'Office étaient d'étudier l'économie de toute la région, en tant qu'agence administrative avec pouvoir de dépenser, il devait servir de «bouche-trou». Sous ce rapport, il devait compléter les travaux des autres ministères et services fédéraux pendant la préparation d'un plan

général de développement pour la région. Conséquemment, l'Office a suivi la politique consistant à aider les projets dont les besoins étaient les plus frappants et qui seraient presque certainement contenus dans des études d'aide à longue échéance. D'autres programmes de développement régionaux avaient été instaurés par le gouvernement fédéral et l'Office n'avait ni l'intention ni le pouvoir de répéter leurs efforts. ARDA et FRED s'occupaient activement de renouvellement rural et de développement et l'Agence de développement régional consentait des prêts en argent aux industries de manufactures et de transformation qui s'établissaient dans les régions à chômage élevé. Le «vide le plus apparent» semble être le besoin pressant de fonds fédéraux pour améliorer le milieu propice à l'industrie en établissant l'infrastructure de la région.

11. L'énergie électrique coûtait cher et était rare. On constatait une carence sérieuse de tronçons modernes de grandes routes. Il y avait peu de terre préparée pour l'exploitation industrielle. Aucun programme ne prévoyait l'alimentation en eau aux usines de transformation de poisson et aux nouvelles entreprises industrielles. Les installations existantes étaient insuffisantes pour la recherche appliquée. Les gouvernements provinciaux avaient déjà étiré leurs ressources financières au point extrême pour améliorer la situation relative à l'enseignement et attirer de nouvelles industries. Il leur était tout simplement impossible de consentir de nouvelles dépenses sans doute nécessaires pour bien étayer l'expansion économique à longue échéance. Devant le besoin, plusieurs des dépenses recevaient une priorité inférieure si elles ne devaient pas se transformer en revenus directs et immédiats. Si on ne l'avait corrigée, cette tendance aurait eu pour effet d'affaiblir l'infrastructure régionale existante et de rendre plus difficiles les efforts des provinces pour attirer l'industrie.

12. Pendant les six années de son existence, l'Office a consacré 66.5 millions à la construction de routes interurbaines; 56 millions à l'électrification; plus de 30 millions à des installations hydrauliques et à d'autres services essentiels à l'industrie; environ 13 millions à la recherche appliquée et aux études post-universitaires; quelque 10 millions aux parcs industriels; et 15 millions à une grande variété de projets.

13. Il est trop tôt pour juger de l'effet général des efforts de l'Office pour combler les vides. Il est certain que l'écart entre le revenu par tête de cette région et celui du reste du Canada a peu rétréci, ce qui n'a rien d'étonnant vu les problèmes traditionnels et bien ancrés de cette région; en réalité, le simple fait de suivre le rythme de croissance rapide du reste du pays constitutait déjà un tour de force. D'autant plus que les effets principaux des programmes de l'Office ont commencé à se faire sentir seulement depuis une couple d'années. Par exemple, l'Office a consacré 20 millions à chacun des projets d'aménagement hydraulique de Mactaquac, au Nouveau-Brunswick, et de Baie d'Espoir, à Terre-Neuve, qui se sont respectivement mis en branle en octobre 1967 et en juin 1968. L'agrandissement de la station thermique de Trenton, en Nouvelle-Écosse, qui fait l'objet d'une subvention de 12 millions de la part de l'Office, n'a pas encore été achevé. Plusieurs routes interurbaines subventionnées par l'Office ont été ouvertes l'an dernier, plusieurs autres seront terminées cette année. Les deux grands laboratoires de recherche construits par l'Office à Halifax et à Fredericton ne fonctionnent pas encore à plein rendement. On peut dire cependant qu'il y a eu un bon départ, que la première assise dont la région avait besoin a été posée pour que les gens des provinces atlantiques participent pleinement à la prospérité du Canada.

14. Grâce à l'aide de l'Office, la région, pour la première fois et pour le moment du moins, possède des ressources suffisantes d'énergie électrique à un prix raisonnable. Des efforts considérables se poursuivent pour la construction d'un réseau de routes praticables par tous les temps, élément essentiel à un système de transport concurrentiel. Presque tous les grands centres de la région ont maintenant des terrains, dotés des services de ville, à mettre à la disposition des industries, à des prix raisonnables. Les fondations provinciales de recherches, munies de l'équipement qui leur permette de subvenir aux besoins de recherches et de techniques dans l'industrie, contribueront à attirer les industries. Les grandes universités mettent sur pied des cours post-universitaires qui leur permettront de devenir des centres nationaux de savoir dans des domaines directement reliés à l'économie régionale, ce qui favorisera l'épanouissement et accentuera l'attirance des villes où elles se trouvent. Les usines de traitement du poisson sont approvisionnées en eau sans qu'il y ait eu de frais d'immobilisation de leur part ni de la part des gouvernements provinciaux.

Projets de l'Office

15. La région de l'Atlantique est particulièrement touchée par le chômage sous toutes ses formes: cyclique, endémique et saisonnier. On dit que le Canada attrape le rhume chaque fois que les États-Unis éternuent; de même, les provinces atlantiques souffrent davantage quand l'économie nationale subit un revers. La récession économique frappe

d'abord cette région et son rétablissement est d'ordinaire plus lent et plus long qu'ailleurs. Cela tient à la faiblesse fondamentale et permanente de l'économie régionale et à sa grande dépendance des secteurs primaires qui sont particulièrement vulnérables aux fluctuations de la situation économique tant à l'échelon national qu'international. La prédominance des secteurs primaires est aussi grandement responsable du chômage endémique et saisonnier de la région. L'industrie du charbon est sans doute la mieux connue mais non pas la seule industrie qui soit atteinte par l'évolution des structures. Le chômage saisonnier frappe les secteurs primaires (pêche, sylviculture, agriculture) mais aussi le tourisme, les petites entreprises de fabrication et de transformation, qui sont tous des éléments importants de l'économie régionale.

16. Les études sur la planification de l'économie de la région effectuées par l'Office révèlent que la politique régionale devrait s'inspirer des éléments suivants: la rationalisation des secteurs primaires au moyen de politiques destinées à encourager des industries moins nombreuses et plus productives employant moins de gens qui seront mieux payés; l'intensification de la recherche de nouvelles sources de croissance, surtout dans le domaine de la fabrication, et l'adoption d'une attitude plus critique, plus souple, en ce qui concerne l'aide à l'établissement d'entreprises jugées aptes à rendre de longs services; l'accélération des immobilisations dans le domaine de l'enseignement, de l'équipement social et de la formation de capital des entreprises.

17. La rationalisation des secteurs primaires est considérée essentielle parce que la structure actuelle de ces industries ne permet pas, tant s'en faut, d'en tirer des revenus acceptables. La rationalisation s'impose également pour éliminer les sources de pauvreté et le mécanisme de leur renouvellement. L'Office a publié récemment une étude de fond sur les pêcheries de la région et a signalé par exemple que, pour obtenir le revenu maximum, il faudrait qu'en 1975 le nombre de pêcheurs côtiers, qui était de 41,000 en 1965, ait diminué à 17,000. On précise en outre que la pêche côtière est «un instrument de pauvreté», surtout à Terre-Neuve. On en disait autant de l'agriculture. Selon le rapport de l'Office, l'agriculture des Maritimes continuera de traverser une période d'adaptation difficile au cours de la prochaine décennie, de sorte qu'en 1977 il n'y aura plus que la moitié des fermes et des fermiers que l'on comptait en 1961. Dans l'ensemble, l'avenir de l'industrie de la pâte et du papier est prometteur, mais il faudra apporter des modifications sérieuses à l'industrie du bois d'œuvre, qui parvient à soutenir la concurrence grâce uniquement aux petits salaires qu'elle verse à ses employés.

18. Le but de la ligne de conduite serait de fournir des solutions de rechange aux employés de ces industries: d'abord, pour ceux qui demeureront dans les secteurs primaires, en passant à des entreprises plus vastes et plus perfectionnées, il faudra procéder au regroupement de plusieurs petites unités, former le personnel technique et administratif requis, améliorer les ateliers et l'équipement ainsi que les techniques de commercialisation; ensuite, on devrait accroître l'aide destinée au recyclage et au déplacement de ceux qui ne quitteront pas de sitôt les rangs de la population active et qui, pour des raisons personnelles ou pour plus d'avancement, désirent obtenir un autre emploi; enfin, une retraite anticipée constituerait une sortie de secours pour les travailleurs vieillissants qui ne retireraient vraisemblablement aucun avantage du recyclage ou du déplacement.

19. La recherche de nouvelles sources d'expansion économique devrait tirer parti des avantages naturels de la région et réduire, si possible, les inconvénients. L'Office a entrepris des études sur les possibilités de transformer davantage le matériel brut de la région, de substituer des produits importés par des marchandises fabriquées dans la région, d'accroître les exportations propres à la région, d'encourager le tourisme et de restructurer les transports de la région.

20. On envisage des placements accélérés dans le domaine de l'éducation comme une partie intégrante de la politique de développement pour améliorer les techniques et l'habileté administrative dans presque tous les secteurs de la région et pour faciliter l'adaptation sociale et professionnelle des intéressés à l'évolution économique. En plus du niveau inférieur des intrants directs, sous la forme de biens d'équipement, y compris la formation d'enseignants et leur traitement, les études de l'Office révèlent que les problèmes que pose l'éducation dans la région atlantique tiennent, au fond, à la famille et à la société et au bas niveau culturel des générations précédentes; que l'analphabétisme des adultes, les familles nombreuses et le chômage sont des facteurs qui expliquent tout aussi clairement que le peu d'investissements directs, sinon plus, pourquoi le niveau moyen de l'instruction dans les provinces atlantiques est inférieur à celui du reste du pays.

21. Les études de l'Office permettent en outre de conclure que même si l'apport de l'Office et d'autres organismes fédéraux à l'infrastructure de la région a été considérable, des placements additionnels de capitaux s'im-

posent pour s'occuper de routes et d'installations hydrauliques et électriques, et de services municipaux, et pour permettre aux centres urbains de s'acquitter de leur fonction en tant que centres d'activités économiques.

22. Avant la fin de l'année financière 1968-1969 l'Office a publié trois études touchant la sylviculture, l'agriculture et la pêche qui servent de documents de base pour encourager les discussions publiques de l'aménagement régional. Depuis lors une étude a été publiée sur un port en eau profonde, et trois autres rapports touchant les minéraux, l'instruction et les ressources hydrauliques doivent être publiés d'ici deux mois. Plusieurs autres suivront. Même si ces rapports ne prétendent pas constituer des plans détaillés d'aménagement—il faudra sans doute en discuter par le menu avec les provinces avant de les établir—ils contiennent des renseignements de base, dont la plupart sont rassemblés pour la première fois, et qui peuvent servir à établir des plans généraux. Tous ces rapports et tous les renseignements recueillis par l'Office depuis six ans ont été remis tels quels au ministère de l'Expansion économique régionale. De plus, tout le personnel de l'Office a été automatiquement muté au nouveau ministère le 1er avril; ainsi, ce dernier dispose d'un groupe de personnes bien renseignées sur la région atlantique.

Conclusion

23. Par ses programmes et sa planification, l'Office a jeté les bases de l'expansion économique et de l'adaptation sociale de la région atlantique. Il reste au gouvernement fédéral d'entreprendre, en collaboration avec les provinces, de vastes programmes pour atteindre un double but: stimuler l'expansion régionale et faire disparaître la pauvreté. Voilà le défi que doit relever le ministère de l'Expansion économique régionale.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 6

SÉANCE DU MARDI 20 MAI 1969

TÉMOIN:

M. André Saumier, sous-ministre adjoint (*Programmation*) du ministère de l'Expansion économique régionale, qui comparaît en sa qualité antérieure de sous-ministre adjoint, Direction de l'aménagement rural, ministère des Forêts et du Développement rural.

20258—1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT
SUR LA
PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Président suppléant*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 novembre 1968:

«L'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extraits des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 23 janvier 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

20258—1½

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 20 mai 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté se réunit à 9 h 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll (*président*), Carter, Ferguson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Quart et Sparrow.

Aussi présent: M. Frederick Joyce, directeur, Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté.

Le président annonce qu'il est nécessaire de modifier l'ordre de comparution des prochains témoins.

Une déclaration préparée par M. André Saumier est déposée et paraîtra à titre d'appendice «G» au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui, conformément aux instructions du Comité.

Le témoin suivant est présenté et entendu:

M. André Saumier, sous-ministre adjoint (Programmation) du ministère de l'Expansion économique régionale, qui comparaît en sa qualité antérieure de sous-ministre adjoint, Direction de l'aménagement rural, ministère des Forêts et du Développement rural.

(*On trouvera au verso une notice biographique du témoin.*)

A midi et 40 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 22 mai 1969, à 9 h 30 du matin.

ATTESTÉ:

Le secrétaire suppléant du Comité,
E. W. Innes.

Curriculum Vitae de M. André Saumier

Monsieur André Saumier, sous-ministre adjoint et directeur général de la Programmation au ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, est né à Montréal en 1933.

Il fit ses études secondaires au Collège de Saint-Laurent de l'Université de Montréal. Il obtint en 1951 le baccalauréat ès arts de cette université, avec grande distinction, et se classa premier de sa promotion. Il poursuivit des études en philosophie médiévale à Rome (Italie), études couronnées par une licence, avec grande distinction, en 1956. Il passa ensuite deux années à l'Université de Chicago où il subit avec succès les examens du Ph.D. en sociologie en 1958. Une bourse du Conseil des arts du Canada lui permettait d'écrire sa thèse de maîtrise en 1959 et d'obtenir le grade de maître ès arts (sociologie) de la même université.

De retour au Canada, il enseigna la sociologie et la philosophie durant deux années au Collège de Saint-Laurent et anima plusieurs projets de recherches à la Faculté des arts de l'Université de Montréal.

Il se dirigea ensuite vers l'Université Harvard, (Boston, U.S.A.) qui lui décerna le titre de Master of Business Administration en 1962.

En 1962, il acceptait le poste de directeur de recherches au Socio-Economic Research Group du Battelle Memorial Institute (Columbus, Ohio). Il laissait ces fonctions en 1963 pour devenir le premier directeur technique du Conseil canadien de recherches urbaines et régionales, fondé peu auparavant grâce à une importante subvention de la Ford Foundation. En 1965, il quittait le Conseil de recherches urbaines pour accepter le poste d'adjoint du directeur général de la Société générale de financement du Québec, banque d'affaires organisée, en 1964, par le gouvernement du Québec et certains intérêts privés. En janvier 1967, il était nommé sous-ministre adjoint au ministère fédéral des Forêts et du Développement rural.

Depuis 1965, M. Saumier est chargé de cours au département de sociologie de l'Université de Montréal. Il a été en 1966, président du Conseil de bien-être du Québec et président de la section de Montréal de l'Association canadienne d'urbanisme. Il est aussi vice-président de l'Institut canadien du film et membre de la Cinémathèque canadienne. Il est enfin, depuis 1967, membre du conseil d'administration de la Société fédérale du crédit agricole.

M. Saumier fait partie de plusieurs associations scientifiques dont l'American Sociological Association et la Regional Science Association. Il est l'auteur d'articles publiés dans des revues canadiennes et américaines, et a contribué à plusieurs ouvrages, dont «Planning the Canadian Environment» et «Une ville à vivre».

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 20 mai 1969

Le Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté se réunit à 9 h 30 du matin.

Le président (sénateur David A. Croll): Messieurs, la séance est ouverte. Le ministère des Affaires indiennes nous a informé qu'il est à élaborer une décision de politique et nous a prié de l'écarter de notre programme d'ici à ce que cette décision soit prise. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est aussi à élaborer une décision de politique qui sera fort importante et nous a demandé d'attendre qu'il l'ait prise.

Nous avons donc dû réorganiser l'emploi de notre temps et nous vous ferons parvenir des copies du nouveau programme. Les dates seront les mêmes, mais ce sont des représentants d'autres organismes qui comparaîtront devant vous.

Nous accueillons ce matin M. André Saumier, sous-ministre adjoint (Programmation) du ministère de l'Expansion économique régionale. Il comparaîtra en sa qualité antérieure de sous-ministre adjoint, Direction de l'aménagement rural, ministère des Forêts et de l'Aménagement rural. Vous avez déjà reçu des copies de sa déclaration qui sera jointe au compte rendu.

(Voir l'appendice «G» du compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.)

M. André Saumier, sous-ministre adjoint (Programmation), ministère de l'Expansion économique régionale: Monsieur le président, honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de me lancer dans une longue tirade philosophique et j'ai tenté de rédiger mon mémoire, dont vous avez déjà des copies, de la façon la plus brève possible. Je désire simplement résumer les travaux de la Direction de l'aménagement rural depuis sa création, en général, en 1961 jusqu'à ce jour. Cette Direction, à cause de la création du ministère de l'Expansion économique régional, a cessé d'exister à titre officiel et ses fonctions, naturellement, ont été assumées par le nouveau ministère.

En juin 1961, la Chambre a adopté à l'unanimité la Loi sur le rétablissement agricole et le développement, mesure qui permettait au gouvernement fédéral d'accomplir deux choses: tout d'abord, d'entreprendre certaines recherches; ensuite, de conclure avec les provinces une entente en vue de la mise en œuvre d'un programme provincial-fédéral visant à favoriser la mise en valeur des ressources rurales. En juin 1962, la première entente du genre, appelée première entente ARDA, a été conclue entre le gouvernement fédéral et les dix provinces. Cette entente devait durer jusqu'à la fin de mars 1965; elle mettait à la disposition des provinces une contribution fédérale de 50 millions de dollars pour le financement, selon une formule spécifiée dans l'entente, de divers programmes provinciaux.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Ce montant de 50 millions devait-il défrayer le programme au complet?

M. Saumier: Oui, le programme complet. Le programme devait durer environ trois ans, soit de juin 1962 à mars 1965. On y voyait une petite somme d'argent devant servir à mettre en œuvre trois programmes essentiellement d'expérimentation.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Puis-je vous interrompre pour poser une autre question? Les provinces devaient-elles défrayer 50 p. 100 du coût de ces programmes?

M. Saumier: La proportion variait selon la sorte de programme à mettre en œuvre, mais de façon générale, elle s'établissait à 50 p. 100 et elle est encore prévue dans l'entente.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Du consentement des provinces?

M. Saumier: C'est exact.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, serait-il opportun de poser des questions à ce moment-ci? J'aimerais qu'on me précise ce point. Préférez-vous qu'on le fasse plus tard?

Le président: Veuillez permettre à M. Saumier de terminer son exposé. Nous vous permettrons ensuite de poser les premières questions.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Merci, cela me va.

M. Saumier: Les honorables sénateurs se souviendront peut-être que l'administration de l'ARDA faisait partie à l'époque du ministère de l'Agriculture. En mars 1964, elle fut tranférée au ministère des Forêts qui devint un peu plus tard le ministère des Forêts et de l'Aménagement rural. La première qui est encore en vigueur et qui doit durer cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1970. Celle-ci met à la disposition des provinces, pour financer des programmes à frais partagés, une somme de 125 millions de dollars.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): C'était bien en 1965?

M. Saumier: Oui, en 1965.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Ce montant était bel et bien en sus des 50 millions de dollars, n'est-ce pas?

M. Saumier: A ce moment-là, la première entente était expirée. Ainsi, la deuxième, qui remplaçait la première, a accru la contribution fédérale pour cinq ans à 125 millions.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Pourriez-vous nous dire combien de ces 50 millions ont été dépensés?

M. Saumier: Il ne s'en est pas dépensé beaucoup. J'y reviendrai plus tard, si vous le désirez.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Merci.

M. Saumier: En 1966, afin de rendre plus clair le changement d'orientation et de principes dont s'inspirait la deuxième entente ARDA, la loi (qui s'intitulait d'abord Loi sur le rétablissement agricole et le développement) a été modifée par un vote unanime de la Chambre pour s'intituler Loi sur le développement agricole et rural», et en même temps, on y a apporté quelques petites modifications de peu d'importance.

L'un des aspects intéressants de la deuxième entente ARDA était la création d'une caisse de 50 millions de dollars pour aider à mettre en œuvre des programmes spéciaux dans les régions rurales qui éprouvaient des difficultés particulières. Lorsque l'entente fut rédigée, m'a-t-on dit (car je n'étais pas à l'emploi du gouvernement à l'époque), on se proposait d'adopter une loi spéciale du gouvernement afin de renforcer cette caisse. En fait, le 1er juillet 1966, la loi du FRED (Caisse de développement économique rural) fut adoptée, encore une fois à l'unanimité, pour instituer une caisse FRED de 50 millions de dollars destinée à être dépensée dans des régions rurales qui éprouvaient des difficultés particulières.

Le sénateur Carter: Pourrais-je interrompre pour clarifier un point? Vous avez parlé d'un montant de 50 millions prévu dans la nouvelle loi de l'ARDA.

M. Saumier: Dans l'entente ARDA.

Le sénateur Carter: Dans la nouvelle entente ARDA?

M. Saumier: C'est exact.

Le sénateur Carter: Vous parlez maintenant d'un autre montant de 50 millions pour le FRED. S'agit-il de deux caisses distinctes?

M. Saumier: La deuxième entente ARDA prévoyait un montant global de 125 millions de dollars.

Le président: Ce montant incluait-il le premier de 50 millions?

M. Saumier: Non.

Le président: Avait-il été dépensé?

M. Saumier: Le montant de 50 millions était en sus de cela.

Le président: Ainsi, il y eut d'abord un montant de 50 millions, un autre de 125 millions et puis un autre encore de 50 millions?

M. Saumier: Je regrette, mais c'est un peu compliqué. La première entente ARDA prévoyait un montant de 50 millions.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Qui n'a pas été dépensé. Voilà la question.

Le président: Un instant, nous y arrivons.

M. Saumier: La deuxième entente ARDA prévoit 125 millions. Aux termes de la Partie IV de la deuxième entente ARDA, le gouvernement a le droit de désigner certaines régions rurales spéciales, et pour mettre en œuvre des programmes spéciaux dans des régions spéciales de développement, il y a une caisse de 50 millions de dollars en sus des 125 millions. La Partie IV de cette entente, qui créait des régions spéciales de développement rural est entrée en application par l'adoption de la loi FRED qui instituait cette caisse, et qui l'instituait d'une façon différente de ce que prévoyait l'entente. Je reviendrai sur ces différences dans quelques instants.

Donc, le 1er juillet 1966, la loi du FRED (Caisse de développement économique rural) a été adoptée à l'unanimité par la Chambre et entérinée par le Sénat. Elle créait une caisse de 50 millions de dollars. En mai 1967, la loi du FRED fut modifiée, encore une fois à l'unanimité, pour accroître la caisse du FRED de 50 à 300 millions de dollars.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Auriez-vous l'obligeance de donner plus de détails? Combien de ces 50 millions avaient été dépensés lorsque la caisse a été portée à 300 millions de dollars?

M. Saumier: Eh bien, accordez-moi un instant et je répondrai à votre question. La Direction de l'aménagement rural fut instituée aux termes de la loi du FRED et deux des gouvernements ont signé cinq ententes en vertu du FRED. La loi du FRED a été adoptée, vous vous en souviendrez, en juillet 1966. En septembre, deux ententes furent signées, toutes deux avec le Nouveau-Brunswick. L'une visait le nord-est de la province et prévoyait des dépenses globales de 89 millions de dollars. Il s'agissait d'une entente de dix ans. L'autre visait la région de Mactaquac au Nouveau-Brunswick, portait aussi sur une période de dix ans et prévoyait des dépenses de 21 millions.

Le président: Pourriez-vous nous indiquer ces régions sur la carte, pour ceux qui n'ont pas le bonheur d'être originaires du Nouveau-Brunswick.

M. Saumier: Le nord-est du Nouveau-Brunswick est cette région que vous voyez ici. Mataquac est une toute petite région située à quelque 40 milles de Fredericton.

En mai 1967, une entente a été conclue avec le Manitoba en vue de l'aménagement d'une région appelée Interlake, quelque part au nord de Winnipeg, entre le lac Winnipeg et le lac Manitoba. Il s'agit d'une autre entente de dix ans et d'une dépense globale de 85 millions de dollars.

En mai 1968, une entente a été conclue avec le Québec en vue de l'aménagement de la région de Gaspé. Intervenue pour cinq ans, l'entente prévoit une dépense totale de 259 millions de dollars. En mars 1969, une entente a été conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard pour une durée de 15 ans, cette fois, et une dépense globale de 725 millions de dollars.

Monsieur le président, voilà ce qu'ont été les principales initiatives de la Direction de l'aménagement rural. D'une part, elle a administré les diverses ententes ARDA et, d'autre part, elle a préparé, négocié et surveillé les diverses ententes FRED. On se souviendra qu'aux termes de la première entente FRED, la contribution globale possible du gouvernement fédéral s'établissait à 50 millions. Les sommes qui ont été, en fait, engagées—quoique non entièrement dépenses, parce que certains projets mis en œuvre par la première entente sont toujours en cours,—par le gouvernement fédéral s'élèvent au total à $34,-500,000. Ce montant se répartit entre 683 projets fédéraux-provinciaux et 46 projets de recherche.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): S'agit-il d'argent dépensé ou engagé?

M. Saumier: Engagé, je dirais. Vous trouverez certains chiffres à cet égard en annexe à mon mémoire. C'est la compilation de tous les projets que le gouvernement fédéral a approuvés et auxquels il contribue. Cette liste de progrès, jusqu'ici, paraît dans ce qu'on appelle le Catalogue ARDA, que vous avez vu. Je me ferai un plaisir d'en faire parvenir des exemplaires à ceux qui le désirent. Le plus récent porte sur l'exercice 1967-1968. Celui de l'exercice 1968-1969 devrait paraître prochainement.

Je ne pense pas qu'il soit utile de tenir un long discours. J'ai tenté de dégager pour vous les faits saillants et c'est avec plaisir que je répondrai aux questions qui, d'après ce que j'ai pu constater jusqu'ici, seront nombreuses.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): On nous a donné ici bien des chiffres. Je ne sais vraiment pas par où commencer. Si j'additionne certains d'entre eux, je vois que nous nous sommes engagés pour plus d'un milliard de dollars. Je ne mets pas doute le montant d'argent en cause, mais je me demande parfois s'il nous rapporte quelque chose. Voici donc ma question: comment procédez-vous au choix des régions précises, telle la partie nord du Nouveau-Brunswick et Mactaquac?

Le sénateur Hastings: D'où tirez-vous ce chiffre de 725 millions de dollars pour l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Saumier: Le chiffre qui paraît au document, monsieur, est celui des dépenses prévues pour les cinq ou sept premières années, soit 243 millions. On s'attend que pour la durée totale de 15 ans de l'entente, la dépense globale atteigne 725 millions.

Le sénateur Hastings: Défrayée par le FRED?

M. Saumier: Il s'agit de montants globaux. Si vous prenez l'entente avec l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, vous verrez qu'il

s'agit d'un programme complexe qui requiert des sommes du gouvernement provincial et d'autres ministères fédéraux.

Le sénateur Carter: Ce n'est pas indiqué sur le tableau que j'ai devant moi.

M. Saumier: Le montant couvre la période de 15 ans.

Le sénateur Carter: Vous ne donnez des chiffres que pour sept ans seulement.

M. Saumier: Ces chiffres visent l'entente FRED de l'Île-du-Prince-Édouard, entente qui se réalisera en deux étapes. La première prévoit des dépenses totales de 243 millions de dollars. La deuxième, dernière partie de la période, qui viendra plus tard, devra être négociée de nouveau et nous prévoyons que, lorsque nous aurons fini, nous aurons dépensé en tout 725 millions. Cette dernière partie est encore fort imprécise.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Voici ma question. Comment choisissez-vous ces régions? Comment en êtes-vous arrivés à choisir le nord du Nouveau-Brunswick et Mactaquac?

M. Saumier: La loi du FRED stipule que des programmes FRED peuvent être mis sur pied et en œuvre dans des régions rurales qui souffrent de graves problèmes de développement. Ces ententes FRED doivent être conclues conjointement par les provinces et le gouvernement fédéral et il existe, bien entendu, un processus de négociation et de discussion pour définir les régions d'une province qui sont assaillies par les problèmes les plus graves mais qui offrent quelque espoir de solution future grâce à la loi du FRED. Il n'existe donc aucun critère fixe qui soit fondé sur des données statistiques ou quoi que ce soit pour déterminer que telle ou telle région est une région FRED et que telle ou telle autre n'en est pas une. Cela se négocie avec les provinces et se définit au moment de la signature de l'entente.

Bien entendu, comme dans le cas du nord-est et de Mactaquac, on peut voir l'effet qu'a eu la loi FRED que le Parlement a adoptée en juillet 1966, alors que l'entente a été signée en septembre 1966. On a pu le faire parce que, antérieurement à l'adoption de la loi, certains travaux préparatoires ont rendu cette loi possible.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je ne vois rien de mal au choix que vous avez fait au Nouveau-Brunswick. Je pense que c'était fort juste. Je crois que le montant alloué, cependant, était vraiment bien élevé par rapport aux besoins. J'aurais aimé qu'on fasse quelque chose dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick où la situation économique n'est pas meilleure que celle de la partie est. Ensuite, votre choix de Mactaquac, si je comprends le but de votre comité du FRED, est d'aider les régions sinistrées. Mactaquac est une région florissante depuis quatre ans: le gouvernement provincial, avec l'aide de 20 millions de dollars de la Commission de mise en valeur de la région de l'Atlantique, y a aménagé une usine électrique de 100 millions de dollars. L'usine est destinée à alimenter des lignes à haute tension. Il y avait tellement de travail dans cette région qu'il a fallu importer des centaines de travailleurs, et personne ne songerait à voir dans Mactaquac une région sinistrée pour ce qui est de l'argent qui y circule. Mactaquac a été l'une des régions les plus actives de toutes les provinces de l'Atlantique à cause de la somme de travail que des milliers et des milliers de gens y ont trouvé depuis cinq ans.

Voilà une chose que je n'ai jamais pu comprendre de votre comité et des gens qui pensaient aux régions sinistrées où il aurait fallu investir pour soulager la pauvreté, pourquoi vous deviez dépenser de l'argent à Mactaquac, parce que c'est l'une des régions les plus florissantes du Nouveau-Brunswick, à l'heure actuelle; elle l'est depuis le début de la construction de la centrale et elle l'est demeurée jusqu'à la fin des travaux, l'an dernier.

M. Saumier: La meilleure façon de répondre à cette question, monsieur le président, est de donner un exemple qu'on peut tirer de Mactaquac. On voit pourquoi une entreprise publique massive du genre dont on vient de parler n'est pas, bien souvent, la solution d'un problème de pauvreté qui existe dans une région. Pendant qu'on construisait le barrage—un projet de 60 millions de dollars, comme l'a mentionné l'honorable sénateur...

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): De 10 millions.

M. Saumier: Tout près de ce qui est aujourd'hui le barrage se trouve une petite colonie indienne d'environ 50 familles. Alors qu'on construisait ce barrage, comme ont pu le constater tous ceux qui ont visité l'endroit, ces gens continuait à vivre dans la plus grande pauvreté. Pendant la construction du barrage, aucune de ces personnes n'y a travaillé.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous avez bien dit personne?

M. Saumier: Personne.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Très bien.

M. Saumier: Si l'on va à Churchill Falls, projet de 750 millions aménagé dans une province qui passe par une période très difficile, Terre-Neuve, tous savent combien grave est la situation à Terre-Neuve à l'heure actuelle. Il se trouve bien peu de gens de Terre-Neuve qui travaillent à cet énorme projet—pas plus de 10 p. 100, me dit-on, de la main-d'œuvre du projet de Churchill Falls viennent de Terre-Neuve.

Le sénateur Carter: J'ai une question à poser à l'égard de vos chiffres. Elle a été soulevée à l'Assemblée législative de Terre-Neuve et le gouvernement de cette province a envoyé une délégation pour faire enquête sur cette même question et ce qu'elle en a rapporté est bien différent de ce que vous nous dites là.

M. Saumier: Je me fie aux articles de journaux.

Le président: Si j'ai bien saisi, vous avez dit au sénateur Fournier que lorsque le barrage a été construit—au coût de 10 millions ou quoi—il se trouvait une colonie indienne comptant quelque 50 chefs de familles et aucun Indien de cette réserve—s'il s'agissait bien d'une réserve—ne travaillait à l'aménagement du barrage.

M. Saumier: C'est exact.

Le président: Ainsi, vous lui dites que, malgré le fait que d'autres secteurs de la collectivité faisaient fort bien, les Indiens vivaient dans la pauvreté, n'est-ce pas?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Où se trouve donc cette réserve indienne?

M. Saumier: Quelqu'un qui possède un bon bras pourrait lancer une pierre de cette réserve et atteindre le barrage.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): A Pointe-Ste-Anne.

M. Saumier: En 1963, le revenu annuel moyen des habitants de la région de Mactaquac était de $734 par personne; dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, il s'établissait à $1,151 et dans l'ensemble du Canada, à $1,734. Je pense que ces chiffres indiquent bien que la situation de la région de Mactaquac au regard de l'ensemble du Nouveau-Brunswick était plutôt triste et qu'elle l'était bien davantage au regard du Canada tout entier. Par conséquent, on peut dire qu'il y avait un problème à Mactaquac alors que le barrage était en construction, un problème de revenu, et la raison en était précisément, par rapport au barrage, qu'en notre époque de travaux publics hautement spécialisés, très souvent la main-d'œuvre requise doit être de caractère hautement spécialisé. L'observation des grands projets publics au Canada et en Amérique du Nord permet de constater qu'en général il y a une sorte de population flottante spécialisée qui se déplace de projet en projet. C'est ce qui est arrivé dans le cas d'une bonne part de la main-d'œuvre qui travaille présentement à Churchill Falls; ces gens travaillaient antérieurement à l'aménagement d'un autre barrage. Ils passent d'un projet à un autre. Les chiffres que j'ai cités indiquent qu'il existe à Mactaquac un problème de revenu qui justifiait de façon abstraite du moins la désignation de région du FRED. Mactaquac est une petite région d'environ 20,000 habitants. Je dirai que son cas était exceptionnel, car après avoir signé cette entente, nous n'avons jamais choisi d'aussi petites régions pour des programmes du FRED.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous venez de dire que la région comprenait environ 20,000 habitants, mais la réserve indienne elle-même n'a pas plus de 200 personnes établies sur une superficie d'au plus un demi-mille carré. Vous avez parlé de 20,000 personnes, mais laissons la réserve de côté pour le moment. Je ne suis pas de votre avis qu'aucun Indien n'ait travaillé à Mactaquac. Je ne suis pas du tout d'accord. Et si vous sortez de la réserve sur laquelle vous avez fondé votre montant de 21 millions destiné à la région de Mactaquac, vous tombez en plein milieu d'une région de construction de 50 milles qui est fort prospère y compris la région de Woodstock, où l'on dépense de 55 à 65 millions de dollars pour la construction d'une usine de pâtes.

M. Saumier: C'est exact.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Il n'y a donc aucune pénurie d'argent en ce qui concerne la situation économique de Mactaquac. Je pense qu'il se trouve beaucoup de régions plus méritoires que celle-là si l'on ne s'y est arrêté qu'en raison d'un petit groupe d'Indiens de moins de 200 personnes.

M. Saumier: Les chiffres que j'ai donnés portent sur l'ensemble de la région. Il s'agissait d'un revenu de $734 par personne. C'était

pour l'ensemble de la région de Mactaquac. Il ne s'agissait pas seulement de la réserve indienne où le revenu moyen est plus faible. Si la *St. Ann Company* construit présentement une usine de pâtes à Nackawic, c'est que la région a été désignée comme région FRED. Si la région n'avait pas été ainsi désignée, ce qui permettait de bâtir une nouvelle cité appelée Nackawic, qui assure certains avantages très spéciaux à la compagnie, cette papeterie ou usine de papiers n'y serait pas aujourd'hui. En fait, je pense qu'on peut dire que la venue de cette compagnie à Nackawic aidera beaucoup à résoudre les problèmes économiques de cette petite région. Au fait, on examine présentement l'entente de Mactaquac pour découvrir dans quelle mesure on a résolu les problèmes de la région, du moins sur le papier, grâce à la construction de la papeterie, et de voir s'il n'y aurait pas lieu d'apporter certaines modifications à l'entente pour traduire cette réalité.

Le problème qui se pose à l'égard de cette usine, encore une fois, c'est qu'à moins qu'on ne prenne des mesures spéciales, la main-d'œuvre qui y sera employée ne viendra pas de la région même mais arrivera de l'extérieur. C'est une expérience commune aux initiatives de développement économique des régions pauvres. Ces projets n'auront que des effets souvent très limités sur les régions pauvres parce que la main-d'œuvre qu'ils utiliseront sera importée de l'extérieur de la région.

Le président: Alors pourquoi mettre en œuvre semblables programmes s'ils ne profitent pas à la région visée?

M. Saumier: Eh bien, le défi à relever est de tenter de prendre des mesures qui assureront que ces programmes seront en fait profitables à la région visée. Voilà le nœud du problème. Lorsqu'une industrie moderne vient s'installer dans une région où, pendant des années et des années, il y a eu du chômage, un manque d'emplois, de bas niveaux d'instruction et ainsi de suite, le simple fait d'installer une usine de plusieurs millions de dollars n'assurera pas, en soi, que les habitants de la région qui sont sans emploi ou sans instruction trouvent du travail dans cette industrie. Au contraire, la population aura tendance à croître à cause de l'arrivée de gens instruits et spécialisés qui viennent de l'extérieur pour travailler dans l'industrie.

Donc, pour résoudre le problème, il faudra prendre les moyens de mettre en œuvre des programmes spéciaux qu'on pourrait qualifier de programmes d'ajustement afin d'assurer que les gens de la région soient formés et rendus aptes à travailler au projet. Voilà la chose la plus difficile à réaliser ou à mettre en œuvre.

Le président: Vous touchez maintenant le nœud du problème.

M. Saumier: C'est vraiment là le nœud du problème.

Le président: Certainement. Pour tenter de corriger cette situation, nous dépensons de l'argent. Personne ici ne vous reprochera le montant d'argent que vous dépensez là. Ce sont les résultats qui nous intéressent.

Nous faisons exactement ce que vous avez dit. Nous abordons une région pauvre, nous l'aidons à se rétablir pour découvrir ensuite que nous y avons placé une industrie et que l'industrie a besoin de gens spécialisés, mécanisés, mécanographiés et ainsi de suite, et les pauvres sont toujours aussi pauvres qu'avant.

Vous possédez plusieurs années d'expérience; qu'avez-vous fait pour attaquer la racine de ce problème? Seulement cela. Peu importe l'argent ou quoi que ce soit d'autre. Vous nous avez dit qu'une des raisons pour lesquelles vous aviez choisi cette région était de chercher à donner du travail aux Indiens. Nous sommes d'accord là-dessus. Mais les Indiens ou d'autres habitants de la région y travaillent-ils?

M. Saumier: Comme le sénateur l'a donné à entendre, la situation semble s'améliorer considérablement à Mactaquac, même s'il reste encore certains problèmes. Mais il y a la construction de l'usine de pâtes, comme on l'a dit, et il y a aussi un très vaste programme de récréation grâce à l'aménagement d'un grand parc.

Le sénateur Fergusson: Qui défraie ce programme de récréation? Y dépense-t-on de l'argent du FRED?

M. Saumier: Oui, le programme de récréation fait partie du FRED. Je peux vous en donner les chiffres exacts dès maintenant. Le montant total affecté à l'aménagement de parcs et d'installations accessoires est de $3,900,000, dont le gouvernement fédéral souscrit $975,000. On aménage aussi un village historique au coût de $3,700,000, dont le gouvernement provincial souscrit $925,000.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Revenons à la question de Mactaquac. Notre désaccord là-dessus persiste toujours. A propos, lorsque vous dites que le fait de construire une fabrique de pâte à papier dans une région comme Mactaquac ne constituera pas nécessairement une aide pour les pauvres, je ne suis pas d'accord lorsque vous prétendez que vous allez importer la plus grande partie de la main-d'œuvre. Vous allez évidemment importer des techniciens, mais la plupart des travailleurs seront des gens de la région. Je sais cela par expérience. Cette

fabrique emploiera environ 800 personnes. Sur ce nombre, vous pouvez avoir une centaine de techniciens, y compris les papetiers, les électriciens, etc. Ce sont, si je puis m'exprimer ainsi, les gens qui vont avec les machines. Mais le reste seront des gens de la région. De plus, cette fabrique fournira de nombreux emplois nouveaux dans des industries associées, comme par exemple l'industrie du forestage. Par conséquent, l'installation de la fabrique de pâte à papier est une initiative heureuse. Cela ne fait aucun doute.

Un autre point avec lequel je ne suis pas d'accord, c'est que tout le mérite de cette usine de pâte à papier doive revenir à FRED, ou à tout autre programme tel que ARDA, ADA ou, comme nous disons en français CRANO ou CRASE. Et j'ai de bonnes raisons pour dire cela, parce que je me souviens qu'avant même que l'on ait pensé à CRANO, ou à CRASE ou FRED, le premier ministre monsieur Robichaud parlait sérieusement d'implanter une usine de pâte à papier dans cette région. Par conséquent, s'il est quelqu'un à qui revient le mérite d'avoir implanté une usine de pâte à papier dans cette région, c'est le premier ministre Robichaud. Et je ne crains pas de dire cela publiquement. Je suis de cœur et d'âme avec lui. C'est à lui que nous devons cela. Vous avez beau jeu, maintenant, de naviguer dans son sillage, mais c'est à lui que nous devons cela, et il vous serait bien difficile d'affirmer le contraire. Je reconnais d'ailleurs que vous avez fait quelque chose, aussi; vous avez apporté votre contribution. Je pense ici à l'accord qui a été conclu à la table des négociations. Je ne nie donc pas que vous ayez apporté votre contribution, mais pour revenir à Mactaquac et aux $21,000 d'aide en faveur des pauvres villages d'Indiens, il y a une réserve dans cette région, Point Sainte-Anne, qui est une des nombreuses réserves de la région, et certainement pas la pire.

M. Saumier: J'avais simplement cité l'exemple des réserves indiennes pour montrer, en prenant deux cas extrêmes, que le simple fait de mettre en vigueur un projet massif de mises en valeur ne signifie pas que les gens qui vivent à proximité immédiate en tireront forcément des grands avantages.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): En parlant des gens qui vivent à proximité immédiate de l'endroit où afflue l'argent, vous me faites penser à une situation semblable dans le nord du Nouveau-Brunswick, près d'Edmundston, où nous tirions des langues longues comme cela. Dans la partie orientale, on avait promis 100 millions de dollars, mais on n'en a rien vu. C'est pour cette raison que le projet a fait faillite et tout le monde est mécontent, à un tel point qu'il y a un groupement industriel dans cette région qui a recruté un groupe américain pour qu'il revienne vers ce secteur et fasse une étude afin d'établir la raison pour laquelle le projet a fait faillite dans le nord du Nouveau-Brunswick. Les gens de Gloucester ont attendu deux ans et demi pour voir les résultats.

M. Saumier: Permettez-moi de faire un commentaire ici; tout d'abord, si on lit l'accord du nord-est du Nouveau-Brunswick, on verra qu'il contient une clause exigeant que dans un délai d'approximativement deux ans à partir du début de la mise en vigueur de l'accord, il faudra procéder à un tour d'horizon afin de voir si l'on a obtenu des succès, ce qui a été accompli, ou, au cas où nous n'aurions pas réussi, la raison de cet échec. Je dis cela, parce que nous n'avions pas d'illusions, et que nous n'en avons toujours pas. Des situations vieilles de 50 ou de 100 ans ne peuvent pas être modifiées radicalement en deux ans. Nous avons donc commencé notre tâche avec la certitude que, même au bout de deux ou trois ans après la signature des accords, les progrès seraient nécessairement lents. Noss sommes en présence de problèmes qui se sont déjà révélés insolubles. Tous ceux qui ont lu le rapport du Conseil économique savent que des milliards de dollars ont été dépensés dans la région Atlantique au cours des soixante dernières années. Si mes souvenirs sont exacts, la somme dépensée est de 20 millions de dollars. Mais au cours des 30 dernières années, ce que l'on appelle la différence de revenus non seulement n'a pas été éliminée, mais elle est même demeurée absolument constante. Nous n'avons absolument pas l'impression que, parce que deux ministres ont signé un bout de papier disant que nous allons faire ceci et puis cela, les problèmes en seront automatiquement résolus. La solution des problèmes ne peut venir qu'à partir du moment où l'on met un programme à exécution. Or, nous avons à tenir compte des problèmes, et à chercher pourquoi ils surgissent.

J'ai passé trois jours en Gaspésie, où j'ai rencontré différents groupes de gens qui m'ont tous posé la même question. Ils m'ont dit: «Comment se fait-il qu'un an après la signature de l'accord sur la Gaspésie, qui prévoyait des crédits de $259 millions, il ne s'est pratiquement rien passé?» Eh bien, la réponse est tout simplement qu'il y a des difficultés. La première des difficultés est la nature intraitable du problème. Lorsqu'on pense qu'une région a été dans le creu de la vague pendant plus de 150 ans, on peut difficilement s'attendre à ce que la situation change du tout au tout en 2 ou 3 ans. J'ajouterai que c'est un

problème dont ont souffert tous les pays prospères du monde occidental pendant de nombreuses années. Des programmes ont été lancés pour résoudre ces problèmes, mais, dans l'ensemble, leur succès n'a été que très lent. Les États-Unis, le Canada, l'Angleterre, la France, l'Italie et d'autres pays ont connu la même situation. Des milliards de dollars ont été dépensés pour résoudre ce problème, mais, malgré cela, les progrès réalisés ont été faibles. Nous ne commençons donc pas notre tâche avec l'illusion que nous allons accomplir des miracles d'un jour à l'autre. Lorsqu'une région est pauvre et qu'elle a été pauvre pendant des années, nous savons que les racines de cette situation s'enfoncent très profondément et très loin, et que pour la modifier il faut une transformation massive. Mais, comme je l'ai dit, cette transformation ne peut se faire du jour au lendemain. S'il existait des solutions simples pour ces problèmes, il y a longtemps qu'on les aurait utilisées, et le problème n'existerait plus aujourd'hui.

La deuxième difficulté est qu'en essayant de résoudre ces problèmes et en adoptant l'attitude que l'on a adoptée par les accords FRED, qui constituent une attitude nouvelle, on a besoin de l'action combinée des ministères provinciaux et fédéraux. C'est un effort multi-gouvernemental et multi-ministériel qui nécessite un volume inusité de coordination. Or, tout le monde parle de coordination lorsqu'il s'agit d'efforts gouvernementaux, mais c'est un objectif qui est extrêmement difficile à réaliser. Difficile, parce que les gouvernements eux-mêmes, qu'ils soient provinciaux ou fédéral, sont des entités massives et qu'il n'est pas possible de changer leur façon d'agir du jour au lendemain, simplement pour les adapter aux besoins particuliers d'une petite région. J'ai ici une carte de l'Est du Canada, et je vous montre ici le nord-est du Nouveau-Brunswick. Vous pouvez voir également le reste du pays. Comme vous le constatez, le nord-est du Nouveau-Brunswick, sur cette carte, ne constitue qu'une très petite région du point de vue d'un ministère fédéral, et un sous-ministre ou un ministre siégeant à Ottawa doit ne voir cela que comme une région vraiment très très petite. Mais ils doivent administrer des programmes qui portent sur l'ensemble du pays, et ils doivent avoir à l'esprit des critères nationaux et des objectifs nationaux. Par conséquent, il n'est pas facile pour les ministres d'un ministère de modifier tout un programme ou de changer une attitude simplement pour satisfaire les besoins d'une aussi petite région. Une des difficultés que l'on rencontre au niveau de la mise en application c'est que de nouvelles entités administratives doivent être créées afin de permettre cette coordination et cette concentration. Dans le cas du nord-est du Nouveau-Brunswick, il existe une entité provinciale connue sous le nom de Corporation d'amélioration de la collectivité, qui a été créée spécialement pour la mise en vigueur de cet accord. Or, ce groupe doit être constitué, il faut recruter le personnel nécessaire et lui donner une formation suffisante, afin qu'il puisse utilement s'attaquer au problème. Lors de notre première réunion en tant que commission consultative ayant à connaître les programmes du nord-est du Nouveau-Brunswick, nous avons dû prendre connaissance d'un document de 500 pages, d'une complexité difficilement imaginable; cela montre suffisamment les difficultés que l'on rencontre lorsqu'il s'agit de créer des structures administratives capables de s'attaquer utilement aux problèmes de la région. Nous sommes donc en face d'un problème double. Une situation intraitable ou tout au moins extrêmement difficile, et, en même temps, la difficulté administrative de mettre en application les programmes qui ont été conçus pour remédier à ces situations. Nous sommes donc pris entre ce dilemme et, par définition, les progrès ne peuvent qu'être lents. Et je dis cela parce que nous ne traitons pas ici de programme de travaux publics: nous traitons avec des gens; nous nous efforçons de modifier le comportement des gens; et ce n'est pas là quelque chose qu'on puisse réaliser du jour au lendemain.

En dépit de ces difficultés, dans le cas du nord-est du Nouveau-Brunswick, vous vous souviendrez que le montant total des crédits prévus pour le nord-est du Nouveau-Brunswick au cours des 10 ans prévus à l'accord est de 89 millions de dollars. Les dépenses effectuées jusqu'en mars 1969 ont été de 15.5 millions de dollars, dans le cadre de l'accord.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Rien que pour cette région?

M. Saumier: Rien que pour cette région, et dans le cadre de l'accord, 15.5 millions de dollars. Au cours de l'année fiscale en cours, on se propose de dépenser une nouvelle tranche de 13 millions de dollars. De ce fait, au cours des 3 premières années, nous avons dépensé 28 millions de dollars, ce qui, comme le démontre un rapide calcul, vous prouvera qu'en ce qui concerne le fait de dépenser les crédits, de sortir les dollars, si je puis m'exprimer ainsi, nous ne sommes certainement pas en retard sur les délais prévus.

Mais, comme on l'a fait remarquer avec raison, le simple fait que nous dépensons de l'argent ne signifie pas que nous avons résolu les problèmes.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous dites que vous avez dépensé jusqu'en mars 1969 environ 15 millions de dollars. De quel programme s'agit-il ici?

M. Saumier: Je puis vous en donner rapidement les détails. Aux termes du programme éducatif, contenu dans l'accord, nous avons dépensé 6.8 millions de dollars.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Est-ce pour de nouveaux édifices?

M. Saumier: C'est exact.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): De nouvelles écoles, des instituteurs, des professeurs?

M. Saumier: C'est exact.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Lorsque vous édifiez ces nouveaux bâtiments, travaillez-vous en liaison avec le ministère de l'Éducation?

M. Saumier: Ils sont construits par la province.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Et vous apportez une contribution?

M. Saumier: Nous n'apportons pas de contribution directe à l'éducation.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous apportez, ou vous n'apportez pas?

M. Saumier: Nous n'apportons pas.

Le président: Et pour des raisons bien compréhensibles.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Oui, je comprends parfaitement.

M. Saumier: Pour l'année en cours, au titre de l'éducation, les sommes que nous nous proposons de dépenser sont de 17.8 millions de dollars. Pour le programme de la main-d'œuvre, la formation de la main-d'œuvre, nous avons dépensé jusqu'à la fin de mars 1969 2.5 millions de dollars. Ce sont les dépenses faites par le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Nous avons l'intention de dépenser cette année 1.7 millions de dollars.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Et à quoi consacrerez-vous ces sommes?

M. Saumier: A la formation, à la formation professionnelle, etc.

Le président: A l'échelon local?

M. Saumier: Oui, pour les gens de la région.

Le président: Et c'est pour cette raison que les écoles ont été construites?

M. Saumier: Elles sont construites pour l'éducation.

Le président: Et pour la formation également?

M. Saumier: Oui, elles sont également utilisées à des fins de formation. Au titre des transports, nous avons dépensé 3 millions de dollars au cours des 2 premières années. Cette année, nous depenserons 1.3 millions de dollars.

Le sénateur Carter: De quel type de transport s'agit-il?

M. Saumier: Il s'agit essentiellement de routes. Par exemple, au cours de cette année, la province construira une route, avec une contribution fédérale considérable, qui aura parmi d'autres avantages celui de permettre l'ouverture d'une ou deux mines dans la région. Vous aurez pu voir dans les documents des textes disant que deux importantes compagnies minières internationales ont l'intention d'entreprendre des activités d'exploitation minière dans le nord-est du Nouveau-Brunswick d'ici deux ans. La route que nous allons construire cette année permettra de commencer ces opérations minières à une date plus rapprochée qu'on ne l'avait prévu—et ainsi de suite. Je ne vous donne ici que les éléments les plus importants. Par exemple, nous avons prévu $653,000 pour le réajustement de l'utilisation des sols. Nous avons également $140,000. pour le logement, et l'année prochaine, il s'agira de $300,000. Nous avons $900,000. pour les pêcheries. Jusqu'à présent, nous avons dépensé $900,000. pour les pêcheries, essentiellement pour un projet à Caraquet.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): S'agit-il de l'école?

M. Saumier: Non, c'est le point de mise à l'eau de Caraquet qui a été construit dans le cadre de l'accord, avec une aide substantielle du gouvernement.

Le président: Evidemment, ces projets sont tous utiles et nécessaires. Néanmoins, lorsque vous mentionnez le chiffre de $140,000. pour le logement sur un total de 15 millions de dollars, ne trouvez-vous pas que c'est un peu disproportionné? Que peut-on faire avec $140,000.? Il me semble pourtant que le logement doit constituer un problème important pour ces gens à faibles revenus.

M. Saumier: Il est évident qu'avec $140,000, on ne peut pas faire grand-chose pour le logement, et c'est là un des principaux problèmes de la région.

Le sénateur McGrand: De quelle région en particulier?

M. Saumier: Je parle du nord-est du Nouveau-Brunswick. J'aurais dû dire, en préface à mes remarques, qu'il ne faut pas oublier que lorsque nous parlons d'un accord pour le nord-est du Nouveau-Brunswick qui porte sur

une somme de 85 millions de dollars, il est clair que ce n'est pas là le montant total des sommes que les gouvernements dépensent pour cette région sur une période de 10 ans. C'est essentiellement un effort spécial. Il est clair que les programmes gouvernementaux normaux, qui se poursuivent toujours, ne sont pas arrêtés ou annulés par ces accords. Ce serait une folie. Cela représente un effort spécial qui est fait soit pour créer de nouveaux programmes afin de faire face à des besoins nouveaux, soit encore pour accélérer les programmes courants ou normaux.

Si nous considérons l'accord du nord-est du Nouveau-Brunswick, nous constatons que certaines sommes sont prévues ici, $3 millions d'aide provenant de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ce qui n'est donc qu'une petite fraction des sommes totales.

Il y a lieu de faire bien attention, et de noter ici que les 3 millions de dollars dont l'accord prévoit la dépense par la SCHL ne représente pas un nouveau programme de logement de la SCHL ou de la LNH. Il s'agit du programme de logement normal de la SCHL que nous nous efforçons de placer sur l'orbite de coordination, si je puis m'exprimer ainsi, de l'accord.

Un des objectifs principaux d'accords de ce genre c'est d'essayer de concentrer tous les efforts du gouvernement sur les problèmes particuliers de la région, plutôt que de laisser les divers programmes se poursuivre chacun de leur côté, dans un isolement relatif.

Le sénateur Hastings: Monsieur Saumier, vous avez dit que vous alliez dépenser 1.7 million de dollars et ensuite une somme supplémentaire de 1 million de dollars l'année prochaine pour le transport, ce qui aurait pour résultat de permettre le développement de deux mines.

M. Saumier: C'est là un des avantages envisagés.

Le sénateur Hastings: Mais vous venez de nous dire, il y a quelques instants, que la création de mines ou d'industries dans ces régions ne leur apportait aucun bénéfice.

M. Saumier: Non, monsieur, j'ai dit que le simple fait d'établir ou d'implanter une nouvelle industrie dans une région ne signifie pas nécessairement qu'il en résultera des avantages considérables.

Le sénateur Hastings: Vous voulez dire que cela n'entraînera pas nécessairement des avantages considérables pour les gens de cette région?

M. Saumier: Exactement, pour les gens de cette région.

Le sénateur Hastings: Dans ce cas, pourquoi dépensons-nous des millions de dollars afin de...

M. Saumier: Mais si nous n'avons pas d'industries dans ces régions, nous ne serons pas en mesures de résoudre les problèmes. Ce que je voudrais vous faire comprendre, c'est que l'industrie est un commencement nécessaire, si je puis dire, mais que cela ne suffit pas en soi. On doit avoir une industrie de l'un ou l'autre type afin de permettre d'employer les gens de la région, mais s'imaginer que le seul fait de stimuler un développment industriel dans une région suffit pour en résoudre tous les problèmes serait se tromper gravement.

Le sénateur Carter: Ce à quoi vous pensez, c'est qu'il y aura une retombée qui contribuera au développement de cette situation?

M. Saumier: Il devrait nécessairement y avoir une retombée. Lorsque vous avez un homme de 35 ans, qui a chômé pendant 20 ans, dont la scolarité s'est bornée à une troisième année, et qui a reçu son enseignement d'instituteurs qui eux-mêmes n'avaient qu'une quatrième année, et que vous placez cet homme à proximité immédiate de l'industrie ainsi créée, vous n'avez pas résolu le problème, parce qu'il y a toute chance qu'on ne pourra pas l'employer dans l'industrie. Il faudra un programme spécial pour assurer que ce monsieur qui n'a eu qu'une troisième année, qui a été chômeur pendant 20 ans, qui a une femme et 5 enfants, qui vit dans une misérable cabane...

Le sénateur Carter: Voilà exactement où je voulais en venir. En fin de compte, qu'aurez-vous fait pour cet homme lorsque vous l'aurez pris dans son milieu et que vous aurez mis au point pour lui tous ces programmes, et dépensé tout votre argent en sa faveur? Normalement, il aurait dû en profiter. Mais qu'attendez-vous de lui?

M. Saumier: Nous espérons le voir occupé à un travail rémunérateur.

Le sénateur Carter: Où? Dans cette papeterie ou dans cette mine?

M. Saumier: Si l'on peut l'employer dans la mine ou dans cette industrie en particulier, ce sera la meilleure chose qui puisse lui arriver, parce qu'il travaillera dans la région où il est né et dans laquelle il a vécu toute sa vie, et où lui-même et ses enfants ont tous leurs amis. Mais évidemment, si c'est nécessaire, il peut aller travailler à Montréal, à Toronto, à Fredericton ou dans n'importe quel autre endroit où il pourra trouver de l'emploi.

Le sénateur Carter: Dans ce cas, je ne vois pas l'utilité de construire une route pour permettre à cet homme d'aller trouver un emploi

dans une mine, si, en même temps, on lui assurait une formation afin qu'il puisse aller travailler ailleurs.

M. Saumier: Mais il est certain que si vous n'avez absolument aucun développement industriel dans la région, par définition, si la région est à tous les autres points de vue très pauvre . . .

Le sénateur Carter: Mais on nous avait déjà répété une dizaine de fois que le fait d'implanter une industrie dans la région n'est d'aucune aide.

M. Saumier: Cela n'aide pas nécessairement cet homme en particulier, mais cela aide certainement les autres personnes susceptibles d'être employées—ceux qui ont une certaine éducation et une certaine formation, et qui pourront commencer à travailler dès demain. Mais si une nouvelle industrie est implantée à Bathurst qui est la ville la plus importante du nord-est du Nouveau-Brunswick, cela ne sera pas nécessairement utile aux gens qui vivent dans les forêts de l'intérieur.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je pense que nous avons ici, monsieur le président, un exemple qui démontre bien la faiblesse de tout ce système.

Le président: Monsieur Fournier, je vous saurai gré de bien vouloir remettre votre question à plus tard, à un moment où nous aurons obtenu un meilleur consensus.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je voudrais poser une question concernant le total de 15 millions de dollars qui a été dépensé. Dans ce total, la part de l'éducation était de plus de 6 millions de dollars l'année dernière, et elle dépassera les 7 millions de dollars cette année?

M. Saumier: Oui.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je crois comprendre qu'il ne s'agit pas d'une subvention directe à l'éducation, mais c'est prévu dans l'accord; bien entendu. Est-ce que la province y contribue en partie, ou bien cette somme est-elle payée à 100 p. 100 par le gouvernement fédéral?

M. Saumier: Les coûts sont à 100 p. 100 à la charge du gouvernement provincial. Si vous consultez l'accord, vous constaterez que dans le cas du nord-est, on a prévu ce que l'on appelle une subvention de mise en application, qui représente 7 millions de dollars. Il s'agit d'une subvention faite par le gouvernement fédéral à la province, pour permettre à celle-ci de mettre sur pied son propre effort spécial. Par conséquent, ce n'est pas une subvention fédérale conçue essentiellement pour l'éducation mais, bien sûr, on peut dire que si la province du Nouveau-Brunswick dispose d'un peu plus d'argent dans son fonds général de revenu, elle sera évidemment en mesure de consacrer des sommes un peu plus importantes à l'éducation, parmi bien d'autres choses. Pour des raisons bien compréhensibles, il ne s'agit pas d'une subvention faite directement par le gouvernement fédéral pour l'éducation.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Mais est-elle gelée pour cette fin particulière? Ces sommes ne pourraient pas être utilisées à d'autres fins, n'est-ce pas?

M. Saumier: Elles pourraient être utilisées pour n'importe quel programme provincial.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Savez-vous si elle est utilisée spécialement pour l'éducation?

M. Saumier: Il n'est prévu nulle part qu'elle doit être spécialement affectée à l'éducation.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Peut-être avez-vous déjà répondu à ma prochaine question. J'aimerais faire allusion ici au paragraphe 9 de la page 3 de votre dossier, et je vous demanderais de bien vouloir développer ce que vous dites là, particulièrement dans la dernière partie. Vous parlez de CRANO et vers les deux tiers de la page vous dites:

> Il apparut enfin que ces mesures et structures seraient passablement inefficaces si elles ne tenaient pas compte du désavantage politique des régions rurales pauvres: nous fûmes ainsi amenés à souligner l'importance de la participation des populations concernées à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes ARDA qui les affectaient.

En fait, ce que vous dites là, c'est que les programmes collectifs de CRANO, de la façon dont ils ont été conçus et de la façon dont ils ont été appliqués, ne demandaient qu'une faible participation des gens de la région. Je sais que des organisations collectives se sont efforcées de mettre sur pied leur propre programme pour recommandation. Je pense que vous avez estimé qu'il s'agissait d'une nécessité?

M. Saumier: Oui.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Vous poursuivez ensuite:

> Tout ceci s'est fait graduellement sur une période de moins de dix ans, de façon souvent erratique et désordonnée, avec des échecs parfois spectaculaires,

et je suis d'accord avec vous

> . . . à l'intérieur de budgets et de programmes limités.

Et vous dites ensuite que le résultat de ces efforts a été FRED. Je ne suis pas très bien le cheminement de votre pensée ici. Vous dites que c'est du fait de l'absence de certaines choses que vous avez mis au point le programme FRED. Y a-t-il dans FRED autre chose que l'absence de participation au niveau collectif qui, vous l'avez dit, n'était pas trop flagrant dans CRANO? Y a-t-il dans FRED quelque chose que nous n'avions pas auparavant—une innovation absolument neuve susceptible de provoquer une participation plus grande au niveau collectif?

M. Saumier: Oui, il y a quelques différences très significatives entre le programme CRANO et le programme FRED.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Oui, je crois comprendre qu'il y a des différences . . . mais je vous laisse continuer.

M. Saumier: Il y a, avant tout, une différence financière. FRED porte sur 300 millions de dollars. Une autre différence, qui a quelque importance, c'est qu'aux termes de la loi FRED nous étions en mesure d'entreprendre des efforts dont la nature était à la fois fédérale et provinciale. Il faut bien comprendre que dans le cadre des accords CRANO, nous finançons des programmes strictement provinciaux; l'accord CRANO a été conçu pour que le gouvernement fédéral puisse payer une partie du coût de financement d'un certain nombre de programmes exclusivement provinciaux.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Appelez-vous programme provincial un programme dans lequel les frais sont partagés?

M. Saumier: Dans ces cas particuliers...

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Non, pas en tant que définition générale.

M. Saumier: Pas nécessairement.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): J'avais cru comprendre que c'est ce que vous disiez à l'instant.

M. Saumier: J'ai dit que dans le cadre des accords CRANO, les contributions fédérales sont faites exclusivement à des programmes provinciaux, qu'il s'agisse de programmes nouveaux ou de programmes déjà en cours; mais ce sont toujours des programmes provinciaux.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Comment définissez-vous un programme provincial, par opposition à un programme fédéral?

M. Saumier: C'est un programme qui est administré à 100 p. 100 par la province.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Mais approuvé par le gouvernement fédéral; c'est toujours un programme provincial que vous approuveriez avant de faire une subvention?

M. Saumier: Oui, sans aucun doute, et c'est un programme administré entièrement par la province. La province déclare qu'elle a l'intention de mettre sur pied un programme par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture provinciale par exemple ou du ministère provincial du forestage, et elle demande aux autorités fédérales de couvrir 50 p. 100 du coût de ce programme aux termes de l'accord, et les autorités fédérales acceptent éventuellement. Cela reste néanmoins un programme strictement provincial. Dans le cadre des accords FRED, nous payons une partie du coût des programmes provinciaux, mais on constatera en lisant le texte de l'accord qu'un certain nombre de programmes fédéraux sont également compris; ces programmes sont coordonnés sous l'égide de l'accord FRED. C'est là la deuxième différence.

Pour en venir au point que vous avez soulevé plus spécialement, il y a une troisième différence, à savoir la participation de la population. Si nous prenons le nord-est du Nouveau-Brunswick par exemple, il est prévu que pendant la durée d'application de l'accord une somme de $1 million de dollars sera consacrée au financement d'un certain nombre d'organisations que l'on pourrait appeler des organisations de citoyens, afin de donner à ces organisations des budgets leur permettant de jouer un rôle significatif dans la mise en application de l'accord. Dans l'accord sur la Gaspésie, par exemple, un montant de $300,000. était prévu à ces fins. La pensée profonde qui a inspiré cette décision, c'est qu'il est essentiel, pour ces types de programmes qui s'efforcent de transformer le comportement des gens, de convaincre les gens eux-mêmes de la validité du programme, et le seul moyen d'y parvenir c'est de leur donner en quelque sorte...

Le président: Une participation?

M. Saumier: C'est exact. Il faut que les gens de la région aient leur mot à dire dans la façon dont seront conçus et administrés les programmes.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): N'avez-vous pas changé l'éthique qui a été suivie pendant quelques années, à savoir que si l'on désire participer à un programme, il faut le faire de son plein gré et de tout cœur, être vraiment désireux de le faire alors que si on est payé pour le faire, l'attitude n'est plus la même?

M. Saumier: Personne n'est payé pour participer aux programmes. Dans le cas du nord-

est du Nouveau-Brunswick, par exemple, l'argent est utilisé pour financer des organisations, l'une qui s'appelle le *Norther Regional Development Council*, qui est une organisation anglophone, et l'autre qui s'appelle le Conseil régional de développement du Nord, qui est l'organisation francophone parallèle. Les subventions sont accordées à ces deux organisations dans le cadre de l'accord, de façon à ce qu'elles soient en mesure de payer un certain nombre d'employés permanents et d'organiser un certain nombre de séminaires, afin de faire connaître à la population les programmes qui leur sont offerts, et de recevoir les représentations de la population. Par exemple les gens peuvent dire que, à leur avis, le programme est mal orienté ou fonctionne mal. En d'autres termes, il s'agit d'un lien permanent entre l'appareil gouvernemental qui s'efforce d'administrer le programme et la population, de façon à ce que l'appareil gouvernemental soit toujours conscient, et si possible à n'importe quel moment, des réactions, des sentiments, des opinions, des commentaires et des critiques de la population concernant le fonctionnement du programme.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Avez-vous l'impression que vous finirez par y parvenir, que vous êtes déjà plus près de votre objectif?

Le président: C'est une impression que l'on a déjà depuis un certain temps.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je sais qu'ils avaient l'intention d'orienter leurs travaux dans ce sens-là.

M. Saumier: C'est là l'un des domaines qui posent le plus de difficultés, un domaine, messieurs, et je n'hésite pas à le dire, pour lequel nous n'avons pas encore trouvé de solution.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Vous ne savez pas pourquoi?

M. Saumier: Oui, nous savons pourquoi. Nous le savons au moins dans une certaine mesure. Le problème auquel font face les organismes locaux concerne la justification de leur existence qui, aux yeux des gouvernements, n'est valable que par les points de vue globaux, si je puis dire, qu'ils énoncent sur une région. Par exemple, il leur faudrait dire que dans une région donnée, il y a une localité ou une grande ville, que le montant limité d'argent mis à leur disposition pour appliquer le programme impose la nécessité, pour que la chose soit rentable, de concentrer les fonds dans la plus grande mesure possible en quelques endroits-clés, que les aides à l'industrie ne doivent pas être versées n'importe où mais bien dans une ou deux localités. Cela a du sens au point de vue économique. Ce n'est qu'un cas entre plusieurs. Pour que le rôle de ces organismes ait un sens à nos yeux, il est nécessaire que l'on adopte des méthodes de ce genre.

Afin que ces organismes aient un sens pour ceux qu'ils représentent, il faut presque s'imposer la nécessité de veiller à ce que les avantages que procure le programme soient repartis uniformément sur l'ensemble de la région. Toutes les petites villes et les villages veulent un projet de quelque espèce et c'est ainsi que, dans l'abstrait, les organismes de citoyens sont continuellement assujétis à ces deux exigences contraires. Il y a l'exigence se rattachant à l'aspect économique, qui est aussi l'une des nôtres à titre de gouvernement.

Les premières de nos exigences sont celles de l'efficacité, d'une part, et il y a aussi celles de la population, d'autre part. Les gens ne veulent pas se déplacer, et c'est tout à fait raisonnable. Voilà pourquoi ils disent à leur organisme: «Allez dire à ces gens d'Ottawa et de Fredericton que nous voulons quelque chose pour chacun dans cette affaire». S'ils adoptent cette deuxième attitude, leur utilité est évidemment peu importante, quant à nous bureaucrates, parce que cela ajoute une nouvelle difficulté. S'ils adoptent l'attitude opposée et affirment qu'il ne peut pas y avoir quelque chose pour chacun, ils font l'objet de défis par les gens de la localité et le maire dira alors: «Mon Dieu, comment se fait-il que mon village doit disparaître. C'est complètement ridicule». Ils sont continuellement tiraillés par ces deux problèmes. Voilà la première difficulté.

La seconde difficulté est le degré d'efficacité et de viabilité de ces organismes. Il existe une tendance bien définie dans la population à voir dans ces organismes des entités qui exercent une autorité absolue sur la façon dont le plan est mis en œuvre; en réalité, ces organismes jouent un rôle strictement consultatif. Il est extrêmement difficile, et c'est un problème que nous avons cherché à résoudre lors de l'application de chaque plan d'aménagement, de concevoir un système selon lequel ces organismes feraient un apport positif à ces programmes, au fur et à mesure qu'ils sont élaborés. Par exempe, nous avons conclu un accord général pour une durée de dix ans qui prévoit des dépenses de tant de millions de dollars. A chaque année, nous en dépensons une tranche. La tranche annuelle pour le nord-est du Nouveau-Brunswick a été fixée, pour la plus grande partie, il y a six mois.

Nous travaillons ici sur des documents extrêmement confidentiels: éléments de budgets et autres. Si nous voulons que les organismes de citoyens soient en mesure de nous dire: «Écoutez, vous faites une erreur à propos de la deuxième tranche», ils doivent être

mis au courant de nos idées une année à l'avance.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Est-ce que vous avez essayé de savoir ce qu'ils pensaient, il y a un an?

Le président: La pensée du gouvernement, il y a un an, était...

M. Saumier: Il s'agit de quelque chose de très confidentiel.

Le président: A part ces caractères confidentiels, est-ce qu'ils se mettent à la recherche d'idées un an à l'avance?

M. Saumier: Nous devons le faire. Nous devons établir des prévisions sur cinq ans.

Le président: Quand vous vous adressez au gens de la collectivité et que vous leur demandez de faire des efforts, pourquoi faut-il que certaines questions soient confidentielles? Vous avez un projet à réaliser et vous allez dépenser trois millions de dollars cette année et deux millions l'an prochain. Où se trouve le caractère confidentiel?

M. Saumier: Le caractère confidentiel ne s'étend pas à notre intention de dépenser $3 ou $4 millions cette année mais les difficultés surgissent lorsque nous traitons d'un projet spécifique. Par exemple, les divers projets à réaliser au Nouveau-Brunswick et au Québec doivent être mis en œuvre par divers ministères gouvernementaux. Par conséquent, ils émargent au budget de ces ministères.

On me dit, et je n'ai aucune raison de ne pas tenir compte de cette opinion ou de la rejeter, qu'il n'est pas facile de dire à quelqu'un en dehors du gouvernement quel montant le ministère des Forêts du Nouveau-Brunswick à l'intention de dépenser en 1970 parce que nous avons affaire ici à des questions de budget qui doivent être tenues secrètes.

Le président: Oui, mais au sujet du programme FRED vous pourriez me dire aujourd'hui ce que vous allez dépenser environ à tous les ans et je ne demeure pas au Nouveau-Brunswick. Par exemple, nous avons débuté avec un montant de $90 millions dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. En deux ans, vous avez dépensé peut-être $20 millions ou à peu près. Je sais que vous allez dépenser environ $10 millions par an. Si vous allez dépenser environ $10 millions et que vous ayez dépensé 12 ou $8 millions, pourquoi ne pas rendre cela public?

M. Saumier: Comme j'ai tenté de l'expliquer, monsieur le président, le montant total d'argent ne prête pas à controverse, mais ce qui doit intéresser un organisme local c'est la manière dont vont être répartis des $10 millions: combien d'argent sera consacré aux chemins, à l'habitation, à l'industrie et à l'aménagement agricole. C'est précisément ici que se présente un obstacle qui est essentiellement d'ordre juridique. Les gens nous disent que ce'st ridicule de les consulter une fois que la décision a été prise. Ils veulent être consultés avant que ne s'accomplisse le fait. Il est extrêmement difficile de consulter ces gens avant que ne s'accomplisse le fait parce que nous avons affaire à des questions de budget qui ne peuvent pas être dévoilées au public.

Le président: Vous raffinez sur les idées lorsque vous parlez de questions de budget. Vous n'avez pas affaire à des questions de budget dans le sens où nous entendons ce terme. Ce dont vous parlez concerne plutôt les difficultés, que vous avez concernant certains programmes particuliers, de ne pas dire à des gens du Nouveau-Brunswick que l'an prochain vous irez dans la partie est et que l'année suivante vous irez dans la partie ouest de la région.

M. Saumier: Cela ne sera pas trop difficile. Permettez-moi de vous donner un exemple. Cet exemple a trait entièrement à une discussion que nous avons effectivement eue avec des représentants du Nouveau-Brunswick et du Québec. Tout le monde est bien au courant de ce genre de difficulté. Si nous voulons faire connaître à la population du Nord-est du Nouveau-Brunswick quel montant d'argent dépensera le ministère de la Voirie aux termes d'un plan dans leur région, vous devez leur révéler un élément du budget du ministère provincial de la Voirie pour l'année 1970-1971.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Est-ce bien vrai que vous seriez obligé, de faire connaître cet élément ou encore de faire connaître le budget ordinaire en plus de ce programme distinct et spécial?

M. Saumier: Au moins une partie du budget, parce que le ministère de la Voirie du Nouveau-Brunswick, lorsqu'il construira des routes, il le fera suivant le budget du ministère de la Voirie.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Est-ce que ce sera si différent du programme de la route transcanadienne? C'est peut-être de cela que vous parlez. Il s'agit plutôt de mines au Nouveau-Brunswick. A ma connaissance, les affaires du gouvernement provincial, en ce qui concerne le ministère de la Voirie, ont toujours fait l'objet d'un programme provincial commun et cela était assez bien connu. Il va sans dire que ce dont nous parlons peut être différent. Je serais d'accord si la décision que vous deviez prendre concerne la construction destinée à une fin particulière ou à une entreprise bien définie.

Le président: Sénateur O'Leary, ce dont vous parlez concerne l'ensemble de l'entreprise qu'ils ont à réaliser et aussi la participation de la collectivité. C'est ce qui se passe au Manitoba, au Québec, et partout où ils vont. La collectivité désire ardemment prendre part aux réalisations et veut apporter son aide mais après un certain temps, on finit par se dire: «Écoutez, est-ce que vous nous avez réellement consultés ou est-ce que vous nous avez simplement mis au courant?» Voilà où en est le problème. Ai-je bien énoncé la situation? Des personnes qui travaillent dans ce domaine m'ont dit que ce que vous avez fait au Québec, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba pour amener les gens à participer a été la partie la mieux réussie de votre travail.

M. Saumier: Eh bien, il a connu un certain succès. Peut-être que je pourrais me limiter à cela, monsieur.

Le président: Expliquez-nous ce que vous avez fait parce que c'est là ce qu'on nous rapporte et aussi ce que nous avons lu.

M. Saumier: Il se peut que le cas le plus intéressant ici soit celui du Québec. En Gaspésie, au Québec, où la population se chiffre à 300,000 âmes, cela s'est passé au cours de la période où le plan était discuté d'une façon officielle et durant les études et les recherches. Le coût total des recherches s'est chiffré à environ $4 millions. Environ la moitié de ce montant a été dépensé pour lancer ce que nous appelons le processus d'animation sociale. Cela a entraîné la nécessité de confier la partie de la planification à un bureau spécial qui est connu sous le nom de Bureau d'aménagement de l'Est du Québec. C'est une société sans but lucratif de droit privé qui est financée une moitié par le gouvernement fédéral et une moitié par le gouvernement provincial. Les planificateurs de ce bureau, le BAEQ comme on l'appelle ou comme on l'appelait, a d'abord fait paraître un document préliminaire contenant leurs premières discussions et recommandations, et le reste, en dix volumes qui, s'ils avaient été placés sur un rayon, auraient mesuré plus d'un pied. En se servant de ces documents, les animateurs ont tenu des réunions avec presque tous les organismes de la Gaspésie, des milliers de réunions, et ces recommandations ont été discutées d'une façon exhaustive par les gens et ont été étudiées pour les domaines des pêcheries, de la forêt, de l'agriculture et d'autres types d'activités. Ils ont pris les résultats de ces discussions, les ont examinés de nouveau avec soin et les ont replacés à l'intérieur de leur cadre de planification qui avait fourni des éléments. On peut donc dire que, dans une grande mesure, les dernières recommandations du BAEQ et du bureau de recherche traduisent bien la pensée des gens de la Gaspésie. Je ne suis pas surpris, j'ai passé trois jours en Gaspésie au cours de la fin de semaine, dans une région que l'on appelle la vallée de la Matapédia où les gens m'ont assez violemment pris à partie. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient jamais été consultés, quant à eux, sur ce que l'on comptait faire. Je cite cet exemple pour vous donner une idée des difficultés que l'on rencontre.

Par suite de la mise en place de ce processus de discussions et de consultations, le dernier groupe de recommandations a été établi par le BAEQ et remis aux deux gouvernements. Nous avons accepté certaines d'entre elles et nous en avons rejeté d'autres. Il y avait certains postulats sous-jacents aux travaux des planificateurs que nous n'étions pas disposés à accepter en temps que représentants d'un gouvernement. Je vous citerai un seul exemple.

Au moment de la recherche, la production de lait en Gaspésie était d'environ 400,000 tonnes par an. Les planificateurs ont proposé de doubler au moins cette production, à un million de tonnes par an. Plus tard, nous avons appris que cette augmentation était complètement hors de propos parce que nous produisons déjà trop de lait au Canada. C'est ainsi qu'à titre de représentants d'un gouvernement, nous avons été obligés de rejeter cette recommandation. Cette recommandation de doubler la production du lait avait été acceptée par le bureau d'aménagement parce que les cultivateurs l'avaient acceptée et qu'ils en avaient discuté et que ces derniers avaient dit qu'ils allaient en augmenter la production et qu'on allait investir des sommes d'argent importantes dans cette entreprise. Les deux gouvernements ont alors dit que le chiffre n'était pas acceptable et qu'ils n'allaient pas maintenir la production au même niveau.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Essayons d'abord de trouver la dernière clause de la recommandation. Comment se fait-il qu'une personne demeurant dans la région a fait cette recommandation et qu'elle a réussi à enthousiasmer tout le monde?

M. Saumier: Si cela vous intéresse, j'arrive à ce point-là dans un instant. Nous faisons face à l'une des difficultés que pose le processus de la participation. Il fait naître des espoirs et si, pour une raison ou pour une autre, ces espoirs ne se réalisent pas, il se produit une situation d'une grande complexité.

Le président: Et il peut se produire une marche sur le Parlement.

M. Saumier: L'honorable sénateur m'a demandé pourquoi les planificateurs ont fait cette recommandation. Nous sommes mêlés ici

à des problèmes très abstraits. Par exemple, l'une des hypothèses de base des planificateurs portait qu'ils voulaient minimiser les risques de migration de la Gaspésie vers le reste du Québec et le reste du Canada. En partant de cette hypothèse, ils ont évidemment constaté qu'ils doivent donner du travail à ceux qui demeurent dans la région. La région n'est pas tout à fait dépourvue de moyens propres à la production du lait. C'est ainsi que, lorsqu'ils se sont demandé comment tenir tous les gens de la Gaspésie occupés, ils ont constaté qu'ils se trouvaient en face d'une situation où il était tout indiqué d'augmenter la production de lait. A cette époque-là, soit en 1963-1964, les prévisions en besoins de lait n'étaient pas aussi mauvaises qu'elles le sont actuellement. Par exemple, ce n'est qu'au cours de ces deux dernières années que toutes les répercussions de l'emploi des substituts du lait ont été bien comprises, c'est-à-dire que dans une grande mesure le gras du lait, qui est l'élément ayant la plus grande valeur, peut être remplacé par du gras d'origine végétale. C'est ainsi que l'on a appris que nous nous dirigions vers une situation excédentaire en ce qui concerne le lait. On connaît ce fait depuis environ deux ans mais cela n'était pas aussi clair alors que présentement. Le monde tourne et les événements le changent jusqu'au point où, lorsque l'on fait des recherches sur une question particulière, qu'on les achève et que le temps est venu de les mettre en œuvre, celui qui en est venu aux conclusions peut constater qu'elles doivent être modifiées. Pour arriver aux conclusions, vous faites participer les gens de la région et c'est pour cette raison que le public entretient des espoirs. Alors, pour une raison ou pour une autre, vous constatez que vous devez revenir sur votre hypothèse ou la modifier, vous vous trouvez dans une situation difficile.

Cependant, je dirais que dans le cas de la population de la Gaspésie, il est plus facile de lui faire comprendre que cet objectif particulier de l'augmentation de la production de lait ne peut pas être accepté. Il est plus facile de le leur faire comprendre maintenant qu'il l'aurait été si ce processus de discussion n'avait pas été pratiqué. Le simple fait qu'ils ont eux-mêmes discuté de la situation prouve qu'ils sont maintenant éveillés à l'aspect économique. Je pourrais alors leur dire, comme je l'ai fait au cours de la fin de semaine, que la situation a changé, que ce sont là les chiffres, les faits et les prévisions et qu'ils peuvent eux-mêmes se rendre compte que cet objectif particulier n'a plus de sens. Si ce processus de discussion n'avait pas été pratiqué, la nécessité de remonter le courant aurait été beaucoup plus difficile.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Leur discussion a dû être bien limitée au cours de la période qui a précédé la recommandation.

M. Saumier: Les recommandations étaient fondées sur les renseignements les plus sûrs qui étaient disponibles à ce moment-là. Ce qui se passe ici, c'est que nous avons mis en place un processus et qu'un élément rationel y est introduit. Vous n'arrivez pas là en leur demandant de vous dire ce qu'ils veulent, que des millions de dollars vont être dépensés. Dans le cas du BAEQ, les recommandations ont été mises en doute dans une certaine mesure par certaines des personnes elles-mêmes. Par conséquent, ils se sont instruits sur la façon dont un gouvernement arrive à prendre ses décisions de principe et, en raison du fait qu'ils ont pris part à la discussion à ce moment-là, il est plus facile de les amener à changer d'idée lorsque la situation change que cela n'aurait été le cas si cette discussion n'avait pas eu lieu.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): En ce qui concerne les gens eux-mêmes de cette région, qui étaient prêts à se lancer dans la production du lait, comment vont-ils maintenant diversifier leurs activités?

M. Saumier: Vous parlez maintenant de l'autre côté de la médaille. La situation qui existe dans la plupart des régions du plan d'organisation de la Gaspésie est celle qui donne lieu à ce que nous appelons des situations sectorielles de base en agriculture, dans les pêcheries, et les forêts qui sont fort lamentables. Il y a un excédent de main-d'œuvre dans ces secteurs. Par exemple, en agriculture, il y a environ 10,000 exploitations agricoles en Gaspésie. Selon nos calculs, il y a tout juste des possibilités pour 1,500 exploitations efficaces. Les 10,000 exploitants gagnent actuellement environ $1,000 par an. S'il y en avait 1,500 ils pourraient gagner de $10,000 à $15,000 par an. La question qui se pose maintenant est celle de placer les 8,500 exploitants qui restent.

On peut résoudre le problème de deux façons. On pourrait faire en sorte que certains secteurs de la Gaspésie s'étendent pour absorber cette main-d'œuvre ou il faudrait les faire sortir de la région. Il se peut que vous vous demandiez maintenant pourquoi ces personnes ne pourraient pas prendre d'emploi dans l'exploitation de la forêt, par exemple. Eh bien, vous constatez que la situation dans la forêt ressemble à celle de l'agriculture. Il y a déjà un excédent de travailleurs dans les activités forestières, qui gagnent de petits salaires. C'est ainsi que vous cherchez à employer moins de personnes dans la forêt aussi afin qu'un plus petit nombre de travailleurs soient

capables de travailler de dix à onze mois par an et de toucher un salaire acceptable. La question qui se pose alors est celle-ci: peut-on trouver d'autres secteurs qui pourraient provoquer une expansion de l'emploi. S'il est impossible de déceler de tels secteurs ou si l'augmentation prévue n'est pas assez considérable pour absorber la population active, vous vous tournez évidemment vers l'autre solution. Les 8,500 personnes qui restent doivent quitter la région.

Mais c'est très simple ce que j'ai cherché à faire comprendre aux gens que j'ai rencontrés en fin de semaine en Gaspésie. Je leur ai dit que, dans l'ensemble du Québec, le taux de chômage d'aujourd'hui est de 8 p. 100 et que l'on peut difficilement se justifier en demandant aux gens de quitter la Gaspésie, d'abandonner leur ferme ou encore leurs industries forestières ou bien leur petit port de pêche pour aller s'établir ailleurs parce que le problème de la ville à choisir après avoir quitté leur région se poserait toujours. Iront-ils s'établir à Montréal où, à l'heure actuelle, le taux de chômage est de 9 p. 100? Où vont-ils aller s'installer?

La difficulté fondamentale que l'on rencontre dans ce genre de planification est que vous pouvez envisager des apports massifs ou des modifications de grande envergure mais, si vous passez à l'action, au cours de ces transformations de grande envergure et en face d'une population active excédentaire, vous vous trouvez dans la nécessité de faire embaucher cette main-d'œuvre ailleurs. A mon avis, jusqu'à ce que nous sachions que les perspectives d'emploi de cette main-d'œuvre sont bonnes à l'extérieur de la région, on doit se garder de déranger la situation dans la région. Selon moi, il est bien mieux de laisser une personne travailler dans une petite ferme de Gaspésie et gagner $1,000 par an plutôt que d'aller l'installer à Montréal où elle sera en chômage. Voilà, dans l'ensemble, le problème qui se pose.

Permettez-moi de poser ce problème de cette façon-ci: il est difficile de surmonter les difficultés dans les régions sous-développées d'une économie prospère. Il est impossible de les résoudre dans un cadre économique global qui n'est pas prospère.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Qu'est-ce que ces gens vont faire alors, ces 8,500 qui devront abandonner le secteur agricole. Vous leur avez dit ce qu'ils allaient être obligés de faire, n'est-ce-pas? Ils ne pouvaient quitter leur région parce que cela ne servait à rien d'aller s'établir ailleurs au Québec, à Montréal, par exemple. Qu'est-ce que vous proposez? Un revenu garanti?

Le président: Il est évident qu'un bon nombre attend de vous une solution, sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough). C'est à vous et au reste de la collectivité que revient cette responsabilité.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Le témoin a dit qu'il était relativement facile de leur dire ce qu'ils ne pouvaient pas faire. Mais que peuvent-ils faire?

Le président: Oui, la question est celle de savoir quoi faire.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Oui.

Le sénateur Quart: Je connais bien la région dont vous parlez, monsieur Saumier, et je l'aime. Quels sont les groupes auxquels vous vous êtes adressé en Gaspésie et comment avez-vous formé vos comités de consultation ou autres?

M. Saumier: Est-ce que vous pensez à mon voyage de la semaine dernière ou à l'ensemble de la période?

Le sénateur Quart: Eh bien, oui, même au voyage de la semaine dernière. Il serait intéressant d'entendre ce que vous avez à dire à ce sujet. Je suis certain que vous avez passé une belle fin de semaine en dépit de la pluie parce que les gens ont un sens exquis de l'hospitalité dans ces régions et sous diverses formes.

M. Saumier: Je crois que ma petite incursion de la semaine dernière en Gaspésie est plutôt sans conséquence à ce sujet mais à ce propos il y a un raisonnement logique avec lequel on peut être ou ne pas être d'accord et voici ce qu'il dit: si l'on veut provoquer une transformation radicale de la région, des points de vue social et sociologique, on sera obligé de créer dans la région ce qu'on pourrait appeler de nouvelles structures sociales.

En d'autres termes, cela veut dire bien franchement que dans la région de Gaspé, comme dans toute autre région, il existe une certaine structure social au sein de laquelle certaines personnes exercent le rôle de chefs tandis que les autres suivent. Les chefs, en Gaspésie, ont toujours connu la prospérité au cours de l'histoire. Ceux qui suivent les chefs ont toujours été pauvres et, si vous voulez créer une situation où les pauvres deviendront prospères, selon ce que raconte cette analyse, vous lancez en fait un défi aux structures établies parce que vous dites aux chefs: «Nous croyons que vous avez mal géré les ressources de notre région et la preuve de ce travail médiocre est précisément dans la pauvreté de l'ensemble de la population». Par conséquent, si vous vous adressez aux chefs et que vous leur demandiez de participer aux

réalisations, vous ne pouvez faire autrement que de proposer des solutions et des méthodes qui vont avantager les chefs et qui n'apporteront rien aux pauvres. Par conséquent, nous devons mettre en marche, toujours selon le raisonnement, un processus qui ne prévoit ni de collaboration avec les chefs traditionnels ni de demande de collaboration mais plutôt un nouveau groupe de chefs formé de gens qui viendront de la base.

Le sénateur Quart: Mais vous avez parlé d'organismes.

M. Saumier: Cet état de choses se traduit dans la façon dont l'organisme s'est constitué et je vous donnerai un exemple bien clair de cela. Il a été fait un effort systématique, et je crois que vous pouvez comprendre maintenant pourquoi les choses se sont passées de cette façon-là, il y a eu un effort systématique, dis-je, sur lequel je ne porte pas de jugement, qui visait à exclure de la participation et de la consultation tous les gens en place, les députés, les membres de l'Assemblée législative, les hommes d'affaires et d'autres. On a fait un effort systématique et conscient pour dire: «Au cours du dernier siècle, vous avez eu toute la chance possible de démontrer ce que vous pouviez faire. Nous voyons maintenant ce que vous avez fait. Par conséquent, nous allons établir une structure toute nouvelle qui va vous passer entièrement par-dessus la tête parce que, toujours selon le raisonnement, nous sommes très sceptiques au sujet des solutions et des méthodes que vous, les chefs traditionnels, pourriez nous proposer étant donné que vous avez eu la chance de dire ce que vous pensiez et de les appliquer au cours du dernier siècle». Les structures de participation qui ont été établies étaient parallèles à celles qui excluaient systématiquement et avec soin à peu près tous les gens en place. Il va sans dire qu'il y avait des différences mais c'est ce qui explique pourquoi les planificateurs étaient constamment accusés de travailler en dehors des structures établies mais bien peu de gens se sont rendu compte à ce moment-là que, non seulement ne se sont-ils pas sentis coupables de l'accusation portée mais ils ont interprété ce fait comme une preuve de succès et ont déclaré: «Nous ne voulons pas travailler à l'intérieur des structures établies parce que nous n'avons pas confiance en elles. Vous avez eu la chance de démontrer ce qu'elles pouvaient faire et elles n'ont permis de rien faire».

Le président: Sénateur O'Leary, il se peut bien que ce ne soit pas une réponse à votre question mais je me demande si vous voyez des objections à permettre au sénateur McGrand de poser quelques questions à ce moment-ci parce qu'il doit assister à une autre réunion.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je crois que c'est une réponse à ma question.

Le sénateur McGrand: Monsieur le président, je crois que nous n'irons pas très loin dans cette affaire parce qu'il s'agit d'un sujet trop vaste pour être traité en une seule réunion. Cependant, je m'intéresse d'une façon particulière à l'ensemble du Nouveau-Brunswick et, bien que le problème principal concerne les comtés du nord-est, je voudrais qu'on éclaircisse en premier une question qui se rapporte à Mactaquac. Puis-je vous demander si vous connaissez bien vous-même cette région-là?

M. Saumier: J'y suis déjà moi-même passé une fois.

Le sénateur McGrand: Très bien. Il y a de la confusion qui règne au sujet de Mactaquac et Nackawic. Je vous ai demandé, lorsque vous alliez venir ici aujourd'hui, de vous assurer d'avoir une carte géographique à une grande échelle du Nouveau-Brunswick afin d'avoir une meilleure idée des régions où se posent ces problèmes. Si vous regardez la carte, vous verrez la rivière Saint-Jean qui coule depuis Mactaquac jusqu'à Windsor en passant dans tous les petits villages. Vous verrez que les Indiens n'étaient pas en cause dans cette région. Lorsque le barrage a été édifié à cet endroit-là et que la région a été inondée sur une distance de 75 milles, plusieurs régions agricoles ont été inondées. Le gouvernement a acheté les terres des gens pour les inonder et les programmes ARDA et FRED, à la suite de ces faits, ont commencé à être appliqués pour rétablir les gens de cette région en faisant le meilleur usage possible de la terre qui restait et en les réinstallant dans d'autres régions. C'est ainsi qu'est née la localité de Nackawic. Ce n'était pas une région prospère. D'autre part, ce n'était pas non plus une région où il n'y avait que peu de possibilités d'éducation. Il y avait des écoles secondaires régionales à Harvey Station, Southampton et Meductick et c'est ainsi que les gens ne manquaient pas de formation de base. Or, il a été déclaré, l'autre jour, qu'un certain nombre d'entreprises sont venues s'établir au Nouveau-Brunswick en application du programme ARDA. Je crois que le chiffre cité était de 65. De toute façon, je sais qu'une famille, suisse ou allemande, a fondé une petite entreprise dans la région de Medutick. Il s'y fabrique des cymbales de cuivre. Est-ce que le programme ARDA a eu quelque chose à faire dans l'établissement de cette petite entreprise? Est-ce que vous savez quelque chose à ce sujet?

M. Saumier: Je crains bien ne rien savoir, monsieur.

Le sénateur McGrand: Eh bien, si nous retournions pour un instant à la partie nord-est du Nouveau-Brunswick, au sujet de laquelle vous avez dit que des mines nouvelles ont été mises en exploitation et que des chemins d'accès seraient établis. Or, s'agit-il de nouvelles mines ou simplement des mines de New Bathurst ou de Heathsteel?

M. Saumier: Il s'agit bel et bien de nouvelles mines.

Le sénateur McGrand: De nouvelles mines et non pas simplement de nouvelles exploitations de mines.

M. Saumier: Elles ne se trouvent pas dans la région de Belledune; elles se trouvent plutôt dans une région tout à fait différente.

Le sénateur McGrand: Dans quelle région se trouvent-elles?

M. Saumier: Dans la région de Saint-Quentin.

Le sénateur McGrand: Toutes les deux mines de New Bathurst et de Heathsteel ont commencé à l'embouchure de la Miramichi, à Bathurst, sur cette carte-là.

M. Saumier: C'est plus vers l'intérieur.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Les autres se trouvent au fond à Charlo.

Le sénateur McGrand: Si l'on retourne dans le coin nord-est, on y trouve dans le nord-est du Nouveau-Brunswick un certain nombre de projets de travaux. Le numéro 3 dans le Tableau 5 de votre exposé fait voir les travaux de Mactaquac mais je voudrais savoir en quoi ils consistent.

M. Saumier: Comme l'indique le titre du Tableau, il s'agit de projets de recherche.

Le sénateur McGrand: Eh bien, qu'est-ce que vous avez fait dans la région qui s'étend depuis Bathurst jusqu'à Belledune? Il existe plusieurs petits villages dans cette région et je me demande ce que vous avez fait dans ces localités pour aider les gens. Quels sont les travaux que vous avez réalisés là, non pas sur papier mais bien d'une façon réelle?

M. Saumier: Vous entendez par là des projets bien concrets?

Le sénateur McGrand: Oui.

M. Saumier: Quant aux projets concrets, il n'y en a pas eu. C'est là un excellent exemple des difficultés auxquelles nous avons fait face dans cette région. Voici Belledune de ce côté-ci et il y a là, Bathurst, à environ 30 milles. A Belledune, il y a une grande exploitation minière à laquelle participent deux ou trois sociétés; un grand nombre de personnes travaillent dans ces mines.

Le sénateur McGrand: Je ne veux pas vous interrompre mais je veux toucher à l'essentiel. Le problème qui se pose dans le comité de Gloucester est celui de la surpopulation. Il a été surpeuplé parce que l'industrie de la pêche est devenue moins rentable et que les activités agricoles et forestières sont présentement à la baisse. Les fermes étaient petites; il y avait plus de fermes de 25 et 15 acres dans le comité de Gloucester que dans tout le reste de la province. Mais, ces gens-là arrivaient à vivre en travaillant dans les chantiers, non seulement dans la région, mais ils allaient ailleurs dans la province pour écorcer le bois et pour travailler dans les bois généralement. Quel programme avez-vous qui serait utile aux gens de St-Isidore, ainsi qu'à ceux d'autres régions où la population est très dense?

M. Saumier: Le but du programme que nous avons est très simple; il consiste à fermer toutes ces fermes marginales. Les gens vivent là sur des fermes, si on peut les appeler fermes...

Le sénateur McGrand: Quinze ou vingt acres sans terrain boisé.

M. Saumier: ...très souvent dans deux ou trois maisons, l'une à côté de l'autre, habitées par les grands-parents, les parents et les enfants. Nous avons l'intention de fermer ces fermes complètement et de déménager les gens.

Le sénateur McGrand: Mais où?

M. Saumier: C'est là la question: où? Par exemple, afin de les déménager à Bathurst, il faut que nous ayons deux choses à mettre à leur disposition: premièrement, de l'emploi et deuxièmement, des logis. L'emploi à Bathurst n'existe pas, pour le moment. Par conséquent, puisque tel est le cas, il n'est pas logique de construire des habitations. Ainsi, en attendant que des emplois puissent être créés à Bathurst, ce n'est pas la peine de déménager ces gens-là. Voilà le dilemme dans toutes ces opérations. A moins d'avoir un centre prospère dans la région, il est inutile de déplacer les gens pour qu'ils soient en chômage ailleurs.

Le sénateur McGrand: Au sujet de la population, n'avez-vous pas trouvé que le problème dans la Matapédia et que celui qui existe à l'intérieur du comité de Gloucester sont différents? Je ne crois pas que la Matapédia soit surpeuplée.

M. Saumier: Dans le petit village où je suis allé...

Le sénateur McGrand: Je veux dire la vallée de la Matapédia.

M. Saumier: La vallée de la Matapédia est pour le moment une région à problème. Je vous donnerai encore l'exemple du village où j'étais dimanche soir, un endroit appelé Causapscal, où il y a environ 100 fermes. Il existe des possibilités, sur une base économique strictement rationelle, pour 10 fermes.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): C'est une région bien accidentée pour l'agriculture.

M. Saumier: Oui, c'est une région impropre à l'agriculture. Ce sont toutes des fermes laitières où il y a de 10 à 15 vaches, ce qui ne constitue pas une opération rentable. De plus, il n'y a aucun espoir pour l'avenir. Il existe également dans la vallée de la Matapédia des ressources forestières importantes que nous sommes maintenant, en vertu du programme, à développer. Si notre espoir se réalise, ce développement créera environ 400 emplois et nous pourrons alors, en noir sur blanc (et il est facile sur du papier de dire que nous prendrons un cultivateur marginal pour en faire un travailleur forestier) assurer de l'emploi. Cependant, c'est une question bien différente de dire si ces 90 cultivateurs voudront en fait devenir des travailleurs forestiers.

Le sénateur McGrand: C'est là où je veux en venir.

Le président: Sénateur McGrand, je dois donner la parole au sénateur Carter. Il traitera d'un sujet différent et il doit partir.

Le sénateur McGrand: J'ai une question que je veux poser depuis plus d'un an. Voici. Dans la région de la Matapédia, il est possible de développer des terrains boisés productifs ou des sylviculteurs, ce qu'on ne pourrait pas faire à l'intérieur du comté de Gloucester où il y a des fermes de 10 et de 15 acres et où les terrains boisés ont disparu.

M. Saumier: C'est exact. Pour ce qui concerne les terrains agricoles boisés, les experts semblent être d'avis que le sylviculteur, qui dépend de l'exploitation forestière pour son gagne-pain, n'est pas la solution souhaitable. Il nous faut de grandes forêts et c'est pourquoi, dans l'entente de Gaspé, nous avons pris des mesures pour avoir ces fermes.

Le sénateur Carter: Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough) a traité de ma première question. Je voudrais revenir à votre tableau I. Prenons l'Île-du-Prince-Édouard. Vous indiquez, à l'égard du programme de sept ans, presque $243 millions et vous dites que $76.5 millions seulement seront payés par le gouvernement fédéral.

M. Saumier: C'est la contribution de FRED.

Le sénateur Carter: Mais FRED est un fonds fédéral, n'est-ce pas?

M. Saumier: La contribution totale du fédéral là-bas sera de $125 millions de dollars.

Le sénateur Carter: Quel est le total du fédéral?

M. Saumier: Le total de FRED est de $76.5 millions de dollars et le total fédéral, y compris les $76 millions, est de $125 millions.

Le sénateur Carter: D'où vient le solde des $125 millions?

M. Saumier: Il vient, par exemple, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du ministère des Pêcheries. Ce que nous avons dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard est une entente de portée sans précédent, qui tente de coordonner sous le même égide presque tous les programmes provinciaux et fédéraux qui s'appliquent à l'Île-du-Prince-Édouard actuellement et de les compléter au moyen des 76 millions de dollars provenant du fonds FRED.

Le sénateur Carter: Même si le total de la contribution fédérale est de 125 millions, c'est encore moins que la moitié ou à peu près la moitié et il reste encore 118 millions que la pauvre petite province de l'Île-du-Prince-Édouard devra trouver.

M. Saumier: Au fait, pour ce qui est des 118 millions de l'Île-du-Prince-Édouard, la véritable contribution du Canada dépasse $125 millions, parce que ces 118 millions comprennent, par exemple, les paiements de péréquation qui proviennent du gouvernement fédéral et qui constituent une contribution générale.

Le sénateur Carter: C'est à cela que je voulais en venir. Vous nous avez donné des chiffres qui se rapportent au coût total, mais il s'agit de l'ensemble de sommes dépensées pour les travaux publics, le logement, etc. Comment pouvons-nous préciser le montant qui sera dépensé pour développer cette région particulière? Qu'est-ce qui provient de votre ministère? Vous parlez de FRED et de l'ARDA. Mais, des autres ministères, au chapitre des travaux publics, du logement, de l'éducation, etc., il proviendra d'autre argent. J'aurais préféré savoir ce que l'on compte que l'Île-du-Prince-Édouard devra payer dans les sept ans, parce qu'il n'y a que 107 habitants là-bas. Je désirerais savoir comment ils vont pouvoir trouver cet argent.

M. Saumier: C'est là une question qu'on nous a souvent posée et que nous nous posons nous-mêmes. Nous nous demandons quelle sera la nouvelle contribution nette du fédéral pour l'Île-du-Prince-Édouard, en vertu de l'entente. J'ai le regret de dire que c'est une question à laquelle on ne peut pas répondre. On ne le peut pas pas pour une raison bien simple: parce que cela dépend des suppositions que l'on fait. Par exemple, on nous demande et nous nous demandons: combien le minis-

tère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dépensera-t-il à l'Île-du-Prince-Édouard en plus de ses programmes réguliers, ce qui représenterait un effort spécial fait par ce Ministère dans l'Île-du-Prince-Édouard? Il est impossible de répondre à cette question parce que selon les suppositions que l'on fait au sujet du taux de croissance des divers programmes fédéraux dans l'Île-du-Prince Édouard, on arrive à des réponses entièrement différentes, puisque le programme de la main-d'œuvre s'applique à l'Île-du-Prince-Édouard comme à toutes les autres régions du Canada. Combien, de fait, le ministère de la Main-d'œuvre a-t-il dépensé dans l'Île-du-Prince-Édouard sans tenir compte de l'entente FRED est une question à laquelle il n'y a pas de réponse.

Le sénateur Carter: Je ne comprends pas pourquoi vous incluez dans le coût total des dépenses qui seraient faites, qu'il y ait une entente FRED ou non, ou qu'il y ait un ministère du Développement rural ou non. Cet argent serait dépensé quand même.

M. Saumier: Oui, cet argent serait dépensé en effet.

Le sénateur Carter: Ainsi, vos chiffres, à mon avis, n'ont pas de sens et vous les grossissez jusqu'à $725 millions pour l'Île-du-Prince-Édouard pendant une période de 15 ans. Savez-vous quelle proportion de ce montant proviendra des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Saumier: Le seul montant qui ait été déterminé se rapporte aux cinq ou sept premières années. Après cela, le problème devra faire l'objet de nouvelles négociations parce que, cela va de soi, après les sept premières années, si le programme a réussi, la situation financière du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard se sera considérablement améliorés et ce gouvernement devrait être en mesure de payer davantage qu'il ne semble en mesure de le faire aujourd'hui. Si vous demandiez combien l'Île-du-Prince-Édouard sera en mesure de dépenser de son propre argent dans, mettons, dix ou douze ans...

Le sénateur Carter: Mais, ce que je comprends pas c'est pourquoi vous incluez des chiffres se rapportant à des montants qui seraient dépensés quand même dans le total consenti pour le développement de l'Île-du-Prince-Édouard? Pourquoi faites-vous cela?

M. Saumier: C'est parce que l'entente conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard est une entente qui tente de réunir presque tous les programmes existants, provinciaux et fédéraux, concernant l'Île, tous, sans exception.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous donner les chiffres nets, sans tenir compte de ce que vous auriez dépensé quand même? Pouvez-vous nous dire aussi quels sont les objectifs de ces dépenses qui visent directement l'aménagement?

M. Saumier: Comme je l'ai déjà dit, le seul chiffre net qu'on puisse donner et qui représente une nouvelle contribution du fédéral à l'Île est la somme qui provient du fonds FRED, c'est-à-dire, 76 millions pour les cinq à sept premières années.

Le sénateur Carter: Alors, le montant qui provient du gouvernement fédéral dépend du montant que le gouvernement provincial peut dépenser.

M. Saumier: Non, le programme n'est pas conçu de cette façon. L'entente conlue avec l'Île-du-Prince-Édouard renferme plusieurs programmes, dont certains ont trait à l'éducation, aux routes, à la formation de la main-d'œuvre, aux forêts, à l'agriculture et même à l'organisation du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons un ensemble de programmes dont le coût total est partagé entre les gouvernements fédéral et provincial. De fait, si l'on examine l'entente conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard, on voit que le plus gros du budget provincial est couvert par l'entente, parce que celle-ci vise à peu près tous les aspects de l'activité du gouvernement de l'Île.

Le sénateur Carter: Pour considérer un autre aspect, l'argent que vous avez ici provient de FRED et de l'ARDA. Le FRED et l'ARDA n'existent plus. Vous ne faites que continuer des programmes qui sont déjà mis en œuvre.

M. Saumier: FRED n'existe plus, mais l'ARDA existe encore.

Le sénateur Carter: Et vous ne faites que l'administrer?

M. Saumier: Oui.

Le sénateur Carter: Je pense que le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough) a signalé qu'il y a une différence de principe à l'égard des paiements versés en vertu de FRED et en vertu de l'ARDA, bien que je n'ai jamais su en quoi consiste cette différence. Tout ce que je sais de la différence, c'est que pour les programmes de l'ARDA vous versez l'argent aux gouvernements provinciaux qui s'occupent de l'administrer, mais je n'ai jamais su au juste en quoi consiste la différence de principe entre les deux programmes.

M. Saumier: Voulez-vous que je vous l'explique un peu?

Le président: Oui.

M. Saumier: Voici la différence de principe. En vertu de l'entente ARDA, nous considérons les projets isolément. Si une province désire entrependre un projet de consolidation

de fermes, par exemple, dans une région donnée, alors nous considérerons ce petit projet isolément. Si, deux ans plus tard, on désire réaliser un projet de consolidation de fermes ailleurs, nous le considérerons. Ainsi, en vertu de l'ARDA nous considérons un certain nombre de projets isolément, qui sont ou ne sont pas rattachés les uns aux autres.

En vertu de FRED, nous envisageons les choses bien différemment. Nous concluons une entente avec une province à l'égard d'une région rurale où il existe beaucoup de problèmes et nous essayons d'envisager tous ces problèmes en général, puis nous élaborons des programmes rattachés les uns aux autres, qui auront pour object de résoudre tous ces problèmes en même temps, d'une façon intégrée et coordonnée.

Ainsi, d'une part, en vertu de l'ARDA, nous avons des projets isolés dont on peut dire qu'ils sont des projets ad hoc et, d'autre part, en vertu de FRED, nous avons...

Le sénateur Carter: Pouvez-vous dire que vous avez un programme intégré en vertu de FRED?

M. Saumier: C'est exact. Il s'agit d'un programme intégré, qui a pour objet d'envisager tous les problèmes d'une région donnée et de les résoudre tous en même temps.

Le sénateur Carter: Quel est le rôle de l'Office d'aménagement régional? Comment s'intègre-t-il aux ententes?

M. Saumier: L'Office d'aménagement régional a un objectif précis qui est d'amener de nouvelles industries dans les régions peu développées.

Le sénateur Carter: Vous n'administrez pas le programme de l'Office d'aménagement régional?

M. Saumier: L'Office d'aménagement régional est maintenant administré par le nouveau ministère de l'Expansion économique régionale, mais avant la création de ce ministère, l'Office d'aménagement régional était un organisme distinct qui faisait partie du ministère de l'Industrie. Nous collaborons étroitement avec l'Office. Nous essayons de voir en quoi consistent les programmes de l'Office, de sorte que dans le cas de l'entente FRED, les programmes s'intégrent les uns aux autres pour former un ensemble.

Le sénateur Carter: Alors, vous continuez les programmes FRED qui sont déjà commencés et il est à espérer qu'il y en aura d'autres. Avez-vous établi des critères sur la façon de choisir les régions pour ces nouveaux programmes? Quels critères utiliserez-vous pour les régions choisies et quel genre de programmes aurez-vous pour ces régions?

M. Saumier: Je crois, monsieur le président, qu'il faudrait poser cette question à M. Kent.

Le président: Oui, M. Kent comparaîtra devant nous avec les chiffres, sénateur Carter, et si vous ne lui poser pas cette question, je la poserai moi-même.

Le sénateur Carter: Oui, je désire obtenir ces renseignements.

En 1962, vous avez commencé une entente de trois ans avec dix provinces, qui comportait une somme de $50 millions. Ce montant une fois divisé entre les dix provinces est peu considérable. Ce n'est que cinq millions par province. De fait, vous n'avez même pas dépensé tout ce montant. Combien avez-vous dépensé au juste?

M. Saumier: Nous avons engagé $35 millions à même les fonds fédéraux.

Le sénateur Carter: Pourquoi avez-vous dépensé si peu?

M. Saumier: J'espérais que quelqu'un poserait cette question et je suis heureux qu'on l'ait posée. Pourquoi avons-nous dépensé si peu? Nous parlons de l'entente ARDA et je tiens à signaler qu'il y a deux façons de mettre les programmes ARDA à exécution. L'une des façons serait de dire aux provinces: «Très bien, voici 50 millions que nous avons l'intention d'utiliser pour financer une partie de vos programmes en cours. Veuillez nous donner quelques programmes en voie d'exécution». Par exemple, il pourrait y avoir un programme de formation à l'égard duquel nous nous engagerons à payer le coût jusqu'à un certain maximum. C'est là une façon d'envisager les choses et de cette façon, nous aurions dépensé 50 millions en une année pour divers programmes d'aménagement agricole. Mais, nous avons envisagé les choses différemment. Nous avons dit aux provinces (et elles ont convenu avec nous que c'était là le principe de base) que nous ne voulions pas utiliser les 50 millions pour financer des programmes en cours, mais que nous préférerions financer de nouveaux programmes. Ceci dit, il a fallu que chaque province établisse de nouveaux rouages pour élaborer de nouveaux programmes, ce qui prend un certain temps. C'est pourquoi, en vertu de la première entente, nous n'avons pas dépensé tout l'argent, simplement parce que nous voulions utiliser l'argent pour financer de nouveaux programmes. De fait, le succès de cette méthode nous a portés à augmenter le montant disponible en vertu de la seconde entente.

Le sénateur Carter: Lorsque vous parlez de nouveaux projets et de nouveaux programmes, parlez-vous de programmes-témoins?

M. Saumier: Il peut s'agir de programmes-témoins; il peut s'agir aussi de programmes

de tous genres qui ont une importance pour les citoyens ruraux. N'oubliez pas qu'en vertu de la première entente, nous avons utilisé beaucoup d'argent pour financer les programmes en cours. Il y a eu une transition graduelle entre le financement de programmes existants et le financement de nouveaux programmes; l'un a diminué, tandis que l'autre a augmenté.

Le sénateur Carter: Je suppose que vous dépensez encore de l'argent pour les travaux de recherche?

M. Saumier: Oui, nous dépensons de l'argent pour la recherche.

Le sénateur Carter: De quel genre de recherche s'agit-il?

M. Saumier: De fait, nous dépensons très peu pour la recherche. En vertu du programme ARDA, la plupart de l'argent que nous avons dépensé était pour des recherches ayant pour objet de préparer les programmes FRED. Au tableau 4, pour Gaspé, vous verrez six projets comportant une dépense fédérale de 1.3 millions. Cet argent a été utilisé entièrement pour des travaux de recherche qui ont abouti à l'entente que Gaspé a conclue avec le Québec. Ainsi, cet argent a été dépensé pour financer des projets de recherche qui ont mené à l'entente FRED. Si vous examinez certains secteurs et certains programmes, on a aussi dépensé de l'argent pour les recherches avant les projets de l'ARDA.

Le sénateur Carter: Avez-vous employé des spécialistes à Gaspé?

M. Saumier: Oui, nous avons engagé des gens précisément pour cette fin.

Le sénateur Carter: Alors, comment se fait-il que ces gens n'ont pas été saisis du problème que pose le lait? Ont-ils sanctionné le projet du lait?

M. Saumier: Bien sûr. Les suppositions qu'on a faites à l'époque ont validé ce genre d'objectif et, plus tard, il est devenu manifeste que cet objectif n'était pas aussi bon qu'on l'avait d'abord cru.

Le sénateur Inman: Le sénateur Carter a posé beaucoup de questions que j'avais l'intention de poser moi-même au sujet de l'Île-du-Prince-Édouard. Évidemment, $725 millions, c'est une forte somme pour un peu plus de 100,000 personnes, mais les gens de l'Île-du-Prince-Édouard avaient des intentions bien arrêtées lorsqu'ils sont entrés dans la Confédération et je suppose qu'ils ont fait la même chose dans le cas présent. Au tableau 5, je remarque un projet pour l'Île-du-Prince-Édouard qui comporte une dépense d'un peu plus de $11,000. Pourriez-vous me dire de quel projet il s'agit.

M. Saumier: C'est un projet qui a abouti à l'entente FRED pour l'Île-du-Prince-Édouard. Dans cette province, nous avons engagé des experts-conseils qui ont exécuté des travaux en vue des préparatifs du travail analytique requis pour l'entente FRED et c'est de ce montant que provenait l'argent.

Le président: Pour la recherche?

M. Saumier: Oui.

Le sénateur Inman: Pourriez-vous me dire à quel projet vous songez pour la province?

M. Saumier: Immédiatement?

Le sénateur Inman: Oui.

M. Saumier: Les projets auxquels nous songeons pour l'Île-du-Prince-Édouard sont entièrement englobés par l'entente fédérale-provinciale qui a été signée il y a quelques mois entre le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement du Canada, entente qui prévoit des dépenses de $725 millions pour les quinze prochaines années. Il ne s'agit pas d'un seul projet. C'est un ensemble de programmes entièrement intégrés, pour lesquels on dépensera environ $725 millions au cours des quinze prochaines années.

Le sénateur Carter: Serait-il possible de reviser ce tableau et de nous donner le montant qui sera dépensé? Je désire savoir quelle somme on dépenserait de toutes façons, s'il n'y avait pas d'entente FRED.

M. Saumier: Je le regrette, mais il est impossible de donner ce montant. Nous avons essayé de le faire. Je sais que nous avons essayé au moins trois fois de dire ce que le gouvernement fédéral dépenserait de toutes façons pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Vous avez donné le montant approximatif de 78 millions.

M. Saumier: Il s'agit là d'une contribution en vertu du programme FRED. S'il n'y avait pas eu d'entente avec l'Île-du-Prince-Édouard, cette contribution n'aurait certainement pas été faite. Cette question se confond avec l'aménagement possible. Par exemple, il y a le programme de la route transcanadienne. Quel serait le coût de ce programme au cours des dix prochaines années?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Ils pourraient même revêtir la route de charbon!

M. Saumier: Il est impossible de connaître ces montants.

Le sénateur Inman: Quels programmes envisagez-vous pour les fermes?

M. Saumier: L'objection du programme agricole de l'Île-du-Prince-Édouard est de doubler ou de tripler la production agricole au cours d'une certaine période donnée.

Le sénateur Inman: Comment se propose-t-on de s'y prendre?

M. Saumier: Nous nous proposons d'atteindre ce but par un double moyen. Tout d'abord, il faudra aménager de nouvelles terres agricoles dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ces terres existent, mais elles ne sont pas aménagées. En second lieu, il faudra consolider les fermes existantes. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'agriculture s'exerce par ce qu'on pourrait appeler une fragmentation d'unités; un cultivateur aura quinze acres de terre à un endroit, 20 acres ailleurs et 50 acres ailleurs encore.

Le sénateur Inman: Il n'y en a pas trop.

M. Saumier: Apparemment, à ce qu'on me dit, il y en a plusieurs. Nous voulons transformer les fermes existantes en unités complètes.

Le sénateur Inman: Il y a presque 3,000 fermes vacantes. Je me demandais si on se proposait de les utiliser.

M. Saumier: Bien sûr. Nous voulons faire fructifier dans l'Île-du-Prince-Édouard toutes les terres qui sont de bonnes terres agricoles et les consolider en unités économiques pratiques. Les perspectives pour l'Île-du-Prince-Édouard en vertu de la nouvelle entente sont des plus intéressantes parce que en vertu du programme, nous prévoyons réduire considérablement le rythme auquel les gens quittent l'Île-du-Prince-Édouard. Nous prévoyons, de fait, une augmentation de la population de la province, tandis que depuis dix ans la population n'a pas changé, ce qui veut dire que plusieurs personnes l'ont quittée.

Le sénateur Inman: La population n'a pas changé depuis presque cent ans.

Le sénateur Carter: Songez-vous à faire cultiver du tabac dans l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Saumier: Oui, nous y songeons. Je crois savoir qu'on cultive déjà du tabac. Ces gens ont été aidés par l'entremise de l'ARDA et la culture du tabac augmente passablement.

Le sénateur Inman: Cette culture est très profitable.

Le sénateur Hastings: Je me demande si nous pourrions quitter les Maritimes pour considérer l'Alberta un instant. Vous occupez-vous de l'adinistration du programme Newstart, monsieur Saumier?

M. Saumier: Pas moi personnellement. Le Ministère s'occupe maintenant de ce programme, mais auparavent il relevait du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le sénateur Hastings: Vous ne pouvez pas nous donner de renseignements à ce sujet?

M. Saumier: Je tiens à vous dire, monsieur, que le Comité permanent du logement et du développement régional a reçu un assez long témoignage de M. Page, qui était le directeur de Newstart. On a peut-être déjà répondu à certaines de vos questions.

Le sénateur Hastings: C'est au sujet d'une allégation faite par le CJC dans le mémoire présenté au comité.

Le président: Est-ce que M. Kent pourrait vous être utile?

Le sénateur Hastings: Voulez-vous en prendre note?

Le président: Posez-lui vos questions et il les transmettra à M. Kent. Que vouliez-vous savoir au sujet de Newstart?

Le sénateur Hastings: Newstart, en Alberta? Après un an et demi de fonctionnement, on avait réuni un personnel de 47 professionnels et formé douze personnes et un Indien. En second lieu, je me demande si nous pourrions considérer le tableau 3, qui indique que, du 1er avril au 31 mars 1965, on a dépensé $1.9 million pour les recherches. Le premier montant, relatif à d'autres façons d'utiliser les terres, est de 6 millions. Combien de ce montant a été utilisé pour les recherches?

M. Saumier: Pour d'autres utilisations des terres ou pour la recherche?

Le sénateur Hastings: A l'égard des 6 millions.

M. Saumier: Ce montant a été consacré à des projets concernant d'autres utilisations des terres.

Le sénateur Hastings: La même chose s'applique-t-elle au développement rural? Il n'y avait pas de recherche.

M. Saumier: La recherche est comprise dans le montant de $1.9 million.

Le sénateur Hastings: L'administration et les traitements sont-ils compris dans les 6 millions?

M. Saumier: Non. Cela fait partie du développement rural, de la première entente.

Le sénateur Hastings: Les 4 millions?

M. Saumier: Oui.

Le sénateur Hastings: Vous ne savez pas quel pourcentage des 4 millions a été affecté à l'administration et aux traitements?

M. Saumier: Ce serait un bien petit pourcentage. En vertu de la première ou de la seconde entente, nous devions payer la moitié du coût du personnel provincial de l'ARDA.

Le sénateur Hastings: La moitié du coût?

M. Saumier: Oui. Je ne connais vraiment pas quel serait le montant.

Le sénateur Hastings: Votre propre personnel est-il prévu dans ce montant?

M. Saumier: Non, notre personnel est payé à même nos budgets internes. Il s'agit là d'argent versé aux provinces.

Le sénateur Hastings: Alors, vous payez la moitié du coût des traitements des administrateurs?

M. Saumier: Du programme provincial.

Le sénateur Hastings: Vous dites qu'il s'agirait d'un bien petit montant.

M. Saumier: Oui, parce qu'en Alberta...

Le sénateur Hastings: Je ne parle pas de l'Alberta, mais du pays tout entier.

M. Saumier: Le coût est peu élevé, en effet.

Le sénateur Hastings: Monsieur Saumier, j'aimerais maintenant revenir à la question de la Loi des subventions au développement régional et au Conseil du développement régional et de m'y arrêter pour quelques instants, si vous me le permettez. Je crois que plus de 1,200 entreprises ont investi environ $1,800,000 dans ces régions, ce qui a eu comme résultat de créer 50,000 nouveaux emplois jusqu'à la fin de 1968 et un nombre égal d'emplois dans les industries de service. Si je vous ai bien compris, vous avez dit qu'un très petit nombre de ces 100,000 nouveaux emplois ont été confiés à des personnes de cette région.

M. Saumier: Il faut procéder avec soin dans l'analyse de cette situation. Les programmes entrepris en vertu de la Loi des subventions au développement régional n'ont pas connu des résultats trop encourageants, à la longue, dans les régions où nous avons concentré nos efforts. Quelques projets ont été lancés dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, dans la péninsule de Gaspé et dans d'autres régions semblables, par exemple, mais la plupart des grands projets ont été lancés dans des régions moins désavantagées.

Le président: Vous dites que ces projets ne contribuent pas à créer des emplois.

M. Saumier: Ils en créent un certain nombre. Ce que je veux dire, c'est que le fait qu'une nouvelle industrie s'installe dans une région ne signifie pas pour autant que les gens qui vivent à proximité ou dans un rayon de dix milles, et qui n'ont aucune expérience, pourront trouver du travail dans cette industrie. Vous connaissez sans doute la situation dans le nord des Prairies, où l'on me dit que la durée de travail d'un employé est d'environ huit mois. Cela signifie que les industries doivent renouveler leur personnel tous les huit mois. Ce personnel se compose en grande partie de gens qui viennent des régions du Sud du Canada et qui, pour gagner un peu d'argent, travaillent pendant un mois ou un an et s'en retournent ensuite dans le Sud. Il y a sur les lieux une population indienne qui vit dans des conditions déplorables.

Le président: Quelles mesures avez-vous prises pour venir à bout de l'hésitation à participer aux projets communautaires? Nous étions à discuter de la participation communautaire dans Gaspé et dans d'autres régions. Que faites-vous pour résoudre ce problème, puisque votre but est d'obtenir la participation communautaire? Réussissez-vous à obtenir cette participation?

M. Saumier: Permettez-moi de vous donner un exemple de ce que nous faisons dans l'Ouest. Nous avons souscrit de fortes sommes d'argent, au moyen de l'ARDA, à la section de la Saskatchewan de la Jeunesse indienne, à la Fédération indienne du Manitoba et, en Alberta, où l'on me dit qu'il y a trois organismes. Nous avons contribué cette année environ $60,000 à ces trois organismes. Le but de ces organismes est sans aucun doute de donner aux Indiens le sens de la participation afin qu'ils en arrivent à comprendre leur propre situation et qu'ils puissent faire leurs propres représentations. Nous n'obtenons pas toujours des résultants miraculeux et immédiats dans les efforts que nous faisons pour obtenir la participation de la population. C'est un processus long et il faut s'y prêter pendant une longue période de temps avant d'obtenir des résultats.

Le président: Vous contribuez de l'argent dans Gaspé et dans d'autres régions et vous êtes quand même l'objet d'une certaine résistance de la part de la population. Vous en recevriez peut-être moins de la part des Indiens, car ils seraient peut-être moins enclins à discuter.

M. Saumier: Ce n'est pas l'ensemble de la population qui nous offre cette résistance. Voici le genre de problèmes théoriques qu'ils nous faut aborder. Quelle est la signification de la participation communautaire à la préparation et à la mise en marche de ce plan de développement? Quelle en est la signification, même en théorie? Une fois arrivé à un consensus d'opinions sur cette signification, comment la met-on en partique? Je veux en arriver au fait que nous n'en sommes pas encore arrivés à un consensus sur la signification d'un tel plan. Il est évidemment plus difficile de savoir comment le plan pourra être mené à terme.

Le président: Je crois que vous avez dit un peu plus tôt que la population joue plutôt le rôle de conseiller. On lui présente un plan, on en discute, les décisions sont prises par d'autres personnes et on lui soumet ces décisions. C'est à l'égard de cette façon de procéder qu'elle offre de la résistance.

M. Saumier: Et elle a bien raison.

Le président: Très bien. De quelle façon allons-nous combattre cette opposition?

M. Saumier: Je suis forcé de vous dire que je ne sais pas comment il faudrait s'y prendre.

Le président: Comment les Américains ont-ils abordé le problème? Ils l'ont certainment connu.

M. Saumier: C'est vrai.

Le président: Avez-vous fait de la recherche dans ce domaine?

M. Saumier: J'ai parcouru un bon nombre de leurs exposés et je crois qu'ils en sont venus à la même conclusion que nous.

Le président: Vous voulez dire qu'il n'y en a pas?

M. Saumier: Ils n'ont pu tirer de conclusion.

Le président: Je crois que vous avez raison et que c'est là le problème. Les Américains n'ont pas eu beaucoup de succès dans ce domaine, mais j'ai cru comprendre, en parcourant votre curriculum vitae, que vous avez été un premier de classe, que vous avez obtenu des succès académiques extraordinaires et que vous seriez la personne qui pourrait nous donner une réponse à cette question.

M. Saumier: Je sais qu'il y a un grand nombre de personnes qui ont consacré tout leur temps à ce problème sans en trouver la réponse et je ne puis que partager leur angoisse.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Votre biographie nous dit que vous êtes actuellement professeur de sociologie. Pouvez-vous nous dire si, dans une étude sociologique, la façon d'aborder un problème est bien différente dans les régions urbaines et dans les régions rurales? Vous faites valoir, dans votre exposé quatre facteurs, dont l'un est celui de l'isolement. Les trois autres facteurs sont-ils à peu près les mêmes?

M. Saumier: Je crois que oui.

Le président: Serait-il juste de dire que les grands problèmes des pauvres à l'heure actuelle sont l'argent, l'inflation et le manque d'habitations à loyer modique?

M. Saumier: Monsieur le président, je crois que vous venez de décrire exactement les problèmes économiques des pauvres.

Le président: Je m'en tiens aux problèmes économiques, sans toucher les problèmes culturels ou autres. Vous dites dans votre exposé que le Canada a mis l'accent surtout sur le problème économique.

M. Saumier: C'est exact.

Le président: Il faut admettre que nous n'avons pas obtenu trop de succès jusqu'à maintenant. Mais ce n'est pas de votre faute.

M. Saumier: Je crois que non.

Le président: Comment pouvez-vous alors rester passif et permettre de dépenser 6 millions de dollars pour des édifices et 2 millions de dollars pour la formation, soit 9 millions de dollars pour ces deux secteurs sur une somme totale de 15 millions de dollars, alors qu'on ne dépense que $140,000 pour l'habitation? Comment pouvez-vous approuver de telles dépenses, lorsque vous savez comment cet argent est dépensé?

M. Saumier: Du point de vue pratique, la raison en est très simple, monsieur le sénateur. Le programme d'habitation actuellement en vigueur au Canada en vertu de la Loi nationale de l'habitation est un programme à frais partagés. Une partie du programme est payée par la province, tandis que l'autre partie, qui est la plus grande des deux, est payée par le Gouvernement fédéral.

Le problème qui se pose ensuite pour le gouvernement provincial est de décider quelle partie de ses ressources financières limitées il pourra consacrer à l'habitation en général dans la province et, du montant total qu'il consacre à l'éducation sur le plan provincial, quelle partie des fonds proviendra du montant très limité qu'elle pourra dépenser pour l'habitation dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. C'est là le véritable nœud du problème.

Le président: Le sénateur O'Leary vous a posé tout à l'heure une question au sujet de l'éducation. Il vous a demandé si vous avez affecté une certaine somme d'argent à un programme d'éducation. Vous avez contourné la question et je sais à quoi vous vouliez en venir. Vous avez dit, d'après ce que j'ai pu en déduire, que vous avez consacré un certain montant d'argent en vue d'un programme spécial que vous n'avez pas appelé programme d'éducation mais qui en était un en réalité.

M. Saumier: C'est là votre interprétation.

Le président: Vous avez raison; c'est là mon interprétation. Je suis heureux que vous soyez venu ici aujourd'hui pour nous parler si ouvertement. Oui, c'est bien mon interprétation. Au moment où vous nous addressiez la parole, il m'a semblé avoir entendu quelqu'un dire: «Très bien, tout cela est très beau, mais ce sont de pauvres gens qui sont dans le besoin et qui doivent vivre dans de pauvres maisons. Voici que nous avons de l'argent qui nous est présenté comme somme globale: alors, au lieu de consacrer 8 ou 9 millions de dollars pour l'éducation et $140,000 pour l'habitation, nous allons consacrer un million de dollars pour l'habitation et un million de dollars à d'autres fins afin qu'il n'y ait pas de taudis à côté d'une magnifique école et à côté de superbes installations destinées à la formation». N'y a-t-il personne dans votre ministère qui aurait pu faire cette suggestion et pour qui cette suggestion aurait semblé une chose normale?

M. Saumier: Si vous prenez comme exemple le nord-est du Nouveau-Brunswick, vous

verrez qu'on y a consacré 3 millions de dollars à l'habitation.

Le président: Mais c'est la Société centrale d'hypothèques et de logement qui a contribué cette somme d'argent.

M. Saumier: C'est exact.

Le président: La condition était que la province contribue une somme d'argent équivalente, et c'est là le hic.

M. Saumier: C'est vrai, mais considérons un instant ce que représente le problème de l'habitation dans un cas comme celui-là. Il n'y avait autrefois aucune usine de service; mais, si vous allez aujourd'hui à Bathurst, vous y verrez de vastes terrains d'habitation où l'on est à installer de nouveaux égouts; il y a de nouvelles fosses septiques et les gens vivent dans de coquettes résidences. Je m'y suis rendu moi-même il y a trois semaines. Lorsqu'il s'agit d'entreprendre un programme d'habitation, il faut d'abord acheter le terrain nécessaire et y installer les services. La Société centrale d'hypothèques et de logement est en mesure de prêter son concours à cette entreprise; mais, si je ne m'abuse, ce n'est qu'à concurrence de 65 p. 100 du coût total. Vous établissez une usine de service et vous vous rendez compte que l'égout principal de la ville de Bathurst ne suffit pas. Il vous faut donc, pour avoir une usine de service convenable, reconstruire tout le système d'égout de Bathurst. Voilà la situation qui se présente dans la majorité des cas. Ainsi, pour entreprendre un programme d'habitation d'une certaine importance dans une petite ville dont l'état financier est déjà précaire, il faut forcer la municipalité à entreprendre des dépenses considérables qu'elle ne peut supporter.

Le président: La situation que vous venez de nous décrire ne s'applique donc pas seulement à Bathurst mais à plusieurs autres régions d'un bout à l'autre du pays.

M. Saumier: Elle vaut surtout pour les petites municipalités dans les régions rurales. J'étais de passage à Gaspé au cours de la fin de semaine et j'y ai rencontré trois conseils municipaux qui veulent à tout prix que l'on entreprenne des travaux sur la rivière Matapédia, qui est en voie de pollution, comme vous le savez. Le saumon, qui avait l'habitude de remonter la rivière assez loin au cours des dernières années, ne la remonte plus très loin à cause de la pollution. La petite ville d'Amqui, qui a une population de 6,000 habitants, veut construire une usine de traitement des eaux polluées qui coûterait $500,000. C'est là une dépense que cette petite municipalité ne peut se permettre de faire.

Le président: Quelle est la réponse à ce problème? C'est cette difficulté qu'il nous faut résoudre. Je m'y connais, puisque j'ai dû faire face à des problèmes de ce genre il y a trente ans, quand j'étais maire d'une ville. Le problème n'a pas changé?

M. Saumier: Il est toujours le même.

Le président: Quelle est donc la solution?

M. Saumier: La première réponse qui nous vient à l'idée est que, si l'argent requis était disponible à un taux d'intérêt peu élevé, il serait possible de dire au Conseil municipal d'Amqui: Voilà les $600,000 dont vous avez besoin; vous pouvez maintenant construire votre usine de traitement.

Le président: Qui pourrait donc faire cela? La province?

M. Saumier: Peu m'importe d'où provient l'argent, que ce soit de la province, du gouvernement fédéral, des États-Unis ou des Nations Unies, pourvu que le problème soit réglé.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Nous avons oublié un fait très important.

Le président: De quoi s'agit-il?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): La Société centrale d'hypothèques et de logement ne consentira ni ne garantira aucun prêt à une personne qui ne construit pas dans une région désignée. Cette région désignée se situe la plupart du temps à proximité d'une ville. Il y a actuellement des gens qui vivent dans des villes, tels que des médecins et autres personnes qui exercent des professions libérales, qui voudraient se construire des maisons confortables à l'extérieur d'une ville où il y a des terrains disponibles. Ils pourraient creuser leur propre puits artésien et installer leur propre fosse septique, approuvés par le gouvernement, mais la S.C.H.L. ne garantirait un prêt à aucune condition et ne voudrait même pas leur parler.

Le président: Vous voulez dire qu'il n'y a pas de prêts hypothécaires disponibles?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Il n'y a pas d'argent disponible à cette fin.

Le président: Ne peut-on se procurer cet argent d'institutions financières locales?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): C'est une toute autre affaire quand on s'adresse à une banque.

Le président: Pourquoi ne pas s'adresser à une banque? Y a-t-il du mal à cela?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Nous nous adressons ordinairement...

Le président: A une maison de prêts hypothécaires.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Oui.

Le président: Mais la S.C.H.L. n'est pas la seule source d'argent.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Il me semble que la S.C.H.L. est l'organisme fédéral qui a été mis sur pied à cette fin. La grande majorité des Canadiens ne peuvent profiter des avantages offerts par la S.C.H.L., parce que cette société a adopté comme politique de tâcher de concentrer la population près des villes, ce qui est contraire à notre pensée actuelle. Nous devons faire face à un problème de surpopulation des villes et voici que cet organisme fédéral travaille justement dans cette direction. On pourrait construire aujourd'hui des milliers de maisons d'un bout à l'autre du Canada et cela pourrait se faire par l'entremise de la S.C.H.L. dont les conditions de remboursement sont plus faciles, mais les prêts nécessaires ne peuvent être consentis parce que la construction ne se ferait pas selon un plan reconnu ou à l'intérieur d'une région désignée. Le personnel de la S.C.H.L. ne veut même pas entendre votre demande. C'est là une situation déplorable et une ligne de conduite désastreuse.

Le président: Qu'est-ce qu'on a fait? La S.C.H..L a-t-elle une politique déterminée en cette matière? Elle n'a jamais consenti de tels prêts auparavant?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Oui, elle l'a déjà fait.

Le président: A quelle époque?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche: Elle a déjà consenti de tels prêts, et je parle en connaissance de cause. Je me suis construit une maison il y a environ quinze ans.

Le président: Vous voulez dire que la S.C.H.L. a abandonné cette pratique à un moment ou l'autre par la suite?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Cette pratique a été abandonnée subséquemment. Je me suis construit une maison à l'extérieur de la ville dans ces conditions. C'est une jolie petite maison dont je suis très fier. Elle possède sa propre fosse septique. Les conditions de remboursements étaient conformes à la situation économique du Canada. Il est impossible de procéder de la même façon maintenant. Il est impossible de se construire une maison dans le secteur où j'ai construit la mienne, bien qu'il y ait beaucoup de terrains disponibles. J'ai vendu plusieurs terrains, mais les gens à qui j'ai vendu ces terrains ne peuvent s'adresser aux banques qui exigent un taux d'intérêt très élevé.

Le président: Il n'y a aucune différence entre les taux des banques et ceux de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Peut-être, mais vous ne pourrez obtenir un prêt bancaire si vous ne pouvez garantir la moitié de la somme nécessaire pour construire la maison que vous vous proposez de construire.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je suppose que cette situation est le résultat du grand besoin de nouvelles maisons dans les centres urbains. Je crois que le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) a probablement raison. Nous ne faisons qu'ajouter à la situation critique dans les centres urbains en forçant les gens à se construire dans ces secteurs ou, comme M. Saumier l'a expliquer, dans les grands centres de développement urbain. En d'autres termes, ces secteurs de développement n'ont aucune fin pratique s'il n'ont pas une étendue considérable. On accorde peut-être trop d'importance à cette question de grandeur.

Il en va de même pour les services d'utilité publique. On estime que tous ces services doivent être fournis dans les grands projets d'habitation et qu'il faut procéder selon cette norme de grandeur. Il est peut-être impossible de revenir à une politique différente, si l'on considère que la population du Canada est urbaine à 80 p. 100. Si c'est là le grand problème, je crois que c'est le problème qu'il faudra chercher à résoudre.

Le président: Nous ne traiterons pas de l'aspect culturel et des autres aspects que vous avez touchés, mais simplement de l'aspect économique que vous avez mentionné de façon très brève. Est-ce que, du point de vue économique, vous entrevoyez une solution au problème des pauvres, exception faite d'un salaire minimum garanti?

M. Saumier: Tout ce que je puis dire, monsieur le président, c'est que nous avons tâché d'aborder le problème de plusieurs façons.

Le président: Quelles sont-elles?

M. Saumier: Nous avons essayé l'assistance sociale.

Le président: C'est bien, continuez.

M. Saumier: Comme je l'ai dit, nous avons essayé l'assistance sociale. J'étais de passage dans la région de Gaspé en fin de semaine et les petits cultivateurs m'ont dit: «Si vous nous forcez de quitter nos fermes, nos petites fermes non rentables, nous devrons dépendre de l'assistance sociale».

Le président: Cela n'aidera pas.

M. Saumier: Vous avez raison, cela n'aidera pas. L'hiver dernier, 80 p. 100 de la population des régions de Gaspé et de Matapédia profitaient de l'assistance sociale. Il est évident que l'assistance sociale peut aider ces gens à survivre du côté physique, mais elle ne fait rien pour faire disparaître les causes

la pauvreté ou pour y remédier. Comme je l'ai déjà dit, une économie nationale prospère est le premier remède au problème de la pauvreté. Si l'on ne peut compter sur ce genre d'économie, il n'y a rien à faire.

Le président: Vous avez raison.

M. Saumier: La deuxième condition requise, une fois atteinte cette économie prospère, est la mise en marche de programmes qui permettront à toute la population de bénéficier de cette prospérité. Je veux dire qu'il faut mettre en marche des programmes qui permettront aux gens qui sont actuellement sans emploi ou employés de façon non permanente à se trouver des emplois dans la production. Ces programmes doivent viser à la fois l'individu et la famille.

Je voudrais vous donner un exemple de ce que je veux dire. Prenez un individu qui vient d'un endroit éloigné, disons le nord-est du Nouveau-Brunswick, et placez-le dans un grand centre. Tout cela est très bien, mais certains de ces individus n'ont jamais vu un supermarché de leur vie et n'ont jamais eu l'occasion d'administrer un budget familial. Il ne sert relativement à rien de déplacer le père de famille d'un petit village isolé vers un grand centre à moins qu'on ne déplace le père et sa famille, non seulement physiquement, mais aussi psychologiquement et émotionnellement, vers ce nouveau mode de vie. Il faut lancer les deux programmes à la fois, celui qui est orienté vers l'individu et celui qui est orienté vers la famille.

Le président: Vous avez déclaré que 8 p. 100 de la population active étaient en chômage au Québec. Vous avez ensuite déclaré il y a quelques instants que les gens de Gaspé vous avaient dit: «De l'assistance? Nous ne voulons pas de l'assistance sociale. Elle s'est révélée un désastre et nous n'en voulons aucunement».

Quelle est donc votre solution? Que pouvez-vous faire pour ces gens?

M. Saumier: J'étudie ce problème depuis deux ans, presque trois ans, et je dois vous avouer franchement que je n'ai pas de solution immédiate à offrir.

Le président: Le Comité n'a naturellement pas fixé sa décision sur quoi que ce soit. Nous sommes encore à chercher et nous essayons d'obtenir des renseignements. Il y a chez les grands économistes, chez les sociologues, travailleurs sociaux et autres experts du Canada, des États-Unis et de la Grande-Bretagne un sentiment bien ancré que l'on doit faire au moins le minimum pour ces personnes qu'on appelle désavantagées. Elles ne sont pas sur le marché du travail; elles n'auraient rien à offrir même si elles y étaient. Que peut-on faire pour ces gens?

M. Saumier: Je suis de votre avis, monsieur le président. Pour autant que je sache, et je dois ajouter que mes connaissances dans ce domaine sont limitées, il semble y avoir accord chez les économistes et les sociologues qu'une formule du genre du salaire minimum garanti est essentielle dans tout programme destiné à résoudre ce problème.

Un sociologue américain bien connu, qui a travaillé dans le cadre de la guerre à la pauvreté aux États-Unis, en est venu à la conclusion que pour lui, le premier pas vers une solution est l'établissement du salaire minimum garanti. Une fois ce salaire minimum établi, il y a un plancher au-dessous duquel personne ne peut tomber. Une fois ce plancher mis en place, il devient possible de lancer des programmes qui permettront aux gens d'atteindre ce plancher et d'aller de l'avant.

Il ne sera jamais possible d'en arriver à une solution avant d'avoir créé ce plancher, car l'assistance sociale n'est pas la solution du problème.

Je connais plusieurs cas, et j'ai les preuves à l'appui, où il est plus profitable pour un individu de demeurer au crochet de l'assistance sociale que de trouver un emploi.

Le président: Oui, nous avons rencontré des cas de ce genre.

M. Saumier: Pourquoi un homme qui a un revenu garanti de l'assistance sociale 52 semaines par année courrait-il le risque de perdre ses allocations de l'assistance sociale pour devenir balayeur de planchers, peut-être pendant deux semaines ou un mois seulement, après quoi il redeviendrait pupille de l'assistance sociale et serait obligé de remplir toute une série de questionnaires pour démontrer qu'il a droit à l'assistance sociale? Ces gens prennent donc comme décision, et c'est une décision bien inspirée dans les circonstances, qu'il est plus avantageux pour eux de rester au crochet de l'assistance sociale que d'accepter un emploi occasionnel et mal rémunéré qui ne leur offrirait aucune garantie pour l'avenir.

Le président: Avez-vous eu l'occasion, dans votre travail de rencontrer des femmes qui sont chefs de famille? Votre ministère a-t-il de l'expérience dans ce domaine-là?

M. Saumier: Si je vous comprends bien, vous voulez dire des femmes qui sont chefs de famille parce qu'elles n'ont pas de maris?

Le président: C'est bien ce que je veux dire.

M. Saumier: Je n'ai pas eu de contact direct avec des cas de ce genre.

Le président: Aucun contact direct, dites-vous? Vous travaillez donc de façon générale parmi ceux qu'on appelle les travailleurs pauvres.

M. Saumier: Oui, et de façon particulière parmi la classe rurale désavantagée.

Le président: Ils ne diffèrent pas beaucoup des autres; ils sont pauvres tous les deux. Quelqu'un veut-il poser d'autres questions?

Il y a une expression que vous avez employée tout à l'heure et que je n'ai pas très bien comprise. Qu'avez-vous voulu dire par «désavantage politique»?

M. Saumier: Ce que j'ai voulu dire, monsieur le président, c'est que l'influence d'une personne qui appartient à la classe des pauvres est nécessairement très faible dans le processus gouvernemental de prise de décisions.

Le président: Il n'a pas voix au chapitre. N'est-ce pas là le grand désavantage des pauvres?

Le sénateur Hastings: La Compagnie des jeunes Canadiens a fait la déclaration suivante: «Même les programmes qui visent à la réhabilitation contribuent par inadvertance à maintenir les pauvres à leur place». Que pensez-vous de cette déclaration? J'ai bien l'impression que l'ARDA et certains autres programmes font partie de ces programmes de réhabilitation.

M. Saumier: Il est très difficile de faire un commentaire sur une déclaration générale formulée en une seule phrase comme celle-là. Je connais certains programmes entrepris en vertu de l'ARDA qui ont très bien réussi et qui n'ont pas eu l'effet que vous avez mentionné. Le contraire est vrai, si vous prenez comme exemple la réserve indienne de Saddle Lake. Nous y avons lancé, en vertu de l'ARDA, un vaste programme de développement de l'agriculture. Les résultats ont été si frappants qu'aucun paiement d'assistance sociale n'a été versé l'hiver dernier sur la réserve. Les résultats ont été en effet si encourageants que les gens de la réserve sont devenus membres des Chambres de commerce des villes voisines de la réserve et qu'ils jouent le rôle qu'ils devraient jouer dans de plus grands centres. Dans cette perspective, nous avons des programmes bien conçus qui ont comme résultat de rapprocher des centres d'activité les localités isolées, car ils ont été conçus en vue de permettre à ces gens d'utiliser leurs propres ressources et d'entrer dans le courant général de l'économie du pays. Le programme ne les pousse pas vers ce courant au moyen de fortes subventions. Au contraire, on leur aide à se venir en aide à eux-mêmes.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, j'aurais assez de questions pour occuper le Comité tout l'après-midi. Qu'on me permette seulement de dire que je n'ai jamais été d'accord avec le programme de l'ARDA depuis ses tout débuts, mais je n'ai pas l'intention de me lancer dans une discussion à ce sujet à l'heure actuelle, parce que j'ai pris trop de notes et parce qu'il se fait tard. Je voudrais cependant profiter de l'occasion pour remercier M. Saumier d'avoir consenti à se présenter devant le Comité et de nous avoir fait un excellent exposé. Nous n'avons vraiment rien contre vous. Votre témoignage a été très apprécié, même si, à certains moments, nous avons paru vous faire la vie dure; mais nous ne faisions que notre devoir.

Si vous le permettez, j'aimerais discuter avec M. Saumier de quelques problèmes de l'ARDA avec lesquels je suis familier, parce que je sais qu'il se passe certaines choses dont M. Saumier n'est pas au courant. Cela est normal; certaines choses ne parviennent jamais aux oreilles des autorités.

Maintenant, pour me référer à la participation que notre président a mentionnée, je crois que certaines erreurs ont été commises à cause de cette question de participation. Les jeunes gens n'étaient pas prêts à venir à nos réunions et à nous dire ce qu'il fallait faire. Nous avions vécu dans ces centres depuis 25 ans et nous avions fait l'expérience de presque tout, mais nous avions manqué à la tâche et nous le savions. Ces jeunes gens se sont présentés et nous ont dit qu'ils allaient tenter la même chose. Je le sais fort bien, parce que j'ai assisté à plusieurs de ces réunions, pas dans le nord-est mais dans le nord-ouest, où ces jeunes gens sont venus et où nous avons un bureau à Edmundston. Ces jeunes gens furent vite réduits à quia.

Si vous consultez la liste des gens qui ont fait partie des comités formés il y a trois ans et la liste de ceux qui en font partie aujourd'hui, vous verrez qu'il y a eu un grand changement dans la formation de ces comités. Certaines personnes ont fait partie des comités pendant quatre, cinq ou six mois et se sont ensuite éloignées.

Les chefs de file des municipalités, comme, par exemple, les cultivateurs les mieux connus, les propriétaires de garages, les commerçants et les maîtres de poste, ont fait partie des premiers comités. Ils n'en font plus partie à l'heure actuelle, parce qu'ils n'avaient rien à offrir. Ils rendaient visite à une région donnée, ils voyaient quelques vaches dans un pré et, s'ils en voyaient dix, ils disaient: «Eh bien, s'il y en avait vingt, cela aiderait beaucoup». Mais ce conseil n'était pas pratique, même s'il pouvait sembler logique. Ils ne songeaient pas aux surplus de lait dans tout le pays et aux surplus de fromage, de beurre et autres produits laitiers. Les gens qui vivent dans ces centres s'attendaient à quelque chose, mais ils n'ont rien obtenu et c'est pourquoi on voit ces prévisions budgétaires qui

attendent depuis deux ans et demi. Cependant, je vous indiquerai toutes ces erreurs quand nous aurons l'occasion de converser un peu plus tard.

De plus, je suis d'avis que l'ARDA est devenue la victime des politiciens, et je ne parle pas ici des libéraux ou des conservateurs. On a souvent été témoin d'annonces faites à la veille d'élections, ce qui faisait dire aux gens qu'il s'agissait de manœuvres électorales. Il faut se rappeler qu'il y a, à une époque comme celle-là, deux groupes majeurs et qu'une annonce du genre devient un ballon politique. Un des deux groupes vient à perdre confiance et vous perdez ainsi le concours de personnes qui auraient autrement apporté leur concours.

Il faut aussi se rappeler que ces programmes sont passés aux mains du clergé dans certaines régions. Le clergé a sa place dans les églises, et c'est une chose bien différente lorsqu'il s'agit d'affaires ou de politique. Le clergé dans notre région du pays a naturellement fait tout son possible pour surmonter cette situation et je dois lui en donner crédit. Il a dépensé beaucoup d'argent et il a tenté de former les gens, mais il faisait face à une situation impossible. Lorsque l'annonce du programme a été faite, on a dit aux gens du haut de la chaire qu'il fallait se tenir coi et attendre, parce qu'on ne savait pas ce qui arriverait.

Si l'occasion m'était donnée, j'aimerais bien discuter de ces choses avec vous de façon constructive, parce que je ne veux pas inscrire au procès-verbal des paroles désobligeantes au sujet de ce programme.

Le président: Monsieur le sénateur Fournier, vous avez déjà rencontré M. Saumier et je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas le rencontrer de nouveau. Je suis certain que votre entretien sera des plus profitables.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Nous sommes à mettre au point une petite liste de définitions. Je me réfère maintenant à votre exposé où vous parlez de «personnes désavantagées». Vous évitez l'emploi des mots «pauvres» ou «pauvreté». Notre Comité étudie actuellement le problème des pauvres et de la pauvreté. Notre tâche est de trouver des solutions à leurs problèmes. Cependant, aucun des exposés qui nous ont été présentés jusqu'à aujourd'hui n'a défini à ma satisfaction le mot «pauvreté». On traitait dans un de ces exposés des «nécessités de la vie mais personne ne les a définies. Je voudrais qu'on me donne une définition claire et nette. Quelqu'un a ensuite parlé de «l'éducation des consommateurs». C'est là une initiative que j'approuve, mais personne ne l'a expliquée. J'ai ajouté à ma liste l'expression «personne désavantagée» et je demande ce qu'on entend par cela? On peut lui donner un sens très général, selon qu'on tient compte de la résidence, des capacités physiques ou du niveau d'instruction; il n'y a pas de limite. D'un autre côté, si le Comité veut obtenir du succès dans son étude, il doit étudier ces choses et établir la vraie définition d'une expression telle que «personne désavantagée».

Le président: Monsieur le sénateur Fournier, il s'agit d'une expression qui a cours chez les travailleurs sociaux.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je le sais.

Le président: Mais elle a une signification toute spéciale dans cette discipline. C'est ainsi que je l'ai employée. Le Conseil canadien du bien-être nous donnera une définition de cette expression et de certaines autres telles que «nécessités de la vie» lorsqu'il viendra témoigner devant le Comité. Il faudra, naturellement, que l'on nous explique ces expressions et elles nous seront expliquées par des travailleurs sociaux professionnels et par des organismes bénévoles.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je l'espère.

Le président: C'est une chose nécessaire. Les membres du Comité ont-ils d'autres questions à poser?

Je voudrais demander une explication à M. Saumier. Vous nous avez décrit trois genres d'échecs en rapport avec la pêche, l'agriculture et l'industrie forestière dans cette région du Québec. On nous a demandé si vous avez une solution et vous avez répondu que vous n'avez pas de solution immédiate. Voulez-vous vous en tenir a cette réponse pour le moment?

M. Saumier: Oui. Nous savons ce que nous voulons faire dans les domaines de la pêche, de l'agriculture et de l'industrie forestière, mais...

Le président: Mais vous ne savez pas ce que vous pouvez faire avec les habitants de cette région?

M. Saumier: Oui, vous avez raison, nous ne savons pas comment procéder en ce qui a trait aux gens eux-mêmes, parce que nous n'avons pas eu le temps de «rationaliser», ce qui veut dire que le procédé de «rationalisation» progressera très lentement, tant que nous ne saurons pas comment il faut aborder le problème du contact avec la population.

Le président: Monsieur Saumier, je voudrais, au nom du Comité, vous remercier pour votre précieux concours. Vous nous avez soumis des idées très claires sur la nature du

problème. Vous avez avoué avec franchise certains échecs et vous nous avez parlé de certains succès que vous avez obtenus. Nous en avons conclu que vous avez pris les mesures nécessaires pour corriger ce qu'il y a à corriger et pour en arriver à quelque chose d'utile.

Votre exposé nous sera d'une grande utilité et vous nous avez donné matière à réflexion. Nous vous remercions.

M. Saumier: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

La séance est levée.

APPENDICE «G»

Déclaration de M. André Saumier
sous-ministre adjoint (programmation)
au ministère
de l'Expansion économique régionale
au *Comité du Sénat* sur la *pauvreté*

1. L'attention portée au problème de la pauvreté depuis quelques années a fait ressortir certains aspects de ce phénomène qui nous permettent d'en mieux saisir l'ampleur. Une première conclusion se dégage avec force, à savoir que la pauvreté est un phénomène complexe qui ne saurait être exprimé en termes strictement économiques. Les expressions «pauvreté» et «faibles revenus» étant trop facilement considérées comme synonymes—ce qui entraîne, du point de vue analytique, des confusions sérieuses—j'éviterai donc les termes «pauvres» ou «pauvreté» et je parlerai plutôt de «personnes désavantagées» et de «désavantage». L'ampleur du désavantage économique, au Canada, est également bien documentée, et je ne m'attarderai pas à entasser des statistiques déjà connues et facilement accessibles.

2. Le désavantage implique essentiellement une absence ou une insuffisance d'accès aux possibilités de réalisation de soi que toute société offre théoriquement à ses membres. Il y a ainsi des désavantages d'ordre économique, d'ordre social, d'ordre culturel et d'ordre politique. Il n'est pas facile de dire lequel de ces désavantages est le plus catastrophique pour l'individu; nous ne savons pas encore non plus jusqu'à quel point ces divers désavantages sont reliés les uns aux autres et s'il y en a un qui est plus central ou plus déterminant.

3. Cette définition fait également ressortir le caractère relatif du concept de pauvreté, qui varie non seulement à travers le temps, à l'intérieur d'une même société, mais aussi d'une société à une autre. On voit en outre que cette approche conduit à abandonner la notion de «bien-être» (welfare), au sens traditionnel du terme, et à penser en terme de «mieux-être» ou de développement, tant individuel que collectif, le mieux-être collectif conditionnant le mieux-être individuel et vice versa.

4. Aux différentes formes de désavantages correspondent des états ou des conditions spécifiques mesurables. Ainsi, la pauvreté correspond au désavantage économique; l'isolement, au désavantage social; l'aliénation, au désavantage culturel, et le manque de participation, au désavantage politique. Une véritable politique de mieux-être doit tenir compte intégralement de ces différents états et mettre au point des programmes qui permettront de résoudre chacun d'entre eux, programmes qui doivent être interdépendants et coordonnés dans la mesure même où ces situations le sont elles-mêmes. Tout au moins faudrait-il ne pas penser que la résolution d'un ordre de désavantage—l'isolement, par exemple, ou la pauvreté—permettra de résorber les autres.

5. Les efforts traditionnels de l'État, nous pouvons l'admettre sans fausse honte, ont surtout porté sur la réduction des désavantages économiques au sens très étroit du terme. Une telle politique de subsistance est évidemment indispensable, la survie physique étant une condition essentielle de tout autre épanouissement. Il est toutefois apparu avec évidence que cette approche était inadéquate et qu'elle pouvait même être dysfonctionnelle.

6. Cette dysfonctionalité est facile à saisir au niveau de l'individu. Une politique paternaliste d'assistance, qui enferme la personne dans un réseau inextricable de règlements obscurs et en fait un numéro matricule, aug-

mente l'isolement, l'aliénation et le manque de participation. Loin donc de favoriser le mieux-être, elle empire la situation de la personne désavantagée et l'ancre bien solidement dans cet état. Il n'est dès lors pas surprenant qu'apparaisse une sous-culture dite de «pauvreté», qui se transmet de génération et en génération et se montre rebelle à toutes les interventions parcellaires.

7. Les échecs répétés de cette approche amènent graduellement à penser en termes plus globaux, au moins en ce qui concerne le désavantage économique. On parle ainsi de revenu minimum annuel garanti, d'impôt négatif, etc. Je n'ai pas l'intention de commenter ici la valeur possible de ces mesures; j'aimerais seulement attirer votre attention sur le besoin d'étudier l'impact possible de telles mesures sur l'absence de participation, l'isolement et l'aliénation. Un revenu annuel de $3,500 ne réglera pas nécessairement le problème de la solitude des vieillards ou de l'aliénation culturelle des groupes minoritaires, ni le fait que l'influence des personnes désavantagées sur les grandes décisions qui les concernent est pratiquement nulle. Je conclurai cette introduction très générale en exprimant seulement l'espoir que notre prise de conscience, du caractère intolérable de la pauvreté, nous amènera maintenant à nous interroger sur les mesures à prendre pour réduire les autres formes de désavantage. Alors seulement aurons-nous une société pleinement humaine pour tous ses membres.

8. Les considérations philosophiques que je viens de livrer à votre indulgence ont sous-tendu l'approche et les programmes de l'ex-Direction générale du Développement rural.

9. L'ARDA a formulé et mis en œuvre une politique de développement pour les régions rurales. Après quelques années de talonnement, cette politique s'est structurée autour de trois principes fondamentaux. Nous avons d'abord réalisé que le seul développement des ressources existantes ne contribuait guère à résorber la pauvreté rurale: l'obstacle à vaincre n'était donc pas uniquement économique, il était aussi social et sociologique. Des mesures furent ainsi prises pour faciliter, au niveau individuel et collectif, l'accès des personnes désavantagées aux développements en cours et projetés. Il apparut ensuite que le développement des ressources rurales et la disparition des difficultés d'accès aux emplois ainsi créés, nécessitaient une convergence d'interventions gouvernementales concertées. Cette convergence, facile à créer sur le papier, difficile à réaliser dans le concret, exigeait la mise en place d'organismes nouveaux de coordination et de concertation. Ces organismes furent créés et assistés financièrement par nous dans chacune des provinces, et aussi à l'intérieur du gouvernement fédéral. Il apparut enfin que ces mesures et structures seraient passablement inefficaces si elles ne tenaient pas compte du désavantage politique des régions rurales pauvres: nous fûmes ainsi amenés à souligner l'importance de la participation des populations concernées à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes ARDA qui les affectaient. Tout ceci s'est fait graduellement sur une période de moins de dix ans, de façon souvent erratique et désordonnée, avec des échecs parfois spectaculaires, à l'intérieur de budgets et de programmes limités. L'aboutissement de ces efforts, au niveau législatif, a été la Loi créant le Fonds de développement économique rural (FODER) et, au niveau des réalisations, les Ententes de Développement rural signées en vertu de cette Loi.

10. Vous trouverez en annexe quelques tableaux qui indiquent l'ampleur financière des programmes lancés par la Direction générale du Développement rural dans ce domaine de la lutte contre le désavantage. Il importe de rappeler que ces sommes ne représentent qu'une partie des montants totaux engagés par les gouvernements dans ces programmes.

TABLEAU 1

FONDS DISTRIBUÉS PAR ACCORD FRED

Plan	Durée	Coût total	Contribution de FRED	Contribution d'ARDA	Total FRED-ARDA
	(années)	en milliers de dollars			
Nord-est du Nouveau-Brunswick	10	89,250	24,461	2,300	26,761
Mactaquac	10	20,950	9,433	1,900	11,333
Gaspé	5	258,790	83,495	2,700	86,195
Interlake	10	85,085	27,606	3,000	30,606
Île du Prince-Édouard	7	242,963	76,448	0	76,448

TABLEAU 2

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PAR ACCORD FRED JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

Plan	Date	Total
Nord-est du Nouveau-Brunswick	31 mars 1969	5,923,242
Mactaquac	31 mars 1969	3,168,614
Gaspé	31 mars 1969	2,184,605
Interlake	31 mars 1969	4,975,362
Île du Prince-Édouard	1er avril 1969	0

TABLEAU 3

DÉPENSES PRÉVUES D'ARDA POUR LES PROJETS RELATIFS AU SOULAGEMENT DES PERSONNES DÉSAVANTAGÉES

Premier accord—1er avril 1962–31 mars 1965		
Autre usage des terres	$6,124,214	
Développement rural	4,162,693	
Recherches (voir tableau 4)	1,964,115	
		$12,251,022
Deuxième accord—1er avril, 1965–31 mars 1968		
Partie 1 Recherches (voir Tableau 5)	3,032,526	
Partie 2 Utilisation des terres et adaptation des fermes	5,640,330	
Partie 3 Réhabilitation	170,960	
Partie 4 Personnel du développement rural et services de formation	1,281,047	
Partie 5 Domaines de développement rural	17,485,992	
		27,630,755
Total du premier et du deuxième accord		$39,881,777

TABLEAU 4

DÉPENSES CONSACRÉES AUX RECHERCHES POUR LA PLANIFICATION DE FRED, PREMIER ACCORD ARDA

Avril 1962—31 mars 1965

	% Fédéral	Nombre de projets	Dépenses du gouvernement fédéral
Île du prince-Édouard	50	0	0
	100	0	0
Nord-est du Nouveau-Brunswick	50	0	0
	100	3	117,507
Mactaquac (Nouveau-Brunswick)	50	9	91,017
	100	1	21,388
Gaspé (Québec)	50	6	1,312,024
	100	1	8,000
Interlake (Manitoba)	50	3	105,801
	100	13	308,378
Total du Premier Accord		36	1,964,115

TABLEAU 5

DÉPENSES CONSACRÉES AUX RECHERCHES POUR LA PLANIFICATION DE FRED, DEUXIÈME ACCORD ARDA

Avril 1965–31 mars 1968

	% Fédéral	Nombre de projets	Dépenses du gouvernement fédéral
Île du Prince-Édouard	50	1	11,936
	100	3	701,356
Nord-est du Nouveau-Brunswick	50	3	42,552
	100	3	143,961
Mactaquac (Nouveau-Brunswick)	50	2	8,992
	100	0	0
Gaspé (Québec)	50	17	1,679,927
	100	1	5,000
Interlake (Manitoba)	50	6	225,025
	100	6	213,777
Total du deuxième Accord		42	3,032,526

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 7

SÉANCE DU JEUDI 22 MAI 1969

TÉMOIN:

M Harry J. Waisglass, directeur général, Recherche et développement, ministère du Travail du Canada.

20409—1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Deputy Chairman*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés, nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

20409—1½

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI, 22 mai 1969.

Conformément au Règlement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit à 9 h 35 ce matin.

Présents: Les Sénateurs Croll (*président*), Carter, Cook, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, Lefrançois, McGrand, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*).

Aussi présent: M. Frederick Joyce, directeur du personnel de recherche du Comité.

Le président (le sénateur Croll) dépose un mémoire présenté par le ministère du Travail du Canada; il est convenu que ledit mémoire soit imprimé en appendice («*H*») au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

On présente, puis on interroge le témoin suivant:

M. Harry J. Waisglass
Directeur général
Recherche et développement
Ministère du Travail du Canada.

(Une notice biographique suit le présent procès-verbal).

A midi et trente-huit le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 29 mai 1969, à 9 h 30 du matin.

ATTESTÉ:

Le secrétaire suppléant du Comité,
E. W. Innes.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Waisglass, Harry J. M.: Waisglass possède une vaste expérience de la recherche appliquée, dans le domaine socio-économique, comme négociateur, conciliateur, médiateur et arbitre, en relations industrielles, et comme expert-conseil en matière de recherche, de planification et de développement socio-économique. Le 1er janvier 1968, il est nommé directeur général de la recherche et du développement, au ministère du Travail du Canada. Auparavant, il était expert-conseil en recherche auprès du Secrétariat spécial à la planification du Bureau du Conseil privé, à Ottawa. Il a été, au Canada, directeur de la recherche du syndicat des travailleurs unis de l'acier d'Amérique; directeur de l'éducation et de la recherche, au Canada, pour le syndicat *Amalgamated Clothing Workers of America;* chargé de cours en relations industrielles et chargé de recherches à l'ancien Institut des relations industrielles de l'Université de Toronto. De 1944 à 1947, il travaille à Ottawa comme statisticien et chercheur pour le ministère du Travail et le Conseil de la production industrielle. En 1963-1964, il est expert-conseil du Bureau internaitonal du Travail auprès du gouvernement de Singapour et des syndicats. M. Waisglass a fait partie du *Voluntary Planning Board* de la Nouvelle-Écosse (1964-1967) du *Financial Advisory Committee of the Ontario Government's Development Agency* (1963), du *Vocational Advisory Committee of the Toronto Board of Education,* et de plusieurs conseils de conciliation et d'arbitrage, lors de conflits ouvriers. Pendant plusieurs années, il a été président du *Legislative Committee of the Toronto and District Labour Council* et membre de plusieurs comités du Congrès du travail du Canada et du Conseil canadien du bien-être. Il a aussi acquis une longue expérience comme membre et administrateur d'organismes privés et locaux de bien-être: le *Jewish Vocational Service,* le *Toronto Rehabilitation Centre,* et le *North York and Weston Family Service Centre.* A Toronto, il a consacré plusieurs années de service aux conseils et aux comités de la Fédération des œuvres et du Conseil de planification sociale. Né à Toronto, il y a fait ses études et y a obtenu sa maîtrise en économie politique, en 1948. Auteur de *Towards Equitable Income Distribution: Some Social and Economic Considerations for Union Wage Policies,* il a aussi écrit des articles dans *Canadian Welfare, Financial Post, Industrial Relations Quarterly Review,* et dans différents périodiques syndicaux.

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 22 mai 1969

Le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit ce matin, à 9h30. Le sénateur David A. Croll (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Avec votre consentement, je vais verser le mémoire au compte rendu. Notre témoin, aujourd'hui est M. Harry J. Waisglass, qui possède une vaste expérience de la recherche socio-économique. Vous en saurez davantage à son sujet en lisant le compte rendu des délibérations. Il est directeur général de la recherche et de développement, au ministère du Travail du Canada. Il est très bien connu, et depuis longtemps, dans les milieux du travail.

M. Harry J. Waisglass, directeur général de la recherche et du développement, ministère du Travail du Canada: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, nous regrettons beaucoup de ne pas avoir eu le temps de rédiger le mémoire que nous aurions aimé vous présenter, avec une analyse en profondeur des problèmes de la pauvreté, pour vous montrer, mieux que nous avons pu le faire dans ce très bref mémoire, quelques incidences des programmes, des activités et de la législation que notre ministère est chargé d'appliquer, pour vous montrer comme cela a une profonde influence sur le problème de la pauvreté. Tout ce que nous avons pu faire, dans ce mémoire, c'est de montrer comment les grandes priorités du ministère dans le domaine des relations industrielles, de même que la création et l'application de normes relatives aux emplois, aux salaires, à la sécurité, etc., exercent une influence très marquée sur le problème de la pauvreté, du moins pour l'atténuer, et peut-être en un sens, pour le prévenir.

Je crois, monsieur le président, qu'un témoin qui a déjà comparu devant votre Comité, et qui représentait le Conseil économique, a fait ressortir, en réponse à une question qu'on lui avait posée, que l'incidence de la pauvreté est de beaucoup inférieure chez les travailleurs syndiqués que chez les travailleurs non syndiqués; dans notre mémoire, nous avons, je crois, accordé une certaine attention à quelques-unes des raisons pour lesquelles il en est ainsi: pour vaincre la pauvreté, il ne suffit pas d'assurer les nécessités de la vie. C'est là un des points que nous avons soulignés dans notre mémoire. Il traite de la condition humaine, de l'individu dans son intégrité. Et le fait de procurer les nécessités de la vie, c'est-à-dire la nourriture, le vêtement et le logement, ne rehausse pas l'intégrité, la dignité, le respect de soi, le sens des responsabilités et l'indépendance de l'individu. Le mémoire expose en long et en large les vues du ministère, comme nous les voyons.

Peut-être, monsieur le président, serait-il bon que je porte à votre attention certaines de mes propres idées sur quelques-uns de ces problèmes fondamentaux, comme je les conçois. J'ai réfléchi, il y a quelque temps, sur ce qu'implique la guerre à la pauvreté. Dans un article publié dans le numéro de septembre-octobre 1967 de *Canadian Welfare*, j'ai mis en évidence que la guerre à la pauvreté implique essentiellement une lutte pour la réalisation de quatre idéaux, qui ne sont pas toujours uniformes et qu'on doit concilier, dans chaque société.

Ce sont: la charité, la justice, l'équité et l'amour. Chaque société, semble-t-il, d'une façon ou d'une autre, cherche à atteindre ces idéaux, et je crois que la lutte pour éliminer la pauvreté, les conditions de la pauvreté dans notre société, reflète, dans une large mesure, comment la société vise à atteindre ces quatre idéaux. Et si je puis dire quelque chose au sujet de chacun de ces idéaux, et citer des extraits de l'article en cause, je crois que vous verrez comme ils auront, éventuellement, une portée très pratique, même s'ils semblent peut-être un peu abstraits de prime abord. Je crois que ces idéaux auront une portée pratique sur le programme ou la politique qu'on doit adopter pour lutter contre la pauvreté, tant pour les organismes privés, dans le domaine du bien-être, que pour les organismes privés, dans le domaine du bien-être, que pour les organismes publics, et pour déterminer comment ces deux genres d'organismes peuvent travailler ensemble d'une

façon pratique, comme ils doivent le faire dans une société libre.

La charité doit servir de modèle lorsqu'il s'agit d'accorder une aide directe pour répondre aux besoins fondamentaux de la personne humaine, sans juger si elle est responsable de sa condition de pauvre et sans évaluer ses capacités d'accepter une telle responsabilité. Ainsi, une personne devrait pouvoir demander et obtenir de l'aide seulement parce qu'elle n'a pas les ressources personnelles voulues pour satisfaire à ses besoins premiers. La charité ne tient pas compte de la non-responsabilité; elle vise à soulager les besoins.

D'autre part, notre idéal de la justice renferme des préceptes qu'il est difficile de concilier avec l'idéal de la charité. Notre justice tient la personne responsable de ses actes, et présume que tous les adultes (sauf ceux qui sont placés sous la garde de quelqu'un) ont assez de maturité pour accepter leurs responsabilités. Il est difficile pour le travailleur social de traiter ses clients comme des personnes responsables particulièrement les clients de longue date qui n'ont pas assez de fierté, d'initiative, de confiance en soi et de respect de soi pour prendre les mesures voulues pour se tirer eux-mêmes de leur état de dépendance sociale. D'autre part, plusieurs assistés sociaux vont s'offenser de ces mesures prises par les organismes de bien-être social, tel que le fait de remettre des bons de caisse au lieu d'argent comptant, ce qui restreint les domaines où ils peuvent faire des choix et exercer leur responsabilité, ce qui porte atteinte à leur fierté et à leur dignité d'êtres humains.

Le troisième idéal, l'équité, est étroitement relié à la justice, mais porte sur la responsabilité sociale plutôt que sur la responsabilité individuelle. Voilà une distinction très importante. Pour parvenir à l'équité, notre société cherche à établir des relations sociales et économiques idéales—un système équitable, socialement, de distribution des chances, de la puissance, des revenus et de la consommation. L'équité confie à la société la responsabilité de fournir des chances égales à chaque personne, pour qu'elle puisse développer ses capacités à leur maximum. Il est probable que lorsqu'on atteindra à l'équité, on pourra alors se passer de la charité et du bien-être social.

Notre quatrième idéal, l'amour, renferme un concept de responsabilité mutuelle, ou réciproque, ce qui comprend la capacité, soigneusement équilibrée, de donner et de recevoir. Vous remarquez comment, pour chacun de ces quatres idéaux, nous considérons la responsabilité d'une façon différente. L'idéal de l'amour renferme le concept de la responsabilité mutuelle ou réciproque. Aimer sans être aimé—être aimé sans aimer—est un acte incomplet, et ce n'est pas l'idéal. L'amour idéal présuppose la capacité idéale de décider en commun, d'agir en commun, et de partager des responsabilités avec d'autres. Ce sont là les attributs de la maturité de la personne humaine. Mais tout d'abord, une personne doit apprendre à s'aimer, à se respecter et à être responsable d'elle-même, avant de pouvoir atteindre cet idéal de la responsabilité mutuelle, qui est l'essence de l'amour.

L'avenir du bien-être social et de la guerre à la pauvreté, dans n'importe quelle société, dépend de la manière dont cette société concilie les incompatibilités et les incongruités apparentes de ces idéaux que sont la charité, la justice, l'équité et l'amour; les notions de non-responsabilité, de responsabilité individuelle, de responsabilité sociale et de responsabilité mutuelle ou réciproque. Voilà les différents idéaux qu'on doit concilier.

Chose curieuse, certaines de nos lois, au Canada, tout comme les lois qui régissent le monde des affaires, sont fondées sur des concepts de relations impersonnelles et limitées et, par conséquent, sur des responsabilités impersonnelles et limitées. Mais il s'agit en quelque sorte d'un à-côté.

Je pourrais ici vous faire voir comment ces concepts ont, à mon avis, des applications pratiques lorsqu'il s'agit de régler un problème très urgent, selon moi, pour les organismes publics et privés qui s'occupent de la lutte contre la pauvreté; je crois que l'une des questions les plus graves que l'on puisse se poser est celle-ci: que devraient ou pourraient faire les organismes publics ou privés pour réduire la dépendance de leurs clients vis-à-vis l'assistance financière? Il y a une question qui est très importante: comment peut-on fournir assez d'aide financière et, en même temps, aider l'individu et sa famille à devenir de moins en moins dépendants, pour réaliser certains des autres idéaux que nous avons mentionnés?

Je ne crois pas qu'il y ait de panacée, mais il y a quand même quelques principes dont il faut tenir compte. Tout d'abord, l'organisme doit mieux connaître les besoins de ses clients. Satisfaire aux besoins de biens et services est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. On doit aussi satisfaire à d'autres besoins humains et sociaux, tout aussi fondamentaux, et l'organisme doit aider ses clients à avoir accès aux services spécialisés offerts par d'autres organismes, publics et privés.

Deuxièmement, l'organisme doit, en particulier, reconnaître le fait que l'être humain éprouve, avant tout, le besoin de se sentir

responsable de ses décisions et de ses actes. Lorsque le plein emploi, ou presque, existe, la plupart des clients reçoivent des prestations sociales parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de développer leur capacités de manière à pouvoir prendre leurs propres décisions et accepter la responsabilité de leurs actes. Ce dont ils ont besoin avant tout, c'est de développer ces capacités. La décision de demander de l'assistance sociale vient en dernier ressort: on n'a pas le choix, ou on ne voit pas d'autres possibilités. Prendre une décision, c'est faire un choix. Sans choix, il n'est pas possible de prendre une décision. La possibilité de décider est essentielle, si on veut que quelqu'un apprenne à prendre des décisions. Aussi longtemps que les «autorités» continuent à prendre des décisions pour eux, les gens n'ont pas la possibilité de développer leurs propres capacités.

Troisièmement, le manque de confiance en soi et de motivation, les incapacités, et l'impuissance à répondre aux stimulants et aux possibilités, qu'on observe chez les assistés sociaux, sont quelques-uns des symptômes de leur malaise fondamental: leur incapacité de prendre des décisions et d'accepter des responsabilités. On doit les aider à développer ces capacités. Ce qui implique une réadaptation qui ne se limite pas à la réadaptation physique. Pour qu'ils puissent en venir à faire des choix responsables, on doit faire preuve avec eux de patience, de dévouement et de compétence, en leur montrant les conséquences possibles de leurs actes. Trop souvent, les organismes de bien-être font plus de tort que de bien en offrant à leurs clients des décisions, alors qu'ils ont besoin de choix.

La tâche des organismes publics de bien-être est souvent frustrante et décourageante. Il est extrêmement difficile d'aider des gens très peu empressés à s'aider eux-mêmes. En conséquence, les organismes sont souvent tentés de recourir à des règlements coercitifs et à des méthodes de persuasion qui peuvent avoir des conséquences nuisibles, négatives et même désastreuses. On a menacé de suspendre l'assistance pour amener le client à «travailler pour l'assistance», ou même à accepter l'invasion de sa vie privée par des «thérapeutes», des «conseillers», ou des «chercheurs». De telles menaces nuisent au procédé thérapeutique et détruisent le moral, la dignité humaine, la confiance, le respect de soi et le sens des responsabilités du client. En dominant le client, l'organisme reconnaît sa propre défaite.

Le président: Ce que vous dites, en réalité, c'est que l'assisté social, le pauvre, ne prend aucune décision. Mais il n'a probablement pas d'hypothèque à payer, ni de prime d'assurance-vie, et il n'a probablement pas de rente. Les seules décisions qu'il doit prendre concernant sa nourriture, ses vêtements et son logement, et quelqu'un d'autre les prend à sa place. Comment remédier à cela?

M. Waisglass: C'est ce que nous disons ici, que l'organisme, tout en assurant les nécessités de la vie, doit en même temps permettre de plus en plus aux assistés sociaux de faire des choix ou de prendre des décisions.

Le président: Mais quels choix peuvent-ils faire pour le moment? Quels choix un assisté social peut-il faire? Quels sont ces choix? On fait tout à sa place, n'est-ce pas? A-t-il un choix quelconque?

M. Waisglass: Il faut faire une distinction, ici. Dans certains cas, les gens n'ont pas les capacités voulues pour prendre des décisions. Leur donner de l'argent et les laisser le dépenser comme ils le veulent peut leur causer plus d'ennuis qu'autre chose. Je ne veux pas généraliser, car il y a des exceptions; mais dans certains cas, en plus de remettre de l'argent, il y a d'autres moyens plus efficaces de permettre à ces gens de prendre des décisions et d'accepter des responsabilités. Ce qui veut dire que, dans certains cas, il faut prendre des risques.

Le sénateur Carter: Je souhaite que vous nous expliquiez comment cela s'applique à l'impôt négatif sur le revenu, ou à quelque chose comme cela.

Le président: Au revenu garanti.

Le sénateur Carter: Comment pourriez-vous appliquer votre théorie qui, je crois, est excellente?

M. Waisglass: Tout d'abord, je veux rattacher cela aux questions que nous avons soulevées dans notre mémoire. Les principes que nous y énonçons, surtout pour les organismes de bien-être, et pour que les gens apprennent à développer leur capacité de prendre leurs propres décisions, se rattachent très étroitement à ce qui se passe au cours des négociations collectives. Nous favorisons cela, car les travailleurs apprennent à prendre des décisions non seulement pour eux-mêmes, mais aussi à accepter et à partager des responsabilités avec leurs compagnons de travail, à s'engager. Le mots «engagement» est un mot que tout le monde utilise de nos jours, quand il s'agit de prendre des décisions; c'est devenu une chose à la mode, mais peu de gens savent de quoi il s'agit.

Le sénateur Carter: Je vais vous contredire sur ce point lorsque viendra le temps de poser des questions, car je crois que, dans la

plupart des grèves que nous avons aujourd'hui, les travailleurs eux-mêmes ne sont pas tellement engagés; ce sont les chefs ouvriers qui prennent les décisions, ou même des étrangers.

M. Waisglass: Je crois qu'il est très difficile de prouver cela. Je ne crois pas que la décision d'un chef quelconque puisse amener les travailleurs à se mettre d'accord pour faire la grève, et rester en grève.

Le sénateur Carter: En effet.

M. Waisglass: Quand ils le font, ils prennent la décision de renoncer à leur revenu. Il y a une perte de revenu pour eux, et ils doivent en accepter la responsabilité. Le chef syndical qui ignorerait cela ne garderait pas longtemps son poste.

Le sénateur Cook: Vous dites «chef syndical». Autrement dit, toujours un chef. Mais pour ce qui est des pauvres, ils n'ont pas encore trouvé de chefs, malheureusement.

M. Waisglass: Nous en venons maintenant à la pierre d'achoppement: l'incapacité de s'organiser, de pouvoir travailler ensemble et de prendre des décisions avec d'autres. Ils ont le sentiment d'être manœuvrés et de ne pouvoir s'affirmer, soit individuellement, soit collectivement. C'est là un aspect très important de la guerre à la pauvreté.

Pour en revenir à votre question—je n'essayais pas de la contourner—je me demande si le fait de donner de l'argent, d'assurer un revenu annuel garanti, pourrait vraiment accroître leur état de dépendance. Un autre point que nous soulevons dans notre mémoire, c'est que la façon, employée au Canada, de traiter l'une des causes de la pauvreté, notamment les accidents du travail, en assurant un revenu tout en mettant l'accent sur la prévention et la réadaptation, est un très bon modèle à suivre et à étudier pour lutter contre la pauvreté.

Pour ce qui est du revenu garanti que plusieurs théoriciens préconisent—je respecte ces gens-là, et je crois qu'il s'agit là d'un problème très important, et je ne parle pas contre l'impôt négatif sur le revenu, ni contre le revenu garanti—ce que je dis plutôt, c'est que, pour que la guerre à la pauvreté soit efficace, on doit pouvoir combiner, d'une manière pratique, les mesures de prévention, de thérapeutique ou de réadaptation, avec le revenu garanti.

Le sénateur Carter: Voici ma question: comment pouvez-vous faire cela avec l'impôt négatif sur le revenu? Comment pouvez-vous combiner ces mesures thérapeutiques, et le reste? Si vous leur donnez un impôt négatif, pour qu'ils aient l'occasion de faire des choix, de prendre des décisions, cela peut aller, mais quant à toutes ces autres choses dont vous parlez, je ne vois pas ce que vous pouvez faire. Comme le sénateur Croll l'a dit, les décisions qu'ils peuvent prendre concernent avant tout la nourriture, le logement et le vêtement.

Le président: Aucun de nous ne parle du revenu garanti seulement. Le sénateur Carter vous a posé la question, mais il ne s'agit pas seulement de cela. Ce dont nous avons parlé, c'est du revenu garanti et des services, et de l'attitude qu'on a prise. Les services comprennent les services de placement et beaucoup d'autres services. Rien, dans tout ce que j'ai pu lire sur le sujet, ne l'a isolé. Même les allocations familiales ne sont pas considérées à part.

M. Waisglass: Dans la documentation que j'ai lue sur l'impôt négatif sur le revenu, j'ai découvert qu'on ignorait largement ce problème et qu'on étudiait séparément la question du revenu garanti. On prétend que, si on donne aux gens assez d'argent pour qu'ils puissent se procurer les nécessités de la vie, on pourra résoudre presque tous les problèmes.

Le président: Ce n'est pas du tout ce que nous pensons.

M. Waisglass: C'est ce que j'ai lu dans beaucoup de. .

Le président: Ce n'est pas ce que pense le Comité.

M. Waisglass: Ce n'est pas ce que je prétends.

Le président: De plus, je ne suis pas d'accord avec votre affirmation selon laquelle c'est là ce que pensent les Américains qui préconisent le revenu garanti ou l'impôt négatif sur le revenu. Ils veulent plus que cela. Ce qu'ils disent c'est: «commencez par donner de l'argent; c'est ce dont les pauvres ont besoin; après cela, on pourra leur fournir les autres services».

Le sénateur Fournier: Selon quels critères vos gens déterminent-ils les nécessités de la vie? Ils doivent en avoir.

M. Waisglass: Voilà une question très importante qui me préoccupe depuis un cer-

tain temps, tout comme elle préoccupe un certain nombre d'autres personnes.

Le dernier rapport du Conseil économique, en particulier, a souligné la difficulté que l'on éprouvait à déterminer objectivement quel pourrait être le revenu minimal au-dessous duquel se situerait la pauvreté. C'est très difficile de le faire et je ne suis pas encore entièrement satisfait des critères présentement utilisés, particulièrement au Canada. Trop de nos chiffres sont arbitraires. Il faudra encore beaucoup de recherches pour trouver les composantes d'un standard de vie minimal ou d'un minimum vital et une définition exacte. Il y a des problèmes de conception fondamentale et des problèmes de méthode; les premiers, en particulier, ne peuvent pas être résolus par la recherche seulement.

Le concept de la pauvreté est conditionné dans une large mesure par les valeurs sociales et le milieu. Une chose qui, dans notre société, est considérée comme étant essentielle, peut ne pas l'être dans le Sud-est asiatique, aux Philippines ou au Pakistan.

Le sénateur Fournier: Nous parlons du Canada. Une dernière question: ne croyez-vous pas qu'avant de faire quoi que ce soit, il faudrait d'abord déterminer ces éléments de base? Je veux être pratique. En ce moment, vos travailleurs sociaux, hommes ou femmes, qualifiés ou non, se présentent à un certain endroit et soumettent une demande d'assistance de $40. Ils vont ensuite à la porte voisine et recommandent une aide de $25.; à une troisième endroit ils présentent une demande d'assistance de $50.; et cela se poursuit ainsi. Comment en arrive-t-on à de telles décisions? A-t-on une échelle quelconque, ou bien n'est-ce qu'une question de jugement? Je sais que vous n'en avez pas. Il faudra me le dire. Personne n'en a. Mais si nous voulons arriver à faire quelque chose, ce sont ces éléments fondamentaux qui devront être déterminés un jour. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

M. Waisglass: Je tiens à dire que ce problème ne se pose pas qu'au Canada. Il y a à peine deux mois, aux États-Unis, une publication a exposé trois différents standards de vie pour une famille urbaine de quatre personnes. C'était une tentative de mesurer quelles pouvaient être les exigences minimales de trois différents standards de vie. Même le standard le plus bas de ces trois études faites par le Bureau des statistiques du Département du Travail des États-Unis supposait un revenu beaucoup plus élevé que tout ce que l'on avait auparavant considéré comme étant le minimum vital.

Ainsi, vous avez trois points de vue différents des standards de vie, et il en existe beaucoup d'autres. Lequel choisir? C'est ce problème qu'essaie de résoudre le Conseil économique.

Le sénateur Fournier: Je demande à notre président s'il serait possible que les membres obtiennent des exemplaires de ce livre?

M. Waisglass: Je puis vous laisser celui-ci, il vient du Département du Travail des États-Unis.

Le président: Nous allons en demander.

Le sénateur McGrand: Ceci n'est pas une question. Pour ce qui est des mesures préventives et de mesures thérapeutiques. Ce sont des termes très vagues. A l'occasion, voudriez-vous nous expliquer ce que cela signifie.

Le président: J'en prends note: mesures thérapeutiques. En passant, je voudrais faire une correction à ce que j'ai dit auparavant. Vous aviez raison quand vous avez dit au Sénat qu'un homme éminent, Friedman, de l'université de Chicago, suggérait un revenu assuré et l'abandon de toutes les autres mesures d'assistance sociale. Il est le plus conservateur des conservateurs dans le sens où l'entendent les économistes, mais il est le seul. Je tenais à faire cette mise au point. Maintenant, revenons aux choses qui nous concernent de plus près. Dans votre mémoire, vous parlez des salaires minimaux et de leurs effets sur le marché; vous nous donnez ensuite quelques tableaux. Tous ceux qui sont ici ont toujours entendu cette remarque: «Si vous relevez le salaire minimal, un grand nombre d'ouvriers perdront leur emploi». Ou bien: «Vous allez atteindre un point où les prix des biens produits seront hors de portée des consommateurs». Quelle est votre opinion à ce sujet?

M. Waisglass: Vous voyez dans les tableaux que nous vous avons présentés que tel n'est pas le cas. En particulier, si vous regardez le tableau 3 de l'appendice C, «Nombre de travailleurs dans les établissements relevant de l'autorité fédérale», vous remarquerez que le salaire minimal de $1.25 dans ces industries a été décrété en 1965. Nous avons là le nombre d'employés par province et pour tout le pays. Seuls les employés des industries relevant de l'autorité fédérale sont touchés par ce salaire de $1.25 l'heure.

Le président: Relevant de l'autorité fédérale, il y a le transport?

M. Waisglass: Oui.

Le président: Qu'est-ce qui relève de l'autorité fédérale?

Le sénateur Carter: Vous trouverez cela à l'appendice E, je crois.

Le président: Dites-le quand même pour le compte rendu.

M. Waisglass: Vous avez la liste des industries à la page suivante. Vous les trouverez à la page 5 de l'appendice E. Je crois que vous en avez une copie.

Le président: Très bien, continuez sur ce qui relève de l'autorité fédérale.

M. Waisglass: Si nous croyons l'appendice C, nous constatons qu'il n'y a pas eu de diminution dans le nombre d'employés dans les industries concernées à la suite de l'augmentation du salaire minimal à $1.25 l'heure; sauf, peut-être, une réduction temporaire en certains cas.

Vous remarquerez qu'en Ontario le nombre, en 1965, était légèrement supérieur à 139,500 et, en 1966, il était de 137,500; mais il a remonté aussitôt à 147,500 en 1967 et à 151,000 en 1968. Ainsi, la diminuation n'avait été que de courte durée.

Pour l'ensemble du Canada, dans les industries qui relèvent de notre autorité, le nombre d'employés, en 1965, était d'environ 382,000 et, en 1968, ils avait augmenté à 436,800. Ainsi l'augmentation du salaire minimal à $1.25 l'heure n'a eu aucune conséquence sérieuse sur le nombre des employés.

Maintenant, cela ne signifie pas qu'il serait possible d'augmenter ce minimum d'une façon inconsidérée sans risquer des conséquences sérieuses. Si le salaire de base avait été augmenté à ce moment-là, disons à $3.00 l'heure, les conséquences auraient pu alors être graves.

Le président: Prenons un homme avec cinq enfants. C'est un bon citoyen canadien à votre emploi à Toronto.

M. Waisglass: Ce n'est pas une famille moyenne.

Le président: Très bien, disons quatre. Quelle est la moyenne? 3½?

M. Waisglass: 2½.

Le président: Disons 3.

M. Waisglass: Cela varie d'un coin à l'autre du pays.

Le président: Très bien, disons 3 enfants à Toronto. Cet homme gagne le salaire minimal de $1.25 l'heure. Combien gagne-t-il durant une semaine de cinq jours? C'est le travail normal à Toronto.

M. Waisglass: La loi dit une semaine de quarante heures.

Le président: Il gagne $50. par semaine dans toutes les grandes villes comme Toronto, Montréal, Vancouver et Winnipeg.

M. Waisglass: Votre prochaine question est évidente.

Le président: Très bien alors, répondez.

M. Waisglass: Un homme gagnant $50. par semaine à Toronto ne peut certainement pas, avec trois enfants, et peut-être pas, non plus, avec deux seulement, vivre d'une façon qui pourrait être qualifiée de convenable pour sa famille et pour sa propre dignité de travailleur. Il y a cependant encore un bon nombre d'individus qui travaillent dans des industries qui ne relèvent pas seulement de l'autorité fédérale, mais aussi de l'autorité provinciale, qui ne gagnent pas beaucoup plus que cela.

Le président: Alors, dites-moi pourquoi les gens des silos à grain et des meuneries ont la permission de payer moins que le minimum indiqué au tableau 1?

M. Waisglass: Là, il y a eu un problème...

Le président: Vous pouvez aussi inclure les hôtels appartenant aux compagnies de chemins de fer.

Le sénateur Carter: Une question au sujet des hôtels des compagnies de chemins de fer. Il y en avait 905 ou 58 p. 100, en mai 1965, et la proportion est passée de 58 p. 100...

Le président: De quel tableau parlez-vous?

Le sénateur Carter: Les hôtels des compagnes de chemins de fer à l'appendice A, tableau 1. Puis, en mai 1966, il n'y en avait plus. En 1967, on en retrouve 7.2 p. 100. Vous tombez de 58 p. 100 à zéro et puis vous remontez à 7.2 p. 100. Que faites-vous des pourboires? Est-ce que les pourboires sont compris ou non?

M. Waisglass: Non, c'est le salaire payé par l'employeur.

Le sénateur Carter: Est-ce dans cette mesure que les employés des hôtels des chemins de fer sont dépendants des pourboires qu'ils reçoivent?

M. Waisglass: En autant que je le sache, cela ne nous apprend rien de ce qu'ils pourraient retirer en pourboires. Ce tableau indique qu'en juin 1967 il y avait encore des employés dans les entreprises relevant de l'autorité fédérale qui ne gagnaient pas encore le minimum de $1.25 l'heure; en fait, il y en a encore plus de 3,000, soit .7 p. 100 du total. L'explication, c'est qu'il y a le cas des personnes handicapées ou partiellement invalides et les jeunes gens pour lesquels la Loi prévoit des exceptions.

Quant aux silos à grain, là où se trouve le groupe le plus nombreux, il existe un problème; j'ai appris que la plupart étaient de la province de Québec où les propriétaires des silos à grain contestent l'autorité fédérale. Il s'agit de les contraindre à accepter la loi fédérale régissant les silos à grain.

Le sénateur Cook: Hommes et femmes?

M. Waisglass: Oui, cela comprend les hommes, les femmes et les jeunes gens.

Le sénateur Cook: Et vous dites qu'il y a des cas spéciaux, les handicapés?

M. Waisglass: Oui, certains individus peuvent être exclus pour des raisons personnelles; dans ces cas, la loi accorde à l'employeur certaines exemptions.

M. Carter: Revenant aux hôtels, comment expliquez-vous le fait que, lors de l'entrée en vigueur du salaire minimal, apparemment tout le monde en a bénéficié l'année suivante, mais, en 1967, un an plus tard, il y en avait 7.2 p. 100 qui ne gagnaient pas encore le minimum?

M. Waisglass: 156 employés; je n'ai pas...

M. Carter: Comment peuvent-ils gagner moins que le salaire minimal quand la loi dit qu'il doit être appliqué dans toutes les entreprises relevant de l'autorité fédérale?

Le président: Sénateur Carter, il a dit qu'on avait prévu certaines exceptions comme dans le cas des personnes handicapées ou des jeunes apprentis. Il a dit qu'il y avait des exceptions.

Le sénateur Carter: J'avais cru qu'il s'agissait du .7 p. 100 en bas du minimum; je n'avais pas compris que ces personnes étaient comprises dans le 7.2 p. 100 des hôtels.

M. Waisglass: Il est toujours possible que certains employeurs ne se conforment pas à la loi; le problème est de les découvrir. Nous croyons qu'en 1968 les statistiques indiqueront une amélioration sensible.

Le sénateur Carter: Cela devrait être fait depuis un an dans les hôtels des chemins de fer.

M. Waisglass: Il est possible qu'ils n'aient pas répondu à notre questionnaire; cela expliquerait pourquoi nous n'avons pas ces renseignements.

Le président: Oui, mais questionnaire ou pas, la personne qui travaille dans un hôtel a certainement une bonne idée du salaire qu'elle devrait recevoir. Comment se fait-il qu'on ne lui paie pas ce salaire? Comment expliquez-vous que ces hôtels puissent ainsi ne pas se conformer à la loi?

Le sénateur Carter: C'est exactement là que je voulais en venir.

M. Waisglass: C'est une question qu'il faudrait poser aux gens chargés de faire respecter cette loi.

Le président: Nous le comprenons.

M. Waisglass: Nous allons noter ce point.

Le président: Je prierais les membres du Comité de jeter un coup d'œil sur le tableau 1; ils y verront qu'en 1965 les banques comptaient 23 p. 100 de leurs employés gagnant moins que $1.25 avant l'entrée en vigueur du salaire minimal; à présent, à peu près tous reçoivent plus que le minimum de $1.25. Je n'ai jamais entendu dire que les banques étaient en mauvaise posture financière ni que leurs profits avaient diminué.

M. Waisglass: Il faut aussi noter que c'est un des secteurs où il y a le moins d'employés syndiqués, et que c'est là que l'application du salaire minimal a eu le plus d'influence. Je crois aussi qu'il convient de signaler que, depuis la mise en force de ce salaire minimal, tous ceux qui recevaient moins de $1.25, soit 23.5 p. 100 du nombre total des employés, reçoivent maintenant $1.25 ou plus, et que

cela a eu pour autre effet de relever le niveau des salaires dans les banques. On notera aussi que cela n'a en rien diminué les profits des banques.

Le président: En toute justice, il faut admettre que les banques ont même dépassé ce minimum. Maintenant, à cause de la concurrence, elles doivent payer beaucoup plus que ce minimum pour conserver leurs employés. C'était le cas en 1965, mais le ministère du Travail n'a rien fait alors pour les pousser à payer davantage.

M. Waisglass: Monsieur le sénateur, ce n'est pas juste de dire que le ministère du Travail n'a rien fait. Le ministre du Travail a alors proposé un projet de loi établissant un salaire minimal de $1.25 l'heure à partir de 1965.

Le président: Ce n'était qu'à partir de l'adoption de ce projet de loi.

M. Waisglass: La loi est entrée en vigueur le 1er juillet 1965. Nous montrons quelle était la situation avant l'adoption de cette loi dont l'objet était justement de corriger cet état de choses; ces statistiques indiquent bien que le but a été atteint.

Le président: Je confesse mon erreur.

Le sénateur O'Leary: C'est à cette occasion que vous aviez prononcé un discours, sénateur Croll.

M. Waisglass: J'ai pensé que cela nous serait utile.

Le sénateur Fournier: Je reprends la même question: pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt?

Le président: Évidemment, on ne l'a pas fait plus tôt pour diverses raisons; mais c'est fait maintenant. Revenons à notre interrogatoire. A la page 8, vous parlez aussi d'une distribution plus équitable du revenu national. Qu'aviez-vous alors à l'esprit à ce sujet?

M. Waisglass: En relevant les bas salaires à un niveau acceptable, on réduit ainsi la marge entre les revenus. Même si l'incidence n'est certes pas de grande importance, elle réduit jusqu'à un certain point l'inégalité dans la répartition des revenus qui, avant l'adoption de ce salaire minimal, touchait surtout les pauves et les gens sans métier.

Le président: Mon but est d'animer la discussion. On répète ici et là que nous devons accroître notre productivité, que nous ne produisons pas suffisamment et que, par conséquent, nous ne pouvons pas payer de meilleurs salaires. C'est pourquoi nous ne pouvons faire face à la concurrence, non seulement en ce qui concerne notre commerce extérieur, mais aussi sur notre propre marché intérieur. Vous me le direz si je fais erreur, mais je crois que, dans la plupart des cas, la baisse ou l'augmentation de la productivité dépend plutôt des dirigeants d'entreprises que des travailleurs.

M. Waisglass: C'est probablement le cas pour certaines industries, mais le travailleur a aussi quelque chose à voir dans la productivité. Une personne qui n'a pas la formation professionnelle nécessaire ou l'habileté requise, ou celle qui n'a aucun métier ou aucune profession, ne peut être aussi productive qu'une autre qui a reçu une bonne formation. Autrement dit, ceux qui ont un métier, ceux qui ont reçu une formation professionnelle, représentent un capital humain; dans le monde du travail, une des déficiences des pauvres gens, des gens sans métier, c'est qu'ils n'ont pas ce capital humain que l'on trouve chez les autres travailleurs; si vous pouviez leur donner ce capital par l'instruction et la formation professionnelle, ils pourraient ainsi acquérir l'habileté, les connaissances ou une profession; leur productivité serait accrue et ils pourraient ainsi obtenir de meilleurs salaires. Je ne dirais pas que les dirigeants d'entreprises sont les seuls responsables du degré de productivité.

Je crois aussi qu'il est important d'insister, comme nous le faisons ici, sur les programmes de formation de la main-d'œuvre dont l'objet est précisément d'investir dans le capital humain en développant l'habileté des travailleurs afin qu'ils puissent donner un meilleur rendement et gagner de meilleurs salaires.

Le président: Sénateur Cook.

Le sénateur Cook: Au sujet du salaire minimal auquel je m'intéresse, je remarque, à l'appendice F, que la seule province qui paie plus que le Fédéral est l'Ontario avec $1.30.

M. Waisglass: Oui, mais c'est tout récent.

Le sénateur Cook: Je vois que c'est $1.30. Au Québec, je crois qu'il en est de même dans un cas, n'est-ce pas? Les travailleurs de l'industrie du bois, au Québec, gagnent aussi

$1.30 l'heure. La plupart des autres provinces paient un salaire inférieur. Avez-vous remarqué que, lorsque le Fédéral augmente le salaire minimal, les provinces tendent aussi à faire de même lorsque l'occasion s'y prête, sans nécessairement aller aussi loin?

M. Waisglass: C'est ce que nous avons constaté. Quand le minimum fédéral a été fixé à $1.25 en 1966, il était, à l'époque, bien en avance sur la plupart des provinces. Nous croyons que cela a eu un effet d'entraînement chez les provinces qui ont augmenté leurs minimums dans la mesure où elles pouvaient le faire.

Le sénateur Cook: Y a-t-il des consultations, de la coopération entre le Fédéral et les provinces au sujet de la Loi sur les salaires minima?

M. Waisglass: Sénateur, nous sommes très heureux de dire que nous recevons une excellente collaboration; il y a échange de renseignements avec tous les ministères du Travail du pays; en grande partie par l'entremise de l'Association canadienne des administrateurs des législations ouvrières. Les sous-ministres du Travail, fédéral et provinciaux, se rencontrent assez souvent et, de plus, il existe des sous-comités qui étudient les problèmes des ministères du Travail et s'échangent les renseignements obtenus.

Cette coopération est surtout officieuse, mais il y a aussi des consultations officielles. Au cours des dernières années, un bon travail a été fait en ce qui concerne la sécurité; le choix des normes de sécurité dans le cas des inspections des chaudières à vapeur, par exemple, afin que ces normes soient uniformes partout; en fait, une collaboration efficace.

Le sénateur Cook: Et quand le gouvernement fédéral donne l'exemple, les provinces suivent généralement?

M. Waisglass: Oui. Je ne veux pas dire que nous prenons toujours les devants; mais je pense qu'au cours de ces dernières années nous avons conservé une position de commande dans les domaines importants.

Le sénateur Cook: A la suite des remarques du président, les tableaux joints au mémoire du Conseil économique du Canada indiquent clairement que la pauvreté, dans la classe ouvrière, se rencontre surtout chez ceux qui ne sont pas syndiqués et que ce sont eux qui profitent le plus du salaire minimal.

M. Waisglass: C'est exact. Comme nous l'avons indiqué dans ces tableaux, les employés qui ont le plus bénéficié du salaire minimal se trouvent surtout dans les industries où il y a le moins de syndiqués.

Le président: Regardez le tableau 4. Si ce qu'a dit le sénateur Cook, et que vous venez de confirmer, qu'il y a moins de pauvreté parmi les travailleurs appartenant à des unions ouvrières, c'est notre...

M. Waisglass: Je ne dirais pas qu'il ne se trouve aucun pauvre parmi les travailleurs syndiqués.

Le président: En général.

M. Waisglass: En général.

Le président: Un petit nombre alors, pas la majorité, le minimum. Comment se fait-il alors qu'en 1967, on ne trouve que les pourcentages des employés fédéraux syndiqués; où étaient les autres?

M. Waisglass: C'est une très bonne question.

Le président: Nous ne posons que de bonnes questions.

M. Waisglass: C'en est une bonne. Vous devriez aussi remarquer que le pourcentage de syndiqués est beaucoup plus élevé chez les employés relevant de l'autorité fédérale que chez ceux qui relèvent de l'autorité provinciale.

Le président: Où pouvons-nous trouver les pourcentages de ceux qui relèvent de l'autorité provinciale?

M. Waisglass: Il vous faudrait voir le tableau 1 du rapport de 1968 des Organisations de travailleurs au Canada: effectifs syndicaux avec pourcentage des travailleurs non agricoles en emploi rémunéré.

Le président: C'est la même chose.

M. Waisglass: Ce n'est pas exactement la même chose, mais presque. En 1968, 33.1 p. 100 des travailleurs non agricoles du Canada étaient membres des unions ouvrières. Cela comprend ceux qui relèvent de l'autorité fédérale et provinciale. Maintenant, si vous croyez que c'est peu, remontez quelques années en arrière, pas tellement loin; prenons 1944; le pourcentage n'était alors que de 24.3 p. 100; si vous remontez à 1929 et 1930, il n'était que de 12 ou 13 p. 100. L'augmentation est sensible; c'est cela qu'il faut considérer.

Le président: Je vais vous dire pourquoi le pourcentage n'était que de 12 p. 100 à cette époque-là. Il nous fallait alors lutter ferme pour obtenir le droit de négocier.

M. Waisglass: C'est vrai. Il en est question dans notre mémoire, sénateur.

Le président: Je le sais; mais maintenant nous avons le droit et nous l'avons depuis quelques années. Il n'y a environ que la moitié des employés relevant de l'autorité fédérale qui soient syndiqués. Sénateur Carter?

Le sénateur Carter: J'attire votre attention sur le fait que Terre-Neuve a...

Le président: Oui, mais depuis votre arrivée au Sénat, Terre-Neuve a baissé de 73 à 69.

M. Waisglass: Je crois que si vous regardez au tableau suivant, à la page 5, où vous avez les pourcentages par industries, vous aurez une explication de ce phénomène. J'ignore pourquoi, mais dans certaines industries les employés ne semblent pas aussi bien organisés qu'ailleurs. Vous remarquerez que pour les chemins de fer le pourcentage est de 83.4 p. 100.

Le sénateur Carter: Il y a plusieurs sociétés de la Couronne qui n'en comptent que 42 p. 100.

Le président: Puis regardez le pourcentage pour la radio et la télévision. Je l'ai souligné parce que cela m'a surpris.

M. Waisglass: Il y a peut-être une explication. Certaines catégories d'employés ne peuvent être incluses dans les conventions collectives. C'est un fait que la loi exclut certaines catégories d'employés. Ceux qui occupent des charges dans l'administration, ceux qui occupent des emplois de nature confidentielle, les professionnels et les directeurs sont exclus des dispositions des conventions collectives. Quand un ouvrier devient contremaître, il est exclu des conventions, mais il reste toujours un employé.

Le président: C'est vrai pour les usines Ford, c'est vrai pour l'usine de papier sur l'autre rive du canal Rideau; mais pourquoi y aurait-il un si faible pourcentage de syndiqués à la radio et à la télévision; cela signifie que, dans cette industrie, il y a des employés qui gagnent peu.

Le sénateur Cook: Après ce que l'on vient de dire, le tableau ne donne pas une idée bien exacte puisqu'il n'indique que les pourcentages d'employés pouvant être compris dans les conventions collectives.

Le président: Est-ce cela que vous voulez dire?

M. Waisglass: Non; nous ne pouvions pas procéder de cette manière. Il était impossible d'obtenir des employeurs de nous dire le nombre de leurs employés qui pouvaient être membres de syndicats ouvriers. Dans bien des cas, ils préféraient répondre qu'il n'y en avait pas. Il n'était pas possible d'obtenir des statistiques de ce genre. Regardez les employés des chemins de fer qui représentaient en 1967 le plus haut pourcentage, 83.4 p. 100; si vous tenez compte des employés exclus des négociations collectives, je ne crois pas que l'on puisse en compter plus que cela.

Le sénateur Cook: En ce cas, ce serait à peu près 100 p. 100 des employés admissibles.

M. Waisglass: Ce serait très près. J'ignore ce qu'il en est, mais il se peut qu'il y ait des groupes d'employés qui ne soient pas syndiqués pour diverses raisons. Si les dirigeants des unions l'apprenaient, j'imagine qu'ils ne tarderaient pas à les solliciter.

Le sénateur Carter: Vous pourriez aussi trouver une explication pour le cas des employés des hôtels des chemins de fer; ils sont passés de 87.88 à près de 63; en même temps, le nombre de ceux qui gagnaient moins que le minimum a monté de zéro à 7 p. 100.

M. Waisglass: C'est un bon point, sénateur.

Le sénateur Carter: En 1966, vous aviez près de 88 p. 100, et vous considérez cela comme étant le maximum possible; puis en 1967, vous descendez à 63; en diminuant ainsi le nombre de ceux qui sont protégés par une convention collective, le pourcentage de ceux qui gagnent moins que le minimum augmente en proportion.

Le sénateur Fergusson: Puisque nous parlons de ces tableaux, pourrais-je poser une question. A l'appendice F, si je comprends bien, en vertu de la loi fédérale, le salaire minimal est bien le même pour les hommes et pour les femmes?

M. Waisglass: Oui.

Le sénateur Fergusson: Dans certaines provinces, il y a discrimination à l'endroit des femmes et, dans d'autres, il n'y en a pas. Pourriez-vous nous dire si les provinces où il n'existe plus de discrimination à l'endroit des femmes faisaient auparavant distinctions quant aux salaires, dans leurs anciennes lois, qu'elles ont maintenant modifiées?

M. Waisglass: Je pourrais vous référer à l'étude sur les conditions de travail au Canada qui est publiée annuellement par la Direction des lois du ministère du Travail.

Vous la trouverez dans le numéro de décembre 1967. Il existe des éditions antérieures. Et notre direction pourrait retracer ce qu'on a fait dans le passé. Je dirais que le ministère a fait tout ce qui lui était possible dans le domaine de la compétence fédérale, par persuasion et au moyen de consultations, pour amener les provinces à se conformer à la convention de l'OIT concernant la rémunération équitable et égale de la femme.

Le sénateur Fergusson: Pouvez-vous nous dire pourquoi ce sont les provinces de l'Atlantique qui font cette disparité de traitement?

M. Waisglass: C'est une chose difficile à expliquer. C'est peut-être que, dans certaines régions, à Terre-Neuve par exemple, il existe si peu de situations ouvertes aux femmes. La concurrence en vue d'obtenir un emploi est très vive. Ceci peut être un des facteurs de la situation. Mais si l'on trouve la situation mauvaise ici à cause de ces disparités, et pour répondre à la question posée quant à l'effet des minimums fédéraux sur les minimums provinciaux, il faut noter qu'à Terre-Neuve le minimum était de $1.10 pour les hommes et de 85 cents pour les femmes en décembre dernier. Le rapport indique qu'un peu plus d'un an auparavant, le minimum était de 50 cents pour les femmes et de 70 cents pour les hommes. Nous pensons qu'il y a eu amélioration et, en quelques années, les minimums se sont relevés, bien qu'ils ne se rapprochent pas encore assez du minimum fédéral de $1.25. Cependant, il y a progrès.

Le sénateur Cook: Terre-Neuve n'a-t-elle pas constitué une commission royale à ce sujet?

M. Waisglass: Je ne m'en souviens pas. Une commission royale a étudié cette question, la Commission Rand.

Le sénateur Cook: Oh, non. Je parle de la commission du juge Higgins.

Le sénateur O'Leary: Laissons les Tableaux de côté pour un moment et passons à la page 8 où vous parlez des considérations humanitaires dont il faut tenir compte dans l'adoption des lois sur les salaires minimums. Ces faits sont souvent oubliés par ceux qui crient le plus fort que les salaires minimums sont trop bas, qu'on néglige les personnes handicapées, les illettrés et ainsi de suite. Puis vous dites que ces personnes ne devraient pas avoir à choisir entre le travail et l'assistance publique, alors qu'elles ne peuvent tirer un revenu suffisant de l'une ou de l'autre de ces deux sources. Avez-vous constaté que cela se produit et qu'elles sont réellement obligées de choisir entre les salaires minimums et l'assistance publique? Si, à un moment donné, quelqu'un qui vivait des secours de l'assistance publique accepte un emploi au salaire minimum, quelle est la différence dans son revenu? Y a-t-il amélioration d'après vous?

M. Waisglass: Vu que j'occupe un poste administratif fédéral depuis plus d'un an, mes contacts avec les pauvres ont été des plus rares et je ne saurais parler de ma propre expérience, disons depuis plus d'un an ou d'un an et demi. Mais d'après les rapports de nos travailleurs sociaux qui sont en contact avec cette catégorie de personnes, j'ai l'impression que, dans la plupart des provinces et des municipalités, cette situation existe encore. Une veuve, ou une femme mariée dont le mari est invalide et qui doit nourrir ses enfants et les vêtir assez bien pour qu'ils puissent fréquenter les écoles, essaie parfois de gagner un supplément de revenu en acceptant un emploi à temps partiel. Elle découvre alors qu'elle est en butte à toutes sortes d'obstacles, qu'il lui faut trouver quelqu'un pour garder les enfants et que si elle touche quelques dollars, on les déduit aussitôt de sa prestation de secours; tout cela la décourage quand elle veut améliorer son sort. Il y a un trop grand nombre de cas de ce genre et c'est l'un des points que je signale à votre attention.

Le sénateur O'Leary: Vous parlez des emplois à temps partiel, mais je songe aux emplois réguliers.

M. Waisglass: Le réel problème des femmes mariées qui ont des enfants et, en particulier de celles qui sont chefs de famille, est qu'elles doivent occuper deux emplois à la fois. Il leur faut élever leurs enfants. Un grand nombre de pauvres se trouvent dans cette situation et, si vous me le permettez, je consacrerai quelques instants à la discussion de ce problème. Ces personnes devraient à la fois pouvoir s'occuper de leurs enfants, recevoir les secours de l'assistance publique et gagner quelque chose. Elles devraient pouvoir combiner les deux carrières, celle de mère de famille et celle de travailleuse, et le revenu de l'assistance publique avec celui d'un emploi.

Mais toute la structure et l'organisation de notre société s'opposent fortement à une telle proposition. D'un côté, les employeurs ont leur propre politique d'emploi et d'embau-

chage qui favorise uniquement les employés à plein temps. Nous avons découvert que le commerce de détail, et à ce sujet je vous renvoie à une étude récente de notre ministère sur l'emploi à temps partiel, a depuis quelque temps une tendance favorable à employer des femmes, particulièrement les femmes mariées, et ceci est très important. Mais, pour les femmes mariées qui reçoivent des secours et qui en ont besoin, même s'il existe des postes vacants, il est difficile de trouver un emploi à temps partiel. A celle qui fait preuve d'initiative et se trouve un emploi, on retire les secours.

Le sénateur O'Leary: Puis-je continuer cette discussion?

M. Waisglass: Il y aurait moyen d'appliquer de façon pratique les principes que j'ai tenté d'énoncer au début de mes remarques et qui visent à encourager les gens à s'aider eux-mêmes.

Le sénateur O'Leary: Bien. Je voudrais m'assurer que la chose est pratique. C'est le point que je tiens à éclaircir. Dans le cas de ces personnes, quelle est la signification du salaire minimum? Elles peuvent toucher la différence entre le montant des secours et le salaire qu'elles reçoivent. Si elles acceptent un emploi et reçoivent un excédent de rémunération, le chèque de secours est réduit du montant de leur salaire. Est-ce ainsi que les choses se passent ordinairement?

M. Waisglass: Oui, dans certaines régions de l'Amérique du Nord, une personne qui occupe un emploi devient inadmissible aux allocations de bien-être.

Le sénateur O'Leary: En d'autres termes, si nous examinons un exemple hypothétique ou peut-être même réel, une personne qui travaille à Ottawa à un salaire de $50 par semaine, pourrait rester oisive et toucher une allocation de bien-être de $75 par semaine. C'est le point qui m'intéresse.

M. Waisglass: Si vous voulez dire que les allocations de bien-être sont trop élevées...

Le président: Non, non, ce n'est pas cela.

Le sénateur O'Leary: Je voudrais savoir si, en travaillant à temps partiel, ces personnes peuvent accroître leur revenu? Peuvent-elles améliorer leur niveau de vie? Quel intérêt ont-elles à travailler?

M. Waisglass: C'est le nœud de la question. Dans un grand nombre de cas, elles n'ont aucun intérêt à travailler.

Le sénateur O'Leary: Que signifie alors le salaire minimum dans ces cas?

M. Waisglass: Dans un grand nombre d'endroits, en Ontario, les administrateurs du bien-être suppriment ou réduisent les allocations des personnes qui acceptent un emploi. Il semble exister un écart considérable entre la théorie et la pratique dans notre pays. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, la loi fédérale permet aux provinces et aux municipalités de suppléer aux insuffisances de revenu par des allocations dont le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 en vue d'assurer aux familles un revenu suffisant à leurs besoins.

Dans certains cas, on ne le fait pas, et il s'agit du problème de ce qu'une personne peut gagner afin d'améliorer son niveau de vie. La Commission d'assurance-chômage a dû résoudre le même problème. Par exemple, il est permis de toucher des prestations de chômage et, en même temps, de gagner quelque chose afin d'accroître le revenu jusqu'à un certain niveau, de sorte qu'on n'est pas obligé de compter entièrement sur l'assurance-chômage.

Le sénateur O'Leary: Ce sont là des conditions un peu plus faciles que celles du bien-être.

M. Waisglass: On pourrait appliquer le même principe à l'administration des allocations de bien-être.

Le sénateur O'Leary: On ne le fait pas actuellement en général.

M. Waisglass: Il y aurait lieu de réexaminer entièrement cette question et d'accorder quelque encouragement aux personnes qui reçoivent les allocations de bien-être afin qu'elles puissent améliorer leur sort. A la longue, du point de vue du coût, j'anticipe une économie, car il s'agit d'amorcer la pompe. Une fois que les gens ont commencé à travailler et qu'ils voient un avantage à accepter un emploi, à améliorer leur compétence et à prendre confiance en soi, ils désirent accroître leur revenu au point de pouvoir sortir de

cette situation, sinon complètement, du moins dans une plus grande mesure qu'actuellement.

Le sénateur McGrand: Est-ce à cela que vous songiez quand vous avez parlé de mesures préventives et thérapeutiques? Serait-ce là une mesure thérapeutique?

Le sénateur O'Leary: C'est le médecin qui parle.

M. Waisglass: Oui, j'y verrais une mesure thérapeutique.

Le sénateur Fergusson: Mais il faudait éduquer le public pour qu'il accepte une telle proposition. Les contribuables ne voient pas la chose du même œil. Comment pourrait-on leur faire comprendre ce point de vue?

Le président: Nous recherchons présentement une solution à tous ces problèmes. Le public profitera peut-être de nos discussions.

Le sénateur Carter: Le sénateur Fergusson a touché le point auquel je songeais. Car il s'agit des budgets provinciaux qui sont de la compétence provinciale. L'une des plus lourdes charges des plus riches provinces comme des plus pauvres est celle des frais de l'assistance publique. Elles n'ont pas les ressources financières voulues, en premier lieu. Le sénateur Fergusson ajoute qu'il faudrait aussi modifier l'opinion publique. Quand on voit une personne travailler et, en même temps, toucher des allocations de bien-être, on est porté à se dire: «Je suis bien fou de travailler pour gagner moins d'argent». Je ne vois pas comment résoudre cette question, ni quel serait le meilleur moyen de modifier l'attitude publique à ce sujet. Est-ce même possible?

M. Waisglass: C'est une question fondamentale de foi en la nature humaine; les gens apprennent par expérience. Je pense que l'attitude du public a déjà évolué. Mais il reste beaucoup à faire, car nous portons encore les chaînes de l'attitude d'autrefois envers la charité.

Le sénateur Carter: Oui, mais dans ces discussions abstraites n'avons-nous pas encore acquis une certaine expérience qui permette d'obtenir des résultants concrets, de faire voir que ce n'est pas une mauvaise chose pour une personne de travailler tout en recevant des allocations de bien-être, même si un contribuable qui travaille n'est pas aussi bien rémunéré? Il nous faudrait produire quelque preuve concrète avant de songer à ce moyen de partage des ressources. Les ministres du culte et les prédicateurs en parlent depuis près de deux mille ans, et je ne pense pas que tout ce qu'ils disent fasse la moindre différence. Il faudrait un exemple concret qui permettrait de le prouver. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'entreprendre des projets de cette nature vu qu'il s'agit d'un problème psychologique.

Le président: Sénateur Carter, le témoin a parlé du cas de la femme chef de famille. Il nous faudra certainement étudier ce cas, et nous essayons de trouver le personnel capable d'entreprendre cette étude. L'autre point vise le travailleur pauvre qui ne reçoit que le salaire minimum. Maintenant, il s'agit de découvrir comment nous pouvons l'aider s'il a la charge d'une famille. Nous avons pensé d'abord que la chose était possible par le moyen des allocations familiales. Personne n'y croit plus maintenant.

Le sénateur Carter: Je pense que le revenu garanti, ou l'impôt négatif, si vous préférez l'appeler ainsi, permettrait de supprimer cette distinction. Tous en profiteraient, et on ne verrait plus l'employé qui ne reçoit pas d'allocations comparer sa situation avec celle de l'autre qui travaille et reçoit en même temps des allocations. Cette distinction serait complètement supprimée.

Le président: On vous a présenté un mémoire, hier je pense, indiquant que deux de nos fonctionnaires sont présentement aux États-Unis pour y étudier les résultats obtenus. A leur retour, ils nous renseigneront à ce sujet. Mais le nœud du problème se trouve dans la question du sénateur O'Leary et dans la vôtre, et nous l'avons constaté bien des fois. Il s'agit de l'homme qui a travaillé toute sa vie et continue de travailler à un salaire très près du minimum, tandis que son voisin qui ne travaille pas reçoit autant du service de bien-être. Comment concilier cela? Il faut espérer que le Comité trouvera quelque méthode qui permettra de faire oublier le mot «bien-être». Je ne sais pas si nous y réussirons.

M. Waisglass: Au cours de la dernière décennie, on a tenté, au sujet des pauvres, des expériences dont vous êtes certainement au fait, et vous aurez probablement l'occasion d'en entendre parler encore davantage. Ces expériences ont eu lieu en grande partie dans les pays en voie de développement, les pays

pauvres. Nous essayons maintenant d'en appliquer le fruit à quelques-unes des régions pauvres de notre propre pays. Nous avons fait des expériences d'organisation communautaire dans la région de Gaspé, dans Saint-Henri et d'autres quartiers de Montréal. D'autres expériences plus récentes, peut-être moins fructueuses que celles de Montréal, sont en cours à Vancouver où les conseils de planification sociale essaient d'enseigner à la population pauvre de certains quartiers comment résoudre leurs propres problèmes. Ce genre d'expériences est fort prometteur...

Le sénateur Carter: Veuillez vous arrêter là. Quand vous parlez d'intéresser la population pauvre, ne s'agit-il pas plutôt d'intéresser une communauté tout entière? Je ne vois pas comment on pourrait identifier les pauvres.

M. Waisglass: Oui, il faut supprimer les ghettos de pauvres afin que ceux-ci puissent travailler avec le reste de la population de leur communauté.

Le sénateur Carter: Si l'on veut améliorer le sort des communautés, il faut que les pauvres puissent travailler au sein même de leur communauté.

M. Waisglass: Monsieur le sénateur, quelques-unes des pires situations de pauvreté que j'ai constatées se rencontrent dans des centres d'habitation construits aux frais du public, centres que je ne nommerai pas. On donne des logements et un revenu minimum à ces gens, et la plus grande difficulté résulte du fait qu'ils ne peuvent résoudre leurs propres problèmes et sont incapables de s'organiser sur le social. Lorsque quelqu'un de l'extérieur, représentant une organisation bénévole ou une église, vient essayer d'organiser chez eux un groupe de scouts, par exemple, il est difficile d'obtenir la collaboration des parents ou de leur faire accepter leur propre responsabilité. Il est pourtant de la plus haute importance qu'ils s'organisent eux-mêmes et prennent des initiatives, quelque minimes qu'elles soient.

Il existe un parallèle frappant entre ce qui se fait en organisation communautaire et ce qui s'est passé au cours du dernier siècle dans l'organisation des syndicats ouvriers et les conventions collectives. Ceci nécessite des méthodes positives et constructives. L'histoire du mouvement ouvrier indique qu'à ses débuts, les efforts en vue de l'organisation étaient plutôt anarchistes; il n'y eut pas d'abord de syndicats permanents; on ne visait qu'à atteindre un but particulier. On constate maintenant le même genre de manifestations chez les pauvres et les groupes qui se révoltent contre certaines conditions. Mais l'organisation communautaire les entraîne vers une phase plus permanente et plus stable, tout comme cela se fait chez les syndicats lorsqu'ils atteignent le stade des organisations permanentes et recherchent des conventions collectives, laissant de côté les frustrations et l'anarchie de la rébellion comme solution des problèmes.

J'ai lu quelque chose d'encourageant dans un numéro récent du Journal du Congrès du Travail; les syndicats ont entrepris dernièrement, à leurs frais, une organisation communautaire chez les Indiens de la région de Red Lake, dans le nord-ouest de l'Ontario, et ont obtenu des résultats remarquables. Examinons maintenant les méthodes et les résultats obtenus par un travailleur social professionnel, diplômé de l'Université de Toronto, qui a fait de l'organisation communautaire. On l'envoie dans ce milieu pour y travailler en collaboration avec la population et il apprend aux gens à s'aider eux-mêmes, à penser, à s'organiser, à construire eux-mêmes une patinoire pour les enfants, par exemple. Il faut leur apprendre à faire quelque chose pour leur propre besoin, pour la communauté en général, quelque peu que ce soit. C'est là une mesure thérapeutique. Rien ne conduit plus au succès que le succès déjà obtenu, d'aider ces gens à s'organiser de façon efficace dans leur propre intérêt.

Dans d'autres régions habitées par les Indiens, les meilleurs résultats que j'aie constatés ont été obtenus par l'organisation communautaire. La communauté apprend à faire quelque chose pour résoudre ses problèmes de santé et d'hygiène. C'est là une responsabilité de la communauté; elle ne doit pas attendre que quelqu'un vienne faire ces choses pour elle, mais doit y apporter sa collaboration.

Le sénateur Carter: Mais les Indiens dont vous parlez constituent une communauté.

Le sénateur Cook: Excusez-moi, mais vous ne faites que diagnostiquer le mal. Que ce soit un prêtre ou un ministre du culte, un chef de scouts ou de guides, ou un travailleur social, quelqu'un de l'extérieur doit venir les aider. Le niveau d'éducation de ces pauvres gens et les conditions dans lesquelles ils vivent les paralysent et, cependant, tout le monde criti-

que le travailleur social; je ne parle pas de vous en particulier, mais du travailleur social en général, que ce soit un chef scout ou un ministre du culte. Ce sont pourtant ceux-là qui pourront atteindre le but visé.

M. Waisglass: Oui, c'est bien cela. Mais, dans notre vie moderne, il faut adopter les nouvelles méthodes, et le public doit apprendre quelque chose des méthodes passées qui n'ont rien fait pour les pauvres. Cela est important.

La civilisation moderne a découvert l'inutilité des anciennes méthodes de charité, parce qu'elles ne contribuent pas à la solution du problème fondamental. Bien qu'elle soit nécessaire, elle ne suffit pas. Il nous faut maintenant aller de l'avant, et c'est seulement lorsque le public aura constaté les résultats des expériences nouvelles et des succès que nous aurons obtenus qu'il sera possible d'en généraliser l'application.

Il est important de signaler les résultats obtenus, de mettre en relief les principes essentiels qui ont favorisé le progrès des syndicats ouvriers. Personne ne peut venir et résoudre les problèmes des autres; les ouvriers ont appris à s'organiser, à prendre des décisions et à accepter leurs responsabilités envers eux-mêmes et envers leurs patrons par le moyen des conventions collectives.

Le sénateur Cook: Les syndicats qui ont de bons dirigeants réussissent, mais ils échouent dans le cas contraire.

M. Waisglass: C'est là une observation judicieuse et dont il faut tirer une leçon. Il faut des chefs démocratiques et responsables qui sachent aider leurs subordonnées à résoudre leurs propres difficultés.

Le sénateur Carter: Me permettez-vous un commentaire, monsieur le président? A notre dernière réunion, mardi, nous avons entendu M. Saulnier qui est allé dans la province de Québec. Il nous a dit que dans toutes ses tentatives d'organisation, les chefs furent éliminés. Personne n'en voulait parce que, dans ces pauvres communautés, le chef était la seule personne prospère. Tous les autres travaillaient pour son compte. On dut donc mettre les chefs au rancart et essayer d'en former de nouveaux parmi la classe exploitée. Comment pouvez-vous concilier une telle situation avec ce que vous nous dites présentement?

Le sénateur McGrand: Vous abordez un autre point de vue.

Le président: Non, non, ce n'est pas tout. M. Saulnier a ajouté d'autres observations. On a obtenu des résultats très satisfaisants dans cette région de Gaspé.

M. Waisglass: Je vous ferai remarquer que l'expérience de Gaspé, où il fallut former de nouveaux chefs, n'est pas différente de ce qui eut lieu dans le mouvement ouvrier. Tout au début, lorsque la CIO s'organisa aux États-Unis et au Canada, les ouvriers de l'acier, par exemple, avaient alors ce que l'on appelait des syndicats dominés par les compagnies, qui avaient leurs propres chefs. L'expansion du mouvement syndical contribua à la formation de nouveaux chefs. Les syndicats ouvriers accordent une grande importance à cette question, et les syndicats canadiens et américains dépensent une forte partie de leurs ressources dans ce but. Cette expérience a son application dans le domaine de l'organisation communautaire. Dans les pays en voie de développement, les agences internationales travaillent dans le même sens et cherchent à former des chefs indigènes dans les diverses sphères. C'est là un aspect très important et, avant de pouvoir accomplir des progrès réels, il faut aider les gens à acquérir la compétence requise des chefs de mouvements. Ce fut la méthode adoptée par le Congrès canadien du Travail dans son projet du nord-ouest de l'Ontario, que j'ai mentionné.

L'idéal serait que le travailleur social ait terminé sa mission à un moment donné et laisse la population continuer l'œuvre entreprise et résoudre ses propres problèmes.

Le sénateur Fournier: Depuis quand a-t-on commencé ce travail, et a-t-on obtenu quelques résultats?

M. Waisglass: Il n'y a pas encore un an. J'ai pu constater des progrès réels dans la région de Red Lake.

Le président: Oui, ce qui m'inquiète, c'est que vous et les autres jeunes Canadiens qui font ce travail disent qu'il nous faut des chefs

dans notre pays, des personnes qui ont de l'expérience dans le travail parmi les pauvres. Vous ne cessez de le répéter, mais nous ne voulons pas former d'experts en pauvreté. Notre but est de l'éliminer, ainsi que ses causes et ses effets.

M. Waisglass: Mais comment pouvez-vous éliminer la pauvreté? Aurons-nous des chevaliers armés de pied en cap qui iront résoudre les problèmes de ces communautés, ou bien saurons-nous adopter des méthodes réalistes? Pardonnez-moi si je ne cesse de citer l'expérience du mouvement syndical ouvrier. Lorsqu'un syndicat envoie un organisateur fonder un nouveau syndicat dans une usine, celui-ci s'occupe d'aider les ouvriers à se trouver des chefs, à former un secrétaire et des négociateurs de conventions collectives. Il s'en va le plus tôt possible et laisse derière lui un groupe de gens capables de régler leurs propres affaires. C'est le seul résultat qu'il a en vue et, aussi rapidement que possible, il repart et va aider d'autres groupes à s'organiser et à apprendre à régler leurs propres problèmes.

Nous voulons développer la confiance en soi chez ces gens afin qu'ils puissent accepter leurs responsabilités communes et adopter les mesures constructives et positives qui s'imposent dans la solution de leurs problèmes. Une organisation de cette nature est le seul moyen qui permette la planification sociale dans notre pays. Par où faut-il commencer? Doit-on commencer la planification sociale par le sommet avec un groupe de professeurs d'université experts en sciences sociales?

Le président: C'est ce que nous avons fait. Jusqu'à présent, notre organisation s'est faite à partir du haut en descendant.

M. Waisglass: Vous commencez par le haut et continuez en descendant, et il faudra peut-être encore une centaine d'années avant qu'on atteigne la couche inférieure des pauvres. Mais si l'on veut organiser une action communautaire même dans la région métropolitaine de Toronto, ou dans n'importe quelle municipalité, il faut commencer par la création d'un conseil de planification sociale. Qui parlera au nom des pauvres et comment peuvent-ils être représentés dans un conseil de planification s'ils n'ont aucune organisation?

La première chose à faire dans la création d'un conseil de planification sociale c'est d'aider les pauvres à s'organiser en vue du choix de leur représentant. Je ne parle pas d'une organisation dans les limites des ghettos, mais sur la base communautaire de la région.

Le sénateur McGrand: L'autre soir, la télévision a présenté un programme sur les Indiens de Kenora.

Le président: Oui, je l'ai vu.

Le sénateur McGrand: Vous l'avez vu. Avez-vous remarqué que ces Indiens n'avaient que des plaintes à exprimer au sujet du gouvernement fédéral, du ministère des Affaires indiennes et du gouvernement provincial? Mais qu'ajoutèrent-ils? Trois ou quatre d'entre eux mentionnèrent que les jeunes Canadiens avaient fait plus pour eux que tout autre groupe.

Le président: Oui, c'est exact. Sénateur Cook?

Le sénateur Cook: Vous avez analysé ce qui se passe quand un organisateur vient réunir des ouvriers et former un nouveau syndicat. Mais tous les membres d'un syndicat acceptent les règles d'une certaine discipline, n'est-ce pas?

M. Waisglass: C'est exact, car c'est l'essence même de l'organisation.

Le sénateur Cook: Oui. Mais les Jeunes Canadiens et tous les autres que j'ai entendus semblent penser qu'aucune discipline ne peut exister dans les groupements de pauvres. Alors il ne s'agit que d'une espèce d'espionnage de la part du travailleur social, ou de quelque chose de cette nature.

M. Waisglass: Mais l'essence de toute bonne discipline, c'est qu'elle doit être acceptée volontairement et non imposée, jusqu'à un certain degré. Vous avez élevé vos enfants et j'ai aussi élevé les miens. Jusqu'à un certain point, il faut imposer une discipline à l'enfant, mais éventuellement il acquiert des habitudes réglées de discipline d'hygiène et de conduite. Mais les parents ne réussissent à élever leurs enfants que si ceux-ci atteignent le stade de la discipline volontaire. A mesure que l'enfant passe de l'état de dépendance complète de ses parents au stade, non pas de l'indépendance absolue, mais de l'interdépendance familiale de tous les membres de la famille, il acquiert une grande mesure de discipline de soi-même. Le même principe s'applique au travail d'organisation communau-

taire et au travail d'organisation syndicale. Ce n'est pas la discipline imposée qui compte, c'est la discipline personnelle, l'acceptation de ses propres responsabilités et de ses responsabilités envers les autres.

Le sénateur O'Leary: Est-ce que ça ne doit pas commencer par la discipline imposée? Croyez-vous que la discipline personnelle vienne automatiquement de l'organisation.

M. Waisglass: Évidemment, lorsque vous vous occupez d'un petit enfant et que vous voulez l'élever, vous commencez par lui imposer une discipline, mais il vous faut demeurer très conscient de votre but. Vous devez aider l'enfant à acquérir le sens des responsabilités, sans quoi vous n'aurez pas réussi à accomplir vos devoirs de parents.

Le sénateur Cook: Il faut lui apprendre.

M. Waisglass: Vous avez raison. Et parfois, il faut lui donner des occasions de se tromper pour qu'il puisse apprendre. Je me souviens que mes parents avaient peur de me laisser monter à bicyclette de crainte que je me casse la figure. Ce n'est qu'en prenant des risques que l'enfant peut apprendre à monter à bicyclette. Il faut savoir prendre des risques. Mais ce qui est important, c'est de savoir amener les enfants à ne prendre que des risques raisonnables.

Bien sûr, dans la société, nous ne pouvons pas prendre les mêmes risques avec tout le monde. Il existe des maniaques que nous ne pouvons pas laisser courir parce qu'ils sont dangereux. Il faut les enfermer parce que nous savons qu'ils ne peuvent pas prendre leurs responsabilités. Le véritable danger, c'est cette largeur d'esprit exagérée qui nous porte à imaginer que l'on doit traiter tout le monde de la même façon.

Le sénateur Cook: Justement, dans cette ligne de pensée, si vous étiez en faveur d'un revenu annuel garanti, croyez-vous que l'on devrait le verser sans que le salarié en question s'engage à quoi que ce soit? Ce que je veux dire, c'est ceci: est-ce que ceux qui verseraient ce revenu garanti auraient le droit de demander que le salarié suive des cours d'économie domestique, par exemple, ou encore tel ou tel autre cours. Ou bien, est-ce que ce salaire devrait être versé sans condition, pour qu'on puisse le dépenser à sa guise; est-ce que le gouvernement aurait le droit d'obliger les salariés concernés à faire quoi que ce soit?

M. Waisglass: Dans certains cas, et probablement dans bon nombre de cas, ce salaire serait versé sans conditions. Mais ce qui m'inquiète, ce sont les exceptions. Que ferions-nous d'un chef de famille, alcoolique invétéré, qui serait celui qui boirait tout l'argent qu'on lui verserait? Évidemment, on ne bâtit pas des programmes pour traiter des exceptions, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il existe des cas particuliers dont il faut tenir compte.

Le président: Voilà un argument que l'on entend bien souvent. Vous savez très bien qu'on l'a entendu lorsqu'il s'est agi des allocations familiales. On a alors décidé de verser les allocations à la mère et que ce serait elle qui les administrerait. Au cours de toutes ces années, nous n'avons jamais reçu de plaintes sérieuses, et il y a déjà de très nombreuses années que l'on distribue des allocations familiales. Ce ne sont donc pas les exceptions qui comptent. Vous savez très bien que d'après les stipulations du revenu garanti aux États-Unis, les gens qui reçoivent un tel revenu sont obligés de suivre des cours. Vous savez cela aussi bien que moi, mais vous dites au sénateur Cook: Oui, c'est comme cela que ça se fait ailleurs et, d'autre part, vous lui dites: Il y a les alcooliques. Bien sûr qu'il y a les alcooliques, mais ce n'est pas d'eux dont nous parlons.

Le sénateur Cook: Après tout, dans des cas pénibles, on devrait faire nommer un tuteur par la cour.

M. Waisglass: Il nous faudrait avoir certains autres programmes en même temps que les programmes qui cherchent à soutenir le niveau des revenus. C'est essentiellement ce que j'ai dit. Essentiellement, je suis contre l'attitude de Milton Friedman qui croit qu'en distribuant tout simplement l'argent on créera une économie libre qui va résoudre tous ces problèmes: c'est là un excès de confiance; les problèmes de la pauvreté ne seront pas résolus par la distribution de l'argent. Plusieurs de nos programmes qui s'intéressent à la pauvreté doivent combiner la prévention, le soutien du revenu et la réadaptation. Voyons le chômage, par exemple. Si la seule cause de la pauvreté était le chômage, ou l'impossibilité d'acquérir des connaissances techniques nécessaires pour travailler, il serait alors important, je crois, que les services d'embauchage travaillent la main dans la main avec les services de l'assurance-chômage et que tous les deux travaillent en collaboration avec d'autres genres d'organismes qui cherchent à maintenir les possibilités d'emplois au plus haut niveau possible dans le pays.

On attache la plus haute importance à ces organismes, particulièrement à ceux qui s'occupent de prévention. Ces services font le maximum pour offrir de l'emploi à tout le monde dans le but de lutter contre le chô-

mage saisonnier et autres problèmes économiques qui constituent les causes du chômage. Ils s'attaquent ainsi à la base même du chômage. Évidemment, ces genres de programmes doivent être intégrés au service national de placement, au programme de la main-d'œuvre et au programme des accidents du travail. Tous travaillent à régler le même problème.

Bien sûr, il y a d'autres genres de cas de pauvreté, comme je l'ai déjà dit: la Commission des accidents du travail combine avec le soutien du revenu la prévention des accidents et la réadaptation des accidentés. C'est la même chose, en somme, mais nous pouvons aussi voir qu'il existe certaines catégories de causes de pauvreté que notre société n'a pas encore appris à prévenir et, lorsque nous avons enfin compris...

Le président: De quoi parlez-vous?

M. Waisglass: Des cas de pauvreté comme ceux de très jeunes hommes qui sont laissés seuls avec de jeunes enfants à leur charge.

Le président: Je veux qu'il soit bien clair qu'aucun membre de ce comité n'a jamais prétendu être en faveur de jeter des dollars à la ronde. Nous sommes tous opposés au concept Friedman. Ce n'est pas notre concept du tout. Nous avons commencé par parler—nous en sommes au stade de la discussion—par parler de revenu garanti, plus des services, plus une attitude particulière. Cela inclut tout ce que nous avons dit jusqu'à maintenant.

M. Waisglass: Tout le monde s'entend là-dessus.

Le président: Tout le monde s'entend là-dessus. Nous avons aussi commencé à parler de trois catégories de gens. Il est difficile d'en faire des catégories, mais il faut faire quelque chose. Nous avons parlé des handicapés, des aveugles, des infirmes, des blessés et des malades mentaux; c'est le groupe numéro un. Puis, nous avons parlé des mères de famille qui ont des petits enfants et qui sont chefs de famille. Vous avez parlé d'elles, qui doivent aller travailler. Elles constituent un problème sérieux au pays parce qu'elles sont nombreuses. Puis, nous avons le quasi-pauvre, qui travaille à plein temps, qui a une grosse famille, dont la femme est souvent obligée de travailler; ils ont des salaires faibles et ils ne s'élèvent jamais au-dessus de leur bas niveau de vie, ce qui fait qu'ils demeurent des pauvres chroniques. Ce pauvre chronique a de la difficulté à élever ses enfants et à les faire étudier. Voilà, je vous ai donné nos trois classes de pauvres, me suivez-vous?

M. Waisglass: Oui.

Le président: Parlons un peu d'eux. Que feriez-vous? Comment prendriez-vous ce problème? Mettons que vous décidez pour eux. Comment les traiteriez-vous? Ils sont déjà très engagés sur le chemin de la vie. Qu'est-ce que vous feriez pour eux? Ce n'est pas tout; ils sont réduits à la pauvreté.

M. Waisglass: Eh bien! je ne suis pas encore un Salomon. Je ne suis pas sûr d'être en position maintenant de résoudre tous ces cas très complexes de pauvreté, de façon simple. Il faut voir le problème sous tous ses angles. Je ne crois pas qu'il existe une réponse unique à votre question, et je serais bien surpris que quelqu'un puisse vous en donner une.

Le sénateur Cook: Ce dont ils manquent surtout, parce qu'ils ne peuvent pas être recyclés, et pour plusieurs autres raisons, ce dont ils manquent surtout, c'est de l'argent.

Le président: Vous parlez des handicapés, des infirmes sans espoir de guérison, des aveugles.

M. Waisglass: Oui, ceux-là sont les cas extrêmes.

M. Carter: De l'argent plus des services. Les services, c'est tout ce que nous pouvons leur donner; c'est tout ce que n'importe qui peut leur donner.

Le président: Oui. Il ne faut jamais oublier les services, certaines espèces de services; plus tard nous essayerons de définir quels genres de services devraient être disponibles pour ces gens-là.

M. Waisglass: Je n'ai pas d'objection à cela.

Le président: Ce ne sont pas vos objections qui nous intéressent.

Le sénateur Fournier: C'est l'objectif.

Le président: Nous voulons que vous ayez une attitude positive. Vous n'y êtes pas obligé, mais ce que le sénateur Carter a dit, en effet—je me souviens d'une phrase que j'ai déjà entendue: pour ces gens-là, l'argent c'est de la «liberté monnayée»... que je ne peux pas me sortir de la tête.

M. Waisglass: J'aimerais bien que cela soit vrai, mais ce n'est pas toujours vrai.

Le sénateur Carter: C'est vrai en général, cependant. Une fois de plus, nous ne pouvons pas nous intéresser aux exceptions.

M. Waisglass: C'est la seule chose qui m'embête. Je n'ai jamais dit que l'argent n'était pas important. L'argent est certainement important dans notre société. Mais, ce qui m'inquiète vraiment, c'est que les gens s'imaginent que lorsqu'on a de l'argent, on a tout. Et ce n'est vrai ni pour les riches, ni pour les pauvres. N'oublions pas que pour les plus pauvres et les plus démunis, c'est surtout l'es-

poir qui leur manque. Mais ils ont aussi besoin d'argent.

Cependant, si vous croyez qu'en leur donnant de l'argent, vous leur donnez l'espoir, vous vous trompez.

Prenons maintenant un exemple concret de l'article de la Commission des accidents du travail. Une homme subit un accident où il perd une jambe ou un bras. Une des premières démarches de la Commission des accidents du travail, c'est de maintenir son revenu. C'est ce qu'elle fait d'abord. Mais elle va plus loin dans la plupart des cas—et cela est caractéristique de ce genre de commission dans presque toutes les provinces—elle essaie d'aider cet homme à vaincre son handicap et à se réadapter. Si elle ne réussit pas à lui faire gagner plus de 65 à 70 p. 100 de son revenu habituel cet homme deviendra pauvre. Même si son revenu est maintenu il va quand même se classer parmi les dangereusement pauvres à moins qu'on ne l'aide à reprendre confiance en lui, non pas seulement en lui achetant un membre artificiel, mais aussi en lui montrant comment l'utiliser, comment retourner sur le marché du travail et comment jouer son rôle dans la société, pas seulement en tant qu'ouvrier. Voilà qui est très important, l'intégrité de l'individu, son goût du travail, son sens de participation à la société. Évidemment, l'argent est nécessaire pour obtenir les nécessités fondamentales de la vie . . .

Le président: On dit «l'essentiel».

M. Waisglass: L'essentiel. D'accord. En fait, je pense que dans notre société, une société aussi riche que la nôtre, dans un pays aussi riche que le nôtre où le revenu moyen est censé être le plus élevé au monde, ou le second, ou le troisième, l'un des plus élevés . . .

Le sénateur Carter: Le troisième.

M. Waisglass: Nous devrions certainement viser plus haut et désirer faire plus que donner à chacun juste ce qu'il faut pour manger, s'habiller et se loger.

Le sénateur Carter: Surtout quand nous dépensons environ de 4 à 5 milliards par année pour cela.

Le sénateur Fournier: Surtout quand nous les dépensons aux mauvais endroits. Permettez-moi de parler une minute parce que j'aime ce sujet de discussion et que je ne crois pas que nous avancions beaucoup; nous ne faisons qu'écouter des répétitions. Nous savons quels sont les défauts et les faiblesses. On ne fait que répéter une vieille rengaine.

Hier, nous avons parlé de l'ARDA qui est active dans ma région. On nous a dit que nous avions dépensé quelque chose comme 15 millions de dollars pour les écoles en 1966 . . .

Le président: 6 millions.

Le sénateur Fournier: Était-ce 6 ou 7 millions?

Le président: Oui, six ou sept.

Le sénateur Fournier: Bien, six ou sept. Mais, en deux ans. S'il vous arrive de voyager dans la région, vous verrez qu'à Tracadie, à Bathurst, à Petit-Rocher, à Shippigan et en beaucoup d'autres endroits, se trouvent les meilleures écoles du pays, des édifices d'un million de dollars qui existaient avant même que l'ARDA vienne chez nous. L'ARDA est arrivée avec un gros programme, versant tellement d'argent dans les écoles, qu'on en est arrivé à parler de circuit privé de télévision d'une école à l'autre. Pour moi, voilà de l'extravagance, vouloir installer un circuit privé—comment appelle-t-on ça, de la télévision en circuit fermé?—dans une école, dans un endroit comme celui-là.

M. Waisglass: De quel endroit s'agit-il?

Le président: Bathurst.

Le sénateur Fournier: Cela a sa place à Montréal, à Toronto où les gens peuvent se le payer, mais non dans une région défavorisée. Or, dans cette même région, le même organisme (et votre propre personnel) a dépensé je crois 15 millions de dollars pour cela, et nous avons découvert—et ceci est connu de tous parce que Radio-Canada a pris plaisir il y a quelques années à faire des films dans la région et à montrer des cabanes de carton et des enfants marchant pieds nus dans la neige et des maisons fabriquées avec du carton d'emballage; voilà des vrais pauvres—qu'on n'a dépensé pour améliorer leur logement qu'un misérable montant de $140,000. «Oh, se fait-on répondre, il existe une loi. Vous pouvez aller à la Société centrale d'hypothèques et de logement et vous faire bâtir votre propre maison.» Ces gens ne peuvent pas se construire eux-mêmes. Ces gens-là, ce sont ceux que vous devez aider. Ça ne sert à rien de parler à des gens qui vivent dans des cabanes de carton, à des gens qui n'ont rien à manger et qui vont pieds nus, ça ne sert à rien de les réunir dans des écoles d'un million de dollars pour leur faire regarder un programme de télévision en court-circuit ou tout autre nom que vous voudrez lui donner.

Des voix: Circuit fermé.

M. Waisglass: J'aimerais faire quelques commentaires sur ce sujet. Je ne sais pas si c'est à cause de l'automatisation ou à cause des méthodes modernes de l'électronique qui remplacent les travailleurs, en l'occurrence, les professeurs—et qui peuvent causer d'autres genres de pauvreté—mais je crois que dans les cas qui nous occupent, dans le Nord-

Est et le Nouveau-Brunswick, c'est un autre genre de problème. Le problème, c'est qu'il y a trop d'élèves et pas assez de professeurs; alors, on cherche à utiliser l'équipement le plus moderne pour rejoindre le plus de monde possible. Je n'ai pas de connaissances personnelles de ce problème. Il se peut aussi que le nombre d'illettrés dans cette région soit particulièrement élevé si on le compare à d'autres régions.

Évidemment, c'est là une lacune très importante qu'il faudrait corriger d'abord si l'on veut que ces gens puissent accéder à un niveau où ils peuvent commencer à s'aider eux-mêmes. Et si l'on trouve que c'est vraiment là un problème important, il faudra alors établir une stratégie pour chercher à les amener à un niveau d'instruction qui leur permettra d'acquérir de nouvelles connaissances techniques sans lesquelles ils ne pourraient résoudre leurs problèmes individuels et collectifs. Si c'est le manque d'instruction qui est le problème crucial, il faut alors s'attaquer à ce problème, et la question qui se pose alors est la suivante: Quel est le meilleur moyen de le faire? Vous, vous prétendez que la meilleure façon, ce n'est pas de construire une grosse école.

Le sénateur Fournier: Oh, je n'ai pas dit cela du tout. Vous me comprenez mal. Les écoles étaient déjà là. Le meilleur moyen, si nous voulons aider les pauvres, c'est de faire quelque chose pour les pauvres et de cesser de dépenser des millions là où les choses vont bien. Ajouter un million à un autre million, ce n'est pas cela qui fera grand bien aux pauvres; je parle de ceux qui ne peuvent pas bénéficier du premier million. Allez faire un tour dans la région et vous verrez ce qui en est.

M. Waisglass: Ce que vous dites, c'est que l'argent est mal dépensé, que l'argent pourrait être dépensé plus efficacement.

Le sénateur Fournier: Très certainement.

Le président: Revenons à notre sujet principal. J'ai posé trois questions. J'ai demandé si vous n'aviez pas d'autres suggestions à faire au sujet des miséreux, si vous aviez d'autres suggestions à faire au sujet des mères chefs de famille.

Le sénateur Fournier: Je n'ai pas tout à fait fini. Vous attachez beaucoup d'importance au fait que les chefs ouvriers résolvent les problèmes de pauvreté. Je ne suis pas tout à fait d'accord.

Le président: Il n'a pas dit les chefs ouvriers.

Le sénateur Fournier: Enfin, presque.

M. Waisglass: J'ai dit la négociation collective.

Le sénateur Fournier: C'est que les pauvres dont nous nous occupons actuellement n'ont rien à faire avec les syndicats, parce qu'il ne peuvent pas faire partie des syndicats.

Le sénateur O'Leary: C'est justement pour cela qu'ils sont pauvres.

Le sénateur Fournier: Actuellement, ils ne font pas partie des syndicats. Mais cela n'intéresse pas les chefs syndicaux. Je crois que nos chefs syndicaux, lorsqu'ils négocient, s'intéressent plus au bien de leur syndicat qu'à celui du pays. Chaque fois que les grands syndicats reçoivent de grosses augmentations de salaires, on est témoin de mises à pied massives, ce qui prouve que les chefs syndicaux se soucient fort peu de ce qui se passe après qu'ils ont obtenu ce qu'ils voulaient et qu'ils peuvent dire à leur membres: «Nous vous avons obtenu ceci et cela.» Mais je sors du sujet.

M. Waisglass: Non, vous ne sortez pas du sujet, monsieur le sénateur, et je crois que cela est tout à fait juste.

Le sénateur Fournier: Nous avons aussi parlé de la direction des entreprises et de la main-d'œuvre, et je crois pouvoir dire que je suis d'accord avec ce que l'on a dit. Il ne faut pas oublier que les deux parties, direction et main-d'œuvre, doivent travailler ensemble pour produire des biens. Mais il y a un troisième facteur qui est constitué par le marché, qui est extrêmement compétitif. Cela ne sert à rien de produire des tonnes de marchandises si vous ne pouvez pas les vendre. Les prix sont très bien contrôlés, pas seulement par la main-d'œuvre, mais la main-d'œuvre est un facteur important, et je crois que nous devrions, partout au Canada, suivre la situation de très près parce que nous sommes au bord même d'une situation très grave. Nous sommes en train de créer une situation qui nous empêchera d'être compétitifs sur le marché international, et c'est une situation qu'il faudrait suivre de très près. Il est très bien d'avoir une bonne direction et de bonnes relations ouvrières. Je suis d'accord avec cela. Mais il nous faut aussi penser à notre marché. Nous sommes à peine 20 millions et, dans certaines industries, nous sommes les quatrièmes plus importants producteurs au monde. Il nous faut donc exporter et nous ne pourrons exporter que si nos prix sont compétitifs, et nous sommes très près de ne plus l'être.

Le président: D'autres observations?

M. Waisglass: Au sujet de la dernière remarque, je crois devoir dire qu'il ne faut jamais perdre de vue la concurrence internationale et ses effets sur le marché du travail et sur l'inflation. Nous avons toujours été conscients de ce problème, particulièrement

parce que l'inflation frappe surtout les pauvres, ceux qui ont de petits revenus. Je crois que plusieurs économistes ont fait remarquer que l'inflation constitue une taxe sur la pauvreté. Les pauvres sont les moins capables de se défendre.

J'admets que sur un plan général nous devons faire attention à cet aspect du problème, mais en même temps je ne crois pas que cela doive nous paralyser et nous empêcher de prendre des décisions qui mettraient en danger la vigueur de notre économie et risqueraient d'avoir sur nos prix une influence désastreuse. J'estime, cependant, qu'on ne doit pas sous-estimer la vigueur de notre économie et les marchés qui nous sont encore ouverts. Le Canada a joui d'une des plus longues périodes de prospérité que nous ayons connue dans notre histoire et que bien peu d'autres pays ont connue. Notre vie économique a été bien administrée. Depuis 1960, 1961, nous avons connu une croissance assez bonne et constante. Nous avons connu une ère de prospérité. Mais il y a encore des exceptions, il y a encore des gens qui ne jouissent pas de cette prospérité, et c'est pourquoi le Comité existe. Il cherche à définir comment nous devrions administrer notre prospérité de façon à ce que chacun en profite et en retire sa part. Notre problème, c'est donc de trouver comment administrer notre prospérité et comment la maintenir. Mais, bonté divine, voilà un problème de luxe comparé au problème de beaucoup d'autres pays.

Le président: Et bien! Nous sommes en pleine prospérité et cela depuis huit ans, et malgré ce que certains peuvent dire, notre balance commerciale est excellente. Je veux vous parler de ces personnes défavorisées, revenir à notre problème. Il y a trois classes de personnes que nous pourrions aider, et nous aimerions que vous nous disiez comment. J'aimerais savoir, ce que, à votre avis, nous devrions faire pour les personnes défavorisées qui vivent en marge de la société et pratiquement en marge du marché du travail.

Le sénateur Cook: Dans les limites du possible.

Le président: Une solution que nous pourrions offrir au peuple canadien et qui serait telle qu'il dirait: «Oh que la sagesse du Sénat est grande!»

M. Waisglass: Vous me demandez de résoudre ce problème ou de vous suggérer une solution, dans les limites que vous m'avez indiquées, de façon que les prix ne haussent pas au point de compromettre notre marché international...

Le président: Tout ce que je vous dis, c'est que notre pays est très prospère, que nous avons tout ce qu'il nous faut, comme vous le dites vous-même. Que faire alors de ces personnes défavorisées? Que nous suggérez-vous? De quoi ont-elles besoin? Vous en connaissez un certain nombre. Que désirent-elles qu'il serait normal pour elles de recevoir, et normal pour nous de leur procurer?

M. Waisglass: Nous touchons maintenant aux priorités sur le plan de la politique gouvernementale.

Le président: Non, non.

M. Waisglass: Il y a un très grand nombre de possibilités, d'options qui nous sont offertes pour la redistribution du revenu, tant en termes monétaires qu'en termes de politique fiscale. Évidemment, ce sont surtout des questions de politique publique et de politique gouvernementale, et je ne crois qu'il soit approprié pour un fonctionnaire comme moi de vous donner des réponses là-dessus. Je peux cependant vous suggérer quelques options.

Le président: Donnez-nous ces options, c'est tout ce que nous voulons savoir.

M. Waisglass: Les options se présentent surtout sous la forme de restructuration du système de taxation. On pourrait peut-être arriver à distribuer plus équitablement le revenu si on modifiait l'assiette fiscale. Évidemment, cela demande des analyses et des recherches en profondeur. Il y a aussi la question de savoir quelle priorité le gouvernement doit accorder aux programmes qui amélioreraient l'efficacité économique du pays et favoriseraient sa croissance économique, et quelles sommes il devrait y affecter. On peut inclure parmi ces programmes, les programmes de recyclage, les programmes de formation de la main-d'œuvre, le programme de mobilité de la main-d'œuvre, qui peuvent tous, entre parenthèses, faire la guerre à la pauvreté, quoique cela ne soit pas nécessairement leur premier but. Je dirais que le premier but, c'est la croissance économique. Il existe certains programmes, comme celui de la main-d'œuvre, où l'on peut constater un chevauchement des buts économiques et des buts sociaux.

Voilà des options. Et vous en avez d'autres qui diffèrent selon que vous attachez plus d'importance à l'accroissement de la productivité ou à la croissance de l'économie, à la concurrence économique, à la balance des paiements en vue de pouvoir concurrencer les autres pays, enfin au maintien de notre prospérité ou, au contraire, à la multiplication des programmes sociaux.

En tentant de résoudre nos problèmes sociaux et, en même temps, nos problèmes économiques, on peut se trouver dans l'obli-

gation de faire des compromis. C'est ainsi que l'on pourrait restreindre un peu notre croissance économique pour faire quelque chose qui pourrait aider, non pas immédiatement, mais à la longue, à résoudre certains problèmes sociaux des particuliers et des communautés.

Évidemment, ce sont là des domaines très vastes des problèmes qui doivent être résolus, et l'équilibre à atteindre par compromis entre les politiques sociales et les politiques économiques doit être le fait du gouvernement et non pas des fonctionnaires.

Le président: Je suis d'accord avec vous. Croyez-vous que le pays tomberait en faillite si nous nous occupions des personnes défavorisées de la même façon que nous le faisons pour les vieillards avec la pension de vieillesse à un coût de $40 millions de dollars par année?

M. Waisglass: Bien, pour être très honnête avec vous, il existe encore—et le sénateur ici à soulevé le facteur de l'inflation—une distribution monétaire qui relèverait le niveau du revenu des pauvres de 20 p. 100, les pauvres étant ici ceux qui sont définis comme tels par le Conseil économique. Une distribution monétaire pareille présente certains dangers et certaines possibilités d'inflation qu'il ne faut pas ignorer. Je ne dis pas que c'est la seule considération à laquelle nous devrions nous arrêter, mais c'est l'une des considérations économiques qu'il faut envisager.

C'est une chose, voyez-vous, que de recommander la distribution du revenu en argent comptant, et c'est une autre chose que de recommander la distribution de biens et de services aux pauvres, qui peut être moins inflationnaire parce qu'elle active la production. Voici un problème, par exemple. Je vous le soumets, mais je n'ai pas de réponse à ce problème. Sommes-nous sûrs, très honnêtement, que le sort du pauvre serait amélioré si nous lui donnions assez d'argent pour qu'il se loge mieux? S'il existe encore une pénurie de logements, est-ce que le fait qu'ils aient plus d'argent dans leurs poches ne va pas tout simplement faire monter les loyers plutôt qu'encourager la construction de logis à loyer modique? On se demande alors si on résoudrait le problème du logement de cette partie de la population définie comme étant pauvre par le Conseil économique (20% de la population totale) en mettant de l'argent dans leurs poches.

Le président: Voilà tout le problème.

M. Waisglass: Le problème du logement, le problème de la santé et divers autres problèmes sont très importants pour les pauvres. Il se peut que l'on devrait attacher la plus grande importance—et je ne vous dis pas ici quelles doivent être les réponses; ce n'est pas à moi de vous suggérer quel ensemble de politiques serait la meilleure—mais je me pose une question. Si, actuellement, on faisait tout pour augmenter notre production de logements décents accessibles aux pauvres, est-ce que cela ne nous aiderait pas plus que de leur donner de l'argent et de les laisser se débrouiller tout seuls pour acheter des maisons qui, de toute façon, n'existent pas encore? Si l'on ne regarde que le côté monétaire, on créerait peut-être ainsi une situation de marché raréfié où trop d'argent est à la recherche de trop peu de biens. Monsieur le sénateur, c'est là la solution de Milton Friedman. Vous n'avez qu'à donner de l'argent aux pauvres, et ils iront chercher un logement, un docteur et tout le reste. Ce qui arrive souvent alors c'est que ce sont les propriétaires et les médecins qui empochent l'argent et le pauvre demeure pauvre.

Le président: Voyons, nous avons 1,770,000 Canadiens qui ont plus de 65, 67 ans. Nous leur avons donné de l'argent, un petit peu plus que ce que nous appelons le supplément garanti. Avez-vous entendu des cris d'insatisfaction de leur part ou de la part de la nation?

M. Waisglass: Mais c'est là une question de méthode de distribution. Combien de ces gens ont été affectés et chez combien avez-vous relevé le revenu de $75 à $105 par mois?

Le président: J'ai les chiffres ici—(435,000) je crois, ont vu leur revenu augmenter.

M. Waisglass: C'est très différent que d'essayer de relever le niveau du revenu de 20 p. 100 de la population...

Le président: Je n'ai pas dit 20 p. 100 de la population. Le Conseil économique a dit que 20 p. 100 de la population était pauvre. Je parle de ces 25 p. 100 ou approximativement 20 p. 100 qui sont des pères de famille. Cela représente un montant infinitésimal. J'ai mentionné environ 40 millions de dollars. C'est un chiffre approximatif. Ce pourrait être une couple de millions de plus ou de moins. J'ai cru que vous alliez me dire: «Vous pourriez très facilement épargner 40 millions en ramenant nos hommes qui sont cantonnés en Allemagne. Ces hommes-là nous coûtent 180 millions par année. Pourquoi ce gaspillage?»

M. Waisglass: Eh bien, c'est ce que nous nous disons en fait actuellement au Régime d'assistance publique du Canada. Le principe de base au Régime d'assistance publique du Canada est que le revenu en argent des pauvres doit être relevé suffisamment pour qu'ils puissent se procurer l'essentiel de la vie tel

que défini par chacun des gouvernements provinciaux. C'est leur attitude de base.

Le président: Non, non, attendez. Vous venez de vous embourber un peu. Vous avez d'abord dit que le revenu devait être relevé au niveau de l'allocation de base, c'est-à-dire des besoins de base. Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Waisglass: Des besoins essentiels.

Le président: Des besoins essentiels. Puis, vous avez dit: Selon les normes établies dans chaque province.

M. Waisglass: Eh bien en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, je n'ai aucune responsabilité dans ce domaine, et le ministère du Travail non plus. Je crois que vous m'entraînez passablement loin du sujet, en m'amenant à essayer de défendre la politique d'un autre ministère. Je ne veux parler que des principes actuellement en cause et, pourrais-je dire, monsieur le sénateur, ceux du Régime d'assistance publique du Canada qui, non seulement assure le revenu nécessaire pour satisfaire aux besoins essentiels, mais assure également d'autres services, aux provinces et aux institutions qui relèvent de l'autorité provinciale, c'est-à-dire les services thérapeutiques. Maintenant, évidemment, je sais à quoi vous voulez en venir. L'ennui, c'est que certaines provinces n'adhèrent peut-être pas pleinement à ce programme. Mais je veux parler du principe de base en cause relativement à la situation que l'on retrouve au Canada, où le partage des responsabilités, dans les domaines du bien-être et de la politique sociale entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, exige une action conjointe. Or, le Régime d'assistance publique du Canada offre la possibilité de mettre en pratique les propositions que vous faites.

Le président: La Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada, à mon sens, constitue l'une des lois les plus sages et les plus efficaces des Statuts du Canada. Êtes-vous d'accord sur ce point?

M. Waisglass: C'est ce que j'ai dit, en fait, dans un article que j'ai lu plus tôt, et dans lequel je mentionnais que le Régime d'assistance publique du Canada constituait la seule innovation importante dans la politique de bien-être social depuis plus d'un siècle.

Le président: Cela est exact, et elle est supérieure à toute loi qui existe dans ce domaine, tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne.

M. Waisglass: Je crois qu'en principe cela est exact.

Le président: Ce qui fait défaut, dans le moment, c'est l'uniformité d'application du régime. La province pauvre l'applique d'une façon, la province riche, d'une autre, ce qui entraîne un manque d'uniformité. En même temps, nous payons 50 p. 100 du coût, de sorte qu'on ne traite pas les Canadiens d'une façon uniforme dans toutes les régions du Canada. Alors, voilà la faiblesse fondamentale de la loi, à l'heure actuelle.

Le sénateur Cook: Il n'en est pas nécessairement ainsi. Ce que je veux dire, c'est que les gens qui habitent une localité urbaine peuvent avoir des besoins beaucoup plus considérables que ceux qui habitent une localité rurale.

Le président: Mais tous ceux qui habitent les milieux urbains devraient être traités de la même façon, de même que tous ceux qui habitent les milieux ruraux. Voilà ce que je veux dire. Les provinces pauvres ne peuvent pas supporter des dépenses aussi considérables que les provinces riches, alors elles abaissent la norme des besoins minimums.

Le sénateur O'Leary: On change les priorités.

Le sénateur Fournier: En d'autres termes, les pauvres, en Ontario, pourraient bien être des riches au Nouveau-Brunswick.

M. Waisglass: Mais la loi assure—si je puis interrompre pour un moment—un véhicule, un mécanisme, ou instrument politique qui rend possibles des mesures fédérales-provinciales conjointes dans ce domaine.

Le président: Très bien.

M. Waisglass: Et je crois que c'est le moins que l'on puisse dire en sa faveur. Mais son application dépend dans une large mesure de la bonne volonté et de la collaboration.

Le président: Monsieur Waisglass, nous allons étudier avec une minutieuse attention la façon dont la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada est appliquée au pays. Il est encore un peu tôt maintenant, mais quand le débat sera un peu plus avancé, quelqu'un viendra nous exposer le mode d'application de ce régime dans les diverses régions du pays. Il pourrait s'agir d'un mécanisme important que nous avons délaissé, dans lequel le revenu, la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada, et peut-être autre chose encore, pourraient bien constituer les meilleures solutions à recommander, et qui pourraient être de quelque utilité.

M. Waisglass: Je pourrais répéter aussi, si on me le permet, monsieur le président, que l'une des caractéristiques distinctives du Régime d'assistance publique du Canada, que je trouve intéressant en tant que politique fondamentale destinée à combattre la pauvreté, c'est que ce régime comprend, dans son organisation même, certaines mesures et certains programmes qui réunissent les trois caractéristiques essentielles que j'ai mention-

nées dès le début, c'est-à-dire la prévention, le maintien du revenu et la réadaptation. Voici trois éléments importants à incorporer dans une politique particulière.

Le président: Maintenant, je vais partir de ce point. S'il nous est possible de concevoir une méthode grâce à laquelle on leur assurera le revenu, la Loi sur le Régime d'assurance publique du Canada, avec tout ce qu'elle peut offrir, en plus...

Le sénateur Carter: ... des services.

Le président: ... des services—je ne discute pas des allocations familiales, ni des pensions de vieillesse—présumant que l'argent et la Loi sur le Régime d'assistance publique n'ont pas été touchés. N'est-il pas concevable, alors, que nous pourrions nous débarrasser d'une bonne partie du rapiéçage effectué par les services, donnant un peu ici et un peu là, et les amener à un point où nous pourrions donner plus facilement et plus convenablement aux gens ce dont ils ont besoin.

M. Waisglass: Oui. Il se peut que je m'aventure ici sur un terrain un peu mouvant.

Le président: Allez-y. Nous sommes tous sur un terrain mouvant.

M. Waisglass: Il ne suffit pas, à mon sens, de ne viser qu'à une saine administration, à la fusion, par exemple, de plusieurs programmes. Il en existe tellement actuellement. On dit: Pourquoi ne pas les mettre tous gentiment dans le même sac? Ils seraient plus faciles à administrer. Et ainsi de suite. Si vous n'avez pour seul objectif qu'une saine administration, vous pouvez en arriver à mettre sur pied des organismes assez monstrueux. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'arguments valables pour justifier un effort visant à mettre dans le même sac tous les programmes visant au maintien du revenu. Pas tous, en tous cas. Mais peut-être pourrait-on les grouper ou les regrouper selon un ordre plus logique que celui qui existe actuellement.

Le sénateur O'Leary: Je l'espère.

M. Waisglass: Je crois que cela est exact. Mais il faut faire face à des problèmes réellement effarants, qui ne sont pas uniquement d'ordre bureaucratique ou administratif; et voilà une des choses qui m'accablent, en quelque sorte, moi qui ai consacré un certain temps à l'étude des problèmes d'administration et d'organisation que présentent certains de ces programmes, car il n'existe réellement pas de solution vraiment simple, et on déploie trop d'efforts en vue de mettre de l'ordre dans cette affaire, efforts qui ne réussissent pas à réaliser pleinement cet objectif, du moins pour ce qui est de la réduction du coût et de l'assaisissement de l'administration. La réduction du coût est importante, comme l'est également l'efficacité de l'administration, mais, si vous faites de ces deux éléments votre objectif premier, vous pourriez bien aboutir à fusionner des programmes qui ne peuvent réellement aller de pair.

Le sénateur Cook: Il y a beaucoup de vrai dans ce que vous venez de dire, mais je me demande si l'on passe de temps à autre en revue les différents services, départements ou agences. Ce que je veux dire, c'est que tous présentent de magnifiques rapports, sur papier glacé, mais qui a vraiment l'occasion de les lire? Les députés sont extrêmement occupés, et tout le monde travaille à pleine capacité. Passe-t-on de temps à autre en revue un nouveau programme en vue d'en établir l'efficacité? Pour parler en termes généraux, en avons-nous pour notre argent?

M. Waisglass: Quant aux recherches?

Le sénateur Cook: Dans tous ces services. Il se peut qu'il ne soit pas juste de vous poser une telle question, mais connaissez-vous des cas où on a passé en revue certains programmes? Le sénateur Carter a dit que vous aviez dépensé quatre milliards de dollars au chapitre du bien-être. Passe-t-on ce régime en revue de temps à autre, à votre connaissance?

M. Waisglass: Des revues! Mon Dieu, il n'y a qu'une couple d'années que je suis au service de la Fonction publique—en fait, moins que cela—et je constate qu'une bonne partie de mon temps est consacré à la justification devant le Conseil du Trésor de chaque cent que je dépense. Il se fait chaque année des revues des programmes par l'intermédiaire du Conseil du Trésor, et chacun doit justifier ses dépenses. Je sais qu'au sein des programmes dont je suis chargé, il faut, si nous voulons que certaines choses se fassent et qu'on aille de l'avant, prendre des décisions sur les priorités, il faut abandonner certaines pratiques que nous utilisions depuis plusieurs années peut-être, car nous sommes d'avis maintenant que nous devons consacrer les ressources en argent, en hommes et en matériaux à la réalisation d'autres projets qui ont la priorité.

Maintenant, d'après ce que je puis constater, cette pratique semble être constamment utilisée au sein du gouvernement. Elle est très utile. Le principal problème auquel je me heurte, c'est qu'elle exige beaucoup de temps. Il se peut que je m'aventure ici sur un terrain mouvant. Il se peut que vous consacriez tellement de temps à respecter les priorités et à tenter d'améliorer le rendement et l'organisation de votre système qu'il ne vous reste plus aucun temps pour autre chose. Alors, afin d'en revenir à votre question, je dirais oui, on a accordé beaucoup d'attention à la revue de l'efficacité de nos programmes, et avec des résultats satisfaisants, je crois.

Le sénateur Carter: Puis-je revenir au point soulevé plus tôt par le sénateur Fournier et, pour nous remettre sur la voie, récapituler un peu la discussion. Vous, monsieur le président, vous avez décrit la pauvreté et ses problèmes, et le témoin a d'abord dit qu'en luttant contre la pauvreté il importe de se faire une idée d'ensemble des problèmes de l'individu, et que cela voulait dire plus que de lui donner de l'argent pour qu'il se procure de la nourriture, un abri, des vêtements, et ainsi de suite, lesquels constituent les nécessités de chaque jour, bien que vous reconnaissiez, je suppose, que ces éléments doivent venir en premier lieu. Il ne sert pas à grand-chose de vouloir répandre chez le public l'idée de la responsabilité de l'individu, à moins qu'on ne veille à lui assurer au moins un minimum de bien-être essentiel. Voilà d'où vous partiriez, n'est-ce pas? A quoi servirait-il de parler de faire naître chez l'individu des qualités de chef, telle ou telle attitude, ou le sens de la responsabilité, chez un individu qui a encore faim?

M. Waisglass: Eh bien, monsieur le sénateur, pour être tout à fait franc avec vous—et je vais vous faire part de mes réflexions personnelles; je ne vous exposerai pas du tout les vues de mon ministère, ou le point de vue de l'administration; il s'agit de mon opinion honnête et profonde sur cette chose—je crois que nous vivons dans une société trop matérialiste. J'ai l'impression que nous vivons dans une société comme celle de 1984, telle que décrite par George Orwell, où tout sera disposé agréablement et avec ordre, mais où certains besoins réels et fondamentaux de l'être humain ne seront pas satisfaits.

J'ai dû moi-même lutter pour triompher de la pauvreté. Mes parents étaient des immigrants. Nous avons souffert de la dépression économique, et je sais ce que c'est que de manquer de nourriture ou de ne pas avoir un lit où coucher. Je me souviens qu'au cours des années '30 ma mère devait attendre que je revienne à la maison avec l'argent que j'avais gagné à vendre des journaux, afin de pouvoir acheter de la nourriture pour les enfants, et après qu'elle eût préparé le souper, on sortait un matelas d'un placard pour que mon frère et moi-même puissions y dormir. Je sais ce que c'est que la pauvreté, mais je ne crois pas que notre pauvreté approchait même celle de nombre de nos voisins, qui avaient pourtant plus d'argent et plus de choses matérielles que nous, car nous, nous avions l'espoir. Nous avions un sentiment de dignité et de respect de nous-mêmes. C'étaient là des choses très importantes pour lesquelles il fallait lutter, et mes parents appréciaient le genre de société dans laquelle ils vivaient et où ils avaient réussi à s'enfuir.

Or, j'apprécie la liberté de notre société, tout en ayant insisté sur la liberté syndicale et sur la nécessité de donner aux gens l'occasion de régler leurs propres problèmes et d'accroître leur dignité et le respect d'eux-mêmes en tant qu'êtres humains—l'argent a son importance, car il faut en avoir assez pour vivre—mais je crois que dans une société comme la nôtre nous devrions tendre à bien plus que cela.

Le sénateur Carter: Je n'ai pas dit le contraire.

M. Waisglass: Je suis demeuré six mois dans le Sud-est asiatique, où j'ai été témoin d'une véritable lutte pour l'existence, où les gens n'avaient pas assez à manger, et manquaient de beaucoup de nécessités essentielles de la vie. Vraiment dans une telle société, si le principal problème est celui de l'existence, tout le reste a bien peu d'importance. Mais, dans notre société, nous avons atteint le stade, je crois, où nous pouvons ambitionner plus que d'avoir simplement assez d'argent et assez de ressources matérielles pour vivre.

Le président: Revenons à votre question...

Le sénateur Fournier: Très vrai.

Le sénateur Carter: Eh bien, je suis d'accord sur tout ce que vous avez dit, et ce que le témoin vient de dire me rappelle, monsieur le président, que dans un des journaux d'Ottawa—je crois que c'était dans le *Journal* d'hier—a paru une lettre d'une dame qui avait bénéficié des services de bien-être...

Le président: Évidemment que je l'ai lue. Cette dame connaissait sa pauvreté. Elle a été une des plus dignes représentantes que la pauvreté ait eues depuis longtemps.

Le sénateur Carter: Elle savait ce que c'était que la pauvreté, et la décrivait jour après jour avec sa monotonie et avec l'espoir qui disparaissait petit à petit. J'ai trouvé cette lettre tellement intéressante que je songeais à la découper; je crois qu'elle devrait faire partie du compte rendu des délibérations.

Le président: Mais je ne peux pas la consigner dans le compte rendu...

Le sénateur Carter: Eh bien, je suis presque disposé à proposer qu'elle le soit, car elle est si pleine de sens et constitue une des meilleures définitions de la pauvreté que j'aie jamais vue. Mais vous vous êtes éloigné de ma question. Votre cas ressemble un peu au mien. Je ne suis pas immigrant, mais je sais de quoi vous voulez parler. Vous n'avez jamais abandonné l'espoir, mais nous parlons des gens qui n'ont plus aucun espoir, ils sont au point le plus bas, et ils n'ont absolument rien; et voilà les gens dont vous parlez et à qui il nous faut donner quelque chose, que nous devons inspirer, à qui nous devons redonner le sens des responsabilités et l'es-

poir. Je vous posais la question suivante: Croyez-vous que vous puissiez faire cela si ces gens ont encore faim? La première chose qui s'impose c'est de satisfaire à leurs besoins natériels.

M. Waisglass: Oui, c'est ce que l'on doit faire, et il reste encore beaucoup de gens au Canada qui n'ont pas assez à manger et qui manquent des nécessités essentielles de la vie. Je ne dis pas que ces choses ne sont pas importantes. Même dans une localité comme Ottawa—mon épouse a travaillé pendant un an à la protection de l'enfance, pour le compte de la Société de l'aide à l'enfance, quand nous sommes arrivés à Ottawa—ce qu'elle a vu suffisait à lui donner mal au cœur. Et savez-vous ce qui lui faisait mal au cœur? Ce n'était pas qu'il était impossible d'assurer aux enfants les nécessités essentielles de la vie. C'était la difficulté de convaincre les familles de classe moyenne d'adopter ces enfants. Vous pouvez réussir à les faire adopter par des familles de la classe ouvrière, car elles bénéficient en même temps d'un revenu qui les aide. Peut-être aucun de ces enfants ne meurt de faim. Ils éprouvaient de la difficulté à obtenir les soins médicaux nécessaires, et autres choses de ce genre. Mais savez-vous ce qui manquait à ces enfants? C'était l'affection. Ils étaient rejetés par leurs parents, non pas seulement parce que ceux-ci refusaient de les aimer, dans bien des cas, mais il s'agissait de familles nombreuses dont les enfants devaient être placés dans des foyers nourriciers et, en dépit des efforts des organismes de bien-être public, il était impossible de trouver de foyers pour accueillir ces enfants. Les familles étaient brisées. Bien sûr qu'il était possible de leur trouver un abri, mais il était impossible de garder les familles réunies et de leur permettre de grandir ensemble dans la dignité et le respect d'eux-mêmes. Voilà exactement ce pourquoi je lutte en ce moment. Je crois que trop de gens oublient qu'il ne suffit pas de donner à ces enfants les nécessités essentielles de la vie, ou de leur donner de l'argent, comme le ferait Friedman, pour leur permettre de s'assurer ces nécessités—alors qu'ils ont besoin d'espoir—ils ont besoin de quelque chose de plus, c'est-à-dire d'être en mesure de pouvoir eux-mêmes se procurer cet argent.

Le sénateur Carter: Je ne saurais vous approuver davantage, mais je me demande quels moyens il conviendrait de prendre pour réaliser cet objectif. Car, enfin, il faut commencer quelque part. Je voudrais traiter ce sujet un peu plus avant. Je crois que ce matin, nous avons tous approuvé votre opinion selon laquelle il importe de leur donner plus que de l'argent. Il nous faut trouver un moyen de changer leur attitude et celle du public. Il nous faut trouver un moyen de cultiver en eux les qualités de chef—voilà le sujet principal que nous avons traité ce matin—et si je comprends bien vos remarques, vous considériez le mouvement ouvrier comme un moyen idéal de cultiver les qualités de chef, et vous avez mentionné, je crois, les idéaux sur lesquels se fondaient le mouvement ouvrier: la justice, la charité, l'amour, et je suis d'accord avec vous. Je crois que c'est par là que Keir Hardie a commencé quand il a jeté les bases du mouvement ouvrier, et on ne saurait trouver un chrétien plus convaincu.

Mais je ne suis pas si sûr que les qualités de chef que vous avez décrites, et que vous nous indiquez comme étant le résultat final de l'évolution de ces qualités, sont motivées de nos jours par les idéaux que vous avez mentionnés. Vous avez dit vous-même que nous vivions dans une société trop matérialiste. Cela rejoint ce que le sénateur Fournier entendait démontrer, que les qualités de chefs dont vous venez de parler, qui existent au sein des mouvements ouvriers, dans un certain sens, qui permet aux gens d'obtenir ce qu'ils demandent, contribuent à la pauvreté des pauvres à la retraite, qui n'ont qu'un revenu fixe, et qui ne disposent d'aucun moyen de se protéger. Alors, n'êtes-vous pas en train de cultiver ce même genre de qualités de chef auxquelles sont parvenus les gens de Gaspé, et qu'ils disent avoir dû rejeter parce qu'elles étaient trop matérialistes?

M. Waisglass: Il se peut que cela se produise. Je n'ai pas l'intention de démontrer que le mouvement syndical détient le monopole de la vertu. Il existe dans les syndicats des gens égoïstes qui ne pensent qu'à eux-mêmes; ils reçoivent leur juste part. Mais je crois également qu'ils possèdent leur part de vertu. Mais ce que je veux réellement vous faire comprendre, c'est que ce mouvement peut en quelque sorte servir de modèle qui permet de résoudre quelques-uns des problèmes fondamentaux. Il ne s'agit pas nécessairement du modèle le plus parfait, mais je trouve qu'il existe très peu d'autres modèles dans notre société qui peuvent nous être plus utiles, ou même aussi utiles. Je vous dirai, cependant, si vous me le permettez, que le modèle des syndicats ouvriers n'est pas le seul qui existe. Je pourrais parler du mouvement coopératif qui accomplit une œuvre semblable. Considérez ce que ce mouvement tente de faire. Il n'est pas aussi répandu dans notre pays qu'il l'est dans d'autres, mais il a obtenu, d'une certaine façon, des succès très importants, et peut-être faudrait-il l'encourager davantage. Mais il a accompli une foule de choses semblables à celles accomplies par les syndicats, son principe de base est le même, et on pourrait également le comparer au mouvement d'organisation communautaire.

Le sénateur Cook: Le mouvement coopératif n'aide pas à payer l'impôt sur le revenu au pays.

M. Waisglass: Mais, si on me permet de poursuivre ma réponse à votre question: la raison pour laquelle il sert de modèle, en quelque façon, c'est qu'il a constitué un principe d'innovation dans notre société et, pour autant qu'il a obtenu du succès, il est devenu lui-même passablement rigide dans certains cas. Il y a des exceptions. A tout prendre, il a représenté une force vers le bien, vers l'innovation. Ce dont nous avons besoin dans plusieurs domaines qui nous concernent, de même que dans plusieurs autres, c'est que, de même que les syndicats ont dû faire face à la rigidité des institutions qui représentaient les employeurs, dans leurs façon de traiter les travailleurs et d'établir les conventions de travail—et il existe des rigidités semblables au sein des agences de bien-être, tant publiques que privées—nos méthodes traditionnelles et désuètes d'aborder le problème de la pauvreté doivent être changées. Cependant, il faut éviter de s'y attaquer à la façon des anarchistes. Je n'ai jamais entretenu de sentiments anarchiques. Je ne crois pas au changement uniquement pour le changement. Je crois qu'il devrait y avoir un changement réel, un changement constructif, pour que ces institutions soient adaptées aux conditions actuelles et puissent, partant, nous servir d'une façon plus satisfaisante.

Permettez-moi de vous citer quelques exemples de ce que représente ce problème. Il y a des agences de bien-être qui manquent de travailleurs sociaux. La Société de l'aide à l'enfance nous en fournit un exemple. Il lui est impossible de trouver assez de personnel. Leur politique tout entière d'emploi, encore là, est structurée en fonction d'un certain genre de travailleurs professionnels, possédant tel genre de diplôme, et qui doivent travailler à plein temps. Mais il existe aussi des travailleurs sociaux possédant un diplôme, par exemple, les femmes mariées, qui pourraient travailler à temps partiel. Deux d'entre elles travaillant ensemble à temps partiel peuvent probablement accomplir une fois et demie, ou peut-être même deux fois, ce que peut accomplir un travailleur à plein temps. Il s'agit de les faire travailler ensemble d'une façon efficace. Mais la façon de procéder des agences doit être modifiée quant à l'utilisation du personnel.

Il y a aussi certains genres de travailleurs dont on pourrait utiliser les services au sein des agences de bien-être, et qui n'ont pas nécessairement besoin de diplômes. On pourrait les former à assurer une aide efficace et certains genres de services aux familles pauvres. Il existe bon nombre de domaines où il serait opportun de faire des changements. Je ne fais que citer certains exemples. Il existe certaines inflexibilités, certaines coutumes et certaines façons populaires de traiter le problème de la pauvreté, destinées parfois à simplifier le travail des agences et de son conseil de direction plutôt qu'à favoriser les gens qu'elles sont cencées aider; on pourrait, par exemple, considérer l'endroit où elles exercent leur activité, l'emplacement de leurs bureaux. Il y a une infinité de choses à considérer, mais comment réussir à apporter des changements?

Le sénateur Carter: Eh bien, c'est votre problème, au ministère du Travail. Voilà ce que je voulais savoir de vous. Je crois que tous les membres du Comité seront d'accord pour dire qu'aucun particulier, ou aucun comité ou agence qui en vient aux prises avec ce problème de la pauvreté ne réussira à le résoudre. Il nous faut donc obtenir la collaboration du mouvement ouvrier, des hommes d'affaires et des dirigeants d'entreprises. Chacun doit faire sa part dans cette affaire. Il n'y a personne qui va s'amener avec une baguette magique.

Mais que voit-on? On parle de cette inflexibilité. Comment parvient-on à la surmonter? Vous blâmez aussi les dirigeants d'entreprises, mais une part de cette inflexibilité doit également venir de vous. Mais où qu'elle se trouve, elle est mauvaise. Comment surmonter ces difficultés? Il nous faut obtenir aussi bien l'aide du mouvement ouvrier que celle des dirigeants d'entreprises pour résoudre ce problème. Vous avez parlé de bonne volonté. Elle est également nécessaire.

M. Waisglass: Il existe un si grand nombre de problèmes qu'il ne se trouve vraiment aucune solution susceptible d'être appliquée universellement. Voilà vraiment un des points essentiels de mon argumentation. S'il existe un programme universel, qui consiste à tout mettre dans le même sac, on va créer plus de problèmes qu'on va en résoudre; voilà ce qui va se produire si vous vous imaginez qu'il n'y a qu'une seule solution. Il n'y a aucune solution unique, car il existe autant de façons d'aborder le problème de la pauvreté qu'il existe de causes différentes à ce problème.

Le sénateur Carter: Eh bien, je suis content de savoir que vous reconnaissez l'existence du problème qui a été soulevé ici et je voudrais connaître les moyens que va prendre votre ministère en vue de le résoudre. Quelle solution avez-vous à l'esprit? Que croyez-vous qu'il est possible de faire? Que proposez-vous de faire?

M. Waisglass: Eh bien, notre ministère n'a aucune responsabilité vis-à-vis du problème de la pauvreté, et nous n'avons pas comme mission de le résoudre. En fait, notre programme, si je le comprends bien, n'a même

pas été établi à cette fin. J'ai réellement tenté de vous expliquer que nous croyons avoir une influence dans ce domaine, et elle est très importante, mais je n'essayerai pas de démontrer que nous devrions nous y fier exclusivement, ni même nous en remettre surtout à notre programme, pas plus qu'à n'importe quel autre.

Le sénateur Carter: Vous m'avez mal compris. Le problème que j'ai mentionné n'en était pas un de pauvreté. Le problème que j'ai dit être le vôtre, c'est celui de l'inflexibilité qui empêche les dirigeants d'entreprises et le mouvement ouvrier de se rencontrer, pour le plus grand bien de tous, de sorte que, même ceux qui s'occupent du problème de la pauvreté, seraient en meilleure posture.

M. Waisglass: Je crois que nous contribuons très largement à la prévention de la pauvreté plutôt qu'à la solution du problème de la pauvreté, ce qu'il ne faut pas oublier, je crois. Peut-être ne faisons-nous pas tout ce qu'il y aurait lieu de faire dans ce domaine, mais je crois que nous sommes orientés dans la bonne direction. Une des choses que je n'ai pas tenté de faire, c'est de vous donner une définition de la pauvreté. Vous m'avez demandé de vous en donner une. On peut donner nombre de bonnes définitions, mais je puis vous en proposer une en ce moment; ce n'est pas nécessairement la seule, ni la même la meilleure; on peut considérer les pauvres comme des infirmes, des épaves d'une société industrielle en évolution, des gens qui n'ont pas réussi à s'adapter aux transformations inéluctables d'une société industrielle.

Or, être en mesure de faire quelque chose pour leur permettre de s'adapter à la nouvelle technologie et aux autres changements qui se sont produits dans le milieu du travail et au sein de la collectivité, est une des principales façons de prévenir la pauvreté, et c'est là un des objectifs des négociations collectives. Ce n'est pas le ministère du Travail qui s'introduit dans ces problèmes en vue de les régler. Un des aspects importants des négociations collectives, c'est que les syndicats, de concert avec les dirigeants d'entreprises, trouvent les moyens de les régler, et on peut présumer que leurs solutions sont préférables à n'importe quelle autre qui pourrait leur être imposéee en vue de faciliter l'adaptation aux changements technologiques.

Le sénateur Carter: Ce travail ne s'accomplit-il pas aux frais du public en général?

M. Waisglass: C'est là une façon de considérer la question. Je me contenterai de dire que, sur ce continent, les négociations collectives ont évolué et ont introduit des changements considérables dans la façon d'aborder le problème de la pauvreté. Un bon nombre d'éléments qui ont été incorporés dans les programmes publics l'ont été par les syndicats. Tout d'abord, les syndicats ont établi leurs propres régimes d'indemnisation du chômage, quand il était impossible de les obtenir de leurs employeurs. Ce n'était pas beaucoup, mais il s'agissait pour les syndicats d'un régime bien à eux d'assurance-chômage, défrayé par eux-mêmes. Puis, ils ont obtenu que les employeurs établissent de tels régimes d'indemnisation, dans certains cas grâce aux négociations collectives, lesquelles sont à l'origine des régimes d'assurance-chômage d'État, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Le président: Arrêtons-nous ici. Ces régimes ont précédé l'assurance-chômage? Celle-ci a été établie en 1935, n'est-ce pas?

M. Waisglass: Oui.

Le président: Je ne me souviens d'aucun régime qui ait été lancé par les syndicats avant 1935.

M. Waisglass: Une foule d'entre eux sont sortis d'expériences vécues au cours de la dépression économique, et ont été établis grâce aux fonds des syndicats, que ceux-ci administraient eux-mêmes.

Le sénateur Cook: Ces régimes n'avaient-ils pas été introduits bien avant cela, en Angleterre, par le gouvernement conservateur?

Le président: Oui, mais il s'agissait d'autre chose. Le moment où les syndicats ont entrepris d'indemniser leurs membres—je crois que c'était la première fois que cela se voyait—fut quand les travailleurs de l'automobile l'on fait.

M. Waisglass: Ah oui, vous voulez dire l'établissement du régime SUB, *Supplementary Unemployment Benefits,* alors que les syndicats avaient négocié l'établissement de régimes avec leurs employeurs. Je veux parler de la véritable indemnisation du chômage, l'assurance-chômage, qui était défrayée par les assurés eux-mêmes. Les travailleurs de l'industrie du vêtement et certains corps de métiers de la construction avaient leurs propres régimes de pensions et d'assurance-chômage.

Le président: Pas avant que nous entrions en scène en 1935. Je n'en ai jamais entendu parler. Je croyais les connaître tous.

M. Waisglass: Vos anciens amis de l'*Amalgamated Clothing Workers* faisaient fonctionner un régime dans cette industrie avant 1935, puis le régime d'État est venu.

Le président: Saul Spivak et Max Enkin.

M. Waisglass: Je crois que c'est exact.

Le président: Ils étaient deux.

Le sénateur Fergusson: Eh bien, je regrette de m'éloigner peut-être de certaines de ces généralités d'ordre philosophique et de cette revue historique, mais j'aurais quelques

questions à poser. Peut-être ne devrais-je pas soulever de nouveau la question des femmes, car, comme l'a fait remarquer le sénateur, nous avons l'intention de faire effectuer un relevé des travailleuses qui sont chefs de familles, mais je désirerais néanmoins demander à notre témoin, M. Waisglass, en raison de sa vaste expérience, laquelle m'a beaucoup impressionée quand j'ai lu sa biographie, deux ou trois questions sur le travail des femmes.

A la page 8 du mémoire, on peut lire ce qui suit: le ministère du Travail s'est également donné pour mission de combattre l'un des obstacles à l'emploi rémunéré parmi les plus nuisibles et les plus déprimants du point de vue social, à savoir la discrimination. Vous dites plus loin: Le refus de possibilités de travail à des groupes minoritaires est amplement reconnu comme l'une des principales causes de la pauvreté.

Les femmes, évidemment, ne constituent pas un groupe minoritaire, mais on devrait, je crois, se soucier davantage des distinctions injustes dont elles sont l'objet. Et à la page 9, vous déclarez:

> «Le ministère est aussi chargé de l'application de la Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes.»

Voilà: si les femmes qui sont chefs de famille font l'objet d'une politique de discrimination au point de vue nomination, avancement, salaire, cela contribuera grandement à la pauvreté dans un secteur imposant de notre population. Voici ma question: vu votre expérience dans ce domaine, croyez-vous qu'il existe de la discrimination contre les femmes au point de vue nomination, avancement et salaire, à l'heure actuelle?

M. Waisglass: Dans plusieurs cas, je ne dirais pas qu'il s'agit d'une discrimination intentionnelle.

Le président: Sa réponse est oui, mais...

Le sénateur Fergusson: Je voudrais poursuivre davantage. Est-il quelque chose que nous puissions faire pour y remédier? Que pouvons-nous faire pour remédier à cela, si possible?

M. Waisglass: Bien, nous nous en préoccupons, peut-être pas suffisamment. Nous espérons bien obtenir quelque succès. Je crois qu'il faut compter autant sur l'éducation que sur la législation. Nous songeons à modifier la Loi sur la discrimination pour y ajouter la discrimination reposant sur le sexe de l'individu. C'est une des choses que nous étudions.

Le sénateur Fergusson: Vous le projetez, n'est-ce pas?

M. Waisglass: J'ajouterais que le ministère l'envisage très sérieusement.

Le sénateur Fergusson: Comme vous le savez, quand la loi a été adoptée, les femmes voulaient y faire inclure le sexe.

M. Waisglass: J'affirme qu'il appartient au Ministre de faire une déclaration au sujet de toute modification à la législation. Je ne peux que vous dire que la chose fait l'objet d'une étude très sérieuse. Nous poursuivons des recherches intenses à l'intérieur du ministère pour trouver les diverses solutions de rechange qui existent, comment résoudre le problème des options législatives qui nous sont offertes, et nous examinons aussi l'expérience des autres pays et des autres compétences qui ont adopté des lois semblables. Il est important de savoir tout cela afin d'en prévoir les conséquences. Tout cela fait l'objet d'une étude très sérieuse.

J'ai déjà fait allusion à cette étude qui sera suivie d'autres encore, je l'espère, sur des emplois à temps partiel dans le commerce de détail. Entre autres, cette étude recherche les occasions d'emploi à temps partiel, parce que c'est ce dont les femmes mariées ont besoin. Elles ont besoin d'emploi à temps partiel, et les occasions de ce genre sont plutôt restreintes. Vous ne pouvez pas forcer les employeurs—je ne sais pas si, à ce stade, il serait possible de passer une loi pour forcer les employeurs à engager à temps partiel des femmes mariées là où ils ont besoin de travailleurs à temps plein. Je ne sais pas si l'on peut y arriver en adoptant une loi. Je pense que l'éducation serait un moyen d'y arriver.

Le sénateur Fergusson: Comment éduquez-vous les gens?

M. Waisglass: L'un des sujets que nous étudions et que nous analysons, et sur lesquels nous poursuivons nos recherches, par exemple, est celui du congé de maternité. C'est un autre sujet qui fait l'objet d'une étude sérieuse en vue de présenter une loi. Une étude, publiée déjà, porte sur la ligne de conduite des employeurs et son application aux congés de maternité, et nous désirons savoir quelles sont les conditions qui existent dans les domaines qui relèvent de la compétence fédérale et dans les autres également. Cela pourrait aider à résoudre certains problèmes auxquels nous devons faire face. Nous pouvons aider les employeurs à repenser certaines de leurs politiques en matière de relations industrielles, et poursuivre une campagne d'éducation auprès des syndicats également, et modifier certains clauses ou conditions des contrats collectifs qui empêchent actuellement les femmes d'entrer dans les industries, afin qu'ils puissent restructurer ou modifier leurs emplois.

Nous avons accompli beaucoup de travail du genre dans la Fonction publique avec notre Bureau de la main-d'œuvre féminine.

Le gouvernement est lui aussi employeur. On a poursuivi des expériences, limitées à certains groupes d'occupations qui manquent actuellement de personnel, comme les bibliothécaires, les économistes et les statisticiens, pour voir comment l'on pourrait créer des emplois, rendre possible à des femmes de travailler à temps partiel si elles ne travaillent pas à plein temps. Nous avons une de ces femmes dans notre ministère qui, parce qu'elle prend soin de sa mère impotente, ne peut travailler que quelques heures seulement. Elle est bien compétente et possède une bonne formation. Nous espérons trouver des femmes compétentes et rendre cela possible. Mais vous voyez ce que cela représente. Nos institutions, au point de vue emploi, sont organisées de façon à faire croire que les gens travaillent à plein temps, huit heures par jour, cinq jours par semaine et quelquefois davantage, et quelquefois moins. Telle est la situation normale. Il devrait être possible de prouver à plusieurs employeurs qu'ils peuvent obtenir de bons travailleurs pouvant accomplir du bon travail en moins d'une journée régulière ou en moins d'une semaine normale, et cela devrait amener de nouveaux emplois. On y arrive par des études et, de là, on passe au travail d'éducation auprès des employeurs et des syndicats, et même auprès des femmes mariées elles-mêmes.

Le sénateur Fergusson: Vous parlez du travail à temps partiel, mais qu'arrive-t-il dans le cas du travail à plein temps? Ainsi, croyez-vous que la Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes atteint son but?

M. Waisglass: Madame, aux problèmes particuliers, il faut des solutions particulières. Le bureau de la main d'œuvre féminine de notre ministère est bien conscient du fait que de nombreuses femmes ont besoin de travail, mais le seul qui leur convienne est du travail à temps partiel. Nous devons donc nous attaquer à ce problème. Nous n'ignorons pas non plus les femmes qui ont besoin de travail à plein temps pour leur propre carrière.

Le président: Non, mais le sénateur Fergusson demande comment le principe du salaire égal à travail égal s'applique aux femmes?

Le sénateur Fergusson: Dans le cas des femmes qui ne sont pas employées à temps partiel mais qui sont des chefs de famille et qui doivent payer autant que l'homme pour le logement et les vêtements.

M. Waisglass: C'est une loi que nous appliquons, et pour être bien franc, ce n'est pas toujours facile de la faire respecter. Nous avons acquis une expérience considérable et, maintenant, nous avons aussi un groupe de recherchistes de notre ministère qui étudient la loi et analysent les expériences tentées dans d'autres pays et par d'autres compétences pour découvrir comment nous pouvons rendre cette loi plus efficace. Je ne sais pas, pour le moment, ce que nous pouvons faire, mais je vous assure que ce problème ne nous a pas échappé.

Le sénateur Carter: Comment cela fonctionne-t-il dans le cas des employés du gouvernement fédéral?

M. Waisglass: Nous avons une loi semblable qui s'applique aux fonctionnaires fédéraux.

Le sénateur Carter: Je le sais, mais est-elle appliquée sur une base fédérale?

M. Waisglass: Oui, elle est appliquée, mais on découvre toutes sortes de moyens de la contourner.

Le sénateur Carter: Pas de la part du fédéral, pas dans la compétence fédérale?

M. Waisglass: Il ne s'agit peut-être pas de violations comme telles, mais on réussit à contourner l'esprit et la lettre de la loi, car comment pouvez-vous prouver que le travail accompli par une femme est le même que celui d'un homme?

Le sénateur Fergusson: Même dans ce cas, la disposition existe toujours, n'est-ce pas, en vertu de laquelle une personne traitée injustement peut formuler une plainte? La personne traitée injustement quant au salaire, par exemple, doit porter plainte elle-même. N'est-ce pas le cas?

M. Waisglass: Il est difficile de savoir comment le ministère peut agir s'il n'y a pas de plainte.

Le sénateur Fergusson: Je sais bien, mais ne pourrait-on pas procéder de telle façon qu'une autre personne fasse la surveillance pour s'assurer que de telles choses ne se produisent pas, et ne pas placer le fardeau sur les épaules de qui est traité injustement? Je ne sais pas, mais je me demande si cela ne pourrait pas se faire?

M. Waisglass: Cela pourrait se faire, mais à quel prix! Et il y a des doutes à savoir si les résultats obtenus justifieraient cette dépénese supplémentaire. Il faudrait avoir des inspecteurs qui examineraient non seulement les listes de paye, mais les emplois eux-mêmes et feraient des comparaisons pour évaluer le travail.

Le président: Mais nous avons des inspecteurs pour la Loi du salaire minimum. Tout ce que dit la sénatrice Fergusson se résume à ceci: c'est une loi du juste salaire au Canada émanant du gouvernement fédéral. Pourquoi ne pourrait-on pas examiner son application de la même façon qu'on examine les bouilloires pour savoir si elles fonctionnent?

M. Waisglass: C'est une question intéressante.

Le président: Alors, quelle est la solution?

M. Waisglass: Je pense que la réponse dépend en grande partie des frais d'une telle enquête par voie de comparaison avec son rendement possible. Je ne la mets pas de côté.

Le sénateur Fergusson: C'est une attitude plutôt défaitiste.

M. Waisglass: Je dis qu'il s'agit des circonstances, je ne dis pas que je m'y oppose. Nous devons continuer de chercher les meilleurs moyens d'y arriver; nous n'avons pas encore trouvé les solutions.

Le sénateur Fergusson: Mais vous en occupez-vous?

M. Waisglass: Beaucoup.

Le président: Alors, en l'étudiant, pensez bien à ceci: un chef de famille non marié engage une ménagère et il peut demander un dégrèvement d'impôt. Une femme chef de famille ne peut réclamer de dégrèvement dans les mêmes circonstances. S'il ne s'agit pas de discrimination, je ne sais pas comme cela s'appelle.

M. Waisglass: Cela me touche personnellement. Cela intéresse le Bureau de la main-d'œuvre féminine mais la responsabilité en incombre au ministère des Finances, je crois.

Le président: Non, non.

M. Waisglass: C'est une question d'imposition.

Le président: En dernier ressort, c'est une question d'imposition, mais les pressions devraient venir du ministère du Travail au ministère du Revenu, pas d'ailleurs.

M. Waisglass: Je suppose qu'il y a des groupements féminins qui en parlent.

Le sénateur Fergusson: Il y en a.

M. Waisglass: Notre tâche, au ministère du Travail, n'est pas d'agir à la façon d'un syndicat. J'espère ne pas vous avoir donné cette impression.

Le président: Dites-moi, avant de terminer, s'il y aura, dans notre monde de demain, avec de plus en plus d'industries de services, plus d'emplois dans ces services?

M. Waisglass: La tendance va dans cette direction.

Le président: Cela entraînera nécessairement une diminution de la productivité et des salaires. C'est ce qui est arrivé dans le passé, parce que les salaires élevés se trouvent dans des régions de haute production, dans les régions industrielles. Est-ce là ce que nous pouvons en conclure, oui ou non?

M. Waisglass: Ce n'est pas aussi simple que ça. Voyez-vous, les services de santé et la médecine constituent aussi une industrie de service. Les médecins et les dentistes sont parmi les mieux payés de la société.

Le président: Je ne pensais pas à eux.

M. Waisglass: Quelques-uns des progrès les plus raffinés de la technologie conduisent à une expansion de l'industrie des services et amènent aussi des salaires plus élevés. D'autre part, lorsque les gens pensent aux industries de services, ils songent à des industries comme le service domestique, le nettoyage, le pressage et la cordonnerie. Ce sont également les industries à bas salaire et celles où l'on peut entrer avec un minimum de formation. Pour devenir barbier, il faut aller à une école de barbiers. C'est d'habitude le premier geste pour former les gens qui n'ont pas d'emploi. Le premier palier de l'emploi consiste à les sortir de la catégorie de ceux qui n'ont pas de métier en leur donnant un métier. Vous leur enseignez le métier de cordonnier ou de barbier. Ces industries de services, à cause des bas salaires, offrent une concurrence considérable et, comme elles sont faciles d'accès, entraînent des salaires très bas. C'est là où les négociations et les normes de salaire minimum offrent une espèce de protection, et il est important, dans ces industries de services, de conserver des normes convenables, soit par la négociation collective, soit par l'établissement d'un salaire minimum. Mais je n'admets pas que l'extension des industries de services entraînerait nécessairement une expansion du travail à bas salaire. Il y a ici une espèce de confusion, et je ne sais pas exactement ce qui en résulterait.

Le président: Est-ce que cela n'a pas toujours été notre histoire? Ces services n'ont-ils pas été toujours insuffisamment payés?

M. Waisglass: De façon générale, oui, comme les employés du domaine des banques, de la finance et de l'assurance. En grande partie, également, peut-être s'agit-il d'une coïncidence et peut-être pas, parce qu'ils semblent être ceux qui sont le moins syndiqués. Nous constatons, cependant, à l'heure actuelle, que les récents progrès dans l'organisation syndicale et les négociations collectives ont absorbé nombre de ces gens. Les employés d'hôpitaux sont maintenant compris dans les conventions collectives. Plus d'employés y sont protégés. Nombre d'autres industries de services acceptent maintenant les conventions collectives, et peut-être que les différences de salaires seront réduites entre les industries de services et les industries de production.

Le président: Revenons à ma question. Je suis pratique et même pragmatique, vous savez. Voici ce que je veux savoir: dans le cas d'un individu qui gagne un salaire minimum et qui vit dans une grande ville canadienne, vous avez dit—et je sais exactement où vous voulez en venir—qu'il ne peut pas vivre, qu'il

est en dessous de la ligne minimale de pauvreté.

M. Waisglass: C'est comme le chauffeur de taxi....

Le président: Très bien. Je vous l'ai signalé et vous l'avez compris. Maintenant, je vous dis que nous n'aurons plus de gens dans les industries de services et vous répondez que oui.

M. Waisglass: Je crois que nous en aurons.

Le président: Ainsi, ces gens ne sont ni hautement spécialisés ni bien formés, et ils sont habituellement ceux qui reçoivent les salaires inférieurs.

M. Waisglass: Plusieurs d'entre eux.

Le président: Il s'ensuit donc de ce que vous dites que plus en plus de gens deviendront de plus en plus pauvres à l'avenir.

M. Waisglass: Oui, en proportion de l'expansion de ce genre d'industrie de services.

Le président: Alors, nous avons connu une mauvaise matinée.

Le sénateur Cook: C'est la question que j'allais poser. Vous vous rappelez que le Conseil économique nous avait indiqué qu'il y avait une grande amélioration parmi les gens qui réussissaient à sortir de leur pauvreté il y a un an, et je voulais vous demander si, avec votre expérience d'économiste, vous pensiez que cela devait continuer? Mais vous venez d'y répondre en quelque sorte en disant que l'avenir nous apportera probablement de plus en plus de gens qui deviennent pauvres au lieu de gens qui cessent de l'être.

M. Waisglass: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai déclaré que, dans la proportion où il se produira une expansion de l'emploi dans les industries à salaire inférieur, nous aurons probablement une plus grande quantité de pauvres et plus de pauvreté chez les travailleurs.

Le sénateur Cook: En parlant de façon générale.

M. Waisglass: Mais j'ai aussi déclaré, cependant, que cela pouvait être contrebalancé par l'amélioration des salaires et des conditions de travail en étendant les négociations collectives à ces industries, ce qui constitue une tendance récente. Certaines de ces conditions peuvent aussi être compensées en élevant le salaire minimum et d'autres normes en ce qui a trait à ces industries particulières. Il y a moyen d'en venir à bout et c'est bien possible.

Le sénateur Cook: Quant à moi, j'ai bien profité de cette discussion.

Le sénateur Carter: Puis-je poser une autre question? Sur votre tableau, je regarde le tableau nº 4, à Terre-Neuve, en 1966, 73 p. 100 étaient protégés par des contrats collectifs et, en 1966, 1.8 d'entre eux touchaient moins que le salaire minimum. En 1967, cela a baissé un peu, 69.9, à peu près 70 p. 100 sont protégés, mais le pourcentage de ceux qui reçoivent moins que le salaire minimum, on le trouve au tableau nº 2, a presque doublé.

Je me demande donc si cette tendance ascendante est reliée à la tendance décroissante des contrats collectifs ou si elle dépend, peut-être ne pouvez-vous pas me le dire par cœur, si elle dépend des exemptions, parce que, quand le Code des normes du travail du Canada est entré en vigueur, il prévoyait que certains groupes et catégories pouvaient demander des exemptions? Je me demande si vous pouvez nous dire, maintenant ou plus tard, ce que représente réellement cette tendance.

M. Waisglass: Je ne pense pas qu'il existe de lien entre les chiffres des deux tableaux, aucun lien logique, mais l'augmentation de 135 employés, en 1966, à 258, en 1967, sur une base de pourcentage, représentant une augmentation de 1.8 p. 100 de la main-d'œuvre à 3.3 p. 100, peut dépendre de l'augmentation de certaines catégories exemptées et de certaines sortes d'emplois, peut-être les travailleurs handicapés, les jeunes et les apprentis.

Le sénateur Fergusson: Juste une question que je voulais poser plus tôt. L'une des méthodes employées par les travailleurs, comme vous l'avez signalé, pour les aider à obtenir un salaire suffisant, était de former des syndicats, et nous reconnaissons tous que cela était profitable, mais il y a encore une grande proportion d'employés qui ne sont pas syndiqués. Avez-vous une idée du salaire horaire de ces gens?

Le président: Non syndiqués.

Le sénateur Fergusson: Non organisés, non syndiqués.

M. Waisglass: C'est un chiffre que nous ne possédons pas. Nous n'avons pas les échelles de salaires pour les ouvriers syndiqués.

Le président: Quel est le chiffre total sans tenir compte des syndicats?

M. Waisglass: La moyenne des salaires et des gages hebdomadaires?

Le président: Oui.

M. Waisglass: Je ne me rappelle pas ce qu'ils sont maintenant.

Le président: Un peu au-dessus de 100.

M. Waisglass: Ce serait à peu près cela, mais nous n'avons pas les chiffres séparément pour les syndicats.

Le président: La sénatrice Fergusson désire savoir, c'est bien sa question, si vous pouvez nous donner une réponse ou un aperçu.

M. Waisglass: Pas un chiffre total.

Le sénateur Fergusson: Non, pour ce qui a trait au Canada seulement.

M. Waisglass: Les revenus moyens, ou la moyenne des échelles de salaires pour les employés syndiqués du Canada, par voie de comparaison avec les non syndiqués. Nous ne les avons point séparément. Nous poursuivons des enquêtes annuelles sur les échelles de salaires dans notre ministère, mais nous n'avons pas de rapport sur les moyennes pour les syndiqués et les non syndiqués séparément.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous l'obtenir des états de compte nationaux? Vous savez combien il y a de syndiqués et combien ils touchent. Vous le soustrayez de ce qui reste et le divisez par le nombre des non syndiqués de la main-d'œuvre.

M. Waisglass: Il existe des difficultés sérieuses à faire cela. On peut toujours traiter ces données brutes avec des ordinatrices pour voir ce que seront les réponses, mais je vous signale qu'il existe des problèmes pratiques parce que nous constaterons qu'un employeur transige avec un syndicat, mais cela peut être pour un petit pourcentage de ses employés. C'est ainsi qu'il est difficile de dire, dans une entreprise, quels sont les salaires des syndiqués et des non syndiqués.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Puis-je alors, au nom du Comité, vous dire, monsieur Waisglass, le plaisir que nous avons eu de vous compter parmi nous. Votre apport nous a été utile et instructif. Nous devrons évidemment tenir compte des choses que vous avez mentionnées et qui sont le résultat de nombreuses années d'expérience. Au nom du Comité, je vous remercie.

M. Waisglass: Merci, monsieur le président.

(La séance est levée.)

APPENDICE «H»

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ AU
COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA
PAUVRETÉ
PAR
LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA
PORTE-PAROLE DU MINISTÈRE:
M. HARRY J. WAISGLASS,
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT

Le jeudi 22 mai 1969

Monsieur le président et honorables sénateurs, il convient d'abord de vous remercier de nous fournir l'occasion de nous présenter devant votre Comité spécial. Nous apprécions beaucoup l'intérêt que vous portez aux activités du ministère du Travail.

Vous avez entrepris une enquête importante sur un problème complexe et persistant. Il faut espérer que l'attention accordée au problème de la pauvreté par le Comité mènera à un diagnostic spéciaux et entraînera éventuellement l'adoption de mesures préventives et correctives plus efficaces pour résoudre ce problème.

Même si le ministère du Travail n'a pas pour première fonction de s'occuper du problème de la pauvreté comme tel et même si la législation qu'il est chargé d'appliquer ne vise pas explicitement la lutte contre la pauvreté, je crois que l'on peut dire que certains de ses programmes se rapportent aux questions qui intéressent le Comité. C'est pourquoi il nous fait plaisir de présenter un mémoire, regrettant toutefois de n'avoir pas eu suffisamment de temps pour préparer un document plus détaillé et plus analytique. Nous serons heureux de vous fournir tout autre renseignement dont vous pourrez avoir besoin au cours de vos travaux.

Les activités du ministère que nous aimerions mentionner sont celles qui concernent la négociation collective, les normes du travail, la prévention et l'indemnisation des accidents ainsi que la discrimination en matière d'emploi. A notre avis chacune de ces activités est étroitement liée au problème de la prévention de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie.

Nous nous trouvons en ce moment dans notre pays en présence de conditions de pauvreté généralisée qui persistent malgré une situation de prospérité générale à la suite de nombreuses années d'expansion économique; il est difficile en l'occurrence de résister à la tentation fort naturelle de ne pas tenir compte de nos succès et d'exagérer nos échecs. C'est un des drames de notre époque que de prendre pour acquis les réalisations des pionniers de la lutte contre la pauvreté, des dirigeants syndicaux et des réformateurs sociaux des générations précédentes. Peut-être aussi sommes-nous trop lents à tirer une leçon de leurs expériences historiques, de leurs succès et de leurs échecs.

Évidemment, il reste beaucoup à faire mais il serait difficile d'exagérer l'importance de ce qui a été réalisé au cours des dernières décennies grâce à la mise sur pied d'organisations permanentes du travail, au recours plus fréquent à la négociation collective et à l'adoption de lois ouvrières.

Un coup d'œil en arrière sur les années 30 nous aidera à nous rappeler les répercussions, sur la pauvreté, des progrès de la négociation collective libre et de la législation ouvrière. En 1933, deux professeurs, MM. Scott et Cassidy, ont fait une enquête sur les conditions de travail dans l'industrie du vêtement pour hommes. Les conclusions de leur rapport auraient pu s'appliquer à l'emploi à ce moment-là dans nombre d'industries canadiennes. Ils ont affirmé que «les répercussions sociales des conditions de travail, de la rémunération, de la durée du travail et du travail lui-même...étaient extrêmement graves». Ils ont décrit «en mettant les choses au mieux, des existences de pauvreté abjecte et d'insécurité». Ils ont constaté «que les conditions avaient une nette tendance à être pires dans les ateliers non syndiqués que dans ceux qui l'étaient». Ils ont poursuivi en faisant ce commentaire: «Il est bien évident que dans les établissements à faibles salaires, à travail irrégulier et, à l'occasion, à durée prolongée du travail, il arrive fréquemment que l'on ne se soucie guère des commodités ordinaires de

la vie. Rien, hormis ce qui est absolument nécessaire, n'est fait pour favoriser la santé, le confort ou le bien-être des travailleurs.»

Il est certain que les conditions de travail et de vie de la main-d'œuvre au Canada se sont énormément améliorées depuis les années 30. Une bonne part du mérite en revient au recours plus répandu et à l'acceptation croissante de la négociation collective. Elle n'a cependant pas réussi à éliminer la pauvreté, même chez tous les membres syndiqués de la population active. On ne peut pas non plus prétendre que les conditions de vie plus satisfaisantes pour ceux qui dépendent de la vente de leur travail, soient le résultat exclusif des ententes conclues par voie de négociation collective. Cependant, les efforts des travailleurs pour se grouper en syndicats et les droits de négocier qui leur ont été accordés ont permis à de nombreux Canadiens d'échapper à la pauvreté.

Par le succès de leurs efforts personnels, pour s'aider eux-mêmes, par l'obtention d'un certain contrôle sur leur milieu social et économique, en trouvant des moyens d'assurer leur propre avenir, les travailleurs sont parvenus non seulement à améliorer leurs conditions de travail mais aussi à atteindre à l'indépendance. En tant qu'être humains, ils ont acquis ainsi une nouvelle dimension. Pour échapper à la pauvreté, il faut obtenir beaucoup plus que l'essentiel en nourriture, vêtement et logement. Tout cela est incomplet si le travailleur n'obtient pas des conditions qui lui permettent de mener une vie satisfaisante. Les organisations syndicales fournissent aux travailleurs l'occasion de vivre une vie qui les satisfasse davantage de diverses façons dont une, particulièrement importante, est de développer leur sens d'auto-responsabilité et de renforcer leurs relations d'interdépendance pour écarter la condition de dépendance qui afflige le pauvre.

Non moins importantes que les salaires élevés et les autres avantages économiques que son syndicat peut lui obtenir grâce à la négociation collective sont les méthodes de règlement des griefs qui protègent le travailleur contre toute action arbitraire possible de la part de son employeur.

Le ministère du Travail et le Conseil canadien des relations ouvrières sont tous deux chargés de l'application de la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail qui, dans les industries qui relèvent de l'autorité fédérale, protège le droit des travailleurs de se grouper en syndicats de leur choix et de mener des négociations collectives avec leur employeur. Le ministère fournit aussi des mécanismes, des services de conciliation et de recherche afin d'aider les parties engagées dans le processus de la négociation collective.

Un principe fondamental dy système canadien de relations de travail veut qu'un syndicat puisse représenter un groupement de travailleurs, à titre d'agent négociateur, dans leurs relations avec leur employeur, à la condition que dans le groupement habilité à négocier une majorité des employés soient membres du syndicat. Ce droit est garanti par le système d'accréditation des agents négociateurs.

La procédure d'accréditation a été prévue au Canada dans la législation ouvrière d'après-guerre afin de réduire au minimum les différends concernant la reconnaissance d'un syndicat et de stabiliser les droits de représentation au cours de la période initiate d'existence d'un syndicat en tant qu'agent négociateur. La loi joint les droits de négociation, et les obligations qui découlent de ces droits, à l'obligation de se conformer aux conditions des conventions collectives auxquelles les syndicats accrédités sont parties.

Un autre but important des exigences liées à l'accréditation est de s'assurer du caractère représentatif du syndicat pour autant que les travailleurs soient concernés. Pour être accrédité, non seulement un syndicat doit-il d'abord se gagner l'appui d'une majorité des travailleurs mais il doit aussi conserver leur appui par la suite ou faire face à la possibilité d'une désaccrédication et, par conséquent, à la perte des droits de négociation.

Examinons maintenant les effets, sur la pauvreté, du travail accompli par le ministère dans le domaine des normes du travail.

A première vue on peut se demander si le Code canadien du travail (Sécurité), ou la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État, ou la Loi sur l'indemnisation des marins marchands, ont quelque rapport avec la lutte contre la pauvreté. Après un examen attentif cependant, on en arrive à la conclusion que la philosophie et la conception fondamentales de l'une des causes particulières de la pauvreté,—accidents du travail et maladies professionnelles,—pourraient servir de modèle d'application générale dans l'étude des autres causes de la pauvreté. Les accidents du travail et les maladies professionnelles ne sont plus une cause aussi importante de pauvreté qu'ils ne l'ont déjà été; cela est dû surtout à la façon dont la législation canadienne en la matière a été conçue; en effet, elle assure un programme alliant la prévention des accidents, le maintien du revenu et les services de réadaptation.

Les lois sur la réparation des accidents du travail ont libéré des milliers de travailleurs de l'inquiétude et des charges financières qui

auraient pu résulter d'une invalidité temporaire ou permanente imputable à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles. De non moindre importance sont les accidents évités grâce à ces mesures efficaces de sécurité et les facultés physiques retrouvées grâce aux services de réadaptation physique et médicale.

Avant l'adoption de régime d'indemnisation des travailleurs, ces derniers étaient forcés d'intenter des poursuites civiles en dommages-intérêts, coûteuses et longues et très souvent sans succès.

Le ministère est chargé de l'application de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État qui protège les fonctionnaires fédéraux, au nombre d'environ 260,000, de la même façon que la législation provinciale protège les travailleurs de l'industrie privée. L'accent mis sur le rétablissement en emploi rémunéré du travailleur blessé caractérise le système canadien et contribue de façon importante à l'allègement de la pauvreté.

Nous aimerions maintenant décrire brièvement les principes régissant le salaire minimum qui est un point important de la loi fédérale sur les normes du travail. Il ne fait aucun doute qu'une bonne partie de ce que nous disons ici pourrait être également dit au sujet des lois provinciales sur le salaire minimum, mais nous ne pouvons évidemment parler qu'au nom du ministère du Travail du Canada. Il est facile de voir que nos déclarations concernant le salaire minimum peuvent, dans une large mesure, s'appliquer aux normes concernant la durée maximum du travail et le congé annuel minimum ainsi que les jours fériés payés.

Dans la lutte contre la pauvreté qui doit être menée sur de nombreux fronts, les lois fédérale et provinciales sur le salaire minimum ont apporté une contribution importante. Comme l'a dit l'honorable sénateur Croll au Sénat, le 3 mars 1965, au sujet du projet de loi qui est devenu par la suite le Code canadien du travail (Normes):

> Ce projet de loi contribue dans une large mesure à assurer à tous les Canadiens une base économique solide. Même s'il n'apporte rien à la majorité des travailleurs mieux partagés qui sont forts du pouvoir de négociation de leur syndicat, il aide effectivement la minorité. Il peut et devrait être considéré comme un instrument de politique sociale, parce qu'il vise à créer plus d'emplois et à élever le niveau de vie...

Nous nous permettons respecteusement de modifier la déclaration du sénateur en mentionnant seulement que le salaire minimum aide aussi le travailleur syndiqué du fait qu'il influe jusqu'à un certain point sur la concurrence que lui font les salariés faiblement rémunérés.

On devrait souhaiter que les taux de salaire minimums soient maintenus à des niveaux qui permettront aux travailleurs de subvenir aux besoins de leur famille et de conserver leur santé, leur dignité, leur capacité de rendement, et leur respect d'eux-mêmes. Le plus sérieux empêchement à un mouvement de hausse du salaire minimum est le danger de faire disparaître des emplois du marché par suite de leur coût trop élevé. Au-delà d'un certain point, les bénéfices provenant de salaires minimums plus élevés peuvent être annulés par des pertes d'emplois qui entraîneraient un accroissement net de la pauvreté. L'idéal est de pouvoir remplacer par des emplois à productivité plus grande les emplois qui sont éliminés par suite d'une hausse des taux de salaire minimums. Plus il y aura de possibilités de créer ces emplois à haute productivité, plus rapidement nous pourrons hausser les taux minimums sans augmenter de façon importante le risque d'un accroissement du chômage. Ce n'est pas chose facile, cependant, que de prédire avec précision quels effets aura sur le chômage toute augmentation donnée des taux de salaire minimums.

On peut dire toutefois sans crainte de se tromper que l'absence de salaires minimums ou que des salaires minimums plus bas ne résoudront pas le problème du chômage. Même si la réduction ou l'élimination des salaires minimums contribuaient à abaisser quelque peu le chômage, elles n'élimineraient pas la pauvreté. Elles ne feraient que rendre plus pénible la condition du pauvre.

Le gouvernement fédéral a fixé le salaire minimum actuel de $1.25 l'heure à un moment propice, alors que l'économie connaissait une longue période d'expansion, que les possibilités d'emploi continuaient à s'accroître et que la productivité augmentait. Dans ces circonstances, le salaire minimum n'a pas eu les effets nocifs que certains auraient pu craindre. Dans l'ensemble, pour le pauvre en emploi, les revenus provenant d'un salaire plus élevé ont dépassé de beaucoup les pertes d'emploi.

Parmi les considérations d'ordre économique en faveur du salaire minimum il y a donc le pouvoir d'achat d'un plus grand nombre de consommateurs, un encouragement à l'employeur d'utiliser efficacement la main-d'œuvre, le déplacement des travailleurs d'emplois non productifs à d'autres plus productifs et une répartition plus juste du revenu national à la hausse.

Le ministre du Travail a déclaré qu'il fallait reviser périodiquement le taux de salaire

minimum. Une telle revision est actuellement en cours.

Comment les considérations humanitaires peuvent-elles influer sur les salaires minimums? Le point critique est celui du choix d'un taux de salaire minimum qui assure à l'ensemble des travailleurs non spécialisés une protection suffisante et un traitement équitable, sans exclure des emplois à temps partiel ou à plein temps un grand nombre de personnes physiquement analphabètes ou privées de culture qui ont encore le désir, le besoin et la capacité, d'effectuer un travail productif mais qui, cependant, ne peuvent pas soutenir efficacement la concurrence pour obtenir les emplois les moins spécialisés.

De tels travailleurs, qui sont généralement à la limite ou presque du marché du travail, ne devraient pas avoir à choisir entre le travail ou l'assistance sociale quand ils ne peuvent pas retirer un revenu suffisant ni de l'un ni de l'autre. Pour pouvoir accroître leur revenu (et, ce qui est non moins important, leur indépendance, leur dignité et leur intégrité) ils devraient être capables d'ajouter, par leur travail, ce qui manque au revenu provenant de l'assistance sociale.

Le ministère du Travail s'est également donné pour mission de combattre l'un des obstacles à l'emploi rémunéré parmi les plus nuisibles et les plus déprimants du point de vue social, à savoir la discrimination. Le refus de possibilité des travail à de groupes minoritaires est amplement reconnu comme l'une des principales causes de la pauvreté.

Le ministère du Travail est chargé d'appliquer la Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi qui interdit la discrimination en matière d'emploi, de pratiques d'embauchage et d'adhésion syndicale, fondée sur la race, la couleur, les convictions religieuses ou l'origine ethnique. L'application de cette loi s'effectue à partir des plaintes d'infraction.

Le ministère est aussi chargé de l'application de la Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes.

Les femmes constituent un tiers de la population active du Canada; pourtant on ne tire pas pleinement parti de leur possibilités en ce qui concerne l'économie et le bien-être du pays.

Plus de la moitié des travailleuses sont des femmes mariées. L'un des très sérieux obstacles à l'emploi des femmes qui ont de jeunes enfants est le manque de services appropriés de garderies durant la journée. De plus, il y a un nombre important de femmes bénéficiant de l'assistance sociale qui, par suite d'un veuvage, de la désertion ou de l'invalidité de leur mari, sont chefs de famille. C'est là une question qui préoccupe les Bureaux de la Main-d'œuvre féminine de notre ministère, bien qu'elle relève d'autres organismes à tous les paliers du gouvernement.

Nous visons à créer chez les employeurs, les travailleurs et les syndicats, ainsi que dans le grand public, un climat qui permettra aux femmes d'obtenir l'égalité de rémunération, de possibilités, d'emploi et de formation pour qu'elles soient en mesure de s'acquitter de leur rôle dans le développement économique et social de notre pays.

INDEX DES APPENDICES

Appendice	Titre
A	Tableau 1—Nombre et pourcentage de travailleurs gagnant moins de $1.25 l'heure dans les établissements relevant de l'autorité fédérale, pour certaines divisions industrielles choisies, Canada, mai 1965–juin 1967
B	Tableau 2—Nombre et pourcentage de travailleurs gagnant moins de $1.25 l'heure dans les établissements relevant de l'autorité fédérale, par province et par région, Canada, mai 1965–juin 1967
C	Nombre de travailleurs dans les établissements relevant de l'autorité fédérale
D	Pourcentage de travailleurs visés par une convention collective dans les industries relevant de l'autorité fédérale, de 1966 à 1968, par province
E	Pourcentage de travailleurs visés par une convention collective dans les industries relevant de l'autorité fédérale, de 1966 à 1968, par division industrielle
F	Taux généraux de salaire minimum pour les travailleurs expérimentés
G	Lois appliquées par le ministère du Travail du Canada

APPENDICE A

TABLEAU 1

NOMBRE ET POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS GAGNANT MOINS DE $1.25 L'HEURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE, POUR CERTAINES DIVISIONS INDUSTRIELLES CHOISIES, CANADA, MAI 1965-JUIN 1967

Division industrielle	Nombre et pourcentage de travailleurs gagnant moins de $1.25 l'heure					
	Mai 1965		Mai 1966		Juin 1967	
	N°	%	N°	%	N°	%
Transport ferroviaire	1,615	1.2	182	0.1	75	0.1
Transport routier	885	3.2	448	1.7	416	1.1
Transport par eau	638	4.5	312	2.2	142	0.9
Communications par téléphone	2,532	5.4	1,101	2.1	659	1.3
Radio et télévision	581	3.7	195	1.3	145	0.9
Élévateurs à grain et meuneries	2,107	9.9	1,037	4.5	1,077	3.8
Banques	14,421	23.5	861	1.1	50	0.1
Hôtels des chemins de fer	905	58.9	—	—	156	7.2
Établissements relevant de l'autorité fédérale	24,447	6.4	4,460	1.1	3,097	0.7

SOURCE: Ministère du Travail du Canada, Direction de l'économique et des recherches, Enquête spéciale, Répartition des taux de salaire et traitements, 1967.

APPENDICE B

TABLEAU 2

NOMBRE ET POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS GAGNANT MOINS DE $1.25 L'HEURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE, PAR PROVINCE ET PAR RÉGION, CANADA, MAI 1965-JUIN 1967

Province et région	Nombre et pourcentage de travailleurs gagnant moins de $1.25 l'heure					
	Mai 1965		Mai 1966		Juin 1967	
	N°	%	N°	%	N°	%
Terre-Neuve	715	9.5	135	1.8	258	3.3
Île du Prince-Édouard	175	15.7	100	8.1	75	5.4
Nouvelle-Écosse	1,629	13.0	266	1.9	686	4.7
Nouveau-Brunswick	979	8.4	179	1.4	150	1.3
Région de l'Atlantique	3,498	10.8	680	1.9	1,169	3.3
Québec	6,583	6.6	1,500	1.4	836	0.7
Ontario	7,540	5.4	1,472	1.1	649	0.4
Manitoba	1,663	5.3	232	0.8	170	0.6
Saskatchewan	1,218	8.6	151	0.9	88	0.6
Alberta	2,129	9.1	273	1.0	141	0.5
Région des Prairies	5,010	7.2	656	0.9	399	0.6
Colombie-Britannique	1,812	4.6	152	0.4	44	0.1
Canada	24,447	6.4	4,460	1.1	3,097	0.7

SOURCE: Ministère du Travail du Canada, Direction de l'économique et des recherches, Enquête spéciale, Répartition des taux de salaire et traitements, 1967.

APPENDICE C

NOMBRE DE TRAVAILLEURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE

Province	1965	1966	1967	1968
Terre-Neuve	7,534	7,398	7,899	7,827
Île-du-Prince-Édouard	1,118	1,234	1,400	1,696
Nouvelle-Écosse	12,485	13,896	14,514	13,337
Nouveau-Brunswick	11,712	12,327	11,689	13,603
Québec	99,821	109,962	124,870	127,113
Ontario	139,501	137,494	147,589	150,867
Manitoba	31,626	28,693	30,083	32,561
Saskatchewan	14,223	16,239	15,674	13,932
Alberta	23,350	25,115	26,405	26,544
Colombie-Britannique	39,139	37,940	50,236	47,483
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	630	710	241	1,857
A l'extérieur du Canada	817	305		
Total	381,956	391,313	430,600	436,820

[1]Données préliminaires.

SOURCE: Ministère du Travail du Canada, Enquête spéciale sur les salaires.

Établi le 7 mai 1969.

APPENDICE D

POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS VISÉS PAR UNE CONVENTION COLLECTIVE DANS LES INDUSTRIES RELEVANT DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE 1966 À 1968 PAR PROVINCE

Province	1966	1967	1968
Terre-Neuve	73.1	69.9	N/A
Île-du-Prince-Édouard	45.5	66.4	N/A
Nouvelle-Écosse	57.1	55.3	N/A
Nouveau-Brunswick	68.7	61.1	N/A
Québec	55.0	55.9	N/A
Ontario	53.6	55.6	N/A
Manitoba	57.1	58.0	N/A
Saskatchewan	58.7	57.1	N/A
Alberta	44.8	46.1	N/A
Colombie-Britannique	61.5	61.4	N/A
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	35.4	41.5	N/A
A l'extérieur du Canada	70.2	—	N/A
Total	55.6	56.5	

Établi le 7 mai 1969.

APPENDICE E

POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS VISÉS PAR UNE CONVENTION COLLECTIVE DANS LES INDUSTRIES RELEVANT DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE, DE 1966 À 1968, PAR DIVISION INDUSTRIELLE

Industrie	1966	1967	1968
Transport ferroviaire	84.3	83.4	N/A
Transport aérien	59.8	65.5	N/A
Transport routier	53.1	56.0	N/A
Transport par eau	72.2	77.4	N/A
Services liés au transport par eau	75.2	75.6	N/A
Exploitation de pipe-lines	—	23.0	N/A
Communications par téléphone	72.1	69.5	N/A
Communications par câble	64.3	71.6	N/A
Radio et télévision	42.9	35.6	N/A
Élévateurs à grain et meuneries	36.2	30.1	
Banques	—	—	—
Hôtel des chemins de fer	87.9	63.3	N/A
Extraction de l'uranium	79.5	78.3	N/A
Fabrication, sociétés fédérales de la Couronne	42.0	65.6	N/A
Autres	25.6	72.3	N/A
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	43.6	—	—
Divers	63.7	79.9	N/A
Total	55.6	56.5	

Établi le 7 mai 1969.

APPENDICE F

TAUX GÉNÉRAUX DE SALAIRE MINIMUM POUR LES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS

Gouvernement	Taux
Fédéral	$1.25 l'heure
Terre-Neuve	Travailleurs de 19 ans ou plus: $1.10 l'heure (hommes); 85c. l'heure (femmes)
Île-du-Prince-Édouard	Hommes de plus de 18 ans: $1.10 l'heure[1] femmes: 85c. l'heure, 95c. à compter du 1er juillet 1969
Nouvelle-Écosse	Travailleurs de 18 ans ou plus: Hommes: $1.15 l'heure, Zone I[2] $1.05 l'heure, Zone II[2] Femmes: 90c. l'heure, Zone I 80c. l'heure, Zone II
Nouveau-Brunswick	$1 l'heure[3]
Québec	Travailleurs de 18 ans ou plus: $1.25 l'heure, Zone I[4,5] $1.15 l'heure, Zone II[4,5]
Ontario	$1.30 l'heure[6]
Manitoba	Travailleurs de 18 ans ou plus: $1.25 l'heure
Saskatchewan	Travailleurs de 17 ans ou plus: $1.05 l'heure, dans 10 villes[7] 95c. l'heure, dans le reste de la province
Alberta	Travailleurs de 18 ans ou plus: $1.25 l'heure
Colombie-Britannique	$1.25 l'heure[8]

[1]Conserveries: 90 cents l'heure

[2]Zone I—Halifax-Dartmouth, Sydney et Glasgow et dans un rayon de 10 milles autour de ces villes et Truro, Amherst et Yarmouth et dans un rayon de 5 milles autour de ces villes

Zone II—le reste de la province

[3]$1.25 l'heure dans les scieries

[4]ZoneI —Montréal métropolitain

Zone II—le reste de la province

[5]Hôtels et restaurants—$1.05 l'heure, Zone I; $1 l'heure, Zone II
Scieries—$1.25 l'heure, Zone I; $1.15 l'heure Zone II
Établissements de travail du bois—$1.30 l'heure, Zone I; $1.20 l'heure, Zone II
Travailleurs spécialisés des scieries et des établissements de travail du bois—15 cents de plus

[6]Construction—$1.55 l'heure

[7]Estevan, Melville, Moose Jaw, North Battleford, Prince Albert, Regina, Saskatoon, Swift Current, Weyburn et Yorkton et dans un rayon de 5 milles autour de ces villes

[8]$1.50 l'heure dans les scieries et dans les établissements de travail du bois

APPENDICE G

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

Code canadien du travail (Normes)
Code canadien du travail (Sécurité)
Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail
Loi sur les justes salaires sur les heures de travail
Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi
Loi relative aux rentes sur l'État
Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes
Loi sur l'administration des employés de l'État
Loi sur l'indemnisation des marins marchands

© Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 8

SÉANCE DU JEUDI 29 MAI 1969

TÉMOINS:

Du ministère de la Consommation et des Corporations: M. J. F. Grandy, sous-ministre; M. Warren James, chef, direction des recherches; M. Earl C. Savage, membre de la direction des recherches.

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Président suppléant*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés, nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 29 mai 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et 35 minutes du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Carter, Cook, Croll, Everett, Fergusson, Inman, Lefrançois, McGrand, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson et Quart–(11).

Présent: M. Frederick Joyce
Directeur
Comité spécial du Sénat sur la pauvreté

Il est ordonné d'imprimer le mémoire soumis par le ministère de la Consommation et des Corporations dans le compte rendu des délibérations du Comité (*Voir Appendice "I" du compte-rendu d'aujourd'hui*).

Les témoins suivants sont entendus:

Du ministère de la Consommation et des Corporations:

M. J.F. Grandy
Sous-ministre

M. Warren James
Chef, direction des recherches

M. Earl Savage
Membre de la direction des recherches

(Des notes biographiques touchant ces témoins suivent ce procès-vertal.)

A midi et 30 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 3 juin 1969, à 9 heures et 30 minutes du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
E.W. Innes

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. James Frederick Grandy, B.A., B. Phil., sous-ministre du ministère de la Consommation et des Corporations, est entré au service de la Fonction publique fédérale en 1948 au ministère des Affaires extérieures.

Il fut subséquemment affecté au ministère des Finances, au Conseil privé et au ministère du Régistraire général avant d'assumer ses présentes fonctions en décembre 1967, quand fut créé le ministère de la Consommation et des Corporations.

Né a Fort Willian (Ont.) en 1919, M. Grandy fréquenta l'Université of Western Ontario, de 1937 à 1941, et reçut son baccalauréat ès arts avec spécialisation en sciences économiques et politiques.

Bénéficiaire de la bourse Rhodes, il étudia à Oxford (Christ Church), de 1946 à 1948, où il obtint un baccalauréat en philosophie économique.

De 1941 à 1946, M. Grandy a servi dans l'artillerie royale canadienne au Royaume-Uni et dans l'Europe de l'Ouest.

En 1948, il entrait au ministère des Affaires extérieures, étant affecté à Ottawa, puis il fut en poste à Canada House, London, jusqu'en 1957. Il fut alors muté au ministère des Finances et, de 1963 à 1964, il remplit les fonctions de secrétaire adjoint du cabinet, au Bureau du Conseil privé.

Il fut ensuite nommé sous-ministre adjoint du ministère des Finances et devint en 1967 sous-régistraire général.

En décembre 1967, M. Grandy devenait le premier sous-ministre du nouveau ministère de la Consommation et des Corporations.

M. Grandy est père de trois enfants et demeure à 920, avenue Muskoka, Ottawa.

* * * * * * * * * * *

M. Robert Warren James, membre de la Fonction publique du Canada depuis 25 ans, est le premier directeur des recherches sur la consommation au Bureau de la consommation du ministère.

Natif d'Edmonton (Alb.), M. James a fréquenté l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Toronto, l'Université de Chicago et de Columbia.

De 1961 à 1964, il a rempli les fonctions de premier secrétaire au ministère de la Défense nationale. Il a fréquenté le Collège de la Défense nationale en 1964-1965, puis a repris son travail en 1965-1966 auprès du ministère de la Défense nationale, à titre de directeur général du service des prestations au personnel. Depuis juillet 1967, M. James est en charge de la recherche sur la consommation au ministère de la Consommation et des Corporations.

Durant les années 1966 et 1967, M. James, détaché du ministère de la Défense nationale, fut l'adjoint spécial du Comité mixte spécial d'étude du Sénat et de la Chambre des communes sur la crédit aux consommateurs (prix).

M. James a écrit plusieurs volumes et rédigé nombre d'articles sur l'économie politique, on lui doit un ouvrage de deux tomes intitulé "*John Ray, Political Economist.*"

M. James est marié et père de trois enfants. Il demeure à Hundalee Farm, Carsonby (Ont.).

* * * * * * * * * * *

M. Earl Chisholm Savage est membre de la Fonction publique du Canada depuis 1951, sauf durant une période de deux ans où il a été à l'emploi de la Canadian General Electric Company, de Peterborough.

Natif de Cartwright (Man.), M. Savage a fréquenté l'Université du Manitoba, l'Université de Toronto et l'Université Harvard.

De 1946 à 1951, M. Savage fut professeur adjoint en sciences économiques au Collège Brandon, à Brandon (Man.). Il a rempli les fonctions d'économiste dans la Direction de l'économique du ministère du Commerce, puis auprès de la Commission du tarif du Canada avant de passer deux années auprès du département civil de l'énergie atomique de la Canadian General Electric Company. De juin 1959 à septembre 1968, M. Savage remplit ses fonctions d'économiste auprès de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, puis entra, le 1er octobre 1968, au service de la direction des recherches du ministère de la Consommation et des Corporations.

M. Savage est père de deux enfants et demeure à Ottawa.

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 29 mai 1969

Le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit ce matin à 9 heures et 30 minutes.

Le sénateur David A. Croll *(président)* occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, le mémoire qu'on vous a remis émane du ministère de la Consommation et des Corporations. (Voir l'appendice "I"). Notre témoin est M. J. Frederick Grandy, sous-ministre du ministère. Membre de la Fonction publique depuis 1948, il a été en premier lieu à l'emploi du ministère des Affaires extérieures. M. Grandy est boursier Rhodes et ancien combattant. Il a acquis de l'expérience au ministère des Finances et au Conseil privé.

M. Grandy est accompagné de M. Warren James que nous connaissons tous bien. Ce dernier est chef de la direction des recherches. A ses côtés, M. Earl Savage, membre de la direction des recherches.

M. Grandy pourra nous entretenir pendant environ 20 à 25 minutes. Je demanderais aux honorables sénateurs de ne pas poser de questions à M. Grandy avant qu'il n'ait terminé son exposé. Les questions seront alors de mise.

M. J. F. Grandy, sous-ministre, ministère de la Consommation et des Corporations: Monsieur le président, honorables sénateurs, au lieu de vous faire lecture du mémoire au complet qu'on vous a remis, j'en extrairai quelques-uns des points saillants. Je crois qu'il serait bon que je vous lise d'abord au complet le sommaire du mémoire, quitte à revenir sur certains points par la suite.

Les pauvres sont d'ordinaire de mauvais consommateurs, pour différentes raisons, telles que le manque d'argent comptant pour acheter en grandes quantités, l'accès difficile aux moyens d'évaluation des articles de consommation, la difficulté qu'ils éprouvent à lire, ainsi que certaines caractéristiques d'ordre psychologique. Ces lacunes constituent un handicap grandissant devant la complexité croissante de nombreux articles de consommation. Bien des personnes démunies restent vulnérables devant une publicité trompeuse, la vente sous pression et les pratiques malhonnêtes. Elles achètent sous l'impulsion du moment, sans calcul préalable des prix et sans chercher à établir la qualité de la marchandise par rapport au prix demandé. Quand elles achètent des aliments, elles ne sont pas toujours en mesure de les acheter aux prix les plus bas. Leurs connaissances de la bonne alimentation sont insuffisantes. Elles souscrivent des polices d'assurance-vie dépassant leurs moyens. Elles achètent des meubles et des appareils ménagers là où ils se vendent le plus cher et choisissent de préférence les modèles les plus coûteux. Leurs problèmes les plus graves proviennent de leur méconnaissance de la nature du crédit et des contrats de crédit, du recours forcé aux sources de crédit les plus coûteuses et de l'usage abusif qu'elles en font. Bien des conséquences désagréables découlent de ces handicaps. Les pauvres obtiennent difficilement le redressement de leurs griefs juridiques. Ils trouvent dans leurs achats d'automobiles, également, de nombreuses sources d'ennuis.

Les personnes âgées à faibles revenus ont des problèmes particuliers. Leur revenu réel diminue à mesure qu'augmentent leur frais médicaux. Elles ont du mal à trouver les produits qui leur conviennent et à profiter des prix les plus bas; elles sont les proies faciles de certains genres de fraudes.

Des correctifs aussi généraux que le maintien du niveau moyen de l'emploi et du revenu, les mesures visant à relever les régions pauvres, et l'amélioration de la législation sociale, tout en étant nécessaires et souhaitables, restent insuffisants pour transformer les habitudes antiéconomiques des consommateurs. Ceux-ci doivent être éduqués de façon systématique. Les émissions éducatives à la radio et à la télévision, les discussions de groupes et les imprimés peuvent être utilisés pour renseigner le public non atteint par l'école et l'université. Un certain nombre de mesures gouvernementales cherchent également à renseigner et à protéger le consommateur. C'est là le grand thème du document. Permettez-moi d'en extraire certains points saillants et de vous donner les explications pertinentes.

De même qu'on peut dire qu'un travailleur est déficitaire lorsque sa productivité est défectueuse, certains des facteurs qui font de lui un individu relativement faible comme producteur en font également un consommateur peu averti. Ce sont là des problèmes dont vous êtes déjà au fait: des gens qui savent à peine lire ou dont le niveau d'instruction est très peu élevé et qui souffrent de handicaps d'ordre psychologique. Les facteurs qui portent ceux qui ont été élevés dans la pauvreté à être moins aptes à s'intégrer dans notre société moderne sont également ceux qui rendent plus difficile pour eux la possibilité de devenir des consommateurs avertis.

Le consommateur pauvre est porté à ne pas se rendre compte qu'il lui en coûte plus cher s'il acquitte ses

achats par versements. Il arrive souvent qu'il ne comprenne pas pleinement le concept de l'intérêt ou ne saisisse pas le sens d'un contrat. Il ne pense pas en fonction du prix global, mais voit plutôt les choses sous l'angle de versement mensuel. Il ne lit pas les étiquettes, ne fait pas de comparaison entre les prix, ni ne s'arrête à comparer les prix à l'unité. S'il appartient à un milieu reculé ou rural, il se peut qu'il ne lise pas régulièrement les annonces des journaux pour voir comment se comparent les prix.

Il est porté à être fataliste quand il se rend compte qu'il a fait un mauvais achat. La personne à faible revenu manque de confiance en elle-même et a une pauvre opinion d'elle-même, ce qui en fait une victime facile entre les mains du vendeur qui va user de flatteries pour être mieux en mesure de lui vendre son produit. En règle générale, c'est un acheteur facile à convaincre et une proie qu'on peut aisément frauder et décevoir.

En outre, il arrive que les personnes à faible revenu ne se nourrissent pas d'aliments appropriés et ceci les empêche de donner un bon rendement à leur emploi et limite leur avancement. Les enfants qui sont mal nourris durant leur bas âge peuvent ainsi être empêchés d'atteindre tout leur développement mental, mais, même si la chose ne se produit pas, ils ont peu d'énergie et leur rendement est pauvre. Il arrive souvent qu'ils doivent cesser leurs études prématurément. Le seul moyen qui s'offre de sortir de ce cercle vicieux réside dans l'éducation et la formation, facteurs qui contribueront à augmenter le taux de productivité des travailleurs et à améliorer leur qualité comme consommateurs.

Peut-être devrais-je élaborer sur la situation du pauvre comme consommateur peu averti. Un des facteurs les plus importants qu'il y a lieu de souligner ici est la complexité grandissante des produits qu'offre l'industrie moderne. Plusieurs d'entre eux, qui sont d'usage courant dans les foyers, résultent de processus chimique, métallurgique ou physique de nature complexe et comportent des mécanismes et des ingrédients que ne peuvent comprendre ou apprécier la majorité des gens. En effet bien des gens ne peuvent correctement se servir de ces produits sans avoir recours à des instructions spéciales et détaillées. Il y a cinquante ans ou un siècle, toute personne, même si elle n'était pas riche, pouvait connaître à fond les genres de produits qui lui étaient offerts, mais ce sont là des choses du passé.

Les gens qui touchent de bons revenus se renseignent sur ces produits en butinant dans les magazines, en lisant les journaux et en prenant connaissance des annonces. La lecture des journaux les renseigne sur les aubaines et leur rend possible la comparaison des prix. Un grand nombre d'indigents ne peuvent faire ces appréciations parce que, la plupart du temps, ils ne feuillettent pas les journaux et ne lisent pas les magazines ou les livres qui pourraient les aider à comprendre. En effet, il arrive souvent que leur niveau de compréhension soit assez faible et, dans bien des cas, ils ne saisissent pas tout le sens des choses qu'ils lisent.

En ce qui a trait à la sélection à faire dans les achats, le consommateur indigent est encore sérieusement désavantagé. Tout d'abord parce qu'il n'a pas comparé les prix annoncés dans les journaux et ailleurs, puis, en second lieu, parce qu'il n'est pas en mesure de se rendre d'un centre commercial à l'autre, vu qu'il n'a pas de voiture. Le transport par autobus est dispendieux et donne lieu à des ennuis. Il s'ensuit que le consommateur de condition pauvre doit souvent se contenter de faire ses achats dans les magasins locaux et se limiter, dans certains cas, au petit magasin du coin qui ne peut offrir des prix aussi avantageux que les centres commerciaux modernes.

En ce qui a trait à l'achat des aliments, nombre de ceux qui touchent de faibles revenus n'achètent pas les aliments les plus nutritifs, compte tenu du prix qu'ils payent. Peut-être n'ont-ils pas les connaissances voulues. Le mémoire renferme certains exemples des diverses options qu'offre l'achat des protéines animales. Ainsi, vous pouvez acheter des côtelettes de veau à $2 ou plus la livre ou encore un bifteck aloyau de boeuf à $1.69 la livre ou de l'aloyau haché dans la ronde à $1 la livre ou du poulet à un prix variant de 49¢ à 79¢ la livre ou de l'aiglefin à 59¢ la livre. La plus grande partie de la valeur nutritive du lait se retrouve sous forme de lait écrémé en poudre à une fraction du prix du lait entier délivré à votre porte.

Plusieurs des consommateurs à faible revenu ignorent qu'il existe sur le marché des aliments moins dispendieux qui répondent tout à fait aux normes. Plusieurs également ne connaissent pas les exigences nutritives d'un régime alimentaire équilibré, de sorte que le problème qui se pose ne porte pas seulement sur l'achat non nécessaire d'aliments dispendieux, mais sur la consommation trop prononcée d'aliments riches, amidonnés ou gras; ajoutons la négligence d'acheter des aliments renfermant les vitamines voulues.

Dans le domaine de l'assurance, je crois qu'il va de soi que la personne à faible revenu est celle qui a le plus besoin d'assurance, mais elle est en même temps celle qui est la moins apte à en faire l'achat. Son manque de connaissances des divers types d'assurance se traduira fréquemment par l'achat d'une assurance trop dispendieuse, compte tenu de ses besoins et de ses moyens financiers.

Pour ce qui est de l'achat du mobilier et d'appareils, quelques-unes des conclusions que renferme notre mémoire s'appuient sur des études effectuées aux États-Unis. Nous ne saurions affirmer que la situation en l'occurrence est la même qu'au Canada, mais il va de soi qu'elle offre des points similaires. L'étude relative à la ville de New York par exemple souligne que la façon dont se fait l'achat des biens durables chez les familles à faible revenu correspond au stade de leur développement, c'est-à-dire qu'elles sont portées à acheter du mobilier neuf plutôt que du mobilier d'occasion; qu'elles achètent des ensembles plutôt que des unités, enfin qu'elles achètent les appareils les plus dispendieux. On souligne chez elles une forte tendance à acheter la plupart des biens durables importants des magasins du voisinage, vu qu'elles ne disposent pas de moyens de transport suffisant, qu'elles ont besoin de

crédit, et qu'elles n'affectionnent pas de style particulier en matière de produits de consommation.

Un régime spécial de vente a été mis sur pied pour servir et exploiter ce marché. Les marchandises ne portent pas d'étiquettes de prix; les prix demandés sont élevés, la qualité est pauvre et des mobiliers remis en bon état sont vendus comme mobilier neuf et les tactiques «d'appât et de produits substituts» sont de pratique courante. En outre, les taux d'intérêt sur les ventes à tempérament sont élevés. Ceci nous plonge logiquement dans la question du crédit et c'est là un des problèmes les plus importants auxquels doit faire face le consommateur à faible revenu.

Les pauvres utilisent quelquefois leur crédit dans un vain effort pour hausser leur niveau de vie. Ils ne voient pas d'autres moyens de le faire et ils en profitent, croyant erronément qu'ils pourront ainsi arriver à élever leur niveau de vie. C'est là que se multiplient leurs problèmes. Il semble que seules les sources financières les plus dispendieuses leur soient accessibles, précisément parce que leur crédit est pauvre. Ainsi, environ 50 p. 100 des demandes de petits prêts faites aux maisons de prêts de peu d'envergure ou aux prêteurs d'argent sont rejetées.

Il s'agit là de petits prêts régis par une loi du Parlement. La Loi prévoit certains coûts maximums pour les emprunts en vue de protéger l'emprunteur de petits montants s'élevant jusqu'à $1,500. Si 50 p. 100 environ des demandes de petits prêts sont rejetées, il va de soi que plusieurs pauvres, dépourvus de crédit, doivent obtenir leur argent en s'adressant aux sources de crédit les plus dispendieuses, s'ils en sont simplement capables.

Une des formes de crédit dont les gens à faible revenu peuvent avoir à souffrir est le contrat de vente conditionnelle. Comme je l'ai déjà mentionné, plusieurs consommateurs peu fortunés ne comprennent pas les implications que porte le contrat de vente par versements. Il arrive fréquemment qu'ils prennent des engagements trop lourds, compte tenu de leurs revenus. S'il survient une situation d'urgence, comme un décès dans la famille, le chômage ou la maladie, ils se voient plongés dans de vraies difficultés. Il peut arriver que la marchandise soit reprise par le vendeur ou la compagnie d'acceptance à qui le premier vendeur peut avoir vendu le contrat de vente conditionnel ou le billet à ordre qui a pu être établi en rapport avec la vente.

Si le détenteur de ces instruments ne peut toucher le montant total qui lui est dû après la revente des marchandises reprises, il peut demander un jugement contre l'emprunteur, ce qui peut conduire à une saisie des salaires de l'acheteur. Ici se crée un autre problème du fait que dans nombre de cas l'employeur trouve ennuyante la question de la saisie des salaires et renvoie l'homme en question au lieu d'avoir à exécuter la saisie de ses salaires, chose qu'il considère comme une source d'ennuis. C'est ainsi que le consommateur s'empêtre dans le méandre d'un cercle vicieux comportant un crédit dispendieux, la saisie de ses salaires, la perte de son emploi, la recherche d'un autre emploi, et ainsi de suite.

Certains consommateurs demeurent virtuellement des endettés toute leur vie et il n'est pas rare de voir des consommateurs emprunter régulièrement des sommes d'argent pour pouvoir acquitter des dettes courantes et jouir de quelques moments de répit. On désigne d'ordinaire la chose sous le nom de refinancement ou de consolidation des dettes. Les dettes ne font que s'accroître et la date de l'échéance n'en est que reculée.

Peut-être serait-il bon d'ajouter quelques mots au sujet du contrat de vente conditionnelle dans le cadre duquel le billet à ordre entre en jeu. Le consommateur est porté à croire quand il signe un billet à ordre, que si le produit acheté en vertu d'un contrat de vente conditionnelle n'est pas satisfaisant, il pourra obtenir un redressement de l'affaire simplement en mettant fin aux versements sur le billet. Comme vous le savez, le fait demeure que le billet est d'ordinaire transféré à une compagnie de finance ou à une banque ou encore à quelqu'autre institution qui devient alors le détenteur en temps voulu et n'est en rien obligé envers l'acheteur premier de la marchandise.

Le sénateur Everett: voulez-vous dire par là que si le billet n'était pas transféré que les choses seraient différentes?

M. Grandy: Je présume que, dans la pratique, les choses seraient différentes si le consommateur pouvait avoir recours contre le détenteur du billet. La chose la pire qui puisse arriver, c'est le cas où le produit n'a même pas été délivré. Vous avez signé votre contrat de vente conditionnelle ainsi que le billet à ordre en comptant sur la réception de la marchandise dans quelques semaines, mais voilà que vous ne la recevez pas. Si le détenteur du billet en l'occurrence est le premier vendeur et qu'il tente de se faire payer en s'appuyant sur le billet, vous pourriez avoir recours contre lui devant un tribunal, en alléguant que la marchandise ne vous a pas été délivrée. Si le billet a été transféré à une tierce personne qui en devient le détenteur en temps opportun, les droits qu'il avait contre la personne qui a signé le billet n'ont plus aucun rapport avec la transaction originale.

Le sénateur Everett: Je ne veux pas vous interrompre, mais ses droits n'auraient pas plus de valeur que ceux du vendeur. On ne peut pas trouver de solution dans l'obligation de la loi.

Le sénateur Cook: Le cas ne doit pas se présenter souvent, n'est-ce pas?

Le président: Pour les cas de non-livraison?

Le sénateur Cook: Oui.

M. Grandy: Voilà! J'ai pris le cas extrême, celui de non-livraison.

Le président: Il s'agirait d'ordinaire de marchandises défectueuses.

M. Grandy: Oui, c'est habituellement le cas.

Le président: Procédons, s'il vous plaît.

M. Grandy: Quoiqu'il en soit, le point que nous cherchons à établir ici est que l'acheteur ordinaire ne se rend pas vraiment compte qu'en signant le billet à ordre il peut avoir contracté une obligation qui peut être transférée à une tierce personne qui bénéficiera toujours de pleins droits légaux contre la personne qui a signé le billet.

Il y a aussi les problèmes spéciaux auxquels doit faire face le consommateur à faible revenu qui achète une voiture d'occasion. Tout d'abord je présume que ces consommateurs achètent les voitures les moins dispendieuses et ce sont celles-là dont l'entretien coûte le plus cher; en deuxième lieu, nous retrouvons encore les charges financières élevées.

Les personnes âgées et ne bénéficiant que de faibles revenus doivent faire face à des problèmes spéciaux. Ces problèmes se ressemblent tous, sauf qu'ils sont plus graves du fait que ces gens sont censés toucher des revenus encore moins élevés, soit en raison des incidences de l'inflation croissante sur leur revenu réel, s'ils touchent une pension, soit que, pour eux, les soins que requiert leur santé sont plus coûteux que pour les jeunes. Certains de ces problèmes prennent moins d'acuité du fait de l'assurance hospitalière et du régime médicare mis sur pied par les divers gouvernements provinciaux, mais même là, les problèmes de santé et de soins médicaux constituent pour le consommateur âgé une source continue d'inquiétude.

L'ouie défectueux ou la surdité, pour ne citer que ces cas, méritent une mention spéciale, car nombre de gens, surtout chez les personnes âgées, achètent des appareils auditifs. A peu d'exceptions près, les plaintes qui ont été logées à ce propos sont venues de vieux pensionnés ou de vieilles gens à revenu fixe. La vente d'appareils auditifs en certains cas a été marquée par des prix exhorbitants, des annonces frauduleuses, de fausses représentations, des défauts de service, des diagnostics défectueux, des cas de non-livraison et des refus de rembourser l'argent pour matériel défectueux. Si certaines plaintes n'étaient pas motivées, plusieurs l'étaient. Même si la majorité des maisons qui sont engagées dans la vente de ces appareils sont responsables et obéissent à un code d'éthique, une minorité sans scrupule ont pu exploiter des gens qui ne sont pas en état de se défendre eux-mêmes.

Le mémoire cite encore des exemples touchant les autres problèmes auxquels les vieilles gens doivent faire face. Je n'essaierai pas de les analyser tous, je n'en aurais pas le temps. Un problème important est celui de la vue défaillante qui empêche ces gens de lire les étiquettes et les journaux ou encore d'obtenir les renseignements voulus sur les produits de consommation. Il s'agit là d'une déficience dont bien des pauvres ont à souffrir tôt dans la vie et pour diverses raisons, mais qui prend plus d'ampleur avec l'âge, en raison même du problème que pose une vue défaillante.

Nous avons indiqué certains des cas particuliers de fraude qui ont tendance à se perpétuer à l'égard des gens âgés. Les contrats pour l'amélioration des foyers, et cela à des prix exorbitants, en sont un. Un autre cas de fraude est celui des biens immobiliers où l'on fait miroiter la possession d'un terrain situé à quelqu'endroit éloigné et qui n'est en fin de compte qu'un marais quelconque. Un troisième cas de fraude est celui où l'on profite du désir louable qu'ont bien des vieux de se lancer dans quelqu'activité constructive afin d'augmenter leur revenu de pension. Ces plans impliquent d'ordinaire au début une mise de fonds substantielle. On fait miroiter des profits qui sont imaginaires et on avance qu'il n'y a pas lieu de posséder des talents spéciaux pour accomplir ce travail qui suppléera leur revenu.

En dernier lieu, nous mentionnerons la question des frais funéraires.

Voilà un relevé des problèmes auxquels ont à faire face les consommateurs à faible revenu. Les dernières pages du mémoire font état des programmes qui s'offrent pour les résoudre. Il ne nous appartient pas d'étudier la question du maintien de leur revenu; la chose relève de d'autres ministères.

Nous en arrivons à la conclusion possible selon laquelle il y aurait lieu d'examiner les programmes en cours afin de découvrir les écarts possibles en ce qui a trait à la protection à assurer aux gens et les instances où ces programmes ne peuvent assurer la somme de protection voulue à ceux qui en ont le plus besoin. Nous ne nous hasarderons pas à étudier en profondeur les problèmes d'expansion régionale ou d'autres questions similaires.

Je crois qu'il ressort clairement des choses dont nous avons parlé dans le mémoire que l'éducation du consommateur constitue évidemment un des programmes sur lesquels nous devons compter pour résoudre les problèmes du consommateur à faible revenu. Le consommateur doit être mieux renseigné pour être plus en mesure de comprendre des choses comme la nutrition, la sélection et la qualité des divers genres de vêtements et de tissus et il faudrait lui apprendre comment faire de bons achats en matière de mobilier, d'appareils et d'automobiles. Si les gens ont les moyens voulus de se procurer une voiture quelconque ou s'ils en ont besoin pour leur travail, ils se doivent surtout d'être instruits sur la nature du crédit, des contrats et du coût du crédit ainsi que sur les pièges que sont les achats à tempéramment. Ils doivent également être mis au courant de la nécessité qu'il y a d'établir des priorités dans les dépenses familiales, de faire un budget et de limiter ses dépenses à sa capacité de payer.

Une des conclusions auxquelles nous en arrivons est que l'étude de certains de ces problèmes doit entrer dans le cadre du régime d'éducation au niveau de l'école secondaire. C'est là une question qui relève de la compétence provinciale et certaines provinces s'en occupent. Je sais que la chose les intéressent toutes, parce qu'il en a été question lors de la conférence fédérale-provinciale sur la consommation. Je crois que nous avons un rôle à jouer. Il ne s'agit pas pour nous de dire aux gouvernements provinciaux ce que, à notre

sens, on doit enseigner, mais bien d'apporter une collaboration productive en matière de matériel, d'ouvrages, etc. et de servir en quelque sorte comme de catalyse et d'agent coordonnateur dans les choses qu'on aimerait nous voir accomplir.

Notre mémoire fait état de notre service de renseignements aux consommateurs et de notre service des plaintes mis sur pied pour le bien de tous les consommateurs qui communiquent avec nous. Nous avons mentionné certaines autres mesures législatives dont les sénateurs ici présents sont bien au courant, notamment le Bill prévoyant les permis obligatoire pour les drugs; la disposition du Bill omnibus visant à transférer les clauses sur les annonces frauduleuses à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui relèveraient ainsi de notre compétence; certaines propositions touchant l'étiquetage des tissus et textiles, certains programmes volontaires concernant la grandeur des vêtements d'enfants et l'étiquetage des soins à apporter aux tissus et aux vêtements, enfin la Loi concernant les produits dangereux dont vous êtes tous au courant. Nous sommes en train de faire des études spéciales sur l'ensemble du problème du billet à ordre en relation avec le contrat de vente conditionnelle. Nous avons fait une étude spéciale sur les appareils auditifs et les résultats de cette étude devraient être prêts pour publication vers la fin de l'été.

Je crois qu'en voilà assez pour introduire le sujet. Je m'excuse d'avoir pris tellement de votre temps.

Le président: Le nom du sénateur Carter est le premier sur ma liste.

Le sénateur Carter: Merci monsieur le président. L'exposé que nous venons d'entendre nous a parlé du pauvre en tant que consommateur. Il nous a exposé quels étaient les handicaps sur le plan de l'éducation que rencontrent les pauvres: ils ont peu d'éducation, ils sont souvent incapables de lire ou d'écrire, ils ne lisent pas les journaux ou les revues et ils sont par conséquent tout à fait ignorants de toutes les aubaines dont ils pourraient profiter, ils sont incapables d'évaluer et de comparer des prix, ils sont incapables de juger de la valeur nutritive des divers aliments, ils sont incapables de comprendre les contrats de vente, ou de les interpréter, ils sont aussi incapables de comprendre quels sont leurs droits vis-à-vis du manufacturier ou du vendeur, ils ont peu de crédit et sont par conséquent une proie facile pour les requins de la finance.

Ce qui m'a le plus intéressé, je crois, dans ce mémoire, c'est qu'on y décrit certains des handicaps d'ordre psychologique qui découlent des handicaps sur le plan de l'éducation et qui se répercutent dans certaines des attitudes. Par exemple, le handicap psychologique qui se manifeste par un manque de confiance en soi-même, par une mésestime de soi-même et, par conséquent, provoque un désir inné de vouloir appartenir à une société supérieure ou de se sentir important et cela a pour conséquence qu'ils deviennent facilement la proie de quiconque flatte leur ego; c'est ce qui explique facilement l'espèce d'arrogance que l'on trouve chez certains pauvres.

Pendant que j'écoutais M. Grandy, je ne pouvais pas m'empêcher de penser aux immigrants qui arrivent dans notre pays très souvent avec un handicap sur le plan de l'éducation, handicap qui se traduit par une incapacité à lire les étiquettes sur nos produits, une incapacité à faire des comparaisons entre les prix. Il leur est aussi impossible de lire nos magazines et, à bien des points de vue, ils sont dans le même bateau que les pauvres auxquels on réfère dans ce mémoire, mais ils ne semblent pas souffrir des mêmes handicaps psychologiques ou développer les mêmes attitudes sociales. Je me demandais si l'on avait étudié cet aspect du problème pour voir ce qui en était?

Enfin, au premier paragraphe de la page 5, à la sixième ou septième ligne, on trouve la déclaration suivante: «On croit pouvoir affirmer, sur la foi de certaines preuves, que ces importants obstacles peuvent être surmontés.» J'imagine que vous ne référez pas ici uniquement aux obstacles sur le plan de l'éducation, mais que vous référez aux obstacles d'ordre psychologique et aux attitudes auxquelles nous devons, je crois, attacher une immense importance si nous voulons en arriver à mettre fin au problème de la pauvreté.

Je me demande si le témoin ne pourrait pas continuer et nous faire quelques commentaires sur les preuves qu'il nous dit avoir que ces obstacles peuvent être surmontés et de quelle façon il pense que cela se ferait et par quels moyens particuliers. Est-ce qu'on ne doit s'attacher qu'aux enfants? Il semble difficile d'insister pour que les gens plus âgés retournent à l'école. Apparemment, même chez les adultes, il y a quand même un groupe que l'on pourrait aider. J'aimerais entendre ce que le témoin en pense.

M. Grandy: D'abord, monsieur, je vais m'étendre un peu sur la question des immigrants, et ceci parce que je ne crois pas que nous ayons étudié cette question comme telle. J'imagine que la différence peut reposer sur le fait que l'immigrant arrive souvent au pays avec certain métier, certaines connaissances qu'il a déjà acquises et ce qui fait qu'il a plus confiance en lui et qu'il est fier de ses connaissances. Je pense bien que cette fierté, cette confiance en soi manque à ceux qui ont été élevés dans un milieu pauvre et qui n'ont acquis aucune espèce de métier.

Le sénateur Carter: Le fait de vivre dans la pauvreté attaque certainement d'une façon permanente l'âme et l'esprit. C'est à cela que je référais.

M. Grandy: Oui, cela est exact.

Le sénateur Carter: Apparemment, l'immigrant n'a pas été exposé à cette situation, et par conséquent il n'a pas souffert de ces blessures permanentes. (Je ne devrais pas dire permanente parce que vous prétendez que c'est une blessure qui peut être guérie), il n'a pas souffert de cette blessure importante dont nous devons le guérir si nous voulons aider les gens de cette catégorie.

Le sénateur Cook: Il y a beaucoup d'immigrants qui ont été très pauvres et qui ont su se dégager de ce milieu.

M. Grandy: Oui.

Le sénateur Cook: Ceux-là constituent des cas spéciaux.

M. Grandy: Évidemment, il y en a de toutes sortes. Plusieurs avaient en eux une certaine ardeur de vivre, un esprit d'initiative sans lequel ils n'auraient certainement pas eu l'idée de venir s'établir ici. Le seul fait d'immigrer reflète chez l'individu un désir profond d'améliorer sa condition. Ce n'est pas toujours le cas des immigrants qui viennent ici parce qu'ils sont appelés par leurs parents déjà établis au pays. Mais il n'en demeure pas moins que c'est une vérité d'ordre général.

Par ailleurs, je crois que j'aimerais demander à M. Savage de nous donner plus de détails. Le problème qui nous intéresse est de savoir comment on peut surmonter certains obstacles dont nous venons de parler.

M. Earl Savage (ministère de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, dans certaines parties des Etats-Unis, on semble en être arrivés à la conclusion qu'il faut utiliser des techniques plutôt spéciales. L'une des raisons qui motivent cela, c'est qu'il y a de véritables pauvres qui ont une attitude très négative à l'endroit des services sociaux qui, constamment, les provoquent, les supervisent, les guident, les dirigent et leur donnent toutes sortes d'ordres.

Il semble que l'une des complications que l'on rencontre dans les rapports avec ces personnes serait que, pour pouvoir les atteindre vraiment, il faudrait oublier l'attitude traditionnelle des agences de bien-être et confier le travail qu'elles faisaient jusqu'à maintenant à des groupes de bénévoles. Certaines des techniques spéciales qu'il faut utiliser n'ont que faire de l'imprimé. On a découvert que, dans bien des cas, les feuillets ou autres imprimés, même s'ils sont écrits dans une langue très simple, en espagnol ou dans toute autre langue qui est la langue du groupe que l'on essaie de rejoindre, ne sont tout simplement pas lus ou, s'ils sont lus, n'apportent aucune réponse. Et l'un des moyens qui s'est avéré efficace, ce fut, d'abord et avant tout, de les réunir dans un milieu qui leur soit familier, non pas dans un édifice public, mais dans une maison d'appartements ou dans un développement domiciliaire à loyers modiques, c'est-à-dire dans un endroit qu'ils connaissent bien et où ils se sentent chez eux. Il faut aussi faire très attention au langage que l'on utilise, parce que certains mots ou certaines expressions peuvent avoir une signification différente selon le groupe auquel on s'adresse.

Il faut même apporter beaucoup d'attention à la disposition des sièges dans la salle dans laquelle se tient la réunion. Il peut être bon de les disposer en cercle de façon à ce que le travailleur social ne semble pas se tenir à part d'eux ou ne semble pas vouloir les dominer de la moindre façon. Un autre point important, c'est qu'il faut chercher à apprendre quelque chose des pauvres eux-mêmes, parce que dans certains cas ils connaissent plus profondément leurs propres problèmes que la personne qui essaie de les aider.

Le sénateur Carter: Puis-je me permettre de souligner ici que dans votre mémoire vous nous avez un peu indiqué ce que vous aviez à l'idée, c'est-à-dire que vous cherchez à ce qu'ils s'engagent personnellement et vous les aidez à s'organiser eux-mêmes de façon à pouvoir atteindre certains buts qu'il leur paraît à eux-mêmes possible de réaliser? Mais comment vous arrangeriez-vous pour qu'ils puissent concevoir eux-mêmes ces objectifs? Mais comment les amenez-vous à voir ces objectifs? Et quels objectifs avez-vous en tête et comment allez-vous agir à ce sujet-là?

M. Savage: J'imagine que ce qui peut le mieux exprimer cette nouvelle technique, c'est ce qu'on appelle l'animation sociale. C'est une technique par laquelle les travailleurs sociaux enseignent aux pauvres, ou encore les préparent, ou encore les incitent à formuler leurs revendications et à faire valoir leurs idées. L'une des techniques qui a prouvé sa valeur consiste tout simplement à préparer certains membres des groupes à faibles revenus à devenir des travailleurs sociaux eux-mêmes. Très souvent, ils ont une connaissance plus intime de leurs problèmes que ne peut l'avoir une personne qui vient d'une couche sociale différente et qui, très souvent, n'a pas passé par l'expérience de la pauvreté.

Le sénateur Carter: Cela est très bien, mais vous allez certainement utiliser vos techniques sociales pour relever le niveau d'efficacité du pauvre. C'est le point où je veux en venir. Voilà le problème réel que vous avez souligné dans votre mémoire, c'est-à-dire qu'ils sont peu en mesure de dépenser et qu'ils dépensent d'une façon inefficace et que, par conséquent, l'un de vos buts doit être de relever l'efficacité de leurs dépenses. C'est là ou je voulais en venir. Comment allez-vous réussir cela? Où allez-vous commencer et avec quel groupe voulez-vous commencer?

M. Savage: Eh bien, tout d'abord, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas un expert et que je n'ai pas d'expérience personnelle dans ce domaine. Tout ce que je peux vous dire, c'est ce qui a été essayé, selon des informations que j'ai pu glaner dans mes lectures.

Le sénateur Carter: A la page 5 de votre mémoire, vous dites qu'il existe des preuves de ce que vous avancez.

M. Savage: Je pourrais peut-être vous lire un court extrait d'une brochure publiée par la «Consumers Union», des États-Unis, intitulée: «Consumer Education for Low Income Families, a Limited Survey of Programs and Resources». A la page 7 et 8, on peut lire ce qui suit:

> «D'après certaines études sociologiques publiées sur la pauvreté, les pauvres sont supposés être soupçonneux, amorphes et anti-sociaux. Cela peut être vrai, et il y a plusieurs raisons à cela. Mais très fréquemment, des personnes se sont organisées pour atteindre des objectifs qui leur semblaient importants: démonstrations à propos des droits civils, grèves à propos des loyers trop élevés, lignes de piquetage pour protester contre les prix trop élevés, fondation de caisse populaire ou caisse de crédit. Voilà des sujets qui incitent vigoureusement à l'action.

Le sénateur Carter: Une union de crédit pour les pauvres?

M. Savage: Apparemment, cela s'est fait.

Le sénateur Carter: Je n'en ai jamais vu une qui ait réussi jusqu'à maintenant.

Le sénateur O'Leary: Oh, voyons, voyons!

Le sénateur Carter: Pas par le genre de personnes à qui nous pensions.

Le président: Veuillez continuer la lecture de votre extrait.

M. Savage: Je continue:

> «Voilà des sujets qui incitent vigoureusement à l'action. Les consommateurs à faibles revenus veulent s'attaquer à ceux qui les ont trichés une fois qu'ils s'aperçoivent qu'ils ont été trichés, et qu'ils voient une façon pratique de se défendre. Ils veulent une meilleure vie pour les enfants.»

Ce que les travailleurs sociaux essaient de leur inculquer, c'est de chercher à obtenir plus de valeur pour leurs dollars, en cherchant à les convaincre de dépenser leurs revenus selon un budget, de façon à leur éviter de tomber entre les mains des requins de la finance ou, s'ils sont obligés de faire affaires avec des agences financières de bonne réputation, alors de ne pas emprunter au-delà de leurs besoins; ils cherchent aussi à leur faire constater que lorsqu'ils décident, disons de dépenser $10 pour une reproduction qu'ils vont pendre à leurs murs, ils ont en fait décidé de ne pas dépenser ce $10 à des fins qui, à la longue, seraient plus importantes pour eux.

Le sénateur Carter: Je ne veux pas prendre trop de votre temps, monsieur le président. Puis-je me permettre de poser juste une question, puis je laisserai la parole aux autres?

Vous dites à la page 11 qu'il existe un système spécialisé de mise en marché qui a pris corps récemment et qui a pour but particulier d'exploiter les pauvres, particulièrement les pauvres qui ont peu d'instruction et qui sont peut-être psychologiquement handicapés. Est-ce que vous pensez au Canada? Existe-t-il un tel système au Canada? Pouvez-vous nous donner plus d'information à ce sujet? Et qu'est-ce que votre ministère fait à ce sujet?

M. Grandy: Le Dr. James va vous répondre là-dessus.

Le Dr Warren James, directeur du service des Recherches, ministère de la Consommation et des Corporations: Je crois que l'on réfère là, M. le sénateur, à l'augmentation du nombre de colporteurs dans certains des grands centres urbains, particulièrement aux États-Unis.

Le sénateur Carter: Pour ma part, je pense au Canada.

Le Dr James: Eh bien, il existe certains colporteurs qui font affaires au Canada, mais nous n'avons pas d'information particulière qui nous permettrait de dire si cette pratique est aussi commune au Canada qu'elle l'est à New York, par exemple. Nous savons qu'un très grand nombre de personnes, disons à Harlem ou dans les secteurs de New York habités par les Portoricains, achètent en grande partie des colporteurs. C'est un commerce très considérable et ces gens, je veux dire les colporteurs, vendent à peu près tout. S'ils ne transportent pas ces marchandises avec eux, ils peuvent prendre des commandes pour toute sorte d'objets, vaisselles, appareils ménagers, vêtements et autres marchandises de tous genres.

J'imagine que nous avons la même chose chez nous, mais sous une forme un peu plus particulière, je pense aux vendeurs itinérants, en particulier les vendeurs d'encyclopédies, par exemple. Ils ne se spécialisent pas autant dans le marché des pauvres, mais il y a un très grand nombre de colporteurs dans notre pays qui font une forte proportion de leurs affaires auprès des groupes à faibles revenus.

Le sénateur Carter: Mais ce serait quand même au niveau supérieur. Celui qui ne peut ni lire, ni écrire, n'achèterait pas une encyclopédie.

Le Dr James: Vous seriez surpris, M. le sénateur. Il y a un très, très bon marché pour les vendeurs d'encyclopédies et pour les vendeurs de casseroles en aluminium et d'aspirateurs.

Le président: C'est le sénateur Fergusson qui a la parole, puis, les sénateurs O'Leary, Cook et Pearson.

Le sénateur Fergusson: Je n'ai qu'une ou deux questions. La première est celle-ci. A la page 1 et à quelques autres endroits, vous référez à la tactique dite «bait and switch». Je ne sais pas ce que cela veut dire. C'est une expression qui ne me dit absolument rien. Je me demande si vous voulez bien nous l'expliquer. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous parler de cela avant que je vous pose une autre question?

M. Grandy: Je crois, Dr James, que vous pouvez expliquer cela mieux que moi.

Le Dr James: Il s'agit d'une tactique utilisée par certains vendeurs sans scrupules qui annoncent des soldes extraordinaires. Lorsque le client se présente au magasin, il s'aperçoit que l'échantillon du produit annoncé est cloué au plancher. En général, il n'y a qu'un seul échantillon. Le vendeur explique alors au client pourquoi ce n'est vraiment pas ce qu'il faut acheter et il lui dit qu'il a quelque chose qui est aussi bon, ou qui est même très supérieur.

C'est la technique qui a été utilisée, vous vous en rappellerez peut-être, par ceux qui ont vendu de la viande en Ontario l'an dernier et qui ont eu du fil à retordre. Ils annonçaient du bœuf à environ $0.39 la livre. Bien entendu, c'était dans le but de faire venir au magasin tous les gens des environs. Lorsque ceux-ci voyaient le bœuf annoncé à $0.39 la livre, ils n'étaient pas trop intéressés à en acheter, mais un peu plus loin il y avait du très bon bœuf que l'on pouvait acheter à des prix qui étaient probablement plus élevés que ceux qui étaient demandés dans les supermarchés.

Le sénateur Pearson: Est-ce qu'on ne pourrait pas éviter cela en disant aux colporteurs qui se présentent avec ce bœuf: «Si vous vendez un produit de qualité inférieure, la prochaine fois que vous viendrez me voir vous ne vendrez rien du tout? »

Le Dr James: Eh bien, parfois il suffit d'une fois!

Si quelqu'un achète de la viande, par exemple, dans ces conditions, très souvent il va acheter un demi-boeuf à la fois. Il s'agit alors d'une vente de quelques centaines de dollars.

Le sénateur Fergusson: Est-ce que cela se produit souvent?

Le Dr James: Oh oui, cela se produit très souvent.

Le sénateur Fergusson: Je connaissais le cas de la viande, mais est-ce que vous connaissez d'autres cas de ce genre et, si oui, qu'est-ce qui a été fait?

Le Dr James: En bien, la loi, M. le sénateur, malheureusement ne défend pas cette tactique particulière. Elle ne constitue pas un acte illégal actuellement.

Le sénateur Fergusson: J'ai un certain nombre de questions à poser, mais je ne veux pas prendre trop de votre temps. De plus, je dois me retirer bientôt. En lisant votre mémoire, j'ai remarqué que l'on réfère à de la recherche qui a été faite, mais il semble que ce soit surtout aux Etats-Unis. Est-ce que l'on fait beaucoup de recherches au Canada? Est-ce qu'il y a beaucoup de recherches que nous pourrions lire, de la recherche sur ce sujet?

Le Dr James: Le Conseil Canadien du Travail en a fait pas mal, et un bon nombre d'organisations privées en ont fait sur des problèmes particuliers qui touchent le consommateur. Il y a un bon nombre de recherches faites sur le crédit à la consommation par exemple, et sur les constantes du mode de vie des personnes qui sont secourues par l'assistance sociale, dans diverses villes. Il existe un bon nombre de recherches faites dans ce domaine particulier par le ministère de la Consommation et des Corportations.

Le sénateur Fergusson: C'est justement ce que je me demandais. A la page 17, vous parlez des appareils auditifs, et je crois qu'il est très choquant d'apprendre que ceux qui doivent recourir à ces appareils puissent être le jouet d'aventuriers, bien qu'il existe, évidemment, de très nombreux marchands d'appareils auditifs qui sont tout à fait sérieux et honnêtes. Cependant, est-ce qu'il y a un moyen de remédier à cette situation? Est-ce qu'il y a une possibilité d'établir un règlement qui ferait que les marchands qui veulent vendre des appareils auditifs devraient d'abord avoir à se conformer à des normes raisonnables?

Le Dr James: Cette question a deux aspects. D'abord, il y a la question de la qualité technique de l'appareil auditif. Il est tout à fait possible d'établir des normes techniques pour la qualité technique des appareils auditifs. La réglementation de la vente tombe cependant sous la juridiction des provinces. On a déjà étudié, je crois, à diverses époques, la possibilité d'établir un système de permis pour les vendeurs d'appareils auditifs qui pourrait contrôler cette profession comme cela existe, par exemple, pour les pharmaciens.

Le sénateur Fergusson: Est-ce que cela existe au Canada?

Le Dr James: Non, pas au Canada. Cela existe dans un bon nombre d'états des États-Unis, cependant. Je m'excuse, je me suis trompé. Je me corrige. Evidemment, il, existe un tel contrôle en Saskatchewan.

Le sénateur Fergusson: Voici la dernière question que je vais poser, monsieur le président. A la page 19, vous parlez de la difficulté pour les femmes âgées de se trouver des vêtements convenables. Voilà un véritable problème.

Le président: Mais vous n'êtes pas au courant de ces problèmes, n'est-ce pas, des problèmes des vieilles dames?

Le sénateur Fergusson: Oui, depuis mon dernier anniversaire de naissance, avant-hier. Cependant, c'est problème réel. Les robes sont trop courtes. Elles ont un style qui ne convient pas aux personnes âgées. Elles ne conviennent vraiment pas, c'est-à-dire celles qui sont à la portée de la bourse des plus pauvres. Mais comment peut-on corriger cela? Ce n'est pas l'éducation qui le fera. Qui devrions-nous éduquer?

Le sénateur Quart: Vous pourriez les envoyer aux boutiques spécialisées.

Le sénateur Fergusson: Mais les gens pauvres ne peuvent pas aller dans les boutiques spécialisées.

Le président: Y a-t-il vraiment une réponse à cela?

Le Dr James: C'est un problème extrêmement difficile. Je crois que les hommes d'affaires répondent à la demande du marché. Je pense que la seule solution, c'est que les gens refusent d'accepter ce qu'ils ne désirent pas. La meilleure façon de faire connaître leurs vues, c'est d'écrire aux manufacturiers et de leurs dire: «Écoutez, je n'achèterai plus vos vêtements parce qu'ils ne font pas mon affaire. Pourquoi ne pouvez-vous pas nous fournir quelque chose qui est plus acceptable et plus raisonnable? » S'il y a suffisamment de gens qui font cela, il est évident que les manufacturiers pourront constater qu'ils sont en train de négliger un important secteur du marché.

Le sénateur Carter: Mais est-ce que le marché ne répond pas aux dollars, c'est-à-dire au volume des ventes?

Le président: Exactement.

Le sénateur Cook: Les gens auxquels nous nous intéressons n'ont pas ce qu'il faut pour sortir sur la place publique et s'organiser pour faire des pressions sur les manufacturiers.

Le président: M. le sénateur O'Leary.

Le sénateur O'Leary: Plusieurs des problèmes que vous soulignez dans votre mémoire, M. Grandy, semblent résulter du fait que l'on abuse de plusieurs façons des pauvres. Que ce soit par des actes illégaux, que ce soit le fait de personnes sans conscience professionnelle ou encore sans scrupule, je ne sais pas exactement où doit s'établir la distinction. Lorsqu'il s'agit d'actes illégaux, ce qui n'est pas le cas la plupart du temps, votre ministère peut faire quelque chose à ce sujet. J'imagine que l'on peut manquer de scrupule ou de conscience professionnelle sans tomber dans l'illégalité. Je ne suis pas un avocat.

M. Grandy: Vous avez tout à fait raison.

Le sénateur O'Leary: Cependant, j'ai été très intéressé lorsque le sénateur Carter a parlé des immigrants. Evidemment, je crois bien que nous sommes tous conscients que ce sont des gens futés, par définition, et qu'ils réussissent assez bien dès qu'ils arrivent au pays. Cependant, j'aimerais attirer votre attention pendant un moment sur un exemple qui m'est arrivé à moi personnellement et où j'ai pu constater qu'un marchand sans scrupule a abusé des immigrants et, dans ce cas-ci, d'une façon illégale.

Je suis entré dans un magasin, au marché, il y a trois ou quatre ans, et il m'est apparu que la plupart des gens qui étaient dans le magasin—il y en avait environ une vingtaine à ce moment-là—étaient des immigrants. Il y avait diverses conversations autour de moi. Je ne les comprenais pas toutes. Il y avait deux articles particuliers qui étaient annoncés dans la vitrine du magasin en grosse lettres rouges. L'un était une dinde à $0.39 la livre. Comme j'attendais mon tour, et que j'écoutais et surveillais les dindes pendant qu'on les pesait, je mes suis tout à coup aperçu que ce n'était pas là le prix que l'on facturait. J'ai donc acheté une dinde et six livres de pied de porc, et je me suis aperçu qu'on m'avait demandé $1.32 de trop. Je l'ai fait remarquer à l'un des commis qui demanda à un autre commis ce qui en était, et aucun des deux ne savait que des prix spéciaux avaient été annoncés dans les vitrines du magasin. Il était environ deux heures de l'après-midi. Il est inutile de dire qu'il y eut un certain mouvement dans le magasin. Tout le monde sortit et regarda les prix et revint et commença à vérifier. Tous les colis revinrent à la caisse et on les repesa cette fois en facturant le bon prix. Je tenais seulement à souligner cette expérience personnelle qui m'a permis de voir comment on abusait des immigrants.

Le sénateur Carter: Ce que je voulais souligner, moi, c'est que ces derniers ne semblent pas souffrir d'un dommage psychologique. Ils ont certainement les mêmes handicaps financiers, mais cela ne leur cause pas le même dommage psychologique.

Le sénateur O'Leary: Il est sûr qu'ils apprennent plus vite.

Le sénateur Quart: A propos des immigrants, ce que je crois c'est que lorsqu'ils arrivent au Canada, leurs groupements nationaux ou d'autres groupes sont équipés pour les recevoir, pour les aider à s'habituer à la vie canadienne, ce qui leur donne aussitôt le sentiment d'être bien accueillis et, aussi, un sentiment de sécurité plus profond que chez beaucoup de nos Canadiens de naissance. C'est ce que, pour ma part, je crois.

Le sénateur O'Leary: Est-ce que vous connaissez une entreprise commerciale qui, d'après vous, fait du bon travail dans le domaine de l'éducation du consommateur? Je sais que vous avez donné une liste des associations de consommateurs, mais je me demandais s'il y avait des institutions financières ou commerciales, par exemple, qui faisaient un travail quelque peu important dans ce sens. Est-ce que vous en connaissez qui, d'après vous, font un très bon travail dans le domaine de l'éducation du consommateur actuellement?

M. Grandy: Puis-je faire d'abord un premier commentaire, Monsieur, sur une remarque que vous avez faite à propos de ce qui peut être un acte qui viole l'éthique professionnelle et de ce qui peut être un acte illégal, et qui ne soit pas l'un et l'autre à la fois. Il y a un grand nombre d'actes qui violent l'éthique professionnelle, mais qui ne sont pas prévus par la loi. Je crois que c'est une situation qui se trouvera toujours dans une société qui n'est pas réglementée au point où l'on ne puisse plus avoir de liberté d'action. Il y aura toujours une certaine possibilité de tricher et, tout de même, de rester à l'intérieur des limites de la loi.

On peut prendre l'exemple du problème de la viande dont nous venons de parler. La tactique «bait and switch», qui a été utilisée dans ce cas, n'est pas illégale et on ne pouvait pas là-dessus poursuivre le marchand. Mais on a pu le poursuivre selon les dispositions de la loi des poids et mesures parce que, même après avoir abusé de la confiance des gens comme il l'avait fait, ce marchand ne donnait pas le bon poids. C'est ainsi que l'un de ces actes était illégal et que l'autre ne l'était pas, et nous avons pu le poursuivre pour son action illégale, c'est-à-dire pour ne pas avoir donné le bon poids.

Quant à l'autre question qui est très intéressante, je ne connais pas très bien le travail d'éducation qui se fait auprès du consommateur par des institutions financières ou commerciales. Le «Better Business Bureau» fait du travail dans ce sens, et il est soutenu par des hommes d'affaires dans les villes où ses bureaux sont établis. Je crois que le Dr James pourrait ajouter quelque chose à cela.

Le Dr James: Je crois qu'il est vrai, M. le sénateur, que depuis plusieurs années les compagnies de prêts ont fait beaucoup de travail dans le domaine de l'éducation du consommateur. J'ai vu des livrets publiés par la «Household Finance Corporation» dont je crois devoir dire qu'ils étaient vraiment excellents. Ils ont fait un bon travail d'éducation en ce sens. Mais j'ai l'impression que ce travail est surtout fait, non pas tellement par les compagnies individuelles, que par les associations professionnelles. Il y a un très grand nombre d'instituts, d'organisations ou d'associations intéressés à tel ou tel produit qui publient des imprimés à aider les gens à acheter de la façon la plus intelligente possible. C'est ce qu'a fait, par exemple, un institut quelconque qui est subventionné par l'industrie du tapis, et cela tout récemment. Mais cela ne se fait pas encore beaucoup au niveau des entreprises individuelles.

Le sénateur O'Leary: Croyez-vous, Dr James,—et sénateur Cook, je vous demande d'écouter cela un moment—,croyez-vous que les coopératives actuelles font un bon travail dans le domaine de l'éducation du consommateur, je parle des coopératives de consommation?

Le Dr James: Monsieur le sénateur, je n'ai aucun moyen de juger leur travail. Je sais qu'elles consacrent beaucoup de temps et d'efforts à cela, mais . . .

Le sénateur O'Leary: N'avez-vous jamais reçu—ou jeté un coup d'œil sur—leurs bulletins soit hebdomadaires, soit mensuels?

Le Dr James: Oh oui; ce que je dis, c'est que je suis incapable de dire jusqu'à quel point elles ont été efficaces jusqu'à maintenant et si le public a été influencé par elles.

Le président: Monsieur le sénateur Cook.

Le sénateur Cook: Monsieur le président, je dirais que ce mémoire m'intéresse beaucoup. Je crois que c'est un excellent mémoire. A la gage 26, vous mentionnez la réglementation, au Canada, des symboles, standards pour indiquer la taille des vêtements. Un peu plus loin, vous mentionnez que la loi sur les produits dangereux va empêcher la vente de certains produits dangereux.

Je me demandais, d'accord avec ce que le sénateur Carter nous disait sur ce qu'il appelait les dépenses inefficaces et ce que dit le mémoire à propos de ceux que l'on peut qualifier de dépenseurs inefficaces, est-ce que vous avez pu faire certaines recherches sur la possibilité de choisir certains objets de première nécessité et de les présenter avec un symbole spécial ou une marque de commerce qui, si cela est nécessaire, pourrait être subventionné par l'Etat? En d'autres mots, je pense aux aliments essentiels. Vous dites que les gens qui nous occupent sont très pauvres et je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'ils n'obtiennent pas la valeur de leur argent en produits qu'ils achètent, c'est-à-dire qu'ils sont des dépenseurs très inefficaces. Les aliments qu'ils achètent ne sont pas très nourrissants, il leur est donc très difficile d'être énergiques. Si l'on pouvait établir un choix qui pourrait être restreint au début, si vous pouviez avoir une liste d'aliments nourrissants, et même de chaussures, de vêtements d'hiver, qui pourraient être vendus en étant identifiés par un label de qualité pour le Canada, qui pourrait même, si c'était nécessaire, bénéficier d'un subside, ne pensez-vous pas que cela vaudrait la peine que l'on fasse des recherches pour voir si ce serait valable?

M. Grandy: ~~Eh~~ bien, je suppose que vous nous posez là en fait deux questions. La première serait celle-ci: Pourrait-il exister une liste de produits?

Le sénateur Cook: Oui.

M. Grandy: Qui seraient simples, mais de bonne qualité.

Le sénateur Cook: Et qui pourraient se mériter un symbole «Canada».

M. Grandy: Un peu comme l'ont fait les Britanniques au cours de la guerre lorsqu'ils ont établi une liste de vêtements en priorité et qu'ils ont inventé un symbole de priorité. Je crois que cela nécessiterait un bon nombre de règlements. Je ne me souviens pas exactement comment ils ont réalisé cela, mais c'était dans l'intention de s'assurer que les biens de consommation, particulièrement les vêtements, mais aussi d'autres biens de consommation de bonne qualité seraient toujours disponibles.

Le sénateur Cook: Je ne pense à rien d'obligatoire pour le moment.

M. Grandy: Non. Mais on pourrait trouver là un élément de subside. Je crois que dès que vous avez un élément de subside, se pose alors le problème à savoir si vous distribuez vos subsides aux gens qui en ont vraiment besoin.

Le sénateur Cook: Mon idée, c'était de distribuer ces biens à ceux que nous avons appelés des dépenseurs inefficaces ou à ceux, comme vous dites, qui ne peuvent pas juger par eux-mêmes de la valeur des produits. Nous aurions alors un ensemble de produits alimentaires de base, de chaussures de bonne qualité, de vêtements d'hiver qui répondraient à vos standards et qui pourraient, si cela s'avérait nécessaire, bénéficier de subsides qui les mettraient à la portée de toutes les bourses.

Le Dr James: Monsieur le président, depuis plusieurs années, les États-Unis ont un programme qui ressemble pas mal à celui-là. Il s'agit du programme de timbres de nourriture qui fut institué, je crois, au cours des années 1930. D'après mes souvenirs, il permet aux clients de l'assistance publique de recevoir des timbres grâce auxquels ils peuvent obtenir, aux magasins qui font partie de ce programme, une escompte pour certains aliments. Mais, si je me souviens bien, ce n'est valable que pour les aliments.

Le sénateur Cook: Ce n'est qu'une idée que je propose comme sujet de discussion.

Le président: Sénateur Cook, il y a un autre point à souligner à propos des aliments. Les autorités ont dû abandonner cette idée de subsides parce que cela stigmatisait ceux qui en bénéficiaient. Les gens se plaignaient: «Cela nous désigne à tous comme étant des pauvres.» Ce plan fonctionnait surtout dans les états du Sud, mais il n'y a pas longtemps, la situation est devenue telle que l'on a dû abandonner ce programme. En fait, aux dernières nouvelles des États-Unis, on apprend qu'ils ont l'intention de le remplacer par une mesure quelconque d'accroissement du revenu. Ce programme ne rencontre pas son objectif, justement à cause du stigmate qu'il produit. Cela mécontente grandement les gens.

Le sénateur Cook: Cela règle la question. N'en parlons plus. L'autre point que je voulais soulever, c'était l'exploitation des pauvres et des «dépenseurs inefficaces». Quand on lit certains écrivains bien informés du siècle dernier, comme Charles Reade et Charles Dickens, on apprend que les dettes vous menaient en prison, vous et même votre famille. On vota alors l'«Insolvency Act», loi de bien-être social. En somme, on y disait: «Donnez-nous tout ce que vous avez, puis vous négocierez avec vos créanciers. Alors vous pourrez recommencer à neuf.» Nous avons maintenant atteint le point où le pauvre ne peut plus devenir insolvable. Alors l'«Insolvency Act», qui était à l'origine conçu comme une loi sociale, ne peut plus rendre service qu'à ceux qui ont de l'argent.

Ne pourrait-on pas étudier un peu la possibilité de créer des cours spéciales pour les petits débiteurs ou pour les débiteurs pauvres qui pourraient les protéger contre les contrats de vente abusifs et même leur

permettre de se déclarer insolvables? Je ne peux penser à rien de plus déprimant que de se sentir rejeté, surtout quand on est une personne âgée, de sentir que l'on a abusé de soi, de savoir que rien ne peut nous aider, personne ne peut nous écouter et que l'on n'a pas assez d'argent pour aller voir un avocat. Si nous avions ces petites cours un peu partout pour aider ces pauvres gens, est-ce que cela ne pourrait pas aussi mettre fin au règne de certains de ces requins de la finance, parce qu'ils apprendraient à savoir que s'ils abusent des gens par des contrats abusifs, on y verra de toute façon?

M. Grandy: J'aurais sans doute dû souligner plus tôt que se poursuit actuellement une étude approfondie de la Loi de la Banqueroute et de tout le problème de l'insolvabilité. Nous espérons qu'il en sortira un rapport vers la fin de l'année qui pourra servir de base à une revision complète de la loi de la Banqueroute. Un des aspects principaux qui sera considéré au cours de cette étude est le problème de la faillite du salarié ou du consommateur, par opposition à la faillite d'un homme d'affaires. En somme, la loi actuelle les traite présentement comme si ces gens étaient dans la même situation. Je crois que nous allons avoir un rapport très utile et très intéressant là-dessus d'ici la fin de l'année.

Le président: Monsieur Grandy, est-ce que la province de Manitoba n'a pas adopté une loi semblable à celle dont parle le Sénateur Cook, loi qui a été déclarée inconstitutionnelle? En outre, est-ce que le Parlement central n'a pas pris des mesures ces récentes années afin de faire adopter une loi qui protégerait cette catégorie de gens?

M. Grandy: Oui. C'est la Partie 10 de la Loi sur la faillite, qui traite de la bonne façon de payer les dettes.

Le président: Oui.

M. Grandy: Alors qu'un tribunal peut rendre une ordonnance sur la façon avec laquelle les dettes d'une personne peuvent être payées de la bonne façon, combien la personne devra payer, et ainsi de suite.

Le président: Cela ne répond pas tout à fait à votre question, monsieur le Sénateur Cook.

Le sénateur Cook: Non. Je songe aux tribunaux plus petits qui s'occuperaient des gens moins fortunés.

Le président: Monsieur le sénateur McGrand.

Le sénateur McGrand: Je voudrais poser une question. Si la personne pauvre vient d'un milieu traditionaliste ou rural, il se peut qu'elle ne lise pas les annonces dans les journaux et ainsi de suite. Je m'intéresse surtout à la question du milieu rural. Est-ce qu'une étude a été faite afin de faire la distinction entre le milieu traditionaliste et le milieu rural par rapport au problème que nous étudions?

M. Grandy: Je suppose que le problème de ceux qui viennent d'un milieu rural se rattache à l'habitude de recevoir le journal quotidien à domicile, et alors les enfants eux-mêmes apprendront à le lire. Cela n'est pas vrai au même degré dans les régions rurales éloignées où ce service n'existe peut-être pas encore.

Le sénateur McGrand: Mais je ne suis pas du tout d'accord. Les facteurs ruraux livrent les journaux partout au pays. Y a-t-il quelqu'un à l'Île-du-Prince-Édouard qui ne reçoive pas le journal sur une route rurale?

Le sénateur O'Leary: Non.

Le sénateur Imman: Non.

Le sénateur McGrand: Ce n'est pas la réponse, c'est entendu. Et nous sommes ici pour obtenir une réponse.

M. Grandy: Est-ce que vous voulez dire quelque chose à ce sujet-là, monsieur Savage?

M. Savage: Monsieur le président, l'expression «milieu rural et traditionaliste» est tirée en fait d'un livre de Caplovitz, *The Poor Pay More,* où l'auteur songe principalement à ceux qui sont venus de Porto Rico et d'autres endroits des Caraïbes où ne sont pas présents les organismes de commercialisation très développés d'une grande ville d'Amérique du Nord. Ces gens ont tendance à adopter un système de commercialisation à caractère traditionnel où l'on voit les colporteurs. Beaucoup de ces gens qui se sont installés à New-York en quittant cette région sont venus d'un milieu rural.

Le sénateur McGrand: Je veux parler du problème canadien.

M. Savage: Je crois qu'on peut faire la comparaison avec les gens qui, par exemple, arrivent des régions rurales des pays d'Europe où, de la même manière, ne sont pas en contact avec le système compliqué de commercialisation que nous avons ici, ou ceux qui ont quitté l'une ou l'autre des île des Caraïbes pour venir au Canada. Voilà ce que nous avions à l'esprit en venant ici.

Le sénateur McGrand: J'ai certaines idées là-dessus. J'avais l'impression que vous parliez d'un problème canadien vu dans un milieu canadien, parce qu'il est bien certain qu'il y a beaucoup de pauvreté chez la population rurale d'abord, à cause du mauvais usage qu'on fait des ressources naturelles dans les milieux ruraux. Je pensais qu'on avait peut-être déjà fait quelque étude de ce problème.

M. Grandy: Eh bien, monsieur le Sénateur, le problème, je crois, c'est qu'on n'a pas tellement fait dans le passé au Canada dans ce domaine d'étude sociologique de point de vue du consommateur. Voilà pourquoi nous avons constaté qu'un grand nombre de sources d'information de base sont américaines, du moins pour ce qui est du milieu sociologique lui-même. Ce que je veux dire c'est que, dans ce domaine-là, il faut d'abord puiser des exemples et, ensuite, voir où on peut faire des comparaisons.

Le sénateur McGrand: C'est une question très importante. D'ici à ce que nous ayons fini avec la

question, j'espère que nous pourrons entendre de nombreux témoignages sur ce problème particulier car, cela ne fait aucun doute, une bonne partie de notre pauvreté découle des conditions rurales, surtout depuis les derniers trente ans.

Le président: Sénateur Pearson.

Le sénateur Pearson: A mon avis, votre mémoire est vaste et il fournit des renseignements très précieux, mais il tient compte des grands centres de population. Il n'y est pas tellement question des régions rurales ou des centres moins importants.

Pour ce qui est de l'Ouest canadien, de l'expérience des gens qui ont acheté des machines, même les gens pauvres, les fermiers ont suivi le mouvement, c'est-à-dire les pauvres, et je ne veux pas parler de régions en particulier de l'Ouest qui sont très pauvres, tout comme certaines régions en particulier de l'Est, mais, d'une façon générale, ces gens avaient des idées nouvelles, si vous songez qu'il y a 50 ans la vie n'était pas compliquée et que les gens n'avaient pas de tracas à cette époque-là; vous vous souvenez qu'il y a 50, 60 ou même 70 ans, les gens ont commencé d'avoir des idées nouvelles, et de nouvelles machines on fait leur apparition, tout comme nous le constatons aujourd'hui.

Ce n'est pas tout le monde qui peut, même avec notre système d'éducation actuel, comprendre comment fonctionne un téléviseur. Les gens savent comment l'allumer et pourquoi il fonctionne, mais à part cela les gens ne connaissent pas beaucoup de choses à propos de téléviseurs. Vous n'avez pas d'idée très précise, par exemple, sur la qualité des tissus. Il n'y a pas tellement de gens qui sont habitués à le faire, du moins dans le grand public. Certains ont quelques connaissance, c'est-à-dire ceux qui ont fait des études et qui ont affaire à ces choses-là. Tout comme les gens pauvres, les gens instruits peuvent tout aussi bien, je pense, acheter une automobile qui ne leur convient pas, par exemple, une voiture d'occasion sans valeur, ou un piètre téléviseur. Je ne crois pas que le fait d'avoir de l'instruction en soi puisse changer beaucoup de choses quand on fait des achats ou des emplettes. Comme l'a dit le sénateur McGrand il y a un moment, il y a de nos jours des journaux ou des revues dans presque toutes les régions rurales et, de la sorte, les gens sont renseignés quand il s'agit d'acheter quelque chose.

A mon avis, ce mémoire ne donne pas une image très claire de la situation au Canada, c'est-à-dire dans l'ensemble des régions rurales, mais il donne plutôt une image des grands centres, des régions urbaines. Le mémoire ne nous donne pas les renseignements qu'il nous faut pour en arriver à une conclusion sur ce qu'il y a à faire au sujet de la pauvreté. Vous dites qu'il faut avoir de l'instruction, et vous avez raison, mais comment allez-vous enseigner à quelqu'un la façon de reconnaître les bonnes marques d'autos qui existent, et ainsi de suite pour toutes les autres choses, et comment allez-vous leur donner assez d'instruction pour leur permettre de gagner leur vie?

Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet-là?

M. Grandy: Eh bien, je voudrais évidemment dire tout d'abord, monsieur le Sénateur, que le but principal de ce mémoire n'était pas de donner une réponse au problème de la pauvreté comme telle. Il avait pour but, en quelque sorte, de donner un aperçu du problème de la pauvreté.

Le sénateur Pearson: D'exprimer un point de vue, vous voulez dire.

M. Grandy: De donner un point de vue du consommateur comme tel. Dans cette perspective, le mémoire n'est pas destiné à apporter beaucoup de lumière sur le problème de portée générale sur la façon de s'attaquer au problème de la pauvreté au Canada, mais d'indiquer plutôt les effets de la pauvreté sur le consommateur à revenus modiques, et plus spécialement ce qu'on peut faire pour l'aider en sa qualité de consommateur.

Certes nous ne pourrons pas faire des gens de véritables experts pour ce qui est de reconnaître les différentes sortes de fibres et de tissus, et ainsi de suite, mais nous croyons que nous pourrons leur rendre service si nous pouvons faire en sorte que les produits soient étiquetés de façon à permettre aux gens de savoir ce qu'est tel ou tel tissu, qu'on apportera un certain soin relativement aux instructions d'étiquetage des vêtements et autres choses semblables, ce qui facilitera les choses pour le consommateur si on lui a inculqué, au moins, le désir de lire ces instructions et le moyen de les comprendre.

Le sénateur Pearson: En d'autres termes, vous voulez dire qu'il va falloir nous attaquer à la question de formuler des lois où on insistera sur la manière d'étiqueter les produits de façon à permettre au consommateur de connaître sans difficulté ce que sont les différents produits simplement en voyant l'étiquette, et d'être bien renseigné à ce sujet?

M. Grandy: Par exemple, nous tâchons d'encourager un programme sur les soins à apporter lors de l'étiquetage, l'étiquette consistant essentiellement en symboles au lieu de mots. En d'autres termes, si un vêtement ne doit pas être mis dans une machine à laver avec de l'eau au-dessus d'une certaine température, ou si un vêtement ne doit jamais être mis dans une sécheuse, nous voulons que la chose soit indiquée par des symboles au lieu de mots. La chose est beaucoup plus simple et vous ne vous embarrassez pas alors de difficultés de langue. Toutefois, je ne sais pas dans quelle mesure on peut rendre ces choses obligatoires. Je ne crois pas qu'il faille rendre ce programme obligatoire; je pense que la chose doit rester facultative.

M. James: La question que soulève ici le Sénateur Pearson est très intéressante. Comme l'a laissé entendre le sous-ministre, je crois qu'on a fait du progrès. Qu'il soit pauvre ou non, le consommateur moyen a le désavantage aujourd'hui de ne pouvoir savoir quelles sont les propriétés des tissus qui sont offerts. Je porte un complet présentement, et c'est tout ce que j'en sais, et l'étiquette dit qu'il est fait d'une certaine fibre miracle. Cela sert uniquement à me renseigner moi. Lorsqu'une ménagère ordinaire rencontre ces noms

magiques comme «Banlon», «Antron» ou «Kodel», ou beaucoup d'autres encore, il lui faut être une fameuse experte pour savoir exactement ce qui en est et connaître les propriétés de chaque tissu.

La situation serait énormément améliorée si nous disions: «Vous pouvez utiliser le nom que vous voulez comme marque de commerce mais vous devez également indiquer les propriétés de la fibre de base qui entre dans le tissu que vous décrivez. Si c'est une fibre de polyester, vous devez dire que c'est une fibre de polyester, afin qu'une personne qui veut acheter une chemise sache que le tissu contient 65 p. 100 de polyester et 35 p. 100 de coton, et que la description ne soit pas une formule magique comme 65 p. 100 de «Fortrel» et 35 p. 100 d'une autre fibre,» ce qui ne renseignerait probablement pas tellement la personne. Pour ma part, ces descriptions ne me renseignent pas tellement.

Le sénateur Pearson: Il y a une autre question que j'aimerais discuter, et c'est celle des changements qui se sont produits dans le domaine de la culture dans l'Ouest canadien. C'est vers les années 1920 que la moissonneuse-batteuse a fait son apparition dans l'Ouest canadien, et c'est une machine compliquée parce qu'il s'agit d'une batteuse à traction motorisée qui se promène dans les champs. A cette époque-là, la plupart des fermiers ne connaissaient même pas une batteuse d'une sorte ou d'une autre. Au début, une même machine allait d'une ferme à l'autre pour battre le grain de tous les fermiers. D'une façon ou d'une autre, l'idée a gagné les fermiers les uns après les autres et, aujourd'hui, tout le monde possède une moissonneuse-batteuse.

On a adopté des modèles de charrues différentes de toutes les autres sortes de charrues qu'on utilisait auparavant et ces mêmes fermiers, parfois les plus intellectuels dans les différents endroits, ont acheté ces charrues et les ont utilisées, puis leurs voisins se sont familiarisés avec ces nouvelles charrues simplement en les examinant et, eux aussi, ont pu les acheter, et c'est ainsi qu'ils ont abandonné les anciennes charrues tirées par des chevaux et adopté les nouvelles. Voilà, il me semble, une idée qu'il faudrait développer, car il y a à chaque endroit des types entreprenants, cela va de soi, qui lanceront le mouvement, puis les autres suivront et amélioreront leur sort d'eux-mêmes au lieu de compter sur l'assistance publique. Ces derniers suivent l'exemple des premiers.

M. James: Monsieur le sénateur, un des plus graves problèmes de la pauvreté dans le monde réside dans l'apathie et dans le sentiment de découragement.

Le sénateur Pearson: Cela se constate-t-il dans les villes ou bien partout?

M. James: Dans le monde entier. C'est la caractéristique de quelqu'un qui est pauvre et, laissez-moi vous le dire, jusqu'à la troisième génération. Les pauvres ont le sentiment que leur situation est désespérée. La chose qu'il faut donner à beaucoup de ces gens, c'est de leur redonner confiance et leur permettre d'espérer en des choses meilleures pour l'avenir.

Parfois, une seule personne peut le faire, et parfois c'est une organisation qui peut leur redonner confiance. Parfois c'est un changement de circonstances qui est à l'origine. Je vous ferai remarquer, par exemple, que ces choses-là arrivent aux immigrants. Peut-être ont-ils connu la pire misère dans La Calabre et, lorsqu'ils arrivent au Canada, cette pauvreté qui a accablé leurs familles depuis des générations et des générations se trouve changée soudainement, car ils se retrouvent tout à coup dans un nouveau pays et devant de nouveaux horizons.

Le sénateur Pearson: Et de nouvelles idées.

M. James: Et ils réagissent devant les influences innovatrices d'un pays nouveau et du nouvel entourage. Je vous ferai remarquer que, dans bien des cas, certaines personnes en particulier, comme cet homme dont vous avez parlé, ont été en mesure d'exercer de très fortes influences sur des colonies entières.

Le sénateur Pearson: Je suis d'accord avec vous.

Le président: Sénateur Inman.

Le sénateur Inman: Bon nombre des idées qui ont été discutées m'étaient déjà venues à l'esprit. Depuis un bon nombre d'années, j'ai eu une famille plutôt nombreuse chez moi, soit de 9 à 11 personnes, de sorte que je sais très bien de quoi vous parlez et, lorsque les journaux arrivent et qu'on y annonce des aliments, j'examine ces annonces. Ai-je bien compris que M. Grandy a dit que les côtelettes de veau se vendaient $2 la livre?

M. Grandy: C'était une simple hypothèse, mais n'est-ce pas là le prix?

Le sénateur Inman: Elles étaient annoncées hier soir à 69c. ou 79c. la livre. En examinant les annonces, je constate que les gens auraient beaucoup à apprendre. Je crois que ces gens auraient grand avantage à recevoir une certaine éducation en tant que consommateurs. Je me souviens qu'à Charlottetown au début des années 1930, durant les années de la crise, nous avions une association de consommateurs assez active et les femmes faisaient la visite des différents magasins pour comparer les prix. En outre, si vous vous rappelez bien, c'était une époque où l'on versait du secours aux chômeurs. Nous visitions les gens pour leur indiquer les endroits où ils pouvaient avoir plus pour leur argent, et combien il leur fallait payer. Évidemment, c'était un petit centre; Charlottetown n'est pas une très grande ville. C'était même moins grand à ce moment-là. Et cependant, nous avons aidé beaucoup de gens. Je crois que l'éducation des consommateurs constituerait un gros facteur. Si on pouvait dire à ces gens de regarder et de lire les journaux, je pense qu'ils constateraient une grande différence relativement aux prix qu'ils doivent payer pour chaque chose. J'ai été étonné hier soir de constater combien certains aliments sont bon marché.

Le sénateur O'Leary: Puis-je poser une question supplémentaire justement sur ce dont nous venons de parler, et puis-je m'adresser à M. James? Vous con-

naissez la colonne intitulée *Economy Corner* dans le *Journal*. Quel est le nom de la dame? J'oublie complètement en ce moment. Je me demande si vous lisez cette colonne?

M. James: Oh oui, bien sûr.

Le sénateur O'Leary: Quelle est votre opinion là-dessus?

M. James: Je crois que ces articles sont excellents.

Le sénateur O'Leary: En examinant votre mémoire, je suppose que ceux qui ne reçoivent pas de journaux ne sont pas au courant de ces choses-là.

M. James: Je pense que c'est là le problème. Peut-être est-ce tout simplement un sermon servi à des convertis.

Le sénateur Inman: Croyez-vous qu'il y ait beaucoup de gens qui ne reçoivent pas les journaux de nos jours?

M. James: Oh oui.

M. Grandy: Ceux qui sont vraiment pauvres.

M. James: Beaucoup de gens très déshérités d'une manière ou d'une autre qui ne voient aucun journal pendant des années.

Le sénateur Cook: Ils ne ressentent aucun désir de les lire de toute façon.

Le président: Est-ce que vous aviez terminé, monsieur le Sénateur Inman?

Le Sénateur Inman: Oui, c'est tout ce que je voulais dire.

Le président: Sénateur Quart.

Le sénateur Quart: Je voudrais demander si les Services d'aide familiale, peu importe comment on les appelle, mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'une Association, et que c'est simplement les Services d'aide familiale, je voudrais demander, dis-je, s'il s'agit de quelque chose qui fait partie de votre ministère, ou de quelque chose qui est encouragé par votre ministère.

M. Grandy: Non.

Le sénateur Quart: Quel ministère M. Drury dirigeait-il?

Le président: Le ministère de l'Industrie.

Le sénateur Quart: Je croyais que les Services d'aide familiale étaient subventionnés par le gouvernement.

M. Grandy: Nous accordons en effet une subvention à l'Association canadienne des consommateurs.

Le sénateur Quart: Ces services s'appellent les Services d'aide familiale. Et même que Mme Drury m'a invité à leur réunion, et je crois que ces services faisaient partie du ministère de son mari à ce moment-là, il y a environ un an, alors que j'ai été invité à adresser la parole aux Services d'aide familiale. J'ai été fasciné par leur rapport. Ils sont payés par le gouvernement, mais je ne sais pas de quelle façon ni combien. Cependant, les Services d'aide familiale fonctionnent ici à Ottawa, et je sais qu'on les trouve également ailleurs. Le Collège Algonquin donne une certaine formation. C'est, du moins, une sorte de prolongement aux Services d'aide familiale. Il y avait un poêle là, ceci, cela et d'autres choses, et elles ont fait cuire des choses. J'ai mangé de ces choses et je n'en ai pas crevé.

Le sénateur Pearson: Était-ce aussi mauvais que cela?

Le sénateur Quart: Non, pas du tout. Cependant, ces femmes qui sont de tous les âges ne sont certainement pas des femmes universitaires, autant que j'ai pu en juger; elles venaient à l'école et recevaient un certain montant chaque mois pour suivre des cours, pendant neuf semaines, je crois, ou à peu près de cette durée. Est-ce que vous savez quelque chose à ce sujet-là.

Si je me souviens bien, après avoir suivi ces cours, ces femmes quittent l'école et vont dans certaines régions et visitent les foyers pour enseigner aux femmes comment faire la cuisine et comment faire des achats. Je pense que la chose est merveilleuse car je crois que c'est les femmes qui achètent la plupart des choses chez-nous.

M. James: Monsieur le Sénateur, il semble que cela fasse partie du programme de recyclage de la main-d'œuvre. Je sais que le Collège Algonquin donne de ces cours dans d'autres domaines.

Le sénateur Quart: On les appelle simplement Services d'aide familiale.

M. James: Je crois que ce cours est probablement donné dans ce collège. Le collège offre beaucoup de cours aux adultes dans le cadre du programme de recyclage. Je pense que ces cours sont probablement subventionnés par le ministère de la Main-d'oeuvre.

Le sénateur Quart: Je ne crois pas. On a acheté une maison pour les femmes, pour leur donner l'enseignement, et il y a deux ou trois spécialistes qui donnent des cours à ces femmes.

Le sénateur Inman: A quel endroit?

Le sénateur Quart: Près du Collège Algonquin.

Le président: Nous allons nous assurer de la chose.

Le sénateur Quart: Oui. Je crois que c'est très important parce que ces femmes qui viennent ici de différents endroits reçoivent une petite somme pour suivre ces cours, ce qui leur sert d'encouragement. Je pense qu'elles sont payées comme gardiennes d'enfants, ou quelque chose de semblable. Puis elles s'engagent à retourner chez elles et à faire ce genre de travail. Je crois que c'est quelque chose de vraiment merveilleux.

Le président: Nous allons demander à notre directeur de se renseigner là-dessus.

Le sénateur Quart: Vous pourriez appeler Mme Drury au téléphone.

Le président: C'est plutôt M. Drury qui connaît le ministère, car il appartient au gouvernement.

Avant de faire un autre tour de questions, permettez-moi de poser quelques questions qui me sont venues à l'esprit. Au sujet de la divulgation complète en cas d'emprunt, nous avons adopté une loi et la plupart des provinces ont adopté des lois prévoyant la divulgation complète. Est-ce qu'on tâche de s'assurer qu'on se conforme à la loi?

M. Grandy: A notre connaissance, il n'y a pas tellement d'infractions, ni dans le cas des lois provinciales ni dans le cas de la Loi sur les petits prêts.

Le président: Vous ne recevez pas de plaintes?

M. Grandy: Nous avons des plaintes au sujet de l'intérêt et sur ce qu'il en coûte pour emprunter, bien que l'intérêt ait été annoncé de la façon voulue. Mais, comme vous le savez, la loi dit seulement qu'il faut divulguer le taux d'intérêt.

Le président: Eh bien, pour ce qui est de la divulgation de l'intérêt, dans le cas de Chargex où le taux d'intérêt est de 18 p. 100, est-ce que les gens sont au courant? Les renseigne-t-on là-dessus lorsqu'ils ouvrent un compte Chargex?

M. Grandy: Oui je le crois.

M. James: Cela est indiqué dans les textes publicitaires, sénateur.

Le président: Est-ce que ces documents indiquent clairement quel est le taux d'intérêt.

M. James: Oui. Bien entendu il n'est exigible que dans le cas d'arriérés.

Le président: En effet, de plus de 25 ou 30 jours.

M. Grandy: Il ne fait aucun doute que Chargex est une forme de crédit de haute classe. Les gens dont il est ici question n'auraient pas pour la plupart accès à Chargex.

Le président: Si j'en juge par la façon dont ont été diffusées les cartes Chargex, je pense bien qu'il ne se trouve personne dans tout le pays qui n'en ait une.

Permettez-moi d'aborder un autre aspect pour un moment. J'ai sous les yeux un rapport concernant la ville de New York, mais la même question a été étudiée par notre comité des coûts d'alimentation au consommateur, dans le rapport duquel il est dit que les résidents des quartiers à faible revenu paient peut-être jusqu'à 15 p. 100 de plus que les résidents des secteurs habités par la classe moyenne. L'on maintient que dans certains secteurs les prix de quelque 20 p. 100 des aliments de base ont augmenté au cours d'une période donnée. Nous avons tenté de découvrir les faits, il m'en souvient, ou du moins de vérifier si cette affirmation avait quelque chose de vrai. Avez-vous quelqu'observation à faire à ce sujet?

M. James: Sénateur, vous savez que toute cette question a fait l'objet d'une vive controverse aux Etats-Unis au cours des dernières années. Les éléments de preuve à l'effet que les magasins exerceraient une certaine discrimination à l'endroit des aires défavorisées demeurent fort incertains. Certains relevés ont prétendu qu'il y avait effectivement discrimination, alors que d'autres ont affirmé que ce n'était vraiment pas le cas. Tout ce que je puis dire, je crois, au sujet de l'expérience américaine est qu'en ce qui serait une pratique courante d'exiger des prix plus élevés dans les secteurs pauvres, la preuve n'a pas été faite de façon concluante.

En ce qui concerne le Canada, les éléments de preuve sont encore moins sûrs, du fait que, pour une chose, on n'y trouve pas de ghettos. Il est difficile d'identifier un secteur fréquenté exclusivement par des acheteurs pauvres. Dans une ville comme Ottawa, par exemple, les gens font leurs achats en plusieurs endroits et ne se limitent pas à tel ou tel quartier.

En somme, c'est là un problème complexe que doivent affronter les statisticiens et la preuve reste à faire. Bien sûr, les magasins, les supermarchés et autres entreprises de ce genre opposent un démenti catégorique, à une exception près, mais cette exception confirme la règle. On constate que dans un quartier assez pauvre les gens comptent davantage sur le petit magasin du coin. Dans ce cas, il arrive qu'ils paient plus cher pour leurs aliments, mais cela ne signifie pas que les chaînes de magasins poursuivrent une politique de discrimination à quelque sens qu'on l'entende.

Le président: J'ai souvenance d'un cas rapporté en une autre circonstance par un groupe de consommateurs à l'effet que les prix étaient relevés la veille du jour de paye. Avez-vous jamais examiné cette possibilité?

M. James: Oui, nous nous sommes occupés de cette question. Toutefois, je n'ai jamais rencontré de preuve valable à l'appui de cette prétention.

Le président: Dites-moi, quelle serait votre réaction, en tant que représentant un ministère chargé de veiller aux intérêts des consommateurs, si vous appreniez par les manchettes d'un journal que le prix du boeuf est le plus élevé qu'il n'ait été depuis dix-huit ans. Un grossiste du commerce de la viande aurait dit: «Si les consommateurs tiennent bon et refusent d'acheter du boeuf, y compris le boeuf émincé, cela aura pour effet de faire baisser les prix, comme ce fut le cas des épiceries et d'autres produits de la viande.» Que faites-vous face à une pareille situation? Que faites-vous en ce moment, face à la forte augmentation de ces prix?

M. Grandy: L'ensemble du problème de l'inflation des prix, le problème général causé par les pressions inflationnaires au sein de l'économie, doit attendre sa solution de l'application des politiques fiscale et monétaire. Ce sont là les instruments principaux qui peuvent influer sur le taux d'inflation. Ce sont en même temps les instruments sur lesquels il faut compter pour retrouver une plus grande stabilité des prix. Le gouvernement a clairement déclaré qu'il entendait mettre fin à l'inflation. Il m'apparaît que cela permettra d'apporter une solution au problème du niveau général des prix, bien qu'il faille s'attendre à un certain décalage après que les politiques qui doivent ralentir l'économie ont été mises en application. Il faut

attendre quelques mois avant que leurs effets se fassent pleinement sentir. Les États-Unis ont imposé des mesures anti-inflationnaires il y a environ huit ou dix mois et certains effets ne font que commencer à se faire sentir au plan du nivellement de certains indices statistiques qui laissent entrevoir dans quelle direction s'oriente l'économie.

Pour notre part, nous avons étudié si les instruments dont nous disposons, les politiques fiscale et monétaire, pourraient être rendues plus efficaces par une action directe sur les problèmes des prix et des revenus. Dans ce but, le gouvernement a établi, ou est en voie d'établir, une commission des prix et des revenus qui aura une double fonction. L'une sera de nous donner une bien meilleure idée de tout le processus inflationnaire au Canada et en particulier du mouvement des prix, de la manière dont se produisent les augmentations de revenus et le rôle de la puissance du marché. J'entends par puissance du marché, la puissance de ceux qui n'ont pas à subir à plein les forces de la concurrence sur lesquelles nous nous fondons généralement pour établir les prix.

Le président: Vous êtes, pour sûr, un boursier Rhodes. Je n'ai rien compris à ce que vous venez de dire.

M. Grandy: Si vous me demandez si nous allons contrôler le prix du boeuf, la réponse est non.

Le président: Je n'en suis pas surpris. Je m'attendais assez que c'est la réponse que vous me feriez. Mon autre question est la suivante: mon courrier et les membres du personnel du Comité ne cessent de me dire que tant la classe moyenne que la classe pauvre réclame certains contrôles des prix des aliments de base. Qu'entendez-vous dire de votre côté?

M. Grandy: A peu près la même chose, mais nous n'en concluons pas que ce serait là une sage politique.

Le président: Je sais bien que la première tentative est que ce contrôle soit imposé volontairement par les intéressés. Quelle est votre attitude?

M. Grandy: C'est juste.

Le président: Nous sommes d'accord, je pense qu'il faut d'abord essayer. Je ne vous demanderai pas de me dire si vous croyez que le contrôle volontaire réussira ou non. Je sais bien que vous le croyez, car sans cela vous ne seriez pas là ou vous êtes. Quand même, ne tardons-nous pas un peu?

M. Grandy: Disons d'abord, et cela me ramène à ce que je disais plus tôt, qu'il ne fait aucun doute que le taux d'augmentation des prix des aliments de base et d'autres produits est cause de graves inquiétudes.

Le sénateur Cook: De graves inquiétudes en fonction des augmentations de tous genres.

M. Grandy: D'accord, mais la principale inquiétude tient aux facteurs qui frappent le consommateur ordinaire. Ce sont ceux-là qui donnent lieu aux revendications, et nous en recevons un bon nombre.

Le président: Le dicton, sénateur Cook, est que l'inflation vole le pauvre. C'est ce à quoi je faisais avant tout allusion. Veuillez continuer.

M. Grandy: L'un des problèmes du Canada tient au fait que le niveau général des prix est si fortement influencé par ce qui se passe aux États-Unis. Nous souffrons de ce qui fut probablement un mauvais calcul de la part des États-Unis, vers 1966 ou 1965, de ce que serait le coût de la guerre au Viet Nam. La projection à l'époque du coût estimatif de cette guerre pour le gouvernement des États-Unis au regard de ses revenus s'est révélée beaucoup trop optimiste. Si vous recherchez une cause en particulier de la pression inflationnaire que nous avons subie depuis 1965, c'est là qu'il faut regarder.

Si des erreurs de jugement n'avaient pas été commises alors—et je ne rejette le blâme sur qui que ce soir, car formuler des prévisions est en quelque sorte un art—je pense qu'il est juste de dire que nous connaîtrions maintenant des prix plus stables. C'est à peu près tout ce que je puis dire sur ce point.

Le président: Comment arrivez-vous à faire le rapprochement entre les coûts énormes de la guerre au Viet Nam et la situation au Canada, notre économie et notre politique fiscale?

M. Grandy: Ces coûts influent sur l'ampleur de toutes les dépenses par le gouvernement et par le secteur privé aux États-Unis, et à travers leur impact sur le Canada, elles influent sur l'ensemble de notre économie. Ainsi lorsque les gens jouissent de revenus élevés aux États-Unis, la demande pour certains de nos produits tels que le bois, le boeuf et plusieurs autres s'intensifie. Nous exportons davantage, à des prix plus élevés, et ceci a également un effet sur les prix demandés au Canada. Voilà ce qui se produit.

Le sénateur Quart: Puis-je poser une autre question?

Le président: Bien sûr.

Le sénateur Quart: J'aimerais savoir s'il existe une raison particulière qui a fait que l'augmentation des prix du boeuf se soit produite aussi soudainement? La connaissez-vous?

Le sénateur Pearson: La demande.

Le sénateur Quart: La demande, bien entendu, mais elle s'est produite si soudainement.

M. James: Deux facteurs au moins sont en cause. Le premier est qu'il existe une carence de boeuf au Canada. J'ai raison de croire que nous n'avons pu combler cette carence de manière satisfaisante par des importations des États-Unis du fait que là aussi la demande de boeuf est très forte. D'autre part, nombreux sont ceux qui ont pris l'habitude de manger du bifteck de surlonge braisé durant l'été. Il est possible de prédire avec assurance que vers cette période de l'année le prix de la surlonge augmente à cause de l'habitude de le cuire au brasier.

Si vous regardez l'évolution du prix du steak de surlonge au cours des trois ou quatre dernières années, vous constaterez cette montée de prix caractéristique

vers cette saison de l'année. Ce phénomène provoque un déséquilibre des coupes à partir de la carcasse. Les gens sont peu friands de pot-au-feu et autres aliments qui font normalement partie du régime d'hiver, et désirent des plats plus relevés à ce temps de l'année.

Le sénateur Inman: Aujourd'hui vous pouvez payer jusqu'à $1.25 la livre pour un rôti de pointe de surlonge mais vous pouvez obtenir un rôti de haut côté qui est presqu'aussi bon, si cuit convenablement, pour 79 cents la livre.

Le président: M. Frederick Joyce, notre directeur, dit exactement la même chose dans une note qu'il vient de me remettre. Sa note se lit: «C'est le début de la saison de la cuisson au brasier».

Le sénateur Quart: C'est tellement vrai! Je consultais des facteurs ces jours derniers pour vérifier les coûts et c'est ce que j'ai noté. Nous achetons de 25 à 30 rôtis du même coup. C'est un point dont nous pourrons peut-être reparler. Nous achetons souvent de petits établissements qui offrent, croyons-nous, un meilleur service que les magasins à chaîne. Nous commandons 25 ou 30 rôtis. Même pour des commandes de cette importance, le prix est monté à $1.39 au cours des derniers dis jours environ.

Le sénateur O'Leary: Depuis quel prix?

Le sénateur Quart: De 89 cents la livre.

Le président: Permettez-moi de me reporter à la page 2. N'hésitez pas à m'interrompre, si cela vous chante. Vous dites ici:

> Les pauvres sont ceux qui tirent de l'arrière tandis que s'élève le niveau de vie, à une époque où les transformations rapides de la technologie rendent économiquement désuètes certaines régions et certaines catégories de travailleurs.

Ces changements technologiques sont en marche depuis un certain temps déjà. Ils n'ont pas accusé un rythme trop accéléré depuis quelque temps, pourtant statistiquement et numériquement le nombre des pauvres est demeuré à peu près stable.

M. Grandy: Je pense que le taux du progrès technologique n'a cessé d'augmenter depuis la dernière guerre.

Le président: Mais cela n'a pas fait augmenter la pauvreté.

Le sénateur Cook: De fait, si je ne m'abuse, le nombre des pauvres est en déclin.

Le président: Je crois que cela est vrai surtout de certaines régions des provinces maritimes ainsi que de certaines autres régions à travers le pays, comme l'indique le Conseil économique. Comment expliquez-vous ce phénomène?

M. Grandy: Nous ne disons pas qu'à cause du rythme des changements technologiques le nombre des pauvres augmente. Ce que nous disons c'est que des gens ont été laissés sur la plage lorsque l'eau s'est retirée, pour ainsi dire. Lorsque les occasions d'emploi dans un métier donné ont disparu à cause de changements technologiques, ou lorsqu'une région a perdu les avantages dont elle avait joui antérieurement dans le cas d'un certain genre d'activité. . .

Le président: C'est juste. Nous sommes d'accord sur ce point. Pourtant, les changements technologiques et ceux qu'entraîne le cerveau électronique actuellement nous ont laissé un nombre de pauvres inférieur à ce qu'il était auparavant.

Le sénateur Cook: Mais l'écart n'est-il pas plus grand? L'employé qui reçoit une meilleure formation connaît un meilleur standard de vie parce que son revenu est plus élevé.

Le président: Oui, c'est là un aspect à considérer. Qu'en pensez-vous?

M. Grandy: Il est possible que certaines politiques d'expansion régionale aient fait sentir leurs effets depuis trois ou quatre ans et que certaines mesures de recyclage commencent à donner des résultats.

Avez-vous quelque chose à ajouter, docteur James?

M. James: Non, je ne pense pas.

Le président: Permettez-moi de continuer. Lorsque vous dites que la productivité individuelle des travailleurs laisse à désirer, est-ce que la faute en est avant tout au travailleur? Le travailleur, qu'il soit manoeuvre ou ouvrier spécialisé, est là pour accomplir la tâche pour laquelle il est qualifié. Il fait sa besogne. Est-ce que l'on peut vraiment imputer au travailleur la responsabilité de son degré de productivité?

M. Grandy: Non, je crois qu'il s'agit dans ce passage de celui qui manque d'instruction, de formation ou de motivation. Nous ne prétendons pas que ce soit sa faute. Telle est la situation dans laquelle il se trouve et, en conséquence, sa productivité est faible.

Le sénateur Pearson: J'ai connu jadis une famille d'immigrants venus tenter l'aventure comme colons et qui vivait dans ce que l'on pourrait appeler la misère, et dont les enfants grandirent dans ces conditions. Les enfants lorsqu'ils quittèrent l'école avaient fait leur 6e ou 7e année et s'en allèrent travailler sur la terre. Les parents sont morts aujourd'hui. Les jeunes ont amélioré leur sort et vivent au niveau de la communauté dont ils font partie, non pas parce qu'ils avaient une bonne éducation mais parce qu'ils surent se tenir au courant de ce qui se passait dans leur milieu, ce qui advenait à leurs voisins. Aujourd'hui, ils ont réussi. Leurs parents ne les reconnaîtraient pas. Ils conduisent voitures, camions et batteuses-lieuses et sont propriétaires de vastes fermes. Comme je viens de le dire la valeur d'exemple est l'un des éléments les plus réconfortants de cet épisode.

Le président: M. Grandy, vous faites partie de la fonction publique depuis longtemps, de même que M. James. Je ne connais pas M. Savage aussi bien. Comment pouvez-vous rejoindre ces pauvres pour leur dire d'abord que nous nous intéressons à eux et, ensuite, pour leur faire comprendre que leur salut tient à l'éducation et à la formation? Comment pouvons-nous leur communiquer ce message?

M. Grandy: J'imagine que d'une certaine manière cela revient à ce que M. Savage disait plus tôt en demandant comment influencer les gens qui se trouvent dans de pareilles conditions sans leur paraître condescendants ou sans paraître prendre un air de fausse supériorité ou encore sans sembler les bousculer. C'est un problème d'ordre psycho-sociologique qui fait l'objet de recherches expérimentales, en particulier aux États-Unis.

Le sénateur Pearson: La Compagnie des Jeunes Canadiens fait exactement cela en vivant parmi ceux qu'ils s'efforcent d'aider.

Le président: Ce n'est là qu'un aspect. Toutefois, au cours de son témoignage il y a quelques minutes, M. Savage faisait allusion aux efforts tentés aux États-Unis sur le plan communautaire. Est-ce bien de cela que vous vouliez parler. M. Savage?

M. Savage: En effet, de certains efforts communautaires.

Le président: Quelques-uns des membres de notre personnel sont en ce moment à étudier sur place cette question. Si j'ai bonne mémoire et d'après ce que j'en ai lu, le résultat n'a pas été des meilleurs.

M. Savage: Indiscutablement, monsieur, c'est là un champ très difficile.

Le président: Pourtant vous dites: «Eh bien, intéressez la collectivité et intéressez ces gens.» Le sénateur Pearson nous a parlé d'individus qui étaient sortis de leur état et avaient réussi. Mais nous nous préoccupons de ceux qui n'ont pas réussi. Comment les rejoindre? Nous sommes tous hautement motivés, nous nous efforçons de les atteindre. Vous, messieurs, avez une longue expérience de la fonction publique et vous connaissez la vie au Canada. Comment les rejoindre?

M. Savage: L'une des opinions émises par certains commentateurs au sujet de l'état actuel de la pauvreté aux États-Unis, M. le président, rejoint ce que disait le sénateur Pearson, il y a un instant. Par le passé, de nombreuses personnes venues aux États-Unis s'établirent dans des secteurs très défavorisés des villes mais finirent par en sortir éventuellement. Elles avaient, tout d'abord, une certaine formation et une bonne motivation avant leur arrivée aux États-Unis, mais elles possédaient peut-être aussi une somme supérieure d'énergie et une plus grande vigueur d'esprit, qui les aidèrent dans leurs efforts pour se tirer de leur milieu originel. De sorte que ceux qui demeurent dans les ghettos sont dans bien des cas aux États-Unis les laissés pour compte de vagues d'immigrants successives, ce sont en grande partie des gens qui n'ont pas l'ambition, l'excellent état de santé voire la motivation de ceux d'il y a 30 ou 40 ans, dans certains cas, même 20 ans. Ainsi ceux qui oeuvrent dans des programmes de lutte contre la pauvreté dans les grandes villes américaines ont à faire face à ce groupe de laissés pour compte, soit à cause d'une hérédité fâcheuse, du manque de formation ou de l'influence de leur environnement, et c'est ce qui rend le problème aussi tragiquement intraitable.

Le sénateur Pearson: Autrement dit, il ne se trouve personne au sein de la communauté qui sache comment sortir de son état.

M. Savage: Ils peuvent bien avoir certaines notions, mais nombreux sont les obstacles à franchir. Peut-être que la difficulté que le président avait à l'esprit lorsqu'il a parlé du programme est simplement la conséquence visible du fait que j'ai mentionné.

Le sénateur Cook: J'allais dire que bon nombre de ces commentateurs me font penser à ces gens qui ont écrit sur l'éducation des enfants sans jamais avoir eu d'enfants. Il faut avoir un enfant pour écrire un livre sur la façon d'en élever un. Je suis d'avis que bien des ouvrages dans ce domaine n'ont rien à voir avec la réalité. Je crois que la réalité est qu'il faut éviter qu'ils soient si sous-alimentés, qu'ils en arrivent à perdre toute ambition et qu'ils soient si mal vêtus qu'ils aient à lutter contre les éléments.

Même lorsqu'on aura accompli ces choses il s'en trouvera toujours un grand nombre qui, pour une raison ou pour une autre, ne réagiront pas. Dans le cas de ceux qui réagissent la première chose à faire, à mon avis, est de prendre les mesures pour qu'ils soient convenablement alimentés et vêtus: c'est alors qu'il sera temps de penser à les éduquer et de les aider à se tirer de leur infortune.

Le président: Posons une question à ces messieurs alors qu'ils se trouvent avec nous. Dites-moi: pourquoi la pauvreté se perpétue-t-elle?

M. James: Dans une large mesure, sénateur, il s'agit d'un phénomène connu dans le jargon de notre profession par le vocable transmission héréditaire.

M. Grandy: J'espère que cela vous aidera.

M. James: C'est une expression technique mais qui me paraît tout à fait claire. Ils l'ont appris de leurs grands-parents. Ce phénomène fait partie d'une culture.

Permettez que je vous cite un exemple du genre de problème que nous rencontrons. Dans une famille canadienne moyenne, par exemple, un enfant en grandissant, s'habitue à voir son père quitter pour son travail le matin et rentrer à la maison le soir, il décèle un certain rituel quotidien de vie familiale. Le père possède une assez bonne instruction et il peut accomplir des tâches présentant diverses difficultés. Dans de nombreuses familles pauvres le père, lorsqu'il s'en trouve un, ne se lève pas pour aller travailler. L'enfant est influencé par ce que nous considérons un comportement anormal. Le père est ou disparu depuis longtemps ou il ne se lève pas pour accomplir un travail un tant soit peu régulier.

Dans le cas d'une deuxième génération de pauvres ceux-ci sont soumis à de très fortes influences au

niveau de la famille qu'il est bien difficile de surmonter.

Si vous avez des gens qui ont grandi dans une situation culturelle défavorisée et que vous leur dites: «Bon, je vais vous donner un emploi. Allez-vous présenter à l'usine.»

Le problème est que dans certains cas, ils ne peuvent se rendre à l'usine. Ils sont incapables de résoudre le problème de prendre le bon autobus car ils ne savent pas lire. Il en résulte qu'ils ne peuvent arriver à l'usine à temps. L'idée d'arriver au travail à l'heure est quelque chose d'entièrement étranger à leur milieu aussi bien qu'à leur formation.

Je pense qu'il est possible de trouver de nombreux cas de ce genre car des dossiers maintenus depuis plusieurs années révèlent que certains assistés sociaux en sont aujourd'hui à la troisième génération. Il se trouve des gens qui vivent du bien-être social dont les grands parents sont aussi des assistés sociaux.

Le sénateur Inman: Peut-être les prestations sont-elles trop généreuses.

Le président: Non, je ne le crois pas.

Le sénateur Inman: Par ailleurs, certains de nos hommes de grande valeur, sont issus de foyers très pauvres.

Le président: Ce n'est pas de ceux-là dont je veux parler, ni des aveugles, des handicapés ou des défavorisés. Oublions-les pour l'instant. Nous ne voulons pas parler non plus de la femme chef de famille ou du mari sans épouse. Oublions-les pour le moment. La moitié du problème de la pauvreté concerne ceux qui sont presque pauvres. L'homme qui travaille huit heures par jour à l'année longue et qui, père de quatre enfants, rapporte $50 ou $60 par semaine. Il ne sort jamais de cette ornière. Il est toujours pauvre et il le demeure.

Qu'arrive-t-il? Les enfants sont astreints à une certaine discipline au foyer. Ils regardent les émissions de télévision, écoutent la radio et constatent ce que d'autres font. Pourquoi ne réussissent-ils pas à se hisser hors de ce fossé?

M. James: Eh bien, sénateur, si vous examinez le problème du point de vue statistique vous noterez qu'un bon nombre des gens de la classe dont vous venez de parler ont trop d'enfants. Le fait brutal est qu'ils ont plus d'enfants qu'ils n'en peuvent élever dans ce que l'on considère des conditions convenables. Il s'agit de surpopulation.

Le président: La normale pour le Canada est de 3½ enfants. Cette moyenne ne me paraît pas élevée.

M. James: Je ne parle pas de normale, sénateur. Je dis simplement que parmi les gens qui vous occupent vous rencontrerez des familles qui sont plus grandes que celles que peuvent se permettre les parents, et qu'ils sont incapables de faire vivre.

Le président: Je parle de quatre enfants.

M. James: Non pas en moyenne. Vous constaterez qu'il existe de grandes variations de la taille de la famille au sein de différentes classes de revenus.

Le président: Dans le cas du groupe à revenus élevés cela fait peu de différence. Ceux qui en font partie peuvent se le permettre.

M. James: C'est généralement vrai! Toutefois je pense que la tendance est en sens inverse, que les groupes à revenus élevés ont le plus souvent moins d'enfants que les groupes à faibles revenus.

Le président: Mais nous revenons encore à cela, ce que vous dites est sûrement vrai. Je n'en discute pas mais je parle de ce que nous considérons comme une famille moyenne ou normale, soit une famille qui compte trois ou quatre enfants et dont le chef gagne $50 par semaine. Le chef d'une telle famille ne peut mettre les deux bouts ensemble. Il ne le peut pas. Pourquoi?

M. James: Sénateur, je pense que ce problème n'a cessé d'être une préoccupation constante pour les philosophes de la société depuis des milliers d'années. Il a fait l'objet de longs commentaires dans la Bible, notamment.

Le président: Donnez-nous quelques indications. Ce sont les vrais problèmes qui nous inquiètent. Nous n'avons pas à les aller chercher aux Etats-Unis. Ils existent au Canada, dans presque toutes les parties du Canada.

M. Grandy: Dans le cas qui vous occupe, M. le président, celui d'un père de quatre enfants gagnant $50 par semaine, bien sûr qu'il ne peut vivre avec sa famille avec ce salaire.

Le président: Avec trois, ou deux, ou même un seul.

M. Grandy: Demandez-vous pourquoi il ne sort pas de cette ornière, ou vous interrogez-vous quant au sort des enfants?

Le président: Je pense aux enfants. Il est peut-être trop tard dans le cas du père. Je ne sais.

M. Grandy: Je suppose que ses enfants auront la chance d'en sortir s'ils reçoivent une bonne éducation et une bonne formation, car vous parlez alors d'un cas où les facteurs culturels qu'a mentionnés M. James ne jouent peut-être pas.

Le président: Vous venez de dire là quelque chose qui m'intéresse vivement. J'espérais que vous feriez cette réponse. Vous dites qu'il pourra s'en sortir, que l'enfant pourra s'en sortir, s'il reçoit une bonne éducation et une bonne formation.

M. Grandy: En effet, à supposer qu'il possède un certain talent.

Le président: Et de la volonté, du genre de celle dont ont fait preuve ceux dont nous a parlé le sénateur Pearson.

M. Grandy: J'assume aussi, puisque le père a un emploi régulier et se rend au travail, que l'apathie culturelle de la famille, si pauvre soit-elle, n'est pas du genre de celle dont il a été question plus tôt. Dans ce cas l'enfant a une chance de s'en tirer.

Le président: Mais dans la majorité des cas ils ne possèdent qu'une maison convenable. Ils sont pauvres, et la plupart abandonnent la partie. Mais il s'agit des enfants. Voici un homme, père de trois enfants, et qui gagne $50. par semaine. Ce sont des enfants d'intelligence moyenne. Ils veulent s'affranchir de leur milieu. Ils observent comment vivent d'autres familles et d'autres enfants. Ils s'en rendent compte par la télévision. Ils sont fortement impressionnés. Ils veulent sortir de l'étau. Pourtant lorsque la première occasion se présente, souvent l'un d'eux se précipite pour la saisir mais il ne possède aucune formation. Est-ce que ce n'est pas le cas?

M. Grandy: Cela est plausiblement la vérité. D'autre part, il est forcé d'agir de la sorte à cause de l'état de pauvreté de la famille, parce qu'elle a besoin du salaire qu'il peut gagner.

Le président: C'est exact. Voilà que nous nous rejoignons. A ce stade, que pouvons-nous faire? Que le gouvernement pourrait-il faire? Que pourrait-on faire pour que ce garçon ou cette fille puisse continuer à fréquenter l'école pour y puiser toute l'instruction et toute la formation qu'il ou qu'elle peut assimiler?

M. James: Lui donner une éducation appropriée. Cet enfant doit recevoir une éducation qui soit pertinente au monde dans lequel il vit.

Le président: C'est nous qui l'instruisons et qui le formons. De quoi a-t-il besoin pour demeurer au foyer? Il veut se vêtir comme les autres s'habillent, il veut pouvoir faire certaines des choses que font ses camarades. De quoi a-t-il besoin dans son foyer à ce stade?

Le sénateur Pearson: M. le président, je pense que vous parlez de quelqu'un qui veut préparer un bachelier, une maîtrise ou un doctorat. Le genre d'éducation que vous mentionnez se situe à ce niveau. C'est ce que vous faites, il me semble.

Le président: Oh! pas du tout.

Le sénateur Pearson: Je ne pense pas que vous puissiez jamais former tout le monde en vue d'atteindre ce niveau.

Le président: Je ne parle pas de ce genre d'éducation.

Le sénateur Pearson: Comme le disait M. James, il s'agit de l'éducation que l'on est tenu de posséder, car il se trouve des gens qui font d'excellents plombiers. Rien ne sert de les pousser pour en faire des avocats ou des médecins. Il faut qu'ils demeurent dans la classe des plombiers où ils peuvent gagner très honorablement leur vie.

Le président: J'ai dit éducation et formation. Je n'ai pas songé à qui désire poursuivre une carrière professionnelle. Je pensais à la formation, exactement comme vous, du plombier ou de quelqu'un qui veut exercer un métier de ce genre. Comment arrivez-vous à l'orienter dans ce sens plutôt qu'il se précipite à la recherche d'un emploi sans la moindre formation? Voilà ce que je veux dire. Que faut-il faire à ce stade pour garder ce jeune homme ou cette jeune fille au foyer? De quoi lui ou elle a-t-il besoin?

Le sénateur Cook: A quel niveau faites-vous la démarcation? Au niveau de la 11ème année?

Le président: A l'âge de 13, 14 ou 15 ans, soit vers le temps où il est capable d'aller travailler.

Le sénateur Cook: Quel niveau minimum d'instruction désirez-vous, la 11ième ou la 12ième année?

Le président: Oui. Il peut poursuivre sa formation si les moyens lui en sont donnés. S'il n'existe pas d'institution il n'est rien que nous puissions faire. De quoi a-t-il besoin au foyer à ce moment-là?

Le sénateur O'Leary: Pour lui ou pour sa famille?

Le président: Pour lui ou pour sa famille, de quoi ont-ils besoin à ce moment-là?

Le sénateur O'Leary: Il ne le dira pas, M. le président.

Le président: Je le sais bien.

M. Grandy: Vous voudriez que nous vous disions qu'il a besoin d'argent, mais il a besoin de plus que cela. Il doit aussi être motivé.

Le président: Bien sûr, M. James a dit qu'il fallait aussi que l'éducation soit pertinente. Il a parfaitement raison. Il doit être motivé. Tout cela est nécessaire. Mais il a besoin d'argent, à son foyer, pour ses enfants, spécialement pour les enfants.

C'est tout à fait évident. Et pourtant, vous ne pouvez donner aucune précision sur ce que nous faisons pour aider une telle personne.

Le sénateur Cook: A ce sujet, s'il se rend jusqu'en 12ème ou en 13ème année, cela ne lui servira que s'il y a un manque de pombliers ou de techniciens en télévision ou de mécaniciens d'automobiles. Autrement, il aura sa 12ème ou sa 13ème année, et il y en aura toujours beaucoup d'appelés et peu d'élus.

Le président: Sénateur Cook, avez-vous essayé récemment d'appeler un plombier?

Le sénateur Cook: Non, Dieu merci.

Le président: Avez-vous eu besoin d'un technicien en télévision?

Le sénateur Quart: C'est bien vrai.

Le président: Je ne pourrais pas être moi-même un technicien en télévision parce que je n'ai aucun talent pour la mécanique. Je ne sais pas non plus si je pourrais être plombier. Mais ces métiers manquent de personnel et on n'a pas besoin d'un doctorat pour les pratiquer. Ils ont amplement de travail.

De plus, sénateur Cook, on nous a signalé que ces grands progrès technologiques, loin de réduire le nombre d'emplois disponibles, en ont créé plus que jamais.

Le sénateur Cook: Je suis en faveur de cela parce que s'il fait sa onzième, douzième année, même s'il ne reçoit pas de formation ou ne travaille pas à plein temps, il pourra mieux pallier les effets de la pauvreté et il sera mieux placé pour encourager ses enfants; je suis donc tout à fait en faveur de l'instruction.

Le président: Nous parlons d'éducation pertinente. Allez-y, questionnez ces trois personnes. Elles ont énormément d'expérience et de savoir, j'en réponds. C'est pourquoi je vous ai posé ces questions.

Le sénateur Inman: Pourquoi n'avons-nous pas un plombier? Qu'on poursuive cela.

Le président: Donnons suite à votre question. Oui, allez-y, sénateur O'Leary.

Le sénateur O'Leary: La première lacune existe, mettons, entre la 8ème et la 11ème année. Je prends comme exemple la famille de quatre enfants, dont le père gagne $50 par semaine et le garçon qui entre en 8ème année qu'on n'a plus les moyens de garder à la maison. Pourtant, pour avoir la formation nécessaire, il faut qu'il ait la scolarité voulue. Les exigences varient entre la 10ème et la 12ème année. On nous a dit l'autre jour qu'il fallait une 12ème année pour être barbier, une 11ème pour être électricien et une 10ème, je crois, pour être plombier.

Le sénateur Inman: Et un baccalauréat pour être concierge.

Le sénateur O'Leary: Bien, ils sont moins exigeants maintenant. De toute façon, il s'agit de les garder à l'école jusqu'à ce qu'ils aient la scolarité voulue. Il me semble qu'on ne peut faire beaucoup plus que de leur fournir un revenu pendant ce temps ou alors ils ne resteront pas à l'école. Le père n'a pas les moyens de les garder à l'école. Je crois que c'est aussi simple que ça.

Le président: Sénateur O'Leary, vous et moi pensons que c'est aussi simple que ça, et ils nous ont répondu que c'était ce dont ils avaient besoin. Ce que je veux savoir, si c'est si simple pour vous, sénateur O'Leary et si c'est si simple pour moi et que ni vous ni moi ne sommes des génies, pourquoi personne n'a jamais envisagé cette solution? Le problème n'est pas nouveau. Il existait il y a 10 ou 20 ans.

Le sénateur O'Leary: Évidemment, nous disons que la formation est là mais c'est au niveau élémentaire qu'on a échoué.

Le sénateur Cook: Je suis d'avis, comme le Dr James, que tout cela est relié aux motifs. Ce dont nous parlons en réalité est d'un système de bourses d'études secondaires; il est inutile de payer des jeunes pour qu'ils restent à l'école car certains d'entre eux ne dépasseront jamais la 7ème ou la 8ème année de toute façon. Ils n'ont pas de but, ils ne sont poussés par rien. Mais pour ceux qui sont d'intelligence moyenne, il devrait y avoir un système de bourses d'études au niveau secondaire dont le montant suffirait à les garder à l'école jusqu'en 10ème, 11ème ou 12ème année.

Le sénateur O'Leary: Quelle différence entre une bourse et un revenu?

Le sénateur Cook: Le résultat est le même, mais si on donne un revenu à tous, on en donnera à des garçons et des filles qui n'ont pas l'intention de l'utiliser. En d'autres mots, ceux qui ne veulent pas aller plus loin que la 7ème ou la 8ème année pourraient nous causer des problèmes plus tard.

Le président: Pendant que nous traitons du sujet, Dr James, la famille nombreuse est-elle une cause de la pauvreté ou en est-elle une caractéristique?

Le Dr James: Je crois, sénateur, que votre question est comme de savoir qui est venu le premier, le poulet ou l'œuf. Je crois que les deux problèmes sont intimement reliés au point qu'on ne puisse déterminer lequel est la cause et lequel est l'effet. La raison pour laquelle les pauvres ont des familles nombreuses est probablement qu'ils ignorent comment faire autrement. Je ne crois pas qu'un soit la cause de l'autre.

Le président: Je sais que nous avons des allocations familiales dans ce pays. Je m'attendais à ce qu'un d'entre vous en parle pour que je lui dise à quel point je trouve ce système inadéquat.

Le sénateur Pearson: M. le Président, vous dites qu'à un certain moment, la famille de quatre enfants se trouve dans une position où elle ne peut aller plus loin, où elle n'a pas les moyens financiers pour placer un enfant dans une position avantageuse. Le problème a plusieurs faces. L'enfant doit avoir, dans la région où il

habite, une école technique qu'il peut fréquenter. Il doit avoir suffisamment d'argent, ou sa famille doit en avoir assez pour lui permettre de la fréquenter ou, s'il n'y a pas d'école technique dans son secteur, il doit avoir suffisamment d'argent pour pouvoir être envoyé dans une école où il apprendra son métier de technicien ou de plombier ou autre, donc ces choses sont nécessaires. C'est d'argent qu'a besoin cette famille. Ils ont besoin d'une école technique et, pour ce qui a trait à l'éducation supérieure, ils ont également besoin d'ambition.

Le sénateur O'Leary: Il a besoin de toute façon de son diplôme secondaire et une allocation de $10 par mois n'aide guère.

Le président: Sénateur Pearson, les centres de formation sont disponibles, très accessibles même dans notre pays.

Le sénateur Pearson: Donc, ils n'ont besoin que d'argent.

Le sénateur Cook: Le sénateur O'Leary dit qu'ils doivent finir leur high school d'abord.

Le président: Oui, nous devons les faire entrer à l'école secondaire et s'ils obtiennent leur diplôme, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter outre mesure. Nous leur avons donné un bon départ. Comme état, je ne crois pas que nous leurs devions plus que cela. S'ils peuvent poursuivre leurs études et qu'ils désirent entrer à l'université, c'est leur problème.

Le sénateur Cook: Il s'agit de les garder au high school. C'est ce qui nous préoccupe. Ils quittent l'école.

Le président: Si nous réussissons à les faire passer par l'école secondaire, l'instruction supplémentaire est autre chose. C'est ce que nous essayons d'obtenir.

M. Grandy: Je crois que la question de l'accessibilité de l'école est très importante. C'est ce problème qui a poussé quelques provinces à réunir les écoles, à créer ces grandes régions scolaires et à utiliser les autobus, ce qui améliore les facilités mais soulève également de l'opposition à cause des frais.

Le sénateur Pearson: Ils ne l'apprécient souvent pas parce que leurs fils sont partis et ne reviennent pas à la maison avant 18 heures et ils perdent ainsi de la main-d'œuvre.

Le président: En passant, nous avons adopté votre loi des drogues. J'espère que vous êtes content.

M. Grandy: Oui, je m'en suis rendu compte.

Le président: Nous admettons qu'il y a une tendance inflationniste au pays. Les gens qui nous préoccupent le plus sont les pauvres. Je peux m'occuper de mes affaires et la majorité de la classe moyenne peut faire de même. Cependant, les pauvres sont sévèrement touchés à l'heure actuelle. Vous êtes d'accord. Vous avez une boîte et vous dites «écrivez-nous». Très bien. Très utile. Mais pourquoi n'avez-vous pas des affiches publicitaires, comme le sénateur O'Leary a mentionnées et dont le docteur James a dit qu'elles étaient très utiles, pourquoi n'avez-vous pas placé de ces affiches à travers le pays pour dire aux femmes «comparez, comparez, ne faites pas qu'acheter»? Pourquoi ne leur répétez-vous pas cela constamment? N'est-ce pas là leur arme la plus puissante?

M. Grandy: Oui.

Le président: Alors pourquoi ne pas leur répéter? Ne croyez-vous pas que cela serait efficace?

M. Grandy: C'est certainement une partie du message que nous voulons transmettre. A mesure que se développe notre programme d'information, la nécessité de comparer les prix en achetant sera un point important. A ce sujet, je me souviens que peu de temps avant Noël, quelqu'un a envoyé un jouet au ministre et a dit: «Vous rendez-vous compte que ce jouet coûte $9.98? » «Oui, a-t-il répondu, c'est terrible. Je me demande qui l'achèterait à ce prix». Il faut que le consommateur résiste aux prix insensés.

Quant aux nécessités dont le prix augmente à cause de la demande, on ne peut faire grand-chose. On peut toujours courir les magasins.

Le sénateur Cook: Cela demande quand même un certain effort, non?

Le sénateur O'Leary: Je suis intéressé à votre division de l'information. Pouvez-vous nous donner un bref aperçu de son aspect actuel comme du côté personnel?

M. Grandy: Le personnel est malheureusement très restreint pour le moment. Dans la division d'information au consommateur, qui s'occupe spécialement de ce programme, il y a 25 employés. Ils reçoivent en plus l'aide du chef d'information ministérielle qui a cinq collaborateurs. Ceux-ci s'occupent surtout de la rédaction et de la production, tandis que le contenu et le message sont conçus par des spécialistes en consommation. A comparer aux autres ministères, nous ne sommes pas nombreux aux services d'information et j'espère que nous pourrons nous agrandir dès que les fonds nécessaires nous seront alloués.

Le sénateur O'Leary: Merci.

Le président: Autre chose, messieurs? Nous avons eu une bonne séance ce matin.

Le sénateur Pearson: Je propose que la séance soit levée.

Le président: Sénateur Everett, je sais que vous deviez assister à une autre réunion. Avez-vous quand même quelques questions?

Le sénateur Everett: J'avais en effet quelques questions mais je ne veux pas retarder l'ajournement.

Le président: Non, posez-les maintenant. Nous vous informerons de ce qui a été discuté pendant votre absence.

Le sénateur Everett: Dans la section touchant les automobiles, vous dites qu'une proportion importante de voitures usagées sont reprises. Quels sont les chiffres que vous avez là-dessus? Si vous lisez les statistiques publiées par les compagnies nationales de crédit, les chiffres sont incroyablement bas. Je ne sais pas si vous voulez parler de reprises ou de pertes causées par les reprises et j'aimerais avoir les chiffres sur lesquels vous fondez vos déclarations. Les mots «proportion importante» me font penser en termes de 30 ou 40%. Il serait suffisant, pour le procès-verbal, de dire que vous parlez probablement de moins de 5%, peut-être aussi peu que 2%, avec une perte de crédit aux environs de moins d'un pour cent.

M. Grandy: Je crois qu'il serait mieux d'obtenir les statistiques, si elles sont disponibles.

Le sénateur O'Leary: Les compagnies de financement donnent-elles les chiffres correspondants des pertes sur les voitures neuves et usagées?

Le sénateur Everett: On ne fait pas de distinction entre voitures neuves et usagées. Je lisais le prospectus de la compagnie Traders Finance sur leurs financements récents et on y donnait le pourcentage des reprises et les pourcentages de pertes dues aux reprises, mais on n'y faisait pas la distinction entre autos neuves et usagées.

Le sénateur O'Leary: Nous parlons surtout ici d'autos usagées.

Le sénateur Everett: Pour revenir aux contrats de vente conditionnels, je me suis rendu compte, et nous en avons parlé juste avant que je parte et je regrette que nous n'ayons pas pu l'approfondir, vous avez dit que quand le contrat était escompté, le consommateur ou l'acheteur qui croyait avoir une certaine protection sur la garantie en suspendant ses paiements n'avait pas ce droit. Je veux comprendre clairement cette déclaration et ses implications car il me semble que si vous suggérez qu'il y ait une garantie quelconque reliée à un contrat de vente conditionnel qui dure le temps du contrat, vous suggérez alors le contraire même de ce que vous avez proposé dans une autre partie du mémoire. Vous suggérez, il me semble, que tout le monde achète à crédit parce qu'en achetant comptant, l'acheteur n'aurait pas droit à cette protection.

M. Grandy: Nous ne voulons pas dire que le crédit soit nécessairement une mauvaise chose. Nous avons simplement dit que les pauvres faisaient un usage exagéré du crédit et s'attiraient des ennuis. Nous ne voulons pas généraliser en disant que le crédit est mauvais pour le consommateur. Dans plusieurs cas, les achats à tempérament ont du bon, pour une raison ou une autre. Je ne veux pas donner l'impression que nous sommes anti-crédit.

Le sénateur Everett: C'est l'impression que vous m'aviez donnée. Je suis heureux de voir que ce n'est pas votre attitude.

M. Grandy: Nous voulons montrer que la plupart des pauvres gens qui utilisent le crédit ne le font pas d'une manière judicieuse et tombent dans des pièges. Il s'agit d'une mauvaise plutôt que d'une bonne utilisation du crédit.

Quant à l'autre question, je laisserai le docteur James y répondre, il le fera plus clairement que moi.

Le Dr James: Si je comprends bien votre question, elle a trait à l'achat, mettons, de marchandises durables en vertu d'un contrat de vente conditionnel avec billet à ordre accessoire. Un billet à ordre serait vendu normalement à un syndic. En temps normal, le cessionnaire du billet en deviendra le propriétaire et, comme vous savez, le premier acheteur ne peut refuser de payer le billet, quels que soient les griefs qu'il a contre le vendeur, quelque défaut qu'il y ait dans la marchandise ou dans la garantie ou pour quelque raison que ce soit.

Le sénateur Everett: Je suis d'accord, mais il est dans la même position. En admettant qu'il ait payé la marchandise comptant, il ne peut avoir recours à la suspension des paiements puisqu'il a déjà versé le plein montant. Il peut cependant revenir contre le vendeur et a tous les droits légaux selon la loi des ventes de prendre les procédures nécessaires. Je ne crois pas que vous amélioriez la situation en proposant que le vendeur suspende les versements sur son contrat de vente conditionnel.

Le Dr James: Vous voulez dire l'acheteur?

Le sénateur Everett: Oui, l'acheteur. Selon les termes de la garantie, il a des droits légaux et pourrait toujours prendre des procédures.

Le Dr James: Je suis tout à fait d'accord qu'il a l'obligation, en vertu du contrat, de faire certains versements au cessionnaire du billet. Il ne fait qu'embrouiller la situation s'il brise le contrat en arrêtant les versements. Tout ce que je vous signale, c'est que lorsqu'il manque à ses versements, il n'y a aucun recours contre le détenteur. Ce problème n'est pas généralement sérieux mais lorsque le vendeur est un escroc ou fait faillite, il peut y avoir des difficultés.

Le sénateur Everett: Je suis bien d'accord, mais supposons un instant que le vendeur n'assigne pas le billet à ordre, l'acheteur n'est pas satisfait de la marchandise, soit selon les termes de la garantie ou selon les termes de la loi des ventes. Il refuse de payer. Le vendeur reprend alors la marchandise.

Le Dr James: Il pourrait toujours intenter une poursuite.

Le sénateur Everett: Mais s'il reprend la marchandise et qu'il la revend, ça finit là. Où donc est l'avantage pour l'acheteur?

Le Dr James: Ne doit-il pas d'abord obtenir un jugement contre lui?

Le sénateur Everett: Certainement pas selon la loi de l'Ontario ou du Manitoba. Il a le droit d'entrer et de reprendre la marchandise selon les termes du contrat de vente conditionnel. Il peut vendre cette marchandise et si le profit de la vente couvre le montant impayé de la note, tout s'arrange. Sinon, il peut à ce moment invoquer le billet à ordre et intenter des poursuites. Le pauvre acheteur se retrouve devant les tribunaux, il doit trouver un avocat et la seule différence est que ce n'est pas l'acheteur qui a entamé les poursuites. Il se retrouve quand même devant les tribunaux. Il doit avoir un avocat et une contre-plainte, ce qui ne constitue en fait que de nouvelles procédures.

Je veux simplement vous signaler que vous mettez l'emphase à la mauvaise place. Vous voulez mettre l'accent sur la garantie du marchand. Si vous voulez parler d'escrocs, faites ce qu'on a fait à Toronto avec les vendeurs d'autos usagées: qu'ils fournissent une caution afin que le gouvernement puisse les obliger de respecter leurs garanties.

Le président: Si un homme est en affaires de façon normale, il est difficile de lui demander de fournir une caution. S'il veut vendre des réfrigérateurs, il vend le papier à une organisation quelconque. Ils ont fait cela à Toronto parce qu'un grave problème existait. Ce n'est toutefois pas un procédé normal.

Le sénateur Everett: C'est vrai.

Le président: Ce qu'ils disent c'est qu'une tierce partie réclame l'argent tandis que l'acheteur doit aller à celui qui a vendu la marchandise pour demander réparation. Si celui-ci est fiable, cela peut se faire mais dans bien des cas, ce comité a eu la preuve que le vendeur était soit parti, ou n'était plus en affaires et que l'acheteur devait continuer de payer pour de la marchandise défectueuse, quelle que soit la garantie.

Le sénateur Everett: J'ai des milliers de questions mais j'en resterai là. Merci beaucoup.

Le président: Messieurs, je vous remercie—M. Grandy, Dr James, et M. Savage—pour votre excellent mémoire. C'est un document très compréhensif. Je peux vous dire que nous avons de grands espoirs pour le ministère des affaires aux consommateurs et que, jusqu'ici, nos espoirs n'ont pas été déçus.

Aujourd'hui, vous avez exposé plusieurs problèmes et suggéré quelques solutions. Elles ne seront pas faciles à réaliser mais vous nous avez quand même aidés. C'était le but de votre présence parmi nous. Merci beaucoup.

La séance est levée.

APPENDICE I

PROBLÈMES DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

Mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté par M. J.F. Brandy, sous-ministre des Affaires des consommateurs et des corporations.

Résumé

Les pauvres sont d'ordinaire de mauvais consommateurs, pour différentes raisons, telles que le manque d'argent comptant pour acheter en grandes quantités, l'accès difficile aux moyens d'évaluation des articles de consommation, la difficulté qu'ils éprouvent à lire, ainsi que certaines caractéristiques d'ordre psychologique. Ces lacunes constituent un handicap grandissant devant la complexité croissante de nombreux articles de consommation. Bien des personnes démunies restent vulnérables devant une publicité trompeuse, la vente sous pression et les pratiques malhonnêtes. Elles achètent sous l'impulsion du moment, sans calcul préalable des prix et sans chercher à établir la qualité de la marchandise par rapport au prix demandé. Quand elles achètent des aliments, elles ne sont pas toujours en mesure de les acheter aux prix les plus bas. Leurs connaissances de la bonne alimentation sont insuffisantes. Elles souscrivent des polices d'assurance-vie dépassant leurs moyens. Elles achètent des meubles et des appareils ménagers là où ils se vendent le plus cher et choisissent de préférence les modèles les plus coûteux. Leurs problèmes les plus graves proviennent de leur méconnaissance de la nature du crédit et des contrats de crédit, du recours forcé aux sources de crédit les plus coûteuses et de l'usage abusif qu'elles en font. Bien des conséquences désagréables découlent de ces handicaps. Les pauvres obtiennent difficilement le redressement de leurs griefs juridiques. Ils trouvent dans leurs achats d'automobiles, également, de nombreuses sources d'ennuis.

Les personnes âgées à faibles revenus ont des problèmes particuliers. Leur revenu réel diminue à mesure qu'augmentent leurs frais médicaux. Elles ont du mal à trouver les produits qui leur conviennent et à profiter des prix les plus bas; elles sont les proies faciles de certains genres de fraudes.

Des correctifs aussi généraux que le maintien du niveau moyen de l'emploi et du revenu, les mesures visant à relever les régions pauvres, et l'amélioration de la législation sociale, tout en étant nécessaires et souhaitables, restent insuffisants pour transformer les habitudes antiéconomiques des consommateurs. Ceux-ci doivent être éduqués de façon systématique. Les émissions éducatives à la radio et à la télévision, les discussions de groupes et les imprimés peuvent être utilisés pour renseigner le public non atteint par l'école et l'université. Un certain nombre de mesures gouvernementales cherchent également à renseigner et à protéger le consommateur.

Facteurs d'ordre sociologique et psychologique jouant un rôle chez les économiquement faibles

La pauvreté se rencontre là où la productivité du travailleur est insuffisante. Les mêmes facteurs qui rendent une personne relativement insuffisante sur le plan de la productivité en font également un mauvais consommateur. La pauvreté peut se définir suivant une échelle de revenus, et d'autres que moi l'on fait devant votre Comité. L'insuffisance des revenus résulte de la maladie, des infirmités, du manque d'éducation et de formation, du manque aussi d'ambition, de personnalité et de caractère, qui rendent inaptes à une production efficace et par conséquent à un salaire suffisant. Les pauvres sont ceux qui tirent de l'arrière tandis que s'élève le niveau de vie, à une époque où les transformations rapides de la technologie rendent économiquement désuètes certaines régions et certaines catégories de travailleurs. L'adaptation aux changements de la vie économique repose sur deux nécessités: l'éducation et la formation. Les déficiences de l'éducation et de la personnalité qui empêchent une adaptation facile aux circonstances changeantes ou qui diminuent autrement l'efficacité productive diminuent également l'efficacité sur le plan de la consommation.

Outre leur bas niveau d'instruction, leur très faible scolarité, et l'absence de la formation technique qui est essentielle dans la société industrielle, il y a chez les pauvres des handicaps psychologiques (certaines attitudes et certaines façons de voir, de penser, d'agir et de réagir) qui font partie de ce que l'on appelle la culture de la pauvreté. Les pauvres se sentent souvent coupés de la vie et incapables de s'y intégrer. Psychologiquement, ils se sentent battus. Ils envisagent l'avenir avec pessimisme et sont souvent atteints d'un état dépressif profond.[1] Souvent aussi, ils ne réfléchissent pas vraiment sur les choix qui s'offrent à eux dans tous les domaines de la vie, y compris la consommation. Ils ne se rendent pas compte qu'ils déboursent davantage quand ils achètent à tempérament, et ils ne saisissent pas le principe de l'intérêt, ni du contrat. Ils ne jugent pas un achat d'après son coût total, mais d'après l'importance des versements mensuels. Ils ne lisent pas les étiquettes, ils ne comparent pas les prix ni ne calculent le prix de l'unité.[2] S'ils sont issus de milieux traditionnels ou ruraux, souvent ils ne lisent pas les annonces des journaux, qui leur feraient connaître les prix courants. Ils prennent une attitude fataliste devant le fait accompli d'un mauvais achat. Les pauvres manquent souvent de confiance en eux-mêmes et de respect de soi, de sorte qu'ils sont

plus vulnérables que d'autres aux flatteries des vendeurs qui les incitent à acheter en chatouillant leur amour-propre. Ils achètent par impulsion et sont facilement victimes de fraudes et de duperies.[3] Leur expérience de la vie en groupe, où chacun donne et chacun reçoit, est très réduite, car dans bien des cas ils n'appartiennent à aucun syndicat, à aucun parti politique, groupe d'étude, loge, Eglise ou comité d'action,[4] et cela en bonne partie parce qu'il leur est difficile de communiquer leurs idées. Pour plusieurs, s'améliorer soi-même par l'étude de ses problèmes propres ne semble pas pratique.[5] Ces caractéristiques ne sont pas universelles,[6] mais elles s'appliquent très largement.

La pauvreté a tendance à se perpétuer. Les revenus trop faibles font des gens mal nourris qui n'arrivent pas à donner un bon rendement au travail et dont l'avancement est aussitôt limité. Souvent les enfants mal nourris dès leur tendre enfance souffrent d'un développement mental réduit, et même si les conséquences ne devraient pas être aussi graves, il est probable qu'ils hériteront d'une énergie diminuée, incapable de grandes réalisations, et qu'on les verra quitter trop tôt l'école. Ils seront en outre retardés par leur niveau culturel insuffisant. Adultes, ils sont limités aux travaux les plus humbles et n'arrivent qu'à répéter le mode de vie de leurs parents. A cela s'ajoute l'ignorance des méthodes de contrôle des naissances et le manque d'argent pour acheter les appareils et médicaments nécessaires, de sorte que les familles atteignent des proportions telles que les maigres salaires ne suffisent pas à couvrir les dépenses.[7] Il s'établit ainsi un cercle vicieux dont il est difficile de sortir.

L'éducation et la formation professionnelle sont deux façons de briser ce cercle vicieux. La productivité du travailleur et son efficacité en tant que consommateur s'en trouveraient améliorées. Il est difficile d'atteindre à l'éducation dans les milieux ou le style de vie est axé sur le travail physique et où l'éducation tient d'avance peu de place. La formation professionnelle n'est pas facile d'accès non plus, car beaucoup de gens démunis restent sceptiques devant toute mesure sociale institutionalisée et adoptent une attitude hostile à l'endroit des auxiliaires sociaux, qui exercent une telle influence sur leur vie.[8] Ils trouvent difficile d'exprimer et de communiquer leurs problèmes. Les personnes qui entreprennent de les former à l'art de la consommation risquent d'éveiller l'animosité et la résistance de leurs élèves, à moins d'user de techniques particulières et de prendre des précautions afin d'éviter des réactions hostiles.[9]

Pour résumer, il s'agit ici des problèmes de gens qui, en tant que consommateurs, ont grandement besoin d'être protégés, car ils sont:

> «... plus crédules, plus facilement dupes, moins conscients de la qualité de la marchandise qu'ils achètent, plus portés à s'engager au-delà de leurs moyens, et à faire affaire avec les marchands du quartier et les colporteurs, dont les prix sont élevés; plus ignorants des conditions du crédit, moins capables de comprendre et de revendiquer leurs droits... [et pour qui]... c'est un désastre que de sauter un chèque de paie».[10]

Ces personnes vivent dans:

> «... un monde où ... [ils]... ont chaque jour à faire face au problème de leur survie même, c'est-à-dire où ils ont à s'assurer d'un toit au-dessus de leurs têtes et du repas suivant. Il s'agit d'un monde où la moindre maladie est un drame, où la fierté et l'intimité doivent être sacrifiées à la nécessité de trouver de l'aide, où l'honnêteté risque d'être un luxe et l'ambition un mythe. Et le pire c'est que la pauvreté du père engendre celle des enfants.»[11]

En outre:

> «Il est difficile pour les enfants de découvrir et de suivre la route qui les mènerait hors de la pauvreté, car dans leur propre milieu l'éducation est dépréciée et l'espérance est étouffée.»[12]

Les difficultés mentionnées plus haut sont à la base d'une vision des choses qui est très répandue, et suivant laquelle les pauvres sont tellement embourbés dans leur apathie qu'il est impossible d'améliorer leur sort. Toutefois, on constate à certains signes que ces énormes barrières pourront tomber un jour. Si les pauvres sont soupçonneux, retirés et peu disposés à participer aux activités organisées (et cela est vrai pour une bonne part), ce n'est pas sans raison. Toutefois, les événements des dernières années ont montré que les pauvres consentent à s'organiser lorsque les buts qui leur sont proposés ont pour eux une signification profonde. Ils sont capables d'ambition et consentent à se faire aider dans l'action quand on leur fait voir des moyens pratiques d'atteindre leurs buts. Comme on l'a dit plus haut, il faut des techniques particulières et une certaine vigilance de la part de ceux qui entreprennent de les aider.[13]

Examinons d'abord dans le détail certains de leurs problèmes particuliers.

Les pauvres en tant que consommateurs

Les pauvres sont souvent de piètres consommateurs, et ce phénomène est dû à plusieurs raisons.

La plus importante est la complexité croissante des produits de l'industrie moderne. Nombre d'articles ou de produits utilisés dans les foyers sont le résultat de procédés chimiques, métallurgiques ou physiques compliqués et sont constitués de mécanismes ou d'ingrédients qui dépassent l'entendement et les capacités d'évaluation de la plupart des gens. On ne peut même pas s'en servir correctement sans des instructions précises et détaillées. Très peu de personnes comprennent le fonctionnement d'un appareil de télévision. Très peu aussi savent quel produit chimique employer pour tuer les mauvaises herbes, ou encore de quelle manière s'en servir sans l'aide des renseignements imprimés sur la boîte. Les vêtements et les tissus sont faits d'une infinie variété de fibres synthétiques à caractéristiques particulières, qui se vendent chacune sous des centaines de marques de commerce. Les caractéristiques de ces fibres, comme celles des articles

qui en sont fabriqués, ne sont pas suffisamment bien connues pour que la majorité des consommateurs puissent en juger les réactions possibles et en déterminer la résistance au lavage et au nettoyage à sec. Le nombre croissant d'aliments hautement manufacturés auxquels on surajoute vitamines et sucre artificiel, ainsi que les mets prêts à consommer ou ne demandant qu'un minimum de préparation, compliquent le problème du maintien d'un régime bien équilibré et celui du budget alimentaire. La complexité des produits modernes rend inutile la connaissance des matières et des produits traditionnels. Face à cette situation, le consommateur moyen ne peut faire un choix raisonnable et calculé des produits qui lui sont offerts que s'il peut lire les appréciations données par des personnes compétentes ou s'il est à même d'en faire lui-même l'essai de façon suffisante. Le consommateur doit d'abord avoir accès aux publications qui donnent les renseignements de ce genre, puis il doit être en mesure de les lire, ou de désirer les lire, en vue de prendre ses responsabilités.

Et c'est ici qu'entre en jeu le second facteur, qui tend à rendre inefficaces les consommateurs de la classe pauvre. Beaucoup de pauvres gens n'ont pas accès à ces évaluations des produits parce qu'ils n'arrivent pas à acheter ou emprunter les journaux, les magazines et les livres qui traitent de ces choses, et aussi parce que leur niveau de compréhension est si bas qu'ils n'arrivent pas à comprendre ce qu'ils lisent. L'évaluation des biens de consommation paraît à l'occasion dans les quotidiens, surtout, mais non pas exclusivement, dans les pages féminines du samedi; le lecteur régulier d'un journal sérieux peut, avec le temps, acquérir une bonne connaissance des caractéristiques et de l'usage des produits et apprendre les traquenards à éviter dans leur achat et leur utilisation. De plus, les journaux publient des annonces qui servent précisément à indiquer où et quand la marchandise est offerte et à faire savoir où il y a des soldes. Des magazines comme *Chatelaine, Ladies Home Journal, Family Circle, Better Homes and Gardens* et *Cosmopolitan* donnent aussi de précieux renseignements. Cependant, les renseignements les plus valables et les plus détaillés, fournis en dehors de tout intérêt personnel et portant sur une vaste gamme de produits de consommation, paraissent dans les *Consumer Reports* et le *Consumer Bulletin,* qui publient aussi, annuellement, des guides d'achat. Il existe aussi des magazines spécialisés qui donnent des détails techniques concernant les automobiles, les appareils stéréo et à haute fidélité, et autres biens durables. Ces magazines, ainsi qu'un grand nombre de livres cartonnés portant sur des sujets particuliers, se trouvent dans les librairies, chez les marchands de journaux, dans les pharmacies, les magasins de tabac, les supermarchés, les magasins à rayons et les bibliothèques publiques. Nombre de pauvres gens, cependant, ne vont jamais à la bibliothèque. Il va sans dire que l'achat de ces magazines et de ces livres constituerait un fardeau supplémentaire pour un budget déjà insuffisant.

Le consommateur averti doit aussi prendre l'habitude de comparer les prix des produits semblables offerts dans divers genres de magasins. Ces comparaisons exigent naturellement un effort de plus et une certaine perte de temps, qui ne vont pas sans un surcroît de dépenses. Il faut circuler assez longtemps dans une grande ville pour arriver à connaître les prix d'un même article dans un magasin à rayons de la ville, dans deux centres commerciaux, dans un magasin d'escompte et chez un spécialiste. Avec une automobile, le problème n'est pas insurmontable. Mais les pauvres n'ont pas d'automobile, et les transports publics sont parfois si mal organisés, ou si lents, ou si coûteux, que les économiquement faibles se trouvent empêchés et découragés devant l'effort supplémentaire qu'il faudrait consentir. Fréquemment, donc, ils ne connaissent pas le prix le plus bas auquel est offert tel article dont ils ont besoin.

La tournure d'esprit d'un grand nombre d'économiquement faibles, telle qu'elle est décrite à la rubrique précédente, les laisse vulnérables devant la publicité trompeuse, la fraude et les vendeurs entreprenants. Faute de calculer le prix à l'unité, ils paient cher sans raison. Faute aussi de prendre la peine de lire les instructions, ou bien de savoir lire tout court ce qui paraît sur les boîtes de médicaments, de produits chimiques domestiques (comme les agents de blanchiment, les détergents, les produits nettoyants), ils se font des blessures et endommagent leurs vêtements et leur mobilier. Leurs revenus insuffisants et le manque d'argent comptant les rend incapables d'économiser en achetant les plus gros formats ou en tirant parti des occasions et des soldes.

Problèmes d'achat dans le domaine de l'alimentation

Les économiquement faibles sont souvent de piètres consommateurs dans le domaine de l'alimentation, à cause de l'insuffisance de leurs connaissances en diététique et de leur ignorance de la valeur nutritive des aliments par rapport à leur coût. Les éléments essentiels d'une bonne alimentation manqueront dans ce qu'ils achètent, ou bien n'y seront que sous une forme trop coûteuse. Par exemple, il est possible en ce moment de se procurer des protéines animales sous différentes formes: côtelettes de veau ($2 ou plus la livre), steak sirloin ($1.69 la livre), bœuf de sous-noix haché ($1 la livre), poulet ($0.49 à $0.79 la livre) ou aiglefin ($0.59 la livre). Le lait écrémé en poudre contient presque l'entière valeur nutritive du lait entier ou du lait à 2 p. 100 livré à la porte, et ne coûte pourtant qu'une fraction du prix de ce dernier. Le gruau d'avoine est plus nourrissant que les corn flakes et se vend à un prix bien inférieur. Il arrive souvent que le consommateur ne connaisse pas l'existence d'aliments peu coûteux et pourtant très nourrissants.

Une autre difficulté provient de la répugnance des économiquement faibles à faire l'achat d'aliments qui, pour nutritifs qu'ils soient, ne coûtent pas cher. A confondre bas prix et qualité inférieure, ils refusent d'acheter les aliments bon marché, croyant qu'il s'agit d'une moindre qualité, symbole de revenu médiocre et de classe sociale inférieure. Les programmes d'éducation destinés à enseigner la manière de préparer des mets attrayants avec des ingrédients peu coûteux ne

rencontrent qu'opposition ou refus.[14] Les connaissances insuffisantes, et certains facteurs d'ordre psychologique, ont pour résultat l'achat d'aliments inutilement coûteux, une trop grande consommation d'aliments gras ou à base de féculents, et le désintéressement pour les aliments riches en vitamines.

D'autres facteurs contribuent à l'achat d'aliments trop chers. Les faibles sommes que les pauvres peuvent affecter au transport ne leur permettent pas de se rendre aux magasins d'alimentation dont les prix sont les plus bas. Ces magasins sont pour la plupart situés aux limites des villes ou encore dans des quartiers éloignés et difficiles d'accès pour le citoyen démuni. Celui-ci est donc obligé de faire ses emplettes à l'épicerie du coin, où forcément tout est plus cher et le choix est plus restreint. Si le consommateur a besoin de crédit ou du service de livraison, il doit encore faire appel à son petit magasin local, car les supermarchés n'accordent pas ces services. Faute d'argent comptant, il ne peut ni acheter en grandes quantités, ni se procurer les plus gros formats, ni profiter des soldes.

Problèmes d'assurances

Les économiquement faibles sont précisément ceux qui ont le plus grand besoin d'assurances, et ce sont eux qui ont le moins de moyens pour s'en procurer. De plus, étant donné qu'ils ne connaissent pas les diverses formules d'assurance-vie, il leur arrive d'en choisir qui sont au-delà de leurs moyens. Les assurances à garantie temporaire ou à garantie temporaire décroissante apportent une meilleure protection par dollar que tout autre genre d'assurance; cependant, dans la plupart des cas, elles n'ont aucune valeur de rachat, aucune valeur d'épargne. Faute de connaître les différentes polices qui leur sont offertes et de distinguer entre la fonction assurance et la fonction épargne, il leur arrive de souscrire des assurances très coûteuses, comme la dotation à 20 ans, dont les primes sont beaucoup trop lourdes à porter.[15]

Si les économiquement faibles ont un emploi le moindrement instable, ils ne peuvent participer à l'assurance-vie collective, dont les taux sont pourtant relativement bas. L'assurance médicale et hospitalière universelles remédieront à cette situation jusqu'à un certain point, alors que l'assurance-vie posera longtemps encore, semble-t-il, un problème insoluble.

Problèmes de mobiliers et d'appareils ménagers

Des spécialistes américains ont fait une étude assez approfondie des achats de mobiliers et d'appareils ménagers chez les économiquement faibles vivant dans les centres urbains. Si de telles études ont été faites au Canada, on les trouve difficilement. Il n'est pas facile de dire à quel point les constatations américaines peuvent s'appliquer au Canada. Il existe évidemment des ressemblances entre les milieux économiques et sociaux pauvres des villes de nos deux pays. Il est évident aussi qu'il existe des différences importantes. La forte tranche de population d'ascendance espagnole qu'il y a aux États-Unis n'a pas sa contrepartie au Canada. Les Noirs constituent une fraction beaucoup plus importance de la population urbaine aux États-Unis qu'au Canada.

On peut douter que les zones défavorisées des plus grandes villes des États-Unis trouvent leur exacte contrepartie au Canada, du simple point de vue de l'étendue de ces zones et des barrières qu'elles imposent à la mobilité d'achat de leurs occupants. Les conclusions des recherches américaines doivent donc être considérées plutôt comme une base d'enquête, ou encore comme un avertissement des dangers possibles, et cela jusqu'au jour où la recherche nous donnera la preuve de l'existence de situations semblables au Canada.

Une étude sérieuse faite en 1963 sur les familles à faible revenus de la ville de New York indiquait que le mode d'achat des biens durables reflétait le stade de la vie atteint par les consommateurs. Ceux-ci achetaient des meubles neufs plutôt que d'occasion, des mobiliers complets plutôt que des meubles séparés, et les modèles d'appareils les plus coûteux. On avait une forte tendance à acheter les biens durables les plus importants chez les marchands du quartier, faute de moyens de transport, parce qu'il fallait du crédit, parce qu'on n'était guère solvable et parce qu'on s'y entendait peu en matière de consommation. Plus le revenu familial était élevé, l'éducation poussée et les consommateurs jeunes, plus on avait tendance à faire les emplettes importantes en dehors du quartier. Ce sont ceux qui faisaient leurs achats en dehors du quartier qui payaient le moins cher.

Tout un système de vente au détail avait été mis sur pied pour servir et exploiter cette clientèle de quartier. La marchandise n'était pas étiquetée, les prix étaient élevés, la qualité inférieure, des meubles refaits se vendaient comme meubles neufs et les tactiques frauduleuses étaient courantes. Les ventes se faisaient surtout à crédit, et l'importance du risque était compensée par des prix élevés et des taux d'intérêt exorbitants dans les ventes à tempérament. Les abus dans la perception des dûs, la saisie des marchandises achetées, les jugements pour défaut de paiement et les saisies de salaires étaient les principales caractéristiques du régime. Les réactions des consommateurs à leurs problèmes étaient en général à peu près inefficaces, et souvent inexistantes.

En plus des marchands qui tenaient magasin dans les zones pauvres, il s'était créé toute une hiérarchie de colporteurs, dont quelques-uns n'étaient que les représentants des marchands locaux et d'autres étaient partiellement ou totalement indépendants, et qui vendaient leurs marchandises aux prix les plus élevés, donnant de fausses indications de prix et de qualité, ne livrant pas le même produit qu'ils avaient montré, et imposant des taux d'intérêt exorbitants. Le consommateur se retrouvait continuellement endetté. Les prix élevés étaient inséparables du crédit.

D'autres études de date encore plus récente, faites par des organismes relevant du gouvernement américain, tendent à corroborer ces conclusions.[17]

Les problèmes dus à l'emploi abusif du crédit

Nombre des difficultés qui assaillent les gens à faible revenu lorsqu'ils achètent des biens durables résultent de l'usage peu judicieux qu'ils font du crédit. Parfois, ces gens recourent au crédit dans le vain espoir d'hausser leur niveau de vie, puisqu'ils ne voient aucun autre moyen d'y arriver. Ils ne peuvent compter que sur un faible revenu ou un revenu inégal, leurs avoirs se résument à peu de choses et l'épargne leur est plus ou moins inconnue. Parfois, ils ont cessé de rembourser leurs dettes et ont vu leurs créanciers saisir une partie de leur salaire. S'il s'agit de personnes venant d'une ville lointaine du pays ou d'immigrants, il arrive alors qu'ils ne puissent fournir aucune preuve de leur honnêteté envers leurs créanciers dans le passé ou qu'ils n'aient pas de domicile permanent depuis assez longtemps dans leur nouveau milieu. Tous ces facteurs contribuent à faire de ces gens, aux yeux des entreprises de prêts, des clients peu dignes de confiance. D'ailleurs, les entreprises de petits prêts et les prêteurs refusent d'accorder de petits prêts à environ 50 pour cent des gens qui s'adressent à eux. Il s'ensuit que les pauvres ne peuvent recourir qu'aux maisons de prêts qui font affaire avec des gens dépourvus de bonnes références et qui exigent par conséquent des taux d'intérêt très élevés. Ainsi, ceux qui ne sont pas membres d'une coopérative de crédit, dont le revenu est faible ou inégal, ou qui n'ont aucun avoir à offrir comme garantie sont forcés de s'adresser à des entreprises se spécialisant dans les petits prêts et à des prêteurs dont les affaires sont d'autant plus florissantes que l'argent est plus rare et les taux d'intérêt plus élevés. La seule autre solution consiste à acheter à crédit, ce qui se fait souvent par un contrat de vente sans condition.

Le petit emprunteur bénéficie d'une certaine protection en vertu de la Loi sur les petits prêts (Chapitre 46, Statuts de 1956). Cette loi exige du prêteur qu'il obtienne un permis du Ministre des Finances s'il veut exiger un taux d'intérêt supérieur à 1 pour cent par mois. Cette loi s'applique aux détenteurs d'un permis délivré en vertu de la Loi (c'est-à-dire aux «entreprises de petits prêts» ou aux «prêteurs»), lorsqu'il s'agit de prêts ne dépassant pas $1,500. Les sommes maximales exigibles sont graduées et équivalent aux taux uniformes suivants:[19]

$ 300 – 2.00 pour cent par mois
$ 500 – 1.81 pour cent par mois
$1 000 – 1.48 pour cent par mois
$1 500 – 1.27 pour cent par mois

La loi sur les petits prêts ne s'applique ni aux prêts de plus de $1,500 ni aux contrats conditionnels, sans égard à la somme.[20] Ces derniers relèvent de la compétence provinciale. La province de Québec, par exemple, a réglementé certains aspects de ces contrats en vertu d'une loi adoptée en 1947, loi qui fait maintenant partie du Code civil du Québec. Le contrôle des taux d'intérêt ainsi institué s'applique à des sommes allant jusqu'à $800, mais ne régit aucunement la vente des automobiles.[21] Il en résulte que la protection que ces deux lois procurent aux emprunteurs est limitée à des cas précis.

Un grand nombre des consommateurs à faible revenu, comme nous l'avons déjà mentionné, comprennent mal ou n'ont aucune idée de la nature d'un contrat de vente à tempérament, et ne sont pas conscients que le simple fait de payer ses achats par versements ou de recourir à une autre forme de crédit entraîne des dépenses plus élevées. De plus, il arrive souvent que cette catégorie de gens contractent des dettes trop lourdes par rapport à leur revenu et aux sommes qu'ils doivent consacrer au logement, à la nourriture et au vêtement. Leur situation précaire peut devenir quasi-catastrophique s'il arrive que la mort d'un membre de la famille, la maladie ou le chômage les empêche de continuer leurs versements mensuels. Dans de tels cas, le vendeur ou la société financière à laquelle le vendeur peut avoir cédé le contrat de vente sous condition ou le billet à ordre qu'on utilise souvent dans ce genre de vente, peut reprendre possession de la marchandise. Si le détenteur du billet ou du contrat (la société financière) ne peut recouvrer la somme totale due en vertu du contrat en revendant la marchandise rentrée en sa possession, il peut chercher à obtenir une décision judiciaire pour manque à payer, ce qui l'autoriserait à saisir une partie du salaire de l'emprunteur. Ce procédé de saisie irrite tellement certains employeurs qu'ils congédient sans tarder l'employé victime de cette saisie. Si ce dernier réussit à se trouver un autre emploi, il se peut que son salaire fasse encore une fois l'objet d'une saisie et que cela lui coûte de nouveau son emploi. Il peut ainsi se trouver dans une telle situation qu'il ne réussira jamais à rembourser ses dettes.

Certains consommateurs se trouvent pratiquement endettés de façon permanente. Au cours des dernières années, la publicité faite par les maisons de prêt a incité un grand nombre de gens à emprunter des sommes suffisantes pour leur permettre de rembourser leurs dettes et de disposer en plus d'un certain montant comptant. Ce procédé, connu sous le nom de consolidation des dettes, ne fait naturellement qu'ajouter à leurs dettes et retarder un peu le jour où ils doivent quand même les rembourser. En outre, seule une partie minime de la somme empruntée tombe entre les mains de l'emprunteur, la majeure partie servant à payer les dettes existantes.

Les contrats de vente conditionnels et les billets à ordre qu'on utilise fréquemment comme garantie additionnelle comportent certains aspects que le grand public, y compris les consommateurs à faible revenu, ne comprennent pas. Advenant que l'acheteur trouve un défaut à l'appareil qu'il a acheté grâce à l'un ou l'autre de ces moyens de crédit et qu'il ne peut obtenir satisfaction auprès du vendeur original, il interrompt parfois ses versements mensuels, convaincu qu'il forcera ainsi le vendeur à remettre l'appareil en état de fonctionner afin de recevoir ses versements. Cette façon de procéder ne sert à rien. En effet, il arrive

souvent que le vendeur original cède le billet à ordre à un tiers, notamment une maison de prêt, qui en vertu de certaines dispositions habituellement incorporées aux contrats de vente à tempérament et aux termes des lois actuelles peut réclamer son dû à l'emprunteur sans être tenu à honorer les engagements ou les garanties émanant du vendeur original. L'acheteur demeure quand même obligé de rembourser la maison de prêt sans condition. Le fait d'interrompre les versements mensuels ne forcera donc pas le vendeur à réparer l'appareil défectueux, mais placera plutôt l'acheteur dans une situation telle que la maison de prêt pourra reprendre possession de la marchandise et le forcer à rembourser les frais de justice et des frais judiciaires. Bien que ces caractéristiques des contrats de vente à tempérament et des billets à ordre qu'on utilise de façon connexe puissent entraîner des conséquences fâcheuses pour tout consommateur recourant à ces moyens de crédit, c'est le consommateur à faible revenu qui risque le plus d'en souffrir, car il y a de fortes chances pour qu'il ne soit pas au courant de la nature des contrats de vente à tempérament, pour qu'il prenne des mesures inappropriées et pour qu'il n'ait pas accès à d'autres moyens de financement.

D'autre part, si l'acheteur pouvait entamer une poursuite judiciaire (en supposant que le contrat de vente à tempérament ne comporte aucune clause interdisant ce recours en justice), c'est encore une fois le consommateur à faible revenu qui serait le moins apte à se prévaloir de ce moyen en raison des honoraires qu'il faut alors verser à un avocat. De plus, l'homme peu fortuné, au contraire de celui qui jouit d'une certaine aisance, n'est pas en mesure de prendre des journées de congé pour se rendre en cour.

Plusieurs provinces ont pris des mesures pour remédier à cette situation. Il est vrai qu'au Canada aucune loi ni aucune jurisprudence ne prévoit qu'un homme accusé d'un crime doive bénéficier gratuitement des services d'un avocat si ses moyens ne lui permettent pas d'y recourir. La même situation prévaut lorsqu'il s'agit de causes relevant du Code civil. Toutefois, plusieurs provinces ont institué des programmes d'aide judiciaire, celui de l'Ontario passant pour être le plus avancé. En vertu de ce dernier, toute personne accusée d'un délit a droit à cette aide judiciaire. Pour ce qui est du code civil, toute personne a droit à l'aide judiciaire si elle n'a pas les moyens de recourir aux services d'un avocat. On peut alors lui accorder dix-huit mois pour rembourser les honoraires ou, si elle a gain de cause, lui demander de payer les honoraires à même les bénéfices qu'elle tire de cette poursuite judiciaire. Ces honoraires sont établis d'après un barème fixé conjointement par l'*Upper Canada Law Society* et le Gouvernement ontarien, les membres du barreau défrayant 25 p. 100 des honoraires et les contribuables ontariens 75 p. 100. Les autres provinces n'ont pas mis sur pied de programme d'aide judiciaire aussi complet que l'Ontario.

On peut constater, par conséquent, que les consommateurs à faible revenu s'exposent fréquemment, en recourant au crédit, à toutes sortes de dangers, de frustrations et d'amères déceptions, sans compter qu'ils peuvent difficilement obtenir gain de cause en justice. L'usage abusif du crédit peut amener certaines familles à lésiner sur les nécessités de l'existence, et la tension nerveuse qui s'abat de plus en plus lourdement sur les familles peut mettre leur unité en péril, les mettre en état d'esclavage économique et mener à la maladie mentale et au crime.[22]

Les problèmes qu'entraîne l'achat d'une automobile

Les difficultés qui guettent le consommateur à faible revenu qui achète une automobile d'occasion méritent une attention particulière:

> «Les raisons qui font de l'achat à crédit d'une voiture d'occasion un problème particulier sont les suivantes: (1) il est plus probable que les gens à faible revenu achètent une voiture d'occasion qu'une automobile neuve; (2) les frais de financement sont considérablement plus élevés pour une voiture d'occasion que pour une auto neuve; (3) dans une grande proportion des cas, les autos d'occasion ont été saisies à leur propriétaire antérieur, la plupart du temps parce que celui-ci administrait mal son budget, mais il est indéniable que des frais de financement trop élevés contribuent à rendre les versements excessifs par rapport au revenu de l'acheteur; (4) l'auto d'occasion constitue parfois le seul moyen de transport que le travailleur ait à sa disposition pour se rendre au travail, d'où la catastrophe que cela peut représenter pour lui et sa famille si la maison de prêt reprend possession de l'automobile; (5) s'il arrive que la voiture d'occasion ne soit pas dans l'état où le vendeur la disait être, qu'elle soit même en si mauvais état qu'elle ne puisse servir de moyen de transport, l'acheteur peut se voir dans l'obligation de continuer à faire ses versements à la maison de prêt qui aura acheté le contrat de vente sous condition et qui n'accepte aucune responsabilité à son égard; (6) il n'y a aucune limite au prix qui peut être exigé sous prétexte de remettre l'automobile en état, et ce prix peut souvent dépasser la valeur du véhicule. On a porté à notre attention un cas enregistré par un tribunal montréalais, alors qu'un camion acheté pour la somme de $650, dont la maison de prêt avait repris possession une semaine plus tard, avait été revendu pour la somme de $25.»[23]

Telles sont les difficultés qui assaillent surtout le consommateur à faible revenu puisqu'il a, plus que le consommateur à l'aise, tendance à acheter des automobiles d'occasion.

C'est pour la même raison que les gens à faible revenu souffrent plus de la pratique, illégale selon certaines lois, de falsifier l'odomètre de façon qu'un moins grand nombre de milles y soient inscrits, ce qui laisse croire que l'automobile est moins usée qu'elle ne l'est en réalité. Cette pratique tend indéniablement à faire monter les prix, sinon pourquoi certains vendeurs américains d'autos d'occasion se seraient-ils donné la peine d'intriguer pour qu'on n'adopte pas de loi prohibant cette pratique, prétendant que sa mise en vigueur ferait descendre le prix des voitures d'occa-

sion? Les dépenses qu'entraînent la réparation et l'entretien d'une auto d'occasion, surtout si elle a plusieurs milliers de milles d'usure, seront probablement plus élevés, et même beaucoup plus élevés, que pour une voiture neuve, tout comme cela est vrai pour la majorité des appareils d'occasion. Et ce sont surtout les gens les moins en mesure de le faire qui doivent supporter les lourdes dépenses qu'entraîne la pratique de réduire le nombre de milles figurant à l'odomètre, tout d'abord en payant un prix excessif, puis en assumant des dépenses de réparations plus élevées.

Les problèmes que doivent surmonter les gens âgés

On trouve, parmi les gens à faible revenu, un grand nombre de personnes âgées. Évidemment, ce ne sont pas tous les gens âgés qui ne disposent que d'un faible revenu. Toutefois, une certaine proportion d'entre eux se trouvent dans cette situation, parfois parce qu'ils ont toujours eu un revenu modeste, même pendant leur jeunesse, parfois à cause du fait qu'ayant pris leur retraite, leur revenu s'est effondré au point où leur bien-être est en péril. Dans le cas de ceux qui ont toujours souffert de privations, leurs problèmes s'aggravent à mesure qu'ils vieillissent. Quant à ceux qui font partie du deuxième groupe, ils peuvent en venir aux prises avec de telles difficultés pour la première fois. Pour eux, l'heure de la retraite a été accompagnée d'une réduction marquée de leur revenu, leur pension étant beaucoup moins élevée que le salaire ou le traitement qu'ils recevaient. Parfois, un revenu sur des placements, la vente d'une propriété ou la possession d'épargnes vient arrondir la pension, mais pour la majorité des gens âgés, la pension ou les pensions qu'ils retirent constituent la source la plus importante ou même l'unique source de revenus. La hausse constante du coût de la vie depuis 1946 entraîne pour les gens âgés disposant d'un revenu fixe une diminution continue du pouvoir d'achat.

Le vieillissement s'accompagne de diverses maladies nécessitant des soins médicaux, des médicaments et des séjours à l'hôpital qui se traduisent par des dépenses de plus en plus élevées. Heureusement, l'institution de l'assurance-hospitalisation et l'adoption graduelle des programmes d'assurance-soins médicaux (Medicare) dans diverses provinces devrait atténuer considérablement ce problème. L'habitude qu'ont certains médecins de prescrire des médicaments d'une marque particulière au lieu d'un produit générique (lorsque la chose est possible) force les gens âgés, dont les besoins en médicaments sont plus aigus, à faire des dépenses que leur maigre revenu ne peut absorber. Éprouvant trop de difficulté à payer les honoraires des médecins et les médicaments qu'ils prescrivent, certaines personnes âgées peuvent tenter de se soigner elles-mêmes à l'aide de médicaments ne requérant pas d'ordonnance médicale. En effet, les gens âgés ont manifesté une tendance marquée à acheter des produits pharmaceutiques de grande marque au lieu de produits moins connus, de sorte qu'ils paient beaucoup plus cher. En outre, il peut se révéler dangereux de se soigner soi-même, surtout s'il s'agit de gens dont l'état de santé requiert les soins d'un médecin, des interventions chirurgicales ou des traitements physiothérapeutiques. Un danger encore plus grand menace les personnes souffrant du cancer, d'arthrite ou d'une autre maladie grave qui consultent des charlatans et gaspillent leur argent à acheter des médicaments inutiles et même dangereux. En s'efforçant d'économiser de cette façon, non seulement encourt-on des dépenses inutiles, mais encore risque-t-on, en remettant à plus tard le traitement approprié, d'aggraver une maladie qui nécessitera par la suite des traitements encore plus coûteux et qui sera d'autant plus difficile à guérir ou à soulager.

Nombre de gens, y compris les personnes âgées, qui sont durs d'oreille ou sourds, se procurent des appareils auditifs. Or, à quelques exceptions près, les plaintes formulées au sujet des appareils auditifs proviennent de retraités ou d'autres personnes âgées disposant d'un revenu fixe. Dans certains cas, ces appareils auditifs ont été vendus à un prix exhorbitant, grâce à une publicité frauduleuse ou à de fausses déclarations, ou encore par suite d'un diagnostic erroné; de plus, l'acheteur n'a pu bénéficier du service auquel il croyait avoir droit, parfois il n'a même pas reçu l'appareil qu'il avait acheté, ou alors on a refusé de le rembourser quand l'appareil ne fonctionnait pas bien. Bien que des enquêtes aient révélé que certaines plaintes n'étaient pas justifiées, il demeure qu'une forte proportion l'étaient. Il est vrai que la majorité des entreprises vendant ces appareils auditifs sont honnêtes, mais il n'empêche que quelques firmes malhonnêtes ont pu exploiter des gens qui n'étaient pas en mesure de défendre leurs droits.

Plusieurs facteurs contribuent à faire des gens âgés des consommateurs moins avertis. Leur faible revenu, le fait qu'ils ne possèdent pas d'automobile ou qu'ils soient incapables d'en conduire une, ou encore la mauvaise organisation du transport en commun peut les forcer à demeurer dans un quartier dépourvu des magasins vendant à bas prix. Les articles d'épicerie, par exemple, se vendent souvent moins cher dans les grands marchés d'alimentation ou dans les coopératives que dans les petites épiceries locales n'appartenant pas à des chaînes de magasins. D'autre part, les grands magasins ne font pas habituellement la livraison des achats; de ce fait, les personnes âgées incapables de transporter de lourds sacs d'épicerie doivent renoncer à faire leurs achats en grande quantité dans les grands magasins d'alimentation. De plus, les gens âgés sont souvent incapables de lire des étiquettes imprimées en petits caractères à moins qu'il ne s'agisse de couleurs contrastantes: cela les empêche donc, dans une certaine mesure, de comparer la qualité et le prix des produits et d'être bien au courant de ce qu'ils achètent. La dimunition de leur pouvoir réel d'achat peut les empêcher de se procurer les revues spécialisées renseignant les consommateurs sur la qualité de divers nouveaux produits; de plus, la difficulté qu'ils éprouvent à se déplacer fait qu'ils ne peuvent se rendre dans les bibliothèques où ils pourraient consulter gratuitement ces publications. La diminution de leur acuité visuelle les incite à lire les journaux de moins en moins souvent: cette situation est particulièrement malheureuse, car les techniques modernes de mise sur le marché offrent au consommateur un choix de plus

en plus vaste de milliers d'articles, introduisant sans cesse de nouveaux produits, des produits modifiés ou de nouvelles marques, ce qui entraîne parfois une certaine confusion. Cette confusion peut être encore plus prononcée si, au moment de la retraite, une personne âgée quitte un milieu rural où les magasins et les produits sont relativement peu nombreux pour s'établir dans un centre urbain qui en est abondamment pourvu. Certains travaux de recherche ont d'ailleurs révélé que les gens âgés se fient beaucoup à la publicité et achètent avec confiance des produits de grande marque: peut-être cette attitude provient-elle du fait que les personnes âgées consacrent une grande partie de leurs loisirs à regarder la télévision.[24] En outre, elles ont tendance à se fier à l'opinion de leurs amis lorsqu'il s'agit d'acheter de nouveaux produits; si ces amis sont surtout des gens âgés, ils se feront naturellement de moins en moins nombreux et il se peut qu'ils éprouvent les mêmes difficultés que ceux qu'ils conseillent volontiers. Or, selon certaines enquêtes, les gens de plus de 64 ans sont plus enclins à acheter des nouveaux produits, surtout des nouveaux produits alimentaires comme le café instantané, de même que les pommes de terre et les repas congelés, en comparaison des personnes de 55 à 64 ans; ces conclusions contredisent donc la croyance populaire.[25]

Les gens âgés trouvent difficilement certains produits dont ils ont besoin. Ils peuvent difficilement se procurer des aliments diététiques, car les techniques modernes de mise sur le marché, fondées sur la fabrication et la mise en vente de produits qui s'écoulent rapidement, ne favorisent pas l'entreposage des aliments à faible proportion de gras, de sucre ou de calories. En outre, les personnes âgées ont de la difficulté à trouver, à des prix raisonnables, les petites quantités dont elles ont besoin.[26]

Les femmes âgées, pour leur part, trouvent difficilement des vêtements appropriés et attrayants. En effet, la publicité et la vente des vêtements pour dames sont conçues en fonction du vaste marché que constituent les jeunes, surtout les adolescents et les gens dans la vingtaine et la trentaine; il s'ensuit que les femmes âgées se voient offrir un choix restreint de vêtements. Les modèles dessinés à l'intention des jeunes femmes conviennent fort peu aux proportions moins harmonieuses qui constituent la rançon de l'âge. De plus, les femmes âgées sont également aux prises avec le problème de trouver des sous-vêtements appropriés. Elles s'aperçoivent souvent que les vêtements en vente dans tous les magasins se distinguent par le peu de longueur des jupes ou des robes, ce qu'elles trouvent impudique ou pas assez chaud, parfois les deux, et par des fermetures à glissière placées dans le dos, emplacement difficile à rejoindre pour une femme âgée, au lieu d'être sur le devant ou le côté. Dans d'autres cas, les vêtements qui pourraient convenir aux femmes âgées ne sont offerts que dans des couleurs ternes, dans des modèles peu attrayants et dans une gamme limitée de pointures. Les femmes de plus de 55 ans se plaignent également du manque de produits de beauté et de produits pour cheveux conçues pour elles. Dans un grand nombre de cas, les souliers fabriqués en grandes quantités sont munis de talons trop hauts qu'une femme âgée ne pourrait porter en toute sécurité. Ainsi, les femmes âgées sont de moins en moins portées à acheter des vêtements, et ceci à un moment de leur vie où le fait d'être vêtues de façon élégante les aiderait à conserver leur fierté.[27]

Les meubles constituent également une source de problèmes pour les gens âgés. Leurs muscles affaiblis et leurs articulations raidies les empêchent d'acheter le même genre de meubles que les jeunes, soit parce qu'ils sont trop bas ou comportent d'autres particularités qui ne conviennent pas à des personnes âgées. Quant aux automobiles, ce sont des instruments de torture pour les vieillards. (Elles sont déjà assez difficiles d'accès pour des gens beaucoup plus jeunes.) D'autre part, il arrive que les personnes âgées qui recourent au transport en commun aient parfois de la difficulté à monter à bord de ces véhicules à cause de la hauteur de leur plate-forme d'entrée.

Certaines infirmités dont souffrent les vieilles gens les rendent vulnérables aux pratiques commerciales illégales. Lorsqu'ils sont sollicités par des vendeurs, des représentants ou des colporteurs, les vieillards durs d'oreille comprennent parfois plus ou moins bien le boniment de ces vendeurs; soucieux de cacher leur surdité partielle, ils achètent parfois des produits de mauvaise qualité ou dont ils n'ont aucun besoin. D'autre part, on met sans cesse sur le marché des produits nouveaux et plus raffinés que les gens âgés peuvent avoir de la difficulté à évaluer. Leur jugement émoussé, leur confiance moins solide, jointes à la solitude, à la maladie et à l'immobilité les portent parfois à faire confiance à des gens qui n'en sont pas dignes et ils constituent des proies faciles pour les vendeurs trop insistants, pour ceux qui appâtent le client avec des promesses mirobolantes et le poussent ensuite à acheter un autre produit ou qui camouflent le prix véritable de leurs produits. Enfin, les gens âgés sont plus exposés aux pratiques frauduleuses et malhonnêtes qui ont cours dans le domaine du crédit.

Il y a trois genre de manœuvres frauduleuses auxquelles les personnes âgées sont particulièrement exposées.

Tout d'abord, on trouve les pratiques malhonnêtes relatives à l'entretien et à la réparation des maisons. Incapables de faire ces travaux eux-mêmes, les gens âgés passent parfois un contrat pour l'amélioration de leur demeure et sont victimes de prix exhorbitants pour des réparations parfois inutiles. Dans certains cas, de tels contrats mettent les gens âgés dans une situation telle qu'ils perdent leur maison ou y engloutissent les économies de toute une vie de labeur, à cause de matériaux de mauvaise qualité ou d'une mauvaise exécution du travail par ces entrepreneurs malhonnêtes qui n'hésitent pas à recourir à des pratiques astucieuses de financement.

Le deuxième genre d'escroquerie qui menacent les gens âgés est celui qui consiste à vendre à un couple retraités une propriété immobilière située dans un endroit éloigné. On les persuade qu'il s'agit de l'endroit rêvé pour passer ses vieux jours, alors que ces

terrains ne sont parfois que des marécages. Les gens âgés peuvent ainsi perdre leurs économies à une époque de leur vie où cela équivaut à une catastrophe.

Le troisième genre de pratique frauduleuse est l'œuvre de profiteurs qui exploitent le désir louable de plusieurs retraités d'entreprendre une forme de travail constructif pour arrondir un peu leur pension. Ce type de tromperie se présente sous une multitude de formes. Parfois, on fait mmiroiter la possibilité de réaliser des bénéfices absolument fantastiques. Parfois, on assure le client qu'il n'a besoin d'aucune aptitude particulière, qu'il disposera d'un vaste marché, qu'il n'aura que peu de temps et de travail à consacrer à cette entreprise, ou alors que les promoteurs de l'affaire lui procureront toute la formation et les services requis. Une autre pratique malhonnête qui exploite le même désir de bien faire de la part des gens âgés consiste à leur offrir un cours par correspondance qui leur permettra d'entreprendre une deuxième carrière. Or, il est fort probable que les gens doués des qualités requises dans les domaines où ces cours sont offerts auront déjà lancé leur propre affaire.

Enfin, parlons brièvement d'un autre problème qui peut se poser aux personnes âgées, celui des frais funéraires qu'entraîne la mort d'un des conjoints. Au fur et à mesure qu'il avance en âge, le couple se rend compte avec plus d'acuité que l'un ou l'autre viendra à mourir, mais à l'heure de la retraite, cette probabilité se transforme en certitude absolue. Or, on peut dire qu'en général les entreprises de pompes funèbres n'incitent pas le conjoint vivant à lésiner sur les frais funéraires. Au rythme où le coût de la vie augmente, les frais funéraires représenteront donc probablement un fardeau de plus en plus lourd pour les gens âgés dont le revenu fixe se voit sans cesse grugé par l'inflation.

Mesures visant à augmenter les revenus

Deux solutions s'offrent pour aider les gens à faible revenu à venir à bout de leurs problèmes: soit qu'on augmente leur revenu ou qu'on les aide à le dépenser de façon plus judicieuse.

L'une des conditions essentielles au relèvement du revenu est le maintien d'un haut niveau général d'emploi et de revenu. A cette fin, le gouvernement doit modifier ses politiques monétaires et fiscales, de même que sa politique en matière de logement, mais ces considérations débordent le cadre du présent exposé. Or, bien qu'une prospérité générale soit le tremplin nécessaire pour hausser le revenu des pauvres, ce n'est pas la seule condition essentielle. En effet, si cette prospérité entraîne, en même temps qu'un accroissement des revenus, une augmentation des prix, elle ne bénéficiera pas aux gens ne disposant que d'un revenu fixe, comme ceux qui comptent pour leur subsistance sur une pension de retraite ou sur des allocations du bien-être social, lesquelles n'augmentent pas en fonction du coût de la vie. Ainsi, même si le Canada jouissait en général d'une grande prospérité, les disparités régionales et les îlots de pauvreté n'en demeureraient pas moins. De même, cette prospérité générale ne toucherait pas les pauvres individuellement.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement canadien a institué de vastes programmes visant à améliorer la situation économique de certaines régions qui ne jouissent pas des mêmes avantages que l'ensemble du pays. On pense aux programmes ARDA, FRED, et à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Récemment, ce travail a été réorganisé sous la direction du ministère de l'Expansion économique régionale. Nous ne voulons pas, dans notre mémoire, parler de questions qui relèvent à proprement parler de la compétence de ce ministère. Qu'il suffise de dire que, à supposer qu'on élabore et mette en œuvre les plans les mieux conçus de développement régional, il y aura toujours des gens trop âgés ou manquant d'instruction qui ne bénéficieront pas des avantages qu'offrent les programmes de formation professionnelle ou de perfectionnement qu'on pourra appliquer.

Il est donc à peu près certain qu'il y aura un certain nombre de gens pour qui l'instruction ou le recyclage n'apporteront pas grand-chose du point de vue des améliorations éventuelles, à moins qu'on ne fasse des dépenses excessives. Ces personnes ne produiront guère et il est probable que des allocations directes de bien-être leur seront plus utiles que toute autre forme d'assistance. La question du bien-être social est vaste; elle dépasse la compétence et l'autorité du ministère de la Consommation et des Corporations. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il se peut que les programmes actuels pourraient être examinés en vue de découvrir s'ils ne font pas défaut dans certains cas ou si, parfois, ils ne prévoient pas d'aide pour des gens qui en ont grand besoin. Un tel examen peut permettre d'étendre l'application des services de bien-être social de façon à fournir un revenu, au moins un revenu suffisant à ceux qui n'en ont pas présentement.

L'éducation des consommateurs

Nous étudierons les remèdes uniquement en fonction des moyens d'accroître l'efficacité des consommateurs à faible revenu. Ce que nous dirons peut à maints égards s'appliquer à l'ensemble des consommateurs, peu importe leur niveau de revenu; mais nous parlerons particulièrement des pauvres, parce que leur problème en tant que consommateurs est plus aigu.

Il est évident qu'il faut renseigner le consommateur beaucoup plus qu'il ne l'est présentement relativement à tous les aspects de la consommation, en particulier au sujet de l'alimentation, du choix approprié des vêtements et du linge de maison, de l'achat des meubles qui lui conviennent, des accessoires de maison et de l'automobile, de même qu'au sujet de la question de l'achat ou de la location d'une maison ou d'un appartement. Il faut tout particulièrement l'instruire au sujet du crédit et des contrats, des frais qu'entraîne le crédit obtenu de diverses sources, des pièges que présente l'achat à tempérament et de la nécessité d'établir un ordre de priorité dans les dépenses

familiales, dans l'établissement du budget et dans l'endettement selon les moyens qu'on a de payer. Il faut étudier les moyens d'obtenir des renseignements exacts et désintéressés sur la valeur des produits, la nécessité de ne pas se fier à la majeure partie des annonces, de comparer ses achats, de calculer le prix de chaque objet et d'économiser en achetant en grandes quantités.

Il y a lieu, semble-t-il, d'organiser, sur les sujets que nous venons de mentionner, des cours qui seraient donnés dès l'école secondaire et feraient partie de l'enseignement officiel. Il va de soi que cette question relève des provinces et il est intéressant de savoir que deux provinces (la Colombie-Britannique et l'Alberta) prévoient, dans leur programme d'études, un cours sur la consommation.

En dehors du secteur de l'enseignement officiel, il y a place pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans le domaine de l'éducation des consommateurs. Certaines provinces (la Colombie-Britannique et l'Ontario) prévoient ce qui suit: des émissions de radio et de télévision, des conférences publiques, des journées d'étude et la distribution de brochures en vue d'enseigner aux consommateurs les divers moyens de bien acheter. La Section des renseignements aux consommateurs, qui relève de la Direction des services et des renseignements aux consommateurs, au ministère de la Consommation et des Corporations, s'occupe, entre autres choses, de publier à l'intention des consommateurs divers communiqués relatifs à des sujets intéressant la consommation. La Section des renseignements aux consommateurs maintient la Boîte 99 (c'est le service des plaintes du ministère) à laquelle tous les consommateurs sont priés d'adresser leurs plaintes, s'il leur arrive d'acheter un article ou d'obtenir un service qui n'est pas satisfaisant et qu'ils soient incapables d'obtenir satisfaction du vendeur. Les réponses que donne cette section ont aussi une valeur éducative.

Dans le cas des plaintes des consommateurs, il faudrait que s'accroisse la collaboration entre les ministères fédéral et provinciaux, étant donné la répartition des attributions prévue en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La collaboration et la consultation sont également nécessaires en vue de la préparation de brochures, de livres ou d'autres publications, afin d'éviter le double emploi et aussi de s'assurer qu'on s'occupe de l'ensemble de la question.

L'éducation des consommateurs ne doit pas se borner, ni ne se borne à l'activité dont il vient d'être question. Les organismes de bien-être social des municipalités et des provinces sont en mesure d'aider à enseigner aux familles de bonnes méthodes relatives à la consommation en faisant entrer ces services dans leur programme d'orientation familiale et en organisant des groupes d'études au sujet des questions de consommation. Les syndicats ouvriers peuvent faire beaucoup pour instruire leurs membres sur le budget familial et les moyens d'éviter les pièges que comporte l'usage, l'abus ou l'usage excessif du crédit. Un groupement du Québec, connu sous le nom d'Association coopérative de l'économie familiale, qui est rattachée à la Confédération des syndicats nationaux et à divers organismes provinciaux ou municipaux de bien-être social, conseille les familles qui ont des difficultés financières; elle organise aussi des groupes de discussion sur les questions relatives à la consommation. Ce travail d'éducation est souvent difficile et exige du talent, de la perspicacité et de la patience, et il faut que les chefs soient disposés à tenir compte de la situation de leurs «élèves» et à apprendre à leur école. Le véritable volume de travail à accomplir à cet égard s'accumule sans cesse. On pourrait peut-être organiser l'orientation des consommateurs âgés par l'entremise des centres de service social ou de récréation des personnes âgées.

Mesures du gouvernement destinées à améliorer la situation des consommateurs

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a pris certaines mesures en vue d'améliorer la situation des consommateurs. Ces mesures sont avantageuses pour les personnes qui reçoivent n'importe quel revenu, non pas seulement pour les pauvres.

Un aspect important de l'activité de l'État a trait à la diminution du prix des médicaments. Les modifications apportées à la loi sur les brevets et à la loi sur les marques de commerce, que contient le bill C-102, obligera à avoir un permis pour la vente des remèdes brevetés et stimulera la concurrence dans cette industrie. Le Sénat est maintenant saisi de ce projet de loi. D'autres aspects du programme relatif aux médicaments comportent l'abolition de la taxe de vente fédérale sur les médicaments, la réduction du tarif des douanes de 20 à 15 p. 100 dans le cas de nombreux médicaments, une aide financière aux petites sociétés de fabrication de médicaments et la distribution de renseignements aux médecins sur le prix des médicaments à marque de fabrique ou vendus sous le nom générique. Ces mesures contribueront beaucoup à réduire le prix des médicaments vendus sur ordonnance; mais d'autres dispositions peuvent être prises en collaboration avec les autorités provinciales.

Le gouvernement fédéral n'a pas, en temps de paix, l'autorité nécessaire pour empêcher, en recourant directement à la régie des prix, que ne soit réduit le pouvoir d'achat de ceux qui ont un revenu fixe au cours d'une période d'augmentation des prix. Toutefois, le directeur des enquêtes et des recherches nommé en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions a pour fonction d'empêcher que ne se forment et ne fonctionnent des coalitions, qu'on ne conspire en vue de restreindre le commerce, qu'on ne pratique le maintien du prix de revente, qu'on ne trompe le client sur le prix ordinaire auquel un article est vendu; son travail à cet égard tend à assurer le maintien des prix à un faible niveau ou au moins à les empêcher de monter aussi rapidement que cela se produirait autrement. Après l'adoption par le Parlement du projet de loi d'ensemble destiné à modifier le Code criminel, le directeur des enquêtes et des recherches aura à s'occuper, en plus de ses fonctions actuelles, de l'application de l'article 306 du Code

criminel qui a trait à la réclame trompeuse. Des poursuites énergiques contre ceux qui font des réclames trompeuses permettront davantage au consommateur de bien former son jugement, parce qu'on améliorera la qualité des annonces.

Le gouvernement fédéral préconise fortement des programmes destinés à permettre au consommateur de prendre des décisions plus avisées. Dans trois cas, il s'agit des textiles. Le Programme de normalisation de la taille des vêtements constitue une méthode tendant à établir la taille normale des vêtements d'enfants que, de concert avec un certain nombre de marchands détaillants, de manufacturiers et d'autres intéressés, l'Office des normes du gouvernement canadien a mis au point et qui s'applique à environ 70 p. 100 de tous les enfants. Le symbole des pointures normalisées (T.C.S.) est une marque de commerce que les manufacturiers peuvent utiliser en vertu d'un règlement et d'un permis du gouvernement canadien. Le ministère de la Consommation et des Corporations prépare un texte législatif qui obligera à apposer une étiquette indiquant en termes propres la teneur en fibres de tous les produits textiles. Le troisième programme est celui qui a trait à l'étiquetage et qu'a mis au point l'Office des normes du gouvernement canadien de concert avec vingt et une entreprises en vente au détail et de fabrication et d'autres organisations intéressées. On a adopté un régime de symboles pour indiquer les travaux de lavage, de blanchiment, de repassage, de dégraissage et de séchage, afin de savoir quelle résistance ont les couleurs, si le tissu se rétrécit et quelles sont les conséquences du pressage. Ce régime permet d'indiquer quand certains procédés peuvent être utilisés largement, avec précaution ou dans aucun cas. Les symboles doivent apparaître sur des étiquettes fixées en permanence au vêtement. On sera libre d'adhérer à ce régime d'étiquetage. Une fois qu'il sera mis au point, la Direction des services et des renseignements aux consommateurs du ministère de la Consommation et des Corporations y donnera une grande publicité, de concert avec des organismes intéressés. Des travaux sont en cours au sujet des tissus très inflammables.

La loi sur les produits dangereux, dont le Sénat est actuellement saisi, a pour objet d'empêcher que ne soient aucunement vendus certains produits dangereux et de réglementer la vente d'autres produits.

Depuis plusieurs années, on s'est rendu de plus en plus compte du problème que posent les billets à ordre transmis à un tiers dans le cas du crédit aux consommateurs. Il arrive couramment que les clients signent un billet à ordre dans le cas des contrats de vente conditionnels, bien que très souvent il ne soit pas précisé que la signature du billet à ordre peut influer sur le droit du client d'obtenir justice. Dans certains cas, la marchandise peut n'être pas satisfaisante pour quelque raison que ce soit; mais, si le billet à ordre a été vendu à une société de financement, le client est tenu d'acquitter la note sans condition.

Parfois, il en résulte de graves injustices; on a fait un certain nombre de propositions tendant à modifier les règles relatives au tiers porteur de bonne foi. Le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit aux consommateurs a étudié ce problème et proposé que les billets à ordre servant dans les transactions à crédit soient endossé d'une façon spéciale et que l'acheteur ait le droit de présenter la défense qu'il peut invoquer contre la société de financement. On a aussi proposé que le bénéficiaire d'un billet à ordre ne devienne pas tiers porteur de bonne foi, sauf après une certaine période de temps.

Au fond, la question se rattache intimement à deux autres conditions qu'on trouve généralement dans un contrat de vente à crédit, c'est-à-dire ce qu'on appelle la clause d'exclusion et la clause de désistement. Quand il signe de telles clauses, le consommateur renonce à son droit de réclamer contre le bénéficiaire d'un billet à ordre et il restreint aussi les modalités et conditions de la garantie à celles qui sont exprimées dans le contrat. Le droit relatif à la situation du tiers porteur de bonne foi se trouve exprimé dans la loi sur les lettres de change et il va de soi que la question relève du gouvernement fédéral.

Bien entendu, les autres aspects du contrat de vente à crédit relèvent des provinces. Depuis quelques mois, nous avons eu plusieurs entretiens avec les provinces en vue d'une action commune tendant à faire disparaître les injustices auxquelles donnent parfois lieu les contrats de vente conditionnels. En ce moment, la question fait l'objet d'une étude attentive de la part des autorités fédérales et provinciales et l'on espère trouver la solution du problème avant bien longtemps.

D'ordinaire, cette question intéresse au plus haut point le consommateur à faible revenu, étant donné que c'est surtout lui qui financera ses achats à crédit au moyen des contrats de vente conditionnels et des billets à ordre.

Après qu'eu été établi le ministère du Registraire général et que la question de la consommation lui eut été dévolue, on a proposé au comité interministériel de la consommation de faire une enquête sur tout ce qui a trait aux aides-ouïe et de dire ce qu'il faudrait faire pour alléger les difficultés de ceux qui se servent de ces appareils. A cette fin, le comité est convenu, le 15 novembre 1967, d'établir un sous-comité technique auquel il a demandé de recueillir tout renseignement nécessaire auprès des organisations et des personnes ayant une connaissance particulière de la question.

On a reçu un certain nombre de mémoires et les membres du sous-comité, dont plusieurs sont des spécialistes des questions de l'ouïe et du son, ainsi que d'autres personnes, ont fourni des renseignements supplémentaires. On est actuellement à classer ces données et un rapport sera présenté, cet été, au comité interministériel de la consommation.

Étant donné que la question comporte des aspects qui relèvent essentiellement des gouvernements provinciaux, on a l'intention de faire parvenir le rapport du sous-comité aux organismes provinciaux dont relèvent les questions de la consommation. Ainsi que le prévoit le paragraphe (2) de l'article 6 de la Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, le ministre peut faire publier le rapport du sous-comité ou quelque partie que ce soit de ce rapport qu'il juge appropriée et conforme à l'intérêt public.

Renvois

[1]C. Ratner: "Educating the Low Income Consumer: Some Viewpoints from an Action Program", *The Journal of Consumer Affairs*, été 1968, vol. 2, nº 1, pp. 107-108.

[2]*Ibid*, pp. 107-109.

[3]D. Caplovitz: *The Poor Pay More* (New-York, The Free Press, édition de 1966), p. 14 et chapitre 4 et 5.

[4]M. Harrington: "The Problem: Who Are the Poor and Why Are They Poor", in W.A. Weisbrod (éditeur), *The Economics of Poverty* (Englwood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall, Inc., 1965), p. 33.

[5]R.A. Cloward et I. Epstein: "Private Social Welfare's Disengagement from the Poor: The Case Family Adjustment Agencies", in G.A. Brager et F.P. Purcell (éditeurs), *Community Action Against Poverty* (New Haven (Conn.): College and University Press, 1967) p. 56.

[6]D. Caplovitz, *op. cit.*, p. 95.

[7]E.S. Adams: "Unwanted Births and Poverty in the United States", *The Conference Board Record*, avril 1969, vol. VI, nº 4, p. 10.

[8]G.A. Brager et S. Barr: "Perceptions and Reality: The Poor Man's View of Social Services" in G.A. Brager et F.P. Purcell, *op. cit*, pp. 72-80; S.E. Cohen: "Background: Business Must Help Curb Ghetto Crooks", *The Journal of Consumer Affairs*, vol. 2, nº 1, p. 120.

[9]C. Ratner, *op. cit.*, pp. 109-112; "Consumer Education for Disavantaged Adults: A guide for Teachers", vol. XI, nº 1, automne 1967-1968, de *Illinois Teacher of Home Economics* (Université de l'Illinois); *Consumer Education for Low Income Families* (Mount Vernon (New-York): Consumers' Union of U.S., Inc., avril 1966).

[10]Rapport sur le crédit aux consommateurs du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit aux consommateurs et le coût de la vie, février 1967, p. 82. Ce rapport est mentionné ci-après sous le titre de "Rapport du comité mixte canadien".

[11]Conseil des conseillers économiques du président des États-Unis: "The Problem of Poverty In America", cité dans W.A. Weisbrod, *op. cit.*, p. 65.

[12]*Ibid.*, p. 79.

[13]Voir les sources mentionnées dans la note de renvoi nº 9, en particulier la dernière, pp. 4-8.

[14]A. Toyer: "Consumer Education and Low Income Families", *The Journal of Consumer Affairs*, vol. 2. nº 1, p. 118.

[15]Caplovitz, *op. cit.*, p. 112.

[16]Caplovitz, *op. cit.*

[17]Commission fédérale du commerce: *Economic Report on Installment Credit and Retail Sales Practices of District of Columbia Retailers* (Washington, mars 1968).

[18]*Rapport du comité mixte canadien*, p. 75.

[19]*Délibérations du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit aux consommateurs*, 1964, p. 22.

[20]*Ibid.*, p. 27.

[21]Code civil de la province de Québec, articles 1561a à 1561j.

[22]*Ibid.*, pp. 57-58.

[23]*Ibid.*, p. 29.

[24]*Hearings before the Subcommittee on Consumer Interests of the Elderly of the Special Committee on Aging, United States Senate, Ninetieth Congress, First Sessions*, partie 1 (Washington: U.S. Government Printing Office, 1967), p. 77.

[25]*Ibid.*, pp. 129 128-129.

[26]*Ibid.*, pp. 42 et 59.

[27]*Ibid.*, pp. 19-20, 29-31 et 36-37.

©
Imprimeur de la Reine pour le Canada
Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT
SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 9

SÉANCE DU MARDI 3 JUIN 1969

TÉMOINS:

Commission d'assurance-chômage: M. J.-M. DesRoches, commissaire en en chef; M. T.B. Ward, commissaire; M. R.L. Beatty, directeur général; M. D.J. Macdonnell, chef, Division de l'assurabilité.

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Président suppléant*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)
(Quorum 6)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés, nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 3 juin 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et trente du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll (*président*), Bélisle, Carter, Fergusson, Fournier *(Madawaska-Restigouche)*, Inman, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Aussi présents: M. Frederick Joyce, directeur.
Les témoins suivants sont entendus:
La Commission d'assurance-chômage:
M. J-M. DesRoches, commissaire en chef.
M. T.B. Ward, commissaire.
M. R.L. Beatty, directeur général.
M. D.J. Macdonnell, chef, Division de l'assurabilité.

(Voir au verso une notice biographique de M. DesRoches.)

Il est décidé de faire imprimer l'exposé présenté par les témoins à titre d'appendice «J» au compte rendu des délibérations.

A midi et quinze minutes, le comité s'ajourne jusqu'au jeudi 5 juin, alors qu'il se réunira *à huis clos*, à 9 heures et demie du matin.

ATTESTÉ:

Le chef adjoint de la Direction des comités,
John A. Hinds

CURRICULUM VITAE

M. Jacques DesRoches est né à Ottawa, le 9 avril 1924. Au cours de la seconde Grande Guerre, il a servi dans l'Artillerie royale canadienne dans le nord-ouest de l'Europe. Après avoir reçu son diplôme de bachelier en commerce de l'Université Carleton, en 1959, il est entré au Bureau fédéral de la statistique comme statisticien. De 1954 à 1963, il a été à l'emploi de la Commission du service civil, tout d'abord à titre d'analyste de la gestion et, plus tard, à titre d'analyste de l'organisation. En 1963, il a obtenu une promotion lorsqu'il est entré au ministère de la Production de défense et, plus tard, il a été nommé directeur des Services consultatifs en administration de ce ministère.

M. DesRoches a été prêté à la Commission du service civil en 1965 à titre de directeur du programme des cadres socio-économiques et, en 1967, il entrait à la Commission, qui est maintenant la Commission de la Fonction publique, à titre de directeur général de la Direction des cadres.

Le 11 décembre 1967, il était nommé commissaire en chef de la Commission d'assurance-chômage, étant le sixième titulaire de ce poste depuis que la Commission a été établie en 1940. Diplômé en commerce, il s'est spécialisé en administration, en gestion, en traitement des données et en analyse de l'organisation. Il est l'auteur d'un certain nombre de communications sur l'organisation et la gestion. Il est ancien président du bureau d'Ottawa de la Société canadienne de l'ouïe et il fait partie du conseil d'administration d'autres organismes; il a occupé un poste dans la *Public Personnel Association.*

Voici la liste des autres hauts fonctionnaires qui seront présents à cette réunion:
M. Thos. B. Ward, commissaire.
M. Morris C. Hay, Q.C., commissaire.
M. R.L. Beatty, directeur général.
M. D.J. Macdonnell, chef de la Division de l'assurabilité.

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 3 juin 1969.

Le Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Le sénateur David A Croll (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, notre témoin est M. J.-M. DesRoches, commissaire en chef de la Commission d'assurance-chômage, qui a eu une longue expérience à la Fonction publique, où il a exercé diverses fonctions. Il est accompagné de M. Thomas D. Ward, commissaire; M. R. L. Beatty, directeur général; et M. D. J. Macdonnell, chef de la Division de l'assurabilité.

M. DesRoches va commencer par nous donner un court aperçu, puis nous commencerons la période des questions.

M. J.-M. DesRoches (commissaire en chef, Commission d'assurance-chômage): Monsieur le président, honorables sénateurs, à titre d'observations préliminaires, je vous résumerai les trois principales parties du mémoire.

Pour commencer, je vais vous donner les grandes lignes du programmes de l'assurance-chômage, de ses objectifs, et dire comment ce programme peut aider à résoudre le problème de la pauvreté. Ces sujets ont été traités d'une façon plus détaillée dans le mémoire. En annexe, nous vous présentons le plan en détail, ce qui veut dire que j'éviterai de vous fournir des détails maintenant, mais que je me contenterai de vous donner un aperçu géneral du programme.

En second lieu, je désire vous offrir quelques commentaires sur le rôle du programme de l'assurance-chômage au sein du système de la sécurité sociale. Je vous indiquerai aussi quelques-unes des lacunes qui peuvent exister dans ce système. Vous avez tous entendu parler d'abus, et je ne discuterai pas ce sujet, mais si vous désirez poser une question sur le sujet, nous sommes prêts à discuter celui-ci avec vous.

Troisièmement, je voudrais vous mentionner quelques domaines particuliers où il serait avantageux peut-être d'élargir et d'améliorer le programme actuel, afin de le rendre plus efficace et mieux intégré dans l'ensemble des programmes du gouvernement.

Le principe de base de la Loi sur l'assurance-chômage est une forme d'assurance obligatoire pour tous les travailleurs dans des emplois déterminés prévus dans le plan. Selon celui-ci, les travailleurs reçoivent certaines prestations pour remplacer les salaires qui sont perdus à la suite d'une interruption de travail, ordinairement de nature involontaire.

Pour avoir droit à ces prestations, le travailleur doit remplir certaines conditions. Certaines de celles-ci sont du genre assurance, en ce que le candidat doit contribuer pendant un certain temps; il doit faire partie de la main-d'oeuvre, avoir versé ses contributions et il faut que son employeur ait versé ses contributions pendant un certain temps aussi. Voilà la première condition.

L'autre condition à remplir se rapporte à son statut au moment où il est en chômage. Il faut que le candidat ne puisse pas se trouver d'emploi, et il doit être prêt à accepter un emploi convenable, être en mesure de le faire et le vouloir.

Il n'y a pas d'examen des besoins ou des moyens, mais les candidats doivent remplir les conditions que je viens d'énumérer. Il s'agit donc d'une certaine forme d'assurance en ce qu'ils doivent participer en versant la moitié du paiement avec l'employeur, et lorsqu'ils sont sans emploi, et satisfont à certaines conditions, ils ont droit de recevoir des prestations.

Cette sorte d'assurance a été élargie graduellement. Elle a commencé avec un éventail assez étroit et certains principes d'assurance. En d'autres termes, les risques les pires et les meilleurs furent éliminés du plan initial; mais le programme a été élargi graduellement au cours des années, jusqu'à ce que de nos jours il s'étende à cinq millions et quart de travailleurs. Depuis l'adoption du programme, le gouvernement a versé au-delà de 6 milliards de dollars en prestations.

En dépit de ces données statistiques néanmoins, je crois qu'il est juste de dire que le programme ne peut avoir qu'un effet indirect sur la situation relative à la pauvreté. Il protège contre la perte de revenu ceux qui ont récemment occupé un emploi rémunérateur spécifiquement couvert par le plan, ce qui est une considération importante. Le programme n'aide pas les membres de la main-d'œuvre qui ont toujours été à leur propre emploi ou ceux qui ont eu des emplois non couverts par l'assurance, ou la mère qui est le chef d'une famille et qui, à cause de ses responsabilités familiales, ne peut accepter d'emploi à l'extérieur du foyer, ou la personne qui n'a jamais été en mesure de travailler d'une façon permanente, à cause d'incapacité physique, mentale ou autre.

En d'autres termes, le programme de l'assurance-chômage ne tire pas les gens de la pauvreté, mais il existe pour améliorer le sort d'un secteur de la population qui normalement exerce un emploi; comme tel, il peut empêcher ces personnes d'être

entraînées dans une situation économique plus mauvaise.

Cependant, il faut tenir compte du taux des prestations par rapport au salaire. D'un certain point de vue, les prestations peuvent ne pas être suffisantes, dans les cas d'un chômage prolongé, pour empêcher une détérioration assez régulière de la situation.

Voilà pour les grandes lignes du plan. J'aimerais maintenant parler de son rôle au sein des autres programmes. Je désire vous faire remarquer que ce programme n'est qu'une unité parmi un grand nombre de programmes dans le domaine de la sécurité sociale et du développement humain, et en disant cela, je me reporte à des programmes du fédéral et des provinces.

Dans sa propre sphère, il ne fait aucun doute que notre programme rend un service extrêmement utile, mais il fait partie d'une combinaison de programmes dont c'est le rôle d'en venir aux prises avec l'ensemble de la situation concernant le chômage et la pauvreté. Certains programmes visent à surmonter ou à faire disparaître la cause de la pauvreté; d'autres cherchent à soulager ou à aider certains secteurs de la population qui ont besoin de revenus ou de services.

Selon sa conception et ses fins actuelles, l'assurance-chômage est, à proprement parler, un moyen de rendre moins dures les privations découlant d'une perte temporaire de rémunération.

Au cours des dernières années, environ un million de personnes par année ont reçu individuellement des prestations pendant une moyenne de douze ou treize semaines, mais il reste des lacunes à combler. Comme je vous le disais plus tôt, certaines de ces lacunes ne peuvent être comblées par l'assurance-chômage. C'est le cas des personnes à leur propre compte, de celles qui normalement n'ont pas d'emploi, et évidemment de celles qui ont cessé d'être protégées par le plan pour quelque raison, soit à cause du niveau du revenu, soit parce qu'elles ont épuisé leurs prestations, par exemple.

Au sein de notre organisation, si nous laissons de côté les domaines qui ne sont pas de notre compétence, il n'existe pas de dispositions particulières, par exemple, qui prévoient le cas de personnes qui souffrent de chômage par suite d'une maladie qui n'a pas de relation au travail. La loi sur les accidents du travail prévoit la maladie qui a une relation au travail, mais si quelqu'un devient chômeur à cause d'une maladie qui n'est pas reliée au travail, il n'existe aucune disposition qui prévoit ce genre de situation. Une personne dans cette situation ne reçoit pas de prestation sous le régime de la législation actuelle, bien qu'une autre personne qui aurait déjà reçu une prestation et serait devenue malade, est maintenant en droit de continuer à recevoir des prestations.

Une autre lacune qu'il faudrait combler, est la perte de salaire à cause de la grossesse. Un nombre croissant d'employeurs accordent un congé pour la maternité, mais peu d'employeurs continuent de payer des salaires pendant que dure ce congé. Je crois que la participation croissante de l'élément féminin à la main-d'œuvre justifierait une nouvelle étude de ce genre de prestations.

Cependant, le fait qu'il y ait au-delà d'un million de travailleurs qui soient encore exclus des avantages de l'assurance-chômage constitue la lacune la plus importante. Comme je le faisais remarquer au début, la plupart de ces exclusions ont été faites lorsque le programme fut établi, et elles le furent d'abord pour des raisons d'ordre administratif ou des principes relatifs à l'assurance. Encore une fois, cette lacune a fait l'objet, dans le passé, de bien des études sur l'assurance-chômage.

Si nous nous tournons maintenant vers quelques-unes des améliorations spécifiques . . .

Le sénateur Roebuck: Des exemples des cas exclus, le million de travailleurs?

M. DesRoches: Les associations hospitalières et charitables.

Le président: Nous allons étudier cette question, monsieur le sénateur Roebuck, mais je crois qu'il vaudrait mieux le laisser terminer son exposé.

M. DesRoches: Si nous considérons l'ensemble des programmes de développement humain, il nous semble qu'il faudrait reconnaître plus clairement la responsabilité de faire davantage pour améliorer le sort des gens.

Comme tel, le versement des prestations est un objectif étroit. Nous croyons que nous pourrions tirer un meilleur parti de ce procédé de verser des prestations à intervalles réguliers, comme moyen d'aider le chômeur à savoir comment profiter de tous les autres programmes du gouvernement qui le concernent, et pour l'aider à résoudre ses problèmes avant qu'ils dégénèrent dans le genre de situation que le présent Comité est à étudier.

Ce que nous voulons souligner ici, c'est que nous avons le premier point de contact avec environ un million de personnes par année qui viennent nous voir, et nous sommes d'avis que nous devrions faire davantage et que nous devrions coordonner nos efforts davantage avec d'autres programmes du gouvernement, afin que nous puissions orienter les gens vers les divers autres programmes qui leur sont offerts pour les aider à résoudre leurs problèmes.

L'idée de l'assurance-chômage est encore valable, mais il faut, je pense, examiner maintenant son rôle pour les années 1970, en tenant compte des autres programmes qui ont été établis depuis une vingtaine d'années, après la conception initiale de l'assurance-chômage. Ces programmes, dans leur ensemble, forment un tableau de plans de développement humain, et il doit non seulement y avoir un rapport plus étroit entre les organismes concernés, mais une plus grande intégration peut-être de tous nos buts et objectifs, lorsque nous nous occupons du chômeur individuel et de sa famille.

A cette fin, nous croyons qu'une nouvelle évaluation d'autres aspects de notre programme – comme le montant des prestations, les conditions d'admissibilité, et l'augmentation des prestations dans les régions dont l'économie est languissante, ainsi que l'extension de l'assurabilité et des prestations à laquelle j'ai déjà fait allusion – est d'une grande importance; et nous accordons à ces questions dans le moment une attention particulière, afin de pouvoir conseiller le gouvernement au sujet des améliorations qui nous semblent souhaitables.

Voilà, en somme, le résumé de mon exposé. Je serais heureux de répondre à toutes les questions que vous aimeriez me poser à ce sujet.

Le président: Je crois qu'il y aura quelques questions, monsieur DesRoches. Sénateur Carter.

Le sénateur Carter: Monsieur DesRoches, vous dites que les prestations ont été étendues, et votre annexe indique qu'il y a encore 17 p. 100 des travailleurs qui ne sont pas encore couverts. Je me demande si ce 17 p. 100 comprend les groupes dans vos nota au-dessous des chiffres à l'annexe C, ou s'il en comprend d'autres.

Vous soutenez qu'il y a un million de travailleurs qui sont exclus. Ce million est-il inclus dans le 17 p. 100 ou dans le groupe au-dessous?

M. DesRoches: Si vous regardez l'annexe C, vous pourrez constater que la ligne au haut de la page comprend les travailleurs qui occupent un emploi assurable, c'est-à-dire 5,223,000 ou 83 p. 100. Le reste des chiffres, qui atteignent un total de un million et 17 p. 100, comprennent les personnes exclues, les catégories d'emploi actuellement exclues – les travailleurs qui ont un emploi exclu. Ces travailleurs comprennent ceux des hôpitaux et des institutions de charité, les employés permanents du gouvernement, les instituteurs, et les employés salariés qui gagnent plus de $7,800 par année. C'est là la liste des travailleurs exclus, qui ne sont pas inclus à l'heure actuelle.

Le sénateur Carter: Oui, ces nota ne les mentionnent pas.

M. DesRoches: Non, et il faut ajouter ces autres catégories de personnes à leur propre compte, et les forces armées. Le (3) concerne les employeurs et les personnes à leur propre compte. Le second nota concerne les personnes qui ont un emploi intermittent, à temps partiel ou font du service domestique privé. Il y a aussi les personnes qui travaillent dans les familles sans rémunération qui sont exclues. Ainsi, parmi les travailleurs rémunérés, 17 p. 100 sont exclus.

Le sénateur Carter: Dix-sept pour cent des travailleurs rémunérés.

M. DesRoches: Oui.

Le sénateur Carter: Mais il y a encore un million de travailleurs exclus?

M. DesRoches: Il y a un million de travailleurs rémunérés qui sont exclus; et il y aurait peut-être 700,000 qui seraient des employeurs et des travailleurs non rémunérés.

Le sénateur Carter: D'après quel principe sont-ils exclus, parce qu'ils travaillent à leur propre compte? Ils ne travaillent pas tous à leur propre compte.

M. DesRoches: Non, les catégories dans le corps du tableau furent exclues d'abord parce que, lorsqu'on a conçu ce plan au début, il a été décidé que certaines catégories constituaient un risque trop grand ou trop bon d'après les principes de l'assurance, et l'on a exclu certaines catégories des deux côtés. Au cours des années, certains des risques trop grands furent inclus et certains appartenant à d'autres catégories. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'autre principe en jeu que le simple fait que ce programme était fondé sur les mêmes idées que celles de l'assurance: il faut limiter ses risques. Au début, le plan était très limité, et il a été établi en limitant les risques des deux côtés de la clôture. A l'heure actuelle, je ne crois pas qu'on puisse affirmer qu'un principe quelconque justifie l'exclusion de ces gens.

Le sénateur Carter: Ils pourraient donc être inclus sans difficulté, s'il y avait un changement de ligne de conduite?

M. DesRoches: Oui, nous sommes de cet avis.

Le sénateur Carter: Votre mémoire nous intéresse surtout du point de vue de son influence sur la pauvreté. Vous affirmez qu'il pourrait contribuer à soulager la misère. Dans les conclusions et les recommandations de votre mémoire, vous décrivez brièvement quantité de choses qu'il serait possible de faire, comme d'accorder une assurabilité plus étendue, des dispositions plus efficaces concernant les prestations, l'examen et l'empêchement de la perte d'emplois, et ainsi de suite, mais vous ne mentionnez pas trois choses que je crois les plus importantes et qui, à mon avis, au lieu de soulager la pauvreté, contribuent à la provoquer. J'aimerais étudier avec vous au moins deux de ces catégories.

Supposons qu'une personne perde son emploi. Elle n'est pas admissible à moins d'être inscrite et déclare catégoriquement qu'elle est prête à accepter de l'emploi n'importe où au Canada. Le pauvre cependant ne peut aller nulle part; il ne peut guère s'éloigner beaucoup de sa propre région. Il dit très souvent: «Oui, j'accepterai un emploi, s'il se trouve dans une région où je puis me rendre, à ma portée,» mais s'il dit cela, il est disqualifié. Avez-vous quelque commentaire à faire à ce sujet?

M. DesRoches: Je dois dire que nous n'imposons pas comme condition qu'une personne puisse aller travailler n'importe où. Chaque cas est jugé à son mérite, et la disponibilité est jugée en tenant compte de la capacité du particulier, et des privations et difficultés qui résulteraient d'un changement de lieu. Je ne crois pas – et j'ai déjà entendu ce commentaire – que l'on demande aux gens de choisir entre une mutation n'importe où et le fait d'être disqualifiés.

Ce qui arrive normalement, c'est qu'une personne reçoit pendant un certain temps des prestations d'assurance-chômage, et après que cette situation a duré pendant une certaine période de temps, il nous faut nous rendre compte si cette personne est prête à accepter du travail s'il s'en présente. Il est évident qu'après un certain temps, s'il ne se présente pas de travail dans la région immédiate, nous essayons de convaincre les gens concernés de l'avantage qu'ils auraient à accepter de l'emploi dans un rayon de vingt-cinq ou de cinquante milles, disons; c'est le genre de proposition que nous leur ferions, mais sans insister davantage.

Le sénateur Carter: N'est-il pas vrai que si une personne apporte quelque réserve que ce soit à sa disponibilité, elle ne reçoit pas de prestations?

M. DesRoches: Si une personne est disqualifiée, il est vrai qu'elle ne reçoit pas de prestations.

Le sénateur Carter: Si elle met des réserves à sa disponibilité; si elle dit: «j'accepterai un emploi, mais . . .».

M. DesRoches: Si la personne restreint sa disponibilité.

Le sénateur Carter: Si elle restreint sa disponibilité de quelque façon.

M. DesRoches: Je ne crois pas que ce soit pour une seule raison cependant. Je ne crois pas que nous puissions lui dire: «Vous êtes disqualifiée parce qu'il y a un emploi à votre disposition». Il faut que l'emploi convienne à ses aptitudes.

Comme je vous le disais, il faut porter un jugement, mais je crois que, dans chaque cas, nous devons juger que le genre de travail disponible satisferait à ses besoins, quant à ses aptitudes, au niveau de salaire et au lieu. Il faut donc tenir compte de tous ces facteurs.

Le sénateur Carter: Oui, mais je m'intéresse au pauvre bougre qui est sans travail et ne reçoit pas de prestations, parce qu'il a dit: «J'accepterai un emploi, mais j'aimerais que cet emploi soit à proximité afin que je puisse me rendre au travail,» et qui, à cause de ces paroles, ne reçoit tout simplement pas de prestations.

M. DesRoches: Je suis d'accord, parce que c'est cela que nous faisons en appliquant la loi; nous devons l'appliquer selon son texte actuel. En principe, l'individu doit s'aider lui-même et faire certaines choses. En d'autres termes, il faut qu'il soit sans emploi sans qu'il y ait de sa faute. Je crois que, si nous versions des prestations à toutes les personnes qui sont volontairement sans emploi, tout le programme perdrait sa raison d'être. Autrement dit, si une personne dit: «Je vais quitter mon emploi et je n'accepterai pas de travail,» pourquoi avoir un programme?

Le sénateur Carter: Je comprends cela, si une personne refuse d'accepter de l'emploi. Néanmoins, j'ai dû conseiller des centaines de personnes, et leur dire: «Si vous dites que vous êtes disponible pour travailler, dites «Oui, je puis accepter du travail n'importe où», même si les autorités n'ont aucun emploi à offrir à ce bonhomme dans sa région ou ailleurs, car s'il laisse entendre le moindrement qu'il ne serait pas disponible, il ne reçoit pas de prestations.

M. DesRoches: Nous n'offrons pas d'emplois. Je ne veux pas me servir de cela comme excuse, parce que je crois que le fait que nous n'offrons pas d'emploi constitue peut-être un changement dans la façon que le système fonctionne.

Le sénateur Carter: Oui.

M. DesRoches: Néanmoins, la personne qui juge doit tenir compte du fait qu'il existe des emplois disponibles à certaines conditions.

Le sénateur Carter: Vous n'avez pas inclus cela dans votre liste de ce qui pourrait être fait pour soulager la pauvreté. Je me demandais pourquoi vous ne le mentionniez pas.

M. DesRoches: Je crois qu'il existe bien des manières de se disqualifier, et vous ne soulignez qu'une manière de le faire. Le programme est fondé sur la supposition qu'une personne doit remplir les conditions voulues pour obtenir des prestations, et il y a plusieurs façons de justifier l'obtention ou la perte des prestations. Vous ne soulignez qu'une façon de le faire. Je suis d'opinion que le fait pour une personne d'épuiser ses prestations, par exemple, est tout aussi sérieux.

Le sénateur Carter: Oui, c'est là une cause évidente, l'épuisement de ses prestations. Sous le régime de la législation actuelle, la loi entre en vigueur et vous n'avez pas le choix; mais voici une question d'opinion, où vous laissez un fonctionnaire à des milles de distance de ce pauvre type, qui ne connaît pas sa région, qui ne connaît pas les circonstances qui entourent son emploi, mais qui juge si cette personne est disponible ou non.

M. DesRoches: Je n'accepte pas votre commentaire pour dire que le fonctionnaire ne connaît pas la région du candidat. Nous avons encore des bureaux régionaux qui sont pourvus de fonctionnaires qui savent ce qui se passe dans leur région. J'admets volontiers que nous n'avons pas de fonctionnaire dans toutes les petites villes.

A part cela, notre décision est sujette à deux niveaux d'appel. On pourrait appeler notre décision une décision bureaucratique, mais il existe deux niveaux d'appel auxquels l'individu peut avoir recours après la décision. De plus, je ne crois que nous tentions de prendre des décisions, à moins d'avoir un précédent sur lequel nous fonder. Je crois bien que la loi comporte des éléments de protection à l'abri de manœuvres possibles. Je pense que ces éléments sont suffisants pour le moment. Je ne sais pas si vous avez quelques suggestions à faire pour nous aider à changer

cet état de choses. Je crois qu'il nous faut encore éprouver l'état d'esprit de la personne concernée, ce qui est une opération difficile.

Le sénateur Carter: La solution évidente pour l'individu est d'affirmer qu'il est disponible pour du travail. C'est tout ce qu'il a à faire, qu'il le soit ou non; il doit faire cette déclaration pour être admissible à des prestations. S'il mentionne quelque restriction, alors toute la bureaucratie et la paperasserie entrent en jeu, et il peut s'écouler des semaines avant qu'il obtienne ses prestations.

Je parle de Terre-Neuve maintenant; je viens de là et je sais ce dont je parle, parce que j'ai eu à m'occuper de trop de ces cas.

M. DesRoches: Que la personne déclare une chose ou l'autre, je crois qu'il nous faut encore poser les mêmes questions et qu'il nous faut encore suivre le même procédé.

Je ne suis pas d'accord pour dire que, parce qu'une personne est plus rusée qu'une autre et dit qu'elle est disponible pour accepter un emploi n'importe où, ce que ne dit pas l'autre candidat – cela pourrait arriver, mais je crois que nous nous efforçons de nous montrer le plus équitables que possible à ce sujet et d'interroger tout le monde. Nous interrogeons de plus en plus de gens sur toutes ces conditions. Cela fait partie de notre tâche.

Le sénateur Carter: La plupart de ces gens ne sont pas très instruits, mais ce sont des gens honnêtes, et lorsqu'ils reçoivent la formule qui dit: «Êtes-vous disponible pour de l'emploi? », ils se disent: «Je dois donner une réponse honnête. Je ne puis accepter un emploi à cent milles d'ici, mais j'accepterai tout ce que je puis faire assez proche de mon foyer, cela je puis le faire.» Mais lorsqu'ils couchent tout cela sur le papier, environ deux semaines plus tard, quand la question a été jugée, ils reçoivent un avis qu'ils sont disqualifiés parce qu'ils ne sont pas disponibles. Ils ne comprennent réellement pas.

Je veux poursuivre en traitant d'un autre cas que vous avez omis de mentionner. J'aimerais savoir pourquoi ce cas a été omis. Il s'agit du cas des pêcheurs. Les pêcheurs sont ordinairement des pauvres qui gagnent, en moyenne, probablement moins de mille dollars par année. Ils passent ordinairement l'hiver à réparer leurs bateaux ou à en construire de neufs, à réparer leurs filets ou à en tricoter de nouveaux, mais il arrive parfois que, lorsqu'ils exercent ce genre de travail, qui est essentiel pour eux, ils sont disqualifiés de nouveau parce qu'ils sont employés.

M. DesRoches: Je ne connais pas le nombre de pêcheurs qui sont disqualifiés. Je crois que nous admettons le fait qu'il y a possibilité de pêcher et de ne pas pêcher, mais je doute fort que nous disqualifierions des gens pour des questions de disponibilité dans des conditions où la pêche est leur gagne-pain et qu'il n'y a pour eux aucune autre possibilité d'emploi. J'aimerais qu'on me signale des cas particulier, car comme vous le savez, nous versons des prestations à des milliers et à des milliers de pêcheurs. Au fait, le fonds verse dix fois plus d'argent aux personnes qui participent à l'industrie de la pêche qu'il n'en retire. Je doute fort, par conséquent, que d'une façon générale. . .

Le sénateur Carter: C'est ce genre de situation qui aide à maintenir ces pauvres types dans un état de pauvreté.

M. DesRoches: Je ne suis pas sûr de cela. Je crois que c'est une question que nous pourrions discuter, à savoir si c'est le fait de ne pas verser de prestations d'assurance-chômage qui les maintient dans un état de pauvreté, ou si ce n'est pas plutôt qu'il y a un manque de dispositions adéquates pour résoudre l'ensemble du problème.

Le sénateur Carter: Ce manque de prestations rend certainement leur sort un peu plus difficile à endurer. Il n'allège pas, mais augmente leur fardeau.

M. DesRoches: Non, ce pourrait être la vente du poisson, que sais-je?

Le sénateur Carter: Je parle de la situation en ce qui a trait aux prestations d'assurance-chômage.

M. DesRoches: C'est pour cette raison, monsieur le président, que j'ai fait remarquer, au début de mes observations, que le programme était structuré comme un programme d'assurance, et, à ce titre, il doit être appliqué selon sa structure, ce qui signifie que nous devons analyser ces conditions.

Le sénateur Carter: Oui.

M. DesRoches: Malheureusement, ce n'est peut-être pas un moyen utile pour des gens qui manquent de revenus.

Le sénateur Carter: Mais vous avez mentionné des changements possibles qui vous permettraient de combattre la pauvreté. Je me demandais tout simplement pourquoi ce cas n'était pas inclus non plus.

Je voudrais traiter du troisième point qui concerne l'autorisation d'émettre des timbres. Une personne ne peut recevoir de prestations d'assurance-chômage à moins d'avoir des timbres, et il n'y a que certains employeurs qui soient autorisés à émettre des timbres. Il peut y avoir beaucoup de travail à faire dans la localité. Un menuisier, par exemple, ou un homme à tout faire dans une petite localité pourrait probablement se trouver du travail à plein temps, assez pour le tenir occupé et lui servir de gagne-pain; mais pour obtenir des timbres, il doit être au service d'un employeur autorisé à émettre des timbres. Si quelqu'un dans la localité veut employer cet homme pendant une couple de mois pour réparer sa maison, ou même pour en construire une nouvelle, cela ne le paie pas d'accepter ce travail, parce que s'il l'accepte, il ne peut pas obtenir de timbres. La personne qui va l'employer ne peut lui donner de timbres, et, en conséquence, cet homme ne courra aucune chance d'obtenir des prestations d'assurance-chômage. Alors, au lieu d'accepter ce travail qui est disponible, ou un

certain nombre de travaux qui l'occuperaient à plein temps, il n'accepte aucun travail. J'ai eu de l'expérience personnelle dans ce domaine. Lorsque j'étais député, je possédais un bateau, qui avait besoin de beaucoup de réparations et d'améliorations, qui auraient donné du travail à un homme pendant une année entière. Je n'ai pu retenir les services d'aucun menuisier ayant les aptitudes voulues pour faire le travail, parce que je ne pouvait pas lui remettre de timbres à moins d'avoir recours à quelque procédé clandestin qui aurait consisté à me servir d'un «employeur-fantôme» pour lui donner des timbres. Voilà la situation.

M. DesRoches: Je pense que je ne puis que vous donner la raison de cette restriction, que je crois sage. Il ne s'agit pas d'accorder ou non un permis aux gens. Je crois que l'octroi d'un permis n'est qu'une formalité. La distinction, en l'occurrence, c'est que nous avons d'une part un employeur et, de l'autre, une personne qui, à l'occasion, emploie d'autres personnes. Vous pouvez comprendre, je crois, que s'il n'y avait pas une telle restriction, il serait assez facile de fausser ce régime, surtout en ce qui concerne les timbres, car, n'importe quel ami pourrait apposer des timbres dans le livret de n'importe qui, et il deviendrait impossible de dire s'il s'agit vraiment d'une cotisation et qui est l'employeur et l'employé. Vous avez là, je crois, la principale raison de cette restriction.

Si vous avez un travail à faire faire qui nécessitera une année, rien ne vous empêche, à mon avis, de vous enregistrer à cette fin. Je ne vois pas quelles restrictions nous imposerions dans ce cas. Nous pourrions alors vous considérer comme un employeur. Nous n'imposons pas de restrictions quant à savoir qui devrait être un employeur. Nous tâchons d'éviter que des gens ne se posent en employeurs sans l'être. C'est pourquoi vous avez cette restriction.

Pour revenir à votre question, je crains bien de ne pouvoir aider quelqu'un à choisir entre le travail et le chômage, si sa principale ambition en travaillant consiste à obtenir des timbres. J'avoue que j'ai de la difficulté à comprendre.

Le sénateur Carter: Oui, mais elle a un effet psychologique sur la personne. Tous ceux qui travaillent de nos jours s'attendent à recevoir des timbres.

M. DesRoches: Qu'est-ce qui importe le plus pour lui: le salaire de son travail à cette occasion, ou la possibilité de recevoir des prestations de chômage plus tard? J'essaie de comprendre comment il peut faire un tel choix. Je crois que la décision qu'il va prendre est injuste et pour lui-même et pour nous.

Le sénateur Bélisle: Je n'ai qu'une question supplémentaire à poser. Sauf erreur, le témoin a déclaré que le requérant de prestations d'assurance-chômage a toujours la ressource d'en appeler de la décision prise à son sujet. Quand j'étais membre du jury, j'ai conseillé un grand nombre de personnes parce que j'estimais qu'elles étaient justifiées d'en appeler, mais elles n'ont jamais eu gain de cause. Pourriez-vous me donner le pourcentage de ceux qui réussissent?

M. DesRoches: Dix pour cent des appelants ont gain de cause. Je crois que j'ai ces chiffres en ma possession. Il y a, je crois, environ dix-sept mille appels par année, dont mille sept cents auraient gain de cause. C'est là, je crois, la proportion dont vous parlez.

Le sénateur Bélisle: Les demandes dont j'ai parlé remontent à dix ans. Je suis satisfait et je vous remercie.

Le président: Est-ce que ça va mieux que dans le passé?

M. DesRoches: Je crois que la méthode est la même; je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de changement à ce sujet. Je ne crois pas que le système soit basé sur le pourcentage. C'est simplement le résultat du travail.

Le sénateur Fournier: Y a-t-il un conseil de révision dans chaque agglomération, ou doit-on voyager sur de longues distances pour se faire entendre?

M. DesRoches: Voici comment cela fonctionne: Partout où nous avons des bureaux il y a des conseils de révision, en général, c'est-à-dire de soixante à soixante-dix bureaux, et au total, il y a quelque 250 conseils de révision. En d'autres termes, à certains endroits, il se peut que nous ayons jusqu'à trois conseils de révision.

Si les appelants doivent ou désirent comparaître comme témoins, ou envoyer des représentants, nous payons les frais de déplacement s'ils désirent comparaître. Donc, bien que nous n'ayons pas de conseil de révision dans chaque localité, le conseil va parfois siéger dans une autre localité, ou bien nous payons les frais de déplacement des appelants qui désirent comparaître.

Le sénateur Bélisle: Est-ce qu'on songe à nommer, parmi les trois membres qui composent le conseil de révision, une personne qui soit impartiale, c'est-à-dire qui ne fasse pas partie de la commission d'assurance-chômage?

M. DesRoches: Aucun des trois membres du conseil de révision ne fait partie du personnel de l'Assurance-chômage. Ce sont des citoyens qui travaillent à temps partiel comme membres d'un conseil de révision. Ils n'ont aucune affiliation avec la Commission. Nous les payons lorsqu'ils siègent, mais ils ne font pas partie de notre personnel.

L'un des membres du conseil est choisi parmi un groupe de fonctionnaires, et le commissaire Ward qui est ici a la lourde responsabilité d'accepter les recommandations et d'évaluer la compétence de la personne proposée pour faire le travail; un autre membre du conseil représente les groupes des employeurs; et le troisième, soit le président, est nommé par le gouverneur en conseil. Ainsi, le président n'a rien de commun avec les deux autres membres et tous les trois membres sont absolument indépendants de la Commission. Nous n'exerçons aucun contrôle sur leurs décisions ni sur leur travail. Nous leur fournissons le personnel de bureau et l'aide technique dont ils ont besoin. Il se peut que l'un de nos employés assiste aux séances du conseil pour rendre compte de ce qui s'y

passe, mais nous n'avons aucun contrôle sur leurs décisions.

Le président: Sénateur Roebuck.

Le sénateur Roebuck: Le sénateur Carter a dit à peu près tout ce que j'avais l'intention de dire. Il y a assez longtemps que j'ai perdu contact avec cette question, mais lorsque je siégais à la Législature de l'Ontario, les plaintes les plus nombreuses avaient trait aux personnes qui perdaient leur droit aux prestations de chômage parce qu'on ne croyait pas à leur maladie ou que cette maladie n'avait aucun rapport avec leur emploi. C'était là la plainte la plus fréquente qui soit venue à ma connaissance. Sauf erreur, vous devez en avoir reçu un grand nombre également.

Je voudrais savoir si on a fait quelque chose à ce sujet et qu'est-ce qu'on a fait. Quel est votre système maintenant?

M. DesRoches: Votre question nous ramène à la base même du plan. Le seul commentaire que je peux faire à ce sujet, c'est qu'il s'agit en partie de ce genre d'assurance, que, du reste, cela fait partie de n'importe quelle forme d'assurance, que ce soit l'assurance-chômage ou n'importe quelle forme d'assurance-accident. Un événement s'est produit, un incendie ou un accident, et il y a quelqu'un qui doit s'assurer que cet événement s'est produit. Cela fait partie de la trame de ce genre d'opération qu'un événement se produise et quelqu'un est tenu de vérifier les faits et de rendre une décision ou une évaluation, qui peut être favorable ou défavorable. Voilà l'origine de la disqualification d'un assuré, parce que quelqu'un doit rendre une décision en se fondant sur certaines règles et en respectant les limites d'une certaine jurisprudence, parce qu'un événement s'est produit et que la personne en question a pris certaines mesures ou réunit certaines conditions. Cela dit, je ne crois pas qu'il y ait eu au cours des années de grands changements dans l'impact de la disqualification.

Je n'ai d'ailleurs pas grand-chose à ajouter si je compare nos opérations à celles qui se font aux États-Unis. Tout au plus ai-je des comparaisons avec le système américain dans certains États américains pris isolément, et il diffère légèrement du nôtre. En général, nous supprimons les prestations dans un plus petit nombre de cas que les Américains ne le font en vertu de leur système, et c'est à peu près toute la différence qui existe pour fins de comparaison.

J'ai en ma possession les chiffres dont je me suis servi au Comité de la Chambre sur les prévisions budgétaires il y a quelque temps. Nous constatons qu'environ 10 p. 100 des gens ne sont pas admissibles aux prestations parce qu'ils n'ont pas travaillé assez longtemps, et nous n'avons absolument aucun contrôle là-dessus. Par conséquent, dix pour cent des gens viennent frapper à votre porte et s'en retournent désappointés parce qu'ils n'ont pas gardé leur emploi assez longtemps pour être admissibles aux prestations.

Pendant la période de paiement des prestations aux autres travailleurs, il y en a encore de 10 à 15 p. 100 qui perdent leur droit aux prestations pour l'une ou l'autre de multiples raisons. Il y a des cas de personnes qui perdent leur admissibilité à cause de leur inconduite, qui est une des raisons mentionnées dans la Loi; parce qu'elles sont des bénéficiaires actuelles ou éventuelles, ce qui les disqualifie en vertu de la Loi. Elles peuvent perdre leur droit aux prestations pour avoir délibérément quitté leur emploi, ce qui est formellement interdit par la Loi. Les autres conditions sur lesquelles nous insistons: aptitudes, disponibilité et autres, n'entrent parfois que très peu en ligne de compte. Nous tâchons toujours de ne pas en venir à cette extrémité pour cause d'aptitudes ou de disponibilité, mais cela peut ne pas être la principale cause de ce que l'on appelle la frustation ou le malheur d'avoir perdu son droit aux prestations. On peut être déchu de son droit aux prestations pour beaucoup d'autres raisons. Cela fait partie du système et je devrais entrer dans une foule de détails.

Le sénateur Roebuck: Je vous remercie.

M. T. B. Ward, commissaire à la Commission d'assurance-chômage: Je crois, sénateur, que vous avez parlé de maladie. Comme vous le savez, la Loi a été modifiée, de sorte que si des assurés sont des réclamants et tombent malades, ils ne sont pas disponibles mais continuent de toucher leurs prestations. Je crois que ce n'est pas la première fois que vous avez à régler ce problème.

Le sénateur Roebuck: En effet, c'est là l'une des plaintes les plus fréquentes qui m'étaient adressées.

M. Ward: Nous avons corrigé cet état de choses.

Le président: Je siégeais à ce comité, et l'on nous recommandait de maintenir le droit à la prestation même si l'assuré était malade. Puis vous avez eu recours à la Loi pour le protéger en statuant que s'il tombait malade pendant qu'il recevait des prestations, il demeurerait admissible. Quelle raison a-t-on donnée pour ne pas continuer la protection pendant la maladie?

Le sénateur Fournier: Pendant qu'il travaillait.

Le président: Oui, la maladie.

M. DesRoches: Je ne crois pas que nous couvririons jamais la maladie pendant que l'assuré travaille. La seule chose que nous pourrions songer à recommander au gouvernement de maintenir en vertu de la constitution, – L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique a naturellement été amendé pour admettre l'assurance-chômage, et, par conséquent, en vertu de ce régime, nous croyons que l'assurance en cas de chômage par suite de la maladie pourrait être admise. En d'autres termes, nous pourrions avoir l'assurance-chômage, mais si le chômage ne résulte pas de la maladie, je ne crois pas qu'il y ait lieu de faire intervenir l'assurance-chômage. Un tel cas relève plutôt du ministère de la Santé et du Bien-être.

Le président: Je vois, c'était une question constitutionnelle.

M. DesRoches: Oui.

Le sénateur Roebuck: Monsieur DesRoches, vous avez mentionné le travail d'organisation de votre

Commission dans ce domaine; et vous avez dit que c'était un régime d'assurance, et non pas de la charité. Je sais fort bien ce qui est arrivé à cette époque, car je siégeais au Comité des Communes, il y a bien des années, qui a conçu ce vaste plan. Ce régime devait répondre à un besoin. Il n'était conçu qu'en fonction de l'assurance, mais le besoin n'avait pas disparu. Tel était le but de toute cette organisation: répondre à un besoin, et, dans un sens, lutter contre la pauvreté. Naturellement, on y est parvenu, car, sans ce régime d'assurance, nous aurions eu beaucoup plus d'agitation et de malaise au Canada.

Le président: Sénateur Pearson.

Le sénateur Pearson: Je me demande quelle catégorie de travailleurs est le plus atteinte en vertu de votre régime d'assurance-chômage. Est-ce celle des menuisiers, des plombiers, des électriciens?

M. DesRoches: Je crois que, si vous exceptez ceux qui sont mentionnés dans ce tableau, on peut dire que quelque 5¼ millions de travailleurs sont protégés par notre régime.

Le sénateur Pearson: Oui.

M. DesRoches: Par conséquent, tous les métiers et professions que vous avez mentionnés sont vraiment assurés, et il n'y a que ces exclusions spécifiques.

Le sénateur Pearson: Mais quel groupe, parmi ceux-ci, reçoit plus de prestations d'assurance-chômage que les autres? Avez-vous une statistique là-dessus?

M. DesRoches: Nous n'en avons pas par occupation. Par industrie, il est sûr que certaines industries saisonnières reçoivent plus de prestations que d'autres. Les ouvriers de la construction et les pêcheurs, par exemple, reçoivent plus de prestations que d'autres industries, mais il y a d'autres industries hautement spécialisées, comme celle de l'automobile par exemple, qui souffrent de chômage saisonnier à des époques différentes, par exemple à cause du changement des modèles, mais qui retirent des prestations de chômage également.

Si l'on songe qu'un million de personnes reçoivent des prestations en une année, je crois que cette coutume est très répandue et je ne crois pas qu'on puisse mentionner une seule occupation en particulier. Comme je l'ai mentionné, il y a certaines industries qui sont particulièrement atteintes, mais aucune occupation particulière n'est atteinte. Les industries saisonnières sont peut-être plus atteintes que les autres.

Le sénateur Pearson: Oui. Je voudrais vous poser une autre question. Où trouvez-vous des emplois pour ces chômeurs? Ces emplois vous sont-ils offerts ou travaillez-vous de concert avec la Main-d'œuvre pour créer des emplois?

M. DesRoches: Le ministère de la Main-d'œuvre est chargé de leur trouver du travail et nous lui envoyons tous nos réclamants.

Le sénateur Pearson: Que faisiez-vous autrefois?

M. DesRoches: Autrefois, c'est-à-dire bien avant moi, naturellement, les deux agents travaillaient ensemble; ou une partie du Service sélectif au début, puis le Service national de placement a été combiné avec l'assurance-chômage, et les programmes à cette époque étaient des programmes de placement. Je crois que le réclamant était envoyé directement à l'agent ou il y avait échange de correspondance ou de documents entre les deux agences.

Depuis leur séparation, la Main-d'œuvre dirige plusieurs autres programmes nouveaux qui diffèrent de ceux qui existaient à cette époque.

Le sénateur Pearson: Savez-vous comment vous pourriez intégrer ou contribuer à étendre votre régime d'assurance-chômage afin de pouvoir arriver à supprimer la pauvreté qui existe dans notre pays?

M. DesRoches: Eh bien, je ne suis pas sûr que ce rôle convienne à la Commission d'assurance-chômage.

Le sénateur Pearson: Non, ce n'est pas un rôle, mais savez-vous ce qu'il faudrait faire?

M. DesRoches: Nous sommes d'avis que nous devrions servir de filtre, pour ainsi dire, ou de canalisation, afin que les gens puissent être mieux orientés vers les programmes qui existent. Je crois qu'il manque des liens entre les divers programmes, ou l'on ignore ce que devient une personne qui vient à nous. Prenons celui qui n'est pas admissible aux prestations. Que devient-il après qu'il est venu chez nous? Évidemment, il existe d'autres programmes d'aide à divers niveaux du gouvernement, mais les chômeurs sont-ils convenablement dirigés vers ces programmes de la Main-d'œuvre, du bien-être social, des pensions? En fait, c'est plutôt le contraire qui se produit. Il y a double emploi lorsque nous nous occupons des retraités en chômage et avant longtemps le Plan de pension du Canada et le programme de sécurité de la vieillesse en viendront à chevaucher dans une grande mesure. Il y a donc ces deux questions du chevauchement et d'une meilleure orientation des gens vers ces services.

Quant à la question de savoir exactement de quelle façon cela va se faire, je crois que cela va se faire d'une part grâce au bon vouloir des administrateurs et aussi à l'aide des directives du gouvernement.

Le sénateur Pearson: Il y a un autre point que je voudrais élucider au sujet duquel vous pouvez peut-être me renseigner. L'autre jour, dans l'avion qui m'emportait vers l'Ouest, j'étais assis à côté d'un tout jeune homme à qui j'ai demandé où il travaillait. Il me répondit qu'il habitait Regina mais travaillait à Winnipeg. Il a un emploi à l'imperial Oil. Il est très jeune. Je lui demandai comment il se faisait qu'on l'ait envoyé à Winnipeg et il répondit: «J'ai été envoyé pour démanteler une raffinerie et la reconstruire». – «Où avez-vous fait votre apprentissage?» demandai-je. Il répondit: «Imperial Oil nous forme. Je suis toujours des cours, et je suis payé tout en étudiant». Je ne sais combien de compagnies au Canada forment ainsi leurs employés, les jeunes qui entrent à leur service.

M. DesRoches: Je crois que cela n'est pas de ma compétence. Vous obtiendrez une réponse plus satisfaisante à votre question en vous adressant au ministère de la Main-d'œuvre. Je ne puis que vous donner une opinion personnelle sur ce sujet. Je crois que beaucoup d'employeurs font suivre des cours à leurs employés, soit pour l'intérêt personnel de l'employé soit lorsque l'on apporte des changements dans la production. Mais pour ce qui est de déterminer dans quelle mesure cette pratique est en honneur, je crois que le ministère de la Main-d'œuvre serait mieux en mesure de vous renseigner.

Le sénateur Pearson: Je vous remercie.

Le président: Docteur McGrand.

Le sénateur McGrand: Vous avez mentionné que certains programmes visent à faire disparaître la pauvreté. Un tel programme pourrait viser à supprimer la pauvreté ou à la prévenir. Je vous serais reconnaissant de m'éclairer un peu à ce sujet, car je suis un peu mêlé.

M. DesRoches: J'essayais simplement de faire une distinction entre notre programme et d'autres régimes qui ont des buts différents. Notre programme accomplit une certaine chose. J'essayais simplement d'expliquer que certains programmes sont conçus pour créer des occasions économiques, et c'est justement la mission qui a été confiée au nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. D'autres programmes, comme celui du ministère de la Main-d'œuvre, ont pour but d'exploiter, de mettre en valeur ou de mieux utiliser les ressources humaines. Ce sont là, à mon avis, deux moyens directs d'améliorer de façon permanente la situation des gens. Au risque de parodier le Conseil économique ou la capacité des gens de profiter de ces occasions sur une base permanente, sont encore préférables au revenu garanti, et c'est ici qu'entre en jeu notre genre de programme qui, par sa conception même, vise à assurer le maintien du revenu ou à transférer les paiements. Il a son rôle à jouer, mais il ne peut fonctionner que si ces autres mesures sont appliquées.

Le sénateur McGrand: Votre travail se limite à peu près entièrement à soulager la pauvreté.

M. DesRoches: Je crois que nous devrions œuvrer dans ces deux domaines. Et puis, il y a le Régime d'assistance du Canada qui prévoit un autre genre de revenu garanti ou de secours dans la région. Je crois qu'on découvre, en examinant cet ensemble de programmes, le rôle qu'on a donné à chacun d'eux pour atteindre l'objectif visé. Nous avons un résultat à obtenir et je crois que nous pourrions améliorer nos méthodes de travail, sans toutefois changer le genre de travail.

Le sénateur McGrand: Vous avez dit que beaucoup de programmes de formation du personnel sont pris en charge par des compagnies comme Imperial Oil. Cela me semble satisfaisant pourvu que ça fonctionne. En même temps, tous nos gouvernements provinciaux ont établi des Instituts de technologie qui dispensent une formation technique aux jeunes. Pouvez-vous me dire comment tous ces programmes se complètent, c'est-à-dire comment s'engrènent la formation reçue par les élèves dans les instituts et celle qu'ils reçoivent au travail?

M. DesRoches: Encore une fois, sénateur, cela n'est pas de ma compétence, mais de celle du ministère de la Main-d'œuvre. Cependant, je crois qu'à cause du fait que le ministère de la Main-d'œuvre se désiste par contrat en faveur des provinces et collabore avec elles, il se produit un phénomène de rétroaction qui permet de déterminer les besoins d'une industrie à un moment donné. Ces trois éléments constituent, à mon avis, tout un programme.

En d'autres termes, quelqu'un détermine ce que sont ou pourront être les besoins d'une certaine industrie, puis élabore un programme de formation privé ou public, pour résoudre ces problèmes. Cependant, je le répète, cela n'entre pas dans mes attributions.

Le président: A ce propos, je voudrais savoir si, en fin de compte, votre ministère paie les frais.

M. DesRoches: Certainement

Le président: Il me vient à l'idée que nous faisons du gaspillage de la main-d'œuvre et que nous ne tirons pas de ces gens tout le parti que nous devrions en tirer. Afin de consolider votre ministère et sa position financière, je suppose que vous communiquez avec ces autres ministères pour leur suggérer des moyens de s'améliorer tout en facilitant votre travail. Est-ce que vous faites cela?

M. DesRoches: Je crois que nous le faisons. Nous nous tenons en contact avec le ministère de la Main-d'œuvre ainsi qu'avec les provinces au sujet du bien-être social, mais je dois dire que notre action est limitée par la Loi. Nous sommes chargés d'appliquer une Loi qui est assez explicite et, dans ce contexte, notre pouvoir est très restreint. Tout ce que nous pouvons demander pour le moment, c'est qu'on nous aide à déterminer si les gens réunissent les conditions prescrites par la Loi, ce qui se résume à peu de chose pour nos conseillers. En d'autres termes, la raison pour laquelle nous voulons avoir l'opinion des autres, c'est que nous voulons nous assurer que nous prenons toutes les précautions nécessaires pour sauvegarder le fonds.

Le président: Oui, c'est ce que je pense.

M. DesRoches: Ça demeure, d'après moi, une façon plutôt rigoriste et, au dire de certaines gens, négative d'aborder ce problème.

Je crois que nous devrions l'aborder de façon plus positive en nous entendant avec eux pour trouver des voies et moyens de régler le problème du particulier, qui n'est certes pas notre problème en ce moment. Tout ce que nous avons à faire, c'est de payer. A mon

avis, cependant, nous devrions être habilités à jouer ce rôle, ce qui nous permettrait de rechercher une solution à ce problème.

Le président: Mais si vous vous souciez de prendre soin de ce fonds, vous les forcez à faire quelque chose de positif.

M. DesRoches: Oui, mais je crois, – en prenant comme exemple le ministère de la Main-d'œuvre, – que cela provoquera un conflit d'intérêts pour lui si nous lui demandons de nous indiquer comment protéger notre fonds. Dès lors ce conflit d'intérêts prend naissance. Je crois que si nous allions voir les responsables et leur disions: «Travaillons ensemble», afin de faire le point sur leur méthode de travail, nous serions plus avancés que si nous leur disions: «Donnez-nous des détails afin que nous puissions supprimer les prestations».

Le président: Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je pensais, au contraire, à votre première suggestion: Comment pouvons-nous travailler ensemble afin que nos efforts donnent des résultats? Que faites-vous à ce sujet?

M. DesRoches: Nous ne faisons pas grand-chose. Ainsi que je l'ai dit, étant donné votre méthode actuelle de travail et le sens de la Loi, nous devons nous conformer à ces conditions; c'est ainsi. Une fois que nous avons satisfait aux conditions, notre rôle est terminé. Rien dans notre programme n'exige que nous fassions davantage. Par conséquent, pour faire l'essai de ces conditions, nous ne pouvons que travailler avec ces autres organismes afin de découvrir si les gens satisfont ou non à ces conditions. Ce genre de collaboration est nécessairement très limité.

Le président: Je puis vous dire que, d'après notre propre expérience, les gens qui comparaissent devant nous travaillent dans leur sphère limitée; chacun travaille dans un petit département autonome. Sénateur Fergusson.

Le sénateur Fergusson: La première question que je désire poser ne se rattache que de loin à l'autre. Dans le résumé de votre mémoire, à la page 2, vous dites que l'une des mesures recommandées est l'intégration améliorée avec d'autres formes de programmes de développement social. Au sujet de cette «intégration améliorée», pouvez-vous me dire ce que vous faites maintenant, si tant est que vous faites quelque chose?

M. DesRoches: Revenons, si vous le voulez bien, à ce que j'étais en train d'expliquer au président.

Le sénateur Fergusson: Oui, je sais que ça revient au même.

M. DesRoches: Nous essayons présentement d'appliquer la Loi dans sa forme actuelle. Surtout depuis la séparation du Service de placement, nous n'avons aucune responsabilité directe d'améliorer la situation des gens. Nous essayons de collaborer avec ces autres organismes, du moins en ce qui concerne l'échange des renseignements, mais non pas d'une façon directe et positive. Nous aimerions que ce rôle soit amplifié.

Le sénateur Fergusson: Vous dites que vous aimeriez qu'on augmente vos attributions, mais comment pourrait-on le faire en vertu de la présente Loi?

M. DesRoches: Ce serait impossible. Il faudrait modifier la Loi.

Le sénateur Fergusson: Il faudrait modifier la Loi?

M. DesRoches: En effet.

Le sénateur Fergusson: Même en modifiant la Loi, j'ai l'impression que ce serait tout ou rien. Certains administrateurs seraient disposés à le faire et à aller jusqu'au bout. J'ai été moi-même administrateur dans un ministère fédéral et je sais par expérience que les gens interprètent de mille façons différentes des choses comme celle-là. Certaines personnes pourraient être disposées et même impatientes à le faire, mais à d'autres occasions, elles font preuve d'une indifférence totale. Ne trouvez-vous pas que ça varie beaucoup?

M. DesRoches: Je crois qu'il faudrait organiser le plan autrement qu'au petit bonheur. Il faudrait diriger les gens vers différents programmes de façon ordonnée plutôt qu'au jugé. En fait, nous travaillons en ce moment au hasard.

Le sénateur Fergusson: Si votre programme est ainsi conçu, je crois que votre idée est bonne et je suis loin d'y être opposé; mais cela veut-il dire que quelqu'un de votre personnel doit être un expert pour savoir exactement à qui les cas doivent être déférés.

M. DesRoches: Oui.

Le sénateur Fergusson: Ce genre d'organisation doit exiger beaucoup de temps. Ce que je veux dire, c'est que d'autres ministères doivent avoir le même système de renvoi.

M. DesRoches: Je crois que nous avons tous affaire à certains groupes de clients. Il s'agit de savoir combien de ces groupes sont communs à nous tous. Je suis sûr qu'il y en a un assez grand nombre dont les cas doivent être examinés au fond. Nous savons, par ce que nous disent les responsables du Service social dans les provinces, qu'il doit y avoir un lien quelque part entre ces différents cas.

Le sénateur Fergusson: C'est justement ce que je pensais. Ne serait-il pas préférable d'établir un centre auquel chaque problème qui n'émane pas d'un ministère, serait soumis, afin que l'expert de ce ministère sache à qui envoyer le client, au lieu de soumettre un cas à un ministère qui n'a rien eu à y voir et qui, par conséquent, le soumet à une autre autorité.

M. DesRoches: Je vois là un danger. J'ai essayé de vous expliquer que les gens viennent à nous tout

d'abord lorsqu'ils tombent en chômage; et ce n'est qu'une fois qu'ils se sont adressés à nous que nous pouvons les diriger.

En fait, cette façon d'agir a un double but. Tout d'abord il s'agit d'appliquer la Loi. Il ne fait aucun doute qu'avec notre organisation actuelle, – j'ai mentionné les personnes retraitées –, il arrive un moment où nous devons faire le point et déterminer qui est admissible à quelles prestations et à quel moment dans le cas des retraités, et il en va ainsi pour les prestations de maladie et autres prestations.

Le sénateur Fergusson: Puis-je vous demander quelques explications au sujet du congé de maternité, dont il est question à la page 7 de votre mémoire, je crois? Vous avez dit à ce sujet qu'il fallait poursuivre l'étude de cette question. Pourriez-vous me dire quelle solution on a trouvée à ce problème à l'étranger, pour qu'il n'y ait pas de perte de salaire pendant la grossesse?

M. DesRoches: Pendant des années, l'OIT a conclu des conventions qui portaient sur cet aspect, et, selon nous, c'est à cela que nous pourrions donner suite.

Le sénateur Fergusson: Connaissez-vous des pays où de telles mesures ont été prises?

M. DesRoches: Oui.

Le sénateur Fergusson: Pourriez-vous nous en nommer?

M. DesRoches: Dans la plupart des pays d'Europe, des mesures ont été prises pour permettre aux femmes de toucher des prestations de grossesse pendant un certain temps.

Le sénateur Roebuck: Un tel régime est en vigueur en Nouvelle-Zélande depuis des années.

Le sénateur Fergusson: Y a-t-il une raison pour laquelle ce régime n'a pas encore été instauré au Canada?

M. DesRoches: Il faudrait amender la Loi.

Le sénateur Fergusson: Cela va de soi.

M. DesRoches: Il n'y a aucune raison. Il faudrait que quelqu'un en assume le coût, et que nous nous conformions à ces conditions. Nous serions obligés d'amender la Loi.

Le président: Le coût serait-il élevé, d'après vous?

M. DesRoches: Nous avons fait le calcul, mais je n'ai pas les chiffres en ce moment. Je ne puis vous donner qu'une approximation. Cela coûterait entre $30 et $40 par année, pour une certaine période.

Le sénateur Fergusson: Pourriez-vous nous fournir ces chiffres? Je désirerais avoir les résultats exacts de vos calculs.

M. DesRoches: Cela varierait selon la période de prestations; les chiffres varieraient selon toutes ces conditions.

Le sénateur Fergusson: Pouvez-vous me dire s'il est possible que le régime de l'assurance-chômage soit jamais étendu aux domestiques?

M. DesRoches: Je ne vois pas comment cela pourrait devenir possible, car la situation de ces gens ne nous permet pas de déterminer facilement les conditions dans lesquelles ils travaillent. Nous avons beaucoup fait pour étendre l'assurabilité à la plupart des groupes de travailleurs, mais dans des relations ouvrières comme le service domestique, on considère toujours ce secteur comme extrêmement difficile parce qu'il n'existe aucune uniformité et nous n'avons rien qui nous permette de vérifier ce qui se passe. Je crois que cette possibilité est extrêmennt lointaine.

Le sénateur Bélisle: Il s'agit là d'un secteur où l'on vous raconte toutes sortes d'histoires de malchance de travailleuses qui ont des emplois à temps partiel à la suite du décès du mari, en raison de la maladie et pour d'autres raisons, et dont le sort n'est pas enviable.

M. DesRoches: Je comprends cela, mais je ne sais vraiment pas comment nous pourrions intervenir pour vérifier exactement les conditions de travail de ces personnes.

Le sénateur Bélisle: Je saisis votre difficulté.

Le président: Au sujet du mémoire dont a parlé le sénateur Fergusson, est-ce que ces gens sont assurables en Angleterre, par exemple?

M. DesRoches: Oui.

Le président: Le sont-ils en France?

M. DesRoches: Oui.

Le président: Aux États-Unis?

M. DesRoches: Non, ils ne sont pas admissibles aux États-Unis.

Le président: Pouvez-vous nous dire dans un mémoire quels pays ont un régime semblable?

Le sénateur Fournier: C'est dommage que le sénateur Carter ne soit pas ici, car j'aurais voulu prendre la suite de certains de ses commentaires, parce que je me suis aperçu que le témoin n'était pas d'accord avec la première déclaration du sénateur Carter portant que les gens devaient dire qu'ils étaient disponibles pour n'importe quel travail afin d'établir leur admissibilité. Pendant qu'il faisait sa déclaration et mentionnait des cas précis, les membres semblaient hocher la tête avec un air d'incrédulité. Je respecte leur opinion, mais j'aimerais savoir si, oui ou non, le témoin approuvait cette déclaration. Je ne veux rien de plus qu'un «oui» ou un «non». Êtes-vous ou n'êtes-vous pas d'accord?

M. DesRoches: Voudriez-vous répondre, Tom?

M. Ward: Dois-je répondre par un «oui» ou par un «non»?

Le sénateur Fournier: C'est tout ce que je voulais savoir.

M. Ward: Je dois dire que je n'approuve pas tout à fait l'attitude prise par le sénateur, mais ce n'est pas blanc ou noir et je ne puis répondre par un «oui» ou par un «non». Et puis M. Beatty m'intimidait un peu.

Le sénateur Fournier: Il niait de la tête.

M. Ward: Parce que cela est de sa compétence, et c'est lui qui administre cette partie de la Loi, avec l'aide de ses adjoints. La disqualification n'est pas exactement ce que le sénateur a expliqué; en d'autres termes, vous ne perdez pas aussi facilement vos droits.

J'avoue, lorsque je considère que j'ai appartenu au travail organisé, que je devrais peut-être prendre pour acquis qu'ils sont tous blancs et tous méritants; mais nous devons appliquer la Loi et j'estime que j'ai le devoir de m'en tenir à la Loi autant que possible.

Il y a bien des gens qui touchent des prestations lorsqu'ils pourraient trouver dans un rayon de 75 milles du travail qui leur convient, mais parce qu'ils sont ici et que le travail est là-bas, nous ne leur faisons pas perdre leur droit aux prestations pour cette raison. N'ai-je pas raison?

M. R. L. Beatty, directeur général, Commission d'assurance-chômage: Vous avez raison.

M. Ward: Vous ne pouvez dire simplement parce qu'il y a du travail et le refusent, qu'ils perdent leur droit aux prestations. Il faut faire preuve de jugement, car vous avez presque autant de cas que de réclamants. Il faut aussi tenir compte des problèmes dans la famille, du temps, de l'état des routes et de plusieurs autres facteurs. Nos fonctionnaires de la Commission considèrent tous ces facteurs et rendent une décision, dont on peut d'ailleurs appeler, comme on vous l'a expliqué.

Je serais tenté d'ouvrir une parenthèse et de dire que 10 p. 100 des appels sont agréés. Cette situation semble avoir été à peu près normale pendant les quelque vingt ans où nous avons appliqué la Loi. Il est juste de dire, je crois, que s'il n'en avait pas été ainsi, c'est que nos fonctionnaires de la Commission ne font pas un bon travail. Quand je parle des «fonctionnaires de la Commission», cela s'entend de ceux qui rendent une décision en premier lieu et décrètent qu'une demande de prestations doit être agréée ou non. Cependant, nous ne rejetons pas des réclamations sans de bonnes raisons, comme on l'a laissé entendre.

Le sénateur vient de Terre-Neuve, et il y a des problèmes spéciaux dans cette province. Le chômage crée une situation difficile, les emplois sont rares et bon nombre de pêcheurs sont dans la gêne. Comme l'a expliqué le commissaire en chef, dans l'industrie de la pêche, pour chaque dollar que nous leur versons, nous ne recevons que 10 cents, et pour chaque montant de dix dollars que nous versons, nous ne récupérons qu'un dollar. Nous ne jugeons pas les résultats obtenus par cette seule norme, mais c'est là l'un des éléments de la situation.

En résumé, nous ne disqualifions pas les gens aussi burtalement qu'on l'a donné à entendre. Je suis sûr que M. Beatty peut vous fournir des preuves de ce que j'avance, mais je sais que vous ne désirez pas vous attarder à tous ces détails.

Le sénateur Fournier: Non, je vous crois sur parole. En fait, un grand nombre de vos fonctionnaires sont postés un peu partout au Canada et ce sont eux qui décident en dernier ressort. Que j'aille au bureau d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, à votre bureau de Québec ou à n'importe lequel de vos bureaux au Canada, ce sont eux qui décident sans retour si je suis admissible ou non aux prestations.

M. Ward: Non pas!

Le sénateur Fournier: Si! N'ont-ils pas la même formation et ne suivent-ils pas la même politique partout au Canada?

M. Ward: C'est juste, et vous seriez intéressé de connaître toutes les précautions que nous prenons pour en arriver à des décisions équitables.

Je m'empresse d'ajouter, cependant, que ces fonctionnaires ne rendent pas un jugement définitif, car, comme nous l'avons déjà dit, les réclamants peuvent aller en appel. Celui qui a le dernier mot c'est notre arbitre qui, comme vous savez, est juge de la cour de l'Échiquier du Canada.

Le sénateur Fournier: Vous ne vous en tenez pas à la question. J'espère que nous n'en sommes pas encore là. Supposons que je sois un pauvre ouvrier qui réclame des prestations à son bureau régional. Pour une raison ou pour une autre, il est déchu de son droit aux prestations et vos fonctionnaires ont le dernier mot.

M. DesRoches: Pas du tout! Il y a trois paliers pour en arriver à cette décision.

Le sénateur Fournier: Je sais bien que je puis en appeler, et tout et tout, mais nous n'aimons pas les conseils de révision; nous ne tenons pas à nous adresser à eux. Je suis un pauvre ouvrier et je n'aime pas parcourir 225 milles d'Edmundston à Bathurst et séjourner deux jours à cet endroit pour comparaître devant le conseil de révision, sachant avant même mon départ que je n'ai pas grand-chance de gagner mon point. Nous n'aimons pas être astreints à cela, mais nous le sommes. On nous met au défi de nous y soumettre et c'est ce que nous n'aimons pas. Il devrait exister un moyen plus facile pour moi de faire rejeter

ou accepter ma demande sans passer par toute cette procédure. Elle coûte très cher et, de toute façon, la plupart d'entre nous ne sont pas assez riches pour se l'offrir.

M. DesRoches: Je ne peux pas juger autrement que par le nombre de ceux qui vont quand même en appel. Je crois que le commissaire Ward le confirmera, les syndicats ouvriers sont tout à fait au courant de la procédure et je crois qu'ils sont disposés à aider et qu'ils aident leurs membres à se présenter devant ces conseils d'appel.

Il est difficile d'imaginer comment il pourrait en être autrement. Pour qu'il y ait un arbitrage impartial, il faut qu'il existe certaines formalités, comme vous le dites. Autrement dit, il faut que les membres se réunissent pour reviser certains cas, et il leur faut les examiner, mais les réclamants ne sont pas obligés de se présenter. En fait, je crois que c'est l'exception plutôt que la règle. Les trois membres du conseil s'efforcent de rendre une décision impartiale tout à fait indépendamment de nous. Comme je l'ai mentionné plus tôt, je crois que le nombre est d'environ 17,000 par année. Par conséquent, je ne crois pas qu'il répugne tellement aux gens de prendre ce chemin et cela est pour le mieux.

Le sénateur Fournier: Je crois que nous pourrions discuter longtemps là-dessus, car je ne partage pas tout à fait votre opinion. Je reviens au fait que personne n'aime à franchir une grande distance pour se présenter devant la commission d'appel. On préfère régler ses problèmes chez soi, si possible, quitte à accepter le résultat, bon ou mauvais.

Le sénateur Pearson: Certains refusent d'accepter des emplois de courte durée parce qu'ils ont peur de perdre leurs prestations de chômage. Une forte partie de l'opinion publique s'en indigne, confondant parfois assurance-chômage et secours directs. Cet abus est-il aussi fréquent qu'on le pense?

M. DesRoches: Pas à notre connaissance. La loi permet au réclamant de gagner la moitié du montant de la prestation qu'il touche. Supposons qu'il touche cinquante dollars; il peut gagner de plus vingt-cinq dollars sans perdre de sa prestation, ce qui lui fait cinquante plus vingt-cinq. Il est évident que ce n'est pas autant que ce qu'il gagnait auparavant.

Il est vrai que, passé cette limite, il perd de plus en plus et assez rapidement, car s'il gagne des dollars supplémentaires, il ne touche rien et doit gagner encore vingt-cinq dollars de plus pour ne rien perdre. Par conséquent, je crois qu'il n'est pas intéressé à gagner plus qu'un certain montant, sauf s'il accède à un emploi à plein temps. Il est autorisé à gagner jusqu'à 50 p. 100 de sa prestation et c'est ainsi que la loi est faite à l'heure actuelle.

Le sénateur Fournier: A l'appendice B, vous mentionnez que les pénalités imposées aux employeurs payant en retard s'élèvent à $1,600,000. De quoi se composent les pénalités? Sont-ce des amendes?

M. DesRoches: Ce sont les amendes qui ont été imposées.

Le sénateur Fournier: Sont-ce les amendes plus les montants dus, ou seulement les amendes?

M. DesRoches: Ce ne sont pas des amendes judiciaires; ce sont des pénalités prévues par la loi en cas d'arrérage.

Le sénateur Fournier: Est-ce pour une période d'un an ou pour toute la période depuis juillet 1941?

M. DesRoches: Pour toute la période.

Le sénateur Fournier: A l'appendice E, vous avez des chiffres allant jusqu'à 1967, et nous sommes maintenant en 1969. Les chiffres de 1968 n'étaient pas disponibles?

M. DesRoches: Il me faut recourir à M. Macdonnell. Nous n'avons pas eu les chiffres du Bureau de la statistique . . .

M. D. J. Macdonnell, chef, division de l'assurabilité, Commission de l'assurance-chômage: Nous citons ces quatre chiffres pour permettre de comparer, car le taux a été modifié en 1968, à compter du 30 juin, ce qui fait que l'année 1968 ne peut pas offrir un tableau fidèle, la moitié de l'année ayant été à l'ancien taux. Beaucoup de réclamants ont commencé d'accumuler des droits à de plus fortes prestations le 30 juin, mais l'effet ne se fera véritablement sentir qu'en 1969, quand une année entière se sera écoulée. Nous avons cru que les chiffres de 1968 auraient faussé le tableau.

Le sénateur Fournier: J'ai une autre question qui se rattache un peu à la question posée par M. McGrand. A la page 2, je cite le nº 7:

> L'objectif de l'assurance-chômage est le suivant: Remédier à la perte de revenu du chômeur et de sa famille en lui fournissant une aide pécuniaire à intervalles réguliers pour remplacer le salaire qu'il a perdu par suite d'une interruption temporaire de son travail.

Je crois qu'il manque des mots dans ce passage. Il faudrait dire «perdus par suite d'une interruption temporaire ou d'une interruption temporaire délibérée de l'emploi».

M. DesRoches: Cela couvre beaucoup de terrain.

Le sénateur Fournier: Je m'explique.

Le président: Laissez-le répondre.

Le sénateur Fournier: Je ne lui ai peut-être pas fourni assez de précisions.

M. DesRoches: Je voudrais entendre l'explication.

Le sénateur Fournier: Monsieur DesRoches, vous avez dit, je crois, que les gens ne devraient pas travailler avec la seule ambition d'obtenir des timbres. Je suis d'accord avec vous, mais malheureusement il y en a trop qui travaillent seulement pour les timbres. On le constate dans les régions les plus pauvres, où il n'y a pas de manufactures et d'industries et seulement des emplois à temps partiel. Il y a certainement une course aux timbres et il est impossible de faire travailler quelqu'un à moins de fournir des timbres. Il y a deux problèmes qui en résultent.

Il n'y a pas longtemps, j'avais besoin d'un peintre chez moi. J'avais une semaine de travail pour un peintre, plus quelques fenêtres à réparer et des préparatifs à faire pour l'été. Mais je n'ai pas pu trouver un peintre ni personne d'autre parce que tous avaient peur de perdre leur assurance-chômage. Il en est ainsi partout au Canada. C'est très réel. J'avais besoin d'un peintre et je n'ai pas pu en trouver un et c'est donc moi qui souffre.

Il n'y a pas longtemps, l'automne dernier en fait, j'ai eu connaissance du cas d'un cheminot gagnant un bon salaire à bord d'un train qui avait eu l'adresse de trouver un moyen pour se faire mettre à pied. Il recommence tous les ans et touche des prestations d'assurance tout l'hiver, va en Floride, change d'automobile et se coule la vie douce. C'est un fait. Je ne vous donne pas de nom, mais je n'avance pas ici des choses dont je ne sais rien. C'est un fait. Il est surprenant de voir comment ces gens peuvent abuser du gouvernement et toucher en assistance sociale et en assurance-chômage jusqu'à $80 ou $85 par semaine, tandis que s'ils travaillaient, étant donné qu'ils n'ont aucun métier, ils ne pourraient gagner que $65 par semaine. Ils se trouveraient à travailler en réalité pour $20 par semaine? » Croyez-moi. Ce sont des experts; ils connaissent le jeu de A à Z.

M. DesRoches: Je ne peux faire plus que mentionner la campagne que nous avons lancée l'automne dernier, avec un certain succès je pense, pour améliorer le contrôle des prestations. Je crois que nous combattons de mieux en mieux ces abus, non pas parce que cela ne se faisait pas auparavant, car je crois que cela s'est toujours fait. Je sais fort bien et nous savons tous que ces abus se produisent, mais je pense que nous prenons une foule de mesures. Nous sommes pris dans ce domaine entre les critiques de ceux qui nous accusent d'être trop durs et les critiques de ceux qui nous accusent de nous laisser rouler. Je présume que vous me parlez de ces abus parce que vous pensez que nous devrions exercer un meilleur contrôle. En réalité, nous faisons tout ce que nous pouvons pour mieux contrôler, et nous disposons de plusieurs moyens pour le faire. Cette année, nous avons certainement accentué nos efforts, et nous avons recouvré ou mis fin à des paiements en trop formant un total de plus de $3,000,000 par année. Nous avons eu des entrevues – j'ignore le nombre exact – avec environ 40,000 personnes au cours de l'hiver, n'est-ce-pas?

M. Ward: Plus que cela.

M. Beatty: Plus que cela.

M. DesRoches: Oui, le nombre dépasse 40,000.

M. Beatty: Cent mille.

M. DesRoches: Cent mille personnes, ce qui est peut-être deux ou trois fois plus que les années précédentes. Nous faisons une meilleure sélection; autrement dit, nous avons trouvé des moyens de choisir les personnes avec lesquelles nous avons des entrevues et nos techniques sont plus raffinées; mais il y aura toujours des abus dans un système de ce genre.

Je crois même que nous devons nous garder de présumer que nous arriverons un jour à éliminer complètement les abus. Nous combattons l'ingéniosité humaine et je ne crois pas que nous pourrons parvenir à l'éliminer complètement; nous ne devons pas non plus dépenser de l'argent pour essayer de réduire les abus à zéro. Nous ne pouvons faire plus qu'essayer de réaliser l'équilibre entre le coût du contrôle et son rendement. A ce propos, nous sommes passés d'un rendement qui était peut-être d'un dollar pour un dollar à un rendement qui est d'environ $1.80 pour un dollar.

Je crois donc que nous avons fait beaucoup d'améliorations dans ce domaine, mais je suis sûr qu'il y aura toujours des gens qui trouveront des trucs et des subterfuges pour jouer avec les timbres.

Le sénateur Fournier: Il y aura toujours place pour des améliorations.

M. DesRoches: Il y aura toujours place pour des améliorations. Je crois que les programmes de ce genre ont une marge de faiblesse qui est peut-être de l'ordre de 10 à 15 p. 100, qu'il faut rattraper par des mesures de contrôle.

Le sénateur Fournier: Je reviens au cas de mon peintre. Il y a sans doute plusieurs centaines de milliers de cas semblables dans tout le Canada. Il faudrait une réforme quelconque pour que, si j'ai besoin d'un peintre pour une semaine ou pour trois ou quatre jours, je puisse appeler la Commission de l'assurance-chômage, dire que j'ai besoin de cet homme pour tant de jours, et obtenir ses services sans que ses prestations soient coupées. Il devrait exister un moyen. Nous devenons un peu trop esclaves du système.

M. DesRoches: Je vais laisser M. Beatty vous expliquer cela. Vous pouvez devenir un employeur temporaire, si vous voulez vous inscrire de la manière voulue afin que nous puissions contrôler.

M. Beatty: Si vous avez besoin d'un peintre et si l'homme dont vous désirez obtenir les services dit qu'il ne peut accepter votre offre parce qu'il désire continuer de se prévaloir de l'assurance-chômage, le

recours que vous offre la loi consiste à faire part de ce fait à la Commission de l'assurance-chômage. La Commission de l'assurance-chômage s'occupera alors de faire enquête sur ce cas particulier et il est possible que votre homme se voie privé de ses prestations en raison du fait qu'il n'a pas accepté l'emploi offert par vous.

Le sénateur Fournier: C'est justement ce que nous ne voulons pas faire. Je ne suis pas disposé à vous dénoncer quelqu'un un homme qui ne veut pas travailler pour moi, car il ne travaillera pas pour moi après que je l'aurai dénoncé et je me serai fait un ennemi pour le reste de mes jours parce que j'aurai fait du tort à cet homme. J'aurai réduit son revenu et je me serai fait un ennemi. Je ne suis pas enclin à dénoncer celui qui viole la loi. Je veux obtenir les services du peintre pendant qu'il est un ami, ce qui est dans mon intérêt.

M. Beatty: Cela est prévu par la loi. Je me rends compte que c'est une décision difficile pour vous à prendre, mais d'autre part, pour réprimer ce genre d'abus, nous avons besoin de la coopération du public et des employeurs en général. C'est exactement ce que nous demandons à tout employeur canadien de faire. Quand un homme a refusé un emploi et réclame des prestations de chômage, nous pouvons aller nous enquérir auprès de l'employeur de la raison de son refus. Nous pouvons ensuite utiliser cette information pour établir l'admissibilité du réclamant aux prestations.

Je me rends compte que c'est une décision difficile à prendre, mais ce sont des renseignements dont nous avons besoin pour être en mesure d'appliquer cette loi.

Le sénateur Fournier: Je ne suis pas d'accord avec vous, même si vous avez le droit de penser ainsi et même que si la loi est faite de cette façon; mais modifiez-la pour venir à mon secours à moi et non pas seulement à votre secours à vous. Vous avez votre point de vue et j'ai le mien. Mon point de vue, c'est que j'ai besoin d'un homme pour une semaine et que je ne peux pas l'avoir. Si j'habite une grande ville comme Montréal, Winnipeg ou Toronto, je puis m'adresser à un entrepreneur, qui viendra avec tout son matériel et qui est habilité à délivrer des timbres, mais au lieu de cent dollars, il me coûtera peut-être trois cents dollars. C'est un autre facteur qu'il ne faut pas oublier.

Je crois que vous avez deux points faibles dans votre système. Il y a d'abord que je ne peux pas obtenir le peintre. Je n'admets pas que je sois obligé de le dénoncer et je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur ce point; je ne devrais pas être obligé de le dénoncer. Il devrait exister un moyen pour que j'obtienne les services de ce peintre sans qu'il ait à en souffrir.

L'autre faiblesse du système, c'est que, pendant l'été mettons, j'ai besoin d'un menuisier pour une semaine ou dix jours, mais je ne suis pas habilité à délivrer des timbres. Je devrais pourtant pouvoir obtenir cet homme, qui est un bon menuisier et à qui je paierais le plein salaire dont il a besoin en me conformant à toutes les règles et règlements. De son côté, il devrait pouvoir obtenir des timbres, non pas de moi, mais peut-être par l'entremise de votre bureau. Je devrais être capable de me présenter et et de dire ou déclarer sous serment que cet homme a travaillé pour moi pendant tant de jours et qu'il a droit à ses timbres. Je serais tout à fait disposé à payer ma part. Il n'en est pas ainsi à l'heure actuelle.

M. Beatty: Je ne doute pas que vous le feriez, mais, comme l'a dit le commissaire en chef, c'est là une question très délicate en ce qui concerne l'application de la loi sur l'assurance-chômage. Vous proposez que nous accordions à chacun le privilège de devenir employeur, d'employer des gens et de leur donner des timbres. Or, les prestations à obtenir avec ces timbres sont considérables: pour chaque dollar qu'on y met, ils valent actuellement une quarantaine de dollars. C'est de l'or pur.

Le sénateur Fournier: Des timbres en or.

M. Beatty: C'est vraiment ce qu'ils sont. S'il était possible pour n'importe qui d'obtenir des timbres pour n'importe quel genre d'emploi passager, nous ouvririons la porte à toutes sortes d'abus. Il nous faut une règle de conduite à cet égard.

Je suis sûr qu'il y a beaucoup d'employeurs qui en bénéficieraient véritablement, mais malheureusement il y en a beaucoup qui en abuseraient. Par conséquent, la Commission a dû adopter pour principe que si l'emploi ne se rapporte pas au commerce ou à l'entreprise de l'employeur, et s'il s'agit de la sorte d'emploi passager que vous avez mentionné, nous ne pouvons pas autoriser l'achat de timbres ni délivrer un permis pour l'achat de timbres.

Si c'était pour une très longue période, vous pourriez demander un permis pour acheter des timbres, mais la loi n'autorise pas cela à l'heure actuelle pour les emplois de quelques jours seulement.

Le sénateur Fournier: J'admets que la loi ne l'autorise pas actuellement.

Le président: Le sénateur Inman.

Le sénateur Inman: Monsieur le président, il a été répondu à plusieurs des questions que je voulais poser, mais le sénateur Carter m'a intéressé en parlant des pêcheurs. Je suis d'une province qui fait beaucoup de pêche et je croyais qu'il existait pour les pêcheurs une assurance couvrant beaucoup de leur temps. Je croyais que les pêcheurs avaient droit à l'assurance-chômage.

M. DesRoches: Oui, ils y ont droit. Je crois que le sénateur parlait du fait qu'ils peuvent être déclarés inadmissibles aux prestations. Je ne peux pas le nier. Je crois que, dans certains cas, ils peuvent être déclarés inadmissibles, mais l'assurance-chômage s'applique aux pêcheurs depuis 1955 ou 1957; il y a des dispositions

et des conditions spéciales à leur sujet. En fait, il y a tout un régime particulier pour les pêcheurs.

Le sénateur Inman: Je le sais à cause de l'expérience tentée par une compagnie après la saison de la pêche au homard. Les représentants de cette compagnie des États-Unis voulaient engager des pêcheurs pour la pêche au crabe. Ils refusèrent sous prétexte qu'ils touchaient des prestations de chômage et ne voulaient pas les perdre. Cependant, ils acceptent maintenant parce que c'est un gros revenu. Je dois dire que nos pêcheurs sont fort bien traités dans l'île du Prince-Edouard.

M. DesRoches: Nous avons reçu des plaintes – et c'est l'autre côté de la médaille – de la part d'employeurs qui ne pouvaient pas engager de pêcheurs parce qu'ils touchaient des prestations de chômage. Là encore, la réponse que M. Beatty a donnée est la seule que nous puissions donner en ce moment; tous les cas de ce genre devraient nous être signalés et nous agirons en conséquence.

Le sénateur Inman: Je partage l'avis du sénateur Fournier. Il m'est arrivé moi-même d'avoir beaucoup de peine à trouver quelqu'un. Il y a quelques années, il me fallait faire remplacer la toiture ou plutôt une partie de la toiture de ma maison et, au lieu d'un homme, il m'a fallu en engager trois parce que le premier a dit qu'il voulait avoir des timbres. On s'est donc passé de lui pour faire le travail, ce qui était illogique, mais j'étais impuissant parce qu'il me fallait faire faire ce travail. A votre avis, que faudrait-il faire dans un cas semblable?

M. DesRoches: Je crois qu'il n'y a rien à faire. C'est qu'il y aura toujours des genres d'emplois marginaux et il nous est impossible d'ouvrir la porte pour les rendre admissibles; c'est fondamentalement impossible. Par exemple, vous ne garderez pas un registre des cas semblables. A la rigueur, nous pourrions faire confiance à un seul particulier, comme M. Beatty l'a dit, mais nous ne pourrions pas généraliser et faire confiance à tous ceux au Canada qui ont de petites réparations à faire faire à leur maison et tenir pour certain qu'ils garderont la sorte de renseignements dont nous aurions besoin pour avoir la certitude plus tard que ces travailleurs sont vraiment en chômage et qu'ils sont admissibles aux prestations.

Avec ce régime, nous visons à protéger ceux qui, clairement et incontestablement, subissent une perte de revenu. Si nous ouvrons la porte à toutes sortes d'emplois passagers, qui ne sont pas vraiment des emplois, je crois que la charpente même du régime sera compromise. Après tout, ou bien vous avez un régime qui est bien ordonné et contrôlable, ou bien vous avez un régime qui tourne en farce et que personne ne peut contrôler. Le contrôle des zones grises nous donne déjà assez de problèmes. Si nous étendions l'assurance à tous ceux qui travaillent une demi-heure ou une heure pour quelqu'un, nous n'aurions plus aucun moyen de contrôle. Je suis incapable de concevoir un moyen de le faire. Ce serait comme assurer contre les accidents sans ajusteurs. C'est la même chose. Vous auriez un accident d'automobile et au lieu de vous adresser à une compagnie d'assurance ou à un ajusteur, vous appelleriez quelqu'un et vous diriez: «Mon auto a eu pour $500 de dégâts. Payez-moi. N'examinez pas l'auto, ne faites pas d'enquête et ne posez pas de questions.» Nous serions dans cette situation.

Le sénateur Inman: Ne serait-il pas possible d'admettre quelqu'un qui, comme moi, a besoin d'employer une personne. Par exemple, une femme que je voulais engager comme ménagère m'a demandé si je logais des touristes, car je demeure à la campagne, et sur ma réponse négative, elle m'a dit: «Je le regrette, mais je ne peux pas accepter, car je veux avoir les timbres.» N'y aurait-il pas un moyen quelconque de protéger ces gens?

M. DesRoches: Malheureusement, ce sont là des domaines qui ne sont pas encore couverts et qu'il serait impossible, à notre avis, de couvrir.

Le sénateur Inman: On ne songe pas à appliquer la loi aux emplois de ce genre?

M. DesRoches: Pas aux domestiques et aux employés de ce genre. Je crois que nous ne pourrons jamais songer à le faire. Je ne vois pas comment nous pourrions le faire. C'est du moins notre avis, qui est fondé sur les années d'expérience acquise par notre personnel en appliquant ce régime. Je ne puis concevoir aucun moyen qui nous permettrait d'admettre ces gens et d'exercer un contrôle justifiant tout à fait le paiement de prestations qui peuvent produire, sauf erreur, jusqu'à quarante dollars pour un. C'est une véritable aubaine, il me semble.

Le sénateur Inman: L'autre chose dont je voulais parler concerne les grossesses. Je crois que cette concession, si elle était possible, serait difficile à appliquer. Il vous faudrait établir une limite de temps, n'est-ce pas, pour les prestations?

M. DesRoches: Oui.

Le sénateur Inman: Car il y aurait de fortes différences. Certaines femmes, par exemple, ne peuvent pas travailler après le premier mois.

M. DesRoches: Il me faut faire observer que nous versons déjà des prestations aux femmes dont le manque à gagner résulte d'une grossesse, si les autres conditions de la loi sont satisfaites, et c'est là que surgit la difficulté; mais il n'y a aucune disposition qui s'applique en particulier à la période des couches. Je pense qu'il faudrait définir à la fois la période qui précède et la période qui suit l'enfantement.

Le sénateur Inman: Ces périodes devraient être définies. Je le comprends.

M. DesRoches: On ne pourrait pas laisser la durée fluctuer en toute liberté; il faudrait une période bien définie avant et après l'enfantement.

Le président: Vous savez sans doute que votre service verse plus d'argent pour les cas de grossesses que vous n'en convenez, ce matin?

M. DesRoches: Je ne l'affirmerais pas. La date exacte d'une naissance est facile à vérifier.

Le président: Je parle de la courte période antérieure à l'enfantement.

M. DesRoches: C'est cela, car s'il s'agit de sans-travail de bonne foi, de femmes incapables de trouver du travail (certains patrons les mettent à pied pour cause de grossesse), il n'y a pas de raison de les déclarer exclues. Cependant, celles qui ne cherchent pas du travail et sont hors d'état et jugées incapables de travailler durant un certain laps de temps, sont exclues.

Le sénateur Inman: Je crois savoir qu'aux termes de la loi, elles sont exclues si elles quittent leur emploi.

M. DesRoches: Seulement pour une période allant jusqu'à six semaines.

Le président: Monsieur le sénateur Sparrow.

Le sénateur Sparrow: Aucune disposition de la loi n'oblige un employeur ayant provisoirement quelqu'un à son emploi, le peintre dont a parlé le sénateur Fournier, à vous signaler la chose, n'est-ce pas?

M. DesRoches: A nous signaler la chose? Oui, si c'est pour son établissement d'affaires.

Le sénateur Sparrow: Non, il s'agit de l'embauchage d'un peintre. En ce cas, l'employeur n'a pas à signaler la chose. Seul l'employé est tenu de signaler le revenu d'appoint qui résulte de ce travail.

M. DesRoches: Vous avez raison. Cet employé est explicitement exclus par la loi. Par conséquent, l'employeur n'a pas à signaler qu'il l'emploie. Il en va différemment s'il s'agit d'un homme d'affaires et M. Macdonnell pourrait peut-être vous expliquer la chose. Il existe une grande différence entre le propriétaire d'une maison qui donne du travail à l'heure à un ouvrier et un employeur permanent qui fait de même. M. Macdonnell pourrait peut-être indiquer la différence.

Le sénateur Sparrow: Je la comprends.

M. MacDonnell: Un travail exécuté pour le commerce ou l'établissement d'un employeur est couvert par l'assurance-chômage, qu'il s'agisse ou non d'un emploi permanent. Le travail exécuté pour d'autres fins, par exemple au domicile de l'employeur, n'est pas couvert, si c'est un emploi intermittent, et ne le serait que s'il s'agissait d'un emploi continu, pour l'année entière. L'assurance-chômage s'applique à pareil cas. Mais un travail intermittent pour d'autres fins que les affaires est exclu et l'employeur n'a pas à s'en occuper.

Le sénateur Sparrow: Voici la question suivante: quels sont les frais annuels globaux de gestion de votre ministère?

M. DesRoches: Ils s'élèvent à une cinquantaine de millions de dollars depuis la revision des traitements. Ils se montaient à 40 ou 41 millions par année et la dernière revision les portera à 50 millions de dollars.

Le sénateur Sparrow: Ainsi, en incluant les allocations versées, les frais de gestion et ainsi de suite, la somme est d'un demi-milliard de dollars par année.

M. DesRoches: La contribution de l'État se monte à 70 ou 80 millions et celles des employés-employeurs à environ 400 millions de dollars.

Le sénateur Sparrow: Il me semble avoir lu quelque part que les allocations durant la dernière année financière se sont élevées à quelque 445 millions de dollars.

M. DesRoches: C'est exact.

Le sénateur Sparrow: Plus 50 millions pour frais d'administration, cela donne un demi-milliard de dollars.

M. DesRoches: D'accord.

Le sénateur Sparrow: Les membres du Comité s'efforcent de définir la pauvreté et nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'elle existe en certaines régions. Notre mission, c'est de la définir et d'y remédier là où elle sévit.

D'après les données que possède votre service et ce que vous avez lu et appris par notre Comité, et au sujet de la pauvreté, quant aux effets d'un impôt compensatoire sur le revenu, et ainsi de suite, voyez-vous une région où l'établissement d'un système compensatoire sur le revenu, pour l'allégement de la pauvreté, pourrait entraîner la suppression de l'assurance-chômage comme telle, ou bien où votre programme sous sa forme présente aurait toujours sa place au Canada?

Je vous le demande, parce que votre programme ne constitue pas un revenu d'appoint garanti pour l'année entière, mais probablement un revenu d'appoint mensuel ou hebdomadaire. La raison d'être de la question, c'est que tout en gagnant de $6,000 à $7,000 par année une personne peut toucher des allocations de chômage, même si elle gagne $649 mensuellement durant dix mois, elle y a droit. Cela situe les gens en question bien au delà du palier de la pauvreté, à quelque chiffre qu'on l'établisse, $3,000 ou un autre. Tout en étant bien au-dessus du niveau de la pauvreté, ils reçoivent un revenu d'appoint de votre ministère.

Nous envisageons la situation à deux points de vue. L'un d'eux est l'allégement de la pauvreté et, pour l'atteindre, il faudra peut-être fusionner nombre de services d'État en un seul système réunissant le régime national de pensions, l'assurance-chômage, l'assistance sociale fournie en vertu de notre régime d'assistance, etc. Je ne vois pas pour le moment comment on pourrait inclure votre programme dans ce revenu annuel garanti.

M. DesRoches: La chose soulève plusieurs questions. Je dirai d'abord que ce que vous dites au sujet du montant de revenu en cause est probablement juste. Le programme d'assurance-chômage ne vise pas à soulager la pauvreté au niveau de $3,000. C'est une forme de protection, de participation pour les travailleurs ayant un emploi régulier. Nous n'examinons pas leurs ressources personnelles ou leur revenu annuel, ce que vous faites, non plus que les recettes provenant de placements ou d'autres sources que le travail, alors qu'ils touchent des allocations de chômage.

Nous ne nous intéressons donc à leur revenu que lorsqu'ils touchent des prestations. Le reste de leur revenu ne nous regarde pas et, à cet égard, le programme ne vise pas le niveau de la pauvreté ou un niveau moins élevé. Il arrivera sans doute, du fait de prestations prolongées, que des assujettis recevront une somme probablement au-dessous du niveau reconnu. Autrement dit, si un bénéficiaire touche des allocations pour une période de plus de vingt-six semaines, comme il arrive, cette personne aura probablement des moyens d'existence bien insuffisants, ne fût-ce que pour la moitié d'une année, si cela constitue son seul revenu, mais le programme ne tient pas compte de cette considération. L'objet du programme, c'est de protéger les travailleurs employés.

Je pense qu'à ce point de vue, sous cette forme, l'assurance-chômage sera toujours nécessaire. Elle sert à protéger les gens. Ce n'est pas à dire qu'il serait impossible de l'insérer dans tout système entrant sous la rubrique du revenu garanti ou de l'impôt compensatoire sur le revenu.

Ce que je redouterais dans cette conception d'un projet global, c'est qu'on puisse trop y voir une panacée d'ordre administratif, comme l'assurance-chômage. Autrement dit, on établit un processus, on fait les versements et tout marche à merveille. Le maintien d'un revenu n'est que l'un des aspects du problème. Aussi, si vous concentrez tous vos efforts et tous vos fonds sur ce point, vous n'obtiendrez qu'un maintien de revenu. Pour résoudre vraiment le problème de la pauvreté, il vous faudra les autres programmes qui n'appartiennent pas au domaine d'un revenu assuré.

L'impôt compensatoire sur le revenu ou un revenu garanti ne constitue pas en soi une solution. Ce n'est peut-être qu'une autre façon d'accorder des allocations et, en ce sens, nous pourrions peut-être prendre place dans ce système, prendre place à certains niveaux et peut-être couvrir ces travailleurs à temps partiel et ainsi de suite. Autrement dit, notre ministère pourrait être libéré de l'obligation mentionnée, d'avoir à verser des allocations presque immédiatement aux pensionnés, du fait que le régime national de pensions ou le programme de sécurité de la vieillesse entrerait en jeu. Il n'est pas raisonnable de continuer à verser deux allocations à certains niveaux.

Quelqu'un devrait s'enquérir de cette question de la dépense globale en matière d'allocations. Vous dites qu'elle est d'un demi-milliard et il en est ainsi. Retirons-nous le maximum d'avantages de la somme et des autres demi-milliards en jeu?

Le sénateur Sparrow: Dans le même ordre d'idées, vous avez des statistiques et il semble qu'environ 80 pour 100 des cotisations des employés et des employeurs payent le coût des prestations touchées par les 20 pour 100, les bénéficiaires.

M. DesRoches: Il en est probablement ainsi.

Le sénateur Sparrow: C'est à peu près exact?

M. DesRoches: Oui.

Le sénateur Sparrow: Quelle proportion des travailleurs ne touchent jamais l'assurance-chômage?

M. DesRoches: Nous l'ignorons. Nous n'avons pas de renseignements là-dessus. Je voudrais bien le savoir.

Le sénateur Sparrow: Êtes-vous à compiler ce genre de statistiques ou projetez-vous de le faire?

M. DesRoches: Nous avons élaboré un prototype dont nous pouvons tirer des chiffres, un échantillonnage de l'élément de la population auquel s'applique notre programme. Avec l'aide de ce modèle, nous pourrions vérifier le pourcentage des gens qui ne touchent jamais d'indemnités. Nous ne le savons pas au juste, car nous recevons environ un million de demandes chaque année, et certaines de ces demandes sont évidemment répétées dans le cours d'une année, et puis il se peut que les mêmes gens soient des bénéficiaires d'année en année ou ne le soient pas. Au lieu de se borner à une année, il faut prendre une période plus longue pour juger qui touche des allocations et qui n'en touche jamais.

Le sénateur Sparrow: Parmi les gagne-petit on trouve des gens jamais en chômage qui fournissent sans cesse des cotisations pour le bénéfice de personnes mieux rémunérées qui sont sans travail durant une couple de mois par année. Je parle des catégories élevées de salariés comme les menuisiers, les plombiers, les électriciens, qui sont en chômage deux mois par année, peuvent gagner près de $7,800 annuellement et émar-

gent à une caisse à laquelle vont les cotisations de travailleurs gagnant $4,000 par année et qui payent leurs prestations sans arrêt. Si les 80 pour 100 des assujettis payent pour les 20 autres pour 100, cela paraît injuste à l'égard des gagne-petit.

M. DesRoches: Individuellement parlant, oui, mais collectivement parlant, si vous considérez les catégories de revenus, la caisse se trouve ainsi certes mieux garnie, le transfert de richesse est à l'avantage des petits salariés.

Le sénateur Sparrow: Oui.

M. DesRoches: Dans l'ensemble, c'est indubitable.

Vous parlez de l'assujetti qui, sans bénéficier peut-être d'allocations, paye ses cotisations à la caisse à laquelle peuvent émarger les hauts salariés. La seule solution, c'est l'imposition des allocations.

Le président: L'imposition des allocations?

M. DesRoches: Oui. C'est le moyen de corriger l'inéquité de cet état de choses. Ce serait, peut-on dire, un premier pas vers la réalisation de l'impôt compensatoire sur le revenu. Parce que cela ne se fait pas, les gens s'interrogent au sujet des contribuables à revenu annuel substantiel qui augmentent l'importance des prestations payées, du fait qu'ils remplissent les conditions prescrites par le programme.

Le sénateur Sparrow: Un mouvement se dessine-t-il vers cette réforme, comme telle, soit sur la recommandation de votre ministère. . .

M. DesRoches: Demandez-le au Gouvernement. Oui, des solutions de ce genre seraient peut-être opportunes, au lieu de laisser le champ ouvert à la critique voulant que de hauts salariés émargent sans nécessité à cette caisse. J'ignore comment il faudrait procéder exactement. Ce serait une mesure propre à rétablir le facteur d'équité que vous signalez.

Le président: A propos d'équité, un salarié gagnant plus de $7,800 est exclu, tandis qu'un grand nombre de boutiquiers gagnant huit, neuf ou dix mille dollars sont assujettis. Pourquoi?

M. DesRoches: Il en est ainsi. Cela provient de l'idée dont s'inspire le système: soit que les gens sans rémunération fixe ont un emploi moins stable que les autres dont l'emploi est stable par définition. On a donc jugé, je suppose, qu'il était raisonnable de plafonner le revenu de ceux qui ont un salaire fixe, parce qu'au-delà d'un certain point on n'a pas à évaluer le risque de chômage. Les choses ont changé et, au cours des années, les gouvernements ont relevé le plafond établi, mais seulement en conformité des changements qui ont marqué les salaires et les rémunérations variables. On n'a pas vraiment examiné de nouveau le principe fondamental qui établit cette différence entre l'employé rémunéré à l'heure et l'employé à salaire fixe. C'est l'un des éléments à reconsidérer dans une étude du programme dans son ensemble.

Le sénateur Sparrow: En ce qui regarde le principe de l'égalisation en matière d'impôt sur le revenu, l'inclusion des allocations dans le revenu devrait s'insérer dans les champs d'imposition que vous mentionnez. Toutefois, en toute équité, le produit majoré de l'impôt dû à l'imposition des allocations devrait revenir à la caisse de l'assurance-chômage, si l'on veut que l'ouvrier appelé injustement à y contribuer en profite directement. De la sorte, tous y participeraient, autrement dit, les contribuables dans leur ensemble.

M. DesRoches: A première vue, j'approuve votre façon de voir. Il est difficile de dire si ce facteur d'équité s'impose à cause de la caisse ou de l'ensemble des contribuables. Le gouvernement apporte sa contribution à la caisse. S'agit-il d'une obligation envers la population ou envers les contribuants? Votre raisonnement est bon, je suppose; les contribuants passent en premier lieu. C'est un point à décider.

Le président: M. le sénateur Sparrow dit ceci: si je paye une police d'assurance, et c'est ce que je fais, il n'est pas équitable de partager les bénéfices entre tous les actionnaires. Telle est sa thèse.

M. DesRoches: Sauf que le gouvernement fournit sa quote-part.

Le président: Oui. A combien se monte la caisse annuellement? J'ai besoin de précisions.

M. DesRoches: Je fais mieux de donner le chiffre exact.

Le président: Quel est le montant annuel global?

M. DesRoches: Il était de 362 millions de dollars jusqu'à la fin de mars.

Le président: Pour n'importe quelle année entière.

M. DesRoches: Il est de 362 millions de dollars.

Le président: Il est de 362 millions de dollars et quelle est la quote-part de l'État?

M. DesRoches: Il fournit 86... Je m'en excuse, je n'ai pas les bons chiffres.

Le sénateur Sparrow: Vous avez le montant de 539 millions de dollars.

M. DesRoches: De 433 millions de dollars.

Le président: Les 433 millions de dollars sont la somme perçue.

M. DesRoches: Oui, et l'État verse 69 millions de dollars.

Le président: En sus?

M. DesRoches: Non, c'est inclus dans les 433 millions de dollars.

M. Beatty: Non, cette partie de la somme.

Le président: Le chiffre global est 433 millions de dollars.

M. DesRoches: Et l'État fournit 69 millions de dollars.

Le président: Quel pourcentage de cette somme avez-vous versé l'an dernier?

M. DesRoches: Nous avons versé 388 millions.

Le président: Et en outre, vos frais de gestion se sont élevés à quelque 50 millions de dollars?

M. DesRoches: C'est cela.

Le président: On peut donc dire qu'il y a eu un léger déficit.

Le sénateur Sparrow: Le mémoire du service indique le montant de 539 millions de dollars.

Le sénateur Carter: Page 5, 539 millions de dollars.

Le sénateur Sparrow: D'après ses statistiques, le service a versé 455 millions de dollars.

M. DesRoches: Les chiffres divergent, je le regrette. De quelle annexe s'agit-il?

Le sénateur Carter: Au haut de la page 5.

Le président: Oui, au haut de la page 5: «Durant l'année financière . . .»

M. DesRoches: Pardon, j'avais les chiffres de 1968.

Le président: L'année financière?

M. Beatty: Les taux ont été modifiés le premier juillet 1968 et nous recueillons maintenant plus de cotisations de ce fait.

Le sénateur Sparrow: Il y a eu majoration?

M. Beatty: Au palier supérieur. Certains groupes étaient exclus auparavant, de sorte que le palier se trouve majoré par leur inclusion. Le taux n'a pas changé pour ceux qui payaient déjà des cotisations. Il n'y a eu que l'inclusion du nouveau groupe.

Le sénateur Sparrow: Pour compléter le renseignement au sujet des 539 millions de dollars, quel est le pourcentage de l'apport de l'État et quel critère le détermine?

M. Ward: La formule est 5-5-2.

M. DesRoches: L'État a versé 86 millions. J'ai mis la main sur mes statistiques. Employeurs et employés fournissent un montant égal et l'État, un cinquième de la somme. Cela donne dans la pratique la formule 5-5-2.

Le président: Plus rien à ajouter, monsieur le sénateur Sparrow?

Le sénateur Sparrow: Non, merci beaucoup.

M. DesRoches: Mais je puis noter que les frais de gestion sont imputés sur les crédits; la caisse n'a rien à y voir. . .

Le président: Elle n'a rien à y voir, de sorte qu'elle. . .

M. Ward: A un excédent.

Le président: Un excédent. Les autres chiffres vous attribuaient un déficit et m'ont inquiété. Je me rappelle l'époque où il y avait vraiment un déficit.

M. Ward: Moi aussi.

M. DesRoches: La caisse contient actuellement 383 millions de dollars.

Le sénateur Carter: Vous dites que l'État verse 83 millions de dollars et acquitte en plus les frais de gestion.

M. Desroches: C'est cela.

Le président: Environ 130 millions de dollars en tout.

M. DesRoches: Oui, 130 millions de dollars. Vous ne relèverez ces chiffres nulle part sous la rubrique administration. Cela s'explique par une récente revision des salaires. Je donne un nombre approximatif.

Le sénateur Carter: Je reviens au 17 pour 100 ou au million de gens non assujettis. Pouvez-vous décomposer ce million par groupes?

M. DesRoches: Cela figure à l'annexe C, monsieur le sénateur Carter.

Le président: Il y en a un million en tout, monsieur le sénateur Carter.

M. DesRoches: Vous y trouverez la ventilation. Autrement dit, il y a 180,000 travailleurs dans les hôpitaux et institutions de charité et le nombre des fonctionnaires titularisés aux trois niveaux de gouvernement s'élève à 437,000. Ce sont des employés dits à emploi fixe.

Le sénateur Carter: Leur nombre global n'y est pas consigné.

M. DesRoches: Si. Le chiffre de 1,092,000 à droite de la colonne est le chiffre global. Les nombres non additionnés figurent au bas de la page.

Le sénateur Carter: Oui. Avez-vous la statistique du salaire moyen depuis l'établissement des nouveaux taux, le salaire hebdomadaire moyen?

M. Ward: Il est d'environ $110 par semaine.

Le sénateur Carter: En moyenne $110 par semaine.

M. Ward: La moyenne d'un bout du pays à l'autre est de $110.

Le sénateur Carter: Par comparaison avec une moyenne de $25.81 pour 1967?

Le président: Vous avez en l'idée des allocations?

Le sénateur Carter: Oui.

M. Beatty: Les allocations.

Le président: M. Ward parle du salaire; il dit que le salaire est de $110.

Le sénateur Carter: Je vous demande pardon.

Le sénateur Roebuck: Salaires et rémunérations variables, tout est inclus?

M. Macdonnell: Oui.

M. Ward: Le revenu de l'élément assure de la population est en moyenne de $110 par semaine.

Le président: Le plus élevé qu'il y ait eu jusqu'ici?

M. Ward: Je le pense.

M. Macdonnell: Le plus élevé et toujours en hausse.

Le sénateur Carter: Il s'agit du salaire moyen.

Le sénateur Roebuck: Cela ne représente pas nécessairement la puissance d'achat.

Le sénateur Carter: J'ai en l'idée les prestations moyennes. Avez-vous quelque statistique à cet égard?

M. Beatty: Le montant dépasse maintenant un peu $30 par semaine.

Le sénateur Carter: Il dépasse légèrement ce chiffre depuis l'établissement du nouveau taux.

M. DesRoches: Non, le montant varie. La moyenne en février dernier se montait à $31.42, le chiffre le plus récent, mais le montant va jusqu'à $53.

Le sénateur Carter: Oui, je sais, mais je parle de la moyenne.

M. DesRoches: La prestation moyenne est de $31.42.

Le sénateur Carter: Je compare le montant avec celui des années antérieures. Le nombre des semaines allouées est d'environ 29 ou 30, mais je remarque qu'en moyenne les allocations n'ont été versées que pour environ la moitié ou un peu moins de la moitié de cette période.

M. Ward: Les intéressés trouvent du travail.

Le sénateur Carter: Ils en trouvent, oui. Autrement dit, le gros des gens ne sont pas des carotteurs.

M. Ward: Le gros des gens, non.

Le sénateur Carter: Les fraudeurs font exception.

M. Ward: Il est vrai, mais malheureusement on les met en vedette.

M. DesRoches: Je le pense. Quatre vingt-dix ou quatre-vingt-quinze pour cent des gens qui demandent des allocations le font de bonne foi et quatre-vingt-dix-huit pour 100 des sommes accordées vont à des gens qui y ont droit.

Le sénateur Carter: Par conséquent, les vauriens ne forment pas un si grand pourcentage.

M. DesRoches: Ils existent.

Le sénateur Carter: Je le sais. Revenons à la page 2 et à ce que vous proposez pour vous rendre en état de mieux contribuer à la lutte contre la pauvreté. Pourriez-vous y parvenir tout en gardant le principe de l'assurance?

M. DesRoches: Jusqu'à un certain point. On pourrait discuter sans cesse la question de savoir ce que représentent les principes de l'assurance dans ce contexte.

Le programme s'est écarté de ce qu'on pourrait appeler le type très rigide des principes de l'assurance. Il y entre certes un élément social. Nous pourrions

réaliser ces changements ou améliorations sans détruire le concept global, mais il s'agit d'une assurance d'un type particulier. D'abord, elle est obligatoire et en cela diffère de l'assurance commerciale et les conditions sont telles que nous ne nous enquérons pas des besoins des gens. Je suppose que, s'il s'agissait d'une assurance commerciale ou d'un autre genre d'assurance couvrant ce genre de risque, on aurait élargi les attributions du service pour lui permettre de s'occuper de ce genre de situation. Oui, nous pourrions opérer ces changements dans le même contexte.

Le sénateur Carter: Vous ne pouvez pas établir une estimation des besoins, mais vous étendez joliment le principe de l'assurance. . .

M. DesRoches: Nous le faisons.

Le sénateur Carter: . . . en accordant des indemnités bien inférieures au célibataire, à égalité de prestations avec l'homme marié.

M. DesRoches: J'en conviens. Le programme renferme ces dispositions depuis le début. On peut discuter s'il faut les maintenir ou non.

En outre, dans le contexte global qu'a mentionné le sénateur Sparrow, le problème des personnes à charge ne devrait-il pas relever du programme? En 1940, on regardait ce facteur comme une partie du programme. Devrait-il en être ainsi à l'avenir? Je me le demande. Je pense que les allocations familiales pourvoient à la solution du problème. Le programme devrait-il aussi y pourvoir? Ce sont des questions qu'il faudra poser.

Le sénateur Carter: Quel effet a produit le fait d'avoir enlevé au service national de placement le paiement des prestations?

M. DesRoches: Sur l'aspect main-d'œuvre je me borne à dire que le ministère de la Main-d'œuvre a été créé pour encourager et proposer des programmes en matière de main-d'œuvre qui n'ont rien à voir à l'assurance-chômage.

Quant au lien qui avait coutume d'exister, chaque fois qu'on avait recours au service national de placement, et qui lui confiait, pour ainsi dire, un contrôle à l'égard de l'assurance, ce lien est joliment rompu ou d'application bien plus difficile. C'est parce que ce sont des organismes distincts et que le ministère de la Main-d'œuvre considère que son rôle, c'est de développer les ressources en matière de main-d'œuvre et non, et je l'approuve en ceci, d'être un service de contrôle concernant l'assurance-chômage. A cet égard, son rôle est changé.

Le sénateur Carter: Où en est le jeune chômeur désireux d'utiliser une période de chômage pour se perfectionner en allant à une école professionnelle? En pareil cas, il perdait autrefois ses droits à l'assurance-chômage. En est-il encore ainsi?

M. DesRoches: Oui, mais le ministère de la Main-d'œuvre accorde des allocations. Divers genres d'allocations sont prévus en pareil cas.

Le sénateur Carter: Oui.

M. DesRoches: S'il n'avait pas droit à des prestations, je me demande s'il en serait encore ainsi? Il n'est pas disponible.

M. Beatty: La très grande majorité des cas se règlent par l'allocation dite de formation, que paye le ministère de la Main-d'œuvre, mais une disposition de la loi concernant notre service porte encore que, si cet homme n'a pas droit à l'allocation en question, nous pouvons l'envoyer à l'institution mentionnée, sans préjudice de ses indemnités de chômage. Il n'y a pas beaucoup de ces cas maintenant, du fait que l'allocation accordée par le ministère de la Main-d'œuvre y pourvoit, mais quelques-uns de ces gens touchent encore les allocations d'assurance-chômage.

Le sénateur Carter: Quant à ceux qui ne touchent pas de prestations de chômage mais reçoivent une forme de rémunération ou d'allocation du ministère de la Main-d'œuvre, l'assurance s'applique-t-elle à ce revenu? Peuvent-ils se faire assujettir, obtiennent-ils des timbres?

M. DesRoches: Non, on ne regarde pas cela comme un travail rémunéré. La seule disposition applicable en l'espèce permet d'ajouter ce temps d'étude à leur fiche pour une prolongation de la période de cotisation. S'ils ont travaillé avant cette période, leur droit à l'assurance couvre la période entière.

M. Ward: Il est maintenu, c'est tout. Quand ils réintégreront le corps de la main-d'œuvre et recommenceront à payer des cotisations. . .

M. DesRoches: Nous n'ajoutons rien à leurs cotisations. Cela n'aurait pas de sens.

Le sénateur Carter: Non, il est encore sans travail.

M. DesRoches: S'il termine sa formation et reste sans travail, c'est une autre histoire.

Le sénateur Carter: De quelle façon votre ministère serait-il touché par un système ou une formule quelconque de revenu annuel garanti?

M. DesRoches: J'ai essayé de fournir une réponse au sénateur Sparrow là-dessus. Je n'en suis pas bien sûr. Si je comprends bien le revenu garanti ou l'impôt sur le revenu négatif, il me semble que son effet se fera sentir à un certain niveau dans l'échelle des revenus, soit deux ou trois mille dollars. Je ne sais pas si nous parlons de quatre ou cinq mille dollars, mais si l'on parle d'un niveau de deux ou trois mille dollars, à ce niveau, peu de nos gens seraient affectés. Nos clients gagnent leur vie et sont habituellement au travail. Bien sûr, nous avons parlé aujourd'hui de gens qui travaillent à temps partiel ou dans des secteurs accessoires

devenus admissibles, mais la masse de ceux qui contribuent au fonds gagnent leur vie en gages ou salaires et travaillent la plupart du temps.

Le sénateur Bélisle: Vous voulez parler de ceux qui sont servis par votre système d'assurance?

M. DesRoches: C'est bien ça.

Le sénateur Bélisle: Non pas de ceux qui sont au-dessous de ça?

M. DesRoches: Non. Ces gens participent, mais comme travailleurs à temps partiel, comme travailleurs de secteurs accessoires devenus admissibles, où ils pourront être admis, disons, à des prestations saisonnières. S'ils traversent une période de temps difficile, nous pourrons les recevoir et ils sont admis dans notre système, mais peut-être à l'occasion d'une étape dans leur dégringolade vers le bien-être. C'est peut-être là qu'il faut établir une liaison, afin que l'on se rende compte si ces gens s'y trouvent et si ces mêmes individus passent par tous ces programmes.

Nous ne le savons pas, aujourd'hui. Nous ne savons pas si les mêmes clients sont passés par les programmes de la Main-d'oeuvre, par nos programmes et encore par les programmes de bien-être des provinces. Je crois que nous devrions en savoir beaucoup plus sur le cheminement de ces individus.

Le sénateur Bélisle: Il n'y a pas de telle coordination entre les ministères.

M. DesRoches: La phrase est sévère. Elle est de vous. Je dirais que nous devrions améliorer notre coordination, si vous voulez bien.

Le président: D'après les chiffres que nous avons maintenant, parmi les 20 p. 100 des citoyens que l'on considère pauvres, selon la définition du Conseil économique, la moitié sont au travail à plein temps mais sont malgré tout dans la classe pauvre.

M. DesRoches: Évidemment, c'est là un problème de gages ou de salaires plutôt qu'un problème de chômage, bien que je soupçonne que certains de ces individus vivent tantôt de leur travail et tantôt de prestations d'assurance-chômage. La modicité de nos prestations n'est pas de nature à améliorer cette situation. Autrement dit, pour autant que nous versons 50 p. 100, l'individu gagne déjà assez peu. S'il devient chômeur et que nous lui payons seulement la moitié de cela, nous n'améliorons pas la situation. En ce sens-là, nous sommes affectés à ce niveau-là.

Le président: Il y a quelques instants, nous avons parlé de certaines lacunes de notre loi et vous étiez d'accord avec le sénateur Sparrow qui les a soulignées. Vous avez mentionné alors les allocations familiales et je ne vous ai pas interrompu, mais je voulais vous demander si vous pensez qu'à l'heure actuelle, les allocations familiales ont encore leur place et rôle.

Nous en sommes arrivés à découvrir que celui qui gagne le moins paie la plus petite prime, reçoit la plus petite prestation et a le plus grand besoin.

M. DesRoches: C'est vrai.

Le sénateur Bélisle: Pourquoi aurait-il plus besoin que celui qui gagne plus et tombe en chômage? Pourquoi ce dernier aurait-il moins besoin que celui qui gagne le moins et paie le moins?

Le président: Naturellement, s'il gagne $7,800, il a un peu plus d'embonpoint.

Le sénateur Bélisle: Il devrait en mettre de côté.

Le président: Oui, il a un peu plus d'embonpoint que l'autre type.

M. DesRoches: Je crois qu'effectivement, nous ne considérons pas les besoins, mais seulement la capacité de gagner. En d'autres mots, s'il gagne à un certain rythme et que nous versons nos prestations à ce rythme ou proportionnellement à ce rythme, c'est là que se présente le défaut.

Que nous puissions remédier au défaut, au moyen d'un autre programme, je ne crois pas que nous puissions le faire. Nous ne pouvons considérer que la capacité de gagner et nous ne pouvons que rehausser le niveau de nos prestations pour assurer que, s'il gagne à un certain niveau, il ne tombera pas, au moins, plus bas qu'un certain niveau.

Le président: Mais ce que vous dites, c'est qu'il faut remédier au défaut.

M. DesRoches: Il faut y remédier si, pendant un an, l'homme gagne assez peu, puis traverse une période où il gagne moins et, malgré l'assurance-chômage, et ceci se produit continuellement; il ne s'améliore pas du tout.

Le sénateur Carter: Je voulais vous poser une autre question. A ce sujet, au paragraphe 13, vous faites allusion à d'autres moyens économiques qui combattront et élimineront les causes de la pauvreté. Voulez-vous expliquer cela un peu plus? Songiez-vous à des moyens économiques en particulier qui n'existent pas encore?

M. DesRoches: Non. Je ne pensais pas à des moyens en particulier, à ce moment-là. Je crois que ce que nous suggérons par là, c'est que nous devrions travailler avec les gens des autres programmes. Prenons l'expansion économique régionale. Je trouve que nous devrions trouver un moyen de travailler avec ces gens, mais ceci, encore, exigerait des modifications à la loi. Nous ne pouvons pas accorder ou refuser des prestations à cause des conditions qui existent dans une région. Nous ne pouvons que suivre les formules prescrites par la loi. Je ne sais pas exactement comment cela pourrait se faire.

Je suppose que ces programmes viseraient à combattre ou à éliminer les causes de la pauvreté, ce qui n'est pas notre affaire, mais nous devrions contribuer à leur travail ou du moins ne pas lui nuire.

C'est là l'envers de la médaille: parfois, il n'est pas bon de verser des prestations pendant une longue période de temps parce que cela rend certaines de ces mesures moins efficaces. Je ne veux pas trop m'étendre sur ce sujet, mais je trouve que les programmes de transplantation, pour être efficaces, devraient pousser les gens à se décider à déménager. Si nous continuons à faire des prestations pendant que cela se passe, nous faisons certainement un travail qui tend à nuire à celui que font les gens qui s'occupent du programme de transplantation. Je ne me prononce pas ici sur la valeur des programmes de transplantation, mais je dis tout simplement qu'à un moment donné, ces deux genres de programme peuvent aller à l'encontre l'un de l'autre.

Nous avons parlé de gens qui travaillent pour des timbres. Pendant qu'ils le font, ils ne s'améliorent pas, de sorte que nous devons prendre garde de ne pas nuire au travail des autres programmes. C'est à cela que nous pensions à ce moment-là, à la collaboration que nous devons apporter à ces autres programmes et, puisque ces gens s'efforcent de tarir la source du problème, nous devrions leur offrir notre collaboration et non pas des obstacles.

Le sénateur Carter: Il y a eu des occasions où le gouvernement s'est servi du régime de l'assurance-chômage pour verser des prestations indépendamment des prestations régulières. Il utilisait seulement votre équipement.

M. DesRoches: C'est exact, seulement du point de vue mécanique.

Le président: Et vos fonds aussi.

M. DesRoches: Oui, c'est vrai dans le cas des prestations saisonnières, mais les allocations d'aide de transition sont une bonne illustration.

Le sénateur Carter: Vous ne voyez pas comment on pourrait s'en servir?

M. DesRoches: C'est aussi possible. Du point de vue du soutien des revenus, nous pourrions sans doute nous occuper du mécanisme tout comme nous le faisons pour les allocations d'aide de transition.

Le président: Pour le procès-verbal, que signifient les lettres TAB?

M. DesRoches: C'est l'abréviation de «transitional assistance benefits» ou allocations d'aide de transition.

Le président: J'ai dit, au début, que vous êtes depuis longtemps fonctionnaire et que vous avez beaucoup d'expérience et j'aurais pu ajouter encore beaucoup de bonnes choses à votre endroit, et cela figurera au procès-verbal, car vous avez de grandes qualités. Mais les témoins venant des ministères nous disent ceci: «Bien sûr, mais la pauvreté n'est pas notre problème». Dites-moi, de qui est-ce le problème? Tous disent «Pas notre problème». Et tous travaillent dans les cadres de la Loi, essaient de bien faire leur travail, et personne ne se plaint de ce que vous faites au sujet de cette loi, sans sortir de son cadre. Alors de qui est-ce le problème?

M. DesRoches: Je ne crois pas que ce soit le problème de qui que ce soit en particulier. J'aimerais bien connaître la réponse. Je crois que le gouvernement pourrait l'attribuer à quelqu'un comme problème particulier, mais je ne suis pas persuadé que ce soit là la bonne méthode. Évidemment, la pauvreté, telle que le Conseil économique la définit, touche les populations indigènes par exemple. Va-t-on enlever cette responsabilité à quelqu'un d'autre? Il y a les jeunes qui n'ont pas de métier, ce qui est un autre domaine: va-t-on l'enlever à la Main-d'œuvre?

Il faut peut-être que tout le programme devienne la responsabilité de tous les niveaux de la fonction publique, mais je ne sais pas comment on atteindra cet objectif. Autrement dit, il faudrait enlever les barrières. Si vous pouvez inventer une technique administrative qui donnera ce résultat, je crois que cela vaudra mieux que d'essayer de restructurer un autre ministère en enlevant les éléments à d'autres. En effet, demain quelqu'un dirait peut-être «Qui est responsable en matière de chômage? » Je ne le suis pas. Nous devons verser les prestations d'assurance-chômage. Le ministère de la Main-d'œuvre n'est pas responsable du chômage et je suppose que le ministère du Commerce ne l'est pas lui non plus, pas plus que le ministère de l'Expansion économique. Je crois que tous partagent cette responsabilité. Je crois que c'est le gouvernement dans son ensemble.

Quant à la question de savoir s'il vaut la peine de créer cette structure reliant les agences, à cette seule fin, il va vous falloir peser les désavantages que comporte la création d'un nouvel organisme qui rejoigne tous les autres.

Le président: Saviez-vous que le Conseil économique a recommandé cela?

M. DesRoches: Oui. Je crois que le ministère de M. Marchand est appelé à assumer ce rôle de leadership et si c'est ce qui doit se produire, alors tous les organismes devront collaborer avec le ministère de l'Expansion économique régionale afin de tâcher de faire l'intégration de toutes les différentes parties. Mais je crois que la solution, du point de vue administratif, se trouve dans un organisme qui serait de par sa nature entre un nouveau ministère et un ministère de coordination.

Le président: Le sénateur Roebuck.

Le sénateur Roebuck: J'aimerais poursuivre le sujet que le sénateur Croll a entamé et ce que le sénateur Carter a dit.

Vous avez vu de près ce problème de la pauvreté et c'est là notre tâche spécifique. Vous avez peut-être beaucoup pensé à la situation en général, outre ce que vous nous avez dit de ce que vous appelez l'étroite lisière de votre routine. C'est là, naturellement, votre devoir particulier à vous et je ne doute pas que vous l'accomplissez fort bien. Vous devez protéger la caisse, c'est votre principale fonction. Mais la solution de votre problème, qu'il s'agisse de protection de la caisse ou de la satisfaction du besoin qui a fait créer le système à l'origine et qui existe toujours, cette solution est toujours la disponibilité d'emplois. Lorsque beaucoup de gens sont en chômage, votre caisse est en péril. Quand, au contraire, les salaires sont élevés et le coût de la vie n'est pas élevé, et ainsi de suite, vous n'avez aucune difficulté. Le niveau des salaires est très important.

Hier, on m'a montré une coupure de journal qui racontait qu'un individu avait abandonné un emploi pour recevoir des prestations d'assurance-chômage parce que cela lui rapporterait plus que les gages de famine que l'on payait.

En matière de pauvreté, notre problème n'embrasse pas que ceux qui sont en chômage mais aussi ceux qui sont tellement mal placés et tellement mal payés pendant qu'ils travaillent qu'ils se trouvent parmi les pauvres.

Il faut penser aux grandes lignes de ce problème. Vous y avez probablement pensé, vu vos relations avec les gens qui sont dans des positions difficiles. Est-ce que vous ne pourriez pas nous éclairer à ce sujet? Laissez de côté votre devoir particulier, votre fonction. Dites-nous un peu pourquoi il peut exister de la pauvreté et du chômage dans un pays riche comme le nôtre, malgré son immensité et ses excellentes ressources de main-d'œuvre? C'est ce qui nous intéresse, ce qui m'intéresse et la raison de ma présence ici, aujourd'hui. Je combats la pauvreté et je ne recherche pas des moyens de faire la charité mais des recommendations que nous pourrons transmettre au gouvernement dans le but d'améliorer les conditions économiques de nos gens, de créer plus d'emplois et de faire augmenter les traitements et enfin de favoriser une utilisation plus entière et profitable de nos richesses naturelles.

M. Desroches: Je crois que si je connaissais les réponses, votre tâche serait plutôt facile, mais je crains que ce serait là mal comprendre mon domaine ou mes connaissances qui y ont trait.

Je suppose, comme tout le monde, que je dois commencer par bien définir le problème. J'ai lu le rapport du Conseil économique. La pauvreté est une affaire de proportions, de sorte qu'il me semble que nous devons décider à quel point nous allons tolérer qu'elle subsiste et, ensuite, combien de moyens nous allons utiliser. J'estime que le gouvernement emploie des moyens d'action directe.

Dans quelle mesure le support des revenus se révèlera-t-il un moyen plus efficace que les moyens d'action directe? Vous avez énuméré la création de perspectives d'emploi et le recyclage des gens et j'estime que tous ces moyens contribuent à la solution.

Quand nous en venons à considérer le support des revenus, le sujet qui attire le plus, en ce moment, l'attention de tous, je crois qu'il faut nous demander si cela va résoudre le problème du groupe visé en particulier. Les gens ont-ils ce qu'il faut?

Le sénateur Roebuck: Pensez-vous que cela réussira?

M. DesRoches: Je ne le sais pas. Je me demande si les gens sont capables de résoudre leurs problèmes sans aide. Je ne parlerai pas des autres programmes, mais examinons le nôtre. Nous avons versé des prestations d'assurance-chômage aux gens qui se trouvent dans des emplois accessoires, mais est-ce que cela les a aidés à sortir de ces emplois? Je ne fais pas allusion ici aux gens qui travaillent régulièrement et de temps à autre traversent une période de déveine: nous comblons le vide. Je trouve que c'est excellent. Mais je pense à ceux qui n'ont pas réussi à s'aider, qui n'ont pas les capacités, qui n'ont pas la stabilité qui permet de continuer. Un supplément de revenu constituera-t-il une solution valable? La question est très difficile. Je ne sais pas si quelqu'un peut y répondre.

Je crois que nous nous laissons trop facilement séduire par l'attrait d'une solution administrative facile. Je mets sur pied un système de revenus garantis: c'est compact et net, mais les gens qui vont recevoir l'argent vont-ils en profiter? Cela leur met tout simplement de l'argent dans les mains. Est-ce que cela les aide à résoudre leurs problèmes?

Le sénateur Roebuck: Cela leur permet de payer des loyers plus élevés.

M. DesRoches: En effet, s'ils choisissent de payer ces loyers plus élevés plutôt que de faire autre chose, ce qu'ils peuvent encore faire. Je ne veux pas sembler cynique, mais je pense qu'il faut penser à tout cela.

Le sénateur Roebuck: Vous savez, c'est ce qui est arrivé à beaucoup de nos systèmes d'aide financière.

M. DesRoches: C'est exact.

Le président: Pendant que vous y êtes, M. DesRoches, est-ce que vous diriez que l'argent versé pour la sécurité de la vieillesse ne sert pas et n'est pas utilisé avec soin?

M. DesRoches: Je ne dirais pas cela du tout. Je pense que les bénéficiaires de ces pensions, en général, sont des individus à qui l'on peut faire confiance quant à l'utilisation de cet argent, car ils sont à un niveau où ils ont besoin des choses essentielles à la vie, de sorte que. . .

Le président: Ils ne gaspillent pas l'argent.

M. DesRoches: . . .ils ne gaspillent pas l'argent.

Le président: Alors, revenons au groupe des plus jeunes. Vous étiez présent lorsque l'on a critiqué les allocations familiales, lorsque l'on disait que l'argent serait dépensé dans les tavernes et gaspillé. De ce côté-là, qu'est-ce qui s'est produit au pays?

M. DesRoches: Je ne saurais vous le dire. Je ne veux pas laisser entendre que les gens gaspillent, mais que je ne suis pas persuadé qu'ils choisissent les moyens qui vont résoudre leurs problèmes pour de bon. Quant à la question de savoir s'ils gaspillent ou non leur argent, le pays accorde la liberté, de sorte que je considère qu'ils sont bien libres de faire ce qu'ils veulent de cet argent et j'en suis bien heureux. Mais est-ce que cela va aider à résoudre un problème avec le temps? C'est là une question que vous devez considérer.

Le président: Pendant que nous y sommes, il me semble que, tant à court qu'à long terme, pour résoudre les problèmes des pauvres, il faut mettre de l'argent dans leurs poches. Pourquoi nous méfions-nous toujours d'eux? Ils n'ont jamais eu d'argent. Nous mettons de l'argent dans les poches d'autres individus et ils semblent bien se tirer d'affaire. Pourquoi restons-nous toujours indifférents et disons-nous toujours non?

M. DesRoches: Voici, nous avons une foule de programmes qui font cela, soit le Régime d'assistance publique du Canada avec son programme de bien-être, notre programme, le programme d'allocations familiales. Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il n'y a pas de programme à ces fins. Je crois que ce que vous devez considérer, c'est la question de savoir si ces programmes peuvent réaliser ce que l'on veut réaliser.

Le président: Nous avons donc un problème d'administration, comme cela a été dit. Si les programmes existent et les fonds sont disponibles, n'est-ce pas une affaire d'administration?

M. DesRoches: La distribution de l'argent, bien sûr, est une question d'administration. J'admets que cela est facile à faire, mais je dis que vous devez vous demander si cela va atteindre l'objectif fixé, soit à court ou à long terme. A court terme, le résultat sera que les gens auront un revenu, mais si tous ont le même revenu et la même situation, puisque la pauvreté est une affaire de proportions, est-ce que l'on aura aidé proportionnellement les gens que l'on veut aider et de quelle assistance ont-ils besoin?

Le président: Nous vous avons posé des questions aujourd'hui au sujet de support du revenu et au sujet du revenu annuel garanti, mais, en fait, nous avons parlé à certains moments de services et d'attitudes aussi. Mais, lorsque nous nous mettons à parler d'argent qui serait mis à la disposition de ces pauvres gens, on se demande si l'on peut confier de l'argent aux pauvres.

Voici le problème que je vous pose. Les experts du Canada et des autres pays étudient la pauvreté depuis très longtemps, mais nous avons malgré tout de la pauvreté et même de plus en plus de pauvreté.

M. DesRoches: Oui.

Le président: Est-ce que nous ne devrions pas aller consulter ceux qui sont pauvres pour apprendre ce qu'ils connaissent du problème?

M. DesRoches: Je ne m'y oppose pas. C'est bien au-delà de ma compétence. Naturellement, je ne sais pas ce que vous allez faire après que vous leur aurez parlé. Je ne trouve pas mauvais que vous les consultiez. Ceci semble se préparer dans certaines provinces où ils sont en train de former des associations et, s'ils ont un porte-parole, ils pourront peut-être dire de quoi ils ont besoin.

Toutefois, du point de vue d'une solution spécifique, je crois que nous avons encore besoin de tout l'ensemble de ces programmes. Je ne crois pas que le revenu annuel garanti, ni aucun autre moyen puisse par lui-même, résoudre le problème.

Le président: Vous dites donc que ce que le Conseil économique a proposé et que vous considérez digne d'être étudié, c'est un organisme central qui s'attaquerait au problème de la pauvreté.

Le sénateur Roebuck: Et qui analyserait les problèmes.

M. DesRoches: Nous avons eu cela.

Le président: Et cela n'a évidemment pas fonctionné.

M. DesRoches: Cela n'a pas fonctionné.

Le président: Mais vous avez parlé de l'étude d'un organisme.

M. DesRoches: D'une espèce de pouvoir de coordination, oui. Il faudrait qu'il ait assez d'autorité pour accomplir la tâche. Je crois que le ministère de l'Expansion économique régionale, si je le connais bien, semble avoir cette vue du problème.

Le président: Le projet de loi?

M. DesRoches: Oui. Je ne sais pas ce qui se passera quand le projet de loi aura été accepté.

Le président: Mais les pouvoirs du ministre, d'après les dispositions de ce projet de loi, selon les mots même du ministre, seront sans limite. Je crois que c'est ce qu'il a dit.

M. DesRoches: Cela semble exact.

Le président: Alors il semble y avoir là un effort qui se fait pour trouver une solution.

M. DesRoches: C'est exact.

Le président: Du moins sur une base régionale.

M. DesRoches: C'est exact. La méthode vise les régions.

Le sénateur Fournier: Lorsque l'on a établi l'assurance-chômage, au début des années 40, il me semble que l'assurance devait assurer mon revenu en quelque sorte pendant que je travaillais, et si mon salaire était interrompu d'une façon quelconque, j'aurais de l'assurance. Sommes-nous sortis de ce cadre et avons-nous cessé, d'une manière ou d'une autre, de voir les choses dans cette optique?

M. DesRoches: Il y a eu un autre facteur. Le système était basé sur la prémisse que l'on pouvait prédire le chômage parce qu'il devait y avoir des cycles et que l'on pouvait en quelque mesure prédire tout cela. Je ne suis pas économiste mais je crois que je pourrais amener des économistes ici pour vous dire qu'au contraire le chômage même grave est imprévisible. C'est donc une espèce de protection du revenu de l'individu qu'on paie d'avance.

Nous nous sommes éloignés de ce principe lorsque nous avons omis de considérer le coût des prestations versées, soit dans le cas des pêcheurs, ou lorsque nous avons omis de considérer les conditions de l'assurance, soit dans le cas des prestations saisonnières, par exemple. Alors, il y a eu des exceptions.

Le sénateur Fournier: Ne croyez-vous pas que nous avons rendu la chose un peu trop facile avec ces versements d'argent? Est-ce que nous n'aurions pas dû dire au début, car c'était le temps de le faire: «Nous vous verserons $25 par semaine, mais vous devrez fournir deux jours d'ouvrage, quelque part»?

M. DesRoches: Je crois que cela serait inadmissible à cause des idées politiques de beaucoup de gens, dont moi-même. Je ne pense pas que l'on puisse forcer les gens à faire ce qu'ils ne veulent pas faire et ceci aurait été la suite logique d'un tel système, le principe du camp de travail. Je suis persuadé que ce n'est pas ce que vous voulez dire.

Je crois que le seul but de ce plan, malgré les opinions contraires qui ont été exprimées, fut de permettre aux gens de recevoir des prestations de plein droit et sans être humiliés, sans difficulté et sans plus de formalités qu'il y a lieu.

Si l'on impose ces conditions, on peut alors imposer en plus l'obligation au travail. Je sais que l'on parle d'imposer du travail aux gens comme condition préalable à toute prestation, mais je pense que c'est là une idée dépassée que l'on aurait beaucoup de peine à défendre à notre époque.

Le sénateur Roebuck: Impossible.

Le sénateur Fournier: D'accord, vous avez là un argument. On peut dire que c'est impossible, mais il n'y a rien d'impossible quand on veut accomplir quelque chose.

M. DesRoches: Je ne dis pas impossible. Cela pourrait déplaire à beaucoup de gens.

Le sénateur Fournier: Je crois que les syndicats de travailleurs s'y opposeraient.

Le président: Il dit qu'il s'y opposerait, lui aussi.

Le sénateur Fournier: Il faut voir la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et accepter les faits tels que nous les trouvons, non seulement en fait de chômage mais aussi en fait de bien-être social. J'estime que nous avons gâté les gens au moyen de ces aumônes et qu'ils ne songent plus qu'à obtenir du pays des avantages qu'ils n'ont pas à payer.

M. DesRoches: Alors qui devra réorganiser les programmes de façon à les adapter aux conditions actuelles? Je ne crois pas que je sois tout à fait d'accord avec vous. Je crois qu'il y a des gens qui abusent de tous les programmes, mais ils ne forment pas la majorité, et nous avons la responsabilité d'assurer. . .

Le sénateur Roebuck: Que serait-il arrivé si nous n'avions pas eu tous ces programmes. Nous aurions eu des émeutes et des soulèvements, toutes sortes de choses, des situations qui vous feraient mal au coeur.

M. Ward: Des dépressions.

Le sénateur Fournier: Nous avons des séries d'émeutes maintenant.

Le sénateur Roebuck: Nous n'avons rien au Canada qui se compare à ce qui se passe chez nos voisins du Sud.

Le sénateur Inman: Ma question: pourquoi les employés des hôpitaux sont-ils exemptés?

Le président: Je voulais le demander. J'avais cette question.

M. DesRoches: Je crois qu'il y a plusieurs raisons. Probablement parce que les hôpitaux, en grande partie, étaient des œuvres de communautés religieuses et que les travailleurs n'étaient pas beaucoup organisés. Cela n'est plus vrai de nos jours. Je crois que c'était la raison principale.

Le président: Mais je me souviens que c'était là le sujet de discussions acerbes lorsque la loi fut présentée. C'était là l'argument cité dans le temps. L'argument était valable, mais il ne vaut plus aujourd'hui et ne vaut plus depuis dix ans, n'est-ce pas?

M. DesRoches: Oui.

M. Beatty: On considérait aussi, d'un autre côté, que l'hôpital, dans son exploitation, ne produisait qu'un très faible profit et que ce serait lui imposer un fardeau injustifiable que d'exiger que l'administration de l'hôpital assume ces frais additionnels alors qu'elle

avait déjà beaucoup de peine à rencontrer ses obligations financières.

Le président: Alors, au lieu de faire porter le fardeau par l'hôpital, ils l'ont fait porter par les gens.

M. Ward: C'est vrai, car on considérait que cela constituerait une subvention versée aux employés.

Le président: Ce n'était pas très sensé, dans le temps, et ce n'est pas très sensé aujourd'hui. J'espère qu'à la première occasion vous allez faire des recommandations à ce sujet. Elles sont déjà très en retard.

Le sénateur Roebuck: Puisque l'administration est devenue assez généreuse déjà en ce qui regarde ses frais, je ne vois pas pourquoi elle n'assumerait pas ceux-ci tout aussi bien.

Le président: Et les contributions du gouvernement sont fort bien. Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Roebuck: Et ses frais sont incroyables.

Le président: Messieurs, vous nous avez beaucoup aidés ce matin. Vous avez été très francs et vous nous avez fourni des sujets de méditation très intéressants. Au nom du comité, monsieur DesRoches, je veux vous remercier, vous et les membres de la Commission qui vous ont accompagné. Vous nous enverrez, bien sûr, les réponses que nous avons demandées. Merci beaucoup.

Le sénateur Roebuck: Je propose l'ajournement.

La séance est levée.

APPENDICE «J»

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ PAR LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Points essentiels des renseignements fournis

1. Exposé à grands traits du but et de la portée du programme d'assurance-chômage, y compris ses aspects principaux, ce à quoi il tend, les restrictions qu'impose la nature de ce programme et comment il peut influer sur le problème de la pauvreté.

2. Remarques sur le degré de l'intégration actuelle du programme d'assurance-chômage avec les autres mesures de sécurité sociale, et exposé de certaines lacunes et insuffisances.

3. Propositions concernant l'amélioration possible du programme d'assurance-chômage qui aurait certains effets sur la diminution de la pauvreté.

Conclusions et recommandations principales

1. L'assurance-chômage ne peut avoir que des effets restreints sur la pauvreté, parce que:

a) Son application vise directement les salariés seulement et leurs ayants droit;

b) Son but principal est de compenser la perte temporaire des gains et, par conséquent, d'empêcher que ceux qui ont déjà un emploi ne souffrent de dénuement et de pauvreté par suite de la perte de leur emploi.

2. Dans la sphère qui lui est propre, le régime d'assurance-chômage pourrait être élargi de façon à contribuer davantage à diminuer la pauvreté et la dépendance des services de bien-être social. Voici des changements qu'on pourrait apporter: élargir le champ d'application de la Loi, rendre plus efficaces les dispositions relatives aux prestations, permettre que des prestations soient versées pour la perte de l'emploi à cause de la maladie ou de la grossesse, mieux intégrer le programme d'assurance avec d'autres formes de bien-être social et établir des relations plus étroites avec les organismes qui administrent ces autres programmes. L'assurance-chômage devrait faire plus qu'alléger la perte des gains; en servant de voie d'accès à d'autres programmes apparentés elle devrait faciliter la reprise d'un emploi rémunéré à un plus grand nombre de personnes en chômage.

Liste des appendices

A. L'assurance-chômage au Canada–Le programme d'assurance-chômage et son évolution.

B. Caisse d'assurance-chômage–Tableau des recettes et des dépenses indiquant le montant des prestations versées pendant la période allant du 1er juillet 1941 au 31 mars 1969.

C. Champ d'application de l'assurance-chômage–Nombre estimatif des assurés et des non-assurés au mois de septembre 1968.

D. Bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage en 1967–Tableaux montrant la répartition selon l'échelle des gains:

1) Bénéficiaires avec personnes à charge et sans personnes à charge.

2) Bénéficiaires (hommes et femmes) avec personnes à charge.

E. Durée et montant moyens des prestations d'assurance-chômage, de 1964 à 1967.

Ottawa, le 26 mai 1969

MÉMOIRE DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE AU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

1. Avant de faire part de ses remarques au Comité spécial de la pauvreté, la Commission d'assurance-chômage désire préciser qu'elle n'ignore pas que le programme d'assurance-chômage ne peut que contribuer indirectement à alléger la pauvreté. Du fait de sa nature même, l'assurance-chômage peut remédier seulement à un nombre bien défini et limité de difficultés économiques. Dans ces limites, elle peut jouer et joue un rôle utile.

2. L'objet de notre exposé est, premièrement, de définir brièvement le programme d'assurance-chômage, son objectif et ses limites; deuxièmement, de démontrer comment l'assurance-chômage s'intègre aux autres mesures de sécurité sociale et de dégager certains points où il y a des lacunes ou même double emploi; troisièmement, d'indiquer les secteurs où, dans la sphère qui lui est propre, le présent programme d'assurance-chômage pourrait être amélioré ou son champ d'application élargi, afin de mettre au point un programme qui est plus efficace et qui s'intègre mieux dans l'ensemble des diverses mesures sociales.

3. Nous espérons que ces renseignements permettront au Comité spécial de mieux percevoir les besoins précis qui existent et les moyens les plus efficaces de les satisfaire.

4. Les appendices renferment des renseignements supplémentaires et des chiffres à l'appui.

Fonction et portée de l'assurance-chômage

5. Afin de se rendre compte du rôle que peut jouer l'assurance-chômage en tant que remède à la pauvreté, il est nécessaire de bien comprendre sa nature et son objet.

6. Bref, l'assurance-chômage est un moyen de protéger les travailleurs contre la perte de salaire par suite de chômage involontaire, de sorte que le chômeur continuera à recevoir de l'argent à intervalles réguliers pendant une période de temps d'une durée déterminée, ce qui lui permettra de subvenir à ses besoins jusqu'à ce qu'il puisse travailler de nouveau. Pour toucher cet argent, le travailleur en chômage n'a pas besoin de prouver qu'il en a besoin ni faire l'objet d'une évaluation de ses ressources: il suffit qu'il remplisse les conditions prévues par la législation, notamment qu'il ait occupé antérieurement un emploi assurable, qu'il n'ait pas perdu son emploi par sa faute et qu'il soit capable de travailler, prêt à travailler, mais incapable de trouver un emploi approprié. Le régime canadien d'assurance-chômage est expliqué en détail à l'appendice A.

7. L'objectif de l'assurance-chômage est le suivant:

> Remédier à la perte de revenu du chômeur et de sa famille en lui fournissant une aide pécuniaire à intervalles réguliers pour remplacer le salaire qu'il a perdu par suite d'une interruption temporaire de son travail. (A l'heure actuelle, au Canada, les prestations sont versées toutes les deux semaines.)

L'assurance-chômage aide l'économie et les travailleurs de trois façons importantes:

1) Elle contribue à maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs dans la localité où sévit le chômage et dans tout le pays et empêche que ne se produise une diminution de la production et du niveau d'emploi par suite d'un abaissement du pouvoir d'achat.

2) Elle permet aux travailleurs qualifiés de conserver leurs aptitudes professionnelles en leur épargnant la nécessité d'abandonner leur métier antérieur pendant qu'ils sont en chômage et d'accepter, afin de ne pas tomber dans la misère, un emploi qui n'est pas convenable ou qui ne répond pas à leurs aptitudes.

3) Elle favorise la meilleure utilisation de la main-d'œuvre du pays et permet de stabiliser l'emploi en empêchant la dispersion de la main-d'œuvre qualifiée d'un employeur dans d'autres régions du pays pendant une mise à pied temporaire.

8. L'assurance-chômage n'aide directement que les travailleurs et leur famille qui, avant que survienne le chômage, occupaient un emploi rémunérateur assurable. (A l'heure actuelle, environ 83 p. 100 des travailleurs occupent un emploi rémunérateur assurable. Voir l'appendice C) L'assurance-chômage n'aide pas les personnes qui ont toujours travaillé à leur compte ou occupé un emploi non assurable, ni la mère qui est également chef de famille et qui, à cause d'enfants en bas âge, ne peut occuper un emploi rémunérateur hors de son domicile, ni la personne qui n'a jamais pu travailler à cause d'une infirmité physique ou mentale. L'assurance-chômage ne tire pas les gens de la pauvreté. Elle tend plutôt à se limiter à prévenir et à alléger la pauvreté dans le secteur de la population qui est normalement actif et qui serait pauvre, s'il ne pouvait compter sur les prestations pendant les périodes de chômage.

9. En ce qui concerne les personnes protégées par l'assurance-chômage, le régime présente des avantages sur d'autres formes d'assistance. L'assurance est un moyen d'écarter la misère et la pauvreté; ce n'est pas seulement une façon d'alléger ces fléaux une fois qu'ils se sont abattus. Le droit aux prestations est acquis en travaillant; plus un travailleur gagne, plus sa protection est grande. Les prestations d'assurance-chômage étant payées sans égard aux moyens du bénéficiaire, celui-ci peut suppléer au manque à gagner au moyen de ses économies ou d'autres ressources; de cette façon, le travailleur est toujours obligé de subvenir partiellement à ses besoins. En outre, les prestations sont versées au bénéficiaire parce qu'il y a droit, non par charité; ses droits et son amour-propre sont ainsi sauvegardés. Enfin, le paiement de cotisations inculque au bénéficiaire le sentiment d'une certaine responsabilité financière. Il sait que des prestations accrues ne peuvent être obtenues qu'en versant des cotisations plus élevées.

10. De plus, à cause de son caractère souple, l'assurance-chômage est un outil fort utile et adaptable. Les prestations se fondant sur le niveau normal de gain des assurés, l'assurance-chômage peut donc être appliquée à une grande variété d'emplois et d'industries, peu importe les fluctuations saisonnières ou régionales, peu importe que ce soit un milieu urbain ou rural, peu importe le mode de rémunération ou le sexe et l'âge du travailleur.

11. Au cours de ses 28 années d'existence, soit depuis 1941, la Caisse d'assurance-chômage, ainsi qu'il est indiqué à l'appendice B, a versé plus de six milliards de dollars en prestations aux chômeurs, par versements individuels relativement minimes, pour soutenir leur revenu et leur pouvoir d'achat en attendant qu'ils retournent au travail. La Caisse d'assurance-chômage subvient à ses propres besoins au moyen des cotisations versées par les travailleurs assurés et leurs employeurs et de la contribution d'appoint de l'État. En ce qui concerne l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1969, les recettes se sont chiffrées à 539 millions, tandis que les prestations versées ont atteint 455 millions. Au 31 mars, il restait 382 millions dans la Caisse d'assurance-chômage.

Intégration de l'assurance-chômage aux autres mesures de sécurité sociale

12. Il faut reconnaître que, vu sa nature, le régime d'assurance-chômage est limité dans son application. Il n'est et ne doit être qu'un moyen immédiat de satisfaire à un besoin et seulement un genre particulier de besoin, soit celui qui découle de la perte de gain. Il faut donc combler deux lacunes par d'autres formes d'assistance. D'abord il faut trouver le moyen de secourir les personnes, tels les travailleurs indépendants, qui ne sont pas assujettis à l'assurance-chômage. Ensuite, il faut prendre des mesures pour aider celles qui sont assujettis à l'assurance-chômage, mais qui ont épuisé leurs prestations ou dont les prestations ne leur assurent pas un revenu suffisant pendant qu'elles sont en chômage.

13. En attendant la mise en œuvre d'autres mesures économiques qui triompheront de la pauvreté et en effaceront les causes, il faut prévoir d'autres formes d'assistance permettant de secourir les personnes que l'assurance-chômage ne protège pas, celles qu'elle a cessé de protéger ou ne protège pas d'une manière suffisante et celles dont la pauvreté n'a pas le chômage pour cause directe.

14. Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, l'assurance-chômage ne tire pas l'indigent de la pauvreté; elle n'aide qu'à l'empêcher de s'y enfoncer plus qu'il ne l'était avant de perdre son emploi. De plus, les prestations étant en rapport avec le salaire antérieur, les travailleurs les moins payés reçoivent relativement peu, bien qu'ils aient un besoin aussi grand d'argent que les personnes mieux rémunérées. Naturellement, l'assurance-chômage ne protège le travailleur que contre la perte du salaire qu'il touchait effectivement; les prestations sont en rapport avec ce salaire. Le bénéficiaire qui a une personne à charge touche, par semaine, des prestations qui représentent environ 50 p. 100 de son gain hebdomadaire antérieur normal; ce chiffre est de 40 p. 100, s'il n'a personne à sa charge. C'est pourquoi l'assurance-chômage est seulement un remède partiel aux difficultés de ceux qui souffrent de sous-emploi chronique à cause du caractère intermittent ou saisonnier de leur travail.

15. La table qui constitue l'appendice D donne le nombre de bénéficiaires en 1967, répartis par catégories de rémunération, ainsi que le pourcentage des personnes secourues par l'assurance-chômage, qui, eu égard au niveau normal de leur revenu, peuvent être considérées comme étant vraiment pauvres. La table qui figure à l'appendice E donne, pour une période de quatre ans, le nombre moyen de semaines à l'égard desquelles les bénéficiaires ont établi leur droit aux prestations, le nombre moyen de semaines pendant lesquelles ils ont effectivement touché des prestations avant de trouver du travail et le taux moyen des prestations. Il faut bien comprendre que le taux plus élevé applicable au bénéficiaire soutien de famille est fixe, quel que soit le nombre de personnes qu'il a à sa charge.

16. Non seulement existe-t-il des secteurs où les prestations versées aux salariés en vertu de la législation sur l'assurance-chômage peuvent être augmentées et faut-il trouver des moyens de secourir les non-salariés, mais il y a aussi des lacunes dans le système canadien de sécurité sociale qu'aucun programme ne peut seul combler, bien que les personnes en cause soient des salariés.

17. D'abord, il y a le salarié qui a perdu son emploi et son gain à cause de maladie. Il ne peut recevoir des indemnités d'accident du travail, parce qu'il n'a pas perdu son emploi à cause d'un accident ou d'une maladie imputable au travail qu'il accomplissait. Il ne peut pas non plus toucher des prestations en vertu de la législation actuelle sur l'assurance-chômage, parce qu'il n'est pas capable de travailler et n'est pas disponible pour le travail. Mais il est en chômage et il se trouve dans une situation aussi pénible que s'il avait été mis à pied à cause d'un manque de travail. A moins que son employeur ne fasse partie du nombre restreint de ceux qui continuent à rémunérer leurs employés pendant qu'ils sont malades, la seule façon dont le travailleur peut se protéger est de s'assurer lui-même contre la maladie. Il est possible de démontrer qu'il y a lieu de prévoir des prestations d'assurance-chômage pour remédier à cette situation.

18. Il y a aussi la perte de gain qui survient généralement lorsqu'une femme quitte son emploi à cause de grossesse. Selon les règles actuelles, elle ne peut toucher des prestations pendant qu'elle n'est pas disponible pour le travail ni capable de travailler. Bien qu'un nombre croissant d'employeurs accordent un congé de maternité dont la durée varie de quelques semaines à 6 mois, dans certains cas, c'est un congé non payé. Dans une étude récente, le ministère du Travail du Canada mentionnait que, «à quelques exceptions près, les employeurs ne continuent pas à verser le salaire en quelque temps que ce soit au cours du congé de maternité. Un petit pourcentage sont visées par des régimes d'assurance contre la perte de salaire, lesquels prévoient un salaire partiel en cas de congé de maternité». (Communiqué du ministère du Travail nº 23/69, publié le 28 avril 1969.) Il n'y a pas de doute que la situation en cause ne s'apparente au chômage et que, dans le cas d'une famille au seuil de la pauvreté, la perte de salaire à cause de grossesse peut être aussi pénible que la perte de gain à cause du manque de travail.

Améliorations possibles au régime d'assurance-chômage et leurs effets sur la diminution de la pauvreté

19. En ce qui concerne plusieurs secteurs de l'économie du Canada où la pauvreté chronique existe, le régime d'assurance-chômage a déjà été modifié de manière à le rendre plus efficace qu'il ne l'était au moment de sa mise en œuvre en 1941. Le champ d'application de la législation sur l'assurance-chômage a été étendu aux industries primaires du débit et de l'exploitation des bois (1950), de la pêche (1957) et de l'agriculture (1967), qui sont toutes des branches d'activité où il existait un certain degré de pauvreté. Des prestations saisonnières ont été ajoutées pour fournir une protection spéciale aux travailleurs qui

perdent leur emploi pendant les mois d'hiver et qui ne peuvent établir leurs droits aux prestations ordinaires. Des règles plus équitables ont été adoptés, il y a quelques années, en ce qui concerne le traitement du revenu qu'un bénéficiaire tire d'un emploi secondaire ou occasionnel, en vue de l'inciter davantage à s'aider lui-même en ajoutant ainsi un supplément à ses prestations.

20. Il y a d'autres secteurs auxquels l'assurance-chômage pourrait s'appliquer et où elle pourrait contribuer plus largement à réduire la pauvreté et la dépendance de l'assistance sociale. En voici brièvement quelques-uns:

1) La protection de l'assurance-chômage comme moyen de maintenir le revenu pourrait être accordée à d'autres catégories importantes de travailleurs et à leur famille en élargissant le champ d'application de la législation de manière à inclure certains groupes nombreux de travailleurs non assugettis tels que les employés d'hôpitaux. Le nombre estimatif de ces travailleurs figure à l'appendice C.

2) Des dispositions plus efficaces concernant les prestations pourraient être adoptées en ce qui concerne

   a) Le montant des prestations par rapport au gain normal,

   b) Les conditions d'admission au bénéfice des prestations,

   c) La mesure dans laquelle il y aurait lieu d'augmenter les prestations de base, en particulier dans le cas des branches d'activité où le chômage est plus sévère et tend à devenir chronique.

3) La perte d'emploi à cause de maladie ou de grossesse pourrait être indemnisée.

4) Une intégration plus poussée de l'assurance-chômage aux autres mesures de sécurité sociale pourrait être réalisée afin de rendre l'ensemble des mesures plus efficace en comblant les lacunes et en éliminant le double emploi.

5) Des rapports plus utiles pourraient être établis entre la Commission d'assurance-chômage et d'autres organismes tels que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ainsi que les autorités provinciales et locales, en vue d'utiliser les ressources de la façon la plus efficace, d'éliminer le gaspillage et les abus, d'accroître la confiance du public dans le régime et d'obtenir la meilleure collaboration possible de la part des employeurs, des employés et de leurs associations.

21. Enfin, à l'instar du Conseil économique du Canada, nous nous rendons compte que «sur le plan des politiques, rien ne saurait contribuer davantage à tirer les familles et les particuliers de la pauvreté que la conjugaison de politiques d'offre et de demande nécessaires à la création constante de nouveaux emplois et à une utilisation de plus en plus efficace de la main-d'œuvre, des capitaux et des autres ressources productives» *(Cinquième exposé annuel,* septembre 1968).

APPENDICE A

L'ASSURANCE-CHÔMAGE AU CANADA

Le programme d'assurance-chômage et son évolution

1. Objectif

L'idée fondamentale dont s'inspire la Loi sur l'assurance-chômage est qu'il s'agit d'un régime destiné à fonctionner selon les principes à la base de l'assurance et auquel doivent participer tous ceux qui occupent un emploi que vise ce régime; grâce à cette assurance, ces travailleurs recevront une certaine aide financière s'ils viennent à perdre leur emploi pour des causes indépendantes de leur volonté. Dans une telle éventualité, on leur verse une indemnité qui remplace une partie des gains perdus par suite du manque de travail. Pour bénéficier de l'assurance, le travailleur doit être incapable d'obtenir un emploi, être prêt et disposé à travailler et être capable d'accepter tout emploi convenable qui se présente.

Les indemnités ou prestations proviennent d'une caisse maintenue au moyen d'une cotisation égale que versent l'employé assuré et son employeur et une contribution du gouvernement du Canada égale à un cinquième du montant total que payent l'employé et l'employeur.

2. Organisation fondamentale du régime

Lorsque, en 1940, on rédigea la Loi sur l'assurance-chômage du Canada, les deux principaux modèles dont on pouvait s'inspirer à ce moment-là étaient les lois de Grande-Bretagne et des États-Unis. La Loi sur l'assurance-chômage, qui est appliquée depuis 1941, s'inspire beaucoup du régime britannique. Cette influence est manifeste dans plusieurs aspects importants.

1. La caisse est alimentée conjointement par l'employeur, l'employé et l'État.
2. En vertu de la théorie qui consiste à mettre en commun les risques dans tout le pays, le même taux de cotisation est prévu pour le même taux de gains; il n'est pas question de savoir si le risque de chômer est plus ou moins grand dans une industrie ou un genre d'emploi que dans un autre. En vertu du régime canadien, il n'y a pas d'indice de correction des taux en fonction de l'expérience passée, comme c'est le cas aux États-Unis.
3. On a d'abord prévu que les cotisations seraient payées au moyen de timbres que l'employeur achète au bureau de poste et colle chaque semaine sur le livret ou la carte d'assurance de l'employé, le timbre indiquant la valeur totale de la cotisation hebdomadaire. Étant donné que cette méthode de cotisations s'appliquait particulièrement bien aux petites entreprises, on a pu, dès le début, exiger que tous les employeurs y recourent. On n'a pas eu à exclure les entreprises ayant moins qu'un certain nombre d'employés, comme l'avaient fait les États-Unis. Celui qui n'avait qu'un employé devait voir à ce qu'il soit assuré.

Le régime en vigueur au Canada comporte des cotisations et des prestations qui varient selon les gains de l'employé. C'est un aspect particulièrement intéressant, étant donné les vastes dimensions du Canada, l'écart sensible qui existe entre les gains, suivant les régions, et la forte propension des Canadiens à aller d'un endroit à l'autre pour travailler.

Le précédent qui découlait du régime établi au Royaume-Uni, en vertu duquel la responsabilité était tripartite (les employeurs, les travailleurs et l'État) dans le paiement des cotisations, a été accentué en ce qui a trait aux mesures prises sur le plan de l'arbitrage et de la consultation. Ces trois éléments ressortent de ce qui suit: la Commission d'assurance-chômage applique le programme, les conseils arbitraux entendent les appels dans les causes relatives aux prestations et le Comité consultatif de l'assurance-chômage surveille la Caisse sur laquelle sont payées les prestations.

La différence la plus remarquable entre les régimes d'assurance-chômage du Canada et des États-Unis consiste en ce que, au Canada, il existe un régime fédéral unique ayant une administration centrale, la Commission d'assurance-chômage, dont le siège se trouve à Ottawa et qui a des bureaux dans toutes les parties du pays, tandis qu'aux États-Unis, chacun des cinquante États a son propre régime, sur lequel Washington n'exerce qu'une surveillance générale et de longue portée, surtout pour s'assurer qu'il satisfait à certaines normes minimums que prévoit la loi fédérale. Ces régimes distincts des États entraînent l'adoption d'accords de réciprocité de la part des cinquante États en vue de l'acceptation et du traitement des demandes, chose qui n'est pas nécessaire en vertu du régime d'assurance-chômage appliqué au Canada.

3. Principaux changements intervenus depuis la mise en application du régime canadien

Depuis la mise en application du régime d'assurance-chômage au Canada, en 1940, de nombreuses modifications ont été apportées en vue d'assurer une meilleure protection, d'étendre le champ d'application de la Loi à d'autres catégories de travailleurs et d'ajuster périodiquement le taux des prestations et des cotisations de façon à tenir compte des changements qui se produisent dans le niveau des gains des assurés.

Extension du champ d'application. Au début, le régime s'appliquait seulement à ceux qui travaillaient pour un employeur aux termes du rapport employeur-employé défini comme étant un contrat de service. D'après un contrat de service, qu'il soit écrit ou oral, l'employé convient de fournir ses services, l'employeur se réservant le droit d'exercer une direction et une surveillance minutieuses sur le travail accompli et sur la manière dont il est accompli. Le programme ne s'appliquait donc pas à celui qui travaillait pour son propre compte ou à un entrepreneur indépendant, c'est-à-dire celui qui s'engage à produire un résultat convenu, mais se réserve le droit de déterminer la manière et les moyens d'obtenir ce résultat.

En outre, au début, de nombreuses catégories d'employés se trouvaient aussi exclues du régime, même s'il s'agissait de personnes employées en vertu d'un contrat de service. Ces groupes étaient exclus à cause de difficultés administratives ou parce qu'il s'agissait de travailleurs auxquels un régime d'assurance-chômage conçu fondamentalement pour les salariés de l'industrie et du commerce pouvait difficilement s'appliquer.

Certaines de ces catégories sont encore exclues; mais, au cours des ans, le régime a été appliqué à des groupes importants de travailleurs, par exemple, les personnes qui sont employées dans le transport par eau, dans le chargement et le déchargement des navires, le transport par air, la coupe et l'exploitation des bois, l'agriculture et la pêche.

L'extension du champ d'application de la Loi aux pêcheurs, y compris les pêcheurs indépendants qui constituent au moins les trois quarts de ceux qui se livrent à la pêche, a fait une brèche dans la restriction du début en vertu de laquelle étaient assurables seulement les personnes à l'emploi de quelqu'un. Un régime spécial a dû être établi afin d'adapter les dispositions de l'assurance-chômage aux pêcheurs. On a également élargi le champ d'application de façon à inclure les barbiers et les conducteurs de taxis, dont une forte proportion est composée de travailleurs indépendants.

Les principaux groupes qui ne sont pas encore assurés sont les employés titularisés de la fonction publique (employés fédéraux, provinciaux et municipaux), la plupart des employés des hôpitaux et des institutions de charité, les domestiques, les enseignants, les personnes qui ont un emploi occasionnel sans rapport avec l'entreprise de l'employeur et les employés qui touchent des appointements annuels précis, que la Loi de 1940 a d'abord fixés à $2,000, mais qui ont périodiquement augmenté en conformité avec la hausse du niveau des gains, de sorte qu'ils atteignent aujourd'hui le chiffre de $7,800.

Prestations.

Nous mentionnons ci-après certaines des modifications qui ont été apportées afin d'assouplir les conditions de paiement des prestations.

1. Depuis 1950, les assurés qui se trouvent sans travail pendant les mois d'hiver et qui ne remplissent pas les conditions requises pour recevoir les prestations ordinaires ou qui ont épuisé ces dernières, peuvent toucher des prestations saisonnières dont les conditions d'admissibilité sont moins rigoureuses.
2. Depuis 1953, le chômeur qui tombe malade alors qu'il a déjà commencé à toucher des prestations continue de les recevoir, bien qu'il soit incapable de travailler.
3. En 1955, grâce à une nouvelle formule, on a rendu le paiement des prestations plus généreux,
   (i) En exigeant des cotisations hebdomadaires ouvrant droit aux prestations au lieu des cotisations quotidiennes;
   (ii) En fixant une période de prestations plus longue par rapport au nombre de cotisations versées;
   (iii) En décidant que le paiement antérieur de prestations ne réduirait plus la durée de la période de prestations, et
   (iv) En permettant qu'on ne tienne pas compte d'un certain montant des gains sans qu'il y ait perte d'allocations de chômage dans le cas de celui qui obtient un emploi occasionnel ou à temps partiel alors qu'il touche des prestations.
4. L'assuré qui suit un cours de formation sous le régime de la Loi sur la formation professionnelle des adultes conserve son droit aux prestations, grâce à une récente modification qui permet de prolonger la période normale de prestations.

En outre, on a périodiquement modifié le taux des prestations hebdomadaires de façon à tenir compte de la hausse du niveau des salaires, de sorte que le montant des prestations versées à un assuré qui a une personne à charge est maintenu à environ 50 p. 100 de sa rémunération ordinaire.

Afin de conserver au régime le caractère d'une assurance contre un risque plutôt que d'une assurance contre une certitude et de réprimer les abus, on a adopté un règlement qui impose des conditions supplémentaires d'admissibilité aux prestations

(i) Aux personnes qui occupent un emploi désigné de nature tout particulièrement saisonnière dans la navigation intérieure, dans le débardage et dans l'exploitation des bois;

(ii) Aux femmes qui présentent des demandes de prestations peu après leur mariage. Après les avoir appliquées pendant quelques années seulement, on a dû abroger ces conditions en raison des plaintes de traitement injuste qui étaient formulées.

Cotisations.

On a procédé de temps à autre à des modifications des taux de cotisations, qui permettaient de maintenir la part de l'employeur et celle de l'assuré à un peu plus de 1 p. 100 de la rémunération.

Numéro d'assurance sociale

En 1964, un régime élargi d'attribution de numéros d'assurance sociale relevant de la Commission d'assurance-chômage, mais également en usage à l'administration du Régime de pension du Canada, à l'impôt sur le revenu et dans certains autres organismes, a remplacé le régime initial d'immatriculation et d'identification des assurés au moyen du numéro d'assurance-chômage.

Accords de réciprocité

Le Canada et les États-Unis ont conclu des accords visant l'acceptation des demandes de prestations déposées dans l'un des deux pays et le paiement des prestations faisant l'objet de ces demandes (compte tenu des droits acquis dans l'autre pays) et la suppression d'un double assujettissement et d'un double paiement de cotisations.

Généralités

La Commission a de temps en temps modifié les règles régissant le paiement des cotisations et la détermination de l'admissibilité aux prestations pour faire face aux problèmes qu'ont suscités les progrès technologiques et industriels, l'application du régime à certains emplois autrefois exceptés et les nouvelles conditions d'emploi. Une adaptation s'imposait, par exemple:

(i) Dans le cas d'employeurs tels que les ministères de l'État et les sociétés ferroviaires, qui ont des milliers d'employés inscrits sur leur feuille de paye;

(ii) Dans le cas de certains genres de travaux ou modes de rétribution (débit et exploitation des bois, débardage et pêche);

(iii) A cause de la généralisation de certaines modalités d'emploi, tels la semaine de travail de cinq jours, les vacances annuelles payées et les régimes particuliers de prestations supplémentaires de chômage;

(iv) A cause de l'emploi de nouvelles techniques, telles que le traitement électronique des données, ce qui accélère le calcul des prestations.

4. Le programme actuel d'assurance-chômage

Éventualités couvertes

Le chômage involontaire attribuable au manque de travail, s'il s'agit d'une personne qui est capable de travailler et est prête et disposée à accepter un emploi, mais ne peut en trouver; l'incapacité en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une quarantaine, s'il s'agit d'un assuré qui, avant d'être frappé d'incapacité, touchait des prestations d'assurance-chômage; les périodes de formation aux termes de la Loi sur la formation professionnelle des adultes qui coïncident avec une période de prestations.

Assurés

Toutes les personnes employées en vertu d'un contrat de service, à moins qu'il ne s'agisse d'un emploi excepté. Voici les principaux emplois exceptés: emploi comme membres des forces armées, membres d'un corps policier, emploi permanent dans la fonction publique, emploi dans la plupart des hôpitaux et des institutions de charité, emploi dans une entreprise exploitée par le conjoint, emploi occasionnel qui ne se rapporte pas au commerce ou à l'entreprise de l'employeur, emploi comportant des appointements qui ne dépassent pas $7,800 par année. Les personnes rétribuées à l'heure, à la journée, à la pièce ou au mille sont assurées, quel que soit le montant de leur rémunération annuelle. Les pêcheurs, les coiffeurs (non propriétaires de l'établissement) et les conducteurs de taxis (non propriétaires du véhicule) sont assurés, qu'ils soient ou non assujettis à un contrat de service.

Mode de financement.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-chômage, le rapport des contributions de l'employeur, de l'assuré et de l'État s'est maintenu à 5:5:2. Les frais d'administration ne sont pas imputés sur la Caisse d'assurance-chômage; l'État les paie.

Assiette des prestations

Avant 1955, avait droit aux prestations tout assuré ayant versé au moins 180 cotisations quotidiennes pendant les 104 semaines qui précédaient immédiatement la date de la présentation de sa demande de prestations, dont 60 au cours des 52 dernières semaines ou 45 au cours des 26 dernières semaines. Le taux des prestations hebdomadaires s'établissait en fonction du taux des gains de l'assuré, calculé d'après la moyenne de ses 180 plus récentes cotisations quotidiennes. La durée des prestations se calculait à raison d'un jour de prestations par cinq jours où il avait versé des cotisations au cours des cinq années qui précédaient la présentation de la demande, moins une journée par trois jours à l'égard desquels il avait touché des prestations au cours des trois années antérieures, de sorte que la durée maximum était d'un an.

Depuis 1955, a droit aux prestations tout assuré qui a versé au moins 30 cotisations hebdomadaires pendant les 104 dernières semaines, dont 8 pendant les 52 dernières semaines; l'assuré ne peut présenter une seconde demande de prestations, à moins qu'il n'ait versé au moins 24 nouvelles cotisations depuis le début de la période précédente de prestations. Le taux des prestations est encore calculé d'après la moyenne des cotisations qui ont été versées. La durée des prestations est établie à raison d'une semaine par deux semaines de cotisations, de sorte que la durée maximum est d'un an.

On peut prolonger les périodes pendant lesquelles l'assuré doit verser des cotisations si, par exemple, l'assuré a dû interrompre le versement des cotisations parce qu'il occupait un emploi non assurable, qu'il était malade, qu'il se trouvait en prison ou qu'il avait perdu son emploi à cause d'un différend ouvrier.

Des prestations ne sont pas versées pendant la période d'attente qui dure une semaine.

APPENDICE B

CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Recettes et dépenses
pendant la période allant du 1er juillet 1941 au 31 mars 1969

	$	$
Recettes		
Quote-part:		
Employeurs et employés	5,264,775,903	
État	1,052,364,650	
	6,317,140,553	
Intérêts sur placements	362,034,309	
Amendes imposées aux employeurs en retard	1,604,538	
Moins		
Perte sur la vente de valeurs	30,517,545	
Intérêts sur emprunts	5,281,965	6,644,979,890
Dépenses		
Prestations ordinaires	5,159,751,705	
Prestations saisonnières	1,102,589,498	6,262,341,203
Solde au 31 mars 1969		382,638,687

APPENDICE C

CHAMP D'APPLICATION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Nombre estimatif des assurés et des non-assurés
au mois de septembre 1968

Travailleurs occupant un emploi assurable			5,223,000	83%
Travailleurs occupant un emploi excepté:				
Employés d'hôpitaux et d'institutions de charité		180,000		
Employés permanents:				
Du gouvernement fédéral	170,000			
Des gouvernements provinciaux	165,000			
Des municipalités	102,000	437,000		
Enseignants		235,000		
Employés dont les appointements dépassent $7,800 par année		165,000		
Infirmières en service privé		50,000		
Agents de police		25,000	1,092,000	17%
			6,315,000	100%

NOTA: Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas:

(1) Les membres des Forces armées, dont le nombre est d'environ 100,000;

(2) Divers groupes de moindre importance faisant partie de la population active civile, mais occupant un emploi excepté, tels le sport professionnel, un emploi occasionel et à temps partiel, le service domestique.

(3) Les employeurs, les travailleurs autonomes et les travailleurs non rémunérés qui sont de la famille de l'employeur.

APPENDICE D

BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Année civile 1967

(Rapport annuel du BFS, *Benefit Periods Established and Terminated Under the U.I. Act* de 1967 – Tableau 6

1. Bénéficiaires (hommes et femmes), d'après l'échelle de la rémunération ordinaire

Rémunération hebdomadaire	Bénéficiaires avec personnes à charge			Bénéficiaires sans personnes à charge		
	Nombre	%	Prestations hebdomadaires	Nombre	%	Prestations hebdomadaires
Moins de $15	65	–	8	470	.1	6
$15 – 20.99	430	.1	12	3,170	.6	9
21 – 26.99	1,030	.3	15	8,400	1.5	11
27 – 32.99	1,870	.5	18	17,615	3.2	13
33 – 38.99	3,410	.8	21	29,725	5.5	15
39 – 44.99	5,935	1.4	24	39,180	7.2	17
45 – 50.99	10,590	2.6	26	50,695	9.3	19
51 – 56.99	14,320	3.5	28	51,605	9.5	21
57 – 62.99	26,895	6.5	30	61,895	11.4	23
63 – 68.99	73,015	17.8	33	95,765	17.6	25
69 et plus	273,530	66.5	36	185,930	34.1	27
	411,090	100		544,450	100	

2. Bénéficiaires (hommes et femmes) avec personnes à charge

Rémunération hebdomadaire	Prestations hebdomadaires	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
Moins de $5	$ 8	65	–	–	–
$15 – 20.99	12	320	.1	110	.7
21 – 26.99	15	600	.2	430	2.7
27 – 32.99	18	1,030	.3	840	5.3
33 – 38.99	21	1,980	.5	1,430	8.9
39 – 44.99	24	4,050	1.0	1,885	11.8
45 – 50.99	26	8,375	2.1	2,215	13.9
51 – 56.99	28	12,590	3.2	1,730	10.8
57 – 62.99	30	24,870	6.3	2,025	12.7
63 – 68.99	33	70,615	17.8	2,400	15.0
69 et plus	36	270,625	68.5	2,905	18.2
		395,120	100	15,970	100

APPENDICE E

Durée et montant moyens des prestations d'assurance-chômage

Les renseignements qui suivent sont tirés du rapport sur le fonctionnement du régime d'assurance-chômage, que le Comité consultatif de l'assurance-chômage a déposé au mois de juillet 1968. Ils donnent, pour une période de quatre ans, soit pour les années civiles 1964 à 1967, le nombre moyen de semaines à l'égard desquelles les assurés ont établi leurs droits aux prestations d'assurance- chômage, le nombre moyen de semaines indemnisées et le montant moyen des prestations hebdomadaires versées. (Le montant des prestations versées se fonde sur le taux des prestations prévu dans la Loi sur l'assurance-chômage ($36 pour l'assuré ayant une personne à charge et $27 pour l'assuré sans personne à charge) qui s'appliquait avant l'augmentation entrée en vigueur le 30 juin 1968. Ces taux sont actuellement de $53 et de $42 respectivement.)

	1964	1965	1966	1967
Nombre moyen de semaines indemnisables	29.1	29.2	30.3	31.5
Nombre moyen de semaines indemnisées	13.0	12.6	12.6	13.2
Montant moyen des prestations hebdomadaires	$24.55	$24.55	$24.92	$25.81

IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1969.

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 10

SÉANCE DU MARDI 10 JUIN 1969

TÉMOINS:

Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. W. R. Dymond, sous-ministre adjoint (établissement des programmes); M. H. John Meyer, directeur intérimaire de la Direction des programmes; Mlle Valerie Sims et M. Peter Penz, tous deux de la Direction de la planification et de l'évaluation; et Mlle Jenny R. Podoluk, statisticienne, Bureau fédéral de la statistique.

20503—1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Président suppléant*)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Nichol
O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, mardi 26 novembre 1968:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorabe sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés, nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

20503—1½

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI, 10 juin 1969.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: les honorables sénateurs Carter, Cook, Croll, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, McGrand, Pearson, Quart et Roebuck—(10).

Aussi présent: M. Frederick Joyce, directeur du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté.

Il est ordonné que la mémoire présenté par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration soit imprimé à titre d'appendice «K» au compte rendu de ce jour.

Les témoins suivants sont présentés et entendus:

Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:

M. W. R. Dymond, sous-ministre adjoint (établissement des programmes).

M. H. John Meyer, directeur intérimaire de la Direction des programmes.

Mlle Valerie Sims et M. Peter Penz, tous deux de la Direction de la planification et de l'évaluation.

et Mlle Jenny R. Podoluk, statisticienne, Bureau fédéral de la statistique.

(*Voir au verso une notice biographique de M. Dymond*).

A midi et 55 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 17 juin 1969, à 9 heures et demie du matin.

ATTESTÉ:

Le secrétaire intérimaire du comité,
E. W. Innes.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

M. William Richard Dymond naquit à Toronto et fit ses études secondaires à l'Upper Canada College, à Toronto. M. Dymond a obtenu une maîtrise ès arts en sciences économiques à l'Université de Toronto et un doctorat, également en sciences économiques, à l'Université Cornell. Sa thèse traitait du domaine des études sur les comités ouvriers-patronaux et sur leur fonctionnement au Canada et aux États-Unis. Il débuta au ministère du Travail, à la Direction de l'économique et des recherches, en 1951, ayant auparavant été professeur de sciences économiques à l'Université de Massachusetts. Peu après son entrée dans le service, il fut nommé chef de la Division de la main-d'œuvre, de la Direction de l'économique et des recherches. Le 1er janvier 1957, il prit charge de cette direction et le 18 septembre 1961, il fut nommé sous-ministre adjoint du Ministère. M. Dymond a donné des cours sessionnels en sciences économiques (travail) à l'Université Carleton, à Ottawa, de même qu'à l'Université McGill, à Montréal et il a été membre d'un colloque de la direction, tenu à l'Université de *Southern California,* en 1958, au cours de l'été. M. Dymond a représenté le Canada auprès de la Conférence internationale des statisticiens du travail et a présenté des travaux lors des séances de l'*American Economic Association,* de l'*American Statistician Association* et de la *Canadian Political Science Association.* Il a été membre d'un comité spécial interministériel sur les statistiques relatives au chômage et a représenté le ministère du Travail lors de plusieurs discussions avec des agences gouvernementales et autres, intéressées aux relations du travail et à la main-d'œuvre. En 1965, il fut élu président du Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales de l'Organisation européenne de coopération et de développement économiques, à Paris, et il a depuis été réélu à ce poste. De plus, il a agi à titre d'expert à l'occasion de plusieurs activités de l'OECDE relatives à la main-d'œuvre, notamment, en 1961, pour ce qui était de «L'Examen de la politique et des programmes relatifs à la main-d'œuvre aux États-Unis». Il fut l'un des auteurs du rapport intitulé «La main-d'œuvre spécialisée et professionelle au Canada, 1945-1965», préparé pour la Commission royale sur les perspectives économiques du Canada. Depuis le 1er janvier 1966, M. Dymond est devenu sous-ministre adjoint, chargé du Service de l'établissement des programmes, au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 10 juin 1969

Le sénateur David A. Croll (*président*) occupe le fauteuil présidentiel.

Le président: A l'ordre, messieurs. Il est très réconfortant de voir que nous avons plus que le quorum ici à précisément 9 heures et demie. Je vous remercie beaucoup.

Nous allons consigner le mémoire au compte rendu. (*Voir l'appendice «K» du compte rendu*).

Notre témoin aujourd'hui est un fonctionnaire très distingué, M. William Richard Dymond. Sa notice biographique vous a déjà été présentée et elle paraîtra au compte rendu. Je dois vous dire, cependant, qu'il est fonctionnaire depuis 1951, ayant occupé divers postes où il a acquis une vaste expérience. Il est maintenant sous-ministre adjoint chargé du Service de l'établissement des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Il est accompagné de Mlle Valerie Sims, de M. H. John Meyer et de M. Peter Penz. Mlle Sims est à la Direction de la planifaction et de l'évaluation, Établissement des programmes; M. Meyer est directeur intérimaire de la Direction du programme, la Division de la main-d'œuvre.

M. Penz, comme vous le savez, fera partie de notre comité à compter de demain. Il a été remplacé et il sera avec nous dès que le mémoire sera terminé. Il nous sera très utile.

J'ai expliqué à M. Dymond qu'il devrait vous donner un résumé du mémoire, après quoi, nous commencerons les questions. Que chacun prenne cinq minutes au début et, plus tard, nous reviendrons aux questions.

M. William Richard Dymond (sous-ministre adjoint, Service de l'établissement des programmes, ministère de la Main-d'œuvre): Merci beaucoup, sénateur Croll et sénateurs. Tout d'abord, je dois féliciter le Sénat d'avoir donné suite à ce qu'avait proposé le Conseil économique, à savoir qu'il était opportun d'instituer un comité comme celui-ci pour étudier le problème de la pauvreté. Je crois que cela est de la plus haute importance.

Mon Ministère a fait face à ce problème d'une façon très directe, vu les centaines de milliers de Canadiens qui visitent notre Service de placement. Nos centres de la main-d'œuvre du Canada ont constaté que beaucoup de gens ont perpétuellement des difficultés au sujet de l'emploi, difficultés qui, dans une certaine mesure, sont le résultat et aussi la cause de leur pauvreté.

Bien que le rôle de mon Ministère soit principalement de contribuer à la croissance économique, au plein emploi et à la stabilité raisonnable des prix, ses politiques ont un effet considérable sur le problème de la pauvreté. Certaines de nos politiques aident les gens à sortir de la pauvreté, tandis que d'autres les empêchent d'y tomber. Avant d'aller plus loin au sujet des programmes du Ministère, permettez-moi d'exposer la portée du mémoire ministériel, après quoi, je résumerai l'analyse de la pauvreté.

Le Ministère s'est limité, dans ce mémoire, à traiter des problèmes qu'il croit pouvoir analyser. La définition et la mesure de la pauvreté sont discutées d'après les concepts plutôt que d'après les quantités. C'est pourquoi on n'a pas fait de projection. L'analyse des causes est essentiellement limitée aux facteurs qui concernent le marché du travail.

Pour ce qui est de l'incidence de la pauvreté, le mémoire mentionne brièvement certaines caractéristiques des travailleurs qui sont pauvres. La discussion des programmes se limite au rôle et aux activités du Ministère, à leur effet sur la pauvreté et au rapport qui existe entre les politiques à l'égard de la main-d'œuvre et les autres politiques. On n'a pas fait de recommandations précises, car elles impliqueraient des questions importantes concernant la politique et ce ne sont pas là des questions qui demandent des décisions au niveau officiel du Ministère.

L'analyse de la pauvreté commence par la discussion concernant la définition et la mesure de la pauvreté. Dans les termes les plus simples, la pauvreté est la déficience persistante de biens et de services.

Le sénateur Roebuck: Bravo!

M. Dymond: Cette déficience n'a pas trait seulement à la survivance physique, mais également à ce que l'on définit sur le plan culturel comme étant «un niveau de vie raisonnable»

Comme plusieurs d'entre vous le savent, afin de mesurer cette déficience, Mlle Jenny R. Podoluk, du Bureau fédéral de la Statistique, a établi, en se basant sur l'étude des

budgets, un seuil de la pauvreté, qui varie d'après le nombre des membres de la famille. C'est là un point de départ utile, mais on pourrait peut-être, je crois, considérer la possibilité d'y apporter des améliorations ou des changements.

L'un est la variabilité géographique du seuil de la pauvreté. Si les pauvres considèrent leur pauvreté par rapport au niveau de vie en général de la région particulière où ils habitent plutôt qu'en relation au pays tout entier, le seuil de la pauvreté devrait varier d'après le niveau de vie moyen des régions respectives. D'autre part, si le niveau de vie national constitue le point sur lequel on se base, le seuil de la pauvreté devrait varier seulement sur la base du coût de la vie, qui varie quelque peu d'une région à l'autre.

Puisque le concept de la pauvreté change avec le temps, on peut définir le niveau minimum du revenu en se basant sur le revenu réel et s'attendre à ce que cette définition soit revisée de temps en temps, à mesure que le niveau de vie général augmente. On peut encore définir l'indice de la pauvreté en se basant sur la relation qui existe entre ce seuil et le revenu moyen en argent. La deuxième définition est probablement préférable, parce que les bas salariés considèrent souvent la gravité de leur pauvreté par rapport au niveau de vie de la société en général plutôt qu'en la comparant au pouvoir d'achat qui leur permettrait de se procurer des marchandises déterminées.

Deux problèmes se présentent lorsqu'on mesure le pouvoir d'achat d'une personne. L'un est que les biens augmentent le pouvoir d'achat et que, par conséquent, ils doivent être inclus dans son estimation. L'autre est que si l'on considère la pauvreté comme étant une déficience persistante de revenu, il faut exclure la déficience temporaire de revenu. Il serait peut-être approprié ici de mentionner le concept des gains éventuels pendant toute la vie.

On propose deux mesures alternatives de la pauvreté. L'une est la mesure habituelle consistant à tenir compte de la proportion de la population, dont le niveau de vie est inférieur au seuil de la pauvreté. Puisque dans cette mesure n'entre pas la gravité de la pauvreté, on propose une mesure de déficience du revenu pour ce qui est de certains genres d'analyses. Elle classe chaque pauvre d'après le montant de son revenu qui est inférieur au seuil de la pauvreté.

L'analyse des causes de la pauvreté dans le mémoire se concentre sur les aspects qui touchent au marché du travail. Premièrement, l'effet nocif de l'insuffisance de la demande général de main-d'œuvre, le chômage, le sous-emploi et leurs effets sur la structure des gains sont examinés. Les limites à l'accroissement de la demande générale de main-d'œuvre sont l'effet que cette augmentation aurait sur l'inflation des prix. Par conséquent, le problème consiste à déterminer quel est le coût du chômage en fonction de la pauvreté et d'autres facteurs, d'une part, et quel est le coût de l'inflation, qui a également des répercussions sur les pauvres, d'autre part.

Les changements structurels au sein de l'économie constituent, à longue échéance, la plus grande cause de la pauvreté. Ils sont causés par des perturbations dans la demande des consommateurs, par des changements technologiques et organisationnels, ainsi que par l'épuisement et la découverte de ressources naturelles. Ils modifient la structure industrielle, géographique et occupationnelle de la demande de main-d'œuvre. Afin d'empêcher qu'il y ait des surplus de main-d'œuvre, il faut qu'il se produise un mouvement de main-d'œuvre entre les industries, les régions et les occupations. Les facteurs qui empêchent le mouvement sont le manque de renseignements, le risque et l'incertitude qui accompagnent ces mouvements, leur coût, ainsi que les fortes attaches à des régions ou occupations particulières.

Les variations dans les gains relatifs entre les différentes occupations constituent l'un des effets des changements structurels. On peut expliquer ces gains relatifs seulement en partie, en se basant sur le niveau de spécialité propre à l'occupation. La technologie afférente à l'occupation constitue un autre élément qu'il faut considérer, ainsi que la productivité qui résulte de cette interaction entre la technologie et l'occupation. En d'autres termes, les salaires attribués à diverses occupations expliquent la pauvreté en grande partie, de même que le font les variations constantes des gains relatifs afférents aux différentes occupations, variations qui sont causées par les changements structurels et qui modifient, de temps en temps, la position des divers groupes occupationnels au sein de l'économie.

Le problème des pauvres qui ne font pas partie de l'effectif ouvrier étant essentiellement un problème du maintien du revenu n'a pas été traité à fond dans ce mémoire. Nous n'avons pas non plus parlé des facteurs qui constituent les symptômes et les causes de la pauvreté, comme par exemple, le manque d'instruction, la fertilité excessive, la mauvaise santé, les taudis, les dettes, le manque de renseignements relativement aux occasions d'emplois, les attitudes défaitistes et l'hostilité. En d'autres termes, aucun de ces éléments n'est développé dans le mémoire, parce qu'il traite essentiellement des facteurs relatifs au marché au travail qui entourent la pauvreté.

Environ les deux-tiers des pauvres ne travaillent pas du tout. Cela ne veut pas néces-

sairement dire qu'ils ne peuvent pas travailler. La ligne de démarcation entre les gens qui peuvent faire partie de l'effectif ouvrier et ceux qui ne peuvent travailler en aucune circonstance est loin d'être nette. Il n'existe pas de séparation précise entre ceux qui peuvent travailler et ceux qui ne le peuvent pas. C'est un procédé continu. Certains de ceux que nous considérons normalement comme étant inaptes au travail peuvent éventuellement faire partie de l'effectif ouvrier si on leur donne des occasions de se réadapter, si certaines dispositions institutionnelles sont prises ou si certaines barrières discriminatoires sont élimnées.

Les deux-tiers des chefs de familles pauvres et les deux-cinquièmes des pauvres qui ne sont pas dans des familles font, à l'occasion, partie de l'effectif ouvrier. Cela n'est pas constant; la plupart d'entre eux font partie de l'effectif ouvrier par intermittance. Les facteurs importants qui contribuent à l'état de pauvreté dans ce groupe sont le manque d'instruction, l'emploi dans les industries primaires, les emplois à titre d'ouvriers, dans les services, dans les activités récréatives, ainsi que des occasions inadéquates d'emploi. Toutefois, même des gens qui ont travaillé toute l'année, ceux qui font du travail de bureau, ou certains autres qui ont fréquenté l'université peuvent souffrir de la pauvreté.

La politique à l'égard de la main-d'œuvre contribue à réduire la pauvreté, d'une part, en y remédiant, c'est-à-dire, en sortant les gens d'une condition de pauvreté ou en les aidant, comme par exemple, en leur fournissant une formation; d'autre part, en la prévenant, c'est-à-dire, en s'assurant qu'ils ne tomberont pas dans un état de pauvreté. La situation se trouve directement redressée lorsqu'on aide les pauvres à trouver des emplois réguliers et rémunérateurs au moyen de l'orientation, de mise en rapport avec les employeurs, d'aide financière en vue de les aider à déménager dans des régions où des emplois appropriés sont disponibles, de formation et d'orientation professionnelle. L'effet est indirect lorsque des postes vacants, qui sont accessibles aux pauvres, sont créés au moyen de programmes destinés à placer des personnes en emploi dans des postes vacants qui ne sont pas accessibles aux pauvres par suite d'exigences éducationnelles ou occupationnelles. En d'autres termes, il peut se produire une sorte de roulement: on place une personne dans un poste vacant, supérieur à celui qu'elle occupait, ce qui laisse une vacance permettant à quelqu'un d'autre de commencer à son tour à monter. C'est là ce que j'ai appelé l'effet indirect. La formation et l'assistance en vue de déménager sont des moyens préventifs, lorsqu'ils sont offerts au début d'une longue période de chômage ou d'emploi irrégulier, qui empêchent les gens de tomber dans un état de pauvreté. Le même principe s'applique dans le cas d'une personne qui est devenue handicappée par suite d'un accident ou de maladie et qui bénéficie immédiatement de la réadaptation professionnelle. Un autre programme préventif consiste à encourager les employeurs et les syndicats à coopérer pour ce qui est de la planification des changements industriels, de façon à réduire les déplacements de main-d'œuvre.

Ainsi, bien que ces programmes aient essentiellement pour but de contribuer à la croissance économique, au plein emploi et à la stabilité raisonnable des prix, ils réduisent aussi grandement la pauvreté.

Je mentionnerai maintenant brièvement une à une les activités du Ministère et les résultats qu'elles ont pour ce qui est du groupe des pauvres.

Le Service de placement a fondamentalement pour but de faire correspondre efficacement le travailleur à l'emploi, ce qui diminue le temps pendant lequel les travailleurs sont en chômage et les postes sont vacants. Cela réduit également la perte d'heures-homme et la productivité puisque les travailleurs sont placés dans des emplois qui utilisent leurs capacités productrices. Cela comporte l'orientation des clients, la disponibilité de renseignements visant le marché du travail et finalement, la mise en rapport avec les postes vacants.

Le système servant à recueillir des renseignements sur le marché du travail, qui a été établi par le Ministère est déjà satisfaisant, mais il gagnerait à être étendu et il est en voie de l'être. Des données plus certaines concernant les occasions d'emploi sont maintenant disponibles. Les renseignements sur les conditions locales du marché du travail sont recueillies au moyen d'un réseau composé d'économistes sur place. Le travail se poursuit pour ce qui est de la projection à long terme d'occasions d'emploi et les moyens d'analyser l'efficacité de la formation et de recommander des améliorations sont en voie de développement.

Le Service de placement ne s'est ni limité ni attaché à un segment particulier de la gamme des spécialités au sein du marché du travail. Il faut adopter une ligne de conduite plus générale parce qu'on trouve plus de postes vacants parmi les hautes spécialités, et que le chômage survient plus fréquemment parmi les spécialités les plus courantes. Pour réduire cet écart, il faut trouver de meilleurs emplois aux personnes déjà en emploi, créant ainsi des occasions d'emploi pour ceux qui sont moins spécialisés.

Le Service de placement aide également les pauvres en empêchant qu'ils soient exploités

par suite de leurs connaissances limitées des occasions d'emploi.

Puisque l'un des principaux obstacles à l'emploi rémunérateur est le manque de spécialité, le programme de formation professionnelle des adultes fut institué au début de 1967. Il prévoit la formation des membres adultes de l'effectif ouvrier et des subventions en remplacement du revenu pour les adultes qui ont des responsabilités économiques établies. En 1968-1969, environ 240,000 personnes ont reçu une formation conformément au programme de la FPA. En moyenne, les subventions dont elles ont bénéficié ont été de l'ordre de 70 p. 100 de ce qu'elles gagnaient dans leur dernier emploi. Après sa formation, le stagiaire moyen trouve que le traitement ou le salaire afférent à son nouvel emploi est supérieur d'environ 1/5 à ce qu'il touchait précédemment, même peu après la fin de son cours. Parmi ceux qui étaient en chômage au début de leur formation, les deux-tiers étaient employés à plein temps lors de l'enquête qui a, par la suite, été faite.

Une analyse récente a révélé qu'environ la moitié des stagiaires étaient des pauvres avant de recevoir leur formation (c'est-à-dire, d'après la définition du Conseil économique). Cette proportion est environ deux fois aussi élevée que pour toute la population. Cela signifie que plus de 100 millions de dollars ont été dépensés pour former les pauvres en 1968-1969.

Le programme de la mobilité de la main-d'œuvre prévoit des subventions de prospection en vue de chercher des emplois dans des régions offrant des occasions raisonnables d'emploi et des subventions de déplacement lorsque l'emploi a été trouvé. Les subventions de déplacement peuvent comprendre les frais de transport, une allocation d'établissement, ainsi qu'une allocation de propriétaire lorsqu'il y a eu vente ou achat d'une maison. Les subventions de déplacement ont atteint en moyenne environ $600 par travailleur. Au cours de l'année financière 1968-1969, plus de 6,000 travailleurs ont bénéficié de subventions de déplacement, ce qui représente environ 1.5 p. 100 des gens en chômage. Cette proportion ne signifie pas grand chose, parce que seulement un très petit pourcentage des gens sans emploi règlent leur problème en déménageant dans une autre région. Les gains de ceux qui ont déménagé ont augmenté d'au moins 15 p. 100. Presque le quart de toutes les subventions de déplacement ont été accordés à des travailleurs qui avaient quatre personnes à charge ou plus.

L'analyse de la pauvreté relative au programme de la mobilité indique que la proportion des pauvres chez les clients est à peu près la même que pour ce qui est de la population toute entière. Toutefois, les pauvres à familles nombreuses ont considérablement bénéficié du programme. Le programme de la mobilité contribue également au développement régional et à la réduction de la pauvreté. Il constitue une partie intégrante de chaque programme FRED et plusieurs des déplacements subventionnés ont eu pour but de sortir les gens de l'hinterland pour les amener dans des centres régionaux en croissance.

Le programme d'adaptation de la main-d'œuvre a pour but de stimuler et d'encourager la planification anticipée de la part de la direction et du travail organisé, lorsque des changements d'ordre économique, technologique ou organisationnels créent le besoin de faire des rajustements considérables relativement à la main-d'œuvre. Cette planification anticipée sert à garder les déplacements de main-d'œuvre à un minimum, en trouvant pour les travailleurs superflus de nouveaux emplois au sein de la société ou de l'industrie, ce qui, par conséquent, contribue à empêcher le chômage à long terme et donc, la pauvreté. Un autre programme qui a principalement pour but de prévenir le chômage à long terme et la pauvreté est le programme de réadaptation professionnelle. Les handicapés peuvent bénéficier de la thérapie d'occupation et de la réadaptation, dont le coût est partagé à parts égales avec les provinces.

Il existe d'autres programmes et projets. On verse, par exemple, des fonds aux provinces pour la construction de facilités de formation, sous la forme d'octrois, en vertu d'ententes de désengagement progressif relativement à la formation technique et professionnelle et de prêts, en vertu de la Loi sur la formation professionnelle des adultes. Il existe encore le programme d'aide de transition aux immigrants. Peuvent en bénéficier les immigrants qui éprouvent des difficultés financières au cours de la période initiale pendant laquelle ils n'ont pas droit à l'aide provinciale; le programme de la main-d'œuvre agricole aide les travailleurs saisonniers à se trouver des emplois au temps des récoltes; puis il y a le projet de «prospection» (Halifax) qui s'attache surtout à placer les chômeurs invétérés. Le Ministère a institué et subventionne un nombre considérable de projets de recherche qui ont directement trait au problème de la pauvreté. Ils sont mentionnés en détails dans le mémoire.

Les effets d'une politique gouvernementale ne peuvent pas toujours être attribuables à un programme particulier. Ils le sont la plupart du temps à l'action combinée de plusieurs programmes. Il est vrai qu'en général on ne peut pas distinguer les effets de la politique fiscale et monétaire, d'une part, et ceux de la politique à l'égard de la main-d'œuvre et des politiques choisies et structurelles, d'autre part. Les deux affectent le niveau du chômage

et le taux de l'inflation; la politique structurelle, en diminuant le conflit entre le plein emploi et la stabilité des prix et la politique fiscale et monétaire, en contrôlant le niveau de la demande générale, afin qu'il en résulte la meilleure combinaison possible d'inflation et de chômage. Toutefois, la politique à l'égard de la main-d'œuvre peut-être utilisée comme un outil financier et anticyclique, ainsi que comme un complément aux principales politiques fiscales et monétaires. On peut surtout s'occuper de formation dans des périodes où l'emploi est rare et où la formation absorbera la main-d'œuvre en chômage et contribuera à acheminer du pouvoir d'achat dans l'économie.

Si la formation peut être concentrée en période de faible demande, son efficacité et celle des autres politiques de main-d'œuvre dépendent par contre du maintien à long terme d'une demande suffisante de main-d'œuvre. Une pénurie de débouchés empêchera les élèves diplômés d'appliquer de façon productive leurs nouvelles connaissances qui pourront, par conséquent, s'atrophier. La mobilité, est bien plus limitée par les débouchés que par les travailleurs à la recherche d'un emploi, et cette limitation est aggravée par le relâchement sur le marché du travail. L'efficacité des services de placement dépend, de toute évidence, des débouchés.

La situation générale du marché du travail exerce une grande influence sur l'incidence d'une politique de main d'œuvre sur la pauvreté. Un relâchement du marché du travail nuit beaucoup aux occasions d'emploi des travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés. En période de rareté de la main-d'œuvre, au contraire, les employeurs ont tendance à modifier leur concept de l'employabilité pour engager des personnes qu'ils auraient considérées comme inemployables dans d'autres circonstances.

En matière d'expansion régionale, il existe un autre domaine de politique coordonné à la politique de la main-d'œuvre, qui est réalisé en participant par un programme précis de formation et de mobilité à chaque projet de FODER. Les ministères dépensent en moyenne 25 millions de dollars par année à cet égard.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner deux observations déjà mentionnées. La première a trait à l'importance d'un niveau suffisant de demande globale de main-d'œuvre dans toute lutte contre la pauvreté. Sans cette condition, on ne peut s'attendre à ce que la politique de main-d'œuvre contribue sensiblement à la diminution de la pauvreté au sein de la population active.

En second lieu, la ligne de démarcation entre les actifs et les inactifs, ceux qui font partie de la main-d'œuvre et ceux qui n'en font pas partie, ceux qui y participent et ceux qui n'y participent pas en toutes circonstances, est moins une ligne qu'une zone large et confuse. Beaucoup de gens sont inactifs parce que les employeurs les tiennent pour inemployables. Toutefois, l'employabilité dépend, dans une large mesure de la pression qu'exerce la demande de main-d'œuvre, des possibilités d'emploi et des subventions de réadaptation et de mobilité. Dans la mesure où les personnes inemployables sont visées par une politique de maintien du revenu, d'une part, tandis que la politique de main-d'œuvre s'applique aux personnes employables ou éventuellement employables d'autre part, il y a une marge de compromis entre le maintien du revenu et les politiques de main-d'œuvre. L'on peut ainsi consacrer plus d'argent à la politique de main-d'œuvre qu'à la politique de maintien du revenu et à rendre ainsi plus de personnes aptes à un emploi car si l'on destine cet argent au maintien du revenu, il y a lieu de croire qu'il en restera moins pour les politiques de main-d'œuvre. Dans cette optique, une personne est considérée comme inemployable et touche un salaire d'appoint ou l'on dépense de l'argent pour la rendre employable. Ces sommes d'argent peuvent être considérables, mais compte tenu de leur effet sur toute une vie, elles sont souvent justifiables. Autrement dit, si l'on tient compte de la somme d'argent nécessaire pour faire vivre une personne inemployable ou une personne qui est considérée comme telle pendant toute sa vie et pendant celle des personnes à sa charge, nous constatons que pour rendre cette personne employable, il faut dépenser des sommes d'argent importantes. Merci, monsieur le sénateur.

Le président: Merci, monsieur. Monsieur le sénateur Fergusson.

Le sénateur Fergusson: Parmi les objectifs qu'il s'est fixés, le Canada désire atteindre un niveau d'emploi élevé. Or, le Conseil économique du Canada, entre autres organismes, a souligné qu'il était indispensable d'aboir un niveau d'emploi élevé pour éliminer la pauvreté. Croyez-vous donc que, dans une économie de libre entreprise, le degré de l'emploi est assez élevé en soi pour éliminer la pauvreté ou faut-il des moyens supplémentaires?

M. Dymond: Je ne dirais pas que cette solution résoudrait à elle seule le problème de la pauvreté, monsieur le sénateur. Cela en diminuerait plutôt l'incidence. Autrement dit, comme je l'ai indiqué dans mes observations précédentes, il s'agit d'un facteur important pour tirez un grand nombre de gens de la pauvreté, mais, en ne considérant que les causes de la pauvreté sur le marché du travail, à moins que les pauvres ne soient en mesure de se trouver eux-mêmes un emploi, grâce à

divers éléments de la politique comme la formation, l'éducation, la mobilité, la réadaptation et le service d'emploi, ils ne seront pas vraiment sortis de leur condition même si ce facteur y est déjà présent.

Le sénateur Fergusson: A votre avis, si tous les gens avaient un emploi, cela ne règlerait pas notre problème.

M. Dymond: Je ne dirais pas que cela résoudrait le problème, pas dans le sens que nous l'avons défini dans le présent mémoire et en tant qu'élément relatif par rapport aux niveaux de vie et de revenu. Je dirais toutefois que cela en diminuerait énormément l'incidence.

Le sénateur Fergusson: On prépare des personnes à un emploi, des personnes qui ne sont pas très spécialisées et un grand nombre. J'ai visité récemment une école technique étrangère où l'on a formulé la critique suivante: «Nous enseignons en effet aux gens à faire quelque chose, mais dans le domaine où nous les formons, la demande n'est pas suffisante. Quelle utilité y a-t-il à les préparer dans un domaine si les emplois n'y seront pas disponibles?» Avez-vous l'impression qu'au Canada il y a suffisamment d'emplois disponibles pour les personnes qui reçoivent une formation?

M. Dymond: Pas toujours, en effet. Je ne crois pas que l'on puisse adapter parfaitement la portée de la formation aux possibilités d'emploi, en particulier, si l'on ne peut prévoir qu'à une très brève échéance et si l'on s'attend, par exemple, à ce que la personne trouve un emploi dès qu'elle aura terminé ce cours.

Je pense, toutefois, que pour examiner la question que vous avez soulevée, on doit se placer dans une optique à longue échéance, et que l'investissement du gouvernement ou du contribuable dans la formation spécialisée d'une personne, s'il s'agit bien de ce que vous parlez, préparera la personne en question à saisir une occasion d'emploi dans son domaine ce qui ne se présentera peut-être pas au début mais peut-être dans six mois ou un an. Sa compétence ne sera pas diminuée aussi rapidement. Il faudrait trois ou quatre ans pour qu'elle disparaisse tout à fait, et cela dépend encore de sa spécialité.

De toute façon, nous ne pouvons prédire avec exactitude l'éventail des emplois disponibles au cours des deux, trois ou quatre prochaines années. Je ne dirai pas du tout que nous perdons de l'argent si l'on n'offre pas aussitôt des emplois aux personnes qui reçoivent une formation. Je croirais, toutefois, que l'on gaspille de l'argent, si, à la longue, ces personnes ne se trouvent pas un meilleur emploi après leur stage.

Le sénateur Fergusson: Je pense que l'instruction ou la formation dans un domaine donné est un bon acquis. Qu'elles soient rentables ou non, cela ne fait de tort à personne de les posséder.

M. Dymond: A mon avis, la plupart des personnes qui, par exemple, ont reçu une formation supérieure spécialisée avant les années 40 n'avaient pas un avenir très prometteur lorsqu'elles ont commencé, même si plusieurs d'entre elles réussisent très bien aujourd'hui. Je sais que lorsque je suis entré à l'université, les perspectives d'avenir des économistes étaient peu brillantes tandis qu'à l'heure actuelle, les économistes sont en grande demande.

Le sénateur Fergusson: Que pensent les représentants du ministère de la manière dont, par le passé, ils ont pu adapter leurs programmes de formation aux offres d'emploi?

M. Dymond: Comme nous l'avons indiqué je crois, dans le mémoire, nous avons entrepris deux ou trois travaux importants dans ce domaine et je ne voudrais pas que mes remarques puissent vous porter à croire que je n'estime pas important d'adapter le mieux possible le genre de formation que nous dispensons aux offres d'emploi sur le marché. Je veux dire simplement que je ne crois pas que l'on gaspille de l'argent si une personne ne se trouve pas immédiatement un emploi dans le domaine où elle reçoit une formation.

On fait beaucoup de choses dans ce domaine. Entre autres choses, nous avons inauguré une vaste enquête de rappel, sur laquelle s'appuient certains points du mémoire, sur toutes les personnes qui en vertu des programmes, ont reçu une formation qui mène à une spécialité, à l'exception des apprentis, et sur un bon échantillonnage de personnes qui commencent la formation de base en vue d'une spécialisation et la partie du programme qui a trait à l'instruction général. Avec le temps, cela nous fera connaître en détail dans quelle mesure les gens remplissent des fonctions pour lesquelles ils sont préparés ou ce qu'il advient d'eux après cette formation. Cela permettra naturellement, à la longue, de mieux adapter la formation dispensée aux fonctions qu'ils vont remplir.

Nous sommes également en train de faire, jusqu'en 1975, les prévisions sur les conditions d'emploi au Canada et sur les différentes régions, ce qui nous sera plus utile que les renseignements actuels.

L'enquête sur les emplois vacants, dont les données nous seront fournies par le Bureau fédéral de la statistique, nous indiquera au jour le jour les emplois disponibles dans l'économie canadienne.

Nous possédons donc suffisamment de renseignements sur le marché du travail pour décider du genre de formation que l'on offrira. Au cours des prochaines années, cela assurera plus facilement une meilleure coordination, à cet égard, qu'en ce moment.

Je ne crois pas que l'on ait l'impression que les cours de formation aient été très mal adaptés aux emplois disponibles, compte tenu du nombre de personnes qui ont été formées, soit plus de 240,000, depuis peu d'années.

Le sénateur Fergusson: Je ne prétends pas qu'il y en ait eu, monsieur Dymond. Je désirais seulement savoir ce que vous en pensiez. Merci.

Le président: Monsieur le sénateur Carter.

Le sénateur Carter: Monsieur Dymond, dans votre mémoire que j'ai beaucoup apprécié, vous avez traité de la pauvreté du point de vue de la population active et des forces économiques exercées sur le marché du travail, et vous avez brossé quelques théories socio-économiques qui peuvent servir à définir la pauvreté. Je n'ai pourtant pas pu déceler quelle théorie le Comité devrait adopter dans l'étude du problème qui nous intéresse. Pourriez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet?

M. Dymond: Je crois que vous avez raison, monsieur le sénateur. A dessein, nous n'avons pas adhéré à une seule théorie. Nous avons essayé d'indiquer les divers facteurs que messieurs les sénateurs voudraient connaître pour pouvoir décider ensuite de la théorie à adopter.

J'espère que l'on ne croira pas que je veux éviter de répondre à la question qu'on me pose, mais j'ai l'impression qu'il faut probablement exposer plusieurs théories, suivant les objectifs de votre étude.

Ainsi, je ne sais pas, et je crois qu'on devrait examiner cette question, ce que les gens pauvres pensent de leur propre condition, si, pour eux, il est normal de se reporter à un niveau de vie national ou à un revenu réel national en deça duquel une personne fait partie du groupe des pauvres, si c'est normal pour les gens qui se trouvent en deça de ce niveau dans diverses régions du pays où il y a de très grande différences entre le coût de vie et les possibilités d'atteindre un bon niveau de vie, comme les offres d'emploi et ainsi de suite.

Pour les gens intéressés, il serait peut-être plus réaliste d'inclure les variantes régionales dans la définition de la pauvreté. D'autre part, sur le plan de la politique économique nationale, pour ainsi dire, et de la politique sociale nationale, il est peut-être préférable d'avoir une norme nationale pour décider de l'investissement à faire dans le domaine de l'expansion régionale ou des politiques de main-d'œuvre et ainsi de suite. A mon avis, je ne fais qu'illustrer le fait que l'on doit se rappeler les objectifs que l'on poursuit lorsque l'on veut trouver une définition et qu'il faut tenir compte des objectifs de l'étude ou de la politique en question. Ainsi, nous avons seulement essayé, pour votre gouverne, de mettre en évidence les diverses données de ce problème.

Le sénateur Carter: Quelle que soit la théorie adoptée, nous savons que la pauvreté existe et que c'est une réalité dure et implacable. Comme vous l'avez énuméré dans votre mémoire, il y a le pauvre frappé irréductiblement, le pauvre travailleur et un autre groupe de pauvres à peu près intermédiaire. Dans votre mémoire, vous avez décrit les programmes en cours et vous avez indiqué que ces programmes ont eu une assez grande influence. Je crois que vous avez répété cette phrase, ce matin.

Votre ministère a-t-il étudié l'influence que ces programmes ont eue sur les sous-employés, les chômeurs et les groupes spéciaux que vous essayez d'aider? Dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure vos programmes ont-ils été efficaces? Quelle a été la variation de l'incidence de la pauvreté dans les différentes parties du pays, dans les régions géographiques et dans les centres urbains come Montréal et Toronto?

M. Dymond: Dans l'état actuel de nos travaux, je ne puis répondre qu'à quelques-unes de vos questions. Notamment pour l'incidence, notre technique se résume au fond à faire l'étude de la rentabilité des programmes et à établir ensuite un modèle pour chaque programme important. A l'heure actuelle, nous en avons un pour le programme de formation des adultes.. Celui des programmes de mobilité est presque achevé et nous poursuivons ce travail pour quelques autres programmes.

Ces modèles nous fournissent assez de détails. Comme je l'ai mentionné plus tôt, dans une réponse à une question de monsieur le sénateur Fergusson, il existe aussi une enquête de rappel destinée à savoir ce que sont devenues les personnes qui ont reçu cette formation, ce qui nous permet vraiment d'en mesurer les bénéfices. On compare le salaire qu'elles gagnent après avoir suivi ce cours à leur salaire antérieur. La principale manière de mesurer les résultats des programmes, c'est de mettre leur coût en regard des bénéfices qu'ils rapportent.

Cette méthode nous permet, par exemple, de déterminer exactement, d'après la région géographique, le type de cours du programme de formation ou la région où la personne a déménagé et d'où elle vient dans le programme de mobilité, le genre de personne qui fait l'objet d'une assistance, son âge, la condi-

tion de sa famille, etc. si les bénéfices sont supérieurs au coût. Nous calculons les dépenses et les bénéfices sur le plan strictement financier et économique.

Le sénateur Carter: Mais vous n'en connaissez pas encore les résultats?

M. Dymond: Nous ne connaissons que certains résultats préliminaires qui nous portent à être très favorables dans l'ensemble au programme de formation, le seul pour lequel nous ayons des résultats détaillés de la rentabilité. Les bénéfices représentent environ deux dollars et demi des bénéfices de l'économie mesurée en fonction de la productivité et du produit national brut pour chaque dollar dépensé pour le programme mesuré aussi en fonction de l'économie.

Je ne voudrais pas dire par là, et j'aimerais qu'on l'inscrive au compte rendu, que nous devrions prendre toutes les décisions relatives à ces programmes en ce qui concerne l'endroit et les personnes qui feront l'objet d'un investissement, sur le plan strictement économique. Il s'agit d'un type de jugement, mais il y a d'autres valeurs humaines et sociales qui doivent entrer en ligne de compte et que la donnée dont je parle nous permet de faire en ce moment.

Dans le mémoire, vous faites quelques allusions aux données fournies par les programmes de formation et de mobilité. A partir des études que j'ai mentionnées, je crois que le revenu des personnes qui ont suivi le cours de formation est en moyenne d'environ 20 p. 100 plus élevé qu'auparavant et pour les personnes qui ont été déplacées, il est d'au moins 15 p. 100 plus élevé qu'auparavant. Ces chiffres devraient être vérifiés, mais ils sont de cet ordre.

Le sénateur Carter: Cela ne nous aide pas beaucoup, parce que s'ils ont déménagé dans une région où le coût de la vie est plus élevé, ils peuvent encore être pauvres.

M. Dymond: Oui. Je ne veux pas dire...

Le sénateur Carter: Comme vous le laissez entendre, le niveau de la pauvreté varie selon les régions. Par conséquent, si des personnes se rendent d'un endroit A à un endroit B et si leur revenu augmente de 15 p. 100, cela ne veut pas dire qu'elles connaissent une amélioration de 15 p. 100. Le seuil de la pauvreté peut être à un niveau plus élevé dans ce nouvel endroit et, par conséquent, leur situation se trouve relativement la même.

M. Dymond: Oui, même si c'est la raison pour laquelle je dis que je ne crois pas que l'on puisse mesurer des choses uniquement en fonction du revenu. Je pense qu'on doit tenir compte, en particulier pour le programme de la mobilité, du fait que, par exemple, quelqu'un déménage toute sa famille dans une nouvelle région où les emplois peuvent être meilleurs et plus stables. Je pense entre autres à un déménagement d'une région éloignée, où les possibilités d'emploi ne sont pas nombreuses, vers la région d'Halifax, en Nouvelle-Écosse. On doit étudier les conséquences pour toute la famille. Les enfants fréquenteront probablement et plus longtemps de meilleures écoles. A longue échéance, les conséquences pour la cellule familiale peuvent être plus bénéfiques qu'une simple augmentation moyenne de 15 ou 20 p. 100 du revenu immédiat.

Nous parlons de revenu immédiat parce que nous l'avons mesuré très peu de temps après le déménagement dans une nouvelle région. Je pense que, dans une certaine mesure, il en est de même pour la formation et que si, dans l'ensemble, la famille atteint un nouveau plateau de revenu, elle peut encore se trouver en deça du seuil reconnu de la pauvreté, mais elle remonte l'échelle et les membres de la famille sont en mesure d'avancer aussi.

Le sénateur Carter: Je crois que vous avez dépensé 100 millions de dollars, en 1968, pour les programmes de formation professionnelle. Est-ce que vous auriez des études qui indiqueraient si cette somme d'argent a augmenté le salaire des personnes touchées par la pauvreté?

M. Dymond: Oui. Lorsque nous connaîtrons plus en détail les résultats définitifs au sujet du groupe de personnes pauvres, nous serons en mesure d'indiquer ce que ces 100 millions de dollars ont apporté à long terme au revenu.

Le sénateur Carter: Oui, mais vous ne savez pas ce que cela a donné l'an dernier?

M. Dymond: Je réfère cette question à monsieur Penz qui connaît mieux le fonctionnement de la FPA que moi. Connaissons-nous les résultats de l'an dernier?

M. Peter Penz (économiste, Direction de la planification et de l'évaluation, ministère de la main-d'œuvre et de l'Immigration): Nous avons obtenus les donnée statistiques sur les pauvres par rapport aux personnes qui ne le sont pas, seulement aux fins de l'analyse qui figure dans ce mémoire. Il n'a pas été intégré au modèle, de sorte que nous ne pourrions pas trouver les augmentations du revenu du pauvre par rapport à celui de la personne qui ne l'est pas, en ce moment, tout au moins.

M. Dymond: Mais cela pourrait se faire.

M. Penz: Bien sûr.

Le sénateur Carter: Quelque chose m'inquiète à la page 22. Vous donnez dans le

tableau 4 les dépenses FPA par membre de la population active qui représentent pour la région Atlantique $41.07 et, pour le Québec, $29.59. Pourquoi y a-t-il une aussi grande différence entre ces deux régions où le taux de chômage, en 1968, n'accusait pas un si grand écart, soit 7.3 par rapport à 6.5?

M. Dymond: Bien sûr, le taux de chômage n'est qu'une des variantes dont on tienne compte. J'estime aussi qu'il est important, lorsqu'on considère les statistiques sur le Québec, de se souvenir qu'il s'agit d'une province où les conditions varient extrêmement d'une région à l'autre; que l'on compare seulement par exemple la région de Montréal et l'ouest du Québec avec la région qui s'étend à l'est de Trois-Rivières.

Le sénateur Carter: Quels sont les facteurs qui font que les dépenses dans les Maritimes sont plus élevées que dans les autres provinces?

M. Dymond: Il serait évidemment un peu trop simple de répondre qu'on y dépense plus qu'ailleurs pour chaque travailleur. Mais je présume que ce que vous voulez savoir, c'est la raison de cet état de chose?

Le sénateur Carter: Bien, il s'agit d'un coût, n'est-ce pas?

M. Dymond: C'est une dépense du contribuable qui donne un rendement à la longue.

Le sénateur Carter: Oui, c'est un coût par personne.

M. Dymond: En effet.

Le sénateur Carter: Per capita.

M. Dymond: C'est un coût per capita réparti sur l'ensemble des contribuables canadiens.

Le sénateur Carter: Non, il s'agit plutôt d'une dépense par travailleur.

M. Dymond: Il ne s'agit bien que d'une mesure; ce n'est pas un coût réparti sur les travailleurs.

Le sénateur Carter: Non, c'est le coût pour chaque travailleur réparti sur l'ensemble des contribuables.

M. Penz: Mais non pas pour un seul apprenti; c'est pour l'ensemble de la main-d'œuvre. C'est l'ensemble global déboursé par FPA et divisé par l'ensemble de la main-d'œuvre des Maritimes et non pas seulement par le nombre d'apprentis de cette même région.

Le sénateur Carter: Je comprends. C'est par travailleur.

M. Dymond: C'est exact.

Le sénateur Carter: Donc, étant donné que la main-d'œuvre y est moins nombreuse, la somme sera d'autant plus élevée, n'est-ce pas?

M. Dymond: Oui. C'est, en fait, la proportion qui existe entre les dépenses effectuées et le nombre de travailleurs. Il ne s'agit que d'une façon de mesurer l'incidence des dépenses affectées à la formation des travailleurs dans chaque région du Canada. En d'autres termes, tout ce que nous voulons démontrer dans ce tableau, monsieur le sénateur, c'est de quelle façon ont été faites les dépenses pour la formation des travailleurs par rapport au taux de chômage et à l'incidence de la pauvreté. Comme vous le verrez, ce n'est pas un rapport qui se veut excessivement précis, mais bien plutôt approximatif et c'est le résultat d'une politique délibérée.

En effet, les sommes consacrées à la formation des travailleurs dans chaque province dépendent d'un grand nombre de facteurs. Par exemple, la disponibilité d'emploi pour les travailleurs à la suite de leur apprentissage. Autre facteur très important, les moyens que possèdent les institutions qui dispensent cet enseignement en matière de nombre de professeurs, de périodes de cours et de locaux disponibles sans compter un grand nombre d'autres variantes.

Le sénateur Carter: Votre tableau ne démontre-t-il pas qu'il n'existe aucun rapport entre les dépenses et l'incidence de la pauvreté? Prenons le cas des Prairies par exemple, où le taux de chômage est de 3 p. 100 et l'incidence de la pauvreté de 31 p. 100; vous n'y avez consacré pourtant que $19.62 par travailleur.

M. Dymond: Si l'on compare l'incidence de la pauvreté dans les Prairies à celle qui se retrouve sur les côtes du Pacifique...

Le sénateur Carter: Je ne vois aucun rapport entre l'incidence de la pauvreté et les deux autres données.

M. Dymond: De façon générale, je crois que ce tableau veut démontrer que plus le taux de chômage et l'incidence de la pauvreté sont élevés, plus on consacre d'argent à la formation de chaque travailleur.

Le sénateur Carter: Mais ce n'est pas ce qui se passe dans la réalité puisque dans les Prairies vous n'avez dépensé que $19.62 par travailleur.

M. Dymond: Oui, mais le taux de chômage n'y est que de 3% comparé à 7.3% dans les Maritimes.

Le sénateur Carter: Je sais, mais comparé au taux de chômage de l'Ontario qui n'est que de 3.5%.

M. Dymond: Mais nous tenons compte des deux variantes. En Ontario, l'incidence de la pauvreté est inférieure à celle des Prairies.

Le sénateur Carter: Oui, mais pas tellement inférieure. Et il n'y a pas beaucoup de différence entre les dépenses.

M. Dymond: Non, d'ailleurs il n'y pas beaucoup de différence non plus entre le taux de chômage et l'incidence de la pauvreté.

Le sénateur Carter: Il y en a une très grande entre l'incidence de la pauvreté: 23% par rapport à 31.2%.

M. Dymond: C'est exact, mais comme je le disais, le taux de chômage y est bien moins élevé.

Le sénateur Carter: Oui.

M. Dymond: Remarquez que je ne dis pas qu'il existe une corrélation rigoureuse. Je dis tout simplement qu'il y a une certaine corrélation entre ces deux facteurs.

Le président: Monsieur le sénateur McGrand.

Le sénateur McGrand: Vous déclarez vers le bas de la page 8 au milieu du dernier paragraphe:

> «si les capitaux se déplaçaient vers des secteurs d'excédent de main-d'œuvre et si la technologie absorbait les surplus professionnels, les déséquilibres structurels seraient résolus du point de vue de la demande de main-d'œuvre. Toutefois, les capitaux et la technologie ne réagissent pas aux excédents de main-d'œuvre,...»

Je ne saisis pas toute la portée de ces remarques. On devrait assurer au capital une certaine mobilité ou flexibilité. Il ne devrait pas nécessairement revêtir un caractère permanent de façon à ce qu'on puisse l'investir ou le retirer des régions où il existe un surplus de main-d'œuvre. Ceci n'est pas très clair. Pourriez-vous m'en donner une explication?

M. Dymond: Je pense que cette remarque, même si elle n'est pas très explicite, s'applique particulièrement au surplus de main-d'œuvre qui dure pendant une longue période de temps comme c'est le cas dans l'est du Québec et dans les Maritimes par exemple. Le capital investi n'a nullement aidé au développement de l'industrie ni à la création de débouchés nouveaux dans ces régions. Il est d'autre part demeuré insensible à la présence et à la persistance d'un surplus considérable de main-d'œuvre même si les salaires étaient relativement peu élevés, si on les évalue en dollars, et non en termes de véritable productivité. Je présume que d'aucuns pourront croire que cette situation favorise l'investissement de capital.

Le sénateur McGrand: Le succès d'une entreprise ne dépend pas uniquement d'un surplus de main-d'œuvre dans une région donnée.

M. Dymond: J'aimerais bien tirer un point au clair. Je ne cherche pas à prouver qu'il s'agit de la seule et unique solution au problème. Il s'agit tout simplement d'une observation sur la nature du problème. Je ne me fais pas l'avocat de cette solution.

Le sénateur McGrand: Je crois que vous devriez dire: «Si la main-d'œuvre pouvait être», au lieu de: «La main-d'œuvre devrait être», ainsi que: «Si le capital pouvait être mieux...». C'est la différence qui existe entre «pouvoir» faire quelque chose et «vouloir» faire quelque chose.

M. Dymond: En effet, il ne s'agit que de faire remarquer qu'une solution théorique, si je puis m'exprimer ainsi, au problème du surplus de main-d'œuvre et de la disparité des structures aurait consisté en l'ajustement du capital et de la technologie, ajustement qui comme tout le monde le sait ne s'est pas produit; d'où le fait que l'ajustement doive maintenant se faire par l'intermédiaire de politiques d'aide à la main-d'œuvre, de recyclage, de déplacement des travailleurs et ainsi de suite.

Le sénateur Carter: Ce que vous voulez dire, c'est que la politique des stimulants a échoué.

M. Dymond: Je ne voudrais pas qu'on enregistre ma déposition à cet effet, monsieur le sénateur. Mais si on met de côté la politique des stimulants, il faut avouer que sans elle, on ne pourrait apporter de solutions au problème du surplus de la main-d'œuvre.

A mon avis, je crois après observation qu'elle contribue d'une certaine façon à solutionner le problème du surplus de la main-d'œuvre en attirant le capital, l'industrie et la technologie dans les régions désignées. Sans l'ombre d'un doute, la solution demeure partielle, mais c'est déjà une amorce de solution.

Le président: Monsieur le sénateur Pearson.

Le sénateur Pearson: J'aurais une question à poser au sujet des cours d'apprentissage dispensés par vos écoles techniques; vous avez un grand nombre d'écoles à travers le pays offrant ces cours. D'autre part, il y a aussi un certain nombre d'industries qui offrent un programme d'apprentissage à leurs employés, c'est-à-dire qui engagent des apprentis. Vous serait-il possible de vous entendre avec ces industries, par l'intermédiaire de vos écoles techniques, pour déterminer le nombre d'employés dont ils peuvent avoir besoin, ou bien est-ce que celà se fait dans la pratique?

M. Dymond: Pas exactement, non. Nous achetons plutôt des cours de formation dispensés par les écoles techniques.

Le sénateur Pearson: Que voulez-vous dire par «acheter». Vous achetez des cours.

M. Dymond: Nous achetons et défrayons 100 pour cent du coût des cours de formation.

Le sénateur McGrand: Oui.

M. Dymond: Il s'agit des cours qui sont dispensés par des écoles techniques ou autres institutions dirigées soit par les provinces, les municipalités ou les commissions scolaires. Une fois leur formation complétée, les travailleurs entrent sur le marché du travail.

Il serait peut-être utile maintenant, après m'avoir écouté aussi longtemps, de demander à M. John Meyer d'expliquer le fonctionnement des programmes de formation dans l'industrie et des programmes d'apprentissage qui ont été mis au point par FPA. Je crois que vous aurez là une réponse plus complète, monsieur le sénateur Pearson. Vous pourriez nous expliquer le fonctionnement de chacune des deux parties du programme de FPA, c'est-à-dire la formation dans l'industrie et l'apprentissage?

M. John H. Meyer, Directeur suppléant, Section des Programmes, Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: Commençons par l'apprentissage si vous le voulez bien, monsieur le sénateur Pearson. L'apprentissage est tout d'abord de ressort provincial; donc l'apprentissage et tout certificat accordé est contrôlé et gouverné par législation provinciale. Nous contribuons à l'achat de cours d'apprentissage, c'est-à-dire l'apprentissage fait à l'école.

L'apprentissage se divise en deux parties: premièrement, les cours de formation à l'école qui varient de huit à douze semaines par année et s'échelonnent sur une période de trois à cinq ans, suivis bien sûr d'un programme de développement sur les lieux de travail proprement dit, programme complètement géré par les autorités provinciales.

Le sénateur Pearson: Une fois l'apprentissage terminé, vous chargez-vous de faire entrer ces étudiants en rapport avec l'industrie pour les aider à se placer, ou vous contentez-vous tout simplement de les mettre à la porte en leur disant: «Allez, trouvez-vous un emploi maintenant.»

M. Meyer: Ceci varie d'une province à l'autre, monsieur le sénateur. Dans certaines provinces, les jeunes gens se trouvent des emplois dans l'industrie, l'industrie de la construction en particulier, car c'est le domaine où l'apprentissage est le plus développé. Soit par l'intermédiaire de fonctionnaires gouvernementaux ou autres, ces jeunes gens deviennent apprentis, c'est-à-dire qu'ils signent un contrat d'apprentissage avec leur employeur. En certains cas, c'est l'employeur qui agit comme agent de liaison; en d'autres cas, c'est le syndicat. Le syndicat joue d'ailleurs un rôle très actif dans la plupart des provinces pour établir entre autre la proportion entre le nombre d'apprentis et le nombre de compagnons qui peuvent occuper différents postes. En raison de cela, le nombre de travailleurs peut être assez bien contrôlé.

La participation de notre ministère demeure donc très limitée, sauf pour l'achat des cours de formation à l'école. Dans certaines provinces, on offre un cours de formation préalable à l'embauche. Ce qui signifie que l'étudiant prend un risque puisqu'on ne peut lui garantir qu'il sera reçu comme apprenti à la fin de ses études. Dans ces cas particuliers, nous maintenons des contacts étroits avec les autorités provinciales responsables de l'apprentissage et les principaux employeurs afin d'assurer un flot régulier de travailleurs que nous faisons entrer sur le marché du travail.

L'autre élément, qui, à toutes fins pratiques n'est autre chose que la formation dans l'industrie est l'apprentissage reçu à l'intérieur des cadres de l'industrie. Il nous faut établir ici une nette différence entre l'apprentissage au travail qui consiste à placer un ouvrier au poste qu'il doit occuper, surveiller son travail de près et l'amener ainsi à améliorer son rendement, et d'autre part ce qu'on peut appeler l'entraînement préalable, qui consiste ni plus ni moins à placer l'employé dans une salle de cours mais à l'intérieur des locaux même de l'industrie.

Ce programme ressemble dans la plupart des cas au genre de formation dispensée par les écoles techniques, les écoles d'arts et métiers et autres.

Le sénateur Pearson: Merci beaucoup.

Le président: Le sénateur Quart.

Le sénateur Quart: Monsieur le président, monsieur Dymond, étant donné la déclaration dérogatoire que j'ai faite à l'endroit du Ministère de la main-d'œuvre au cours d'une des assemblées précédentes, je me crois justifié de poser quelques questions. Incidemment, le résumé que j'ai lu m'a semblé être en quelque sorte une auto-défense.

Tout d'abord, le sénateur Fergusson a posé une question au sujet de l'abolition de la pauvreté, question qui se pose d'elle-même au niveau de la demande, et vous y avez répondu.

Maintenant, dites-moi, qu'est-ce qui se passe dans le cas où un travailleur refuse d'être recyclé? Je crois que c'est M. le sénateur Carter qui a mentionné qu'il y a environ 240,000 ouvriers qui bénéficient présentement du programme de formation professionnelle des adultes. Je ne suis pas certain du pourcentage exact que cela représente par rapport à l'ensemble des chômeurs.

M. Dymond: Je peux citer ces données de mémoire et M. Meyer me corrigera s'il le

faut. Bien sûr, il faut tenir compte du fait que tous les travailleurs qui bénécient de ces cours ne sont pas nécessairement des chômeurs dont la proportion est d'environ 44 p. 100.

Le sénateur Quart: Votre ministère accepte-t-il à ces cours des travailleurs qui ne sont pas chômeurs?

M. Dymond: Oui, plusieurs étudiants apprentis ne sont pas chômeurs.

Le sénateur Quart: Je n'étais pas au courant de ce fait.

M. Dymond: En effet, de nombreux travailleurs laissent des emplois irréguliers ou de bas rendement et suivent des cours de formation afin d'obtenir un emploi plus productif et mieux rémunéré.

Le sénateur Quart: Qu'advient-il du travailleur qui refuse le recyclage? Perd-il ses prestations d'assurance.

M. Dymond: Non. Dans notre société, on ne peut forcer personne à recevoir tel ou tel genre de formation. Les prestations ne sont donc pas arrêtées pour autant.

Je crois à l'instar de nombreuses autres personnes qui s'occupent de formation professionnelle, qu'il ne sert à rien de forcer les gens à suivre des cours d'apprentissage à moins qu'ils ne soient suffisamment motivés; ils n'apprennent rien, n'acquièrent aucune compétence s'ils n'y apportent aucune énergie et initiative personnelle. Ceci est particulièrement vrai des adultes si on les compare aux enfants, quoique la situation est passablement la même.

Le sénateur Quart: Existe-t-il un service de conseiller pour ces personnes qui demandent un emploi ou quelque chose qui puisse les aider à se recycler; et si oui, dans le cas où ils refusent de se recycler, exerce-t-on des pressions pour les forcer à accepter.

M. Dymond: Je crois qu'il ne s'agit que d'une façon de procéder. Le conseiller joue certainement un rôle important dans le processus par lequel les travailleurs peuvent bénéficier d'un programme de formation. En d'autres termes, lorsqu'un travailleur se présente à nos bureaux, le conseiller examine son cas et en discute. S'il se trouve un emploi que le travailleur peut remplir, il est alors recommandé à l'employeur. Si par contre, en raison de son manque de qualifications, de compétence ou d'instruction, il n'y a pas d'emploi pour lui, on lui décrit alors ce que lui réserve l'avenir s'il n'acquiert pas de formation professionnelle. Plusieurs personnes sont ainsi dépistées et bénéficient par la suite du programme de formation professionnelle. D'autres par contre, se présentent d'eux-mêmes car ils se rendent compte qu'un cours de formation peut leur procurer un meilleur emploi sur le marché du travail. Certains sont acceptés, d'autres sont refusés, soit qu'ils ne répondent pas aux normes, ou que la demande soit trop élevée à ce moment-là. Donc le conseiller a un rôle très important à jouer pour déterminer qui peut bénéficier de ces cours de formation.

Le sénateur Quart: Je l'espère bien, en effet. Vous mentionnez à la page 20 qu'environ 70 p. 100 à 75 p. 100 des étudiants qui bénéficient de ces cours réussissent à l'examen. Qu'advient-il du 30 p. 100 qui reste? Je crois que M. le sénateur Pearson a mentionné quelque chose à ce sujet. Les laisse-t-on tout simplement reprendre leur cours à l'infini jusqu'à ce qu'ils réussissent?

M. Dymond: Non. Je voudrais maintenant que M. Meyer vienne vous dire un mot à ce sujet. Plusieurs étudiants laissent tomber leur cours en raison d'une offre d'emploi qu'ils ont reçue et qu'ils ne veulent pas laisser passer parce qu'ils sont en période d'entraînement; il y a donc plusieurs étudiants qui se trouvent un emploi avant même d'avoir compléter leur cours mais ce n'est pas le cas pour tous. Quelques-uns abandonnent le cours et demeurent sans emploi; ils n'ont pas la volonté ni la motivation suffisante pour le terminer. S'ils abandonnent avant la fin, surtout pour occuper un meilleur emploi qu'avant ou encore relié au cours qu'ils ont suivi, nous considérons que ceci n'est pas une perte en aucune façon. Ils auraient probablement obtenu mieux s'ils avaient complété leur cours, mais ce n'est pas une perte. Plusieurs d'entre eux sont encore mieux placés qu'ils ne l'étaient avant d'entreprendre leur période d'entraînement, même s'ils ne l'ont pas complété. A mon avis, c'est de toute évidence une perte lorsqu'ils laissent tomber le cours après quelques semaines.

Le sénateur Quart: Mais puisqu'ils reçoivent $96.00 de FPA et $37.00 de l'assurance-chômage, ne trouveraient-ils pas plus profitable de faillir à l'examen?

M. Dymond: Mais ils ne reçoivent pas les deux prestations.

Le sénateur Quart: Je m'excuse de mon erreur. M. le sénateur Carter a dit que le programme de formation professionnelle pour les adultes a coûté pour l'année 1968-1969, $190 millions; et vous avez mentionné tout à l'heure, du moins je le crois ou peut-être l'ai-je lu dans votre résumé, que 240,000 personnes ont bénéficié de ce programme. Cependant, j'ai aussi remarqué qu'il en coûte $792.00 par année pour former ces personnes; donc si ce programme s'échelonnait sur plusieurs années, il deviendrait très coûteux.

D'autre part, j'ai reçu ceci ce matin. Incidemment, j'ai reçu plusieurs lettres de per-

sonnes qui endossent, Dieu merci, quelques-unes de mes déclarations. Je lis ce qui s'écrit au sujet des gens qui reçoivent de l'aide du Bien-être social et que l'on incite à travailler. J'ai justement reçu ceci ce matin à mon bureau.

N'a-t-on pas prévu certaines mesures pour obliger ces stagiaires—et principalement ceux qui ne sont pas dans la misère noire, mais les autres—à rembourser tôt ou tard une partie des frais, si possible?

M. Dymond: Non, nous n'avons rien prévu en ce sens. Répondant à une question du sénateur Carter je disais que selon notre tableau très détaillé du rapport coût-bénéfice l'économie récupère, pour chaque dollar investi par le contribuable, de deux dollars cinquante à trois dollars on productivité accrue et produit national brut. Ce sont des moyennes évidemment. Il y a aussi ces stagiaires individuels qui abandonnent le cours ou qui se trompent dans le choix du cours; ils coûtent plus cher à la société qu'ils ne lui rapporteront; mais du point de vue du contribuable et considérant les chiffres que j'ai produits, nous estimons avoir fait un bon placement.

Le sénateur Quart: Oui, j'en suis certain.

M. Dymond: Nous ne prévoyons pas de remboursement de cette nature.

Le sénateur Quart: Vous avez aussi mentionné votre programme à domicile à Halifax; il ne m'est pas familier, mais il semble avoir donné d'heureux résultats. Vous dites quelque part que vous avez loué les services des firmes de l'endroit, ou que vous avez engagé des chômeurs pour faire le travail du Centre de la main d'œuvre et que vous avez eu de bons résultats. Avez-vous employé cette méthode ailleurs qu'à Halifax?

M. Dymond: Oui, Mlle Sims a quelque chose à dire là-dessus. Elle a fait une partie de l'évaluation du travail accompli à Halifax. Ce programme est plutôt spécial et il se peut qu'à l'avenir nous orientions un peu plus nos recherches en ce sens.

Mlle Valerie Sims (Bureau de la planification et des estimés, ministère de l'Immigration et de la Main-d'œuvre): Le programme d'Halifax visait à atteindre cette partie de la population qui n'avait eu jusque là aucun contact avec les programmes publics. C'est à dessein que nous avons engagé ce que nous appelons «des officiers supérieurs», des chômeurs pour la plupart, choisis parmi les gens du voisinage; mais ils n'ont pas exercé les fonctions des conseillers du Centre de main-d'œuvre. Ils passaient la plupart de leur temps à visiter les gens du voisinage, à prendre contact avec eux, jouant ainsi le rôle d'agent de liaison entre cette population plutôt marginale et le Centre de main-d'œuvre, lequel est dirigé par les conseillers professionnels du Centre.

Pour l'essai d'Halifax, nous avions dix de ces officiers supérieurs et le succès a été tel que le genre de personnes que nous avons recrutées pour ce travail étaient bien accueillies par la population. Parlant le même langage qu'eux, elles ne les intimidaient pas.

Le sénateur Quart: Voilà une des raisons pour laquelle j'ai posé cette question.

Mlle Sims: Nous avons atteint par cette méthode des groupes qui jusqu'ici n'avaient pu être atteints. Nous sommes à étudier tout cela maintenant et l'expérience ne s'est pas répétée ailleurs tout à fait de la même façon, mais c'est sûrement une méthode que nous allons prendre en considération.

Le sénateur Quart: Les «officiers» de l'endroit étaient probablement plus sympathiques à ces groupes et connaissaient mieux leurs problèmes que des gens venus d'ailleurs.

Mlle Sims: Oui et en certains cas ils les connaissaient personnellement et pouvaient les interviewer au bureau même.

Le sénateur Quart: Supposons que je suis chômeur. Je vais au Centre de la main-d'œuvre et je demande du travail comme cuisinier ou n'importe quoi. Vous prenez mon nom, n'est-ce pas?

M. Dymond: Oui, ordinairement.

Le sénateur Quart: Vous inscrivez mon nom, mon adresse et mon numéro de téléphone? Vous êtes certain que c'est bien ce qui se fait?

M. Dymond: C'est la méthode ordinaire. Je ne jurerais pas que c'est ce qui se fait dans tous les cas.

Le sénateur Quart: Il me semble que c'est bien la façon logique de procéder, mais je voudrais bien m'assurer que l'on procède toujours ainsi.

Alors supposons que vous êtes l'employeur et vous demandez au Centre de vous envoyer un cuisinier—soit dit en passant je ne suis pas du tout cuisinier. Vous avez de la chance si vous recevez d'autres nouvelles du Centre et je peux vous en donner la preuve. Jusqu'à un certain point naturellement, l'exception

prouve la règle ou vice versa, mais je parle de faits qui me sont personnels. Vous voulez un cuisinier et quelqu'un du Centre—je pourrais citer quelques noms—quelqu'un du Centre vous donne le nom d'un cuisinier et apparemment on l'avertit de s'adresser à vous. Pendant ce temps vous n'avez aucune nouvelle. Moi, le cuisinier, je ne suis pas tout à fait sûr de vouloir travailler pour vous mais je n'avertis pas le Centre que je n'irai pas vous voir et je trouve du travail ailleurs. Pendant tout ce temps-là vous attendez sans recevoir un seul mot du Centre.

C'est ce qui nous est arrivé, cette semaine, et le Centre nous a expliqué qu'ils avaient bien envoyé un cuisinier, mais qu'ils ne pouvaient se rappeler son nom.

Ne pensez-vous pas que si, par exemple, le sénateur Fournier vous demande une cuisinière, le Centre pourrait au moins répondre «Je vous envoie José Quart, voici son adresse et son numéro de téléphone», si elle en a une; il y aurait de la suite dans tout cela.

M. Dymond: Je ne connais pas grand-chose aux menus détails des méthodes suivies par le Centre de main d'œuvre du Canada. Je demanderai à John Meyer de vous éclairer.

Le sénateur Quart: C'est à ce niveau que les plaintes sont les plus nombreuses. Que l'un de vous vienne à mon bureau et je lui ferai voir le nombre de lettres que j'ai reçues de diverses associations à la suite de cette déclaration stupide que j'ai faite au sujet d'un club de femmes. J'ai mis le feu aux poudres. Nous avons essayé une deuxième fois. Le sénateur Fergusson était là, samedi après-midi, mais sans moi; je ne pouvais y aller. J'ai interrogé la personne en charge, et elle m'a répondu qu'elle ne pouvait obtenir satisfaction, quoiqu'elle cherche toujours quelqu'un. Il y a quelque part quelque chose qui ne fonctionne pas.

Quand le gérant de ce club a dit, vendredi, au représentant du Centre «Nous n'avons pas eu de vos nouvelles» ce dernier lui a expliqué: «Ne nous blâmez pas, nous avons envoyé des gens vous voir». Comment le savoir? Nous attendons depuis trois semaines et toujours pas de nouvelles. Sûrement, il doit y avoir un certain système.

M. Dymond: Pour combler cette lacune.

Le sénateur Quart: Je ne connais rien de tout cela, j'ai eu cette mésaventure au sujet de ce club, c'est tout. Les annonces que vous insérez dans les journaux sont-elles payantes?

M. Dymond: Oui, je le crois.

Le sénateur Quart: Croyez-vous nécessaire de nos jours d'insérer une demande d'emploi pour ingénieurs, des annonces grandes comme ça? J'en ai dans mon bureau.

M. Dymond: Vous parlez d'annonces pour ingénieurs . . .

Le sénateur Quart: Pour trouver de l'emploi pour les ingénieurs.

M. Dymond: C'est nécessaire pour certaines catégories, oui. Il y a pénurie d'emplois, certainement pas pour la profession en général, mais dans certaines catégories bien spécialisées d'ingénieurs.

Le sénateur Quart: Je pense à la pauvreté en général et en particulier au cas de cette personne qui s'est offerte comme couturière à votre Centre, ici même. Une autre personne cherchait une couturière pour réparer des vêtements, mais le Centre n'avait personne sur ses listes. Quoi qu'il en soit, grâce à Dieu plutôt qu'à vos bons offices, quelqu'un les a mises en contact.

J'ai personnellement téléphoné à votre bureau au sujet du placement des étudiants, et demandé l'adresse de votre bureau de Montréal. On m'a répondu que vous aviez sept succursales à Montréal. J'ai voulu connaître l'adresse de ces succursales et on m'a dit d'appeler le directeur du bureau principal, à Montréal, rue Dorchester est, qu'il me donnerait l'adresse des sept succursales. Pourquoi faut-il que ce soit moi qui appelle. L'Aluminium Company ou n'importe quelle autre firme me donnerait ces renseignements. Le gouvernement—qui est bien le plus grand bureau d'affaires du Canada—connaît assurément l'adresse de ses bureaux à Montréal.

M. Dymond: Je l'espère bien.

Le sénateur Quart: Je l'espère, aussi. Ces messieurs étaient tous tellement gentils, vous n'avez pas idée, et tout sucre, tout miel! Mais pourquoi devrais-je téléphoner à Montréal pour connaître l'adresse des sept bureaux?

Je me suis nommé. On m'a dit «Je vous rappellerai». «Non, ai-je répondu, je peux appeler directement à Montréal, j'appelle tout de suite. Ne perdez pas de temps à me rappeler.»

Quant au placement des étudiants, avez-vous eu tout le succès qu'un communiqué de presse annonce? Les agences privées vous ont abandonné ce domaine maintenant, et bon nombre d'étudiants sont sans emploi.

M. Dymond: Je ne peux dire que nous avons réussi à placer tous les étudiants qui se

cherchent du travail. Il n'y a pas tant d'emplois disponibles.

Le sénateur Quart: Je le sais bien, mais le communiqué de presse donne le chiffre de 10,000 étudiants que vous espériez placer cette année. On m'a remis ce communiqué. Encore une fois, l'essai a été tenté mais par une agence privée à Toronto—je ne connais pas l'étudiante, mais sa mère m'a écrit—j'ai entendu dire que l'agence privée avait abandonné ce service à cause de l'intervention du gouvernement, qu'elle ne s'en occupait plus. Cependant, ils ont consenti comme une faveur à placer cette étudiante et elle travaille maintenant.

M. Dymond: Je n'aurais aucune objection.

Le sénateur Quart: Moi non plus. J'en étais ravi.

M. Dymond: Nous favorisons ce genre de choses.

Le sénateur Quart: J'étais enchanté, mais l'agence a quitté ce champ d'action à cause de votre bureau de placement pour étudiants. Je fais de la critique constructive, croyez-moi.

M. Dymond: C'est bon à savoir.

Le sénateur Quart: C'est de la critique vraiment constructive. Si vous pouviez m'indiquer une sommelière, vous m'aideriez. Depuis deux ans que je suis ici c'est le gérant du restaurant du parlement qui a fourni ce club de femmes en personnel de table et de bar.

Au sujet du domestique, je l'ai dit ici même et je m'attendais à ce que vous reveniez armé d'une mitraillette, mais je vous attends de pied ferme, vous savez.

En vérité, nous avons dû demander au service d'entraide de la Légion canadienne de nous trouver des étudiants pour remplacer dix-sept employés seulement.

M. Dymond: En général, il est parfaitement vrai que peu de gens au Canada, d'après notre expérience, désirent travailler comme domestiques. C'est certainement l'un des secteurs les plus difficiles. La pénurie de domestiques est continuelle parce que personne ne s'intéresse à ce genre de travail.

Le sénateur Quart: Servons-nous de notre bon sens. Je n'ai aucune expérience professionnelle ou d'affaires, je suis un touche-à-tout, mais je pense que même un touche-à-tout doit au moins regarder les choses en face.

Au lieu de faire servir l'argent des contribuables à payer de grandes annonces dans les journaux pour des ingénieurs et Dieu sait combien d'autres professions, cet argent, dis-je, ne pourrait-il pas servir aux pauvres gens qui demandent un emploi? J'ai vu quelques-unes de vos annonces et on m'en a fait parvenir d'autres.

Ne serait-il pas possible d'établir des listes de ces gens qui sont certainement plus démunis que les ingénieurs et ont un besoin plus urgent de travailler que ceux qui ont les moyens de se trouver un emploi eux-mêmes. Si vous faisiez paraître ces listes dans les journaux, quotidiennement, disant par exemple «Disponible maintenant, un chef, un cuisinier etc.

M. Dymond: C'est une idée, il faut l'essayer. Mais permettez-moi un commentaire sur les offres des ingénieurs. Je l'ai déjà dit, l'objectif de plusieurs de ces programmes du ministère, c'est de stimuler la contribution qu'un ingénieur apporte à la productivité et à la croissance économique.

La raison qui nous pousse à annoncer les offres d'emploi pour ingénieurs—et, de fait, la raison qui pousse le service d'immigration à combler si rapidement les catégories où il y a pénurie de personnel—c'est qu'un poste vacant empêche la production, l'employeur y perd et toute l'économie s'en ressent. Voilà pourquoi nous faisons diligence en essayant tous les moyens et en cherchant de tous côtés par l'annonce et autrement des personnes aptes à remplir les postes où la crise du recrutement persiste.

Le sénateur Quart: Ne conviendrez-vous pas que l'employeur qui requiert les services d'un ingénieur a les moyens de payer lui-même une annonce, s'il y a urgence, plutôt que d'y employer l'argent des contribuables?

M. Dymond: Nos services sont à la disposition des employeurs comme des travailleurs. La réponse à votre question est «oui», la plupart des employeurs peuvent payer les petites annonces. Mais j'estime que les Centres de la main-d'oeuvre du Canada, fournissant un bon service aux employeurs en ce qui concerne les ingénieurs, créent par le fait même des emplois sur plusieurs fronts à la fois pour des gens réellement difficiles à placer. En d'autres termes, comme je l'explique dans mon mémoire, c'est graduellement que l'effet se fera sentir. Un poste comblé à un échelon supérieur crée des emplois aux échelons inférieurs. C'est ce qui nous intéresse.

Le sénateur Quart: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Dymond, affichez-vous, chaque jour, un bulletin des emplois

disponibles pouvant être facilement consulté par ceux qui passent par vos bureaux?

M. Dymond: Non. Le client doit s'adresser à l'un des conseillers qui lui indiquera quelles sont les occasions disponibles dans sa spécialité.

Personnellement j'estime qu'il vaudrait la peine que nous fassions des recherches en ce sens—nous examinons la chose. Nous savons que la Suède procède ainsi. Dans tous les bureaux est affichée une liste de tous les emplois vacants dans la localité; les gens entrent, consultent ces listes et se rendent directement chez l'employeur sans passer par un intermédiaire. Cela peut être très efficace.

Le sénateur Quart: Encore une question. Pour vos statistiques une personne placée pour une semaine est-elle comptée comme une personne placée pour une année, ou bien continuez-vous de la suivre, avez-vous un système quelconque en ce sens-là?

M. Dymond: Oui certainement, cette personne entre dans nos statistiques comme un placement pour l'année. C'est une des raisons pour laquelle dans notre appréciation des activités ou de la contribution de notre service de placement, ces statistiques sont intéressantes, mais ce ne sont pas les seules à considérer; les placements à court terme sont confondus avec les placements à vie. John Meyer pourrait peut-être nous éclairer sur un point important soulevé par le sénateur Quart: le Centre s'informe-t-il si l'employeur a reçu ou non la visite de quelqu'un qui lui a été envoyé et si cet employeur est satisfait. Évidemment, c'est une méthode bien inefficace que de laisser un employeur en suspens. Cela peut se produire dans toutes les entreprises, c'est sûr, cependant je ne connais pas la méthode de travail suivie par le Centre, John êtes-vous au courant?

M. Meyer: Il n'y a pas de méthodes standard, sous ce rapport. Particulièrement en ce qui concerne les manœuvres, souvent le Centre de la main-d'œuvre reçoit un appel demandant vingt travailleurs de la construction, on nous dit «Envoyez-nous des manœuvres, nous vous rappellerons quand nous en aurons assez». En principe nous continuons de leur envoyer toute personne qui passe par le bureau et qui semble répondre à ces qualifications.

Si on demande quelqu'un d'un peu plus spécialisé, normalement le conseiller en main-d'œuvre qui s'occupe de cet employeur lui enverra un certain nombre de candidats, et rappellera l'employeur ou son chef du personnel et lui dira «Je vous ai envoyé trois personnes qualifiées. Veuillez me dire laquelle vous avez engagée.»

Le sénateur Quart: C'est tout à fait normal.

M. Meyer: Oui, c'est normal.

Le sénateur Quart: Nous serions enchantés de vous laisser savoir qui nous avons employé.

M. Meyer: Si le conseiller est particulièrement consciencieux, il rappelera une semaine plus tard pour savoir si l'employé donne satisfaction. C'est la méthode normale, mais environ six mille conseillers travaillent dans nos bureaux, alors . .

Le sénateur Quart: Oui vous nous avez dit cela.

Le président: Monsieur Meyer, le sénateur Quart vous a posé une question au sujet du pourcentage des stagiaires ayant complété leur stage et se trouvant actuellement sans emploi. Vous deviez soumettre certains chiffres, les avez-vous?

M. Meyer: Nous avons quelques chiffres basés sur l'échantillonnage pris l'automne dernier et que M. Dymond a mentionnés, il semble que c'est environ 50/50.

Le président: Que voulez-vous dire par 50/50?

M. Meyer: Les chômeurs et les non chômeurs avant le cours d'apprentissage, pour les hommes. Et environ la même proportion pour les femmes.

Le président: Expliquez-nous tout cela, voulez-vous. Prenez votre temps et expliquez-nous votre réponse.

M. Meyer: Du nombre total des stagiaires (estimé basé sur un échantillon, à la vérité assez petit) approximativement 50 pour cent avaient un emploi au début de leur stage et 50 pour cent étaient chômeurs.

Le sénateur Fournier: Ma question a quelque rapport avec les remarques du sénateur Quart. En page 17 de votre mémoire, article (b), sous le titre «the employment service», vous décrivez la structure de votre système: 369 bureaux permanents, y compris 54 bureaux installés sur les campus, cent bureaux saisonniers, temporaires ou itinérants. Il m'apparaît que vous êtes très bien organisés partout au Canada.

Ma question est simple et élémentaire. Pourquoi est-ce si difficile pour un conserva-

teur d'obtenir du travail par l'entremise de votre Centre, particulièrement pour les étudiants? Je suis sérieux, vous savez.

M. Dymond: J'imagine, monsieur le sénateur, que la réponse à cette question, histoire d'être amusant, pourrait être qu'ils ne répondent pas aux exigences relatives à la spécialisation et à l'instruction.

Le président: Passons à la deuxième question.

Le sénateur Fournier: J'aimerais recevoir une réponse à la première, car c'est un problème, et je le porte à votre attention. Je vais vous donner un petit exemple.

M. Dymond: J'aimerais souligner que nous avons des directives bien précises qui nous interdisent de faire des distinctions pour raisons d'âge, de sexe, de race, de religion, d'affiliation politique, etc.

Le sénateur Fournier: J'ai demandé qu'on m'envoie un menuisier pour une semaine, et je voulais avoir Joe Brown, parce que je connais Joe Brown qui est un bon menuisier. J'appelai donc le centre de Main-d'œuvre et leur dis: «Je veux Joe Brown». On me répondit: «Non, vous ne pouvez pas avoir Joe Brown, mais vous pouvez avoir George Smith». Je répondis: «Non, c'est Joe Brown que je veux». Il me semble que la voix se fit plus dure pour me dire: «Vous savez, nous devons commencer par placer nos gens». Et voilà votre réponse.

M. Dymond: J'admets comme hypothèse que l'explication de cet état de choses est que nous avons comme ligne de conduite permanente d'envoyer le meilleur travailleur à l'employeur qui est disponible à un moment donné; et d'envoyer ceux, si toutes les autres conditions sont les mêmes quant au meilleur travailleur disponible, qui se sont enregistrés les premiers parmi les chômeurs. Autrement dit, si choix il y a dans les travailleurs proposés, c'est à l'égard de la disponibilité des meilleurs travailleurs et, parmi les meilleurs travailleurs disponibles, ceux qui se sont enregistrés chez nous les premiers, parce qu'ils ont, je suppose, le plus besoin d'être recommandés à un employeur.

Le sénateur Fournier: Votre réponse est habile et je vous en remercie, mais vous me permettrez de différer d'opinion avec vous.

Le sénateur Carter: Je désire donner plus de détails sur cette question. En maintes occasions, j'ai essayé de placer des gens, je suis allé à la Main-d'œuvre avec ceux que je désirais placer, et éventuellement, j'apprends qu'on a accordé la place à un individu arrivé plus tard. Je retourne m'informer du pourquoi de la chose, et on me répond: «Que voulez-vous, c'est l'employeur qui a exigé cet homme». J'en conclus donc que si un employeur exige une personne en particulier, cette personne a priorité, parce qu'on l'a demandée. Mon expérience va donc à l'inverse de ce que vous venez de raconter.

M. Dymond: J'invite de nouveau John Meyer à nous parler de la méthode d'exploitation. Quant à moi, elle me laisse perplexe, car si un employeur désire employer tel ou tel homme, je ne vois pas pourquoi il ne l'entreverrait pas et ne l'embaucherait pas directement. Il n'a pas à passer par nos bureaux. S'il désire embaucher telle personne, il n'est pas nécessaire de s'adresser à nous. John, pouvez-vous jeter un peu de lumière là-dessus?

M. Meyer: La seule lumière, à mon avis, susceptible d'éclairer cette question est de se souvenir que nous avons six mille conseillers à l'œuvre, et il y en a forcément qui n'observent pas les instructions aussi fidèlement que ne le fait, j'en suis sûr, l'immense majorité.

M. Dymond: Mais quelle méthode suit-on? Se confond-elle avec celle que j'ai décrite en parlant des recommandations?

M. Meyer: Oui, en somme, ça revient à la question de recommander pour une position ceux qui sont enregistrés depuis le plus long temps.

Le sénateur Carter: N'avez-vous donc pas comme règle de donner la préférence au candidat réclamé nommément par l'employeur?

Le sénateur Cook: Mais, en quoi cela concerne-t-il la pauvreté, monsieur le président?

M. Meyer: C'est ce que nous faisons dans certains cas, à savoir, dans les cas de congédiement et de réembauchement saisonniers, et lorsque l'embauchement se fait par l'intermédiaire du Centre de la main-d'œuvre. Autrement dit et en particulier dans l'industrie de la construction, les gens sont mis à pied à l'automne, avant Noël, et la construction reprend en mars ou en avril; l'entrepreneur place alors une commande en nommant les gens qu'il désire reprendre.

Le président: C'est normal. Venons-en à la question fondamentale.

Le sénateur Fournier: Je ne tiens pas à lui poser d'autres questions. Il y a un tas de choses que je n'approuve pas dans le service de consultation. A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de parler du service de consultation qui se pratique à la Main-d'œuvre. Comme vous le savez, messieurs les sénateurs, j'ai passé ma vie dans l'enseignement, et je suis sûr que le service de la Main-d'œuvre n'était pas préparé à prendre charge du service de

consultation. En maintes occasions, des conseillers ont orienté des jeunes vers une formation qui ne leur convenait pas, et après avoir été formés pendant une année, ces jeunes s'aperçoivent qu'ils ne peuvent trouver d'emploi; ils retournent donc à l'école où on leur fait suivre un deuxième cours et, parfois, un troisième grâce aux directives des conseillers. On y fait souvent fausse route. Quelqu'un profite de cette faiblesse du système. En attendant, beaucoup de ces jeunes vivent aux crochets de l'assistance sociale et ce sont les fonds publics qui défraient leur formation. Certains d'entre eux ne tiennent nullement à apprendre un métier, mais ils fréquentent ces cours aussi longtemps qu'on le leur permet et retombent ensuite à la charge de l'assistance publique.

Une autre chose qui ne me revient pas, c'est la solution de continuité dans l'instruction. Si un jeune garçon va à l'école et si ses parents peuvent l'y maintenir sans aide extérieure, il n'est pas admissible. Je ne parle pas ici de parents riches, mais de parents qui doivent gagner leur vie, appartenant à la classe des gens ayant un revenu de six ou sept mille dollars par année et qui ressentent comme un fardeau tout garçon qui poursuit des études au niveau universitaire, car ces études exigent au moins deux mille dollars. Les parents désirent garder ce jeune aux études sans interruption, mais il n'a droit à aucun prêt étudiant, à aucun secours professionnel, bref, à aucun secours. Cependant, s'il laisse l'école en neuvième année et prend un congé d'un an, traîne sur les coins de rue et gaspille une année entière, il peut aller frapper à la porte des secours et on la lui ouvrira toute grande. Il peut alors obtenir du secours pour formation professionnelle, il peut obtenir toutes sortes de secours pour poursuivre ses études.

Je m'insurge contre un état de choses qui permet à des jeunes d'interrompre leurs études, de gaspiller une année, et puis de revenir pour retirer d'autres avantages.

Tout comme mon ami ici présent, j'estime que nous ne traitons pas vraiment de pauvreté ce matin, mais lorsqu'il s'agit de la formation de la main-d'œuvre, je ne pense pas que les pauvres reçoivent de secours suffisants. Le pauvre homme qui s'adresse à la Main-d'œuvre appartient généralement à la classe peu instruite et n'est spécialisé en aucun métier. Il est tout simplement ce bougre ordinaire qui ne s'est spécialisé en rien, mais il a une famille et il doit vivre de peine et de misère.

Vos conseillers commencent par lui poser des questions sur son instruction et ses aptitudes, et épluchent la formule qui est destinée aux personnes de formation moyenne ou au-dessus de la moyenne, mais ces gens sont au-dessous de la moyenne. Je ne crois pas qu'ils fassent grand-chose, mais ils remplissent tout de même la formule. Dans bien des cas, ces pauvres gens ne peuvent même pas remplir les formules eux-mêmes, et on leur pose simplement des questions. La formule est remplie, mise de côté et l'homme est oublié.

A mon avis, ces gens sont de ceux qu'il faudrait absolument secourir.

Le président: Essayons maintenant d'obtenir quelques réponses.

M. Dymond: Relativement à la solution de continuité dont a parlé le sénateur Fournier, nous avons cet écart d'une année entre l'école et la formation en vertu du programme fédéral, et les gens ne reçoivent pas d'allocation à l'occasion de cet écart d'un an. Nous leur paierons un cours de formation, mais aucune allocation n'accompagne le cours de formation à moins qu'ils n'aient quitté l'école depuis trois ans. Ceci vise justement à prévenir ce dont vous parliez, monsieur le sénateur, de sorte que nos programmes n'incitent pas les gens à abandonner l'école; car nous sommes absolument convaincus qu'ils devraient rester à l'école le plus longtemps possible. Ceci explique pourquoi nous avons cet écart d'un an avant que nous n'orientions qui que ce soit vers la formation, et cet écart de trois ans après l'abandon de l'école avant que les candidats n'aient droit à des allocations. La seule réserve à la question des trois années s'applique au cas des individus ayant des personnes à charge, et alors elles s'assimilent aux adultes.

Incidemment, et vous n'êtes pas sans le savoir, on a beaucoup critiqué cette ligne de conduite, mais elle avait été justement conçue pour éviter de retirer les gens de l'école.

Quand à ceux qui suivent plusieurs cours, nous estimons cette mesure recommandable dans certains cas; au moins pour leur permettre d'acquérir une formation de base, pour ensuite suivre un cours de formation professionnelle, c'est-à-dire de perfectionnement de l'instruction, qui pourrait durer un an, puis leur laisser suivre un cours de formation professionnelle afin de leur permettre d'acquérir une spécialisation avant d'entrer sur le marché du travail. Nombre de spécialisations professionnelles ne peuvent s'acquérir à moins d'avoir une certaine instruction de base, disons, au niveau de la neuvième ou dixième année, dans les matières de base, telles que les mathématiques ou les sciences. On peut donc relever de nombreux exemples, et c'est très bien, de gens qui suivent plus d'un cours.

Évidemment, il est parfois difficile de trier les gens, quoique ce sont les conseillers qui décident, et qui décident à savoir qui réussirait mieux dans tel ou tel cours ou à apprendre tel métier ou à acquérir telle connaissance lui permettant d'obtenir une meilleure position. Cependant, une pression s'exerce, en particulier dans certaines parties du pays, pour que les gens suivent ces cours pour raisons de bien-être, car on a rendu les allocations fort attrayantes, de propos délibéré, afin de permettre à ces gens de mener un niveau de vie convenable et de s'assurer qu'ils n'abandonnent pas le cours avant que nous ayons pu les spécialiser. Ce sont là, à mon avis, les principaux arguments.

Le président: Oui, sénateur Roebuck.

Le sénateur Roebuck: Monsieur Dymond, à mon avis, la réponse que vous avez donnée au sénateur Fergusson était insuffisante à sa question de savoir si le plein emploi remédierait au problème de la pauvreté et que vous avez répondu «non». C'est l'évidence même, mais vous auriez dû donner une réponse plus détaillée.

Notre Comité a pour mandat d'étudier tout le problème de la pauvreté et, à mon point de vue, le domaine de la pauvreté se divise en trois grandes catégories. Il y a d'abord la catégorie des gens qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes, la veuve chargée d'enfants, les estropiés et les aveugles et ainsi de suite, ceux qui sont frappés d'incapacité dont, évidemment, nous devrons toujours prendre soin, et tous ceux qui chôment parce qu'il n'y a pas d'emploi pour eux.

J'ai sous les yeux un résumé d'une déclaration faite par Bob McCleave, député d'Halifax, et je constate que dans l'Île du Prince-Édouard il y a au moins 68 p. 100 de tous les effectifs de la main-d'œuvre qui appartiennent à la catégorie des gens gagnant $4,000 ou moins; que dans la province d'Ontario 40 p. 100 de toute la population ouvrière gagne moins que $4,000. Combien de moins, nous l'ignorons, mais il n'y a pas de doute qu'une proportion considérable du 40 p. 100 de la main-d'œuvre globale se situe en dessous du niveau de pauvreté, de sorte qu'une bonne partie des effectifs de notre main-d'œuvre reçoivent des salaires si bas qu'ils se situent au-dessous de ce que nous considérons de manière générale comme la pauvreté, disons $3,000 ou à peu près. Naturellement, je sais que ceci varie selon qu'il y a une famille ou des personnes à charge, mais je parle seulement en termes généraux. Nous savons que beaucoup de travailleurs vivent au-dessous du niveau de pauvreté, et nous le savons par expérience.

N'est-il pas absolument évident que les salaires à ces échelons inférieurs sont réglés par la concurrence, et que la concurrence que se font les chômeurs en quête d'une position qui n'existe pas est la cause des salaires de famine qui se payent dans certaines sections de l'emploi?

J'ai mentionné trois catégories de pauvres: la première, les personnes frappées d'incapacité; la deuxième, ceux qui ne peuvent trouver d'emploi parce qu'il n'y a pas d'emploi pour eux. La troisième se compose de ceux qui refusent de travailler, et ceux-ci ne nous intéressent pas. «Que celui qui refuse de travailler se passe de manger».

Cependant, la situation économique et le très grand nombre de chômeurs pour qui il n'existe pas d'emploi m'intéressent énormément. J'ai l'impression que vous n'avez qu'effleurer cette question. A mon avis, c'est là qu'est la racine du mal.

Nous comptons combien de chômeurs? Pourriez-vous citer de mémoire les chiffres actuels pour le Canada?

M. Dymond: Si je me souviens, ce chiffre se situe actuellement entre 4.3 et 4.5 p. 100 réparti sur toute l'année.

Le sénateur Roebuck: Je crois qu'il s'élève maintenant à 5 p. 100.

M. Dymond: Oui, il sera un peu plus élevé au début de la saison. Avez-vous le chiffre exact, Peter?

M. Penz: Les derniers chiffres publiés l'établissent à 4.3 p. 100. Au cours des trois derniers mois il est descendu d'environ 4.8 à 5 p. 100.

Le sénateur Fournier: Combien de centaines de milliers?

Le président: Il y a 7,200,000 personnes sur le marché du travail?

M. Dymond: A peu près 300,000.

Le président: 300,000 ou 350,000.

Le sénateur Roebuck: Je ne puis m'empêcher de songer à ces travailleurs qui reçoivent des salaires si maigres qu'ils les confinent dans la catégorie des pauvres, et j'attribue cet état de chose en grande partie aux chômeurs à qui vous ne pouvez pas offrir d'emploi.

Je sais que vous vous intéressez avant tout à votre propre domaine, celui de trouver des emplois et de les offrir, et votre mémoire se limite de ce fait à votre propre champ d'activité; mais en même temps, la situation générale que j'ai voulu esquisser aussi clairement que possible influe considérablement sur votre travail, et la question qui se pose à nous est de décider quelles mesures prendre à cet égard.

Le président: Qu'en dites-vous, monsieur Dymond?

M. Dymond: Tel que mentionné dans mon mémoire, monsieur le président, à mon avis la question du niveau du chômage et du sous-emploi, du travail intermittent ou partiel, est intimement liée à la puissance de demande de notre économie qui est en partie liée au jeu des objectifs généraux de nature fiscale, monétaire ou économique du gouvernement. Ce qui empêche de pousser l'embauche trop à fond et d'ainsi réduire le chômage et ses répercussions, tel que souligné par le sénateur, sur la situation de la pauvreté, c'est la sorte de pressions inflationnistes qui s'exercent contre l'économie du pays lorsque la demande devient trop forte.

Essentiellement, le rôle de la politique de la main-d'œuvre (un meilleur service d'embauchement, de recyclage, de déplacement des gens, et tout ce que j'ai mentionné) est de permettre de mieux résister à la pression de la demande et, par là, de réduire le chômage, de permettre également à la section main-d'œuvre de notre économie de fonctionner avec plus d'efficacité et de s'assurer qu'il n'y a pas disette de main-d'œuvre. Vous pouvez alors consacrer plus de soin à déplacer les gens disponibles vers les emplois disponibles; vous pouvez alors intensifier vos efforts à établir un meilleur équilibre, comme disent les économistes, entre le chômage et l'inflation.

Les facteurs d'inflation influent naturellement considérablement sur le groupe des pauvres, spécialement sur les éléments de ce groupe qui ont des revenus fixes qui n'augmentent pas en même temps que les prix. Vous vous trouvez donc en face d'un problème d'équilibre et d'échange très épineux.

Le président: Pendant, justement, que vous traitez de cette question, et cela dure depuis que nous sommes ici, (et les sénateurs sont ici depuis très longtemps, en dehors comme au sein du Parlement) nous avons entendu des gens comme vous nous conter la même histoire: «Vous avez à choisir entre le plein emploi et l'inflation et le chômage sans inflation». Cela fait 25 ans que j'entends cette ritournelle et vous la répétez encore aujourd'hui. N'avons-nous rien appris au cours de toutes ces années?

Le sénateur Roebuck: Ne peut-on faire autre chose que de détruire la valeur du dollar?

M. Dymond: Que nous n'ayons pas appris à éliminer ce problème ne fait aucun doute. Je doute, en un sens, que nous le sachions jamais, mais j'estime que nous pouvons en amoindrir les effets jusqu'à un certain point et qu'en somme nous l'avons déjà fait, quoique je ne m'aventurerais pas à prétendre que ce fut un grand succès; à mon avis, si l'on s'en rapporte aux statistiques du pays, nous avons beaucoup de progrès à accomplir avant de pouvoir réduire davantage le chômage sans pour autant aggraver l'inflation.

Dans mon opinion, l'un des grands rôles d'une politique de main-d'œuvre, comme je l'ai déjà mentionné, est de nous permettre d'établir un rapport plus satisfaisant entre les pressions inflationnistes et le chômage. Personnellement, j'estime que du point de vue social, comme du point de vue économique, un indice de chômage de 4½ p. 100 est indésirable. La question est de savoir comment atteindre, disons, un indice de 3 p. 100 de façon stable, sans provoquer chaque année un accroissement des prix de l'ordre de 4, 5 ou 6 p. 100. Je pense qu'on apprend petit à petit à maîtriser cette question, mais je conviens avec la teneur de votre intervention, monsieur le président, que nous n'apprenons pas très vite en la matière et que nous n'avons pas vraiment fait beaucoup de progrès.

Le président: Monsieur Dymond, nous traitons actuellement de pauvreté, parce que l'inflation vole le pauvre.

M. Dymond: C'est exact.

Le président: D'autres pays ont fait des progrès bien plus considérables que nous à cet égard. Je ne fais pas allusion aux États-Unis, mais à la Suède, par exemple.

M. Dymond: Avec votre permission, je vais demander à Peter Penz de commenter cet énoncé, car je sais qu'il a rassemblé des notes sur la place que nous occupons à cet égard dans l'échelle de l'équilibre entre l'inflation et le chômage.

Le président: Nous écoutons.

Le sénateur Roebuck: L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toutes deux fait des progrès, surtout la Nouvelle-Zélande.

M. Penz: Je ne connais rien de la Nouvelle-Zélande. A tout prendre, les États-Unis et le Canada ont été portés à différer des pays d'Europe sous deux aspects. En premier lieu, l'un et l'autre de ces pays ont été portés à établir des taux d'inflation inférieurs à ceux des pays d'Europe, et des taux de chômage beaucoup plus élevés. Ici je parle de moyennes établies au cours d'une période d'une dizaine d'années.

D'autre part, nous avons eu tendance à établir un bien moins bon équilibre. Ainsi, l'Allemagne, avec un indice d'inflation égal au nôtre, aurait probablement un taux de chômage passablement plus bas que le nôtre.

Quant à la Suède, il serait encore plus bas; il se rapprocherait beaucoup plus de notre situation contradictoire, c'est-à-dire que la contradiction entre le chômage et l'inflation

serait moindre, mais ressemblerait beaucoup à celle qui existe ici.

En somme, la grande différence, à mon avis, est qu'ils ont accepté des indices d'inflation plus élevés afin d'obtenir des indices de chômage inférieurs.

Le sénateur Roebuck: Comment pouvez-vous concilier les deux?

M. Penz: Quelle est la raison de ce conflit?

Le sénateur Roebuck: Oui, comment pouvez-vous concilier la réduction de la valeur du dollar, dans notre cas, avec un embauchage plus élevé?

M. Penz: Comment se fait-il que la stabilisation des prix résulte en un taux de chômage élevé et qu'un faible taux de chômage favorise l'inflation?

Le sénateur Roebuck: Je pensais que vous disiez le contraire, que la réduction du pouvoir d'achat augmente le taux de l'embauchage. Je voudrais savoir comment vous reliez ces deux choses?

M. Penz: C'est juste. Voici ce qui arrive généralement. Il se produit une situation où nous avons à la fois des emplois vacants et du chômage. Il est caractéristique que le chômage ne cause pas une réduction significative des salaires; ceux-ci offrent une résistance à la baisse.

Le sénateur Roebuck: Vous parlez des salaires en termes d'argent, n'est-ce pas?

M. Penz: Cette situation a des répercussions sur le pouvoir d'achat, car s'il y a une hausse des salaires, la main-d'œuvre coûte plus cher et il en résulte une augmentation des prix.

Le sénateur Roebuck: Oui.

M. Penz: Tel est le rapport des salaires avec l'inflation. D'un autre côté, les emplois vacants exercent une pression à la hausse sur les salaires parce que les employeurs se font concurrence pour obtenir des employés et à cette fin offrent des salaires plus élevés. En même temps, les syndicats trouvent plus facile de demander des augmentations. Il en résulte une inflation causée par la demande et ceci se produit ordinairement lorsqu'un grand nombre d'emplois sont vacants.

D'autre part, la pression vers l'inflation exercée par les salaires est moins considérable lorsqu'il y a peu d'emplois vacants, ce qui coïncide avec un taux élevé de chômage. C'est ainsi qu'il se produit une situation où sans qu'il y ait de chômage, on a un taux d'inflation élevé et une réduction de la valeur du dollar et, alternativement, avec un taux de chômage élevé, les prix deviennent plus stables.

Le sénateur Carter: Mais ceci n'est vrai que si les salaires deviennent plus élevés que la productivité, n'est-ce pas?

M. Penz: C'est vrai, mais cela peut aussi arriver lorsque la pression de la demande devient très forte et que la capacité de production ne suffit pas à la demande.

M. Dymond: Je pense que les salaires ont une tendance à dépasser le taux de productivité dans l'économie canadienne.

L'un de nos problèmes, monsieur le président et honorables sénateurs, c'est que l'économie canadienne et le marché canadien de la main-d'œuvre semblent être d'une telle nature qu'ils favorisent constamment des taux plus élevés de chômage tandis qu'il existe des emplois vacants, dans les périodes où l'économie est en voie de croissance et que la demande est forte. En d'autres termes, avec toutes nos disparité régionales, lorsque l'augmentation de la population et du nombre de travailleurs actifs, dépasse le taux du développement industriel, lorsqu'on crée de nouveaux emplois dans l'est du pays alors que d'autres régions sont au ralenti, il y a une recrudescence de chômage dans ces dernières sans une augmentation correspondante des offres d'emploi. C'est ainsi qu'en raison de nos disparités régionales, nous avons un taux continu de chômage plus élevé que d'autres économies moins dispersées et moins étendues, où le marché du travail est beaucoup plus concentré. C'est pourquoi, à un taux donné de pression de la demande et de la pression exercée sur les prix par les salaires nous avons beaucoup moins de chances d'établir un équilibre favorable qu'une économie plus concentrée, comme celle des États-Unis, par exemple.

Le sénateur Roebuck: Ne diriez-vous pas, d'après les raisons que vous venez d'exposer, que le taux de l'embauchage de la population est en grande partie influencé par le degré d'efficacité avec lequel on utilise les ressources naturelles du pays? Lorque l'industrie est active, le prix des ressources est peu élevé, ou moins élevé, de sorte qu'il est possible de réaliser des bénéfices et alors l'embauchage est actif, tandis que dans le cas contraire, il existe un taux de chômage élevé.

Je pense qu'il est possible d'attacher une trop grande importance à la question de l'argent. Je connais un facteur qui favorise l'embauchage. A mesure que la valeur du dollar diminue, la valeur d'un emploi diminue également. L'argent est le même, mais son pouvoir d'achat étant diminué, il s'ensuit qu'on peut acheter les ressources naturelles à meilleur compte, ce qui produit une reprise de l'économie.

A mon sens, il existe un certain rapport entre l'inflation et l'utilisation de nos ressources de main-d'œuvre. Je pense que mon jeune ami s'est mépris lorsqu'en parlant de l'inflation, il voulait parler de l'augmentation des prix. L'inflation se compose de deux éléments. L'un d'eux est la diminution du pouvoir d'achat du dollar et c'est ce que je considère être l'inflation véritable. Naturellement, à mesure que la valeur de l'argent diminue les prix montent. Les prix peuvent aussi monter sans que l'argent ait perdu sa valeur, mais lorsqu'il perd sa valeur les prix montent inévitablement. Dans ce dernier cas, il devient plus facile d'acheter les ressources naturelles. En conséquence, lorsqu'on constate un regain d'activité pendant une période d'inflation, c'est à cause de la baisse du prix des ressources naturelles que l'industrie peut utiliser.

C'est un problème difficile, je le sais, mais vous l'évitez en discutant ces questions de pauvreté et d'embauchage et il vaudrait mieux que vous soyez mieux renseignés à ce sujet.

M. Penz: J'ai lu récemment un article du professeur Bodkin, de l'Université Western Ontario, dans lequel il prétend que l'inflation peut en réalité accroître les chances de profits des investisseurs et des entrepreneurs. J'imagine que c'est de cela que vous voulez parler.

Le sénateur Roebuck: Oui, elle a ce résultat.

M. Penz: A cause du prix des ressources naturelles.

Le sénateur Roebuck: Elle a cet effet.

M. Penz: Je ne comprends pas bien votre désaccord à ce sujet.

Le sénateur Roebuck: J'ai cru que vous ne songiez qu'aux prix et non à l'inflation, ou la réduction du pouvoir d'achat de l'argent.

M. Penz: L'inflation, d'après sa définition, est à la fois une diminution du pouvoir d'achat du dollar et une augmentation générale du prix des marchandises, ce qui revient au même.

Le président: Peu importe de quelle manière vous la définissez, elle cause du mal aux pauvres. Continuons. Deux autres sénateurs désirent la parole et vous pourrez ensuite reprendre cette discussion.

Le sénateur Roebuck: J'ai dit tout ce que j'avais à dire.

Le président: Sénateur Cook.

Le sénateur Cook: Monsieur le président, je tiens d'abord à féliciter chaleureusement M. Dymond. J'ai été particulièrement impressionné par la philosophie qu'il a expliquée dans le mémoire du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je vois qu'on se rend bien compte d'un grand nombre de choses qu'il y a lieu de faire pour les déshérités et c'est un excellent mémoire.

En particulier, j'ai été frappé et encouragé par ce que l'on dit à la page 19 au sujet de l'entraînement. A la page 20, vous dites qu'il y avait en 1968 240,000 personnes qui suivaient les cours d'entraînement de l'OTA. Vous ajoutez que ce nombre représente 0.7 p. 100 de la population active. Il doit y avoir une erreur dans ce pourcentage.

M. Dymond: J'expliquerai ce que signifie ce pourcentage. Il n'a pas été obtenu en divisant 7½ millions par 340,000. Il s'applique au nombre d'heures de travail quotidien de la population active. En d'autres termes, si l'on prend le nombre d'heures de travail quotidien de la population active, on trouve que 0.7 p. 100 de ce nombre d'heures est consacré à l'entraînement.

Le sénateur Cook: En d'autres termes, il s'agit là d'une définition d'économiste.

M. Dymond: En effet, c'est une définition spéciale.

Le sénateur Cook: Je vois au bas de la page 20 qu'en moyenne, celui qui a suivi les cours d'entraînement obtient de son nouvel emploi approximativement un cinquième de plus en fait de salaire.

> Quant aux 19 p. 100 qui n'étaient pas encore dans la population active au moment de l'enquête,...

En d'autre termes, vous trouvez qu'à la suite de l'entraînement:

> ...la moitié d'entre eux suivaient d'autres cours FPA ou étaient retournés aux études.

Ce sont deux réslutats excellents.

Puis, à la page 23, vous dites:

> Par conséquent, le programme de Formation professionnelle des adultes n'agit pas seulement comme un moyen d'échapper à la pauvreté du point de vue théorique, mais aussi du point de vue pratique. Les salaires ont augmenté de 20 p. 100 pour le client moyen et ce chiffre peut être

encore plus élevé dans le cas des clients pauvres. La stabilisation accrue de l'emploi représente également un avantage que les pauvres retirent de cette formation.

Ceci m'a donné une profonde impression et je crois que ce programme est vraiment dans la bonne voie.

J'aurais une autre question. Le programme est-il entravé de quelque façon par un manque de fonds?

M. Dymond: Je dois répondre «oui» à cette question, car on pourrait accomplir encore davantage si l'on avait plus d'argent.

Le président: Le sénateur Cook aurait droit à une réponse plus complète que celle qu'il vous est possible de donner. Je vous signalerai que la nouvelle législation présentement à l'étude au Parlement et qui nous sera présentée avant l'ajournement, accorde des crédits beaucoup plus considérables qu'à l'heure actuelle, n'est-ce pas vrai?

M. Dymond: Oui, le programme de l'année courante comporte une dépense de 240 millions; l'an dernier, elle n'était que de 190 millions. C'est une augmentation substantielle, à un moment où le Gouvernement cherche à réduire ses dépenses. Le gouvernement du Canada a jugé que même pendant la présente période de retranchement, c'est un programme qu'il y a lieu de développer davantage.

Le sénateur Cook: Très bien. Monsieur le président, pourrais-je demander par votre entremise, si le ministère voudrait nous tenir au courant des résultats de l'exécution de ce programme? Jusqu'à présent, vous l'avez trouvé efficace. Vous dites que l'économie générale reçoit deux dollars et demi pour chaque dollar que vous dépensez. J'aimerais que notre Comité soit tenu au fait du résultat de ces études.

Le président: Un grand nombre de témoins nous disent: «oui, nous faisons ce travail, mais nous n'avons pas la réponse». Ils seront rappelés pour nous donner des réponses complètes.

M. Dymond: Nous serons heureux de revenir devant vous.

Le président: Oui. L'étude de ce problème durera encore quelque temps et avant que nous l'ayons terminée tous les rapports seront prêts et nous pourrons les examiner. Dans l'intervalle, nous sommes heureux de recevoir tous les renseignements que vous avez déjà. Comme le sénateur Fournier me l'a fait remarquer ce matin, nous sommes nous-mêmes en entraînement et nous essayons d'apprendre tout ce qu'il y a à savoir sur la pauvreté.

Le sénateur Cook: Oui et ceci est fort encourageant, je pense.

Une autre question sur l'envers de la médaille. A la page 12 de votre mémoire, vous dites:

> Le tableau 2 présente le degré de pauvreté, par profession, en 1961. Il révèle que les groupes de travailleurs qui ont accusé des taux de pauvreté très élevés étaient les pêcheurs, trappeurs et chasseurs, les travailleurs agricoles, les bûcherons, les manœuvres et les travailleurs des services et des activités récréatives. Cependant, ils ne composaient que les deux cinquièmes des chefs de famille et des personnes «sans attache» pauvres de la population active. Cela signifie que la pauvreté, bien qu'elle soit concentrée dans les groupes de travailleurs précités, n'est pas du tout limitée à ces groupes seulement. Près d'un dixième des chefs de famille et des personnes sans attache pauvres de la population active faisaient partie des professions libérales (professionnels) et de bureau.

Et à la page 14:

> Il y a un rapport évident entre le niveau d'instruction et l'incidence de la pauvreté (ou la probabilité de devenir pauvre). Il faut remarquer, cependant, qu'un diplômé d'université sur quinze, chef de famille ou personne sans attache, s'est révélé pauvre comme l'était le septième des diplômés de l'école secondaire n'ayant pas terminé leur cours universitaire. L'instruction n'est donc pas une garantie contre la pauvreté.

Ceci va à l'encontre de toutes mes théories. Pourriez-vous nous donner quelques explications additionnelles à ce sujet?

M. Dymond: Il semble que certaines personnes qui ont un niveau supérieur d'éducation deviennent sans emploi pendant de longues périodes.

Le sénateur Pearson: Des ingénieurs, par exemple?

M. Dymond: Oui, des ingénieurs.

Le sénateur Cook: Ces personnes souffrent-elles de quelques déficiences? Sont-elles paresseuses, ou quoi?

M. Dymond: Dans certains cas, il arrive que des personnes subissent des échecs au cours de la vie, des circonstances personnelles, et des choses de ce genre.

Le sénateur Carter: Mais il s'agit de personnes capables d'être incluses dans la population active et qui ne souffrent d'aucun handicap, n'est-ce pas?

M. Dymond: Je ne dirais pas que toutes pourraient être incluses parmi la population active, car elles ont pu être atteintes d'incapacités dans certains cas.

Le président: Un moment, s'il vous plaît. Mlle Podoluk lève la main.

Mlle Jenny R. Podoluk (statisticienne au Bureau fédéral de la statistique): Une partie de la réponse se trouve dans le fait que nous calculons le revenu de l'année précédente et, quelques personnes, des diplômés d'universités par exemple, étaient encore aux études pendant une partie de l'année et n'ont été incluses dans la population active qu'en septembre ou octobre. Nous n'avons pas de données exactes. J'imagine que dans un grand nombre de cas où on constate une incompatibilité entre le montant de revenu déclaré et le genre d'emploi, il y a quelque raison particulière. Par exemple, on peut être entré à l'université tard dans l'année, ou il peut s'agir d'une famille d'immigrants arrivée vers la fin de l'année. Il nous faut réellement classer ces gens parmi ceux qui cherchent un emploi tout le long de l'année, ou parmi ceux qui ont occupé un emploi à temps partiel. J'imagine que dans les cas des personnes hautement qualifiées qui n'ont eu qu'un faible revenu, il y a des circonstances particulières, plutôt que chômage ou incapacité de gagner convenablement sa vie. C'est pourquoi ces chiffres doivent être acceptés avec réserve.

M. Dymond: On y trouve probablement des exemples de cas semblables à ceux que j'ai mentionnés. Le nombre n'en est peut-être pas aussi élevé qu'on pourrait en conclure.

Mlle Podoluk: Il y a probablement des cas de ce genre, mais j'accepterais ces chiffres avec réserve avant de dire qu'une bonne éducation n'est pas nécessairement un moyen d'éviter la pauvreté.

M. Dymond: Je ne pense pas qu'elle soit une garantie.

Mlle Podoluk: Ce n'est pas une garantie.

Le sénateur Carter: L'argument n'a pas toute la force qu'on lui attribue dans le mémoire.

Mlle Podoluk: Je n'accorderais pas autant d'importance à ces chiffres dans l'interprétation des résultats.

Le président: C'est sûrement la meilleure garantie que nous connaissions.

M. Dymond: C'est la meilleure garantie, et je n'ai pas voulu dire...

Le sénateur Carter: C'est une sauvegarde plutôt qu'une garantie.

M. Dymond: ... qu'il n'existe pas de corrélation entre l'éducation et le revenu, car c'est probablement la plus forte corrélation qui soit.

Le président: Il faut bien tenir compte des inadaptés. On en trouve aussi bien à l'échelon supérieur qu'à l'échelon inférieur et certaines gens se détériorent au cours des années. Il n'y a là rien d'anormal.

M. Penz: L'une des raisons pour laquelle l'éducation en général est l'une de nos meilleures sauvegardes contre la pauvreté, c'est qu'un très grand nombre de gens n'ont reçu qu'une médiocre éducation. S'il était possible de rehausser tout le monde au niveau des grades universitaires, alors la pauvreté s'étendrait à cette sphère.

Le sénateur Cook: Je suis convaincu que l'éducation fait souvent sentir ses effets à la génération suivante. En d'autres termes, nous constatons la pauvreté chez plusieurs générations successives, mais si le père ou la mère ont reçu une éducation moyenne, ils réussissent souvent à sortir leurs enfants de ce bourbier. J'ai donc une grande foi dans l'éducation.

Le président: Moi de même. Sénateur Inman.

Le sénateur Inman: Monsieur le président, je poserai une question à M. Dymond. Avez-vous constaté plusieurs cas de personnes retraitées, recevant une pension du gouvernement, qui profitent de vos programmes payés avec les fonds publics?

M. Dymond: Ils ne sont pas nombreux qui suivent nos programmes d'entraînement. La statistique indique qu'il y en a quelques-uns jusqu'à 55. John, quels sont ceux qui s'inscrivent à nos programmes?

M. Meyer: Vous parlez des catégories d'âges?

M. Dymond: Oui.

M. Meyer: Oui, jusqu'à 55 ans. Mais vous parlez peut-être des pensionnés pour cause d'invalidité.

Le sénateur Inman: Non des personnes retraitées.

M. Dymond: Le problème économique que présentent les groupes âgés qui suivent nos programmes d'entraînement et qui coûtent aux contribuables deux, trois, ou quatre mille dollars, c'est la brève période pendant laquelle ils pourront gagner quelque chose avant de se retirer pour de bon. La chose peut paraître désirable au point de vue social,

mais elle est difficilement défendable du point de vue économique.

Le sénateur Inman: Vu qu'il s'agit d'une dépense publique, je me demandais s'il existe quelque restriction. Je connais quelques-unes de ces personnes âgées. On a demandé à un homme pourquoi il suivait cet entraînement, vu qu'il touchait une bonne pension. Il répondit: «En hiver, il n'y a pas grand-chose à faire et je puis tout aussi bien profiter de cet argent». Il suit des cours de menuiserie et je lui demandai s'il se proposait de construire quelque chose. Il me répondit: «Non, mais l'argent est facile à obtenir».

M. Dymond: Nous désirons éviter cette situation autant que possible.

Le président: Si c'est le seul abus qui se produit, nous sommes chanceux.

Chacun a eu son tour et maintenant le président désire avoir la parole. Ensuite, nous recommencerons à tour de rôle.

Monsieur Meyer, si je vous ai bien compris, vous avez dit que dans les cas où vous placez des apprentis dans les métiers de la construction, vous payez entièrement leurs salaires alors qu'ils sont employés?

M. Meyer: Oh, non.

Le président: Je vous ai mal compris. Comment les placez-vous en apprentissage dans la construction?

M. Meyer: Ce n'est pas nous qui le faisons, ce sont les provinces.

Le président: Peu importe qui le fait, mais les provinces font-elles ce que j'ai dit?

M. Meyer: Non.

Le président: Que fait-on alors?

M. Meyer: Les apprentis employés reçoivent d'après le niveau de leur entraînement un pourcentage du salaire de l'ouvrier qualifié, en commençant à 50 ou 60 p. 100 et c'est l'employeur qui les paie.

Le président: Je pensais qu'il y avait dans ces cas une espèce de subvention, mais j'ai fait erreur.

Revenant à votre mémoire, à la page 5, à la fin du dernier paragraphe, vous dites au sujet du revenu:

> si de tels revenus étaient liés à un indice du coût de la vie, cet effet nuisible de l'inflation n'existerait pas.

Parlons pour un moment de l'indice du coût de la vie qui se rattache présentement à la pension de sécurité de vieillesse. Je ne sais pas de quel pour-cent il s'agit, mais ce doit être deux pour cent ou quelque chose comme cela.

M. Dymond: L'indice ne se rattache que partiellement à ce cas.

Le président: Mais l'indice du coût de la vie est lié à certaines conventions.

M. Dymond: A des conventions collectives, oui.

Le président: Les pensions des anciens soldats sont réglées aussi par l'indice du coût de la vie, n'est-ce pas?

M. Dymond: Non, je ne le pense pas.

Le président: En tout cas, lorsqu'on a fini le calcul de l'indice du coût de la vie, il est généralement un an en retard.

M. Dymond: Non, l'indice du coût de la vie et des prix à la consommation est publié une fois par mois.

Le président: Mais il ne se réflète pas dans les chèques de paie une fois par mois.

M. Dymond: Non.

Le président: Il en est tenu compte à la fin de l'année seulement.

M. Dymond: C'est juste, il y a un décalage.

Le président: De sorte que l'année est écoulée avant qu'on reçoive quelque chose.

M. Dymond: Pour éviter cela, il faudrait quelque disposition rétroactive.

Le président: Je parle de la pratique courante.

M. Dymond: Oui, c'est ce qui arrive.

Le président: Avez-vous songé à rattacher toutes les mesures fondées sur l'indice du coût de la vie, à une partie du produit national brut? Vous et moi, dans la force de l'âge, nous profitons du produit national brut. Le pensionné n'en profite pas. Sa pension est réglée par l'indice du coût de la vie. Avez-vous songé à rattacher les pensions au produit national brut et calculé ce qu'il en coûterait en dollars?

M. Dymond: Parfois le montant croîtrait beaucoup plus rapidement que l'indice du coût de la vie et d'autres fois moins rapidement.

Le sénateur Pearson: Serait-il possible qu'il diminue?

M. Dymond: Cette possibilité est très faible. On peut imaginer certaines circonstances, mais la possibilité est faible.

En passant, je dirai que nous relions nos allocations d'entraînement aux augmentations annuelles des salaires dans l'industrie. Par exemple, nous avons tout récemment obtenu un décret du conseil qui augmente les allocations de 7½ p. 100 du 1er juillet au 1er juillet, à cause du fait que les salaires industriels ont augmenté de 7½ p. 100 au cours de l'année dernière.

La raison de cette augmentation c'est que dans le cas des allocations aux personnes en entraînement, celles-ci participent à une activité économique de valeur, c'est-à-dire que leur entraînement est à l'avantage de l'économie générale. Dans ce sens, les allocations constituent une forme de salaire et il est juste de les rattacher au niveau des salaires plutôt qu'à l'indice du coût de la vie, vu qu'il s'agit d'une espèce de revenu de subsistance.

Le président: Mais les personnes employées touchent une augmentation de 7½ p. 100 aujourd'hui.

M. Dymond: C'est exact, en moyenne.

Le président: Tandis que ceux qui en ont le plus besoin et que nous voulons aider ne touchent l'augmentation de 7½ p. 100 qu'un an plus tard. A ce moment, il y aura peut-être eu une nouvelle augmentation de 6 ou 7 p. 100.

M. Dymond: Oui, mais si vous examinez le fonctionnement de l'économie et du système des salaires, vous constatez qu'il se produit souvent des écarts. Dans quelques cas, on est en retard, dans d'autres on est en avance.

Le président: J'ai parlé d'utiliser la moitié de l'augmentation du produit brut national. Il faut trouver quelque moyen d'équilibrer le revenu de ceux dont le revenu est fixe.

M. Penz: Le problème se trouve dans la fixation du revenu initial, Après cela, les décalages ne sont pas aussi importants, car à certains moments on y gagne, tandis qu'en d'autres périodes, on y perd.

Par exemple, si le produit national brut croît de six pour cent en une année, ce pourcentage n'est pas ajouté aux revenus fixes avant l'année suivante. Mais l'année suivante, l'augmentation du produit national brut peut n'être que de quatre pour cent, de sorte qu'on y gagne. Si l'année subséquente, l'augmentation se chiffre de nouveau à six pour cent, alors que le revenu fixe n'augmente que de 4 p. 100, on y perd. Mais à la longue, ces décalages ne sont importants que si l'on n'a pas établi un niveau convenable au début.

Le sénateur Cook: L'allocation du début est si minime et si maigre.

M. Penz: C'est juste.

Le président: Vous parlez dans votre mémoire des personnes qui ne sont pas dans le courant de la vie active, des infirmes, des invalides et des personnes âgées et vous dites que dans leur cas, les secours d'entretien sont la seule solution.

M. Dymond: Ce n'est pas tout à fait cela, j'ai dit que dans certains cas les secours d'entretien offrent la seule solution.

Le président: L'entretien de leur revenu.

M. Dymond: L'entretion du niveau du revenu est la seule solution. Nous classons dans cette catégorie un grand nombre de personnes qui pourraient en être soustraites si la société voulait dépenser l'argent voulu pour leur rétablissement, au moyen de programmes d'entraînement ou autrement, et qui pourraient devenir utiles. Les soixante-dix mille dollars qu'il en coûte pour assurer l'entretien d'un homme de 25 ans, et qui a des personnes à sa charge, sa vie durant, même au niveau minimum d'existence, par le moyen de programmes de bien-être ou de revenu garanti, pourraient être mieux employés si on les dépensait aujourd'hui à des programmes de rééducation, d'entraînement ou autres afin de le sortir de cette condition d'entretien. En d'autres termes, on pourrait transférer les fonds employés à l'entretien d'un groupe considérable aux programmes de rééducation et d'entraînement qui permettraient le relèvement de ces personnes de la condition d'entretien où elles sont présentement.

Le président: Nous comprenons bien ce que vous dites au sujet de ces groupes particuliers, mais il faut d'abord pourvoir à leur subsistance. S'il est possible de les entraîner et de les sortir de cette condition, on devrait instituer les services voulus.

M. Dymond: Oh, oui. Il faut pourvoir à leur entretien pendant qu'on s'occupe de leur relèvement.

Le président: Ce qui préoccupe le Comité et qui est le sujet de nos discussions, c'est le

maintien du revenu, des services et l'attitude et les méthodes appropriées. Maintenant, pensez-vous que nous soyons dans la bonne voie?

M. Dymond: Oui, à mon avis, ce sont les principales sphères d'action des programmes politiques, savoir le maintien du revenu, les mesures de réadaptation et la stratégie. Elles sont de la plus grande importance pour briser le cercle vicieux de la pauvreté et pour permettre du moins à la génération suivante d'en sortir. En d'autres mots, je trouve très important d'ordonner les cadres chronologiquement pour briser le cercle vicieux. C'est une partie importante de toute stratégie visant à combattre la pauvreté.

Le point que je voulais faire ressortir, monsieur le sénateur, c'est de ne pas courir le danger d'affecter au maintien du revenu, compte tenu des possibilités du gouvernement, tellement de ressources que nous négligions les mesures de réadaptation—que vous connaissez pour sûr—les programmes visant à tirer les pauvres de l'indigence.

Le président: C'est pourquoi je dis que ces mesures sont reliées les unes aux autres. Vous dites que les trois services sont reliés. Vos vues seraient-elles conformes aux nôtres si vous siégiez avec nous?

M. Dymond: Oui, je le dirais. Je pense que c'est nettement établi. Il est ennuyeux peut-être de l'entendre dire et je sais que l'on se plaît à le répéter, mais à mon sens, cela dépend bien entendu d'une sorte de résorption de l'inflation et du chômage, car faute d'une forte demande, faute d'un haut niveau d'emploi, les maux qu'entraînent le chômage et le sous-emploi et toutes leurs conséquences tendent à maintenir les pauvres dans leur condition d'indigence. Il faut adopter certaines mesures de résorption, si les affectations à la formation de la main-d'œuvre et à sa réhabilitation, si les programmes mis en route pour combattre la pauvreté doivent tirer les pauvres de l'indigence. La demande doit être assez élevée dans l'économie.

Le président: Mais vous ne pouvez guère améliorer la situation en ce qui a trait à la main-d'œuvre des invalides et des aveugles.

M. Dymond: Nous appliquons certains programmes à leur intention; mentionnons les service de réhabilitation des aveugles.

Le président: Mais la première nécessité n'est-elle pas de leur assurer un revenu?

M. Dymond: Oui, c'est la première nécessité.

Le président: Laissez-moi vous signaler une autre catégorie. Qu'en est-il des femmes chargées de famille? Nous en comptons 60,000 au Canada avec 165,000 enfants. Quel est leur tout premier besoin?

M. Dymond: C'est certainement d'avoir en premier lieu un revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins et à les élever. Puis, secondairement au soin des enfants, il importe de procurer à ceux-ci les moyens de subvenir à leurs propres besoins en prenant leur place sur le marché du travail.

Le président: Outre les femmes chargées de famille, je songe à une autre catégorie, à deux même. Prenons les victimes de la pauvreté, les pauvres venus de l'étranger—l'homme qui travaille toute la semaine pour toucher $50, 55 ou 60 et qui doit subvenir aux besoins de quatre enfants. Et voilà un pauvre n'est-il pas vrai?

M. Dymond: Parfaitement.

Le président: Ils sont nombreux ceux de cette catégorie dans notre pays. Les enfants quittent l'école à la première occasion de gain pour aider à subvenir aux besoins de la famille. Le jeune homme, la jeune fille n'ont pas de toilette, n'ont pas d'argent pour leurs menues dépenses, éprouvent de la gêne avec les autres écoliers et ils quittent l'école. Au bout de trois ans ces jeunes gens se présentent de nouveau pour demander de l'aide, mais cette fois le jeune homme a une femme et des enfants. Nous leur payons jusqu'à $90 par semaine pour parfaire leur formation, dans l'espoir qu'ils se trouveront du travail et une place dans la société.

Pourquoi ne pas avoir pris les moyens, au début de maintenir le garçon et la fille à l'école à un coût très minime, comparativement à ce qu'il en coûte par la suite—en valeur monétaire et humaine?

Le sénateur Pearson: N'est-ce pas du ressort des autorités provinciales?

M. Dymond: Si vous dites «nous», la réponse, à mon sens, intéresse la juridiction.

Le président: Il ne sied pas de se retrancher dans la juridiction en matière d'instruction et de formation. Nous parlons d'êtres humains.

M. Dymond: J'allais justement dire qu'il serait raisonnable pour le gouvernement d'affecter des ressources relativement minimes aux enfants d'âge scolaire, plutôt que de forts montants après une suite prolongée de misère humaine et de freinage du progrès économi-

que, faute de leur apport à la productivité entre-temps. Je suis convaincu de la nécessité de s'attaquer à la racine du mal, au début même de son évolution.

Le président: Mais je ne vous apprends rien de nouveau. La situation n'a pas changé depuis sept ou huit ans: pourtant il ne se fait rien pour y porter remède.

M. Dymond: On ne peut pas dire rien. Néanmoins, vous avez raison, le problème est véritablement de taille.

Nous prodiguons les conseils à la jeunesse dans l'espoir de la persuader de poursuivre ses études lorsqu'elle vient nous demander du travail. Nous ne nous contentons pas de leur signaler les ouvertures. Nous conseillons fortement aux jeunes gens de prendre le meilleur parti et de retourner à l'école, de ne pas quitter les études prématurément, mais de préparer sérieusement leur avenir. Mais dans les conditions d'urgence économique, vous avez raison: les conseils ne suffisent pas à maintenir les jeunes gens aux études quand la famille est aux prises avec des problèmes d'ordre économique.

D'autant plus que l'instruction, comme vous le laissez entendre, n'est guère prisée dans ces milieux. On n'en a jamais connu la valeur.

Le sénateur Cook: Autrefois, on voyait affichés des placards suggestifs, comme «Le pic devient lourd à soixante-cinq ans». Ils faisaient partie de la campagne de votre ministère?

M. Dymond: Nous avons lancé une campagne il y a trois ou quatre ans, au temps où le Service de placement faisait partie du ministère du Travail. C'était vraiment une campagne d'envergure centrée sur la nécessité de parfaire les études, sur les conséquences des études tronquées et sur la différence de revenu selon les niveaux d'instruction et sur d'autres thèmes du genre.

Le sénateur Cook: La campagne a été abandonnée?

M. Dymond: Elle languit présentement; c'est le conseil qui prédomine. Il faut dire, toutefois, que l'on a fait d'immenses progrès, à en juger par la proportion de jeunes gens qui parfont maintenant leurs études, comparativement à autrefois.

Le président: L'examen de la situation nous a fait voir que la modicité du salaire minimum est l'une des causes de la pauvreté. Le ministère se penche-t-il sur le problème salarial? Entretient-il des vues particulières à son sujet? Le salaire minimal de $1.25 ou 1.50 entretient la pauvreté telle que nous l'entendons, particulièrement si la famille est assez nombreuse.

M. Dymond: Si je peux parler en mon nom propre (je ne crois pas que le ministère ait des vues particulières sur le sujet), je suis d'avis que la modicité des salaires tient fondamentalement au niveau de la productivité des emplois. Or, nous comptons dans notre économie de nombreux emplois qui, faute de productivité, de capital ou de technique, ne justifient pas de salaires suffisants pour subvenir aux besoins d'une famille nombreuse. Les tâcherons ne manquent toutefois pas de besoins ni de responsabilités.

Je pense donc que les mesures alignées sur les transferts de revenu en rapport avec les responsabilités familiales—dont les allocations familiales nous fournissent un exemple, si insuffisantes soient-elles à cet égard—constituent une formule de solution plus souhaitable que d'exiger du régime salarial—salaire minimal et autre—la solution entière de ce problème.

Le président: D'autres témoins sont venus nous tenir le même langage que vous dans votre mémoire, savoir que le secteur du service est probablement appelé à prendre de l'expansion, que d'après les indices la productivité est à la baisse proportionnellement à la diminution de la compétence. La main-d'œuvre augmentera et les salaires diminueront au lieu d'augmenter. Comment conciliez-vous ces vues?

M. Dymond: Dans les services? J'allais faire remarquer à ce sujet que plusieurs occupations—voyons à la page...

Le président: D'autres l'ont affirmé. Vous le dites vous-même dans votre travail.

M. Dymond: Plusieurs sphères d'activité qui procurent de faibles revenus, comme la pêche, sont en régression—aussi les ouvriers agricoles, les bûcherons, les pêcheurs et autres. Même si le service et les loisirs sont à la hausse. C'est très juste.

Je pense qu'en raison de la faible productivité de ces emplois depuis longtemps, les personnes qui pratiquent ces métiers et qui ont une famille moyenne—à plus forte raison, une famille nombreuse—demeureront dans l'indigence. La raison est simple. Ils ne produisent pas assez, dans notre régime économique, pour justifier le relèvement des salaires à des niveaux suffisants pour assurer la subsistance d'une famille nombreuse.

Nous pouvons faire en sorte que les personnes affectées à ces travaux n'aient pas de charges de famille, en nous assurant que les chargés de famille—non, le mot «assurant»

est beaucoup trop fort—en leur conseillant de parfaire leurs études de manière à acquérir la compétence nécessaire pour occuper des emplois comportant de meilleurs salaires en raison de l'augmentation de leur productivité. En d'autres mots, notre politique, à mon sens, s'il est possible d'exercer un choix en la matière—comme il arrive souvent pour des raisons d'insuffisance de moyens financiers, de priorités et autres—devrait tenir compte du besoin d'apprentissage pour accéder à de meilleurs emplois qui soient plus conformes aux responsabilités sociales et familiales des gagne-petit.

Plusieurs personnes peuvent se permettre d'occuper ces emplois dans leur jeune âge, à l'époque où elles n'ont pas de charges de famille, nonobstant la modicité des salaires. C'est quand les charges de famille et l'âge commencent à se faire sentir que le problème prend de la gravité.

Le président: Oui. Un tiers de ces personnes, d'après vos propres données à la page 13, se rangent dans la catégorie des pauvres. Il me semble que l'une des recommandations que nous devons vous faire, en échange des nombreuses suggestions que vous nous avez proposées et dont nous vous remercions, c'est que vous gardiez le problème constamment à vue et que vous preniez incessamment des mesures pour y porter remède.

Pendant que nous y sommes, la tendance chez nous est d'abréger la semaine de travail. Quelles en seront les conséquences, à votre avis?

M. Dymond: A mon avis, nous n'avons pas eu vraiment d'abrégement de la semaine de travail, du moins quant au nombre d'heures, depuis plusieurs années. Nous avons constaté une augmentation très progressive des congés au cours des dix ou quinze dernières années. Je ne prévois pas de rapide diminution de la semaine ni des heures de travail, non plus qu'une augmentation sensible des congés. Je prévois plutôt la mise à la retraite plus hâtive. C'est le genre de raisonnement auquel je m'attends.

Le président: Monsieur le sénateur Carter.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, vous avez passablement vidé les questions dont je voulais traiter. Pourtant, je tiendrais à revenir sur celle du salaire minimum. Si nous réussissions, par un heureux stratagème, à relever le salaire minimal des gagne-petit et à le porter au-dessus du seuil de la pauvreté, quel serait l'effet sur le marché du travail et sur l'économie en général?

M. Dymond: Si les mesures s'en tenaient uniquement à ce genre de relèvement, il s'ensuivrait, à mon avis, une très importante diminution de l'emploi dans les secteurs particulièrement touchés.

Le sénateur Cook: Un mot seulement. La différence est grande entre les industries qui paient délibérément, si je peux dire, de modiques salaires et celles qui y sont économiquement contraintes. Autrement dit, l'institution du salaire minimal est une excellente mesure dans le cas des industries qui paient délibérément de minimes salaires, c'est-à-dire dans le cas de l'employeur qui peut payer davantage s'il y est contraint. Néanmoins, l'effet est désastreux si l'industrie ne peut économiquement hausser les salaires. N'est-ce pas ce à quoi se résume la question?

M. Dymond: C'est en grande partie ma prise de position. Monsieur le sénateur parlait de hausser le salaire au-dessus du seuil de la pauvreté. C'est un écart d'importance qu'il propose de combler dans le cas de nombreux salaires, à en juger par le niveau de la pauvreté d'après le Conseil économique, particulièrement dans le cas des industries qui n'ont pas le choix en matière de salaires (en raison de la concurrence, de la grande élasticité de la demande du service ou du produit). Il s'ensuivrait une diminution de l'emploi dans ces secteurs. Je ne dis pas que ce serait ni un bien ni un mal. Il faudrait peut-être diminuer la consommation des produits de la catégorie d'industries qui sont forcées de payer de minimes salaires. Je ne me prononce pas sur le sujet.

A mon avis, dans la pratique chez nous—comme aux États-Unis d'ailleurs—sans exiger les salaires minimums de l'importance que suggère monsieur le sénateur, il y a très peu de preuve que le niveau fixé par le gouvernement en notre pays, disons $1.25, et les niveaux auxquels les salaires minimums ont été portés, aient eu pour effet de provoquer le chômage. La preuve établit plutôt le contraire.

Prenons les banques par exemple. Au temps de la mise en application de la Loi fédérale sur les salaires minimums, je pense que la hausse des salaires imposée a touché tout particulièrement le secteur banquier. Néanmoins, je n'ai pas constaté de mauvais effets sur l'emploi, ni sur l'activité dans ce secteur économique.

Le sénateur Carter: D'autres facteurs commencent à jouer des rôles de plus en plus importants à mesure que l'économie évolue. L'automatisation et la cybernétique même sont appelées à prendre de plus en plus d'importance. Quels effets exerceront-elles sur la pauvreté?

M. Dymond: La question est si complexe qu'on ne saurait y donner une réponse simple. A mon sens, elles auront pour effet de hausser la productivité dans plusieurs secteurs, ce qui permettra de relever les salaires à des niveaux qui s'approcheront du seuil de la pauvreté ou qui le dépasseront même. Le rythme de l'automatisation et l'évolution de la technique n'ont pas créé de graves problèmes de déplacement de la main-d'œuvre en notre pays. Nous avons réussi à mettre en pratique des programmes aptes à faire face de la situation.

Quant à moi, je crois que notre genre d'économie, avec ses facilités de crédit, ses techniques publicitaires et autres, quelles qu'elles soient, fait naître un tel besoin de consommation dans le public et lui imprime une telle poussée dans la course mondiale à la consommation, si l'on peut dire, que nous pourrions mettre à l'œuvre beaucoup plus d'automatisation et d'innovations techniques, de manière à accroître notre productivité, à relever les salaires, à accroître notre pouvoir d'achat et à faire progresser notre économie, sans entraîner de graves problèmes de déplacement de la main-d'œuvre ni de chômage.

J'ai idée que nous devons multiplier nos moyens de faire face aux déplacements qui se produiront en conséquence de l'accélération éventuelle du rythme de l'évolution des programmes que nous avons examinés ce matin. Néanmoins, je n'entretiens aucune inquiétude au sujet d'une minime augmentation, advenant une accélération du rythme.

Le sénateur Carter: Vous y voyez un bien, non pas un mal?

M. Dymond: C'en en a été un jusqu'ici, tout au long de l'évolution de notre économie et de notre société. Je ne vois aucune raison valide de craindre le contraire.

Le sénateur Carter: M. Penz, au cours de sa discussion avec M. le sénateur Roebuck ce matin, a parlé d'inflation, notre plus grave problème économique en ce moment. Si je ne m'abuse, il a prétendu que les salaires ont tendance à prendre le pas sur la productivité.

Je sais qu'il serait vraiment trop utopique de rêver à l'avenement d'une telle conjoncture économique, mais je tiens à poser une hypothèse d'ordre économique. Disons qu'une industrie a une productivité de six pour cent. La tendance, quand viendra le temps de conclure une nouvelle convention sera de demander une augmentation des salaires de huit pour cent. Mais au lieu de demander cette hausse, mettons que le travail et la direction s'entendent et conviennent qu'une partie de la productivité revient au consommateur. Au lieu donc de demander six pour cent, mettons que le travail se contente de quatre pour cent et laisse deux pour cent au consommateur pour stabiliser les prix. Je vous le demande: quelqu'un aurait-il à en souffrir; la direction ou le travail s'en porterait-il plus mal?

M. Penz: Tout dépend de la structure des rouages de la distribution des profits mis en place par nos institutions. Il est très difficile de la dire. Il faudrait suivre pas à pas le cheminement à tous les paliers du système institutionnel pour voir dans quelle mesure les sociétés consentiraient à diminuer les prix en réponse à l'augmentation des salaires.

Le sénateur Carter: Il n'est pas question de les diminuer, mais de ne pas les augmenter.

Le président: Je crains que cette question ne fasse guère avancer le débat.

Le sénateur Carter: Nous comptons des économistes ici. Ceux de leur espèce sont remplis de théories économiques. Je leur en propose une de mon cru et je tiens à connaître leur réaction à son sujet.

J'aimerais savoir en quoi quelqu'un s'en porterait plus mal. Il y a des raisons? Vous pouvez dire: tout dépend du consentement des sociétés à adopter cette ligne de conduite, mais je rappelle que par hypothèse les parties consentent à ce qu'une partie de la productivité revienne au consommateur; elles en font une question de politique. Je maintiens ma question: quelqu'un s'en porterait-il plus mal? Voilà ce que je demande aux économistes de nous dire.

M. Dymond: Je pourrais tenter une réponse à votre question, monsieur le Sénateur. Je pense que le système économique éprouverait probablement une certaine pression qui rendrait souhaitable de consentir de modestes augmentations de salaires en espèces, lesquels prendraient le pas sur la productivité dans certains secteurs de l'économie, sans parler de la situation en général.

Le sénateur Fournier: J'aimerais obtenir un «oui» ou un «non» à cette question. Nous pourrions débattre le sujet tout l'après-midi. «Oui» ou «non»?

Le sénateur Carter: J'aimerais que vous me disiez «oui» ou «non», et que vous précisiez pourquoi quelqu'un s'en porterait plus mal. Pourquoi?

Le sénateur Quart: Séance spéciale pour débattre le sujet.

Le sénateur Fournier: Un «oui» ou un «non» me suffira.

M. Dymond: Impossible.

Le président: Vous avez une question à poser?

Le sénateur Quart: J'en avais une.

Le sénateur Fournier: Finissons-en. «Oui» ou «non», Messieurs?

Le président: Pas de réponse.

Le sénateur Quart: Dites «peut-être».

Le président: Ils réservent leur réponse.

M. Dymond: On lira «sans réponse», dans le compte rendu. C'est passable.

Le sénateur Carter: N'est-ce pas une question qui devrait être étudiée, puisque l'inflation est un cauchemar qui nous hante tous?

Le président: Vous avez entendu le témoin affirmer que nous n'avions pas appris grand-chose sur l'inflation au cours des vingt-cinq dernières années.

Le sénateur Carter: Il semble que personne ne s'en occupe.

Le sénateur Fournier: Il faudra faire appel aux hippies.

M. Penz: Ce que vous proposez réellement est une intervention sur la place publique, ce qui jusqu'à présent n'a pas été considéré admissible.

Le président: Par le consommateur?

M. Penz: Par la grande masse de la société.

Le président: Par la grande masse de la société en tant que consommateurs.

M. Penz: En tant qu'éthique de la liberté du marché du travail.

Le sénateur Fournier: C'est un genre de réponse.

Le sénateur Cook: C'est arrivé en Russie en 1916 et d'une façon assez radicale, ce que je ne conseillerais pas.

Le président: Vous avez une question?

Le sénateur Quart: Oui, je vois votre étude à la page 29. On pourrait probablement l'inclure. Vous avez mentionné que le ministère compte trois programmes de subventions à la recherche, mais on ne dit pas ce qu'ils coûteront, étant donnée le nombre de personnes différentes.

Le président: Il ne le sait pas.

Le sénateur Quart: Vous pourriez peut-être ajouter la demande du sénateur Carter et trouver quelqu'un qui pourra le faire. Est-ce coûteux? Notre comité bénéficiera-t-il de ces études?

M. Dymond: J'ose croire que le comité bénéficiera de certaines des études mentionnées ici, oui. Je ne pourrais pas dire de mémoire ce que coûte exactement chacune de ces études. Certaines sont assez élaborées et coûteuses vu qu'il s'agit de travailler avec des personnes. Nous les appelons des programmes de recherches actives, ce ne sont pas seulement des études en «tour d'ivoire». Plusieurs porteront fruit, sans doute, en ce qui a trait à la nature du problème. D'autres resteront sans résultat. La recherche a tendance, à ce point de vue, d'être une entreprise parfois risquée. Vous accordez une subvention et, pour une raison quelconque, les gens ne font pas un bon travail, ou ils se fondent sur une hypothèse erronée; mais il me semble qu'elles en valent la peine pour ce qu'elles enseignent.

Le sénateur Quart: J'ai une dernière question. Je lis à la page 25:

> À cette fin, le Service consultatif de la main-d'œuvre administre des stimulants financiers qui favorisent l'établissement de groupes de planification de la main-d'œuvre dans les compagnies,. .

La mention de «sociétés» m'intrigue. Devons-nous entendre par cela que le gouvernement canadien, par l'entremise de la Main-d'œuvre ou de quelqu'un, paie des sociétés pour s'adonner à une planification à long terme en matière de personnel? Devons-nous les payer?

Le président: D'abord, est-ce que nous le faisons?

Le sénateur Quart: Alors qu'il serait à leur avantage de savoir quels seront leurs besoins dans cinq, sept ou dix ans?

M. Dymond: En principe, oui, nous payons des sociétés et des syndicats. En d'autres termes, nous demandons une étude collective de la planification de la main-d'œuvre et de la recherche sur l'effet d'un ajustement de la main-d'œuvre à la suite d'un changement technologique ou industriel. Nous ne payons que la motié du coût des recherches pour trouver ce qui se produit et pourquoi et pour élaborer le programme. Le coût est très modeste dans la plupart des cas, mais nous ne payons pas les frais des ajustements eux-mêmes.

Il nous semble que nous obtenons ainsi—et nous avons de nombreuses preuves à l'appui—un ajustement beaucoup plus efficace du déplacement de la main-d'œuvre du point de vue humain et économique, parce qu'il assure la réintégration du nombre maximal d'employés dans la même société; il identifie tôt ceux qui seront mis à pied, de sorte que nous pouvons prendre des mesures pour les déplacer, leur donner une formation ou leur trouver un autre emploi. Cette dépense de fonds publics à une pareille fin nous semble très sage, parce qu'il en découle une grande économie de fonds publics sous forme de prestations d'assurance-chômage et autres déboursés occasionnés par le chômage.

Le sénateur Cook: Il me semble que les acieries ont annoncé récemment une nouvelle méthode de fabrication de l'acier. Vous feriez alors une enquête pour découvrir s'il en découlerait un changement de l'emploi dans cette industrie.

M. Dymond: C'est juste. Si un déplacement était à prévoir, nos agents se rendraient sur place et chercheraient à mettre sur pied un de ces programme.

Le sénateur Quart: Seraient-elles payées pour cela?

M. Dymond: Il leur serait payé le coût de la recherche et de la planification seulement, c'est-à-dire la moitié de ce que coûteront la recherche et la planification. Ces dépenses ne sont pas onéreuses. Il s'agit d'une somme d'environ quinze, vingt ou trente mille dollars pour la moitié du coût dans plusieurs cas.

Le sénateur Pearson: Une importante société a cessé la construction navale. Vous êtes-vous intéressé à cette question?

M. Dymond: On compte soixante de ces cas au Canada depuis l'établissement du programme et environ 300,000 employés de ces entreprises ont été touchés.

Nos agents s'occupent de toute situation où ils prévoient un problème de déplacement. Ils ne réussissent pas dans tous les cas à convaincre la société ou le syndicat à s'attaquer à leur problème de déplacement de cette façon.

Le sénateur Cook: Il y a quelques années, vous auriez pu vous rendre à Belle Isle (Terre-Neuve); vous auriez pu y constater qu'on avait décidé que la situation ne s'y prêtait pas.

M. Dymond: Justement dans cette partie-là du pays, il y a eu un programme très long—et, il me semble, raisonnablement bien réussi—au sujet des traversiers entre le Cap Breton et Terre-Neuve, lorsque les nouveaux traversiers ont été mis en service. Le service a été établi et ce genre de programme mis au point de chaque côté du détroit à propos des traversiers.

Le sénateur Quart: La page 5 se termine sur les deux mots «et donc» et, tournant à la page 6 que le sénateur Croll a signalée, nous sommes dans le vide. Est-ce qu'une page manque dans mon texte ou doit-elle être rattachée à la page 6?

Le président: Une ligne manque au bas, si j'ai bien compris.

M. Penz: «et donc dans une aggravation de la pauvreté au cours de telles périodes».

Le sénateur Quart: C'est sans malice. Efficacité caractéristique.

Le sénateur Fournier: Ma question est plus longue que la réponse. On a dit tantôt que nous éliminerions la pauvreté par l'éducation, en rehaussant les normes de l'éducation, d'accord, et ce monsieur mentionnait si nous cherchions à rehausser l'éducation au niveau universitaire. La réponse que je demande est: veut-il dire le niveau universitaire avant d'entrer à l'université ou après—un mot, «avant» ou «après». A quoi se rapporte le niveau universitaire dans le cas présent?

M. Dymond: Dans le mémoire, monsieur le sénateur?

Le sénateur Fournier: Non, au cours de l'explication de notre jeune ami.

M. Dymond: Pierre, il me semble que lorsqu'il distribuait ces . . .

Le président: Non, il n'y était pas.

Le sénateur Fournier: Je répète ma question.

M. Dymond: Je n'ai pas le contexte.

Le sénateur Fournier: Il y a quelques minutes, vous parliez d'éliminer la pauvreté par l'éducation, et vous avez mentionné le niveau universitaire. Voulez-vous dire avant d'entrer à l'université ou après?

M. Penz: Quel est le rapport?

Le sénateur Fournier: Qu'est-ce que le «niveau universitaire», avant d'entrer à l'université ou après avoir obtenu un diplôme?

M. Penz: Le recensement utilise deux catégories. Un niveau comprend certaines études universitaires et un autre comprend un diplôme. Le «niveau universitaire» en somme, si je comprends bien, se rapporterait à ceux qui ont fait au moins certaines études universitaires.

Le sénateur Fournier: C'est alors une question de temps. Je ne serais pas d'accord avec vous sur ce point, mais je n'aborderai pas cette question, parce que si tout le monde passait par l'université, bientôt nous serions tous pauvres vu qu'il n'y aurait plus personne pour accomplir le travail.

Le président: M. Penz a dit exactement la même chose que vous, si j'ai bien compris. En d'autres termes, il a dit de fait que si nous avions tous un million de dollars, celui qui n'aurait que $900,000 serait pauvre. C'est ce qu'il a dit en réalité. Il a dit que si tous avaient fait des études collégiales, on ne parlerait plus d'éducation. Il est ici question d'études élémentaires, jusqu'à la 13e, qui donnent

les connaissances de base suffisantes pour affronter la vie.

Le sénateur Cook: Vous parlez en réalité d'une instruction suffisante; notre homme en demande plus.

M. Dymond: Nous disons que si la pauvreté est une question relative (et elle l'est dans une certaine mesure), et si tout le monde a une formation universitaire, il y aura un assez grand nombre de gens avec une formation universitaire chez les pauvres.

Le sénateur Fournier: Ils viendront demander du travail à la Main-d'œuvre.

Le président: Nous constatons que les cultivateurs sont bien organisés, les syndicats sont bien organisés, le commerce est bien organisé, ils sont puissants et veillent à leurs intérêts, ce qui est parfaitement juste dans notre économie; mais les gens dont on s'occupe, sont-ils pauvres parce qu'ils sont impuissants, ou sont-ils impuissants parce qu'ils sont pauvres?

M. Dymond: Cette question est purement théorique ou spéculative.

Le sénateur Carter: La question de la poule ou de l'œuf.

Le président: Tous ces gens cherchent à obtenir le plus gros morceau possible du gâteau. Je lisais dans le journal du matin que les électriciens de la région de Toronto vont obtenir $232 par semaine, soit une augmentation de $1.70 au cours des deux prochaines années. Je ne m'en plains pas. Si c'est ce qu'ils ont négocié, c'est ce qu'ils obtiennent. Je paierai ma part, et j'ai confiance à ce système.

M. Dymond: Je ne saurais dire, cependant, si vous pouvez créer le pouvoir de négocier seulement par l'organisation; en d'autres termes, si vous ne possédez pas les autres attributs du pouvoir de négocier, la compétence et la productivité.

Le sénateur Cook: Il vous faut quelque chose pour négocier.

M. Dymond: A moins que vous ayez quelque chose pour négocier, oui; bien que, si vous avez quelque chose pour négocier, et certaines de ces personnes l'ont, cela vous permettra alors d'avoir un plus gros morceau du gâteau, mais aux dépens de quelqu'un.

J'ai constaté une autre raison de s'organiser. Ces gens, comme vous le mentionnez, je crois, monsieur le sénateur, n'ont pas de porte-parole, ils n'ont pas d'organismes pour les défendre et soutenir leurs intérêts dans notre société; par conséquent les gouvernements ne les entendent probablement pas aussi souvent ou avec la même acuité que d'autres groupes qui viennent sur la colline du Parlement présenter leur cause.

Le sénateur Cook: Permettez-moi une seule question. Le problème de la pauvreté est-il profondément aggravé par l'exploitation? Nous en venons à cela—sont-ils exploités?

Le président: C'est ma question.

Le sénateur Cook: Présentée d'une autre façon.

M. Dymond: Les économistes ont des réponses différentes, des définitions différentes pour l'exploitation.

Le sénateur Cook: Je dirais «une exploitation inique, une exploitation injuste».

M. Dymond: Je suppose qu'elle signifie brièvement que, entre les salaires et le profit ou les autres éléments du revenu, une plus large part pourrait aller aux salaires sans de graves conséquences sous forme de hausse des prix et ainsi de suite. Il y a sans doute de ces cas dans notre économie, à cause d'une absence de pouvoir de négocier ou d'une trop faible concurrence, trop de gens en quête d'emplois. Des cas existent certainement.

A mon avis, bien que je n'aie pas étudié la question et qu'il y ait très peu de statistiques à ce sujet, je suis porté à croire que dans ce domaine l'élimination de toute exploitation, comme nous l'avons définie, n'écarterait pas le problème de la pauvreté. Elle aiderait cependant à l'alléger, j'en suis persuadé.

Le sénateur Carter: Une question de procédure, ce tableau doit-il être inscrit?

Le président: Non, ce tableau vous a été remis privément. Il m'a semblé qu'il pourrait vous intéresser lorsque je l'ai vu dans le hansard et j'en ai fait préparer des copies pour chacun de vous.

Le sénateur Carter: Il ne fait pas partie du compte rendu?

Le président: Non, monsieur.

Le sénateur Carter: Une dernière question, monsieur Dymond, si vous me permettez de revenir sur l'annonce pour des ingénieurs. Dans la réponse au sénateur Quart, on a laissé entendre que les ingénieurs de certaines catégories étaient en trop grand nombre, mais on ne les a pas nommées. J'aimerais les connaître parce que le Comité sur la politique scientifique, où je dois me rendre cet après-midi, s'occupe précisément de cette question. Il y a certaines catégories, les ingénieurs civils, les ingénieurs électriciens, et j'aimerais savoir quelles sont celles-là.

M. Dymond: Je ne saurais les citer de mémoire. L'excédent est parfois de courte durée. Je ne saurais vous les citer de

mémoire. Il me faudrait obtenir les renseignements sur les catégories d'ingénieurs. C'est bien ce que vous désirez, monsieur le sénateur?

Le sénateur Carter: Vous avez dit qu'il y avait des cas, et j'aimerais savoir quels.

M. Dymond: En excédent, ou en très faible demande.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous nous fournir ces renseignements?

M. Dymond: Oui, avec plaisir. Voulez-vous qu'ils soient inscrits dans le compte rendu?

Le président: Oui, dans le compte rendu. Vous pourrez les lui remettre et nous les inscrirons dans le compte rendu.

Le sénateur Cook vous a déjà dit tout le bien que nous pensions de votre mémoire. Je n'ai rien ajouté sur le moment, mais votre mémoire est très approfondi et sa présentation est excellente. Vous vous êtes efforcé de présenter le problème comme vous le voyez. Il nous est des plus utiles et nous vous en savons gré. Vous reviendrez sans doute auprès de nous.

Je tiens à vous remercier au nom du comité de nous avoir prêté M. Penz. C'est un sacrifice pour votre ministère, mais il nous sera très utile.

La matinée a été très précieuse pour nous et, au nom du comité, je vous remercie.

M. Dymond: Je vous remercie profondément.

Le président: Notre prochaine séance devait avoir lieu jeudi pour entendre le ministère du Développement économique régional. Mais, comme vous le savez, la Chambre des communes étudie présentement un nouveau bill, et notre témoin devait être M. Tom Kent. M. Kent comparaîtra aujourd'hui, demain et jeudi devant ce comité de la Chambre pour faire voter ce bill par la Chambre des communes afin qu'il soit adopté avant l'ajournement. Nous ne pouvons pas le remplacer en si peu de temps, de sorte que notre séance de jeudi est reportée à plus tard. Il nous reviendra à une date ultérieure.

Le sénateur Cook: C'est malheureux, parce que je dois présenter ce bill.

Le président: Mais vous pourrez le faire avant la semaine prochaine.

Le sénateur Cook: Il est malheureux qu'il ne puisse être ici. Je désirais avoir des renseignements.

Le sénateur Quart: Avons-nous reçu le mémoire?

Le président: Oui, mais nous ne pouvons pas le remettre avant qu'il soit prêt à comparaître.

Le comité s'ajourne.

APPENDICE «K»

MÉMOIRE AU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Présenté par

le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration,

Gouvernement du Canada

Juin 1969

INTRODUCTION

A la demande du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration présente le mémoire qui suit. Le Comté spécial du Sénat a demandé des renseignements sur (i) la cause et l'incidence de la pauvreté et son remède, et plus particulièrement sur la définition, la mesure et la projection de la pauvreté, et (ii) sur les programmes de lutte contre la pauvreté. Dans le présent mémoire, le ministère s'en tient à des problèmes qu'il connaît assez bien pour les analyser. Nous traitons de la définition et de la mesure de la pauvreté du point de vue conceptuel plutôt que quantitatif. C'est pourquoi il n'y a pas de projection. L'analyse de la causalité se borne essentiellement aux facteurs qui touchent au marché du travail. Quant à l'incidence, le mémoire mentionne brièvement quelques caractéristiques des membres de la population active qui sont pauvres. La discussion des programmes se limite au rôle et aux activités du ministère en leur rapport avec la pauvreté, et à l'interdépendance des politiques de main-d'œuvre et d'autres programmes d'action. Nous ne formulons pas de recommandations précises, car elles toucheraient de grandes questions de politique sur lesquelles il n'appartient pas à la direction du ministère de se prononcer.

I. *L'ANALYSE DE LA PAUVRETÉ*

1. *Définition et mesure de la pauvreté*

a) *Le concept de la pauvreté*

La pauvreté, réduite à sa plus simple expression, est l'insuffisance persistante de biens et de services. L'insuffisance ne s'applique pas simplement à la survie physique, mais à un certain niveau de vie jugé «convenable» en fonction de la culture. Pour le moment, seule l'intuition permet de déterminer ce point de comparaison quantifié par l'établissement, d'après des études budgétaires, du revenu voulu pour satisfaire aux besoins du consommateur que comporte ce niveau de vie.

Il va sans dire que le niveau de vie minimal d'une famille devrait varier en fonction du nombre de ses membres. Il est beaucoup plus difficile d'établir s'il devrait varier aussi selon la situation géographique, et s'il y a lieu, dans quelle mesure. Au départ, trois formules se détachent: (i) pas de distinction géographique; (ii) une variation géographique en fonction du coût de la vie; (iii) une variation géographique basée sur le niveau moyen de vie de chacune des régions. Si nous options pour la dernière formule, il faudrait nous fonder sur l'hypothèse que chaque région rapporte son niveau de vie à une norme particulière qui lui est plus appropriée que le niveau de vie au palier national. Cela signifie que si le niveau de vie, calculé en argent, est plus élevé dans une région que dans une autre, le seuil de la pauvreté, exprimé en argent serait aussi plus élevé dans la première région que dans la seconde. Cela vaudrait, peu importe que le coût de la vie soit égal dans les deux régions ou non, car les différences de revenus monétaires se composent des différences dans le coût de la vie et des différences de revenus réels. Si nous penchions en faveur de la seconde formule, il faudrait nous appuyer sur l'hypothèse qu'une norme nationale est un point de comparison plus approprié. Cette norme nationale, exprimée en termes réels, c'est-à-dire en biens et services, sera différente (exprimée en argent) dans les différentes régions s'il y a des différences dans le coût de la vie. La première formule, qui ne comporte pas de variations selon les régions, devrait se fonder sur l'argument de la simplicité statistique.

La possession de biens constitue un autre facteur dont il faut tenir compte. Si quelqu'un a déjà gagné un revenu élevé, ou s'il a hérité d'une autre personne des gains dont il peut encore tirer parti, peut-on le considérer comme pauvre? Pour répondre à cette question, il faut transposer la richesse en son

équivalent en revenu. Mais alors, il faut décider sur quelle période de temps établir cette conversion. A première vue, le calcul devrait se faire d'après l'espérance de vie.

Au début de la présente section, nous avons dit que la pauvreté est une insuffisance persistante, ce qui élimine l'insuffisance temporaire du revenu qui caractérise, par exemple, l'étudiant en médecine qui préfère accepter un niveau de vie peu élevé plutôt que d'hypothéquer son revenu à venir, ou encore, le travailleur de l'automobile qui a des problèmes d'emploi à cause d'une régression temporaire. Leur avenir est fondamentalement très brillant, et on ne peut les considérer comme emprisonnés dans le cercle vicieux de la pauvreté. Néanmoins, le travailleur de l'automobile peut avoir contracté de lourdes dettes qu'il est soudainement incapable de rembourser et, même sans ces dettes, une diminution marquée du revenu pourrait le mettre durement à l'épreuve, car les gens ont généralement du mal à s'adapter à une baisse du niveau de vie. L'étudiant peut avoir de la difficulté à financer ses études et être obligé de les interrompre ou d'y mettre fin. Cependant, ces cas sont sensiblement différents de ceux des pauvres dont les revenus prévus pour la vie sont inférieurs au niveau minimal de vie. L'insuffisance temporaire du revenu est une question de garantie de soutien du revenu (par exemple, l'assurance-chômage), et de dispositions convenables de crédit, plutôt qu'une question de stratégie visant à briser le cercle vicieux de la pauvreté.

Qu'arrive-t-il au concept de la pauvreté, sur une certaine période de temps? Comme le souligne le Conseil économique du Canada dans son Cinquième exposé annuel, le concept de la pauvreté varie dans le temps. Il varie en fonction du niveau de vie général de la société. Par conséquent, deux méthodes sont possibles. (1) On peut définir le niveau de revenu minimal comme fonction du revenu réel et prévoir la révision de cette définition de temps à autre, à mesure que le niveau de vie général s'élèvera. (2) On peut définir la pauvreté par rapport au revenu moyen, c'est-à-dire, en établissant un rapport entre le niveau de revenu minimal et le niveau de revenu moyen. La deuxième méthode est probablement préférable parce que les gagne-petit voient la gravité de leur pauvreté par rapport au niveau de vie de l'ensemble de la société, plutôt que par rapport au pouvoir d'achat de marchandises déterminées.

b) *Le seuil de la pauvreté*

Un point de départ fort utile serait le seuil de la pauvreté pour 1961, établi par Mlle Jenny R. Podoluk, du Bureau fédéral de la statistique, qui se fonde sur 70 p. 100 du revenu consacré à la nourriture, au logement et au vêtement. En dollars de 1968, comme l'expose le Conseil économique dans son mémoire au Comité, le seuil de la pauvreté est de $1,800 par année pour un célibataire, $3,000 par année pour une famille de deux personnes, $3,600 pour une famille de trois personnes, $4,200 pour une famille de quatre personnes et $4,800 pour une famille de cinq personnes.

Nous avons déjà parlé de la variabilité géographique du seuil de la pauvreté. L'avoir et la propriété sont une question d'évaluation du pouvoir d'achat en termes de revenu, mais aussi en termes de richesse, plutôt qu'une question de modification du seuil de la pauvreté.

Comme nous l'avons proposé dans la section précédente, le mode de mise à jour du seuil de la pauvreté pourrait être amélioré. Au lieu de tenir compte des variations du coût de la vie seulement, nous pourrions aussi prendre en considération, grâce à une technique perfectionée, les relèvements du revenu réel moyen. Autrement dit, au lieu d'utiliser un niveau fixe de revenu réel comme seuil de la pauvreté, le rapport entre le seuil de la pauvreté et le niveau de revenu moyen resterait constant. Le seuil de la pauvreté deviendrait donc davantage une mesure de répartition du revenu. Ainsi, le nombre de pauvres ne changerait pas en fonction de la croissance économique à moins que celle-ci ne soit accompagnée d'un changement dans la répartition du revenu, car le seuil de la pauvreté serait adapté à la croissance économique.

c) *Mesure de la pauvreté*

(i) *Mesure démographique de la pauvreté*

La mesure la plus ordinaire de la pauvreté est la proportion de personnes dont le niveau de vie est en deçà du seuil de la pauvreté. C'est là un indice simple et utile de la gravité du problème et de la mesure dans laquelle la situation s'améliore ou se détériore.

(ii) *Mesure de l'insuffisance du revenu*

Le gros point faible de la mesure démographique de la pauvreté, c'est qu'elle ne tient pas compte du degré de pauvreté des personnes dont le niveau de vie est en deçà du seuil de la pauvreté. Un taux donné de pauvreté peut donc se rapporter à des personnes dont le niveau de vie n'est qu'à peine en deçà du seuil de la pauvreté ou, encore, à des personnes dont le revenu est négligeable et qui vivent dans le dénument le plus total. La mesure démographique de la pauvreté ne fait pas de distinction entre ce deux situations. Utilisée dans une analyse de rentabilité, elle pourrait entraîner l'adoption de la solution du moindre coût à savoir, l'aide exclusivement consacrée à ceux qui sont à peine en deçà du seuil de la pauvreté.

La mesure de l'insuffisance du revenu, elle, établit une distinction entre la personne qui n'a pas de revenu et celle dont le revenu est à peine en deçà du seuil de la pauvreté. Elle évalue la pauvreté individuelle d'après le degré d'insuffisance du revenu par rapport au seuil de la pauvreté. Autrement dit, elle établit le montant du revenu qu'il faudrait transférer si la pauvreté ne devait être éliminée que par des transferts de revenu. Cette mesure peut être exprimée en pourcentage du PNB.

(iii) *La pauvreté irréductible*

Le concept de la pauvreté exposé au début du présent mémoire comprend, entre autres critères, celui de la persistance. Au point de vue statistique, la mesure démographique de la pauvreté pourrait tenir compte de ce facteur en ne groupant que les personnes qui sont en deçà du seuil de la pauvreté depuis au moins un certain temps. Pour mesurer l'insuffisance du revenu, on pourrait utiliser le concept des gains de toute une vie et établir des différentiels entre les gains réels de toute une vie et les gains de toute une vie délimitant le seuil de la pauvreté. Toutefois, ce calcul exigerait des données complexes dont nous ne disposons pas à l'heure actuelle.

2. *Les causes de la pauvreté*

a) *Aspects du marché du travail*

(i) *La demande globale de main-d'œuvre*

Le taux de la demande globale de main-d'œuvre influe beaucoup sur l'étendue de la pauvreté. Tout d'abord, c'est de la demande globale de main-d'œuvre que dépend le taux de chômage. Or, le chômage a tendance à s'attaquer surtout aux travailleurs semi-spécialisés, aux sans-métier et aux gagne-petit. Ainsi, un relâchement de la demande globale de main-d'œuvre signifie que la perte de revenus qui accompagne le chômage surviendra surtout chez les pauvres. C'est ce qui se produit, qu'il s'agisse d'un relâchement persistant dans le marché du travail ou d'un relâchement cyclique. Si le chômage intense est périodique (cyclique) plutôt que persistant, les travailleurs généralement touchés par le chômage cyclique subissent des pertes périodiques de revenu qui diminuent leurs gains de toute une vie. La même chose s'applique au chômage saisonnier, ou du moins à cette partie du chômage saisonnier qui se produit dans les industries primaires où les gains sont ordinairement très peu élevés.

Le niveau de la demande de main-d'œuvre influence également la pauvreté par le degré du sous-emploi. Tout comme le chômage, le sous-emploi, sous la forme d'emploi partiel involontaire, a tendance à toucher surtout les travailleurs dont les aptitudes ne leur permettent pas de toucher des gains élevés.

Ces deux premiers effets de la demande globale de main-d'œuvre sur la pauvreté en laissent supposer un troisième. La prédominance du chômage et du sous-emploi chez les travailleurs peu spécialisés indique que la demande relative à l'offre de cette main-d'œuvre est plus faible que la demande de travailleurs spécialiés au cours des périodes de relâchement global de la demande. Il devrait s'ensuivre, pour la main-d'œuvre peu spécialisée, une hausse de revenu moins élevée que pour les travailleurs spécialisés et, dont, une aggravation de la pauvreté pendant ces périodes.

Ces facteurs nous amènent à nous demander pourquoi la demande n'est pas rendue suffisante par une politique fiscale et monétaire appropriée. A cela, on pourrait répondre que la rareté de la main-d'œuvre accroît le rythme inflationniste. Ainsi, la stabilité des prix et le plein emploi sont des objectifs contradictoires, c'est-à-dire, qu'une baisse du taux de l'inflation augmentera probablement le chômage, et vice versa. Le meilleur agencement d'inflation et de chômage dépend du coût économique et social de ces deux variables ainsi que de tout rapport qui peut exister entre les conditions de la demande globale de main-d'œuvre et le taux de croissance économique. Le Canada, en comparaison des pays industrialisés non communistes, a dans l'ensemble connu des taux de chômage plus élevés pour avoir des taux d'inflation plus faibles.

Les pertes causées par l'inflation et le chômage sont déterminées par de nombreux facteurs autres que la pauvreté et qui ne peuvent être décrits ici. Cependant, il est possible de traiter des éléments reliés à la pauvreté même. L'influence du chômage sur la pauvreté prend la forme d'une baisse de salaires qu'occasionne le besoin du chômeur d'avoir recours à des faibles paiements d'appoint versés par l'État. L'effet de l'inflation sur la pauvreté varie selon le concept de pauvreté. Si l'on définit la pauvreté en termes de revenu réel fixe, l'inflation aggrave la pauvreté en diminuant le pouvoir d'achat du nécessiteux. D'autre part, si l'on relie la pauvreté au niveau de vie, c'est-à-dire, à la répartition du revenu, alors pour les salariés, il n'y a pas, de prime abord, de raison que l'inflation aggrave leur pauvreté, à moins qu'il y ait une incidence différentielle pour les diverses classes de revenu. Cependant, dans la mesure où les gens à revenus monétaires fixes sont groupés parmi ou près des classes indigentes, la diminution du pouvoir d'achat de ce secteur, en revenu moyen entraîne une aggravation de pauvreté. D'autre part, si de tels revenus étaient liés à un indice du coût de la vie, cet effet nuisible de l'inflation n'existerait pas.

S'il y a un rapport entre un agencement de l'inflation et du chômage, c'est-à-dire, entre le niveau de la demande globale d'une part, et le taux de croissance économique d'autre part, les avantages de cette croissance, pour la pauvreté, doivent aussi être étudiés par rapport aux effets que la demande globale exerce sur la pauvreté. Dans ce cas aussi, le concept de la pauvreté est très important. La croissance économique augmentera sans doute le revenu réel de beaucoup de nécessiteux. D'autre part, si la pauvreté est calculée selon le revenu relatif, les résultats de la croissance économique ne sont pas précis. Son effet sur la structure relative des gains peut tendre à établir un équilibre, accentuer les différences ou ne pas se faire sentir. Quant aux travailleurs à revenus fixes, ils constateront que leurs gains se déprécient par rapport au niveau de vie.

En conclusion, le chômage constitue, en termes de pauvreté, la perte la plus évidente dans toute combinaison inflation et chômage. Il en résulte pour l'indigent une perte de gains et pour la société, une baisse de production.

(ii) *Changements et déséquilibre structurels*

Une des premières raisons qui expliquent la coexistence de l'inflation et du chômage est la présence de déséquilibres structurels dans l'économie. Il s'agit donc d'une demande non satisfaite de certains biens, services, machines, matières brutes et travailleurs qui fait monter les prix, tandis qu'il existe par ailleurs une offre excédentaire d'autres produits qui tend à se traduire par un stockage et une oisiveté involontaire plutôt que par une baisse des prix. Ces déséquilibres résultent des changements des structures, surtout dans la demande de main-d'œuvre qui ne se trouve pas compensée par une adaptation structurelle correspondante de l'offre de main-d'œuvre.

Les modifications dans la structure de la demande de main-d'œuvre résultent des changements structurels dans la demande des consommateurs, dans la technologie et dans les ressources naturelles. Les déplacements de la demande des consommateurs, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, réduisent la demande de certains biens ou services et augmentent la demande d'autres biens; en conséquence, la demande de main-d'œuvre diminuera dans une industrie et s'accroîtra dans une autre. Les changements technologiques et organisationnels apportent des modifications à la structure professionnelle de la demande de main-d'œuvre en remplaçant certains métiers par d'autres ou par des capitaux; ainsi, les producteurs ou les consommateurs feront des épargnes qui pourront servir à d'autres investissements ou à la consommation (ou les salaires des travailleurs toujours en demande seront plus élevés). L'épuisement des ressources naturelles dans certaines régions et la découverte de nouvelles richesses exploitables dans d'autres secteurs modifient la structure géographique qui, il va sans dire, est aussi touchée par les aspects sus-mentionnés du changement structurel. En effet, un certain changement structurel comprendra souvent plus d'un de ces rapports et en tout temps, la gamme complète des changements structurels dans l'économie comprendra habituellement tous les rapports.

Les changements et les déséquilibres structurels sont liés à la pauvreté non seulement dans la mesure où ils déterminent le taux de chômage qui accompagne le taux maximal d'inflation admissible, mais surtout dans la mesure où ils touchent défavorablement les gens qu'ils peuvent réduire à la gêne. Pour étudier cette question, il est utile de définir trois éléments importants qui composent les structures de l'offre et de la demande de main-d'œuvre: la structure industrielle, la structure géographique et la structure professionnelle. Les déplacements de la demande des consommateurs atteindront avant tout la structure industrielle de la demande de main-d'œuvre: ainsi, la demande de main-d'œuvre diminuera dans une industrie et augmentera dans une autre. A moins que le changement ne soit très lent, il peut en découler des licenciements et ainsi du chômage. Pour éliminer ce chômage, le surplus doit se diriger vers les industries qui se développent. Si, comme c'est souvent le cas, le ralentissement d'une industrie dans un secteur particulier ne s'accompagne pas d'expansion dans d'autres industries du même secteur, il s'ensuit que le mouvement doit être aussi géographique. Il en sera de même dans le cas d'épuisement des richesses naturelles. De plus, des industries différentes ont des structures professionnelles différentes, ce qui fait que les professions frappées par le chômage ne sont pas nécessairement celles pour lesquelles la demande s'accroît. Ce sera particulièrement vrai dans le cas du changement technologique. L'élimination du chômage suppose que l'excédent de main-d'œuvre change de profession, un changement qui souvent signifie recyclage.

Les changements structurels de la demande de main-d'œuvre peuvent causer du chômage, à moins qu'ils ne soient accompagnés de mobilité géographique et professionnelle. La mobilité et la souplesse des capitaux peut remplacer la mobilité de la main-d'œuvre. Si les capitaux se déplaçaient vers des secteurs d'excédent de main-d'œuvre et si la technologie absorbait les surplus professionnels, les déséquilibres structurels seraient résolus du

point de vue demande de main-d'œuvre. Toutefois, les capitaux et la technologie ne réagissent pas aux excédents de main-d'œuvre, surtout pas lorsqu'il s'agit de main-d'œuvre peu spécialisée.

Les autres formes d'adaptation sont la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre. Pourquoi cet ajustement n'est-il pas parfait dans son application? Une raison principale est le manque de renseignements. Les travailleurs qui sont en surplus ne sont souvent pas au courant des occasions d'emplois convenables, soit dans leur propre profession ou secteur, soit dans des emplois analogues ou dans d'autres centres. Même si ces renseignements leur sont connus, il y a toujours une part de risque et d'incertitude dans tout déménagement vers une autre partie du pays où les occasions d'emploi sont plus nombreuses et où l'on peut apprendre un métier plus prometteur. L'engagement dans un autre emploi peut être encore incertain, tout comme la permanence de cet emploi.

Il y a un autre facteur, c'est celui des coûts élevés qui accompagnent le changement de lieu de résidence et de recyclage dans une autre profession. Ces coûts peuvent sembler prohibitifs pour une famille pauvre qui n'a peut-être pas de crédit ou qui, si elle en a, hésiterait à hypothéquer un avenir incertain.

Enfin, il y a ce que M. J. K. Galbraith a appelé «l'instinct du chez-soi». Beaucoup de gens ne veulent pas déménager, surtout s'ils ont appartenu à un groupe de la société qui met l'accent sur la tradition. Ils acceptent beaucoup de misère avant de s'expatrier pour des motifs économiques. Ce peut être le cas également pour la mobilité professionnelle, certaines personnes se sont tellement identifiées à une certaine profession qu'elles ne sont pas prêtes à l'abandonner.

(iii) *La structure des gains*

Jusqu'à maintenant, la discussion n'a porté, en grande partie, que sur le chômage. Mais une des principales causes de la pauvreté ce sont les gains insuffisants. La structure professionnelle est la variable la plus importante dans les gains. Le rapport est dû, en partie, au niveau de compétence dans la profession. Un autre de ses éléments est la technologie avec laquelle la profession travaille et la productivité qui résulte de cette interaction. Un troisième élément, cependant, est le changement qui se produit dans les conditions de travail, entre les professions. Kenneth E. Boulding a soulevé le point suivant:

> ...au cours du développement économique, il s'opère des changements radicaux dans la structure des prix relatifs. Les prix des biens et services pour lesquels la productivité n'a pas augmenté, s'élèvent par rapport aux prix des biens et services où la productivité a augmenté. Le coiffeur pour hommes (barbier) s'en tire mieux qu'il y a cent ans non pas parce que sa productivité a augmenté, mais parce que son métier a de meilleurs termes d'échange. Il peut acheter beaucoup plus avec une heure de son salaire de coiffeur que jadis. Cela lui est possible, toutefois, parce que dans d'autres professions la productivité a augmenté. En général, dans les professions où la productivité augmente le plus, les termes d'échange augmentent le moins.[1]

Et:

> Les pires îlots de pauvreté se trouvent vraisemblablement dans ces segments d'une profession où, à cause de l'augmentation de productivité dans d'autres segments de la profession, les termes d'échange sont devenus moins favorables. La pauvreté du cultivateur marginal et pauvre est un cas d'espèce.[2]

Un bon exemple, au Canada, c'est celui des pêcheurs marginaux, comme l'indique le tableau 2 plus loin. Les deux tiers des pêcheurs sont pauvres. Pourtant, on ne peut pas dire que la pêche n'exige pas une certaine compétence, ni qu'il n'y a pas eu de progrès technologiques dans cette profession. C'est plutôt que le progrès technologique dans cette profession a été très irrégulier et que l'exode qu'a connu cette profession n'a pas suivi le rythme des termes d'échange qui se sont détériorés à la suite des changements technologiques dans la partie progressive de la profession. Ainsi, les changements structurels affectent non seulement les occasions d'emploi, mais aussi le pouvoir de gains.

b) *Les personnes qui ne sont pas en mesure de travailler*

La demande globale et les déséquilibres structurels de l'économie n'ont pas une influence marquée sur le gagne-pain de ceux qui ne peuvent pas participer à la population active. Ce sont ceux qui ne peuvent pas travailler à cause de leur âge avancé, de la maladie, d'handicaps physiques ou mentaux, de responsabilités familiales ou parce qu'ils sont aux études. Le problème de ceux qui ne peuvent pas participer à la population active, en termes de politique gouvernementale, en est un de soutien de revenu. Notre ministère n'est pas en mesure d'analyser les mesures prises par le Canada à ce chapitre.

Une autre question relative à ce groupe, toutefois, doit être étudiée du point de vue de la politique de main-d'œuvre. C'est que la ligne de partage entre le potentiel des partici-

---

[1] Kenneth E. Boulding, «Perspectives from Four Disciplines: Economist», *Poverty American Style*, éd. Herman P. Miller, Wadsworth Publishing Co., Inc., Belmont, Calif., (1966) pp. 44-45.

[2] Boulding, *Poverty American Style*, p. 46.

pants à la population active et ceux qui ne peuvent pas travailler est très confuse en effet. Dans le cas des personnes handicapées, leur impossibilité de travailler découle ordinairement du fait qu'elles ne sont pas «employables». Dans bien des cas elles peuvent devenir «employables» par la rééducation. Pour certains, la rééducation est assez peu coûteuse, tandis que pour d'autres elle peut être trop onéreuse. La possibilité pour une personne handicapée de devenir «employable» dépend donc en partie des possibilités de rééducation qui lui sont offertes.

Dans d'autres cas, l'impossibilité pour une personne de participer à la population active est due à certaines pénuries institutionnelles. Une pénurie de garderies d'enfants peuvent empêcher certaines femmes de travailler, car elles ont alors trop de responsabilités familiales. Un manque d'emplois à temps partiel peut empêcher certains travailleurs âgés, qui ne sont pas prêts à occuper des emplois à plein temps, de participer à la population active. Le fait que la plupart des emplois et maisons d'enseignement sont sur une base à plein temps peut créer des problèmes à certains étudiants qui ont besoin de gagner davantage durant leurs vacances.

Enfin, il y a une certaine discrimination qui peut entraver la participation à la population active. Les femmes éprouvent de la difficulté à être acceptées dans certaines professions et les personnes qui sont âgées, qui sont handicapées ou qui ont un casier judiciaire sont l'objet de discrimination pour des raisons autres que leurs qualifications professionnelles.

c) *Les cercles vicieux de la pauvreté*

Bien que l'explication des causes premières de la pauvreté doivent être formulées en termes économiques, il y a un certain nombre de facteurs qui viennent renforcer les problèmes de la pauvreté et qui sont à la fois des symptômes et des causes partielles de celle-ci. Les facteurs les plus importants sont probablement les suivants:

i) scolarité insuffisante,
ii) familles trop nombreuses,
iii) mauvais état de santé,
iv) Habitation insalubre,
v) dettes,
vi) peu de renseignements sur les emplois disponibles et
vii) défaitisme et hostilité

Il est important d'analyser ces facteurs pour déterminer, si des réformes pouvant les infléchir directement ont des chances d'être appliquées avec succès, indépendamment d'une stratégie générale, ou si de telles mesures sont nécessaires ou utiles comme compléments d'une approche favorisant un marché actif de la main-d'œuvre ou le soutien d'un certain revenu. Nous n'essayons pas toutefois de faire ici une telle analyse.

3. *Groupes de personnes pauvres*[1]

Les personnes qui ne font pas partie de la population active représentent une grande proportion des gens pauvres. Sur le nombre de personnes «sans attaches» (ce sont ces personnes qui n'ont pas de personnes à charge ou qui ne sont à charge de personne) qui sont pauvres, environ 60 p. 100 ne font pas partie en général de la population active. Un tiers des chefs de familles pauvres ne travaillent pas durant toute l'année, mais seulement un quart des familles pauvres n'ont pas du tout de travailleur rémunéré.[2]

Ainsi, les deux tiers des chefs de familles pauvres sont, soit en emploi ou cherchant du travail et les trois quarts de ces familles comptent au moins un travailleur rémunéré. Les deux cinquièmes des gens pauvres «sans attaches» font aussi partie, à l'occasion du moins, de la population active.

Évidemment, le chômage est un facteur important de la pauvreté parmi ces personnes. Seulement 10 p. 100 des hommes qui ont travaillé toute l'année en 1965 avaient un revenu de moins de $3,000, tandis que 62 p. 100 des autres, qui n'ont travaillé qu'à temps partiel, avaient un revenu de moins de $3,000. Chez les femmes, les pourcentages étaient respectivement de 48 et 90 p. 100 (Voir le tableau 1).

Il est frappant de constater toutefois, que 10 p. 100 des hommes et 48 p. 100 des femmes qui ont travaillé l'année durant ont gagné moins de $3,000. Même après avoir admis que ces chiffres comprennent les travailleurs à temps partiel (ce qui explique, du moins en partie, le très haut pourcentage chez les femmes), cela indique qu'un emploi assuré durant toute l'année n'est pas une garantie de revenus suffisants.

Le tableau 2 présente le degré de pauvreté, par profession, en 1961. Il révèle que les groupes de travailleurs qui ont accusé des taux de pauvreté très élevés étaient les pêcheurs, trappeurs et chasseurs, les travailleurs agricoles, les bûcherons, les manœuvres et les travailleurs des services et des activités récréatives. Cependant, ils ne composaient que les deux cinquièmes des chefs de famille et des personnes «sans attache» pauvres de la population active. Cela signifie que la pauvreté, bien qu'elle soit concentrée dans les groupes

[1] Dans cette section, la définition de la pauvreté établie par le Conseil économique du Canada, est utilisée.

[2] Conseil économique du Canada, «Tableaux statistiques rapportant au problème de la pauvreté», octobre 1968, (tableaux 1, 2 et 5); G. Oja, «De la difficulté de définir des critères de pauvreté lors des études sur la pauvreté», *Revue statistique du Canada*, B.F.S., septembre 1968, p. xi.

de travailleurs précités, n'est pas du tout limitée à ces groupes seulement. Près d'un dixième des chefs de famille et des personnes sans attache pauvres de la population active faisaient partie des professions libérales (professionnels) et de bureau.

Il y a un rapport évident entre le niveau d'instruction et l'incidence de la pauvreté (ou la probabilité de devenir pauvre). Il faut remarquer, cependant, qu'un diplômé d'université sur quinze, chef de famille ou personne sans attache, s'est révélé pauvre comme l'était le septième des diplômés de l'école secondaire n'ayant pas terminé leur cours universitaire. L'instruction n'est donc pas une garantie contre la pauvreté.

TABLEAU 1

Répartition des revenus des individus selon le nombre de semaines où ils ont travaillé et le sexe, 1965

	Hommes		Femmes	
	50 à 52 semaines	1 à 49 semaines	50 à 52 semaines	1 à 49 semaines
	%	%	%	%
Moins de $500	0.9	14.7	2.3	34.3
$ 500–$ 999	1.0	13.4	2.8	21.6
$1,000–$1,999	2.3	17.8	13.3	23.6
$2,000–$2,999	5.9	16.7	29.3	10.2
$3,000 et plus	89.9	37.4	52.3	10.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

SOURCE: B.F.S., *Income Distributions by Size in Canada*, 1965.

TABLEAU 2

Degré de pauvreté, par profession chez les chefs de famille et les personnes sans attache faisant partie de la population active, [a] en 1961

	Répartition procentuelle par profession		Incidence de pauvreté dans chaque profession
	Familles à faible revenu	Toutes les familles	
	%	%	%
Pêcheurs, trappeurs, chasseurs	2.2	0.6	66.8
Travailleurs agricoles[a]	3.5	1.2	56.8
Bûcherons et travailleurs forestiers	3.2	1.1	54.7
Manœuvres	10.3	5.1	39.3
Travailleurs des services et des activités récréatives	18.5	11.2	32.2
Travailleurs des transports et des communications	9.6	8.2	23.0
Ouvriers des métiers, artisans, ouvriers à la production et travailleurs assimilés	30.2	32.1	18.4
Mineurs, carriers et travailleurs assimilés	1.2	1.4	16.9
Vendeurs	4.9	6.3	15.2
Employés de bureau	5.7	9.5	11.7
Administrateurs	7.0	13.0	10.6
Professionnels et techniciens	3.6	10.2	6.9
Total	100.0	100.0	19.6

SOURCE: Conseil économique, «Tableaux statistiques concernant le «Problème de la pauvreté», chapitre 6 du Cinquième exposé annuel», octobre 1968, tableaux 2 et 5.

Le rapport entre l'instruction et la pauvreté est exposé dans le tableau 3.

[a] Exclut les cultivateurs.

TABLEAU 3

Degré d'instruction chez les pauvres parmi les chefs de famille et les personnes sans attache en 1961

	Répartition procentuelle par niveau d'instruction		Incidence de la pauvreté à chaque niveau d'instruction
	Familles à faible revenu	Toutes les familles	
	%	%	%
Aucune instruction ou étude primaire	66.0	46.2	41.6
Étude secondaire 1 à 3 ans	23.1	29.0	23.1
Étude secondaire 4 à 5 ans	8.0	15.8	14.6
Étude universitaire	1.8	4.0	13.0
Diplôme universitaire	1.1	5.0	6.7
Total	100.0	100.0	29.1

II. REMÈDES

1. *Politique de main-d'œuvre*
   a) *Objectifs du ministère*

Le but principal du ministère est d'aider à atteindre les objectifs économiques et sociaux du Canada en optimisant l'utilisation, la qualité et la mobilité de toutes les ressources de main-d'œuvre disponibles au pays. De cette façon, les politiques et les programmes auront un caractère essentiellement économique.

Les objectifs fondamentaux de l'économie canadienne, aux termes de la loi du Parlement qui a constitué le Conseil économique, sont le plein emploi, un taux élevé de croissance économique, une stabilité raisonnable des prix, une balance des paiements raisonnable et une juste répartition des revenus croissants. Ces objectifs généraux forment le cadre économique dans lequel doit fonctionner le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, un des principaux ministères chargés d'appliquer les politiques et programmes économiques du gouvernement.

Il est important de poursuivre simultanément les objectifs fondamentaux de l'économie canadienne et il importe aussi que les politiques économiques qui s'y rattachent créent un climat favorable au plein emploi. En même temps, les autres politiques économiques doivent tendre à influencer la quantité et l'efficacité des facteurs de productivité pour que le produit national brut et les niveaux de productivité puissent augmenter au rythme nécessaire à l'amélioration du bien-être économique de l'individu. C'est dans ce dernier domaine que les politiques de main-d'œuvre et d'immigration aident à réaliser les objectifs principaux. La croissance économique suppose à la fois la juste utilisation des «grands leviers» que sont la polltique monétaire et fiscale et l'investissement complémentaire dans des secteurs de politique d'économie sélective comme la main-d'œuvre et l'immigration.

La main-d'œuvre est le plus important facteur de production; il représente environ les deux tiers du coût de production de l'ensemble des biens et des services que consomment les Canadiens. Les deux grands secteurs de politique d'économie générale et sélective doivent être coordonnés et intégrés pour que chacun ait une portée maximale. Les investissements dans la dimension, la qualité et l'allocation de la population active ont donc nécessairement une grande portée sur le processus de croissance économique et de productivité croissante. Et, en partie, parce qu'ils peuvent être dirigés de façon sélective en termes saisonniers, régionaux, professionnels et industriels, les programmes de main-d'œuvre offrent des moyens importants d'éliminer les embouteillages de main-d'œuvre, du point de vue compétence ou autre, et d'améliorer les fluctuations saisonnières; ces deux facteurs étant essentiels si l'on veut obtenir des taux de chômage peu élevés sans inflation excessive.

Si l'on suppose que la demande de biens et de services dans l'économie canadienne est assez grande pour réaliser le potentiel de l'économie, la main-d'œuvre peut contribuer à la croissance de l'économie nationale de trois facons principales. Premièrement, il doit y avoir un nombre suffisant de travailleurs disponibles. Normalement, ils proviennent de l'augmentation naturelle de la population, mais on peut également les obtenir de l'extérieur du pays, par l'immigration. Deuxièmement, on peut les obtenir en réduisant le nombre des sans-emploi par l'intermédiaire du recyclage et de la formation de base des personnes pour leur permettre de travailler dans une nouvelle profession ou d'augmenter leur compétence dans leur profession actuelle, et en favorisant la mobilité géographique nécessaire. Troisièmement, on

peut encourager la croissance économique en améliorant la manière dont fonctionne le marché de la main-d'œuvre. Même si les ressources de main-d'œuvre, en qualité et quantité voulues, existent, la production peut se trouver ralentie parce que les travailleurs ne connaissent pas (ou n'en sont pas avertis assez tôt), les emplois offerts par les employeurs et vice versa; ou parce que l'ancienneté, les retraites ou d'autres conditions d'emploi gênent le mouvement des travailleurs d'un emploi à un autre. Dans la mesure où peut être réduit le temps requis pour trouver un emploi pour chaque travailleur et un travailleur pour chaque emploi, le niveau de l'activité économique sera plus élevé et la perte de production diminuée.

En réduisant de cette façon les déséquilibres entre la demande et l'offre de main-d'œuvre, on favorise non seulement la croissance économique mais on contribue également aux objectifs de plein emploi et de stabilité raisonnable des prix. En trouvant un poste vacant pour chaque chômeur et un chômeur pour chaque poste vacant, non seulement on réduit le chômage et augmente l'employabilité, mais l'inflation créée par la pression ascendante sur les prix qu'exercent les vacances persistantes se trouve également réduite. De cette façon, la réduction des déséquilibres de main-d'œuvre diminue l'inflation et le chômage simultanément, plutôt qu'un aux dépens de l'autre, ce qui arrive habituellement lorsque change le niveau de la demande globale. En termes plus techniques, le rapport d'échange inflation-chômage se trouve amélioré par un meilleur équilibre entre la demande et l'offre de main-d'œuvre.

La politique de main-d'œuvre réduit la pauvreté de façon directe et de façon indirecte. De façon directe, lorsqu'on aide les pauvres à se trouver un emploi stable et rémunérateur par le conseil professionnel et la présentation à des employeurs, ou au moyen d'une aide financière leur permettant de déménager vers les régions offrant de tels emplois et enfin, par la formation et la réadaptation professionnelle. De façon indirecte, lorsque des emplois vacants deviennent accessibles aux pauvres, parce que les programmes de main-d'œuvre déplacent des personnes déjà en emploi pour leur faire occuper des emplois auparavant inaccessibles aux pauvres. Conséquement, pour aider les pauvres dans un contexte économique où les excédents de main-d'œuvre sont concentrés dans les métiers peu spécialisés et les pénuries, dans les métiers très spécialisés, il faudra peut-être aider des personnes à se perfectionner et à acquérir la qualification exigée pour occuper les postes vacants.

Les programmes de main-d'œuvre peuvent non seulement combattre la pauvreté, mais aussi la prévenir. Des changements structurels peuvent condamner des personnes à de longues périodes de chômage, les projetant ainsi dans le cercle vicieux de la pauvreté. On peut minimiser cet effet en incitant les employeurs et les syndicats à planifier ensemble ces changements pour tenter de réduire au minimum les déplacements de main-d'œuvre par le truchement du Programme d'adaptation de la main-d'œuvre. Si des services de formation et de mobilité lui sont offerts dès le début d'une longue période de chômage ou d'emploi instable, une personne peut éviter de sombrer dans la pauvreté. Il en va de même pour les handicapés par un accident ou une maladie qui commencent immédiatement des traitements de réadaptation professionnelle.

Tout en faisant état de ce que font ses programmes pour combattre la pauvreté, le ministère désire souligner que son rôle premier consiste à favoriser l'expansion économique, le plein emploi et une stabilité raisonnable des prix. Son rôle dans la réparation des revenus, bien qu'important, n'est que secondaire.

b) *Le service de placement*

Le service de placement est assuré par un réseau de Centres de Main-d'œuvre du Canada situés à des points stratégiques du pays. On compte 369 centres permanents, y compris 54 bureaux universitaires, et quelque 100 bureaux saisonniers, temporaires et ambulants. C'est surtout par l'intermédiaire de ces Centres que le ministère rejoint le public et c'est là que ses programmes et politiques de main-d'œuvre sont traduits en services pour répondre aux besoins des travailleurs, des employeurs des organisations et de l'économie en général.

L'objectif que poursuit ce service de placement est avant tout d'ordre économique. Plus précisément, il cherche à trouver un emploi pour chaque travailleur et un travailleur pour chaque emploi en vue de diminuer la période de temps où les postes demeurent vacants, de réduire la perte d'heures-homme, le ralentissement de la productivité et d'aider à placer les travailleurs dans des emplois où ils pourront pleinement mettre en contribution leur capacité de production. Voici les attributions des Centres de Main-d'œuvre du Canada:

i) dispenser aux travailleurs et employeurs des services de conseil et de tests dont l'élaboration de plans de formation professionnelle réalistes;
(ii) des services de placement aux travailleurs;
(iii) des services de recrutement aux employeurs;

(iv) des services de mise en compensation pour aider à pallier les pénuries et les excédents de main-d'œuvre dans la localité;
(v) identifier et choisir les clients qui ont besoin de formation et autoriser à cette fin les subventions accordées aux termes de la Loi sur la formation professionnelle des adultes;
(vi) identifier et choisir les gens qui doivent recevoir des subventions de prospection, de déplacement et de voyage de stagiaire, aux termes du Règlement sur la mobilité de la main-d'œuvre, et en autoriser le versement;
(vii) de concert avec d'autres organismes fédéraux, avec les autorités provinciales et municipales, les organisations patronales et syndicales, élaborer un plan d'administration spéciale des programmes de main-d'œuvre en vue de résoudre les problèmes de reclassement de la main-d'œuvre, comme les mises à pied plus nombreuses et les projets FODER, et pour accroître les aptitudes et les possibilités d'embauchage des handicapés et des personnes désavantagées;
(viii) diffuser une information complète sur le marché du travail;
(ix) s'occuper d'accueillir les immigrants, de leur fournir des services spécialisés de conseil et d'établissement et de l'aide d'urgence.

Dans beaucoup de cas—ceux qui ont une profession où la demande est généralement bonne et qui utilisent leurs talents de façon productive—l'objectif ne consiste qu'à leur trouver un emploi approprié aussitôt que possible. Pour beaucoup d'autres, aux prises avec des difficultés ou des problèmes d'emploi de toutes sortes, il s'agit de les orienter prudemment vers une carrière, en tenant compte de la situation du marché du travail, de leurs désirs et de leurs aptitudes. Le système d'information (emplois vacants, besoins des employeurs, scolarité et qualification requises, tendances professionnelles, cours de formation disponibles, et état du marché du travail dans la localité et ailleurs) est déjà bien établi mais il faut élargir ses cadres et c'est ce que nous faisons présentement.

C'est le conseiller en main-d'œuvre qui envoie les demandeurs d'emploi chez des employeurs de la localité ou même de l'extérieur grâce au réseau interbureaux de mise en compensation. Si le travailleur en quête d'un emploi est en chômage ou sous-employé et a peu de chances de trouver de l'emploi dans sa localité, il pourra obtenir de l'aide financière, ainsi que sa famille, pour accepter de l'emploi ailleurs, aux termes du Programme de mobilité de la main-d'œuvre. D'autre part, si cela peut accroître sa capacité de gain, aux termes du Programme de la formation professionnelle des adultes, il peut être envoyé suivre un cours de formation, moyennant certaines conditions, et recevoir une allocation de subsistance pendant qu'il sera aux études. Ces deux programmes sont décrits dans les deux sections suivantes.

Près de 6,000 personnes travaillent pour le service de placement du ministère. En 1968-1969, nos CMC ont reçu près de 3 millions de demandes d'emploi, près d'un million d'offres d'emploi, et ont effectué environ 700,000 placements.

Le service de placement n'a pas concentré ses efforts ou limité son action à un secteur particulier de métiers. Nous pensons que c'est raisonnable, non seulement du point de vue de l'expansion économique, mais aussi du point de vue de la pauvreté. Les emplois vacants tendent à se concentrer dans les métiers très spécialisés tandis que le chômage se fait surtout sentir dans les métiers peu spécialisés. Il se crée donc une barrière de qualification entre les chômeurs et les postes vacants. Une façon de surmonter cette difficulté sans s'en remettre complètement à la formation scolaire proprement dite, c'est de placer les personnes déjà en emploi dans des emplois supérieurs, créant ainsi des ouvertures pour les personnes moins spécialisées.

En outre, sans ce service de placement, les peu compétitifs sur le marché du travail risquent d'être exploités puisqu'ils ne connaissent pas toutes les occasions d'emploi qui s'offrent à eux. Conséquemment, le service de placement aide le pauvre de façon directe aussi en accroissant ses chances d'emploi par son service d'information à jour sur le marché du travail.

c) *Formation*

Fournir des renseignements sur les personnes en quête d'un emploi et sur les postes disponibles; ou même envoyer ces personnes là où un poste est libre, ne suffit pas toujours à résoudre le problème posé. Il y a, à cela un obstacle principal: le manque d'aptitudes appropriées. C'est pour répondre à ces besoins qu'en 1967, le programme de la formation professionnelle des adultes a été instauré. Ce programme prévoit la formation professionnelle des adultes et le versement d'allocations de formation qui remplacent le revenu des adultes qui ont des responsabilités économiques établies. Le gouvernement fédéral paye le coût total de la formation et des allocations ce qui lui permet de choisir les élèves de chaque cours de formation.

Les services de formation sont achetés des gouvernements provinciaux, des écoles privées et des industries. Les personnes admissi-

bles à ces cours doivent avoir au moins un an de plus que l'âge de scolarité obligatoire de la province en question; il faut aussi qu'ils aient quitté l'école depuis au moins 12 mois. Les allocations du gouvernement fédéral sont versées directement aux élèves des programmes publics, qui ont des personnes à charge ou qui faisaient partie de la population active sans interruption importante depuis au moins trois ans. L'allocation hebdomadaire est de $37 pour l'élève, de $10 à $18 pour la première personne à charge et de $6 à $10 pour la deuxième et troisième personnes à charge (le montant exact variant selon la région); il y a aussi une allocation supplémentaire de $21 si l'élève doit, pour suivre son cours quitter son foyer, mais le montant total ne peut, pour le moment, dépasser $96. Les montants alloués sont revisés annuellement en raison de l'augmentation des taux horaires des salaires. Ces allocations sont plus élevées que les allocations de chômage, mais inférieures aux gains normaux. L'élève n'est considéré ni chômeur, ni hors du marché du travail et garde donc tous ses droits aux prestations d'assurance-chômage. Dans le cas de la formation donnée dans une industrie, le salaire versé aux employés pendant qu'ils suivent les cours de formation est remboursé à l'employeur.

Pendant l'année 1968-1969, 240,000 personnes ont ainsi suivi des cours de FPA. Autrement dit, environ 0.7 p. 100 de la population active se trouvait en formation FPA à n'importe quel moment de l'année. Soixante-dix à soixante-quinze p. 100 des élèves ont terminé leur cours avec succès. L'âge moyen était de 27 ans et seulement 40 p. 100 des élèves étaient célibataires, ce qui prouve que le programme est très accessible aux chefs de famille. De tous les élèves à temps complet, 89 p. 100 avaient droit aux allocations de formation. En moyenne, ces allocations représentaient environ 70 p. 100 des salaires touchés par les élèves à leur dernier emploi avant de suivre les cours de formation.

L'élève moyen trouve que le salaire, à son nouvel emploi, équivaut environ à une augmentation d'un cinquième de son salaire précédent, même peu de temps après avoir terminé son cours. Ces différences entre les gains «avant» et les gains «après» peuvent cependant mal représenter les différences calculées sur toute une vie. Beaucoup de nouvelles professions appartiennent à des groupes pour lesquels il faut une longue expérience pratique avant de réaliser pleinement son potentiel de gains. Le calcul de l'amélioration, en ce qui concerne les possibilités immédiates d'emploi, est important, mais il le deviendra probablement encore plus dans un an, lorsque le chômage, en général, sera moins élevé que le chiffre maximal actuel, soit 4.9 p. 100 pour 1968. L'enquête a démontré qu'environ 66 p. 100 de ceux qui étaient en chômage avant leur cours et qui étaient dans la population active au cours de l'enquête de contrôle, étaient employés à plein temps. Quant aux 19 p. 100 qui n'étaient pas encore dans la population active au moment de l'enquête, la moitié d'entre eux suivaient d'autres cours FPA ou étaient retournés aux études.

Les dépenses totales du programme de formation professionnelle des adultes, en 1968-1969, étaient évaluées à environ 190 millions de dollars. Elles se répartissent entre les régions géographiques du Canada selon l'ampleur de la population active de chaque région et selon les besoins économiques indiqués par les taux de chômage et de pauvreté. Le tableau n° 4 indique les dépenses pour chaque membre de la population active dans chaque région.

TABLEAU 4

Répartition régionale des dépenses faites pour le programme de formation professionnelle des adultes et indicateurs des besoins économiques

	Dépenses FPA par membre de la population active, 1968-1969	Taux de chômage 1968	Incidence de la pauvreté[a] 1961
	$	%	%
Atlantique	41.07	7.3	47.7
Québec	29.59	6.5	30.8
Ontario	21.52	3.5	23.0
Les Prairies	19.62	3.0	31.2
Pacifique	11.36	5.9	26.9
Canada	24.04	4.8	29.1

[a] chef de famille et individus «non attachés».

SOURCES: Évaluations de la Direction des programmes, Division de la Main-d'œuvre, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; B.F.S.: *Main-d'œuvre:* Conseil économique: «Statistical Tables relating to 'The Problem of Poverty'», tableaux 1 et 5.

On a récemment fait une analyse du seuil de pauvreté aux niveaux de revenu des élèves du FPA avant leur formation.[1] Le résultat de l'analyse est consigné au tableau 5.

Cette analyse démontre que le programme aide énormément les pauvres. L'incidence de pauvreté avant la formation est environ deux fois plus élevée pour les clients de la FPA, que pour la population générale. Ce qui veut dire que plus de 100 millions de dollars ont été dépensés en 1968-1969 pour la formation des personnes pauvres. C'est surtout parmi les femmes et parmi les hommes avec des enfants à charge que la proportion des pauvres était élevée.

Par conséquent, le programme de Formation professionnelle des adultes n'agit pas seulement comme un moyen d'échapper à la pauvreté du point de vue théorique, mais aussi du point de vue pratique. Les salaires ont augmenté de 20 p. 100 pour le client moyen et ce chiffre peut être même encore plus élevé dans le cas des clients pauvres. La stabilisation accrue de l'emploi représente également un avantage que les pauvres retirent de cette formation.

d) *Assistance à la mobilité*

Si une personne ne peut trouver, sur place, un emploi approprié à ses aptitudes et si elle ne peut obtenir la formation nécessaire aux emplois disponibles dans d'autres métiers, la meilleure solution pour elle est de déménager. Mais les déplacements tendent à créer des fardeaux économiques élevés ou même excessifs pour certaines personnes, en particulier les personnes pauvres. Leur fournir une aide financière facilite le déplacement, incite les gens à déménager et ainsi diminue la pauvreté.

Le Programme de la mobilité de la main-d'œuvre est conçu pour répondre à ce besoin. Grâce à ce programme, les chômeurs et les sous-employés (par exemple les employés à temps partiel seulement) peuvent obtenir des subventions de prospection et chercher du travail dans les régions où les possibilités d'emploi sont meilleures; une fois qu'ils ont trouvé un emploi ils ont droit à une subvention de déplacement qui couvre les frais de

[1] Le seuil de pauvreté dont on parle ici équivaut à la définition de Podoluk mise à jour, conformément à l'Indice des prix au consommateur.

TABLEAU 5

Effets du Programme de formation professionnelle des adultes pour les pauvres, du 1er avril au 30 septembre 1968

	Incidence de la pauvreté			
	Clients du programme[a]		Total des Unités de dépenses[b]	1965[c]
	%		%	
Individus «non attachés»	43		39	
—hommes		35		31
—femmes		67		45
Familles	60		20	
—pères de famille	55		18	
—2 membres		40		24
—3 membres		48		15
—4 membres		60		13
—plus de 4 membres		69		18
—mères de famille	90		34	
—2 membres		88		35
—3 membres		91		34
—4 membres		93		33
—plus de 4 membres		94		34
Total	51		24	

[a] Le seuil de pauvreté dont on parle ici équivaut à la définition de Podoluk mise à jour, conformément à l'Indice des prix aux consommateurs, soit $1,730 pour une personne, $2,883 pour deux, $3,460 pour trois, $4,036 pour quatre et $4,613 pour cinq personnes ou plus.

[b] Les unités de dépenses représentent les familles et les individus «non attachés».

[c] Le seuil de la pauvreté utilisé en 1965 est de $1,060 pour une personne, de $2,684 pour deux, $3,221 pour trois, $3,757 pour quatre et $4,294 pour plus de quatre personnes. Les données indiquées dans cette colonne sont basées sur les données de répartition des revenus par genre et format d'unités de dépenses en 1965, mais on ne dispose pas de renseignements sur le sexe du chef de famille pour l'année en question. Par conséquent, on s'est servi des données de 1965 pour indiquer la composition, par sexe, des chefs de familles pauvres et des célibataires, sans charges familiales en 1961.

Sources: Statistiques du Ministère; Bureau fédéral de la Statistique; *Income Distributions by Size in Canada*, 1965; Conseil économique du Canada; «Statistical tables Relating to 'The Problem of Poverty'», septembre 1968, Tableaux 3 et 5.

transport, une allocation de ré-installation ($100 pour le travailleur, $100 pour sa femme, $200 pour chacun des deux premiers enfants et $100 pour chaque autre personne à charge); ainsi qu'une allocation de propriétaire lorsqu'il s'agit de vendre ($1,000) ou d'acheter ($500) une maison. De plus, des allocations de voyage sont accordées le cas échéant aux personnes choisies en vue d'une formation professionnelle ou aux apprentis.

Au cours de l'année financière 1968-1969, plus de 6,000 travailleurs ont reçu des subventions de déplacement. Cela représente environ 1.5 p. 100 des chômeurs. Des subventions de prospection furent accordées à un nombre légèrement plus élevé de sans-travail en quête d'un nouvel emploi. Parmi ces derniers, environ 30 p. 100 ont reçu par la suite des subventions de déplacement pour se rendre à leur nouvel emploi. Les subventions de déplacement accordées représentent environ $600 par personne et les subventions de prospection, environ $60.

En général, les déplacements subventionnés répondent à certaines normes types. La majorité des bénéficiaires ont moins de 35 ans. Mais le programme permet aussi aux familles nombreuses de se déplacer et près d'un quart des subventions de déplacement vont aux travailleurs qui ont quatre personnes à charge, ou plus. Le salaire de ceux qui ont déménagé a augmenté d'au moins 15 p. 100. Environ 20 p. 100 de tous les déplacements se sont effectués à partir de régions désignées par l'Agence de développement régional vers des régions non désignées—ce qui constitue une proportion plus considérable que celle de la migration non assistée.

Le but du programme de mobilité de la main-d'œuvre n'est pas de faire passer tout ajustement du marché du travail par la mobilité, mais de la favoriser quand il n'y a pas d'autre solution. Les clients reçoivent des subventions pour déménager seulement dans la région la plus proche où il y a de l'emploi. Le programme de mobilité de la main-d'œuvre fait partie intégrante de chaque FODER. Beaucoup de déplacements subventionnés partent de la périphérie d'une région pour se diriger vers le centre en pleine croissance. Les trois quarts des déplacements s'effectuent à l'intérieur de la province.

Les résultats de l'analyse du seuil de pauvreté des bénéficiaires de subventions de prospection et de déplacement sont présentés au tableau 6. Le seuil de la pauvreté est celui que nous avons décrit dans les sections consacrées au Programme de formation professionnelle des adultes.

TABLEAU 6

Effets des subventions de prospection et de déplacement pour les pauvres
1er avril 1967–30 juin 1968

	Incidence de la pauvreté			
	Les clients du programme		Unités de dépenses totales	
	%		%	
Individu non attaché	11		39	
—homme		9		31
—femme		38		45
Familles	35		20	
—pères de famille	35		18	
—2 membres		19		24
—3 membres		26		15
—4 membres		34		13
—plus de 4		48		18
—mères de famille	77		34	
—2 membres		75		35
—3 membres		71		34
—4 membres		92		33
—plus de 4		86		34
Total	26		24	

Pour notes de renvoi et sources, voir tableau 5.

Le tableau indique que la proportion des pauvres, parmi les clients de la mobilité, est à peu près la même que celle de la pauvreté vis-à-vis la population en général (qui, en 1968, devrait avoir été inférieure à 24 p. 100). Le groupe des pauvres qui bénéficient le plus du programme est celui des hommes chefs de famille nombreuse. C'est peut-être parce que ces hommes ont un métier, mais sont pauvres à cause de leurs responsabilités familiales et que la demande, pour ce genre de travail, est faible dans la région où ils habitent. Le programme remplit donc l'une de ses fonctions principales, soit celle d'aider financière-

ment les familles qui, laissées à elles-mêmes, ne pourraient pas se permettre de déménager. Le groupe des gagne-petit, parmi les individus non attachés, comprend une forte proportion des personnes âgées et d'étudiants qui ne font pas partie de la population active d'une façon permanente. C'est pourquoi le programme ne peut les aider beaucoup.

e) *Programme d'adaptation de la main-d'œuvre*

Le programme qui a pour but de prévenir le chômage et la pauvreté est le programme d'adaptation de la main-d'œuvre. Il a été créé en vue de stimuler et de favoriser une planification conjointe à long terme, par la direction et le syndicat, dans certaines compagnies, industries ou régions lorsque des changements économiques, technologiques ou organisationnels entraînent une reconversion considérable de la main-d'œuvre. Une telle planification permet de minimiser les déplacements de main-d'œuvre en trouvant de nouveaux emplois dans la compagnie ou l'industrie pour des travailleurs qui, autrement, seraient de trop et elle aide ainsi à prévenir de longues périodes de chômage et de pauvreté. A cette fin, le Service consultatif de la main-d'œuvre administre des stimulants financiers qui favorisent l'établissement de groupes de planification de la main-d'œuvre dans les compagnies, coordonne les programmes publics de reconversion de la main-d'œuvre pour suppléer aux programmes privés, et dispense des conseils techniques sur les méthodes de reconversion interne de la main-d'œuvre. Depuis son entrée en fonction en 1964 jusqu'en février 1969, le Service consultatif de la main-d'œuvre a pris part à 50 programmes d'évaluation de la main-d'œuvre intéressant 60,000 employés et à 16 programmes d'encouragement à la mobilité.

f) *La réadaptation professionnelle*

Le Programme de réadaptation professionnelle est un autre programme dont l'objet principal est de prévenir le chômage et la pauvreté à longue échéance. Les personnes qui se retrouvent invalides du jour au lendemain par suite d'un accident ou d'une maladie, ainsi que les personnes atteintes d'une infirmité congénitale et qui sont d'âge à entrer sur le marché du travail, peuvent obtenir des soins ergothérapeutiques et de réadaptation avant que leur inemployabilité les relègue au rang de pauvres. Ces services, dispensés par les provinces, sont financés à part égale par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux, en vertu de la Loi de 1962 sur la réadaptation professionnelle des invalides. Toutes les provinces, sauf le Québec, y participent. Au nombre des services se trouvent l'examen médical, l'évaluation sociale et professionnelle, les services de rééducation et le conseil professionnel, la prestation de prothèses, la formation professionnelle ou les cours de perfectionnement scolaire, les allocations, le conditionnement au travail et la prestation d'outils, de livres et de matériel de travail.

En 1968-1969, environ huit millions de dollars ont été dépensés par le gouvernement fédéral et les neuf provinces participantes, dans le cadre d'ententes sur la réadaptation professionnelle. L'année précédente, environ 4,500 handicapés avaient été jugés réadaptés du point de vue professionnel. Dans le cas des handicapés physiques, il faut souvent un stage de recyclage pour adapter le travailleur manuel à un emploi de bureau. En 1965-1966, plus du dixième de l'argent dépensé a été consacré à l'instruction au niveau universitaire. Près de 3,000 des réadaptés de 1967-1968 ont pu obtenir un emploi. La moyenne de leurs salaires hebdomadaires s'est élevée à $55. En outre, on a tiré certains avantages par suite de la diminution du coût de subsistance de ces personnes.

g) *Autres programmes et entreprises*

(i) *Les installations de formation*

Le recyclage des aptitudes des pauvres ne saurait se faire sans la disponibilité d'installations de formation. L'ancienne Loi sur la formation technique et professionnelle prévoyait des ententes fédérales-provinciales visant le partage du coût de construction d'installations de formation. La nouvelle Loi sur la formation professionnelle des adultes prévoit un système de prêts pour l'avenir et, dans l'entre-temps, des ententes sur le désengagement progressif. Grâce à cette disposition transitoire, le gouvernement fédéral peut conclure, avec toute province, une entente visant le paiement d'une certaine somme, pour des travaux de construction approuvés, qui ne doit pas dépasser un montant fixé par une méthode de calcul selon la population. Le ministère consacrera 80 millions de dollars à cette fin au cours de l'exercice financier 1969-1970. Le nouveau système de prêts aidera les gouvernements provinciaux à acheter et à construire des installations approuvées de formation professionnelle des adultes.

(ii) *Aide de transition aux immigrants*

Les immigrants ne sont pas admissibles aux prestations ordinaires de bien-être social tant qu'ils ne se sont pas trouvé un premier emploi. Le gouvernement du Québec n'assume aucune responsabilité au cours des douze premiers mois de résidence dans la province. Afin d'aider les immigrants indépendants qui se trouvent en difficulté financière au cours de cette période et d'empêcher qu'ils s'enlisent dans la pauvreté, le ministère dispense l'aide voulue pour subvenir à leurs besoins indispensables,

par exemple, la nourriture, le logement et les soins médicaux.

(iii) *Programmes de main-d'œuvre agricole et de déplacement de travailleurs agricoles*

Le Programme de main-d'œuvre agricole a pour objet de rendre plus efficace le marché du travail agricole, en assurant un surplus de travailleurs pendant les périodes saisonnières de pointe. A cette fin, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concluent, chaque année, des ententes en vertu desquelles ils se partagent les dépenses voulues pour trouver des travailleurs disponibles et à encourager et à aider les employeurs à améliorer les conditions de travail. Au cours de la saison 1967, environ 90,000 travailleurs ont trouvé de l'emploi dans l'agriculture par l'entremise des services conjoints du ministère et des autorités provinciales.

En outre, le ministère participe au Programme de déplacement de travailleurs agricoles du Canada et des États-Unis, dont l'objet est d'atténuer les problèmes du marché du travail agricole en facilitant le déplacement de travailleurs saisonniers au-delà de la frontière internationale avec les États-Unis. Ainsi, les travailleurs canadiens du Québec et du Nouveau-Brunswick ont la chance de travailler à la récolte des pommes de terre dans l'État du Maine, tandis que les travailleurs américains du tabac viennent travailler en Ontario. En 1968, 1,700 travailleurs canadiens ont franchi la frontière dans le cadre de ce programme.

(iv) *Le projet de «prospection», à Halifax*

L'un des obstacles qui nous empêchent de trouver une offre d'emploi pour chaque travailleur en chômage, outre le manque de qualification et l'éloignement géographique dont nous parlerons plus loin, c'est que certains pauvres négligent de s'inscrire au service de placement. Les motifs ne sont souvent pas très clairs. C'est parfois par ignorance, parfois par peur du milieu bureaucratique, ou peut-être simplement par découragement. Par surcroît, il faut également compter avec le peu d'empressement des employeurs à signaler ou à annoncer leurs offres d'emploi parce qu'ils jugent qu'il n'est pas suffisamment urgent de les remplir, avec le refus des employeurs de ramener les conditions d'admissibilité à un niveau compatible avec les conditions réelles de l'emploi, et avec le manque d'appui dans le contexte du travail pour les gens qui sont aux prises avec des problèmes.

On a essayé de solutionner ces problèmes par l'introduction d'un projet pilote, le Programme spécial de «prospection» de la rue Gottingen, mis sur pied en 1967 dans un secteur pauvre d'Halifax. Ce programme visait à encourager les résidents du secteur, chômeurs «chroniques», à avoir recours aux services de placement du Centre de Main-d'œuvre du Canada. Le projet a été établi en étroite collaboration avec un organisme local de développement social, le *Halifax Neighbourhood Centre,* qui travaillait déjà dans le secteur. Les chômeurs du secteur furent engagés comme «prospecteurs» d'emplois auprès des employeurs de la localité. A la suite de cette «prospection» intensive, la fiche des placements en 1967-1968 a été supérieure à celle du secteur entier du Centre de Main-d'œuvre du Canada, à Halifax. Ce programme expérimental est maintenant devenu entreprise permanente et a été constitué en succursale du Centre de Main-d'œuvre du Canada.

h) *Recherche*

Le ministère dirige un vaste programme de recherche interne et externe. Le mémoire du ministère au Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique contient une liste détaillée des travaux de recherche. Dans le présent mémoire, il n'est fait mention que des travaux qui portent directement sur la pauvreté.

(i) *Recherche interne*

Le ministère procède actuellement à un certain nombre de travaux de recherche pertinente. L'un visera à déterminer les caractéristiques des immigrants qui reçoivent de l'aide de transition et à identifier les principales raisons sous-jacentes de ce besoin d'aide. Un autre analysera le Programme de transplantation des Indiens afin de définir les facteurs qui contribuent au succès de la transplantation, de la formation et de l'emploi des Indiens et de leurs familles. Un travail de recherche encore à l'état de projet consistera en un relevé des clients que les CMC n'envoient pas suivre des cours de formation, qui ne reçoivent pas de subvention de mobilité et qui ont de la difficulté à trouver un emploi convenable. Enfin, une recherche en cours vise à étudier les effets des changements technologiques de l'économie sur les débouchés d'emploi ouverts aux handicapés.

(ii) *Programmes de subvention à la recherche*

Le ministère finance trois programmes de subventions à la recherche. Il y a tout d'abord un Programme général de subventions à la recherche sur la main-d'œuvre et l'immigration. Financée dans le cadre de ce programme, l'étude très pertinente de M. W. A. Head (Conseil de la planification sociale du Grand Toronto) traite des caractéristiques professionnelles et démographiques des immigrants sans métier dans une communauté particulière de Toronto.

Quelques études ayant directement trait aux affaires du ministère se font actuellement dans le cadre du Programme de subventions aux recherches en réadaptation professionnelle:

—D. A. Chambers, Hôpital Ontario, London (Ontario) «Évaluation des aptitudes et du potentiel des malades mentaux».

—D. Friedlander, Jewish Vocational Services, Toronto, «L'évaluation des modifications des sentiments et des attitudes des clients qui souffrent de troubles émotifs et qui sont desservis par un Centre de réadaptation professionnelle, et son utilisation dans la prévision des résultats du conditionnement à long terme au travail».

—D. Gibson, Université de l'Alberta «Prédictions du succès professionnel chez les arriérés mentaux».

—H. I. Day, Ontario Institute for Studies in Education, «Examen de la motivation intrinsèque chez les chômeurs adultes (hommes)».

—E. I. Signori, Université de la Colombie-Britannique, «Attitude envers l'embauche de désavantagés sociaux».

—M. Friedman, Jewish Vocational Service of Metropolitan Toronto, «Techniques de conditionnement appliquées à un atelier de réadaptation afin d'améliorer la motivation et les habitudes de travail: Une étude de possibilités».

—D. Gibson, Université de Calgary, «Prévisions actuarielles de la réadaptation professionnelle des jeunes arriérés mentaux».

W. L. Lockert, Société canadienne de l'ouïe du Québec, «Le placement et l'utilisation des diplômés d'écoles de sourds dans le grand Montréal».

Il y a enfin le Programme, à frais partagés avec les provinces, de recherches sur la formation de la main-d'œuvre. Voici quelques-unes des plus importantes études effectuées dans le cadre de ce programme.

—«Étude des facteurs qui influent sur la décision des travailleurs de suivre des cours de recyclage», Ontario.

—«Étude des abandons scolaires chez les adultes», Ontario.

—«Opération Départ», (étude des besoins et des services de formation à l'échelle locale et des mesures à prendre), Québec.

—«Opération Sésame», (recherche-action visant l'expérimentation de méthodes de formation des handicapés sociaux), Québec.

2. *Interdépendance avec d'autres politiques*

a) *Politique économique d'ensemble*

Une politique économique d'ensemble, c'est-à-dire fiscale et monétaire, fixe le niveau de la demande globale, alors qu'une politique sélective ou structurale influe sur la structure des facteurs de productivité. Toutes deux modifient le niveau du chômage et le taux d'inflation, mais la politique structurale ne fait que réduire le conflit qui existe entre le plein emploi et la stabilité des prix et augmenter le nombre des solutions intermédiaires qui s'offrent à ceux qui formulent les politiques fiscales et monétaires.

Une politique de main-d'œuvre peut en outre servir d'instrument d'ensemble ou de politique anticyclique. La formation pourrait se concentrer durant des périodes de faible emploi alors qu'elle pourrait absorber les travailleurs inactifs au lieu de ceux à qui un emploi est offert. Les installations industrielles inactives peuvent être utilisées pour une certaine partie de la formation afin d'éviter l'expansion et la réduction cycliques des installations d'enseignement. Les dépenses entraînées par la formation, sous forme d'allocations, de traitement des maîtres, de matériel, etc., stimuleront par la même occasion la demande du consommateur, et cela, d'une façon très directe.

Si la formation peut se concentrer en période de faible demande, son efficacité et celle des autres politiques de main-d'œuvre dépendent par contre du maintien à long terme d'une demande suffisante de main-d'œuvre. Une pénurie de débouchés empêchera les élèves diplômés d'appliquer de façon productive leurs nouvelles connaissances qui pourront, par conséquent, s'atrophier. Ce qui limite la mobilité, ce sont bien plus les débouchés que les travailleurs à la recherche d'un emploi, et cette limitation est aggravée par la faiblesse du marché du travail. L'efficacité des activités de placement dépend aussi de la quantité de débouchés qui s'offrent.

La situation générale du marché du travail exerce une grande influence sur les conséquences qu'une politique de main-d'œuvre entraîne pour la pauvreté. Un affaiblissement du marché du travail nuit beaucoup aux occasions d'emploi des travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés. En période de rareté de la main-d'œuvre, au contraire, les employeurs ont tendance à modifier leur concept de l'employabilité pour engager des personnes qu'ils auraient considérées comme inemployables dans d'autres circonstances. Il devient alors plus facile de placer non seulement les apprentis, mais aussi les personnes sans formation.

Le professeur H. G. Johnson est allé jusqu'à affirmer qu'une politique d'emploi élevé est

essentielle au succès d'une politique de main-d'œuvre contre la pauvreté, mais qu'une politique de rareté de main-d'œuvre constitue l'arme la plus puissante contre la pauvreté.

La solution vraiment efficace au problème de la pauvreté consiste à hausser le niveau de la demande de biens et de services—et donc, de main-d'œuvre—jusqu'au point où la pauvreté ne fera plus partie de l'ordre naturel des choses, mais deviendra un indice de gaspillage économique dont l'élimination serait assez payante pour qu'on s'en occupe. En conséquence, pour résoudre le problème de la pauvreté, il ne s'agit pas seulement d'éduquer et de former l'indigent afin de lui permettre d'obtenir un emploi assez rémunérateur, mais d'élever la demande de manière à rendre la main-d'œuvre assez rare pour qu'il soit payant d'embaucher les indigents à des salaires raisonnables. La politique publique (du genre structuraliste) peut jouer un rôle utile en aidant le nécessiteux à accéder à un état de non pauvre; ainsi, elle peut contribuer à empêcher la demande globale d'exercer une pression inflationniste inacceptable. De plus, la politique publique pourrait aider à réduire le niveau de pauvreté en aidant les gens trop âgés ou trop mal situés pour sortir de leur état de pauvreté, et à indemniser les pensionnés qui seront probablement appauvris par les résultats inflationnistes de l'évolution vers un marché de main-d'œuvre rare. Cependant, s'il n'existe pas de politique tendant à hausser la demande de main-d'œuvre le plus possible, des politiques ad hoc visant à remédier au problème par des luttes fragmentaires contre certaines caractéristiques liées à la pauvreté, seront probablement inefficaces et coûteuses.[1]

On pourrait sans doute se demande si les effets positifs justifient l'emploi d'une politique d'ensemble comme première arme contre la pauvreté ou si les conséquences secondaires négatives d'un marché de main-d'œuvre rare peuvent se justifier. Il est important de retenir qu'une politique de plein emploi constitue un élément essentiel de toute stratégie contre la pauvreté.

b) *Développement régional*

Comme la politique d'ensemble ne produit pas les mêmes effets dans tout le pays, il faut avoir recours à une politique de développement régional pour aider les secteurs qui ne pourraient autrement profiter de la croissance économique générale. Cette politique doit être coordonnée à la politique de main-d'œuvre. Il se peut que la population active d'un secteur ne puisse fournir les travailleurs qualifiés nécessaires à l'amélioration de ce secteur. Il faut alors former les travailleurs de ce secteur ou en faire venir d'autres secteurs. La mobilité est nécessaire à la mise en valeur des centres importants dans les régions peu industrialisées.

Le ministère répond à ces besoins en participant au développement régional en vertu de la Loi sur le Fonds de développement économique rural. Des travaux sont en cours dans les régions de Mactagnac et du Nord-est du Nouveau-Brunswick, dans la région d'Interlake au Manitoba, les régions du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine au Québec, et à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette participation comprend les dispositions prévues aux termes de la Loi sur la Loi sur la formation professionnelle des adultes visant la formation et les allocations, les subventions de mobilité et les motifs de rétablissement ainsi que le financement partiel des installations de formation. En moyenne, le ministère dépense environ 25 millions de dollars par année.[2]

3. *Conclusion*

En conclusion, le ministère désire souligner deux objections déjà mentionnées. La première est l'importance d'un niveau suffisant de la demande globale de main-d'œuvre dans toute lutte contre la pauvreté. Sans cette condition, on ne peut s'attendre à ce que la politique de main-d'œuvre contribue sensiblement à la diminution de la pauvreté parmi la population active.

En deuxième lieu, la ligne de démarcation entre les actifs et les inactifs est moins une ligne qu'un domaine étendu et confus. Beaucoup de gens sont inactifs parce que les employeurs les tiennent pour non employables; par la suite, ils se considèrent eux-mêmes comme tels. Toutefois, l'employabilité dépend, dans une large mesure, de la pression qu'exerce la demande de main-d'œuvre, des possibilités d'emploi, des subventions de réadaptation et de mobilité, et de certaines structures institutionnelles qui peuvent devenir des obstacles pour certaines personnes. Dans la mesure où les non employables sont visés par une politique de maintien du revenu d'une part, tandis que la politique de main-d'œuvre s'applique aux personnes employables d'autre part, il y a une marge de compromis entre le maintien du revenu et les politiques de main-d'œuvre. Donc, ou une personne est considérée comme non employable et touche un salaire

[1] Harry G. Johnson, «Poverty and Unemployment», *The Economics of Poverty: an American Paradox*, éd. Burton A. Weisbrod, Prentice-Hall, Inc., Englewood Cliffs, N.J., (1965), pp. 169-170.

[2] Le Nord-est du Nouveau-Brunswick: 25 millions de dollars répartis sur 10 ans à partir de 1966;
Mactagnac: 2 millions sur 10 ans à partir de 1966;
Interlake: 16 millions sur 10 ans à partir de 1967;
L'Est du Québec: 92 millions sur 5 ans à partir de 1968;
Île-du-Prince-Édouard: 7 millions sur les cinq premières années à partir de 1968.

d'appoint, ou des ressources sont dépensées pour la rendre employable. De telles ressources peuvent être vastes et comprendre des recherches ainsi que la mise au point de nouvelles techniques de formations; cependant, leur effet sur toute une vie les justifie souvent.

Considérons, par exemple, le cas d'un homme de 30 ans qui, sans aide de la main-d'œuvre, sera toujours à la charge de l'assistance sociale et qui reçoit $3,000 par année pour sa famille. Même si un travail intermittent lui apporte $1,000, l'assistance sociale doit lui verser $2,000. Jusqu'à sa retraite, disons 65 ans, il aura reçu $70,000 en versements d'assistance sociale. Si l'on consacrait ces ressources à son éducation et sa formation, la société dépenserait moins pour lui, puis cet homme et sa famille jouiraient d'une meilleure vie.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Le président: L'honorable DAVID A. CROLL

Fascicule 11

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 1969

TÉMOINS:

Du ministère de l'Agriculture: M. R. P. Poirier, sous-ministre adjoint (économie); M. G. P. Purnell, directeur général, Direction de l'économie; M. J. S. Parker, adjoint spécial, utilisation des ressources; M. R. A. Stutt, économiste, Direction de l'économie.

20505—1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Le président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Hastings
Carter	Inman
Cook	Lefrançois
Croll	McGrand
Eudes	Nichol
Everett	Pearson
Fergusson	Quart
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Président-adjoint*)	Roebuck
	Sparrow

(18 Membres)

(Quorum 6)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fin de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier, (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

20505—1½

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 17 juin 1969.

En conformité de l'avis d'ajournement, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Bélisle, Carter, Croll, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, Pearson, Quart et Roebuck (9).

Aussi présent: M. Frederick Joyce, directeur du Comité.

Du ministère de l'Agriculture: M. G. Boucher et M. A. B. Andarawewa, économistes de la Direction de l'économie du ministère.

Le président, au nom des membres du Comité, rend hommage à la mémoire de feu l'honorable sénateur Clement O'Leary qui était membre du Comité.

Des renseignements demandés à la Commission d'assurance-chômage le mardi 3 juin 1969 sont consignés au dossier et sont annexés au compte rendu imprimé des délibérations (*Voir l'Appendice «L» des délibérations d'aujourd'hui*).

Il est décidé qu'un mémoire présenté par le ministère de l'Agriculture soit imprimé à titre d'appendice «M» aux délibérations d'aujourd'hui.

Les témoins suivants sont présentés et entendus:

Du ministère de l'Agriculture:

M. R. P. Poirier, sous-ministre adjoint (Économie)

M. G. P. Purnell, directeur général, Direction de l'économie

M. J. S. Parker, adjoint spécial, Utilisation des ressources

M. R. A. Stutt, économiste, Direction de l'économie.

(*Des notices biographiques concernant MM. Poirier et Purnell suivent le présent procès-verbal.*)

A 12 h. 45 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 19 juin 1969.

ATTESTÉ.

Le secrétaire suppléant du Comité,
E. W. INNES.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

M. Rolland P. Poirier, B.A., B.S.A., M.Sc., Ph.D., né le 20 juillet 1917 à Outremont (Québec). En 1938, l'Université de Montréal lui décerne le grade de bachelier ès arts (Collège Jean de Brébeuf). De 1938 à 1941, il est comptable pour diverses compagnies d'assurance et pour des entrepeneurs en construction. En 1942, il devient élève-officier dans l'Armée canadienne et on lui décerne plus tard le brevet de lieutenant d'artillerie. Après un an de service militaire au Canada et deux années en Europe où il participe aux campagnes de Normandie, de Belgique et de Hollande, il rentre au Canada au cours de l'été de 1945. En 1941, il épouse Mariette Lachapelle dont il a trois fils: Jacques, en 1943; Jean-Guy, en 1945 et Claude, en 1951. A son retour à la vie civile, en 1945, il s'inscrit, en 1945, à l'Institut agricole d'Oka (Université de Montréal) et il obtient, en 1949, le grade de bachelier en science agricole. De 1949 à 1953, il poursuit ses études à l'université de l'Iowa qui lui décerne une maîtrise en sciences, en 1951, et un doctorat en 1952, avec spécialisation principale en génétique, et spécialisation secondaire en science avicole et en statistique. De 1953 à 1957, il enseigne la génétique, l'élevage des animaux et la culture des plantes à l'Institut agricole d'Oka. De 1957 à 1959, il occupe les fonctions, à Montréal, de gérant provincial des ventes à la division des provendes de Maple Leaf Mills Ltd. De 1959 à 1962, il enseigne l'aviculture et l'élevage des animaux au Macdonald College (Université McGill). De 1962 à 1967, il est doyen de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval, à Québec, et il y enseigne l'élevage des animaux. Depuis le 1er juin 1967, il est sous-ministre adjoint du ministère fédéral de l'Agriculture où il est chargé de la Direction de l'économie et de la collaboration internationale en matière agricole. Il est membre de l'Office de stabilisation des prix agricoles. Il a été président, pendant trois ans, de la section de Montréal de la Corporation des agronomes, et vice-président, pendant deux ans, de la Corporation des agronomes de la province de Québec. Il est membre de l'*Ontario Institute of Professional Agrologists*. Il représente le Canada au sein du comité de l'enseignement supérieur agricole de l'OCDE, à Paris, et il est vice-président du Comité de l'agriculture de ce même organisme. Il a été président, puis membre du Comité consultatif national de l'agriculture pour Expo 67. Il a été vice-président de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture de la province de Québec. Il est gouverneur du Conseil de la recherche en économie agricole du Canada et commandeur de l'Ordre du mérite agricole de la province de Québec.

Purnell, Glen Rex, r.r. 2, Richmond (Ont.). Né à Cardston (Alberta), il est âgé de 38 ans. Études: baccalauréat ès sciences de l'Utah State University, 1952; maîtrise en sciences, 1953, du Montana State College; doctorat, en 1959, de l'Iowa State University; avec spécialisation en économie agricole dans chaque cas. Expérience: 1953-1954, fonctionnaire itinérant de la *Federal Land Bank of Spokane*; 1954-1955, secrétaire adjoint de l'*Oregon Wheat Growers'*

League; 1955-1957, secrétaire exécutif de l'*Oregon Soil Conservation Commission*; 1957-1959, adjoint à la recherche sur la politique agricole de l'Iowa State University; 1959-1961, professeur adjoint d'économie agricole à l'University d'Idaho; 1961-1968 (août), directeur des sciences économiques, ministère de l'Agriculture de l'Alberta; 1968, directeur général, Direction de l'économie, ministère fédéral de l'Agriculture; 1963 (3 mois), conseiller en matière de commercialisation pour la FAO, au Béchuanaland; 1967, économiste agricole au sein du groupe canadien d'études agricoles en Inde; 1965-1967, vice-président du Bureau des gouverneurs du Conseil de la recherche en économie agricole; 1968-1969, président de la Société canadienne d'économie agricole.

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETTÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 17 juin 1969

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin à 9h. 30 sous la présidence du sénateur David A. Croll.

Le président: La séance est ouverte. Avant d'entendre les témoins ce matin, je voudrais vous parler d'un de nos membres.

La mort prématurée, à 52 ans, du sénateur Clement O'Leary nous attriste tous. Membre très respecté de notre Comité, il se préoccupait vivement des problèmes et du sort des indigents. Assidu aux séances du Comité, son apport était pertinent et judicieux.

Les membres du Comité expriment leurs profondes condoléances à son épouse et à ses enfants.

Le sénateur Fergusson: Monsieur le président, fera-t-on parvenir à Madame O'Leary un message de condoléances?

Le président: Nous nous en occuperons.

Le 3 juin, comparaissaient devant nous les représentants de la Commission d'assurance-chômage. Le porte-parole de la Commission, le commissaire en chef, M. J. M. DesRoches, à qui nous avions demandé une évaluation du coût des prestations de maladie et de maternité ainsi qu'un aperçu de programmes semblables dans d'autres pays, m'a écrit, le 11 juin, une lettre que je consigne au compte rendu. (*Voir l'appendice «L» des délibérations d'aujourd'hui.*) Chacun de vous en recevra une copie aujourd'hui.

Ce matin, nous sommes saisis d'un mémoire du ministère fédéral de l'Agriculture. (*Voir l'appendice «M» des délibérations d'aujourd'hui*). M. Rolland P. Poirier, fonctionnaire distingué, qui a enseigné l'aviculture et l'élevage des animaux au Collège Macdonald (Université McGill) de 1959 à 1962, et qui a été doyen de la faculté d'agriculture de l'Université Laval et professeur d'élevage des animaux, de 1962 à 1967, nous parlera à ce sujet.

Il est, depuis le 1er juin 1967, sous-ministre adjoint du ministère fédéral de l'Agriculture où il est chargé de la Direction de l'économie et de la collaboration internationale en matière agricole. Sa notice biographique, consignée au compte rendu, est très impressionnante.

M. G. R. Purnell, qui accompagne M. Poirier, est directeur général de la Direction de l'économie. Sa notice biographique figure également au compte rendu.

Comparaissent aussi M. J. S. Parker, adjoint spécial, Utilisation des ressources; MM. R. A. Stutt, E. Boucher et A. B. Andarawewa, tous trois de la Direction de l'économie.

Je regrette que le service d'interprétation ne soit pas à notre disposition ce matin; les interprètes, qui sont peu nombreux, sont retenus ailleurs. M. Poirier, qui devait parler en français et en anglais, s'adressera donc à nous en anglais seulement.

M. R. P. Poirier, sous-ministre adjoint (Économie), ministère de l'Agriculture: Monsieur le président et honorables sénateurs, c'est un honneur pour nous de comparaître devant ce Comité du Sénat afin de discuter avec vous des problèmes concernant la pauvreté et de vous faire connaître les méthodes que nous préconisons pour y remédier.

Pour commencer, j'aimerais faire quelques remarques au sujet de notre tâche.

Tout d'abord, le secteur agricole de notre économie ne peut, selon nous, étant donnés son facteur de croissance, contribuer largement à la suppression de la pauvreté au Canada. Comme en font foi nos chiffres, le secteur de la production agricole primaire renferme déjà un nombre considérable de gens qu'on peut considérer comme pauvres d'après les normes établies par le Conseil économique du Canada. Tout ce que l'agriculture peut espérer atteindre d'ici dix ans, c'est de provoquer une adaptation qui permettra, nous l'espérons, à certains de nos agriculteurs à faibles revenus de parvenir à un niveau de revenus qui les affranchira de la pauvreté. Pour chaque agriculteur économiquement faible qui se tirera de

la pauvreté, deux, trois ou même quatre quitteront probablement le secteur agricole soit en s'en retirant soit en entrant dans un autre secteur de notre économie. Donc, si l'on considère l'aspect futur de la pauvreté au Canada, il y a lieu de croire que la classe agricole bénéficiera probablement plus de la solution du problème qu'elle n'y contribuera.

Ma deuxième remarque n'aura rien du tableau sombre qu'on a l'habitude de dépeindre ici. Il est vrai que nous avons bien des choses à nous reprocher dans notre façon passée et actuelle de nous attaquer à nos problèmes sociaux, mais les Canadiens ont quand même fait de grands progrès depuis une génération. Je vais vous le démontrer grâce à trois comparaisons.

Comparons d'abord la définition de la pauvreté que donne le Conseil économique, $4,200 pour une famille de quatre, avec la définition qu'on en aurait donnée en 1932 quand bien des familles nombreuses des villes devaient aller s'établir dans des fermes et dans des régions de colonisation pouvant à peine assurer leur subsistance, mais qu'elles considéraient alors comme une amélioration de leur situation économique.

Comparons cette définition canadienne de la pauvreté avec le revenu, en 1961, de certains agriculteurs japonais qui s'en tiraient assez bien et qui étaient heureux à cette époque. Avec un revenu annuel net de $1,000 par famille, ils pouvaient économiser $120 en moyenne qu'ils réinvestissaient dans leur ferme.

Enfin, comparons le seuil canadien de la pauvreté avec les chiffres établis en 1966 par la Banque mondiale en fonction du produit national brut par personne, qui est toujours, il va de soi, plus élevé que le revenu personnel. Il en ressort que sur 140 pays, 100 avaient un produit national brut par personne inférieur à $500; dans 60 de ces pays, où vit plus de 60 p. 100 de la population mondiale, le produit national brut par personne était de moins de $200. Je me réjouis donc de constater que 35 ans après une grave crise économique, suivie d'une guerre mondiale, le Canada puisse se lancer dans une lutte contre la pauvreté, telle que l'a définie le Conseil économique.

Je traiterai maintenant du sujet même de notre mémoire. Le ministère de l'Agriculture se préoccupe surtout de la pauvreté chez les familles agricoles à faible revenu. Ces gens constituent environ les deux cinquièmes de ce qu'on appelle la classe rurale pauvre. Depuis longtemps, le ministère a prodigué encouragement et aide financière à ces gens afin de les aider à subvenir à la production dont ils ont besoin et afin d'assurer leur bien-être général.

On a visé surtout à améliorer les fermes en vue de la production de denrées de qualité, grâce à des recherches, des expertises et des démonstrations sur la mécanisation des innovations techniques, l'obtention de meilleures récoltes et de bétail de meilleure qualité et de croissance plus rapide, l'utilisation du sol et la conservation de l'eau, et aussi grâce aux progrès techniques et scientifiques visant à accroître la productivité agricole.

Le ministère a rédigé un mémoire définissant sa position concernant le problème de la pauvreté, et dont chacun de vous a un exemplaire. Ce matin, nous nous bornerons à en faire ressortir les faits saillants; vous pourrez ensuite poser des questions.

Ce mémoire comporte trois rubriques générales. Il traite d'abord de la pauvreté rurale, puis des politiques et programmes du ministère, et enfin, des opinions courantes sur le problème de la pauvreté rurale. A la fin du mémoire sont énumérés les programmes des autres ministères de l'État qui peuvent contribuer à alléger la pauvreté rurale.

J'invite M. Purnell à vous parler des faits saillants des trois rubriques que j'ai mentionnées.

M. G. R. Purnell, directeur général, Direction de l'économie du ministère de l'Agriculture: Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, en parlant de la pauvreté au Canada, nous n'oublions pas qu'elle existe aussi bien dans les secteurs ruraux qu'urbains, tant chez les Blancs que chez les Indiens, les Métis et les Esquimaux. La pauvreté touche un plus grand pourcentage de gens dans les provinces atlantiques, et un pourcentage moindre dans d'autres régions des autres provinces.

Le ministère de l'Agriculture, à cause de ses liens historiques et étroits avec la classe rurale et ses problèmes, se soucie au plus haut point de la création et de la mise en œuvre de politiques et de programmes touchant la population rurale. Bien que l'agriculture ait été d'un apport important à la croissance économique, bon nombre de ceux qui s'y adonnent sont véritablement démunis.

Les régions rurales sont en butte à la pauvreté à cause d'une certaine inaptitude d'adaptation. L'évolution technologique de l'agriculture exige que certains agriculteurs modifient l'exploitation de leurs fermes et que

d'autres s'en retirent pour que les profits soient suffisants. Or, à cause des entraves découlant des capitaux, des méthodes de gestion et des institutions, des préférences personnelles, de l'âge, du manque d'instruction et d'autres circonstances, bon nombre d'agriculteurs sont contraints de rester sur leurs fermes, incapables de les exploiter à profit ou de sortir de leur milieu.

Il est difficile d'évaluer la pauvreté. On se fonde le plus souvent sur les deux normes statistiques du revenu fixe ou du seuil de pauvreté, et du budget familial. Le manque de données entrave l'établissement de statistiques sur la pauvreté et il existe des écarts considérables quant à l'évaluation du nombre des pauvres. D'après un sondage effectué pour le Conseil économique du Canada, au moyen des données du recensement de 1961, 44 p. 100 des familles rurales canadiennes étaient pauvres; sur ces familles, les deux cinquièmes ou 40 p. 100 exploitaient des fermes. Un tiers ou 33 p. 100 environ des agriculteurs pauvres demeuraient dans des comtés où existent des secteurs ruraux pauvres tandis que les deux tiers, soit 66 p. 100 habitaient dans des régions plus prospères.

Le sénateur Fergusson: C'est-à-dire les deux tiers des pauvres?

M. Purnell: C'est exact. L'exposé des faits relatif au «Secteur à faible revenu de l'agriculture canadienne» rédigé pour la gouverne du groupe d'étude fédéral de l'agriculture estime que 55 p. 100, soit 238,000 des 430,522 exploitations agricoles canadiennes faisaient partie, en 1966, du petit secteur agricole. On s'était fondé sur la supposition que les agriculteurs comptent uniquement sur le revenu provenant de leur exploitation agricole et que les ventes brutes de produits de la ferme, de moins de $5000, sont insuffisantes. Malgré une forte concentration des gens très jeunes et très âgés dans ce groupe, les hommes dans la force de l'âge constituaient la majorité. Ce secteur englobait 75 p. 100 de toutes les fermes des provinces de Québec et de l'Atlantique. La lisière septentrionale agricole s'étendant de l'Ontario aux provinces des Prairies accuse une tendance semblable.

Tenant compte des salaires non agricoles et des ventes brutes de produits agricoles de moins de $5000 comme définition de revenu faible, l'exposé de la situation par le groupe d'étude traitant du «Secteur à faible revenu de l'agriculture canadienne» a établi, en 1966, une deuxième évaluation comptant 170,000 agriculteurs à faible revenu. Compte tenu d'une marge d'erreur résultant d'une diminution des besoins financiers à cause de l'accroissement en âge et d'une évaluation arbitraire des salaires non agricoles, une rectification des chiffres reflète une évaluation finale comprenant, en 1966, 120,000 agriculteurs à faible revenu. Ces données comprennent environ 28 p. 100 de tous les agriculteurs canadiens et englobent environ 550,000 personnes habitant ces 120,000 fermes. Il s'agit donc de 550,000 personnes.

La pauvreté n'est pas uniquement le sort choisi par chacun car elle découle de circonstances imprévisibles, de problèmes sociaux et économiques dont les gouvernements doivent se soucier de plus en plus. Un programme national visant à enrayer la pauvreté est une mesure valable. Il est possible, en théorie, que les Canadiens atteignent à un niveau de vie socialement acceptable. On devrait, au nom de la justice sociale, reconnaître cet objectif.

Au sein des collectivités rurales, les conditions qui influencent et déterminent les programmes ayant trait à la pauvreté sont différents et distincts de ceux des régions urbaines. D'abord, la pauvreté est plus répandue dans les régions rurales. En second lieu, le revenu moyen dans les occupations à prédominance rurale n'est pas moins élevé que dans les autres secteurs mais la répartition en est inégale. Dans les collectivités rurales, les revenus sont axés surtout sur la production et la mise en marché des produits de la ferme. La production agricole repose sur un grand nombre d'agriculteurs autonomes dont une grande partie font très peu de ventes. Par ailleurs, contrairement à l'industrie, l'agriculture n'a pas l'appui d'institutions ni de programmes visant à adoucir les fluctuations de revenu découlant de changements dans les facteurs et les prix des produits. Les collectivités rurales n'ont pas facilement accès aux ressources et services requis en vue de leur développement économique et social les aidant à supprimer la pauvreté. Dans le domaine des affaires nationales, la voix de l'électorat rural a perdu de son intensité et l'on s'inquiète du manque d'attention à l'égard de la population rurale dépourvue. Enfin, il y a une concentration de travailleurs au sein des industries primaires dans les collectivités rurales qui ne sont pas touchés par la loi sur les salaires minimums. Il arrive souvent que ces collectivités sont dispersées à travers le pays et qu'elles se trouvent à des grandes distances des centres urbains, des grand-routes et des écoles. Toutes ces caractéristiques des collectivités rurales exigent la mise en œuvre de programmes et de lignes de conduite concernant la pauvreté qui diffèrent de ceux qui s'appliquent aux secteurs urbains.

La deuxième partie de notre exposé traite du programme actuel du ministère de l'Agriculture et du rapport de ce programme avec la pauvreté rurale. Au cours des ans, le ministère de l'Agriculture a mis en œuvre divers programmes d'aide à l'intention des

agriculteurs à tous les échelons économiques, depuis l'aide accordée aux colons pour leur permettre d'améliorer leur vie et les efforts déployés pour aider les régions agricoles défavorisées, jusqu'aux programmes actuels d'aide à la production et à la mise sur les marchés, au maintien des prix et des revenus, au revenu supplémentaire et aux mesures d'urgence, à la recherche et à l'enseignement.

Les politiques et programmes du ministère sont destinés surtout à l'industrie agricole dans son ensemble et l'accent porte sur l'efficacité. On s'est récemment soucié davantage de l'utilisation des ressources et des problèmes de réadaptation ainsi que des conditions sociales et économiques touchant les agriculteurs désavantagés.

Le ministère, au moyen d'une analyse courante des problèmes agricoles dans leur ensemble, définit les agriculteurs selon trois catégories générales. Ce sont, premièrement, les agriculteurs commerciaux; deuxièmement, les agriculteurs aptes à devenir des agriculteurs commerciaux et, troisièmement, les agriculteurs ne pouvant exploiter leur ferme à profit à cause de facteurs économiques et sociaux défavorables. On retrouve dans la troisième catégorie les problèmes suscités par la pauvreté et, à un degré moindre, dans la deuxième catégorie.

A mesure que se sont produits des changements importants dans les structures de l'industrie et dans la technologie et à cause de l'évolution des débouchés commerciaux au pays et dans le monde, des changements ont surgi dans les problèmes dont se préoccupe le ministère fédéral de l'Agriculture. La conjoncture s'oriente vers des mesures visant à accroître les avantages économiques et sociaux de production et de vesnte et des moyens d'aboutir à des prix et des revenus stables. Il est difficile sinon impossible de prévoir la portée sociale de ces mesures. Les programmes provinciaux fournissent un certain apport supplémentaire aux régions désavantagées et aux agriculteurs appauvris en guise d'aide d'une portée générale.

De nombreuses mesures d'aide gérées par le ministère sont à la disposition des agriculteurs en vue de subvenir à leur production. On a pu, grâce à ces mesures, augmenter sensiblement la productivité agricole en améliorant ainsi la qualité des ressources.

Un aspect important visant à aider les agriculteurs a été la prolongation et la disponibilité de crédits à longue échéance de l'État, par l'entremise de la Société du crédit agricole et de garanties de prêts bancaires, en vertu de la Loi sur les prêts pour l'amélioration des terres agricoles. Aux termes de la partie III de la loi, la Société du crédit agricole a mis sur pied des services de surveillance et de gestion aux agriculteurs empruntant des fonds. Ce genre de gestion agricole laisse prévoir un service qui, espère-t-on, deviendra très répandu dans l'avenir.

On songe à créer un programme de crédit distinct à l'intention des agriculteurs à faible revenu qui pourraient mener à bien leur entreprise si l'on mettait à leur disposition des ressources suffisantes. Ce genre de crédit pourrait être réparti sur des périodes relativement longues et l'on pourrait l'intégrer à des services d'enseignement et de consultation ainsi qu'à des moyens de gestion. Il semblerait que s'imposent certains changements ayant trait aux restrictions actuelles du crédit en matière de droit de rachat.

Depuis 1967, les dispositions de l'assurance-chômage englobent les horticulteurs et les agriculteurs là où s'appliquent les conditions prévues par la loi. En Ontario, les dispositions de la loi sur la réparation des accidents du travail s'appliquent obligatoirement aux travailleurs agricoles tandis qu'elles sont valables sur demande seulement dans les autres provinces.

De concert avec les provinces, le ministère fédéral de l'Agriculture a créé un service national de gestion agricole. Il s'agit d'un service de gestion des exploitations agricoles (CANFARM) qui utilisera des méthodes modernes de traitement des données pour consigner, traiter, analyser, rendre compte et emmagasiner les renseignements touchant la gestion agricole. Tous les agriculteurs pourront tirer parti de ces services pour dresser leur comptabilité agricole, l'analyser et la comparer aux opérations des autres fermes. On prévoit que ce système fonctionnera partout au pays en 1970 alors que d'autres innovations viendront s'y ajouter au cours des deux autres années.

Au cours des deux dernières décennies, le ministère de l'Agriculture a mis à la disposition des agriculteurs des programmes de soutien des prix et du revenu. On a fondé ces programmes sur l'expérience acquise au cours de la Seconde guerre mondiale dans l'administration du plafonnement des prix. La création de commissions de mises en marché des produits a contribué également à la stabilité des prix et à la distribution équitable des revenus.

La recherche fédérale dans le domaine de l'agriculture est répartie dans plus de 60 centres au pays. Les efforts déployés en 1966 par le gouvernement fédéral dans la recherche agricole comptent pour 66 p. 100 de toute la recherche agricole canadienne en années-homme, tandis que celle des universités compte pour 23.5 p. 100 et les gouvernements provinciaux, 8.5 p. 100. Le programme de recherche du ministère s'est avéré d'un apport précieux dans l'accroissement de la productivité.

La recherche portant sur les aspects économiques et sociaux de l'agriculture est particulièrement importante en ce qui concerne le programme contre la pauvreté rurale. Bien que le programme de recherches de la Direction de l'économie du ministère embrasse de nombreuses catégories, l'insuffisance de la recherche en ce domaine, relativement aux autres, est quelque peu inquiétante. En 1966, seulement 8.1 p. 100 de la recherche en agriculture au Canada a porté sur ce problème. Le ministère est en train de réorganiser la Direction de l'économie et à pousser la recherche dans les secteurs affectés par des difficultés économiques et sociales.

Le niveau d'instruction relativement faible de la majorité des agriculteurs est toujours un sujet de préoccupation. En 1961, seulement 32 p. 100 des agriculteurs et ouvriers agricoles avaient dépassé le niveau élémentaire, alors que la proportion correspondante pour les autres professions de direction était de 75 p. 100. La formation technique et professionnelle destinée à instruire ou à perfectionner les jeunes gens et les adultes des campagnes dans le domaine de l'agriculture ou dans quelque autre domaine constitue une aide gouvernementale essentielle à l'enrichissement de nos ressources humaines.

En raison des attributions législatives des provinces, la plus grande partie des découvertes du ministère sont communiquées aux agriculteurs par l'intermédiaire des représentants provinciaux de l'agriculture. Cependant, notre ministère joue un rôle important dans le domaine du développement.

La troisième partie de notre document traite de la réorientation des politiques et des programmes concernant la pauvreté dans les campagnes. La politique agricole actuelle a pour but d'améliorer le rendement et de rendre la production plus compétitive, de stabiliser les prix des denrées agricoles et d'accroître les revenus, de protéger les agriculteurs contre les calamités naturelles et contre la concurrence injuste de l'étranger et de mettre au point un réseau commercial convenable.

Un grand nombre de programmes portent sur la recherche et les services consultatifs, le soutien des crédits, l'assurance-récolte, les agences commerciales, les incitations à l'exportation, etc. Le rôle premier du ministère de l'Agriculture, dès qu'il s'agit de résoudre le problème des revenus faibles, est d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes à l'intention des agriculteurs qui sont capables de produire commercialement.

Le ministère a un rôle secondaire, qui consiste à mettre au point des programmes d'enseignement pour aider les agriculteurs à trouver un emploi à plein temps ou à temps partiel ailleurs que dans l'agriculture. Son troisième rôle est d'articuler les désirs des ruraux qui ne trouvent pas d'emploi à cause de leur âge ou d'une incapacité physique ou mentale, et d'aider à mettre au point des mesures appropriées.

La meilleure formule consisterait d'abord à continuer les programmes actuels qui s'adressent aux grosses exploitations et à élaborer de nouveaux programmes pour les exploitations moyennes, ensuite à créer des programmes pour ceux qui désirent quitter l'agriculture et trouver un emploi ailleurs, et enfin à mettre au point des programmes pour les inemployables. Le degré de participation du ministère varierait de la prise en charge complète des plans et de l'administration dans le premier programme, à la consultation pour l'application du dernier.

Pour offrir les service consultatifs proposés, le ministère de l'Agriculture aurait besoin de spécialistes en économie et en sociologie. Le rôle de ces derniers serait de créer et d'exécuter des programmes d'ajustement et de les coordonner avec ceux des autres ministères. Un corps d'agents ruraux placé sous leur direction offrirait des services personnels d'orientation et d'information aux ruraux. Ces agents pourraient servir de lien d'information entre les ruraux et les programmes du gouvernement, à tous les niveaux. Les conseillers pourraient aider les ruraux à toucher du doigt leurs problèmes, à choisir entre plusieurs solutions possibles et à prendre des décisions. On pourrait prendre des dispositions pour assurer qu'un plus grand nombre de ruraux se tiennent au courant des possibilités qui leur sont offertes en vertu des programmes existants, et ce par l'intermédiaire des organismes régionaux, provinciaux et fédéraux, qui renverraient l'information aux organismes chargés de l'exécution.

Des directives et une aide spéciales à l'intention des exploitations marginales pourraient faire l'objet de certains programmes, comme Canfarm, certains services consultatifs concernant la gestion de la ferme, les crédits, l'assurance-récolte, les façons de dresser un bilan, comme le «contrôle du rendement» (R.O.P.) et un programme de retraite prématurée et volontaire pour les agriculteurs.

Pour ceux qui abandonnent l'agriculture, le ministère pourrait, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, veiller à la formation et au recyclage des travailleurs non agricoles, les aider et les conseiller dans leurs déplacements, et contribuer à établir des industries génératrices d'emplois dans les campagnes. La création d'emplois non agricoles dans le secteur des services ruraux et l'amélioration de l'infrastructure devraient être encouragées dans les localités rurales afin d'éliminer les problèmes de déplacement, de

permettre aux personnes âgées de rester dans un milieu familier et d'enrayer le mouvement des cas d'assistance sociale vers les villes.

On pourrait envisager la création de programmes d'aide alimentaire qui auraient pour but d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des aliments consommés par les économiquement faibles. Ces programmes consisteraient à distribuer des aliments payés par le gouvernement et des subventions en argent qu'on consacrerait à l'achat de nourriture. Ces programmes d'alimentation comprennent la distribution directe d'aliments aux enfants de familles nécessiteuses qui ne vont pas encore à l'école, aux institutions de charité, aux écoliers, aux centres de pédiatrie et aux particuliers affligés d'une santé précaire. Au Canada, bien qu'il reste à faire beaucoup d'études et de recherches sur ces programmes, il serait bon de songer à mettre en œuvre un programme de déjeuner pour les écoliers, à titre expérimental.

Merci, monsieur le président.

Le président: Qui posera la première question? Monsieur Pearson.

Le sénateur Pearson: J'ai lu le mémoire complet, le plus long, de façon assez approfondie. Il contient beaucoup de bonnes choses. Je crois qu'il présente bien les problèmes des ruraux et ceux de l'agriculture en général. Je tiens à vous féliciter pour votre mémoire. Il est très bien fait.

En le lisant, je me suis demandé quel progrès nous avions fait. Malgré tous les programmes d'aide à l'agriculture, toutes les notions de crédit et autres mesures du même genre, vous dites que la pauvreté est très répandue dans les campagnes du Canada. Une question semble se poser: le gouvernement obtient-il des résultats positifs dans tous ces programmes, après tous les efforts qu'il a déployés dans le secteur agricole pour aider les cultivateurs?

Un certain nombre de ces programmes touchent les pauvres des régions rurales, mais la plupart ne les concernent pas. On semble les négliger. Certains d'entre eux sont évidemment indifférents. Ils sont si pauvres qu'ils ne peuvent profiter de ces choses-là.

Que devrions-nous faire dans ce cas? Vous dites dans le mémoire le plus court que des conseillers devraient parcourir les campagnes. Je proposerais, comme vous le mentionnez dans votre mémoire, qu'on envoie des conseillers dans ces régions-là. Je proposerais que nous ayons un conseiller dans toutes les municipalités où la pauvreté est plus ou moins généralisée. Peut-être faudrait-il en envoyer un dans chaque comté, aussi bien que dans les régions de l'est. Je proposerais également que ces personnes habitent dans ces comtés ou ces municipalités. Il ne faudrait pas qu'ils demeurent en ville et se rendent dans les secteurs en question de temps à autre lorsque les routes sont bonnes, qu'il ne pleut pas et que le ciel est bleu, ou lorsque le temps est suffisamment beau pour prendre le fusil et faire un peu de chasse. Je crois que ces personnes doivent entrer en contact avec la population et le rester. Qu'en pensez-vous, monsieur Poirier?

M. Poirier: Vous avez posé plusieurs questions. J'essaierai d'abord de répondre à la première. Vous demandez ce qu'ont donné les nombreux programmes du gouvernement. C'est très difficile à dire, parce que les points de repère sont difficiles à déterminer. Peut-être la meilleure solution serait-elle de considérer ce qu'aurait été la situation si les programmes n'avaient pas existé. Nous savons que l'agriculture a considérablement changé dans le monde entier au cours des 25 dernières années et qu'elle éprouve de sérieuses difficultés. Notre situation est très comparable à celle des autres pays. Si nous jugeons nos programmes d'après ceux des autres pays, je puis dire qu'ils ont été efficaces.

Quant aux secteurs de pauvreté dans l'agriculture, ils sont le résultat d'une transformation fondamentale de l'agriculture, comme nous l'avons dit. Nous en avons conclu—et nous le soulignons dans le mémoire—qu'il serait souhaitable d'avoir des programmes spéciaux pour ces secteurs de l'agriculture. Nous nous appliquons pour le moment à étudier des possibilités de changement de politique.

Enfin, en ce qui concerne les conseillers, nous avons souligné dans notre mémoire que c'était une possibilité à envisager. Cette possibilité présente toutefois, au sens où vous l'avez dit, de sérieuses difficultés. D'ailleurs il est difficile de savoir si ces conseillers devraient relever du gouvernement fédéral ou des provinces. Traditionnellement, la divulgation concernant l'agriculture est un domaine d'activité presque entièrement provincial. Nous pensons qu'il n'est pas impossible de trouver une formule d'entente. C'est pourquoi nous avons indiqué, dans notre mémoire, les programmes dont nous disposons.

Je suis cependant d'avis—et je pense que mes collègues le sont aussi—que si nous faisons cela, il nous faudra loger les conseillers dans les secteurs de pauvreté pour qu'ils sachent exactement ce qui se passe. Il faudra qu'ils comprennent la population. C'est pourquoi nous avons précisé que ces personnes devraient avoir des notions d'économie, si possible, et de sciences sociales, pour se tenir au courant.

Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Purnell?

M. Purnell: J'aimerais commenter la question qu'a soulevée l'honorable sénateur, en ce qui concerne les résultats qu'ont donnés les dépenses du ministère de l'Agriculture et les avantages retirés. Nous avons été les témoins d'une évolution remarquable en ce sens. A certains moments depuis 1940, un agriculteur sur 40 pouvait produire suffisamment pour lui-même et 11 autres personnes; aujourd'hui, il produit pour lui-même et pour 41 autres personnes. Ce n'est là qu'une indication.

La production agricole par employé s'accroît de l'ordre de 5.5 p. 100 par année, alors que la production manufacturière par employé n'augmente que de 3.7 p. 100. La proportion des dettes dans le secteur agricole est d'environ 18 p. 100, l'une des plus basses de l'économie. Sans doute tout ceci est-il attribuable en partie aux programmes qui s'appliquent à ce secteur.

Nous voyons que les consommateurs profitent eux aussi largement des progrès de l'agriculture: seulement 18 p. 100 du revenu disponible par habitant est nécessaire pour amener les aliments sur la table du consommateur canadien.

Quant aux petites exploitations et en particulier les exploitations de faible rendement, nous constatons qu'entre 1961 et 1966 leur nombre a diminué, dans une certaine catégorie, de 339,000 à 237,000. Ainsi, les rajustements nécessaires s'effectuent, et les agriculteurs s'efforcent de suivre le progrès, d'améliorer leur situation et de faire usage de l'information et des connaissances techniques nouvelles qui sont à leur disposition. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Carter: A propos d'orientation, j'aimerais qu'on nous dise, monsieur le président, si l'on est au courant des expériences dont nous a parlé M. Saumier, au Québec, où les agriculteurs ont eu des services d'orientation et des conseillers pendant 100 ans, avant qu'ils ne décident de s'en débarrasser pour recommencer seuls à zéro.

Le président: Il s'agit de la région de Gaspé. Savez-vous ce que fait le ministère à cet égard?

Le sénateur McGrand: Il s'agit d'orientation, non pas tant de conseillers.

Le sénateur Carter: Non. Les conseillers étaient pour la plupart des hommes d'affaires, les gens aisés de la localité. Mais j'ai également entendu dire que le gouvernement a envoyé des hauts fonctionnaires de différentes classes qui orientaient ou conseillaient les agriculteurs. Ces derniers ont décide qu'ils n'en voulaient plus, qu'ils devaient se débarrasser de toute l'organisation.

M. Poirier: Vous parlez sans doute du service de vulgarisation de cette région de la Gaspésie. Il existe maintenant dans la péninsule un programme de développement axé spécifiquement sur l'amélioration du niveau économique en général; des personnes s'occuperont de l'aspect agricole. La grande différence par rapport à l'heure actuelle est que dans le passé ces agents de vulgarisation conseillaient les agriculteurs sur des secteur précis de la production, et c'était à peu près tout. C'était une région où la population était très dispersée, et les communications étaient difficiles.

A l'heure actuelle, on s'apprête à envoyer des agents de vulgarisation qui s'attacheront de beaucoup plus près à l'étude de problème global de l'exploitation agricole; cette façon de procéder ressemble fort à notre programme CANFARM: au lieu de donner des conseils sur la façon de mieux cultiver les tomates, nous donnerons beaucoup plus de renseignements sur la façon de résoudre le problème économique de l'exploitation, à la manière d'un gérant de ferme.

C'est sans doute ce que vous vouliez dire, monsieur Carter; par l'entremise du programme FODER dans cette région (non seulement dans celle-ci, mais peu à peu dans le reste du Québec), on enverra un groupe de conseillers qui s'occuperont avant tout de la gestion de l'exploitation et qui resteront en contact avec le reste du Canada grâce au programme CANFARM.

Le sénateur Fergusson: A propos de conseillers, j'aimerais savoir comment vous vous y prenez avec les pauvres, comment vous communiquez avec l'agriculteur pauvre. Il y a deux mois, j'ai visité un pays récemment conquis par un autre. Alors qu'on le traversait en automobile, mon guide m'a fait remarquer que l'agriculture se développait et se portait très bien. Il a dit que c'était seulement depuis qu'ils avaient envahi le pays qu'il en était ainsi. Il a expliqué qu'ils envoyaient des gens chez les agriculteurs pour leur montrer comment développer davantage ce qu'ils avaient. J'ai dit que les gens qui possédaient ce pays auparavant devaient eux aussi avoir ces connaissances et je lui ai demandé s'ils ne les communiquaient pas à leurs agriculteurs.

Il a répondu qu'ils avaient effectivement ces connaissances et qu'ils avaient des spécialistes très versés en la matière, mais qu'ils se contentaient d'envoyer des avis à partir de leurs bureaux, où les agriculteurs pouvaient venir solliciter de l'aide. Mais la plupart des agriculteurs étaient si pauvres qu'ils ne pouvaient se permettre de prendre une demi-journée pour aller requérir une aide dont ils n'évaluaient même pas la portée. Actuellement, quand on leur offre de l'aide, sans la leur imposer—je suppose qu'on peut parler des conseillers—quand les conseillers leur rendent visite et leur font remarquer que sur telle terre ils pourraient cultiver quelque chose de plus rentable, ils sont prêts à essayer, et enchantés de le faire. Maintenant, ce secteur qui était extrêmement pauvre auparavant est en phase de devenir réellement prospère.

C'est une remarque que je tenais à faire. Nous efforçons-nous d'aller à ces personnes ou nous contentons-nous de rencontrer les gens qui viennent aux réunions, qui nous écrivent ou qui visitent les bureaux du ministère?

M. Poirier: Je tiens à noter ici que notre situation est très différente de celle du pays auquel vous faites allusion; nous avons en effet, à l'heure actuelle, dans notre pays, un grand nombre d'agriculteurs dont les revenus sont très faibles, et des problèmes découlent de cette situation. La plupart du temps, si l'on considère les dimensions et les ressources des unités d'exploitation ainsi que les capacités de la main d'œuvre, il est presque impossible d'obtenir un revenu suffisant ou tout au moins comparable à celui qu'obtiennent les autres travailleurs. Dans de nombreux cas, c'est un problème insoluble. Nous ne pouvons que les abandonner à leur sort; nous pourrions améliorer quelque peu leur revenu, mais ces mesures seraient encore insuffisantes parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires.

Le sénateur Fergusson: N'y a-t-il pas d'endroit où ils pourraient cultiver des terres de façon plus profitable, si on leur donne les conseils voulus?

M. Poirier: Oui. Ceci est prévu au programme de réorganisation des exploitations. J'en ai parlé à un moment donné quand j'ai dit, au début, que si nous voulions permettre à certains agriculteurs de franchir les limites de leurs domaines il nous fallait en éliminer d'autres car notre capacité totale de production agricole est limitée. Il en est ainsi pour plusieurs raisons. Si nous voulons accroître la productivité d'une unité de façon à obtenir un certain revenu, inévitablement nous limiterons le nombre des personnes qui participeront à cette expérience économiqe. C'est bien là le fond du problème.

D'autres pays n'ont pas encore atteint ce stade et leur problème est d'essayer d'élever les populations rurales d'un niveau proche de la famine ou d'une situation financière très précaire à un niveau supérieur de l'échelle des revenus; ils tâchent d'y parvenir sans déplacer les gens. Nous sommes passés par là et si nous voulons obtenir d'un grand nombre d'exploitations un revenu donné, l'agriculteur ne sera pas satisfait si ce revenu n'augmente que de 10 p. 100. Dans beaucoup de cas il faudra presque le doubler, ce qui est impossible si nous ne réaménageons pas les exploitations. Si nous le faisons, il nous faudra envoyer ailleurs certains agriculteurs.

Le président: Monsieur Pearson.

Le sénateur Pearson: Ma prochaine question a trait à l'éducation et à son accessibilité aux ruraux dépourvus.

Il me semble—je ne sais pas si j'ai raison ou tort—que nous dépenserions moins d'argent si nous donnions aux agriculteurs pauvres des régions éloignées un revenu garanti. On devrait s'épargner le problème de l'éducation des adultes. Certains agriculteurs ont un niveau d'instruction si bas qu'il est assez difficile de leur faire comprendre qu'ils amélioreront leurs conditions de vie s'ils font telle et telle chose. Je dirai que l'éducation ne devrait s'adresser qu'aux adolescents ou aux enfants en âge d'aller à l'école, mais jamais aux adultes.

J'aimerais également dire un mot de l'emploi en dehors de l'agriculture. Je crois que cela représente surtout un mythe pour les gens qui habitent dans ces régions éloignées. Il est difficile de tirer ces gens de leur localité et de les établir dans une autre région où ils pourraient s'employer à des activités non agricoles. On ne peut attirer des industries dans le nord des provinces ou dans des régions comme l'est du Québec. Je pense que le revenu garanti est sans doute la seule solution. Quel est votre avis?

M. Poirier: Je vais aborder le problème et je suis sûr que les autres personnes ici présentes n'y verront pas d'inconvénient. Vous venez de soulever certains problèmes importants.

En ce qui concerne l'éducation, je crois que nous sommes exactement du même avis. L'éducation dispensée par les provinces élève

le niveau d'instruction des jeunes dans la plus grande partie du Canada, mais il faut dire que le système est encore perfectible. Nous avons certaines possibilités limitées à l'intention des adultes. Lorsque vous parlez des régions éloignées, nous sommes du même avis.

Au sujet du revenu garanti pour les fermiers, naturellement si vous avez un système de ce genre pour eux, quelle sera la réaction des autres membres de la société? Ils voudront qu'il soit généralisé. Cela constitue un problème énorme et il nous est difficile de nous prononcer.

Nous avons soumis dans notre exposé un moyen d'en arriver au même but mais pour une très petite partie de la population agricole. Cependant c'est souvent cette partie qui, à cause de l'âge, se trouve le plus en difficulté. Nous voulons parler de notre programme de retraite anticipée. Nous en sommes à l'élaboration actuellement.

Nous en sommes venus à ce projet après avoir étudié ce qu'avaient fait d'autres pays, mais dans les grandes lignes du programme que nous envisageons, lorsqu'un fermier atteindrait un certain âge, mettons 60 ans, il aurait le choix de se retirer. Ses revenus proviendraient du régime de pension, y compris la pension de vieillesse, lorsqu'il deviendrait admissible, mais il jouirait aussi d'un revenu additionnel pour l'encourager à prendre sa retraite. Cependant il faudrait qu'il fournisse quelque chose. Il faudrait qu'il abandonne la propriété de sa ferme. Cela fait partie du programme que nous avons présenté dans notre exposé. Ainsi il serait possible d'établir un revenu garanti pour ces personnes. Ce ne serait encore qu'une mesure partielle mais nous pensons que ce serait un premier pas.

Le sénateur Pearson: Le gouvernement fédéral peut-il s'occuper directement de cette question?

M. Poirier: Je crois qu'un aspect présenterait des difficultés. Il s'agirait de savoir quoi faire de la ferme. Il faudrait qu'elle retourne à un certain organisme et nous devrions obtenir la collaboration des autorités provinciales pour disposer des fermes. Techniquement, cependant nous pourrions le faire immédiatement par l'entremise de notre Société de crédit agricole. Elle pourrait temporairement prendre possession de la ferme et la revendre ensuite à d'autres fermiers. Et naturellement cela permettrait d'accumuler des fonds où nous pourrions puiser les sommes nécessaires pour le programme de retraite anticipée. Mais, après tout, il faut encore en poursuivre l'étude. Cela n'est encore qu'à l'état de projet.

Enfin quant à la question du travail à l'extérieur de la ferme, il est évident que cela représente une grande difficulté. Nous avons mentionné, je pense, qu'il restera toujours un certain nombre de personnes que nous avons classifiées dans l'exposé comme «non employables». Nous en aurons en agriculture. Nous essayons de trouver un moyen qui leur permettra d'obtenir un certain revenu et si de l'aide, quelque forme qu'elle prenne, vient s'y greffer, les déboursés seront moins considérables et ces gens pourront continuer à vivre heureux où ils se trouvent.

Vous auriez peut-être quelque chose à ajouter, monsieur Purnell.

M. Purnell: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aurais une observation supplémentaire à faire à ce sujet.

Le président: Oui, allez.

M. Purnell: Rapidement en réponse à la question relative à l'éducation, je dirais comme M. Poirier, que la nature du programme envisagé doit tenir compte des circonstances, de l'âge, des antécédents et des possibilités des personnes selon les niveaux et les endroits où elles se trouvent. Ainsi pour un groupe le programme peut être conçu en mettant l'accent sur l'éducation tandis que pour un autre il s'agira de réorientation et pour un autre de retraite anticipée, selon la situation de la personne en cause. Quant au travail à l'extérieur de la ferme, une étude effectuée pour le groupe de travail démontre que pour toutes les fermes en 1961, 32 p. 100 des exploitants ont travaillé à l'extérieur pendant une assez longue période de temps. En 1966, 38 p. 100 des fermiers au Canada ont ainsi travaillé à l'extérieur. Au secteur des petites fermes en 1966, 49 p. 100 de leurs propriétaires ont travaillé à l'extérieur pour une assez longue période de temps. Quant à l'importance du travail à l'extérieur, je peux vous fournir les renseignements pour qu'ils paraissent aux procès-verbaux si vous le voulez.

Le président: Oui, si vous le voulez.

Le sénateur McGrand: Ces données sont-elles réparties par province?

M. Purnell: Oui, elles sont réparties par province. Nous pouvons vous laisser ce document. Il a été préparé par le groupe de travail et comporte les données sur les fermes à faible revenu.

Le président: Nous aimerions l'avoir.

Le sénateur Pearson: Une seule autre question, monsieur le président, si vous le permettez.

Le président: Oui.

Le sénateur Pearson: Jusqu'aujourd'hui la plupart des programmes fédéraux s'occupaient de formation, d'enseigner comment produire davantage, comment améliorer les sols, la qualité du bétail, enfin comment améliorer tout. Vous avez mentionné que l'on s'était aussi occupé un peu de la mise sur le marché. Je soutiens que la grande difficulté réside dans la mise sur le marché. Nous n'en sommes pas encore arrivés à une saine mise sur le marché de nos produits agricoles. Tant que nous ne l'aurons pas fait nous pourrons accroître nos surplus mais nous ne pourrons pas nous en débarrasser.

Moi, je pense qu'un système de mise sur le marché comme notre Office du blé n'est rien d'autre qu'un cul de sac. Il n'y a pas moyen d'en sortir sauf que d'aller trouver des gens et leur dire: «Nous avons tant de boisseaux de blé ou tant de boisseaux d'orge». Nous n'avons pas les moyens de conclure des marchés.

Je pourrais vous donner un exemple concret de cela alors qu'un jour je suis allé à l'Office du blé avec la possibilité de vendre un million de boisseaux d'orge. Cependant cela se faisait par l'entremise d'un individu qui désirait obtenir une commission. J'ai dit aux représentants de l'Office: «Je ne peux vous dire qui veut vous acheter de l'orge parce qu'il y a cet autre qui veut obtenir une commission, une entente signée selon laquelle vous lui paierez une certaine commission pour vous donner les noms de ceux qui veulent faire affaires avec vous». A l'Office on n'a pas voulu et on ne pouvait pas le faire. On ne pouvait accepter de payer une commission parce que cela n'était pas compris dans le contrat signé avec le gouvernement. C'est la fin de l'histoire et je n'ai pas pu faire vendre les millions de boisseaux.

Il me semble que si nous pouvions prendre une attitude agressive en ce domaine, si nous pouvions sortir et faire des affaires, nos chances seraient meilleures de vendre nos produits agricoles.

M. Poirier: Monsieur le sénateur, vous avez soulevé deux ou trois points importants. Nous avons mentionné dans notre exposé qu'au ministère l'on changeait d'idée sur l'importance de la différence entre la formation dirigée vers la production et celle conçue pour aider les gens à régler leur problème de mise sur le marché. Et je pense aux fermiers. Nous y travaillons et nous espérons pouvoir fournir assez tôt l'aide de toute nature requise en ce domaine. Nous nous sommes préoccupés aussi de l'établissement de méthodes qui permettraient peut-être d'accroître l'autorité de l'office de mise sur le marché et d'avoir un office national de mise sur le marché et d'autres organismes de ce genre.

Vous avez aussi soulevé un point très spécial, soit la question de l'Office du blé. Vous savez que l'on est à faire une étude minutieuse de son activité et que le temps d'une revision est arrivé. Je suis convaincu que vous le savez. Je veux seulement vous rappeler que l'Office du blé relève du ministère de l'Industrie et du Commerce. Je ne sais si l'on a l'intention de vous présenter un exposé. Si les représentants le font ce sera pour vous le moment de leur demander quelles relations existent entre la pauvreté et quelques unes de leurs méthodes de vente.

Je voudrais faire observer que très récemment, par l'entremise du ministère, nous avons créé un conseil des céréales qui est censé être représentatif des divers ministères et aussi, et surtout, des groupes de fermiers, de l'industrie et de tous ceux qui s'intéressent aux céréales. Ils doivent tous en faire partie. Si l'on consulte le programme, on peut voir que l'un des premiers points à régler se situe dans la ligne de la proposition que vous nous avez indiquée. J'espère sincèrement que ce mécanisme pourra servir à régler quelques uns des problèmes.

Le président: Sénateur Fergusson, avez-vous une autre question à poser?

Le sénateur Fergusson: Oui, monsieur le président, mais il s'agit d'une question d'un genre différent.

Le sénateur Pearson: J'ai terminé.

Le sénateur Fergusson: Je voudrais revenir à ma dernière question parce que j'ai l'impression que M. Poirier ne m'a pas bien entendu. Je ne demandais pas si nous devrions améliorer les fermes au Canada mais plutôt si des représentants du gouvernement ne pourraient pas rencontrer les fermiers vraiment pauvres et discuter avec eux. N'attendent-ils pas que les fermiers viennent à eux? C'est là ma question et cela n'a rien à voir avec l'augmentation de la production sur les fermes pauvres.

M. Poirier: En réponse à cette question, sénateur Fergusson, je veux seulement mentionner encore une fois que les gens qui traitent directement avec les agriculteurs appartiennent aux différents ministères provinciaux de l'Agriculture. Les uns sont très compétents, d'autres le sont moins. Il n'y a pas de doute, vu le nombre restreint de personnel dans chacun de ces ministères, que très souvent des régions qui ne paraissent pas aussi prometteuses que d'autres ont été négligées. J'en suis sûr. Maintenant que nous nous attaquons à la

pauvreté à titre de problème spécial, j'espère bien que nous trouverons un mécanisme qui nous permettra d'atteindre ces régions. Nous l'avons déjà fait comme je l'ai mentionné grâce à des entreprises comme le FRED. Il a fallu établir une structure. On ne fait que commencer à travailler. Je ne sais si l'on a obtenu des résultats qui vaillent la peine mais j'espère que l'on en obtiendra.

Le président: Le sénateur McGrand aurait une question à poser.

Le sénateur McGrand: Puisqu'il est encore question du service consultatif combien y a-t-il dans les diverses provinces de représentan s agricoles qui relèvent du ministère fédéral de l'Agriculture et combien des ministères provinciaux? Avez-vous des renseignements à ce sujet?

M. Poirier: Nous n'en avons pas je pense. Je demanderai à M Parker. Nous pouvons cependant vous obtenir ces données assez facilement. Je veux dire que nous ne les avons pas avec nous actuellement. Nous pouvons les obtenir si vous les désirez.

Le président: Pourriez-vous donner au sénateur un idée approximative du nombre, et ensuite nous fournir plus tard le nombre exact?

Le sénateur McGrand: Combien y a-t-il de représentants provinciaux? Il me semble que dans la préparation d'un exposé proposant un service consultatif pour les agriculteurs vous auriez été informés du nombre de représentants et de conseillers agricoles qui sont déjà au travail.

Le président: Avez-vous une idée, pourriez-vous nous donner un nombre approximatif?

M. Poirier: Non, je ne crois pas pouvoir le faire.

M. Purnell: Puis-je, monsieur le président, faire une observation à ce sujet? Monsieur le sénateur, je ferai deux observations. Je dirais d'abord qu'il y a environ 30 représentants agricoles provinciaux dans chacune des provinces Maritimes actuellement.

Le président: Selon les comtés?

M. Purnell: Il y en aurait peut-être plus qu'un par comté dans une province comme l'Île du Prince-Édouard.

Le sénateur McGrand: Il y a des régions, naturellement.

M. Purnell: Oui. De plus il faut tenir compte du récent programme des ministères provinciaux de l'Agriculture qui a amené la régionalisation, comme l'a mentionné l'honorable sénateur, et des spécialistes ont été placés dans les bureaux régionaux pour aider les représentants agricoles locaux. Cela signifie qu'il y a tendance à accroître le nombre des représentants agricoles. Si nous comptions 150 à 200 personnes œuvrant dans les programmes d'extension des provinces Maritimes, je dirais que ce serait une bonne approximation. Nous pouvons cependant vous fournir des renseignements plus précis.

Le sénateur Carter: Avant de laisser ce sujet, pourriez-vous nous dire si vous comprenez dans ce groupe les départements d'extension des universités?

M. Purnell: Dans les Maritimes, monsieur le sénateur, il y a peu de programmes d'extension aux universités. Il peut y en avoir dans d'autres provinces.

Naturellement, lors de la préparation du présent exposé nous avons reconnu que les conseillers ruraux que nous proposons auront une fonction différente de celle des représentants agricoles du passé, c'est-à-dire des représentants agricoles qui se préoccupaient d'efficacité et de productivité et peut-être de mise sur le marché. Ces représentants qui seraient des conseillers ruraux vivraient avec les gens, rencontreraient les fermiers, les personnes à faible revenu, traiteraient avec eux d'égal à égal puisque essentiellement ils feraient partie de leur groupe et pourraient communiquer avec eux. Ils aideraient les agriculteurs à définir leurs objectifs, à les déterminer et essaieraient de les aider à les atteindre. Ainsi, comme je l'ai dit, les fonctions du représentant agricole et celles du conseiller rural peuvent être très différentes. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas donné de renseignements précis sur les représentants agricoles. Nous pouvons cependant les obtenir.

Le président: Vous n'avez pas une idée du nombre de personnes qui sont à l'œuvre actuellement et dont le travail pourrait se comparer à celui des représentants agricoles provinciaux?

M. Purnell: Le ministère de l'Agriculture n'a à peu près pas d'employés dont les fonctions pourraient se comparer à celles des agents provinciaux d'extension. Nous avons des agents d'information à quelques-unes de

nos installations de recherche qui ont pour responsabilité de renseigner sur les travaux de recherche entrepris aux stations les représentants agricoles provinciaux. C'est un autre chaînon de la chaîne du transfert des connaissances du chercheur au producteur. Il n'y a pas de contact personnel avec l'agriculteur dont nous avons parlé au sujet des conseillers ruraux et des représentants agricoles sur les exploitations agricoles commerciales.

Le président: Le sénateur McGrand.

Le sénateur McGrand: J'ai passé toute ma vie au Nouveau-Brunswick et mêlé de près aux problèmes de la vie rurale et je puis vous assurer que l'agriculteur du Nouveau-Brunswick qui veut obtenir des conseils en matière agricole peut obtenir un service excellent du représentant agricole.

A la page 6, vous affirmez que le secteur des petites exploitations représente 75 p. 100 de toutes les fermes du Québec et des provinces de l'Atlantique. A la page 10, vous dites que si les agriculteurs recevaient les ressources suffisantes leur situation serait meilleure.

Au sujet de ce problème des ressources suffisantes, j'ai mon idée et vous avez la vôtre naturellement. J'aimerais cependant que vous entriez dans un peu plus de détails. Cela se trouve aux pages 6 et 10 de ce long exposé. On peut lire à la page 6: «Le secteur des petites exploitations représente 75 p. 100 de toutes les fermes du Québec et des provinces de l'Atlantique». Et ensuite à la page 10 vous affirmez qu'elles seraient économiquement saines si elles disposaient des ressources suffisantes.

Les ressources sont toujours les mêmes. Le sol est là. Il produit toujours la même chose. J'aimerais obtenir quelques explications parce que je m'intéresse particulièrement aux provinces de l'Atlantique et à l'est du Québec.

M. Purnell: Monsieur le président, honorable sénateur, il faut d'abord faire observer que l'investissement moyen actuellement sur les fermes et pour l'ensemble, est d'environ $51,000.

Le sénateur McGrand: Pour l'ensemble du Canada?

M. Purnell: Pour l'ensemble du Canada. Pour qu'une ferme soit économiquement saine, en utilisant le capital comme dénominateur commun, et cela varie selon la région et le genre de ferme, les exigences sont de l'ordre de $75,000 à $125,000.

Le sénateur Roebuck: Est-ce que cela comporte la valeur de la propriété?

M. Purnell: Cela comporte la valeur de la propriété, la valeur de l'équipement, des bestiaux et du fonds d'exploitation.

Le sénateur McGrand: Vous soutenez que $75,000 représentent l'investissement essentiel pour le genre de ferme que l'on trouve dans les provinces de l'Atlantique et dans la région de Gaspé?

M. Purnell: Je le penserais.

Le sénateur McGrand: Il faudrait réduire le nombre de fermes pour en arriver à cela n'est-ce pas?

M. Purnell: Il faudrait réduire de beaucoup le nombre des fermes. Pour pousser un plus loin cette ligne de pensée, nous savons qu'il y a 430,000 fermes au Canada actuellement. Si vous accordez à leur propriétaires un revenu de 6 p. 100 sur leurs investissements vous trouverez que leur travail leur rapporte 40 cents par heure. Leur accordant un revenu de 6 p. 100 qui leur rapporterait $4,000 par année, il faudrait réduire le nombre de fermes au Canada à environ 140,000 ou 150,000.

Le sénateur McGrand: Pour revenir au Nouveau-Brunswick, je crois que le nombre de vaches actuellement sur les fermes qui produisent du lait nature serait d'environ 800. Je dirais que la ferme laitière actuellement au Nouveau-Brunswick compte 25 vaches. En Ontario ou aux environs de Québec ou de Montréal, la ferme laitière pourrait compter 75 ou 80 vaches. S'il fallait regrouper les fermes avec investissement de $75,000 au Nouveau-Brunswick, des fermes qui compteraient 65 ou 75 vaches, vous n'auriez plus peut-être que 10 ou 20 fermes. Quel est l'avenir de la petite exploitation agricole si vous étudiez la situation de ce point de vue?

M. Purnell: Monsieur le président, je proposerais que ces agriculteurs qui produisent actuellement du lait nature qui ont fait preuve de beaucoup d'ingéniosité, et qui par le passé ont démontré qu'ils pouvaient se tirer d'affaire, s'orientent vers d'autres produits plutôt que d'abandonner. Quelques-uns naturellement voudront abandonner leur exploitation. C'est là que ce qui a été discuté ici doit entrer en jeu, soit la combinaison des objectifs économiques et des pressions économiques

aux facteurs sociaux qui ont trait à des ajustements qui peuvent être très douloureux pour certains groupes dans notre économie qui se sont traditionnellement engagés dans une profession ou dans une autre et il s'agit en l'occurrence de l'agriculture.

Le sénateur McGrand: Vous dites qu'ils devraient suivre le courant et se lancer vers d'autres genres de production. Vers quels autres genres de production pourrait-on s'orienter au Nouveau-Brunswick?

M. Purnell: Plusieurs études ont été faites récemment sur les possibilités agricoles des provinces de l'Atlantique, y compris le Nouveau-Brunswick, et nous avons démontré, et le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Expansion économique régionale que l'on vient de réorganiser y ont participé, que certains secteurs de la production accusent des déficits dans les provinces de l'Atlantique. Nous serions heureux de remettre au comité un exemplaire du rapport le plus récent sur le sujet et que l'on est à reviser. Il expose la situation de quelques uns de ces secteurs où il y a déficit comme la production de viande de bœuf, de porc et ainsi de suite. C'est vers ce genre de production que les agriculteurs des Maritimes devraient s'orienter. Je n'ai pas les données avec moi mais elles sont disponibles.

Le sénateur McGrand: Vous savez l'élevage, lorsqu'il faut nourrir les animaux toute l'année, cela n'a jamais été un succès. Ce qui m'inquiète c'est de savoir ce qui va advenir du Nouveau-Brunswick rural si vous regroupez la production du lait entre les mains de quelques agriculteurs. Moins de 50 agriculteurs pourraient le faire. Vous ne pouvez pas accroître la production de pommes de terre. J'aimerais jeter un coup d'œil à cet exposé que l'on a mis tant de temps à préparer et me rendre compte de ce que vous aviez dans l'esprit lorsque vous parliez de «ressources suffisantes». Les ressources sont là.

M. Purnell: Je dirais, monsieur le président, que naturellement les ressources doivent être présentes en quantité et en complexité suffisante. C'est une des choses dont il faut tenir compte en gestion lorsque se présentent des difficultés en ce domaine. Vous avez différents niveaux de ressources requises selon les possibilités de chaque individu. Et vous avez aussi différentes combinaisons de ressources selon ce que vous voulez produire. Elles serviraient, monsieur le président, à combler ces secteurs déficitaires mentionnés dans le rapport dont j'ai parlé mais que nous n'avons pas avec nous.

Le président: Est-ce que le groupe de travail a étudié ce problème? A-t-il fait des observations?

M. Poirier: Cela a été fait mais non pas en détail comme le demandait l'honorable sénateur.

Le sénateur McGrand: Le Canada est un pays qui produit des surplus alimentaires. Nous avons des surplus de céréales, des surplus de produits laitiers, des surplus de pommes de terre en Île du Prince-Édouard et ainsi de suite. Par contre, les pays scandinaves produisent juste un peu moins de ce dont ils ont besoin. Ils ont une agriculture bien développée mais elle suffit pas à leur besoin. Par conséquent ils importent des produits alimentaires et la Hollande le fait aussi. Ils n'importent cependant que ce dont ils ont besoin de sorte que quiconque exporte vers ces pays arrive sur un marché qui est déjà protégé. Nous n'avons pas cet avantage au Canada. N'est-ce pas là l'une de nos plus grosses difficultés?

M. Poirier: Ce serait une décision en matière de politiques générales qui devrait être prise par le gouvernement du Canada de déterminer la place exacte que devrait occuper au Canada l'agriculture en autant qu'il s'agit de production.

Pendant de nombreuses années une bonne partie de nos produits agricoles ont été exportés. Nous avons des marchés. Mais vu les changements qui se produisent dans la population du globe, il est évident qu'il faudra reconsidérer nos politiques. Je veux seulement faire observer qu'il s'agit de décisions qui doivent être prises par le gouvernement du Canada et que nous devons agir en conséquence de ces décisions quant à la quantité exacte de produits alimentaires que doit produire le Canada.

Le sénateur Pearson: La grande partie de nos surplus doivent être vendus à des pays plutôt pauvres. N'est-il pas vrai?

M. Poirier: Prenez les céréales, par exemple, si vous considérez l'URSS et la Chine comme des pays pauvres, alors je dirai oui. Cependant le reste de notre production est acheminée vers des pays de niveau moyen, je dirais.

Le président: Monsieur le sénateur Quart.

Le sénateur Quart: Je dois dire que je ne me connais pas beaucoup en agriculture. Mes seules relations avec elle c'est à titre de consommateur que je les ai. Si j'exprime une

différence d'opinion ici ce matin, j'espère qu'on voudra bien me la permettre. J'ai moi-même suivi avec intérêt les différences d'opinion du ministre de l'Agriculture et du ministre des Affaires des consommateurs me demandant qui finirait par l'emporter dans l'opinion publique.

Je crois après avoir lu cet exposé, que toutes ces subventions et établissements des prix de la part du gouvernement ne servent qu'à assurer un revenu à un certain groupe de petits exploitants agricoles inefficaces. Ne détruisons-nous pas ainsi l'économie pour le bénéfice de ce petit groupe d'agriculteurs inefficaces?

Je ne veux pas paraître malveillant, ce n'est pas de ma nature. Il me semble cependant que si tous ces prix de soutien étaient éliminés nous nous en trouverions tous mieux. Peut-être quelques petits exploitants seraient-ils forcés par les producteurs plus efficaces d'abandonner les affaires. Cela arrive dans l'industrie. Ceux qui ne peuvent faire concurrence doivent se retirer mais dans ce pays où nous vivons personne n'aurait à mourir de faim et surtout sur les fermes où l'on peut toujours produire quelque chose à manger.

Plusieurs de ceux qui ne pourraient supporter la concurrence devraient naturellement s'orienter vers d'autres domaines qui conviendraient mieux à leur talent et où ils auraient plus de succès. Est-il juste de demander au contribuable canadien de supporter indéfiniment l'agriculteur qui ne peut faire concurrence? Le gouvernement ne devrait-il pas prendre les mesures pour que cet agriculteur ne reçoive pas de l'aide interminablement?

Une autre question...

Le président: Un moment, sénateur Quart. Vous avez déjà soulevé un point considérable. Ce sera long d'y répondre. Peut-être serait-il mieux d'obtenir la réponse à cette première question et ensuite nous passerons à la suivante.

Le sénateur Quart: Vous voulez seulement que je me repose, si je comprends bien.

M. Poirier: S'il m'est permis, monsieur le président, je ferai observer à l'honorable sénateur qu'il s'agit plus d'une déclaration que d'une question. Je crois que ce qui est mis en cause ici c'est la politique de soutien des prix en agriculture. J'aimerais faire remarquer qu'il s'agit encore de décision prise au niveau du gouvernement. Le ministère de l'Agriculture agit en conséquence de toute décision qui est prise en ce domaine.

Si vous demandiez ce que je pense de la situation, ce serait un peu différent. Lorsque vous dites que vous pouvez obtenir quelques uns de ces produits d'autres pays à des prix inférieurs c'est vrai en partie parce que l'agriculture dans les autres pays est déjà subventionnée et ces pays ne lancent sur le marché international que leurs surplus. Ils paient même pour la vente de ces surplus.

Dans ce contexte de commerce international relatif à l'agriculture je crois que le Canada doit se protéger comme tout autre pays à moins que nous acceptions de retirer de ce secteur de notre économie un très grand nombre de personnes et que nous soyons prêts à les diriger immédiatement vers d'autres secteurs de la production. C'est à peu près tout ce que je peux dire au sujet des subventions et du soutien des prix.

Je veux faire observer que souvent ce qui semble être un soutien des prix n'est qu'une juste redistribution des revenues. Il est reconnue que le produit lorsqu'il est mis sur le marché est vendu à prix inférieur à ce que coûte sa production. Votre proposition de l'acheter d'un autre pays est toujours une possibilité à examiner à condition que le produit se vende dans notre pays à un prix proportionné à ce que coûte sa production dans le pays d'origine; c'est-à-dire qu'ils ne soit pas subventionné ici.

Le sénateur Quart: Je regrette, monsieur le président, je n'ai pas parlé d'acheter de d'autres pays. Je suppose que je n'ai pas bien présenté ma question fondamentale qui ne choquera pas, j'espère. Si le gouvernement mettait fin aux subventions en agriculture, comme soutien des prix, subventions aux superficies en culture et ainsi de suite, et que l'on laissait jouer la loi de l'offre et de la demande est-ce que la situation serait meilleure ou pire que celle que nous connaissons actuellement? Elle n'est pas brillante actuellement. Peut-être devrions-nous faire l'essai de l'autre façon d'agir.

M. Poirier: Je suis sûr qu'il y aurait une très dure période d'ajustement pour un grand nombre de Canadiens et qu'un comité comme celui-ci qui s'occupe de la pauvreté devrait très bientôt faire l'étude de la situation d'une proportion beaucoup plus grande de notre population rurale.

Le président: Vous dites que la situation empirerait. Dites-le carrément.

M. Poirier: Oui.

Le président: Donnez-lui une réponse directe.

Le sénateur Quart: Nous devrions peut-être laisser tout cela aux églises. Ce serait peut-être moins coûteux. Pendant plusieurs années, la politique du gouvernement a été d'encourager la production de certaines denrées agricoles en garantissant aux cultivateurs un marché à des prix relativement élevés, par rapport à d'autres denrées ou services. Je suppose que les cultivateurs comme ailleurs dans l'industrie, sont enclins à augmenter la production. Si toutefois les cultivateurs avaient l'impression de ne pas recevoir ces garanties du gouvernement, ne produiraient-ils pas moins tout en étant sûrs de vendre la quantité produite au consommateur?

M. Poirier: Nous n'avons à l'heure actuelle des difficultés de surplus qu'avec un nombre relativement restreint de denrées. Par le passé, nous n'avions pas de prix de soutien du blé. Le prix était celui qui pouvait être négocié et les subventions étaient relativement peu élevée.

Pour ce qui est des autres produits, les subventions au lait sont assez considérables mais, étant donné leur nature, nous avons pu égaler la production et la demande au Canada. Nous sommes toujours aux prises avec le problème du soutien des prix du lait en poudre mais pour les autres produits du lait, les prix ont été stabilisés. Nous avons, à certains moments, des surplus dans quelques autres denrées mais ils sont peu importants. Ils contribuent toutefois à réduire les prix à un niveau inférieur au coût de la production.

Le président: M. Purnell.

M. Purnell: Monsieur le président, honorables sénateurs, si je peux ajouter quelque chose aux remarques de M. Poirier, je dirais que la politique du ministère de l'Agriculture vise surtout à faciliter les ajustements et les changements dans le domaine agricole et non de les entraver ou de les accélérer sans discernement. Cette politique de faciliter les changements et d'alléger les problèmes des cultivateurs lorsque les changements sont effectués se traduit par l'octroi des subventions que l'honorable sénateur a mentionnés.

Je précise, monsieur le président, que nous tendons au Canada à comparer nos cultivateurs et les subventions qu'ils reçoivent à ceux des États-Unis et à supposer que les subventions des cultivateurs canadiens sont presque semblables à celles des cultivateurs américains. Cela est dû aux informations de presse américaines.

Je vous signale qu'un document récent préparé à l'intention du groupe de travail indique que les subventions—ou dirais-je plutôt les dépenses globales qui ne sont pas toutes des subventions—aux producteurs de denrées agricoles par le gouvernement canadien en 1966-67 s'élevaient à $284 millions, soit sensiblement moins que ce qu'on pense en général. Il s'agit de dépenses fédérales concernant divers postes.

Le sénateur a demandé quelle était la possibilité d'élargir le marché afin de permettre à ces gens de se conformer à la loi de l'offre et la demande. J'ai parlé du fardeau que cela représenterait pour certains producteurs dans le domaine de l'adaptation mais si en même temps il y a tendance à restreindre la production, ceci entraînerait une hausse des prix aux consommateurs, ce qui serait contraire aux intérêts de la majeure partie de la population.

Le sénateur Quart: Je suis heureuse de l'apprendre. J'aimerais savoir, monsieur le président, si les témoins peuvent nous renseigner là-dessus—c'est peut-être une question injuste—mais pour ce qui est du prix du bœuf, nous avons entendu les arguments des cultivateurs, enfin j'ai entendu l'argument selon lequel ils n'ont reçu aucune augmentation du prix de revient. Je serai prudente car il y a des cultivateurs ici. Quoi qu'il en soit, le cultivateur se plaint de ce qu'il ne reçoit pas assez pour son bœuf ou son bouvillon. Il semble y avoir quelqu'un entre l'éleveur et le consommateur qui doit payer des prix exorbitants pour le bœuf. Est-ce l'intermédiaire...

Le sénateur McGrand: C'est peut-être une piètre question à poser à ces gens.

Le président: Allez-y et posez-la de toute façon.

Le sénateur Quart: J'aimerais savoir si vous êtes libres de donner votre opinion étant

donné la déclaration de votre ministre. Je comprends pourquoi il est en faveur du soutien des prix du bœuf, mais, malgré cela, les cultivateurs affirment qu'ils ne reçoivent pas un paiement suffisant. D'autre part, les consommateurs affirment que les prix sont exorbitants et rejettent le blâme sur les cultivateurs. A mon avis, la réponse se trouve quelque part entre les deux; c'est peut-être le grossiste ou quelqu'autre intermédiaire qui récolte les profits et non le cultivateur. Le consommateur a reçu une terrible raclée avec cette augmentation soudaine des prix. Vous n'êtes pas obligés de me répondre si vous ne le voulez pas.

M. Poirier: Honorable sénateur, je veux vous faire remarquer que le cas du bœuf illustre les effets de la loi de l'offre et de la demande. On a suggéré il y a quelques instants que nous pourrions tout laisser à cette loi. Le cas du bœuf démontre bien, je crois, ce qui se produit lorsque les choses sont laissées à elles-mêmes.

Quant à la partie de l'augmentation qui va au cultivateur et celle qui va au détaillant et à tous les niveaux entre les deux, avons-nous quelques chose ici au sujet du bœuf? Nous l'avons en général sur plusieurs produits mais quelle partie de la production du bœuf—quelle partie du dollar-bœuf—retourne au cultivateur? Peut-être M. Purnell pourrait-il nous répondre.

M. Purnell: Monsieur le président, le fermier ne reçoit en moyenne que 40 p. 100 du dollar du consommateur pour toutes les denrées agricoles. Pour le bœuf, cette proportion est normalement de 55 à 60 p. 100. Lorsque des changements surviennent, comme à l'heure actuelle, les pourcentages varient parce qu'il y a des délais entre l'ajustement des prix entre producteur, grossiste et détaillant.

La question et la discussion sont intéressantes, monsieur le président. Au comité sur la pauvreté, nous reconnaissons qu'il y a des inquiétudes sur les changements dans le domaine agricole. Cependant, si vous prenez la présumée augmentation de 40 p. 100 des prix du bœuf qui hausse, mettons, le prix du bifteck de $1.25 à $1.75, à 40 p. 100, cela représente une augmentation de 50 cents la livre. Le prix du bétail sur pied est monté de 25 ou 26 cents à 35 ou 36 cents la livre, soit une hausse de 10 cents. Si vous tenez compte du 50 p. 100 ou du 60 p. 100 d'apprêtage alors que la moitié est rejetée et l'autre 50 ou 60 p. 100 utilisé comme bœuf, cela signifie que vous doublez le 10 cents et en faites un revenu de 20 cents au producteur. Trente cents de cette augmentation de 50 cents au détail vont à d'autres. Dans le cas qui nous occupe, 60 p. 100 de l'augmentation va à un autre qu'au producteur premier.

Le sénateur Quart: Nous essayons d'aider les pauvres. Je crois que les pauvres ne peuvent même plus acheter de la viande hachée au prix où elle se vend. C'est la raison de ma question.

Le président: Les gens qui nous intéressent présentement, particulièrement les pauvres gens, ne sont pas tellement touchés par l'augmentation des prix du bifteck.

Le sénateur Quart: Vous n'êtes pas sérieux.

Le président: Non, pas par l'augmentation du prix du bifteck ou par des augmentations des denrées plus chères. Ils ont les morceaux auxquels ils sont habitués et qui leur suffisent. Je ne peux rien dire de plus car je m'oppose à l'augmentation autant que vous.

Le sénateur Quart: Partout où vous allez, les gens se demandent s'il y aura un boycottage du boeuf.

Le président: Le boycottage est une chose sérieuse. Voyez-vous, sénateur Quart, quand nous parlons de subventions, nous devrions nous-mêmes faire un petit inventaire. Cela pourrait être un exercice intéressant. Le cultivateur reçoit une subvention, le pêcheur en reçoit une, l'homme d'affaires en reçoit plusieurs, les vieillards en reçoivent, les mineurs aussi. L'homme d'affaires en reçoit, grâce à certaines allocations et déductions d'impôt. L'avocat reçoit une subvention grâce à l'aide judiciaire et le médecin par l'assurance-santé. Je ne sais si la proportion du cultivateur est juste, mais il se plaint constamment qu'elle est insuffisante.

Le sénateur Quart: Je sympathise avec le cultivateur, parce qu'il travaille terriblement fort pour les petits revenus qu'il a. Ce n'était qu'une question que je posais pour les pauvres.

Le président: Sénateur Carter.

Le sénateur Carter: Je veux revenir à certaines questions déjà posées, monsieur le président, avant d'en poser une ou deux de mon cru.

Le président: Allez-y.

Le sénateur Carter: Pour revenir à cette question de conseil, je n'ai pu m'empêcher, en lisant votre mémoire d'être frappé par la ressemblance entre le service consultatif que vous avez l'intention d'établir et celui qui existe dans le cadre de la loi des terres aux anciens combattants. Pourquoi avez vous été si lents à introduire ce genre de service? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait il y a 20 ans?

M. Poirier: Je laisse M. Purnell répondre à cette question car il sera chargé du service consultatif si jamais celui-ci est mis en œuvre.

M. Purnell: Monsieur le président, honorable sénateur, je vous ferai remarquer que le conseil rural n'est qu'une possibilité. Il ne s'agit pas d'un programme concret ou approuvé, ce n'est qu'une possibilité et c'est ainsi qu'on le présente dans le mémoire.

Vous le comparez à celui qui existe aux Affaires des anciens combattants. Je dois dire évidemment que la Société du crédit agricole, conformément à la Partie III de ses prêts, a un programme consultatif d'administration depuis plus de dix ans, tout comme le service des terres aux anciens combattants.

Le sénateur Carter: Oui, mais nous parlons maintenant d'un service consultatif et non seulement d'un système de conseil en administration. Les gens du crédit agricole ont-ils le même genre de conseillers que ceux des anciens combattants, c'est-à-dire des conseillers qui se rendent auprès des petits établissements?

M. Purnell: Ils ont ce qu'ils appellent des prêts contrôlés dans la Partie III selon lesquels les cultivateurs acceptent de travailler avec un conseiller dans leur opération, son analyse, le genre d'entreprises dans lesquelles il se lance, les ajustements qu'il effectue de temps à autre afin de rembourser son emprunt auprès de la Société du crédit agricole. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de différences entre le programme du crédit agricole et celui des anciens combattants. Il y a également des ressemblances.

Le président: Oui, mais le sénateur Carter fait état du grand succès obtenu aux Affaires des anciens combattants. Tout le monde le savait. Il le sait, je le sais. Tout le monde le sait. Vous le saviez. Pourquoi n'avez-vous pas profité de ce succès? Pourquoi votre ministère ou le responsable n'a-t-il pas examiné ce programme et dit: « C'est ce que nous devrions faire »?

M. Purnell: Il y a deux points, monsieur le président. Le premier est que la division des responsabilités rejette la question aux provinces dans le domaine des cours d'extension. Deuxièmement, il a été repris, partiellement du moins, dans les programmes ARDA et FRED, notamment en Gaspésie, dans la région d'Edson en Alberta et au Nouveau-Brunswick, ou des conseillers ont été engagés pour jouer un rôle semblable. Certains d'entre eux s'occupaient de l'aspect santé de la collectivité, d'autres de l'aspect économique, etc. Quant à la récente création du ministère de l'Expansion régionale, nous ignorons encore quel sera son rôle en ce sens. Nous, du ministère de l'Agriculture, avons conscience d'être obligés moralement envers tous les habitants des régions rurales et, étant donné les changements qui s'effectuent actuellement dans le développement économique régional, nous avons cru bon d'aviser à l'établissement d'un système de conseillers ruraux. Comme vous savez, le groupe d'étude en matière agricole siège actuellement et met l'accent sur le besoin d'ajustements sociaux autant qu'économiques.

Le sénateur Carter: Je pourrais vous poser bien d'autres questions encore mais il est peut-être préférable d'en rester là.

Pour revenir à l'éducation, la plupart des provinces ont, depuis plusieurs années, l'instruction obligatoire et nous savons que les facilités rurales dans ce domaine ne sont peut-être pas aussi bonnes que dans les villes et que les professeurs ne sont peut-être pas aussi compétents. Il y a eu toutefois des améliorations continues dans l'éducation, améliorations qu'on ne retrouve pas sur la ferme. Pourquoi? Vous demandez-vous pourquoi?

M. Poirier: Je demanderai à M. Parker de répondre à cette question sur l'éducation.

M. J. S. Parker (adjoint spécial, Utilisation des ressources, ministère de l'Agriculture): Monsieur le président, sénateur Carter, je n'ai pas de chiffres sur le retentissement de l'éducation sur les populations rurales. On fait allusion, je crois, dans le mémoire au fait que les familles agricoles, atteignent maintenant un niveau d'éducation supérieur à celui des autres familles rurales. Je fais la différence

entre les familles agricoles et les autres familles rurales. Je n'ai toutefois pas de chiffres là-dessus.

Le sénateur Carter: Je n'ai pas saisi votre réponse.

M. Parker: Le niveau d'éducation des enfants sur les fermes est plus élevé que celui des familles rurales non-agricoles.

Le sénateur Carter: Je vois, mais cela n'aide pas le cultivateur. Voilà le hic. Pourquoi?

M. Parker: Est-ce que ma réponse n'indique pas que cela aide les enfants des cultivateurs qui atteignent de plus hauts sommets?

Le sénateur Carter: Apparemment, ils quittent les fermes et trouvent du travail ailleurs. Voilà ce qui arrive. La situation sur la ferme familiale, si je comprends votre membre, ne s'améliore certes pas.

M. Parker: Je n'ai pas de mesure qui indique les améliorations, s'il en est, qui se sont produites. .

Le sénateur Carter: Il serait bon de faire des recherches afin de savoir pourquoi cela n'a pas aidé ici, lorsque cela a aidé dans d'autres pays. Nous parlions plus tôt ce matin du Danemark et de la Hollande. Je crois que le sénateur Pearson a dit qu'il était trop tard pour certaines personnes âgées d'aller à l'école. Cependant, au Danemark, cela fait partie de leur système et a aidé à améliorer l'agriculture. Pour notre part, nous n'avons pas réussi à accomplir la même chose au Canada.

Le sénateur Pearson: Si je peux faire quelques remarques là-dessus, je suis au courant d'un cas dans le nord de la Saskatchewan où des écoles sont fournies par la province; la province paie les professeurs et construit les écoles et les jeunes qui fréquentent ces institutions sont beaucoup plus instruits que leurs aînés. Cependant, dans certaines régions limitrophes, comme le nord de la Saskatchewan, il n'y a rien pour ces jeunes et la seule chose à faire pour eux c'est de partir.

J'ai suggéré plus tôt que les gens âgés reçoivent un salaire garanti parce que l'endroit où ils vivent ne sert à rien. Ils sont installés sur des crêtes rocheuses et ne peuvent nourrir que quelques bêtes dans les parties basses, l'herbe n'est pas très bonne et ils ont de la difficulté à élever du bétail bon pour l'abattoir. Quant à moi, la situation dans ces régions ne vaut pas la peine d'être maintenue. Qu'on donne aux habitants un revenu garanti et qu'on laisse partir les enfants.

Le président: Monsieur Parker, qu'avez-vous à dire?

M. Parker: Pour répondre à la question du sénateur Carter, monsieur le président, je crois qu'il s'agit là d'un processus très lent. Je signale que la productivité dans le domaine agricole augmente aux taux de 5.1 p. 100 par année comparativement à 3 p. 100 dans les autres secteurs de l'économie. On peut donc dire que l'éducation contribue à améliorer la situation.

Le sénateur Carter: Vous signalez quand même dans votre mémoire que 55 pour cent de ces fermes pauvres ne contribuent que dans une proportion de 14 p. 100; l'augmentation de la productivité ne se fait donc pas dans ce groupe mais dans l'autre, qui ne nous regarde pas.

Le président: Sénateur Carter, vous posiez la question relativement à l'éducation des adultes, n'est-ce pas?

Le sénateur Carter: Non, pas tout à fait. Je pensais à tous les aspects de l'éducation. Il y a place, tout comme au Danemark, pour l'éducation des adultes, mais ce qui compte avant tout, ce sont les enfants. Que leur a donné cette amélioration? Si leur instruction les fait partir de la ferme, elle n'a rien donné de bon.

Le président: Que dites-vous là-dessus, monsieur Parker? Avez-vous quelque chose à dire?

M. Parker: Je n'ai vraiment rien à dire.

M. Poirier: J'aimerais ajouter quelque chose en ce qui a trait à l'éducation et à notre politique. Vous retrouvez dans les régions rurales du Canada le même phénomène que dans les villes: la pauvreté engendre la pauvreté et une des causes est le manque d'instruction.

Le sénateur Carter: Avant de partir, une autre question me vient à l'idée à la suite des remarques du sénateur Pearson. Vous dites que selon ce nouveau plan, vous achetez cette terre marginale, vous la capitalisez et vous payez une espèce de pension au cultivateur pour le reste de ses jours. Il doit toutefois renoncer à sa terre. Renonce-t-il également à ses droits miniers sur la terre?

M. Poirier: Ici encore, il ne s'agit que d'un avant-projet. Quand nous disons que le cultivateur vendrait sa terre, ce serait de la même manière qu'une vente privée.

Le sénateur Carter: A la page 24 de votre mémoire, vous mentionnez une classification des agriculteurs. Vous les divisez en trois groupes: commerciaux, potentiellement commerciaux et définitivement pauvres. Nous avons parlé ce matin de subventions, de soutien de prix et d'autres choses similaires. Combien d'agriculteurs du groupe «a» (commerciaux) et j'interprète ce terme comme signifiant qu'ils sont d'un niveau supérieur à celui de la pauvreté, combien d'entre eux peuvent vivre sans le secours d'aucune subvention? Avez-vous une idée du nombre de ceux qui ont une entreprise économiquement viable? S'ils n'avaient pas de subvention, combien de ceux-là pourraient se tirer d'affaires?

M. Poirier: Je dirais qu'il faudrait d'abord considérer leur genre d'exploitation. Dans le cas des agriculteurs dits commerciaux, disons qu'un grand nombre de producteurs de blé ne reçoivent que fort peu de subventions; ils pourraient donc continuer leur exploitation, même si elles étaient abandonnées.

Par ailleurs, dans le cas des producteurs de lait, je crois que bien peu d'entre eux pourraient continuer à vendre aux prix qu'ils obtiennent actuellement des beurreries si les subventions tombaient. Dans le cas de la production de légumes et autres produits de cette nature, il n'y a que bien peu de subventions; ces producteurs pourraient donc, je crois, continuer sans difficultés.

Le sénateur Carter: Mais vous ne pouvez pas dire au comité si 10 p. 100, par exemple, de ces agriculteurs commerciaux pourraient avoir une exploitation rentable sans subvention?

M. Poirier: Je ne crois pas. Ce serait une devinette. Je ne sais pas si mes collègues veulent deviner ou non.

Le président: Donnez-nous une idée. Donnez-nous un chiffre.

M. Purnell: Monsieur le président, je crois que nous devrions relire la définition de la page 24 à laquelle on s'est reporté. On y dit que c'est là une entreprise rentable, ce qui indiquerait qu'en général les trois quarts, ou plus, d'entre elles, seraient viables sans subvention. C'est ce que je calcule moi-même.

Le président: Est-ce que vous nous dites, en somme, que quelle que soit la classe où on le range, commercial, potentiellement commercial ou pauvre, tout agriculteur engagé dans tout genre de production reçoit une subvention?

M. Purnell: Je dirais que oui.

Le sénateur Pearson: Je regrette de devoir être en désaccord avec cette affirmation. Le cultivateur des Prairies qui produit du blé, de l'avoine ou de l'orge ne reçoit aucune subvention à moins qu'il ne soit au bord de la faillite. Il contribue un pour cent pour tout boisseau de grain qu'il a vendu dans l'année. Je suppose qu'il reçoit une subvention de la sorte, parce que le gouvernement paie une partie de cela dans certains cas.

Le président: Sénateur Pearson, j'ai toujours soutenu la politique des subventions. Ce que j'essaie de dire au comité et au public aussi, j'espère, c'est que, dans le cas des pauvres, il ne faut pas devenir parcimonieux. C'est le seul point que j'essaie de défendre.

Le sénateur Pearson: Mais, il y a un grand nombre d'agriculteurs qui ne reçoivent aucune subvention.

Le président: A peu près tout le monde reçoit une subvention d'une façon ou d'une autre. Et j'aimerais bien que vous me disiez qui n'en reçoit pas. Si les pauvres en reçoivent parce qu'ils sont dans la misère, on ne doit pas être mesquins avec eux. Nous devons les traiter très généreusement. C'est ce que je veux faire comprendre.

Le sénateur Carter: Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Moi, en tout cas, je suis d'accord. J'aimerais toucher un autre point, monsieur le président, si vous le permettez.

Le président: Allez-y. Nous avons une bien intéressante discussion ce matin. J'aimerais que vous leur posiez toutes les questions que vous voudrez. Nous ne les aurons pas de nouveau avec nous avant longtemps.

Le sénateur Carter: J'aimerais revenir à votre attitude de base sur la façon de concevoir l'agriculture. Sur le plan économique, il faut toujours viser à l'utilisation maximale des ressources. La terre est une ressource et l'on doit chercher à en obtenir le maximum avec le minimum d'investissement. Je crois que c'est le principe général.

Si l'on s'en tient à l'agriculture, on peut dire que tout cultivateur, dès qu'il produit une pomme de terre, un porc, une vache ou un légume ajoute à la richesse nationale qu'il accroît. Ce peut être un accroissement infime

et il peut y avoir des moyens plus économiques de l'accroître, mais il n'en reste pas moins qu'il l'accroît, et je crois que c'est une bonne chose. Par ailleurs, il y a des foules de gens à travers le monde qui pourraient utiliser ces produits de la ferme si seulement on pouvait les leur faire parvenir. Et ils en ont besoin parce qu'ils meurent de faim.

Nous avons donc deux problèmes qui semblent s'opposer. D'abord, il s'agit de ces agriculteurs dont vous nous dites dans votre mémoire qu'ils ont une exploitation marginale. Comment pouvez-vous organiser la production et la distribution au plus grand bénéfice du producteur et du consommateur à la fois? Comment réconcilier cette exigence avec le principe général qui veut que l'on utilise au maximum la ressource que constitue la terre.

M. Poirier: Je n'ai pas très bien compris votre question. Voudriez-vous la répéter? Cela me donnera quelques secondes supplémentaires pour penser à ma réponse.

Le sénateur Carter: Nous sommes en présence de deux principes en opposition, me semble-t-il. On ne peut satisfaire à l'un qu'au dépens de l'autre. Il faut choisir. Si l'on choisit de considérer que la terre est une ressource à être utilisée au maximum au bénéfice de la collectivité, on peut devoir alors la soustraire à l'agriculture et la consacrer à la sylviculture. Ou encore en faire autre chose. Y bâtir des maisons peut-être. Ce serait peut-être plus économique. Voilà l'un des principes en cause, l'utilisation de la terre considérée comme une ressource.

Mais alors il existe aussi le concept de la terre avec sa population. Vous avez alors le concept de la terre plus ses habitants, des habitants très pauvres, et souvent la terre est utilisée de façon très peu rentable. Vous avez alors une nouvelle situation, puisque ces habitants ajoutent quand même, avec leurs petits moyens, à la richesse de la nation. Peut-être pas de la meilleure façon possible. Le problème est ici de savoir comment organiser la production de sorte que les pauvres en retirent le plus possible et qu'en même temps les producteurs en retirent le plus de profit possible. Voilà deux principes qui s'opposent. Lequel des deux doit-on choisir?

M. Poirier: Je vais d'abord répondre à ceci. En ce qui regarde votre principe de l'utilisation maximale, il ne faut pas perdre de vue qu'il faut d'abord passer par le processus de la mise en marché; il existe des limitations sur ce que l'on peut mettre en marché. Il y a moins de limitations sur ce qui peut être utilisé si l'on se place sur le plan mondial, mais nous n'avons pas encore trouvé une méthode pratique de faire parvenir nos surplus aux pays qui en ont besoin. Nous le faisons, mais jusqu'à une certaine limite seulement. Ce marché n'est certainement pas sans limites. Lorsque l'on parle de productivité maximale pour toute terre, il ne faut pas perdre de vue les limitations du marché. Je crois qu'il est préférable de parler de l'utilisation maximale de ces ressources.

Vous avez mentionné que certains produits pourraient subir des transformations et je crois que c'est là une partie de la solution pour certaines de nos productions si nous pouvions, après nous être mis d'accord, planifier notre production pour répondre à la demande de ce nouveau marché et tenter de trouver comment nos autres produits peuvent être utilisés au mieux.

Quant aux personnes dont l'existence sera modifiée par ces dispositions, si l'on veut leur permettre d'atteindre à un certain niveau de revenu, ou bien il faudra joindre trois terres en une seule dans certains districts, ou encore on leur fera faire autre chose, peut-être même établir un régime qui leur permettra d'atteindre à la retraite ou de retirer un revenu assuré grâce à un régime donné.

Le sénateur Carter: Si je comprends bien votre mémoire, vous semblez vouloir ménager la chèvre et le chou.

M. Purnell: Je pourrais dire que fondamentalement c'est exact, parce que, au ministère de l'Agriculture, nous sommes intéressés à tous ces gens des campagnes qui ont toujours été des agriculteurs. C'est une chose, monsieur le sénateur, que de déterminer des objectifs et c'en est une autre de savoir quels sont les objectifs des gens. Je crois que les gens devraient établir eux-mêmes leurs propres objectifs, plutôt que de le laisser faire par une agence. C'est le peuple qui doit déterminer si notre objectif doit être la plus grande efficacité ou bien s'il doit être d'avoir le plus grand nombre d'agriculteurs possibles ou, enfin, si ce doit être une combinaison des deux. La mise en œuvre de programmes pour réaliser ces objectifs relèvera ensuite des représentants du peuple élus démocratiquement et des fonctionnaires qui essayeront de réaliser ces programmes.

Le sénateur Carter: De quelle façon allez-vous déterminer ces objectifs? Vous dites que c'est le peuple qui doit les déterminer.

M. Poirier: Nous avons récemment fait des démarches pour connaître l'opinion d'une bonne proportion d'un secteur représentatif de ceux qui s'intéressent à l'agriculture. Il

s'agit d'un congrès agricole où environ 400 personnes ont étudié ensemble les résultats de l'enquête, réalisée jusqu'à maintenant par le groupe d'étude qui a été nommé pour établir des objectifs d'ordre économique. Nous en avons eu des réactions. Au moment où je vous parle, le groupe d'étude, de même que le ministère d'ailleurs, est en train de rédiger les résultats de cette consultation. Nous espérons recevoir avant la fin de l'année un rapport du groupe d'étude qui nous indiquera quelles sont ses recommandations à ce sujet. Nous combinerons ces recommandations avec les consultations que nous avons tenues à l'intérieur du congrès, et nous proposerons des mesures fondées sur tous ces renseignements. Voilà où nous en sommes au ministère.

Le sénateur Carter: On peut dire que 40 p. 100 des pauvres de cette catégorie de «pauvres agriculteurs» sont sans espoir sur le plan économique. Il y en a probablement un autre 10 p. 100 qui se situent en bordure de la catégorie des potentiellement commerciaux. On peut donc dire qu'une bonne moitié des agriculteurs pauvres le sont sans espoir d'amélioration. Le seul remède que vous avez trouvé à cela, c'est dire: «Nous allons acheter leur terre. Puis nous la revendrons à un autre qui pourra peut-être en augmenter les dimensions et augmenter ses investissements de $50,000 à $75,000.» Mais ce serra toujours la même terre pauvre. Tout semble indiquer que ce n'est pas une terre très productive.

Pendant ce temps-là, qu'allez-vous faire de ceux que vous aurez déplacés? Il en a de vieux, il y en a de jeunes, d'autres qui peuvent changer, d'autres qui ne le peuvent pas. Ce que ces gens ont fait jusqu'ici, ça a été de quitter leur terre d'une manière ou d'une autre et peut-être de déménager à Toronto ou ailleurs, de prendre rang parmi les pauvres de nos régions urbaines. Je crois que vous avez soutenu ce point dans votre mémoire, c'est-à-dire que l'on trouve beaucoup de pauvreté dans les villes surtout. On nous a dit qu'une grande partie de la population pauvre des villes vient de ces gens dont je parle. Allez-vous les empêcher de passer d'un îlot de pauvreté à la campagne à un îlot de pauvreté à Toronto, par exemple?

M. Purnell: Sénateur Carter, je vois deux aspects à votre question. D'abord, l'utilisation des terres. D'autres pays ont fait des expériences en vue de la retraite hâtive et de la réutilisation des terres; ils ont des programmes de réutilisation de ce type de terres improductives pour les consacrer, non plus à l'agriculteur, mais à la sylviculture, à l'établissement de parcs, de terrains consacrés aux loisirs, etc. On pourrait faire cela en partie, je crois, et ce serait logique dans l'optique à longue échéance que nous envisageons actuellement. Peut-être qu'à plus longue échéance encore, dans la prochaine génération, la situation serait changée à cause du développement démographique mondial. Mais cela serait toujours possible.

Quant au sort des individus, certains de ces programmes prévoient qu'ils pourraient se retirer sur leur ferme, sans avoir à déménager à la ville... Ils pourraient continuer à utiliser leur maison et leurs bâtiments de ferme et peut-être quelques arpents qu'on pourrait leur laisser, s'ils le désirent. Ils n'auraient pas à se réajuster à un nouveau mode de vie. Ils pourraient gagner un peu d'argent par leur propre initiative en utilisant l'arpent ou les deux ou trois arpents qu'on leur laisserait. Ce serait bien mieux, je crois, que d'abandonner les bâtiments, ce qui arriverait si on les faisait déménager en ville.

Je crois que ce genre de programme s'est révélé efficace dans les autres pays. C'est peut-être là un moyen de réduire l'exode vers les villes, dont vous avez parlé, qui provoque des problèmes de logements et divers autres malheurs.

Le sénateur Fergusson: Monsieur le président, je tiens d'abord à faire mes compliments à M. Poirier pour son très excellent mémoire. Il est long à lire, mais je veux le rassurer et lui dire que malgré cela il en vaut la peine, et que j'ai retiré beaucoup de la lecture non seulement du mémoire, mais aussi de son résumé comme d'ailleurs de la séance d'aujourd'hui, jusqu'à maintenant.

On a déjà discuté de certains des points que j'avais notés au cours de ma lecture. Je n'y reviendrai donc pas. Il y a un point cependant que je voudrais soulever. C'est à propos de l'aide fédérale, page 18 du mémoire, deuxième paragraphe, que l'on a consentie pour aider les régions agricoles défavorisées par le mauvais temps. Cela comprend des versements calculés selon le nombre d'arpents en culture pour aider les producteurs de grain à honorer des échéances et des versements pour le transport du maïs vers les provinces de l'Atlantique. Au début du paragraphe on peut lire: «Les petits cultivateurs et les cultivateurs à faible revenu ont profité des programmes de maintien des prix et des revenus qui représentent, en somme des versements de transferts de revenus.

J'aimerais savoir combien de ces programmes s'appliquent aux provinces de l'Atlantique? Est-ce que ce partage ou cette aide aux fermiers des autres parties du Canada sont au détriment des petits cultivateurs pauvres des provinces de l'Atlantique?

M. Poirier: Monsieur le sénateur, nous ne vous avons donné qu'une liste partielle.

Le sénateur Fergusson: Je me rends compte de cela. Je le sais.

M. Poirier: Il nous faudrait une liste plus complète où nous pourrions voir quels sont ceux qui s'appliquent aux provinces de l'Atlantique. Il nous serait possible d'en obtenir une, si vous le désirez.

M. Parker: Monsieur le président, sénateur Fergusson, quant au second paragraphe de la page 18, auquel on s'est reporté, il n'y a eu que fort d'aide accordée aux provinces de l'Atlantique en vertu de ces programmes spéciaux. Il s'agit de programmes qui ont été mis sur pied pour répondre à des cas spéciaux et momentanés, comme les versements par arpents pour les fermiers de l'Ouest et celui dont on donne des détails, qui a aidé à payer le fret pour livrer du maïs aux provinces de l'Atlantique où il y avait pénurie de maïs. Je regrette de ne pouvoir vous donner l'année exacte, mais je crois que c'est un programme qui n'a duré qu'une année. Il existe actuellement un programme d'aide pour le grain de provende qui dure depuis la guerre. Il s'applique en grande partie au Québec et aux provinces de l'Atlantique.

Le sénateur Fergusson: Je regrette de n'avoir pas lu tout le paragraphe. Je croyais que nous l'avions peut-être tous en tête. Ce que j'aimerais savoir, c'est ce qui a été fait d'après les autres programmes. Est-ce qu'il se fait quelque chose pour les provinces de l'Atlantique qui équivaut aux montants qui sont distribués dans les autres parties du pays?

M. Parker: Je doute, monsieur le président, qu'il y ait eu pour les provinces de l'atlantique des programmes pour lesquels on ait dépensé autant d'argent, disons, que dans les provinces des Prairies. Cependant, il y a eu certains programmes. La loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes de 1949 en est un. Les études à ce sujet avec la province, entre parenthèses, se terminent à la fin de mars 1970. Il y a le programme ARDA et je regrette de ne pouvoir vous donner des chiffres, mais l'ARDA a beaucoup fait ces dernières années. Les montants versés aux provinces de l'Atlantique ont beaucoup augmenté.

Le sénateur Fergusson: Je le sais. On a aussi beaucoup dépensé pour des programmes qui n'ont rien à voir avec les provinces de l'Atlantique. Je me demande comment tout cela s'équivaut?

Le sénateur McGrand: Que dire du grain de provende? On a dépensé des millions pour cela.

M. Parker: Actuellement, monsieur, on dépense environ 20 millions de dollars par an pour cela.

Le président: Continuez, sénateur Fergusson.

Le sénateur Fergusson: J'ai une ou deux autres questions, monsieur le président.

Le président: Nous avons tout le temps qu'il faut.

Le sénateur Fergusson: J'ai dit que je ne parlerais pas d'éducation parce qu'on en avait déjà parlé. Cependant, je suis surprise de voir tant de ruraux qui ne sont pas allés à l'école primaire. C'est une véritable surprise pour moi. Je me pose des questions à ce sujet. Nous croyons qu'il est très important de poursuivre ces études au-delà de ce stade. Comment pouvons-nous améliorer la situation de l'éducation dans des régions rurales quand cette amélioration est fonction de la taxe scolaire et que les revenus de cette taxe diminuent? Comment allez-vous vous y prendre pour recueillir plus d'argent si l'assiette de l'impôt baisse.

M. Poirier: Il existe des provinces où une bonne partie du coût de l'éducation est assumée par un autre système d'impôt. Ce serait la solution, à mon avis.

Le sénateur Fergusson: Ce système devrait être étendu à tout le Canada.

Le président: Parlez-vous de l'expérience du Nouveau-Brunswick?

M. Poirier: Non, je parle de la province de Québec, par exemple, où une bonne partie du coût de l'éducation est répartie sur toute la population et non seulement assumée par les impôts locaux.

Le président: Sur une base régionale?

M. Poirier: Non, sur une base provinciale. Le coût de l'éducation est payé en grande partie par le ministère de l'Éducation, donc grâce aux fonds publics.

Le sénateur Fergusson: Mais ce n'est pas le cas pour les autres parties du Canada, l'Ouest par exemple?

M. Parker: L'Alberta.

M. Poirier: Sauf erreur, on a tendance à aller dans cette direction.

Le sénateur Fergusson: J'avais aussi une question à propos de la page 5 du résumé. A

la fin de la question 11, vous dites: «Techniquement, il est possible pour tout Canadien d'atteindre à un niveau de vie socialement acceptable. Voilà une déclaration bien générale. Pouvez-vous étayer une telle affirmation?

M. Poirier: Nous voulons dire par là que l'ensemble des ressources du Canada pourrait suffire aux besoins de toute la population, dans une mesure raisonnable, si nous avions de meilleurs moyens de distribution.

Le sénateur Fergusson: S'agit-il de quelque chose que nous connaissons ou est-ce une simple déclaration?

M. Poirier: Si l'on divise la production globale par le nombre de personnes, on obtient certainement un niveau supérieur au niveau de la pauvreté, et qui se trouve à la limite, en ce qui concerne la distribution. C'est ce que nous soulignons dans le mémoire.

Le sénateur Fergusson: A la page 14, il y avait quelque chose qui m'intéressait.

M. Poirier: Cela se trouve-t-il dans le long mémoire?

Le sénateur Fergusson: Oui. Il s'agit du crédit agricole. Que doit avoir un cultivateur pour obtenir un prêt destiné aux améliorations agricoles? Peut-il simplement se présenter et dire qu'il a besoin d'un prêt pour telle ou telle fin?

M. Poirier: Je vais demander à M. Stutt de répondre à cette question.

M. R. A. Stutt (économiste, Direction de l'économie, ministère de l'Agriculture): Pour les prêts destinés aux améliorations agricoles, ils sont consentis par les banques, et le gouvernement ne fait que les garantir.

Le sénateur Fergusson: Quel en est le critère?

M. Stutt: Je ne crois pas être en mesure de vous donner ce renseignement, mais nous pourrions vous le fournir. Bien entendu, le critère est établi par la Société du crédit agricole.

Le sénateur Fergusson: Je voulais simplement le connaître.

Le président: Cela ne relève-t-il pas de votre ministère?

M. Stutt: La Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est garantie par l'entremise des banques.

Le président: Je le sais, mais votre ministère ne s'en occupe-t-il pas?

M. Stutt: Cela relève du ministère des Finances.

Le président: Vous devriez pouvoir nous donner le critère.

M. Poirier: Non, notre ministère ne s'en occupe pas.

M. Stutt: Cette question relève du ministère des Finances.

M. Poirier: Voilà. Il nous serait toutefois facile d'obtenir ce renseignement et de l'ajouter au mémoire.

Le sénateur Fergusson: Fort bien.

Le président: La rentabilité est-elle une condition?

M. Stutt: Je le croirais. C'est sûrement une exigence de la Société du crédit agricole.

Le président: Si vous pouviez nous fournir ce renseignement, nous vous en serions reconnaissants.

Le sénateur Carter: Il me semble que s'il doit y avoir un service consultatif, ce service devrait pouvoir renseigner les gens sur la possibilité d'obtenir des fonds.

M. Poirier: Oui.

Le sénateur Fergusson: J'aimerais faire d'autres commentaires, mais je me bornerai à celui-ci. Il s'agit d'une question dont on entend trop souvent parler. On a beaucoup parlé de l'aide que les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent apporter pour améliorer les conditions sociales et financières de la population rurale. Je ne connais pas les rapports que peut avoir le *Federated Women's Institute of Canada* avec le ministère de l'Agriculture, mais je sais qu'au Nouveau-Brunswick, cet organisme collabore avec le ministère. J'ai été assez étonnée, en parcourant le mémoire, de n'yrien voir sur cet organisme, d'autant plus que ce dernier pourrait faire beaucoup pour améliorer les conditions sociales dans les districts ruraux.

Vous savez sûrement que bien des améliorations sociales sont le fruit de pressions exercées par le *Federated Women's Institute of Canada* et leurs succursales des districts ruraux qui œuvrent en collaboration avec les mères de familles et les épouses. L'enseignement qu'on y dispense au sujet de la nutrition, par exemple, contribue certainement à améliorer la santé de la population rurale. On a même inauguré récemment des cours de

beaux-arts. L'apport de cet organisme à la réalisation des programmes de l'article 32, s'ils sont mis en œuvre, serait inestimable. Sauf erreur, au bas de la page 27, il est question des groupes qui pourraient être utiles. Il me semble que le *Women's Institute* pourrait être plus utile que bon nombre d'entre eux.

Une de vos remarques tendait à expliquer le programme que vous songez à mettre en œuvre pour éliminer la pauvreté. Ne croyez-vous pas que les personnes étroitement liées à votre ministère pourraient faire œuvre utile à cet égard? Je suis désolée de voir qu'on ne songe aucunement à elles.

Le sénateur Quart: Monsieur le président, dans le même ordre d'idées, j'appuie le sénateur Fergusson à ce sujet. Dans la province de Québec, par exemple, le Cercle des Fermières accomplit un travail considérable. En outre, lors des visites que j'ai effectuées dans différentes parties du Canada, on a très souvent mentionné l'action des *Women's Institutes*. On leur a accordé suffisamment d'importance pour qu'en 1957, sauf erreur, le gouvernement émette un timbre commémoratif en l'honneur du *Federated Women's Institute of Canada*.

Le sénateur Inman: J'aimerais dire quelques mots au sujet de cet organisme dans l'Île-du-Prince-Édouard. C'est lui qui a pris l'initiative de rehausser le niveau social des cultivateurs en donnant des cours lors de ses réunions. Je lui suis très reconnaissante d'avoir élevé le niveau de vie des cultivateurs.

M. Parker: Monsieur le président, les commentaires sur le travail de cet organisme sont certes justifiés. Il y a conflit d'attributions à cet égard entre le ministère provincial et le ministère fédéral de l'Agriculture, et je ne cherche aucunement à m'excuser en disant cela. La question est revenue sur le tapis plusieurs fois ce matin. Il s'agit de coordonner tous les efforts. La province pourrait peut-être concentrer davantage son travail sur les cultivateurs, sur la collaboration avec les groupes féminins, et le gouvernement fédéral pourrait, lui, se réserver le côté de la production, de la recherche et de l'aide financière.

Je voudrais ajouter pour finir, et sans vouloir me vanter, que le ministère fédéral de l'Agriculture accorde une subvention de $10,000 au *Federated Women's Institute of Canada* depuis plusieurs années. Je suis certain que les ministères provinciaux en accordent également. Cet organisme national est donc subventionné; il a reçu et reçoit encore une subvention de $10,000.

Le sénateur Fergusson: Ce n'est pas beaucoup.

Le président: Le sénateur Fournier.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, j'aimerais aussi féliciter les représentants du ministère de l'Agriculture pour leur mémoire; à mon avis, c'est un des meilleurs que nous ayons reçus. On nous y apprend beaucoup de choses sur la condition des pauvres et on y formule même quelques propositions, chose assez rare jusqu'ici. Combien parmi les fonctionnaires du ministère qui sont ici sont nés et ont été élevés dans une ferme?

Le président: A en juger par le nombre de mains levées, tous viendraient de la campagne.

Le sénateur Roebuck: J'aimerais savoir maintenant combien ont travaillé dans une ferme?

Le président: Sur les cinq témoins, quatre seraient nés à la campagne. Monsieur Poirier.

M. Poirier: Pour être honnête, je ne suis pas né dans une ferme.

Le sénateur Roebuck: J'ai demandé combien connaissaient le travail de la ferme.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Oui. J'allais poser cette question.

Le président: Quelle est la réponse à cette deuxième question, messieurs? Levez la main, je vous prie. Il y en a quatre, semble-t-il, dont un jeune homme qui n'a sans doute pas encore eu beaucoup d'occasion pour cela.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Merci beaucoup. C'est intéresssant. Au cours du débat, on a parlé de la pénurie de viande et l'on a dit que l'offre est inférieure à la demande. Comment se fait-il que le ministère de l'Agriculture, un organisme comme le vôtre, avec des pouvoirs aussi étendus au Canada, se trouve dans une telle situation? Vous nous dites, en 1969, qu'il y a pénurie de viande. Comment se fait-il que vous ne l'ayez pas prévu l'an dernier? Ne voyiez-vous pas venir cette situation?

M. Poirier: Je crois que la réponse à cette question est très simple. Si vous vous reportez aux conférences fédérales-provinciales sur les prévisions agricoles qui ont eu lieu au cours des quatre ou cinq dernières années ou même avant, toutes les fois, nous avons indiqué aux cultivateurs canadiens que la production du bœuf est le domaine qui pourrait donner lieu à une expansion. Nous l'avons répété à plusieurs reprises, mais comme l'a indiqué très récemment le ministère de l'Agriculture, même si nous l'avons dit dans le passé, les cultivateurs n'ont pas donné suite à nos recommandations à cause du prix et du temps requis pour la production du bœuf et nous devons maintenant faire face à une pénurie de bœuf et, en conséquence, à des prix élevés Nous espérons vraiment que les prix élevés permettront au moins pour un certain temps à quelques éleveurs d'augmenter leur production et ensuite, l'offre et la demande s'équilibreront mieux et les prix seront plus raisonnables.

Le sénateur Fournier: Autrement dit, vous prévoyiez cette situation?

M. Poirier: Oui, depuis longtemps. C'est à peu près le seul genre de production pour laquelle nous ayons toujours dit au cours des dernières années, qu'il y avait place à une expansion.

Le sénateur Fournier: Vous dites que les perspectives de meilleurs prix ne sont pas trop prometteuses parce qu'il faut environ deux ou trois ans pour produire du bœuf; est-ce exact?

M. Poirier: D'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte. Le marché du bœuf est plus ou moins continental; il faut donc tenir compte de la situation américaine. Là-bas aussi, la production du bœuf est insuffisante.

Le sénateur Fournier: Dans le présent mémoire qui traite de la pauvreté, vous dites à la page 35, sous la rubrique *Programmes nationaux d'aide à l'alimentation* que:

> Nous devrions envisager la question de l'établissement de programmes d'urgence et de programmes à longue portée concernant la répartition des denrées alimentaires, programmes qui, de façon bien assurée, mettraient ces données à la portée de ceux qui souffrent maintenant de malnutrition au Canada. Ces programmes auraient le don de faire du bien aux citoyens à revenus minimes aussi bien qu'aux agriculteurs.

Au Canada, il y a un excédent de beurre, de lait, de blé et parfois même de pommes de terre que nous jetons aux ordures. Pourquoi ne pourrions-nous pas inaugurer quelques programmes pour aider les pauvres qui souffrent de la faim?

M. Poirier: Nous offrons cette possibilité, mais nous devons souligner en même temps que si nous l'appliquions, cela augmenterait en quelque sorte la consommation alimentaire au Canada, alors qu'il existe une limite réelle dans ce domaine. Quelques-une de nos problèmes d'excédent, je crois, ne seraient pas résolus par un programme de ce genre, mais cela diminuerait la souffrance et améliorerait l'alimentation de certains secteurs de notre population. Nous sommes tous un peu inquiets des effets de la malnutrition dans les pays en voie de développement. Cette situation existe un peu dans notre pays et nous devrions y remédier. C'est à cela que nous faisions allusion.

Le sénateur Fournier: Et vous espérez que cela se fera?

M. Poirier: Oui.

Le président: Le sénateur Roebuck.

Le sénateur Roebuck: Je voulais dire quelques mots, surtout au sujet de la déclaration du sénateur Carter concernant l'instruction. On devrait se rendre compte que l'instruction vise d'autres buts que de faire uniquement de l'argent. Sauf erreur, c'est le philosophe grec Socrate qui a dit qu'on étudiait pour pouvoir se plaire en sa propre compagnie, ou quelque chose d'approchant.

J'ai déjà dit à la Chambre des communes que j'étais aussi cultivateur et tout le monde s'est esclaffé. En fait, j'ai une longue expérience dans ce domaine. Je me rappelle l'époque, vers 1888, où l'une des grandes difficultés était l'absence de vie intellectuelle à la ferme; c'est pourquoi les jeunes gens intelligents quittaient la campagne pour la ville. Plus tard, grâce à l'instruction qui alimentait la vie intellectuelle, plus de jeunes gens restaient à la ferme. Ne sous-estimez donc pas le fait que des études plus poussées aujourd'hui encourageront les jeunes à rester à la ferme. En Israël, par exemple, on enseigne l'agriculture aux filles parce qu'on sait que lorsque la femme voit la vie à la ferme d'une façon intellectuelle, le garçon qu'elle mariera restera à la ferme. Elle l'y gardera.

N'est-il pas vrai qu'au Canada, l'agriculture est en voie de transformation? Aujourd'hui, la

forme que revêt l'agriculture est très différente de celle que j'ai connue auparavant. Je vais vous en donner un exemple. Je me rappelle que mon père sortait avec un attelage de chevaux et une charrue munie d'un soc. Après avoir travaillé rudement toute la journée, il revenait le soir avec les chevaux qui tiraient de l'arrière. Il avait peut-être remué environ un acre de terre. C'était une terre assez rude. A l'heure actuelle, je possède 260 acres. J'ai un tracteur et avec trois socs, non pas un, je fais 10 ou 15 milles à l'heure, et non pas 2 comme mon père. Un rapide calcul vous donnera une idée de la productivité accrue de la terre. En outre, aux moments critiques, quand nous voulons labourer rapidement, le tracteur peut fonctionner toute la journée et toute la nuit alors que les chevaux étaient fatigués ou complètement épuisés à la fin de la journée. Cela aussi vous donne une idée de la productivité accrue du travail à la ferme d'aujourd'hui à comparer à celle de l'époque de mon enfance.

On pourrait aussi étudier le rendement laitier à la ferme. Quand j'étais jeune, je trayais trois vaches, matin et soir. Aujourd'hui, avec l'électricité et l'outillage nécessaire, je ne sais pas combien de vaches peut traire un homme qui surveille l'opération. Là aussi, l'industrie agricole est bien différente de ce qu'elle était autrefois.

Nous nous intéressons au travailleur pauvre non seulement à la campagne mais aussi à la ville. N'est-il pas vrai qu'à la campagne, le travailleur pauvre a été incapable de suivre la transformation industrielle qui s'est produite au cours des dernières années? Que faisons-nous pour l'aider, pour le comprendre ou pour l'amener à suivre cette évolution?

Il y a quelque quatre ou cinq ans, je me trouvais à Tokyo. Après la guerre, à une époque où les grands propriétaires terriens étaient très impopulaires, la Diète du Japon inaugura une réforme agraire. On enleva aux puissances monopolistiques les grands domaines qu'elles détenaient pour distribuer deux acres à chaque paysan. On s'aperçut ensuite que ce n'était pas suffisant. J'ai vu labourer avec des bœufs ces petits terrains de deux acres.

Les Japonais incitaient alors les gens à quitter la terre pour aller travailler dans les usines, en leur offrant des salaires intéressants. Puis, ils réunissaient ces terrains de deux acres en exploitations agricoles plus grandes, de sorte qu'il devenait possible d'utiliser de façon rentable des tracteurs et d'autres machines agricoles, chose impossible avec des terres de deux acres.

Nous faisons face à la même situation ici. Un des témoins a soulevé la question du logement à assurer à ces personnes, après un commentaire du sénateur Carter. Au lieu de les déplacer vers les villes et, surtout, si elles ont dépassé l'âge de participer aux activités de la ville, il vaudrait mieux les loger quelque part à la ferme. Il voulait sans doute parler de l'intégration de fermes non rentables à des exploitations plus grandes où l'on pourrait appliquer des méthodes nouvelles et tirer parti de machines agricoles modernes.

N'est-ce pas l'évolution normale qui doit arriver, qui se produit actuellement? Que faisons-nous pour la faire progresser? Que faisons-nous pour remédier à la situation du cultivateur indigent qui n'a qu'un petit lopin de terre, dont il ne peut tirer, de nos jours, un produit qui puisse être compétitif. Que faisons-nous à ce sujet? Nous contentons-nous d'en parler? Avons-nous des programmes pour améliorer la stiuation, pour éliminer ces exploitations archipauvres?

M. Poirier: Nous avons fait quelque chose à cet égard, mais pas assez et je ne parle pas seulement de notre ministère mais de la société en général. Au ministère, nous avons changé notre système de crédit de façon à ce que les gens puissent regrouper quelques-unes de ces exploitations agricoles. Le gouvernement fédéral leur offre des cours de recyclage. Toutefois, nous n'avons pas encore mis au point une méthode pour nous occuper des cultivateurs qui désirent rester et qui ne peuvent plus travailler comme tels. Voilà donc l'objectif visé par le projet de retraite précoce dont nous avons traité plus tôt. Toutefois, même en l'appliquant, nous éprouverions encore, sans aucun doute, des difficultés avec certaines personnes. Si nous mettions en œuvre cette politique de retraite précoce, il y aurait encore des personnes qui ne pourraient en profiter en raison de leur âge, des gens qui habitent encore des lopins de terre trop petits pour en tirer des revenus satisfaisants. Et malgré tout cela, il y aurait encore au Canada des pauvres qui auriaient besoin de notre aide.

Le président: Monsieur Parker, vouliez-vous ajouter quelque chose?

M. Parker: Pour reprendre l'idée du sénateur Roebuck, je tiens à préciser qu'il y avait près de 733,000 fermes occupées en 1941; en 1966, il y en avait 430,000, ce qui représente une diminution considérable.

En ce qui a trait à la superficie des fermes, elle s'élevait à 237 acres en moyenne en 1941. En 1966, elle était de 404 acres.

Je devrais peut-être ajouter que les subventions versées au cours de cette période ont possiblement facilité le rigoureux réajustement qui a eu lieu. Si ces subventions n'avaient pas été versées, le réajustement aurait été beaucoup plus difficile qu'il ne l'est même à l'heure actuelle. Cela l'a considérablement facilité.

M. Purnell: Monsieur le président, j'aimerais adresser une observation supplémentaire au sénateur Roebuck et à l'assemblée. L'essence des programmes de notre ministère et, je crois, de ceux du gouvernement en général, consiste à laisser le choix au particulier, à mettre ces programmes à sa disposition sur une base volontaire. Même après la mise en œuvre de ce qu'on pourrait juger comme un choix idéal de programmes, peut-être à la suite des délibérations du présent comité et d'autres organismes, certaines personnes choisiront de demeurer dans une situation que vous et moi n'aimons pas mais qui les satisfait. Je crois que nous devons infuser cela dans l'essence même de tout programme ou ensemble de programmes permanents, afin de laisser aux particuliers la liberté du choix dans la mesure du possible.

Le sénateur Roebuck: C'est exact. Nous ne sommes pas en Russie; nous ne pouvons pas bousculer les gens. Nous avons distribué des sommes considérables, en subventions et ainsi de suite, qui ont amené un changement remarquable d'après ce que les chiffres m'indiquent. Quel était le nombre de fermes en 1941?

M. Parker: 733,000.

Le sénateur Roebuck: Ce chiffre a été réduit à combien?

Le président: 430,000.

Le sénateur Roebuck: Et la superficie?

Le président: Elle a presque doublé.

Le sénateur Roebuck: En effet, elle a presque doublé. Il s'agit d'un excellent résultat. Il ne fait aucun doute qu'elle est dans une certaine mesure, ou peut-être en grande partie, le résultat des programmes d'aide agricole qui ont été appliqués. Mais est-ce là nos seules initiatives? Prenons-nous de véritables mesures en vue d'une modification et d'une modernisation dans le domaine de l'organisation des exploitations agricoles, de la superficie cultivée dans chaque ferme et de son équipement? Prenons-nous de telles mesures?

M. Parker: En premier lieu, monsieur le président, permettez-moi de corriger une impression que j'ai pu donner au sénateur Roebuck. Je n'ai pas voulu impliquer, monsieur, que les subventions avaient provoqué ce changement, cette réduction considérable du nombre de fermes. J'ai voulu dire qu'il s'agissait d'une réduction énorme, une réduction de quelque 300,000 fermes exploitées. Cela a été une opération brutale; sans les subventions, elle l'aurait été davantage. Les subventions ont rendu la transformation moins brutale, mais ne l'ont pas nécessairement provoquée.

Le sénateur Roebuck: Cela a aidé l'opération.

Le président: Et en ce qui a trait à la seconde partie?

M. Purnell: Monsieur le président, sénateur Roebuck, vous avez demandé des précisions au sujet de l'activité présente du gouvernement en vue d'aider les cultivateurs à procéder à ces réajustements et à augmenter la viabilité de leurs exploitations. Au nombre des programmes précis que nous avons je désigne directement celui que nous avons intitulé CANFARM dans le mémoire; il s'agit du service canadien de gestion des exploitations agricoles, programme national conçu en collaboration avec le ministère fédéral de l'Agriculture, les ministères provinciaux de l'Agriculture et les universités, et qui utilise l'ordinateur électronique afin de permettre à chaque fermier de tenir un état mensuel de son exploitation par entreprise, détaillé à une vache près au besoin et si tel est le désir du fermier. Grâce à ce système, l'ordinateur peut analyser l'exploitation du fermier, établir ses points forts et ses points faibles, et signaler les modifications qu'il pourrait apporter en ce qui a trait au choix de l'entreprise, au choix des entrées, à l'importance de l'exploitation et ainsi de suite, afin d'améliorer sa viabilité économique.

Ses propres dossiers sont analysés et confidentiellement comparés avec ceux de certaines catérogies de fermes analogues afin qu'il se fasse une idée de sa situation par rapport à ses collègues du secteur agricole. Il s'agit là de l'innovation qui est actuellement en cours. Elle sera mise à la disposition de chaque fermier en 1970; elle en est au stade d'étude pilote en 1969. Nous avons 500 fermiers sur le programme, sur l'initiative pilote.

Le sénateur Roebuck: Quel est le prix d'un ordinateur?

M. Purnell: A l'heure actuelle, le coût du programme s'élève à environ $750,000.

Le sénateur Roebuck: Je veux dire pour chaque fermier.

M. Purnell: Il n'a pas encore été établi qu'il en coûtera quelque chose au fermier. S'il en coûte quelque chose, la montant sera nominal j'imagine, en fonction du principe que les gens utiliseront un peu plus rapidement les renseignements qui leur coûtent quelque chose que les renseignements et services gratuits.

Le sénateur Pearson: Est-ce que les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu auront accès à tous ces renseignements?

M. Purnell: J'ai dit, monsieur le sénateur Pearson, que ces renseignements étaient confidentiels et qu'a moins que le fermier ne signe une autorisation à ce sujet, ces informations ne seront même pas utilisées pour la banque de données nationales, qui est une banque de renseignements que les recherchistes peuvent utiliser aux fins d'évaluation, de lignes de conduite, de rectifications dans le domaine agricole, pour des questions soulevées auparavant par les honorables sénateurs.

Le sénateur Fergusson: Cela semble merveilleux. J'y ai trouvé un certain intérêt lorsque j'en ai pris connaissance, mais vous avez nettement clarifié la chose, monsieur Purnell.

Pour en revenir à ma première question au sujet du fermier pauvre, et c'est de son sort que nous nous intéressons, comment allez-vous procéder pour qu'il s'intéresse à ce programme? Vous dites que vous avez recueilli 500 signatures; Est-ce que le fermier aisé sera le seul bénéficiaire, ou est-ce que cela aidera le fermier pauvre?

M. Purnell: Ces 500 fermiers ont adhéré au programme pilote, mais nous calculons qu'en cinq années, plus de 50,000 fermiers y participeront. Cela se fera sur une base facultative. Comme je le mentionnais auparavant dans mes propos, cela devrait être facultatif et le particulier devrait avoir le choix. J'ai également dit que les frais de participation seront nominaux, en supposant qu'il y en ait, de manière à ne pas constituer un obstacle aux adhésions. Et, monsieur Fergusson, cela pourrati être rattaché à ce système consultatif rural dont nous avons déjà parlé. Aucune raison n'empêche que ce soit relié à un service consultatif rural, que ce dernier soit offert par un organisme fédéral, provincial ou autre.

Le sénateur Roebuck: Cela donnera donc au fermier une idée du coût de son produit, n'est-ce pas? Il s'agira d'établir les prix de revient?

M. Purnell: En effet, monsieur le président, ce système déterminera pour le fermier les prix de revient, les prix de revient de l'année précédente, les prix de revient actuels, les bénéfices d'une entreprise donné, soit par exemple dans le cas des moutons comparativement aux porcs ou à la volaille ou toute autre exploitation. Cela lui permettra de comparer ses bénéfices et ses prix de revient avec ceux de son voisin ou ceux d'un groupe de voisins propriétaires de fermes analogues. Cela lui donnera peut-être des renseignements lui permettant de rectifier son programme de manière à éliminer certains animaux, à modifier son programme d'élevage, et à modifier l'importance de son exploitation conformément aux recommandations de l'analyse, tout en le laissant libre d'agir à son gré.

Le sénateur Roebuck: Je présume donc que cela lui permettra, en collaboration avec ses voisins, de mieux établir ses prix?

Le président: Sénateur Inman, avez-vous une question à poser?

Le sénateur Inman: Si une formule quelconque de revenu annuel garanti était établie, serait-il convenable d'inclure les avoirs dans l'évaluation du niveau de vie d'une famille, soit par exemple en établissant la valeur des avoirs, divisée par la durée de vie probable des groupes d'âges familiaux? Est-ce que de telles évaluations seraient possibles?

M. Purnell: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, je crois que le concept du revenu annuel garanti, tout au moins à mon point de vue, ne devrait pas décourager les gens de s'aider eux-mêmes. En autant que l'inclusion des avoirs et leur évaluation, comme vous l'avez proposé, ne les prive pas de ce sens d'initiative, cela pourrait et devrait peut-être être adopté. En ce qui a trait à l'inclusion des avoirs et à leur influence sur le revenu garanti ou à leur influence sur la somme de travail que ces gens produiraient pour assurer leur propre revenu, je dirais qu'il s'agit d'une question sérieuse qui doit être étudiée par les intéressés.

Le sénateur Inman: Je vous remercie. J'ai cependant une autre question; vous avez mentionné en page 4 du résumé que la vente brute de produits agricoles inférieure à 5,000 dollars n'était pas suffisante. Dans ces 5,000 dollars que le fermier devrait toucher, tenez-vous compte de ses propres denrées commestibles qu'il produit sur sa ferme?

M. Poirier: Elles sont généralement incluses. Deux études ont été faites, dont l'une consistait à établir le nombre approximatif de fermiers «pauvres» au Canada. La première ne tenait compte que de son revenu issu de son exploitation. Nous avons évidemment pris en considération, à l'exemple, je crois, de la

statistique, ce qui est consommé sur la ferme. En ce qui a trait à la seconde étude, nous avons tenu compte de deux choses, soit du revenu ne provenant pas de la ferme, et du fait qu'un certain nombre de fermiers n'ont pas des besoins identiques, soit par exemple en raison de l'âge, du nombre d'enfants, et ainsi de suite. Cette façon de procéder réduit le nombre de fermiers «pauvres». Il s'agit là de la seconde étude en page 5.

Pour répondre à votre question, le revenu de la ferme dont nous parlons comprend ce que le fermier y produit pour sa propre consommation.

Le sénateur Inman: C'est-à-dire en plus des $5,000?

Le président: Non, cela est inclus dans les $5,000.

M. Poirier: C'est exact, cela est inclus dans les $5,000.

Le sénateur Inman: Vous avez mentionné ici qu'il s'agit d'un revenu provenant de l'exploitation agricole et que les ventes brutes de produits de ferme inférieures à $5,000 sont insuffisantes. Vous avez fait état de $5,000.

Le président: Cela est inclus.

M. Poirier: Les ventes brutes comprennent les articles qu'ils se «vendent» à eux-mêmes.

Le sénateur Inman: Je vois; je vous remercie. J'ai une autre question à vous poser. Monsieur Poirier, avez-vous calculé le pourcentage de fermes de l'Île-du-Prince-Édouard considérées comme pauvres? Avez-vous quelques données à cet égard?

M. Parker: Pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique, monsieur le président, 78 p. 100 des fermes ont un produit de ventes inférieur à $5,000.

Le sénateur Inman: Je suppose que vous n'avez pas le détail des données par province?

M. Poirier: Nous pourrions les obtenir des statistiques.

Le sénateur Inman: J'ai encore une autre question.

Le président: A ce sujet, il y a trois ou quatre questions qui sont restées sans réponse. Seriez-vous assez aimables, messieurs, à votre gré et dans un assez bref délai, de bien vouloir nous faire parvenir les réponses à ces questions de manière que les membres du comité en prennent connaissance et qu'elles soient versées au dossier?

Je vous cède la parole sénateur Inman.

Le sénateur Inman: Le ministère de l'Agriculture estime qu'il est le porte-parole de la population rurale. Lorsqu'il s'agit d'élaborer des programmes de bien-être général, croyez-vous que les relations sont convenables?

M. Poirier: Je crois que les relations existent mais qu'elles pourraient être améliorées, surtout ni nous amorçons l'élaboration d'une nouvelle politique d'ensemble pour les pauvres du Canada. Il vient d'être proposé que nous devrions être consultés; j'espère que nous serons approchés à cet égard.

Le président: Les sénateurs McGrand, Carter et Fournier peuvent poser chacun une question.

Le sénateur McGrand: Je désire revenir au sujet des ressources suffisantes, mentionné auparavant. Au dos de votre mémoire, on trouve une liste de 37 ouvrages de référence. Sur le nombre, il n'est fait aucune mention des articles nombreux écrits au sujet de l'exploitation forestière, pas plus d'ailleurs que dans votre mémoire. Bon nombre de spécialistes en la matière croient que l'exploitation forestière constitue peut-être l'avenir de l'Est du Québec et des provinces de l'Atlantique, tout au moins de certaines d'entre elles. Je me demande pourquoi vous n'en avez pas tenu compte lors de la rédaction de votre mémoire?

M. Poirier: Dans la plupart des provinces, ces exploitations reçoivent l'aide du ministère des Forêts et nous pensions alors que cet organisme s'en chargerait. C'est là la raison principale. Si ce ministère ne s'en occupe pas, nous devrons étudier la question ensemble.

Le président: Monsieur Carter?

Le sénateur Carter: Je désire revenir à la question que j'ai soulevée tout à l'heure. Plus j'y pense et moins je suis satisfait de la réponse. Selon les données fournies au sénateur Roebuck, vous avez indiqué que depuis 1941, le nombre de fermes a été pratiquement réduit de moitié et la superficie des fermes a pour ainsi dire doublée. Bien que rien ne l'indique, tout cela doit avoir eu un certain effet sur la pauvreté dans les régions rurales. Une chose m'inquiète, soit votre réponse au sénateur McGrand, lorsque vous déclarez ou laissez entendre qu'une partie de la solution réside dans l'augmentation de $50,000, je crois, à $75,000. Je vois l'efficacité d'une telle solution dans le cas d'un terrain productif, mais dans le cas contraire, ou si la terre n'est qu'en partie productive, vous ne faites que vous embourber et créer dans une dizaine d'années une exploitation agricole encore plus

pauvre; à mon avis, cette façon de procéder n'est pas une réponse à la pauvreté. A mon opinion cette solution ne rime à rien à moins qu'il ne s'agisse d'un terrain productif qui peut soutenir la concurrence, car c'est la différence du rythme de productivité qui cause véritablement une partie du problème. Ce rythme de productivité de certains terrains ne peut jamais augmenter assez rapidement pour concurrencer des sols plus productifs; cette section pauvre est donc permanente, à la seule différence qu'elle sera plus considérable. Il ne me semble pas que cette mesure éliminera la pauvreté.

M. Poirier: Lorsque nous avons parlé de réajustements des investissements, il n'était pas uniquement question de terrains. Nombre de rectifications doivent être faites dans plusieurs autres éléments du secteur des investissements. Lorsque nous parlons de réajustements en vue d'obtenir des fermes plus productives et plus efficaces, nous tenons certainement compte de la qualité du sol; à ce sujet, monsieur Purnell a dit que si nous avions un moyen de mettre prématurément les fermiers à la retraite, les terres ainsi obtenues seraient utilisées à leur maximum en fonction de leur catégorie. Toute partie de ces terres à productivité médicore ou insuffisante à assurer un revenu pourrait être reboisée, aménagée à des fins récréatives ou laissée en friche. C'est de cela que nous voulions parler à cet égard.

Il n'était pas seulement question de rectifications des terrains; nous parlions de l'investissement, de l'investissement global. Je dirais qu'au cours des dix dernières années, bon nombre de mesures destinées à créer des fermes viables ont souvent porté sur d'autres questions que sur un accroissement de la superficie des fermes, soit par exemple une augmentation de la machinerie, de la productivité du sol par l'épandage d'engrais et autres produits, la pose de systèmes de drainage souterrains, et ainsi de suite.

Le sénateur Carter: Cela n'a cependant été appliqué qu'aux terrains pour lesquels vous étiez raisonnablement assurés d'un certain niveau de productivité?

M. Poirier: C'était l'objectif fixé. Je suis sûr qu'il y a eu des exemples de certains terrains qui ont été remis en valeur sans qu'ils aient les caractéristiques fondamentales nécessaires.

Le président: Monsieur le sénateur Fournier?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): En dépit du bon vouloir et des bonnes intentions du ministère de l'Agriculture, il existe encore un groupe considérable de gens qui ne sont pas touchés par ces mesures. Je crois qu'en voyageant au Canada, notamment dans les Maritimes, nous trouverons des milliers de personnes qui ne sont ni des fermiers ni des manœuvres. Ils possèdent peut-être une petite ferme et une famille nombreuse. Comme manœuvres, ils n'ont pas tout à fait l'éducation ou les connaissances nécessaires pour un métier. Ils sont des manœuvres à temps partiel. Ils gagnent peut-être de 1,200 à 1,500 dollars par année, en plus de l'exploitation de cette petite ferme dotée de quelques vaches et d'une petite maison, soit juste assez pour subsister. A mon avis, ce cas représente l'exemple de la pauvreté au Canada.

Jusqu'à présent, nous n'avons presque pas aidé ces gens. Dans aucun cas, ils ne remplissent les conditions nécessaires; il s'agirait d'une question très complexe si nous devions l'aborder. J'espère que nous n'allons pas ouvrir de débat à ce sujet, car je sais que ni vous ni moi n'avons de réponse prête. Je suis sûr que nous allons cependant trouver de cette façon où réside la plus forte proportion de pauvreté dans le secteur rural.

M. Poirier: Nous avons certainement un grand nombre d'habitants de régions rurales qui, au cours des dernières années, ont été englobés dans nos statistiques sous le titre de fermier simplement du fait qu'ils possédaient une vache ou deux, et autres choses du même genre. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il s'agit là d'un problème particulier de l'exploitation agricole, et nous devrons trouver quelqu'un pour s'en occuper car en ce qui a trait au ministère de l'Agriculture, je ne crois pas que nous puissions prendre une seule initiative en faveur de ce groupe.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je suis d'accord avec vous.

M. Purnell: Monsieur le président, permettez-moi d'apporter quelques précisions supplémentaires en réponse au sénateur. Monsieur le sénateur, comme vous-même et les membres du comité en avez connaissance, l'une des raisons qui rendent ce problème si difficile à résoudre est le fait que ces gens ne se trouvent pas en concentrations et qu'ils sont disséminés d'un bout à l'autre du pays; nos statistiques démontrent en effet qu'environ un tiers d'entre eux vivent en secteurs de pauvreté mais que les deux autres tiers sont répartis dans le reste du Canada. Il est donc extrêmement difficile de les identifier et de résoudre leurs problèmes. Pour renchérir sur vos paroles, et peut-être pour les souligner, nous ne pouvons pas étudier ou résoudre le problème de la pauvreté dans une province, une région ou une zone unique.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je pense que vous avez raison.

Le président: Permettez-moi de vous répéter ce que certains sénateurs ont déjà

déclaré, exprimant l'opinion du comité, au sujet de votre mémoire et de vos réponses à leurs questions. Au nom du Comité, je vous signale que votre mémoire est un document sérieux et bien rédigé. De toute évidence, vous avez accompli un travail considérable pour faire connaître l'opinion du ministère au sujet de la pauvreté, et notamment des indigents. Nous vous en remercions beaucoup. Nous ne sommes pas encore des autorités en matière de pauvreté à l'échelle rurale, mais plusieurs membres de notre comité connaissent le problème. Une fois de plus, je vous signale qu'au fur et à mesure que nous nous familiarisons avec cette question, de nouveaux problèmes seront soumis à votre attention, problèmes pour lesquels nous vous demanderons de revenir témoigner et nous donner quelques renseignements à une date ultérieure. Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Carter: Au sujet des chiffres donnés au sénateur Roebuck je me demande, monsieur le président, si vous pourriez nous dire quel effet cela a eu sur la pauvreté dans le secteur rural?

Le président: Je crois que cela a déjà été mentionné. Vous avez donné ces renseignements, monsieur Poirier; vous souvenez-vous des chiffres avancés, 733,000, 430,000, les restrictions de moitié et le double de fermes? Lors de votre présentation, vous avez indiqué également l'effet produit selon vous.

M. Poirier: C'est à peu près tout ce que nous pouvions faire.

Le président: Très bien; je vous remercie beaucoup.

La séance est levée.

APPENDICE «L»

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE DU CANADA

Ottawa, Canada, le 11 juin 1969

L'honorable David A Croll,
Président du
Comité spécial de la pauvreté,
Le Sénat,
OTTAWA (Ontario).

Monsieur,

C'est avec plaisir que j'ai saisi l'occasion de présenter le 3 juin dernier le point de vue de la Commission d'assurance-chômage devant votre comité, et je vous remercie tout particulièrement pour votre conduite des débats.

Vous avez réclamé des renseignements complémentaires au sujet du coût éventuel des prestations de maladie et de maternité, en supposant que ces prestations soient versées aux personnes qui tombent en chômage pour ces raisons. Nous calculons que le coût des prestations de maladie s'élèveraient entre 35 et 55 millions de dollars par année, et que le coût des prestations de maternité atteindraient entre 40 et 55 millions de dollars annuellement, en fonction d'une durée maximum de 15 semaines pour une prestation représentant 66⅔ du revenu moyen du requérant. Nous pouvons donc prévoir une somme annuelle fluctuant entre 75 et 110 millions de dollars pour les deux sortes de prestations.

Une certaine partie de ces coûts serait compensée par le fait qu'un certain nombre de personnes touchent actuellement des prestations normales lorsqu'elles sont en chômage pour raison de santé ou de maternité. Nous ne pouvons pas évaluer exactement ce montant. Une chose est cependant plus importante: nous envisageons l'extension des prestations d'assurance-chômage aux cas de maladie et de maternité, mais seulement dans le cadre d'une entière restructuration du programme afin d'éliminer les anomalies actuelles et d'assurer la rationalisation des prestations.

A votre demande, vous trouverez ci-joint une brève analyse des programmes d'interruption des revenus par suite de maladie ou de maternité dans un certain nombre de pays choisis.

Si vous désirez obtenir des renseignements complémentaires, je me ferai un plaisir de vous les fournir.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

M. M. DesRoches,
Commissaire en chef.

Appendice à la lettre du 11 juin 1969, adressée à l'honorable David A. Croll.

Remarques générales concernant les programmes relatifs à l'interruption de revenus causée par la maladie et la maternité.

Adoptés par 24 pays en 1940, les programmes de maladie et de maternité offrant des prestations compensant la perte de revenus étaient en vigueur dans 67 pays en 1967.

Tous les pays européens appliquent des programmes de prestations en cas de maladie, ainsi que tous les pays de l'Amérique du Nord et du Sud, à l'exception de huit d'entre eux. Cinq pays du Moyen-Orient, huit d'Asie et d'Océanie et six nations africaines offrent des programmes de prestations en espèces en cas de maladie.

Bien que les programmes de maternité ne soient pas aussi populaires, ils sont en vigueur dans presque toutes les régions du monde.

En grande majorité, les programmes offrent des prestations pour la perte de revenu et des services médicaux dans le cas de maladie ou de maternité, et sont financés par des ententes tripartites entre les employés, les employeurs et le gouvernement. On compte cependant des exceptions, soit le Royaume-Uni, l'Australie, la plupart des États communistes de l'Europe, etc., où les prestations en espèces sont versées tel que susmentionné mais où les services médicaux sont assurés par l'État.

Dans les notes suivantes et le tableau ci-joint, il est question de prestations en espèces pour perte de revenu et non de programmes médicaux et d'hospitalisation qui sont conçus pour rembourser ce genre de dépenses.

Envergure du programme

Le champ d'application du programme de prestations de maladie et de maternité varie considérablement d'un pays à l'autres, mais il semble qu'il est plus vaste dans les nations les plus industrialisées et, dans presque tous les cas, ce programme ne s'applique qu'à ceux qui travaillent dans un milieu «patron-employé», ce qui exclut généralement le travailleur qui est «à son propre compte».

Financement

Le financement des programmes de prestations de maladie et de maternité est généralement assuré par le prélèvement d'un pourcentage fixe sur les gains de l'employeur et de l'employé, jusqu'à un plafond maximum au-delà duquel aucune contribution n'est perçue. Cet argent est versé dans un fonds spécial qui sert à défrayer le coût des prestations en espèces et de l'aide médicale. Toutefois, de nombreux pays ne prévoient pas de fonds spéciaux à cette fin, mais englobent le financement des programmes de maladie et de maternité dans les fonds utilisés pour tous les genres de prestations de sécurité sociale.

De nombreux pays ajoutent aux sommes collectées un supplément offert par le gouvernement, de manière que le financement tripartite constitue la méthode la plus communément adoptée; il existe cependant des programmes entièrement financés par les employés, entièrement financés par l'État, entièrement financés par les employés et par l'État, ou entièrement financés par les employeurs et par les employés.

Conditions d'adhésion

La plupart des programmes exigent, outre le fait d'être dans l'incapacité de travailler, des contributions ou une période d'emploi minimum; de cette façon, seules les personnes qui gagnent leur vie chez un employeur sont assurées. L'importance de la force ouvrière ainsi assurée varie considérablement en fonction de la période nécessaire à l'adhésion, car cette période est généralement plus longue dans le cas de l'assurance-maternité que dans celui de l'assurance-maladie.

Prestations

Pour toucher les prestations, le travailleur doit prouver qu'il subit réellement une perte de salaire, c'est-à-dire qu'il doit être incapable de travailler, qu'il ne doit pas recevoir son salaire courant ou ses prestations de congé de maladie de son employeur, et qu'il doit fournir un certificat médical.

Le taux des prestations de maladie varie généralement de 50 à 75 p. 100 du salaire moyen des quelques mois précédents, majoré d'un supplément en fonction du nombre de personnes à charge. La majorité des programmes prévoient un montant maximum fixe; la période d'attente varie de 2 à 7 jours, et cette période est souvent compensée par un versement rétroactif lorsque l'incapacité dure au-delà d'une période stipulée, soit par exemple deux ou trois semaines. Les prestations sont généralement hebdomadaires et s'échelonnent le plus souvent durant 26 semaines.

Dans les cas de maternité, les prestations débutent généralement six semaines avant l'accouchement et se poursuivent au cours des six à huit semaines qui suivent; les sommes versées représentent de 50 à 100 p. 100 du salaire moyen.

Le tableau suivant résume les remarques susmentionnées, en prenant pour exemple un certain nombre de pays européens choisis:

TABLEAU COMPARATIF DES PROGRAMMES DE PRESTATIONS POUR ASSURANCE-MALADIE ET ASSURANCE-MATERNITÉ*

	Application	Financement	Adhésion	Niveau	Période d'attente	Durée
BELGIQUE						
Maladie	Employés et travailleurs à leur compte	Tripartite	120 jours	60%	—	1 année
Maternité	Comme la maladie	Comme la maladie	10 mois	Comme la maladie	—	6 semaines avant 6 semaines après
ANGLETERRE						
Maladie	Employés et travailleurs	Tripartite	26 sem. dans les dernières 50	Taux uniforme—max. 80%	3 jours	1 année
Maternité	Toutes les mères	Comme la maladie	26 sem. dans la dernière année	Taux uniforme	—	11 semaines avant 7 semaines après
FRANCE						
Maladie	Tous les travailleurs	Employé et employeur	60 heures dans derniers 3 mois	50% à 66⅔% si charges famille	3 jours	3 années
Maternité	Comme la maladie	Comme la maladie	60 heures dans derniers 3 mois des derniers 12 mois et 10 mois d'emploi	Comme la maladie	—	6 semaines avant 8 semaines après
HOLLANDE						
Maladie	Travailleurs gagnant moins de 11,500 gulders par année	Tripartite	aucun minimum	80%	3 jours	52 semaines
Maternité	Comme la maladie	Comme la maladie	Comme la maladie	100%	—	6 semaines avant 6 semaines après
SUÈDE						
Maladie	Travailleurs gagnant au moins 1,800 couronnes et ménagères	Tripartite	aucun minimum	Taux unique	—	Durée de la maladie
Maternité	Comme la maladie	Comme la maladie	Comme la maladie	% du revenu	—	180 jours
ALLEMAGNE-OUEST						
Maladie	Tous les salariés	Tripartite	aucun minimum	65% à 75% après 6 semaines	1 jour	78 semaines
Maternité	Comme la maladie	Comme la maladie	10 mois en 2 ans 6 mois dans la dernière année	100%	—	6 semaines avant 8 semaines après

*Les renseignements fournis ci-dessus concernent les interruptions de salaire provoquées par une perte d'emploi découlant de la maladie ou de la maternité. Les pays susmentionnés offrent également des programmes de soins médicaux.

APPENDICE «M»

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ AU
COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT DU CANADA
SUR LA PAUVRETÉ

PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DU CANADA

OTTAWA, ONTARIO

le 17 juin 1969

TABLE DES MATIÈRES

Section		Page
I	LE PROBLÈME DE LA PAUVRETÉ	419
	Pauvreté—catégories	419
	Causes de la pauvreté rurale	420
	Évaluation du degré de pauvreté	420
	Suppression de la pauvreté	422
	Caractère particulier de la pauvreté rurale	422
II	LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET LA PAUVRETÉ RURALE	423
	Aide à la production	424
	Crédit agricole	424
	Assurance-chômage et indemnisation des accidents du travail	425
	Commercialisation agricole	425
	Aide à la gestion	426
	Soutien des prix et des revenus	426
	Recherche	427
	Éducation	428
	Vulgarisation	428
III	UNE NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE ET DES PROGRAMMES CONTRE LA PAUVRETÉ AGRICOLE	429
	Le problème de la pauvreté agricole	429
	Le rôle du ministère fédéral de l'Agriculture	429
	Fonctions et devoirs des conseillers ruraux	430
	L'aide du ministère aux agriculteurs à revenus minimes	431
	Programmes établis par d'autres ministères pour ceux qui abandonnent l'agriculture	431
	Programmes nationaux d'aide à l'alimentation	432
	Développement économique	433
Annexe A		
	AUTRES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUI ONT TRAIT À LA PAUVRETÉ RURALE	433
	Le bien-être public et la sécurité sociale	433
	Programmes de formation technique et professionnelle	434
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	435

SECTION I

LA PAUVRETÉ DANS LE MONDE RURAL

On peut aborder le problème de la pauvreté du point de vue économique ou social et même d'un point de vue psychologique. La pauvreté, c'est cette indigence économique qui prive un homme ou sa famille de ce revenu qui permettrait de jouir, au moins, d'un niveau minimum de bien-être. La pauvreté fait perdre à un homme l'occasion de se trouver et de garder un emploi permanent. C'est une situation où règnent l'insécurité, l'instabilité et l'incertitude. Le malaise d'aujourd'hui risque de se perpétuer au détriment de l'homme et de sa famille; les enfants souffrent de malnutrition et se voient forcés de quitter l'école avant d'avoir atteint le niveau d'instruction nécessaire pour réussir dans la vie et se voient donc happer par les tentacules d'un cercle vicieux qui ne lâcheront prise qu'après plusieurs générations. La pauvreté donne aussi naissance à un sentiment de frustration, conséquence psychologique inéluctable chez ces personnes qui se voient dépourvues d'aptitudes à se sortir elles-mêmes du pétrin.

Au Canada, la pauvreté s'étale un peu partout, dans les milieux ruraux aussi bien que dans les milieux urbains. Elle ne tient compte ni de la couleur de la peau, ni des caractères ethniques; elle afflige les Blancs aussi bien que les métis, les Indiens et les Esquimaux et se propage des pauvres régions de l'Atlantique à celle du Pacifique.

L'objet de notre exposé se confine à la pauvreté rurale. Le ministère de l'Agriculture s'est toujours préoccupé des gens de la campagne et de leurs problèmes. L'amplification du rôle du gouvernement dans la vie canadienne a permis à d'autres ministères d'assumer certaines responsabilités à l'égard de la solution des problèmes sociaux et économiques de notre monde rural. Néanmoins, le ministère de l'Agriculture n'en demeure pas moins un ministère fédéral qui doit jouer un rôle primordial dans la formation et la mise en œuvre de politiques s'adressant au milieu rural.

La croissance de l'économie canadienne a pris un caractère vraiment phénoménal. Elle a permis à la plupart de nos gens d'atteindre de hauts standards de vie et à de nombreux immigrants de trouver un foyer chez nous. Sa capacité de production est énorme et, durant de longues périodes, elle s'est approchée des conditions du plein emploi. Malheureusement, certains secteurs de notre population n'ont pu suivre le courant du courant économique prépondérant, et cela pour plusieurs raisons. Ces secteurs sont les secteurs de pauvreté de notre société.

Pauvreté — catégories

Le Conseil canadien du bien-être groupe les divers secteurs de pauvreté en cinq catégories différentes, selon leurs rapports avec: (a) la pauvreté selon les cycles de vie, (b) la pauvreté des régions défavorisées, (c) la pauvreté occasionnelle, (d) la pauvreté due à un état de dépendance chronique, (e) la pauvreté urbaine.

La pauvreté selon les cycles de vie—Seulement une minorité de nos gens gagnent de l'argent à un moment donné; les autres dépendent soit de ceux qui travaillent, soit des épargnes qu'ils ont accumulées. La pauvreté affligera donc les gens à diverses périodes de leur vie: durant l'enfance, pendant qu'ils élèvent leur propre famille, et à leur vieillesse. Les allocations familiales et les programmes de sécurité de la vieillesse ont pour objet principal d'alléger les inconvénients de ce genre de pauvreté.

La pauvreté des régions défavorisées—Le Canada est un vaste pays comprenant de grandes régions, à faible densité de population et quelques régions qui dépendent de modes d'activité économique qui sont à se dégrader, telles que les régions productrices de charbon en Nouvelle-Écosse, les régions d'industries forestières dans l'Est de l'Ontario et au Québec; ces régions d'industrie en voie de dégradation sont particulièrement sensibles au problème de la pauvreté. Souvent, les désavantages de la solitude s'y multiplient par ceux du manque d'instruction et de rapports sociaux, par les conditions d'infériorité propres aux groupements minoritaires, et par cette gamme de conditions qui retardent l'intégration à la vie nationale.

La pauvreté occasionnelle—Le chômage, la maladie, les accidents, la mort du gagne-pain peuvent abaisser les niveaux de vie de certaines gens de façon temporaire, si l'on veut, mais néanmoins assez brusque. Les programmes d'assurance sociale sont de bons programmes de sauvegarde, à cet égard, mais ne s'adaptent guère au réconfort de ceux qui ne sont pas intimement intégrés à la main-d'œuvre et de ceux qui sont victimes de longues périodes de maladie.

La pauvreté due à un état de dépendance chronique—Bien des gens ne pourront jamais gagner leur pain quotidien parce que, dès leur naissance, le chemin de la vie leur a été obstrué ou bloqué par des désagréments mentaux ou physiques. Toutefois, les progrès accomplis par la médecine et la technologie modernes aident certaines personnes à renverser ces obstacles. Le Régime d'assistance publique du Canada et autres mesures du même genre adoucissent le sort de ceux qui ne peuvent s'empêcher d'être au crochet des autres pendant toute leur vie.

La pauvreté urbaine—Dans les grandes villes, les pauvres sont enclins à se grouper en certains quartiers et ghettos et ce mode d'agglutination démographique se détériore souvent en une mutuelle amplification d'infériorités sociales. Beaucoup de gens qui ont abandonné la terre trouvent souvent un refuge dans ces quartiers urbains.

Causes de la pauvreté rurale

L'agriculture a été la cheville ouvrière de nos régions rurales. La pauvreté s'y est glissée, un peu à la faveur des imperfections qui ont marqué le processus d'ajustement qui coïncidait inévitablement avec la croissance de l'agriculture.

L'histoire de notre agriculture est jalonnée de progrès techniques qu'accompagnait un accroissement continu de la taille de nos fermes, des investissements, de la substitution du capital à la main-d'œuvre et d'une lente expansion de la demande pour les produits agricoles. Pour garder la rémunération de la main-d'œuvre à un bon niveau, il a bien fallu que certains agriculteurs redressent l'organisation de leurs fermes, à l'unisson du progrès technique, pendant que les autres se frayaient un passage hors de l'agriculture. Les ajustements ou redressements agricoles et l'exode rural n'ont pas connu cette cadence qui leur aurait permis de faire disparaître les bas revenus en agriculture. Par ailleurs, les contraintes dérivant de l'aptitude à la gestion, du capital disponible et des formes et structures sociales n'ont permis qu'à un petit groupe d'agriculteurs de vraiment se prévaloir des avantages des innovations techniques. De plus, l'âge, le niveau d'instruction, les préférences de tout un chacun et d'autres raisons encore ont freiné l'exode de plusieurs autres.

Alors que seulement un faible pourcentage des agriculteurs ont réussi à mettre en marche des exploitations viables et efficientes, ou auraient pu le faire avec un peu d'aide, beaucoup d'autres se sont enlisés dans le milieu rural, incapables de bâtir des exploitations rentables ou de s'échapper de ce milieu. Ils sont devenus les travailleurs les moins productifs au sein du monde rural, gagnant une maigre pitance de la gestion de leurs exploitations et, dans bien des cas, devenant de simples travailleurs agricoles ou même des travailleurs à d'autres niveaux inférieurs de l'embauche rurale. Ce n'est pas tout, la pauvreté qui résulte des disparités régionales en croissance économique a le don de se superposer à la pauvreté de caractère essentiellement agricole.

Ici, comme en bien d'autres sphères de la connaissance, on ne peut esquiver la sempiternelle complainte du manque d'informations. En effet, on ne peut que déplorer le manque d'informations précises quant à l'empleur et à la répartition de la pauvreté au Canada rural. Tout d'abord, on n'est même pas arrivé à s'entendre sur ce que devrait être un véritable concept de la pauvreté et encore moins, de ce fait, sur une méthode d'analyse économique ou de mesure statistique de la pauvreté elle-même. Tout ceci parce qu'on peut concevoir la pauvreté d'un point de vue absolu aussi bien que d'un point de vue relatif. Au sens absolu, il s'agit de fixer une série de points de repère, se rapportant aux besoins, au nombre de personnes par famille, à la location de ces familles et à d'autres facteurs, qui montreront quelle proportion de la population tombe dans la catégorie des gens pauvres. Un travail de caractère un peu arbitraire mais, néanmoins, un travail qui s'impose si l'on veut élaborer des programmes.

On peut aussi parler de pauvreté relativement au temps ou à l'histoire, ou aux désirs et aspirations personnels. Ce qu'on est convenu d'appeler, de façon un peu trop allégorique peut-être, le panier des moindres besoins de consommation, de caractère essentiel, s'est modifié de décennie en décennie. Cette modification ressort des développements techniques qui influent sur l'économie et de la marche de cette économie vers une société caractérisée par une forte consommation. Notre concept de moindres besoins va de pair avec le flux, le genre et le nombre de produits offerts au consommateur.

Chaque personne a sa façon d'entrevoir l'avenir et même de rêver son propre avenir; elle veut aussi modifier le présent pour se créer un meilleur avenir. Le défricheur de la forêt, dans l'arrière-pays, peut sembler content de son sort mais, après tout, s'il veut bien défricher la forêt, n'est-ce pas parce qu'il veut améliorer son sort en agrandissant et embellissant son coin de terre? Il n'en est pas tout à fait de même, cependant, de l'exploitant agricole qui songe à se retirer de la vie active et ne consacre plus que quelques heures, chaque jour, aux travaux de la ferme; il a appris ou devra apprendre à se servir de peu, à moins qu'il ait accumulé beaucoup d'épargnes. Nos deux hommes, le défricheur et le cultivateur dont la carrière active tire à sa fin, ne gagnent pas beaucoup d'argent et si l'on s'en tenait aux seuls critères statistiques, il faudrait bien les placer dans la catégorie des pauvres. Toutefois, ils sont heureux et leurs revenus ne sont peut-être pas loin d'être à la mesure de leurs besoins, désirs et aspirations.

Évaluation du degré de pauvreté

Plusieurs techniques statistiques ont été proposées, ou mises de l'avant, en vue de

mesurer le degré de pauvreté. On peut mentionner, par exemple, la ligne de démarcation au-dessous de laquelle un revenu doit être placé dans la catégorie des revenus perçus par la classe pauvre. On peut aussi dresser des budgets de famille et les confronter à l'éventail de la répartition des revenus dans une région bien définie ou au pays, afin de déceler quelle est cette proportion d'une population régionale ou nationale qui ne peut se permettre d'acheter certains des articles énumérés au budget.

Dans une monographie intitulée, Income of Canadians, publiée en 1968 par le Bureau fédéral de la statistique, on considère que toute personne qui consacre 70 p. 100 ou plus de son revenu annuel à l'acquisition des biens essentiels à son existence, tels que nourriture, vêtement et logement, se classe parmi les gens à faibles revenus. D'après les chiffres du recensement de 1961, environ 150,000 des 275,000 familles qui dépendent surtout de l'agriculture pour gagner leur pain se classent parmi les familles à faibles revenus, ce qui peut représenter à peu près 550,000 personnes. Le Bureau fédéral de la statistique définit comme étant faible un revenu de moins de $1,500 pour une personne seule, de $2,500 pour deux personnes, de $3,000 pour trois personnes, de $3,500 pour quatre personnes et de $4,000 pour cinq personnes et plus, en dollars de 1961.

En 1967, Buckley et Tihanyi[1] se sont servis des chiffres de l'enquête de 1958 sur le revenu des familles agricoles pour démontrer ce qu'étaient les revenus des ruraux au commencement des années 50. Le revenu moyen d'une famille urbaine s'établissait à $5,796 et celui d'une famille agricole à $3,645, soit 37 p. 100 de moins. Des 1.1 million de familles rurales, 44 p. 100 étaient «pauvres»—les deux cinquièmes des familles rurales pauvres vivaient à la ferme et les trois autres cinquièmes n'étaient pas des familles agricoles. Environ un des fermiers pauvres vivaient dans des comtés qui pourraient être décrits comme étant des «îlots de pauvreté rurale», mais les deux tiers de ceux qui étaient vraiment pauvres étaient dispersés dans les régions agricoles les plus prospères.

La Commission de planification a mis ces chiffres à jour et s'est servie des données du recensement agricole de 1966 pour faire deux évaluations de la pauvreté agricole. Pour la première, elle a supposé que les familles agricoles n'avaient pas de revenus substantiels venant de sources autres que l'agriculture, et, pour la seconde, elle a supposé que les gages à l'extérieur de l'exploitation agricole étaient de $15 par jour et que le rapport entre le revenu agricole brut et le revenu net était le même qu'en 1958. Pour la première évaluation, le groupe des petites exploitations comprenait celles qui avaient réalisé moins de $5,000 de ventes en 1966. Ces exploitations, au nombre de 238,000, représentaient 55 p. 100 des exploitations agricoles du Canada mais ne fournissaient que 14 p. 100 de la production agricole du pays. La valeur des ventes provenant de ce secteur était égale à celle des ventes provenant d'environ 6,000 de nos plus grandes fermes.

Ce groupe a une concentration assez forte de très jeunes exploitants (au-dessous de 25 ans) et d'exploitants âgés (au-dessus de 60 ans) mais ce sont des hommes dans la fleur de l'âge qui constituent encore la majorité. Ce secteur de petites exploitations englobe 75 p. 100 de toutes les exploitations agricoles du Québec et des provinces atlantiques; toutefois, l'agriculture à revenu minime ne se confine pas à ces régions. La lisière nord de l'agriculture qui traverse l'Ontario et les provinces des Prairies a une mosaïque de revenus qui ressemble beaucoup à celle des provinces atlantiques. D'après la Commission de planification, on trouve une forte concentration de pauvres surtout dans ces régions de l'arrière-pays qui ne se prêtent guère à l'agriculture mais que le Canada avait quand même ouvertes à l'agriculture quand celle-ci n'était encore qu'au stage de subsistance et comportait un mode de vie agréable. Ces régions étaient difficilement accessibles et, à une époque où la demande pour la main-d'œuvre était plutôt faible, il a semblé bon d'y installer plusieurs familles. La politique gouvernementale a souvent prêté son appui à l'établissement rural dans ces régions. De nos jours, on s'adonne à une agriculture de caractère marginal, en certaines régions, et cela sans aide aucune de la part d'autres industries. En d'autres régions, l'agriculture n'a jamais été rien de mieux qu'une occupation secondaire et s'insère dans une mosaïque qui rassemble des sources de revenus très minimes.

D'après le deuxième mode d'évaluation, le nombre de petits exploitants se chiffrait à environ 170,000. Ceux-ci étaient véritablement des «agriculteurs à revenu minime» mais ceci ne veut pas dire, pour autant, qu'ils étaient tous des chefs de familles «pauvres». Il importe de tenir compte de deux observations. Premièrement, la taille d'une famille et ses responsabilités financières décroissent généralement, avec l'âge, et il se peut donc que certains groupes d'exploitants âgés puissent jouir d'une certaine aisance avec le profit

[1] Buckley, Helen and Eva Tihanyi. Canadian Policies for Rural Adjustment—A Study of the Economic Impact of ARDA, PFRA and MMRA, 1967.

de ventes brutes inférieures à $5,000. Deuxièmement, dans toute cette analyse, comme en tant d'autres concernant les revenus ruraux, on n'a pas tenu compte de toute une gamme de sources de revenu supplémentaire. Alors, on a tout lieu de croire que des données plus précises porteraient l'estimation du nombre d'agriculteurs pauvres à un chiffre bien inférieur à 157,000. Il n'est peut-être pas vain de prétendre que ce chiffre ne saurait être inférieur à 120,000.

Suppession de pauvreté

Au Canada, le gouvernement joue un rôle de tout premier plan dans la guerre à la pauvreté et cela pour deux raisons. D'abord, l'état de pauvreté ne dépend pas de la personne qui en souffre mais relève d'une situation qu'il ne peut guère maîtriser. Les imperfections du milieu économique, social et politique le privent des chances de sortir de son ornière et d'accéder aux portes d'une société opulente. De plus, bien que l'individualisme, l'action consciente et intéressée des individus, soient enracinés dans le système de valeur de notre société, le gouvernement de notre pays n'a jamais été dicté par le darwinisme, cette théorie selon laquelle la sélection naturelle résulte de la lutte pour la vie. Donc, le joug des revenus minimes et la tâche de s'adapter aux changements économiques, politiques et techniques n'ont jamais incombé totalement à l'invididu et à sa famille et, de plus en plus, ils deviennent l'une des grandes responsabilités de l'État. Nos richesses, naturelles et autres, sont tellement abondantes qu'une bonne dose d'impulsion technique devrait leur donner cet élan vital qui aiderait tous les secteurs de notre société à atteindre un niveau de vie qui n'ombrerait pas le tableau d'une société opulente. C'est une question de justice sociale et non pas un simple appel à la charité.

Caractère particulier de la pauvreté rurale

La pauvreté ne se manifeste pas de la même façon à la campagne et en ville et c'est pourquoi la pauvreté rurale doit faire l'objet de programmes et d'efforts d'un caractère particulier.

La pauvreté se rencontre davantage chez les familles du milieu rural que chez celles du milieu urbain. Environ 62 pour cent de tous nos pauvres vivent dans nos métropoles et nos autres villes et 38 pour cent dans nos campagnes. Par ailleurs, la pauvreté afflige 42.5 pour cent de nos familles urbaines et 45.9 pour cent de nos familles rurales. Le revenu moyen des agriculteurs, des piégeurs, des chasseurs et pêcheurs, des mineurs et d'autres personnes s'adonnant à des occupations qui prévalent dans les agglomérations rurales est beaucoup inférieur à celui des gens qui gagnent leur pain en d'autres secteurs de l'économie. En 1961, le revenu moyen annuel des travailleurs agricoles s'établissait à $3,567, celui des piégeurs, chasseurs et pêcheurs à $3,342 et celui de toutes les personnes employées d'autre façon à $6,815. De plus, il convient de noter que ces revenus étaient répartis de façon bien plus inégale que ceux qui prévalent dans les professions libérales, l'industrie et le commerce.

Dans les agglomérations rurales, les revenus dépendent, pour une large part, de la production et de la vente des produits agricoles. La production agricole est à la merci d'incertitudes atmosphériques et autres incertitudes de caractère biologique ou technique et les prix de ses facteurs de production et de ses produits s'établissent en dehors de la sphère des exploitations agricoles elles-mêmes.

Dans tous les secteurs de l'industrie, les politiques fiscales et monétaires, les prix qui font l'objet de décisions administratives et les unions ouvrières ont grandement aidé à niveler les fluctuations du revenu que créaient les cycles de l'activité économique. Il n'en est pas de même en agriculture. L'argent que l'on y gagne est le fait d'une kyrielle d'élements ou de phénomènes qui outrepassent la volonté et la maîtrise de l'agriculteur.

L'exode rural a fait perdre aux agglomérations rurales une large part de leur leadership organisateur, social et politique. Là où l'économie locale est au ralenti, les impôts ne suffisent pas à fournir le genre de services requis pour le développement rural. Les agglomérations rurales peuvent, moins facilement que les agglomérations urbaines, s'attaquer au problème de la pauvreté.

Le déclin continu de la population rurale va de pair avec le déclin de son influence politique. Ceux qui parlent au nom de la population rurale ne savent peut-être pas cerner et préciser les questions qui tourmentent les pauvres dans le monde rural. Aux États-Unis, on a constaté que les pauvres, en milieu rural, étaient enclins à s'allier à des groupements, en dehors de leur propre milieu, dont les intérêts s'apparentaient aux leurs. Les représentants des pauvres, cela va de soi, n'exercent pas tellement d'influence et ne peuvent guère aspirer à une voix officielle dans le monde politique. Il appartient donc à l'État lui-même de se faire le fidèle interprète des pauvres.

La plupart des modes d'emploi, en ville, font l'objet de législation sur les salaires minimums; les travailleurs les moins productifs se trouvent donc surtout là où la loi n'a rien à voir avec le salaire minimum. En milieu rural, non seulement les travailleurs agricoles ne peuvent-ils se prévaloir de lois sur le salaire minimum mais beaucoup d'entre eux sont peu instruits, jouissent de peu de

formation nécessaire à une main-d'œuvre qualifiée et se trouvent souvent dans le groupe des personnes âgées.

Enfin, plusieurs agglomérations rurales sont souvent éloignées les unes des autres. Elles sont à de longues distances des centres urbains, des sièges du gouvernement, des grandes routes et, souvent, des meilleurs écoles et hôpitaux. La formulation et l'exécution des programmes gouvernementaux, tout cela se passe en ville et ne se trouve guère à la porté des pauvres de la campagne. Souvent, le besoin s'est fait ressentir non pas tellement pour un plus grand nombre de programmes de formation que pour d'efficaces méthodes de mettre les campagnards au courant de ceux qui existent déjà.

SECTION II

LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET LA PAUVRETÉ RURALE

L'histoire de notre agriculture fourmille de toute une variété de programmes d'aide aux agriculteurs, à tous les niveaux économiques, programmes établis et mis en marche par le ministère de l'Agriculture du Canada. Ils s'étalent de l'aide accordée aux premiers colons, pour fins de développement, et au travail accompli en vue de contrecarrer les désavantages agricoles de certaines régions, aux programmes aujourd'hui en vigueur et concernant l'aide à la production et à la commercialisation, le soutien des prix et des revenus, l'aide en cas d'urgence et la provision de revenu supplémentaire, la recherche, l'instruction et la vulgarisation. Au cours des années de colonisation, prévalaient ces aspects de l'exploitation rurale et des droits de préemption qui rendaient facile l'accès à la terre, une politique nationale de transport et d'immigration et l'aide à l'agriculture qui faisaient partie de la politique d'expansion vers l'ouest du pays. L'objet primordial de ces politiques et programmes était la survivance de l'agriculture en tant qu'élément de l'établissement colonial et du soutien de l'industrie en tant qu'investissement favorable à l'ouverture de frontières au secteur commercial de l'économie; néanmoins ces politiques et programmes ont aidé à promouvoir le bien-être rural.

Au début de notre siècle, l'objet principal de notre politique agricole continua de se diriger vers l'exploitation de terres nouvelles et le transport; on construisit des chemins de fer, on échafauda un système de crédit agricole gouvernemental, aida la production et donna certains secours financiers aux victimes de désastres affectant l'agriculture. C'était un moyen d'établir un certain équilibre entre le bien-être chez le secteur agricole, celui de la main-d'œuvre ouvrière et celui de l'industrie. Les provinces des Prairies firent l'objet d'une attention spéciale durant la période de dépression économique des années trente, quant au bien-être des secteurs agricoles et des secteurs non agricoles des agglomérations rurales. Pour la première fois, au Canada, le gouvernement aida à déménager et à établir ailleurs des agriculteurs, victimes de la sécheresse; de plus, il mit en route un vaste programme de secours aux victimes de désastres naturels. Le gouvernement fédéral se vit même forcé de prendre à sa charge des responsabilités financières qui excédaient alors sa responsabilité juridictionnelle, en ce qui concernait les questions de bien-être social. Cet état de choses finit par donner lieu à une importante loi fédérale sur les ressources naturelles, loi visant le relèvement de l'agriculture et des agriculteurs dans les provinces des Prairies et connue sous le nom de Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Cette loi et le travail accompli sous son empire sont bien connus et il ne servirait de rien, pour les fins de ce mémoire, d'en parler plus longuement.

L'évolution de la politique du bien-être général s'est renforcée, du point de vue agricole, par de nouvelles politiques agricoles touchant au bien-être. Ces politiques ont abouti à diverses mesures adoptées par le ministère de l'Agriculture, à d'autres mesures de caractère économique et social qui relèvent maintenant de l'Administration de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles (ARDA et d'autres ministères et directions du gouvernement fédéral. A ces politiques et programmes se superposent les activités des gouvernements provinciaux visant à aider l'industrie et les gens de la campagne. En certains cas, ces activités ont été coordonnées et divisées sur une base coopérative. Les programmes agricoles fédéraux ont évolué et d'autres programmes ont vu le jour, de pair avec d'importantes modifications de la structure de l'industrie, l'évolution technologique et de nouveaux faits dans le monde du commerce. Ces mesures visent surtout la production et la productivité de toutes les exploitations agricoles mais elles n'exercent pas moins une forte influence sur la façon dont les petits agriculteurs, les agriculteurs à revenus minimes et les agglomérations rurales essaient de résoudre leurs problèmes sociaux et économiques. Plusieurs des programmes agricoles fédéraux avaient été formulés de sorte que l'agriculture, en général, puisse en bénéficier mais avaient aussi pour objet d'apporter une aide additionnelle aux régions rurales qui se trouvent dans une position désavantageuse.

Au sujet de l'exploitation des ressources naturelles, nous avons déjà parlé des vieilles politiques gouvernmentales qui encoura-

geaient les Canadiens à s'établir sur des terres et à exploiter ces terres pour des fins agricoles. La fin de cette période d'établissement vit l'éclosion de programmes gouvernementaux visant à encourager la conservation du sol et de l'eau, le drainage, la protection contre les inondations et l'irrigation. La principale organisation, dans ce domaine, l'ARAP, a grandement aidé au rétablissement agricole et à l'utilisation des terres agricoles au moyen de pâturages collectifs, d'établissements nouveaux, dans la région des Prairies. Dans la région des Maritimes, l'Administration du rétablissement des régions marécageuses des Maritimes (MMRA) a construit des levées (aboiteaux) pour protéger et rétablir les régions marécageuses.

La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) favorise l'exécution de programmes de remembrement des terres et d'accroissement de la taille des exploitations agricoles; ces programmes aident à se départir de certains malaises engendrés par des erreurs d'établissement, erreurs de taille ou d'échelle d'exploitation qui ne permettaient pas de bâtir une solide entreprise économique. Cette loi était la suite logique d'une longue enquête conduite par le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

Cette politique fut mise en plan, tout d'abord, par le ministère fédéral de l'Agriculture. Elle incorporait alors quelques-uns des modes d'orientation des ressources humaines et naturelles, mis de l'avant par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) ainsi que certaines des lignes de conduite préconisées par le comité sénatorial et par la conférence nationale de 1961 sur les Ressources et notre Avenir. ARDA, telle que maintenant établie, et son corollaire, le Fonds pour le développement économique rural (FRED) concentrent davantage leurs efforts sur ces segments des agglomérations rurales dont la situation désavantageuse est mère de revenus minimes. A l'instar d'ARAP, on se préoccupe de toutes les ressources, humaines aussi bien que naturelles, d'apporter une aide additionnelle aux régions rurales qui se trouvent dans une position désavantageuse.

Aide à la production

L'aide à la production a pris la forme de programmes d'amélioration de la production des animaux et des récoltes. Les fonds fournis par le gouvernement ont aidé à importer des animaux de race et à introduire de nouvelles récoltes et de l'outillage agricole moderne. Des programmes ont été mis en marche pour aider les agriculteurs qui gardent des sujets d'élevage, sauvegarder la santé des animaux et des plantes et promouvoir une meilleure gestion, grâce à des exemples et à la participation à des concours. Les programmes gouvernementaux attachent toujours une grande importance à la répression des maladies, à l'accroissement des rendements et à l'amélioration de la qualité des produits. A titre d'exemple, le ministère fédéral de l'Agriculture dépense plus de $7,000,000 chaque année pour la prévention et la répression des maladies animales, sans compter les travaux de recherche sur ces deux sujets, et plus de $2,000,000 chaque année pour d'autres programmes concernant la production, sans compter les primes pour la qualité de certains produits.

Quant à l'amélioration des récoltes, l'aide gouvernementale comprend la répression et l'éradication des maladies, l'amélioration et la distribution de nouvelles variétés de graines de semences et la réglementation des intrants servant à la production, intrants tels que les engrais chimiques. Un autre programme de grande envergure comprend les travaux de recherche qui s'étalent dans toutes les régions du pays et l'aide apportée aux projets de recherches des universités et d'autres institutions au pays.

Le gouvernement continue de subventionner des organisations dont l'objet est de promouvoir l'amélioration de l'agriculture. La liste des récipiendaires est longue et comprend des organisations qui s'occupent de grandes cultures, de fruits, de légumes et des animaux, des associations d'agriculteurs et des cercles de fermières, des cercles 4-H pour garçons et jeunes filles ainsi que des expositions agricoles, mais se préoccupent davantage d'aménager les ressources de sorte qu'elles puissent contribuer dans la mesure du possible au bien-être et à l'avancement économique de tous les membres de la société.

Crédit agricole

Depuis 1927, le gouvernement fédéral s'est occupé de mettre le crédit à meilleure portée des agriculteurs. Auparavant, les maisons de prêts hypothécaires et les compagnies de prêts et d'assurances étaient les principales sources de crédit. Depuis la deuxième décennie de notre siècle, la plupart des gouvernements provinciaux se sont intéressés au crédit agricole. Leur succès et leur enthousiasme se sont parfois atténués, et cela surtout au cours de la dépression économique des années trente. Quelques gouvernements provinciaux en vinrent alors à penser que la grosse part de la responsabilité, à l'égard du crédit agricole, au pays, devrait incomber au gouvernement fédéral.

Le secteur du crédit hypothécaire à l'agriculture connaît un nouvel essor depuis 1959, année où la Société du crédit agricole rem-

plaça la Commission du prêt agricole canadien. La Société est devenue la principale source de crédit pour l'agrandissement des fermes, leur mécanisation et leur modernisation. Bien entendu, d'autres agences gouvernementales telles que l'Administration de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, la Banque d'expansion industrielle et la Société centrale d'hypothèques et de logement continuent d'accorder du crédit, pour fins spéciales, aux fermiers, et la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles prévoit toujours des garanties aux prêts que les banques font aux fermiers pour améliorer leurs fermes. La Société du crédit agricole elle-même a fait preuve de belle maîtrise en adaptant ses programmes et règlements à l'évolution des impératifs financiers des fermes commerciales. Ses services de supervision, pour les prêts consentis d'après la Partie III de la loi, ouvrent la voie à un mode de service de gestion des fermes qui devrait bientôt jouir de la faveur générale. Les fermes à revenus minimes ou, si l'on veut, toutes ces fermes qui n'ont pas encore réussi à se hisser dans la catégorie soi-disant commerciale, devraient faire l'objet d'un programme particulier. En effet, pour ces fermes, généralement de faible taille, un bon programme de crédit agricole surveillé est peut-être, plus que toute autre mesure, le vrai moyen de les faire démarrer, de les redresser et de les agrandir. Le succès des prêts consentis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants atteste la capacité de ces fermes de s'agrandir, de renforcer leur rentabilité et de faire jouir l'exploitant et sa famille d'un bon niveau de vie. Peu importe le genre d'exploitation, les besoins de crédit montent une côte semblable à celles de l'expansion et de la spécialisation. Le volume des intrants ou facteurs de production se gonfle; la mécanisation déplace de plus en plus de main-d'œuvre agricole; l'emploi d'engrais fertilisants commerciaux, de la chaux, des engrais alimentaires et des grains de semences commerciaux, tout cela monte en flèche; une proportion sans cesse grandissante des intrants vient de sources extérieures à la ferme; ces intrants eux-mêmes sont répartis dans des combinaisons différentes et de façon plus efficace que dans le passé et le résultat ultime est un plus gros volume de divers produits agricoles.

Les besoins de crédit vont se gonfler et il faudra donc desserrer les restrictions au crédit, surtout celles qui concernent la valeur nette de la propriété, si l'on veut réussir à transformer les fermes à revenus minimes en fermes qui savent faire croître un revenu, des fermes commerciales dirigées de façon efficace.

Dans les régions pauvres, agricoles, il faudra insuffler de fortes doses de capital, en vue d'assurer une plus grande et une meilleure utilisation des ressources et contribuer ainsi au progrès économique de la nation. Cette disponibilité de capital créera aussi un meilleur climat économique où les gens de la région pourront mieux se tirer d'affaire. Il faut du capital pour la formation ouvrière et technique de l'excédent de main-d'œuvre agricole et pour transférer cette main-d'œuvre à des emplois non agricoles. Il en faut, de même, pour fournir des services d'experts en gestion et l'outillage productif que comporte l'expansion d'une entreprise agricole. A la première session de la vingt-huitième Législature de la Chambre des communes, en 1969, on proposera un amendement à la loi du crédit agricole, autorisant la Société du crédit agricole à consentir des prêts à long terme aux Indiens qui habitent des réserves; ce sera là un moyen d'améliorer la position sociale et économique d'un secteur déshérité de notre économie rurale. Les Indiens pourront enfin se prévaloir des mêmes services que les autres fermiers, en ce qui concerne le développement de l'entreprise agricole. De plus, il est permis d'espérer que les dispositions de la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles s'appliqueront dorénavant aux syndicats de fermiers fonctionnant dans les réserves indiennes. Les prêts à long terme, en vertu de la Loi sur le crédit agricole, jouiront d'une garantie prévue par le ministère des Affaires indiennes; il en sera de même, en certains cas spéciaux, pour les prêts consentis en vertu de la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

Assurance-chômage et indemnisation des accidents du travail

Depuis le 1er avril 1967, les dispositions de l'assurance-chômage visent aussi les personnes qui s'adonnent à l'horticulture et à l'agriculture. Ce mode de protection est de caractère obligatoire pour toutes les fermes où se trouvent des employés susceptibles d'être assurés. Les travailleurs agricoles jouissent donc du même mode de protection que les travailleurs industriels, quand ils tombent victimes de chômage involontaire. En Ontario (depuis 1966), l'inclusion des travailleurs agricoles est obligatoire; la loi assure une indemnisation du travailleur victime d'un accident au cours de l'exercice de ses fonctions ou atteint d'une invalidité due à une maladie professionnelle déterminée. Dans les autres provinces, excepté le Québec, les travailleurs agricoles peuvent, sur demande, se prévaloir d'une protection partielle.

Commercialisation agricole

Dans la sphère de la commercialisation agricole, l'aide gouvernementale prend la

forme de services de classement et d'inspection des produits de la ferme et le contrôle des moyens et méthodes de commercialisation des bestiaux et des produits des récoltes. De façon générale, cette commercialisation s'intègre au procès de la production, même si elle se pratique en dehors des limites de la ferme. De plus, la promotion commerciale est un service gouvernemental de première grandeur qui exerce une réelle influence sur les prix perçus par le fermier, ce qui n'est pas sans donner un bon coup de main au petit fermier. Toutefois, il faut bien admettre que le fermier à revenu minime ne peut tirer grand avantage de la politique gouvernementale, concernant les mécanismes des marchés et l'efficience commerciale, puisque ce fermier n'a pas grand-chose à apporter au marché.

Aide à la gestion

Beaucoup de fermiers à revenus minimes ne peuvent s'adapter à l'évolution de l'agriculture et affronter les problèmes sociaux et économiques qu'entraîne cette évolution. Ils végètent en agriculture et, dépourvus d'aide technique et financière, ils ne peuvent tirer bon parti du progrès technique. A leur manque de ressources appropriées, à la petite échelle de leurs entreprises, au manque de crédit, se joint l'inaptitude à organiser et diriger leurs exploitations agricoles. Pour ce groupe d'agriculteurs qui comptent pouvoir améliorer leur sort en agriculture et, pour ceux dont les exploitations vont bon train, le ministère fédéral de l'Agriculture, de concert avec les provinces, a mis en marche un vaste système de données et de comptabilité agricoles (CANFARM) qui devrait être de nature à éclairer leurs propres problèmes de gestion. Grâce aux fiches d'information et à l'analyse de ces informations à l'aide d'ordinateurs électroniques, le système peut fournir à un fermier un état financier de son exploitation et le comparer à ceux d'autres exploitations, tout en mettant le doigt sur les points les plus faibles. Quant aux petits fermiers à revenus minimes, de simples états financiers peuvent fournir des données sur les coûts et les recettes de chaque spéculation, démontrer quels secteurs de la ferme rapportent des profits et quels secteurs n'y réussissent pas et expliquer cet état de choses. Ce genre de programme de gestion, auquel se rattachent quelques services consultatifs, est un programme qui vise à faire hausser les revenus de la ferme et à faire valoir l'aptitude à la gestion des fermiers. Le système est encore au stage de l'exploration mais devrait être pleinement en vigueur, dans tout le pays, en 1970. Il servira peut-être de stimulant qui aidera à susciter ou à hausser le niveau des aspirations des fermiers à revenus minimes, grâce à leur participation au travail de ce système et à l'étude et l'analyse des affaires de leurs propres fermes.

Soutien des prix et des revenus

Après la dernière guerre, les fermiers ont fortement insisté pour que l'État intervienne directement et établisse des prix-plancher pour les produits de la ferme. Cette demande se fonde sur l'expérience acquise dans le domaine de l'administration des prix pendant la guerre et sur l'agitation des fermiers en faveur de prix de parité qui leur donneraient un meilleur pouvoir d'achat et des revenus comparables à ceux des travailleurs et entrepreneurs en ville.

Les objectifs de stabilité des prix et de répartition équitable des revenus peuvent s'atteindre d'autre façon, soit par l'intermédiaire d'offices de commercialisation et de programmes de commercialisation, soit par une aide supplémentaire à l'égard des revenus. Qu'il suffise ici d'attirer l'attention sur la longue liste d'agences et de programmes établis par le ministère de l'Agriculture, en vue de soutenir prix et revenus agricoles. Dans cette liste, on reconnaîtra l'Office de soutien des prix agricoles (L'Office de la stabilisation des prix agricoles depuis 1958); l'Office des produits agricoles; la Commission canadienne du lait; et nombre de programmes prévoyant de l'aide à l'égard de revenus supplémentaires, y compris des subsides pour le fret et l'entreposage des grains alimentaires, des secours pécuniaires aux cultivateurs des régions à faibles rendements dans les provinces des Prairies et la région de la rivière La Paix, en Colombie-Britannique et l'assurance-récoltes, qui prévoit le partage par le gouvernement fédéral du coût des programmes provinciaux d'assurance-récoltes.

Le gouvernement fédéral contribue aussi à amoindrir les effets néfastes de mauvaises conditions atmosphériques, à l'égard de la production agricole, en établissant certains programmes destinés à faire face à de telles situations critiques. On peut mentionner ici les secours pécuniaires, fondés sur les aires en culture, aux producteurs de céréales des provinces des Prairies, et l'aide pécuniaire au transport, par voie ferrée, de maïs aux provinces de l'Atlantique. Les gouvernements fédéral et provinciaux agissent souvent de concert pour atténuer les effets de certaines situations critiques, comme le démontrent les exemples suivants: a) dédommagements aux fermiers des Prairies qui n'ont pu faire leurs récoltes en 1959; b) un programme de banque des fourrages en 1961-62; c) aide au transport de l'avoine de semence en 1962; d) dédommagements pour les pertes de récoltes causées par le mauvais temps en 1965-67; e) programmes d'urgence pour l'alimentation des bestiaux depuis 1957; et f) quelques autres programmes d'ordre compensatoire dont le plus important est bien celui mis en œuvre sous l'empire de la loi sur les épizooties.

Les petits fermiers, ou fermiers à revenus minimes, ont tous bénéficié de ces programmes de soutien des prix et des revenus, programmes qui se fondent surtout sur des virements du revenu, qui ont grandement secouru les petits fermiers et contribué à leur bien-être. Toutefois, il ne faut pas se leurrer et refuser de connaître que certains programmes ont peut-être entravé ou retardé les redressements qui s'imposaient dans le domaine de l'utilisation et de la combinaison des ressources, redressements essentiels à la longue et progressive évolution de l'agriculture. Dans le cas des œufs, par exemple, le programme de soutien des prix a établi un plafond à l'endroit du volume de la production pour lequel un paiement pourrait être versé. Cette façon d'agir a favorisé le petit producteur et peut donc s'inscrire comme mode de programme de bien-être pour ce petit producteur.

Recherche

Depuis l'établissement de notre système de fermes expérimentales, en 1886, le ministère fédéral de l'Agriculture s'est grandement préoccupé de travaux de recherche dans le domaine de la production. La recherche fédérale en agriculture s'étale en plus de 60 centres à travers le pays. Le Conseil national de recherches et l'Administration—ARDA (loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles) s'occupent aussi de recherches qui ont trait à l'agriculture. De façon globale, en 1966, le gouvernement fédéral a fourni 68 pour cent, les universités 23.5 pour cent et les gouvernements provinciaux 8.5 pour cent des années-homme consacrées à tous les travaux en recherche agricole au pays. Le programme de recherches du ministère est, depuis longtemps, l'un des faits les plus marquants de la politique agricole fédérale. Ce programme a donné un véritable essor à la productivité.

Les travaux de recherche agricole des gouvernements provinciaux sont en rapport très étroit avec les programmes de vulgarisation agricole. Les travaux des deux paliers gouvernementaux, fédéral et provincial, se renforcent les uns les autres et aident à l'adaptation des découvertes techniques et scientifiques aux besoins des fermiers qui dirigent des exploitations de tout genre en diverses parties du pays. Les chercheurs partagent les mêmes soucis scientifiques et trouvent facilement un terrain d'entente qui favorise la coordination des efforts. L'un des secteurs les plus importants où se manifeste cette coopération est celui des travaux de recherche sur les sols, travaux exécutés par les ministères fédéral et provinciaux et les universités. Les connaissances acquises constituent de fortes assises pour d'autres travaux scientifiques et pour les services consultatifs en gestion des sols et programmation de l'utilisation de la terre. Bien des fermiers pauvres se trouvent sur des fermes dont le sol est pauvre; cette enquête sur les sols est donc d'une aide précieuse pour reconnaître la valeur d'un sol pour la production de différentes récoltes et pour donner des conseils au sujet des bonnes méthodes d'exploitation des sols.

Les principaux travaux de recherche du ministère sont du ressort de la Direction de la recherche, de la Direction de l'hygiène vétérinaire, de la Direction de l'économie et du Laboratoire de recherches de la Commission des grains du Canada. La plus grosse part revient à la Direction de la recherche; ses stations de recherches et ses fermes expérimentales orientent leurs travaux vers des problèmes concernant ces aspects de la production qui sont particuliers à diverses régions du pays.

La recherche en sociologie et en économie agricole est dévolue surtout à la Direction de l'économie. Cette Direction poursuit des études en: a) économie de la production—coûts de production et revenus, exploitations des ressources, organisation et gestion des exploitations agricoles et finance agricole; b) commercialisation, portant surtout sur la planification et le développement des marchés, la demande et l'approvisionnement en denrées agricoles, l'agriculture mondiale et les aspects internationaux de la commercialisation des produits agricoles, et la coopération agricole. La faible part du dollar canadien consacré à la recherche agricole, attribuée à la recherche en sociologie et en économie, n'est pas sans préoccuper le ministère et toute l'industrie agricole. N'est-on pas étonné d'apprendre qu'en 1966, par exemple, seulement 8.1 pour cent des fonds consacrés à la recherche agricole au Canada allaient à la recherche en économie et en sociologie. Nul doute que des chiffres se rapportant uniquement à la sociologie démontreraient que cette discipline scientifique fait figure de pauvre petite sœur qu'on oublie presque complètement. Le ministère est le premier à déplorer cette triste situation et veut faire quelque chose pour la corriger; il veut élargir les assises de ses recherches en économie et en sociologie et vise à mieux coordonner et à intégrer ses programmes de recherche. La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles permet aux gouvernements fédéral et provinciaux d'unir leurs efforts et d'effectuer des travaux de recherches physiques, économiques et sociologiques concernant les problèmes des agglomérations rurales. L'un des projets les plus importants, mis de l'avant par ARDA, est l'inventaire des terres du Canada, projet auquel participent toutes les

provinces. Plusieurs études sociologiques se sont attaquées aux problèmes des petites fermes non commerciales, à la pauvreté rurale, à la participation sociale et aux niveaux d'aspirations sociales et économiques.

Éducation

Nos jeunes Canadiens s'instruisent aux écoles élémentaires et secondaires établies sous l'égide des gouvernements provinciaux. Ces dernières années, l'État fédéral a consenti des octrois aux provinces, d'après diverses ententes fiscales, afin de faire face à la hausse des frais scolaires. Ces octrois sont destinés aux collèges, aux universités, aux écoles techniques et aux écoles de formation professionnelle. Les jeunes ruraux peuvent aussi se prévaloir d'un système de formation technique et professionnelle qui les rend aptes au travail de la terre et au travail en ville. Le ministère fédéral de la Main-d'œuvre se rend responsable de la participation financière du gouvernement fédéral, sous l'empire de la loi sur la formation professionnelle des adultes de 1967, au moyen de versements effectués pour des cours donnés par des écoles provinciales, techniques et autres, et par des organismes industriels.

On ne peut que continuer de déplorer le faible niveau d'instruction scolaire de la plupart des exploitants agricoles. En 1961, par exemple, seulement 32 pour cent des fermiers et travailleurs agricoles avaient prolongé leurs études au-delà du stage élémentaire, comparativement à 75 pour cent de ceux qui s'adonnaient à d'autres occupations, à titre d'entrepreneurs, ailleurs dans notre monde économique. Les inscriptions à la formation professionnelle agricole n'avaient guère augmenté, malgré le vif besoin pour un tel genre de formation. Le Conseil économique du Canada, dans son cinquième exposé annuel, attire l'attention sur le besoin impératif d'un plus haut niveau d'instruction de la part de ceux qui veulent continuer d'œuvrer sur la ferme et qui, pour ce faire, doivent adopter des méthodes de production modernes et efficaces, diriger des exploitations de plus grande taille et exploiter leur capital productif de manière à en tirer le plus fort rendement possible.

Des études sociologiques du Canada rural font ressortir les disparités éducationnelles entre diverses régions du pays. Une étude démontre que les ruraux non agricoles s'apparentent davantage aux citadins mais empruntent beaucoup à l'influence de leur milieu rural. Quant à l'effort éducationnel, toutefois, Whyte[1] a reconnu qu'une plus faible proportion des ruraux qui ne vivaient pas à la ferme, que des ruraux qui y vivaient, allaient à l'école, peu importe l'âge.

Vulgarisation

Au Canada, la vulgarisation agricole incombe surtout aux provinces. Tout de même, le ministère fédéral de l'Agriculture y participe de façon ostensible, à titre gracieux, et son travail est bien vu du public agricole. Cet ordre de choses émane, en partie, d'un besoin évident et de la disponibilité de connaissances agricoles techniques et scientifiques dans le monde agricole fédéral et, en partie, de la mise sur pied d'ententes formelles et bien précises avec les ministères provinciaux, ententes qui tournent à l'avantage de chaque palier gouvernemental.

Les travaux de recherche du ministère fédéral, travaux qui portent sur des questions d'ordre physique, économique et sociologique dans les domaines de l'industrie agricole, des agglomérations rurales et des industries connexes à l'agriculture, servent souvent de prélude à la formation de programmes et politiques et, pour cela, les officiers du ministère doivent maintenir des liens très étroits et bien soutenus avec les gens de la campagne. Les travaux d'inspection, de classement et de réglementation invitent inévitablement un peu de travail de vulgarisation.

Après tout, les préoccupations de plusieurs fonctionnaires fédéraux et provinciaux sont à peu près les mêmes et c'est ce qui explique la belle façon dont ces fonctionnaires s'entraident et renforcent leur action. Leur coopération revêt parfois le caractère formel de comités qui tiennent des assemblées pour formuler certaines recommandations, au profit éventuel des fermiers. Le tout est chapeauté par un comité national, le Comité canadien de coordination des services agricoles, qui se préoccupe des services de vulgarisation agricole, de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Le travail, la pensée des ministères de l'agriculture se frayent un chemin jusqu'à la porte du fermier grâce au travail de l'agronome du comté. Cet homme s'efforce d'apporter des solutions pratiques aux problèmes de la production agricole; il s'intéresse aux questions de main-d'œuvre, de facteurs et de coûts de production, s'intègre à la société qu'il se doit de servir, encourage la formation et l'œuvre des clubs de jeunes ruraux et, de façon générale, voit à l'exécution des programmes provinciaux dans son propre milieu rural. Ces derniers temps son attention s'est portée davantage sur la gestion des exploitations agricoles et sur les questions d'ordre social et économique qui confrontent les collectivités rurales. En certaines provinces, on va même jusqu'à élargir le programme de vulgarisation afin d'en faire bénéficier tous les

[1] Whyte, Donald R., Rural Canada in Transition. Chapitre I, page 68. Conseil de la recherche en économie agricole du Canada.

membres d'une agglomération rurale, ceux qui ne vivent pas de l'exploitation agricole aussi bien que les autres. L'agronome est appelé à seconder l'effort des comités d'expansion rurale, à titre de conseiller ou d'animateur. Cela lui permet d'élargir la sphère de son influence technique et scientifique et d'y insérer les points de vue social et économique. Il peut ainsi rendre de meilleurs services à ces ruraux qui se trouvent dans une situation désavantageuse. Force est d'admettre, toutefois, que même avec la meilleure volonté au monde, l'agronome ne réussit pas toujours à atteindre tous les fermiers du milieu où il travaille, soit parce que ces fermiers sont trop nombreux, soit parce que certains d'entre eux sont indifférents et que d'autres ne se préoccupent guère de leur propre sort. Plusieurs sondages nous ont appris que moins de la moitié des fermiers se donnaient la peine d'aller voir leur agronome, chez lui ou à des réunions de fermiers. Chose surprenante, beaucoup de fermies bien éduqués et prospères font preuve de ce genre d'invisibilité.

SECTION III

UNE NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE ET DES PROGRAMMES CONTRE LA PAUVRETÉ AGRICOLE

Aujourd'hui, la politique agricole canadienne vise à améliorer l'efficience et la position concurrentielle de l'agriculture, à protéger l'agriculteur contre des prix désastreusement faibles, la gêne financière et les produits subventionnés des autres pays, à renforcer sa manière de se protéger lui-même contre les désastres causés par les éléments et à favoriser le développement de structures commerciales appropriées.

Le progrès technique a déclanché une rapide évolution de l'agriculture, une évolution qui continuera et pourrait même s'accélérer au cours des prochaines années. La baisse rapide du nombre d'exploitations agricoles, plusieurs desquelles sont des exploitations à revenus minimes, et l'accroissement marqué de la taille des fermes et de leur capitalisation sont autant d'indices de la vitesse de l'adaptation. Les programmes agricoles concernant la recherche, le crédit et les services consultatifs sont tous de nature à favoriser cette adaptation.

Le problème de la pauvreté agricole

Malgré ces politiques et programmes, plusieurs agriculteurs n'ont pas réussi à redresser leurs entreprises et à leur faire donner un revenu approprié et à faire face aux problèmes économiques et sociaux qui les confrontent. La tendance vers la commercialisation et la spécialisation, en agriculture, a aggravé les disparités économiques entre cultivateurs. Ces disparités peuvent servir à placer les agriculteurs d'aujourd'hui en trois classes assez distinctes groupant: (a) les agriculteurs commerciaux, (b) ceux qui sont susceptibles de se hisser au rang d'agriculteurs commerciaux et (c) les pauvres. On rencontre beaucoup d'agriculteurs pauvres dans certaines régions défavorisées bien définies mais le plus grand nombre est disséminé dans les régions agricoles les plus prospères. La pauvreté agricole afflige un bien plus grand nombre de gens qu'on oserait le croire.

Le succès d'un programme contre la pauvreté exige qu'on se donne tout entier à la tâche d'améliorer le bien-être de ceux qu'affligent les privations économiques et sociales. Il faut donc y consacrer beaucoup d'efforts et de ressources pendant une assez longue période. Dans le passé, les guerres à la pauvreté ne pouvaient être que des escarmouches vouées à l'insuccès avant même d'être mises en branle parce que les participants n'avaient pas ce qu'il fallait en fait de vouloir, de ressources et de savoir-faire.

Il serait oiseux d'espérer que l'on puisse, en un rien de temps, résoudre les problèmes de ces nombreux agriculteurs et autres campagnards canadiens dont les revenus sont minimes. Un seul programme, peu importe son envergure, ne saurait y réussir. La pauvreté, en effet, découle de plusieurs causes et se manifeste de diverses façons. Pour dégager les campagnards pauvres, de leur étreinte, il faudra établir des programmes qui en viennent directement aux prises avec les causes de la pauvreté.

Les pauvres sont, d'ordinaire, des gens inaptes à la concurrence dans le monde moderne. Ils sont dépourvus des talents, de la formation, des connaissances et de l'ambition nécessaires pour mener une entreprise à bonne fin ou pour garder un emploi qui leur assurerait un bon revenu. D'autres gens, et il s'agit ici surtout d'agriculteurs, sont pauvres même s'ils sont doués des talents nécessaires parce qu'ils ne disposent pas d'assez de terre, de capital et d'aide à la gestion.

Le rôle du ministère fédéral de l'Agriculture

La responsabilité première du ministère fédéral de l'Agriculture, dans la recherche d'une solution aux problèmes des agriculteurs canadiens qui, jusqu'ici, n'ont pu compter que sur des revenus minimes, est d'établir et d'exécuter des programmes pour ceux qui sont susceptibles de devenir des agriculteurs commerciaux. Sa deuxième responsabilité est d'aider à élaborer des programmes d'aide aux agriculteurs qui veulent se trouver de l'emploi, partiel ou à plein temps, en dehors de leurs fermes. L'exécution de ces programmes serait confiée à des ministères fédéraux tels

que celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et celui de l'Expansion économique régionale et à des ministères provinciaux s'intéressant à l'agriculture et aux richesses naturelles.

Notre ministère doit aussi voir à atténuer la pauvreté rurale. Plusieurs de nos ruraux, soit pour des raisons d'âge ou de santé, soit à cause de déficiences mentales ou physiques, ne peuvent se trouver d'emploi. Il faut aider grâce aux programmes de bien-être général tels que ceux de l'aide aux vieillards, de pensions aux invalides et d'allocations familiales. Toutefois, notre ministère se doit de parler au nom de ces gens et il demande à être consulté lorsqu'il s'agit d'élaborer et d'exécuter des programmes de bien-être général. Les besoins des campagnards ne coïncident pas nécessairement avec ceux des citadins. C'est pourquoi notre ministère devrait être prêt à fournir informations et services consultatifs à d'autres ministères fédéraux, tel que celui de la Santé nationale et du Bien-être, quand s'élaborent des programmes de bien-être général.

Notre façon d'aborder le sujet nous fait concevoir les programmes d'aide aux agriculteurs eux-mêmes sous trois chefs différents: a) la continuation des programmes agricoles appropriés au secteur agricole commercial et des programmes pour ceux qui veulent s'adonner à l'agriculture et jouissent de l'état physique, des ressources financières et des talents requis pour mener leurs exploitations agricoles à bonne fin; (b) programmes pour ceux qui se cherchent de l'emploi en dehors de l'agriculture; et (c) programmes pour ceux qui ne peuvent travailler. Le degré de responsabilité de notre ministère, vis-à-vis ces trois genres de programmes, va d'une responsabilité totale, de la planification et de l'administration dans le premier cas à la consultation seule dans le dernier cas. Le domaine de la responsabilité de notre ministère peut être décrit tel qu'il suit:

Individus	Programmes	Rôle du ministère
A. Agriculteurs commerciaux et ceux qui peuvent le devenir; ces derniers n'ont que des revenus minimes mais veulent continuer de vivre de l'agriculture.	Fournir informations, crédit, aide à la gestion, formation technique, et services consultatifs. Continuer les services d'inspection et de réglementation.	Planifier, mettre en route et voir à l'administration pour la plupart des programmes. S'il faut une formation nouvelle, coopérer avec gouvernements provinciaux et autres ministères fédéraux.
B. Personnes à la recherche d'emploi en dehors de la ferme.	Services consultatifs . Programmes consultatifs. Aide à trouver de l'emploi et allocations de déménagement.	Fournir le gros des conseillers ruraux. Conseiller les autres ministères et agences du gouvernement fédéral sur les besoins appropriés.
C. Non-employables.	Programmes de bien-être général.	Conseiller les ministères fédéraux et provinciaux concernés sur les besoins des ruraux. Coordonner et voir à ce que les programmes soient appropriés.

Fonctions et devoirs des conseillers ruraux

Pour remplir les tâches qui, d'après notre esquisse, s'ajouteraient à celles que comportent les programmes maintenant en vigueur, le ministère de l'Agriculture aurait besoin de scientifiques sociaux pour la deuxième classe de gens. Ces scientifiques auraient le devoir de formuler et d'exécuter un programme d'ajustement et de fournir des services consultatifs, aussi bien que des services de coordination lorsqu'il s'agit de programmes exécutés par d'autres ministères. Leur fonction principale serait de voir que les problèmes des agriculteurs à revenus minimes soient étudiés par ceux qui formulent les programmes et les mettent en œuvre. Ils verraient à ce que services consultatifs et informations soient fournis aux terriens qui se trouvent dans une situation désavantageuse afin de leur permettre de mieux orienter leur vie.

Une grosse part de leur tâche consisterait à coordonner les activités d'un noyeau d'officiers d'information rurale, dont les fonctions

consisteraient à fournir conseils et informations aux ruraux; ces officiers complémenteraient le travail des agronomes de comté. Ils n'auraient aucune responsabilité administrative mais auraient pour mission de renseigner les gens de la campagne sur les programmes de tous les gouvernements et travailleraient de concert avec les agences locales provinciales et fédérales etles chefs de file en campagne tels que les conseillers municipaux et les directeurs de banques. Ils dialogueraient avec les gens afin de les aider à bien connaître leurs problèmes, à percevoir diverses façons d'agir et à prendre leurs propres décisions. Ils leur diraient à qui s'adresser au sujet des divers programmes qui peuvent répondre à leurs besoins. La Commission de planification de l'agriculture canadienne a fait remarquer que, bien souvent, les agriculteurs ne sont pas au courant des programmes qui pourvoient à une formation plus appropriée à la vie agricole d'aujourd'hui et qu'il n'y a personne qui puisse bien les renseigner sur tous les programmes. Un autre rôle de l'officier d'information rurale, rôle secondaire si l'on veut mais non moins utile, serait de faire rapport à ses supérieurs des raisons pour lesquelles si peu de gens ont recours aux programmes maintenant en vigueur et d'indiquer de quelle façon les autorités pourraient améliorer ces programmes. Cette fonction de rétroaction (feedback) n'a pas encore été systématisée. Aucun programme de guerre à la pauvreté n'a de chance de réussir en l'absence de communications efficaces entre ceux qui s'occupent de programmes et ceux pour qui ces programmes sont établis—les pauvres.

L'aide du ministère aux agriculteurs à revenus minimes

Une nouvelle orientation de la politique ministérielle devrait établir certaines lignes de conduite afin d'aider les fermes marginales à devenir rentables. Voici ce dont il s'agit:

1. Faire une distinction entre les programmes d'adaptations et les programmes de bien-être;

2. Fournir des informations au sujet des nouvelles techniques et de l'aide à la gestion des fermes à ceux qui veulent accroître l'échelle et l'efficacité de leur entreprise. Une attention toute particulière devrait être donnée à CANFARM, au service consultatif pour la gestion des fermes et à la formation à cette gestion;

3. Continuer à pourvoir crédit, assurance-récoltes et systèmes d'inscription de la production tels que ceux des contrôles d'aptitudes des bovins laitiers de race, des bovins de boucherie et des porcs de race;

4. Renforcer le procès d'adaptation structurale des petites fermes et de celles à revenus minimes. On devrait porter une attention toute particulière à un programme de retraite volontaire anticipée pour ces agriculteurs qui approchent de l'âge où ils devraient se désister des travaux de la ferme. Aujourd'hui, 21 pour cent de la population agricole canadienne est âgée de 60 ans ou plus. Un gros pourcentage de ces mêmes gens est fait d'agriculteurs qui n'ont pas assez de terre ou d'autres ressources ou dont la terre et ces autres ressources sont de tellement pauvre valeur qu'elles ne peuvent créer un bon revenu ou un niveau de vie convenable.

Un tel programme de retraite anticipée s'impose fortement au Canada. Ce programme comporterait l'achat des fermes des cultivateurs les plus âgés et des ajustements dans l'utilisation de la terre, soit par remembrement avec des fermes prospères exploitées par de bons agriculteurs, soit par le détournement de la terre vers des fins non-agricoles quand cette terre ne se prête guère à la culture. Le programme aurait aussi pour effet de garantir un revenu annuel moyen provenant d'un fonds de retraite automatiquement renouvelable constitué par le prix d'achat de ces fermes et des déboursés annuels du gouvernement. Ceci s'ajouterait au revenu que procure la pension de retraite prévue par le Régime de pensions du Canada. Confié au ministère de l'Agriculture et exécuté par ce même ministère, agissant de concert avec d'autres ministères fédéraux et les provinces, ce programme serait librement consenti. Les agriculteurs-participants jouiraient du privilège de continuer de se servir des bâtisses et d'y résider, ainsi que d'une partie de la ferme où ils produiraient des denrées nécessaires à leur subsistance.

Programmes établis par d'autres ministères pour ceux qui abandonnent l'agriculture

Des programmes fédéraux corollaires, essentiels à l'aide aux agriculteurs qui veulent se trouver d'autres sources d'emploi, consistent à:

1. Fournir des méthodes de formation et des programmes de formation nouvelle en faveur de tous ceux qui veulent se qualifier pour des emplois non agricoles, peu importe leur âge ou le temps écoulé depuis qu'ils ont quitté l'école;

2. Fournir de l'aide à l'établissement dans un nouvel endroit et des conseils à ceux qui ont les aptitudes ou l'expérience nécessaires pour tirer bon parti d'un emploi en un autre milieu;

3. Amplifier les programmes d'adaptation des ressources de sorte que la terre puisse être utilisée le mieux possible et faciliter la tâche à ces agriculteurs qui veulent se trouver du travail en dehors de la ferme ou prendre leur retraite;

4. Favoriser l'instauration d'emplois non agricoles dans certaines agglomérations rurales, par des moyens tels que la planification d'ensemble, le zonage, des aides financières qui incitent les gens à se préoccuper de développement économique, des octrois, etc. En général, on peut dire qu'on n'a pas grand-chose à gagner en faisant déménager les campagnards en ville. Si une agglomération rurale est assez bien pourvue en ressources susceptibles de créer de l'emploi, il faut en savoir tirer bon parti; on évitera alors un branle-bas inutile, nos gens pourront continuer de vivre en un milieu social où ils se plaisent et on ne créera pas de nouveaux problèmes en ville.

Programmes nationaux d'aide à l'alimentation

Nous devrions envisager la question de l'établissement de programmes d'urgence et de programmes à longue portée concernant la répartition de denrées alimentaires, programmes qui, de façon bien assurée, mettraient ces denrées à la portée de ceux qui souffrent maintenant de malnutrition au Canada. Ces programmes auraient le don de faire du bien aux citoyens à revenus minimes aussi bien qu'aux agriculteurs. Nous devrions nous enquérir au sujet de programmes tels que ceux des goûters scolaires, de la distribution de lait et de timbres d'alimentation. De tels programmes ont été mis à l'épreuve en d'autres pays et ils semblent y avoir été couronnés de succès.

Le ministère fédérale de l'Agriculture pourrait jouer un beau rôle social en accélérant ces programmes ou en exécutant de nouveaux programmes d'amélioration de la nutrition et d'expansion de la consommation alimentaire. Le pouvoir d'achat de denrées alimentaires des familles nécessiteuses peut se hausser grâce à l'apport de programmes nationaux d'aide à l'alimentation.

Ces programmes se présentent sous deux formes différentes: (a) la distribution de denrées alimentaires fournies gratuitement par le gouvernement et (b) une mise de fonds pour l'achat de denrées alimentaires à l'échelon local. Aux États-Unis, les programmes de dons de denrées sont une façon d'utiliser des excédents, en conformité avec la politique de soutien des prix agricoles, tandis que les programmes d'octrois aident les bénéficiaires à accroître leur pouvoir d'achat et, par le fait même, à augmenter leur consommation alimentaire.

Le programme américain de distribution des denrées alimentaires comporte cinq éléments, soit: (a) des dons d'aliments aux enfants nécessiteux, (b) des dons d'aliments aux institutions de charité, (c) des dons d'aliments pour renforcer la nutrition de gens enclins à la maladie, (d) des dons aux institutions qui prennent soin des enfants et aux camps d'été pour enfants et (e) des dons provenant des stocks fédéraux de denrées alimentaires aux écoles qui fournissent des services alimentaires sans en tirer un profit monétaire, y compris celles qui participent au Régime national de goûters scolaires.

Aux États-Unis, le Régime spécial du lait et le Régime des timbres d'alimentation reposent sur un octroi gratuit pour l'achat de denrées alimentaires à l'échelon local. Le Régime de distribution des denrées fait directement des dons de denrées et sert de débouché pour l'utilisation des excédents de stocks alimentaires. La Régie nationale de goûters scolaires consent des octrois en espèces et fait aussi don de denrées.

Un programme de goûter scolaire a pour objet d'améliorer la nutrition des enfants. Il peut être modelé de telle sorte que les enfants, dans les écoles élémentaires et secondaires, puissent se payer des goûters nutritifs à des prix modiques. Ces goûters devraient compter pour au moins un tiers des besoins nutritifs quotidiens. Une grosse partie des aliments consommés pourrait être achetée dans le village ou la ville même où l'on vit ou provenir de stocks gouvernementaux qui consistent d'excédents accumulés sous l'empire de la politique de soutien des prix agricoles.

Il convient de s'enquérir, de faire des recherches sur les coûts, les bénéfices, la portée et la valeur pratique des programmes d'aide à l'alimentation. Néanmoins, ne pourrait-on aller de l'avant au Canada, et mettre au point un programme de goûter scolaire? L'instruction, en notre pays, relève de la juridiction provinciale; le programme devrait donc être exécuté par un ministère provincial. A l'État fédéral incomberait la responsabilité de faire des versements aux provinces sous forme d'octrois gratuits et de dons de denrées alimentaires. Le ministère fédéral de l'Agriculture pourrait servir de coordonnateur des activités fédérales et provinciales puisqu'il est le ministère fédéral que concerne davantage le double problème de la production de denrées alimentaires et de l'écoulement des excédents de ces denrées. Il semble bien plus logique de se préoccuper de programmes qui subventionnent l'amélioration du niveau de nutrition de nos enfants d'école, tout en écoulant une partie de nos excédents agricoles, que de viser tout simplement à réduire la production de certaines denrées.

Développement économique

D'importants aspects du problème de la pauvreté, au Canada, ont trait au développement industriel, de façon particulière, et à la croissance économique, en général. Ils concernent précisément le genre d'activités que l'on mène en vertu de la Loi stimulant le développement de certaines régions, le Fonds pour le développement économique rural et l'importance donnée aux centres régionaux de croissance par le ministère de l'Expansion économique régionale. En plus de ces programmes, les politiques fiscales et monétaires du gouvernement contribuent à assurer croissance économique et plein emploi. Ces politiques font maintenant l'objet d'un examen critique. Le ministère de l'Agriculture du Canada s'y intéresse, en autant qu'elles peuvent aider à se débarrasser de la pauvreté au Canada.

Les politiques de croissance économique visent à créer un bon climat économique, climat favorable à une rémunération appropriée de la main-d'œuvre, du capital et des autres éléments de production. Ces politiques sont de nature à améliorer les conditions économiques de ceux qui disposent d'assez de ressources, qui jouissent d'une formation appropriée et qui ne se trouvent pas dans un état trop désavantageux. Malheureusement, la pauvreté se rencontre chez des gens qui ne peuvent se prévaloir des occasions favorables ou qui, bien qu'ils en soient capables, ne s'en donnent pas la peine. L'âge, le degré d'instruction, l'endroit où l'on vit, ce sont là autant de facteurs qui empêchent certaines gens de se joindre à la main-d'œuvre. Par ailleurs, la soi-disant culture de la pauvreté n'inciterait guère certaines classes de gens à se prévaloir des programmes ou d'autres conditions favorables.

Les mesures destinées à enrayer la pauvreté se fondent sur l'hypothèse que ceux qui sont susceptibles d'en bénéficier ont un but dans la vie et des intérêts d'ordre économique. C'est vrai, pour bien des gens pauvres, mais on ne peut en dire autant pour quelques autres.

Ce qu'il nous faut, c'est une approche interdisciplinaire à la solution des problèmes de la pauvreté, de bons services consultatifs et de longues périodes de rétablissement. Les programmes gouvernementaux se renforcent les uns les autres. La suppression de la pauvreté est l'œuvre de programmes de développement, de formation, de consultation, de bien-être et d'éducation, programmes qui doivent s'exécuter à l'unisson.

ANNEXE A

AUTRES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, QUI ONT TRAIT À LA PAUVRETÉ RURALE

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont des programmes individuels et des programmes communs qui visent le bien-être, l'éducation, la formation et le développement et se rapportent de quelque façon aux problèmes de pauvreté rurale. Suit une brève description de ces programmes.

Le bien-être public et la sécurité sociale

Programmes du gouvernement fédéral

Les programmes du gouvernement fédéral comprennent: a) le Régime de pensions du Canada, b) la Sécurité de la vieillesse, c) les Allocations familiales et d) les Allocations aux jeunes.

Pour participer au Régime de pensions du Canada, les travailleurs doivent verser une cotisation à un fonds de pension, afin d'obtenir une pension de retraite. Le Régime prévoit aussi des pensions d'invalidité, des prestations payables à l'égard des enfants à charge d'un cotisant invalide et des pensions aux veuves.

La Loi de 1951 sur la sécurité de la vieillesse prévoyait une pension de $75 par mois, à toute personne répondant aux conditions requises d'âge et de résidence mais, à partir de 1968, le montant s'ajuste d'après les fluctuations de l'indice de pension établi pour l'application du Régime de pensions du Canada. En 1969, la pension était payable aux personnes âgées de 66 ou plus et, à partir de 1970, elle sera payable à celles qui sont âgées de 65 ans ou plus.

La Loi de 1944 sur les Allocations familiales prévoit le paiement d'allocations mensuelles à raison de $6 par enfant de moins de dix ans et de $8 pour chaque enfant âgé de dix ans ou plus, mais qui n'a pas atteint 16 ans. Le gouvernement fait aussi des versements d'assistance familiale, aux mêmes taux que pour les allocations familiales, en faveur des enfants d'immigrants.

La Loi de 1964 sur les Allocations aux jeunes prévoit le paiement d'allocations mensuelles de $10 à l'égard de toutes les personnes âgées de 16 et 17 ans qui vont à l'école à plein temps ou qui ne peuvent y aller à cause de débilité physique ou mentale. Ce programme est en vigueur dans toutes les provinces, excepté au Québec où le gouvernement provincial dirige son propre régime depuis 1961; toutefois, le gouvernement fédéral indemnise Québec d'un montant égal à ce que lui, le gouvernement fédéral, aurait à y dépenser sous forme d'allocations directes.

Régimes fédéraux-provinciaux

Les régimes fédéraux-provinciaux comprennent: a) le Régime d'assistance publique du Canada, b) l'Assistance-vieillesse, c) les Allocations aux invalides, d) l'Assistance-chômage, e) le Programme national des subventions au bien-être social et f) la Réadaptation professionnelle.

Le Régime d'assistance publique du Canada, adopté en 1966, est un grand programme d'assistance publique qui complète les mesures de sécurité prévues par le Régime de pensions du Canada; il érige un cadre administratif unique pour le partage, avec les provinces, des frais de certains programmes d'assistance et de bien-être. Le Régime doit remplacer les programmes d'aide aux chômeurs, de sécurité de la vieillesse, d'allocations aux aveugles et aux invalides.

Le Programme national des subventions au bien-être social renforce les services du bien-être social, grâce à une subvention au bien-être général, à la formation professionnelle et à la recherche en matière de bien-être social. Les bénéficiaires des octrois versés en vertu du programme sont les gouvernements provinciaux, les services municipaux de bien-être, les agences de bien-être et les agences correctionnelles autres que les agences gouvernementales, les universités et de simples particuliers.

Le programme fédéral-provincial de réadaptation professionnelle de 1952 a été consolidé et élargi depuis l'adoption de la loi de 1961 sur la réadaptation professionnelle des invalides. Les provinces ont édifié de vastes programmes de coordination et d'évaluation de services qu'elles fournissent à leurs personnes désavantagées; ces services comprennent des services d'évaluation de l'état de santé et des aptitudes sociales et professionnelles, des services de consultation et de rééducation physique, de formation professionnelle et d'embauchage.

Programmes provinciaux

Les principaux programmes de bien-être social qui tombent sous l'empire de lois provinciales comprennent: l'assistance générale, les allocations sociales, les allocations aux mères, les services aux vieillards et les services de soin et de protection de l'enfance.

De façon générale, nous pouvons dire que tous nos gouvernements—fédéral, provinciaux et municipaux—fournissent tout un assortiment de services de sécurité sociale. Ils fournissent de l'assistance aux vieux, aux invalides et aux chômeurs. En allégeant le problème de la pauvreté, ils se rendent utiles aux ruraux aussi bien qu'aux citadins. Cependant, ils ne viennent pas aux prises avec les problèmes que suscitent les faibles revenus de ceux qui sont sous-employés ou ne sont employés qu'en certaines saisons et les problèmes de ceux dont le savoir et la formation professionnelle laissent beaucoup à désirer, quand toutes ces gens sont en assez bonne santé mais ne remplissent pas les conditions requises pour avoir droit à certains modes d'assistance.

Programmes de formation technique et professionnelle

Les mesures visant à l'élimination de la pauvreté ne se bornent pas à une plus grande participation des travailleurs; elles ont aussi pour objet la montée des travailleurs à de plus hauts échelons dans le monde du travail.

L'emploi de la plupart des gens d'une collectivité, à titre de travailleurs, ne fait peut-être rien de mieux que de leur fournir de faibles revenus et de les garder à un échelon inférieur de la main-d'œuvre. Il importe donc de créer des services de formation technique et professionnelle qui permettront à ces gens d'être de plus forts compétiteurs sur le marché de la main-d'œuvre.

Le gouvernement canadien joue un rôle de premier plan à cet égard surtout depuis 1961 quand le Parlement adopta la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle. Cette loi prévoit une aide financière aux provinces pour la formation professionnelle. Les deux paliers gouvernementaux ont convenu des mesures suivantes: (1) un programme d'aide aux immobilisations; (2) des programmes concernant (a) la formation technique et professionnelle dans les écoles secondaires, (b) la formation de techniciens (c) la formation artisanale, (d) l'entraînement en collaboration avec l'industrie, (e) la formation des chômeurs, (f) la formation des invalides, (g) la formation d'instructeurs techniques et professionnels, (h) la formation de fonctionnaires fédéraux, (i) un programme d'aide aux étudiants, (j) un programme d'étude des besoins et de recherche en formation de la main-d'œuvre; et (3) un accord sur la formation par l'apprentissage.

En 1967, la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle fit place à la Loi sur la formation professionnelle des adultes. La nouvelle loi retient les mesures concernant la formation par l'apprentissage mais abandonne le partage des frais de formation professionnelle, avec les provinces, et se préoccupe uniquement de la formation des adultes. Un adulte peut s'inscrire à un cours de formation professionnelle qui lui donnera la formation qui lui permettra d'accroître ses aptitudes à gagner un meilleur revenu et lui donnera plus de chances de se trouver de bons emplois. Le gouvernement fédéral paie tous les frais de scolarité et conclut des conventions avec les provinces qui fournissent des installations de formation professionnelle.

Des programmes de mobilité de la main-d'œuvre ont été mis en vigueur afin d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. L'administration de ces programmes se fait par le truchement de Centres locaux de main-d'œuvre. Des octrois directs aident les gens à se trouver de l'emploi dans d'autres localités

où les chances et conditions d'emploi sont meilleures. Tous les travailleurs, y compris fermiers et travailleurs agricoles peuvent solliciter de tels octrois. On s'occupe de recyclage professionnel, de formation pour certains emplois particuliers, de formation au travail, d'informations sur les emplois disponibles et d'aide au déménagement. Ces programmes ne sont pas, bien entendu, sans contribuer à hausser la qualité de la main-d'œuvre.

La plupart des programmes de formation n'exigent pas un très haut niveau d'instruction de la part de ceux qui s'y inscrivent. Ils n'éveillent guère l'intérêt des fermiers et des autres ruraux dont le niveau d'instruction semble insuffisant. On doit aussi se préoccuper des perspectives d'emploi de ceux qui poursuivent leur éducation professionnelle d'après les programmes gouvernementaux. Il ne faut pas oublier qu'une brève période de formation n'ouvre pas beaucoup de portes et que ces portes ne donnent souvent que sur des emplois peu prometteurs.

Il ne faut pas oublier, non plus, qu'il est assez difficile d'atteindre les gens qui pourraient bénéficier de ces programmes. D'après la Commission de planification de l'agriculture canadienne, seulement 2,100 personnes, au Canada, ont reçu des octrois ou des prêts pour fins de déménagement en 1966-67. Pour rendre ces programmes efficaces, il faudra déployer un véritable effort dans les agglomérations rurales. Il faut bien remarquer, toutefois, que programmes de mobilité et de formation ne pourront, par eux-mêmes, seuls, trouver une solution au problème rural. Il semblerait qu'il n'y a pas tellement de gens, au secteur de la pauvreté rurale, qui veuillent et soient capables de se prévaloir de la formation nécessaire et s'adapter à l'emploi à plein temps en milieu urbain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Andal, M. E. et Ablasser, G., The Structure of Canadian Agricultural Production. Agricultural Institute Review, volume 28, numéro 3, mai-juin 1966.

Anderson, W. J. Agricultural Policy in Perspective. Conseil de la recherche en économie agricole du Canada, publication numéro 12, 1967.

Back, W. B., Providing Direct Income and Employment Assistance to Existing Poor People. American Journal of Agricultural Economics, volume 50, décembre 1968.

Ball, R. A., A Poverty Case—The Analysis of the Sub-Culture of the Southern Appalachians. American Sociological Review, volume 33, numéro 6, décembre 1968.

Bonnen, James T., Rural Poverty: Programs and Problems, Journal of Farm Economics, volume 51, numéro 2, mai 1969.

Booth, E. J. R., The Economic Dimension of Rural Poverty, American Journal of Agricultural Economics, volume 51, numéo 2, mai 1969.

Buckley, Helen and Tihanyi, Eva, Canadian Policies for Rural Adjustment—A Study of the Economic Impact of ARDA, PFRA and MMRA. Préparé pour le Conseil Économique du Canada, Imprimeur de la Reine, octobre 1967.

Congrès de l'agriculture canadienne, Documents décrivant les prises de position de la Commission de planification de l'agriculture canadienne, mars 24-27, 1969.
1. Objectifs économiques pour l'agriculture.
2. Le rôle du gouvernement dans l'agriculture.
4. Secteur des agriculteurs canadiens à revenus minimes

Congrès de l'agriculture canadienne, Les transformations techniques dans le domaine de l'outillage agricole et leur portée sur l'agriculture canadienne, Document présenté par la Commission Royale d'Enquête relative aux Machines Agricoles, mars 24-27, 1969.

Conseil canadien du Bien-être, Les Politiques sociales pour le Canada, Partie 1, Ottawa, 1969

Conseil canadien du Bien-être, A Preliminary Report on Rural Poverty in Four Selected Areas, ARDA, 1965.

Clark, J. H., Marshall, R. G. et Perkins, B. B., Canadian Dairy Policies, Un rapport présenté à la Commission de planification de l'agriculture canadienne, janvier 1969.

Clawson, M., Rural Poverty in the United States, Journal of Farm Economics, volume 49, numéro 5, décembre 1967.

Cochrane, Willard W., The City Man's Guide to the Farm Problem, University of Minnesota Press (livre broché publié par McGraw-Hill Book Company), 1966.

Conseil Économique du Canada, Défi posé par la croissance et le changement, Cinquième exposé annuel, Ottawa, septembre 1968.

Drummond, W. M., Anderson, W. J., et Kerr, T. C., A Review of Agricultural Policies in Canada, Conseil de la recherche en économie agricole du Canada, publication numéro 1, juin 1966.

Direction de l'économie, ministère de l'Agriculture du Canada, Selected Statistical Information on Agriculture in Canada, 68/15, Ottawa, octobre 1968.

Garland, S. W. et Hudson, S. C., Government Involvement in Agriculture, Rapport préparé pour la Commission de planification de l'agriculture canadienne, Ottawa, octobre 1968.

Garrow, P., Agricultural Education in Canada, The Department of Educational Administration, Université de Calgary, octobre 1968.

Jones, E. W., Human Resources Development and Rural Poverty, American Journal of Agricultural Economics, volume 50, numéro 5, décembre 1968.

Maddox, J. P., A Historical Review of the Nation's Effort to Cope with Rural Poverty, American Journal of Agricultural Economics, volume 50, numéro 5, décembre 1968.

McCalla, Alex F., A Review and Appraisal of Agricultural Policies in Canada, Canadian Agricultural Economics Society, treizième atelier d'études annuel, juin 1968.

McPherson, W. W., An Economic Critique of the National Advisory Commission on Rural Poverty, American Journal of Agricultural Economics, volume 50, numéro 5, décembre 1968.

Menzies, M. W., Philosophical Dimensions of Rural Poverty in Canada, Canadian Journal of Agricultural Economics, volume 16, numéro 3, 1969.

Ministère de l'Agriculture du Canada, Structure et activité du ministère de l'Agriculture du Canada, publication 1123, 1968.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Low Incomes in Agriculture, Problems and Policies. Mémoire présenté par le gouvernement du Canada, Paris, 1964.

Parsons, Kenneth H., Poverty as an Issue in Development Policy: A Comparison of United States and Under-developed Countries, Land Economics, volume XLV, numéro 1, février 1969.

Pépin, P. Y., Life and Poverty in the Maritimes, ARDA, Rapport sur la recherche, 1967.

Podoluk, J. R., Incomes of Canadians, Monographie du recensement, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, 1968.

Poetschke, L. E., Regional Planning and Depressed Areas. The Canadian Experience, Canadian Journal of Agricultural Economics, volume 16, numéro 1, 1968.

Poetschke, L. E., ARDA and Poverty—Lessons in Developmental Planning, Canadian Journal of Agricultural Economics, volume 16, numéro 3, 1968.

Purnell, G. R., Andarawewa, A. B., et Stutt, R.A., Outlook in Patterns and Practices in Agriculture in 1980. Direction de l'économie, ministère de l'Agriculture du Canada, 69/1, Ottawa, 13 janvier 1969.

Schultz, T. W., Economic Organization of Agriculture, McGraw-Hill Book Company, Inc., New York, 1953.

Stutt, R. A., Pertinent Areas of Research in Rural Development, Agricultural Institute Review, volume 21, numéro 2, mars-avril 1966.

Tremblay, Marc-Adélard et Anderson, W.J., éditeurs, Rural Canada in Transition, Conseil de la recherche en économie agricole du Canada, publication numéro 6, juin 1966.

Van Vliet, H., Canadian Approaches to Rural Poverty, Journal of Farm Economics, volume 49, numéro 5, décembre 1967.

Weisbord, Burton A., éditeur, The Economics of Poverty—An American Paradox, Prentice-Hall, Inc., 1965.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Le président: L'honorable DAVID A. CROLL

Fascicule 12

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 1969

TÉMOINS:

Représentant le *Conseil canadian du bien-être:* M. Reuben C. Baetz, directeur exécutif; Mademoiselle Patricia Godfrey, secrétaire exécutive des recherches; et M. Michael Wheeler, directeur du service des recherches.

20507—1

MEMBRES DU COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR LA PAUVRETÉ

Le président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Fournier (*Madawaska-Restigouche, Président suppléant*)	Nichol
Carter		Pearson
Cook		Quart
Croll	Hastings	Roebuck
Eudes	Inman	Sparrow
Everett	Lefrançois	
Fergusson	McGrand	

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi, 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (Madawaska-Restigouche), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (Antigonish-Guysborough), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

20507—1½

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 19 juin 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation le Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Bélisle, Carter, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow (14).

Aussi présent: M. Frederic Joyce, directeur du Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté.

Il est convenu—Que le 26 juin les délibérations du Comité soient enregistrées sur bande magnétoscopique, pour usage par le Comité et que ce document demeure sa propriété.

Le président, le sénateur Croll, annonce que le comité directeur se réunira le mercredi 25 juin 1969, à 11 heures du matin.

Le mémoire présenté au Comité par le Conseil canadien du bien-être est déposé et il est ordonné qu'il soit publié en appendice «N» au compte rendu d'aujourd'hui.

Les témoins suivants sont présentés et entendus:

Représentant le *Conseil canadien du bien-être*:
M. Reuben C. Baetz, directeur exécutif,
Mademoiselle Patricia Godfrey, secrétaire exécutive, recherches et projets spéciaux, et
M. Michael Wheeler, directeur du service des recherches.

Le document intitulé: «Le revenu annuel garanti», rédigé par M. Reuben C. Baetz, représentant un point de vue personnel, est déposé et il est ordonné qu'il soit imprimé en Appendice «O» au compte rendu d'aujourd'hui.

A midi et 14 minutes le Comité s'ajourne au jeudi 26 juin 1969, à 9 heures et demie du matin.

ATTESTÉ:

Le secrétaire suppléant du Comité:
E. W. Innes

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Reuben C. Baetz, directeur exécutif. Né à Chesley, Ontario, Université de *Western Ontario,* B.A. (Sciences politiques), Université *Columbia,* New York, M.A., (Histoire), Université de Toronto, B.S.S., études de doctorat, *Lutheran World Federations Service to Refugees,* Genève, 1949-1956. Nommé directeur de ce service. Parmi les projets concernant les réfugiés, a participé à l'établissement de plus de 100,000 réfugiés, ainsi qu'à divers programmes d'aide médicale et de secours dans le Proche-Orient, en Afrique et en Asie. Directeur des services à l'intention des sinistrés, Croix-Rouge canadienne, 1956-1963 dont il devint le Commissaire national adjoint en 1957. Dirigea l'organisation de la Croix-Rouge au cours de l'opération d'établissement des réfugiés hongrois, du centre directeur installé en Autriche. Délégué de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge aux régions du Chili dévastées par les tremblements de terre, en 1960; aux régions affectées par la rébellion congolaise, en 1961 et au Vietnam. A également participé aux projets de secours aux sinistrés pour le compte de la Croix-Rouge américaine, dans la région de Louisiane sinistrée par les ouragans.

Directeur exécutif du Conseil canadien du bien-être depuis 1963; Président exécutif du Comité canadien de l'Année Mondiale des Réfugiés, en 1959; Vice-président du Conseil international du bien-être social. Ancien président du CIBS; Membre du Comité national de l'emploi du gouvernement fédéral (qui doit recevoir une appellation nouvelle en fonction de l'élargissement du mandat du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration); Membre de l'Association canadienne des travailleurs sociaux; Membre de l'Ordre des notables de *Waterloo Lutheran University.*

Mademoiselle Patricia Godfrey, secrétaire exécutive, services des recherches et des projets spéciaux. Née à Toronto, Ontario. Université de Toronto, M.A. (Littérature anglaise), M.S.S.; Université de Grenoble, France. A fréquenté la *Royal Academy of Dramatic Art*; a fait du théâtre professionnellement en Angleterre en 1939; au cours de la guerre, elle fut membre du *London Auxiliary Ambulance Service* et organisatrice régionale de services féminins bénévoles. Reçut la décoration M.B.E. pour ses services, en 1946; devenue membre du personnel du Conseil canadien du bien-être en 1951 en qualité d'adjointe exécutrice du directeur exécutif. Devenue directrice des services d'information en 1954.

Secrétaire exécutive, service des recherches et des projets spéciaux, Conseil canadien du bien-être, depuis 1963. Au nombre de recherches récentes sont à retenir: la préparation du mémoire présenté par le Conseil national du bien-être au Comité spécial du Sénat sur la vieillesse, en 1964; la compilation de l'Index des Fondations de bienfaisance publié par le CCBE en 1964; préparation de *Health Services in Canada,* en 1965; une critique du Rapport de la Commission royale des services de santé nommée par le gouvernement fédéral, *The Aging in Canada 1966,* une consolidation des suggestions découlant de la Conférence canadienne sur la Vieillesse et des recommandations et constatations du Comité spécial du Sénat sur la vieillesse; une documentation pour la Conférence nationale des services de santé, tenue à Ottawa en 1965; des commentaires et recommandations sur la Loi des soins médicaux, un projet du comité du CCBE sur les aspects du bien-être relatifs à la santé, en 1967. A publié *Poverty in Our Society,* brochure préparée pour L'Association canadienne de l'éducation des adultes pour

la série diffusée par Radio-Canada sous le titre «*The Sixties*», en 1965. Projets en cours: consultante du CCBE pour la préparation d'un «*Comprehensive Statement on Social Welfare for Canada*»; secrétaire exécutive du comité permanent du CCBE sur les aspects du bien-être concernant la santé.

Michael Wheeler, directeur du service des recherches du Conseil canadien du bien-être. Né à Londres, Angleterre: Université de Londres (*B.A. Hons.*): *London School of Economics* (Certificat en sciences sociales et en administration); *University of British Columbia* (M.S.S.) *Columbia University School of Social Work* (études des politiques sociales et de la planification du bien-être social); Directeur de l'étude de réaménagement de la ville de Vancouver, 1956-57; Professeur agrégé, *University of British Columbia School of Social Work*, 1957-64; conseiller dans le domaine de la politique sociale d'une équipe invitée par le gouvernement du Nigeria à préparer un plan d'aménagement de la capitale fédérale, Lagos, 1962; fonctionnaire supérieur aux affaires sociales auprès du Bureau des affaires sociales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies, 1965-66; secrétaire exécutif de la Conférence canadienne sur l'Habitation du Conseil canadien du bien-être, 1966-1969.

Directeur du service des recherches du Conseil canadien du bien-être depuis 1969; a fait paraître: «*Supervision and case work method: Sharing the Generic Base*», dans *Social Welfare and the Preservation of Human Values,* Vancouver, Dent & Co., 1957; *Vancouver Redevelopment Study,* Ville de Vancouver, 1957; «*The Measurement of Housing Quality*», «*Threatened Areas*», dans «*A Study for Urban Renewal in Trail, B.C.* 1959; «*A Report on Needed Research in Welfare in British Columbia*», préparé pour le *Community Chest and Councils of Greater Vancouver,* 1961; *Metropolitan Lagos,* rapport préparé en collaboration avec M. O. Loenigsberger, *et al,* pour le gouvernement du Nigeria, en 1962.

TÉMOIGNAGES

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Ottawa, le jeudi 19 juin 1969

Le Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Le sénateur David A. Croll (Président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous étudions ce matin le mémoire présenté par le Conseil canadien du bien-être.

(Voir Appendice «N» au compte rendu d'aujourd'hui)

Les témoins seront M. Reuben C. Baetz, directeur exécutif; mademoiselle Patricia Godfrey, secrétaire exécutive, responsable de recherches dans le cas de projets spéciaux et M. Michael Wheeler, directeur du service des recherches. M. White est-il ici?

M. Reuben C. Baetz, directeur exécutif du Conseil canadien du bien-être: M. J. S. White, le secrétaire exécutif du Conseil canadien du bien-être est retenu dans l'Île-du-Prince-Édouard par le mauvais temps et n'a pu faire le voyage jusqu'ici.

M. le président et messieurs les membres du comité spécial du Sénat sur la Pauvreté, nous sommes honorés de nous présenter aujourd'hui devant vous. Nous osons croire que ce ne sera pas la seule fois avant l'achèvement de votre importance tâche. Nous avons dû nous hâter dans la préparation du mémoire que nous présentons aujourd'hui, c'est pourquoi nous espérons revenir plus tard devant le Comité pour lui communiquer nos vues et nos impressions concernant ce sujet important.

Le président: Vous pouvez y compter.

M. Baetz: Tout juste un mot au sujet de ce qu'est le Conseil canadien du bien-être. Le Conseil est un organisme national bénévole. Ce n'est pas une émanation du gouvernement. C'est le seul organisme non-gouvernemental, croyons-nous, qui allie des facilités de recherches dans le domaine du bien-être social à la participation de la population à l'échelon national. Le Conseil se compose d'organismes de bien-être à caractère public et à caractère privé. Quelque cinq cents agences de service social font partie du Conseil canadien du bien-être. Chaque gouvernement provincial en est membre: le gouvernement fédéral nomme des représentants auprès de nos divers comités et cinquante-cinq municipalités importantes sont aussi membres du Conseil qui forme un agglomérat efficace d'organismes publics et privés, unique en son genre.

Sénateur Roebuck: Comment se finance-t-il?

M. Baetz: Un tiers des fonds provient des gouvernements: un octroi du gouvernement fédéral, du gouvernement de chaque province et un des cinquante-cinq municipalités: un deuxième tiers provient de divers groupes communautaires; le troisième tiers représente les contributions des membres. Plus de cinq cents sociétés commerciales et industrielles sont membres du Conseil et lui apportent des subventions. Nous nous efforçons de maintenir le rapport un tiers, un tiers, un tiers de manière qu'aucun groupe ne puisse donner l'impression d'influencer l'activité du Conseil.

Le Conseil est doté d'un groupe de notables éminents. Il s'agit d'un groupe assez nombreux, quatre-vingt-dix, et dans ce cas également le caractère public et privé de l'organisme est reflété par ce groupe. Nous comptons, par exemple, un sénateur éminent dans la personne du sénateur Fergusson. Je veux croire que ce fait ne crée pas de conflit d'intérêt dans la conjoncture présente. Un nombre imposant de hauts fonctionnaires et autres font partie du conseil d'administration.

Sénateur Carter: Ces gens touchent-ils une rémunération?

M. Baetz: Non, sénateur, ils doivent même payer leur déjeuner lorsqu'ils assistent aux réunions.

M. le président, compte tenu du peu de temps dont nous avons pu disposer pour rédiger notre mémoire, nous croyons opportun d'en souligner les aspects qui concernent l'attitude des gens envers la pauvreté. Cette partie débute à la page 2 du mémoire.

Sénateur Roebuck: Le mémoire est très bien rédigé, si vous me permettez de le dire.

M. Baetz: Merci, sénateur Roebuck.

Le président: Est-il convenu que le mémoire du Conseil canadien du bien-être soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui?

Des honorables sénateurs: D'accord.

M. Baetz: Nous croyons que le point crucial de la lutte contre la pauvreté est le suivant: Les Canadiens veulent-ils vraiment résoudre le problème de la pauvreté? Ensuite, sont-ils prêts à payer ce qu'il en coûterait? Voilà deux questions. Peut-être est-il possible de répondre «oui» à la première, mais les avis seraient fort contradictoires ou au moins vacillants quant à la réponse à apporter à la seconde. Sommes-nous disposés à en payer le coût? Nous sommes d'avis que si nous voulions véritablement faire disparaître la pauvreté nous pourrions probablement trouver les ressources pour le faire comme nous savons trouver de l'argent pour acheter de l'alcool, du tabac, des cosmétiques et le reste. Nous avons signalé quelques raisons qui nous font penser pourquoi notre attitude face à la pauvreté laisse à désirer. A la page 3, par exemple, nous en avons indiqué une des raisons, savoir, que trop d'entre nous considèrent encore les pauvres comme des désaxés, immoraux et paresseux, sans parler du reste. Tant d'entre nous, ayant encore à l'esprit les démoralisantes années trente, alors que la plupart d'entre nous étions pauvres, croient que nous sommes sortis du marasme par nos propres efforts et nous nous demandons pourquoi les pauvres ne pourraient pas en faire autant, alors que les conditions économiques sont aujourd'hui favorables. C'est là, croyons-nous, une attitude largement répandue au Canada, et non seulement dans les couches supérieures de la société. Cette attitude se retrouve chez les boueurs, au sein des groupes de travailleurs gagnant un très faible revenu. Nous avons parfois tendance à croire que les membres de la classe aisée sont les seuls réactionnaires ou hommes de droite au pays. Ce n'est pas tout à fait le cas. On retrouve parmi les gagne-petit des gens qui affichent des sentiments aussi durs envers les pauvres que ceux dont fait preuve la classe privilégiée.

A la page 4, nous soulignons un autre facteur qui contribue à cette attitude négative envers la pauvreté, cette impression qu'au Canada la vie nationale repose sur les trois piliers de la doctrine du libéralisme: la démocratie politique, une haute productivité et l'éducation universelle, et que si ces trois piliers sont bien en place, l'état de pauvreté finira par disparaître. Nous ne pensons pas que ce soit là une logique inéluctable. Nous le démontrons dans le cours de notre mémoire. Nous affirmons que la démocratie politique peut n'avoir pour effet que de remplacer la domination des pauvres par une oligarchie de riches, par la tyrannie de la majorité sur les pauvres. Dans les sociétés hautement industrialisées les pauvres forment une minorité numérique au Canada seulement de 20 à 30 p. 100 environ de la population. De sorte qu'à moins d'une attitude de sympathie de la part de la majorité, parmi les 70 p. 100 de la population, envers les 20 ou 30 p. 100, l'existence du pauvre peut être extrêmement dure, et au Canada surtout où les pauvres ne possèdent rien de la puissance politique dont ils commencent à jouir aux États-Unis où, comme cela m'est arrivé à l'occasion d'une conférence nationale sur le bien-être social à laquelle j'assistais il y a quelques semaines, chaque réunion plénière de la conférence fut abruptement interrompue par des militants des classes pauvres. Les pauvres sont en train de s'organiser en ce pays, beaucoup plus activement qu'au Canada. A tout prendre, les pauvres de notre pays sont encore sans voix.

Au haut de la page 5, il est question de haute productivité. Nous aimerions revenir plus tard sur cet aspect. Notre point de vue au sujet de l'ensemble de la question de productivité est qu'une haute productivité est incapable par elle-même de supprimer la pauvreté car les résultats qui en découlent ne sont pas partagés uniformément par l'ensemble de la population. Les fruits de la productivité vont à ceux qui possèdent les métiers les plus recherchés et à ceux qui sont le mieux en position de marchander parmi les travailleurs, aux industries en voie de croissance et aux régions prospères, ainsi qu'à ceux qui ont placé des capitaux dans ces industries. Une haute productivité est essentielle, bien sûr, mais ne profite directement que peu, ou pas du tout, à ceux qui ont un faible revenu fixe, par exemple, à un grand nombre de presonnes âgées. Nous avons remarqué que certains des mémoires présentés au Comité laissent croire que pourvu que nous jouissions d'une haute productivité le problème de la pauvreté se résoudra de lui-même. Nous croyons fermement qu'il n'en saurait être ainsi. Il faut plus qu'une haute productivité, il faut un régime de répartition. A bien y penser, au cours des années de forte productivité, de la plus forte croissance de notre économie, l'écart entre ceux qui sont en mesure de bénéficier d'une haute productivité et ceux qui ne le pourront pas, ira s'élargissant. Nous abordons ce phénomène plus loin lorsque nous traitons des personnes âgées. C'est là un fait que bien des agents ne peuvent admettre ou se refusent à admettre, savoir que lorsque les conditions économiques sont favorables, à moins que nous soyons vraiment avertis et que nous pre-

nions les mesures qui s'imposent, c'est dans un tel contexte que l'écart entre les possédants et les défavorisés peut s'accentuer de la façon la plus marquée. Il est bien difficile de convaincre le public de ce phénomène.

A la page 7, nous faisons le point de nos manières de voir convaincus que nous sommes que le Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté est en mesure d'éclairer l'opinion publique en fournissant un point de rencontre pour la discussion de ce problème, ainsi que par la valeur éducative de son rapport et par les interprétations qui s'en dégageront. Ce pourrait être là d'ailleurs son action la plus bénéfique, plutôt que de dégager de nouvelles perspectives ou des données empiriques sur les causes de la pauvreté et les remèdes à y apporter. Nous espérons avant tout que le Comité ne tombera pas et n'entraînera pas le public avec lui dans le piège de penser qu'il aura enfin découvert la panacée pour éliminer la pauvreté à peu de frais ou sans frais. C'est là un objectif aussi rutilant et aussi illusoire que la recherche de la fontaine de jouvence ou de la pierre philosophale qui devait transformer le plomb en or. Nous sommes sincères dans ce propos. Il semble exister au Canada un sentiment que quelque part, quelqu'un, quelque génie trouvera la solution qui permettra d'éliminer la pauvreté sans qu'il en coûte beaucoup d'argent. A vrai dire c'est se leurrer que de penser ainsi car cela n'arrivera jamais. Nous espérons, monsieur le président, que l'apport le plus précieux de votre étude sera d'amener la population à parler de la pauvreté et à penser à ses manifestations dans l'expectative que ce faisant, le durcissement de l'attitude du public face à la pauvreté finira par s'atténuer.

La deuxième partie de notre mémoire traite des droits sociaux. A la page 9, nous affirmons que l'individu doit jouir de certains droits au sein de la société qui lui donnent la liberté et le moyen d'assumer la responsabilité, pour autant qu'il en soit capable, de subvenir à ses besoins et de réaliser ses aspirations. Je m'arrête un instant pour dire un mot de ce que nous appellons «responsabilité». Dès qu'on aborde le sujet des droits sociaux—et notre mémoire s'appuie sur cette pierre d'assise des droits sociaux, par opposition aux droits politiques—beaucoup de gens prétendent qu'en donnant des droits sociaux à l'individu on lui confère en même temps le droit de ne rien faire et d'attendre qu'autrui le fasse vivre, et ainsi de suite. Nous maintenons de fait que l'essence même de tout effort visant à créer des droits sociaux est précisément de permettre à l'individu d'assumer la responsabilité dont il a été question. La responsabilité au fond est l'essence même des droits sociaux. Nous ne préconisons pas la reconnaissance de droits sociaux dans le dessein de permettre aux gens de vivre à ne rien faire. L'autre aspect des droits sociaux, d'autre part, et spécialement dans le monde où nous vivons, est qu'ils constituent une responsabilité collective de la part de la société aussi bien que de celle de l'individu et qu'ils supposent l'acceptation du concept de la communauté, soit l'interdépendance de tous les membres de la société. Il y a donc ces deux aspects des droits sociaux: l'un qui est la responsabilité qu'a l'individu de subvenir à ses besoins et de réaliser ses aspirations mais qui, au cas où il y manque ou n'arrive pas à s'en charger, laisse comme point d'appui la responsabilité de la communauté envers lui.

Au sujet de l'ensemble de la question des droits sociaux, monsieur le président, nous avons rappelé que le Canada n'a pas encore signé le document des Nations-Unies qui donnerait effet à la Charte des Nations-Unies dans le domaine des droits de l'homme. Comme nous l'indiquons à la page 9 de notre mémoire, le document auquel nous référons est la Convention Internationale des Droits Économiques, Sociaux et Culturels de 1966. Aussi longtemps que toutes les provinces n'auront pas décidé d'y donner leur adhésion le gouvernement ne peut engager le Canada à adhérer à la convention des droits de l'homme des Nations-Unies. Nous espérons donc que votre Comité saura faire appel aux provinces à cet égard. Il y a quelques années le gouvernement fédéral a demandé aux gouvernements provinciaux de donner leur assentiment mais aucun ne l'a encore fait. A la page 10, nous déclarons que la foi aux droits sociaux influera profondément sur notre manière d'aborder le problème de la pauvreté et sur les méthodes spécifiques que nous emploierons pour le résoudre en fonction des groupes les plus vulnérables dans notre société, ceux qui souffrent le plus du manque d'un sens communautaire et autres conditions nécessaires pour atteindre les objectifs sociaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette foi fera que l'aide sera disponible de droit et non plus au titre d'un douteux privilège souvent accordé à contre-cœur.

La troisième partie de notre mémoire est consacrée à une définition de la pauvreté. Je ne m'y arrêterai qu'un moment. Nous avons déjà dit, et d'autres l'ont aussi affirmé devant ce Comité, qu'on ne saurait envisager la pauvreté en termes absolus. Toute mesure de la pauvreté est assez relative—par exemple la comparaison entre les revenus des individus dans le cadre d'une même société. Les pauvres du Canada ne comparent pas leur revenu à celui de l'Inde ou de Tombouctou mais, ils le comparent à celui d'autres Canadiens. Cette

relativité est présente dans toute définition de la pauvreté. De sorte qu'à moins d'une répartition plus équitable des revenus au sein de la population canadienne, certains seront toujours pauvres.

A la page 14 notre mémoire contient une observation qui retiendra, nous l'espérons, l'attention du Comité. Je pourrais la préfacer en disant que la population en général et nous-mêmes parlons d'un seuil de la pauvreté, comme s'il était possible de tracer une ligne au crayon, et d'affirmer que si le revenu se situe au-delà de cette ligne on n'est pas pauvre et que s'il s'établit en decà de cette ligne rigide on est dans un état de pauvreté. Nous sommes d'avis que cette conception de la pauvreté a vraiment jeté la confusion dans les esprits et dans celui du grand public au sujet de la pauvreté. Au lieu de parler d'un seuil de la pauvreté peut-être serait-il plus juste d'imaginer un cercle à l'intérieur duquel s'opèrent de constantes mutations de populations. Les mesures que nous devrons instituer, surtout si elles sont de caractère préventif devront s'adresser aussi bien aux groupes de pauvres virtuels qu'à ceux qui le sont effectivement.

Il ne fait aucun doute qu'un faible revenu constitue l'un des principaux critères qui servent à identifier le cercle de pauvreté, et le fait que le nombre de Canadiens dans les catégories à faible revenu s'établit aujourd'hui entre 4 et 6 millions, dont le tiers sont des enfants, indique assez clairement l'ordre de grandeur virtuel du problème. On estime qu'environ deux millions touchent des prestations d'assurance sociale. Peut-être nous sera-t-il loisible de revenir sur la distinction à faire entre un seuil et un cercle de pauvreté.

La quatrième partie de notre mémoire traite des causes de la pauvreté. Les pauvres forment un groupe hétérogène. Ils sont tantôt jeunes, tantôt malades ou en bonne santé, ou encore des gagne-petit ou des chômeurs, et ainsi de suite. Nous mentionnons ce fait car, une fois encore, le public paraît porté à les grouper en un même tout homogène. Les pauvres sont représentés par plusieurs catégories différentes de gens et, comme nous l'indiquons au paragraphe 23 de la page 15, nous avons constaté que la plus nombreuse de ces catégories se compose de familles avec un seul parent, presque invariablement une femme ayant de jeunes enfants à sa charge. Ce fait nous a particulièrement frappé dans certaines de nos récentes études alors que nous avons noté le fort pourcentage d'assistés sociaux appartenant à ce groupe. Bien sûr, *tous* ne sont pas des assistés sociaux, mais parmi ceux qui touchent des prestations d'assistance sociale, ou reçoivent des secours ou quelque autre aide, la catégorie de beaucoup la plus importante se composait de femmes chefs de famille avec de jeunes enfants. Le second groupe du point de vue du nombre, 33 p. 100, est formé de malades ou de personnes frappées d'incapacité. Viennent ensuite, toujours par ordre numérique, les chômeurs âgés, 12 p. 100, suivis de ceux qui ont des revenus insuffisants, 10.3 p. 100. Je m'arrête un instant pour dire que dans certaines provinces on ne retrouve pas parmi les assistés sociaux de personnes dont le revenu soit insuffisant. L'Alberta est l'une des rares provinces qui supplémente le revenu familial par le truchement de son régime d'assistance sociale, lorsque le mari travaille mais ne peut, à cause de circonstances familiales, rejoindre les deux bouts. Dans plusieurs provinces, même si le revenu du chef de famille est insuffisant il ne bénéficie d'aucun supplément. Ceci, bien entendu, soulève de graves questions concernant le principe d'apport de stimulants, car il se trouve en ce pays des milliers de familles à qui la fierté et une remarquable détermination d'éviter d'avoir recours à l'assistance sociale, dont le revenu se situe en deçà de celui d'autres familles qui ont abandonné la partie et décidé de vivre entièrement aux dépens de l'assistance sociale. C'est là une situation que ce Comité devrait étudier attentivement. Quel est l'impact d'une telle situation sur le principe d'apport de stimulants? On dit si souvent que les pauvres manquent d'initiative. Mais quel encouragement peut-il y avoir pour un homme à travailler à plein temps si le revenu global pour le soutien de sa famille doit être plus faible que jamais, en decà de ce qu'exigent les besoins quotidiens et le bonheur de sa famille? C'est là une très grave question, M. le président, et nous y reviendrons. Le dernier groupe dont il est question au paragraphe 33 de la page 15, que j'aborde à l'instant, se compose de personnes en état de travailler mais qui sont temporairement en chômage. Il constitue 5.4 p. 100 du registre des assistés sociaux, du moins si l'on en juge par l'étude faite à Calgary, un pourcentage comparable à celui d'autres régions du pays; pourtant si vous demandez qui sont les pauvres au Canada, qui sont les assistés sociaux dans telle ville, il y a bonne chance que l'on vous réponde que la majorité sont des gens en état de travailler mais qui ne travaillent pas. Mais au fait ce groupe ne constitue qu'un faible pourcentage des assistés sociaux, soit 5.4 p. 100.

Senateur Everett: Comment déterminez-vous qu'un individu est en état de travailler?

Le président: Nous en viendrons à cela plus tard.

M. Baetz: Au paragraphe 25 de la page 16, nous disons que pour rechercher des solutions

aux problèmes de la pauvreté il est indispensable d'en identifier clairement les diverses causes. De fait, dans les pays évolués, la pauvreté peut se définir en fonction de ces causes. Manifestement, elles ne s'excluent pas les unes les autres, mais elles chevauchent et se renforcent réciproquement. En tout état de cause certaines peuvent s'identifier de la façon suivante et c'est là notre approche théorique. Nous espérons que vous garderez à l'esprit les sic qui suivent lorsque vous en serez arrivés à penser aux mesures à prendre pour remédier à la pauvreté.

1. Pauvreté durant tout un cycle de vie
2. Pauvreté dans les régions défavorisées
3. Pauvreté résultant d'une crise
4. Pauvreté découlant d'un long état de dépendance
5. Pauvreté du cœur des villes
6. Pauvreté culturelle

Au paragraphe 27 de la page 17, nous mentionnons que les personnes âgées sont invariablement atteintes par la pauvreté qui persiste durant tout un cycle de vie. En dépit de toutes les lois destinées à lui venir en aide la population âgée court constamment le risque de tomber dans la pauvreté et le paradoxe de cette situation est que ce danger est le plus grand non pas lorsque les conditions économiques sont les plus mauvaises, mais au contraire lorsqu'elles sont les meilleures, alors que le niveau de vie des travailleurs actifs monte le plus rapidement. Ce qui s'est produit en 1968 vient confirmer cet avancé. Je saute le paragraphe 28 car nous avons une recommandation spécifique à formuler à ce sujet. En 1968 les salaires et revenus ont accusé une hausse de 8.8 p. 100. Une aggravation des prix d'environ 4 p. 100 est venue annuler environ la moitié de la hausse des salaires et revenus, mais on peut retenir une amélioration du niveau de vie de plus de 4 p. 100 pour les travailleurs actifs. Cette évaluation est d'ordre quantitatif. Le niveau de vie de ceux qui faisaient partie des effectifs de la main-d'œuvre ou qui s'y rattachaient ont connu une amélioration de 4 p. 100. Dans le même temps les personnes âgées qui dépendent de leurs allocations de vieillesse dont le taux est à peu près fixe ont connu un fléchissement de leur pouvoir d'achat de 2 p. 100. Ceci tient au fait que l'augmentation permise des prestations de vieillesse est limitée à 2 p. 100 tandis que l'index des prix aux consommateurs, comme nous l'avons dit, a augmenté de plus de 4 p. 100. Voilà qu'il est extrêmement difficile de faire comprendre au public. Le résultat brut est qu'au cours de cette excellente année, marquée par une haute productivité, par une forte croissance, l'écart entre le standard de vie des personnes âgées dépendantes des prestations de vieillesse et du supplément de revenu garanti et celui du travailleur moyen s'est accru de 6 p. 100 au cours de cette année de prospérité. Nous vous recommandons que ce secteur, celui des personnes âgées aux prises avec la pauvreté, fasse l'objet d'une étude attentive, car point n'est besoin d'analyser cette situation *ad nauseam*. Nous vous exhortons à formuler une recommandation provisoire ou à présenter un rapport intérimaire à ceux qui sont chargés d'arrêter les politiques à l'effet que le plafond de 2 p. 100 soit élevé et qu'il corresponde au moins à l'indice des prix aux consommateurs. De préférence il devrait être rattaché au produit national brut. Ce que nous demandons, comme un premier pas tout au moins, c'est de ne pas permettre que ne s'amenuise le revenu des personnes âgées. Nous exprimons le vœu que vous songiez à présenter le plus rapidement possible un rapport spécial sur ce point, sans attendre le rapport final du Comité.

Au paragraphe 31 de la page 19 nous traitons du régime d'allocations familiales. Nous aimerions revenir sur ce sujet, car les allocations familiales constituent, à notre avis, l'une des armes les plus efficaces pour combattre la pauvreté. Malheureusement on a laissé péricliter le régime des allocations familiales. Nous sommes parfaitement au courant des critiques à l'effet que cette mesure à cause de son caractère d'universalité fait que des prestations vont à des familles qui n'en ont pas besoin. Nous avons dit que cette situation pourrait être corrigée très facilement par le mécanisme de l'impôt sur le revenu, puisque les allocations familiales sont considérées comme revenu et astreintes en tant que telles à l'impôt. Nous proposons aussi d'abaisser l'exemption d'impôt, disons de $300 à $200 et ainsi de suite. Grâce à ce mécanisme il serait facile de redresser la situation et de voir à ce que les allocations familiales soient versées aux familles qui en ont le plus grand besoin.

Est à retenir la note très importante qui apparaît au bas de la page 20. Elle réfère à un fait que la plupart d'entre nous sommes portés à oublier, c'est-à-dire que même avec le régime actuel d'allocations familiales le contribuable dont le revenu s'établit entre $12,000 et $15,000 ne bénéficie pas des allocations familiales. On oublie cet aspect, comme je l'avais moi-même oublié et comme c'est aussi, je pense, le cas de la plupart des gens. Nous proposons que par une modification du mécanisme de l'impôt sur le revenu soit mis sur pied un régime sélectif dénué des multiples inconvénients que présentent certains autres régimes sélectifs.

L'une des caractéristiques de la pauvreté est le sentiment qu'ont les pauvres de vivre en marge du grand courant de la société, qu'ils ne sont pas des gens comme les autres.

Nos régimes sélectifs ont tendance à accentuer cette différence entre ceux qui ont réussi et ceux qui n'ont pas réussi dans la société. Nous sommes effectivement en présence de deux systèmes: l'un qui s'adresse à ceux qui font partie du corps principal de la société, l'autre à l'intention de ceux qui demeurent quelque peu en marge.

Je passe maintenant à la partie VI de notre mémoire intitulée «Conclusions». Nous avons fait un tour d'horizon complet depuis le point de départ de notre mémoire: l'attitude de la population envers la pauvreté et les droits sociaux. Nous avons traité à fond le principe du revenu annuel garanti. Permettez-moi de vous référer au paragraphe 86 de la page 43. Il s'en trouve pour dire qu'en garantissant un revenu suffisamment élevé pour assurer la subsistance on risque de plonger l'individu dans un état de dépendance chronique. Nous rejetons cette conception pessimiste et cynique de la nature humaine. Nous préférons la philosophie qu'exprimait Archimède lorsqu'il disait: «Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai l'univers». La population canadienne est loin d'être d'accord quant au principe d'assurer de droit, au moins un niveau de vie adéquat à tous les membres de notre société. Nous n'en sommes pas encore là et nous espérons que ce Comité réussira à nous faire franchir un nouveau pas dans cette voie. Aussi longtemps que l'équivoque sera au cœur de nos politiques, aussi longtemps régnera la confusion au plan administratif et au niveau de l'application des programmes. Nous continuerons à avoir des résultats fragmentaires et inefficaces et notre action dans le domaine de la sécurité sociale et des services d'assistance sociale manquera d'une planification nécessaire et la pauvreté demeurera le sort d'un grand nombre de Canadiens. Nous sommes persuadés que la situation déplorable qui existe actuellement ne changera pas à moins que nous ne revisions de fond en comble notre échelle de valeurs. Le gouvernement ne saurait légiférer une Société Juste et la reconnaissance des droits de l'homme pour les remettre ensuite entre les mains des Canadiens. Ces valeurs naissent dans le cerveau et dans le cœur des hommes pour s'intensifier avec le temps.

Je m'arrête ici, M. le président. Je pense avoir couvert les points essentiels de notre mémoire.

Le président: Vous vous êtes fort bien acquitté de votre tâche. Je sais que le Comité est maintenant bien renseigné sur ce sujet: vous aurez sans doute l'occasion de répondre à de nombreuses questions.

Sénateur Everett vous pouvez maintenant poser la question que vous aviez à l'esprit.

Sénateur Everett: M. Baetz, vous avez fait allusion dans le cours de vos explications au fait que des pauvres avaient chahuté certaines réunions et que vous en aviez déduit qu'ils étaient en train de s'organiser sur le plan politique. J'aimerais vous demander de préciser votre pensée et de nous dire si vous croyez qu'il s'agit là d'un indice d'organisation politique ou s'il faut plutôt y voir une dislocation de la société elle-même.

M. Baetz: Je suppose qu'au nombre de ceux qui ont tenté d'interrompre les réunions se trouvaient des anarchistes, ils sont de fait assez nombreux. Lorsque vous demandez à ces gens par quoi ils entendent remplacer l'ordre établi, ils vous répondent que leur but est de détruire le système actuel. Je ne pense pas que le nombre en soit plus grand parmi les pauvres. Ceux-ci face à l'affluence qui règne aux États-Unis acceptent l'ordre des valeurs de la société d'affluence, ajoutent foi aux messages publicitaires que leur apporte la télévision, acceptent les valeurs matérialistes de notre société. Ils comparent leur sort à ceux des autres et constatent avec rancœur combien ils sont loin du niveau de vie que la publicité ne cesse de leur mettre sous les yeux. Ces gens sont devenus amers et estiment que le temps du *statu quo* est révolu, que rien ne sert de présenter des mémoires aux comités du Sénat, qu'il est futile d'emprunter les canaux politiques normaux, qu'il faut recourir à la violence, et le reste.

Sénateur Everett: Ne venez-vous pas de dire en fait que par définition ces gens ne constituent pas une force politique? Les mouvements politiques œuvrent certainement à l'intérieur du système afin de le changer selon les avantages qu'ils en attendent. Je pense qu'il est dangereux de dire que parce qu'ils ne se sentent pas dans le grand courant de la société, que parce qu'ils sont tellement frustrés, ils sont prêts à saborder des réunions et à accepter l'anarchie comme exutoire à leur mécontentement, ou de dire qu'ils font preuve d'une prise de conscience politique ou qu'ils sont en train de devenir une force politique. A mon sens leur comportement est l'antithèse même d'une force politique. Je me demande si vous avez discerné d'autres symptômes aux États-Unis, dans des endroits tels que Watts, à l'effet que les pauvres s'occupent activement de politique et deviennent le genre de force politique dont les hommes politiques tiennent compte plutôt qu'une force qu'ils doivent combattre.

M. Baetz: M. Wheeler est mieux renseigné que je ne le suis au sujet de la situation aux États-Unis. Peut-être voudra-t-il faire quelques commentaires.

M. Michael Wheeler, Directeur des recherches, Conseil du bien-être: Je n'ai pas la

prétention de connaître la situation actuelle aux États-Unis dans toute sa complexité. A mon avis nous sommes peut-être en face d'un mode d'action politique différent et aussi d'une conception différente. Ainsi le régime communautaire de la lutte contre la pauvreté est financé par l'*Office of Economic Opportunity*.

C'est un programme fédéral qui s'applique aux collectivités locales et tente d'établir des programmes communautaires au niveau local, lesquels dans bien des cas sont entrés en conflit direct avec les partis politiques établis et les rouages politiques et, de fait, sont devenus une variante au système actuel de partis politiques; et, il va sans dire, ceci a créé beaucoup d'opposition dans l'esprit des partis politiques traditionnels et des chefs politiques minicipaux qui le considèrent comme une menace. Alors qu'il y a certainement des éléments d'une intervention bouleversante et anarchique, je ne crois pas que nous devrions sous-estimer la possibilité de ces mouvements d'influencer l'activité politique. Par exemple, des personnes qui bénéficient de l'assistance publique se sont groupées pour demander la mise en œuvre de l'ensemble des bénéfices et droits disponibles en vertu des différents programmes et qu'elles n'avaient pas reçus; je crois que les partis politiques ont pris connaissance de ce fait, de sorte que je pense qu'il y a là une force politique potentielle, mais certainement pas de la sorte que nous avons connue jusqu'ici.

Le sénateur Everett: Pour terminer la discussion, je crois qu'une des fonctions du Comité sera de découvrir un moyen par lequel les pauvres en tant que secteur de notre société deviendront une force politique réelle dans leur meilleur intérêt et dans le meilleur intérêt de la société. Je serais inquiet, cependant, si le Conseil du bien-être définissait une conscience politique par la tendance des pauvres ou de tout autre groupe de personnes à bouleverser les assemblées. Je voulais simplement souligner ce point, monsieur le président.

Le président: Je prie les sénateurs de limiter leurs questions à cinq minutes durant le premier tour.

Sénateur Everett, je crois que vous avez posé une question auparavant.

Le sénateur Everett: Oui, monsieur le président. Quelle est leur définition d'aptitude à occuper un emploi?

M. Wheeler: Vous avez abordé une question qui cause beaucoup d'inquiétude et de souci parmi plusieurs d'entre nous, à savoir si vous pensez à l'inaptitude à occuper un emploi ou à son inverse l'aptitude à occuper un emploi. Ceci fait l'objet de différentes définitions sous différentes juridictions. La chose est très évidente. Le concept de l'aptitude à occuper un emploi peut varier selon l'état local du marché du travail et des dispositions de recyclage employées, etc. Il s'agit donc d'un concept changeant et je crois qu'il nous faut porter beaucoup plus d'attention à une définition pratique satisfaisante de l'aptitude à occuper un emploi.

Le sénateur Everett: En établissant votre définition, avez-vous exclu certains secteurs de la société, par exemple, avez-vous exclu les mères de famille qui ont des enfants, sont-elles automatiquement exclues comme inemployables.

M. Wheeler: Pas automatiquement, mais il y a tendance, si elles ont plusieurs jeunes enfants, à les considérer comme n'étant pas réellement libres d'occuper un emploi, mais de nouveau ceci dépendrait des connaissances mises à leur disposition lors de leur demande quant aux variantes qui existent pour la garde des enfants durant le jour, ce qui leur permettrait de travailler.

Le sénateur Everett: Si la garde des enfants durant le jour était disponible, elles pourraient être comptées comme employables pour d'autres raisons?

M. Wheeler: Oui. Je crois que cela influencerait la décision.

Le président: Sénateur McGrand.

Le sénateur McGrand: Monsieur le président, je lis à la page 26 du mémoire qu'il est opportun que les enseignants consacrent beaucoup plus de temps à nos jeunes désavantagés au point de vue mental, émotif ou social si nous voulons diminuer quelque peu la pauvreté engendrée par la culture de pauvreté. Lorsque je parle de cette culture de pauvreté, je ne pense pas au Moyen-Orient, je pense au Canada. Lorsque vous parlez de ceci, est-ce que vous parlez des Métis et des Indiens qui ont vécu de génération en génération dans ces conditions? A quel autre endroit iriez-vous pour trouver des régions de pauvreté culturelle au Canada? Nous les avons aux États-Unis, dans la région des Appalaches et dans le sud parmi les Noirs, nous les avons à Halifax parmi les Noirs, mais à quel autre endroit au Canada trouveriez-vous des régions où la culture de pauvreté se perpétue?

M. Baetz: C'est la spécialité de Mlle Godfrey, monsieur le président.

Mlle Patricia Godfrey (Secrétaire exécutive, Conseil canadien du bien-être): Monsieur le président, nous n'avons pas, comme nous le disons dans le mémoire, de grandes sections de pauvreté qui peuvent être identifiées facilement, mais dans nos études urbaines et rurales, par exemple, la chose a été démontrée

très clairement. L'étude faite dans le comté d'Inverness au Cap-Breton a démontré que l'ensemble du comté a, depuis des générations, une longue histoire de piètres conditions, de manque de revenu, ce qui a forcé les gens à s'en aller ailleurs pour se soustraire à ces conditions. Ceux qui ont déménagé ont échappé à ce genre de vie, mais les gens qui sont restés étaient presque sans foyer dans bien des cas. Il s'agit là de l'étude d'un cas individuel, n'était pas un relevé statistique, elle a été faite en interviewant, en parlant vraiment aux familles et en examinant leur situation. Vous pouviez voir un motif très prononcé de pauvreté générative se recréant elle-même, parce que, à moins de s'en aller ils n'avaient pas d'occasions; ils grandissaient avec le sens du désespoir et ils vivaient à un niveau très bas parce qu'il n'y avait rien à faire.

Cela s'applique aussi à l'étude du Manitoba. Il s'agissait du district d'Interlake. Vous l'avez vue chez les Indiens et les Métis et vous l'avez vue chez d'autres côte à côte avec eux. Nous entrons dans les villes et nous trouvons là parmi ce que nous appelons les qualités chroniques de personnes à charge la femme abandonnée par son mari, les femmes célibataires chefs de famille, où elles avaient vécu comme personnes à charge et où les enfants ont grandi dans ces situations de personnes à charge et ils étaient remplis d'inertie. Il y avait un cas fascinant à Vancouver où une jeune fille de 20 ans qui avait laissé l'école avant la douzième année, et elle avait vingt ans lorsqu'elle est arrivée là. Elle restait assise à la maison. Elle était une victime de cette culture de pauvreté, de manque d'initiative, etc. On trouve donc cette situation au Canada dans certaines circonstances, mais ce n'est pas une chose aussi importante qu'elle l'est aux États-Unis.

Le sénateur McGrand: Est-ce que cela se fait sur une base individuelle ou sur une base régionale? Si vous prenez une région dont les ressources sont limitées, vous aurez un état d'affaires chronique, et dans une autre région, vous allez trouver l'abondance. Est-ce quelque chose qui passe de génération en génération dans la famille, une chose culturelle qu'ils développent d'après leurs ancêtres ou est-ce quelque chose qui est due aux conditions au sein de la région? Pour exemple, dans les partie languissantes d'une ville, certaines personnes qui sont plus chanceuses déménagent et certaines personnes qui sont moins chanceuses emménagent et les remplacent. Cette culture de pauvreté est-elle une chose fondée sur la région ou est-elle fondée sur les particuliers qui y demeurent? Je songe ici à une étude en profondeur de la question. J'ai lu le rapport sur le comté d'Inverness.

M. Wheeler: Il est extrêmement difficile de dégager les éléments individuels des influences consolidantes au sein de la collectivité. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment c'est qu'ils sont entrelacés ici, et il s'agit de découvrir où l'intervention la plus efficace peut être faite. Nous suggérerions que l'intervention soit faite au niveau des très jeunes enfants et cela exige des aides personnels destinés aux particuliers et aussi une gamme de services de soutien qui ne peuvent être fournis qu'au niveau de la collectivité, et ces services doivent être accessibles. Les ressources peuvent être là, mais elles ne sont pas connues ou pas réellement accessibles. J'hésite à dire ce qui est propre au particulier et à la collectivité. Par exemple, le rôle du logement, nous ne pouvons pas dire que de bons logements vont remédier à la pauvreté, mais nous pouvons dire qu'il est très difficile d'apporter des changements tant que les logements sont médiocres.

Le sénateur McGrand: Pouvons-nous revenir au rapport sur le comté d'Inverness? Certaines personnes y demeurent d'une génération à l'autre. La population diminue à chaque recensement. Il y a trente ans, la population était le double de ce qu'elle est aujourd'hui. Est-ce que les gens qui restent là le font à cause d'une incapacité personnelle de s'en aller?

M. Wheeler: De nouveau, je dois dire qu'il y a toute une gamme de facteurs. Vous pouvez peut-être constater que, dans chaque groupe de la société, il y a des capacités différentes, et quelquefois ces capacités peuvent trouver leur pleine expression, mais même là certaines seront moins bien équipées et ceux qui demeurent sont susceptibles d'être ceux qui sont en plus mauvaise santé, les plus âgés, ceux qui ont souffert des dommages à un certain stage, de sorte que ce qui est tragique à ce sujet c'est que les moins bien équipés demeurent et il devient de plus en plus difficile de changer.

Le président: Sénateur Sparrow.

Le sénateur Sparrow: Vous mentionnez dans votre mémoire que nous sommes prêts à dépenser notre argent pour faire la fête (ce ne sont pas vos termes, mais l'idée est là), mais nous ne sommes pas prêts à le faire pour combattre la pauvreté. Est-ce que vos études ont été poussées assez loin pour déterminer quel serait le coût de la solution du problème de la pauvreté au regard de notre présent budget fédéral? Quelle serait votre évaluation au niveau fédéral du coût de la solution de la question de la pauvreté fondamentale?

M. Baetz: Il est très, très difficile de répondre à cette question. Vous ne pouvez vraiment pas y répondre, mais je crois qu'il y a ici

plusieurs indices de la répugnance profonde et générale à dépenser effectivement de fortes sommes contre la pauvreté Par exemple, revenons à la question du revenu pour les personnes âgées. Il s'agit d'un groupe. Nous pourrions très facilement, au moyen d'une légère augmentation des allocations de vieillesse, les maintenir au-dessus du niveau du revenu de pauvreté, mais nous ne sommes pas consentants à le faire. Vous n'avez pas besoin d'être un expert en mathématiques pour savoir que le revenu des personnes âgées, qui est un revenu fixe, s'érode de jour en jour, et même si vous acceptez le fait, et plusieurs ne le feraient pas, que le montant original de $107 par mois était suffisant, nous savons qu'au cours des deux dernières années, leur revenu a été rongé et qu'est-ce que nous avons fait jusqu'ici? J'aimerais que nous puissions disséquer la question.

Le sénateur Sparrow: Votre mémoire dit que les gens du Canada doivent être conditionnés à comprendre la pauvreté et à se rendre compte qu'elle existe. Nous l'avons cachée, nous devons informer les gens que le fait de la pauvreté existe au Canada. Il me semble qu'il nous faut aussi payer les frais que ceci comporte. Il nous faut le faire graduellement, en informant les gens qu'une chose telle que la pauvreté existe réellement, comment on peut la résoudre et ce que cela va coûter. A une certaine étape, nous saurons ce que sera le coût en dollars. Nos études sont de peu de valeur à moins de comprendre aussi les coûts. Il me semble que dans vos études, il vous faut établir un rapport au coût.

M. Wheeler: Nous sommes tous obligés de faire ces évaluations et je crois que notre mémoire recommande un programme de recherches beaucoup plus concentré. Nos activités de recherche dans le domaine de la pauvreté ont été morcelées, intermittentes et sans rapport les unes avec les autres. Le problème est si vaste qu'il exige des ressources considérables pour l'examiner, et je crois que son coût est une partie très importante de toute étude.

M. Baetz: Monsieur le président, il y a une chose qui m'inquiète à propos de ce genre de question, de cette façon d'aborder la pauvreté, et c'est que, tel que M. Wheeler l'a dit, elle a besoin d'une étude importante, elle a besoin d'une longue étude et, en conséquence, avant que nous sachions réellement ce que sera le coût global et comment nous devrions vraiment procéder au sujet de l'ensemble de la question de la pauvreté, nous devrions simplement continuer à étudier la question. Je ne crois pas que vous alliez attaquer la pauvreté de cette façon. Ce serait certainement merveilleux si vous pouviez le faire. Il me semble que nous devons continuer à approfondir certains de ses aspects, les personnes âgées, les familles qui aujourd'hui vivent au-dessous du niveau de la pauvreté. Nous le savons et cependant nous résistons à un des moyens les plus évidents, un des moyens les plus rapides pour redistribuer le revenu, et c'est de mettre de l'argent entre les mains de ces familles qui vivent au-dessous d'un niveau de revenu convenable. Nous ne sommes apparemment pas prêts, disons, à ajuster notre rouage d'impôt sur le revenu pour discontinuer d'imposer les familles qui vivent évidemment dans la pauvreté. Selon n'importe quelle définition de ce qu'est la pauvreté, nous savons qu'une famille de quatre qui a un revenu de moins de $2,600 par année est une famille très, très pauvre. De fait, une famille qui vit d'un revenu de $3,000 ou de $3,700 est une famille très pauvre. Cependant, nos lois d'impôt sur le revenu continuent à imposer ces familles. Ne sommes-nous pas prêts à faire au moins ce premier pas. Par exemple, à Calgary, dans la province de l'Alberta, une famille de quatre recevant de l'assistance publique a maintenant un revenu fondé sur un besoin de $5,100 par année en plus des allocations familiales. L'Alberta dit donc apparemment qu'en se fondant sur ce dont une famille a besoin, le revenu de cette famille est de $5,100 par année plus les allocations familiales. Et cependant, nous continuons à imposer ces familles de quatre, et des familles beaucoup plus nombreuses, bien que nous sachions qu'elles vivent dans la pauvreté. C'est certainement là un endroit où nous pouvons aborder le problème. Chaque voyage de mille milles commence par un premier pas, et nous n'arriverons pas à la fin de ces mille milles en un seul bond.

Mlle Godfrey: Monsieur le président, permettez-moi d'attirer l'attention du Comité sur notre appendice III qui contient la déclaration personnelle de Baetz sur le revenu annuel garanti. Il y mentionne à deux endroits différents ce problème du coût et, comme il le dit, si nous allons faire quelque chose, si nous n'allons pas attendre pour le faire, nous devons l'aborder en nous basant sur des programmes individuels. Si, à temps perdu, vous aimeriez voir ce qu'il a à dire à propos du revenu annuel garanti (le commencement est à la page 7 et ensuite à la page 11), il présente des calculs sur l'augmentation des allocations démographiques de vieillesse. Ceci vous donnera une idée des problèmes qu'on envisage en essayant de résoudre la question, mais vous pouvez au moins essayer de la résoudre si vous choisissez certaines sections en attendant le jour où nous pourrons faire le tout.

Le président: Sénateur Fournier.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, ce que j'ai à dire se rapporte au paragraphe 84 à la page 42 du mémoire, où M. Wheeler préconise une expansion des recherches. N'avons-nous pas présentement au Canada plusieurs organismes qui s'occupent de recherches? Est-e que ces travaux de recherche ne sont pas répétés dans bien des cas? Le ministère des Affaires culturelles fait de la recherche, nous avons les rapports de recherches du Conseil économique. Pourquoi devons-nous avoir des organismes spéciaux de recherche qui dépensent plus d'argent pour faire plus de recherches? Il me semble que les organismes qui viennent ici pour nous présenter leur point de vue veulent tous faire plus de recherches. Est-ce que ces organismes ne pourraient pas se grouper et faire de la recherche et arriver à quelque chose?

Le président: Sénateur, nous sommes ici pour cette raison. N'oublions pas que le Conseil économique a recommandé un organisme central pour la pauvreté et pendant un certain temps nous avions un établissement attaché au bureau du premier ministre qui s'occupait de la pauvreté en général, mais cela n'a pas réussi trop bien, et c'est ce qu'il souligne. Ce qu'il a dit au sénateur Sparrow c'est que le coût est considérable (nous aurons des chiffres à ce sujet), ce qu'il dit c'est d'examiner ce que nous avons sous le nez, ce que nous savons être mal, c'est ce qu'il dit. Donc, ne l'oubliez pas.

M. Baetz: C'est comme le cultivateur dans une région languissante du Nouveau-Brunswick à qui les gens de la Direction de la formation de la main-d'œuvre ont demandé s'il irait pendant l'hiver à une école de recyclage en agriculture. Il a répondu: «Moi, pourquoi est-ce que j'irais à un centre de formation? Allons donc! Plus de connaissances, plus de savoir-faire? Je ne me sers pas maintenant de la moitié de mes connaissances en agriculture.»

Le président: Sénateur Fergusson.

Le sénateur Fergusson: D'abord, monsieur le président, j'aimerais féliciter M. Baetz, Mlle Godfrey et M. Wheeler de leur mémoire excellent et, je crois, très provocateur qu'ils nous ont présenté ce matin et je crois particulièrement que nous devrions leur être reconnaissants parce que nous leur avons demandé de hâter la rédaction de ce mémoire. Les membres du Comité ne le savent peut-être pas, mais nos témoins ont une assemblée très importante la semaine prochaine et, sans doute, supposaient qu'elle serait passée avant qu'on leur demande de préparer ce mémoire. Je crois qu'ils ont accompli un travail magnifique. Je semble peut-être un peu partial, mais je crois que le Conseil fait un travail pour le Canada que beaucoup, beaucoup de gens n'apprécient pas et je suis très content de les avoir ici.

J'aimerais faire un petit discours à M. Baetz et à ses collègues, et ceci concerne la question que je veux poser. Ceci se rapporte au paragraphe 9 à la page 7 où vous indiquez que tout ce que notre Comité peut faire c'est de fournir un forum public pour stimuler la discussion et l'éducation du public. Nous sommes d'accord que c'est une partie importante du travail que nous allons faire, mais je crois que le conseil n'a pas trop d'espérances que nous ferons beaucoup plus que cela. Certes, nous ne nous attendons pas à découvrir une panacée qui mettra fin à la pauvreté à bon marché ou sans frais, mais est-il nécessaire que ce soit à peu ou sans dépenses? Nous pourrions peut-être trouver une panacée.

Je pourrais rappeler au Conseil que certains Comités du Sénat ont fourni de bonnes idées sur lesquelles des lois subséquentes ont été fondées. Je mentionne le Comité sur le divorce dont le sénateur Roebuck était président, le Comité sur la gérontologie dont le sénateur Croll était président, duquel a découlé le supplément de revenu garanti. Le Comité sur le divorce du sénateur Roebuck a certainement présenté des recommandations qui ont amené les nouvelles lois sur le divorce. De même, le Comité sur l'utilisation des terres, sous la présidence du sénateur Pearson, a fait du bon travail. Je veux simplement rappeler au Conseil, monsieur le président, qu'il est possible que nous puissions trouver les causes et que nous puissions faire des recommandations qui pourraient être utiles. Je ne voulais pas une réponse, je voulais simplement vous le signaler.

Le président: Sénateur Fergusson, a-t-il déjà maintenant, visez ceci, visez cela, piochez là. Ce sont des propositions définitives qui nous sont données ce matin.

Le sénateur Fergusson: Oui, c'est très vrai, surtout le rapport intérimaire sur la gérontologie, que je vais appuyer. La question que je voulais poser se rapporte au Régime d'assistance publique du Canada qui est l'objet d'un renvoi à la page 15, et on en parle aussi à la page 30, paragraphe 55, et de nouveau à la page 34, paragraphe 65. A la page 30, le paragraphe 55 dit que le Régime d'assistance publique du Canada n'a pas été mis en œuvre par certaines provinces et municipalités. Je me demande si vous pouvez nous dire lesquelles, et pourquoi? La question que je vais poser découle du renvoi 20 à la page 15 où on déclare que dans la province de l'Alberta, il y a un certain montant que la province va supplémenter. Dans votre présentation, vous

nous citez des chiffres pour l'Alberta. Vous avez aussi mentionné les provinces Atlantiques. Avez-vous des chiffres pour les provinces Atlantiques?

Mlle Godfrey: Ce renvoi, sénateur Fergusson, ne se rapporte qu'à la section du Régime d'assistance publique du Canada qui permet d'aider les personnes employées.

Le sénateur Fergusson: Oui, je le comprends.

Mlle Godfrey: Je ne sais trop si nous pourrions obtenir des statistiques concernant les provinces atlantiques. Nous essaierons, mais nous n'avons pas de chiffres actuellement.

Le sénateur Fergusson: Vous en avez toutefois pour l'Alberta.

Mlle Godfrey: Oui, parce qu'une enquête y a été faite récemment.

Le sénateur Fergusson: Mais nous pourrions obtenir ces renseignements au sujet des provinces atlantiques, j'imagine?

Mlle Godfrey: Je pense qu'on pourrait les obtenir de toutes les provinces. C'est une des difficultés, évidemment, de ne pas recevoir assez de renseignements et de statistiques pour évaluer convenablement jusqu'ici l'œuvre du Régime d'assistance publique du Canada. Pourtant, toutes les provinces se prévalent de ce Régime, toutes ont signé des ententes de diverses natures, mais nous savons que l'article qui nous préoccupe n'est pas mis en œuvre dans certaines provinces.

Le sénateur Fergusson: Pouvez-vous nous proposer des moyens par lesquels cette loi pourrait être interprétée de la même façon partout au Canada? Comme la plupart d'entre vous le savent, j'ai déjà aidé à l'exécution de la loi sur les allocations familiales et de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Alors, les directeurs de chacune des provinces se réunissaient une fois l'an au moins pour comparer les moyens d'exécution de la loi. Nous nous sommes efforcés, en prenant notre temps, de voir que la loi soit exécutée en Colombie-Britannique de la même façon qu'elle ne l'était dans l'Île-du-Prince-Édouard. Nous savons que l'exécution de la présente loi n'est pas la même, mais ne pourriez-vous pas nous proposer des moyens de rendre uniforme partout au Canada l'administration du Régime d'assistance publique du Canada?

M. Baetz: Je peux répondre en partie à votre question en formulant des observations d'ordre général au sujet du Régime d'assistance publique du Canada. Évidemment, nous sommes rendu compte depuis les trois ou quatre ans de l'entrée en vigueur du Régime d'assistance publique du Canada que l'idée maîtresse qui a présidé à son institution a donné lieu à une loi éclatante dans le domaine de l'assistance sociale. Ses dispositions étaient fort avancées. Elle est naturellement une loi fédérale facultative, mais en toute franchise, le plan élevé de son exécution du début a été mutilé par nombre d'interprétations et de modifications pour qu'aujourd'hui son exécution ne porte pas tous les fruits qu'elle devrait. Nous comptons que le Comité pourra agir sous ce rapport. Le Conseil Canadien du Bien-être est disposé à vous aider dans cette voie: dans les prochains mois nous étudierons plus profondément le mode d'exploitation du Régime. Nous savons qu'il est déjoué de plusieurs façons. Aux termes de la loi fédérale, l'assistance est accordée à ceux qui sont dans le besoin; mais quels sont ceux qui sont dans le besoin? On prétend, en certaines provinces, que ceux qui travaillent ne peuvent être dans le besoin, ce qui est faux. La loi fédérale existe pourtant, facultative, mais les provinces n'en tirent pas les avantages qu'elles devraient, voire même qu'en certains cas, les municipalités ont le dernier mot. Les gouvernements municipaux dorment sur leurs lauriers sans se prévaloir de tous les avantages qu'offre le Régime. Les gouvernements fédéral et provinciaux apportent 80 p. 100 de l'argent, mais les municipalités se gardent bien d'agir. On peut prétendre que les édiles municipaux ne sont pas aussi éclairés que les députés fédéraux ou provinciaux.

Le sénateur Fergusson: Nous ne dirions pas cela.

M. Baetz: Mais il se peut fort bien que la véritable difficulté réside dans le pouvoir d'imposition des municipalités; elles manquent d'argent et elles ont une peur bleue des frais élevés du bien-être ou même des dépenses importantes sous ce chapitre. Ainsi, en dépit d'une excellente loi fédérale et peut-être aussi d'une bonne loi provinciale, quand on arrive aux membres d'une collectivité, les gouvernements municipaux parlent d'un manque d'argent et compriment les dépenses. La ville d'Ottawa nous offre ici un exemple frappant au sujet des soins diurnes. Alors on coupe le programme. Nous sommes disposé à apporter toute l'aide possible sous ce rapport. Ainsi, nous pourrons entreprendre un bon examen critique de la portée du Régime d'assistance publique du Canada institué en vertu d'une loi excellente, à tout aune.

Le sénateur Fergusson: Ne croyez-vous pas que l'éducation sous ce rapport pourrait aider,—et ici, je parle un peu de mon cas. Ayant moi-même administré le bien-être dans une petite municipalité, je me rends compte que si les administrateurs savaient qu'il leur en coûterait moins de se prévaloir du Régime d'assistance publique du Canada, ils pourraient rendre de meilleurs services tout en épargnant les deniers publics. Ne croyez-vous

pas que si ces gens connaissaient ces avantages ils en tireraient profit?

M. Wheeler: Ce serait véritablement un moyen merveilleux, mais à longue échéance, ce qui n'est pas facile vu les pressions du moment. Je sais que je n'ai pas besoin de rappeler aux honorables sénateurs que ce problème comporte d'importants aspects constitutionnels. Dans ce programme à frais partagés, le gouvernement fédéral hésite beaucoup à aller de l'avant ou à imposer des normes par crainte de s'attirer les foudres des provinces. Je crois que cette constatation vaut pour plusieurs de nos programmes de bien-être et, en conséquence, il nous a été impossible d'établir des normes au palier national. Le faire donnerait lieu à une forte opposition de la part des provinces.

Mlle Godfrey: A la page 35, nous répétons ce que dit notre déclaration de politique sociale, savoir que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent dans la mise en valeur et l'exécution de normes d'assistance publique, ce qui ne peut se faire que par collaboration. Les sous-ministres du bien-être ont commencé de tenir des réunions au palier fédéral-provincial, au cours desquelles se produit un échange de vues sur les problèmes qu'a soulevés la sénatrice Fergusson au sujet des allocations familiales et la sécurité de la vieillesse. Ainsi, on semble mieux savoir ce qui se passe.

Le sénateur Fergusson: Oui, je le comprends. Je connais le problème constitutionnel auquel cela donne lieu, mais les gouvernements ne pourraient-ils pas collaborer volontairement s'ils saisissaient tous les avantages qu'ils peuvent en retirer? Je sais qu'on ne peut pas procéder ici de la même façon que pour les allocations familiales, mais les gens finiraient par comprendre que c'est à leur avantage.

Mlle Godfrey: On en revient à la question des attitudes qu'on modifiera par l'information et l'éducation.

M. Wheeler: Si le Comité pouvait recommander que l'on obtienne des renseignements adéquats sur l'exploitation du Régime, ce serait un très bon pas dans la bonne voie. Ce que nous n'avons pas.

M. Baetz: Parce que le gouvernement fédéral est très chatouilleux sur la question constitutionnelle, il pense qu'en émettant des rapports trop nombreux, il pourrait offenser les gens.

Le président: Je ne pense pas que l'émission de rapports puisse constituer une difficulté constitutionnelle. Je pense en vérité que vous soulevez un point sans effet. La question constitutionnelle ne se pose pas et je ne l'ai jamais entendu soulevée antérieurement sous ce rapport. Mais lorsque le gouvernement apporte une contribution, il peut évidemment stipuler qu'il le fera si certaines normes sont respectées. Cela se fait tout le temps.

Mlle Godfrey: Mais on s'éloigne de cette politique. Par exemple, la loi sur l'assurance-santé n'impose aucune norme. Nous prétendons qu'il s'agit d'une *attitude* et que la difficulté ne repose pas nécessairement sur la question constitutionnelle. Un très bon exemple que cite notre mémoire se rapporte aux commissions d'appel. Aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, il faut instituer une commission d'appel en deça d'un an. A une question qu'on lui posait à la Chambre l'autre jour, monsieur Munro a déclaré que cette disposition était contenue dans toutes les ententes. En fait, l'Ontario vient à peine de créer sa commission après trois ans, alors qu'elle a touché depuis sa part des sommes d'argent du fédéral. Ce n'est pas à dire que le gouvernement fédéral ne pouvait pas sévir, mais c'est plutôt que personne ne veut s'en prendre aux provinces sous ce rapport.

Le président: Le sénateur Fergusson.

Le sénateur Fergusson: C'est tout, monsieur le président.

Le président: Je pense que je dois vous dire au nom du Comité qu'une de nos décisions du début concernait notre désir d'examiner en totalité le Régime d'assistance publique du Canada. Nous comptons parmi notre personnel un travailleur social hautement qualifié qui étudie ce problème et qui présentera son rapport au Comité avant longtemps. Nous avons également eu recours à votre aide au sujet du Régime et avons tenu des entretiens avec monsieur White. Le sénateur Everett.

Le sénateur Everett: Monsieur le président, ma question se rapporte au paragraphe 21, à la page 14 du mémoire qui a trait à la zone de pauvreté par opposition au seuil de la pauvreté. Nous, du Conseil Économique, avons adopté la définition seuil de pauvreté parce qu'elle nous semblait la meilleure sous tout rapport. Mais nous en sommes maintenant dissatisfaits parce qu'il existe des meilleurs moyens de définir la pauvreté. Croyez-vous que zone de pauvreté conviendrait mieux à une telle définition? Je me demande si vous

pouvez nous dire comment justement se définit zone de pauvreté et comment elle conviendrait mieux que seuil de pauvreté.

M. Baetz: Mes deux collègues aimeraient peut-être se prononcer là-dessus. Plutôt que de tenter de définir zone de pauvreté, on devrait essayer de la décrire. C'est un concept, en vérité, qui doit nous forcer à ne pas penser à l'idée de «ligne» parce qu'elle suggère une suppression draconienne à un certain temps; en outre trop d'œuvre humanitaires sont ainsi conçues: une fois que le revenu a atteint un certain niveau, toute assistance financière est supprimée, les services sociaux interrompus. L'homme qui, aujourd'hui, compte sur l'assistance publique, ne reçoit pas seulement une aide financière, mais il est aussi admissible aux services sociaux, aux soins médicaux et dentaires gratuits, aux services ménager également gratuits. Et, soudainement, à une certaine «ligne», on lui apprend qu'étant désormais indépendant, il perd et l'aide financière et les autres services connexes. Nous sommes en faveur d'un assouplissement graduel plutôt que d'une suppression soudaine.

Le sénateur Everett: Qu'on me permette de dire ici que cela diffère d'une définition de la pauvreté. Ce que nous tentons de faire maintenant, c'est de définir la pauvreté, parce que nous n'avons pas de meilleur terme que seuil de pauvreté. Nous sommes bien disposé à admettre qu'il ne devrait pas y avoir de suppression soudaine. Votre enquête sur l'impôt négatif sur le revenu aux États-Unis,—auquel vous apportez un qualificatif que j'oublie,—indique que, selon qu'augmente le revenu, l'assistance ne diminue pas proportionnellement, mais elle fléchit en fonction d'un pourcentage.

M. Baetz: C'est une graduation.

Le sénateur Everett: Si vos propos donnent à entendre qu'il existe une meilleure définition que celle qu'offre seuil de pauvreté, alors elle nous intéresse. Le Comité est sensibilisé à ce problème et si c'est bien ce que vous entendez par zone de pauvreté, nous sommes au courant.

M. Baetz: Je dirais qu'il s'agit là d'un autre facteur qui fait partie de la description, sans toutefois essayer de définir zone de pauvreté. Toutes les familles de quatre personnes dont le revenu est de $3,000 ne vivent pas de la même manière. Les circonstances diffèrent énormément. Lorsqu'un jeune homme possède une bonne éducation et un métier, il gravira la pente, mais dans le cas contraire, il s'enlise. En vérité, toutes les familles de quatre personnes ayant le même salaire ne vivent pas dans les mêmes circonstances. Ici encore il faut un assouplissement car deux familles différentes peuvent être dans une zone de pauvreté.

Le président: Le sénateur Roebuck.

Le sénateur Roebuck: J'ai des observations à formuler, monsieur le président. Je veux m'associer à la sénatrice Fergusson dans les compliments qu'elle a faits du document et de la façon avec laquelle il a été présenté. Monsieur Baetz a dit le peu de temps qu'il avait eu à le préparer. Nous sommes tous dans le même bateau, nous sommes tous surchargés de travail. Il m'a été donné de lire une partie seulement de ce document qui m'a beaucoup impressionné par la clarté des expressions, l'excellence du style et le reste. La façon dont monsieur Baetz l'a présenté m'a également touché. Je pense que nous nous accordons tous avec lui dans le choix du problème qu'il a fait, savoir que l'opinion est sensiblement la même touchant l'efficacité de nos aumônes. Cette efficacité n'est pas remarquable, indiquant que nous devrons augmenter notre action à certains égards, ce que nous ferons assurément dans notre rapport.

Ce qui me désappointe toutefois, c'est qu'on n'ait pas attaqué les problèmes les plus importants. Par exemple, tous nous pensons au revenu annuel garanti. Rien n'a été dit au sujet de grandes choses dans votre mémoire même, si je ne m'abuse, vous vous y êtes déjà arrêté. Nous pouvons régler les petites choses une fois connues, mais les grandes choses, telle la suppression de solutions intermédiaires pour ensuite prendre une grande décision comme celle qui concerne le revenu annuel, on n'en a pas parlé. Je serais peiné si nous terminions notre rapport sans faire mention de choses importantes et qui soulèvent l'imagination par un style frappant.

Je ne souscris pas tout à fait à l'idée d'un revenu annuel garanti parce que nous avons vu de bons projets s'étioler pour des raisons administratives: en diminuant le pouvoir d'achat du dollar, vous l'avez tué; nous avons vu les allocations familiales perdent de leur valeur en raison de l'augmentation des loyers. Je ne suis pas convaincu au sujet du revenu garanti et c'est pourquoi j'aimerais que le Conseil puisse nous renseigner véritablement à ce sujet. Je ne saurais dire si nous obtiendrons de bons résultats avec le revenu annuel

garanti, à moins qu'il ne soit relié à l'indice du coût de la vie. Cela pourrait aider. En outre, je suis peiné de constater que le Conseil, ni vous-même, n'aient pas songé à la situation économique de la pauvreté, chose qui me fait supposer que vous avez voulu éviter ce sujet.

Vous avez dit que nous ne pouvions pas confier ce problème au gouvernement. Pourtant, nous avons confié de nombreux problèmes au gouvernement, la sénatrice Fergusson en ayant énuméré quelques uns. Je me fais fort de prétendre qu'un bon nombre de nos difficultés économiques proviennent du manque de prévision de la part du gouvernement et d'une action appropriée. Puis vous citez, à juste titre Archimède: «Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde.» Pourtant, on peut toujours chercher un point d'appui. Mais en notre pays, nous ne pouvons compter sur une terre profitable que si nous pouvons en payer le loyer; ou encore peut-on construire une maison si nous avons assez de deniers pour écarter l'accapareur, le spéculateur et le reste. Ce sont là mes idées que j'exprime.

Je pense que nos idées sur le plan économique sont à la traîne et je suis désappointé de voir que le Conseil semble éviter le sujet. Je veux lui rendre un précieux hommage pour le travail qu'il fait en attirant l'attention du pays sur la pauvreté qui y existe. Il fut un temps où ce sujet n'était pas convenable dans une société de gentilshommes qui s'abstenaient d'en parler. Le Conseil l'a mis à jour, aux yeux de la population, et nous sommes à nous y arrêter en ne bouchant que quelques trous par ci par là, dans le dessein de trouver un palliatif. Pourtant, nous ne devrions pas avoir de pauvreté involontaire dans un pays comme le nôtre, aux innombrables richesses naturelles, aux possibilités d'emplois, muni d'un système parlementaire, d'écoles publiques et de tant d'autres choses. Les avantages que nous pouvons offrir sont innombrables et, à nos yeux la pauvreté involontaire, le Conseil l'a souligné, est une infamie. J'aimerais que le Conseil puisse étudier en profondeur l'idée du revenu annuel garanti pour que nous puissions tirer profit de cette étude; car sous ce rapport nous allons agir. Nous allons déclarer qu'on devrait l'adopter, mais il faudra pour cela en connaître les difficultés, l'opposition à intervenir et les avantages qu'il comporte. Il faudra l'étudier à fond puisque c'est là un problème important et actuel au sujet duquel nous allons faire quelque chose.

Je serais peiné en vérité de voir que le Comité négligerait de se prononcer sur les vastes problèmes que comporte l'effet économique de la pauvreté. Vous avez dit qu'environ 4.4 p. 100 des incapables n'avaient pas d'emploi. Je n'ajoute pas foi à ces chiffres, mais je crois qu'on peut s'y arrêter. Vous n'avez pas parlé du travailleur pauvre, facteur d'une importance primordiale en ce qui nous concerne. Des gens intelligents qui abattent une dure besogne, l'armée le mieux préparée au monde sur le plan industriel, un grand nombre de personnes qui donnent le meilleur d'elles-mêmes dans leur emploi, mais pourtant tous ces gens ne peuvent faire vivre leur famille convenablement. C'est là que l'économie entre en jeu. C'est là où les lois peuvent jouer leur rôle, si nous avons la sagesse et les idées fondamentales de les mettre en vigueur. Je sais qu'une omelette ne se fait pas sans œufs cassés, mais on peut parfois apporter du bonheur à une nation sans de fortes dépenses d'argent. Mais si vous prétendez qu'il faille dépenser des sommes d'argent toujours en croissance pour régler le problème de la pauvreté, alors vous faites erreur. Certaines méthodes peuvent nous permettre de régler le problème de la pauvreté involontaire dont j'ai parlé et du travailleur pauvre. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

Le président: Monsieur Baetz, vous qui êtes expert en cette matière, pouvez-vous commenter les observations du sénateur Roebuck?

M. Baetz: J'accepte évidemment avec plaisir, monsieur le président, le défi que nous apporte le sénateur Roebuck au sujet du revenu annuel garanti. Le Conseil accepte évidemment cet objectif, cet objectif socio-économique; il l'a d'ailleurs inscrit dans l'énoncé de ses lignes de conduite d'action sociale. Je dois préciser, sénateur,—et vous serez peut-être surpris de l'entendre,—que ce problème a soulevé des hauts de cœur au sein de notre conseil d'administration car plusieurs s'interrogent sur le revenu annuel garanti comme objectif socio-économique. Jusqu'ici, —et c'est pourquoi nous acceptons votre défi, —nous nous sommes limités à le considérer comme objectif. Et nous n'avons pas trop étudié les méthodes qui en permettraient la réalisation. Y arriverons-nous par l'institution

d'un impôt négatif sur le revenu? Ou par un régime du subventions démographiques ou par d'autres choses incorporant ces subventions populaires et l'impôt négatif sur le revenu? Nous sommes évidemment encouragés de vous entendre dire, messieurs, que c'est peut-être là la voie de l'avenir que serait le revenu annuel garanti. Car dans le passé, en vérité, nous croyions avoir atteint le stade du développement économique, culturel et social où l'on pourrait au moins garantir un revenu minimum annuel à tous les Canadiens. En acceptant ce défi avec plaisir, nous sommes encouragés. Quant au travailleur en état de pauvreté, c'est également un problème qui nous préoccupe depuis longtemps parce que plusieurs pensent que le pauvre est celui qui reçoit l'assistance publique, est en chômage ou touche du secours. Mais, assurément, le Comité, comme nous, sait que notre pays compte des millions de gens très pauvres qui sont, comme vous le dites sénateur, des travailleurs pauvres. Nous devons trouver des moyens de les aider parce que si nous ne le faisons pas, fi! à tous les stimulants. Car si celui qui travaille fort ne peut pas gagner assez pour faire vivre sa famille convenablement, quel encouragement a-t-il alors de conserver son emploi? Il est plutôt porté à recourir à l'assistance publique.

Le sénateur Roebuck: Existe-t-il un moyen économique de régler ce problème en plus du régime des aumônes?

M. Baetz: A mon avis, vous soulevez là des questions véritablement fondamentales. Dans notre société de libre entreprise, nous prétendons que c'est un besoin fondamental de payer les gens selon leur travail, non pas selon leurs besoins. Nous ne versons ni salaires, ni gages en ce pays en fonction des besoins d'une famille, mais en fonction de ce qu'un homme peut produire dans son occupation.

Le sénateur Roebuck: Oh! non.

M. Baetz: En fonction de son rendement. Nous pourrions, par une loi, augmenter le salaire minimum, sans toutefois régler le problème complètement. Cette solution pourrait apporter des palliatifs sans régler le problème. Jamais le salaire minimum sera assez élevé pour qu'un homme sans métier spécialisé puisse faire vivre une famille de huit enfants. Alors, à moins de défaire le système de l'entreprise libre, ce que nous ne proposons pas, il faut trouver d'autres méthodes qui puissent mettre assez d'argent dans les mains d'un travailleur pauvre, en attendant l'institution d'un revenu annuel garanti. La meilleure méthode serait peut-être d'augmenter les allocations familiales. Franchement, nous ne connaissons pas encore de meilleure méthode pour mieux répartir le revenu, pour placer plus d'argent dans les mains du travailleur pauvre.

Le sénateur Roebuck: N'avez-vous jamais fait la distinction entre le cas de la Jamaïque et celui de la Nouvelle-Zélande? Pourquoi les gens de la Jamaïque sont-ils si pauvres? Pourquoi la condition du travailleur pauvre en Nouvelle-Zélande est-elle supérieure? Avez-vous déjà étudié ce problème?

M. Baetz: Non.

Le sénateur Roebuck: C'est pourquoi je me dis désappointé de ne pas vous voir attaquer ce sujet. On a vu que la Russie avait assez bien enrayé le travailleur pauvre au moyen de méthodes misérables dont nous ne voulons pas, mais nous savons que la chose peut se faire. Je pourrais continuer ainsi durant longtemps, mais je ne le veux pas. Mais je veux bien vous faire comprendre que vous n'attaquez pas les questions fondamentales et importantes qui intéressent le gouvernement et au sujet desquelles il pourrait aider.

Le président: Attaquons d'autres sujets, nous reviendrons à vous sénateur Roebuck. Le sénateur Fournier?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): La plupart des questions que je voulais poser, monsieur le président, ont été répondues. En premier lieu, je me dois d'appuyer le sénateur Roebuck dans ses propos au sujet du travailleur pauvre. Je crois qu'il a raison de s'exprimer comme il l'a fait il y a quelques minutes. On a discuté à ma satisfaction la définition de zone de pauvreté par rapport au seuil de la pauvreté. Je suis également satisfait des propos tenus au sujet du Régime d'assistance publique du Canada et du discours qu'a prononcé la sénatrice Fergusson. Ma dernière question se rattache aux organismes des recherche dans le domaine de la pauvreté. Je me suis déjà exprimé à ce sujet et je n'entends par recommencer. Dans tous les mémoires qu'on nous présente, on mentionne le besoin accentué de recherche. Je veux préciser que dans toutes les recherches que font les ministères du gouvernement, il doit y

avoir une perte énorme ou plutôt un énorme chevauchement puisqu'un bon nombre de personnes doivent faire la même chose.

M. Wheeler: Je m'accorde absolument avec vous, sénateur Fournier, mais, à mon avis, nos recommandations ne cherchent pas à instituer d'autres organismes de recherche, mais à rendre plus utile la recherche poursuivie actuellement de même que l'application de ses résultats aux différents programmes. Il s'agit de coordonner le travail de recherche des différents ministères pour que les résultats en soient répartis entre les divers programmes. Il semble que nous manquons d'appliquer les conclusions de nos recherches. Mais nous ne proposons pas la création d'un nouvel organisme.

Le président: Le sénateur Pearson?

Le sénateur Pearson: Monsieur le président, je commence par citer un extrait du paragraphe 9, à la page 7, le même extrait qu'a mentionné tantôt la sénatrice Fergusson. Voici: «Nous sommes d'avis que le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté apportera une contribution importante à l'intelligence que pourra se faire de ce problème la population, en servant de lieu public de discussion et par la valeur éducative et explicative que comportera son rapport.» Et maintenant, je cite le paragraphe 15 de votre mémoire, à la page 11: «Ce n'est pas parce que les pauvres ne reconnaissent pas les valeurs ordinaires de la société, mais au contraire parce qu'ils les acceptent, surtout celles qui concernent le luxe, que les grands moyens d'information et d'autres méthodes plus subtiles ne cessent de faire miroiter à leurs yeux.»

Le sénateur Everett s'est interrogé sur l'édification des moyens que prennent les États-Unis dans la lutte contre la pauvreté. La grande presse fera tout son possible pour tirer de la sensation de tels événements. C'est ainsi qu'elle vit. Cette chose est normale parce qu'elle fait son argent en vendant des journaux. Et pour les vendre il lui faut la sensation. De même en est-il de la télévision. Je me demande si votre Conseil, qui existera encore longtemps après que le Comité sur la pauvreté aura remis son rapport, ne pourrait pas recourir aux grands moyens de diffusion pour rapporter les délibérations du Comité. Votre organisation est assez vaste pour transmettre ces choses à la grande presse, beaucoup mieux que ne peut le faire le journaliste qui, écoutant les délibérations du Comité, résume ce qui lui plaît de publier dans son journal. C'est ce qui se produit actuellement. A mon avis le Conseil canadien du Bien-être, par sa remarquable organisation, peut se servir de notre travail, de nos discussions, disons sur le revenu annuel garanti, pour instruire la population et continuer de lui transmettre une telle idée pour que, à la présentation de notre rapport, elle soit sensibilisée à son égard. De cette façon, à mon avis, vous pourrez faire beaucoup.

M. Baetz: Assurément. Je dois confesser que les grands moyens de diffusion font bien connaître nos programmes d'éducation.

Le sénateur Pearson: Je le crois.

Le sénateur Roebuck: C'est parce que vous avez dit quelque chose.

M. Baetz: Nous voulons le croire de toute façon. Nous allons véritablement insister sur l'idée d'un revenu annuel garanti. J'ajoute que déjà plusieurs gouvernements provinciaux y consacrent assez d'attention et s'intéressent beaucoup à ce problème.

Le sénateur Pearson: Les gouvernements municipaux, ceux des petites localités ne reçoivent pas ces renseignements.

M. Baetz: Certains gouvernements provinciaux nous ont invité à tenir des entretiens avec leur représentants dans le dessein d'étudier la question du revenu annuel garanti. On s'éveille à l'idée. Il y a deux ans, on vous aurait traité de fou ou de communisme si vous en parliez, mais aujourd'hui de plus en plus, on se fait à l'idée. Il se peut que le rapport de votre Comité fasse accepter solennellement l'idée d'un revenu annuel garanti. Je pense qu'il faut nous garder de donner l'impression que le revenu annuel garanti sera la panacée qui guérit tous les maux. Outre une telle garantie, il faudra prévoir des programmes et des services de formation, une activité significative pour les gens et assurer également que le plancher du revenu annuel garanti soit convenablement élevé, sans quoi il ne vaudra rien.

Le sénateur Pearson: Expliquer aussi le Régime d'assistance publique du Canada. Il a grand besoin qu'on le place à la vue du public.

Le président: Certains le disent et pourtant à l'heure actuelle, les renseignements ne manquent pas.

Le sénateur Pearson: Oui, je le crois.

Le sénateur Fergusson: Ils pourraient faire bien davantage s'ils avaient l'argent pour le faire.

M. Baetz: Bien franchement, monsieur le président, nous aimerions bien accomplir un travail considérable pour le Plan d'assistance du Canada l'an prochain, parce que nous connaissons les gens qui le dirigent; ils nous connaissent et ils ont confiance en nous et nous avons confiance en eux. Nous savons qu'il existe plusieurs personnes dans les milieux politiques et dans l'administration qui sont bien mécontentes du fonctionnement du Plan d'assistance du Canada, très mécontentes. Mais elles ont besoin de notre aide, l'aide de gens qui sont assez fous pour aller de l'avant et dire que c'est un programme mal administré et qu'il ne donne pas de bons résultats. Mais pour nous fournir les munitions dont nous avons besoin, il nous faut une étude, des recherches, qui prouveront que nous sommes dans la bonne voie. Si le comité désire nous apporter une aide financière, nous en serons enchantés et notre bureau de comptabilité ne ferme jamais.

Le président: Le sénateur Inman?

Le sénateur Inman: Je trouve ce mémoire extrêmement intéressant et certainement l'un des meilleurs que nous ayons reçus. A la page 11, au sujet de ce que disait le sénateur Pearson, je lis: «Une personne est frappée par la pauvreté quand elle a pleinement conscience de son inégalité...» et ainsi de suite. Vous semblez dire qu'il faut plus que de l'argent. Voici ma question: Comment pensez-vous que l'on puisse atteindre ces gens si l'argent ne constitue pas tout le problème?

M. Baetz: Voilà, l'argent constitue certainement l'un des éléments importants, il est essentiel, mais ce n'est certainement pas suffisant parce que nous reconnaissons sans cesse que l'une des caractéristiques importantes de la pauvreté et l'impression d'être pauvre reposent sur le fait de ne pas appartenir au reste du groupe, de se sentir isolé, d'être différent ou d'être à part, pas assez bon. Malheureusement, certains de nos programmes augmentent cette impression. On a dit que les droits sociaux tombent sous les deux catégories générales des deux verbes les plus importants en toute langue, le verbe être et le verbe avoir, le droit d'être et le droit d'avoir. Nous pouvons, très sagement, dans nos programmes sociaux correspondre au droit d'avoir en donnant suffisamment d'argent pour garder ensemble le corps et l'âme, mais dans l'application, si nous ne faisons pas attention à la façon dont nous correspondons au droit d'avoir, nous pouvons violer et outrepasser le droit d'être de tout homme; nous détruisons la dignité de l'homme. C'est ce qui arrive très souvent dans certains de nos programmes sélectifs actuels. Nous dégradons, nous déhumanisons, nous stéréotypons les gens, nous leur donnons l'impression qu'ils sont inférieurs et que nous leur donnons juste sufisamment de quoi vivre.

Le sénateur Inman: Avez-vous une idée comment ce système pourrait fonctionner mieux, comment ces gens pourraient être abordés pour les débarrasser de cette impression, abstraction faite de la question financière?

M. Baetz: je crois qu'il y a plusieurs moyens d'y arriver outre les programmes typiquement d'assistance sociale. Nous revenons au programme des allocations familiales il ne comporte pas d'anathème. Nous devons utiliser les services sociaux. Nous devons aider les enfants d'âge préscolaire dans les garderies de jour. Il nous faut aider ces gens.

Le sénateur Inman: Pour relever leur moral.

M. Baetz: Relever leur moral, d'accord. Les aider à trouver un emploi, parce que dans notre société, c'est le travail qui confère le statut. Si vous travaillez, vous avez une situation, si vous ne travaillez pas, il n'en est pas question.

Mlle Godfrey: Monsieur le président, je crois que nous avons quelque chose à ce sujet au début de la page 34, sous le titre: Accès, information et participation. Nous ne sommes pas chanceux en ce qui a trait à la participation des gens intéressés à la planification du programme. Nous ne nous efforçons pas de découvrir ce dont ils ont réellement besoin dans certains domaines. Nous ne leur conférons pas la dignité de participer à nos discussions. Tout ce problème de l'occasion de formation est vital si l'on veut éviter ces refus. C'est un impondérable. Tant que ces gens ont l'impression qu'on les regarde de haut, ils se sentiront pauvres, nonobstant le montant d'argent qui leur est donné.

Le sénateur Inman: Monsieur le président, j'aurais une autre question. Elle se rapporte à la déclaration à l'alinéa 9, page 12. On lit: «Les niveaux de vie suffisants pour les individus et les familles devraient être définis, établis, revus et ajustés aussi souvent que la nécessité s'en fait sentir». Y a-t-il eu quelque étude sérieuse de ce problème?

M. Baetz: La réponse est simple, il n'y en a pas eu et je crois que cela revient à ce que M. Wheeler disait plus tôt, nous avons besoin de recherche, mais de la bonne recherche. Voici

une étude essentielle que nous devons faire, mais elle n'a pas été faite. Nous avons effectué toutes sortes d'études, mais non pas de ce genre. Voilà certainement l'une des études de base: qu'est-ce qui constitue un niveau de vie suffisant pour un individu ou pour une famille? Nous n'avons pas tenté d'apporter la réponse de façon systématique.

Mlle Godfrey: A la page 13, ce que nous déclarons, sénateur Inman, est quelque chose d'urgent à accomplir et nous avons l'appui du Conseil économique et du premier ministre. Incidemment, cela se rapporte à la question que nous avons attaquée plus tôt: les groupes de pauvreté. Si vous l'envisagez au point de vue revenu, ce que nous disons ici signifie que nous ne pouvons pas avoir un seul niveau; il faut s'adapter aux différents besoins et aux diverses régions et ainsi de suite et la même chose s'applique aux besoins des familles. Tout revenu garanti doit être en rapport avec la composition de la famille et ainsi de suite et, en d'autres termes, si vous vous aventuriez dans ce genre de choses, vous découvririez que les groupes de pauvreté s'étendent parmi les pauvres qui travaillent et même au delà. Mais les normes seront presque certainement différentes, ce sera un nouvel éventail de normes adéquates.

Le sénateur Inman: A la page 42, alinéa 84, vous mentionnez des organismes de recherches dans le domaine de la pauvreté. Qui sont ces organismes, depuis quand s'y intéressent-ils et où sont-ils situés?

M. Wheeler: Chaque ministère a d'habitude un organisme. Ainsi le ministère de l'Expansion économique, ARDA, possède un programme de recherches très vivant. De même pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être et le Conseil économique. En réalité, il existe nombre d'organisations de recherches gouvernementales et privées. Ce qui nous intéresse ici, c'est la recherche effectuée avec des fonds publics. Les gens qui font des recherches dans les différents ministères devraient être au courant de ce que font les autres afin d'utiliser au mieux des ressources minimales, c'est-à-dire pour la bonne recherche.

Le sénateur Pearson: En d'autres termes, ce que vous désirez est un comité de coordination?

M. Wheeler: Oui, pour coordonner la recherche.

Le président: Est-ce que le Bureau de la Statistique en reçoit beaucoup?

M. Wheeler: Oui, mais on ne tente pas de l'étudier ni de l'orienter.

M. Baetz: Au fait, il pourrait être intéressant de découvrir quelle coordination existe entre les différents ministères.

Le président: Ils n'ont pas besoin de nous en parler. D'après ce que nous avons entendu dire, il n'y en a pas et cela nous inquiète. Sénateur McGrand, n'allons pas nous y aventurer, c'est la deuxième tournée de questions.

Le sénateur McGrand: Dans cette étude sur la pauvreté au Canada, vous avez dû faire plusieurs comparaisons avec d'autres pays et le sénateur Roebuck a mentionné la Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'un pays de 110,000 milles carrés avec une population d'environ deux millions, sans ressource importante autre que l'agriculture, et ces gens peuvent cependant relever le défi dans le monde et trouver des marchés qui sont à mi-chemin du bout du monde et ils ont réussi à le faire. Cela me fait penser à la Norvège, parce que j'ai l'intention de mentionner le comté d'Inverness, au Cap-Breton. En Norvège, on a les mêmes ressources que nous avons au Cap-Breton: la mer, le sol qui n'est pas trop bon, et pourtant la Norvège n'a pas de pauvreté, d'après ce que l'on me dit, et personne ne laisse sa terre en Norvège pour s'éloigner de ses propres ressources.

Le sénateur Roebuck: La Norvège possède des mères et des enfants, des infirmes et des aveugles, comme nous en avons ici, et n'a pas de difficultés à en prendre soin.

Le sénateur McGrand: Pas de problème économique. On me dit qu'il n'y a pas de pauvreté en Norvège.

En revenant au comté d'Inverness, au Cap-Breton, et j'ai l'étude que vous avez mentionnée. Évidemment, ces gens ont perdu l'industrie du charbon, la mine Inverness, passé Port Hood, et cela a été un dur coup. Mais rappelez-vous que le comté d'Inverness a 150 milles de longueur, soit toute la grandeur du Cap-Breton, c'est une grande superficie.

Le sénateur Inman: C'est plus grand que l'Île du Prince-Édouard.

Le sénateur McGrand: Dans cette étude, sur la culture de la pauvreté, vous dites: «Après avoir identifié un groupe de 75 familles qui sont considérées comme les chefs de file des familles pauvres et vivant elles-mêmes dans la pauvreté...» Je me demande si, dans le cas de 75 familles qui vivent dans

une région aussi grande et aussi variée que le comté d'Inverness, s'il s'agit d'une étude juste, exacte et profonde pour établir ce qu'est la culture de la pauvreté dans un endroit comme le comté d'Inverness? C'est à cela que je pensais pour établir une comparaison entre ce que vous savez de la pauvreté au Cap-Breton, ce que vous en savez dans Lanark et dans la région entre-lacs du Manitoba et la comparer à des conditions identiques qui peuvent exister dans d'autres pays comme la Norvège ou l'Islande. On me dit que l'économie de l'Islande repose sur l'exportation du poisson et qu'on n'y trouve pas de pauvreté.

M. Baetz: L'étude du comté d'Inverness ne cherche pas à être une étude en profondeur de la pauvreté dans cette région. Au contraire, il s'agissait simplement d'un effort pour obtenir ce que nous appelons une photographie de la réalité, c'est-à-dire simplement une bonne idée de quelques familles pauvres d'Inverness et nous avons fait la même chose dans trois autres régions de pauvreté rurale dans le pays. C'est le ministre responsable de l'ARDA, à cette époque, qui l'avait demandée, l'honorable M. Sauvé, qui disait: «J'ai consulté les graphiques et les statistiques jusqu'à en être malade, je me suis renseigné sur les idées et les principes et maintenant je veux savoir comment vivent les gens, je veux obtenir cette photographie de la réalité». Je dois dire que nos recherchistes de l'époque ont pensé qu'il s'agissait d'une façon simpliste d'aborder le sujet, mais quand nous l'avons fait, nous en avons été bien impressionnés. Nous incitons les membres du Comité à étudier ce travail et à lire certaines des histoires de cas qu'on y trouve. Voilà un excellent moyen d'obtenir une véritable image de la pauvreté, bien mieux que ce que l'on trouve sur les graphiques et les organigrammes.

Le sénateur McGrand: C'est la seconde, n'est-ce pas, elle a été faite par George Caldwell?

M. Baetz: Oui.

Le sénateur McGrand: J'ai lu l'autre, faite par quelqu'un de l'Université de Montréal, M. Pepin. Il en a fait une sur Inverness, une sur Kingstown dans l'Île du Prince-Édouard et deux sur le Nouveau-Brunswick. Je les ai toutes lues et je les ai comparées et elles donnent les mêmes résultats en suivant le même procédé. Évidemment, quand on fait des recherches de ce genre, on ne peut pas consulter tout le monde, il faut procéder par échantillonnage.

Le président: Le sénateur Fournier?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, je voudrais faire une courte déclaration. Lors d'une réunion récente, j'ai déclaré que les services sociaux étaient la malédiction du pays. J'espère que les membres du conseil n'ont pas cru que je faisais allusion au Conseil du bien-être. Dans le compte rendu de ce que j'ai déclaré, il y a eu quelques mots d'enlevés, j'ai dit que c'était le gaspillage, les abus dans la distribution des secours. J'y reviens parce que c'est très important. Il faut surveiller la distribution. Je sais que dans plusieurs endroits le pauvre qui en a besoin reçoit $1 et des gens qui n'en ont pas besoin, à la suite de fraudes et de manigances, reçoivent $2. Cela ne sert à rien de le nier ou de se cacher derrière les faits.

M. Baetz: Monsieur le président, je veux faire deux commentaires à ce sujet. C'est vrai et cela revient aux questions d'attitudes. On a l'impression qu'il y a passablement de fraude parmi les pauvres et on a l'impression que certains pauvres tentent d'exploiter les agences gouvernementales ou bénévoles au possible. Je crois qu'il s'agit d'un très faible pourcentage et je dirais que la proportion est la même que dans les groupes à revenu supérieur.

Le sénateur Roebuck: Bien, bien, personne n'a le monopole dans ce domaine.

M. Baetz: Monsieur le président, je voudrais faire un commentaire au sujet des œuvres de secours qui, tout le monde le sait, sont constamment soumises aux abus du public. C'est le système lui-même qui produit cela aujourd'hui. Je serais le premier à revêtir la cagoule des pénitents devant le système de secours. Il y a plusieurs failles aujourd'hui dans le système de secours, mais il me semble qu'il est surchargé. Il est surchargé parce qu'il doit absorber le rôle et les difficultés de plusieurs autres systèmes. Si un homme de 45 ans doit recevoir des secours parce qu'il n'a pas dépassé la deuxième année, quel système doit-on blâmer? Est-ce le système des secours sociaux? Ou peut-être devons-nous examiner notre système scolaire qui ne s'est pas préoccupé de lui à l'époque. Si un homme ne peut pas trouver d'emploi, peut-être devons-nous nous pencher sur nos programmes de main-d'œuvre. Si un homme ne possède pas une bonne santé et a besoin des secours publics, peut-être devons-nous nous interroger au sujet de nos programmes de santé. En d'autres termes, le système de secours est encombré des aléas des autres

systèmes dans notre société et à cause des frais qui augmentent les gens sont portés à dire que c'est un système social dispendieux qui ne donne pas ce qu'il devrait donner. Évidemment qu'il ne donne pas ce qu'il devrait donner, mais je crois qu'il est surchargé. Un fusible a éclaté et il tente de joindre les deux bouts au jour le jour.

Le président: Vous dites qu'un fusible a éclaté, j'ai une question qui semble s'imposer. Nous entendons dire que plusieurs personnes qui reçoivent des secours se plaignent du travailleur social. Qu'est-ce qui se passe?

M. Baetz: Il y a probablement plusieurs causes mais celle qui me vient tout d'abord à l'esprit est que souvent dans nos programmes d'assistance sociale, lorsque nous donnons de l'argent aux gens, nous ajoutons: «Si vous acceptez de l'argent du gouvernement, vous accepterez aussi nos avis et nos conseils». En un sens, nous avons forcé des familles à avaler nos conseils quand elles ne les désirent pas. Je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles les gens qui reçoivent de l'aide n'aiment pas le système de secours. Bien franchement, nous avons déclaré dans notre communiqué sur la politique sociale que nous ne devrions jamais insister pour donner des conseils. En certains cas, cela peut s'imposer, mais il ne faut pas forcer des gens mal disposés à recevoir nos conseils. Une autre chose, c'est que le travailleur social est le représentant de cette société qui est le plus près de l'homme en pleine pauvreté; il est le point de contact et si les pauvres ont du ressentiment envers notre société, ce qui est le cas, ceux qu'ils peuvent attaquer le plus facilement sont les travailleurs sociaux qui pénètrent dans leur foyer continuellement.

Mlle Godfrey: Je voudrais ajouter que cela souligne une autre faiblesse et c'est notre manque de travailleurs sociaux et de spécialistes en main-d'œuvre compétents. En réalité, la grande majorité, certainement ceux qui s'occupent des programmes publics sont des gens non formés, ce sont des gens qui administrent les côtés techniques du programme, ils ne savent peut-être pas comment procéder sans répandre l'alarme chez les gens qu'ils aident. Il y a une grande poussée vers la formation dans le domaine public, et c'est excellent, mais cela constitue une faiblesse de notre système et c'est un autre endroit où nous avons besoin d'argent.

Le sénateur Roebuck: Et n'oubliez pas non plus que le travailleur social n'a pas suffisamment d'argent pour faire face à toutes les demandes.

Le président: Le senateur McGrand.

Le sénateur McGrand: Ma question est de portée générale: Croyez-vous que le Canada possède une société d'abondance ou croyez-vous que nous pensons seulement l'avoir?

M. Baetz: Dans le cas de ceux qui appartiennent au système de production, c'est une société de grande abondance et elle est sans cesse plus abondante. En moyenne, les salaires augmentent de 8.8 p. 100 par année ce qui est beaucoup plus que dans les autres cas, et peut-être cela nous ramène-t-il à vos observations au sujet de la Nouvelle-Zélande. Il y a une grande partie de notre société qui est liée à la production et dont le niveau de vie augmente sans cesse. Ces gens-là sont bien lancés et à cause de cette augmentation rapide que vous ne trouvez pas en Nouvelle-Zélande, vous n'avez pas ce genre d'explosion de production, là-bas, toute le monde est un peu dans le même cas. Parce que ceux qui appartiennent à la production sont bien lancés et ceux qui n'y appartiennent pas n'ont pas bougé et qu'ils voient les autres progresser, l'écart s'accroît sans cesse.

Le sénateur McGrand: Dites-vous que les systèmes de la Nouvelle-Zélande et de la Scandinavie se ressemblent?

M. Baetz: Non, ils ns se ressemblent pas. La Suède possède un taux élevé de production, c'est un pays industrialisé, mais la Suède a réussi à maintenir un petit écart à l'aide de la redistribution des revenus et d'un programme de distribution de la main-d'œuvre, façon rationnelle d'attaquer le problème de la main-d'œuvre, choses que nous n'avons pas encore faites dans notre pays.

Le sénateur Pearson: Un voyageur m'a dit que les Néo-Zélandais sont pauvres, mais comme ils sont tous pauvres, ils se savent pas qu'ils sont pauvres.

Le président: C'est une façon agréable d'être pauvre.

Le sénateur Carter: A ce sujet, comment pouvez-vous établir des comparaisons entre un petit pays comme la Nouvelle-Zélande et la moitié d'un continent comme le Canada? Il est sûr que l'étendue et la géographie sont des facteurs importants qui nous empêchent de réussir ce genre d'uniformité qui existe dans des pays plus petits?

M. Baetz: Les pauvres du Canada ne s'inquiètent pas des pauvres de la Scandinavie; les pauvres du Canada s'intéressent aux autres Canadiens.

Le sénateur Carter: Vous ne répondez pas à ma question. Ma remarque portait que si la

Nouvelle-Zélande peut faire quelque chose, si la Suède peut faire quelque chose, le Canada devrait pouvoir le faire également. Voici où je veux en venir: Si le Canada avait ses 20 millions d'habitants tassés dans un espace grand comme la Suède, il serait bien plus facile de diriger les choses, mais ici nos systèmes de secours sociaux et tous les autres éléments dont nous nous plaignons appartiennent réellement à notre géographie, vous ne pouvez pas y échapper. Si nos systèmes sociaux et nos programmes sociaux ne fonctionnent pas aussi bien qu'ils le devraient, la géographie est un des facteurs qui les empêche d'être aussi efficaces. Telle est mon opinion et je voudrais bien connaître la vôtre.

M. Wheeler: On s'aventure sur un terrain bien dangereux quand on tente de comparer des pays différents à cause de ces énormes différences. Je crois qu'il est important de garder en mémoire qu'il existe un facteur commun et c'est la façon de distribuer la richesse. Il se peut très bien que la distribution de la richesse s'y fasse de façon plus équitable qu'au Canada.

Le sénateur Carter: Dans votre mémoire, vous avez souligné que la productivité est un facteur, et je suis d'accord, mais dans un système fédéral comme celui du Canada où existe un élément central où la productivité est astronomique, et où vous avez aussi cette vaste périphérie, cette superficie continentale, plus la productivité monte au centre, plus elle baisse à la phériphérie. Vous ne pouvez pas changer cela. Il n'est pas facile d'équilibrer cela quand vous avez à transiger avec 10 ou 11 compétences. Vous formulez ici de fausses comparaisons. Il peut y avoir un grain de vérité dans ce que vous dites, mais, de façon générale, vos comparaisons portent à faux. Voici la question que je voulais poser: Ce matin, vous avez parlé des attitudes. C'est un élément important que la pauvreté ne peut corriger à moins de modifier les dispositions des gens, les dispositions de la majorité, les dispositions de ceux qui possèdent, mais comment y arriverons-nous? Vous avez parlé du travailleur social qui est le point de contact de la société avec les pauvres, mais ce travailleur social ne représente-t-il pas lui même une attitude paternaliste? Tout ce qui vient de l'extérieur arrive dans un contexte un peu paternaliste. Comment allons-nous résoudre cela? Avez-vous quelque idée pour nous aider à ce sujet?

M. Baetz: Je ne peux d'aucune façon répondre complètement à votre question, mais deux idées me viennent sur la façon de nous libérer de l'attitude paternaliste qui enveloppe nos programmes sociaux. La première serait de garantir un revenu annuel, d'avoir un revenu annuel garanti. Si les ordinateurs prouvent que votre revenu n'atteint pas un certain niveau, vous recevrez une allocation qui le portera à ce niveau. Et évidemment vous avez également les allocations familiales.

Le président: Les allocations familiales bien intentionnées.

M. Baetz: Oui, des allocations familiales bien intentionnées constituent un autre moyen, mais elles ne veulent rien dire aujourd'hui, elles sont complètement usées.

Le président: Sénateur Fergusson, vous vouliez ajouter quelque chose?

Le sénateur Fergusson: Oui, monsieur le président, je voulais ajouter que nous avons interrompu plusieurs fois M. Baetz. Le mémoire du Conseil du bien-être du Canada contient beaucoup de sujets qui n'ont pas été abordés. Ainsi, nous avons peu parlé du revenu annuel garanti mentionné à la page 40 du mémoire avec une certaine insistance. Je songe à d'autres sénateurs qui n'ont pas eu le privilège d'être avec nous et aussi aux autres personnes qui liront les témoignages de cette réunion, je sais que beaucoup de gens étudient ces problèmes et ont hâte de prendre connaissance du mémoire du Conseil du bien-être du Canada. Je crains qu'ils aient une idée un peu inexacte à cause des sujets qui n'ont pas été abordés. Je ne sais pas très bien ce que nous pouvons suggérer. Je voudrais insister sur un point: indiquer que le Conseil du bien-être s'intéresse au revenu annuel garanti mentionné à l'annexe III de ce mémoire, ce qui constitue la déclaration de M. Baetz. Il s'agit évidemment d'une opinion personnelle, mais je crois que cette annexe devrait être ajoutée aux procès-verbaux.

Le président: Je suis d'accord et si c'est le vœu du comité, nous le ferons. Il s'agit d'un document très utile pour nous tous. Je l'ai lu et j'ai trouvé qu'il s'agissait d'un document très bien conçu. (Voir l'annexe O du procès-verbal de ce jour.)

Le sénateur Roebuck: Ce mémoire sera-t-il imprimé avec les procès-verbaux?

Le président: Oui.

Dites-moi si vous avez une opinion à ce sujet: notre façon générale d'étudier le problème des pauvres, sans être trop spécifique, en déclarant que leurs besoins consistent en revenus, services et impressions.

Le sénateur Roebuck: Et en occasions.

Le président: Nous touchons beaucoup d'impressions, avez-vous des commentaires?

M. Baetz: Que voulez-vous dire, au point de vue argent?

Le président: Il y en a trois: l'argent, les services et les impressions. Les impressions touchant l'emploi, les services sociaux. Qu'en pensez-vous?

M. Baetz: Je suppose que l'on peut songer à nombre de théories pour envisager l'ensemble du sujet. Nous ne discutons pas cette attitude, en réalité, nous croyons qu'elle est très sage. Notre théorie a toujours consisté à garder un œil sur les causes, et nous en nommons six, pour établir quelles sont les causes et trouver la façon d'y correspondre. Je pense que les catégories que vous avez établies en donnent un bon résumé.

Le président: A la page 2, vous nous dites: Pourquoi y a-t-il eu si peu de changement dans le cas de la pauvreté? Vous indiquez de la sorte qu'il n'y a pas eu de changement du tout, auriez-vous des commentaires?

M. Baetz: Nous croyons qu'au cours de ces dernières années il y a eu très peu de changement dans la lutte contre la pauvreté, très peu de progrès. Pour appuyer cette déclaration sommaire, on peut penser au cas des personnes âgées. Avons-nous de quelque façon amélioré leur sort ou l'avons-nous négligé? Nous connaissons la réponse, nous l'avions ce matin. Dans le cas des familles des ouvriers pauvres, qu'avons-nous fait pour les aider? Absolument rien. En réalité, comme l'indice des prix au consommateur monte et que les allocations familiales ne changent pas, nous faisons un peu moins chaque année pour les pauvres gens. Qu'avons-nous fait dans le domaine du logement? Qu'avons-nous fait pour établir des compensations de maternité pour la travailleuse? Rien. Qu'avons-nous fait dans le cas des garderies? Qu'est-ce qui se produit dans le cas du plan d'aide du Canada avec tous ses projets enthousiastes et des rêves qu'ils ont provoqués? Tout cela ne fonctionne pas.

Le président: Sénateur Carter?

Le sénateur Carter: A ce sujet, monsieur le président, le gouvernement fédéral établit le plan d'assistance du Canada et énonce les principes généraux en vertu desquels il doit fonctionner, mais il ne fonctionne pas.

Le président: C'est ce qu'il vient de dire. Vous nous avez répété quelque chose que nous avions déjà entendu. Nous sommes d'accord, je pense, pour constater que le Plan d'aide du Canada est l'une des lois les plus stimulantes contenues dans les statuts de n'importe quel pays civilisé. C'est mieux que tout ce que l'on a aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

M. Baetz: C'est bien cela.

Le président: Cela ne pourrait-il pas servir de coordination?

M. Baetz: Nous devons nous rappeler que le Plan d'assistance du Canada repose sur les besoins. C'est un programme d'assistance sociale. Ce n'est pas la même chose qu'un revenu annuel garanti.

Le président: Non, non, laissez-moi modifier ma question. Si le revenu d'entretien était adopté, un revenu raisonnable, les services ne pourraient-ils pas être coordonnés sous le Plan d'assistance du Canada?

M. Baetz: Je pense que oui.

M. Wheeler: C'est une suggestion très intéressante.

Le sénateur Fergusson: Pourriez-vous répéter cela, monsieur le président?

Le président: Je disais que si le pays tombait d'accord sur un revenu annuel garanti, qui fût satisfaisant, alors ne pourrions-nous pas utiliser le Plan d'assistance du Canada pour coordonner les services?

M. Baetz: Avec peut-être une petite réserve: le plan d'assistance du Canada devrait continuer de comprendre des dispositions prévoyant quelque assistance financière pour les cas résiduels.

Mlle Godfrey: Vous devrez aussi définir ce que vous entendez par services. Je prends pour acquis que vous parlez de ce que nous appelons les services de bien-être social dans notre déclaration de principes, et non pas la santé, l'habitation et ainsi de suite?

Le président: Nous pouvons en élargir le sens, mais de façon générale, y trouvez-vous du bon?

M. Wheeler: Oui.

Le sénateur Carter: Je me demande si le Conseil du bien-être du Canada possède des chiffres sur ce que nous cherchons, le montant total de ce qui est consacré au bien-être au Canada? Les chiffres varient selon les sources, mais avez-vous des chiffres sur la contribution totale annuelle des agences privées sans tenir compte du gouvernement?

M. Baetz: Nous pouvons citer des chiffres quant aux agences privées. Nous avons, au pays, les Fédérations des œuvres qui viennent en tête pour le chiffre de fonds réunis pour services sociaux, et qui, collectivement, trouvent 49 millions, disons, 50 millions de dollars par année. Si vous convenez que les frais d'hygiène et de bien-être s'élèvent à 5 milliards de dollars, il s'ensuit que le secteur des Fédérations des œuvres ne réunit que 1 p. 100 de ce montant; alors, n'allons pas croire que le secteur privé prélève des fonds considérables dans ce domaine.

Le sénateur Carter: Vous avez mentionné que le Régime d'assistance publique du Canada ne fonctionne pas comme il le devrait, et j'en conviens. Il n'a pas tenu ses promesses, et certaines provinces ont tout simplement substitué ce régime au programme de bien-être social qu'elles avaient déjà, et ont utilisé l'argent. Cette sorte de chose est trop fréquente. Que pouvons-nous faire à cet égard? A mon avis, le Régime d'assistance publique au Canada ne peut fonctionner convenablement à moins que le gouvernement fédéral paye tous les frais et l'administre lui-même. Du moment qu'il sera administré par dix provinces différentes, je ne sache pas qu'il puisse fonctionner tel que prévu.

M. Baetz: Du point de vue constitutionnel, je doute fort que ceci puisse se produire. C'est néanmoins un point de vue.

Le sénateur Carter: Non, je ne pense pas que cela se produise; c'est l'une des prérogatives dont le Québec, par sa part, est très jaloux.

Le président: Sénateur Carter, vous est-il déjà venu à l'idée que le gouvernement fédéral pourrait payer 50 p. 100 du coût du régime et poser ses conditions? Nous paierons, pourvu que vous respectiez ce minimum de normes. Cela se fait souvent, n'est-ce pas? Il n'y a pas empiétement.

Le sénateur Carter: A ma connaissance, les résultats n'ont jamais été très satisfaisants. Il existe un grand nombre de programmes à frais partagés; les provinces désirent s'en dissocier et il en va de même du fédéral. Vous ne pouvez pas compter là-dessus. Je crois qu'à l'avenir les programmes à frais partagés seront l'exception.

M. Wheeler: Il faut nous rendre compte que ce problème ressortit à la constitution du pays. Il conviendrait donc d'élaborer des programmes qui n'incorporeraient pas de ces paiements discrétionnaires. J'estime que cet argument milite puissamment en faveur du revenu annuel assuré en ceci qu'il faudrait l'obtenir par l'intermédiaire du gouvernement fédéral, qu'il n'éveillerait pas l'antagonisme des provinces, n'obligerait pas à établir le revenu de chaque personne et se prêterait à une administration uniforme. Il n'en reste pas moins qu'en fin de compte, il faudra toujours recourir à l'administration locale et à l'évaluation des revenus personnels. Nous devrions déployer plus d'efforts à élever le niveau de vie, et l'essentiel serait de s'éloigner autant que possible de ces programmes discrétionnaires.

Le sénateur Carter: C'est dans l'interprétation des besoins que le Régime d'assistance publique du Canada a failli à la tâche. Nous avions attribué une certaine signification à ce terme en l'insérant dans la loi, et la voici: si une personne recevait une pension de vieillesse qui se révélait insuffisante, ou si elle devait payer une facture de pharmacie très élevée, elle avait droit à de l'aide en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Cependant, dès qu'on tombe dans l'administration provinciale, on constate qu'il est exigé une évaluation, ce que le Régime d'assistance publique du Canada cherchait justement à éviter. Tant que les provinces continueront à administrer le Régime de cette manière, en s'en tenant à leur propre définition du mot «BESOINS», il ne peut, à mon avis, fonctionner convenablement.

M. Baetz: Nombre de gens se sont demandé si, en somme, le Régime d'assistance publique du Canada n'a pas jusqu'ici profité aux trésoreries provinciales plus qu'aux pauvres. Cette question vaut la peine d'être posée et j'espère que vous y trouverez réponse.

Le président: La réponse, c'est qu'il a profité aux trésoreries provinciales plus qu'aux pauvres.

Le président: Vous recommandiez l'emploi du terme «bande de pauvreté». Ce terme ne comporte-t-il pas, au pays, un sens associé à la pauvreté, sens qu'il sera difficile de ne pas rapprocher.

M. Baetz: Vous voulez dire le mot «bande»?

Le président: Le mot bande, en effet.

M. Baetz: Allons-y pour zone, ou tout autre mot.

Le président: On parle de bande indienne et immédiatement le mot pauvreté nous vient à l'esprit.

M. Baetz: Je vois, c'est une question de sémantique.

Le président: C'est la première impression que m'a laissé ce mot lorsque vous l'avez prononcé. Je l'ai souligné afin que vous l'utilisiez à bon escient.

Le sénateur Roebuck vous a parlé des aspects financiers. A la page 37, vous donnez l'exemple d'une famille composée du père, de la mère et de deux enfants à charge, dont le chef est tenu de payer de l'impôt sur un revenu de $2,700, même si l'on estime qu'au bas mot cette famille a besoin d'un minimum de $3,500.

M. Baetz: C'est exact.

Le président: Avez-vous souligné que la réforme fiscale est l'une des formes d'aide aux pauvres marginaux, aux pauvres qui travaillent.

M. Baetz: Nous n'avons pas poussé assez avant dans cette voie, mais nous ne manquerons pas de proposer que le plancher de votre impôt sur le revenu soit haussé au-dessus du seuil de pauvreté. Pourquoi taxer des familles qui vivent dans la pauvreté?

Le président: C'est qu'il y a apparemment une différence entre leur définition et la nôtre.

M. Baetz: Nous savons au moins que le seuil ne se situe pas à $2,700 pour une famille de quatre.

Le sénateur Pearson: C'est ici que le Comité sur la Pauvreté entrerait en jeu, en s'employant à définir où se situe le seuil de pauvreté relativement à l'impôt sur le revenu.

Le président: Ce n'est pas une nouvelle création, elle existe depuis bien des années. Comment cela a-t-il pu nous échapper, ça crève les yeux!

M. Baetz: C'est une excellente question. Nous sommes si facilement portés à rechercher le sensationnel, de nouvelles méthodes de régler la question de la pauvreté, que nous passons à côté d'un remède terne mais sûr, sans même en faire de cas. Nous parlons de recourir au mode d'impôt sur le revenu négatif, un concept d'imposition flambant neuf. Hélas, il s'en faut que nous ayons utilisé notre présent système d'imposition suffisamment pour aider les pauvres un tant soit peu.

M. Wheeler: Nous nous trouvons ici en face d'intérêts divergents. Les fonctionnaires du trésor ont de puissants motifs de garder les choses telles qu'elles sont.

Le président: J'ai bien réfléchi à cette question. Avez-vous une idée combien il en coûterait si nous majorions l'exemption de son niveau actuel à, disons, $3,000? Combien en coûterait-il au trésor? L'avez-vous calculé?

Mlle Godfrey: C'est une des questions que nous abordons dans nos recommandations, à l'effet d'étudier la question des impôts en fonction des frais du bien-être. Il faut noter également ce que déclare Dennis Guest dans son article sur les allocations familiales (à l'appendice II de ce mémoire), dans lequel il propose d'abolir les exemptions pour enfants et mentionne combien les exemptions coûtent au gouvernement. Il faut également mettre en regard le montant d'allocations familiales versé et le montant des exemptions. S'il est vrai que nous perdons un certain montant d'argent en relevant le palier d'exemption de l'impôt, il faudrait parallèlement établir le montant d'argent que nous perdons en subventionnant ces gens, ce que nous n'avons jamais fait. Nous soutenons qu'ils faudrait étudier cette question.

Le président: Monsieur Wheeler, vous avez sûrement dû étudier ces chiffres à l'occasion.

M. Wheeler: Je ne suis pas en mesure de donner une estimation à cet égard.

M. Baetz: Les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu pourraient sûrement vous dire combien l'impôt a rapporté relativement au groupe de familles gagnant de $2,700 à $3,000. Je pense que cet apport est assez considérable étant donné qu'il se perçoit sur une assez grande échelle.

Le président: Il est considérable, en effet.

Mlle Godfrey: Incidemment, monsieur le président, le chiffre de $2,600 cité au renvoi de la page 37 devrait être $2,700. Nous avions oublié de tenir compte de l'exemption de $100 pour dons, etc.

Le sénateur Carter: Le Conseil canadien du bien-être a-t-il établi des critères relativement au revenu que doit recevoir une personne pour se situer au-dessus du seuil de la pauvreté?

M. Baetz: Non, nous ne l'avons pas fait expressément, mais tel que nous l'avons mentionné aujourd'hui, au cours de nos délibérations, un indice de ce qu'il en coûte à une famille de quatre personnes nous est parvenu de Calgary où le gouvernement provincial paiera jusqu'à concurrence de $5,100 pour une famille de quatre par l'intermédiaire de son régime d'aide familiale, le tout en fonction de ses besoins. C'est au moins un indice.

Mlle Godfrey: Le *Toronto Social planning Council* a fait une bonne étude de la question. Je n'ai pas vu la dernière étude, mais j'ai eu l'occasion de parcourir celle qui a paru il y a quelques années. Ils avaient, pour une famille de quatre, établi le budget complet pour nourriture, vêtement, loyer, hygiène, etc. et le tout se chiffrait à environ $4,800, ce qui s'élève probablement aujourd'hui à plus de $5,000.

Le sénateur Pearson: On a déjà signalé au cours de nos débats qu'au lieu de tirer une ligne de démarcation bien nette et de dire que tout revenu au-dessus de cette ligne représente l'opulence et au-dessous la pauvreté, il

y a tendance aujourd'hui à établir une zone assez large.

Mlle Godfrey: En effet, et un choix de budgets.

Le sénateur Pearson: Oui, un choix de budgets.

M. Wheeler: Ceci répondrait à un besoin pressant d'une évaluation plus objective et de l'établissement de budgets types applicables à des familles plus ou moins nombreuses appartenant à diverses régions du pays, et je suis heureux d'apprendre que le B.F.S. a assigné un homme à ce travail, et j'ai la conviction que les choses vont marcher, mais il nous faudra exercer des pressions assez fortes.

Le sénateur Carter: Le chiffre que vous nous avez donné au sujet de Calgary, $5,100, n'est pas très éloigné du chiffre du Conseil économique.

Mlle Godfrey: En effet, $5,200.

Le président: Monsieur Carter, je vous ai envoyé une copie de ce rapport. C'était une étude effectuée à Calgary.

Le sénateur Carter: Oui, je l'ai reçue.

Mlle Godfrey: Mais ce chiffre n'est pas accepté par tout le monde, pas par tous.

Le sénateur Carter: Je veux simplement dire que ces études faites indépendamment confirment amplement que les chiffres du Conseil économique sont très exacts, une fois mis à jour.

Le président: Nous avons entendu le sénateur Fergusson, le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche), le sénateur Roebuck et d'autres exprimer l'opinion du Comité relativement à ce qu'ils pensent du mémoire que vous avez soumis au Comité ce ma in. Quant à moi, j'avais formé de grands espoirs et je n'ai pas été déçu. Nous comptons vous demander de revenir après que nous aurons eu l'occasion de visiter le pays. A notre retour, à l'automne, vous aurez peut-être d'autres rapports à nous présenter.

Nous comptons qu'à l'avenir vous nous serez d'un grand secours et qu'avec votre bonne collaboration il sortira beaucoup de bien de ces félicitations. Nous en avons la certitude. Mille mercis.

La séance est levée.

APPENDICE «N»

Rapport présenté au

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL
DE LA PAUVRETÉ

par le

Personnel du Conseil canadien du bien-être
Ottawa, le 19 juin 1969

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Introduction		463
I	Attitude à l'égard de la pauvreté	463
II	Droits sociaux	465
III	Définition de la pauvreté	466
IV	Causes de la pauvreté	467
	Pauvreté attribuable au cycle vital	468
	Pauvreté imputable au marasme d'une région	470
	Pauvreté causée par une crise	470
	Pauvreté résultant d'un état de dépendance prolongé	471
	Pauvreté propre aux vieux quartiers urbains	471
	Pauvreté cultivée	472
V	Considérations sur la guerre à la pauvreté	473
	Considérations relatives aux méthodes et mesures	473
	Les services sociaux	474
	Accès, information et participation	475
	Distribution du revenu: sécurité sociale et régime fiscal	475
	Le revenu annuel assuré	477
VI	Conclusion	478

Appendices

I Stephen Peitchinis, «Why Should Anyone in Calgary Need Aid—», Canadian Welfare, mai-juin 1969, p. 6.

II Dennis Guest, «If We Keep Family Allowances», Canadian Welfare, mai-juin, 1969, pp. 14-15.

III Reuben Baetz, The Guaranteed Annual Income—A Personal View, mai 1969.

Annexe

Social Policies for Canada, Part I, Ottawa, Conseil canadien du Bien-être, 1969.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ PAR LE PERSONNEL DU CONSEIL CANADIEN DU BIEN-ÊTRE

INTRODUCTION

1. La demande pressante du Comité sénatorial spécial de la pauvreté portant que le Conseil canadien du bien-être présente au moins un rapport préliminaire à ce moment-ci nous a causé de l'embarras. Le temps à notre disposition ne permettait aucune nouvelle étude, ni aucune consultation auprès des membres du Conseil. Nous avons donc choisi certains domaines de débat fondés surtout sur le nouveau rapport du Conseil *Social Policies for Canada, Part I,* dont un exemplaire est annexé aux présentes pour votre gouverne. Les vues exprimées par le personnel dans ce mémoire n'ont pas toutes été formulées explicitement par le Conseil. Nous estimons toutefois qu'elles ressortent implicitement des directives générales auxquelles le Conseil a souscrit au cours des dernières années.

2. Notre choix a été guidé par la conviction qu'il serait plus recommandable en ce moment de nous concentrer sur certaines hypothèses philosophiques et considérations générales qui, à notre avis, doivent sous-entendre toute tentative de guerre à la pauvreté. Les faits et chiffres connus peuvent être facilement obtenus par le Comité sénatorial spécial, par l'intermédiaire d'agences telles que le Bureau fédéral de la statistique et les services gouvernementaux.

3. Ce rapport comprend donc:

I. Attitude à l'égard de la pauvreté

II. Droits sociaux

III. Définition de la pauvreté

IV. Causes de la pauvreté

V. Considérations sur la guerre à la pauvreté

I. ATTITUDE À L'ÉGARD DE LA PAUVRETÉ

4. Voici les questions fondamentales qui se posent de nos jours à l'égard de la pauvreté au Canada: Les Canadiens *veulent-ils* vraiment résoudre le problème de la pauvreté? Sont-ils prêts à en payer le prix?

5. L'immense majorité des Canadiens répondraient spontanément un «oui» catégorique à la première question et seraient scandalisés qu'on mît en doute la sincérité de leur réponse qui ne refléterait pas fidèlement leur sentiment vrai. Depuis qu'en 1965 le Canada, avec accompagnement de fanfare, a lancé au Parlement ainsi qu'à la conférence fédérale-provinciale sa version «moi aussi» de la déclaration américaine de guerre à la pauvreté, on s'est gargarisé à qui mieux mieux de louanges à l'adresse de cette noble cause. Comment se peut-il donc qu'en dépit de cette avalanche de promesses et de programmes l'état de la pauvreté soit toujours à peu près le même? La réponse à cette question est en partie contenue dans la seconde question: nous, les «autres» Canadiens, ne sommes pas prêts à en défrayer le coût. Si nous voulions *vraiment* abolir la pauvreté, nous trouverions l'argent pour défrayer le coût de cette entreprise, tout comme nous trouvons le moyen de payer la boisson, le tabac, les cosmétiques et une foule d'appareils mécaniques.

6. Notre manque d'ardeur à vouloir payer le prix de l'abolition de la pauvreté s'explique par certains motifs.

a) Si, en général, on convient de plus en plus que la pauvreté résulte, dans la plupart des cas, de forces étrangères à la volonté de l'individu, les vieilles considérations morales vis-à-vis la pauvreté ont par contre la vie bien dure. Pour beaucoup, le pauvre est toujours l'un de ces êtres paresseux et dégénérés qui pourraient améliorer leur sort si seulement ils le voulaient. Ceux, en particulier, qui ont réussi à sortir de l'ornière, de même que les «presque pauvres», ont tendance à adopter cette attitude. «Je m'en suis sorti à la force du poignet, diront-ils, je me suis arrangé pour réussir, pourquoi n'en font-*ils* pas autant?» L'idée reste ancrée chez bien des gens que la pauvreté est avant tout imputable à des travers de caractère, que les pauvres n'ont qu'eux-mêmes à blâmer et que, par conséquent, il est injuste ou immoral de leur octroyer des secours et pour eux de les accepter, et que de toute façon la pauvreté est méprisable. Nombre de pauvres font des efforts désespérés pour n'avoir pas à solliciter de l'aide à cause du stigmate moral dont ils seraient frappés à leurs propres yeux, comme aux yeux des autres, s'ils le faisaient. La confrérie des pauvres, comme tout autre groupe, compte évidemment parmi ses membres des irresponsables et des fainéants, mais nous savons encore trop peu du rapport qui existe entre les facteurs imputables au milieu et les facteurs attribuables au caractère de la personne et qui conduisent à la pauvreté, pour être en mesure de passer jugement sur les rapports de cause à effet. L'étude des antécédents de près de 300 familles rurales[1] et de plus de 200 familles urbaines[2], toutes reconnues comme pauvres, a permis au Con-

[1] Rural Need in Canada, 1965, Ottawa, Le Conseil canadien du bien-être.

[2] Urban Need in Canada, 1965, Ottawa, Le Conseil canadien du bien-être.

seil national du bien-être de constater que l'incidence du supposé «manque d'initiative» est pratiquement nulle et que, de plus, malgré des conditions de vie épouvantables, ces gens ne sont nullement «dégénérés», «ni ne sont indifférents à l'idée d'un changement, mais sont subjugés par l'idée de l'insuffisance de leurs propres moyens face aux exigences d'un monde en transformation».[3] Ces études confirment l'hypothèse des psychologues à l'effet que placés dans des circonstances ordinaires, la plupart des gens préfèrent travailler.[4]

b) Bien des gens continuent à s'en tenir à cette doctrine du XIXe siècle qui considérait que le progrès économique et social reposait sur trois postulats, la démocratie politique, une productivité élevée et l'instruction universelle, qui auraient finalement raison de la pauvreté. Au fait:

i) la démocratie politique peut tout au plus substituer à la domination du pauvre par une riche oligarchie, la tyrannie de la majorité envers le pauvre. Dans les pays fortement industrialisés, les pauvres forment une minorité numérique (au Canada ils représentent entre 20 et 30 p. 100 de la population).

Jusqu'à tout récemment, les pauvres étaient une minorité aphone, incapable d'exercer aucun pouvoir politique. C'est seulement lorsqu'une question commence à heurter de front les intérêts de la classe moyenne, beaucoup plus portée à élever la voix et politiquement plus alerte, que les politiciens prêtent vraiment l'oreille. La question du logement en est un exemple frappant. Les mauvaises conditions de logement ont toujours chevauché avec la pauvreté en croupe, mais elles ne sont parvenues à l'état de «crise» qu'au jour où elles ont touché d'autres. Les mesures gouvernementales visant à remédier à la situation (y compris les recommandations du groupe d'étude Hellyer) s'adressaient beaucoup plus aux gens plus fortunés qu'aux pauvres. On ne cherche pas à blâmer les politiciens en soi; ils ne resteraient pas longtemps au pouvoir s'ils ne faisaient pas de cas des plaintes d'une majorité bruyante. C'est l'attitude de la majorité qu'il faut modifier si le principe démocratique de la protection des minorités doit survivre.

ii) En elle-même, une productivité élevée ne fera pas disparaître la pauvreté parce que les fruits de la productivité ne sont pas répartis également, comme du miel sur une tartine, par toute la population. Les fruits de la productivité vont aux gens les plus hautement spécialisés et détenant les positions de marchandage les plus fortes de la main-d'œuvre, à ceux appartenant à des industries en plein essor situées dans des régions prospères, ainsi qu'aux détenteurs d'actions de ces mêmes industries. Une productivité élevée est naturellement essentielle, mais apporte peu ou pas de bénéfice direct à ceux qui vivent à même de maigres revenus fixes, comme par exemple nombre de gens âgés.[5]

iii) Enfin, les occasions fournies par l'instruction universelle profitent le plus à ceux dont le talent leur permet d'en tirer plein avantage. Dans le système scolaire, les enfants de la classe moyenne se trouvent à posséder un avantage automatique dès le départ sur les jeunes moins fortunés. Évidemment, dans cette conjoncture, il faudra plus que de la démocratie politique, de la forte productivité et de l'instruction universelle pour combattre la pauvreté avec succès.

c) Il est stupéfiant de constater que dans un pays comme le Canada, où règne l'abondance, au moins une personne sur cinq vit dans la pauvreté ou à sa périphérie.[6] Et pourtant, les pauvres passent inaperçus aux regards des «autres» citoyens ordinaires. Nous savons tous, de façon générale et du point de vue politique, qu'il existe des inégalités *régionales*, puisque l'histoire nous enseigne que la péréquation forme le principe fondamental sur lequel est assise la Confédération. Ces inégalités furent mises en évidence au cours de la crise économique. Cependant, nous n'avons pas de ces grandes et manifestes concentrations de pauvreté relevant de la pathologie sociale, tels les ghettos noirs des villes américaines ou les régions pauvres

[3] Rural Need in Canada, 1965, ouvrage déjà cité, Section 1, Overview, p.v. Également p. 25. «Ces gens ne semblent pas être mal dirigés, mais tout simplement non dirigés, retranchés et privés d'aide.»

[4] Erich Fromm, «les aspects psychologiques du revenu assuré», dans *The Guaranteed Income: Next Steps in Socio-Economic Evolution*, éd. Robert Theobald, Garden City, N.Y., Anchor Books, Doubleday & Co. Inc., 1967. «Il est de fait que l'homme n'est pas paresseux de sa nature, mais au contraire souffre des effets de l'inactivité. Il se peut que les gens préfèrent ne pas travailler pendant un mois ou deux, mais l'immense majorité des gens préféreraient travailler, même sans salaire. Les domaines de la puériculture et des maladies mentales offrent une abondante documentation à cet égard.»

[5] Un exemple frappant de la manière dont les personnes âgées furent exclues des avantages découlant du très grand accroissement de productivité en 1968 est cité au paragraphe 28.

[6] Ces chiffres s'adressent aux familles et personnes *non terriennes*. On estime que si les familles et personnes *terriennes* étaient ajoutées, les gagne-petit formeraient 30 p. 100 de la population.

des Appalaches. Nos Indiens, Métis ou Esquimaux avaient, jusqu'à récemment, été relégués aux oubliettes où il n'avaient aucune attention et ne gênaient pas la conscience des autres.

7. Toutes ces raisons peuvent expliquer la tiédeur des mieux-nantis à l'égard de programmes spécifiques de grande envergure destinés à combattre la pauvreté et qui, dans leur opinion, entraînent des dépenses inutiles. Cette attitude porte à adopter des mesures fondées sur leur coût actuel concret plutôt que sur une perspective des avantages à long terme à retirer, mesures qui ne visent qu'à jeter de la poudre aux yeux en cherchant à faire croire que nous donnons davantage tout en serrant les cordons de la bourse. Ainsi, il est intéressant de souligner que lors des débats qui se poursuivent encore relativement aux modifications possibles aux allocations familiales, un journal important publiait dans sa page de rédaction des commentaires, non pas tant sur les principes du programme et les avantages réels qu'il comportait pour les pauvres, que sur la crainte que toute modification «pût être un moyen détourné d'augmenter les impôts davantage».[7]
On ne peut en effet nier que nos ressources ne sont pas inépuisables. Il n'empêche que la redistribution du revenu, élément essentiel de la lutte contre la pauvreté, n'abaissera pas le niveau de vie des plus fortunés de notre société d'affluence; et comme Barbara Ward l'a fait remarquer au sujet des nations riches et des nations pauvres, ce niveau continuera de monter encore qu'à un rythme moins accéléré. Ceux qui veulent sincèrement abolir la pauvreté doivent accepter ce ralentissement possible, ce qui n'est pas tellement demander. Il leur faut aussi élaborer et mettre en œuvre, par étapes, s'il le faut, des programmes d'action qui tiennent vraiment compte des besoins existants et des ressources disponibles, tant à l'échelle nationale que régionale, tant à brève qu'à longue échéance.

8. Nous estimons donc que la première disposition à prendre dans la lutte constante contre la pauvreté, est d'amener les Canadiens à changer d'attitude à son sujet. Nous connaissons déjà beaucoup de choses sur la pauvreté et savons comment il faudrait procéder. Mais tant que la conviction du public demeurera superficielle, et ne sera pas portée vers l'action, ces connaissances et les excellents programmes que nous avons déjà conçus ne pourront être entièrement mis en pratique, au détriment de la recherche de nouveaux renseignements et faits et de la mise au point et en pratique d'une lutte bien pensée et intégrée contre la pauvreté.

[7] Globe and Mail, 15 mai 1969.

9. Nous sommes convaincus que le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté peut aider de façon importante à faire comprendre au public cette discussion de la situation et la valeur éducative et informative de son rapport. Ce sera peut-être là sa principale œuvre, avant même celle d'apporter de nouvelles conceptions ou des preuves empiriques sur les causes de la pauvreté et les moyens d'y remédier. Avant tout, nous espérons que le Comité ne se bercera pas, et ne bercera pas le public de l'illusion d'aboutir à la découverte de la panacée qui permettra de supprimer la pauvreté sans trop de douleur. Cet objectif est aussi tentant et illusoire que la quête de la fontaine de Jouvence ou la recherche de la pierre philosophale.

II. DROITS SOCIAUX

10. Il faut absolument, à notre avis, que les Canadiens en viennent à accepter le concept des droits sociaux dans leur lutte contre la pauvreté. Ces derniers sont résumés aux articles 22 et 25, partie I, de la Déclaration internationale des droits de l'homme de 1948 des Nations Unies.

Article 22—Toute personne en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité grâce à l'effort national et à la coopération internationale; compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 25—Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse, ou dans les autres cas de perte, de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

11. Le Conseil canadien de bien-être a déclaré que ces droit sociaux étaient le fondement philosophique de sa propre déclaration: *Politiques sociales pour le Canada*. Les droits civils et politiques,[8] qui se retrouvent dans les lois de la plupart des pays démocratiques, sont impuissants en soi à nous protéger de l'impact de l'évolution accélérée des systèmes sociaux et économiques. Les droits sociaux garantissent au particulier la liberté et l'occasion d'assumer la responsabilité, en autant qu'il le peut, de ses propres besoins et aspira-

[8] Ces droits comprennent la liberté d'expression, de conscience et de religion; la sécurité générale, la liberté et la propriété; et l'égalité devant la loi.

tions. Ils assurent aussi que le bien-être de l'homme, en particulier dans les conditions actuelles, est autant une responsabilité sociale qu'individuelle; ils supposent que tous ont accepté le concept de la «communauté», c'est-à-dire l'interdépendance de tous les membres de la société.

12. Il est certain que l'absence de toute constitution en bonne et due forme et le genre particulier de fédéralisme en vigueur au Canada ont entravé l'adhésion réelle des gens au concept des droits humains et au besoin d'implanter des mesures pour sauvegarder ces droits. De fait, en proposant une Déclaration canadienne des droits de l'homme, on a expressément exclu l'étude, pour le moment des droits économiques et sociaux.[9] Et bien que le Canada souscrive à la Déclaration internationale des droits de l'homme, il ne peut adhérer au document d'exécution des Nations Unies, le *Pacte international de 1966 des droits économiques, sociaux et culturels*, avant d'obtenir l'assentiment de toutes les provinces; jusqu'ici, aucune province ne s'est encore prononcée sur ce sujet. Le Conseil de bien-être déclare ouvertement qu'il faut «que soient prises des mesures, aux échelons gouvernemental et privé, pour la mise à exécution de ces droits et que le Canada doit établir des déclarations constitutionelles sur ces droits aux échelons fédéral et provincial.»[10]

13. Accepter les droits sociaux correspond à englober tous les membres de la société dans une politique sociale, «en prenant soin d'assurer en toutes circonstances une dignité d'égale valeur à tous les particuliers, quelle que soit la classe sociale et économique à laquelle ils appartiennent.[11] Si nous croyons aux droits sociaux, notre attitude et les méthodes précises que nous emploierons pour enrayer la pauvreté s'en ressentiront profondément, de même que nos efforts pour aider les groupes les plus vulnérables de notre société, ceux qui souffrent le plus de l'absence de communauté et des autres moyens qui permettent d'atteindre les objectifs auxquels tend la Déclaration internationale. Nous fournirons cette aide à titre de droit et non de privilège plus ou moins certain, et que l'on accorde souvent à reculons.

III. *DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ*

14. Une étude du Conseil donne, comme définition raisonnable de la pauvreté «la privation relative des principales nécessités physiques et sociales et le sentiment, chez l'individu, de cette privation».[12] De toute évidence, la pauvreté n'est jamais absolue.

15. Pour évaluer la pauvreté, il faut tenir compte d'un fort élément de relativité. Par exemple, en comparant le revenu d'un particulier au revenu d'autres personnes de la même société. Par conséquent, à moins qu'on ne soit sur le point d'obtenir une plus grande égalité dans la répartition des revenus au sein de la population canadienne, la pauvreté sera toujours présente chez certains. La présence constante de la pauvreté dans les riches pays civilisés et industrialisés signifie aussi qu'un certain nombre ne peut jouir des avantages de plus en plus étendus, des occasions et de la dignité accessibles à la majorité. La privation physique est sans doute le principal aspect de la pauvreté, mais non le seul. Une personne vit dans l'indigence quand elle a le profond sentiment de son inégalité, se sent progressivement exclue et aliénée de la société dans laquelle elle vit. Non pas que les pauvres refusent d'accepter les valeurs établies de la société, loin de là, car ils ne les acceptent que trop, particulièrement le luxe auquel les convient constamment les organes de diffusion ou certains autres moyens d'influence plus subtile. C'est en constatant ces valeurs qu'ils découvrent ce dont ils sont privés.

16. Le niveau des revenus demeure, bien entendu, le critère par excellence de la pauvreté ou des niveaux de vie trop peu élevés. Toutefois, les revenus proprement dits, abstraction faite des besoins familiaux et des circonstances, sont dénués de tous sens. Pour pouvoir mesurer les revenus de famine, on reconnaît généralement qu'il faut élaborer les besoins budgétaires essentiels de familles vivant dans des conditions différentes.

17. Évidemment, un certain nombre de jugements subjectifs ne tardent pas à apparaître. Par exemple, qu'il faut inclure dans le budget familial, les articles de stricte subsistance (propres à tenir le corps, sinon l'âme, dans un état satisfaisant), maintenant tenus pour «minimum», ou les moyens d'atteindre à un niveau de vie modeste mais convenable et peut-être plus appropriés à notre société d'affluence? Quelle doit être l'influence du niveau courant des revenus ou des prix dans une région donnée; par exemple, si les salaires ne suffisent pas à assurer un revenu suffisant ou même essentiel, faut-il réduire d'autant les critères sur lesquels fonder le budget de familles?

[9] Charte canadienne des droits de l'homme, honorable Pierre Elliott Trudeau, ministre de la Justice, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968.

[10] Politiques sociales pour le Canada, partie I, Ottawa, Conseil canadien de bien-être, 1969, page 19.

[11] Pierre Laroque, ibid. Voir texte et renvoi de la page 2.

[12] Urban Need in Canada, 1965, Section 1, Overview, op. cit., pages 8 et 9.

18. On a essayé à quelques reprises, ces dernières années, tant au Canada et qu'aux États-Unis, d'établir les lignes de démarcation de la pauvreté, et le Comité spécial du Sénat connaît certainement ces frontières à fond. Mais nous ne savons pas encore assez bien ce qu'est un niveau convenable de vie, compte tenu des circonstances variées. Quand nous posséderons les données qui nous manquent, nous pourrons vraiment commencer à définir la pauvreté de revenu en termes pratiques et déterminer les personnes dont le revenu ne permet de répondre aux besoins.

19. Le Conseil a officiellement recommandé qu'on «définisse et établisse les normes de vie convenables tant pour les particuliers que pour les familles, et qu'on revise et redresse celles-ci périodiquement selon les besoins.[13] Si, comme nous le croyons, les gens ont droit à un niveau suffisant de bien-être physique et social, il importe de définir les normes requises. Le Conseil économique abonde dans notre sens et déclare que du point de vue du revenu, ces normes[14] vont vraisemblablement varier de façon sensible entre les régions urbaines et rurales et même d'une ville à l'autre, par suite des différences entre les prix et les autres circonstances qui influent sur les budgets familiaux. L'établissement de ces normes sera une entreprise difficile et sujette à controverse, mais, à notre avis, essentielle».[15]

20. Nous pouvons déduire de cette discussion qu'il sera non seulement difficile mais non indiqué d'essayer de tirer une ligne de démarcation bien précise entre les pauvres et les non pauvres de tout notre pays, pas régions, provinces ou localités. Bien des gens sont portés à penser que les pauvres sont des personnes qui reçoivent une aide sociale ou qui ont besoin du supplément du revenu garanti, quand il s'agit des personnes âgées. Et pourtant, les études du Conseil[16] canadien de bien-être indiquent bien que de nombreuses gens, vivant dans une pauvreté généralement reconnue, ne reçoivent aucune aide financière de l'un ou l'autre de ces deux sources. Il s'agit habituellement de gens retirant un salaire intermittent ou peu élevé, ou de victimes de difficultés personnelles ou familiales mais qui n'ont pas droit à ce secours ou qui refusent, par fierté, de demander de l'aide. De plus, d'autres gens ne touchent qu'irrégulièrement à la pauvreté reconnue, au gré des circonstances de leur vie. Enfin, le revenu, nous l'avons vu, n'est qu'un des moyens qui permettent de mesurer la pauvreté relative qui existe actuellement au Canada.

21. A notre avis, au lieu de tirer la «ligne de démarcation» de la pauvreté, il serait plus approprié de fixer une «bande de démarcation» qui engloberait les éléments constamment en mouvement d'un côté à l'autre de cette ligne. Si nous voulons prévenir les cas de pauvreté, nous devons porter notre action sur le groupe non seulement actuellement mais potentiellement pauvre. Le revenu peu élevé est certainement un critère majeur dans la détermination de la bande de pauvreté et le fait que 4 à 6 millions de gens, dont le tiers représente des enfants, se situe dans la catégorie des petits salariés nous donne une idée des dimensions que peut prendre un jour le problème. A l'heure actuelle, on estime à près de deux millions le nombre total de personnes recevant une assistance sociale.[17] Tant que nous n'aurons pas plus de données sur les faits et les besoins, il nous est impossible de déterminer combien de millions, sur les autres, vivent réellement dans la pauvreté et devraient recevoir une aide.

IV. CAUSES DE LA PAUVRETÉ

22. Les pauvres forment un groupe hétérogène où coudoient vieux et jeunes, malades ou non malades, titulaires d'un emploi (peu rémunéré) ou sans emploi, instruits ou non, ambitieux ou amorphes. Toutefois, certains groupes, offrant des caractéristiques particulières, se dégagent de la masse et semblent, selon les études disponibles, être spécialement vulnérables à la pauvreté.

23. On a constaté que le plus important de ces groupes se compose de familles dont le chef est sans conjoint (presque invariablement il s'agit de la mère) et possède des

[13] Politiques sociales pour le Canada, op. cit., Recommandations 3 et 5, page 29 et pages 30 et 31.

[14] C'est-à-dire des «normes minimum acceptables du niveau de vie des familles et particuliers au Canada.»

[15] Cinquième revue annuelle, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1968, page 137. Cette mesure a été appuyée par le premier ministre dans le premier ministre dans le débat sur le discours du Trône de 1968, lorsqu'il a fait ressortir le besoin de définir les éléments essentiels d'un niveau minimum de vie convenable—non un niveau de subsistance mais un niveau qui tienne compte de la dignité et de la décence du particulier.» Débats de la Chambre des communes, page 68, 25 septembre 1968.

[16] Rural Need in Canada, 1965; Uuban Need in Canada, 1965, op. cit.

[17] Au mois de mars 1968, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social estimait à près de 1 million ¼ les personnes qui touchaient des prestations en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. De plus, plus de 31,000 personnes touchaient encore des prestations selon leur catégorie (assistance-vieillesse, allocations aux aveugles et invalides). En juillet 1968, 736,000 (53 p. 100 des 1,376,000 récipiendaires de la sécurité de vieillesse) recevaient le supplément du revenu garanti.

enfants à charge.[18] Le second groupe comprend ceux qui souffrent de maladie ou d'incapacité.[19] Viennent ensuite, par ordre d'importance, les chômeurs âgés, les personnes insuffisamment rémunérées[20] et les personnes qui peuvent travailler mais qui se trouvent temporairement en chômage.[21]

24. La pauvreté peut aussi frapper les membres d'un groupe minoritaire soumis à une certaine forme de discrimination, à des conditions spéciales de vie et parfois même handicapé parce qu'ils parlent la langue d'une minorité. Ces personnes, (par exemple, les Indiens, les Métis, les esquimaux et les Noirs), ne sont pas à même de jouir des occasions les plus favorables et ressentent plus lourdement que d'autres les causes fondamentales de la pauvreté.

25. Pour trouver des solutions à la pauvreté, il est essentiel d'en déterminer clairement les diverses causes.[22] Dans les pays qui jouissent d'une économie avancée, la pauvreté se définit plus facilement à la lumière de ces causes. Il est évident que celles-ci ne s'excluent pas l'une l'autre, mais chevauchent et s'étoffent l'une l'autre. Néanmoins, on peut en préciser quelques-unes:

1. Pauvreté reliée au cycle de vie.
2. Pauvreté des régions moins favorisées.
3. Pauvreté due à une période de crise.
4. Pauvreté attribuable à une dépendance à long terme.
5. Pauvreté des gens habitant certains quartiers de la ville.
6. Culture de la pauvreté.

Pauvreté reliée au cycle de vie.

26. Sur le marché moderne du travail, les gens sont généralement rémunérés selon le travail qu'ils accomplissent, et une minorité de toute la population tire un revenu à un moment donné. Actuellement, près de la moitié de notre population a moins de 25 ans; plus de 8 millions de toute la population ont moins de 19 ans. D'autre part, ce nombre frise le million et demi en ce qui concerne les plus de 65 ans. Une bonne proportion de ces deux groupes, bien entendu, ne possède pas d'emploi rémunérateur. Pour se préparer convenablement à entrer sur le marché du travail technique, il faut suivre une formation plus poussée. A l'autre extrémité du cycle de vie, la retraite obligatoire et la plus grande longévité augmentent le nombre des gens à leur retraite. La pauvreté reliée au cycle de vie va donc vraisemblablement s'acharner de façon particulière pendant des périodes prévisibles de la vie des gens: dans leur jeunesse, un peu plus tard, lorsqu'ils ont des enfants à faire vivre et plus tard encore, pendant leur vieillesse.

27. Afin de se parer contre la pauvreté reliée du cycle de vie, il importe de prendre des mesures adéquates pour maintenir le revenu, à un niveau convenable tels que les programmes de sécurité de vieillesse et les allocations familiales. Nous possédons actuellement non seulement un mais au moins quatre programmes publics destinés à protéger les personnes âgées contre la pauvreté épisodique: le Fonds de pension du Canada fondé sur les salaires, le programme de sécurité de vieillesse à taux fixe, le moyen d'éviter l'impôt sur le revenu, désigné sous le nom de Régime de supplément du revenu garanti et les programmes qui fonctionnent en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, en quelque sorte, l'étalon des besoins. Malgré toutes ces lois, notre population âgée est constamment en danger de sombrer dans la pauvreté. Ce qui est paradoxal, c'est que le danger est à son plus haut point non en temps de crise mais en temps de prospérité, alors que la main-d'œuvre augmente plus rapidement. Et ce qui s'est passé en 1968 le prouve.

---

[18] Une récente étude du Conseil sur les conditions de logement des familles retirant des prestations de bien-être social démontre que 48.3 p. 100 des familles qui ont fait l'objet du sondage ne comptaient que le père ou que la mère, comparativement à moins de 9 p. 100 de ces familles par rapport à toute la population. *The Housing Conditions of Public Assistance Recipients*, Ottawa, Conférence canadienne sur le logement, Conseil de bien-être du Canada, 1968.

[19] L'importance de la santé comme facteur de conséquence de la pauvreté se confirme dans les études sur les besoins urbains et ruraux du Conseil de bien-être du Canada.

[20] Pour la première fois, le gouvernement fédéral (grâce au Régime d'assistance publique du Canada) prévoit l'inclusion des personnes qui ont un emploi dans le programme de frais partagés, à titre de «personnes dans le besoin». Certaines provinces ont mis ce programme à exécution (l'Alberta et les provinces de l'Atlantique) mais d'autres ne l'ont pas encore fait (la province d'Ontario qui exclut expressément les personnes qui possèdent un emploi régulier).

[21] Un récente étude donne les pourcentages respectifs suivants à l'égard de tous les groupes susmentionnés de la population visée par le sondage: 38.6, 33.0, 12.0, 10.3 et 5.4. Voir appendice I, «*Why should Anyone in Calgary Need Aid?*» Stephen Peitchinis, Conseil de bien-être du Canada, mai-juin 1969, page 6. Bien qu'il s'agisse là d'une étude des récipiendaires d'une aide sociale, les données statistiques à l'échelle nationale du BFS confirment la situation générale en ce qui concerne toute la «bande de pauvreté».

[22] Il importe de ne pas confondre les *caractéristiques* avec les *causes*. Par exemple, le manque d'instruction peut rendre une personne plus accessible au chômage mais la cause fondamentale du chômage peut être une baisse dans l'économie du pays ou de la région.

28. En 1968, les salaires et les revenus ont augmenté de 8.8 p. 100. Les prix ont monté de près de 4 p. 100 et ont annulé environ la moitié des augmentation de salaires et de revenus, bien qu'on puisse encore parler d'une augmentation du niveau de vie de plus de 4 p. 100 pour ceux qui avaient un emploi. En même temps, les personnes âgées qui se fiaient à leur sécurité de vieillesse à taux fixe pour vivre ont vu leur pouvoir d'achat baisser de 2 p. 100, étant donné que l'augmentation des prestations de sécurité de vieillesse se limite à 2 p. 100, alors que, comme on l'a mentionné, l'indice du prix à la consommation avait augmenté de 4 p. 100. Le résultat net a été que l'écart entre le niveau de vie des personnes âgées vivant à même leur sécurité de vieillesse et le niveau de vie de la personne moyenne sur le marché du travail s'est agrandi au cours de cette année de prospérité de plus de 6 p. 100.

29. Si les droits sociaux ont un sens, il n'est pas normal que le niveau de vie des personnes âgées baisse quand celui des autres augmente. On peut différer la diminution du niveau de vie des personnes âgées en adaptant les prestations de sécurité de vieillesse à l'indice du prix à la consommation. Mais cette mesure ne peut à elle seule garantir que leur niveau de vie se maintiendra à la hauteur du reste du pays; elle les protégera contre un niveau constamment à la baisse. D'autres mesures doivent aider les personnes âgées à se maintenir dans une situation convenable par rapport à la population active.[23]

30. Comment protéger les jeunes, l'autre groupe vulnérable, de la pauvreté reliée au cycle de vie? La société dans laquelle nous vivons admet le principe portant que le travail est avant tout rémunéré en fonction des réalisations et non du besoin, en fonction des aptitudes et de la production et non des besoins familiaux. Naturellement, nous pouvons et nous devons même lutter pour augmenter les niveaux des salaires minimums. Les industries malades affaiblissent notre économie. A la longue, la société y gagne quand elles disparaissent. Mais un relèvement sensible des niveaux des salaires minimums ne serait même pas suffisant pour satisfaire les besoins pécuniaires des familles nombreuses, à cause des charges fixes très lourdes du père. Le mal se trouve aggravé si le père appartient à la main-d'œuvre non spécialisée ou semi-spécialisée, et ne peut pas exiger un taux de salaire élevé.

31. Le régime des allocations familiales du Canada visait à combler cette lacune. Il est vrai que les allocations familiales furent principalement conçues en 1945 comme mesure fiscale pour augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs en prévision de la régression économique dont la guerre pouvait être suivie, mais elles jouent un rôle social en ce qu'elles atténuent l'importante forme de pauvreté qui est due au manque de rapport entre le revenu et le nombre des enfants. Malheureusement, on a laissé dégénérer cette réforme sociale. La hausse des prix, qui a été de plus de 60 p. 100 depuis que les allocations ont été instituées, a virtuellement détruit leur pouvoir d'achat. Pour briser le cercle vicieux de la pauvreté dans les familles ayant de jeunes enfants, il faudrait maintenant une forte augmentation des allocations fédérales pour la famille et pour la jeunesse[24] Pour les familles privées de père ou de mère, on devrait fixer des taux beaucoup plus élevés que pour les autres familles.

32. Il s'en trouvera pour s'opposer avec force à toute proposition semblable sous prétexte que ces allocations sont universelles et par conséquent trop coûteuses, et qu'elles n'apportent pas une aide suffisante actuellement à ceux qui en ont le plus besoin. Il serait facile de renverser ces deux critiques si l'augmentation des allocations était accompagnée des deux changements suivants dans le règlement d'application de l'impôt sur le revenu:

> i) Au lieu d'échapper à l'impôt comme à l'heure actuelle, ces allocations devraient être considérées comme revenu imposable, et
>
> ii) L'exemption actuelle de $300 pour chaque enfant à charge devrait être réduite à mesure que les allocations familiales augmentent.

33. Si les allocations étaient imposables, les contribuables très pauvres qui paient très peu d'impôt sur le revenu ou n'en paient pas se trouveraient à conserver le plein montant ou à peu près le plein montant des allocations majorées. D'autre part, les contribuables à l'aise pourraient être tenus de rembourser 100

[23] Lire la façon quadrivalente d'améliorer notre régime de sécurité de vieillesse dans Politiques sociales pour le Canada, op. cit., Recommandation 6, pages 34 et 35.

[24] Le nombre de ceux qui quittent prématurément l'école et qui deviennent les principaux candidats à la pauvreté diminuerait si le régime des allocations prévues pour notre jeunesse était élargi de façon que les étudiants touchent des allocations dont le quantum augmenterait avec le rendement scolaire.

p. 100 des allocations majorées.[25] Avec un tel système, ceux dont les besoins sont les plus grands recevraient *réellement* le plus d'aide. De plus, beaucoup de familles pauvres se trouveraient secourues sans être forcées de recourir à l'assistance publique. Il y a plusieurs milliers de familles ayant des enfants à charge qui, par fierté, s'abstiennent délibérément de recourir à l'assistance publique bien que leur revenu les situe dans la zone de pauvreté. Beaucoup de ces familles peuvent se dirent chaque jour avec amertume, et la nation devrait s'en émouvoir, que leur niveau de vie est en bas de toute définition du minimum indispensable et, dans bien des cas, qu'elles ont un revenu familial inférieur à celui d'une famille voisine qui bénéficie de l'assistance sociale et qui, en théorie du moins, reçoit une aide financière proportionnée à ses besoins; de plus, cette dernière famille reçoit des soins médicaux et peut bénéficier aussi d'autres services sociaux au besoin, pour la garde des enfants par exemple ou les soins du ménage.[26]

Pauvreté dans les régions déprimées

34. Le développement économique fait assister à l'expansion de certaines industries et occupations et à la contraction d'autres industries et occupations. A tout moment donné, certaines régions sont éprouvées par le déclin des industries dont elles dépendent le plus. La pauvreté sévit dans les régions des mines de charbon en Nouvelle-Écosse, dans les parties de Terre-Neuve dépendant de l'industrie de la pêche et dans les régions du Québec et de l'est de l'Ontario qui produisaient autrefois du bois de construction. Un pays aussi vaste que le Canada, dont la population est clairsemée dans de grandes régions, est particulièrement exposée à cette forme géographique de pauvreté. Les industries secondaires qui pourraient absorber la main-d'œuvre mise à pied par les industries déclinantes n'existent pas dans ces régions. Si le manque d'instruction s'ajuste à l'isolement, ou bien s'il s'agit d'une minorité parlant une langue différente, comme les Indiens ou les Esquimaux, la pauvreté devient encore plus lamentable.

35. Les efforts déployés jusqu'ici pour combattre la pauvreté dans les régions déprimées ne méritent pas de grands éloges; ces efforts ont manqué de conviction et de force. Il est vrai cependant que de nombreux obstacles ont contribué à cette triste situation; manque d'organisation et de planification aussi bien que manque d'argent, manque de coordination entre les programmes gouvernementaux, plus les rivalités et les conflits ordinaires entre l'autorité fédérale et les provinces.

36. Pourtant, la meilleure façon de combattre la pauvreté dans les régions déprimées réside dans les programmes et les organismes fédéraux et provinciaux comme le Conseil du développement de la région atlantique, la loi sur la remise en valeur et le développement des terres agricoles (ARDA), le Fonds du développement rural et économique et des programmes locaux de développement auxquels participent les intéressés eux-mêmes. Nous espérons que le ministère de l'Expansion économique régionale et les projets qu'il a annoncés assureront à l'avenir une action mieux concertée et plus efficace et que les droits de l'homme l'emporteront sur les droits fédéraux, provinciaux ou bureaucratiques.

37. A eux seuls, cependant, les grands programmes de développement régional ne suffisent pas pour éliminer la pauvreté dans les régions déprimées. Comme nous l'avons vu, une économie florissante ne peut pas à elle seule faire disparaître la pauvreté. Les régions déprimées ont aussi besoin d'une pleine mesure de sécurité sociale[27] et de services sociaux.

Pauvreté de crise

38. Les familles peuvent être durement mais temporairement éprouvées par le chômage, la maladie, une blessure, la désertion ou la mort du père. Les régimes comme l'assurance-chômage, l'indemnisation des accidents du travail et les prestations en cas de maladie peuvent fournir d'excellentes protections contre *la pauvreté de crise*. Mais il faut que ces assurances sociales soient suffisantes pour permettre de surmonter vraiment les imprévus quand ils se produisent. Il n'en est pas ainsi à l'heure actuelle et les familles frappées par des épreuves sont exposées à la pauvreté. Par conséquent, il faudrait améliorer la protection fournie par l'assurance-

[25] Sous notre régime fiscal actuel, quand un enfant est admissible aux allocations familiales, il donne droit à une exemption de $300. Quand un enfant est encore à charge mais n'est plus admissible aux allocations familiales, l'exemption est de $550. Il est a présumer que cette différence de $250 a pour objet, aux yeux de la loi, de reconnaître que les allocations familiales ne sont pas imposables. Celui qui touche une allocation familiale paie l'impôt sur $250 au taux de sa catégorie de revenu. Or, le maximum de l'allocation familiale d'un enfant est de $8 par mois, ou $96 par année. Le contribuable dont le revenu imposable l'oblige à payer 40 p. 100 du montant compris entre $12,000 et $15,000 et qui reçoit une allocation mensuelle de $8 rembourse 40 p. 100 de $250, soit $100, si son revenu imposable est de $12,250 ou plus.

[26] Pour une étude plus approfondie des allocations familiales, voir *Social Policies for Canada*, op. cit., recommandation 4, pp. 31-33, et l'Appendice II, Dennis Guest, «If we Keep Family Allowances», *Canadian Welfare*. mai-juin 1969, pp. 14-15.

[27] Employée dans le présent mémoire au sens restreint de sécurité du *revenu*.

chômage et par les indemnités des travailleurs accidentés en augmentant le quantum des prestations, et en appliquant ces assurances à *tous* les membres de l'effectif ouvrier.[28]

39. Nous sommes encore loin d'avoir établi au Canada des régimes de prestations en cas de maladie ou d'assurance-salaire. L'État pourrait instituer lui-même un tel régime ou bien adopter des lois obligeant les employeurs à fournir des prestations de maladie dans le cadre du secteur privé. Heureusement, nous protégeons de mieux en mieux notre population contre le coût élevé des services médicaux et hospitaliers. Mais tout n'a pas encore été fait dans ce domaine. Les régimes provinciaux d'assurance médicale, tels que prévus et encouragés par la loi fédérale de 1966 sur les soins médicaux ne sont pas encore entièrement instaurés. Et l'assurance médicale et l'assurance-hospitalisation ne remplaçant pas le revenu perdu quand le père ou la mère cesse de gagner à cause d'une maladie non causée par le travail et ne donnant pas droit aux prestations de chômage ou aux indemnités du travail. Ces familles à revenus modiques, qui vivent au jour le jour, sont particulièrement exposées à la pauvreté de crise produite par la maladie du père. Par conséquent, si nous désirons vraiment les protéger—et il s'agit de la plupart des familles—il nous faut instituer, sous les auspices publiques ou privées, plus de régimes de prestations en cas de maladie.

40. En même temps que des régimes de prestations en cas de maladie, il faudrait instituer des prestations de maternité pour les mères qui travaillent. Nous sommes tous au courant du grand nombre de femmes mariées qui ont afflué sur le marché de la main d'œuvre. Aussi récemment que 1962, les femmes mariées ne constituaient que 15.8 p. 100 de la main-d'œuvre, mais on prévoit qu'en 1980 cette proportion sera rendue à 35 p. 100. Il est clair que beaucoup de femmes mariées devront passer leur vie conjugale à travailler et que leur salaire formera une partie importante du budget familial, surtout dans les classes à revenus modiques. La protection du revenu de la mère quand elle s'absente du travail pour donner naissance à un enfant devrait donc faire partie de notre défense contre la pauvreté de crise.[29]

41. Une autre forme trop familière de pauvreté de crise est celle due à la disparition du chef de la famille. Nous fournissons une certaine protection dans les cas semblables au moyen de régimes comme l'indemnisation des accidents du travail et les Régimes de pension du Canada et du Québec. Mais il nous manque encore un ou des régimes pour la protection des familles non couvertes par ces assurances.[30]

Pauvreté due à l'incapacité de travail

42. Beaucoup de personnes souffrent d'infirmités physiques ou mentales permanentes. Une forte proportion d'entre elles sont handicapées depuis la naissance et ne pourront jamais gagner leur vie, ou bien sont devenues victimes au cours de leur vie de défectuosités physiques, mentales ou émotives. Par exemple, il y a au Canada quelque 500,000 arriérés mentaux. Il est vrai que la science et la médecine modernes aident certaines de ces personnes à échapper à ce genre d'infirmité permanente, mais elles gardent aussi en vie beaucoup de malades qui n'auraient pas survécu autrement. Ces personnes, à moins que leur infirmité n'ait été causée par le travail, dépendent en grande partie à l'heure actuelle des régimes d'assistance sociale comme ceux que fournissent les provinces et les municipalités grâce au Régime d'assistance publique du Canada.

43. Nous avons besoin d'améliorer nos régimes de protection, par l'assistance publique ou autrement. Nous avons besoin en particulier d'un régime de prestations pour les personnes atteintes d'incapacité permanente et non protégées par les assurances actuelles.[31]

Pauvreté au sein des villes

44. Toutes les villes tendent à se diviser entre familles riches et familles pauvres. Au Canada, comme dans beaucoup d'autres pays avancés, l'effet le plus malheureux de l'urbanisation se constate au centre des villes. La loi nationale sur l'habitation, qui vise à peu près uniquement à faciliter l'accession à la propriété d'une maison unifamiliale, a encouragé la fuite vers les banlieues et a négligé par conséquent le centre des villes. Depuis la deuxième grande guerre jusqu'à l'an dernier, plus de 80 p. 100 de l'argent prêté par le gouvernement fédéral pour l'habitation a aidé des familles à gros revenus ou à revenus moyens. Grâce à cette aide financière, beaucoup de familles de classe moyenne ont quitté les vieux quartiers des villes pour s'installer dans des maisons neuves en banlieue. Beaucoup des habitations du centre des villes ont été laissées aux familles à revenus modiques, tant celles qui étaient déjà sur place que celles arrivées de la campagne ou d'autres centres urbains. Pour augmenter le nombre des logements, beaucoup de maisons et d'appartements ont été subdivisés, ce qui a provoqué

[28] *Social Policies for Canada, op. cit.*, Recommandation 8, p. 36.

[29] *Social Policies for Canada, op. cit.*, Recommandation 7, pp. 35-36.

[30] *Ibid*, Recommandation 5, pp. 33-34.

[31] *Ibid*.

de l'encombrement; les propritéaires, vivant ailleurs, ont souvent retardé l'entretien pour augmenter leurs revenus.

45. La concentration des pauvres au centre des villes produit une accumulation de plaies sociales qui s'aggravent mutuellement sur toute la population de ces quartiers. Ces gens se disputent les mêmes emplois mal rémunérés, ils utilisent les mêmes écoles et les mêmes services, dont la qualité est douteuse, ils paient des prix exorbitants pour des aliments de mauvaise qualité et leurs adresses de gagne-petit les suivent partout et limitent leurs chances. Dans les cas extrêmes, la lutte pour l'espace vital et pour la vie, jointe à la fuite vers de meilleurs quartiers de ceux qui «réussissent», peut produire un effondrement de la morale, de l'ordre public et de la civilisation. Pour combattre la pauvreté au sein des villes, il faudrait toute une gamme de réformes sociales et économiques.

Une culture de pauvreté

46. Cette forme de pauvreté est initialement produite par d'autres causes, mais elle devient elle-même une cause. Dans certaines situations, la pauvreté n'est plus seulement une manifestation ou un symptôme de dérangement social, mais elle est elle-même génératrice de pauvreté. C'est que les malheureux, et leurs enfants après eux, sont dépourvus même de la volonté et du désir d'accéder à une vie meilleure. C'est peut-être la sorte de pauvreté la plus tenace et la plus difficile à guérir pour plusieurs raisons, dont la plus importante provient du cynisme et du découragement qui s'emparent de ceux qui essaient d'en aider les victimes et qui n'y parviennent pas. Il est très facile d'assimiler ces genres de pauvres avec la «canaille».

47. Les flots de pauvreté devenue naturelle pour ses victimes ne se trouvent pas seulement dans les quartiers les plus minables de nos villes, où se rassemblent beaucoup de minorités ethniques, mais aussi dans les régions rurales. L'homme blanc devrait rougir de voir tant de nos indigènes, Indiens et Esquimaux, accepter comme naturel leur état de pauvreté. Au cours des siècles, nous avons réussi, parfois sans le vouloir mais souvent par cupidité, à détruire leur culture, qui avait pourtant produit autrefois des peuples fiers et robustes. Il faudrait faire passer en tout premier lieu la tâche de tirer les Indiens et les Esquimaux, en collaboration avec eux, de la mentalité de pauvreté dans laquelle tant d'entre eux sont embourbés. Aussi longtemps que nous ne l'aurons pas fait, nous ne pourrons pas nous vanter d'avoir réalisé «la société juste».

48. Pour combattre la pauvreté là où elle sévit à l'état de «culture», il faut des efforts massifs et concertés. Non seulement faut-il des services de bien-être social meilleurs et mieux coordonnés,[32] assurés par les provinces aux endroits voulus, mais il sera nécessaire aussi d'accentuer beaucoup plus d'autres services, surtout l'enseignement élémentaire et secondaire. Par exemple, nous en sommes peut-être rendus au point où il soit nécessaire d'assumer la responsabilité de centres d'hébergement diurne, où il serait possible de commencer à secourir dès la plus tendre enfance les enfants socialement déshérités. Il y a beaucoup de ces enfants dont le cas est désespéré le jour de leur entrée au jardin d'enfance quand ils n'ont pas reçu d'aide auparavant. Nos systèmes scolaires réussissent de mieux en mieux auprès des enfants doués et brillants que nous avons, mais il est temps que les éducateurs consacrent beaucoup plus de temps à ceux de nos jeunes qui sont mentalement, émotivement et socialement handicapés, car nous ne réussirons pas autrement à enrayer les ravages de la pauvreté installée à l'état de culture.

49. Il est désolant de voir jusqu'à quel point une éducation insuffisante pèse lourdement sur les pauvres. Et même, cette vérité est à peu près généralement reconnue par les pauvres eux-mêmes, qui veulent assurer une meilleure éducation à leurs enfants et qui nourrissent pour eux de grands espoirs, mais des espoirs dont la futilité est pathétique. Une étude du Conseil[33] a confirmé qu'une éducation trop rudimentaire rend une personne plus exposée à la pauvreté et a démontré que les enfants des familles pauvres secourues par l'assistance publique sont moins aptes à bénéficier de l'éducation. Cette étude a fait constater que les enfants dont les familles sont restées longtemps sous le régime de l'assistance publique réussissent moins bien (tant à l'école qu'au travail) et quittent l'école plus tôt que ceux du groupe de contrôle, qui appartenaient à des familles occupant sensiblement le même rang socio-économique, mais non assujetties à l'assistance publique.[34]

---

[32] Comme la protection des enfants, les garderies et les services d'aide ménagère.

[33] *School Performance of Children on Public Assistance*. Conseil canadien du bien-être, 1966.

[34] L'importance de l'éducation est soulignée par le passage suivant: «Il a été constaté que le revenu réel moyen des salariées en 1961 était d'environ 25 p. 100 plus élevé qu'il ne l'aurait été si la moyenne de scolarité était demeurée au niveau de 1911. Le même calcul fait aux États-Unis indique que le relèvement du degré d'instruction a été un facteur encore plus important qu'au Canada, ayant produit une augmentation de 40 p. 100 dans la croissance économique.» *Social Policies for Canada, op. cit.*, p. 9. Il est intéressant de noter que «le capital humain» a été défini comme étant «la somme d'éducation possédée par la population ou l'effectif ouvrier». Voir Jenny R. Podoluk, *Incomes of Canadians*, monographie du recensement de 1961, Bureau fédéral de la statistique, Imprimeur de la Reine, 1968.

50. Nous admettons sans peine que cette dissection de la pauvreté, avec recherche des causes, est abstraite: Dans la vie réelle, les différents genres de pauvreté et leurs causes sont entremêlés, parfois d'une façon inextricable. Par exemple, ceux qui vivent dans des régions déprimées sont plus vulnérables à la pauvreté dite de crise. Sans intervention, en effet, la pauvreté temporaire entraînée par une crise est plus susceptible de dégénérer en indigence à long terme. Néanmoins, cette étude abstraite devrait aider à isoler les différents problèmes qui exigent différentes interventions à mesure que nous élaborons une politique sociale d'ensemble avec des objectifs généraux. Mais par-dessus tout, nous espérons qu'elle aura fait comprendre que, pour attaquer les causes aussi bien que les symptômes de la pauvreté, il faut déployer simultanément tous nos moyens: éducation, sécurité économique, organisation et administration publiques, services de bien-être social, soins médicaux, habitation et planification locale.

V. COMMENT COMBATTRE LA PAUVRETÉ

Les principes généraux et les programmes d'action.

51. Les mesures pour combattre la pauvreté devraient avoir trois grands objectifs: 1. Prévenir ou éliminer les causes. 2. Fournir aux pauvres l'aide, et leur inspirer les mobiles qui en feront des membres parfaitement adaptés de la société. 3. Assurer une norme de vie suffisante pour ceux que les autres mesures ne peuvent pas atteindre ou qui n'y sont peut-être pas préparés.

52. Nous avons déjà identifié certains groupes qui sont les plus vulnérables à la pauvreté et qui ont incontestablement besoin de mesures spéciales et d'interventions prioritaires.[35] Mais si nous acceptons le concept des droits sociaux et l'idée de *justice*, il faut qu'ils aient un droit absolu à une norme suffisante d'aide universellement accessible.

53. C'est pourquoi le Conseil a énoncé les critères suivants pour les formes particulières d'action sociale auprès des personnes et des familles:

> «Les modalités doivent être d'application universelle et être axées sur un minimum acceptable d'égalité pour tous les Canadiens, les diverses régions et zones demeurant libres de les adapter à leurs besoins particuliers et aux circonstances.
>
> «Il doit exister une possibilité universelle d'accès à des ressources additionnelles pour les besoins exceptionnels.
>
> «Le recours à l'une ou l'autre des ressources disponibles ne doit être entaché d'aucune honte.[36]

54. En appliquant ces critères, il est évident que si les besoins universels peuvent être satisfaits jusqu'à concurrence d'un minimum acceptable sans que l'aide ainsi donnée soit entachée de honte, nous aurons au moins considérablement réduit le problème d'identifier les pauvres et d'évaluer leurs besoins par l'analyse coûteuse et avilissante de chaque cas. Le moyen le plus évident d'atteindre un objectif semblable réside dans l'application de régimes universels dont la seule condition d'admissibilité réside dans l'appartenance pure et simple à un groupe donné, voire même à l'ensemble de la population. Par exemple, le mécanisme de l'impôt sur le revenu peut établir pour tous un minimum de sécurité sociale.[37]

55. En outre, de tels régimes peuvent être beaucoup plus utiles pour prévenir la pauvreté que ne le sont beaucoup des régimes actuels qu'on dit être dirigés contre la pauvreté et qui n'entrent en jeu qu'une fois la pauvreté devenue manifeste. Par exemple, l'assistance publique s'ébranle seulement quand la présence de la pauvreté a été «officiellement» établie. Par exemple encore, pour beaucoup de gens, les services de santé ne sont disponibles que si l'on reçoit l'assistance publique, même si le manque de santé explique en premier lieu pourquoi on est devenu pauvre. Le Régime d'assistance publique du Canada reconnaît expressément ce principe de prévention en accordant de l'aide à ceux qui tomberont dans la misère (e.g., ceux qui sont médicalement indigents) s'ils ne reçoivent pas cette aide. Mais l'application de cette disposition relève des provinces et des municipalités, qui sont loin de l'avoir suffisamment utilisée jusqu'ici.

56. Une fois que le principe de l'application collective est établi, il est sûrement possible de trouver des moyens pour s'assurer que les bienfaits des régimes universels vont à ceux qui en ont le plus besoin sans être accompagnés de l'opprobre d'être «pauvres». L'une des caractéristiques de la pauvreté est le sentiment de ne plus appartenir au reste de la société; par conséquent, les régimes «sélectifs» qui par définition désignent les pauvres et les séparent du reste de la collectivité peuvent involontairement perpétuer la pauvreté. Les régimes universels soulèvent des objections parce qu'ils peuvent s'appliquer à une foule de gens qui, manifestement, *ne sont pas*

[35] Voir paragraphe 23, p. 15 ci-dessus.

[36] *Social Policies for Canada, op. cit.*, p. 4.

[37] L'âge est actuellement le critère appliqué dans deux de nos régimes universels qui s'appliquent aux enfants et aux vieillards.

pauvres. La «sélectivité», dont on parle tant de nos jours, est ordinairement un euphémisme pour «enquête sur les besoins» cette enquête devant servir à choisir ceux qui bénéficieront d'un régime «universel», et à en diminuer le coût. Nous prétendons qu'il est préférable de réaliser des économies en choisissant ceux qui seront «exclus» de régimes semblables quand il est non seulement à propos et possible mais juste aussi de le faire.[38]

Les services sociaux

57. En citant des exemples de mesures contre la pauvreté jusqu'ici dans le présent exposé, nous avons surtout mentionné les régimes de sécurité sociale (revenu). Cependant, sécurité sociale et services sociaux sont complémentaires. Un revenu suffisant pour assurer un standard de vie raisonnable ne peut pas, en soi, assurer le bien-être. Une gamme appropriée de services sociaux est aussi nécessaire, à la fois pour prévenir les problèmes ou aider à les résoudre quand ils existent. Des placements élevés et soutenus dans les régimes et les services sociaux—éducation, logement, hygiène, bien-être social, loisirs—sont aussi indispensables pour garder une société bien portante que le sont les dépenses pour la protection des personnes et des biens, la défense contre la pollution de l'air et des eaux et contre le bruit, l'enlèvement des déchets et l'entretien des voies publiques.

58. Pour combattre efficacement la pauvreté, il faut instaurer des services sociaux qui soient mieux que suffisants et qui soient accessibles. Dans le domaine du bien-être social, le passé nous a légué des réalisations qui, au plus, sont fondées sur le minimum indispensable et, en théorie, sur la liberté d'accès pour tous. Souvent, ces conditions ne sont pas suffisantes pour aider les groupes les plus dépourvus, y compris la plupart des Indiens et des Esquimaux. Les pauvres ont besoin de services supérieurs à la moyenne, y compris des moyens spécialement conçus pour les amener à s'en prévaloir, car autrement ils ne sortiront jamais de leur misère. Il nous faut voir à ce que les pauvres aient aussi les connaissances, les moyens et l'encouragement voulus pour en profiter.

59. Il est indispensable que les divers organismes dans le domaine des services sociaux (santé, bien-être social, éducation, services de placement et habitation) augmentent leur collaboration et leur coordination, non seulement dans la planification et l'organisation des services, mais aussi dans le fonctionnement des services.

60. L'institution de méthodes rationnelles et bien coordonnées pour dispenser les services dans une localité ou dans un quartier peut devenir l'une des principales mesures préventives dans la lutte contre la pauvreté. Au chapitre de «l'avancement des collectivités», le Régime d'assistance publique du Canada autorise le gouvernement fédéral à partager les frais de telles entreprises (quand elles sont approuvées par une province) [39] pour ceux qui risqueraient de devenir des indigents s'ils ne recevaient pas ces services. Par exemple, il est possible de collaborer (et de faire collaborer les intéressés) à l'établissement et à l'administration d'un ensemble de logements à prix modiques, de cliniques, de garderies d'enfants, de services de consultation familiale et de centres récréatifs. Dans ce domaine, on est loin de faire tout ce qu'il faudrait faire.

61. Enfin, le financement des services, la publicité qui leur est faite et la façon dont ils sont dispensés ne doivent pas viser à les rationner, ni à limiter la demande de ceux qui en ont besoin.

62. Dans le présent mémoire, nous ne pouvons pas entreprendre de présenter en détail certains régimes particuliers dans le domaine des services sociaux. Nous recommandons à l'attention du Comité le chapitre V (Services sociaux) de *Social Policies for Canada,*[40] qui traite des services de santé, de la planification de la famille, des services de bien-être social et de l'habitation. Nous nous contentons de résumer brièvement la position du Conseil sur ces questions:

a) Services d'hygiène—Le besoin de ces services est universel. Il faut qu'il y ait une égale liberté d'accès pour tous à ces services, afin qu'ils ne soient pas rationnés suivant la capacité de payer et ne perdent pas ainsi leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté.

b) Habitation—Le besoin de se loger est universel. Une habitation convenable est un droit social pour tous les Canadiens. Les pouvoirs publics doivent accroître leur action dans ce domaine pour qu'un revenu modique ne soit pas un obstacle à la jouissance de ce droit et pour que l'habitation devienne une force *positive* plutôt qu'une force *négative* dans la guerre contre la pauvreté.

c) Autres services sociaux—Le planning familial et les services de bien-être social ne sont pas des besoins universels. Cependant, ils devraient être à la portée de tous. Par conséquent, le Conseil recommande l'expansion et le renforcement de notre réseau de base en ce qui concerne ces services, sans aucun paiement direct de la part de ceux qui en bénéfi-

[38] Voir paragraphe 33, p. 20 ci-dessus, et paragraphes 74-78, pp. 38-39, ci-après.

[39] Par exemple, sous le régime de la loi de l'Alberta sur les services sociaux préventifs.

[40] *Social Policies for Canada*, op. cit., pp. 41-62.

cient quand de tels services sont nécessaires efficacité dans la lutte contre la pauvreté.

Accès, information et participation

63. Le succès de tout programme contre la pauvreté implique une grande liberté d'*accès* aux services et aux avantages pour ceux qui en ont besoin. Pour cela, il faut fournir les services et les avantages en quantités suffisantes, aux endroits voulus et de la bonne manière (en tenant compte de la dignité humaine autant que du bien-être).[41] Il faut donc que le public soit abondamment renseigné sur les régimes et les services qui existent, et qu'il ait un droit d'appel auprès d'un tribunal impartial contre les décisions administratives.

64. Trop souvent à l'heure actuelle, les avantages et les services sont rationnés par pénurie (e.g., une municipalité peut réduire le montant accordé pour les garderies d'enfants)[42] ou par défaut («Ne nous faites pas de publicité, nous avons déjà plus de clients que nous ne pouvons en recevoir.») Des règles d'admissibilité trop sévères établies par les autorités locales peuvent priver beaucoup de gens de l'aide qui *pourrait* clairement leur être accordée en vertu des dispositions et de l'intention des lois adoptées par les autres gouvernements.

65. Le Régime d'assistance publique du Canada illustre très bien ces différents points. Il ne renferme aucune exigence en ce qui concerne les *normes* de l'aide pécuniaire ou des services, ni en ce qui concerne l'obligation d'informer le public des droits et des avantages que la loi fédérale et les lois provinciales confèrent. Cependant, l'établissement de commissions d'appel impartiales dans les deux ans est une condition posée par la loi fédérale à la participation fédérale, mais nous aurons besoin d'ouvrir l'œil pour que ces commissions fonctionnent efficacement en faveur de ceux qu'elles ont pour mission de servir. Ce qui est regrettable, nous n'avons que très peu de renseignements sur la façon dont les provinces se prévalent de la loi, ni sur la distribution quantitative et géographique des prestations et services prévus. Ces renseignements seraient pourtant indispensables pour évaluer et améliorer au besoin le programme de lutte contre la pauvreté.

66. C'est pourquoi nous recommandons:
a) Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux collaborent à l'établissement et à l'application de *normes pour les programmes d'assistance sociale* afin que toutes les personnes et les familles nécessiteuses reçoivent des prestations suffisantes et aient accès à des services préventifs et remédiateurs de haute qualité.

b) Il faut pouvoir disposer des moyens financiers et du personnel nécessaires pour répondre rapidement et pleinement aux besoins selon les normes précitées et en faire connaître les avantages et possibilités par des programmes d'éducation publique à tous ceux qui devraient en bénéficier.

c) Il faut aussi recueillir et analyser continuellement les renseignements au sujet des programmes de cette nature, afin de s'assurer qu'ils fonctionnent dans le sens voulu et qu'ils sont réellement efficaces, quand il s'agit de prévenir la pauvreté ou d'y remédier. Le comité pertinent du Sénat pourrait lui-même faire un apport utile à cette évolution en recherchant ces renseignements et en les évaluant à la lumière de ce qui se passe actuellement au Canada sur le plan national, provincial et local.[43]

67. Enfin, il faut que le public en général prenne un intérêt actif aux décisions et aux initiatives dont ils bénéficieront. La participation des intéressés aux décisions, aux projets et à la mise en œuvre de ceux-ci aura pour résultat l'établissement des lignes de conduite et des programmes qui présentent le plus d'avantages, qu'ils émanent de l'État ou non. Il faut donc s'efforcer, dans toute la mesure du possible, de stimuler la capacité du public dans le sens d'une participation et lui donner l'occasion de collaborer. Une simple participation ne suffit, d'ailleurs, pas; il serait, par exemple, futile d'essayer de résoudre le problème de l'habitation en formant des coopératives. Cependant, le manque de participation trouve un bon exemple dans la confrontation actuelle avec la population indienne du Canada, situation qui est en train de devenir un scandale d'envergure nationale.

Répartition du revenu: la Sécurité sociale et le régime fiscal

68. Jusqu'ici, nous avons traité surtout de la façon d'envisager le combat contre la pauvreté par le recours à ce qu'on désigne généralement comme le secteur de l'assistance

[41] Par exemple, certaines personnes et certaines familles ne peuvent pas faire l'usage le plus efficace possible des services dont elles ont besoin sans une aide spéciale et un encouragement spécial. Parmi elles, il y a des personnes qui ont grandi dans la pauvreté et qui, nous le savons, n'ont souvent pas l'aptitude à faire un bon usage des services et des avantages disponibles. La clé du succès consiste à les aider à triompher de leur inertie et de leur ignorance sans porter atteinte à leur liberté de choisir et sans blesser leur amour propre.

[42] Ce qui, incidemment, peut obliger les mères qui travaillent hors du foyer à faire appel à l'assistance publique et peut ainsi coûter beaucoup plus cher à la longue.

[43] Le Conseil envisage d'examiner comment et à quel point le potentiel du programme d'assistance du Canada est mis en œuvre.

sociale. Malheureusement, ce moyen est devenu l'animal de charge du programme de lutte contre la pauvreté, qui doit porter un fardeau beaucoup plus lourd que celui pour lequel il a été créé. Il est aussi le «bouc émissaire» sur lequel le public reporte son sens de culpabilité devant le spectre dont la présence se fait continuellement sentir au sein de l'affluence. Quand le secteur de l'assistance sociale ne réussit pas à supprimer la pauvreté, en dépit de son coût qui monte en flèche, un public indigné l'accuse d'avoir complètement manqué à sa tâche. Sans essayer de minimiser les défauts de ce régime, certaines faiblesses qui se sont manifestées dans d'autres domaines systématisés comme l'éducation, la main d'œuvre, la santé, le développement régional, l'habitation et les impôts, ont indûment chargé le secteur de l'assistance sociale.

69. La lutte contre la pauvreté et le coût qu'elle représente devrait relever de vastes programmes publics tendant à produire une économie dynamique capable de maintenir le plein emploi et comportant de saines pratiques concernant la main d'œuvre ainsi que des niveaux de salaires adéquats. Surtout, il faut une politique fiscale comportant une nouvelle répartition du revenu (l'arme principale contre la pauvreté, qui soit aussi la plus simple, la plus équitable et la moins dispendieuse possible. Nous forçons, d'une façon onéreuse et même intolérable, nos programmes de sécurité sociale spécialisés et nos services d'assistance sociale qui doivent rattraper le jeu, parce qu'on n'a pas su s'attaquer à la faiblesse fondamentale du régime fiscal en corrélation avec la lutte contre la pauvreté.

70. L'effet du régime de sécurité sociale sur les modalités de répartition du revenu ne peut être déterminé sans tenir compte des conséquences du régime fiscal. Bon nombre de personnes au Canada, non seulement reçoivent de l'argent du gouvernement sous forme de prestations de sécurité sociale, mais versent à celui-ci des montants sous forme d'impôts (c'est-à-dire d'impôt sur le revenu et de taxe de vente) et de participation à la sécurité sociale. Il en résulte que bon nombre de familles au revenu très modique se trouvent au-dessous du niveau établi pour définir la pauvreté.[44] «En outre, l'ensemble des prestations de sécurité sociale, des contributions à ce titre, et des impôts dans les rapports entre les particuliers et les divers paliers de gouvernement est inséparable des efforts individuel et collectif tendant à atteindre ou à offrir la sécurité économique aux particuliers dans le secteur qui ne relève pas du gouvernement. Les efforts public et privé doivent s'accorder, par exemple dans les régimes de pension.

71. La méthode de financer le régime de sécurité sociale peut modifier ses conséquences quant à la redistribution et peut aussi poser de graves problèmes d'équité. Bon nombre de nos programmes existants sont, du moins en partie, financés par des impôts spécifiques d'un genre ou un autre (p. ex. la taxe de vente) qui frappent les groupes à revenu modique davantage que les couches à revenu élevé. Il en résulte que ces programmes s'appliquent, dans une large mesure, au moyen de paiements de transfert versés par des gens au revenu modeste à ceux qui ont encore moins qu'eux, état de choses indéfendable qu'on ne saurait accepter.

72. La question de l'établissement de niveaux appropriés pour les allocations familiales demande, en outre, l'étude du problème plus vaste de la mesure dans laquelle les régimes de l'impôt sur le revenu et de transfert tiennent compte, et doivent tenir compte, de la diversité des besoins à tous les paliers de revenu des personnes seules ou ayant charge de famille.[45]

73. Le Conseil a recommandé, dans *Social Policies for Canada* (Programmes sociaux pour le Canada) d'examiner, dans le cadre de l'étude fédérale-provinciale du régime de sécurité sociale du pays, les conséquences nettes d'une nouvelle répartition des versements de contributions et de transfert; le rapport entre le régime de sécurité sociale et les modifications du régime fiscal (envisagées ou proposées); les méthodes de financement des programmes de sécurité sociale; la relation entre le régime de sécurité sociale et les pouvoirs d'imposition respectifs; les attributions des gouvernements fédéral et provinciaux quant aux dits programmes et, enfin, les avantages relatifs des subventions d'appoint fédérales aux provinces et des programmes à participation fédérale-provinciale[46]. A la suite de recherches et d'analyses approfondies sur les aspects fiscaux des versements de transfert, la Commission royale sur l'imposition a recommandé une étude analogue.

74. En ce qui concerne le problème de l'orientation des ressources vers ceux qui en ont le plus besoin, le Conseil a recommandé que les prestations de la sécurité sociale étant une sorte de «revenu», elles devraient s'ajou-

[44] Si l'on prend l'exemple d'une famille de quatre personnes composée du père, de la mère et de deux enfants dépendants, le chef de famille commence à verser l'impôt sur le revenu à partir de $2,700. Or, l'estimation même la plus prudente fixe ordinairement $3,500 comme un minimum de subsistance pour ce genre de famille.

[45] Voir les alinéas 33 et 34, aux pages 20 et 21 ci-dessus.

[46] *Social policies for Canada* (Programmes sociaux pour le Canada), ouvrages précités, recommandation 12, page 39.

ter aux autres bénéfices à toute fin d'imposition du revenu des particuliers, à condition que les autres rentrées qui, à l'heure actuelle, échappent à l'imposition, y soient également assujetties[47].

75. L'objet des prestations de sécurité sociale est de fournir des rentrées dans diverses contingences. Étant donné que d'autres sortes de revenu (par ex. les salaires, traitements, bénéfices, intérêts et loyers) sont généralement assujettis à l'impôt progressif sur le revenu, l'équité exige que les prestations de sécurité sociale soient ordinairement considérées comme un revenu aux fins de l'imposition. Cette optique permettra de concevoir logiquement ces prestations en rapport avec les autres éléments constituant le revenu. D'autre part, compte tenu de l'imposition progressive du revenu, elle permettra de porter au maximum l'avantage des prestations après versement de l'impôt pour les contribuables les moins avantagés; en effet, plus le total des autres revenus sera élevé, plus le taux applicable aux prestations de sécurité sociale sera important.

76. Il est évidemment essentiel que l'assujettissement à l'impôt des prestations de sécurité sociale, qui font actuellement l'objet d'une exemption ne s'applique qu'en relation avec le relèvement de ces prestations qui en empêchera, au moins, la diminution de l'impôt une fois déduit. En effet, l'objet de l'imposition des prestations est d'établir pour celles-ci, un niveau plus élevé, plus conséquent et plus équitable que la structure actuelle.

77. Afin d'éviter la double imposition, le fait de traiter, les prestations de sécurité sociale comme un revenu devrait s'accompagner d'un dégrèvement à des fins fiscales des prestations ou d'un autre revenu découlant, le cas échéant, de cotisations particulières à des programmes de sécurité sociale.

78. Il sera peut-être jugé souhaitable, pour des raisons pratiques, de ne pas appliquer le principe de l'imposition aux versements de l'assistance sociale fondés sur l'estimation ou le calcul des besoins d'un particulier. Théoriquement, il est possible d'inclure le montant assujetti à l'impôt sur les prestations d'assistance sociale en faisant le calcul de la déficience budgétaire et de la somme du versement au titre de l'assistance qui en résulte. En pratique, pareille tentative d'arriver à l'équité absolue parmi les bénéficiaires des programmes de sécurité sociale qui sont, en outre, contribuables, ne vaut peut-être pas l'effort administratif qu'elle exigerait.

Le revenu annuel garanti

79. Une fois admise la façon d'envisager la lutte contre la pauvreté comme le proposent les alinéas précédents, et même si l'on répond aux besoins spécifiques par des services de sécurité et d'assistances sociales, qu'on rende ceux-ci accessibles, qu'on les fasse connaître et y facilite la participation; même si l'on formule et utilise à bon escient les programmes concernant l'emploi, la main d'œuvre et l'imposition, il n'en restera pas moins à régler le point fondamental du problème de la pauvreté: celui de garantir un revenu pour le moins suffisant. Le Conseil envisage en principe cette question de la façon suivante: «Le régime de sécurité sociale du Canada devrait offrir, comme un droit (ce qui supprimerait toute humiliation) un revenu minimum qui suffirait, au moins, à assurer à tous les particuliers et toutes les familles un niveau adéquat de bien-être physique et social.»[48] «Pareil programme constituerait fondamentalement une défense ou un remède contre la pauvreté. Tout en ne supprimant pas entièrement la nécessité des services sociaux, il atténuerait de beaucoup les pressions qui s'exercent sur leurs moyens. La garantie d'un revenu approprié augmenterait aussi la productivité et aiderait ainsi au développement de notre pays.»[49]

80. De l'avis du Conseil, la première ligne de défense contre le manque ou l'insuffisance de revenu serait une sorte de revenu annuel garanti à titre de droit à tous les Canadiens. Les modalités de cette garantie peuvent prendre l'une des deux formes suivantes, ou les deux:

a) La garantie comporterait des versements universels ou «démo-allocations» à un groupe de la population défini par certaines caractéristiques démographiques comme l'âge. Ce genre d'allocations n'est pas établie en fonction du revenu courant ou antérieur du particulier ou de la famille qui les touche.[50]

b) Deuxièmement, le programme pourra prendre la forme d'un impôt sur le revenu «négatif» selon laquelle quiconque dont les rentrées restent en dessous d'une limite inférieure établie (s'il remplit les autres conditions d'admissibilité, comme l'âge normal de travail), est automatiquement en droit de toucher, intégralement ou en partie, selon des règles déter-

[47] Ibid. Recommandation 10, page 37. «Les autres genres de revenu» comprennant par exemple, les augmentations de capital, certaines indemnités pour frais subis, et les avantages accessoires offerts par les sociétés.

[48] *Social policies for Canada*, ouvrage cité plus haut, recommandation nº 3, page 28.

[49] Voir, dans le même ouvrage, les pages 8 et 9 concernant «l'interdépendance des développements social et économique».

[50] Il y a lieu de relever que les versements universels, sur toute la ligne, pourraient s'appliquer à l'ensemble de la population.

minées, la différence entre la limte inférieure et le revenu effectif sous forme d'impôt «négatif», soit de versement fait par l'État.

81. Le pour et le contre de ces deux méthodes et les difficultés inhérentes à chacune d'elles font l'objet d'une analyse dans l'exemplaire ci-annexé de l'ouvrage «Social policies for Canada»[51] et, d'une façon plus détaillée (accompagnée d'illustrations permettant de se rendre compte du fonctionnement) à l'Appendice III[52]). Nous ne poursuivrons donc pas le sujet dans le présent mémoire. Il faudra préalablement procéder à beaucoup d'autres études et analyses des méthodes tendant à réaliser le revenu annuel garanti, mais nous sommes convaincus que les difficultés pourront être surmontées et qu'il en résultera un régime de sécurité sociale plus simple du point de vue administratif, moins onéreux et, surtout, plus en accord avec la dignité humaine que celui qui s'applique à l'heure actuelle. On ne saurait trop insister, toutefois sur ce que le niveau des versements et l'étendue du programme de revenu annuel garanti seront des éléments essentiels quand il s'agira de déterminer la mesure dans laquelle on pourra se passer de notre conglomération actuelle de programmes spéciaux. Jusqu'à ce que le programme envisagé puisse assurer des normes suffisantes de bien-être physique et social, il faudra maintenir les autres programmes de sécurité sociale, et même les renforcer, ou en créer de nouveaux quand le manque s'en fera sentir. Il faut, en effet, se rendre compte que l'assistance sociale sera toujours nécessaire parce qu'elle représente, pour ainsi dire, un «filet de sécurité» en ce qui concerne les besoins spéciaux de services et de revenu, quelque suffisant que puisse être, d'une façon générale, le revenu annuel garanti.

La recherche

82. La fragmentation de l'effort qui caractérise, et annule en grande partie, l'utilité de notre ligne de conduite et de nos programmes d'ordre social dans la lutte contre la pauvreté se retrouve dans nos travaux de recherche.

83. Aucune discipline ne saurait comprendre tous les facteurs en cause ni leur influence réciproque dans la lutte contre la pauvreté. La compréhension intégrale du problème dépend des connaissances et des perceptions de plusieurs disciplines, soit l'économique, la sociologie, la psychologie, la science politique, et l'assistance sociale, pour n'en citer que quelques-unes. Les possibilités d'appliquer ces connaissances à la mise au point d'un programme dans un esprit créateur, exigera aussi la collaboration active des divers organismes engagés dans les programmes tendant à combattre l'indigence.

84. Ces deux prémisses fournissent un argument en faveur d'un programme de recherche plus systématique et cohérent, conçu en commun par des organismes appropriés dans le domaine de la pauvreté et de nature à embrasser plusieurs disciplines. Il est urgent et nécessaire d'établir un programme de recherche dans ce sens. Sinon, l'apport de la recherche à la mise au point d'une politique à cet égard restera au niveau actuel, c'est-à-dire insignifiant.[53]

VI. CONCLUSION

85. Tout cet exposé nous ramène à notre point de départ, c'est-à-dire à l'attitude du public envers la pauvreté et aux droits sociaux. Nous sommes convaincus que toute la question de la lutte contre la pauvreté, y compris celle du revenu annuel garanti, est de nature beaucoup plus sociale, morale et politique qu'économique. Nous ne laissons pas sciemment nos concitoyens mourir de faim. En fin de compte, et souvent après avoir harassé et humilié les bénéficiaires, nous leur donnons (outre des services) assez d'argent pour subsister. Cette activité représente, pour la Caisse publique, une dépense plutôt considérable, et le coût net d'une action plus équitable, rationnelle et intégrée, y compris le revenu annuel garanti, n'atteindrait pas les proportions astronomiques que certains laissent entendre. C'est la volonté de s'attaquer au problème, par étapes s'il le faut, qui manque en l'occurrence.

86. Certains soutiennent que la garantie d'un revenu même tout juste suffisant à sa subsistance ferait glisser le bénéficiaire dans une dépendance chronique. Notre façon de voir est celle, plus positive et optimiste, d'Archimède quand il a affirmé: «Qu'on me donne un point d'appui et je soulèverai le monde.» En tant que nation, le Canada n'est pas unanime sur la question philosophique qui tend à

[51] Section 8, pages 25-27.

[52] Reuben Baetz, *"The Guaranteed Annual Income—a Personal View"* (Le revenu annuel garanti—une opinion personnelle), mai 1968. Il y a lieu de noter plus particulièrement la proposition à l'alinéa *b*), page 9, d'après laquelle la forme démo-allocative du revenu annuel garanti pourrait être imposée plus lourdement selon le principe progressif que tout autre revenu, en allant peut-être jusqu'au taux de 100 p. 100.

[53] Ce qui illustre bien le problème, c'est que nous n'avons même pas d'organisme centralisateur pour l'information du public sur les projets et les études en cours concernant la pauvreté. La série bibliographique sur la pauvreté qu'a préparée le Conseil canadien du bien-être avec l'appui financier de l'ancien Secrétariat du Conseil privé pour les projets spéciaux marque une étape importante dans ce sens, mais le financement du programme a été retranché.

savoir si nous devrions, pour le moins, offrir à titre de droit un niveau de vie adéquat à tous les membres de notre société. Tant que nous maintiendrons l'équivoque dans notre ligne de conduite, nous sèmerons la confusion sur le plan administratif et dans nos programmes. Nous nous en tiendrons indéfiniment à notre façon fragmentaire d'envisager, sans planification, notre régime de sécurité sociale et de services pertinents, ce qui aura pour résultat de prolonger, ou même de perpétuer, l'état de pauvreté d'une grande partie de la population canadienne. Nous sommes convaincus que cet état de choses regrettables ne changera que lorsqu'on réorganisera notre échelle de valeurs. La «Société juste» et l'acceptation des droits de l'homme ne peuvent être établies par des lois que le gouvernement adopte et dont il transmet l'application. Ce concept doit germer dans le cœur et dans l'esprit des hommes et c'est seulement ainsi qu'il pourra se propager.

APPENDICE «O»

Le salaire annuel garanti
—vues personnelles—
par Reuben C. Baetz, directeur administratif du Conseil canadien du bien-être, 17 mai 1968

Depuis longtemps, on porte un intérêt croissant à la question du salaire minimum garanti pour tous, et de nombreuses discussions en résultent. La guerre contre la pauvreté que livrent les États-Unis et le Canada est sans doute à l'origine de cet intérêt renouvelé[1]. Il est évident que le fait de garantir à chacun un revenu annuel minimum, si, naturellement, ce revenu minimum est fixé à un niveau suffisant, apportera un remède efficace aux symptômes d'ordre économiques et financiers de la pauvreté, même si les causes de la pauvreté n'en sont pas pour autant extirpées.

Afin de préciser notre pensée concernant le revenu annuel garanti, il est important que nous l'envisagions comme un idéal, un objectif socio-économique, et peut-être même comme une philosophie ou une doctrine politique, sociale et économique; il faut à tout prix le distinguer de tout programme législatif précis existant déjà ou en voie d'être proposé par quelque parti politique que ce soit. Il existe déjà plusieurs programmes législatifs qui pourraient servir à la réalisation de l'objectif du revenu minimum garanti; cet objectif peut même être atteint grâce à la combinaison des programmes existants et de programmes déjà formulés.

Au Canada, ces dernières années, l'assistance sociale, l'assurance sociale, les programmes à taux uniformes et les autres mesures visant à maintenir les revenus ont en général suffi aux Canadiens pour leur permettre tout au moins de survivre. *Officiellement* du moins, aucun Canadien ne serait mort de faim faute d'un revenu suffisant. Toutefois, un récent rapport publié par la Citizens' Crusade against Poverty (Croisade des citoyens contre la pauvreté) et intitulé «Hunger U.S.A.» (La faim aux États-Unis), affirme que plus de 10 millions d'Américains souffrent de sous-alimentation chronique, ce qui devrait saper quelque peu notre optimisme en ce qui concerne la condition actuelle des pauvres au Canada. Au mieux, nous avons procuré aux nôtres, de fait et non de droit, un revenu suffisant. Il en est résulté que nous avons apporté aux pauvres une assistance financière fondée sur la base ambiguë de règles appliquées selon toute une gamme de procédés allant de mesquin au généreux. En ce qui concerne la législation sociale canadienne, l'innovation résiderait dans l'acceptation du concept du revenu minimum considéré comme un droit. Il peut sembler curieux que ce concept n'ait pas encore été adopté au Canada, qui est pourtant l'un des pays signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme dont les articles 22 et 25 se lisent comme suit:

Article 22:

> Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays, des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité.

Article 25:

> 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le

[1] Dès les années 1795-1834, la loi Speenhamland garantissait «le droit de vivre, en prévoyant un revenu suffisant.»

logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires: elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Même si la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies parle du droit à un niveau de vie suffisant, et ne mentionne pas de façon précise le droit à un revenu convenable, il va de soi que dans une société industrielle comme celle du Canada le meilleur moyen de procurer à la population un niveau de vie suffisant est bien de lui garantir un revenu convenable. Il conviendrait qu'au Canada l'acceptation de l'objectif du salaire suffisant pour tous, considéré comme un droit, intervienne durant l'Année internationale des droits de l'homme. Une nation qui vit dans l'abondance peut-elle offrir moins à sa population pauvre?

Lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, le ministre de la Justice d'alors, M. Trudeau, a parlé des droits juridiques, linguistiques, politiques et égalitaires. On peut se demander pourquoi les droits économiques et sociaux ont été laissés de côté. Notre système fédéral empêche-t-il le gouvernement fédéral d'inclure les droits sociaux au nombre des droits de l'homme dont les Canadiens doivent jouir? Si tel est le cas, à quoi riment les pieuses déclarations voulant que les droits de l'homme transcendent les droits provinciaux et fédéraux? Dans notre société axée sur l'argent et la consommation, les autres droits risquent de n'être que de vains mots si l'individu n'a pas droit à un revenu minimum convenable.

Alors même que l'on accepte aisément le principe du revenu annuel garanti comme un objectif noble et désirable, il n'est pas facile de proposer des programmes de législation précis pour l'atteindre. Toutefois, deux méthodes générales, deux programmes ont été suggérés de temps à autre comme devant conduire à la réalisation de l'objectif du revenu annuel minimum garanti. Ce sont d'abord *a*) l'impôt négatif sur le revenu, et ensuite, *b*) les allocations fixes.

a) Sous sa forme la plus simple, le mécanisme de l'impôt négatif sur le revenu consiste en des paiements, en argent comptant, versés par le gouvernement à chaque famille et à chaque individu dont le revenu reste au-dessous d'un niveau déterminé. Cette méthode est l'équivalent d'un système d'impôt sur le revenu dont on se servirait à rebours. Une fois dûment rempli le formulaire de demande qui indique clairement le niveau trop bas du revenu du requérant, il est adressé à celui-ci un chèque qui comble la différence entre son revenu et le minimum garanti.

b) Dans le cas des allocations fixes, il s'agit de verser automatiquement des sommes uniformes à un groupe de population précis, ou même à toute la population, sans qu'il soit nécessaire de remplir des formulaires attestant les revenus actuels et les besoins des requérants. Cette formule suppose que le bénéficiaire des allocations, dont le revenu provenant de toutes autres sources serait suffisamment élevé, retournerait l'allocation en tout ou en partie par le jeu de l'impôt sur le revenu. Dans ces cas, les allocations seraient imposées séparément et à des taux plus progressifs que ne le serait le revenu de l'intéressé.

S'il était possible à l'heure actuelle, constitutionnellement, techniquement, économiquement et socialement, d'assurer un revenu annuel garanti à tous les Canadiens, la méthode de l'impôt négatif sur le revenu serait préférable à celle de l'allocation uniforme. Il y a de nombreuses raisons qui favorisent cette option, dont la plus évidente et la plus importante est qu'il n'y a jamais qu'une infime partie de la population, c'est-à-dire celle dont le revenu est le plus faible, qui puisse être admissible à recevoir les suppléments proposés afin que ses revenus atteignent le niveau minimum garanti. Il serait donc peu pratique de distribuer des allocations à toute la population, même si, éventuellement, l'on devait les recouvrer par le fonctionnement de l'impôt ordinaire sur le revenu. Le système des allocations reste toutefois le meilleur à certains égards, ainsi qu'il sera expliqué plus loin, par exemple lorsque, en l'absence de l'impôt négatif sur le revenu pour tous, les paiements sont distribués à des «populations» choisies dont les revenus sont en général plus bas que la moyenne nationale.

Avant que ne puisse être mis en œuvre un système d'impôt négatif sur le revenu pour tous les Canadiens, il faudrait trancher un certain nombre de considérations et de questions importantes:

1. constitutionnelles
2. d'organisation et de technique
3. économiques
4. socio-psychologiques.

1. *Questions constitutionnelles*

A cause de notre système fédéral de gouvernement, il faudrait établir au départ lequel des deux ordres de gouvernement, le fédéral ou le provincial, possède le pouvoir constitutionnel de *garantir* le droit, en tant que tel, au revenu minimum. Même lorsqu'il s'est agi d'introduire un supplément garanti au revenu

des personnes âgées, le Québec a soulevé la question constitutionnelle. Il est évident que les droits de l'homme devraient avoir préséance sur les droits fédéraux et provinciaux. Cependant, avant que ne puissent être adoptés des programmes législatifs de l'importance du projet d'impôt négatif sur le revenu, il faudrait assurément régler cette question constitutionnelle si fondamentale. Voilà qui ne devrait pas constituer une tâche insurmontable. L'occasion serait même bonne de régler un conflit qui dure depuis trop longtemps, à savoir la délimitation appropriée et rationnelle des responsabilités fédérales et provinciales en matière de bien-être social en général, et de maintien du revenu, en particulier. Le résultat serait certainement plus acceptable pour tous que le gigantesque marchandage sur des détails auquel on assiste actuellement. Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait garantir le revenu minimum de base pour tous les Canadiens. Il ne ferait ainsi que prendre une responsabilité que tout pays moderne se doit d'assumer, et dont le gouvernement fédéral ne s'est occupé jusqu'ici, au cours des années, que de façon partielle, fragmentaire, procédant par cas particuliers, en apportant certains amendements à l'Acte britannique de l'Amérique du Nord. Au même moment, les provinces se verraient chargées de responsabilités et dotées de meilleures ressources pour réaliser ce à quoi elles sont le plus aptes, qui est d'édifier des services sociaux en parfait accord avec les conditions sociales, culturelles et économiques de leurs juridictions géographiques. Il serait certainement possible de trouver des formules grâce auxquelles la redistribution des responsabilités libérerait les deux ordres de gouvernement des actuels programmes à frais partagés, si irritants, sans accabler à la fois les provinces et le gouvernement fédéral de charges financières indues. Un centre fédéral, ou fédéral-provincial, de recherches sociales pourrait être chargé des recherches appliquées qui sont si nécessaires. Les projets pilotes pourraient être financés conjointement au besoin.

2. *Question d'organisation et de technique*

La création d'un système d'impôt négatif destiné à garantir à tous un certain revenu devrait être précédée d'un examen et d'une ample réorganisation visant à une plus grande intégration des programmes de soutien des revenus qu'administrent en ce moment, et isolément, divers ministères fédéraux. Il serait également important que le système d'impôt négatif soit étroitement lié aux structures de l'impôt sur le revenu, jusqu'à devenir peut-être le prolongement même de ce système. Ainsi que le disait George Harris, directeur du magazine *Look*: «Nous nous retrouverons tous sur la formule 1040»[1]. Il existe un lien très étroit entre les structures de l'impôt sur le revenu et les programmes de soutien des revenus, que ne reflète pas du tout l'organisation actuelle des ministères fédéraux. Ainsi, nous continuons d'appliquer l'impôt fédéral aux familles dont les revenus sont au-dessous de la «ligne de pauvreté», et en même temps, de diverses façons, nous augmentons ces revenus par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs programmes de soutien.

Comme je l'indiquais dans un article de la revue CANADIAN WELFARE en mars 1968, un certain nombre d'écueils sont inhérents au projet d'impôt négatif sur le revenu et il faut les éviter. L'un de ceux-ci est lié à l'éternel problème des stimulants au travail (même si l'on est porté à en parler pour autrui plutôt que pour soi-même). Si, par exemple, le revenu minimum de base est établi à $3,000 pour une famille de quatre personnes, de combien faudra-t-il réduire l'allocation pour chaque dollar gagné par le requérant? La réduire de 100 p. 100 pourrait créer un grave problème d'intérêt au travail. Si le pourcentage est beaucoup plus bas, mettons de 50 p. 100 de l'allocation sur quelque gain que ce soit, les allocations, constituant des sommes décroissantes, devront être versées même à des personnes gagnant $6,000 par année. Si le taux de 50 p. 100 est le bon, et que le plafond de $6,000 soit trop élevé, le montant de base pourrait être abaissé, par exemple, de $3,000 à $1,500, ce qui ramènerait le plafond à $3,000. Cependant, étant donné que $1,500 sont bien au-dessous de la ligne de pauvreté, un trop grand nombre de personnes se trouveront dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance sociale. Bien que l'impôt négatif sur le revenu ne doive pas rendre absolument désuète toute assistance sociale, il pourrait et devrait la limiter à des cas isolés. Le minimum de base ne doit donc pas se situer trop au-dessous de la ligne de pauvreté. Cela pose immédiatement la question de savoir où se situe la ligne de pauvreté? De toute façon, les problèmes techniques et leurs conséquences éventuelles devront être soigneusement étudiés avant la mise en œuvre du programme.

3. *Questions économiques*

En plus de résoudre les problèmes d'ordre constitutionnel et les questions d'organisation et de technique mentionnés plus haut, il faut voir si le revenu annuel garanti pour tous par l'impôt négatif est réalisable en ce moment. On estime en gros que l'accroissement annuel net de dépenses que représenterait la garantie d'un revenu minimum à la ligne de pauvreté ($3,000 pour une famille de quatre personnes)

[1] Numéro du 30 avril 1968: «Devons-nous faire vivre nos gens?»

serait *de l'ordre de deux milliards de dollars.* (Il faut souligner que cette estimation est fondée sur des statistiques canadiennes insuffisantes et que, personnellement, je la trouve trop élevée. Des études récentes réalisées aux États-Unis, où les données sont plus abondantes et où la population est dix fois plus grande, situaient le coût net entre 10 et 20 milliards). Inutile de dire que l'accroissement net serait moins élevé si le minimum de base garanti restait suffisamment au-dessous de la ligne de pauvreté. Toutefois, comme nous le disions plus haut, un minimum trop bas réduit l'efficacité du système en augmentant indûment les charges de l'assistance sociale proprement dite. Nous pourrions nous retrouver «assis entre deux chaises», entre l'impôt négatif sur le revenu et les autres programmes de soutien du revenu.

4. *Questions socio-psychologiques*

En dernier lieu, il reste les problèmes non résolus de l'impact social et psychologique du revenu annuel garanti pour tous. Se peut-il que, si l'on garantit de droit un revenu à toute personne capable de gagner sa vie, il se trouve un pourcentage important de la population qui en vienne à compter sur cette «aumône» garantie et à se retirer du marché du travail? Non, vraisemblablement. Il est à peu près certain d'autre part qu'aucun système d'impôt négatif n'imposerait jusqu'à 100 p. 100 le revenu gagné, comme cela se fait dans le cas de plusieurs plans d'assistance sociale. Alors que seuls le temps et l'expérience diront l'effet psychologique qu'aura eu sur les bénéficiaires le revenu annuel garanti, une chose semble certaine. Ce système ne pourra être plus mauvais que le système d'aumônes actuel, qui ne réussit, semble-t-il, qu'à perpétuer la pauvreté d'une génération à l'autre.

Pour les raisons que nous avons données, et pour d'autres encore, nous ne pouvons, dans l'immédiat, instituer le revenu annuel garanti pour tous par le système de l'impôt négatif sur le revenu. Toutefois, nous pouvons assurer un revenu garanti à une certaine partie de notre population, en particulier, aux personnes âgées, aux aveugles, aux handicapés, et aux chefs de famille seuls ayant plusieurs enfants à leur charge. Au total, ces personnes représentent au-delà d'un million et demi de Canadiens. Elles n'ont pas, ou à peu près pas, de rapports avec le marché du travail, à cause de leur âge, de leurs infirmités ou d'autres circonstances auxquelles elles ne peuvent rien; la question du «stimulant au travail» ne les concerne à peu près pas. Comme groupe, ces personnes ont des revenus sensiblement inférieurs à ceux du reste de la population et ce sont elles qui, dans une très large mesure, composent notre population pauvre. Réussir à leur venir en aide permettrait de croire à un début de solution de notre «problème de la pauvreté».

Il serait possible de procurer à ces parties de population que nous venons d'énumérer un revenu annuel garanti, soit par un régime d'allocations fixes, soit par l'impôt négatif sur le revenu, qui est déjà en vigueur en ce qui concerne le supplément de $30 versé aux personnes âgées. En dernière analyse, le choix de l'un ou l'autre des deux systèmes, soit l'impôt négatif, soit l'allocation fixe, tiendra au rapport coût-avantages. L'application rigoureuse d'un sain rapport coût-avantages manque totalement aux programmes canadiens de bien-être social. Nous avons tendance à juger ces programmes de façon trop générale et à les placer tous sur un pied d'égalité. Il semble, par exemple, que tous les programmes «universels» soient tombés dans le discrédit. Dans certains cas, cependant, comme dans celui des personnes âgées et des handicapés, le rapport coût-avantages est probablement bien meilleur dans le cas d'un système d'allocations fixes que dans celui de l'impôt négatif sur le revenu.

Pour répondre aux critiques de ceux qui verraient immédiatement dans un système d'allocations fixes un pas de plus vers des programmes universels peu souhaitables, il faudrait souligner le fait que ces programmes ne seraient pas appliqués universellement, mais seulement à des groupes choisis d'après leurs besoins, selon un double critère:

a) Le groupe admissible à recevoir cette aide se trouverait lui-même «choisi» au sein de l'ensemble de la population canadienne en raison de ce que ses revenus sont sensiblement plus faibles que ceux de la moyenne de la population canadienne.

b) A l'intérieur même de ce groupe, les personnes dont les revenus individuels sont plus élevés que ceux des autres auraient à rembourser le Trésor par l'impôt actuel sur le revenu, par un taux d'impôt progressif appliqué aux allocations fixes allant peut-être jusqu'à 100 p. 100. Ce système implique l'acceptation du principe que les allocations fixes, provenant de l'argent des contribuables, doivent être imposées plus sévèrement que les autres revenus, car, en fait, leur imposition sert à remettre à l'État des transferts qui n'étaient pas nécessaires.

En ce qui concerne les personnes âgées, le système des allocations fixes semble préférable, pour un certain nombre de raisons, au système de l'impôt négatif sur le revenu qui s'applique en ce moment au supplément garanti des revenus des personnes âgées. (Que les deux concepts soient mis en œuvre à la

fois montre bien la croissance anarchique de nos programmes de soutien des revenus.) Comme on pouvait le prévoir, la majorité des personnes âgées (soit 701,000 sur 1.2 million) ont jusqu'ici fait la preuve de leur admissibilité à l'intégralité ou à une partie du supplément de $30. Ceci pose immédiatement le problème de l'immense appareil bureaucratique et des coûts supplémentaires d'administration qui ont été nécessaires pour établir l'admissibilité individuelle avant le versement des suppléments. La paperasserie devient énorme à la fois pour le ministère et pour le requérant, et dans bien des cas la somme versée suivant des taux décroissants est si minime (descendant parfois jusqu'à 60 sous par mois), qu'elle ne couvre même pas le coût du papier de la demande et des timbres pour l'expédier. Il serait bien plus simple, plus efficace et plus économique, à la fois pour le ministère et pour le requérant, que le client, ayant atteint l'âge voulu, reçoive automatiquement un chèque unique de $105 englobant à la fois le paiement de la pension de vieillesse et l'intégralité des $30 du supplément. (Ce chiffre pourrait varier légèrement selon les rajustements du coût de la vie.) Les personnes âgées dont les revenus sont supérieurs aux montants établis subiraient l'imposition à un taux progressif déterminé ultérieurement (jusqu'à 100 p. 100 au besoin), et rembourseraient le Trésor fédéral par l'intermédiaire de l'impôt ordinaire sur le revenu.

On a dit que le fait d'imposer les allocations fixes jusqu'à 100 p. 100, grâce à des taux hautement progressifs, appellerait surtout les ciritiques des bénéficiaires ayant les revenus les plus élevés. Aucune de ces personnes, même celles du plus haut niveau, n'aimerait voir son allocation imposée au maximum. Un certain nombre de règles possibles pourraient venir à bout de ces critiques hypothétiques. Par exemple, aucune allocation fixe de $105 ne serait versée aux personnes âgées dont la déclaration d'impôt établirait le revenu à un chiffre élevé: mettons $7,500 pour une personne âgée seule, et $10,000 pour une personne âgée ayant une personne à sa charge. Celles qui se situeraient au-delà de ce plafond continueraient à recevoir leur pension de vieillesse de $75 et paieraient des impôts sur cette somme auparavant. A cause de ce plafond, personne ne se verrait imposer intégralement 100 p. 100 de l'allocation fixe, et il serait réalisable, du point de vue économique, de *ne pas* imposer l'allocation fixe au-delà d'un taux marginal de 50 p. 100, qui serait alors moins progressif et plus équitable que l'impôt général de 50 p. 100 qui s'applique à l'actuel programme du supplément annuel garanti. Que la réduction de l'allocation de $1 par $2 «gagnés» représente, dans la pratique, un impôt général de 50 p. 100, cela, bien des gens ne s'en rendent pas compte; les personnes âgées, cependant, le savent bien.

L'accroissement net du coût d'un programme visant à accorder l'allocation fixe à toutes les personnes âgées dont le revenu est au-dessous de $7,500 par année pour une personne seule, et de $10,000 pour celle qui a une personne à sa charge, serait, estime-t-on, de 98 millions de dollars, ce qui reste dans les limites du possible. Sur 1.2 millions de personnes âgées, au-delà de 400,000 reçoivent déjà intégralement les $30 du supplément. Si, pour les 300,000 qui reçoivent un supplément, celui-ci est en moyenne de 50 p. 100, l'accroissement net du coût équivaudrait à procurer l'intégralité du supplément de $30 à 150,000 personnes de plus. Ceci représenterait 150,000 × $30 × 12, soit 54 millions de dollars par année. Sur les 500,000 autres soit la différence entre les 700,000 qui reçoivent un supplément quelconque et le nombre total de 1.2 millions de personnes âgées, on peut estimer que 100,000 font un revenu supérieur au plafond établi, et ne relèvent pas du plan, par conséquent. Il resterait donc 400,000 personnes qui devraient recevoir le supplément intégral de $30. Cela coûterait 400,000 × 30 × 12, soit 144 millions de dollars par année. L'accroissement net dû au paiement des allocations fixes à toutes les personnes âgées ayant un revenu au-dessous du plafond serait donc de 198 millions de dollars. Toutefois, en imposant l'allocation fixe à un taux général qui ne soit pas supérieur au taux de 50 p. 100 appliqué au supplément annuel garanti, 100 millions de dollars sur les 198 millions seraient recouvrés par l'impôt, ce qui laisserait un accroissement net de dépenses de l'ordre de 98 millions de dollars par année.

Il importe de noter que le coût net ne peut se mesurer uniquement par le chiffre des allocations fixes versées aux personnes âgées, car le fait de procurer une assistance financière accrue aux personnes âgées n'ayant qu'un faible revenu éviterait que l'on ne soit obligé de dépenser des sommes énormes en projets d'habitation aussi bien qu'en services médicaux, paramédicaux et sociaux. (Songez à la controverse actuelle à Toronto au sujet des personnes âgées qui sont placées dans les foyers infirmiers, et l'indignation qui s'est manifestée à l'idée de les déplacer dans des foyers moins coûteux «quelque part à la campagne».) Grâce à un accroissement net de dépenses de seulement 98 millions de dollars par année en allocations directes, moins la diminution des subventions indirectes à l'habitation et aux soins médicaux et sociaux, l'assistance financière apportée aux personnes âgées se trouverait améliorée de façon très considérable. Et, plus important encore, le système des allocations fixes est, de loin, plus humain et moins dur.

Le fait d'obliger les personnes âgées à faire une demande de supplément de revenu les divise automatiquement en deux groupes sociaux, les nantis et les dépourvus. Une flétrissure morale marque inévitablement la personne obligée de demander de l'aide. Nombre d'entre elles, même, au détriment de leur santé et de leur bonheur, ne s'y résignent jamais à cause d'une vieille aversion pour toute démarche auprès des services du bien-être. Cela est connu. D'autres encore sont trop âgées, trop fatiguées, trop séniles, trop peu instruites pour entreprendre de s'aventurer dans les mystérieux méandres des formulaires de demande, ce qui représente aussi un réel obstacle et un danger. 701,000 personnes âgées ont fait preuve de leur admissibilité aux suppléments de revenus. Cependant, combien des 500,000 autres ne seraient-ils pas admissibles s'ils avaient soumis leur demande, ce qu'ils n'ont pas fait pour les raisons que nous venons d'exposer? L'un de avantages du système d'allocations fixes est précisément d'épargner aux personnes âgées les incertitudes, les risques, les ennuis. La vérification du revenu vient inévitablement, bien entendu, mais par l'intermédiaire familier des déclarations d'impôt sur le revenu, que chacun accepte déjà.

Grâce aux améliorations qui ont été suggérées, le système des allocations fixes pourrait s'étendre assez rapidement à d'autres groupes de population, en attendant la décision finale sur l'entrée en vigueur d'un impôt négatif sur le revenu destiné à la population tout entière. Les chefs de famille seuls, et particulièrement les veufs et les veuves ayant des enfants à leur charge et qui ne sont pas admissibles aux avantages du Régime de pension du Canada, constituent une catégorie de personnes ayant un grand besoin d'être secourues financièrement. Pour éviter les querelles d'ordre constitutionnel, ces familles pourraient être aidées tout simplement par une augmentation substantielle des allocations familiales. Là encore, la différence serait très peu sensible pour le contribuable, car nombre de ces familles reçoivent déjà l'aide de l'assistance sociale. Faire entrer de l'argent chez elles par le moyen de l'assistance sociale leur permettrait enfin de ne plus avoir affaire au régime tant détesté du «secours direct» et de marcher la tête haute dans leur localité. D'autres familles, dites «presque pauvres» qui ont réussi à se maintenir sans l'aide du secours direct, pourraient se servir de cette aide pour apporter un peu de stabilité à leurs membres éprouvés et ébranlés par toutes sortes d'épreuves. Le tableau suivant indique le nombre possible de familles et les sommes dont il s'agirait. D'après le recensement de 1961, il y avait:

1.	81,000	familles élevées par l'épouse seule, avec	162,000 enfants
2.	171,500	veuves chefs de famille avec	205,800 enfants
3.	13,000	divorcées avec	20,800 enfants
4.	6,600	femmes célibataires chefs de famille avec	9,900 enfants
	272,100		398,500 enfants

La mesure dans laquelle ces familles dépendent actuellement de l'assistance sociale se reflète en partie dans le fait que 50,000 familles, comprenant 150,000 enfants, bénéficient en ce moment de l'assistance sociale. (Sans compter la Colombie-Britannique, les chiffres de 1968 sont les suivants: 46,216 familles comprenant 135,496 enfants et recevant $61,777,635.)

Il en coûterait, en gros, 86 millions de dollars par année, moins, naturellement, des réductions au chapitre de l'assistance sociale, pour augmenter les allocations familiales correspondant à tous les enfants de toutes les catégories jusqu'à une moyenne de $25 par mois.

En résumé:

a) Le revenu annuel garanti pour tous, considéré comme un droit, devrait être envisagé comme un but et non pas comme un programme législatif en soi. L'accepter comme un droit conférerait à la législation sociale canadienne une nouvelle dimension qui conviendrait bien à cette Année internationale des droits de l'homme.

b) Il est probable que l'objectif d'un revenu annuel garanti pour tous serait plus aisément atteint par un système d'impôt négatif sur le revenu. Toutefois, des questions d'ordre constitutionnel, d'organisation, de technique, d'économie et des problèmes socio-psychologiques devront être surmontées avant qu'un système d'impôt négatif sur le reven puisse être institué.

c) D'ici là, l'objectif du revenu annuel garanti peut être atteint au moins par l'institution des allocations fixes pour certains groupes choisis dont le revenu moyen reste au-dessous de celui de la population canadienne en général.

d) Une fois résolus les problèmes d'ordre constitutionnel, d'organisation, de technique, d'économie et de psychologie sociale, le revenu annuel garanti pourrait s'étendre à toute la population grâce à un système d'impôt négatif sur le revenu. L'avènement de celui-ci marquerait aussi, espérons-le, le début d'une redistribution plus rationnelle des responsabilités fédérales-provinciales, et une plus grande intégration de la fiscalité et des programmes de soutien des revenus.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1969

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

SUR LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 13

SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 1969

TÉMOINS:

Mme June Stifle, secrétaire administrative de l'Association des Métis de l'Alberta; M. Howard Adams, président de l'Association des Métis de la Saskatchewan; le révérend Adam Cuthand, président de la Fédération des Métis du Manitoba; et M. Tom Eagle, des Forces armées du Canada.

20608—1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, président suppléant*)
Hastings
Inman
Lafrançois
McGrand
Nichol
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés, nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

20608—1½

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 26 juin 1969.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial spécial sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 h 35.

Présents: Les honorables sénateurs Carter, Cook, Croll, Eudes, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Aussi présent: M. Frederick Joyce, directeur du Comité sénatorial spécial sur la pauvreté.

Il est ordonné que les mémoires présentés au Comité par l'Association des Métis de l'Alberta, l'Association des Métis de la Saskatchewan et la Fédération des Métis du Manitoba soient publiés comme *Appendices P, Q et R,* respectivement, au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

Les témoins suivants sont présentés et entendus:

Mme June Stifle, secrétaire administrative de l'Association des Métis de l'Alberta, M. Howard Adams, président de l'Association des Métis de la Saskatchewan, le révérend Adam Cuthand, président de la Fédération des Métis du Manitoba et M. Tom Eagle, des Forces armées du Canada.

(*Des notices biographiques de M. Adams et du révérend Cuthand figurent à la suite du procès-verbal.*)

A midi et 40 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire intérimaire du Comité,
E. W. Innes.

NOTA: Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a fourni des renseignements supplémentaires à la demande du Comité, le 10 juin 1969. Ces renseignements figurent à l'*appendice S* du compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Adams, M. Howard: est né de parents métis à St-Louis, en Saskatchewan. Il fit ses études élémentaires et ses études secondaires au même endroit. Il se rendit plus tard sur la Côte ouest où il travailla durant sept ans pour la Commission scolaire de Vancouver en qualité de professeur itinérant. Durant ce temps, il termina son baccalauréat ès arts et commença ses études en vue de la maîtrise en sociologie. En 1956-1957, M. Adams fit une année d'étude au *Teachers' College* de l'Université de Toronto. De retour en Colombie-Britannique, il enseigna au niveau secondaire, à Coquitlam, jusqu'en 1962. De 1962 à 1965, il étudia à l'Université de Californie, à Berkeley, et y obtint une maîtrise ès arts et un doctorat en histoire de l'éducation. De 1966 à 1968, M. Adams travailla à l'Université de la Saskatchewan comme spécialiste du développement communautaire, où il s'intéressa spécialement aux groupes d'Indiens et de Métis. Il est présentement professeur adjoint au Collège d'éducation de l'Université de la Saskatchewan. L'année passée, M. Adams a fait publier un article intitulé «*The Roots of Separatism*» dans le bulletin *History of Education Quarterly,* de même qu'un livre intitulé «*The Education of Canadians*». Il a pris part depuis deux ans au Mouvement Indiens-Métis de la Saskatchewan. Le mois dernier, M. Adams a été élu Président de l'Association des Métis de la Saskatchewan.

* * * * *

Le révérend Adam Cuthand est né dans une réserve indienne. Il a travaillé pendant vingt-deux ans comme fonctionnaire du gouvernement fédéral en qualité de professeur et de directeur d'école. Il a quitté la Fonction publique il y a quatre ans pour travailler à temps plein comme ministre du culte. Il est présentement coordonnateur des œuvres indiennes et métisses dans le diocèse de l'Île-Rupert, en plus d'avoir charge de la paroisse *Saint Mathews* de Winnipeg.

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 26 juin 1969

Le Comité spécial du sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures 30 sous la présidence de monsieur le sénateur David A. Croll.

Le président: Ce matin, nous avons des mémoires sur les Métis du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Mme June Stifle, de l'Alberta, remplace M. Daniels, président de l'Association des Métis de l'Alberta, qui était absolument incapable d'assister à la séance. Mme Stifle est la secrétaire administrative de M. Daniels. Elle est agent du comité de développement, et elle s'occupe depuis plus de dix ans des affaires des Métis. Elle va nous lire le mémoire, ce qui prendra environ dix ou douze minutes.

Nous avons également la présence de M. Adams qui est né en Saskatchewan et qui a fait ses études élémentaires et ses études secondaires dans un milieu métis. Il se rendit ensuite sur la Côte du Pacifique, où il fut employé durant sept ans par une commission scolaire en qualité de professeur itinérant. Il y termina son baccalauréat ès arts et commença ses études en vue de la maîtrise en sociologie. En 1957, il fit une année d'étude au *Teachers' College* de l'Université de Toronto. De retour en Colombie-Britannique, il y enseigna au niveau secondaire jusqu'en 1962. Il étudia ensuite à l'Université de California, à Berkeley, de 1962 à 1965, et y obtint une maîtrise et un doctorat en histoire de l'éducation. Il travailla à l'Université de la Saskatchewan comme spécialiste du développement communautaire, et il est présentement professeur adjoint au Collège d'éducation de l'Université de la Saskatchewan.

Nous avons également comme autre invité le révérend Cuthand. Il est né dans une réserve indienne, et il a été, pendant 22 ans, fonctionnaire du gouvernement fédéral en qualité de professeur et de directeur d'école. Il a quitté la Fonction publique il y a quatre ans pour travailler à temps plein comme ministre du culte. Il est présentement coordonnateur des œuvres indiennes et métisses dans le diocèse de l'Île-Rupert, en plus d'avoir charge de la paroisse *Saint Matthews* de Winnipeg.

Le révérend Cuthand est accompagné du sergent Tom Eagle des Forces armées du Canada.

Il convient maintenant de demander à Mme Stifle de nous lire son mémoire. Les autres témoins vous parleront ensuite pendant environ dix minutes et vous indiqueront les grandes lignes de leurs mémoires, après quoi nous aurons une période de questions.

Ces mémoires seront imprimés comme appendices «P», «Q» et «R», respectivement, au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

Je voudrais simplement ajouter ceci. Vous avez lu leurs mémoires et tous ces porte-parole expriment une note pessimiste et indiquent qu'ils ont présenté des mémoires à quelques reprises, mais, à leur avis, sans résultat. Ils espèrent, et le Comité aussi bien entendu, que nous marquerons un jalon dans l'histoire, et que nous pourrons faire quelque chose pour ces gens qui font appel à nous, de même que pour beaucoup d'autres qui se trouvent dans la même situation.

Je vous en prie, madame Stifle.

Mme June Stifle, secrétaire administrative du président de l'Association des Métis de l'Alberta: Bonjour, mesdames et messieurs du Comité du Sénat.

Ce mémoire est rédigé d'une manière simple et directe. La pauvreté est représentée sous une forme multidimensionnelle, c'est-à-dire composée de facteurs accessoires et inséparables, soit de nature économique, culturelle, psychologique, historique et écologique; les trois premiers revêtent une importance pressante.

Le cas présenté est fondé sur les données de l'Association, recueillies au cours d'un voyage d'étude entrepris en décembre 1968. L'Association est consciente du fait que sa propre sensibilité et ses propres opinions ne sont pas de son domaine exclusif car, de fait, les idées exprimées ci-dessus coïncident étroitement et fort heureusement avec celles d'autres leaders, plus particulièrement avec celles du premier ministre Strom qui a récemment déclaré que «...La prospérité apparente de l'Alberta tend à former un paravent qui cache les problèmes de la pauvreté et de la dégradation culturelle... la victoire sur la pauvreté exige une réorganisation des moyens et des ressources disponibles. Cela réclame une détermination absolue et un engagement sans restriction.»

Nous partageons les opinions du premier ministre quant à l'analyse d'ensemble de la

situation et aux efforts exigés pour résoudre le problème. En appliquant son analyse à la condition des Métis, nous soulignons sans équivoque que, dans l'ensemble, le Métis est au bas de l'échelle de pauvreté, position qu'il a toujours maintenue. Pour utiliser des expressions dans notre entourage, les Métis sont «les enfants perdus dans la forêt», «les parents pauvres», «le fond du panier». Bien que leur situation soit à la fois perceptiblement décourageante et funeste, nous sommes parfaitement conscients qu'à l'exception de quelques gestes symboliques, la société n'a pris jusqu'à présent que peu d'initiatives à notre égard, si ce n'est de nous maintenir dans les classes inférieures. Nous nous hâtons d'ajouter que nous sommes pleinement conscients de notre habileté et de notre intelligence inhérentes qui nous permettent de résoudre nos propres problèmes, à condition qu'on nous accorde l'ombre d'une chance. Il s'agit là en général de notre recommandation, c'est-à-dire qu'on nous permette, tout en nous aidant, d'étudier nos propres difficultés, mais selon nos conditions. Il a été clairement démontré que les «efforts» de la société dominante ont été complètement insuffisants.

Nous nous rendons compte que nous avons à faire face à un problème social considérable, qui est d'ailleurs double: *a*) l'apathie, l'indifférence et la méfiance qui règne au sein de la collectivité Métis; *b*) l'attitude puritaine de la société dominante qui ne reconnaît que le rare particulier qui surmonte les énormes difficultés présentées par les disparités socio-économiques, et qui «progresse». Le problème en est essentiellement un d'éducation tant à l'heure actuelle, à l'avenir qu'en définitive, et ce pour les deux groupes.

L'ASSOCIATION DES MÉTIS DE L'ALBERTA

Fondée en 1929 et anciennement connue sous le nom de Ligue des Métis de l'Alberta, l'Association est un organisme politique bénévole. Elle est à l'heure actuelle le seul organisme de son genre à l'échelle provinciale. En raison de cette caractéristique, son activité est dirigée en fonction de la population globale des Métis de la province, une attention spéciale étant apportée aux pauvres qui constituent à l'heure actuelle la masse de ce groupe de population.

On évalue à environ 45,000 le nombre de Métis; 12,000 résident à Edmonton, 8,000 à Calgary, 2,000 en «colonies» (sous la responsabilité du gouvernement provincial); le reste demeure en bordure de petites villes de Blancs et dans de petites agglomérations isolées, situées en majeure partie dans le centre et le nord de l'Alberta.

Depuis le mois de mars de la présente année, grâce à des subventions provinciales et fédérales, l'Association bénéficie des services d'un personnel permanent. A l'heure actuelle, le président est rémunéré en qualité de directeur exécutif de l'Association. On compte en outre deux secrétaires. En juin, six organisateurs itinérants et permanents viendront grossir les rangs du personnel.

Les objectifs poursuivis par l'Association concernent les droits de l'homme, de l'indigène, le développement psycho-socio-économique de la société indigène, et l'obtention d'une éducation pertinente pour ces mêmes indigènes.

LES FAITS

Au cours du voyage d'étude entrepris en décembre dernier, vingt-deux agglomérations Métis ont été visitées. L'entière population Métis a été pour ainsi dire contactée. A moins d'indication contraire, la liste alphabétique suivante représente un consensus global en ce qui a trait aux questions précises présentées.

Culture

Un sentiment d'impuissance et de profond regret a été noté partout où ce sujet a été abordé. Dans quelques régions, les légendes, les jeux et les danses indigènes sont encore à l'honneur dans une certaine mesure. En général cependant, la langue Cree est morte ou en voie de disparition, au regret général.

Éducation

Il existe une effroyable lacune générale en matière d'éducation et de formation professionnelle. Il existe également un taux alarmant de mortalité scolaire commençant en quatrième année et atteignant son point culminant en huitième année. La proportion des échecs est évaluée entre 70 et 80 p. 100. Peu de garçons poursuivent leurs études au-delà de la huitième année. Le niveau moyen d'éducation des Métis de la province semble s'établir à la quatrième année, au maximum.

Dans ces agglomérations, les enseignants font preuve d'un manque remarquable d'esprit communautaire. Quelle que soit leur origine, ils ne maintiennent que peu ou pas de contacts avec les membres de la localité dans laquelle ils enseignent.

Santé

Dans la plupart des agglomérations, l'alimentation en eau est un grave problème de longue date. Aucun service d'ambulance n'est disponible dans les cas d'urgence. La population blanche n'offre pas son aide lorsqu'il s'agit d'assurer un transport à l'hôpital ou chez un docteur. Les infirmières ne visitent pas régulièrement les régions éloignées, et dans le cas contraire, leurs visites se font sur une

base exclusive. Eu égard aux moyens de transport disponibles dans la majorité des agglomérations, les médecins et les hôpitaux se trouvent à des distances considérables.

Logement

Partout, sans exception, le logement de la grande majorité des indigènes est inférieur aux normes, c'est-à-dire restreint, surpeuplé et de piètre construction. Les propriétaires sont extrêmement rares. Les familles nombreuses éprouvent de grandes difficultés de logement. Dans la plupart des régions, les loyers sont exhorbitants. Dans tous les cas, à de rares exceptions près, l'eau courante et l'électricité sont inexistantes.

Travail

Peu d'emplois non spécialisés sont disponibles, et ceux-ci font l'objet d'une surabondance de demandes. Dans de nombreux secteurs, les employeurs demandent que les candidats aux postes non spécialisés possèdent, exigence ridicule, une dixième année ou davantage. Les programmes de formation professionnelle qui ont été mis en vigueur n'ont pas réussi à offrir des vacances aux stagiaires. Les gens sont souvent formés à des métiers qui n'existent pas dans leur voisinage. Il existe un profond désenchantement au sujet des efforts entrepris par l'organisme en vue de stimuler la formation professionnelle. Le sentiment général reflète l'opinion que les Blancs obtiennent les emplois avant les indigènes. Dans de nombreux secteurs, les Blancs sont amenés de l'extérieur de préférence à la main-d'œuvre indigène.

Terres:

La plupart des indigènes sont des squatters. Lorsque des groupes d'indigènes entament des négociations en vue d'obtenir des terres de la Couronne, ils se heurtent invariablement à une certaine résistance qui se traduit par la phrase «Vous demandez trop de terrain». Les terres offertes sont toujours insuffisantes pour accommoder un groupe local: «Ce n'est bon que pour y vivre, en non pas pour en vivre!»

Attitude des Métis

En dépit des conditions économiques décourageantes et épouvantables, il existe un profond sentiment au niveau de direction local à l'effet que «...nous sommes capables de gérer nos propres affaires. Nous devons cependant être aidés au départ...» Dans la majorité des agglomérations, on estime que les représentants du gouvernement, qu'ils soient fonctionnaires ou hommes politiques, sont condescendants et que les programmes qu'ils ont mis en vigueur auparavant ne font, de fait, que détruire la race. Les Blancs sont regardés avec méfiance.

Bien-être

Les services de bien-être aux indigènes constituent une situation extrêmement inquiétante! Dans chaque région, le nombre de personnes inscrites aux prestations de bien-être est très élevé. Dans un certain secteur, il s'est élevé jusqu'à 80 p. 100 durant huit mois de l'année. Il existe un écart dans l'application des divers montants d'une région à l'autre. L'échelle des prestations de bien-être permet à peine à une personne de subsister. Le Métis est maintenu sous la limite de pauvreté établie à 3,000 dollars. Les gens se rendent compte que ce régime est dégradant. Le revenu annuel moyen calculé à l'échelle provinciale ne dépasse pas 2,000 dollars; dans certaines régions, cette moyenne peut tomber jusqu'à 600 dollars. Dans certains endroits, les gens doivent se déplacer très loin pour toucher leurs prestations. L'évaluation des besoins faite par les agents du bien-être sont souvent injustes. La majorité des fonctionnaires de ce service ont la réputation d'être extrêmement autoritaires, irrespectueux et très indiscrets.

Attitude des Blancs

Rien ne contribue davantage à maintenir les pauvres dans leur misère que l'attitude et les pratiques discriminatoires de la société blanche. Cette situation se rencontre dans toute la province. Les élèves blancs et un nombre surprenant d'instituteurs blancs sont intolérants à l'égard des élèves indigènes. La communauté blanche est sous l'impression que les Métis ne sont pas intéressés dans l'éducation et le bien-être général de leurs enfants! Les Blancs soutiennent également que les délinquants Métis sont mieux traités dans les institutions de correction car les conditions y sont meilleures que dans les foyers de ces derniers! Les Blancs n'accordent pas de crédit aux indigènes; s'ils y consentent, les taux d'intérêt sont exhorbitants. Les églises ne prisent particulièrement pas la présence des indigènes! Il est impossible de trouver aide et encouragement afin de combler le fossé culturel. Des organismes chargés par exemple du domaine de la Main-d'œuvre, des Forêts et de la Faune, et du Bien-être font preuve de discrimination en matière de bien-être.

Recommandations

Il y a lieu de répéter une fois de plus que nous sommes fermement convaincus que les Métis de la province de l'Alberta sont dans l'ensemble au niveau inférieur du développement socio-économique, ainsi que le démontrent les faits susmentionnés. Étant donné l'agitation générale au sein de notre groupe indigène, la récente restructuration de l'Association des Métis et enfin la présence d'excel-

lentes ressources humaines dans la communauté des Métis, nous n'avons qu'à formuler une seule recommandation fondamentale, soit qu'on nous permette de nous aider nous-mêmes. A cette fin, il est impératif que de plus grosses sommes d'argent soient offertes par le Trésor fédéral et provincial. Nous n'ignorons pas qu'une étroite coopération avec les organismes gouvernementaux est nécessaire; nous nous en chargeons.

Ces sommes d'argent sont nécessaires afin d'augmenter le nombre du personnel, tant administratif que technique, ainsi qu'à des fins de développement économique, psychologique et culturel. Nous croyons qu'il nous est possible, et d'ailleurs nous avons commencé, de redonner à notre peuple un nouveau sens de la dignité et de l'identité dans le contexte du vingtième siècle.

Nous n'ignorons pas que des mesures doivent être prises à l'échelle nationale. Nous sommes donc en faveur du maintien de certaines politiques en matière de revenu, soit le revenu garanti et l'impôt négatif sur le revenu. Quant aux autres points énumérés dans votre article 11.6, nous jugeons qu'ils sont de compétence provinciale et qu'en exerçant des pressions, nous pouvons amener la province à faire face aux problèmes et à tâcher de les résoudre.

Nous reconnaissons que bien que d'une part le système économique en vigueur au Canada et dans le monde occidental est le meilleur qui soit, il est par contre tragique qu'il s'agisse d'un système qui ne tienne pas compte de la classe défavorisée. La situation de cette classe en est généralement une de pauvreté, qui exerce un pouvoir corrosif sur la psychologie humaine. Selon notre conviction et notre expérience, nous croyons que si l'on nous permet de prendre en main notre propre destinée nous pourrons nous évader de ce cercle vicieux de dégradation et de destruction. En toute franchise, cela veut dire que nous devenons des révolutionnaires, mais dans le sens le plus pur du terme, c'est-à-dire entièrement engagés d'une manière intelligente, supportés en permanence par des ressources financières et professionnelles.

(Traduction)

Je voudrais ajouter quelque chose au sujet d'une déclaration que le gouvernement a faite récemment. D'après ce qu'a dit hier le ministre des Affaires indiennes, les Indiens du Traité du Canada verront leurs droits supprimés. En tant que femme métisse et membre administratif de l'Association des Métis de l'Alberta, je m'oppose fortement à cette mesure et j'appuie la position prise par des milliers de mes frères indiens contre cette politique du gouvernement. N'aurons-nous jamais la chance de grandir comme une nation indépendante et forte? Je suis venue ici en toute bonne foi, et pendant ce temps, le gouvernement s'efforce de détruire ma nation. L'hypocrisie me dégoûte.

Je vous remercie, mesdames et messieurs.

Le président: Monsieur Adams.

M. Howard Adams, (professeur adjoint au Collège d'éducation de l'Université de la Saskatchewan): Merci beaucoup, monsieur le président. Il y a environ 40,000 Métis en Saskatchewan qui pour la plupart demeurent à l'extérieur des villes, dans des endroits situés dans le Nord ou dans des endroits isolés et coupés de tout contact avec les grandes agglomérations urbaines. L'exode vers les villes commence à peine.

Il est difficile d'obtenir des données statistiques précises sur la pauvreté des Métis, car les agents du gouvernement déclarent qu'ils ne gardent aucune statistique relative à l'assistance sociale ou à l'emploi par groupes ethniques, et pourtant nous savons que nous sommes victimes de discrimination raciale et que nous sommes reconnus comme étant des Métis.

La pauvreté est extrême chez les Métis de la Saskatchewan. Un très grand nombre d'entre nous sont obligés de dépendre du bien-être social pour vivre, et ce n'est certainement pas par choix que nous vivons du bien-être social, bien loin de là. Je dirai que nous avons exactement les mêmes idées sur le bien-être social que celles que Mme Stifle a exprimées: nous trouvons que c'est très dégradant, très humiliant et, à vrai dire, nous nous rendons bien compte que les autorités s'en servent pour nous contrôler politiquement dans nos propres villages, car ceux d'entre nous qui, comme Métis, font partie du mouvement sont très vite menacés de perdre leur allocation sociale ou de la voir réduite, et de devroir se soumettre aux lignes de conduite des autorités du bien-être social.

En parlant de pauvreté, la première chose à considérer, pour nous, c'est la question du travail, de l'emploi ou du revenu. Il y aurait beaucoup d'autres points secondaires que nous pourrions considérer, comme Mme Stifle l'a mentionné, tels que le logement, l'instruction, la santé, et les aspects culturels. Mais, en réalité, c'est la question du revenu qui constitue notre problème le plus grave et immédiat. Nous n'obtenons que les emplois non spécialisés, des travaux occasionnels de manœuvre, que des emplois serviles, malpropres et peu rémunérés, soit, par exemple, la lutte contre les incendies de forêts moyennant un salaire de $6.50 par jour ce qui représente 12 heures en moyenne, et parfois jusqu'à 18 heures. En Saskatchewan, la lutte contre les incendies de forêts est confiée uniquement aux Indiens et aux Métis. On nous emploie

également pour ramasser les pierres, les racines, et ainsi de suite. C'est ce qui arrive si vous allez au centre de la main-d'œuvre et que vous êtes Métis; peu importe votre formation et vos aptitudes, vous êtes automatiquement relégué à faire ce genre de travail et, quant aux femmes, on leur confie des emplois de domestiques ou de serveuses, même si elles ont acquis une formation dans le domaine commercial. C'est tout simplement nous insulter.

Dans les villages de Métis de notre province, et ils sont nombreux, là où la population métisse varie entre 80 et probablement 98 p. 100, et où le reste de la population, les Blancs, détient le pouvoir, dans ces villages, dis-je, il n'y a aucune ressource économique et, par conséquent, comme vous le savez, aucun moyen économique de survivre et de se développer. Nous sommes donc pratiquement obligés de dépendre du bien-être social pour vivre. On ne prend pas de dispositions pour développer une industrie quelconque—je pense, toutefois, que je ne devrais pas dire tout à fait cela: le premier ministre Thatcher tente présentement d'aménager une ferme ou plus dans quelques-uns de ces villages, mais ces villages sont dans l'ensemble sous-développés pour la plupart. Ils sont probablement sous-développés aussi gravement que tout autre groupement dans le monde pour lequel l'Aide extérieure verse des sommes d'argent à cause du sous-développement.

La discrimination se pratique de façon très grave contre nous, et nous en sommes pleinement conscients. Nous commençons à nous éveiller à la discrimination. Nous devenons très impatients et passablement aigris contre cet état de choses. Nous commençons à ressentir notre état de colonialisé et d'opprimé et nous nous apercevons que notre peuple est impuissant. Nous vivons dans une société où les Blancs ont la suprématie ou, comme le disent mes frères et mes sœurs, la société dans laquelle nous vivons est raciste et, tant que nous vivrons dans une telle audience au Canada, il est probable que nous continuerons de vivre dans cette extrême pauvreté. Par conséquent, il est temps de songer à agir de nous-mêmes. Il faut que nous nous organisions nous-mêmes, car seul notre peuple peut se libérer lui-même et, ainsi, nous devons nous engager dans ce qu'on pourrait vraiment appeler une libération nationale au sein du Canada, et faire en sorte que nous obtenions notre propre libération, de manière à devenir maîtres chez nous.

Toutefois, je dois dire que nous avons l'impression qu'il est peu probable de le faire seuls, car même si nous sommes 40,000, nous n'avons pas encore les ressources financières qui nous permettraient d'atteindre cette fin. Nous croyons qu'il nous faut avoir de l'argent en particulier pour ce qu'on appelle notre capital de mise en valeur pour faire progresser nos collectivités. Nous croyons simplement qu'en établissant un certain genre de petite industrie ou d'entreprise commerciale quelconque ou une exploitation agricole, ou que sais-je encore dans nos collectivités, non seulement nous améliorerons notre situation sur le plan de l'économie, mais également sur le plan de l'éducation, de la santé et de la culture.

Évidemment, à mesure que nous acquerrons l'auto-détermination, nous raviverons du même coup notre culture. Il y a une grande poussée de nationalisme chez les Métis de la Saskatchewan, et nous croyons que cela a pour effet de renforcer notre identité et notre volonté d'atteindre ces objectifs.

Par conséquent, nous sommes désireux d'obtenir de l'aide, et je dirais de l'aide financière surtout. Nous sommes capables de gouverner, d'administrer et de diriger les affaires de nos collectivités. Ce que nous voulons, c'est simplement de l'argent qui nous permettra de choisir le genre d'activité et d'expansion économique dans nos collectivités. Puisque nous vivons dans la collectivité, je crois que nous savons mieux que quiconque ce qu'il y a de mieux à faire pour nos frères et nos sœurs.

Donc, je pense encore une fois que nous appuyerions l'idée exprimée par Mme June Stifle, au sujet du revenu national garanti; toutefois, cette idée serait sans doute subordonnée à celle d'une sorte de société de la Couronne qui, à notre avis, fournirait le capital de mise en valeur, qui s'élèverait à des millions de dollars. Après tout, le Bureau de l'aide extérieure trouve le moyen d'envoyer à l'étranger au-delà de 330 millions de dollars chaque année aux pays en voie de développement. Or nous soutenons que notre groupement est l'un des plus sous-développés au monde, de sorte qu'il a droit à une aide fédérale. De la même façon, nous croyons que tout comme on peut verser soixante-quinze millions de dollars à la Ford Motor Company, sans même poser de questions, nous avons alors les mêmes droits, en tant que nation indigène qui demeure dans ce pays et qui habite ici depuis le tout début.

Monsieur le président, voilà tout ce que j'avais à dire ce matin.

Le président: Le révérend Cuthand, du Manitoba.

Le révérend Adam Cuthand, coordonnateur des œuvre indiennes et métisses du diocèse de l'Ile-Rupert: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur le président, et honorables sénateurs, je représente la Fédération des Métis du Manitoba, organisation non lucrative.

A titre d'introduction, j'aimerais souligner le taux élevé de mortalité infantile et de la mortalité chez les adultes, et cela, je le fais remarquer, découle du fait que les Métis ont des revenus insuffisants. Nous avons fait un sondage récemment dans 872 familles de la province du Manitoba et nous avons découvert que seulement 145 hommes qui sont chefs de famille, avaient des emplois permanents. Quant aux autres familles, elles vivent de l'assistance sociale ou encore d'un travail occasionnel.

Je voudrais signaler ici que l'industrie n'a fait son apparition que dans une seule agglomération métisse, soit dans la ville de Saint-Laurent où il y a une fabrique de vêtements qui emploie jusqu'à 30 personnes. Nous voudrions qu'un plus grand nombre d'industries s'installent là où nos compatriotes pourraient travailler.

Cet état de pauvreté engendre évidemment des problèmes, comme la rupture des familles, la négligence vis-à-vis des enfants, des difficultés matrimoniales, l'abandon de l'école, la délinquance juvénile, l'alcoolisme.

A nos yeux, la pauvreté engendre toute une série de problèmes qui influent les uns sur les autres: le logement insuffisant, une éducation pauvre ou faible, le chômage, la mauvaise santé, la discrimination, la sous-alimentation, le manque de motivation, le manque d'aptitudes pour faire face à nos problèmes.

Pour le logement au Manitoba, il nous a été possible de prendre des dispositions avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, à Ottawa, et avec la Société de logement et de rénovation urbaine du Manitoba, en vue de construire, en 1969 et 1970, 100 maisons dans des régions isolées du Manitoba. Ce projet sera subventionné par les gouvernements fédéral et provincial, dans une proportion de 75 p. 100 et de 25 p. 100 respectivement. Mais cela n'est que le début. Les Métis du Manitoba ne veulent pas qu'on leur en fasse cadeau; ils sont prêts à en payer les hypothèques établies d'après leur salaire.

Santé: En 1957, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont conclu un accord selon lequel les Services de santé des Indiens fourniraient quelques services aux Métis du Manitoba, mais uniquement dans le domaine de la prévention. Les services de santé que le Manitoba accorde aux Métis sont insuffisants.

Éducation: J'ai assisté, il y a deux semaines, à une remise des diplômes à Cranberry Portage dans le nord du Manitoba, où 55 étudiants métis ont reçu le diplôme de 11e ou de 12e année. Encore là, ce n'est que le commencement, mais dans chaque cas, les parents de ces étudiants ne gagnent que $2000 ou même moins de $1000 par année. Il y a cinq étudiants métis qui fréquentent l'université, et leurs parents gagnent moins de $1000 par année; vous pouvez donc vous rendre compte que nous avons des problèmes dans le domaine de l'éducation. Pour leur part, les Métis tentent de faire quelque chose. Ainsi, l'Association des Métis de la région de Thompson lance présentement une campagne de souscription en vue d'ouvrir un jardin d'enfants pour les métis de cette région.

La population de la province du Manitoba compte environ 25 p. 100 d'habitants d'origine indienne, ce qui signifie que plus de 200,000 Manitobains ont du sang indien. On ne les considère plus comme des Indiens; ils ont perdu leurs caractéristiques comme Indiens et à la suite de mariages ils ont été assimilés au reste de la population canadienne. J'ai connu beaucoup de ces gens dans tous les rangs de la société, qui sont maintenant juges, médecins, avocats, députés fédéraux, fonctionnaires, députés provinciaux. Mais ce n'est pas de ces gens-là que nous voulons parler, bien que nous aimerions avoir leur appui; nous nous intéressons aux 30,000 autres personnes d'origine indienne et aux Métis qui vivent dans la pauvreté et dont la condition est pire que celle des Indiens inscrits qui habitent les réserves. Leur état tient au fait que ces gens sont demeurés isolés et qu'ils n'ont pas eu la chance de parfaire leur instruction.

Il nous a été possible d'obtenir de l'ARDA $60,000 pour une période de 18 mois, qui se termine en mars 1970, pour envoyer des travailleurs sur le terrain et, en outre, nous avons pu obtenir du ministère de l'Agriculture qu'il étende ses services, qui représentent $10,000 pour l'an dernier, afin de donner une instruction reconnue aux adultes.

L'an dernier, nous avons été très heureux d'avoir comme animateurs d'un cours d'animation sociale à l'intention des Métis, M. Des Connor, d'Ottawa, conseiller en sociologie, ainsi que M. Stan Cyril, de l'Université de Toronto, qui prépare un doctorat en éducation des adultes. Voilà quelques activités que nous avons essayé de mettre sur pied afin d'améliorer notre cause, et de permettre à nos gens de s'aider eux-mêmes lorsqu'ils acceptent de l'emploi à l'extérieur.

Nous faisons les recommandations suivantes. Tout d'abord, je voudrais faire remarquer que, tout comme nos frères indiens, nous avons été considérés comme étant un peu inférieurs au reste des Canadiens, bien que nous ayons fait la preuve de notre valeur durant la dernière guerre. L'esprit de colonialisme continue et on pense qu'en fait les Métis appartiennent à une race inférieure et qu'il faut adopter des résolutions à leur sujet. Nous croyons toutefois que, grâce aux efforts de notre organisation, nous pouvons faire beaucoup de choses pour nous-mêmes. Nous constatons que du fait que nos quelques travail-

leurs sont Métis et qu'ils s'expriment en deux langues, ils sont bilingues et ils ont beaucoup contribué à maintenir la communication avec les gens.

Nous aimerions qu'il y ait un programme de recherche, destiné à l'action, qui figure à la dernière page de l'Appendice. La façon d'aborder cette étude serait de constituer une équipe de quatre Métis dotée d'un coordonnateur qui posséderait les aptitudes nécessaires, non seulement en recherche de base, mais qui serait formé à travailler avec les gens. Les travailleurs se rendraient dans les collectivités afin de dialoguer. Ils formeraient les gens à s'occuper de leurs collectivités, et, de concert avec le peuple, ils trouveraient les moyens nécessaires pour recueillir les données voulues sur chaque collectivité. De son côté, la collectivité établirait ses propres cotes de priorité au sujet des faits recueillis. Les travailleurs, de concert avec les collectivités chercheraient à trouver les solutions possibles, et tout le programme serait soigneusement documenté.

Nous croyons qu'un tel programme sur la pauvreté au Canada n'a jamais été documenté et que le lancement d'une telle entreprise parmi les gens qui vivent dans la pauvreté est la première mesure à prendre pour vaincre la pauvreté. En tant qu'organisation représentant l'un des groupes reconnus pour sa pauvreté au Canada, nous préconisons avec énergie l'adoption de cette proposition.

Nous estimons qu'une telle étude coûterait environ $60,000 par année.

Merci.

Le président: C'est maintenant le tour de M. Tom Eagle des Forces armées du Canada, qui vient du Manitoba. Il aimerait dire quelque chose.

M. Tom Eagle: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. J'aimerais vous entretenir très brièvement d'une partie de la recherche que nous avons faite. Pour ce qui est du logement, par exemple, nous avons mené une étude sur 19 collectivités de Métis. L'étude a révélé que 744 familles ou 4,039 personnes vivent dans 643 habitations, ce qui donne une moyenne de 2.53 personnes par pièce.

Nous avons fait une autre étude démographique dans 15 collectivités de Métis. Je pourrais ajouter ici qu'il s'agissait d'une étude faite très rapidement; le Sénat ne nous a pas accordé assez de temps pour faire une étude poussée. Il y a environ 194 communautés de Métis dans notre province et, alors qu'il faudrait à peu près cinq ans pour les programmes de recherches destinés à une étude, nous y avons consacré environ deux semaines et demie et, à partir de cela, nous avons tenté de dresser certains chiffres ici. Dans 15 communautés, nous avons trouvé une population de 5,210 personnes dont la répartition est la suivante: 884 hommes, 881 femmes et 3,345 enfants; le nombre de familles s'élevait à 872; de ce nombre, 394 familles vivaient de l'assistance sociale et le nombre total des assistés sociaux était de 1,673.

Et maintenant, monsieur Cuthand, je crois que vous avez fait erreur au sujet des emplois permanents, mais de toute façon, monsieur le président, simplement pour apporter quelques précisions, il s'agit de 145 personnes qui ont un emploi permanent au lieu de 845.

Le président: Non, il a dit 145.

M. Tom Eagle: Parfait, j'avais mal compris. Les Métis qui restent dans la communauté tirent probablement leur substistance de l'assistance sociale, tout en s'adonnant à un travail saisonnier, à la pêche et à la chasse.

L'an dernier, nous avons eu 39 étudiants diplômés du cours secondaire et, bien entendu, nous possédons les nouvelles données que M. Cuthand vient de vous communiquer. Cinq d'entre eux doivent entrer à l'université, ce qui représente un Métis pour 6,600 Métis au Manitoba. Quant au dernier nombre d'étudiants diplômés du cours secondaire, nous ne savons pas combien d'entre eux iront à l'université, mais je puis dire, et je sais que mes prévisions seront exactes, qu'il y en aura environ un ou deux.

Je voudrais aussi corroborer les déclarations faites par nos amis des autres provinces, lorsqu'ils parlent de «peuple distinct». Pour parler franchement, je dirai que nous sommes des étrangers dans notre propre pays. Au fait, lorsque nous avons rédigé notre mémoire, je favorisais la présentation d'une demande à l'Aide extérieure, et je pense que ce serait peut-être une façon de sensibiliser les Canadiens aux conditions dans lesquelles nous vivons.

Au sujet de nos recommandations, je voudrais aussi mentionner brièvement que de nombreux programmes de recherche ont été menés. Personne n'a jamais profité de ces programmes de recherche, et surtout pas les Métis ou les Indiens.

D'habitude, ces programmes de recherche présentent des recommandations invitent à la tenue d'une nouvelle étude. Qui tire profit de ces programmes de recherche? Personne, si ce n'est le chercheur lui-même. Si on nous permettait de mener cette recherche nous-mêmes, je pourrais vous assurer que nous aurions des résultats, parce que nous connaissons exactement la façon de mener ces programmes de recherche. Les enquêteurs s'adressent toujours aux personnes influentes du groupe, c'est-à-dire à un travailleur social ou à un membre du clergé. Je pourrais ajouter, puisque nous parlons du clergé, qu'une des

plus grandes causes d'échec tient au fait que nous avons trop d'églises aujourd'hui. Dans une communauté où je suis allé il y a deux semaines, il y avait cinq églises pour la population de l'endroit et on se propose d'en construire une sixième. Nous n'avons pas besoin de toutes ces églises, et je crois qu'il est grand temps qu'en votre qualité de corps influent, vous fassiez quelque chose à propos de nos conditions de vie. Guidez-nous de vos conseils. Comme M. Cuthand l'a dit, nous ne demandons pas la charité. Lorsque nous soumettons des mémoires au gouvernement fédéral, celui-ci renvoie immédiatement la balle à la province. Nous ne sommes pas uniquement des habitants du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta. Nous sommes également des Canadiens.

La pauvreté s'aggravera. Ceux qui font partie des «Locales» commencent à se rendre compte de ce qu'une organisation comme la Fédération des Métis du Manitoba peut faire pour eux et ils prennent des mesures en vue d'améliorer leur sort. Mesdames et messieurs, je n'aime pas parler ainsi, mais si on ne nous accorde pas ce que nous demandons, je crains alors que notre pays ne soit déchiré comme cela est arrivé avec nos voisins du Sud. S'il a fallu cent ans aux Métis du Manitoba pour amener les deux principaux gouvernements à s'entendre afin que les Métis aient leurs propres maisons, je ne crois pas que nous attendrons encore cent ans pour obtenir cent autres maisons, et je ne pense pas que les choses se passeront ainsi de nos jours, parce que nous allons y faire quelque chose, et je crois qu'il est grand temps que nous agissions.

Le président: Les représentants des Métis vous ont certainement exposé les choses très clairement; ils vous ont montré ce matin la pauvreté dans toute sa laideur, comme vous allez continuer de le constater à mesure que nous examinerons les diverses régions du pays.

Il est entendu qu'au premier tour, chacun devra se limiter à trois minutes, après quoi nous entamerons le débat afin que quiconque veut poser des questions puisse le faire. Je vais commencer par le sénateur Fergusson. Monsieur le sénateur Fergusson, vous pouvez questionner n'importe qui à votre choix.

Le sénateur Fergusson: Je voudrais d'abord féliciter tous ceux qui ont témoigné ce matin. Chacun a parlé de façon excellente et, certes, de manière très touchante. On ne peut s'empêcher de s'intéresser vraiment à la condition des Métis. Je voudrais féliciter spécialement madame Stifle qui a donné le premier exposé de façon admirable.

La question qui m'intéresse m'est inspirée par l'exposé de monsieur Adams. A la page 4, je crois, il dit que la pauvreté chez les Métis tient au manque d'emploi et de revenus suffisants. Est-ce que vous tirez avantage du programme de formation du ministère de la Main-d'œuvre, et de l'occasion offerte par ce Ministère de parfaire sa formation?

M. Adams: Oui.

Le sénateur Fergusson: Ce Ministère prévoit également le déplacement des personnes vers des endroits où elles peuvent parfaire leur formation, n'est-ce pas? Est-ce que vous profitez également de cette occasion?

M. Adams: Oui, certainement. La situation vis-à-vis du ministère de la Main-d'œuvre n'est pas toujours favorable, soit dit en passant, parce que le Ministère offre des cours de perfectionnement. Toutefois, vous ne devez pas oublier également qu'en choisissant les gens pour les cours de perfectionnement, le ministère de la Main-d'œuvre fait subir des examens dans des matières où nos gens échouent. Ces examens revêtent la forme de tests «WRAT». Cela ne veut rien dire. Ces tests sont du type «WRAT». Ce sont des tests sur la culture et nous les ratons, c'est entendu, et nous ne pouvons suivre les cours de perfectionnement. Ceux d'entre nous qui sont admis aux cours de perfectionnement y restent habituellement jusqu'à la fin, mais malheureusement bon nombre de programmes de formation que la Main-d'œuvre a mis sur pied ne mènent à aucun emploi. C'est ce dont on se plaint surtout.

Le sénateur Fergusson: Est-ce à cause de votre manque d'instruction qu'il vous est impossible de réussir ces tests «WRAT»?

M. Adams: C'est en partie à cause du manque d'instruction mais en partie aussi, comme je l'ai dit, parce que ce sont des tests fondés sur la culture. Nous avons un système de valeurs différent, une autre forme d'association d'idées et une façon différente d'envisager la vie, et, par conséquent, nous sommes simplement incapables de réussir ces tests. Mais cela tient en partie au manque d'instruction.

Le sénateur Fergusson: Merci. Si vous voulez bien me donner un peu plus de temps, j'aurais seulement une autre question à poser.

Le président: Allez-y.

Le sénateur Fergusson: C'est à propos de l'attitude des Métis. Je pense qu'on entend dire que les Métis manquent de confiance envers les Blancs. Mais cela se voit également chez les pauvres de race blanche: ils n'ont absolument aucune confiance en l'élément plus riche de la société. Pourriez-vous indiquer ce qu'on pourrait faire pour combler ce manque de confiance de façon à assurer une meilleure collaboration dans les efforts et les programmes mis à l'essai?

M. Adams: Je ne le peux vraiment pas; tout ce que je puis dire là-dessus, c'est que si la bureaucratie blanche ou les agents blancs veulent gagner l'appui et la confiance de mes frères et de mes sœurs, il leur faut en somme prendre les devants, créer ce climat de confiance et gagner cette confiance mutuelle, parce qu'il y a eu de si nombreux siècles d'échecs, de désillusions et de toutes sortes de choses du genre, que nous n'avons plus aucune confiance en eux. Donc, ce n'est que lorsque ces gens-là se mêleront à notre population, qu'ils auront démontré qu'ils sont dignes de confiance, qu'ils sont sérieux et qu'ils feront quelque chose de tangible pour améliorer la condition des Métis, ce n'est qu'alors, dis-je, que les Métis leur feront confiance. Je ne vois pas d'autre moyen.

Le sénateur Fergusson: Vous admettez, cependant, que le même sentiment de méfiance existe parmi les Blancs qui vivent dans une grande pauvreté?

M. Adams: Oui, c'est sûr.

Le sénateur Fournier: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter les témoins de la franchise dont ils ont fait preuve en présentant leurs mémoires, mais, étant de l'Est du pays et n'ayant qu'une connaissance très limitée des problèmes des Indiens et des métis de l'ouest, je dois dire que ces rapports sont quelque peu choquants. J'ignore si la situation est telle.

J'aimerais poser des questions sur deux déclarations. Une en particulier a été faite par un des témoins dans son rapport au sujet des églises et des échecs scolaires. Dans le rapport de monsieur Adams, on lit à la page 1 que:

> Étant donné que le clergé de l'endroit représente l'élément dominant du conseil local, les Métis sont victimes d'une théocratie malveillante.

J'aimerais quelques éclaircissements là-dessus et j'aimerais aussi savoir s'il fait allusion à une religion en particulier En second lieu...

Le président: Qu'il réponde d'abord à cette question et nous passerons ensuite à la deuxième.

M. Adams: Oui, il s'agit plus particulièrement de l'Église catholique romaine parce que plus de 90 pour cent des métis sont catholiques. Dans les villages isolés, particulièrement dans le nord de la Saskatchewan, le prêtre est un personnage-clé dans la vie communautaire. Avec les années, il est devenu autoritaire, un véritable despote qui gouverne notre peuple. Maintenant que nous nous dirigeons vers ce que j'appellerais la libération, ils s'inquiètent et c'est le cas pour plus d'un prêtre, je vous assure. Ils ont l'impression que leur empire ecclésiastique s'écroule et ils deviennent plus tyranniques que jamais; ils font des efforts constants pour nous garder, si je peux dire, dans l'enfance. Ainsi, ils nous disent, ils disent à mes frères, que nous ne devons pas nous joindre à la société métisse et que nous ne devons pas faire ceci ou cela. Comme je vous dis, la plupart des gens, surtout les plus vieux, sont des catholiques très fervents, très religieux, et ils obéissent à ce que dit le prêtre; les plus jeunes commencent toutefois à rejeter le prêtre, à lui dire de se mêler de ce qui le regarde et la situation devient assez inquiétante.

Le président: Quelle est votre deuxième question?

Le sénateur Fournier: Merci. Ma deuxième question est la suivante: en quelque mots, pourquoi tant d'enfants abandonnent-ils l'école?

M. Adams: Parce que les écoles sont, comme je vous l'ai dit, des institutions inutiles et périmées. Dans nos village, les écoles appartiennent vraiment à la société blanche dominante, ce qui donne aux écoles un caractère urbain blanc et bourgeois et nous ne sommes rien de tout cela. L'école, voyez-vous, ne représente aucunement notre culture et dans notre communauté, c'est une institution étrangère. Ce n'est pas le prolongement de notre propre culture. Les professeurs sont tous blancs, les surveillants sont tous blancs et les manuels scolaires nous injurient. Ils nous dégradent, nous rabaissent, nous enseignent à avoir honte de nous-mêmes, nous rendent timides et nous enlèvent tout sentiment de la dignité. Les écoles nous paralysent, nous immobilisent, de sorte que nous sommes de véritables infirmes lorsque nous en sortons et nous voulons les quitter le plus vite possible.

Le président: Monsieur le sénateur Sparrow?

Le sénateur Sparrow: Merci. A titre de renseignement pour les autres sénateurs, on a offert, si je comprends bien, à monsieur Adams, le poste de sous-ministre dans le nouveau ministère des Affaires indiennes de la Saskatchewan. Je crois—il me donnera des précisions s'il le veut bien—qu'il a refusé ce poste parce que, bien qu'il s'agisse d'une position très importante en Saskatchewan, il avait le sentiment de pouvoir accomplir un meilleur travail en dehors des milieux gouvernementaux. Je veux féliciter monsieur Adams de son attitude et je crois qu'il accomplit de l'excellent travail pour son peuple.

Monsieur le Président, on a mentionné des chiffres relatifs au nombre de Métis dans les trois provinces: 45,000 en Alberta; 40,000 en Saskatchewan et environ 200,000 au Mani-

toba, où 30,000 d'entre eux dont s'occupe activement l'Association, sont considérés comme étant pauvres. Je voudrais savoir quelle est votre définition du Métis dont vous parlez dans cette enceinte? Comment détermine-vous ces gens? Est-ce pour des raisons d'appartenance ou autres? Je vous pose cette question parce qu'il y a une différence appréciable entre les chiffres cités, soit entre les 200,000 personnes au Manitoba d'ascendance indienne et les 40,000 dont nous parlons pour la Saskatchewan ou l'Alberta. Pouvez-vous me donner quelques précisions là-dessus et m'expliquer en quoi consiste un Métis à votre avis?

M. Adams: Eh bien, le Métis est tout simplement une personne d'ascendance indienne ou toute personne qui se dit Métis. Avant tout, ils sont nés et ont vécu la plus grande partie de leur existence dans une communauté métisse, ils ont intégré ou adopté toutes les valeurs de la société métisse. Vous savez qu'on ne nous accepte pas dans la société blanche à caractère majoritaire. Je ne sais pas s'il y a d'autres critères. Certains Métis peuvent être blancs comme moi et peuvent passer pour des blancs tout en affirmant qu'ils sont Métis. Ce qui importe, je crois, c'est que vous ayez le système de valeurs, que vous sachiez que vous avez vécus parmi les Métis et que vous sachiez ce dont il s'agit. Nous disons, vous savez, que l'expérience du Métis, du colonisé ou de l'opprimé qui doit vivre dans des conditions aussi pénibles, crée une sorte de fraternité spirituelle. Ce n'est pas un fait aussi clair et précis que celui des Indiens visés par les traités qui vivent dans les réserves et que vous pouvez compter. C'est assez difficile à décrire. Nous n'avons jamais dû nous demander si un de nos membres était Métis, oui ou non. Nous n'avons jamais eu ce problème dans notre société, parce que nous ne doutions pas que la personne qui se présentait était métisse à cause de sa manière de s'exprimer, de ce qu'elle disait, de son système de valeurs, etc.

Le sénateur Sparrow: Une autre question. Dans quelle mesure peut-on comparer les 200,000 personnes d'ascendance indienne au Manitoba au nombre de personnes semblables en Alberta et en Saskatchewan, en dehors du nombre actuel de Métis auquel vous vous reportez?

M. Adams: Voyez-vous, il y a toujours une possibilité. Je dis qu'il y en a 40,000 en Saskatchewan, or, le chiffre pourrait bien atteindre les 100,000 mais on tiendra compte alors des Métis qui n'ont jamais admis l'être, qui ne reviendront probablement jamais dans notre société et notre culture, et qui sont donc perdus dans la société blanche. Ils ne pourraient pas faire partie du mouvement métis, de l'organisation métisse, ou autre. Nous ne pouvons donc tenir compte de ces gens et nous ne croyons pas qu'ils font partie de notre peuple, de toute façon.

Mme Stifle: Je voudrais ajouter que mon président dit souvent qu'il y a probablement un demi-million de Métis au Canada et que si vous avez quelque chose de bon à offrir, quelque chose dont vous pouvez être fier, l'autre demi-million sortira de l'ombre.

Le révérend Cuthand: Monsieur le président, j'aimerais rappeler que le fondateur du Manitoba, Louis Riel, était un Métis. En 1870, 10,000 Métis étaient reconnus comme étant des personnes d'ascendance indienne et française. Depuis ce temps, on en est venu à considérer comme métis toutes les personnes d'ascendance indienne. Certains habitants du nord se disent «indiens non enregistrés» parce qu'ils vivent comme des indiens sur le plan culturel, ils ont l'air d'Indiens et ils ont la même échelle de valeurs que les autres Indiens du Manitoba.

Le président: Monsieur le sénateur Cook?

Le sénateur Cook: Je veux demander à madame Stifle ce qu'elle entend, à la page 5, par «la récente restructuration de l'Association des Métis»?

Mme Stifle: Depuis deux ans, nous restructurons l'Association des Métis, c'est-à-dire que nous voulons en faire une organisation locale, à système de cellules, semblables aux cellules syndicales, où il y aura des représentants. Le pouvoir sera conféré par le peuple et un conseil d'administration présidera à l'exécution du travail.

Le sénateur Cook: Merci. Les trois mémoires semblent contenir la même recommandation, à savoir que l'Association obtienne les fonds nécessaires pour poursuivre son œuvre. Les Associations sont-elles reliées ou sont-elles indépendantes l'une de l'autre?

M. Eagle: Nous sommes indépendants dans nos opérations parce que nous relevons de trois gouvernements provinciaux différents.

Le révérend Cuthand: J'aimerais souligner qu'on a essayé, en 1967, de relier les quatre provinces: la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, pour former une Société canadienne des Métis. La tenta-

tive n'a pas réussi parce que les Métis de la Colombie-Britannique commencent à peine à s'organiser. Nous espérons qu'un jour elles s'uniront à temps pour échanger leurs idées.

Le sénateur Cook: Une chose encore: ces Associations sont-elles récentes, sont-elles nouvelles ou existent-elles depuis un certain temps?

M. Eagle: Notre organisation a été formée en octobre 1967.

M. Adams: La nôtre est assez récente, elle date d'il y a deux ans environ.

Mme Stifle: La nôtre a été fondée en 1959 et enregistrée en 1967.

Le sénateur Cook: Merci.

Le président: Monsieur le sénateur Pearson?

Le sénateur Pearson: Je dois dire que je suis né et que j'ai grandi dans une petite ville du Manitoba dont les habitants étaient Anglais, Écossais ou Métis. J'ai grandi avec eux et j'ai toujours eu une assez grande affinité pour les Métis. J'ai toujours employé des Métis sur ma ferme en Saskatchewan et aujourd'hui je me demande ce qui a provoqué ces changements. Autrefois, les Métis étaient considérés comme étant égaux aux autres dans le développement de l'Ouest, mais ils semblent avoir perdu du terrain et les gens qui sont arrivés d'Europe ou d'ailleurs semblent avoir écarté les Indiens et les Métis de sorte que ceux-ci se retrouvent au bas de l'échelle et considèrent leur cause comme étant perdue. Pouvez-vous me dire pourquoi cela s'est produit et pourquoi ils n'ont pas maintenu ou haussé leur niveau de vie?

Le révérend Cuthand: De quelle région parlez-vous?

Le sénateur Pearson: Du Manitoba.

Le révérend Cuthand: Oui, mais de quelle ville ou quelle région?

Le sénateur Pearson: De Saint-François-Xavier.

Le révérend Cuthand: Est-ce plus au sud?

Le sénateur Pearson: Non, juste en dehors de Winnipeg.

Le révérend Cuthand: Les gens dont vous parlez ont progressé. J'ai découvert que 200,000 personnes d'ascendance indienne avaient réussi et avaient été acceptées, comme les autres Canadiens, dans les professions, les emplois et autres.

Le sénateur Pearson: Oui en effet.

Le révérend Cuthand: Mais nous parlons des quelques 30,000 personnes qui ont été laissées pour compte à cause de l'isolement et du manque d'occasions de s'instruire.

Le sénateur Pearson: Croyez-vous qu'aujourd'hui, les Métis en veulent aux blancs?

M. Eagle: Non, pourquoi?

Le sénateur Sparrow: Pas de rancune, hein?

M. Eagle: Non, rien.

M. Adams: Je ne crois pas qu'il y ait de véritable rancune mais il y a une certaine colère. Nous sommes très impatients face à cette situation et nous développons un certain nationalisme. Je veux dire que nous nous unissons en tant que Métis. Il y a un sens d'identité culturelle. Nous nous sentons frères et sœurs, ce qui est nouveau, vraiment nouveau. Je ne peux l'expliquer autrement qu'en disant qu'à mon avis, cela fait partie du mouvement de libération national qui se manifeste à travers le monde. Nous avons le sentiment de faire partie du tiers monde en quelque sorte. Ce sentiment a pris naissance au Canada et cause un réveil chez nous parce qu'il semble étrange qu'aujourd'hui, en Saskatchewan et dans les autres provinces, je suis certain, il y ait ce réveil extraordinaire. Comme June l'a souligné, il y a un mouvement nationaliste et quand nous nous rendons dans les communautés et y ouvrons une cellule, ces personnes, pour la première fois, se disent métisses bien qu'elles puissent passer pour blanches. Elles disent: «Je veux faire quelque chose, je veux m'engager. Me voici chez moi, je suis métis et je suis fier de l'être». C'est difficile à expliquer car plusieurs raisons peuvent être invoquées.

Le président: Docteur McGrand?

Le sénateur McGrand: On a mentionné le nombre de Métis au sud de Winnipeg qui sont passés dans la société blanche et qui ont réussi. Est-ce vrai que la pauvreté et la misère augmentent à mesure qu'on va vers le nord dans ces provinces de l'Ouest?

M. Eagle: Oui.

Le sénateur McGrand: A la page 2 du mémoire de l'Alberta, vous dites qu'il y a en Alberta 2,000 Métis qui vivent surtout dans des colonies. Ailleurs, vous dites que la plupart des indigènes sur le territoire sont des squatters. Voulez-vous parler de ceux qui vivent dans des colonies? Quel rapport y a-t-il entre les gens qui vivent dans ces colonies et ceux que vous appelez squatters?

Mme Stifle: Les gens des colonies relèvent de la compétence provinciale tandis que les squatters vivent sur des terres de la couronne. On y fait souvent allusion sous le nom de «bénéficiaires d'allocations routières».

Le sénateur McGrand: Y a-t-il assez de terres non concédées dans les provinces de l'Ouest pour permettre l'expansion à long terme des communautés agricoles?

M. Eagle: C'est là une très bonne question et je suis heureux que vous l'ayez soulevée. Avant de poursuivre, j'aimerais qu'on arrête ces hommages qui me semblent peu sincères sur la façon dont nous avons présenté notre cause ici. Nous aimerions quelque chose de plus concret.

Lorsque le Manitoba a été formé, 1,400,000 acres de terrain ont alors été concédés aux métis dans la province. Ces 1,400,000 acres semblent avoir disparu.

Le sénateur McGrand: Y a-t-il tout de même des terres non concédées qui peuvent convenir?

M. Eagle: Oui, il y en a.

Le président: Pendant que nous y sommes, monsieur Eagle, je veux que vous sachiez que les formules de sympathie et d'appréciation exprimées par les autres sénateurs sont sincères. C'est la première fois que nous avons l'occasion de nous pencher sur le problème. Plusieurs sénateurs ne sont pas très au courant des problèmes des Métis, tout comme le Président lui-même. Tout ceci nous ouvre les yeux. Sachez que vous avez affaire à des personnes qui cherchent le moyen de vous aider. Ne croyez pas qu'il ne s'agisse que d'un autre exercice. C'est tout à fait vrai.

Le sénateur McGrand: J'ai une autre question pour monsieur Adams. Si vous pouviez agir à votre guise et que vous en aviez les moyens, que feriez-vous d'abord pour obtenir votre autonomie?

M. Adams: Nous voulons l'autonomie dans nos communautés métisses et nous devrions avoir notre propre gouvernement. Nous n'en avons pas la juridiction à l'heure actuelle. Il y a un fonctionnaire blanc nommé par le gouvernement provincial qui détient l'autorité.

Le sénateur McGrand: Voulez-vous dire que vous voudriez avoir l'autonomie qui vous permettrait d'administrer vos propres affaires, recueillir vos propres taxes, gérer vos écoles, vos travaux publics et votre bien-être social?

M. Adams: Précisément.

Le sénateur McGrand: Vous deviendriez une nation au sein d'une autre nation.

M. Adams: Non.

Le président: Il veut dire au niveau municipal.

M. Adams: Oui, au niveau municipal.

Le sénateur McGrand: Je vois, merci.

Le président: Monsieur le sénateur Lefrançois?

Le sénateur Lefrançois: Aucune question.

Le président: Monsieur le sénateur Carter?

Le sénateur Carter: Avant de dire quoi que ce soit, j'aimerais me joindre à ceux qui ont félicité les témoins sur la façon excellente dont ils ont présenté leurs mémoires.

J'ai écouté attentivement les témoins, particulièrement à la réponse donnée à la question de monsieur le sénateur Pearson sur les Métis au sud de Winnipeg. Le révérend Cuthand a répondu que ces gens avaient conservé leur statut et avaient réussi à s'intégrer dans la société blanche. Le docteur McGrand a soulevé le même point.

Je ne comprends pas très bien ce que vous voulez vraiment faire. Voulez-vous créer une société métis ou indienne bien à vous, distincte de la société blanche ou voulez-vous faire comme ces autres personnes et vous intégrer à la société blanche? A l'heure actuelle, ceux qui sont en marge se sentent délaissés. Voulez-vous en faire partie ou non, ou voulez-vous croître en dehors de la société blanche ou par vous-mêmes? Si c'est le cas,

pensez-vous pouvoir devenir une société qui se suffira à elle-même?

Le révérend Cuthand: Puis-je répondre le premier, monsieur le sénateur Carter? L'histoire du Manitoba est un peu différente des autres provinces puisqu'au début, les Métis gouvernaient la province.

Je voudrais citer les propos d'un vice-président, à l'effet que nous voulions être acceptés en tant qu'individus, nous voulons être intégrés dans le cours normal de la vie canadienne, parce que nous avons vu nos frères réussir dans l'autre société et nous voulons en faire partie. C'est l'opinion des Métis du Manitoba. C'est pourquoi ils sont très intéressés au domaine de l'éducation. Je ne peux parler pour les autres provinces, qui ont peut-être une opinion différente.

M. Adams: Oui, je crois qu'en Saskatchewan nous avons probablement des opinions différentes. Cela peut être dû à la détérioration grave de nos communautés et au sentiment grandissant que nous n'entrevoyons pas notre avenir dans la société blanche. Les dirigeants de la société métisse, ou les Métis de la Saskatchewan, disent que c'est une société raciste et que tant que nous aurons l'air d'Indiens, nous seront rejetés. Si nous ressemblons aux blancs, il n'y a aucun problème, nous sommes acceptés. Mais il faut toujours vivre avec soi-même et nous avons été élevés en Métis et nos vrais frères et sœurs sont des Métis. On ne peut donc vivre sur le plan psychologique et spirituel, en ayant rejeté sa propre culture pour entrer dans la société blanche. Ils disent que c'est impossible, que nous ne pouvons vraiment être acceptés dans cette société et donc, qu'il faut être réalistes; dans les conditions actuelles, ce n'est pas possible pour nous et c'est pourquoi nous voulons consolider notre culture et vivre séparés. Nous ne pouvons vivre économiquement séparés et nous devons garder nos liens technologiques et économiques avec la société blanche. Notre séparation doit cependant être culturelle, du moins jusqu'à ce que nous ayons eu la chance de garder un vrai sens de la dignité, de la confiance, et jusqu'à ce que nous ayons pu acquérir le savoir-faire nécessaire pour vivre bien dans la société. Actuellement, si nous nous intégrons à cette société, nous sommes au bas de l'échelle; nous sommes dans la pauvreté la plus abjecte et plusieurs d'entre nous y restent. Nous disons donc, mettons-y un terme et bâtissons notre propre culture.

Mme Stifle: Je suis d'accord avec monsieur Adams.

Le sénateur Carter: Une autre question. Je ne comprends pas pourquoi l'éducation offerte aux Métis est inférieure à celle des autres communautés rurales. Est-ce vrai, et alors pourquoi?

M. Adams: Je ne sais pas trop pourquoi. C'est vrai. D'abord, dans les communautés du nord, il existe un système d'éducation véritablement féodal. Pour les Métis du nord de la Saskatchewan, l'éducation relève des églises anglicane ou catholique. Ce système ne nous plaît pas. Nous ne pouvons pas choisir un système purement laïc. Pour ce qui est des installations, il n'y a pas de gymnase, d'auditorium, rien de la sorte. Les professeurs employés dans nos écoles ne présentent aucun programme récréatif aux Métis. Si ces professeurs, qui, en passant, sont tous des blancs, s'intéressaient vraiment aux enfants métis, ils auraient mis sur pied des programmes en dehors des cours, comme ils le font dans plusieurs écoles; ils ne le font pas pour nos enfants. Ils se bornent à enseigner. Je paie donc des manuels, des installations et un programme scolaire qui ne sont pas du tout satisfaisants.

Le sénateur Carter: La province n'établit-elle pas des normes pour toutes les écoles?

M. Adams: Oui, mais dans le nord de la Saskatchewan, il y a plusieurs professeurs—je ne sais combien au juste—qui enseignent dans nos écoles et qui n'ont peut-être même pas complété leurs études secondaires ou obtenu leur diplôme secondaire, mais qui reçoivent quand même un certificat du gouvernement pour enseigner un an dans nos écoles. Il est possible qu'ils ne soient même pas allés à l'école normale, tout simplement parce qu'ils peuvent obtenir ce certificat temporaire d'un an.

Le sénateur McGrand: Sont-ils blancs ou métis?

M. Adams: Blancs.

Le sénateur McGrand: Ils sont blancs?

M. Adams: Ce sont tous des enseignants blancs.

Le président: Je vous entends dire que tous les professeurs sont blancs. Me suis-je trompé? Est-ce vrai pour le Manitoba? Est-ce vrai pour toutes les provinces?

M. Eagle: Non. Au Manitoba, nous commençons à avoir nos propres enseignants. J'aimerais ajouter quelque chose sur la question des installations scolaires. Au Manitoba, nous n'avons qu'une seule école secondaire dans le nord, à Cranberry Portage, au nord de Le Pas. C'est un pensionnat et plusieurs élèves le quittent parce qu'ils viennent du sud, même des environs de Winnipeg, vous savez les régions de Saint-Eustache, Saint-Ambroise et Saint-Laurent, ils sont séparés des leurs, de leurs parents. Ils s'ennuient et, quand ils reviennent à la maison pour les fêtes, ils veulent rester à la maison et ne veulent plus retourner à l'école, ou alors ils abandonnent dans le temps de Pâques. Lorsqu'ils ont l'occasion de retourner chez eux, ils y vont. Les gens de ces communautés ne peuvent aller les voir parce que ça coûte très cher de voyager dans le nord du Manitoba.

Un des sénateurs a posé une question très intéressante à savoir ce que nous ferions si on nous accordait les moyens financiers? Au Manitoba les Métis regardent vers l'avenir et pour préparer nos gens pour l'avenir, nous devons insister pour que nos jeunes soient instruits. L'argent n'est pas la seule solution à nos problèmes; nous devons nous engager nous-mêmes et c'est ce que font maintenant les Métis du Manitoba. Ils se rendent compte qu'ils ont été passifs. Nous sommes autant à blâmer que la société blanche. Pendant cent ans, nous n'avons rien fait pour régler nos problèmes. Nous étions ce que vous appelleriez une génération surveillée, parce que nous étions sous le contrôle du gouvernement, du clergé, des travailleurs sociaux et des personnages influents de la société. Devant un problème, nous allions voir celui qui avait de l'influence et nous lui exposions notre problème. Il y apportait une solution et nous pensions: «Quel bon gars!» Mais voilà, il ne nous montrait pas comment résoudre notre problème. Il travaillait pour le peuple au lieu de travailler avec le peuple. Évidemment, il y avait ceux qui étaient contre le peuple et maintenant, cette génération explose. Les gens veulent s'engager eux-mêmes et, comme l'a dit monsieur Adams, quelques-uns sont extrêmement déprimés par ce contrôle qui est exercé sur eux.

J'aimerais souligner que vous pouvez nous aider, nous Métis du Manitoba en accordant des bourses universitaires pour permettre à nos étudiants d'aller à l'université. Nous n'en avons que cinq à cause de l'essor de notre organisation: cela nous a donné le pouvoir de négocier avec les gens de l'endroit et les hommes d'affaires qui nous ont aidés à envoyer cinq étudiants à l'université.

Je dois ajouter qu'au Manitoba, les Métis aimeraient s'intégrer à la société blanche. C'est là une position un peu différente de celle des autres provinces. L'intégration, oui; mais l'assimilation, non.

Le président: Monsieur le sénateur Quart.

Le sénateur Quart: Tout d'abord, je suis très intéressée aux Indiens avec lesquels je sympathise beaucoup car, depuis au moins 30 ans, nous avons eu une résidence d'été à Château d'Eau, tout près de la réserve indienne de Lorette. Je sais fort bien que dans les clubs de golf et autres, il n'y avait aucune discrimination exercée dans l'emploi des indiens.

Je crois que les mémoires sont formidables et si vous n'avez eu que trois semaines et demie pour les préparer, vous devriez vraiment vous lancer dans la recherche. Vous pouvez certainement faire de l'excellent travail en peu de temps.

Pour ce qui est de la province de Québec, votre organisation s'étend-elle à l'Est? Vos mémoires traitent de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Avez-vous des organisations au Québec?

M. Adams: Non, parce que les Métis, historiquement, vivent dans les trois provinces des Prairies. Bien qu'il y ait des Métis au Québec, dans les Maritimes et en Colombie-Britnnique, ils ne sont pas appelés Métis. Quand je vais parler dans ces provinces, on me considère comme étant un Indien car ils n'acceptent pas du tout le terme Métis. Bien que, comme je dis, il y ait des gens qui soient Métis, que nous définissons comme des Métis, ils disent qu'ils ne le sont pas. Donc, d'après l'histoire, la société métisse ou l'organisation métisse ou le peuple métis dont nous parlons se trouve vraiment dans les trois provinces des Prairies. C'est ainsi que nous nous appe-

lons. Comme je vous l'ai dit, le mot «Métis» est très représentatif parmi nous; il a une véritable signification, nous l'utilisons et nous nous identifions nous-mêmes grâce à lui. Ce sont à peu près les trois seules provinces où nous sommes identifiés d'après cette idée ou cette définition.

Le sénateur Quart: Je me le demandais car dans la province de Québec, dans la région du bas Saint-Laurent, il existe une agglomération, une ville de Métis, et comme vous le savez sûrement, même dans cette province, les Métis sont appelés ainsi.

Au sujet de la province de Québec, il existe certainement de très nombreuses tribus huronnes et iroquoises dont les membres ne sont plus des Indiens pur sang; ils se sont mariés à des Français et ainsi de suite. Avez-vous déjà rencontré une certaine princesse Marie, de la tribu des Hurons, une poétesse de Pierreville? Elle a actuellement une émission à Montréal et elle réussit en fait très bien. Je cite ce nom afin de démontrer qu'on n'a pas attendu l'aide du bien-être social mais que, notamment les Indiens de Lorette, ont atteint de leur propre initiative, une certaine prospérité. Je remarque que vous avez eu la visite du chef Groslouis, qui a fait ce matin une déclaration à la radio au sujet de certains fragments du mémoire d'hier. Il y a maintenant certaines industries qui semblent très prospères.

J'aimerais ajouter quelque chose à la défense des Blancs. Il y a un certain nombre d'années, la province de Québec a élu comme député son premier Indien, Ludger Bastien. Vous avez entendu parler des entreprises Bastien à Lorette, n'est-ce pas, car il s'agit d'une affaire extrêmement prospère qui emploie un nombre considérable d'Indiens. Il a été élu, voici de nombreuses années, grâce à l'appui des Blancs car à cette époque, les Indiens n'avaient pas le droit de vote s'ils vivaient dans les réserves. Il avait donc énormément d'influence et se dévouait beaucoup à son peuple. Il a été élu député provincial il y a longtemps, probablement il y a 40 ans, et il a bien rempli ce poste.

Un autre exemple pourrait démontrer que la province de Québec dans laquelle je réside n'est pas animée de sentiments trop discriminatoires: il y a de nombreuses années, alors que 35,000 dollars représentaient un traitement considérable, l'acheteur canadien de la maison Holt-Renfrew était un Indien nommé John Bastien. Je suis en train de présenter un mémoire au lieu de poser une question mais je crois qu'en toute justice pour ma province et pour ma race, je dois dire qu'il ne me semble pas que nous ayons pratiqué le racisme, car ces personnes étaient extrêmement prospères.

Pourrais-je maintenant poser une question, qui sera vraiment une question et non pas une déclaration? Dans le mémoire de l'Association des Métis de l'Alberta, vous avez mentionné quelque chose qui m'intéresse au plus haut point: vous prétendez que le Centre de la main-d'œuvre n'aide pas assez vos gens à trouver du travail. En page 4, à la fin du premier paragraphe, vous dites ensuite que dans un certain nombre de régions, les Blancs sont appelés de l'extérieur à la place de la main-d'œuvre locale. Par qui sont-ils invités?

Mme Stifle: Lorsqu'une société entreprend des travaux dans une région, soit par exemple une société de construction ou autre firme du genre, et que les gens de l'endroit sont qualifiés pour conduire la machinerie lourde, elle sollicite l'aide de l'extérieur au lieu d'embaucher des Indiens. Quant à la formation offerte par le Centre de la main-d'œuvre, je puis vous en donner des exemples. Un homme vivant dans une agglomération isolée à une centaine de milles dans le Nord a suivi un cours de coiffure, mais il n'existe aucun salon de coiffeur à une centaine de milles à la ronde. Il a ensuite suivi un cours culinaire, un cours de soudage, un cours d'opérateur de machinerie lourde et, après un sixième cours, il suit enfin un cours de perfectionnement. Aucune suite ou mesure analogue n'est donnée à ces programmes de formation du Centre de la main-d'œuvre.

Le sénateur Quart: Encore une fois, et ce sera ma dernière remarque, avez-vous jamais rencontré Alansis O'Consawin, de Pierreville, à l'extérieur de Montréal? Je ne sais pas si vous connaissez Pierreville, mais cette personne est venue me voir une première fois et ensuite en compagnie du chef et du prêtre, qui était chargé, je suppose, de leurs affaires spirituelles. Ils étaient sous l'impression qu'il existait une certaine discrimination à l'égard des Indiens qui utilisaient la piscine de Pierreville et, au lieu de pleurer sur leur sort, cette personne a décidé de prendre une initiative: Au cours de son émission de radio, diffusée à Montréal, elle a réclamé des dons de la part de personnes compatissantes au sort des Indiens. Ces derniers possèdent maintenant une piscine et, une fois de plus, ne montrent aucune amertume à l'égard des Blancs puisque plusieurs d'entre nous ont été approchés pour assister à l'inauguration. Voilà donc quel était son état d'esprit; elle n'a pas versé de larmes, voyez-vous, elle a passé à l'action.

Le président: Madame Inman?

Le sénateur Inman: J'aimerais à mon tour féliciter les témoins pour leurs mémoires, qui sont magnifiques, et je compatis sincèrement avec eux. Dans ma jeunesse, j'ai moi-même bien connu les Indiens.

J'aimerais maintenant demander à Mme Stifle de bien vouloir revenir à la question de l'éducation pour un moment. Vous dites que très souvent l'abandon des études chez les personnes du sexe masculin se situe à la quatrième année. Ne peuvent-ils pas aller plus loin? Pourquoi quittent-ils l'école à ce niveau?

Mme Stifle: Dans les régions septentrionales, la plupart des enfants qui fréquentent l'école doivent vivre à quelque 100 ou 200 milles de leurs foyers, et ils ont le «mal du pays». Ils fréquentent des écoles de Blancs où ils sont constamment en proie aux vexations et à la discrimination.

Le sénateur Inman: Je pensais plutôt à une école dans la réserve.

Mme Stifle: Nous ne vivons pas dans des réserves.

Le sénateur Inman: Vous ne vivez pas dans des réserves?

Mme Stifle: Non. Nous vivons comme des squatters sur les terres de la Couronne, ou en colonies sous l'autorité du gouvernement.

Le sénateur Inman: N'y a-t-il pas d'école dans le voisinage?

Mme Stifle: Non, la plupart des écoles sont situées à l'extérieur.

Le sénateur Inman: Les enfants doivent s'éloigner pour fréquenter l'école?

Mme Stifle: C'est exact.

Le sénateur Inman: En page 4 de votre mémoire, vous parlez du bien-être. Pourriez-vous me donner un exemple de discrimination à cet égard?

Mme Stifle: Dans le domaine du bien-être?

Le sénateur Inman: Oui.

Mme Stifle: Un exemple pourrait se situer dans la région du la La Biche, où se trouve une maison louée à des Métis, qui doivent déménager en ville afin d'envoyer leurs enfants à l'école. Trois familles vivent dans cette maison. Chacune d'elle a une moyenne de six enfants. L'immeuble est la propriété d'un travailleur socioal qui vit dans une autre région. Chaque famille paie un loyer de 75 dollars par mois. La maison est délabrée et très froide; il n'y a pas de vitres aux fenêtres, qui sont parfois remplacées par des feuilles de plastique. Les familles avec enfants d'âge scolaire touchent peut-être 100 dollars par mois pour la nourriture, sous forme de bon. Elles ne peuvent s'approvisionner que dans un magasin étant donné que le bon n'est négociable que dans cet établissement.

Le sénateur Inman: Est-ce là l'exemple de discrimination? S'il s'agissait d'une famille de Blancs, croyez-vous qu'elle serait en mesure de faire librement ses achats?

Mme Stifle: Oui. Je vois d'après les questions que vous alliez poser qu'une famille de quatre personnes devrait toucher un revenu de 5,136 dollars. Si nous recevions une telle somme pour une famille de quatre personnes en Alberta, nous nous penserions vraiment riches.

Le sénateur Inman: Ils se croiraient tout aussi riches sur l'Île-du-Prince-Édouard, d'où je viens. Vous mentionnez ensuite les églises. On peut lire en page 5: «Les églises ne prisent particulièrement pas la présence des indigènes». Pourriez-vous nous en dire plus long?

Mme Stifle: Il s'agit dans ce cas des régions urbaines, soit par exemple Calgary et Edmonton. Dans la région d'Edmonton, la majorité des Métis vivent dans ce qu'il est convenu d'appeler un bidonville et dans cette zone, nous avons à Edmonton plus d'églises que dans toute autre ville du Canada. Aucun Métis ne les fréquente, et aucun ministre du culte ne s'est jamais donné la peine de visiter les foyers. Les seules visites faites aux Métis par des membres de ces églises surviennent à Noël; ils apportent alors un panier de provisions, et je suppose que cette initiative calme leur conscience pour une année entière.

Le sénateur Inman: J'ai une autre question à vous poser: Quelles sont vos ressources? Si l'on vous donnait l'occasion de gérer vos propres affaires, je veux parler de ressources humaines, est-ce que votre peuple serait bien préparé, ou est-ce que cela prendrait un certain temps?

Mme Stifle: Pour la formation de notre peuple?

Le sénateur Inman: Disons, par exemple, que si vous aviez votre propre gouvernement, que vous vous gouverniez vous-mêmes jusqu'à un certain point, du point de vue municipal, auriez-vous beaucoup de gens capables de prendre les choses en main?

Mme Stifle: Nous avons des gens qui sont déjà préparés à cette éventualité.

Le sénateur Inman: Vous en avez?

Mme Stifle: Oui, monsieur.

Le sénateur Inman: Je vous remercie. Monsieur Adams, j'ai été intéressé par une petite remarque que vous faites en page 2 de votre

mémoire, au sujet du «ramassage des betteraves dans le Sud de l'Alberta»... il s'agit bien de l'Alberta?

M. Adams: C'est exact, car ce sont nos gens qui sont envoyés dans le sud de l'Alberta.

Le sénateur Inman: Je vois qu'il «représente le travail le plus dégradant et le plus injustement rémunéré au Canada». Pourquoi cela serait-il différent du ramassage des pommes de terre, des navets, ou de toute autre chose?

M. Adams: Je ne sais pas pourquoi, mais c'est ainsi que ça se passe car, voyez-vous plusieurs choses se produisent en ce qui a trait à ce travail dans le Sud de l'Alberta. Les prestations de bien-être dont bénéficient nos gens sont interrompues et, au même moment, le Centre de la main-d'œuvre envoie des autobus pour prendre tout notre monde non seulement les Métis mais aussi les Indiens des réserves. Ces gens sont embarqués non seulement les hommes mais également leurs épouses et leurs enfants, et transportés jusqu'au Sud de l'Alberta pour ramasser des betteraves. Je puis vous dire qu'il s'agit à mon avis d'un travail d'esclave, car aucune autre femme, à l'exception de celles que je viens de mentionner, ne fait là-bas du ramassage de betteraves. J'ai visité le Sud de l'Alberta l'automne dernier et j'ai parlé à des Indiens de l'endroit qui m'ont dit: «Nous ne voudrions pas faire ce travail, qui n'est bon que pour les pauvres Crees de la Saskatchewan».

Le sénateur Inman: Cela m'a quelque peu dérouté, voyez-vous car dans les Maritimes, ils font la récolte des pommes de terre et ainsi de suite.

M. Adams: Ils travaillent également à forfait, et touchent ainsi un salaire moins élevé. Il arrive parfois qu'on leur propose et qu'ils acceptent une vieille automobile en rémunération. En ce qui a trait aux conditions de vie, ils logent dans des cabanes démunies d'installations nécessaires. Les enfants sont retirés de l'école. Un commerce considérable d'alcool est autorisé dans ce genre de lieu, bouleversant la vie familiale et le reste. Quant aux salaires, ils sont dérisoires.

Le révérend Cuthand: J'aimerais à ce point vous signaler quelque chose. Hier matin, j'ai reçu un appel téléphonique d'une dame qui a été envoyée dans le sud du Manitoba pour le sarclage de la betterave sucrière. Elle voulait savoir ce qu'était un acre; ils sont payés 17 dollars l'acre, mais n'en connaissent pas la superficie. Ils sont sous l'impression qu'on les trompe quant à la superficie. Je connais le cas d'une ferme où ces travailleurs ont été escroqués de 11 acres pour lesquels ils n'ont pas été payés.

Le sénateur Inman: Je vois. J'étais quelque peu surpris car nous ne considérons pas qu'it soit excessivement avilissant de sarcler un champ de pommes de terre. Nos écoles ferment pour permettre l'accomplissement de ce travail.

Le président: Nous allons terminer le premier tour de discussion par monsieur le sénateur Roebuck.

Le sénateur Roebuck: Messieurs, vous savez que je ne vais pas vous complimenter, car vous êtes comme les politiciens: ils n'aiment pas les compliments. Je sais que vous ne voulez aucune marque de compassion, bien que vous ayez cependant préparé un dossier complet. Il ne s'agit pas d'un compliment, mais d'une remarque. Vous avez établi un dossier complet des conditions dans lesquelles vous vivez.

J'irai cependant jusqu'à dire que nous sympathisons entièrement avec vous. Nous formons un comité qui étudie la pauvreté, non seulement parmi vous, mais aussi parmi les Blancs. Le sujet est vaste et important, et je tiens à l'étudier rationnellement. Je suis en plein accord avec votre idée de vouloir vous occuper de vos propres affaires, mais j'aimerais savoir ce que vous allez faire si vous parvenez à vos fins. En appliquant l'intention du gouvernement de vous occuper de votre propre destinée, je ne poserais aucune condition dans le cas où votre gestion serait même moins réussie que la nôtre, car vous devriez vous occupez de vos affaires et en avoir la responsabilité. Mais qu'allez-vous faire à ce sujet, et que voulez-vous que nous fassions? Nous ne pouvons que formuler des recommandations, voyez-vous, et elles doivent être concrètes. Il est inutile que nous répétions sur plus d'un paragraphe les conditions déplorables que vous avez mentionnées. Nous devrions, et nous voulons, recommander des mesures pratiques destinées à aider votre peuple.

Permettez-moi de poursuivre et de vous poser les questions suivantes: Vous manque-t-il des terres? S'il en est ainsi, pourquoi n'avez-vous pas réclamé votre quart de section à l'exemple d'autres personnes? S'il est possible de prendre une initiative dans ce sens afin d'offrir à votre peuple une place au soleil, pouvons-nous vous aider? Vous prétendez que certaines personnes vous méprisent, mais je ne crois pas qu'il en soit ainsi, tout au moins du point de vue racial. Nous avons appris par expérience que les riches méprisent toujours les pauvres. Cette situation prévaut partout, non seulement entre vous mais aussi parmi les Blancs. A cet égard, la façon dont vous pouvez vous hisser à la surface constitue un problème économique. Pouvons-nous faire quelque chose à ce sujet? Pouvons-nous for-

muler quelque recommandation qui permettra d'agrandir vos fermes? Pouvons-nous recommander que des crédits vous soient accordés afin de vous permettre d'acheter des machines aratoires destinées à assurer la rentabilité de vos exploitations agricoles? Que pouvons-nous faire? Quelles sont les mesures pratiques à l'heure actuelle? Que voulez-vous que nous fassions?

M. Eagle: Monsieur le sénateur, je voudrais simplement mentionner ici le programme ARDA qui représente, dans notre cas, un programme conjoint du gouvernement du Manitoba et du gouvernement fédéral. Je sais que certains de ces programmes ne sont pas destinés aux pauvres. Je vais maintenant vous donner un exemple très précis, et mentionner l'agglomération de Reedy Creek, où vivent de nombreux fermiers. Ils ne peuvent pas obtenir d'aide financière leur permettant d'exploiter la terre qu'ils possèdent actuellement. La situation est analogue à celle des autres fermiers.

Le sénateur Roebuck: Voulez-vous dire qu'ils possèdent assez de terrain à l'heure actuelle?

M. Eagle: Dans cette région particulière, c'est exact. Je m'efforce simplement de faire ici valoir un point, à savoir que les programmes ne sont pas destinés aux pauvres. Je ne parle pas uniquement du pauvre Métis ou du pauvre Indien, je parle des pauvres en général.

Le sénateur Roebuck: Oui.

M. Eagle: Sachez qu'ils ont beaucoup de difficulté à recevoir de l'aide de ces programmes. Quant à nous, c'est-à-dire l'Association des Métis du Manitoba, ce n'est que l'année dernière que nous y avons participé, car nous sommes devenus un organisme et nous avons fait pression auprès du gouvernement provincial de manière à bénéficier de ce programme.

Le sénateur Roebuck: Et quel est ce programme?

M. Eagle: L'ARDA.

Le sénateur Roebuck: Non, qu'est-ce qui est en cause?

M. Eagle: Il est par exemple question de prêts agricoles.

Le sénateur Roebuck: De prêts agricoles?

M. Eagle: C'est exact.

Le sénateur Roebuck: Ces prêts sont destinés à l'achat de machinerie, n'est-ce pas?

M. Eagle: L'achat de machinerie, de tout ce qui est utilisé dans une exploitation agricle.

Le sénateur Roebuck: Et le cheptel, je suppose?

M. Eagle: Et le cheptel en effet. Les gens ne peuvent rien obtenir en raison des difficultés administratives qui surviennent.

Le président: Monsieur Adams?

M. Adams: D'accord. La situation est la suivante: En Saskatchewan, les collectivités métisses à l'échelle locale commencent à nous faire connaître leurs idées et la manière dont ils désirent développer leur propre agglomération. Dans certains cas, il se peut qu'il s'agisse d'exploitations agricoles, lorsque cette exploitation est possible. Ils nous disent: «Nous avons besoin d'argent pour acheter la machinerie, le cheptel», et ainsi de suite. Dans d'autres endroits, notamment dans le Nord où se trouve le bois, ils nous disent: «Nous avons besoin d'argent pour établir une scierie, ou pour établir une entreprise quelconque reliée à l'industrie du bois». Voyez-vous, cela serait dirigé par la municipalité métisse locale, ou le conseil, la commission ou tout autre organisme du genre, et serait géré entièrement par les Métis. Nous voulons nous assurer que nous supprimons le bureaucrate Blanc intermédiaire, qui nous programme et nous rend impuissants, car nous n'avons aucune autorité et rien à dire dans cette situation. Nous voulons en assurer nous-mêmes la gestion. Voilà le genre de programmes que nous voulons réaliser, le genre de choses que nous désirons. Certaines personnes mentionnent par exemple la culture maraîchère, lorsque cela est possible. Voyez-vous, chaque collectivité a ses particularités économiques; elle doivent prendre les décisions elles-mêmes. Il ne m'est pas difficile de vous adresser un nombre quelconque de pétitions couvertes de signatures, pour vous montrer ce que les Métis ont eux-mêmes compilé et ce qu'ils aimeraient mettre en valeur dans leurs agglomérations respectives.

Le sénateur Roebuck: Parlez-vous de scieries dans les secteurs boisés?

M. Adams: De scieries en effet.

Le sénateur Roebuck: Est-ce que l'exploitation d'une scierie est rentable dans l'agglomération?

M. Adams: Elle le serait dans leur cas.

Le sénateur Roebuck: Pourquoi l'initiative n'a-t-elle pas été prise? Est-ce simplement un manque de capitaux?

M. Adams: Je suppose qu'il s'agit en effet simplement d'un manque de fonds. Dans certains cas, quelques-unes de nos agglomérations du Nord ne sont économiquement viables sous aucune condition. Prenez par exemple le cas du village de Loche: il ne nous semble y avoir dans cette agglomération de potentiel économique et pourtant, plus de 1,700 Métis y vivent.

Le sénateur Roebuck: Est-ce qu'on y trouve une grande superficie de terres arables?

M. Adams: Non, cette localité se trouve trop au nord et la terre ne se prête pas à la

culture, bien que le gouvernement local y exploitera une ferme qui emploiera quelques Métis. Il y a cependant, comme je le disais, 1,700 Métis. Que faire de tous ces gens? Le gouvernement de la Saskatchewan propose de réinstaller tout ce monde plus au sud. A ce sujet, je puis vous assurer que si vous voulez voir une révolution, vous n'avez qu'à soumettre quelque recommandation brutale ou quelque loi en vue de déplacer ces 1,500 ou 1,700 Métis, et vous aurez à faire face à de sérieux ennuis.

Le sénateur Roebuck: Ce ne serait pas la façon de procéder.

M. Adams: Non.

Le sénateur Roebuck: La solution serait de dire: «Voici une ferme, aimeriez-vous l'exploiter?» Je crois que nous n'avons qu'effleuré le sujet que j'ai amorcé, mais je n'irai pas plus loin. Je crois que je suis une personne rationnelle, et je veux savoir ce que vous désirez faire, car ce doit être concret pour être entrepris avec succès. Il est très vrai que beaucoup de bêtises sont dites au sujet de la pauvreté et du besoin de faire quelque chose. Tout cela est très joli, mais ne nous mènera à rien. Nous devons concevoir quelque chose de concret, un programme qui vous tirera de votre pauvreté. Voilà le gros du problème; le reste suivra... et vous permettra d'obtenir la gestion de vos propres affaiées. Cela, bien sûr, est évident.

Mme Stifle: Le programme doit cependant être élaboré par le peuple; il ne donnera pas de bons résultats s'il provient d'ici.

Le sénateur Roebuck: Mais vous êtes les représentants de ces gens-là.

M. Eagle: Je crois que dans notre mémoire, nous voulions être très précis au sujet de nos recommandations. Dans ce document, nous recommandons une recherche pratique. Nous développerons l'esprit d'initiative de notre peuple. Les gens détermineront leurs propres problèmes, au lieu que les Blancs procèdent à cette identification et investissent de l'argent dans des pseudo-programmes. C'est la façon dont les Blancs nous ont toujours traités; ils présumaient que cela était bon pour les Métis et pour les Indiens, mais cela n'a de toute évidence pas fonctionné, n'est-ce pas, car dans le cas contraire, nous ne serions pas ici aujourd'hui. Personnellement, je ne voudrais pas voir mon arrière-petit-enfant présenter, dans une centaine d'années, un mémoire analogue devant un comité.

Le sénateur Roebuck: J'espère que non mais, voyez-vous, nous formons un comité de Blancs et nous étudions vos problèmes, en votre compagnie. Vous êtes ici pour nous aider et nous représentons le gouvernement; nous pouvons peut-être rédiger un rapport d'une réelle valeur, s'il est de nature pratique.

M. Eagle: Je crois que notre recommandation à l'effet de procéder à nos propres recherches est de nature très pratique car, dans le passé, les recherches entreprises ont été effectuées par des commissions. Je dirais avant de céder la parole que ce genre de recherche est d'ordre pratique, et que cela prend un Métis pour parler à un Métis. Dans le cas des programmes de recherche antérieurs, les gens se surveillent et ne veulent rien dire.

Le sénateur Roebuck: Nous voulons vous aider si nous le pouvons.

Le président: Monsieur Carter?

Le sénateur Carter: Je voudrais poser deux ou trois questions, pour clarifier certains points. Je crois que nous avons établi ce matin qu'un grand nombre de Métis et d'Indiens sont parvenus à s'intégrer et à faire bonne figure en marge de la société blanche et au sein de cette dernière. Il en existe environ 30,000 à l'extérieur, plus particulièrement dans le Nord, où ils sont isolés et où les ressources naturelles sont plus faibles qu'au Sud. Donc, à l'exclusion du bien-être social, toute solution économique au problème réside dans quelque sorte d'industrie, qu'elle soit lourde ou secondaire. Cependant, l'industrie secondaire dépend en grande partie sur l'industrie primaire et si les régions où vivent ces gens ne sont pas des régions économiques, s'il n'existe pas d'exploitations agricoles rentables, comment allez-vous résoudre votre problème, même si vous avez les fonds nécessaires? Vous pourrez construire une petite scierie ici et là, je le conçois, ou peut-être faire un peu de pêche quelque part, mais vous n'allez pas faire vivre 30,000 personnes de cette manière. A l'exemple du territoire du Gaza, la population va se multiplier et s'accroître. Quelle solution entrevoyez-vous? Le facteur économique doit être l'élément principal pour résoudre ce problème. Comment allez-vous vous organiser pour offrir les emplois nécessaires à l'amélioration du niveau de vie?

Le révérend Cuthand: Je crois, monsieur Carter, que vous parlez de 30,000 personnes, ce qui implique que vous faites état de la province du Manitoba. Je voudrais mentionner à ce point qu'il existe, dans le nord du Manitoba, une agglomération de Métis appelée Wabowden. Les Métis de cette région gagnent de 800 à 1,200 dollars par année. Il s'agit d'une seule agglomération, où les gens travaillent dans les mines. Ils sont cependant heureux, en raison de la situation du loge-

ment et de la situation de l'enseignement. Lorsque nous déplaçons ces travailleurs, notre tâche primordiale consiste non seulement à inciter les enfants à une éducation plus poussée mais aussi les parents à s'intéresser à d'éducation de leurs enfants. A notre avis, la solution consiste en une réinstallation possible dans des régions moins hostiles où les gens peuvent obtenir des emplois lorsqu'ils sont compétents. Avant de les déplacer, il faut leur donner une certaine éducation et une certaine formation pour qu'ils puissent habiter une autre région.

Le sénateur Carter: Je croyais cependant que monsieur Adams avait dit qu'ils s'opposeraient à un déplacement? Lorsque j'ai formulé ma question, je ne pensais d'ailleurs pas tant au Manitoba qu'à ce qu'avait déclaré madame Stifle. Si je me souviens bien, elle a dit que les Métis de la Saskatchewan et de l'Alberta vivaient dans des régions urbaines, étaient des squatters ou vivaient en colonies. J'aimerais entre autres savoir ceci: Prévoyez-vous ou envisagez-vous le prolongement de ce système de colonies et est-ce que ces colonies ne devraient pas être reliées d'une manière quelconque aux ressources dont leur existence dépend?

M. Adams: Je crois que nous devons envisager la chose sous la forme de programmes à brève et à longue échéance. A court terme, il s'agit du programme immédiat, qui est une mesure urgente et qui pourrait être rigoureuse. Comme Tom le faisait remarquer ce matin, si quelque initiative n'est pas prise de toute urgence, nous pourrions avoir à faire face à un conflit racial. Je crois que le danger est très grand, notamment dans le nord de la Saskatchewan. Je pense que nous devons considérer cette situation comme un cas urgent. Je propose d'établir de nouvelles industries, des industries secondaires, qui ne seront pas nécessairement rentables à l'heure actuelle en termes de bénéfices réels. Nous devons cependant prévoir un revenu, non pas des prestations de bien-être, pour les personnes qui produisent quelque chose, et leur donner l'occasion de mettre en valeur leur culture dans leur milieu ambiant, et de perfectionner ensemble leurs aptitudes psychologiques et culturelles. Nous devons ensuite élaborer des projets à long terme, étagés sur un certain nombre d'années. Plus tard, après avoir acquis tous ces éléments, ces personnes seront en mesure de s'intégrer dans la société, de se déplacer vers d'autres lieux d'emploi ou d'effectuer toute autre transition possible. Vous pourrez alors fermer les localités de Métis isolées qui ne sont pas véritablement rentables. Je crois cependant qu'à l'heure actuelle il faut penser à de véritables programmes d'urgence, car la situation est grave.

Le sénateur Carter: Au sujet de ces agglomérations, je ne suis pas encore certain de vous avoir compris. Faites-vous un rapprochement avec les Mennonites qui ont fondé une collectivité rentable sur le plan économique ou est-ce que les colonies où se trouvent actuellement les Métis sont situées dans des régions économiques dont les ressources ne sont pas mises en valeur?

M. Adams: Non, les ressources sont inexistantes. Dans le nord de la Saskatchewan, les ressources sont pratiquement inexistantes, même pour les exploitations agricoles. Dans les régions septentrionales, l'agriculture est pour ainsi dire hors de question et les exploitations minières sont inexistantes; les perspectives sont donc extrêmement limitées et on retrouve cependant de nombreux Métis qui vivent dans ces régions. Il s'agit donc d'une situation plutôt paradoxale. Que peut-on y faire? Cela est vrai, voyez-vous.

Le sénateur Roebuck: Je suppose que ces gens étaient autrefois des chasseurs.

M. Adams: En effet, c'est justement la situation. Il faut étudier la situation dans son contexte. Vous ne pouvez réellement nous comprendre que dans le contexte historique car, voyez-vous, à l'origine, lors de la création de la société canadienne, il n'était question que de chasse, de piégeage, de pêche et ainsi de suite; ces postes de traite furent ensuite fondés par la Compagnie de la baie d'Hudson.

Le sénateur Roebuck: Des postes de traite des fourrures. La Compagnie de la baie

M. Adams: C'est exact, des postes de traite des fourrures. La Compagnie de la baie d'Hudson y est aujourd'hui établie. Notre peuple s'est ensuite établi aux environs de ces postes. La traite des fourrures, la pêche et le piégeage sont maintenant disparus, mais notre peuple est toujours là, et il s'agit maintenant d'une situation tout à fait paradoxale.

Le sénateur Roebuck: Vous voulez donc que nous déplacions ces personnes vers le sud?

M. Adams: Non pas vers le sud, non.

Le sénateur Roebuck: Ou leur offrir des emplois au sud?

M. Eagle: Cela n'aidera pas.

Le président: Une minute, monsieur Eagle, monsieur Adams a la parole.

M. Adams: Je proposerais de les déplacer vers le sud plus tard. Ils ne désirent pas déménager maintenant. Voici la situation: Ils ne veulent pas déménager en ce moment, car ils sont heureux dans leurs propres collectivités en dépit du fait qu'ils subsistent grâce aux

allocations du bien-être social. Ils manqueraient grandement de sécurité. Ils ont peur de partir de leurs collectivités, loin des leurs, dans des villes qu'ils ne connaissent pas, où ils ne trouveraient aucun enrichissement à leur propre culture et où ils seraient éloignés de leurs connaissances. Par conséquent, pour le moment, ils veulent vivre dans leurs collectivités septentrionales. Cela ne fait aucun doute. La pire chose qu'on puisse dire à nos gens du Nord est ceci: «Nous voulons vous déplacer et vous amener plus au Sud». On a immédiatement des ennuis. Je pense qu'il faudrait établir, d'une façon ou de l'autre, des industries, pour leur permettre de travailler, mettre sur pied un programme éducatif et leur fournir tous les moyens possibles de formation, afin que dans je ne sais combien d'années, mais disons dans 10 ou 20 ans, on puisse déplacer ces gens-là. Toutefois, c'est à eux qu'il appartient de prendre la décision.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous dire combien de familles sont dans la situation que vous avez décrite dans le Nord, ou quelle est la population totale qui en est touchée?

M. Adams: Je n'ai pas de chiffres à la portée de la main, mais il s'agit de plusieurs milliers de personnes car il y a environ 1,500 personnes dans chaque collectivité métisse et je pourrais vous nommer immédiatement 10 collectivités qui sont dans cette situation.

Le sénateur Roebuck: Quelle industrie serait viable là-bas?

M. Adams: Vraiment, rien à part une industrie reliée à l'industrie du bois.

Le sénateur Roebuck: La pêche?

M. Adams: Non.

Le sénateur Roebuck: Pourquoi pas la pêche?

M. Adams: Non. Elle est très limitée, la pêche est vraiment très, très limitée.

Le sénateur Roebuck: Le trapage est disparu?

M. Adams: Oui.

Le président: Mme Stifle désire ajouter quelque chose.

Mme Stifle: Vous avez mentionné des colonies. Cela a trait à l'Alberta. Certaines de nos colonies ont des ressources naturelles qui pourraient être exploitées si de l'argent était mis à la disposition des gens. Toutefois, maintenant, ils n'ont pas de fonds et il n'existe pas de moyen d'aménager la terre. Il y a dans certaines de nos régions de bonnes terres arables et de bons pâturages, mais nous n'avons rien pour les améliorer.

Le sénateur Carter: Voulez-vous conserver ces colonies ou voulez-vous les voir disparaître?

Mme Stifle: Je ne voudrais pas les voir disparaître.

Le sénateur Carter: Jamais? Voulez-vous les conserver, disons, pendant 2 ou 3 générations?

Mme Stifle: Oui, mais je voudrais qu'elles soient mises en valeur, parce qu'il est contraire au bon sens d'avoir de bonnes terres arables qui sont improductives.

Le sénateur Carter: En effet.

Mme Stifle: Dans certaines régions du Nord, la terre est inculte parce qu'il n'y a rien d'autre que des marais ou du sable. On ne peut même pas y faire pousser de pommes de terre.

Le sénateur Carter: Pensez-vous aux Mennonites, ou à une collectivité semblable, qui vit de la terre?

Mme Stifle: Je ne connais rien des Mennonites, je le regrette.

Le sénateur Carter: J'ai seulement deux questions brèves. L'une a trait au salaire des personnes qui luttent contre les incendies, soit 55 cents l'heure. Est-ce un salaire établi par le gouvernement? Quel est l'employeur?

M. Adams: Le gouvernement de la Saskatchewan paie les Indiens et les Métis, ou s'il s'en trouve, les Blancs. Mais les Blancs ne combattent pas les incendies; ce sont strictement les Indiens et les Métis qui le font. On les paie alors $6.50 par jour. Ils travaillent en moyenne 12 heures par jour, mais ils peuvent aller parfois jusqu'à 18 heures.

Le sénateur Carter: N'y a-t-il pas un salaire minimum?

M. Adams: Oui. On est censé payer environ 95 cents l'heure.

Le sénateur Carter: Combien?

M. Adams: Quatre-vingt-quinze cents l'heure dans les districts ruraux.

Le sénateur Carter: Mais ils ne les touchent même pas?

M. Adams: C'est exact. Ils peuvent toucher $1.25 l'heure pour combattre les incendies en Alberta, mais il existe une loi en Saskatchewan selon laquelle on peut conscrire les gens pour exécuter ce travail. C'est la même chose

que dans l'armée: lorsqu'un incendie se déclare, les policiers ou «rangers» prennent simplement les Indiens et les Métis et les amènent. Sur le plan juridique, ils sont autorisés à le faire, parce qu'une loi stipule qu'il faut aller combattre les incendies lorsqu'on est conscrit.

Le sénateur Carter: Une dernière question qui a trait au mémoire présenté par la Saskatchewan. On y mentionne au bas de la page 2 que:

> Au bureaux de la Main-d'œuvre, les Métis sont fréquemment aiguillés vers des travaux de manœuvre ou de conciergerie, tandis que les femmes sont placées comme domestiques ou serveuses de restaurant.

Puis, voici la phrase-clé:

> Cette pratique est suivie, quelle que soit la formation, l'éducation ou l'expérience du Métis.

Il importe peu que vous ayez terminé la 9e ou la 10e année, vous obtenez tout de même un emploi comme concierge ou comme serveuse.

M. Adams: Oui.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous donner quelques exemples?

M. Adams: Oui. J'ai cela bien à l'esprit parce que les Métis, aussi bien que les Indiens, qui se rendent au Centre de la main-d'œuvre à Saskatoon et qui font cette expérience sont, comme vous pouvez bien l'imaginer, très bouleversés. Comme je suis bien connu dans la place, ils m'appellent immédiatement pour loger une plainte. Après tout, une Indienne ou une Métisse peut avoir fait un cours commercial. Une Métisse, qui ressemble à une Indienne, peut avoir suivi un cours commercial, de comptabilité ou de secrétaire. Elle présente une demande en vue d'obtenir un emploi et dès qu'on la voit, on lui dit: Il y a là la section réservée au travail domestique, aux serviteurs, aux travaux de ce genre ou aux serveuses. C'est là qu'on l'envoie. On ne l'envoie jamais à la section réservée au travail commercial. La même chose se produit dans le cas des hommes; on les considère immédiatement comme des personnes sans spécialisation. On ne leur demande pas quelle genre de formation ils ont reçue. On a effectué une enquête, et je regrette d'être incapable de vous dire où, mais je sais qu'on l'a effectuée dans un grand centre de la Saskatchewan, sur les emplois pour les Indiens et les Métis. Ce sont des Blancs qui l'ont faite, et elle n'a porté que sur les emplois de conciergerie et d'entretien; ils n'ont jamais cherché à savoir s'il y avait, dans cet important centre, des emplois disponibles qui demandaient des travailleurs spécialisés ou de métier, bien que nous en ayons parmi nous.

Le sénateur Carter: Il me faut des noms, parce que vous parlez d'un bureau fédéral, d'un service fédéral. Si nous ne pouvons pas faire autre chose, nous pouvons sûrement exercer des pressions sur les agents fédéraux de la main-d'œuvre, mais pour cela, il nous faut des noms et des adresses. C'est cela que je veux.

Le président: Peut-être pas des noms, mais des endroits. A quel endroit en particulier songiez-vous?

M. Adams: Eh bien, au Bureau de la main-d'œuvre de Saskatoon ou à n'importe quel Bureau de la main-d'œuvre en Saskatchewan.

Le sénateur Carter: Oui, mais nous voulons les noms de quelques dames qui avaient fréquenté l'école jusqu'à la 9e ou 10e année, ou qui avaient suivi un cours commercial et qui n'ont pas pu se trouver d'emploi, sauf en tant que laveuse de vaisselle. Je voudrais avoir les noms des gens qui ont été mis au rancart, parce qu'il faut, par exemple, qu'on puisse citer aux responsables le cas d'une jeune fille qui avait terminé sa 13e année, qui était bonne dactylo et qui a demandé un emploi, afin d'être en mesure de leur demander ce qu'ils ont fait à ce sujet et de pouvoir leur dire: «Vous l'avez reléguée à un emploi de serveuse ou de servante».

Le président: Pourriez-vous nous documenter davantage et nous faire parvenir ces cas par écrit?

M. Adams: Oui.

Le président: Veuillez m'enyoyer la documentation personnellement, s'il vous plaît.

M. Adams: D'accord.

Le sénateur Sparrow: Monsieur le président, puis-je demander à M. Adams s'il critique le Service de la main-d'œuvre du Canada ou s'il dit qu'il s'agit de distinctions injustes? Cela, de fait, se produit dans l'industrie. Un Métis s'adresse directement aux industriels, aux propriétaires de restaurants ou au Service de la main-d'œuvre du Canada et constate qu'il existe toujours des distinctions injustes. Je pense qu'il serait bien difficile de donner un cas spécifique ou un nom où l'on pourrait dire: «Vous ne m'avez pas dit que vous étiez secrétaire, alors je ne vous l'ai pas demandé». Les distinctions injustes sont toujours présentes. N'est-ce pas là ce que vous dites?

M. Adams: Eh bien, je dirais les deux. Il semble que l'on fasse des distinctions injustes dans presque tous les cas. Seulement, il est plus facile de trouver des exemples précis à cause des bureaux de la main-d'œuvre. Vous

voyez, les gens qui se rendent aux bureaux de la main-d'œuvre croient qu'ils ont un droit, tandis que les industriels les mettront peut-être au rancart et ils accepteront la situation sans poser de questions. Toutefois, je pense que vous avez parfaitement raison et que ces distinctions injustes existent partout. Juste avant de venir ici aujourd'hui, je suis allé au parc provincial, et les Métis qui y travaillent se sont plaints qu'on les paie 20 cents de l'heure de moins que les Blancs.

Le président: Est-ce qu'ils effectuent le même travail?

M. Adams: Exactement le même travail.

Le président: Monsieur le sénateur Fergusson?

Le sénateur Fergusson: Monsieur le président, j'ai deux points à signaler. Il s'agit d'abord des bourses d'études. Est-ce M. Eagle qui a dit qu'il n'y a que cinq bourses d'études au Manitoba? Qui accorde ces bourses? S'agit-il d'organismes bénévoles ou du gouvernement?

Le Révérend Cuthand: Je suis peut-être en mesure de vous donner ce renseignement. Le gouvernement provincial accorde des bourses d'études aux résidents du Manitoba qui sont pauvres, mais ces bourses sont limitées. Il y a aussi, bien entendu, la Caisse des prêts aux étudiants.

Le sénateur Fergusson: Est-ce que les Métis se prévalent des prêts consentis aux étudiants?

M. Eagle: Non. J'ai un exemple. Nous, Manitobains, désirons vous donner des noms et nous voulons être précis. Nous avons apporté de la documentation avec nous pour vous citer des faits. Il y a le cas de Cyril Keeper qui fréquente l'Université Carleton, à Ottawa. L'an dernier, il n'a pas réussi à obtenir un prêt d'étudiant. Il fallait que son crédit soit bon, de même que celui de ses parents. Mais, comment peut-on établir le crédit dans un endroit isolé? Peut-être que le seul crédit que ses parents auraient serait $10 ou $15 durant l'été. Incidemment, pendant que nous parlons des prêts consentis aux étudiants, il y aurait lieu de mentionner que nos étudiants dans les universités ont présenté un mémoire le printemps dernier. Ils affirment que les fonds ne sont pas donnés aux gens qui en ont besoin.

Le Révérend Cuthand: Il y a plusieurs bourses d'études destinées spécialement aux Métis. Par exemple, à Toronto, nous avons le *Ryerson Polytechnical School* (l'École polytechnique Ryerson) qui accorde des bourses et l'université, je pense, en accorde une à une jeune fille qui fréquente l'un des collèges. Mais, il y en a très peu. L'Université Queen's accordera une bourse de $2,500 à un Indien ou à un Métis, mais ces bourses sont très rares. Cela n'est pas suffisant. Je signale ici dans mon mémoire que les parents de cinq étudiants qui sont allés à l'université l'an dernier gagnent moins de $1,000 par année. Les étudiants, avec l'approbation de leurs parents, veulent poursuivre leur éducation, mais ils ne peuvent pas continuer à cause du manque d'argent.

Le sénateur Fergusson: Je désire poser une question au sujet des églises. On a dit que dans certains petits centres, il y a cinq ou six églises et quelqu'un a ajouté que la plupart d'entre elles sont catholiques. Mais, il doit y avoir d'autres confessions religieuses, car il est peu probable qu'il y ait cinq églises catholiques dans un petit centre.

M. Adams: Je pense qu'il y a un peu de confusion ici, parce que j'ai parlé des centres du Nord de la Saskatchewan où il n'y a que l'Église catholique. Mais, June a mentionné Edmonton et un grand centre municipal.

Mme Stifle: Dans les régions rurales, on trouve que l'Église catholique et les Holy Rollers... Est-ce bien ainsi qu'on les appelle?

M. Adams: Pentecostal.

Mme Stifle: ... La *Pentecostal Church* et l'Église des Mormons commencent à s'y installer avec force.

Le sénateur Fergusson: Eh bien, ce n'était pas à la remarque de madame Stifle que je songeais.

M. Eagle: C'était à la mienne.

Le sénateur Fergusson: Vous avez parlé des petits centres et je n'ai pas compris.

M. Eagle: C'est moi qui ai fait cette remarque et je vais vous en donner les détails. Dans ce centre, la population est de, mettons, 1,200 personnes. Or, il y a deux églises catholiques à chaque extrémité du centre. Il y a aussi l'église mennonite, une église anglicane et une église unie. On parle maintenant de construire une église pentecostal. J'espère que mon explication est précise.

Le sénateur Fergusson: C'est précisément ce que je voulais savoir. Je crains d'imiter

monsieur le sénateur Quart et de faire un petit discours. Cependant, pour ce qui est de ma deuxième question, elle ne sera pas longue, je l'espère, mais, bien entendu, plusieurs problèmes que vous avez mentionnés se présentent aussi dans ma province, le Nouveau-Brunswick. Je fais partie du comité et je participe aux décisions qui sont prises. Je pense, comme l'a dit monsieur le président, que le mémoire et les déclarations que nous avons entendus nous ont fourni une multitude de renseignements sur lesquels nous fonderons probablement plusieurs de nos décisions. Je vous assure que nous irons au fond des choses et vous nous avez mis sur la bonne voie en nous exposant des questions que nous ne connaissions guère.

Je ne voudrais pas vous critiquer parce que je suis bien sympathique à votre cause, mais je désire parler de la lettre qui était annexée à la déclaration de monsieur Adams. Cette lettre a révélé une attitude qui m'a étonnée. Je pourrais même dire qu'elle m'a presque choquée. Je me demande si vous n'allez pas trop loin dans vos objectifs sans songer à ce que les employeurs attendent de vous. Je crois comprendre, d'après la teneur de la lettre, que monsieur St-Pierre est avisé de ne plus agir comme il le faisait peut-être auparavent. C'est la seule explication que je puisse en donner, car j'ai déjà été fonctionnaire moi-même, alors je sais ce qu'on attend des fonctionnaires. Vous dites que votre groupe fait l'objet de distinctions injustes. Eh bien, j'appartiens à un groupe qui, je crois, vous n'en conviendrez peut-être pas avec moi et peut-être que certains de mes collègues n'en conviendront pas non plus—fait aussi l'objet de distinctions injustes au Canada. Il s'agit du groupe des femmes. Beaucoup sont d'accord avec moi, autrement il n'y aurait pas une Commission royale d'enquête pour étudier le statut de la femme à l'heure actuelle. Il n'y a aucun doute que cette étude ne serait pas faite sans justification.

Pendant que j'étais fonctionnaire, j'appartenais à plusieurs organismes dont l'objectif principal était d'améliorer le statut des femmes, de voir à ce qu'elles aient les mêmes traitements que les hommes, la chance d'être élues et de bonnes carrières dans les affaires. J'ai travaillé ferme pour atteindre ces objectifs après mes heures normales de travail, mais je dois ajouter que je n'ai jamais cru devoir me servir du téléphone du bureau pour le travail de ces organismes. De plus, j'ai expliqué clairement à mes collègues qu'ils ne devaient pas me téléphoner, ni venir me voir durant les heures de travail parce que j'étais payée pour le travail que je faisais. Je pouvais bien consacrer tout mon temps libre, pourvu que cela ne nuise pas à mon travail. Je n'ai jamais songé à utiliser mon bureau privé, comme on le donne à entendre dans cette lettre, pour rencontrer des gens en rapport avec ces organismes. Cela n'est jamais arrivé et j'ai travaillé dans ce bureau pendant plusieurs années. Je n'étudiais même pas les rapports des organismes et s'il me fallait veiller tard dans la nuit pour rédiger mes rapports, je le faisais. Je ne fais que signaler que j'appartiens à un groupoe semblable qui fait l'objet de distinctions injustes, mais j'estime que, si je dois faire un travail, je n'ai pas le droit de le faire durant les heures du bureau. J'interprète peut-être mal cette lettre. Je prierais monsieur Adams de nous exposer ses vues à ce sujet.

M. Adams: Oui. Il est malheureux que vous ayez mal interprété la lettre. Voici. Les Blancs pratiquent à notre endroit des distinctions injustes, ils nous intimident et nous harassent. Nous avons actuellement des ennuis avec la police en Saskatchewan et c'est une chose que nous devons combattre. Or, cette lettre constitue une sorte d'intimidation, car notre société a été organisée, il y a à peine deux ans. Les Métis qui veulent s'y joindre en sont découragés par les Blancs et ceux-ci vont même jusqu'à les menacer. Je le répète, on nous menace de nous enlever les prestations de bien-être. Par exemple, un Métis, dans une collectivité, a organisé une cellule de Métis, a été renvoyé par son employeur parce que le surveillant a dit que son chien se trouvait parmi les moutons. On s'est servi de cette excuse.

Or, cet homme, monsieur St-Pierre, est le plus consciencieux des travailleurs. Il n'a jamais utilisé le bureau de placement où il travaille pour avancer la cause des Métis, ni rien fait de semblable. Il est le travailleur le plus consciencieux du monde et, pourtant, il reçoit une telle lettre.

Ensuite, à propos de la convention à Prince-Albert, elle a eu lieu un dimanche. Nous vivons en démocratie. Monsieur St-Pierre ne travaille ni le samedi ni le dimanche et son employeur n'a pas le droit de lui dire quoi faire en fin de semaine. Monsieur St-Pierre n'utilise pas le temps de son employeur, ni son bureau pour avancer la cause des Métis. Cette lettre démontre très

bien que, par divers moyens, les Blancs essaient de nous enlever toute puissance, de nous empêcher de nous organiser et d'exprimer nos vues.

Le sénateur Fergusson: Eh bien, je ne comprends pas les dates des 26 et 27 avril. Si cela n'a pas nui à son travail, je ne vois pas pourquoi on lui tiendrait rancune. Par exemple, lorsque je travaillais, si j'avais fait les choses mentionnées dans cette lettre, j'aurais sûrement été congédiée.

M. Adams: Je m'attendrais aussi à ce qu'il perde son emploi et nous ne lui accorderions pas notre appui. Mais, de fait, il est le plus consciencieux des employés et il ne se conduit jamais ainsi au travail. Tout ce qu'il fait pour la Société des Métis, il le fait ailleurs qu'à son travail.

Le sénateur Fergusson: Je le regrette, mais j'ai dû avoir mal interprété votre lettre. Sans cette explication, j'avais compris qu'on l'avertissait de ne plus agir comme il l'avait fait et de ne plus utiliser son bureau à des fins personnelles.

M. Adams: Oui. Je pense que c'est probablement l'une des choses qui nous cause des ennuis: on ne comprend pas la situation. Comme je l'ai dit, les coloniaux ou les gens opprimés et impuissants voient et ressentent les choses d'une façon et les Blancs qui nous dominent ne voient ou ne ressentent peut-être pas comme eux.

Le sénateur Fergusson: Ici encore, il y a le grand problème du manque d'interprétation ou de communication.

M. Adams: Le manque de communication et le manque d'interprétation.

Le sénateur Fergusson: Et de compréhension.

M. Adams: En effet.

Le sénateur Fergusson: Notre comité pourrait peut-être faire quelque chose d'utile à ce sujet.

M. Adams: Oui, je le pense. J'ai une autre chose à proposer. Vous avez exprimé l'idée, de même que bien d'autres Blancs, que vous êtes très étonnés de l'apprendre et que vous ne connaissiez pas la situation grave dans laquelle se trouvent les Métis. Les Métis en Saskatchewan disent que cela est typique d'une société coloniale ou raciste, qu'ils cachent leurs problèmes raciaux sans les exposer et que c'est la raison pour laquelle le public n'est pas au courant de ces problèmes.

Le sénateur Cook: Quels sont les incidents où la police vous a causé des ennuis? Vous dites que la police vous harasse. Voulez-vous nous dire ce que vous entendez par là?

M. Adams: Oui. La police nous arrête et nous fouille sans raison, ni justification. Récemment, deux Métis ont été arrêtés sur un chemin conduisant hors de la ville et le policier a fait l'examen d'usage et les a laissé aller. Mais, le policier a communiqué par radio avec le bureau de Saskatoon, puis il a suivi les Métis et s'est rendu dans la petite ville. Lorsque les Métis sont sortis de leur voiture, il est sorti de la sienne et il leur a fait lever les mains et les a forcés à se pencher sur la voiture. Ensuite, il les a fouillés du haut du cou jusqu'à leurs chaussures, à fleur de peau, en présence d'autres gens. Cette situation a été très gênante pour les Métis. Nous avons protesté contre cet incident et on nous a dit que le policier les avaient fouillés parce qu'ils voyageaient dans une vieille voiture de modèle 1962. De plus, lorsqu'il avait communiqué par radio avec le bureau de Saskatoon, on lui avait dit que ces Métis avaient un dossier. L'un d'eux s'était enivré à Régina il y a environ 20 ans et l'autre avait été accusé d'avoir conduit son automobile, alors que ses facultés étaient diminuées par l'alcool. C'est un exemple de ce qui se passe. Nous pourrions vous trouver des centaines d'exemples semblables.

Le sénateur Cook: Qu'est-ce que le policier cherchait en les fouillant?

M. Adams: Eh bien, on a dit que les Métis avaient deux batteries dans leur voiture, bien qu'ils aient présenté la facture d'une batterie. Ils ont expliqué qu'ils avaient emprunté l'autre batterie dans une station de service, à Saskatoon, et il ont donné le nom de la station. Ainsi, l'agent de la Gendarmerie royale pouvait très bien vérifier cette déclaration, par radio ou par téléphone. En outre, après les avoir fouillés, l'agent leur fit ouvrir le coffre de leur voiture, bien que les Métis en ait perdu la clé. Et, lorsqu'il a dit à l'agent de la Gendarmerie qu'il n'en avait pas la clé, celui-ci lui a dit d'ouvrir le coffre, sinon qu'ils les amèneraient au poste. Alors, le Métis a décidé que la seule chose à faire était d'emprunter une clé anglaise et une pince à levier pour ouvrir le coffre. Il causa ainsi pour environ $70 de dommages, mais l'agent de la Gendarmerie n'en a pas tenu compte. On nous accuse de faire de l'obstruction, parce que plusieurs d'entre nous sont arrêtés pour cette raison, ou pour tout autre motif.

Le sénateur Sparrow: Vous parliez de la Gendarmerie royale du Canada?

M. Adams: Oui.

Le sénateur Sparrow: Parce que la Gendarmerie surveille particulièrement ces régions?

M. Adams: Oui.

Le sénateur Sparrow: Donnez-vous à entendre que la Gendarmerie ordonne à ses agents d'agir ainsi, ou est-ce que les agents agissent de leur propre initiative? Vos déclarations contiennent beaucoup de critiques.

M. Adams: En effet.

Le sénateur Sparrow: Est-ce que d'autres sources donnent l'ordre de harasser les Indiens et les Métis? Est-ce que ces ordres sont donnés à la Gendarmerie ou agit-elle ainsi de sa propre initiative en tant que police d'État?

M. Adams: Je dirais que les agents agissent de leur propre initiative, car cela résulte en quelque sorte des circonstances. Étant donné que les Indiens et les Métis, sûrement ceux de la Sakatchewan et peut-être, comme vous l'entendrez dire, ceux de l'Alberta et du Manitoba, étaient mécontents, nous sommes en train de nous organiser et de mettre sur pied un mouvement social. C'est peut-être pour cette raison que par automatisme, et probablement sans directives, les agents essaient d'arrêter le mouvement ou, comme nous le disons, de nous garder à notre place. Je pense qu'ils ne reçoivent des ordres de personne. Je dois vous dire, cependant, que nous avons eu un entretien à ce sujet avec le Procureur général de la Saskatchewan et que nous avons essayé d'approcher le Commissaire adjoint de la Gendarmerie royale du Canada à Regina, mais sans succès. Il n'y a pas eu de discussion parce que le Commissaire adjoint nous a dit au téléphone: «La question est réglée, il n'y a rien à discuter». Ainsi, nous avons été incapables de parler de la situation. Toutefois, nous reprendrons la question avec le Procureur général ou avec le Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada ici, parce que nous croyons qu'il y a lieu de faire enquête.

Le sénateur Roebuck: Avez-vous songé au revenu garanti?

M. Adams: Bien, il semble que je parle le plus ici. Oui, nous y avons songé. Nous serions d'accord s'il s'agissait d'un revenu annuel garanti. Mais, ce n'est pas là notre première considération parce que, actuellement, nous vivons dans des collectivités qui bénéficient de prestations de bien-être et que ces prestations nous sont très néfastes. Elles nous tiennent dans un état d'infirmité, sous contrôle et nous empêchent de nous épanouir. Nous craignons un peu qu'un revenu annuel garanti donne le même résultat. C'est la raison pour laquelle nous disons: laissez-nous d'abord essayer d'établir une industrie quelconque, qui nous permettra de travailler, qui nous liera les uns les autres, et qui nous reliera à l'administration, à la machinerie technologique et à tout. Nous pourrons peut-être ainsi nous développer et nous spécialiser davantage.

Le président: Nous sommes en pleine discussion ici, mais, veuillez en venir au point. Vous progressez bien, mais plusieurs ont encore des questions à poser: messieurs les sénateurs Inman, Pearson, McGrand, Fournier, Quart et Sparrow.

Vous avez la parole, madame le sénateur Inman.

Le sénateur Inman: J'ai seulement deux questions dont la première s'adresse à monsieur Adams. Il y a, à la page 6 de votre mémoire un paragraphe que je vous demanderais d'expliquer plus à fond:

> De toute évidence, la société dominante se sent énormément coupable à ce sujet, et nie tout élément de discrimination ou de ségrégation. Et pourtant, en qualité de Métis, nous sommes pleinement conscients de notre misérable condition.

Croient-ils qu'ils auraient pu faire davantage pour s'aider eux-mêmes, ou qu'est-ce que cela signifie?

M. Adams: Croient-ils que . .

Le sénateur Inman: Bien, croyez-vous qu'ils auraient peut-être pu faire plus pour s'aider eux-mêmes? Vous mentionnez ici qu'il existe un fort sentiment de culpabilité.

Le président: Il parle de la culpabilité chez les Blancs.

M. Adams: Oui, la culpabilité chez les Blancs, un fort sentiment de culpabilité chez les Blancs.

Le président: N'oubliez pas que vous êtes toujours le coupable!

Le sénateur Inman: Je le sais.

M. Adams: Cela n'existe peut-être qu'en Saskatchewan et aussi dans certaines collectivités.

Le sénateur Inman: Oh, c'est ça? Bien, mon autre question s'adresse à monsieur Eagle.

Vous êtes sans doute au courant de votre histoire et des traditions du peuple.

Les vôtres ont-ils jamais vendu de vos terres aux Blancs—vous-mêmes?

Le révérend Cuthand: En 1870, l'Acte du Manitoba prévoyait que les Métis recevraient en don 1,400,000 acres de terres. Nous avons fait enquête dans cette région. Nous avons constaté qu'à l'heure actuelle il manque un demi-million d'acres.

Le sénateur Sparrow: C'est ce que l'on désigne sous l'appellation de concessions?

Le révérend Cuthand: C'était des concessions de terrains accordées à titre provisoire. Nous avons constaté aussi qu'il y a 175 cas de duplication, c'est-à-dire que le même lopin de terre a été concédé à deux Métis. La situation fait maintenant l'objet d'une enquête. A l'occasion de notre dernière conférence, nous avons demandé l'institution d'une commission royale d'enquête chargée d'examiner la situation et de voir ce qui a réellement eu lieu. Je connais un cas où, parce que les Métis ne savaient ni lire ni écrire, les terres ont été vendues à vil prix: 240 acres dans un cas particulier ont été vendues pour $60 et environ trois semaines plus tard, l'acquéreur les a revendues pour $1,600.

Nous pouvons citer des cas où les terres ont été vendues pour très peu. Les enfants ont hérité de ces terres à titre d'enfants de chefs de famille à qui elles avaient été concédées en 1870. Dans certains cas, les parents ont vendu les terres des enfants. Ils étaient les curateurs des biens des enfants mineurs, maintenant ces terres sont perdues.

Le président: Monsieur le sénateur Pearson.

Le sénateur Pearson: Oui, je voulais seulement dire un mot au sujet de l'enseignement. A la page 9 du mémoire du Manitoba, je lis que:

> La pauvreté chez les Métis augmente indubitablement en raison du très fort taux des naissances,

Puis je lis:

> du grand nombre d'élèves qui abandonnent avant la fin un enseignement dénué de sens et inadapté et du manque de possibilités d'emploi, par suite de la discrimination et de la récession de la conjoncture économique.

Qu'entendez-vous par «enseignement dénué de sens et inadapté»?

M. Adams: Cela est tiré de mon mémoire, monsieur le sénateur.

Le sénateur Pearson: Oh oui. C'est la Saskatchewan.

M. Adams: Oui. C'est ce que j'ai laissé entendre plus tôt. La direction de l'enseignement dans les écoles en milieux métis, particulièrement dans le Nord encore une fois, mais de façon générale dans toutes nos écoles, est confiée entièrement aux Blancs. Les enseignants sont des Blancs et les manuels sont classiquement ce que je désigne comme des livres simplement à caractère urbain, blanc et de la classe moyenne. Or, nous n'avons aucun de ces trois caractères en commun. Nos écoles sont nettement des écoles d'emprunt, des institutions étrangères dans nos milieux. Elles ne propagent pas notre culture; elles nous sont parfaitement étrangères. Vous pensez que les enfants y sont heureux? C'est à peine s'ils peuvent attendre la sortie de la classe à 15h. 30 pour fuir l'école, retrouver leur milieu et leurs foyers. Voilà ce qui est mal. Je sais qu'actuellement les Métis protestent énergiquement contre le régime scolaire en Saskatchewan. La situation n'est pas particulière à la Saskatchewan; elle est généralement la même partout. Nous réclamons la direction de nos écoles. Nous espérons parvenir à avoir nos propres enseignants Métis et un programme scolaire plus en rapport avec notre mode de vie et notre culture. Voilà le régime que nous voulons instituer. Certaines de nos communautés sont suffisamment évoluées maintenant pour le mettre en vigueur.

Le président: Ces propos me rappellent un incident. Lors d'un voyage récent dans le Nord avec l'honorable Laing et le regretté Blair Fraser, nous avons visité quelques écoles. Le premier geste de Blair Fraser a été de prendre un livre racontant l'histoire de *Dick and Jane*, livre destiné aux enfants esquimaux. Il a écrit quelques articles sur le sujet. Voilà la sorte d'enseignement que l'on dispensait, un enseignement inapproprié.

A propos d'enseignement, y a-t-il des Métis et des Métisses compétents qui pourraient se charger de l'enseignement?

M. Adams: Je dois dire qu'actuellement ils sont très peu nombreux.

Le président: Vous dites très peu nombreux, ce qui laisse entendre qu'il y en a un certain nombre. Voici la suite de mon interrogatoire: pourquoi ne sont-ils pas retenus pour enseigner dans ces écoles? Ne pensez-vous pas qu'on les embaucherait, s'ils étaient disponibles et compétents?

M. Adams: Oui, je crois que ce serait possible. Si notre Association exerçait une pression sur le gouvernement et sur le ministère de l'Éducation et exigeait l'engagement de Métis pour nos écoles, je crois que nous réussirions.

Le président: Vous êtes éducateur, vous avez une belle formation. Vous savez parfaitement que le ministère de l'Éducation recherche ces compétences parce qu'elles lui causent moins d'ennuis et lui suscitent moins de problèmes. Elles possèdent la culture et la formation appropriées et elles peuvent s'intégrer au milieu social. Il rechercherait sûrement ces personnes si seulement il pouvait les recruter.

Le sénateur Pearson: Je pense que vous avez mal saisi le point en cause, monsieur le président. Monsieur Adams veut que l'école soit un instrument d'épanouissement de leur propre culture. Quand le gouvernement fédéral recrute son personnel enseignant et déclare: «Voilà les enseignants que nous voulons», c'est bien, mais il ne leur permet pas d'aller enseigner des éléments de la culture indienne ni de la culture métisse. Ils doivent implanter la culture des Blancs. Le gouvernement insiste sur ce point.

Le président: Le point que je voulais faire ressortir, monsieur le sénateur Pearson, c'est que l'enseignant Indien, imbu de culture indienne, fait rayonner celle-ci, quelles que soient les directives du ministère de l'Éducation. Elle rayonnerait nécessairement si des enseignants de cette catégorie étaient disponibles.

Le sénateur Roebuck: N'avez-vous pas le même système que nous en Ontario, une commission formée de trois membres chargés de l'administration scolaire?

M. Adams: Le système n'est pas aussi simple que cela, je crains. Dans le Nord, nous avons la Commission dite du Nord qui exerce sa juridiction sur tout le territoire septentrional des provinces, mais il n'y a pas de commissions scolaires locales investies de pouvoirs de décision. Malgré une certaine ressemblance, nous avons des commissions de section formées de conseillers.

Le président: Monsieur le sénateur Pearson, c'est encore à vous de poursuivre l'interrogatoire du témoin.

Le sénateur Pearson: Merci. Je continue. Je vois que vous prétendez—je crois qu'il s'agit de l'Alberta—que les vôtres reçoivent très souvent une formation dans un domaine où il ne se présente pas d'ouvertures dans votre milieu. Vous pouvez nous indiquer le genre de formation qui conviendrait à vos gens? Est-ce le domaine particulier où vous déployez votre activité, la formation professionnelle dans votre région ou dans vos centres?

Mme Stifle: Si les gens doivent recevoir une formation professionnelle, elle doit être dans un domaine qui leur soit accessible, à mon avis. Au surplus, elle doit avoir une suite.

Le sénateur Pearson: Vous voulez donc une formation qui leur permette de demeurer dans leurs propres milieux?

Mme Stifle: Advenant qu'une société de construction ou qu'une industrie s'installe dans une région, la main-d'œuvre devrait être formée au travail qui se présentera dans la région immédiate. Il est inutile d'encourager un homme à se former au métier de coiffeur s'il n'y a pas de travail pour lui.

Le sénateur Pearson: Vous continuez à la page 1 en disant:

> Nous nous hâtons d'ajouter que nous sommes pleinement conscients de notre habileté et de notre intelligence inhérentes qui nous permettent de résoudre nos propres problèmes, à condition qu'on nous accorde l'ombre d'une chance. Il s'agit là en général de notre recommandation, c'est-à-dire qu'on nous permette, tout en nous aidant, d'étudier nos propres difficultés, mais selon nos conditions.

Voici ma question à ce propos: pourquoi recherchez-vous les conseils des Blancs tout en disant que vous n'avez pas besoin de leur présence et que vous voulez être séparés d'eux?

Mme Stifle: Je crains que vous ayez mal compris. Nous ne disons pas que nous voulons la présence des Blancs pour nous conseiller. Nous voulons dire que nous aimerions pouvoir nous asseoir autour d'une table avec le gouvernement pour examiner et coordonner en commun les programmes proposés par la population intéressée, plutôt que par certaines personnes d'ici qui décident des programmes qui nous conviennent. Si nous sommes mis en cause et si nous prétendons qu'un certain programme ne nous vaut rien de bon, qui donc sait mieux que nous s'il sera enrichissant?

Le sénateur Pearson: En d'autres mots, vous voulez participer à l'élaboration des programmes d'enseignement et de formation professionnelle?

Mme Stifle: Je trouve un bon exemple dans le *Newstart* en Alberta. Ce programme de *nouveau départ* a été lancé dans le milieu sans consulter de quelque manière la communauté. Il a été mis sur pied. Dans ce cas aussi, vous commencez *par ici*, au lieu de *par ici* et la tentative est vouée à l'échec, tout comme les autres initiatives.

Le président: A titre d'explication, le témoin indique par son geste que l'on commence par le haut, non pas par le bas.

Le sénateur Pearson: Oui. Je voulais ajouter ceci à l'intention de monsieur Eagle. Au sujet du programme de l'ARDA où vous développez vos propres idées, je pense qu'il doit y avoir consultation des experts, mais vous devez mener vous-mêmes vos propres affaires et résoudre vos problèmes particuliers. Vous créez vos propres problèmes et vous vous efforcez de les résoudre vous-mêmes dans votre milieu.

M. Eagle: Parfaitement. C'est précisément ce que nous faisons en ce moment. Nous prenons connaissance de nos problèmes et nous nous efforçons de leur apporter nous-mêmes la solution appropriée, avec le secours des Blancs. Nous ne cherchons pas à expulser personne ni à dire: «Nous n'avons pas besoin de vous». Nous devons nous entr'aider. Tout compte fait, la pauvreté n'est pas uniquement un mal provincial; c'est un problème national. C'est la raison pour laquelle nous avons suggéré dans notre lettre qu'en votre qualité de corps influent, vous pourriez peut-être travailler de concert avec les gouvernements provinciaux.

Le président: Messieurs les sénateurs Fournier, Quart et Sparrow.

Le sénateur Fournier: Je ne veux pas prendre trop de temps, monsieur le président, mais je tiens à poser quelques questions aux témoins. Je tâcherai d'être bref.

Monsieur Adams, il a été question tantôt de cette lettre. Je suis d'avis que vous avez passé sous silence un paragraphe très important qui devrait figurer au procès-verbal. Je cite:

> ... bien que votre participation aux travaux étrangers à vos fonctions soit parfaitement permise et que vous y portiez un intérêt fort louable.

Je crois que ce passage modifie quelque peu ce que vous disiez tantôt.

Voilà, monsieur le président: hier je lisais les rapports; aujourd'hui je cherche à comprendre les rédacteurs. Je devrai mettre du temps pour me faire une idée. Néanmoins, je déplore cet état de choses. Je viens d'apprendre quelque chose. Je n'ai jamais eu idée que cela existait au Canada; je le déplore et j'espère que nous pouvons faire quelque chose pour y remédier.

Au cours de la discussion, il a été question d'une région d'une centaine de milles privée des services d'un coiffeur. S'il existe une région d'une centaine de milles qui est privée des services d'un coiffeur, je me demande pourquoi une personne compétente ne pratique pas ce métier?

Mme Stifle: L'ouverture d'un poste exige de l'argent.

Le sénateur Fournier: C'est tout ce qu'il faut, quelques dollars pour ouvrir un poste? Voyons, débrouillons l'affaire; ayons la vraie réponse.

Mme Stifle: Il faut plus que quelques dollars quand la population est dispersée à des milles et des milles de distance.

Le sénateur Fournier: Mettons quelques centaines de dollars.

Mme Stifle: D'accord pour quelques cents dollars, mais la population ne vit pas groupée; il y a parfois une vingtaine de milles d'une habitation à l'autre. Ces gens sont des trappeurs.

Le sénateur Fournier: Oh, je vois: ils ne vivent pas groupés.

Mme Stifle: Non, ils ne sont pas groupés.

Le président: Ils se servent du bol, comme nos mères.

Mme Stifle: C'était un exemple que je vous donnais.

Le sénateur Fournier: Parce que si je pouvais trouver un endroit où il n'y a pas de coiffeur à cent milles à la ronde, je quitterais le sénat et j'embrasserais ce métier.

Mme Stifle: Chez nos gens, dans nos agglomérations, c'est la mère qui taille les cheveux. Ainsi, on n'a pas à débourser $1.50—d'ailleurs, on n'a pas cet argent—car le Régime d'assistance sociale n'autorise pas cette somme pour la taille des cheveux.

Le sénateur Fournier: Je vous remercie de votre réponse. Nous sommes d'accord, je pense. Ailleurs, il est mentionné qu'à certains endroits, les Métis travaillent pour $800 par année, dans les mines. Y a-t-il une mine à cet endroit?

M. Eagle: Il y a une mine. Ils font cinquante milles pour se rendre au travail. Il n'y a qu'une région appelée Wahowden au Manitoba.

Le sénateur Fournier: La mine est-elle ouverte et y travaille-t-on tous les jours?

M. Eagle: Oui.

Le sénateur Fournier: Pourquoi les hommes n'y travaillent-ils pas à plein temps?

M. Eagle: Justement, ils travaillent à plein temps.

Le révérend Cuthand: Ils travaillent à longueur d'année.

Le sénateur Fournier: Et tout ce qu'ils en retirent, c'est $800?

Le révérend Cuthand: Par mois, $800 à 1,-200. Je n'ai peut-être pas été assez explicite.

Le sénateur Fournier: Non.

M. Eagle: Voilà le point. Je crois que vous n'avez pas été assez clair à ce sujet, vous savez, monsieur Adams. Il s'agit d'une de nos communautés les plus favorisées.

Le sénateur Fournier: Très bien. Ça change le tableau. Deux autres petites questions maintenant. Les Métis touchent-ils aussi les prestations du ministère des Affaires indiennes?

M. Adams: Non.

Le sénateur Fournier: Vous n'en bénéficiez pas?

M. Adams: Non, pas du tout.

Le sénateur Fournier: Je dois vous dire que cela est nouveau pour moi; peut-être l'est-ce aussi pour les membres du Comité. Vous n'en bénéficiez pas?

Le révérend Cuthand: Non.

Le sénateur Fournier: Maintenant, les Indiens et les vôtres s'entendent-ils?

M. Adams: Je dirais qu'en Saskatchewan, l'entente est assez bonne. Voyez-vous, il y a une organisation. Je suis le président de l'Association des Métis et il y a l'organisation des Indiens visés par le traité. Au niveau des organismes l'entente est parfaite. D'autre part, je pense que dans l'ensemble, les 40,000 Métis et les 30,000 Indiens s'entendent assez bien. Nous nous réclamons tous de la même culture malgré, disons, certains différends. Un peu d'ombrage, admettons-le, mais dans l'ensemble nous nous entendons assez bien.

Le sénateur Fournier: Merci. Maintenant ma dernière question...

Mme Stifle: Permettez-vous que je réponde à cette question?

Le président: D'accord.

Mme Stifle: Dans notre province, nous nous entendons aussi bien qu'en Saskatchewan. Au surplus, nous avons appris durant ces deux dernières années qu'il y a avantage à unir nos efforts et qu'en nous prêtant mutuellement secours, nous formons une plus grande force. C'est comme ces deux verres: pris isolément, ils contiennent peu, mais ensemble leur capacité est beaucoup plus grande. Nous avons découvert en Alberta que les deux organisations, l'Association des Indiens et l'Association des Métis, selon les besoins, peuvent avec avantage se porter mutuellement secours. Nous avons constaté que c'est la méthode à laquelle les Blancs font appel. Il n'est pas nécessaire d'être identiques, mais il faut s'aimer les uns les autres et travailler ensemble au succès d'une cause commune. Nous croyons que par l'union nous pouvons accomplir beaucoup de choses.

Le sénateur Fournier: Je vous remercie. Vous n'aimerez peut-être pas répondre à ma dernière petite question parce qu'elle est plus ou moins personnelle. Je la risque quand même: voyez-vous un mauvais effet moral aux films que l'on voit, les «westerns», où les «cowboys» et les Indiens en viennent aux prises et s'entre-tuent?

M. Adams: L'effet est très mauvais à cause de la confusion qu'ils créent, principalement dans l'esprit des enfants indiens et métis: ils veulent s'identifier avec le héro blanc, d'où la confusion.

M. Eagle: Je renverse les rôles pour poser maintenant les questions.

Le président: Très bien, mais soyez bref, je vous prie.

M. Eagle: Je veux dire un mot au sujet du film qui a été projeté l'hiver dernier au programme «*Public Eye*» de Radio-Canada. L'émission a montré l'aspect positif de l'Indien et du Métis en milieu urbain. La Société Radio-Canada a tourné plusieurs mètres de bon film à Winnipeg mais elle ne l'a pas mis sur l'écran. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés aussi énergiquement à la diffusion de ce film.

Le président: Monsieur Quart?

Le sénateur Quart: Bonté divine, j'aimerais poser des douzaines de questions, mais il faut que je me limite, je le sais.

Tout d'abord, je veux faire part à monsieur Eagle de mon avis au sujet des films. Les Blancs portent maintenant beaucoup plus le blâme dans certaines de ces productions. Je veux dire que nous prenons votre part, car nous jetons le blâme sur les méchants, les Blancs. Mais j'en viens à une de vos déclarations au sujet du secours social, ici et à la

page 7...

Le président: De quel mémoire?

Le sénateur Quart: Le mémoire de l'Alberta. Pendant que vous cherchez le texte, je me demande si vous avez appris qu'il y a deux ans, un prêtre, si je ne m'abuse, assistait au Congrès de la Ligue des femmes catholiques, et n'est-il pas vrai que la Ligue a ouvert un refuge pour les filles délinquantes près de l'Alberta? L'institution était alors en voie de construction. Elle est peut-être terminée maintenant. N'en avez-vous pas entendu parler?

Mme Stifle: Il y a un refuge; elles ont établi un foyer mais il n'est pas destiné aux Indiennes.

Le sénateur Quart: Celui-là était destiné aux Indiennes.

Mme Stifle: Il n'y a pas de refuge pour les jeunes indiennes.

Le sénateur Quart: Dans ce cas je me ferai un plaisir de le faire savoir à l'occasion de la prochaine réunion annuelle. En Alberta, et aussi en Saskatchewan, à Prince-Albert, n'est-il pas exact qu'une bibliothèque a été établie en ces dernières années, spécialement pour les Indiens?

M. Adams: Pas que je sache.

Le sénateur Quart: Je ne manquerai pas de le faire savoir aussi.

M. Adams: Pas spécialement, non.

Le sénateur Quart: Et je vous ferai savoir qui a raison. Je reviens à votre critique dirigée contre le secours social en général:

> «Depuis des années on nous sérine que nous sommes inutiles et bons à rien.»

Vous trouvez cela à la page 7, puis je lis:

> «Ensuite on a établi le secours social qui nous a porté le dernier coup. Il nous a pris le peu de fierté, de respect et d'initiative que nous avions. Il nous a réduits à la dépendance et nous avons appris à le redouter.»

L'avez-vous réellement redouté au point de le refuser au lieu de l'accepter?

Mme Stifle: Je le regrette, monsieur le sénateur Quart, mais je ne sais pas quel mémoire vous citez.

Le sénateur Quart: Le mémoire de l'Alberta.

Mme Stifle: Ce n'est pas le mémoire que j'ai présenté.

Le président: Mais cela fait partie de votre mémoire.

Mme Stifle: Non. C'est par erreur que le personnel de bureau vous a expédié ce texte. Il ne fait pas partie de notre mémoire.

Le sénateur Quart: Mais il figure ici en toutes lettres à la page 7.

Le président: Un moment, monsieur le sénateur Quart, que je tire cette affaire au clair. Voulez-vous dire que votre mémoire finit *là*?

Mme Stifle: Oui. Il y a eu erreur. Ce texte n'était pas censé faire partie du mémoire. C'est par l'erreur d'une des secrétaires et j'ai oublié de le dire au commencement.

Le sénateur Quart: Je vois. Ce matin, en le feuilletant ce passage m'a frappé. Même si vous prétendez que le secours social vous a porté le dernier coup, sans vous chercher noise on pourrait soutenir que vous ne l'avez pas redouté tant que cela, puisque vous l'avez accepté.

Mme Stifle: Je ne saurais répondre à cette question, car je n'ai pas présenté ce mémoire.

Le sénateur Quart: Plus loin vous avez mentionné—Monsieur Adams a mentionné, je pense—que vous avez dû abandonner le piégeage. Quel que soit celui qui l'ait avancé, on l'a allégué:

> «Une des raisons de cet état de choses c'était que l'on devait être chez soi pour recevoir le chèque du secours social; autrement, il n'était pas délivré si l'on vaquait au piégeage.»

Où allaient les chèques? Étaient-ils retournés au ministère? Nétait-il pas possible d'installer une boîte aux lettres, de retenir un casier postal pour la réception des chèques. Je doute que les gens qui reçoivent le secours social par ici demeurent à la maison simplement et attendent la livraison des chèques, sans travailler. Je citais le mémoire de l'Alberta, à la page 7.

Mme Stifle: Je viens tout juste de faire remarquer qu'il y avait eu une erreur à notre bureau. Ce texte ne vous était pas destiné. C'était un rapport reçu de l'un des travailleurs sociaux et par erreur une des secrétaires l'a transcrit. Je ne peux donc pas répondre aux questions à ce sujet.

Le sénateur Quart: Je vois.

M. Adams: Permettez-moi un commentaire sur une situation analogue, soit dans le Nord, en ce qui regarde les chèques du secours social. Je ne sais pas si la situation est encore la même mais dans le passé, les chèques étaient délivrés au magasin de la Compagnie de la baie d'Hudson. Le Métis n'avait

pas le choix: force lui était de faire ses achats au magasin de la Compagnie de la baie d'Hudson et de faire créditer son compte pour le montant, ainsi de suite.

Le président: Il n'y avait pas d'autres magasin à cet endroit, je présume.

M. Adams: Il n'y avait pas d'autre magasin, mais le plein montant du chèque était manipulé par le commis de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Le président: Cette même méthode était en usage, il y a plusieurs années, dans la plupart des régions du Canada. Nous avons constaté qu'elle s'avérait mauvaise et nous l'avons abandonnée.

Le sénateur Quart: Juste une autre remarque. Il est vrai que l'on peut améliorer son sort au moyen des allocations versées par le gouvernement. Néanmoins, compte tenu de votre densité démographique, de votre société et de la population métisse, de l'ingéniosité dont ses représentants ont fait preuve ici ce matin—laissez-moi ajouter que votre franc parler me plaît: vous n'employez pas de faux-fuyants—compte tenu, dis-je, de votre densité démographique, de votre ingéniosité et de l'intelligence de vos chefs et de toutes vos autres ressources, ne convenez-vous pas que des gens de votre capacité et d'une intelligence égale à celle dont vous avez fait preuve, devraient provoquer eux-mêmes leurs propres occasions favorables, mettre sur pied leurs propres industries, plutôt que d'attendre le secours social? Ne vous sentiriez-vous pas plus indépendants et n'éprouveriez-vous pas plus de fierté de vos réalisations, si vous demandiez des prêts plutôt que des allocations, même des prêts à long terme? Vous seriez ainsi en mesure d'établir sur le champ vos propres industries ou autres entreprises.

Mme Stifle: Vous ne pouvez pas emprunter si vous n'avez pas de garanties collatérales à offrir. Si vous habitez une colonie, vous ne pouvez pas emprunter parce que vous vivez sur un terrain que vous occupez depuis des années.

Le sénateur Quart: Mais si cela pouvait s'arranger, ce serait peut-être une solution, n'est-ce pas?

M. Adams: Oui, nous dirions: parfait, nous pourrions probablement accepter à certaines conditions des prêts destinés à l'établissement d'industries ou d'autres entreprises, parce que, comme vous venez de le dire, nous sommes assez intelligents pour voir combien d'argent est versé sous forme d'aide à l'étranger; nous savons quels montants sont versés à titre de subventions et quelle somme d'argent est remise à la compagnie Ford, et ainsi de suite. Nous connaissons la situation et c'est pourquoi nous ne sommes pas indulgents à l'égard du gouvernement à ce sujet. Nous sommes francs et il me faut l'être, car à mon retour en Saskatchewan, j'aurai à rendre compte de mon mandat devant les nôtres qui me parleront un langage sévère. On me dira: «Nous ne vous avons pas délégué là-bas pour tenir de tendres propos à ces riches sénateurs.»

Le sénateur Quart: Je comprends la situation. Elle m'est connue de longue date. Je sais que les Indiens, j'y inclus les Métis, et tous les autres Indiens, car à ma connaissance, il y avait un grand nombre d'Indiens qui travaillaient à la construction de ponts, par exemple, dans laquelle vous vous spécialisez, n'est-ce pas? Du moins c'est ce qu'on dit, ainsi qu'à d'autres travaux du genre, où il faut monter à de hautes altitudes. Votre Association compte-elle un agent de relations sociales chargé d'entrer en rapport avec les compagnies qui construisent des ponts pour leur offrir les services des hommes disponibles et capables de monter au faîte de toutes leurs constructions?

M. Adams: Tout cela a rapport en grande partie aux Indiens de Caughnawaga et ne nous regarde pas du tout, nous de la Saskatchewan.

Le sénateur Quart: Vous êtes inhabile à monter haut?

M. Eagle: J'ai même peur de tomber en bas de cette chaise!

Le sénateur Quart: Je sais que les compagnies de construction, dans la province de Québec, j'en ai la certitude, emploient un grand nombre d'Indiens pour les travaux exécutés à de hautes altitudes, comme les ponts et les autres travaux du genre.

Le président: C'est vrai en Ontario et ailleurs. Ils sont recherchés au-delà du fleuve, aux États-Unis, à cause de leur très grande habileté.

Le sénateur Quart: Je le sais parfaitement. Nous pourrions recommander à monsieur Eagle de monter dans la tour de la Paix pour s'exercer!

Le président: Monsieur le sénateur Sparrow.

Le sénateur Sparrow: Juste une remarque ou deux. Pour l'information de messieurs les sénateurs, je tiendrais à dire qu'il existe en Saskatchewan une discrimination raciale nettement marquée à l'égard des Indiens et des Métis. Il y a une chose de certaine dans cette région c'est qu'on ne fait pas de distinction injuste, dans le public en général entre l'Indien et le Métis. Monsieur le sénateur Fournier demandait précisément si on établissait une différence entre ces personnes. Dans l'esprit du public de la Saskatchewan, il me sem-

ble pas qu'il y ait de distinction injuste. S'ils ont un teint typique, alors ils sont tenus pour des Indiens et, si je puis utiliser l'expression, pour des «vauriens Indiens». Par conséquent, de ce point de vue, ils sont égaux. A d'autres égards, ils ne le sont pas du tout. Ici, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil rétrospectif: en Saskatchewan, par exemple, autant que je sache, il n'y avait pas de concessions de terrains comme celles dont on a fait mention en ce qui concerne le Manitoba. Les Métis ne possèdent aucun terrain comme tel. Ils ne peuvent obtenir de prêts hypothécaires gagés sur des terrains, car ils n'en possèdent aucun et ils n'en ont jamais possédé. Ils font l'objet de discrimination, car ils n'ont pas de biens qui leur permettraient d'emprunter de l'argent pour s'épanouir.

Pour la gouverne des sénateurs, je dois ajouter que, comme l'a signalé Monsieur Adams, les conditions qui règnent en Saskatchewan sont déplorables et, dans bien des régions, scandaleuses. On a parlé d'un revenu garanti; or, cela ne sera pas suffisant pour ces gens. Cela les aidera peut-être, mais il leur faut l'instruction, le logement et les installations sanitaires qu'un revenu garanti provenant directement du gouvernement ne leur assurera jamais. L'argent ne leur permettra jamais de se procurer ces services nécessaires. Nous avons eu une séance très fructueuse ce matin et je crois qu'il y a lieu de répéter qu'un revenu garanti n'est pas la solution à tous les problèmes qui se posent. Il faut s'attaquer à la racine du mal, et chercher des solutions autres que le revenu garanti.

Dans d'autres régions du Canada, nous parlons peut-être des Indiens, mais dans certaines régions des provinces de l'Ouest, les Métis et les Indiens ne savent même pas ce que signifie un service d'aqueduc, une salle de toilette. Comment voulez-vous qu'ils deviennent des mécaniciens ou des menuisiers lorsqu'ils ne savent même pas actionner la chasse d'eau d'une toilette? C'est à ce niveau qu'il faut agir et, à mon avis, c'est ce que veulent ces gens. Ils se connaissent et ils veulent commencer au bas de l'échelle et faire en sorte, que leur culture rejoigne la nôtre à un certain moment. Il est difficile pour nos instituteurs et institutrices de leur imposer notre culture sans d'abord rehausser le niveau de la leur afin que, ultérieurement, elle puisse atteindre le niveau de la nôtre.

M. Adams: A mon avis, le sénateur saisit très bien l'importance de la question. Il y est très sensible et il l'a exposée d'une façon très nette. C'est très édifiant, et je dois ajouter que vos commentaires et la façon dont vous avez analysé le problème m'ont fort impressionné, car il ne s'agit pas d'une question purement économique, ni pédagogique. Il faut examiner l'ensemble du problème.

Le président: Monsieur Adams, c'est parce qu'il saisit si bien le problème qu'il est sénateur.

Avez-vous terminé?

Le sénateur Sparrow: Oui.

Le président: Nous avons maintenant épuisé la liste des orateurs. A-t-on d'autres questions à poser? Non?

Alors, permettez-moi de dire, au nom du Comité que nous avons eu une séance mémorable et impressionnante. En notre qualité de membres du Comité, nous ne sommes pas très à l'aise lorsque nous entendons décrire la pénible situation où se trouvent nos compatriotes par des gens qui en parlent en connaissance de cause et qui nous en ont fait une description si touchante ce matin. Vous pouvez avoir l'assurance que nos membres se préoccupent vivement d'un tel état de choses et qu'ils sont désireux de faire un apport qui aidera à améliorer le sort de leurs compatriotes. Je suis certain qu'aucun membre du Comité n'a de préjugés raciaux; pour nous, un homme, c'est un citoyen canadien, voilà tout. Il y a des nuances dont ils nous faut tenir compte et nous vous savons gré de nous avoir si bien exposé vos difficultés.

Au nom du Comité, je désire remercier madame Stifle et Monsieur Adams, le révérend Cuthand et Tom Eagle d'être venus ici nous parler en toute franchise. Vous nous avez beaucoup aidé à comprendre la grande pauvreté qui existe dans notre pays et dont beaucoup de nos compatriotes ne se rendent guère compte.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

APPENDICE «P»

MÉMOIRE SUR LA PAUVRETÉ
ASSOCIATION DES MÉTIS DE L'ALBERTA

Présenté par M. Stanley Daniels, président
Juin 1969

Ce mémoire est rédigé d'une manière simple et directe. La pauvreté est représentée sous une forme multi dimensionnelle, c'est-à-dire composée de facteurs accessoires et inséparables, soit de nature économique, culturelle, psychologique, historique et écologique; les trois premiers revêtent une importance pressante.

Le cas présenté est fondé sur les données de l'Association, recueillies au cours d'un voyage d'étude entrepris en décembre 1968. L'Association est consciente du fait que sa propre sensibilité et ses propres opinions ne sont pas de son domaine exclusif car, de fait, les idées exprimées ci-dessus coïncident étroitement et fort heureusement avec celles d'autres leaders, plus particulièrement avec celles du premier ministre Strom qui a récemment déclaré dans *The Journal* du 22 mai 1969: «...La prospérité apparente de l'Alberta tend à former un paravent qui cache les problèmes de la pauvreté et de la dégradation culturelle . . . la victoire sur la pauvreté exige une réorganisation des moyens et des ressources disponibles. Cela réclame une détermination absolue et un engagement sans restriction.»

Nous partageons les opinions du premier ministre quant à l'analyse d'ensemble de la situation et aux efforts exigés pour résoudre le problème. En appliquant son analyse à la condition des Métis, nous soulignons sans équivoque que dans l'ensemble, le Métis est au bas de l'échelle de pauvreté, position qu'il a toujours maintenue. Pour utiliser des expressions dans notre entourage, les Métis sont «les enfants perdus dans la forêt», «les parents pauvres», «le fond du panier». Bien que leur situation soit à la fois perceptiblement décourageante et funeste, nous sommes parfaitement conscients qu'à l'exception de quelques gestes symboliques, la société n'a pris jusqu'à présent que peu d'initiatives à notre égard, si ce n'est de nous maintenir dans les classes inférieures. Nous nous hâtons d'ajouter que nous sommes pleinement conscients de notre habileté et de notre intelligence inhérentes qui nous permettent de résoudre nos propres problèmes, à condition qu'on nous accorde l'ombre d'une chance. Il s'agit là en général de notre recommandation, c'est-à-dire qu'on nous permette, tout en nous aidant, d'étudier nos propres difficultés, mais selon nos conditions. Il a été clairement démontré que les «efforts» de la société dominante ont été complètement insuffisants.

Nous nous rendons compte que nous avons à faire face à un problème social considérable, qui est d'ailleurs double: a) l'apathie, l'indifférence et la méfiance qui règne au sein de la collectivité Métis; b) l'attitude puritaine de la société dominante qui ne reconnaît que le rare particulier qui surmonte les énormes difficultés présentées par les disparités socio-économiques, et qui «progresse». Le problème en est essentiellement un d'éducation tant à l'heure actuelle, à l'avenir qu'en définitive, et ce pour les deux groupes.

L'ASSOCIATION DES MÉTIS DE L'ALBERTA

Fondée en 1929 et anciennement connue sous le nom de Ligue des Métis de l'Alberta, l'Association est un organisme politique bénévole. Elle est à l'heure actuelle le seul organisme de son genre à l'échelle provinciale. En raison de cette caractéristique, son activité est dirigée en fonction de la population globale des Métis de la province, une attention spéciale étant apportée aux pauvres qui constituent à l'heure actuelle la masse de ce groupe de population.

On évalue à environ 45,000 le nombre de Métis; 12,000 résident à Edmonton, 8,000 à Calgary, 2,000 en «colonies» (sous la responsabilité du gouvernement provincial); le reste demeure en bordure de petites villes de Blancs et dans de petites agglomérations isolées, situées en majeure partie dans le centre et le nord de l'Alberta.

Depuis le mois de mars de la présente année, grâce à des subventions provinciales et fédérales, l'Association bénéficie des services d'un personnel permanent. A l'heure actuelle, le président est rémunéré en qualité de directeur exécutif de l'Association. On compte en outre deux secrétaires. En juin, six organisateurs itinérants et permanents viendront grossir les rangs du personnel.

Les objectifs poursuivis par l'Association concernent les droits de l'homme de l'indigène, le développement psycho-socio-économique de la société indigène, et l'obtention d'une éducation pertinente pour ces mêmes indigènes.

Les faits

Au cours du voyage d'étude entrepris en décembre dernier, vingt-deux agglomérations Métis ont été visitées. L'entière population Métis a été pour ainsi dire contactée. A moins d'indication contraire, la liste alphabétique suivante représente un consensus global en ce qui a trait aux questions précises présentées.

Culture

Un sentiment d'impuissance et de profond regret a été noté partout où ce sujet a été abordé. Dans quelques régions, les légendes, les jeux et les danses indigènes sont encore à l'honneur dans une certaine mesure. En général cependant, la langue Cree est morte ou en voie de disparition, au regret général.

Éducation

Il existe une effroyable lacune générale en matière d'éducation et de formation professionnelle. Il existe également un taux alarmant de mortalité scolaire commençant en quatrième année et atteignant son point culminant en huitième année. La proportion des échecs est évaluée entre 70 et 80 p. 100. Peu de garçons poursuivent leurs études au-delà de la huitième année. Le niveau moyen d'éducation des Métis de la province semble s'établir à la quatrième année, au maximum.

Dans ces agglomérations, les enseignants font preuve d'un manque remarquable d'esprit communautaire. Quelle que soit leur origine, ils ne maintiennent que peu ou pas de contacts avec les membres de la localité dans laquelle ils enseignent.

Santé

Dans la plupart des agglomérations, l'alimentation en eau est un grave problème de longue date. Aucun service d'ambulance n'est disponible dans les cas d'urgence. La population blanche n'offre pas son aide lorsqu'il s'agit d'assurer un transport à l'hôpital ou chez un docteur. Les infirmières ne visitent pas régulièrement les régions éloignées, et dans le cas contraire, leurs visites se font sur une base exclusive. Eu égard aux moyens de transport disponibles dans la majorité des agglomérations, les médecins et les hôpitaux se trouvent à des distances considérables.

Logement

Partout, sans exception, le logement de la grande majorité des indigènes est inférieur aux normes, c'est-à-dire restreint, surpeuplé et de piètre construction. Les propriétaires sont extrêmement rares. Les familles nombreuses éprouvent de grandes difficultés de logement. Dans la plupart des régions, les loyers sont exhorbitants. Dans tous les cas, à de rares exceptions près, l'eau courante et l'électricité sont inexistantes.

Travail

Peu d'emplois non spécialisés sont disponibles, et ceux-ci font l'objet d'une surabondance de demandes. Dans de nombreux secteurs, les employeurs demandent que les candidats aux postes non spécialisés possèdent, exigence ridicule, une dixième année ou davantage. Les programmes de formation professionnelle qui ont été mis en vigueur n'ont pas réussi à offrir des vacances aux stagiaires. Les gens sont souvent formés à des métiers qui n'existent pas dans leur voisinage. Il existe un profond désenchantement au sujet des efforts entrepris par l'organisme en vue de stimuler la formation professionnelle. Le sentiment général reflète l'opinion que les Blancs ohtiennent les emplois avant les indigènes. Dans de nombreux secteurs, les Blancs sont amenés de l'extérieur de préférence à la main-d'œuvre indigène.

Terres

La plupart des indigènes sont des squatters. Lorsque des groupes d'indigènes entament des négociations en vue d'obtenir des terres de la Couronne, ils se heurtent invariablement à une certaine résistance qui se traduit par la phrase «Vous demandez trop de terrains». Les terres offertes sont toujours insuffisantes pour accommoder un groupe local: Ce n'est bon que pour y vivre, et non pas pour en vivre!»

Attitude des Métis

En dépit des conditions économiques décourageantes et épouvantables, il existe un profond sentiment au niveau de direction local à l'effet que «...nous sommes capables de gérer nos propres affaires. Nous devons cependant être aidés au départ...» Dans la majorité des agglomérations, on estime que les représentants du gouvernement, qu'ils soient fonctionnaires ou hommes politiques, sont condescendants et que les programmes qu'ils ont mis en vigueur auparavant ne font, de fait, que détruire la race. Les Blancs sont regardés avec méfiance.

Bien-être

Les services de bien-être aux indigènes constituent une situation extrêmement inquiétante. Dans chaque région, le nombre de personnes inscrites aux prestations de bien-être est très élevé. Dans un certain secteur, il s'est élevé jusqu'à 80 p. 100 durant huit mois de l'année. Il existe un écart dans l'application des divers montants d'une région à l'autre. L'échelle des prestations de bien-être permet à peine à une personne de subsister. Le Métis est maintenu sous la limite de pauvreté établie à 3,000 dollars. Les gens se rendent compte que ce régime est dégradant. Le

revenu annuel moyen calculé à l'échelle provinciale de dépasse pas 2,000 dollars; dans certaines régions, cette moyenne peut tomber jusqu'à 600 dollars. Dans certains endroits, les gens doivent se déplacer très loin pour toucher leurs prestations. L'évaluation des besoins faite par les agents du bien-être sont souvent injustes. La majorité des fonctionnaires de ce service ont la réputation d'être extrêmement autoritaires, irrespectueux et très indiscrets.

Attitude des Blancs

Rien ne contribue davantage à maintenir les pauvres dans leur misère que l'attitude et les pratiques discriminatoires de la société blanche. Cette situation se rencontre dans toute la province. Les élèves blancs et un nombre surprenant d'instituteurs blancs sont intolérants à l'égard des élèves indigènes. La communauté blanche est sous l'impression que les Métis ne sont pas intéressés dans l'éducation et le bien-être général de leurs enfants! Les Blancs soutiennent également que les délinquants Métis sont mieux traités dans les institutions de correction car les conditions y sont meilleures que dans les foyers de ces derniers! Les Blancs n'accordent pas de crédit aux indigènes; s'ils y consentent, les taux d'intérêt sont exhorbitants. Les églises ne prisent particulièrement pas la présence des indigènes! Il est impossible de trouver aide et encouragement afin de combler le fossé culturel. Des organismes chargés par exemple du domaine de la Main-d'œuvre, des Forêts et de la Faune, et du Bien-être font preuve de discrimination en matière de bien-être.

Recommandations

Il y a lieu de répéter une fois de plus que nous sommes fermement convaincus que les Métis de la province de l'Alberta sont dans l'ensemble au niveau inférieur du développement socio-économique, ainsi que le démontrent les faits susmentionnés. Étant donné l'agitation générale au sein de notre groupe indigène, la récente restructuration de l'Association des Métis et enfin la présence d'excellentes ressources humaines dans la communauté des Métis, nous n'avons qu'à formuler une seule recommandation fondamentale, soit qu'on nous permette de nous aider nous-mêmes. A cette fin, il est impératif que de plus grosses sommes d'argent soient offertes par le Trésor fédéral et provincial. Nous n'ignorons pas qu'une étroite coopération avec les organismes gouvernementaux est nécessaire; nous nous en chargeons.

Ces sommes d'argent sont nécessaires afin d'augmenter le nombre du personnel, tant administratif que technique, ainsi qu'à des fins de développement économique, psychologique et culturel. Nous croyons qu'il nous est possible, et d'ailleurs nous avons commencé, de redonner à notre peuple un nouveau sens de la dignité et de l'identité dans le contexte du vingtième siècle.

Nous n'ignorons pas que des mesures doivent être prises à l'échelle nationale. Nous sommes donc en faveur du maintien de certaines politiques en matière de revenu, soit le revenu garanti et l'impôt négatif sur le revenu. Quant aux autres points énumérés dans votre article 11.6, nous jugeons qu'ils sont de compétence provinciale et qu'en exerçant des pressions, nous pouvons amener la province à faire face aux problèmes et à tâcher de les résoudre.

Nous reconnaissons que bien que d'une part le système économique en vigueur au Canada et dans le monde occidental est le meilleur qui soit, il est par contre tragique qu'il s'agisse d'un système qui ne tienne pas compte de la classe défavorisée. La situation de cette classe en est généralement une de pauvreté, qui exerce un pouvoir corrosif sur la psychologie humaine. Selon notre conviction et notre expérience, nous croyons que si l'on nous permet de prendre en main notre propre destinée nous pourrons nous évader de ce cercle vicieux de dégradation et de destruction. En toute franchise, cela veut dire que nous devenons des révolutionnaires, mais dans le sens le plus pur du terme, c'est-à-dire entièrement engagés d'une manière intelligente, supportés en permanence par des ressources financières et professionnelles.

APPENDICE «Q»

RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION DES MÉTIS DE LA SASKATCHEWAN

M. Howard Adams, Président

Le 14 juin 1969

Les causes de la Pauvreté

Les causes fondamentales de la pauvreté sont sociales, et non pas de nature personnelle. Elles ne représentent pas une faiblesse psychologique ou physique du particulier; elles se retrouvent au contraire dans la structure économique et politique de la société. La vaste majorité des Métis est pauvre, tout simplement en raison des salaires dérisoires et du chômage. Nous sommes les produits de l'exploitation et de la discrimination. Le colonialisme et le racisme pratiqués par la société canadienne représentent l'un des principaux facteurs contribuant à notre état de pauvreté. Les structures traditionnelles et classiques du colonialisme qui subsistent dans les colonies d'Asie, d'Afrique et de l'Amérique du Sud sont identiques à celles qui touchent les Métis. A bien des égards, notre situation est comparable à celle des Noirs des États-Unis. Nous sommes non seulement forcés de vivre dans un contexte où abonde la discrimination raciale, mais nous sommes également obligés de vivre dans des conditions de complète impuissance. La prise d'initiatives gouvernant notre vie est toujours laissée à la discrétion des Blancs. Historiquement, nous étions un peuple vaincu par la force de l'homme blanc; depuis lors, nous avons été asservis et maintenus dans un état d'infériorité.

Nos agglomérations ont été occupées en permanence par les autorités blanches, qui nous gouvernent sous un regime totalitaire. Dans certains endroits du Nord de la Saskatchewan, des conseils locaux formés d'un petit groupe de dirigeants de race blanche gouvernent d'une manière absolue l'ensemble de la communauté métisse. Tout indigène qui critique le conseil local ou refuse de se soumettre à son autorité est sévèrement puni, soit par un retrait de ses droits au bien-être, harcèlement de la part de la police locale, ou refus d'accorder tout service local. Étant donné que le clergé de l'endroit représente l'élément dominant du conseil local, les Métis sont victimes d'une théocratie malveillante. Le système administratif des localités du Nord a pour effet de réduire le Métis à un état d'infantilisme et de tyranniser nos vies. Cette situation est étrangement analogue à celle qui prévaut en Alabama et au Mississippi. Un sérieux état de pauvreté résulte de cette forme de colonialisme et de racisme.

Bien que la pauvreté du Métis soit assujettie à l'oppression administrative, à la suprématie blanche, à la lutte pour l'égalité, à la justice et à la libération, elle est également reliée aux moyens de subsistance. Dans tous les secteurs du monde du travail, nous n'obtenons que des emplois serviles et peu rémunérés qui sont refusés par les Blancs, soit par exemple le ramassage des racines, des roches, des betteraves, et la lutte contre les incendies de forêts. En Saskatchewan, le salaire des préposés à la lutte contre les feux de forêts est de $6.50 par jour d'une durée moyenne de 12 heures, soit 45 dollars pour une semaine de 84 heures. Il s'agit donc d'un salaire inférieur à 55 cents l'heure. De l'avis des Indiens et des Métis, aucun Blanc ne combat les incendies de forêts, à moins d'occuper un poste de commande. Le ramassage des pierres, des racines et des betteraves est accordé sous contrat, que les Métis doivent obtenir par eux-mêmes. Le ramassage des betteraves pratiqué dans le Sud de l'Alberta représente le travail le plus dégradant et le plus injustement rémunéré au Canada; il équivaut à de l'esclavage et représente la pire forme d'apartheid.

Outre l'exploitation économique sévère, la situation ouvrière est fondée sur une croyance de la suprématie blanche voulant que les Métis ne sont physiquement et mentalement capables que d'entreprende des travaux serviles, non spécialisés ou des travaux de peine. Aux bureaux de la Main-d'oeuvre, les Métis sont fréquemment aiguillés vers des travaux de manœuvre ou de conciergerie, tandis que les femmes sont placées comme domestiques ou serveuses de restaurant. Cette pratique est suivie, quelle que soit la formation, l'éducation ou l'expérience du Métis.

En général, les emplois offerts aux Métis sont temporaires et saisonniers. Il nous est donc impossible de trouver des emplois nous assurant sécurité et avenir. Ces conditions de travail obligent le Métis à vivre au jour le jour. Nous ne pouvons ni assurer notre avenir ni celui de nos enfants, ou envisager une certaine mobilité sociale dans le contexte du travail actuel. Même dans les colonies agricoles des Métis, ces derniers ne peuvent pas aspirer à un poste quelconque à l'exception de celui de manœuvre temporaire sur la ferme; tous les postes de commande sont détenus par l'homme blanc.

Bien que le racisme ne constitue ni l'ensemble ni même l'aspect principal du colonialisme, il en est néanmoins la caractéristique la plus évidente et la plus basse. Elle s'applique plus particulièrement au Métis et à l'embauche. On n'a qu'à seulement poser la question: «Combien de Métis occupent des emplois leur permettant d'être en contact avec le public, soit par exemple celui de commis de magasin, caissier, chauffeur d'autobus, facteur, etc.?» La réponse situe assez justement la société canadienne et les raisons qui entourent la pauvreté du Métis. Il en résulte de sévères restrictions en ce qui touche le revenu du Métis, tant en raison du genre d'emploi que du taux de rémunération. Ces emplois temporaires et «sans issue» ont de sévères répercussions psychologiques sur notre peuple, le forçant dans des situations de désespoir, de frustration et d'hostilité. Ces circonstances poussent souvent l'indigène à s'abandonner à une existence déplorable et misérable. En raison de la discrimination, de l'oppression et de l'exploitation dont il fait l'objet, le Métis en est réduit à vivre dans l'oubli.

Un grand nombre de familles métis vivent grâce aux subventions du Bien-être social. Étant donné que le ministère du Bien-être social ne tient pas compte des subventions versées en fonction de l'origine raciale, il est difficile d'obtenir des chiffres exacts à cet égard. Toutefois, la plupart des familles métis qui font appel au ministère du Bien-être social n'ont pas d'autre alternative. En outre, le système de subventions est employé par l'administration pour nous asservir politiquement. De nombreux Métis ont été menacés de perdre leur droit aux subventions s'ils deviennent membres de l'Association des Métis. Ceux qui contestent l'administration ou deviennent des militants risquent fort de ne plus bénéficier des subventions de bien-être. Étant donné qu'il s'agit de leur seul moyen de subsistance, il leur faut souvent ronger leur frein. Ce jugement arbitraire de l'homme blanc est apparenté à la pauvreté des Métis, car dans notre lutte de libération nous nous efforçons d'améliorer nos conditions de vie. Ce genre d'oppression est plus marqué dans le Nord que dans le Sud. Cependant, comme en fait foi la lettre ci-jointe adressée par le ministère de la Voirie à un président d'une association locale de Métis, les manœuvres d'intimidation et d'oppression prévalent également dans le Sud.

C'est dans le cadre de cette intimidation et de cette pauvreté que les chefs Métis qui deviennent prépondérants dans leur mouvement sont soudoyés par l'administration ou attirés dans des cours de formation de cadres où ils subissent un lavage de cerveau qui les transforme traditionnellement en indigènes obéissants et serviles.

Le manque d'expansion industrielle dans nos localités constitue une autre cause de pauvreté du Métis, et est conforme à l'idéal colonialiste. Nous n'avons pas les moyens financiers d'établir des industries dans notre communauté, et sommes incapables de contracter des emprunts à cette fin. Quand bien des ressources existent dans nos agglomérations, elles ne sont pas exploitées. Dans les rares localités où l'industrie privée a procédé à une mise en valeur des ressources, les Métis n'en ont retiré que peu d'avantages car peu d'entre eux ont été embauchés à des travaux de manœuvres.

Fondamentalement, la pauvreté du Métis est simplement engendrée par un manque d'emplois et de revenus suffisants. Il existe cependant des causes secondaires de pauvreté, soit la question du logement, le colonialisme, le racisme et l'aspect culturel. Pour ceux qui sont nés dans la misère, il n'existe aucun moyen de meubler l'esprit; il n'existe également aucun moyen de cultiver une prise de conscience de nature raciale ou culturelle, et peu d'espoir d'exprimer un potentiel individuel. On doit au contraire faire face à la maladie, à l'insécurité, à la faim, au froid, à l'injustice, au harcèlement et à l'oppression. Il n'existe que peu de débouchés, et pratiquement aucun encouragement pour l'enrichissement de l'esprit. Les gens nés dans la pauvreté apprennent à penser et à agir d'une manière qui leur permet non seulement de s'adapter à leur vie de misère mais encore de limiter leurs actions à leur milieu ambiant. Il leur est en outre impossible d'apprendre à penser et à agir d'une manière qui leur permettra de s'adapter convenablement à un milieu favorisé.

En règle générale, le Métis manque d'éducation conventionnelle et de formation spécialisée qui lui permettrait de s'épanouir dans un monde technologique.

Dans une étude sur les Métis, il est malheureusement très difficile d'obtenir des données précises car les ministères de l'État ne classent pas les Métis dans un groupe racial ou minoritaire particulier séparé de la société principale. D'autre part, nous sommes cependant l'objet d'une identification et d'une discrimination officieuse en tant que groupe racial précis. Bien que nous soyons encore traités complètement comme un groupe racial ou minoritaire, y compris socialement et économiquement, la société prétend qu'il n'existe aucune discrimination ou ségrégation alors qu'en fait nous sommes vulgairement classés et isolés au nombre des Indiens du Traité. Nous sommes coulés dans le creuset de l'apartheid tout aussi sûrement que n'importe quel

autre groupe racial, et pourtant, on prétend que nous sommes traités comme un élément de la principale société blanche. Nous sommes pleinement conscients de cette affirmation mensongère que nous trouvons non seulement frustrante mais répugnante.

La société prétend que nous faisons partie de la société principale car cette affirmation s'accorde avec la morale de la société chrétienne, mais en réalité, nous sommes fermement maintenus dans un système de castes et traités comme le plus indigne des groupes raciaux. Cette contradiction ne peut qu'entraîner de la frustration, de la colère et de l'hostilité. Étant donné que nous sommes classés comme un groupe racial précis, nous désirons que cela soit admis et que l'on omette toute affirmation superficielle et toute prétention à l'effet que nous faisons partie de la société dominante.

En réalité, la société sait que nous sommes des Métis; notre origine raciale nous suit partout, plus particulièrement aujourd'hui, alors que nous nous revivifions dans un mouvement social et racial. Les organismes gouvernementaux et l'industrie privée s'empressent de nier en public toute ségrégation à l'égard des Métis; lorsqu'il s'agit cependant d'une question d'emploi, de logement, d'éducation, etc., ils nous identifient aussitôt.

Il est donc extrêmement difficile d'obtenir toute statistique précise au sujet des Métis, tout au moins en ce qui a trait à la pauvreté. De toute évidence, la société dominante se sent énormément coupable à ce sujet, et nie tout élément de discrimination ou de ségrégation. Et pourtant, en qualité de Métis, nous sommes pleinement conscients de notre misérable condition.

Une des sources de documentation les plus sûres de la Saskatchewan est l'étude des Métis effectuée par M. A. K. Davis entre 1961 et 1965. J'ai donc utilisé cette étude pour étayer mon mémoire. Les travaux de M. Davis représentent une étude extrêmement détaillée et sérieuse de la condition des Métis du Centre et du Nord de la province. Malheureusement, elle se limite aux familles urbaines alors que le plus grand degré de pauvreté sévit parmi les Métis vivant dans les villages ou les localités rurales. Elle est cependant assez représentative et complète puisqu'elle englobe le cas de 795 Métis. M. Davis a trouvé que le revenu familial moyen s'élevait à 2,089 dollars par année dans le cas d'une famille moyenne de 5.6 personnes. De nos jours, il n'est pas rare de trouver des familles de 10 enfants. De fait, nous avons un des taux de natalité les plus élevés du monde. Cette condition est évidemment apparentée à la pauvreté.

Ce revenu annuel de 2,089 dollars représente un revenu non gagné, comprenant les subventions de bien-être, les allocations familiales et les prestations d'assurance-chômage. Ces sommes représentent un montant de 175 dollars par mois, par famille, soit $5.70 par jour. En se fondant sur l'étude de M. Davis, le revenu annuel par personne s'élève à 420 dollars. Ce montant est comparable à l'Afrique (366 dollars), à l'Asie (305 dollars) et à l'Amérique du Sud (835 dollars). Les travaux de M. Davis ont démontré que 93 p. 100 des Métis bénéficient d'un revenu annuel inférieur à 4000 dollars, y compris 37,000 personnes en Saskatchewan. 74 p. 100 des trois-quarts de notre peuple vivent avec un revenu annuel inférieur à 3,000 dollars, soit 250 dollars par mois. En outre, 41 p. 100 de notre peuple touchent des revenus inférieurs à 2,000 dollars par année; c'est-à-dire qu'environ 16,000 Métis chefs de familles nombreuses subsistent pauvrement avec 166 dollars par mois.

Pauvreté des Métis, notamment dans le domaine du logement

Un tiers seulement des Métis sont propriétaires de leurs maisons, soit 13,000 d'entre eux environ, alors que 26,000 vivent dans des logements loués. Du point de vue de la location, ces gens sont fortement exploités, surtout par les blancs, et aussi du fait de certains arrangements sociaux. Selon les données statistiques de 1961, les loyers étaient compris entre $50.00 et $80.00 par mois dans les petites villes et les villages. Ces chiffres ne comprenaient pas les prix des services publics ni celui des meubles.

Les maisons louées à ce tarif étaient ordinairement des «baraques», et non pas d'honnêtes habitations pourvues de l'eau courante et raccordées au tout-à-l'égout. Dans la plupart des cas, les Métis sont regroupés dans des «ghettos» ou «bidonvilles» dépourvues des installations appropriées.

D'après le rapport, les familles métisses étaient pour 20 p. 100 «doublées», c'est-à-dire que deux ou plusieurs familles vivaient dans un logement unique. Récemment, je me suis rendu dans une habitation de petite ville où 13 personnes vivaient dans une baraque délabrée de trois pièces.

Selon le rapport Davis, le nombre moyen de pièces par logement de Métis était de trois, soit la moitié environ de la moyenne dans le cas des logements de blancs. On s'aperçut à cette occasion que les familles les plus nombreuses et les plus pauvres étaient entassées dans les maisons les plus petites et les plus misérables.

Les logements où habitent les Métis ne valent pas le montant de leur foyer. En fait, on les exploite outrageusement. Ils sont forcés

de payer des tarifs excessivement élevés pour le type et la qualité de maison qu'ils louent.

Proportion de pauvreté

La proportion de pauvreté chez les Métis est extrêmement forte, près de 100 p. cent. Je me suis penché sur la pauvreté au Canada et j'ai pris conscience de son importance dans le pays. Malheureusement, peu d'études et de rapports de valeur ont été faits chez nous sur ce problème. J'ai en main une bibliographie et une collection d'articles sur la pauvreté au Canada. On y constate la gravité de la situation. Voilà une des raisons qui expliquent que les Métis s'organisent en groupe racial: pour parvenir à ne pas rester en permanence dans la «foule anonyme des pauvres du Canada». Si cela devait se produire, nous serions relégués dans les bas-fonds, dans la pauvreté la plus lamentable.

Il est indéniable que la pauvreté augmente. C'est évident pour de multiples raisons. Le taux des naissances chez les pauvres est élevé; les possibilités d'emploi pour les travailleurs non qualifiés diminuent rapidement; l'automatisation remplace rapidement la main-d'œuvre; le coût de la vie monte en flèche, alors que les revenus de la masse des travailleurs restent inchangés ou ne s'accroissent que faiblement; le logement est loin de satisfaire à la demande. La pauvreté chez les Métis augmente indubitablement en raison du très fort taux des naissances, du grand nombre d'élèves qui abandonnent avant la fin un enseignement dénué de sens et inadapté et du manque de possibilités d'emploi, par suite de la discrimination et de la récession de la conjoncture économique. En même temps que la vie économique de la population métisse se détériore gravement, le nationalisme métis monte à un rythme accéléré. La dégénérescence des conditions économiques où vivent les Métis et l'appauvrissement de leur culture les a, selon toute apparence, amenés à se définir comme un groupe racial pour se donner probablement confiance, unité et puissance. Ils prennent conscience politiquement de leur misérable condition à l'intérieur d'une société canadienne dominée par les blancs. Ils se sont rendu compte qu'ils étaient au bas de l'échelle et qu'ils avaient peu, ou rien, à perdre. En conséquence, les Métis s'organisent et s'orientent vers une forme d'action sociale susceptible d'améliorer leur situation de pauvres.

Programmes de lutte contre la pauvreté

Il n'existe aucun programme fédéral de lutte contre la pauvreté des Métis. La plupart des programmes figurant en annexe B relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et ne se distinguent pas des allocations sociales courantes. Aucun des autres programmes d'assistance n'est connu des Métis. Citons cependant un programme qui ne figure pas en annexe et dont profitent les Métis: le programme de rattrapage scolaire.

Projet de lutte contre la pauvreté chez les Métis

Il faut mettre à la disposition des Métis d'importants crédits pour le développement industriel et commercial, le logement, l'éducation et les loisirs. Ces crédits, de l'ordre de dizaines de millions de dollars, revêtiraient surtout la forme de subventions à leurs entreprises. Ils pourraient servir dans une grande proportion de fonds de développement pour la création d'entreprises industrielles, commerciales ou agricoles dans les collectivités métisses, entreprises qui seraient lancées, administrées et exploitées uniquement par les Métis. Elles seraient fonction des ressources de chaque collectivité, et de nature à y créer de nombreux emplois. Le seul rouage administratif serait, localement, les bureaux ou conseils métis. Il n'y aurait pas de bureaucratie gouvernementale, ni de contrôle blanc susceptible d'évincer ces conseils et leurs entreprises. Les Métis sont parfaitement capables d'administrer et d'exploiter quelques entreprises industrielles ou commerciales ou d'appliquer quelques programmes communautaires qu'ils entreprennent. Seul le complexe de supériorité des blancs peut amener à prétendre que les Métis sont incapables de gérer leurs propres affaires, qu'ils manquent de chefs et de formation et qu'ils sont réticents, paresseux et dépourvus du sens des responsabilités.

Si le gouvernement fédéral est en mesure d'octroyer des subventions et des prêts à des pays sous-développés atteignant près de 330 millions de dollars par an, il peut faire la même chose pour les Métis. Les collectivités métisses de Saskatchewan sont en effet les collectivités les plus sous-développées du monde. En tant que Métis, nous commençons à nous irriter de voir sortir du pays de pareilles sommes d'argent, grâce auxquelles l'État passe glorieusement pour un État charitable alors que nous vivons dans une pauvreté abjecte. Notre pauvreté est souvent bien pire que celle des pays assistés au titre de l'aide extérieure. Alors que nous souffrons de sous-alimentation, de maladie, d'appauvrissement, de chômage, que nous sommes mal logés, que nos installations collectives sont défectueuses, que nous sommes opprimés, le gouvernement dilapide par centaines de millions l'argent des contribuables en aide extérieure, subventions industrielles et en programmes destinés à faire venir de prétendus réfugiés des pays européens. En tant que Métis, nous soutenons que ces réfugiés ne sont pas aussi opprimés

que les Métis qui vivent dans la société raciste et colonialiste du Canada.

Tout récemment encore, le gouvernement fédéral a donné—indirectement—à la Société des automobiles Ford (Amérique) 75 millions de dollars, alors que les bénéfices de cette dernière sont d'un montant encore jamais atteint. De plus, le gouvernement porte ses subventions à 12 millions de dollars à chaque entreprise agréée dans le cadre de la Loi stimulant le développement de certaines régions. En décembre 1967, le gouvernement a octroyé à des entreprises privées des subventions atteignant 50 millions de dollars et s'est engagé à en octroyer 200 millions d'autres. Si le gouvernement est à même d'accorder, par centaines de millions de dollars, des subventions forfaitaires à des blancs qui ont conquis et continuent d'occuper nos terres, il est parfaitement en mesure d'octroyer les mêmes subventions aux peuples indigènes qui ont les premiers pris possession de ces terres, les ont explorées et mis en valeur leurs ressources. Si nous ne pouvons attendre de subventions massives de la part du gouvernement fédéral, nous ferons appel à des gouvernements étrangers.

APPENDICE «R»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA FÉDÉRATION DES MÉTIS DU MANITOBA AU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Nous sommes heureux de présenter ce mémoire, mais nous hésitons aussi à le faire. Nous avons par le passé présenté des mémoires ainsi que des requêtes dont on n'a pas tenu compte. De l'avis de la Fédération des Métis du Manitoba, le même sort sera réservé au présent mémoire.

Signalons d'abord que ce mémoire présente le point de vue de ses auteurs. Il se fonde sur l'expérience même des Métis et sur tout ce que cela implique. Nous sommes fiers de nos origines, mais les Métis se trouvent gravement désavantagés au Canada. Les problèmes qui se posent de nos jours, loin d'être résolus, s'aggravent sans cesse et continueront à s'aggraver à moins d'une intervention immédiate.

D'autres, notamment, Hawthorne et Lagassé, au cours de la préparation de leurs rapports sur les Indiens et les Métis du Manitoba, ont fait des études dont nous ne saurions nous permettre de ne pas tenir compte et qui portaient sur les difficultés auxquelles nous faisons face afin d'atteindre à la citoyenneté intégrale. C'est la conviction que d'autres rapports, statistiques, recommandations et prédictions sont passés inaperçus qui nous porte à formuler de telles observations. Les dangers d'une telle situation sautent aux yeux, car une autre minorité raciale dans un autre pays a éprouvé de graves difficultés, fort semblables aux nôtres. Ses membres ont aussi réclamé l'égalité. malgré leurs revendications, l'inaction de l'administration a provoqué le désespoir et la frustration qui, à leur tour, ont donné lieu à des horreurs.

Nous vous prions, en votre qualité d'organisme gouvernemental exerçant de l'influence de nous aider à obtenir l'égalité des chances et la pleine citoyenneté dans notre propre pays.

FÉDÉRATION DES MÉTIS DU MANITOBA

AVANT-PROPOS

Étant donné les répercussions d'une situation économique et sociale critique, aggravée par un taux phénoménal de natalité, les Métis du Manitoba sont menacés par une catastrophe imminente, individuellement et collectivement. Les faits suivants donnent une idée de l'importance du problème:

> Un taux de mortalité infantile excessivement élevé; l'âge moyen au décès des indigènes est de 34 ans pour les femmes et de 33 ans pour les hommes, comparativement à la moyenne nationale de 62 ans.

Évidemment, une telle disparité dans la répartition des âges aggrave les problèmes économiques des Métis. Même s'ils étaient les plus hauts salariés de la province, le nombre relativement peu élevé d'hommes aptes à travailler auraient de la difficulté à fournir le vêtement, le gîte et l'instruction au grand nombre d'enfants. Toutefois, les Métis n'ont pas la bonne fortune de toucher de forts revenus. Bien que la Fédération n'ait pas mené d'enquête sur les salaires, nous savons que les salaires annuels des travailleurs sont insuffisants.

De graves privations économiques qui se perpétuent d'elles-mêmes exercent inévitablement un effet destructeur sur tous les aspects de la vie quotidienne de leurs victimes. La majorité des chefs de familles doivent, au prix de sacrifices inouïs, élever une génération nombreuse de jeunes enfants. Ils doivent y arriver, en général, malgré l'absence de statut spécialisé ou semi-spécialisé et moyennant des revenus à l'avenant. La démoralisation de ces chefs de familles par la pauvreté entraîne un gaspillage de ressources humaines incalculables auxquelles vient s'ajouter chaque enfant qui atteint l'âge de l'adolescence et sa majorité alors qu'il ne possède pas les qualifications nécessaires pour jouer un rôle positif dans la société.

Les symptomes de dégénérescence sociale: la négligence des enfants, les mariages brisés, l'abandon prématuré de l'école, la déliquance juvénile, l'alcoolisme s'accroissent sans cesse dans les collectivités des Métis. Et pourtant, les services sociaux qu'on y trouve sont loin d'atteindre les normes minimales dont disposent les Blancs. En outre, la mise à exécution de certaines dispositions législatives ayant trait aux Métis accroît en réalité les misères de ces derniers.

DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ

Le problème que posent les tentatives récentes afin d'aider les pauvres, c'est qu'on ne s'est pas encore entendu sur une définition conceptuelle de la pauvreté même au sein des organismes comme le Conseil économique du

Canada. Chaque fois que des politiques se fondent sur des définitions opérationnelles qui ne tiennent pas compte d'un dénominateur conceptuel commun, les résultats manquent d'homogénéité: les ressources sont dispersées, les programmes se contrecarrent et les risques de faillite sont élevés. En fait, c'est ce qui s'est produit en ce qui concerne les programmes de lutte contre la pauvreté des deux principaux paliers de gouvernement, ainsi que les programmes municipaux et privés auxquels on a fait moins de publicité. Quelle que soit la définition de la pauvreté qu'on ait utilisée, ils n'ont pas donné de résultats, un point c'est tout.

Voici la définition de la pauvreté que propose la Fédération des Métis du Manitoba: «Le cycle complet des problèmes qui s'enchaînent et se renforcent l'un l'autre: logement insalubre, enseignement médiocre ou faisant complètement défaut, chômage, maladie, discrimination, absence de mobiles, absence de moyens pour affronter les problèmes qui se posent.»

Les questions suivantes contribuent au malaise général qui caractérise les vies d'un trop grand nombre de Métis, mais elles font l'objet d'articles distincts afin qu'on puisse en discuter séparément. Il y a interrelation entre ces questions qui influent les unes sur les autres.

1. LOGEMENT

Il s'agit d'un problème d'une telle urgence dans les régions d'expansion ainsi que dans les régions désavantagées du Manitoba que beaucoup de Métis font face à une crise certaine.

Un programme positif doit comporter la formation professionnelle, l'embauchage, la participation de la famille et le développement communautaire, joints à un programme pratique de construction d'habitations. Il contribuera à améliorer la santé, fournira aux enfants de l'espace individuel pour étudier afin de parfaire leur instruction et encouragera les ménagères et les chefs de familles à améliorer leur niveau d'existence.

C'est en novembre dernier que les deux paliers supérieurs de gouvernement ont adopté un programme biennal afin de fournir 100 habitations aux Métis dans les endroits isolés. Voilà un progrès marqué afin d'éliminer de notre province et de notre pays les logements insalubres et, parfois, absolument impropres à abriter des êtres humains. Mais ce n'est qu'un premier pas. Un sommaire statistique d'un relevé de l'habitation préparé par l'Association du logement des Métis au Manitoba révèle que beaucoup trop de nos Métis vivent dans des conditions qui tournent en dérision toute revendication concernant la juste société.

2. SANTÉ (HYGIÈNE)

La perpétuation de la pauvreté révèle que les conditions insalubres de logement sont directement responsables du taux excessivement élevé de la mortalité infantile. Au décès, la moyenne d'âge des femmes est de 34 ans et des hommes de 33 ans, comparativement à la moyenne nationale qui est de 62 ans. Dans quelle mesure cet état de choses est-il attribuable aux conditions insalubres de logement et aux conditions d'existence arriérées? Si le gouvernement ne peut justifier l'affectation de fonds à l'habitation pour des considérations d'ordre humanitaire, qu'il tienne compte de l'aspect économique.

Une perte de 28 années de vie par personne constitue une énorme perte de ressources: 140 années par famille de cinq personnes. Quelle est la valeur annuelle de la vie humaine? Que signifierait pour l'économie nationale 28 années productives pour au moins 30,000 personnes? Les décès prématurés sont attribuables aux incendies, aux maladies pulmonaires et à la tuberculose qui sévissent à un rythme beaucoup plus élevé que chez les Blancs.

Qui est responsable des Services d'hygiène des gens qui habitent les régions isolées, surtout les services d'hygiène pour les Métis? Dans les régions isolées, les Métis se sont vu refuser tout traitement des infirmeries de la Direction des affaires indiennes. Dans certains cas, la Direction des affaires indiennes a déclaré que seuls les Indiens visés par les traités pouvaient recourir à ces infirmeries. Nous exhortons les autorités à mettre les services des infirmières-hygiénistes et les infirmieries à la disposition des Métis, ou bien que l'on prenne des dispositions pour qu'une infirmière itinérante s'occupe des collectivités.

3. INSTRUCTION

On ne saurait nier que le niveau de scolarité des enfants est en rapport direct avec le foyer et les antécédents familiaux. Un enfant né dans un foyer où les adultes n'ont que peu ou point d'instruction, où il n'y a ni livres et parfois ni même de journaux, sera grandement désavantagé lorsqu'il ira à l'école. Le fait que cinq Métis seulement fréquentent l'université au Manitoba montre le cercle vicieux que perpétuent ceux qui quittent l'école prématurément. Cela ne représente qu'une personne sur 6,600 Métis, ce qui est en contrate frappant avec la proportion d'environ 43 parmi les non-Métis. La majorité des enfants Métis font leurs études au pensionnat «Frontier School» à Cranberry Portage. Les enfants sont séparés de leurs parents pendant dix mois de l'année. Cette longue séparation

provoque l'ennui et le nombre des abandons est très élevé. Dans la plupart des collectivités, les jardins d'enfants sont inexistants.

4. CHÔMAGE

La mauvaise santé, les logements insalubres et la scolarité insuffisante font partie d'un cercle vicieux qui ne peut produire que des individus démunis d'aptitudes nécessaires pour soutenir la concurrence sur le marché du travail au Canada. La plupart des Métis tirent une subsistance inférieure aux normes grâce à des travaux manuels et aux prestations de bien-être social. Ils constituent un effectif ouvrier qu'on exploite et qu'on utilise qu'au besoin. Dans la plupart des cas, les employeurs ne leur fournissent pas les avantages secondaires auxquels les travailleurs ont droit normalement. Par exemple, une importante société minière du Nord du Manitoba emploie depuis des années des Indiens et des Métis dans ses services d'exploration. Ces travailleurs sont employés par intermittence et ils ne reçoivent pas les avantages secondaires que touchent les mineurs réguliers. Certains ouvriers travaillent pour la société depuis dix-sept ans et font encore partie du groupe des ouvriers employés occasionnellement.

Dans d'autres régions, les travailleurs ont été exploités; ils ont été employés au débroussaillage, mais logés dans des quartiers peu confortables, mal payés et munis d'un équipement qui laissait à désirer. Dans bien des cas, au bout d'une période de travail, les ouvriers devaient de l'argent à l'employeur qui exploitait son propre magasin et trichait ses propres ouvriers.

FÉDÉRATION DES MÉTIS DU MANITOBA

ORGANISATION

La Fédération des Métis du Manitoba, organisation provinciale représentant 30,000 personnes et 196 collectivités au Manitoba, a été constituée en octobre 1967.

La Fédération des Métis du Manitoba est en train de devenir l'une des associations des «Pauvres impuissants» les mieux organisées. Nous nous sommes rendu compte de notre pauvreté et nous voulons, grâce à notre organisation, accomplir quelque chose de positif.

Actuellement, nous sommes trop désavantagés du point de vue culturel et social pour nous permettre de saisir les occasions qui se présentent et nous voulons rectifier cet état de choses.

Des points de vue sociologique, culturel et ethnique, la majorité des Métis s'identifient aux Indiens et, sauf sur le plan juridique, la plupart d'entre nous sont tout aussi Indiens que ceux qui sont visés par les traités, mais nous ne jouissons pas des mêmes avantages dont bénéficient ces derniers, tandis que nous sommes aux prises avec toutes les difficultés qu'éprouvent les Indiens. Les objectifs de la Fédération des Métis du Manitoba sont les suivants:

a) Assurer l'intégration des organisations de Métis isolées, car l'union fait la force.
b) Créer un bureau central de renseignement pour les Métis du Manitoba.
c) Informer le grand public du rôle que les Métis ont joué et jouent encore dans l'histoire du Manitoba.
d) Aider les organisations affiliées à accroître leur efficacité.
e) Aider les collectivités de Métis à s'organiser là où aucune organisation locale n'existe.
f) Subvenir aux besoins sociaux et économiques des Métis du Manitoba.

Un accord conclu entre la Fédération des Métis du Manitoba et le ministère de l'Agriculture en vertu du programme de l'ARDA a été signé en octobre afin de fournir de l'aide financière sous forme d'une subvention qui ne dépassera pas $20,000 pour l'année financière de 1968-1969 et $40,000 pour celle de 1969-1970. Grâce à cette subvention, la Fédération des Métis du Manitoba a engagé quatre travailleurs itinérants chargés de se mettre en rapport avec les collectivités afin de réaliser ses objectifs.

A l'époque où cet accord a été signé, le Service de vulgarisation du ministère de l'Agriculture nous a donné la somme de $10,000 pour les cours de 1968-1969.

Le 15 mars 1969, Joe Keeper a été détaché du ministère de la Santé et des Services sociaux du Manitoba et prêté à la Fédération des Métis du Manitoba en qualité de directeur exécutif, fonctions qu'il remplit depuis lors. C'est le gouvernement provincial qui paie son traitement.

Nos bureaux provinciaux sont situés dans le centre-ville à 453, avenue Notre-Dame, Winnipeg (Manitoba).

APPENDICE

Fédération des Métis du Manitoba
Programme d'action et de recherche

EXPOSÉ

Les gouvernements fédéral et provincial ont effectué beaucoup d'études dans les collectivités indiennes et métisses. Mentionnons à cet égard le rapport Lagassé, au Manitoba, le rapport Hawthorne, en Colombie-Britannique et le récent rapport Hawthorne-Tremblay préparé pour le compte de la Direction des Affaires indiennes. On a aussi rédigé nombre d'autres études au sujet des Indiens et des Métis.

Ces rapports ont signalé les besoins économiques et sociaux des collectivités métisses. Ils ont fait état, d'une façon assez sérieuse, de certaines données statistiques, notamment le taux élevé des naissances illégitimes parmi les Métis, le nombre sans cesse croissant de crimes, le grand nombre de gens qui vivent de la charité publique, les normes peu élevées de scolarité, et ainsi de suite.

Les ministères de l'État ont utilisé ces données statistiques alarmantes pour souligner le besoin d'un personnel accru qui travaillerait parmi les Métis. On a accru le personnel dans certains cas, mais il est rare qu'il en ait résulté une amélioration des conditions de vie des Métis.

A notre avis, l'une des principales causes de cet état de choses, c'est l'attitude répréhensible des gens qui ont cherché à nous aider. Ils ne croient pas que les Métis peuvent trouver la solution de leurs propres problèmes. L'esprit colonialiste est toujours présent; on semble croire que les Métis sont une race inférieure et qu'il faut que d'autres trouvent des solutions à leurs problèmes. Le Manitoba a mis sur pied un programme de développement des collectivités il y a huit ans et, à notre avis, c'est là un pas dans la bonne voie, mais ce n'est qu'un pas; il faut aller de l'avant.

La Fédération des Métis du Manitoba estime qu'elle possède les rouages nécessaires pour effectuer les recherches sur la pauvreté les plus approfondies que le Canada ait encore connues. Nous constatons que notre personnel itinérant, parce qu'il se compose de Métis, peut atteindre le cœur et l'esprit des Métis, ce dont les fonctionnaires blancs sont incapables. Nous nous rendons compte que les attitudes changent au fur et à mesure que les Métis commencent à découvrir leur propre identité. Nous proposons qu'on accorde à la Fédération des Métis du Manitoba une somme d'argent pour lui permettre d'effectuer sa propre étude de la pauvreté parmi ses propres gens au Manitoba. A la fin de cette étude, *non seulement aurons-nous mis en lumière certains faits, mais nous sommes convaincus que des mesures positives auront été prises à l'avantage des Métis.*

Voici la façon dont il y aurait lieu d'aborder cette étude:

1. Il faudrait constituer une équipe de quatre Métis dotée d'un coordinateur qui posséderait les aptitudes nécessaires non seulement pour faire de la recherche de base, mais aussi pour travailler avec les gens.
2. Les travailleurs se rendraient dans les collectivités afin de dialoguer.
3. Les travailleurs formeraient les gens à s'occuper de leurs collectivités.
4. Le travailleur, de concert avec les gens, trouverait les moyens nécessaires pour recueillir les données voulues sur chaque collectivité. Cette dernière *établirait ses propres cotes de priorité* au sujet des faits recueillis.
5. Le travailleur, de concert avec les collectivités, chercherait à trouver des solutions aux problèmes.
6. Tout le programme serait soigneusement documenté.

Nous croyons qu'un tel programme sur la pauvreté au Canada n'a jamais été documenté et que le lancement d'une telle entreprise parmi les gens qui vivent dans la pauvreté est la première mesure à prendre pour en sortir.

En tant qu'organisation représentant l'un des groupes reconnus pour sa pauvreté au Canada, nous préconisons avec énergie l'adoption de cette proposition. Nous estimons qu'une telle étude coûterait environ $60,000 par année.

APPENDICE «S»

CANADA
MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE
ET DE L'IMMIGRATION

Ottawa 2, le 7 juillet 1969

Monsieur le sénateur David A. Croll, c.r.
Comité du Sénat sur la pauvreté
Bureau 35
140, rue Wellington
Ottawa (Ont.)

Monsieur le Sénateur,

Objet: Mémoire présenté par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au Comité du Sénat sur la pauvreté— Offre et demande d'ingénieurs

Au cours de la présentation au Comité du mémoire de M. Dymond, un membre a exprimé le désir d'obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'offre et de la demande d'ingénieurs et il m'a demandé d'étudier la question.

Après l'examen des données sur le sujet, nous désirons formuler les observations suivantes:

1. Les chances d'obtenir des positions varient de passables à bonnes pour les nouveaux titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise, selon le domaine de spécialisation. Quoi qu'il en soit, le nombre de titulaires d'un doctorat dans tous les domaines du génie semble dépasser la demande.
2. La demande de nouveaux titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise en génie varie beaucoup selon le domaine de spécialisation. Il existe une forte demande d'électrotechniciens, d'ingénieurs en mécanique et d'ingénieurs industriels. En ce qui concerne les diplômes de génie civil, dont la demande avait singulièrement fléchi l'an dernier, le nombre de vacances signalées chaque mois est relativement faible. Le génie chimique est la seule autre catégorie pour laquelle la demande est relativement faible.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur de l'Information et de l'Analyse de la Main-d'œuvre

F.V.S. Goodman.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1969

SÉNAT DU CANADA

Comité spécial de la Pauvreté
1ère Session, 28ème Législature, 1968-69

INDEX

Préparé par le Service de la Référence
Bibliothèque du Parlement

Page

ADA
Voir
Office d'aménagement régional

ARDA
Voir
Aménagement rural et développement agricole

ADAMS, M. HOWARD, PRÉSIDENT, ASSOCIATION MÉTIS SASKATCHEWAN
Exposé 488-9
Notes biographiques (13-6)

AGRICULTURE, INDUSTRIE
Agriculteurs ne recevant aucune subvention 401
Aide
Effets néfastes conditions atmosphériques 403-4,426
Gestion 426
Production 424
Atlantique, provinces
Dépenses gouvernementales 403-4
Groupement unités 158
Situation 394-5

Page

AGRICULTURE, INDUSTRIE (suite)
Boeuf, prix, augmentation 270-1,397-8,406-7
CANFARM, description programme 409-10,426
Commercialisation agricole 392,425-6
Conseillers agricoles provinciaux 393-4
Crédit agricole 424-5
Éducation exploitants agricoles 428
Fermes, investissement moyen 394
Prêts destinés aux améliorations agricoles 405
Prix et revenus, soutien 396-7,426-7
Production, situation 394-5
Productivité maximale 402
Programme réorganisation exploitations 390,403
Programmes fédéraux agriculteurs cherchant autres sources d'emploi 390,391,431-2
Recherche 427
Retraite anticipée volontaire agriculteurs 391,408,431
Revenu garanti 390-1
Secteur commercial, rentabilité 401
Transformation, réajustements 408-9,411-2
Vulgarisation 428-9
Gaspésie 389
Voir aussi
Agriculture, Ministère

AGRICULTURE, MINISTÈRE
Conseillers ruraux, création service 388,393,399,430-1
Mémoire 417-36
Pauvreté, lutte contre
Programmes 388-9,423-9,431
Rôle 429-30
Voir aussi
Agriculture, Industrie

	Page
AIDE FAMILIALE, SERVICES	
Activités	268
ALBERTA, PROVINCE	
Edmonton, programme coordination assistance sociale et dépaupérisation	63-4
Voir aussi	
Métis	
ALIMENTATION	
Problèmes d'achat	281-2
Programmes nationaux d'aide	407,432
ALLOCATIONS FAMILIALES	
Augmentation	469,484
Imposition	469
AMÉNAGEMENT RÉGIONAL	
Efficacité	21-2,25,381
Voir aussi	
Office d'aménagement régional	
AMÉNAGEMENT RURAL, DIRECTION	
Rôle	179-81
AMÉNAGEMENT RURAL ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	
Création emplois	203
Création programme	179-80,211
Dépenses prévues, soulagement personnes désavantagées	202,212
Efficacité programme	208-9
Fédération Métis Manitoba, accord	528
Financement	200-1
Recherche	201

	Page
AMÉNAGEMENT RURAL ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite)	
FODER, distinction	199-200
Nouveau-Brunswick, dépenses, ventilation	186-7
Participation communautaire	203
Planification FODER, recherches, dépenses, accords	180,200,212
APPAREILS AUDITIFS	
Comité interministériel, enquête	289
Contrôle ventes	262
ASSISTANCE SOCIALE	
Abus	18,22,87-8,455
Coordination services	63-4
Coût	20,58,69-70
Financement, agences privées, contributions	458-9
Imposition prestations, calcul	477
Moyens d'existence, évaluation	127,459
Normes, recommandations	448,475
Pauvreté, lutte contre, effet	121,126-7,130,206, 210,215,229-31, 316-7,453,455,475-6,515-6
Personnes vivant au-dessus seuil pauvreté	71-2
Programmes frais partagés, problèmes	448,459
Régime assistance publique	56,234-5,434,446, 452-3,458,459,473, 475
Travailleurs sociaux, problèmes	456

	Page
ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS, MONTRÉAL	
Fonctions	125
ASSOCIATION DES MÉTIS DE L'ALBERTA	
Mémoire	518-20
Restruction	494
Structure, objectifs	518
Voyage d'étude, déc. 1968	518,519
ASSOCIATION DES MÉTIS DE LA SASKATCHEWAN	
Mémoire	521-5
ASSURANCE	
Pauvres, problèmes	282
ASSURANCE-CHÔMAGE	
Abus	304-5
Allocations d'aide de transition	314
Améliorations possibles	321
Appels	296,302-3
Bénéficiaires, année civile 1967	328
Caisse, recettes et dépenses, 1941-1969	326
Champ d'application	293,327
Changements intervenus depuis mise en application	324-5
Chômeurs, obtention emplois, procédure	298,312
Conditions	293-5,301-2
Disqualifications	297
États-Unis, régime, comparaison	297,323
Financement, gouvernement, quote-part	309-10

	Page
ASSURANCE-CHÔMAGE (suite)	
Fonction et portée	320,323
Intégration autres mesures sécurité sociale	298,300,313-4,321
Organisation fondamentale du régime	323
Pauvreté, lutte contre, efficacité	311
Pêcheurs	295,305-6
Pénalités imposées aux employeurs	303
Plafonnement revenu, salaires fixes	309
Prestations	
Durant recyclage	312
Durée et montants moyens	303,329
Grossesse	301,306,414,471
Pays étrangers	415-6
Imposition	309
Maladie	297,414
Pays étrangers	415-6
Moyenne	311
Programme actuel, description	325-6
Revenu annuel garanti, comparaison	307-8,312
Services domestiques	301
Timbres, émission, problèmes	295-6,304-5,306
Travailleurs agricoles	425
Travailleurs non-assurés	292,293,295,307, 311,317-8
Voir aussi	
Commission d'assurance-chômage	
ATLANTIQUE, RÉGION	
Aspect géographique, problèmes	148
Croissance et développement économique, importance	173-4

	Page
ATLANTIQUE, RÉGION (suite)	
Développement industriel	
Motivation, absence	149-50
Problèmes	
Logement	142
Transport	142,148
Rationalisation secteurs primaires	176
Éducation, formation	148-51
Industries, situation	147-8
Pauvreté	
Abaissement cas	68-9,70-1
Attitudes	157-8
Film	89-90
Mesures contre	157
Salaires, comparaison reste du pays	156
Voir aussi	
Agriculture, Industrie	
Office d'expansion économique, région atlantique	
(Provinces individuelles)	
AUTOCHTONES	
Aide d'organismes bénévoles, absence	121
Arrivée dans collectivités urbaines, problèmes	78
Films "westerns", effet moral	514
Indiens du Traité du Canada, suppression droits	488
Radio-Canada, programme "Public Eye", diffusion film, réaction	514
Red Lake, Ont., organisation communautaire	226,227
Secrétariat d'État, aide	78-9,87
Voir aussi	
Métis	

	Page
AVEUGLES	
Pauvres, nombre	57
BAETZ, M. REUBEN C., DIRECTEUR EXÉCUTIF, CONSEIL CANADIEN DU BIEN-ÊTRE	
Exposé	437-42
Notice biographique	(12-6)
Revenu annuel garanti, vues personnelles	479-84
CANFARM	
Description programme	409-10,426
CRANE	
Voir	
Conseil régional d'aménagement du Nord-Est	
CENTRES DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA	
Attributions	373-4
Fonctionnement	343-6
Placements, procédure	346-7
Service consultation	346-8
CHÔMAGE	
Données statistiques	349
Inflation, équilibre, problèmes	350-2
COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE	
Frais de gestion	307,310
Main-d'oeuvre et Immigration, Min., relations	299-300,312
Mémoire	319-29
Pauvreté, lutte contre, rôle	298,299
Voir aussi	
Assurance-chômage	

	Page
COMMISSION PRIX ET REVENUS	
Création	270
COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS	
Attributions	129
Corps publics, représentations	112-3
Mémoire	129-33
Pauvreté	
Lutte contre	106-8,125-6
Recommandations	131
Volontaires	107,108
CONSEIL CANADIEN DU BIEN-ÊTRE	
Mémoire	462-79
Politiques sociales pour le Canada, rapport, 1969, recommandations	465,466,467,469, 470,471,472,473, 474,476,477,478
Structure, financement	437
CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA	
Mémoire, D.L. McQueen, directeur	1-14,29-50
Pauvreté, étude	
Décision	31-2
Planification future	35-7
Revues annuelles	
Troisième	53
Cinquième, chapitre sur pauvreté	17,29,31,322,366
Recherches	32-5
Structure, objectifs	31
CONSEIL PRIVÉ	
Secrétariat spécial de planification, fonctions abolies	31

	Page
CONSEIL RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT NORD-EST (N.-B.)	
Contributions fédérales	190
Dépenses	187-8
Programmes, application, difficultés	185-6
CONSOMMATEURS	
Amélioration, situation, mesures gouvernementales	288-9
Éducation	125-6,260-1,263-4, 267,276,287-8
Identification valeur produits, recommandation	264
Pauvres	
Achats de colporteurs	261
Situation	280-1
Recherches	262
CONSOMMATION ET CORPORATIONS, MINISTÈRE	
Division information	276
Mémoire	279-80
CONSUMERS UNION	
Article, extrait	260-1
CONVENTIONS COLLECTIVES	
Travailleurs relevant autorité fédérale, données statistiques	244,251
Voir aussi	
Négociation collective	
CORMIER, M. ANSELME J., DIRECTEUR EXÉCUTIF, DIRECTION CITOYENNETÉ, SECRÉTARIAT D'ÉTAT	
Notes biographiques	(3-6)

	Page
CRÉDIT	
Automobiles	277,284-5
Divulgation intérêt	269
Emploi abusif	283-4
Ventes conditionnelles, billets à ordres	257-8,277-8,289
CUTHAND, REV. ADAM, PRÉSIDENT, FÉDÉRATION MÉTIS MANITOBA	
Exposé	489-91
Notes biographiques	(13-6)
DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME	
Droits sociaux, stipulations	465,479-80
DES ROCHES, M. J.-M., COMMISSAIRE EN CHEF, COMMISSION ASSURANCE-CHÔMAGE	
Curriculum vitae	(9-6)
Mémoire, résumé	291-3
DYMOND, M. W.R., SOUS-MINISTRE ADJOINT (ÉTABLISSEMENT PROGRAMMES), MIN. MAIN-D'OEUVRE ET IMMIGRATION	
Exposé	331-5
Notes biographiques	(10-6)
EAGLE, M. TOM, FORCES ARMÉES DU CANADA	
Exposé	491-2

	Page
ÉCONOMIE	
Changements et déséquilibre structurels, pauvreté, effet	368
Concurrence, marché international, lutte contre pauvreté, effet	232-3
Expansion	
Gaspé, Bas Saint-Laurent	63
Objectifs	372-3
Pauvreté, effet	52-4,66-7,78-80, 115,233-4
Obsolescence encastrée, effet	19
ÉDUCATION	
Abandon, causes	148-51,156
Emplois, exigences	150-1,154-6
Provinces, partage coûts	404
Régions rurales	390-1,399-400,404
EMPLOIS	
Voir Travail	
ÉTATS-UNIS	
Assurance-chômage	297,323
Higher Horizons Project	86-7,100
Office of Economic Opportunity	443
Pauvreté	
Mesures contre	63,73
Échecs	108-9
Seuil	15,217
Programme distribution denrées alimentaires	432
Revenu garanti	229

Page

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE, MINISTÈRE
Mémoire, A. Saumier, Sous-ministre 210-2

FODER
Voir
Fonds de développement économique rural

FRED
Voir
Fonds de développement économique rural

FAILLITE
Protection débiteurs 264-5
Révision législation 265

FEDERATED WOMEN'S INSTITUTE OF CANADA
Aide, population rurale 405

FÉDÉRATION DES MÉTIS DU MANITOBA
ARDA, accord 502,528
Mémoire 526-9
Organisation, objectifs 528
Pauvreté, définition 527
Programme action et recherche 528-9

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL
ARDA, distinction 199-200
Contribution fédérale 198
Création 180,211
Dépenses globales 181-2
Efficacité programme 183-8

Page

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (suite)
Fonds distribués 211-2
Gaspésie 193-6,389
Île-du-Prince-Édouard 198-9,201-2
Nouveau-Brunswick 182-92,197-8
Développement industriel 188
Frais partagés 189,190
Mactaquac 182-5,196
Participation collectivité 190-3
Pensions retraite 159
Programme récréation 184
Recherches, dépenses 212
Régions, sélection, critères 182
Répartition fonds, caractère confidentiel 192

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL, MINISTÈRE
Voir
Aménagement rural, Direction

GARDERIES D'ENFANTS
Disponibilité 443

GODFREY, MLLE PATRICIA, SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE, RECHERCHES ET PROJETS SPÉCIAUX, CONSEIL CANADIEN DU BIEN-ÊTRE
Notice biographique (12-6--7)

GRANDY, M. J.F., SOUS-MINISTRE, MIN. CONSOMMATION ET CORPORATIONS
Exposé 255-9
Notes biographiques (8-7)

Page

HAMILTON, M. IAN, DIRECTEUR INFORMATION, COMPAGNIE JEUNES CANADIENS
Renseignements biographiques (4-6)

HANDICAPÉS
Cause pauvreté 230
Pauvres, nombre 57
Voir aussi
Aveugles

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
FODER, programme 198-9,201-2

IMMIGRANTS
Adaptation collectivité canadienne 77-8
Aide transition 378-9
Exploitation 262-3
Pauvreté
Facteurs 259-60
Lutte contre 260
Taux réussite, point de vue économique 84

IMPÔT
Dégrèvement, frais ménagère 243
Impôt négatif sur revenu 54,63,215-6,460, 480,481-3
Palier d'exemption, hausse 445,460
Restructuration système 233

INDIENS
Voir
Autochtones

	Page
INDUSTRIES DE SERVICES	
Salaires inférieurs	243-4
INFLATION	
Causes	270
Chômage, équilibre, problèmes	350-2
Définition	352
Lutte contre	269-70
JAMES, M. WARREN, CHEF, DIRECTION RECHERCHES, MIN. CONSOMMATION ET CORPORATIONS	
Notes biographiques	(8-6--8-8)
LAVIGNE, M. W.-J., SOUS-MINISTRE ADJOINT (STIMULANTS), MIN. EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE; EX-COMMISSAIRE, OFFICE AMÉNAGEMENT RÉGIONAL	
Exposé	135
Notes biographiques	(5-6)
LOGEMENT	
Centre des villes	471
Enfants, pensionnats, centres de voisinage	82-3
LONG, M. CHARLES, PERSONNEL (OTTAWA), COMPAGNIE JEUNES CANADIENS	
Exposé	102-3
Renseignements biographiques	(4-6)

	Page
McQUEEN, M. D.L., DIRECTEUR, CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA	
Biographie	(1-6)
Exposé	51-7
Mémoire	1-14,29-50
MAIN-D'OEUVRE ET IMMIGRATION, MINISTÈRE	
Commission assurance-chômage, relations	299-300,312
Mémoire	365-82
Pauvreté, lutte contre, objectifs	372-80
Politique main-d'oeuvre	350,372-80
Programmes recherche	361-2,379-80
Service de placement	346,373-4
Voir aussi	
Travail	
MANITOBA, PROVINCE	
Voir	
Métis	
MÉDICAMENTS	
Prix	288
MÉTIS	
Alberta	
Attitude	519
Blancs, attitude	520
Clergé, relation	500
Culture, disparition	519
Education	519
Logement	519
Pauvreté	
Lutte contre, recommandations	520
Situation	518

Page

"NEW START", PROGRAMME
Mise sur pied 64
Situation 121,130-1,202,512

NOUVEAU-BRUNSWICK
ARDA, dépenses, ventilation 186-7
Industrie forestière 151-2,156-7,163
Industrie minière 151,197
Logement 204-5
Office d'aménagement régional, effets programme 137,139,142-4,168-9

Voir aussi
Conseil régional d'aménagement Nord-Est (N.-B.)
Fonds de développement économique rural

NOUVELLE-ÉCOSSE
Cap-Breton, comté Inverness, pauvreté, situation 444,454-5
Développement industriel 142

OFFICE D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
Effets programme
Effets indirects 144-5,159-60,167
Études 144,166-70
Monetary Times, art., avr. 1969 143
Nouveau-Brunswick 137,139,142-4,168-9
Ontario 138-40,166-7
Taux salaire 167,168-9
Terre-Neuve 144-5,169-70

	Page
OFFICE D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL	
Emplois, création	137-40,143,159, 166,167,169,170
Formation main-d'oeuvre non spécialisée	142-3
Historique programme	164-5
Mémoire	164-72
Provinces, collaboration	140
Régions désignées, sélection, critères	140-2,164
Rôle	200
Stimulants	
Dégrèvement fiscal	136,140,164,171
Demandes 1963-1969	160,172
Subventions d'équipement	137,165,171
OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE, RÉGION ATLANTIQUE	
Dorchester, N.-B., installations, investissement	157
Études	177
Planification économie	176
Programmes développement régional	174
Mémoire	173-7
Orientation, buts, modification	160
Programmes et politiques	174-5
Projets	175-7
Rôle	160,173
ONTARIO, PROVINCE	
Développement industriel, prêts non remboursables	140-1
Kingston, crise logement, ATAK, programme	109-11
Office d'aménagement régional, effets programme	138-40,166-7

	Page
PAUVRETÉ	
Agitation sociale, danger	73,113-4,131,438, 442-3
Années 1930, 1969, distinction	103
Attitudes envers	83,116,457,463-5
Caractéristiques	9-14,16,39-50,114-5,370
Catégories	57-8,419-20
Causes	59,204,367-70,467-72,521-3
Collectivités enracinées	90-1
Comparaison autres pays	73-4,454,456-7
(de) Crise	470-1
Cycle de vie, relation	468-9
Définition	33,88,93,97-8,114, 129,209,210,240, 337,365-7,448-9, 566-7,526-7
Degré instruction chez pauvres	372
Degré par profession	353,371
Étude, propositions	98-9,108-10,131-2, 161-3
Facteurs	370
Disparité régionale	10-1
Education	11
Sociologiques et psychologiques	279-80
Femmes, chef de familles	124,126
Innovations, réactions pauvres	267
Mesure	366-7
Organismes de recherche	454
PNB, niveau, relation	67
Pauvres en tant que consommateurs	280-1
Achat automobiles	284
Problèmes de mobiliers et d'appareils ménagers	282-3

	Page
PAUVRETÉ (suite)	
Perpétuation, culture	272,443-4,472
Personnalité, effet	130
Régions	
Déprimées	470
Rurales	10-1,25,265-6
Urbaines	10-1,25,471-2
Renseignements	
Pauvres, accès	271-2
Pénurie	76
Rurale	
Caractère particulier	422-3
Causes	420
Évaluation degré	420-2
Vente brute produits agricoles	410-1
Seuil	
Abaissement	65-6,67-8
Par région	68-9,70
Fixation	13,15,17,18,216-7,366,449,460-1
États-Unis	15,217
Zone par rapport à seuil	449
Voir aussi	
Pauvreté, Mesures contre	
PAUVRETÉ, COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL	
Étude	
Nature et objectifs	1-3
Propositions	98-9,108-10,131-2,161-3

	Page
PAUVRETÉ, MESURES CONTRE	
Changement milieu, création atmosphère	162
Communautés	
Amélioration milieux	55
Chefs, formation	227,238
Développement social et culturel par groupes locaux	108-12,117-9,132
Organisation	225-9
Consommateurs, éducation	125-6,260-1,263-4,267,287-8
Coût solution problème	444-5
Développement industriel	168,188-9,433
Droits sociaux	453,465-6
Économie	
Développement	52-4,66-7,78-80,115,229-30,433
Situation, influence	16
Éducation, formation technique	16,21,162,273-6,353,357,362-3,434-5,472
Emplois, augmentation	27,52-4,91-4,104-6,161,162,335
Distribution fonds directement aux pauvres, comparaison	161
Encouragement lecture journaux	265,267-8
Financement, dangers distribution monétaire	231-2,234,316-7,453
Gouvernement fédéral	
Absence communication	94-5
Rôle	85,132-3,314,422
Impôt, exemption pauvres	445,460
Lutte pour réalisation idéaux	213-4
Motivation menant au changement	162

	Page
PAUVRETÉ, MESURES CONTRE (suite)	
Moyens d'existence	
Procuration	237-8
Vérification	59,60-1,453-4,467
Municipalités, rôle	86,96
Obstacles politiques	132
Organismes bénévoles, échecs	117-21
Organismes publics, privés	
Nécessité changements	239
Rôle	214-5,229
Pauvres	
Consultation	316
Prises décisions	215-6
Pauvreté rurale	
Agriculture, Min., programmes	388-9,423-9,431
Federated Women's Institute of Canada, rôle	405-6
Gouvernements fédéral, provinciaux, programmes	433-4
Nouvelle orientation politique	429-33
Service consultatif	392-3
Politiques nécessaires	52-7
Programmes	
Accès, information, participation	453,475
Actuels	98
Adaptation aux diverses régions	186
Ajustement aux	184,207
Communautés, consultation	84-5
Divers, fusionnement	236,314,316
Recherche	
Expansion, coordination	445,446,451,453-4, 478
Institut, création	77,446,452
Sélectivité	59-61,473-4
Services, distribution	80-1

Page

PAUVRETÉ, MESURES CONTRE (suite)
Services sociaux 474-5
Universalité 59-61,68,473
Voir aussi
Pauvreté

POIRIER, M. R.P., SOUS-MINISTRE ADJOINT (ECONOMIE), MIN. AGRICULTURE
Exposé 383-4
Notice biographique (11-6)

POLITIQUES SOCIALES POUR LE CANADA
Conseil canadien du bien-être, rapport, 1969, recommandations 465,466,467,469, 470,471,472,473, 474,476,477,478

PRIX
Boeuf 270-1,397-8,406-7
Maintien 288
Secteurs pauvres, discrimination 269

PURNELL, M. G.P., DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTION ÉCONOMIE, MIN. AGRICULTURE
Exposé 384-8
Notice biographique (11-6--11-7)

QUÉBEC, PROVINCE
Est, développement régional 174
Gaspésie
Agriculteurs, orientation 389
Expansion emplois 193-6
Programme subventions en espèce 141

	Page
RÉGIME ASSISTANCE PUBLIQUE	
Voir	
Assistance sociale	
REVENU	
Annuel garanti	93-4,104-5,108-9, 110,114,121,124, 127,131-2,207,211, 215,216,229,307-9, 315-6,410,449-51, 452,477-8,488,489, 510
Agriculteurs	390-1
Baetz, R.C., Directeur exécutif, Conseil canadien du bien-être, vues personnelles	479-84
Droit social	479-80
Impact socio-psychologique	482
Question d'organisation et de technique	481
Questions constitutionnelles	480-1
Questions économiques	481
Voir aussi	
Programme soutien	
Augmentation, pauvreté, influence	26,287
Enquêtes	20-1
Familles plus riches, distribution	58
Indexation coût vie	355-6
Minimum vital	217,460
Moyennes, données statistiques	14
Paiements transfert	12-3,18,67
Pauvreté, relation	
"Cotes" pauvreté - revenu	22-3,34
Données statistiques	9-14,39-50,65
Évaluation	34-5

	Page
REVENU (suite)	
Pauvreté, relation (suite)	
Nombre personnes gagnant revenu par famille	11
Répartition globale	13-4,33
Programme soutien	54,356-7
Allocations fixes	480,482-4
Vieillards	445
Démo-subventions universelles	54
Impôt négatif sur revenu	54,63,215-6,460, 480,481-3,488
Impôt sur revenu créditeur	55
Répartition	
Propositions	220,475-8
Régime sécurité sociale, effet	476
Répartition selon semaines de travail et sexe, 1965	371
SALAIRES	
Faibles	
Causes	26-7,61,349
Suppléments	224-5
Femmes, égalité	222,241,242,249
Industries de services	243-4
Minimum	
Assistance sociale, distinction	223,224,225,358
Avantages	219,248
Banques	219-20,359
Provinces	220-1
Relèvement, effet	27,61-2,217-8,248, 359,469
Révision périodique	248-9
Travailleurs expérimentés, taux généraux	252-3
Travailleurs relevant autorité fédérale, données statistiques	217-9,250
Structure	369

Page

SANTÉ
Régimes prestations en cas maladie, situation 471
Services d'hygiène 474

SASKATCHEWAN, PROVINCE
Voir
Métis

SAUMIER, M. ANDRÉ, SOUS-MINISTRE ADJOINT (PROGRAMMATION), MIN. EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE; COMPARAISSANT EN QUALITÉ ANTÉRIEURE DE SOUS-MINISTRE ADJOINT, DIRECTION AMÉNAGEMENT RURAL, MIN. FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL
Curriculum vitae (6-6)
Mémoire 210-2

SAVAGE, M. EARL, MEMBRE, DIRECTION RECHERCHES, MIN. CONSOMMATION ET CORPORATIONS
Notes biographiques (8-8)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
Direction citoyenneté, rôle 77-8,79
Indiens, aide 78-9,87
Mémoire 97-100
Pauvreté, préoccupation 75-6,90

SÉCURITÉ SOCIALE
Nouvelle répartition revenu, effet 476
Prestations, imposition 477

	Page
SÉCURITÉ VIEILLESSE	
Utilisation prestations	315-6
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT	
Politiques, critique	206
STIFLE, MME JUNE, SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE, ASSOCIATION MÉTIS ALBERTA	
Mémoire Association	485-8
SYNDICATS	
Accréditation	247
Efficacité mouvement	238
Nombre membres peu élevé parmi pauvres	11,221,232,363
Pourcentage membres	221-2
Régimes assurance-chômage	240
Voir aussi	
Conventions collectives	
Négociations collectives	
TERRE-NEUVE, PROVINCE	
Office d'aménagement régional, effets programme	144-5,169-70
TRAVAIL	
Accidents	247-8
Travailleurs agricoles, indemnisation	425
Automatisation, effet	16-7,52-3,92,271, 359
Carrières professionnelles, création	72-3
Compagnies, formation aux employés	298-9

	Page
TRAVAIL (suite)	
Demande main-d'oeuvre, pauvreté, effet	350,367-8
Discrimination	
Lutte contre	249
Sexe	241
Emplois	
Création	27,52-4,91-4,104-6,161,162,335
Disponibilité	336-7
Offres, publicité	345-6
Plein emploi, effet sur pauvreté	349
Étudiants	24-5,344-5
Femmes	223-4
Congés maternité	241
Emplois à temps partiel	241-2
Halifax, projet "prospection"	343,379
Ingénieurs, offre et demande	363-4,530
Installations formation	378
Métis	492,499,501,506-7,512,519,521-2
Personnes n'étant pas en mesure de travailler	369-70,443,471
Politique main-d'oeuvre, interdépendance avec autres politiques	380-1
Productivité	
Augmentation, recommandations	25-6,115,220,271
Situation	358
Programmes	
Adaptation main-d'oeuvre	378
Formation professionnelle des adultes	336-7,348-9,374-6,499
Dépenses	339-40,343,353,375
Formation, industrie et apprentissage	340-1,355

	Page
TRAVAIL (suite)	
Programmes	
Formation professionnelle des adultes (suite)	
Pourcentage stagiaires obtenant emploi	346-7
Résultats	352-3
Main-d'oeuvre agricole	379
Mobilité main-d'oeuvre	55,338,374,376-8
Pauvreté, lutte contre, efficacité	337-8,339-40,373, 376
Perfectionnement travailleurs	55,492
Métis	492
Réadaptation professionnelle	378
Retraités inscrits	354
Recherches	361-2,379-80
Recrutement	
Exigences trop élevées	23-4,154-6
Personnes dans le besoin	24
Recyclage	103-4,116-7,122-3, 130,268
Retraités	123
Semaine de travail, réduction, prévisions	17,359
Surplus main-d'oeuvre, problèmes	340
Travailleurs relevant autorité fédérale, données statistiques	217,250-2
Voir aussi	
Centres de main-d'oeuvre du Canada	
Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère	
Travail, Ministère	

	Page
TRAVAIL, MINISTÈRE	
Lois appliquées	253
Mémoire	246-53
Pauvreté, lutte contre, rôle	239-40
Provinces, collaboration	221
Révision efficacité programmes	236
VÊTEMENTS	
Personnes âgées, choix, problèmes	262,286
Programmes destinés aux consommateurs	266-7,289
VIDAL, M. CLAUDE, DIRECTEUR DE L'EXÉCUTIF, COMPAGNIE JEUNES CANADIENS	
Exposé	101-2
Renseignements biographiques	(4-6)
VIEILLARDS	
Augmentation niveau de vie, effet	445, 468-9
Pauvreté, problèmes	285-7
Productivité, possibilités	58
Revenu garanti, allocations fixes	445,483-4
Vêtements, choix, problèmes	262,286
WAISGLASS, M. HARRY J., DIRECTEUR GÉNÉRAL, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, MIN. TRAVAIL	
Exposé	213-5
Notes biographiques	(7-6)
WALDEN, M. D. FREDERICK E., CHEF SERVICES RECHERCHES SOCIALES ET ÉDUCATION ADULTES, DIRECTION CITOYENNETÉ, SECRÉTARIAT D'ÉTAT	
Notes biographiques	(3-6)

Page

WEEKS, M. E.P., SOUS-MINISTRE ADJOINT (MISE EN OEUVRE), MIN. EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE; ANCIEN DIRECTEUR, OFFICE EXPANSION ÉCONOMIQUE, RÉGION ATLANTIQUE
Exposé 145-54
Notes biographiques (5-6)

WHEELER, M. MICHAEL, DIRECTEUR SERVICE RECHERCHES, CONSEIL CANADIEN DU BIEN-ÊTRE
Notes biographiques (12-7)

APPENDICES
A - Conseil économique du Canada, mémoire 29-38
B - Pauvreté, données statistiques 39-50
C - Secrétariat d'Etat, mémoire 97-100
D - Compagnie jeunes Canadiens, mémoire 129-33
E - Analyse effets sur pauvreté du programme Office aménagement régional. Annexes 164-72
F - Office expansion économique, région atlantique, mémoire 173-7
G - Saumier, M. André, Sous-ministre adjoint (programmation), Min. Expansion économique régionale, mémoire 210-2
H - Ministère du Travail, mémoire. Annexes 246-53
I - Ministère Consommation et Corporations, mémoire 279-90
J - Commission d'assurance-chômage, mémoire. Annexes 319-29

Page

APPENDICES (suite)

K - Ministère Main-d'oeuvre et Immigration, mémoire 365-82

L - Commission d'assurance-chômage, renseignements au Comité 414-6

M - Ministère de l'Agriculture, mémoire 417-36

N - Conseil canadien du bien-être, mémoire 462-79

O - Baetz, Reuben C., Conseil canadien du bien-être "Le revenu annuel garanti", (vues personnelles) 479-84

P - Association Métis Alberta, mémoire 518-20

Q - Association Métis Saskatchewan, mémoire 521-5

R - Fédération Métis Manitoba, mémoire 526-9

S - Ministère Main-d'oeuvre et Immigration, renseignements re offre et demande ingénieurs 530

TÉMOINS

- Adams, M. Howard, Président, Association Métis Saskatchewan 488-9,492-517

- Baetz, M. Reuben C., Directeur exécutif, Conseil canadien du bien-être 437-60

- Beatty, M. R.L., Directeur général, Commission assurance-chômage 302,304-5,310-1, 317-8

- Cormier, M. Anselme J., Directeur exécutif, Direction citoyenneté, Secrétariat d'État 77-96

Page

TÉMOINS (suite)

- Cuthand, Rev. Adam, Président, Fédération Métis Manitoba 489-91,494-7,503, 511
- Des Roches, M. J.-M., Commissaire en chef, Commission assurance-chômage 291-317
- Dymond, M. W.R., Sous-ministre adjoint (établissement programmes), Min. Main-d'oeuvre et Immigration 331-64
- Eagle, M. Tom, Forces armées du Canada 491-2,494-6,502-3, 507,513-4
- Godfrey, Mlle Patricia, Secrétaire exécutive, Recherches et projets spéciaux, Conseil canadien du bien-être 443-8,453-6,458, 460-1
- Grandy, M. J.F., Sous-ministre, Min. Consommation et Corporations 255-77
- Hamilton, M. Ian, Directeur information, Compagnie jeunes Canadiens 104-28
- James, M. Warren, Chef, Direction recherches, Min. Consommation et Corporations 261-78
- Lavigne, M. W.-J., Sous-ministre adjoint (stimulants), Min. Expansion économique régionale, Ex-commissaire, Office aménagement régional 135-45,157,159-61
- Long, M. Charles, du Personnel (Ottawa), Compagnie jeunes Canadiens 102-28

Page

TÉMOINS (suite)

- Macdonnell, M. D.J., Chef, Division assurabilité, Commission assurance-chômage 303,307,311
- McQueen, M. D.L., Directeur, Conseil économique du Canada 3-27,51-74
- Meyer, M. H. John, Directeur intérimaire, Direction programmes, Min. Main-d'oeuvre et Immigration 341,346-7,354-5
- Parker, M. J.S., Adjoint spécial, Utilisation ressources, Min. Agriculture 399-400,404-9,411
- Penz, M. Peter, Direction planification et évaluation, Min. Main-d'oeuvre et Immigration 338,350-2,354,356, 360-2
- Podoluk, Mlle J., Statisticienne, Bureau fédéral Statistique 15,23,65,68-9,354
- Poirier, M. R.P., Sous-ministre adjoint (Economie), Min. Agriculture 383-4,388-413
- Purnell, M. G.P., Directeur général, Direction économie, Min. Agriculture 384-8,391,393-404, 409-12
- Saumier, M. André, Sous-ministre adjoint (Programmation), Min. Expansion économique régionale; comparaissant en qualité antérieure de Sous-ministre adjoint, Direction aménagement rural, Min. Forêts et Développement rural 179-210

	Page
TÉMOINS (suite)	
- Savage, M. Earl, Membre, Direction recherches, Min. Consommation et Corporations	260,265,272
- Sims, Mlle Valerie, Direction planification et évaluation, Min. Main-d'oeuvre et Immigration	343
- Stewart, Mme G., Membre personnel, Conseil économique du Canada	63-4,72-3
- Stifle, Mme June, Secrétaire administrative, Association Métis Alberta	485-8,494-501,505, 507,512-6
- Stutt, M. R.A., Economiste, Direction économie, Min. Agriculture	405
- Vidal, M. Claude, Directeur de l'exécutif, Compagnie jeunes Canadiens	101-2,107-8,112, 125-6
- Waisglass, M. Harry J., Directeur général, Recherche et développement, Min. Travail	213-45
- Walden, M. D. Frederick E., Chef services recherches sociales et éducation adultes, Direction citoyenneté, Secrétariat d'État	75-96
- Ward, M. T.B., Commissaire, Commission assurance-chômage	297,302,310-1,318
- Weeks, M. E.P., Sous-ministre adjoint (mise en oeuvre), Min. Expansion économique régionale; Ancien directeur, Office expansion économique, région Atlantique	145-63

Page

TÉMOINS (suite)

- Wheeler, M. Michael, Directeur service recherches, Conseil canadien du bien-être 443-5,448,452-4, 457-60